48. 34556

ROMANIA

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

22e ANNÉE — 1893

PARIS
ÉMILE BOUILLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67

LELAND STANFORD JUNIOR
UNIVERSITY
A.25263
A 31

LES PARLERS DU FOREZ CIS-LIGÉRIEN

AUX XIIIe ET XIVe SIÈCLES

Si, adoptant pour un instant la classification linguistique imaginée par M. Ascoli, nous suivons dans leur marche vers l'occident les phénomènes qu'on nous présente comme caractéristiques du franco-provençal, nous les voyons disparaître, les uns après les autres, dans les campagnes de l'ancienne province de Forez, sans pouvoir, à aucun moment, tracer une ligne de démarcation dans cette masse linguistique flottante et indécise qui n'est plus le franco-provençal et qui n'est pas encore la langue d'oc.

On sait, en effet, qu'aux yeux du savant professeur de Milan, le phénomène qui caractérise le mieux les « parlers franco-provençaux », c'est la diversité des traitements subis par l'*a* latin suivant qu'il se trouve ou ne se trouve pas dans le voisinage d'une palatale. Or, quand bien même on se contenterait de cet unique critère, on n'en serait pas moins fort empêché d'assigner une limite précise au domaine du franco-provençal, par cette raison que l'action de la palatale se poursuit d'autant plus loin vers l'occident que l'*a*, étant ou n'étant pas accentué, lui oppose une résistance plus ou moins forte.

Autant que j'en puis juger par les textes manuscrits ou imprimés assez nombreux que j'ai analysés, l'influence du son mouillé sur l'*a* accentué n'a pas dépassé la Loire. Sur la rive gauche du fleuve, l'*á* persiste, même après un son palatal :

Arçon, arrondissement de Roanne, canton de Saint-Haon-le-Châtel [1] : infinitif *maria* ; *placa*, *lougea*.

1. Ballade d'Arçon, publiée par M. de Chantelauze, à la suite de son édition de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, de La Mure, t. III, *Pièces supplémentaires*, p. 178. Cette chanson, nous dit l'éditeur, se chante à Saint-Priest-la-Prugne, à Cherez et à Arçon, au sud-ouest du Roannais.

Saint-Bonnet-le-Chateau, arr. de Montbrison[1] : infin. *donar*, *istar* ; *gaitjar*, *forsar*, *alonjar*.

Usson, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Bonnet-le-Château[2] : infin. *arribâ ; mandzâ*, *coutchâ*, *envouyâ* ; — partic. passé *troubâ ; mandzâ*, *mouillâ*.

Saint-Jean-Soleymieux, arr. de Montbrison[3] : infin. *dinâ ; mindzâ*, *partadzâ*.

Luriecq, canton de Saint-Jean-Soleymieux[4] : infin. *levâ* ; *mindzâ*, *nitsâ* ; partic. *blessâ* ; *brisâ*.

Montbrison[5] : infin. *demandâ ; baillâ*, *empechâ*, *aidâ*.

Notons en passant que dans le patois de Montbrison -atum est rendu par *ot* (*ò*) : *proufitot*, *curot ; habillot*, mais au féminin *reveilla*. Il en est de même à Saint-Jean-Soleymieux : *blot*, *trainot* ; *mindzot*, *ennuyot*. On sait qu'à l'extrémité opposée du « domaine franco-provençal », dans certains patois de la Suisse romande, atum est représenté par un *o* fermé (*ô*)[6].

Champdieu, arr. et cant. de Montbrison[7] : infin. *mena ; empêcha*, *marcha*.

Plaine du Forez[8] : *blâ* ; infin. *demourâ ; empêchâ*, *baillâ*, *mingeâ*.

L'influence de la palatale sur l'*a* accentué ne paraît donc pas avoir franchi la Loire, qui formerait ainsi la limite occidentale de ce trait linguistique, mais non pas celle des parlers franco-provençaux, car on voit se prolonger, bien au delà du fleuve, un

---

1. Coutume de Saint-Bonnet-le-Château, publiée par M. de Chantelauze, *loc. cit.*, p. 71, d'après l'original de la confirmation de 1272. M. P. Meyer en a donné une excellente édition critique, dans son *Recueil d'anciens textes*, p. 173.

2. Contes en patois d'Usson publiés par P. Gras, à la suite de son *Dictionnaire du patois forézien*, p. 201-209.

3. P. Gras, *loc. cit.*, p. 210, 215, 220.

4. P. Gras, p. 212.

5. P. Gras, p. 233, et mes observations personnelles.

6. Voyez, notamment, Gilliéron, *Patois de la commune de Vionnaz* (Bas-Valais), p. 17 et 24 ; Odin, *Phonologie des patois du canton de Vaud*, p. 20 ; L. Favrat, *Glossaire du patois de la Suisse romande*, par le doyen Bridel, *Appendice*, pp. 435, 436, 458, 464, 480.

7. Chanson sur la Brenache, par un habitant de Chandieu, publiée par Aug. Bernard, à la suite de son *Histoire du Forez*, 1835.

8. P. Gras, p. 237 et 242.

autre caractère de ces sortes de parlers, je veux dire l'affaiblissement de l'*a* atone, sous l'action de la semi-voyelle.

MONTBRISON[1] : *fenna*; *vieilli*, *longi*; *Pierres de Rochifort*, dans un acte en français de 1314.

PLAINE DU FOREZ[2] : *avena*; *beiti*; *en la Plaigni*, dans un acte de 1245.

BOEN-SUR-LIGNON, arrond. de Montbrison[3] : *courla*; *bossi*.

SAINT-JEAN-SOLEYMIEUX[4] : *peira*; *blantchi*. De même, à la protonique : *tchemî* caminum.

CRÉMEAUX, canton de Saint-Just-en-Chevalet[5] : *noutra*; *vachi*, *parrochi*, *clochi*.

SAINT-GERMAIN-LAVAL, arrond. de Roanne : *Bollarda* et *de la Rochi*, dans la charte de privilèges de Saint-Germain-Laval (juin 1248)[6].

Ce dernier vestige du franco-provençal disparaît à son tour au sud-ouest de l'arrondissement de Montbrison. Saint-Bonnet maintient l'*a* atone même après une palatale : *tailla*, *charera*, *batailla* et à la protonique *chavaler*[7]. Il en est de même du parler d'Usson où je relève les formes *conchensa*, *vegliessa et tchamî*[8].

Nous venons de voir l'un des traits du franco-provençal empiéter sur le domaine des parlers d'oc et aller finalement se perdre dans les montagnes du Forez; l'examen des textes que je publie ici va nous montrer que, par une réciprocité à laquelle on devait s'attendre, quelques-uns des traits caractéristiques du provençal ont franchi la Loire, pour aller se fondre insensiblement dans la masse des parlers « franco-provençaux ».

Au milieu de ce fouillis de phénomènes contradictoires, se croisant dans tous les sens et formant entre eux les combinai-

---

1. P. Gras, *loc. cit.*, p. 233, et Chantelauze, *loc. cit.*, t. III, p. 88.
2. P. Gras, *loc. cit.*, pp. 237, 242, 247 et Chantelauze, *loc. cit.*, t. III, p. 42.
3. P. Gras, *loc. cit.*, p. 240.
4. P. Gras, *loc. cit.*, pp. 210, 215.
5. P. Gras, *loc. cit.*, p. 249.
6. Chaverondier, *Inventaire des titres du comté de Forez*, 2e partie, p. 510, et Chantelauze, *loc. cit.* pièces supplémentaires, p. 64.
7. P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, p. 173.
8. P. Gras, *loc. cit.*, pp. 201-212; cf. La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, III, 162.

sons les plus diverses, toute délimitation dialectale serait forcément arbitraire.

Ainsi se trouve vérifiée, une fois de plus, la loi formulée par MM. P. Meyer et G. Paris sur la fusion graduelle des dialectes les uns dans les autres.

Cette constatation faite, j'aborde, sans plus tarder, l'analyse des textes de langue que je publie ici et dont voici l'énumération :

I. Testament de Jean de Bourbon, 1289.

II. Censier de la Commanderie de Chazelles-sur-Lyon, 1290, (Extraits).

III. Livre de raison des seigneurs de Forez, 1322-1323, (Extraits).

IV. Censier de Ponce de Rochefort, vers 1225, (Extraits).

Les trois premiers de ces textes sont écrits dans le dialecte qui se parlait à l'est du Forez, sur la rive droite de la Loire. Quant au Censier de Rochefort, il appartient au sud-ouest du Lyonnais. La comparaison de ces différents documents linguistiques, les uns avec les autres, nous montrera comment, sans le moindre souci des divisions politiques, les idiomes foréziens et lyonnais s'enchevêtraient les uns dans les autres.

Toniques. — 1. *a* pur persiste : *hostal* I 1[1], *Chasalez* II 24, *pra* II et IV, *fava*, *mar* et *solars*, qui milite en faveur de l'étymologie *subtălaris, III. De même, devant *n* ou *m* : *chapelan* I, *Sant Roman* II 18, *man* III 1, *pan* IV 49, *fam*, famem II 7 r°; — *chastellana*, *fontanes* II 37, 13 v°, *semana*, *grana* III 14.

2. Précédé d'une palatale, *a* s'affaiblit en *e* : *chere* caram I 10, *chesa* casam II 7, *parrochiel*, *chies* casa, *chiera* caro III 33, 3, 4. — D'où la division en deux classes des verbes appartenant à la première conjugaison : *retornar*, *lavar* III; *payer* I 12, *payier* II 13 v°, *abergier*, *mingier*, *aparelier* III.

3. Devant *n* devenue finale en roman, l'*a* infecté d'*j* se nasalise en *ien*, bientôt réduit à *in*, *en* : *deyens* III 28, *Christins* Christianus II 45, *Çafurin* Symphorianum; et après rejet d'accent sur la posttonique : *Clemencyn* Clementiám II 12, 7.

---

1. Les chiffres romains renvoient aux textes mis à profit ; les chiffres arabes, aux paragraphes des extraits que j'en donne ici. Si l'exemple cité est tiré d'un passage non compris dans ces extraits, je donne l'indication du folio, en la faisant suivre de la mention *recto* ou *verso*.

Il en est de même à la protonique : *Briandas*, *Briendas* IV 2 v°, aujourd'hui *Brindas*. Pareillement en vieux lyonnais : *Czabatin* Sebastianum.

4. A la finale en roman, l'*a* étymologique demeure : *paya* I 12, *demenchia* II, *poyia* *podiata, *meytia* II 19 r°, 22 v°. Cet *a* devait se prononcer très ouvert et se rapprocher sensiblement de *e*; c'est du moins ce que semblent indiquer les graphies *anonsie* à côté de *paya*, dans I et *pidie* à côté de *meytia*, dans II.

5. *A* suivi d'un son mouillé se combine avec celui-ci, pour former un son mixte noté tantôt *ay*, tantôt *ey* et parfois *e* : *lay* illac, *cay* eccehac, II 19 r°, 16 r°, *eyga* aqua II 43, *layt*, *aygui*, *frayti* fractam, *rays* radices et *egre* III, *fay* fagum IV 22.

6. *a* persiste pur devant *l* ou *n* suivie d'un *i* en hiatus : *talli* II *passim*, *palli* II 9, *portal*, *portauz* II 12 et *auz* alios III; *company* III 14, *sagni* II 6, mais *saini*, *saynes* dans IV, 12, 63.

Les textes lyonnais du XIVe siècle écrivent de même : *palli*, *talli*, *polali*, *futali*, *chastannyes* (*Romania*, XIII, 543, 556, 558) et de nos jours les patois prononcent *pali*, *chôtañi* (*Revue des patois*, I, 270).

Dans *melles* metalleas II 17, 26, l'affaiblissement de l'*a* en *e* est dû à l'action de la semi-voyelle qui le précède. Quant à *terayls* II 31, c'est une véritable exception qui indique une certaine tendance de la palatale à affecter la syllabe accentuée.

Dans la charte de Saint-Bonnet, au contraire, la régression de l'*j* est de règle : *tailla* 10, *bailles* 48, *meailla* 44, *gaitje* 24, *estrainz* 19.

7. La finale aticum donne *ajo*, comme en lyonnais : *mariajo* I 1, *fromajo*, *portajo* III. A Saint-Bonnet, le *c* a développé un *j* qui est allé troubler l'*a* accentué : *usaitge* 27, *putaitje*, mais aussi *segnorajo* (?), *messajes* 18, 20.

8. De même qu'en vieux lyonnais, le suffixe arium a donné *er* quand il n'était pas précédé d'un son palatal et *ier* dans le cas contraire : *Rosers* I 3, *muner*, *pomer* II, *ecuers* III, *Escofers*, *mouners* IV 30, 2;— *peschier*, *grangier*, *cirisier* II 12 r°, 27 v°, 8 r°, *Fulchiers*, *bergiers* IV 16, 11. Dans III, cette distinction tend à disparaître, sans doute sous l'influence du parler parisien : *patisser* et *patissier*, *oler* et *olier*.

Ariam donne toujours *eyri*, *eri* : *riveyri*, *charboneyri* et *vercheyri*, *grangeyri* II, *riveri*, *lumeri*, *chambareri* III 2, 5, 10,

Poisateri, vercheri, pereiri IV 4 r°, 29. *Bruieri* IV 22, s'explique par la vocalisation du *c* médial de *brucariam.

Dès les premières années du XVIIe siècle, les masculins en *er* ont disparu du parler de Saint-Etienne : *barbie, darrye*, dans le *Ballet forézien* de Marcellin Allard, mais la finale féminine n'a pas varié : *parméry, bargéry* (p. 23 de la réédition de G. Brunet). Les choses ne se sont pas modifiées depuis lors : *chevalie; hussiës, dangie* et *charréri, varchéri*, dans les Œuvres du poète stéphanois P. Philippon, (éd[on] de 1876, pp. 53, 74, 148, 55, 122).

En lyonnais, au contraire, la mouillure a agi sur les formes féminines, comme sur les masculines : *primer* et *dongiers, lumeri* et *cusinyeri*, dans Marguerite d'Oingt. De nos jours, la forme diphtonguée après avoir tout envahi s'est réduite à *î, îri* : *parmî, bargî; revîri, bargîri*, à Saint-Genis-les-Ollières (Rhône).

A Saint-Bonnet, abstraction faite de l'action de la palatale, l'*a* de la finale arium a été traité de même que dans le Forez cis-ligérien ; il faut aller jusque dans la Basse-Auvergne pour rencontrer la terminaison provençale *eir, eira* : *drapeirs, piliceirs, charreira*, dans la charte concédée, en 1270, par les frères de la Tour aux habitants de la petite ville de Besse-en-Chandesse, (Chabrol, *Commentaires sur les coutumes d'Auvergne* IV, 93); *Soleirs, Bareira, brugeira* dans le censier du prieuré de Vieille-Brioude, 1271, (A. Chassaing, *Spicilegium Brivatense*, p. 126)[1].

9. Dans les mots mi-savants qui suivent, l'accent a été projeté sur l'*a* posttonique et l'*a* primitivement accentué s'est maintenu sans changement : *frari, boari, chavannari* II 24, 20, 9 r°, *panetari* III, *perari, avenaries* IV, 22, 4.

10. L'entrave a protégé l'*a* originaire dans *char* carnem III 9, *chaci* II 36, *cassi* *cassia III.

11. Notons dans I *frauro* à côté de *fraro*, et à la protonique *frauria*. Les textes lyonnais et bressans du XIVe siècle nous fournissent plusieurs exemples de ce phénomène linguistique; en voici quelques-uns : *fauvro, plaustro, plautro, tauxa* (*Revue des patois*, I, 263, note 3).

Le redoublement de l'*a* se relève dans *salaa, jornaa*, III (voyez le § 23). C'est là un procédé graphique, très en hon-

1. Sur le suffixe *-arius, -aria* voyez une note de M. G. Paris, dans *Romania*, IX, 330.

2. Cf. *Romania*, XIII, 543.

neur parmi les scribes lyonnais du moyen âge[2] et qui paraît avoir eu pour but d'indiquer la prononciation fermée de l'*a*. Pareillement, à la protonique : *Aaquaria* à côté d'*Aquarian* IV 33 28 et *maalars* III 17.

12. *ẽ* et *ĩ* sont représentés indifféremment par *e*, *ey* ou *ei*, graphies diverses d'un même son, sans doute celui de *è* : *se*, *deyt*, *vianeys*, *seyt* I, *assaver*, *avena*, *Verney*, *Pomey*, *Franceis*, *Fey*, *neyri*, *treyvo*, *meyns* II, *tres*, *seyr*, *saveir*, *peis* pisum, *fen* III, *her*, *avena*, *deivont*, *treivo*, *fen* IV. *Vi* viam, plur. *vies* II et IV, fait exception.

Pareillement, devant une palatale primaire ou secondaire : *deys* decem, *freyt* frigidum, *Leyri*, *trelli*, *soleyl* ; *sant Giney* II, *fret* (vha. frisc), *leny* ligna, *parels*, *dumeni* III, *Sant Ginieis*, *treyvo* IV 1 v°, *dimey* II et IV, *dimei* III et IV. Dans *lentilli* III et *servis* IV, *ĩ* a été traité comme long, de même que dans l'ensemble des dialectes romans ; par contre, on trouve *cuneyls* cunĭculos, à côté d'ailleurs de *cunyls* dans III. Chazelles et Rochefort ne connaissent que la forme avec *i* : *cunilz*, *cunyouz* dans II 36 et *conilz* dans IV, 4 r°.

Dans le Forez trans-ligérien *ẽ* et *ĩ* sont le plus souvent rendus par *ei* : *aveir*, *sabeir*, *sei* sit, *meins*, *dreit*, *francheisa*, *cosseil* mais *ers* dans la charte de Saint-Bonnet. Quant aux textes lyonnais des XIIIe et XIVe siècles, ils emploient concurremment les trois graphies *e*, *ey* ou *ei* : *ser*, *peis*, *peyvro* (*Romania*, XIII, 544 et 546).

13. Après un son mouillé, *ẽ* passe d'ordinaire à *i*, de même qu'en français et contrairement à l'usage du provençal : *puzin* II 15 r°, IV, *siri* ceram, III.

14. *ĕ* reste, vraisemblablement avec le son d'*e* ouvert, parfois noté *ei* ou *ey* : *Peros* I, II 11, *pera* II 15, *peci* II, IV, *leoure*, *terz* II, *veli* III 26 ; *Peyre* II 20, *veyl* *veclum II, *veili* IV [1].

De même *igleysi* I, *egleysi* II, *glesi* III, si, comme porterait à le croire la forme provençale *glieisa*, l'*ẽ* tonique d'ecclesia s'était transformé en *ĕ*, en bas latin.

La diphtongaison en *ie* n'apparaît que dans *lievra*, *espiecces* III,

---

1. Dans ces trois derniers exemples, l'*y* pourrait à la rigueur s'expliquer par la résolution de la gutturale secondaire. On pourrait aussi voir dans *igleysi* le résultat de la répression de l'*j* posttonique.

et dans *tierz* qui alterne d'ailleurs avec *terz* dans IV. *Tint* et *tinont*, dans II, supposent les formes intermédiaires *tient* et *tienont*.

Dans les textes écrits à Lyon ou aux environs de cette ville, les formes diphtonguées l'emportent, et de beaucoup, sur les formes avec *e* simple (*Romania*, XIII, 545 et les textes cités).

A Saint-Bonnet, par contre, la diphtongaison en *ie* est inconnue : *peira*, *segre*, (*Charte de Saint-Bonnet*, §§ 12 et 30).

15. Lorsque l'*ĕ* se trouve en contact avec un *u* posttonique, il persiste d'ordinaire sous sa forme latine, au lieu de s'amincir en *i*, comme cela s'est produit en lyonnais : *Vila Deou*, *Bertholomeou*, *Andreoux* et *Andreua*, *Matheoux* et *Matheua*, *feou* (provençal *feu*) dans II, *Matheu* dans IV. Dans le livre de raison des seigneurs de Forez, postérieur de plus d'un quart de siècle au Terrier de Chazelles, *e* s'est réduit à *j* : *Andrieu*, *syu* sebum. Déjà dans II : *tyoula*.

16. Les noms de lieu en *eu*, *eou* s'expliquent sans doute de même : l'*á* des finales en *ia(c)um* s'étant affaibli en *e*, sous l'action de la semi-voyelle, cet *e* se sera comporté comme celui des finales en *eum* et l'on a eu des vocables toponymiques tels que : *Esperceu* I 1, *Eculeu* (aujourd'hui *Ecully*) IV 1 v°, *Cuseou*, *Soloymeou* II 22, *Cyvreu* III 2. L'amincissement de *e* en *i* se relève dans *Anziou* II, 25.

17. *riou*, *ryou* rīvum II, 29, 14 r°, *cunyouz* cuniculos et *ceouz* ecce illos II 36, 44, nous offrent d'autres exemples de la transformation en semi-voyelle de la voyelle accentuée, lorsqu'elle est suivie d'un *u*, d'origine latine ou romane. De même, en vieux lyonnais : *riu*, *siou*, *Diu*, *tioles*, *miuz* (*Romania*, XIII, 545).

18. *ŏ*, *ŭ* et *au* donnent *o* ; cet *o* était fermé ainsi que l'indiquent les graphies *ou* et *u* qui se rencontrent parfois dans nos textes : *lor*, *valor* ; *hotra*, *soa* I ; — *passaor*, *nevos*, *roro* roburem ; *tyola* et *tyoula*, *dos*, *fo* fuit, *josta* et *justa* ; *o* aut, *esclosa* (français. *écluse*), *ot* et *out* habuit, *coa* caudam II ; — *avansaors* ; *dos*, *pola*, *chol* caulem, *ost* augustum III ; — *nevou* ; *does* et *dui*, *josta* IV. — *Piblo* pŏpulum est anormal.

19. Dans les finales en orium, la palatale a disparu sans laisser de trace, de même qu'en provençal : *aberaors*, *essagaors*, *terraor* II, *Oraor* III 9. Dans *moni* *monia II, elle s'est bornée à agir sur l'*a* posttonique ; la régression de l'*yod* se constate dans *moynos* II 8 r°.

20. *ŏ* se diphtongue d'ordinaire en *ue*, de même qu'en lyonnais : *Fuer* I ; — *suel*, *lue* II 49, 14 ; — *ues* *ŏvos, *huele* III et dans IV : *suer*, *uert* et *buec* *boscum qui proteste contre l'étymologie buxus proposée par M. Storm (*Romania*, V, 169). Le passage à *o*, sans doute fermé, n'est pas rare : *nova*, *rolo*, *boc* II, *mollo* mŏdulum, *oli*, *olio* et *ule*, *posque*, *lensols* III, *ort* II et IV, *bosc* IV.

21. Devant une palatale, *ŏ* est représenté par *uey* ou par *oi* : *puey* podium II ; *huey* III ; *poys* puteum II, *oytres* III, *pois*, *crois* crucem IV.

Dans la charte de Saint-Bonnet, *ŏ* ne se diphtongue guère que devant un son mouillé ou une gutturale : *ort* 15, *vol* 18, *mova* 29 ; *pueis* 11, *nueit* noctem 30, *pueschont* 56, *fuec* 45. Dans la coutume de Besse, toute trace de diphtongaison a disparu : *foc*, *poschont*.

Posttoniques. — 22. *A* pur persiste, de même qu'en provençal : *arma* I, *avena* II, *fava* III, *trossa* IV. Une palatale l'adoucit en *e*, d'où la diphtongue *je*, réduite à *i* dès l'époque préhistorique des dialectes bressans, lyonnais et foréziens : *ygleisi* I, *vigni*, *rochi* II, *Porvensi* III, *vercheri*, *peci* IV. De même *ciri*, où l'affaiblissement de l'*a* est dû au groupe *ir*.

23. Précédé immédiatement d'un *a* roman accentué, l'*a* posttonique a été comme absorbé par la syllabe précédente : *estra*, *aservisa*, *emina*, *quartala*, etc., dans le Censier de Chazelles. Les graphies *jornaa*, *salaa* qu'emploie le Livre de raison n'ont d'autre but que d'indiquer la prononciation fermée de l'*a* final. Il en est de même, dans la charte de Saint-Bonnet, où on lit *moilleraa* 42, *fermaa* 13, à côté de *mescla* (mêlée) 15.

L'*a* posttonique se maintient pur après les voyelles autres que *a* : *frauria* I 8, *partia* II 15, *venua*, *menua* III 21, *la soa* I 9, *creysua* II, mais *frari*, *Boari* II 15, 17.

24. Devant *s* de flexion *a* passe à *e* : *fontanes*, *gotes* II 7 r° 11, *ravioles* III, *does* IV 15. Dans les féminins en *i*, l'*s* a maintenu l'*e* et c'est l'*j* qui a disparu : *igleyses* I 7, *roches* II 12 v°, *vinnes* IV 1 v°. De tous les caractères, sinon distinctifs, du moins habituels des parlers franco-provençaux, cet affaiblissement de *a* posttonique en *e* devant *s*, est celui qui se poursuit le plus loin vers l'ouest : la coutume de Saint-Bonnet écrit *femnes*, *chauses* et le patois d'Apinac prononce *fennes* ; mais tout près de cette dernière

commune, à Usson, on se sert de pluriels en *as* : *terras*, *londzas*, etc.

De même, et à plus forte raison, dans la charte de Besse-en-Chandesse, à quelques lieues à l'ouest de Saint-Bonnet : *totas las femnas*, *chabras*, etc.[1].

25. L'*a* posttonique des finales en *atas* s'étant adouci en *e* suivant la règle, on a eu des finales en *aes*, bientôt réduites à *ays*, *ais*, puis *eys* : *quartalays*, *eminays*, *anays*, *quartalais* II 30, 40, *charbonays*, *achatais*, *obleys* oblatas III 14. Après une mouillure, atas est représenté par *ies* : *demenchies*, *tallies*, *pidies* II 5, 21 v°, 13 v°.

Posttoniques autres que *A*. — 26. Là où la prononciation exige le maintien d'une voyelle de soutien, nos textes distinguent soigneusement entre les diverses voyelles latines : *mare* I 10, II *passim*, *frare*, *faure* faber II 27 6, *autre* alter II, 2 r°, *frares* frater, *maytre* magister III, *pare* IV ; *autri* alteri II 13 v° ; *Hugos*, *Peros* II 2, 11 ; *autros* alteros III, IV ; *mariajo* I 1, *autro* alterum, *fauro* fabrum II 2 r°, *meismo* IV. J'ai relevé le même phénomène dans les textes lyonnais et bressans des XIIIe et XIVe siècles[2]. Par contre, la charte de Saint-Bonnet ne fait point cette distinction délicate entre les diverses posttoniques autres que *a*.

Signalons le maintien de l'*u* posttonique dans *Gorgorios* II 33. Cf. le lyonnais *espacio*, *servicio* (*Romania*, XIII, 554). Cet *u* s'est combiné avec l'*á* dans *fo* (= *fau*) fagum II.

Antétoniques. — 27. *a* demeure même dans le voisinage des palatales : *chamin*, *Chazalez*, *achatet* II 42, *chavaus*, *agusar* III, *chavalar* IV 39. Pareillement, à l'intertonique : *meylurament* I 1, *fayvaler*, *Margarita* II 15 r°, 29 r°, *Oraor* II et III, *prejaor*, *avansaors* III, *lavaures* II 23 v°, *Galchaor*, *chanaver* IV 32, 17.

L'*a* antétonique n'a pas toujours résisté à l'action de la semi-voyelle, mais son affaiblissement en *e* ou en *i*, dans cette situation, est beaucoup plus rare qu'en lyonnais : *Tyseor* II et IV, *chimin*, *chivrot*, III.

---

1. Sur l'influence exercée par *s* sur la voyelle qui la précède, voyez W. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, n° 309 de la traduction française, et *Romania*, XX, 78.

2. *Romania*, XIII, 554, et *Revue des Patois*, I, 20.

Notons le redoublement de l'*a* dans *maalars* (vieux français *malart*) III, 17, *Aaquaria* IV, 33.

28. *ĭ* devient *e* : *perer* II 9. *Peysson* III s'explique par la résolution de la gutturale en *j*. — *ĕ* demeure : *pereiri*, *nevou* IV 3 v°. Dans *meismo* *metipsimum IV, *meymo* II 27, il se peut que la contraction ne se soit pas encore accomplie.

Sous l'action d'une palatale, *ē* passe à *i* : *cirisier* II 8 r°, *Gineys* II 30 v°, *Ginies* IV 3 ; *igleysi* I 11, mais pourquoi *sirventa* III ?

Mis en contact avec la voyelle qui le suit par la chute d'une consonne intermédiaire, *ĕ* se réduit à *j* : *tyoler*, *tyoleri*, *Miart* Mĕdardum II 26 v°, 6 r°, 21.

Devant *l* ou *n*, *e* atone peut s'élargir en *a* : *Michalet*, *Guillalmin* II 5 v° 16, *vianeys* I et II.

29. *ī* persiste, même lorsqu'il précède un *i* accentué : *dimi*, *Malvisin* II 5, 5 r°, mais aussi *Esperit* I 8, *Fezecians* III 25, et *parezis* III, (cf. G. Paris, *Romania*, VIII, 629). *ī* a passé à *u* sous l'action des labiales environnantes : *prumeriment*, *dumene* III 9 et *passim*.

30. *ō* et *ū* se maintiennent avec le son d'*o* fermé, que nos textes représentent indifféremment par *o*, *ou* et même *u* : *anoal* I 3, *moller*, *codurer*, *motons*, *jornala*, *boari* II, *moterla*, *coteus* III, *Boers*, *pozins*, *conil* IV 3 v°, 4 r°, 25 ; — *coudurers* II 41, *Mouners* IV 1 v° ; — *nurir* I 9, *curtil*, *buycon* (= *buyçon*) à côté de *boysson*, *puzin*, *cusin* II, *purri*, *ufferendes* et *offerendes*, *qusina* III, *curtil* IV.

De même devant *n* médiale : *Laoneysa* et *Laouneysa* II, *unyons* III.

Notons le maintien de l'*o* intertonique dans *Bertholomeou* II, *peirecel* petrŏselinum III 5.

ŏ s'est affaibli en *e* dans *seror* II 7, *peiresel* III *Esphital* II 30 et *Berthalmeou* (= *Berthelmeou*) II ; il en est de même de *ŭ* dans *Jevesi* (Juvisy).

Il y a eu dissimilation dans *Laoneysa*, *Laouneysa*, *raont* II 43, 26 v°, 26, *laoneisa*, *Montraont*, *raonda* IV 1 v°[1]. Suivant toute vraisemblance, l'*o* n'est arrivé à *a* qu'après avoir passé par *e* ; en lyonnais, cet *e* au lieu de s'élargir en *a*, s'est aminci en *ī* : *rionda* et *Lion* dans Marguerite d'Oingt, *prion* profundum dans le patois de Saint-Genis-les-Ollières.

1. Cf. Laon (*Lugdunum Clavatum*).

Consonnes. — 31. *c* initial ou seconde consonne d'un groupe latin prend le son chuintant devant *a* : *chapelan* I, *chamin*, *Chasalez*, *Chastellud*, mais aussi *Castellud* II, *chiera*, *chavaus*, *char* III, *chavalar* IV ; — *Pervencheres* I, *vercheyri* *vercaria, *flachi*, *demenchies* II, *blanchi* III, *Rochifort* IV. Ce caractère se poursuit dans les parlers du Forez trans-ligérien : *chartra*, *chavalers*, *marcha*, dans la charte de Saint-Bonnet (§§ 1, 9 et 19), et dans ceux de la Basse-Auvergne : *chanonis*, *chaptal*, *vacha*, dans la charte de Besse (Puy-de-Dôme) ; *Chalm*, *chapitole*, dans le Censier du prieuré de Vieille-Brioude (Haute-Loire) [1]. Les patois du sud-ouest semblent avoir une tendance à remplacer le son chuintant pur par un son mixte, représenté d'ordinaire par *tch* et quelquefois par *ts* : *tchami*, *tchar*, *coutchâ*, dans un conte en patois d'Usson publié par P. Gras, à la suite de son *Dictionnaire du patois forézien*, p. 205 ; *tchemî* et *tsar*, *tchi* canem et *tsat*, dans des pièces en patois de Saint-Jean-Soleymieux, (P. Gras, *loc. cit.*, p. 210, 215) ; *tsantâ*, *brantso* et *sauvatche*, dans une chanson populaire en patois de Luriecq, (P. Gras, *loc. cit.*, p. 212).

Nos textes accusent une certaine confusion entre la chuintante sourde et la sifflante dure : *broci* (vieux français *broche*), *flaci*, *demencies*, à côté de *flachi*, *demenchies*, dans le Censier de Chazelles.

32. Si le groupe consonne + *c* est un produit roman, la gutturale fait place à la chuintante sonore : *fargi* fabrica II 6, *mangi* *manicam II 23 r°, *colongi* colonica II [2], *favergi* fabrica II 16 v°, *salvago*, *Domengo* (= *Domenjo*) II 9, *mingier*, *prejaors* III. De même, en vieux lyonnais : *pregier*, *pregeours*, *erragievet*, *empegia*, *empegiment*, *mangos* (manches d'outil), *dyemengi*, etc. (*Romania*, XIII, 561).

Notons, dans le Livre de raison, la forme *dumeni* domini(c)a qui a son analogue dans les patois lyonnais : *diuméni*, à Saint-Genis-les-Ollières, et dans les patois bugistes : *dyomène*, à Jujurieux (Ain).

---

1. Aug. Chassaing, *Spicilegium Brivatense*, Paris, 1886, p. 126.

2. Sur l'étymologie de *colongi*, vieux français *colunge*, voyez Aug. Bernard, *Cartulaire de Savigny*, chartes 29, 32, 203 et 702, et *Cartulaire d'Ainay*, charte 36, dans la *Collection des Documents inédits*. *Montanges* de l'Ain et *Montange* de la Savoie, ont été de même formés sur le cognomen romain bien connu *Montanus*, à l'aide du suffixe *icus*.

33. Devant *e* et *i*, *c* initial ou seconde consonne d'un groupe latin est traité de même qu'en français : *ceouz*, *cirisier* II 44, 12, *peyson* III ; si le groupe est d'origine romane, *c* fait place à la sifflante douce : *puzin* pullicenum, *sauzo* salicem, *sauzia*, *rozo* rumicem II 15 r°, 16, 4 r°, *pozins* IV 23 r°.

34. *c* intervocal s'est adouci en *g* dans *negun* I 11; il en est de même de *qu* dans *enseguent*, *aygui* III, *eyga*, *essagaors* II 42.

iqui ecce hic II 8, suppose un type bas latin **eccu(m) hic*.

ch intervocal a pris le son chuintant dans *parrochiel* III 33.

35. *c* final en roman s'est résolu en *i*, *y* dans *avoi*, *cay* *eccum hac, *lay* II. Je n'ai pas d'exemple à citer de son maintien. Dans la Charte de Saint-Bonnet, au contraire, je relève les formes provençales *enemic*, *amic*, *fuec* 48, 45 ; pareillement dans la Charte de Besse : *foc*, *amic*.

36. Le groupe *ct* donne *yt* : *layt*, *fayti*, *frayti* fracta, *faytures* III ; dans *frut* III, au contraire, la gutturale a été purement et simplement éliminée.

37. La dentale intervocale tombe : *Sorlin* Saturninum I 5, *aberaors*, *passaor*, *raont* II, *Oraor* III 9, *feou* *feodum (?) II 30, *guiet* III 10. Dans *laoneysa* II 43, IV 66, la chute du *d* implique la persistance de la forme pleine Lugudunum, attestée d'ailleurs par les inscriptions et par Dion.

38. L'élimination de la dentale forte s'observe, également, dans la plus grande partie du Forez trans-ligérien : *chamjaor*, *fermaa*, *coignogua*, *moneia* dans la charte de Saint-Bonnet (§§ 22, 13, 37, 16).

Les patois « de la Montagne », à l'extrémité sud-ouest du Forez, se bornent à l'adoucir en *d* : *maridâ*, *jornada*, *meinada* (P. Gras, p. 224). Les parlers de la Basse-Auvergne agissent de même : *charrada*, *moneda*, dans la Coutume de Besse, *Orador*, *plantada*, *estrada*, dans le Censier de Vieille-Brioude. Pareillement, dans le parler de Clermont : *donada* (A. Chassaing, *loc. cit.*, p. 340). Notons dans le Censier de Chazelles : *pidie* pietatem.

Le *t* intervocal devenu final en roman s'élimine également : *pra*, *meytia* et tous les participes passés masculins. De même, dans la charte de Saint-Bonnet : *volunta*, *jura* 13, *marcha*, *fianza* 24.

Dans la Basse-Auvergne, au contraire, le *t* s'est maintenu : *merchat*, *donat*, dans la charte de Besse ; *prat*, *pagat*, dans le censier de Vieille-Brioude.

Le *t* final appuyé, soit en latin, soit en roman, persiste, alors même que la consonne d'appui a disparu : *dont* donet *voudrant*, *reguart* I, *devont*, *apertinont*, mais aussi *apertinon* II 3 r°, 2 v°, *Lorent*, *vendest*, *Bertrant* II, *furont*, *beviront*, *enseguent*, *unt* unde III, *ant*, *tenement*, *ort*, *pont* IV ; *deyt*, *donet* II *se dinet*, *recet* receptum, *frut* III.

Signalons encore son maintien à la 3e personne du singulier du subjonctif présent : *laysayt*, *planet* à côté de *prene* I, 10 11.

De même qu'en vieux français, *t* s'efface devant *s* de flexion : *ort* et *orz*, *part* et *parz*, *Bertrant* et *Bertranz* II.

Il apparaît parfois là où l'étymologie ne l'appelait pas : *Johant*, *jort* II 14 v°, I 2 [1].

40. Dans l'intérieur des mots et dernière consonne d'un groupe, *t* s'adoucit en *d* : *codurer*, consuturarium, *sender* semitarium [2] II 3 v°, 13 r°, *Sandos* *sabbatus III. Les textes lyonnais écrivent pareillement : *sanda* sanitatem, *acoindes* adcognitos, *cindres* cincturas, etc. [3].

41. Le groupe *tr* se comporte comme en français; le *t* disparaît sans laisser de trace, après, sans doute, s'être arrêté quelque temps à *d* : *mare*, *frare*, *Peros* I, II, *frares* III, *pare* IV. Dans *Peyre* à côté de *Peros*, II 20, 11 et *peirecel* à côté de *perecel* III 5, 11, *ey* et *ei* sont vraisemblablement de fausses diphtongues qui indiquent la prononciation ouverte de l'*e*. A Saint-Bonnet, au contraire, le *t* se continue en *i* : *falsaire*, dans la charte de cette ville. Pareillement, dans le patois d'Usson : *peirettas*, et dans celui de Saint-Jean-Soleymieux : *vioulounaire*, *peires*, mais *burre* [4]. Le Censier de Vieille-Brioude emploie, comme de raison, la forme *fraires*. Dans la charte de Besse, le *t* subsiste adouci en *d* : *falsadre*.

42. *l* résiste d'ordinaire à la vocalisation : *Salvago*, *Chalvel*, *dels*, *portal* II, *hostal*, *Petals* I, *salsa*, *navels*, *cunyls*, *porcel*. *novel* III, *Galchaor*, mais aussi *Gauchaor*, *communals*, *als*, *curtilx* IV. Devant *s* de flexion la vocalisation est fréquente : *Moreuz*, *Chalveuz*, *Espitauz*, *portauz*, *cuniouz*, *ceouz* II.

---

1. *Romania*, VII 107, VIII 110, XIII 565.
2. On pourrait, à la vérité, supposer un bas latin semedarium.
3. *Romania*, XIII 564.
4. P. Gras, *loc. cit.*, pp. 204, 216, 220.

Dans la Charte de Saint-Bonnet, *l* se maintient mieux, surtout devant *s* finale : *falsa*, *dalfina*, *cossols*, *cuminals*, mais aussi *autres*, *leiauta*, *auna*.

Dans la Coutume de Besse, la vocalisation est inconnue : *altras*, *dels*, *falsadra*, *moltos*, *coltels*. Dans le Censier de Vieille-Brioude, je ne l'ai relevée que dans les articles *deus* et *aus* ; partout ailleurs *l* se maintient : *cabrols*, *portals*.

Les textes du Forez cis-ligérien ne nous fournissent pas d'exemple de l'apocope de *l* devant une autre consonne, apocope si fréquente dans les textes lyonnais (*Romania*, XIII, 588) et qui se manifeste déjà dans le Censier de Rochefort : *Rosex*.

43. Le passage de *l* à *r* est beaucoup plus rare qu'en lyonnais ; on ne le constate que dans *Guillermo* I 1, *amandres* et *moterla* mustellam III 16 ; mais *olmo* II 6.

44. *r* s'est insérée dans *trabla* III et s'est déplacée dans *Porvensi* III.

45. *n* ou *m* finale en roman persiste toujours après une voyelle : *chapelan* I, *Sornyn*, *Peron*, *Hugon* II, *fen* III, *pan* IV ; *Christim*, *Hucom*, *fam*, *hom* II 15 r°, 7 v°. Il en est de même dans la Charte de Saint-Bonnet : *maison*, *om*, mais *vi* vinum, dans la Charte de Besse et *tchî* canem, *tchemî* à Saint-Jean-Soleymieux.

n se maintient quelquefois après *r* : *torn*, *forn* II 6 r°, 7 v°, *jorn*, *charn*, mais aussi *char* dans III.

Devant *s* sa destinée habituelle est de tomber : *cesa*, *isi* in sic II, 22 r°, 44, *tramis* III, 10, *motos*, *meys* minus, *ces* census II, 22 r°, 19, *Lus* et *Luns*, *unios* et *hunyons* dans III. La Charte de Saint-Bonnet écrit de même *maisos*.

n s'est laissé remplacer par *l* dans *Sorlin* I 5 et par *r* dans *arma* I 2, vraisemblablement après avoir passé par *l*. *Sempt* septem II nous offre un exemple de l'épenthèse de la nasale, phénomène qui a pris un grand développement dans les patois du Lyonnais.

n suivie d'un *j* est notée parfois *n* ou *nn*, mais le plus souvent *gn* : *leni* ligna III, *saini*, *saynaz*, *vini*, *vinnes* IV ; *sagni* II, *vigni* II, IV.

46. *ti*, *ci* suivis d'une voyelle passent à la sifflante dure notée tantôt *c* tantôt *s* ou *ss* : *peci*, *places*, *Breysi* II ; *fayson* et *faysson* III. A la finale en roman, ils sont rendus par *s* ou *z* : *servis*, *poys* II, *terz* II, IV.

[illegible] *a* et [illegible] de même qu'en lyonnais : *lone* [illegible] (II), [illegible] (I).

[illegible] l'intervocale est [illegible] indifféremment [illegible] ou [illegible] : *masura* et *massura* [illegible] *brejo* (II), *trosa* et *trossa* (IV).

Dès la fin du XIIe siècle [illegible] ne devait plus guère se faire entendre [illegible] est souvent omise dans l'écriture : *pe*[illegible] *ro*. et *lo*. *quar-tallas* [illegible] dans le [illegible] de Chazelles. L'*er*. est de même [illegible] premier consonne d'un groupe, dans le corps des mots [illegible] (II).

[illegible] par [illegible] *portaur*. *Chasa*-[illegible] dans le [illegible] *Rosen*.

[illegible] signe sans valeur phonique, que les scribes emploient [illegible] *nosta*. [illegible]

[illegible] intervocale devient [illegible] en lyonnais : *saver* [illegible] est arrêté à [illegible] dans le patois [illegible]

[illegible] conforme-ment [illegible]

[illegible]

FLEXION. — 52. La déclinaison est assez bien observée; c'est ainsi que les substantifs en *er*, suivant la 2e déclinaison, sont très régulièrement dépourvus d'*s*, au nominatif singulier : *faure* II, *maytre* III. L'assimilation de la 3e déclinaison à la seconde n'apparaît guère que dans le Livre de Raison (*frares* frater, *prejaor* predicatores), et encore n'y est-elle point la règle. Les noms propres de la 1re et de la 2e déclinaison offrent fréquemment l'accusatif en *an*, *on* : *Peronella*, *Peronellan*, *Jaquetan*, *Filippan* I et II; *Mathia*, *Mathian* II 12 v°, 11 r°, *Guillalman* II, *Aaquaria*, *Aquarian* IV 28, 23, de même *tantan* II; *Peros*, *Peron* II 11, 7.

53. L'article masculin est *le*, au cas sujet, comme dans les Chartes de Saint-Bonnet et de Saint-Vallier, (P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, p. 173); les textes bressans et lyonnais de la même époque ne connaissent que la forme *li*.

Masc. sing. *le*; *del* I, II, *dal* III; *al*; *lo*. — Plur. *li*; *dels* II, IV, *del* II, III, *deuz* IV 2 v°; *dal* III; *als* II, *al* II, III; *los*, *lo* II.

Fem. sing. *li*; *de la*; *a la*, *alla* II; *la*. — Plur. *les*; *de les*, *de le* II; *a les* I, *alles* et *alle* II; *les*.

Neutre : *lo* I 16 et III. *el* = *en lo*; *en la*, *en les*.

54. L'adjectif démonstratif est représenté par *cel* II, IV, *cella* et *ces* ecce illos II; le pronom démonstratif, par *ceouz* ecce illos et le neutre *co* II 16 r°, *so* III; *ico* I 15.

55. L'adjectif possessif fléchit ainsi : Masculin, singulier, sujet : *sos*; régime : *mon*, *son*. — Pluriel, sujet : *mi*, *si*; *sei* IV; — régime : *mos*, *sos*. — Féminin, singulier, sujet : *sa* I, II; régime : *sa* II *passim* et III, *si* I 1, II 7, 14. Au pluriel, je ne relève que le régime *nostrum* III et l'indéclinable *lor*.

L'adjectif possessif absolu (ou tonique) est représenté par *sia* sua, français : *sienne* et par *lor* II, 42.

Comme exemples du pronom possessif, je n'ai à citer que *la soa* I 9 et *lo lor* II.

56. Au singulier et au pluriel, le pronom relatif des deux genres est, au cas sujet, *qui*, dans le Terrier de Chazelles et *que*, dans le Livre de raison. On trouve aussi *que*, pour le féminin, dans II, 13 r°. Le cas régime est *que* pour les deux genres et les deux nombres.

Le Livre de raison emploie le relatif *li qual* au sujet mascu-

lin pluriel ; le Terrier de Chazelles, au contraire, ne paraît pas connaître le relatif tiré de qualis : *Al chemin per que hom vait...* II, 39 ; — *per la vercheyri en que est sa maysons* II 11.

57. Le pronom personnel fléchit de la façon suivante : 1re personne *jo* ; *nos* ; — 3e personne, masc. sing. *el* ; *li* (franç. *lui*) ; *lo* ; — pluriel *il* ; *lor* ; *los* ; — féminin singulier, *illi* I 1 ; *ley* I, *li* ; *la* ; — neutre *ho*, *o* I 11, 2, au sujet et au régime (franç. *il*, *le*). Le pronom personnel est assez fréquemment omis dans I et II : *tant quant ley plaira* I 1 ; — *per j ort que achateront* II 16 r°.

Le pronom personnel absolu (tonique) fléchit comme suit : Masculin singulier, sujet : *el* II *passim* : « et tint a quart, el et sos frare, v meitarays, » II 21 r° ; régime : *de luy*, *a luy*. — Féminin singulier régime : *a ley* (franç. *à elle*) I 1, III. — Pluriel masculin, sujet : *il dui* IV 2 r° ; régime : *lor* (franç. *eux*).

Notons, à la 3e personne du masculin, l'emploi régulier du pronom *se* : « Et tint ij sestarays de terra a quart, per se et per si mullier, » II 14 ; « per se » IV 4 r°.

Le pronom indéfini est *hom* I, II.

58. Nos textes, comme on devait s'y attendre, sont assez pauvres en formes verbales ; ce qu'ils en contiennent suffit cependant pour nous autoriser à rattacher la conjugaison du Forez cis-ligérien au rameau provençal. — C'est ainsi que la finale latine -ant se conserve régulièrement, non seulement à l'imparfait de l'indicatif et au conditionnel : *aviant* II, 30, *payariant* II 43, *descendriant* III, mais encore au futur, *partrant* I 10. Il convient d'ajouter que le Livre de Raison témoigne d'une tendance marquée à substituer la finale *un* à la finale *an* : *aviunt* et *poiunt* à côté de *descendriant*.

Nos textes ne nous fournissent qu'un seul exemple de la 3e pers. plur. du présent de l'indicatif : *fermont* II. On sait que les textes lyonnais, qui maintiennent d'ordinaire la finale latine *-ant* (*receviant*, *faysiant* faciebant, dans Marguerite d'Oingt), fléchissent, eux aussi, en *ont*, les 3es personnes plurielles du présent et de l'imparfait de l'indicatif : *amont*, *entravont*, dans Marguerite d'Oingt, pp. 46, 63.

Le parfait des verbes de la 1re conjugaison est formé sur le type dédi, conformément à l'usage du provençal : *comensey* III 1, *donet* II 43, *itemos* III 14, *achateront* II 16 r.

Signalons, au présent du subjonctif de la 1re conjugaison, les 3es personnes du singulier en *ayt, eyt : laysait, aydayt ; malmeneyt* I 10 9.

A l'imparfait du subjonctif de la première conjugaison, la finale latine — ent est rendue par *ant : amendeysant* I 11, *achatesant* II 30.

La conjugaison de nos textes se rapproche du français en ce que l'*a* posttonique de la 3e personne du singulier du présent de l'indicatif des verbes en *ar*, s'est adouci en *e*, de même d'ailleurs qu'en lyonnais : *iste* II, *pose* I. Pareillement au présent du subjonctif : *planet* I 11.

Notons aussi que le Livre de raison forme l'imparfait de l'indicatif de la 1re conjugaison sur le type de l'imparfait en ēbam : *meniant, demoriant*, contrairement aux textes lyonnais qui ne nous fournissent que des formes en *avont*.

59. Voici, au reste, le tableau sommaire des paradigmes relevés dans les textes que je publie :

1re Conjugaison. — Indicatif présent 1. *dono* I ; 3. *iste* II 22, *pose* I 1 ; 6. *fermont* II 5 r°. — Imparfait 6. *demoriant, meniant* III 1, 14. — Parfait 1. *comensey* III 1 ; 3. *donet* II 44, *se dinet* III 22 ; 4. *itemos* III 14 ; 6. *achateront* II 16 r°, *se dinerunt* III 28. — Conditionnel 6. *payariant* II 44. — Subjonctif présent 3. *laysayt* I 10, *aydayt, malmeneyt* I 9 ; *gart, dont* I. — Imparfait du subjonctif 6. *amendeysant* I 11, *achatesant* II 30. — Infinitif présent *retornar* ; *mingier* III 10, 14. — Participe présent *demorant* III 1. — Participe passé, masc. sing., *pela* II 30 r° ; *paya, anonsie* I 12, 11 ; — Féminin sing. *aservisa* II ; **mingia*. — Féminin pluriel *aservisays* II, *achatais* III 14 ; **mingies*.

2e Conjugaison. — Indicatif présent 3. *deit* II, *deyt* I ; 6. *devont* II 30 v°. — Imparfait 6. *poiunt* III 10. — Futur 6. *voudrant* I 2. — Parfait 3. *vit* I 15. — Infinitif *saveir* III 10. — Partic. passé masc. *recet*.

3e Conjugaison. — Imparfait de l'indicatif 3. *conduset* III 14. — Parfait 3. *dependit* III 14 ; — 6. *feyront* III 1, *mittiront* III 14, *beviront* III 32. — Futur 3. *playra* II 1. — Conditionnel 6. *descendriant* III 10. — Subjonctif 3. *se planet* I 11, *prene* I 10. — Imparfait 3. *vendest* II 43. — Infinitif *faire* III 1 ; *rendre* I 8. — Participe présent *veyent* II 32 r°. — Partic. passé *perdu* III 14 ; *vendua* II ; *fayti*.

4e Conjugaison. — Indicatif présent 3. *tint* II; 6. *tinont* II 30. — Parfait 6. *partiront* III 2. — Futur 6. *partrant* I 10. — Infinitif *venir* III 1. — Partic. présent *continent* II 30. — Partic. passé féminin *venua* III.

Aveir. — Imparfait 3. *aveit* II 43, *avet* III 14; 6. *aviant* II 30, III 14, *aviunt* III 10. — Parfait 3. *ot* II *passim*, *out* II 15 r°; 6. *oront* II.

Estre. — Indicatif présent 3. *est* II; 6. *sunt* II 15, III 1, *sont* II 15. — Imparfait 3. *ere* II 22; 6. *erunt* III. — Parfait 3. *fo* II 6, *fu* III; 6. *foront* II 1, *furont* et *furunt* III. — Subjonctif présent 3. *seyt* I 11.

I. testament de johan de bourbon.

Le 22 avril 1289, à la demande des intéressés, le juge du comté de Forez faisait transcrire, sur le registre des insinuations de Feurs, les dispositions de dernière volonté contenues dans le testament olographe d'un certain Johan de Bourbon [1]. Suivant l'usage, le greffier paraît s'être contenté d'apporter à la rédaction originale des modifications de pure forme; parfois même il s'oublie jusqu'à copier textuellement, de telle sorte que, dans un même paragraphe, on le voit se servir tour à tour de la première et de la troisième personne. Aussi bien, au point de vue de la localisation linguistique de notre document, cela importe peu, puisqu'il résulte du contexte que le testateur habitait soit l'ancien *Forum Segusiavorum*, soit l'une des communes qui l'entourent.

La feuille sur laquelle le magistrat avait fait transcrire le testament de Jehan de Bourbon a été détachée du registre des insinuations; conservée par hasard, elle se trouvait, il y a quelques années, aux Archives du Rhône où j'en ai pris copie :

Nos Henricus Dessartines, legum professor, judex in comitatu Forensi, notum facimus universis presentes litteras inspecturis, quod anno Domini M̊ C̊C octogesimo nono, die Veneris, post octabas Pasche, presentata nobis in scriptis, apud Forum, testamento seu ultima voluntate Johannis de Borbono deffuncti, presentibus parentibus et amicis ipsius deffuncti qui dicebant sua

1. Sur le juge ordinaire du comté de Forez, qui dut résider à Feurs jusqu'en 1441, époque à laquelle la capitale du Forez fut transportée à Montbrison; voyez Chantelauze, *loc. cit.*, III, 254.

interesse... dictum testamentum seu ultimam voluntatem apperuimus, publicavimus et de verbo ad verbum legimus et..... in formam publicam, ad perpetuam rei memoriam, redigi facimus in hunc modum :

1. Primo Johannes de Borbono pose essecutor de son hostal Guillermo Chapelan et Johan Chapelan son fraro et Vialet Foron d'Esperceu [1] [et] Johan de Bonayr. Et laysse Filippan si muillier dona et senoreyssa de son hostal, tant quant ley playra, et quant ley non playra, jo li dono deys livres de parisis de meylurament hotre son mariajo et una gonella et un surecot de bruneta, tant que a la valor de C sols vien., et .xxx. livres de parisis de mariajo que illi i a.

2. Item .ix. chapellans per s'arma et a chascun dont hom .ij. sols vieneys, el jort que li essequtor o voudrant.

3. Item al chapelan de Rosers [2] .v. sols de parisis per un anoal.

4. Item al chapelan de Civent [3] .j. anoal de V sols de parisis.

5. Item .xij... parisis al pont de Saint Sorlin [4].

6. Item el pont del Palays de Fuer [5] .ij. sols vianeys.

7. Item a les igleyses d'Esperceu, de Civent, de Roserz, de Costances [6], a chascuna ygleisi .ij. sols vianeys.

8. Item a Sen Esteven de Lion [7] .vj. [sols] vianeys ; a la frauria de Saint Esperit de Rosers XX sols de parisis a rendre dedins .ij. anz.

9. Item laysse Stevenin son frauro deu fey et la soa, sos efans ; et que los guart come per se, et que los aydayt a nurir et que no los bate, nos los malmeneyt.

10. Item comande que Peros sos fils, le annas de sos enfans, prene .x. livres de parisis de melurament, lay que il partrant, et salve si mare come sa chere mare ; et que guart los enfans come per se et que non laysayt l'ostal mespartir, tant quant illi viora.

11. Item comande que ho seyt anonsie a Rosse[rs] et a Costances, que si aveyt negun que se planet de luy, que li essequtor lor ho amendeysant el reguart de saint igleysi.

12. Item a paye Johan Chapelan...., .c. sols de vianeys, a payer en marz de la....., paya.

---

1. Espercieux-Saint-Paul, con de Feurs.
2. Rozier-en-Donzy, con de Feurs.
3. Civens, con de Feurs.
4. Il s'agit vraisemblablement ici du pont qui traversait la Loire, en face de Feurs.
5. Le Palais, faubourg de Feurs, sur la rive droite de la petite rivière de Loise.
6. Cottance, con de Feurs.
7. Ancienne église métropolitaine de Lyon, construite au ve siècle par saint Patient. Cette église, aujourd'hui détruite, était attenante à Saint-Jean qui l'avait dépossédée du siège métropolitain.

13. Item a recet de Johan de Bonayr .xxx. liv*res* vianeys del mariajo son fraro.

14. Item .xxxv. liv*res* vianeys en deyt.

15. Ico vit Vialet Faure d'Esperceu et Andreuetz de P*er*vencheres et Clemens de Gutis et Peros Petals et Nicholas Bollers de Sen Marcelin. Testes sunt isti.

16. Datum lo vendros apres festa saynt Michel, anno Dom*in*i MCCLXXXVIII. In cujus rei testimonium, nos prefatus judex huic presenti carte et publicationi, a nobis rite et sollempniter publicate, in formam publicam, ad perpetuam rei memoriam, prout mores et juris est redacte, sigillum Forensis curiae duximus apponendum.

Datum anno, die et loco predictis.

II. CENSIER DE LA COMMANDERIE DE CHAZELLES-SUR-LYON.

Vers la fin du XVIIe siècle, les archives de la Vénérable Langue d'Auvergne furent transportées à Lyon, dans l'hôtel de la Commanderie de Saint-Georges, où le Grand Prieur venait de fixer sa résidence. Transférées à l'Hotel de Ville, en vertu de la loi du 5 frimaire an V, portant création des archives départementales, elles y furent conservées à peu près intactes jusqu'au mois de janvier 1848, époque à laquelle le Ministère de l'Intérieur eut la malencontreuse idée de répartir cette précieuse collection entre les dix-huit départements compris dans l'ancienne circonscription du Grand Prieuré d'Auvergne. Ce qu'il en reste aux Archives du Rhône y est classé sous la dénomination de *Fonds de Malte*[1].

C'est dans ce Fonds que se trouve le Registre terrier de la Commanderie de Chazelles sur Lyon[2], petit volume en parchemin de 305 ^mm^ de haut sur 200^mm^ de large, comprenant 32 feuillets, écrits sur deux colonnes. Au dos et en tête, une étiquette avec cette mention en écriture du XVIIIe siècle : *Chazelles, n° 1, 1290*; au dessous, la cote nouvelle H 2316. Le terrier de Chazelles a été dressé en 1290 : c'est un des plus anciens documents en langue vulgaire que possèdent les Archives du Rhône. A l'époque où il fut établi, l'Hôpital avait des possessions dans trente-quatre paroisses; indépendamment des redevances ou prestations en nature, il percevait 84 livres 2 deniers et 3 poises, réparties entre 393 tenures ou censives. En outre des redevances

1. L. Niepce, *Le Grand Prieuré d'Auvergne*, p. 6.

2. La Commanderie de Chazelles sur Lyon (Loire) fut fondée, vers 1148, par Guy II comte de Forez (La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes du Forez*, t. I, p. 157).

foncières, la Commanderie levait sur ses tenanciers la taille personnelle ; enfin les tenures à quart, c'est-à-dire moyennant l'abandonnement du quart de la récolte au seigneur, étaient fréquentes.

Les censives consistaient en terres, prés, bois, saulées, *vercheyres* ou pacages, jardins (*orz*), courtils et vignes. Les ensemencements en froment étaient rares : le seigle et l'avoine (*cyva*) occupaient la presque totalité des surfaces emblavées.

(f° 1). Anno Domini M̊C̊C̊ nonagesimo fuit scriptum servitium domus hospitalis de Chasalez.

Et primo : *In parrochia de Chasalez.*

1. Estevena Neyrona deit de servis alla maison de Chassalez .xij. den. vian. et una gallina et .j. quartal de orgo per sa mayson et la vercheyri qui se tint a sa mayson. Item tint .vij. meit*arays*[1] de terra a quart en la colongi, juxta la terra Joanet Audevert de does parz.

2. Hugos Neyrons .iij. meit*ers* de segla et lo terz de .j. gallina per sa mayson et per la terra qui s'y tynt. Item .iiij. den. per lo pra qui se tint alla terra davant diti.

3. Joanyns Neyrons .iij. meit*ers* de segla et lo terz de .j. autro meiter per la terra de Conba Esclaveuz qui est juxta la terra Hugon Neyron. Item .iiij. d. v. per los pras qui se tinont alla diti terra.

4. Joanez Audeverz .viij. d. vian. per una mayson et per .j. ort qui sunt juxta la mayson P. Escofer. Et tint una emina de terra a quart juxta la terra P. Ysoart.

5. J. Grangons .viij. d. v. et dimey gall*ina* e lo terz de .j. rason conblo de cyva per sa mayson et per son ort et per tres demenchies de terra qui sunt alla Blerarneyri qui foront rendues per los pras que el aveit en l'estanc.

6. Le faure Ysoarz .vj. d. e lo terz de una gall*ina* et dimey ras de cyva alla grant mesura per sa mayson et per son ort qui est juxta sa mayson. Item .ij. ras d'avena alla grant mesura per la vercheyri de la font al fauro qui est juxta la terra Guillalmin Jaquet. Item .j. ras d'avena alla grant mesura per la vercheyri qui est sus pra grant. — (*f° 1, v°*). Item per la vercheyri de la Bapaudeyri..... Item per la fargi del poys .iij. d. Item per la mayson et per la vercheyri qui fo Joanin de l'olmo .xij. d. et una gall*ina* et .j. demenc d'avena alla grant mesura. Item deit de mayens .ij. sols et .vij. d. per son pra del vern[e]y et per lo pra clos qui est desus sa mayson et per la sagni.

7. Joanez Arodons .ij. sols et .iiij. den. vian. et .ij. gall*ines* et quatro ras d'avena alla grant mesura et .j. conblo d'avena alla mesura de la segla per sa mayson et per son ort et per .xij. meit*arays* de terra qui sunt alla Chesa[2],

1. Cf. *meytara*, f° 19 v°, et *meytarais*, f° 24 v°.
2. La Chaize, lieu dit dans la paroisse de Chazelles (Cassini, 87).

juxta la terra alla Jacoarda et per una emina de terra qui est à Pera chalva, juxta la terra Joan Jaumar et per lo boc de la Lonnairy qui est juxta lo boc alla Ivernaz. Item per lo boc que achatet de si seror Clemencyn, la quinta part de .ij. conblos d'avena alla mesura de la segla qui est en la Lonayry, juxta lo boc Peron Blanc. Et deit .xvj. d. vian. de mayens per lo pra del treyvo de la Chesa e per lo pra del Revochayli.

8. Joanez Boers de la Chesa .vij. sols et .vj. d. vian. et una gallina et .ij. ras de cyva alla mesura de Sant Galmer per sa mayson et per son ort, et per la vercheyri qui se tint alla mayson. Et deit .xviij. den. de mayens per son pra de la Gymon [1] qui est juxta lo pra Joanin Arout, la Gymon entremey. Item per .iij. peces de pra qui sunt en pra Sant Galmer, qui se tinont al pra a la Jacoarda e al pra Joanet Jaumar. Et tint de terra a quart en pra San Galmer .x. meitarays en dos lues. Item .vij. meitarays autres iqui meymo entre los pras davant diz.

9. P. Asters .ij. sols vian. per sa mayson qui est dedenz les portes. Item per la mayson alla palli .xviij. d. v. et una gallina ; et per l'ort et per la vercheyri qui se tint alla mayson .ij. ras d'avena alla grant mesura. Item per la mayson qui fo Grifon .xviij. d. v. et una gallina et per l'ort qui s'i tint. Item per una quartala de terra qui est al perer P. Fauro .j. quartal d'avena alla mesura de Sant Galmer. Item per la vercheyri del Faugatz .xviij. d. v. Et deit de mayens .iij. ob. per lo pra del Faugatz. Et .ij. sols per pra Domengo qui est juxta lo pra Peronellan Priva. Item per lo pra de Gotamayna .iiij. d. v. qui est juxta les terres del Hospital.

10. Gregorios sos frare .ij. conblos d'avena alla mesura de la segla per una demenchia de terra qui est al perer P. Fauro. Item de mayens .iiij. d. vian. per lo pra de Gotameyna qui est juxta la terra de l'Esphital et justa los pras del mont.

11. (*f°* 2 *r°*). Peros Tortorons .j. gallina et .j. quartal de segla ras et peylo per sa mayson et per la vercheyri en que est sa maysons. Item per la vercheyri qui fo Bernardin .j. quartal de cyva alla mesura de Sant Galmer. Item .j. meiter conblo de cyva alla mesura de la segla per una demenchia de terra qui est alles Gotes [2]. Et deit .v. d. vian. de mayens per son pra de les Gotes qui est juxta lo pra de Charentena [3].

12. Joanez Tortorons .ix. d. vian. per sa mayson qui est dedenz los portauz. Item .j. quartal de cyva alla grant mesura per la vercheyri del treyvo quant hom vait a Sant Cafurin [4]. Et deit de mayens .iiij. d. et obola vian. per pra Docet qui est juxta lo pra alla Borgona.

---

1. Ruisseau qui se déverse dans la Coise, affluent de droite de la Loire; Lagimont lieu dit sur la paroisse de Chazelles (Cassini, 87), la Gimond (Etat Major 168).

2. Trois-Gouttes, lieu-dit au sud de Chazelles.

3. Charrantaine, annexe de Chazelles (Etat Major 168).

4. Saint-Symphorien-sur-Coise, ch. l. c. arrond[t] de Lyon.

13. Andreoux Berthalmeoux .v. d. vian. et dimey gall*ina* et .j. conblo de cyva alla mesura de la segla et les tres parz de autro conblo *per* sa mayson et per la ver*c*heyri qui s'i tint. Item dim*e*y ras d'avena alla mesura de la segla *per* la costa de la Vulpilleyri. Item deit de mayens .ii. d. et o. v. *per* lo pra de la Sagni qui est juxta lo pra Joan Berthalmeou. Item deit de talli .ij. sol. et .iij. d. vian. Item deit per si mullier Chalandan .viij. d. vian. *per* una peci de ter*r*a qui est en la Salvageyri, juxta la terra Ber*t*holomeou Grangon. Et tint .ij. ses*t*a*r*a*ys* de ter*r*a a quart *per* se ot per si mullier en dos lues; de que li una ses*t*a*ra* juxta la diti ter*r*a asse*r*visa et li autra ses*t*a*ra* juxta la ter*r*a Bertrant et Guill*a*l*mo* de Paparel.

14. Estevenenz del Mont .ii. sols .v. et dim*e*y gall*ina* et .x. ras d'avena alla mesura de Sant Galmer *per* son curtil del mont et *per* les pertenences. Item .j. conblo d'avena (*f*° 2 *v*°) alla mesura de la segla *per* una quartala de ter*r*a que ot del Raspauz. Item .viij. d. v. de mayens *per* los pras qui apertinont al dit curtil. Et tint de terra a quart en dos lues *per* lo curtil del mont, en .j. lue una demenchia alla pereyri, item en autro lue una emina, en tres lues environ lo curtil. Item .ix. sols et .ix. d. *per* lo curtil de Gotagon et *per* les pertenences et dimey gallina et .j. demen de cyva. Et tint de terra a quart *per* lo curtil de Gotagon una ses*t*a*ra* juxta Gotameyna et tres demenchies sus la mura de Gotagon.

15. (*f*° 3, *r*°). Joanins Ysoarz .vj. d. v. et una gall*ina* *per* son curtil et per sa partia de la mayson a la tyoula de Chasalez. Item .ij. sol. et .iij. d. *per* lo tenement qui fo als Trens. Item de mayens .iij. d. *per* lo pra que ot del Trens. Item deit .ij. ras et dimey d'avena alla grant mesura per les ver*c*heyres que ot del Trens; e su*n*t en quatro lues. Item .ij. ras et dim*e*y alla mesura de Sant Galmer[1] *per* son ort qui est juxta sa mayson et la ver*c*heyri qui est juxta la sagni de pera corba et per de pra qui se tint alla peci davant diti. Item .j. quartal de segla *per* quatro peces de ter*r*a que ot de St. Chasalet: una a la + del mont et en gota Chasalez les tres. Item de mayens .ix. d. *per* .j. pra qui est alla + del mont que ot de Chasaleton et .iij. d. *per* lo segnaz et *per* de pra qui sont a Pera corba juxta la terra de la frari. Item .xii. d. *per* son pra del ver*n*ey e per lo pra de tres sa mayson et *per* lo pra de Botan. Item .viii. d. *per* lo pra de la broci que ot de St. de Breysi.

16. Joanz Pupers[2] .xx. et .viij. d. et una gallina et .iij. ras de cyva alla grant mesura *per* sa mayson et *per* son ort et *per* les ver*c*heyres qui apertinon al curtil et *per* la ver*c*heyri de la chareyri que ot de Chasaleton .j. quartal de segla. Item j. meter de segla *per* la ver*c*heyri que ot del Vauraz, vers l'olmo de Mont Soron[3], juxta la terra P. Vilan et Guillalmin Jaquet. Item

---

1. Saint-Galmier, ch. l. c. Loire.

2. Je relève dans Cassini (87), paroisse de Chazelles, un lieu dit du nom de Pupier.

3. Montsuron, lieu dit au S.-E. de Chazelles (Etat Major 167).

de mayens .xvi. d. *per* los pras de Pera chalva et *per* los pra de la sauzia de la Chesa. Et tint de *terr* aa quart .v. ses*tarays* juxta la terra ass*er*visa.

17. Jaquez Vivians .iij. melles vian. et una gall*ina* et .j. ras d'avena alla mesura de la segla et dimey *per* sa mayson et *per* son ort et *per* sa *ver*cheyri dels Esbufaors. Item de mayens .v. d. *per* lo pra de la Gota et *per* son pra dels Ebufaors. Item deit lo terz de .j. ras d'avena alla grant mesura per son boc dels Esbufaors. Item dim*ey* meit*er* de segla *per* una meit*ara* de *terra* qui est alla Gota. Et tint de *terra* a quart una quartala a la Boari et una quartala a Sant Sornyn. — (*f°* 3, *v°*). Item .iij. meit*arays* de soz sa mayson. Item .iij. meit*arays* alla Choma [1].

18. (*f°* 8, *v°*.) Hugo Boers .xxx. et .ij. d. et una gall*ina* *per* sa maison et *per* son ort et *per* la vercheyri qui s'i tint e *per* lo pra qui est davant sa mayson. Item .ix. d. *per* la *ver*cheyri que ot del fauro juxta la vi de Mont suron. Item .vii. d. et .j. ras de cyva alla grant mesura *per* la *ver*cheyri et per lo pra que ot de Bernart Ravanel. Item .ij. ras de cyva alla grant mesura *per* la vercheyri del roro juxta la vi de Sant Roman [2]. Et tint de terra a quartal Verney .v. meit*arays* et en Fayvaler .xiii. meit*arays*.

19. Joanz Boers .xiiii. sol. et .iii. d. et .ii. gall*ines* et .vj. conblos de cyva alla mesura de la segla et .i. quartal et dim*ey* meiter de froment et .j. quartal et dimey meit*er* de segla et una quarta et dimey de vin *per* sa mayson et *per* son ort e per la *ver*cheyri qui s'i tint et *per* la *ver*cheyri de Roset et una meit*ara* de *terra* qui est alles Targes et *per* lo pra de la Gymon qui est juxta la *terra* Joan Chalvel et *per* lo pra de les characon et *per* lo chanbon qui s'i tint et *per* la costa de les characon. Item .iiii. sol. et dim*ey* gall*ina* et .iii. meit*ers* de cyva alla mesura de la segla conblos *per* lo curtil que ot de St. Aster et *per* l'ort et *per* la *ver*cheyri que ot de St. Aster qui est alles Targes et *per* de pra et de *terra* qui est en la riveri de Coysi. Item de mayens tres melles *per* lo pra de la Salvageyri et .ij. d. *per* pra motos et *per* autro pra qui est en pra motos .ii. d. et o. Et tint de terra a quart una emina en la Salvageyri et el Tauliz una ses*tara* et .iii. quartalays en les Targes, et en Coisy una ses*tara* juxta la terra al ces, et .iii. meit*arays* alles places, juxta la *terra* St. Boer.

20. (*f°* 9, *r°*.) Bernarz et Peyre sos frare .ix. d. et una gall*ina* per lor m[*a*]ison et *per* lor ort. Item .iiij. d. et o. *per* lo pra qui se tint à la mayson. Item *per* la *terra* de la Galiandeyri .iij. sols et .j. demenc de cyva alla messura de Sant Galmer et .j. demenc de segla. Item .iij. meiters de segla *per* la *terra* de la Chavannari. Item .vj. d. *per* la peci del crueys de pera corba et *per* .j. coyn de *terra* q*ui* est alla + del mont. Item *per* la terra de gota Grayseou [3] q*ui* est juxta l'olmo de Montsuron dimei ras de cyva alla grant mesura et dimei ras alla mesura de la segla. Item .j. d. et dimey poyesa e la meytia

---

1. Les Chaumes, lieu dit à l'E. de Chazelles (Etat Major 167).
2. Saint-Romain en Jarest (Cassini 87).
3. Grézieu-le-Marché, c^on^ de St-Symphorien-sur-Coise (Rhône).

de la quarta part de una gallina per la maison de la tyoula qui est juxta lo portal. Item per lo segnaz qui est en lor quartey de gota Chasalez .iij. melles.

21. (*fo 15, ro*). Lorenz Tyvenz .j. demenc de orgo per una peci de terra qui est el teraor de la Tyvelleyri[1] juxta la terra de Sant Miart[2] et la terra de Jorceou[3].

22. (*fo 15, vo*). Mathia Chalmeysa .j. ras de cyva alla mesura de Sant Galmer per .iij. meitarays de terra qui sunt al l'olmo de Cuseou[4] juxta la vi qui vait de Chasalez alla Tyvelleyri.

23. Guillalmos Grangons .xij. d. et una gallina per sa mayson en que el iste et per son ort et per una demenchia de vercheyri qui s'i tint. Item .xx. et .ij. d. per lo pra qui est juxta la vi per que hom vait vers Grayseou. Item .iij. sol. et .iiij. d. per la vercheyri en que ere li maladeyri et per de pra qui s'i tint. Item per sa vercheyri de Botan .j. d. Item .xvi. d. per son boc del Bochaz et per .j. pra qui s'i tint et per tres meitarays de terra qui s'i tinont. Item .v. d. per una meitara de terra qui est en Borbona. Item .iiij. d. et les does parz de la tercy part de una gallina per la mayson alla tyoula de Chasalez. Item .vi. d. et o. de mayens per la terra que ot de Peron del Poys et per .j. flachaz qui est en la Fulli.

24. (*fo 17, vo.*) Li hers St Pelet .xviij. d. et una gallina per sa mayson et per son ort. Li mayson de la frari de Chasalez .xviij. d.

25. (*fo 18, ro.*). *In parrochia de Viricella*[5]. — St. Faure .vj. sols vianeys per lo boc de les bicies qui fo Guillalmin del Prael. Item .iiij. d. de mayens per dos pras de que l'uns est al pont d'Anziou[6] et l'autre josta la byci. Et tint de terra quarteyna en boc Feschaleys una emina et al pont d'Anziou desus una quartala.

26. (*fo 20, ro.*) Le chapellans de Viricella o. per .j. pra qui est en Botan et tres melles et dimey rason de cyva et la meytia del terz de .j. rason per pra raont.

27. (*fo 21, ro.*). *In parrochia de Chaucans*[7]. J. Palynnans .iiij. sol. per la vercheyri del noyier vermeyl josta la terra alla Bruniquarda et per lo pra de la riveyri de Glas[8] et per autro pra qui est iqui meymo, josta lo pra Perrin d'Arfolli[9] et per lo champ de les sagnes et per autro champ qui est josta la mayson P. Pupon alla Daragoneyri et per una peci qui est al forn Fara-

---

1. Tivillière, hameau au S.-O. de Chazelles (Etat Major 167).
2. Saint-Miart, auj. Saint-Médard, con de Saint-Galmier.
3. Jourci, hameau de Saint-Galmier, auj. Jourzey.
4. Cuzieu, con de Saint-Galmier.
5. Viricelles, con de Saint-Galmier.
6. Anzieux, cne de Chazelles-sur-Lyon.
7. Chausson, con de Mornant, Rhône.
8. Le Glas, hameau de Chausson.
9. Arfeuille, écart de Chausson.

baut. Et tint a quart, el et sos frare .v. meit*arays* alla mayson Farabaut et una quartala ad les Varenes et iqui meymo alles grosses roches una quartala, alles sagnes una demenchia et alla Girardeyri, en tres lues.

28. St[a] Bruniquarda .ij. d. *per* de terra qui est josta la chanal.

29. *Al Albespin*[1]. — Guillal*mos* Charboilz .vj. d. *per* una peci de *terra* qui est al riou Jafer a bona font.

30. (*f°* 22, *v°*.) *Castellud*[2]. — J. de la Revoyri et Guill*al*mos fraro .xiiij. sol. *per* lo tenement de Montmeyn[3] continent entre bos et *terra*, pras, pasturauz et broces .vj. sest*arays* de *terra*. Item .iij. sol. *per* lo *pra* que oront de Johan Ganaor qui est en pra Chanbon[4], josta lo *pra* P. Helysent e lo lor que il tinont a feou de l'Esphital. Item .iij. meit*arays* de cyva alla mesura de Sant Cafurin et una gall*ina per* la peci de Grayseou qui ere Perrin Revol et a sos nevos. Item .iij. d. *per* los pasturauz de Garenboc *con*tinenz una demenchia de *terra* en que il aviant .v. d. de cesa davant que il o achatesant de Perrin Revol. Et tinont de *terra* a quart tres eminays de que est li meitia lor et li autra de l'Esphital.

31. Moreuz del Clusel[5] .iij. d. *per* .j. ort qui est josta lo teraylz de Chastellud. Et tint en Truchet una peci de *terra* en que l'Espitauz a la meytia del quart et el l'autra, josta la terra J. Vial de Frayney[6] et dure pres del roro.

32. Lorenci Morella .iiij. d. *per* una peci de *terra* qui est en l'ayvelli de soz l'egleysi.

33. Gorgorios Paria et J. sos frare .iij. d. *per* una demenchia de terra qui est a Vila Deou, josta lo pra Thomas Revol ; e tint una sest*ara* de *terra* iqui meymo a quart,

34. (*f°* 25, *r°*.) *In parrochia de Maringes*[7]. — Thomas de la Rochi .j. d. *per* .j. pra qui est assis a la font de la rochi[8], justa lo *pra* Lorent Tyseor.

35. (*f°* 25, *v°*.) Ageta Salvagi tint .iij. meit*arays* de *terra* a quart josta lo pra de la caborna.

36. (*f°* 26, *r°*.) *In parrochia de Bellagarda*[9]. — Poncez del Prael .ij. sol*s* *per* la chaci dels cunyouz et de les leoures del bos et de les *terres* del fayi qui se tint alla *terra* desus Tison et alla *terra* del piney[10].

---

1. L'Aubépin, c[ne] Larajasse, Rhône.
2. Chatellus, c[on] Saint-Galmier, Loire.
3. Montmain, lieu dit au S.-E. de Chatellus, fait aujourd'hui partie de Larajasse.
4. Le Chambon, au sud de Chatellus (Etat Major).
5. Clusel, lieu dit au S.-O. de Chatellus.
6. Freyney, lieu dit au S.-O. de Chatellus.
7. Maringes, c[on] de Saint-Galmier, Loire.
8. A la Roche, c[ne] de Maringes.
9. Bellegarde, c[on] Saint-Galmier.
10. Pinay et au Pinay, lieux dits au N.-E. de Bellegarde.

37. (*f° 26, v°.*) *In parrochia Sancti Andree lo Poys*[1]. — Peros Arnols deit .xij. d. et .j. quartal de froment et una gall*ina* *per* sa mayson et *per* son ort et *per* una demenchia de *terra* qui se tint alla mayson et *per* una demenchia qui est alla vi chastellana, entre les does vies.

38. (*f° 27, r°.*) Matheoux Boners .vij. d. *per* una quartyrona de *terra* qui est al forn veil, josta la terra Hysabel et la vi del colonber, et *per* la riveiri *qui* est encontra, la vi entremei, tant que a Leyri.

39. (*f° 27, v°.*) *In parrochia sancti Baldomeri.* — Peros Marchanz .iij. sol. *per* son pra d'Aneyres qui se tint al chamin *per* que hom vait de Sant Galmer[2] a Montbruson et josta lo pra Jaq*u*arian Faceton.

40. Li hers Peron Jaumar does anays de vin *per* la vigni Espitaleyri qui est vers la broci qui fo Jocerant de Sant Rambert et Esteven Costant.

41. Jaquetz le coudurers debet .iij. anays de vin *per* una peci de *terra* qui est al treyvo d'Aneyres, quant hom vait de Sant Galmer a Jorceou, josta les peces Charpin, et *per* una lista de *terra* qui est sus les vignes d'Aneyres, josta la peci Johan Cosaor et mon sen Robert de Sartines.

42. (*f° 28, v°.*) Peros Helissens .vii. sols et .vi. d*eners* *per* la peci del poys de Coson qui est josta lo chamin de Sant Cafurin a Raveyres. Item .viii. d*eners* *per* son pra de Coson qui est josta l'eyga et entre sos pras. Et tint de terra a quart el Tioley, de que est li meytia del quart sia et li autra de l'Esphital. Peros de Losengeou et Johanz sos frare .v. sol. *per* lor mayson et *per* la v*er*cheyri qui se tint alla mayson et *per* una seytina de pra qui est en Coson, josta lo pra Johan Ogier. Et tinont de terra a quart al Tyouley, de que est li meytia del quart lor et li autra de l'Esphital.

43. *In parrochia Sancti Symphoriani*[3]. — Johanz de les Gotes .xviii. d. et una gall*ina* et .iiij. ras de cyva alla mesura de Sant Cafurin *per* sa *terra* qui est josta l'eyga du rongo et per lo pra *qui* est iqui meymo, josta la *terra* Zaquarian Poncet et l'estra laoneysa. Item .vi. d. *per* lo pra que ot de la Matheua.

44. (*f° 31, v°.*) *In parrochia de Sant Martin Anoauz*[4].—Estevenetz Mallarz .ij. sol. et .vj. d. que donet Peros Arouz allespital sus lo curtil de la Mallardeyri et sus los tenemenz que el i aveit et si isi ere que le curtils se vendest, il o payariant toz jorz. Item .iij. d. *per* lo pra et *per* lo v*er*ney de les conbes qui est josta la *terra* a ceouz de Moncel[5].

45. Johanins Christins .iij. sol. et .vj. d. et dimei gall*ina* *per* la mayson qui sout estre al grangier et *per* la v*er*cheyri qui s'i tint en tres p*ar*ties et *per* una seytina de pra qui se tint alla diti *terra*.

---

1. Saint-André-le-Puy, c^on^ de Saint-Galmier, sur la grande route de Montbrison.
2. Saint-Galmier, c^on^ de Montbrison, renommé pour ses eaux minérales.
3. Saint-Symphorien-sur-Coise, ch. l. c. départ. du Rhône.
4. Saint-Martin-en-Haut, c^on^ de Saint-Symphorien-sur-Coise.
5. Le Monsel, au sud de Saint-Martin.

46. *In parrochia Sancti Dionisii*[1]. Bartholomeoux de Balleou .iij. sol. et .ij. ras de cyva alla mesura de Sant Cafurin *per* una quartala de *terra* a cella meyma mesura *qui* est en les Chavannaries al les maysons de les *prays* et *per* .j. pra qui est de soz les maysons josta l'ort et *per* .j. boc qui est en clo Yacins, josta la terra del clusel.

47. *In parrochia de Duerna*[2]. — Johanz Ponconeuz de Montroman .xij. d. *per* una quartala de terra qui al Esphital de la conchi, josta l'estra per ont hom vait de Duerna a Yseron[3].

48. *In parrochia de Saynti Fei*[4]. — Li Graner .xviij. d. *per* una peci de terra que tint de Chasalez

49. Perronez de les Clavanyes tint de *terra* a quart alla mura d'Almays .iij. mei*tarays* soz lo fo d'Ardayson et una demenchia soz la vi d'Ardayson et una quartala al Balay, alla peci de la + et una mei*tara* sur la praal et una quartala josta la *ver*cheyri del suel de la broci.

50. *A Riviria*[5]. — Johanz Manyglers .xxx. et .ij. d. *per* la meytia de una vercheyri qui est de soz la vi de Chastel veyl[6], josta la mayson J. son cusin.

Johanz Maniglers ditz Vaneouz .xxx. et .ii. d. *per* sa mayson et *per* la meytia de una *ver*cheyri qui est de soz la vi de Castel Veyl, josta la *ver*-cheyri son cusin.

III. LIVRE DE RAISON DES SEIGNEURS DE FOREZ

Les Archives de la Loire possèdent des fragments d'un livre de raison rédigé en dialecte forézien et contenant le relevé des dépenses faites par les fils puînés de Jean Ier, comte de Forez, pendant l'un des voyages qu'ils firent à Paris[7]. Ce sont deux cahiers en papier de 295 mm de haut sur 220 de large : le premier relate les sommes payées du 23 octobre au 25 décembre 1322, le second va du 24 janvier au 12 mars de l'année suivante. Si l'on rapproche ces fragments de comptabilité de ceux qui ont été publiés par M. de Chantelauze, à la suite de son édition de La Mure[8], on n'a pas de peine à

---

1. Saint-Denis-sur-Coise, con de Saint-Galmier, Loire.
2. Duerne, con Saint-Symphorien-sur-Coise, Rhône.
3. Yzeron, con Vaugneray, Rhône.
4. Sainte-Foy-l'Argentière, con Saint-Laurent-de-Chamousset, Rhône.
5. Riverie, con de Mornant, Rhône.
6. Annexe d'Yzeron.
7. Ces fragments se trouvaient, il y a une dizaine d'années, aux Archives du Rhône, où j'en ai pris copie : ils ont été depuis lors transmis aux Archives de la Loire, où ils n'étaient pas encore inventoriés en 1885.
8. La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, éditée par

se convaincre que les uns et les autres ont appartenu au même registre. Le premier des extraits donnés par M. de Chantelauze est un état de recettes qui commence au 18 octobre 1322 et se termine par cette mention non datée, mais qui fait suite à un article portant la date du 6 mai 1324 : « Item eodem anno XXIIII, recepi per manum dicti Petit Pas, pro expensis dominorum meorum faciendis in itinere quum recesserunt de Parisius pro eundo in Forisio..... XXXII lib. par. »

Le second extrait est rédigé en forézien : il contient l'état des dépenses faites à Paris du Vendredi Saint de l'année 1323 N.-S. (25 mars) au jeudi suivant « la dimieni (lisez : *dumeni*) qui fut davant la Saint Ambroysi », (7 avril 1323)[1].

Enfin, par un heureux hasard, l'éditeur de La Mure a retrouvé, aux Archives du Rhône, la première feuille du journal sur laquelle Paches de la Varenne, maître d'hôtel des seigneurs de Forez, notait au fur et à mesure les sommes dépensées, pour les reporter ensuite sur le livre de compte. Ce journal était tenu sur de petits feuillets de papier très épais, rappelant par leur dimension les feuilles d'un *note-book*.

La langue du Livre de raison appartient incontestablement au Forez cis-ligérien, le passage de *d* à *e*, après une palatale, suffirait seul à l'établir. D'autre part, on sait que Feurs fut la capitale du Forez jusqu'en 1441, époque à laquelle Charles de Bourbon transféra à Montbrison le siège de son gouvernement ; il est donc naturel de penser que l'ancien *Forum Segusiavorum* fournissait au comte Jean la plupart des officiers de sa maison, et de fait, le nom du maître d'hôtel des jeunes seigneurs de Forez rappelle celui d'un lieu dit situé tout près de Feurs, sur le territoire de la commune de Salt-en-Donzy.

Je me bornerai à publier ici la partie du livre de compte qui contient les dépenses de route et celles de la première semaine passée à Paris. J'imprime en italique le fragment initial retrouvé par M. de Chantelauze[2].

1. *L'an de notre senyor Mil et ccc et XXII, lo mercres apres la Tossayns, jo Paches de la Varena comensey a faire lo depens de mes senyors Raynau & Johan de Foreys* qui *demoriant a Paris ; liqual sunt écrit en icet papier.* Et *premierement lo depens qu'il feyront al chimin al venir de Foreis a Paris et*

M. de Chantelauze, t. III, *Pièces supplémentaires*, p. 46. Des fautes de lecture assez nombreuses enlèvent à cette édition toute valeur linguistique.

1. L'éditeur, qui a fait précéder ce fragment de la mention « manque le commencement », nous dit, en note, qu'il l'a extrait d'un manuscrit du XIVe siècle, à lui donné par M. de la Tour-Varan, ancien bibliothécaire de Saint-Etienne.

2. La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*, etc., II, 180.

demorant à Paris tant qu'al mercre dessus dit ; lo quals depens dal chamin et de Paris tant qu'al mercre desusdit furont fays par la man a Monseu Enri de Rochifort.

2. *So sunt*[1] *li depens dal chimin :*

Prumairement la dumene davant[2], *la Saint Luc evangelita*[3] *partiront li dit minsenyor R. J. de Monbrison, e furont lo seir a Clepeu avoy ma dama de Mercueil.*

E prumeyrement a un garson qu'alet de Monbrison a Cyvreu per aportar[4] *una cela v d.* torneys.

3. *Item lo seir furont mi senyor chies Corteys.*

Prumeyrement en payn .iiij. s. .vj. d. t.

Item en frut[5] *.iiij. d. t.*

Somma *de la panetari .jv. s. .x. d. t.*

Item en vin novel .iij. s. .ij. d. t.

S. de la butelleri .iiij. s. .ij. t.

Item en peyson .vij. s. t.

Item en ues .xj. d. t.

Item en ulio[6], *vin egre, moterla .xij. d. t.*

Item al valet de la qusina .ij. d. t.

S. de la qusina .ix. s. .j. d. t.

Item en .xj. chavaus .xj. s. t.

Item en una livra et dimey de chandeles de syu[7] *.xv. d. t.*

Item en fargi .xx. d. t.

Item en bela chiera .xviij. d. t.

S. de la marechauci .xv. s. v. d. t.

S. de tot lo jor .ij. livres .xiiij. s. .xi. d. t.

.....

4. Item en peyson .xij. d. t.
Item en fromage .xij. d. t.
Item en ues .vj. d. t.
Item en vin egre et ver jut. .iiij. d. t.
Item a la sirventa .ij. d. t.
Item en ufferendes .iij. d. t.
Somma de la qusina. iij. s. .iij. d. t.

—

Item en l'avenna. xj. chavaus .v. s. .v. d. t.
Item en bela chiera .xv. d. t.
Somma .vj. s. .ix. d. t.

—

5. *Item lo seyr furont a Neveruge*[8].
Item en payn .iv. s. .viij. d. t.
Item en frut .ij. d. t.
Somma de la panetari .iiij. s. .x. d. t.

—

Item en vin .iiij. s. .x. d. t.
Somma de la botelle*ri* .iiij. s. .x. d. t.

—

Item en peyson . vij. s. .ij. d. t.
Item en ues .xij. d. t.
Item en unyons, vin egre, moterla, peirecel .xv. d. t.

---

1. Éd. Chantelauze : *sosuit.*
2. Éd. Chantelauze : *dimene.*
3. Éd. Chantelauze : *evangelica.*
4. Éd. Chantelauze : *aporter.*
5. Éd. Chantelauze : *fcut.*
5. Éd. Chantelauze : *.ii. t. tuis.*
6. Éd. Chantelauze : *Clio.*
7. Éd. Chantelauze : *chandelas de syn.*
8. On pourrait lire, à la rigueur, *neverngе*, qui ne serait guère plus satisfaisant. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne peut s'agir ici que de Nevers. Cf. E. Desjardins, *La Géographie de la Gaule d'après la table de Peutinger*, pp. 220 et 221, et Valois, *Not. Gall.*, p. 383.

Item en chandeles de syu .xiij. d. t.
Item en lumeri *per* chavaus .ij. d. t.
S[a] de la qusina .x. s. .vij. d. t.

—

Item per 11 chavaus .xiij. s. .ix. d. t.
Item en melurament .iij. s. .viij. d. t.
Item en bela chiera .ij. s. .viij. d. t.
Item en fargi .vij. s. .iiij. d. t.
Item en aborrelari .ij. s. .ix. d. t.
Item en una sengla .xij. d. t.
Item *per* passar Leyre al port de Ceyn [1] .ij. s. .vj. d. t.
Item en dos parels de solars *per* valets .vj. s. t.
S[a] de la qusina .xxxix. s. .iij. d. t.

—

S[a] de tot lo jorn .lxxix. s. .vij. d. t.

—

S[a] de tota la semmayna .xj. lib. .xxiij. d.

—

6. *Item la dume[ni] ensegnent, qui fut davant la feta Saynt Symeon et Juda* [2], *furont mi senyor a dinar a la Charité* [3]
Prumeriment en payn .v. s. .ij. d. t.
Item en frut .iij. d. t.
Item en offerendes .iij. d. t.
S[a] de panetari .v. s. .ix. d. t.

—

Item en vin .viij. s. .viij. d. t.
S[a] de la botelleri .viij. s. .viij. d. t.

—

Item en raves .iij. d. t.
Item en char grossa et *per* portajo .xj. s. .j. d. t.
Item en tres galines .xxij. d. t.
Item en verjut et unyons et moterla et aus .viij. d. t.
Item en sal .vj. d. t.
Item a la chambariera (*sic*) .iiij. d. t.
S[a] de la qusina .xiv. s. .viij. d. t.

—

Item *per* l'avenna .xj. chavaus .v. s. .x. d. t.
Item en fargi .xvj. d. t.
Item en aborrelari .xij. d. t.
Item en bela chiera .ii. s. .vj. d. t.
S[a] de la mareschauci .x. s. .viij. d. t.

—

7. *Item lo seir furont mi senyor a Poleu* [4].
Primeriment en payn .vj. s. t.
S[a] de la panetari .vj. s. t.

—

Item en vin .iij. s. .vj. d. ob. t.
S[a] de la botelleri .iij. s. .vj. d. ob. t.

—

Item en char grossa .xix. d. t.
Item en v polyes .ij. s. .vj. d. t.
Item en unyons et en sal .xvj. d. t.
Item en ues .v. d. t.
Item a la chambareri (*sic*) .iij. d. t.
S[a] *per* la qusina .vj. s. .i. d. t.

—

Item *per* .xj. chavaus .xij. s. .x. d. t.
Item en melurament .iiij. s. .vij. d. t.
Item en chandeles de syu .xviij. d. t.
Item en bela chiera .iij. s. .ij. d. ob. t.
S[a] *per* la mareschauci .xxij. s. .j. d. ob. t.

—

S[a] de tot lo jorn .lxxvij. s. .vj. d. t.

—

1. Decize, arr. de Nevers (?).
2. La fête de S. Simon et S. Jude tombant un jeudi en 1322, le dimanche précédent était le 24 octobre.
3. La Charité, arr. Cosne, Nièvre.
4. Pouilly-sur-Loire ou le Riche, ch. l. c. de l'arr. de Cosne (Nièvre).

8. *Item lo lus enseguent*[1] *furont mi senyor a dinar a Bonay*[2].
Prumeriment en payn .iiij. s. t.
Item en offerendes .v. d. t.
Sa de la panetari .iiij. s. .v. d. t.

—

Item en vin .v. s. .vij. d. t.
Somma de botell*eri* .v. s. .vij. d t.

—

Item en char grossa, en portajo .iiij. s. .v. d. t.
Item en does galine .xvj. d. t.
Item a la chambariera .iij. d. t.
Sa de la qusina .vj. s.

—

Item *per* l'avenna .xj. chavaus .v. s. .vj. d. t.
Item en fargi .xvj. d.
Item en bela chiera .ij. s. .viij. d.
Sa de la mareschauci .ix. s. .vj. d.

—

D'isi en avant sunt parezis.

—

9. *Item lo seir enseguent furont Oraor*[3]
Prumeriment en payn .iiij. s. .x. d. p.
Sa de la panet*ari* .iiij. s. .x. d. p.

—

Item en vin .viij. s. .iij. d. p.
Item en .ij. liv*res* de chandeles de siri .vj. s. .viij. d. p.
Sa de la botell*eri* .xiiij. s .xj. d. p.
Item en char grossa .xj. s. .viij. d. p.
Item .ij. perdris .xvj. d. p.
Item en salsa et unyons .x. d. p.
Item en chandeles de syu .xviij. d. p.
Item a la chambariera .iiij. d. p.
Sa de la qusina .xv. s. .viij. d. p.

—

Item per .xj. chavaus .xj. s.
Item *per* lo melurament .iij. s. .viij. d. p.
Item en fargi .xij. d. p.
Item *per* lo tacons d'un garson .x. d. p.
Item en bela chiera .v. s. p.
Sa de la mareschauci .xxj. s. vj d. p.
Sa de tot lo jor .lxxvi. s. .iiij. d. p.

—

10. *Item lo mars enseguent*[4] *furont mi senyor tot lo jor a Montargis, quar li gens al compto de Bolain et de l'évêque de Tornay aviunt tot retenu ad ordines, si qu'il no poiunt pas abergier.*
Et prumeriment en payn .viij. s. .iiij. d. p.
Item en frut .iij. d.
Sa de panet*ari* .viij . s. .vij. d. p.

—

Item en vin .xvj. s. p.
Sa de la botell*eri* .xvj. s. p.

—

Item en raves .iiij. d. p.
Item en char grossa .vj. s. .x. d. p.
Item en .viij. perdris .iij. s. .x. d. ob.
Item en moterla .vj. d.
Item en unios .iiij. d.
Item en charbon .iiij. d. p.
Item a la chambareri (*sic*) .vj. d. p.
Sa de la qusina .xij. s. .viij. d. ob. p.

—

Item *per* .xj. chavaus .xij. s. .x. d.
Item *per* l'avenna dal chavaus .vj· s. .v. d.
Item en fargi .xij. d.
Item en chandelles de syu .xij. d.
Item en .ij. parels de solars *per* garsons .v. s.

---

1. 25 octobre 1322.
2. Bonny, Loiret, arr. Gien, c. Briare.
3. Ouzouër-sur-Trézée, Loiret, arr. Gien, c. Briare.
4. 26 octobre 1322.

Item *per* aparelier los solars d'un garson .xiiij. d
Item en aborrelari .xx. d.
Item a un valet qui guiet dever matin los avansaors et los somiers *per* champ purri .v. d.
Item a Gratacul qui fu tramis a Paris *per* saveir unt mi senyor descendriant .ij. s.
Item en bela chiera .iiij. s. .ix. d.
Sª de la mareschauci .xxxvi. s. .iij. d.
Sª de tot lo jor .Lxxiij. s. .vj. d. p. ob.

—

11. *Item lo mercres enseguent furont mi senyor a dinar a Nymors*[1].
Prumeriment en payn .vj. s. .iiij. d.
Sª de la panc*tari* .vj. s. .iv. d.

—

Item en vin .vij. s. .xj. d.
Sª de la botel*leri* .vij. s. .xj. d.

—

Item en peys .xij. d. p.
Item en peyson .x. s. .vj. d. p.
Item en arencs .ii. s.
Item en salsa .vij. d. p.
Item en perecel, oli, unyus .viij. d. p.
Item en verjut, vin egre .vj. d. p.
Item a la chambareri .iiij. d. p.
Sª de la qusina .xv. s. .vij. d. p.

—

Item en l'avenna .xj. chavaus .v. s. p.
Item en fargi .vij. d. p.
Item en bela chiera .xxj. d. p.
Sª de la mareschauci .vij. s. .iiij. d. p.

—

12. *Item lo seir furont a Pertes en Parezis*[2].
Prumeriment en payn .iiij. s. .ij. d. p.
Item en frut .ij. d. p.
Sª de la panet*ari* .iv. s. .iiij. d. p.

—

Item en vin .iiij. s. .vj. d. p.
Sª de la botel*leri* .iiij. s. .vj. d. p.

—

Item en ues .iiij. d. p.
Item en arencs .xxj. d. p.
Item a la chambareri .iij. d. p.
Sª de la qusina .ij. s. .iiij. d. p.

—

Item *per* .xj. chavaus .xiij. s. .ix. d. p.
Item *per* lo melurament .v. s. .vj. d. p.
Item en chandeles de syu .x. d. p.
Item en bela chiera .ij. s. p.
Sª de la mareschauci .xxij. s. .j. d. p.

—

Sª de tot lo jorn .lxx. s. .v. d. p.

—

13. *Item lo jos apres*[3] *furont mi senyor a Jevesi*[4] *a dinar.*
Prumeriment en payn .iiij. s. .x. d. p.
Item en frut .vj. d. p.
Sª de la panet*ari* .v. s. .iiij. d. p.

—

Item en vin .vj. s. .viij. d. p.
Sª de la botel*leri* .vj. s. .viij. d. p.

—

Item en char grossa .iij. s. .vj. d. p.
Item en .iii. galines .....
Item en arencs .....
Item en unyons .....
Sª de la qusina .v. s. .x. d. p.

—

1. Nemours, Seine-et-Marne, arr. Fontainebleau, ch. l. c.
2. Perthes, Seine-et-Marne, arr. et c. Melun.
3. 28 oct. 1322.
4. Juvisy-sur-Orge, Seine-et-Oise, arr. Corbeil, c. Longjumeau.

Item en l'avenna del chavaus .viij. s. p.
Item en fen .ij. s. p.
Item en fargi .ij. s. .xj. d. p.
Item en bela chiera .ij. s. p.
Sa de la mareschauci .xiiij. s. .xj. d. p.

—

14. *Item lo seir furont mi senyor a Paris al depens de mon senyor de Foreis.*

Item per les beures de notres valets qui erunt .jx. per .jx. jors que nos itemos sus chimin .xj. s. p.
Item per les beures de tres somaliers dal dit temps .vij. s. .x. d. p.
Item per .iiij. flesseys achatais per .iiij. chavaus qui non aviant poynt de celes a retornar en Foreis .vj. s. .x. d. p.
Item per .iij. parels de chauses per .iij. valets .v. s. p.
Item per .ij. parels de sollars .iiij. s. .x. d. p.
Item per taconar los solars de .j. garson .jx. d. p.
Item a .j. garson que avet perdu son chapiron .xij. d. p.
Item en aborrelar .xviij. d. p.
Item dependit li charreta et maytre Huguos que la conduset, et meniant .iiij. chavaus, per .xj. jors que il mittiront tant qu'a Paris .vij. libr. .v. s. .jx. d. p.
Item per .jx. valets et .jx. chavaus tornar en Foreys .vj. libr. .viij. s. p.
Sa de tot lo jor .xvij. lib. .v. s. .iij d.
Sa de la semana tant qu'al jor dal dit Jos .xxxj. lib. .jx. s. p.
Sa de tos los depens faitz de Foreis a Paris tant per mos senyors e lor company quant per la charreta et per retornar los chavaus en Foreis .xl. lib. .vj. s. p. .jx. d. ob.

—

15. *So sunt li depens fayt a Paris ordinaero; et lo vendros davant la Tosayns*[1] *furont mi senyor a Paris.*

J. Demana payn .xix. s. p.
Tassetta frut .iij. d. p.
Sa de la panet*ari* .xix. s. .iiij. d. p.

—

Item en vin de Porvensi *Néant.*
Jaquet olier per peys .xiiij. d. p.
Piero de Cripenges per peison .xvj. s. .vj. d. p.
Tasseta per arencs .ij. s. p.
A ley per .iij. quartarons d'ues .ij. s. p.
A ley .ij. fromages .xvj. d. p.
A ley per peirecel .ij. d. p.
Jaquet olier por ule .xij. d. p.
A luy per unyons, per aus, moterla, vin egre, verjut, salsa .xxij. d. ob.
Johana chandelieri per una liv*ra* de chandeles de syu .x. d. p.
Sa de la qusina .xxvj. s. .x. d. ob.
Sa de tot lo jor .xlvj. s. .ij. d. ob.

—

16. *Item lo Sando[s] enseguent furont mi senyor a Paris.*

Joyan Demana payn .jx. s. p.
Tasseta frut .v. d. p.
Sa de la panetari .jx. s .v. d. p.

—

Vin de Porvensi *Néant.*
P. de Cripenges, peisson .xv. s. .vj. d. p.
Tasseta, ues .viij. d. p.
A ley fromages .xviij. d. p.
A ley per sal grossa .xiiij. d. p.

1. 29 octobre 1322.

A ley vin egre .ij. d. p.
Jaquet olier, *per* oli .xij. d. p.
A luy unyons, aus .iiij. d. p.
A luy amandres, epieces .xviij. d. p.
Johanna chandeliera *per* .j. livra et dimei de chand*eles* de syu .xv. d. p.
S^{a} de la qusina .xviij s. .j. d. p.
S^{a} de tot la jor .xxxij. s. vj. d. p.
S^{a} de ses dos deriers jors .lxxviij. s. .viij. d. ob.

—

17. *Item la dumene enseguent que fut davant la Tosayns, furont my senyor a Paris.*
J. Demana pain .xiiij. s. p.
Tasseta, frut .vij. d. p.
S^{a} de la panet*ari* .xiiij. s. vij. d. p.

—

Vin de Porvensi
S^{a} de la botell*eri* *Néant*

—

Tasseta, chols .xiiij. d. p.
P. de Cripenges, charn grossa .jx. s.
A luy *per* .iij. galines .ij. s. .vij. d. p.
A luy *per* .iij. maalars .ij. s. .viij. d. p.
A luy *per* portajo de char .v. d. p.
Tasseta, verjut, vin egre .viij. d. p.
A ley *per* salsa .vj. d. p.
A ley *per* .j. fromajo .viij. d. p.
A ley *per* aus .ij. d. p.
Jo*hanna* chand*eleri* *per* .j. livra de chand*eles* de syu .x. d. p.
S^{a} de la qusina .xviij. s. .vij. d. p.
S^{a} de tot lo jor .xxxiij. s. ij. d. p.

—

Li Tosayns.

18. *Item lo lus enseguent.*
J. Demane *per* payn .xiij. s. p.
Tasseta frut .vj. d. p.
A ley *per* sal blanchi .iiij. d. p.
S^{a} de la panet*ari* .xiij. s. .x. d. p.

—

Vin de Porvensi
S^{a} de la botell*eri* *Néant*

—

Tasseta *per* porrelz .x. d. p.
P. de Criprenges, *per* charn grossa .xij. s. p.
A luy per .j. oya .iij. s. .vj. d. p.
A luy *per* .j. porcelet .xxij. d. p.
A luy *per* .j. cunyls .iij. s. p.
Jaquet olier, *per* moterla .vj. d. p.
A luy *per* sal grossa .xiiij. d. p.
A luy *per* salsa .xij. d. p.
A luy *per* unyons, *per* layt, vin egre .x. d. p.
P. de Cripenges *per* .j. fays de leny .ij. s. .vij. d. p.
Johanna chand*eleri* *per* .j. livra de chand*eles* de syu .x. d. p.
S^{a} de la qusina. xxviij. s. .j. d. p.
S^{a} de tot lo jor .xlj. s. .xj. d. p.

—

19. *Item lo Mars enseguent* (2 nov. 1322).
J. Demane payn .xij. s.
Tasseta frut .iiij. d.
S^{a} de la panet*ari* .xij. s. .iiij. d.

—

Vin de Porvensi
Perot *per* .ij. veros .vj. d. p.
S^{a} de la botell*eri* .vj. d. p.

—

Tasseta *per* raves .v. d. p.
P. de Cripenges per charn grossa .x. s. .vj. d. p.
A luy *per* .vj. gall*ines* .iv. s. p.
Tasseta *per* unyons .ij. d. p.
A ley *per* .j. fromajo .vii$_{j}$. d. p.
Jaquet l'olier, *per* vin egre, ayls .v. d. p.
P. de Cripenges *per* leny .iij. s. .x. d. p.

Johana chand*eleri* per j. liv*ra* de chand*eles* de siu .x. d. p.
S^{a} de la qusina .xx. s. .x. d. p.
S^{a} de tot lo jorn .xxxiij. s. viij. d. p.
Lo remanent de Porvensi

—

20. *Item lo mercros apres la Tosayns* (3 nov.).
J. Demana payn .xj. s. p.
Tasseta, en frut .vij. d. p.
S^{a} de la panet*ari* .xj. s. .vij. d. p.

—

Vin de Porvensi
S^{a} de la botell*eri* *Néant*

—

Tasseta peys .viij. d. p.
P. de Cripenges charn grossa .ix. s. p.
Pachot peysson fret .xviij. d. p.
A luy per .iij. poles .ij. s. .vj. d. p.
A luy per faytures de patiers et per farina per ravioles .xvj. d. p.
Tasseta per .ij. fromajos .xviij. d. p.
A ley moterla .iiij. d. p.
A ley verjut .iiij. d. p.
Á ley per ues .xvj. d. p.
A ley per arencs .iiij. d. p.
A ley per salsa .ij. d. p.
P. de Cripenges per leny .iij. s. .v. d. p.
Johanna chand*eleri* per .j livra de chand*eles* .x. d. p.
S^{a} de la qusina .xxiij. s. .iij. d. p.
S^{a} de tot lo jor .xxxiiij. s. .x. d. p.

—

21. *Item lo Jos enseguent* (4 novembre).
Jo. Demane payn .xij. s. p.
Tasseta en frut .vij. d. p.
S^{a} de la panet*ari* .xij. s. .vij. d. p.

—

Vin de Porvensi
S^{a} de la botell*eri* *Néant*

—

Tasseta, chols .xij. d. p.
P. de Cripenges, char grossa .x. s. p.
Pachot per .iij. oseus de riveri .ij. s. .ix. d. p.
A luy per j. porcel .xxj. d. ob. p.
A luy per salsa .iij. s. vj. d. p.
Tasseta, m[o]terla .iiij. d. p.
A ley fromajo .viiij. d. p.
Pachot per .ij. fays de leny menua et per .j. mollo de grossa leny; so et asaveir per chacuyn fays, avoy lo portajo, .xvij. d. ob. p. et per lo dit mollo .iiij. s. .iij. d. p.
S^{a} de la qusina .xxvij. s. .ij. d. ob.
S^{a} de tot lo jor .xxxix. s. .jx. d. ob. p.

. . . . . .

(EXTRAITS)

22. (f° 8.) Item la dumene ense*guent* que fut davant la Saynt Nicola furont mi senyor a Paris et se dinet avoy lor mosen Simons de Tinctavila avoy .ij. conpanyons et avoy .iij. ecuers.

23. Item lo mercros ense*guent* se dinerunt avoy mon senyor de Foreis.

24. (f° 9) La dumeni enseguent que fut apres la feta Notra Dama d'Atvent furont mi senyor à Paris (12 déc. 1322).

25. (f° 10) Item la dumene ens*eguent* que fut davant la Nativita de Notre Senyor furont mi senyor a Paris et se dinet avoy lor maytre Maris lo Fezecians.

26. Item lo Vendros ens*eguent* que fut li veli de la Nativita (24 déc. 1322) de notrun senyor furont mi senyor a Paris.

27. Item lo Sandos enseguent, que fut li Nativitas de notrun senyor, furont mi senyor a Paris,

28. (2e cahier) Item lo Sandos enseguent, que fut davant la Purificassio de Notra Dama, furont mi senyor a Paris et se dinerunt avoy lor mossen Guillaumes de Vieul Juye et lo deyens de Vouci avoy lor ecuers.

29. Item lo mercros enseguent, que fu la Purificacion de Notra Dame (*sic*), furont mi senyor a Paris et se dinerunt avoy lor uncle l'archivesque de Tholosa.

30. Item la dumene enseguent que fut apres la Purificacion de Notra Dame furont mi senyor à Paris et se dinerunt avoy lor mossen Emeus de Corsenay et mossen Reynaut de Gransi, avoy lor ecuers.

31. Item lo luns enseguent furont mi senyor a Paris, et se dinet avoy lor Guiotz de Foreys lor frares, avoy sa conpany.

32. Item lo mars enseguent, que fut Karementrans, furont mi senyor a Paris et bevîront avoy lor lo archidiaqnes de Carcassona, mossen Ray monat d'Aspel et .vj. ecuers de mossenyor l'archiveque de Tholosa.

33. Item la dumene enseguent, que fut apres la octava de la Purification de notra Dama, furont mi senyor a Paris, et se dinet avoy lor le curas de lor glesi parrochiel.

34. Item lo mars enseguent furont mi senyor a Paris et se dinerunt avoy lor .ij. fraro prejaor, lor confessor et le curas de la gleza (*sic*) parrochel.

35. Item lo Mars enseguent se dinerunt avoy [lor] mossen Girardins de Saynt Mur, Guillaumes de Vevre et .ij. badel de les escoles.

36. (1er cahier, fo 5.) Denizeta la lavandieri, per lavar mantils et toales et lensols et totz los autros draps, pos que mi senyor furont a Paris entro a la jornaa de huey

v s. x d. p.

IV. CENSIER DE PONCE DE ROCHEFORT.

Située au sud-ouest du Lyonnais, la seigneurie de Rochefort comprenait tout ou partie des paroisses de Saint-Martin-en-Haut (*Sus Martinus de Annualibus*), Rochefort, Thurins, Messimy et Duerne. Ponce de Rochefort paraît en avoir été le dernier possesseur laïque : d'une part, en effet, nous le voyons figurer à titre d'exécuteur testamentaire dans un acte de dernière volonté qui porte la date du 15 mars 1254 [1], et d'autre part l'Obituaire de l'Église de Lyon mentionne la seigneurie de Rochefort (*dominium castri de Rochifort*) au nombre des domaines acquis par l'archevêque Renaud de Forez, lequel mourut en 1226 [2]. Ceci date notre terrier du premier quart du XIIIe siècle, ce à quoi l'écriture ne contredit point. Le censier de Rochefort est conservé aux Archives du Rhône, partie non inventoriée ; c'est un registre de huit folios

1. M.-C. Guigue, *Obituarium Lugdunensis ecclesiae*, p. 225.
2. M.-C. Guigue, *ibidem*, p. 133.

en parchemin, mesurant 264 mm de haut sur 152 mm de large, d'une exécution assez soignée, mais quelque peu maltraité par le temps. Il contient l'énumération des redevances en argent ou en nature dues à « Ponce de Rochefort », par des mainmortables possessionnés dans les paroisses de Thurins, Saint-Martin-en-Haut, Duerne, Rochefort et dans une paroisse dont le nom est déchiré, mais qui doit être Messimy. Parmi les textes en langue vulgaire que conservent les Archives du Rhône, le terrier de Ponce de Rochefort est certainement l'un des plus anciens; j'en donne ici d'importants extraits, en ayant soin d'indiquer les folios d'où ils sont tirés. Il est, cela va de soi, absolument inédit[1].

Census domini Poncii de Ruppeforti.

[*Apud Mayssimeu*] 1. In pecia quam tenet Martina Faciella habet dominus Poncius laudes et vendas.

2. Johanna Oleri *et* Johannes li mouners de suo curtili *cum* pertinenciis .ij. d. *et* obola, e de terra de les Tremblaies dimei comblo avene.

3. Johannes Faber de terra de Sant Ginies et de terra de les Trenblaies .j. comblo avene.

4. Perinus Vials de la peci de les vinnes .xii. d., e de la vinni de pecia raonda .j. ras avene.

5. Johannes de la Fay de bosco et de vercheria de Cordevet .viij. d. per la verneiacia.

6. Hugo de Broches per lo viniel *et* per lo pra del viniel .iiij. sols e .j. gallina, per lo pra de la Gotella .viij. d., per la vercheri de la Quineri .ij. meiters ras siliginis, per la vigni de la Telanderi .xviij. d.

7. Vincencius del Forti per sa maison *et* per la vercheri et per lo pra de josta .ij. meiters ras siliginis *et* .j. gallina et per lo buec del Tremolei .v. ras avene *et* .j. galina.

8. (f° 2). — Hysebex li Bertona de pecia de l'antachoneiri .xii. d. *et* per lo curtil de Craponna .ij. sols *et* per la peci Tardi dimei bichet d'orge et per lo buec de Sent Ginieis dimey comblo avenc et dimey gallina.

9. Johanna del brochil del pra de la font .iiij. d.

10. Johannes Chanz de prato Hugoneens .viij. d. *et* de prato a la filieta .viij. d.

11. Johannes Bues d'una peci de terra justa terram al Bergiers o. vien.

12. Jacobus Vasauz per la terra del pra Marchaant o.

13. Perrinus d'Eculeu per la vigni Joriasab et per la vercheri Johannem Vasa .jx. d.

14. Stephannus Girardi de suo curtili del treivo *cum* pertinenciis .xiij. d.

---

1. Sur la seigneurie de Rochefort en Lyonnais, voyez le même obituaire, pp. 101, 121, 122, 170, et l'*Almanach historique de la ville de Lyon*, pour 1789.

et poieysa; *et* deivont il dui .j. gall*ina et com*blo avene al q*u*art an; *et* deit Ste-phan*nus* Girarz p*er* se de curtil del clos *cum* p*er*tinenciis .jx. d.

15. (f° 2 v°). Joh*a*nnes Romans de t*er*ra del clos *et* deuz aysarz del buec *et* del pra del buec .xv. d. et o.

16. Guill*elmus* Fulch*er*ii et Steph*anus* Fulchiers *propter* terram de fonte Esteven Girart .v. d. et .j. gall*ina* al quart an.

17. Galvainz de Briendas p*er* lo chanaver del coniers o. Steph*anus* Reioles p*er* la verch*er*i del espeisi .j. d.

18. Joh*a*nnes de Mayseu d'una peci de t*er*ra a Briandas o.

19 (f° 3). Martinus Forneuz del pra Sant Juelio .ii. d.

20. Joh*a*nners Boers et Bartholome*us* Boers de t*er*ra de la p*er*ari de Farnay .xxiij. d. *et* .j. meit*er* silig*inis et* .j. com*blo* avene *et* .j. galina q*u*arto anno.

21. Petrus Bruieri del curtil de la Bruieri .vj. d. et lo terz d'un meit*er* silig*inis*.

22. Hugo Bruieri del curtil de la Bruieri .vj. d. et lo tierz d'un meiter silig*inis* et lo tert d'un com*blo* avene. Et entre toz, lo quart d'una galina et d'un meit*er* silig*inis* al p*rimer* ost.

Apud Turrins. — 23. Joh*a*nnes de Marnas p*er* la t*er*ra de la noiareia las Garon x. d.

24 (f° 3 v°). Steph*a*nnus Pestre p*er* la peci et p*er* lo saynaz .vj. d.

25. Pueri Johani Burihel p*er* la grangi del balaiec .viij. sol*s* et unu*m* conil.

26. Joh*a*nnes de la Crois p*er* la t*er*ra de les costes .jx. d. *et* .j. gall*i*na al q*u*art an *et* .j. quartair*on* avene.

27. Martins et Joh*a*nnes Rob*er*ti p*er* la leva de Mont Garin .ij. d.

28. Joh*a*nnes del treivol de Laval, de buec de Laval et de la peci de la Michaleri *et* de t*er*ra justa lo buec .xxij. d.

29. Steph*anus* de la rochi del sanaz de la pereiri .j. d.

Apud Monte Garin. — 30. Joh*a*nnes Gubians p*er* la grangi del mo*n*t Garin *et* p*er* los pras *et* p*er* los autros tenemenz .ij. sol*s et* les does pars d'una galina.

31. Steph*anus* Martin*s* et Joh*a*nnes Martins p*er* la terra del aveneri .iij. com*blos* avene, .ij. com*blos* silig*inis et* .j. ras silig*inis* a la mesura veili *et* .ij. com*blos* avene *et* .j. galina; et deit Joh*a*nnes Martins p*er* se .xvi. d.

32 (f° 4). Aquaria Fusers p*er* la verch*er*i et p*er* lo pra del Galchaor .xv. d. et .j. meiter avene et dimei galina, p*er* lo buec et p*er* la verch*er*i de la Chalmeta .xij. d.

33. Johanna del Trablo et Joh*a*nnes de Costa p*er* lo curtil de la Poisateri .ii. quartes vini *et* .iiij. pozins a festa Sant Lorent et .j. meiter de from*en*t a la mesura veilli *et* .j. gall*ina*, et p*er* la t*er*ra de la costa .iij. sol*s et* .iiij. d. *et* .j. met*er* de fro*ment* a la veili mesura.

34 (f° 4 v°). Johannes Revoux p*er* lo curtilx dels Aysars *cum* pertinen*c*iis .v. sol*s* et .vj. com*blos* avene, *et* p*er* lo pra de la mescla .vj. d., *et* p*er* lo molen .iij. meit*ers* silig*inis*.

35. Joh*a*nnes del Treivo p*er* lo curtil del Treivo .iij. sols *et* .j. galina.

De Ruppe forti. — 36. Petrus Tisire p*er* sa grangi et p*er* la verch*er*i *et* p*er* los

pras .vj. sols et .iiij. comblos avene et .j. gallina per la vignii (*sic*) de Combreuz .xv. d.

37. Petrus filius Petri Tiseor per la vini de Combreu .xv. d.

38. Micahel de Glas per la vercheri et per lo pra del Gauchaor .xv. d. et comblo avene et dimei galina.

39. Johannes Faubri per la vigni de Combreuz.

40. *Apud Buieu census.* — Michels de Buieuz de son curtil .vj. sols et .x. d. et meiter de froment et .j. comblo avene et .j. galina per l'aiaz et per lo buec, et .ij. comblos avene per lo chanbon de gore Chavalar, .ij. sols per la peci del forn et per la peci outra Brevonan.

Census domini Poncii de Ruppeforti, apud la Bastia[1].

41. (*f° 5, v°.*) Guionez per la vigni de Combrex .vj. deners et per lo tenement de la Bastia .ix. d. et .j. galina.

42. Aquaria de Montraont et Johannes frater et Johannes filius Hugoni de Montraont del curtil de Montraont dimei trossa de fen et .j. comblo avene et .j. galina.

43. Symeonz del Bosc de son curtil del bosc *cum* pertinenciis .v. sols vien. et .vj. meiters comblos avene et .j. gallina et per lo curtil son pare .j. galina et dimei comblo d'avena, et .x. d. et dimei trosa de fen del buec del coin, et dimei comblo avene et dimei meiter siliginis al....., et per lo curtil son paro (*sic*) .j. fais de fen.

44. Stephanus de Bosco per son curtil *cum* pertinenciis .v. sols et .vj. meiters avene et .j. galina et dimei meiter siliginis, et dimei trossa de fen per los paquers de les avenaries, et .ij. comblos avene per lo bosco de Peire grossa et .iiij. comblos avene per lo buec de josta lo coin, et .ij. comblos avene de la peci del pra raont .jx. d.

45. Johannes Aymo per lo curtil del morter .vj. d. et dimei meiter avene.

46. Martinus et nepotes et Petrus Pestre per lo curtil del morter[2] et per lo tenement .jx. sols et .xij. d. maienses et .xiij. meiters et dimei avene et .ij. gallinis.

47. Item Petrus Bertrandus et Guillelmus et Johannes et Zaquaria del Chuc[3] de curtili suo cum pertinenciis .vij. sols et .iij. d. et .j. gallina et .j. puzin, per lo bosc sus le coin .iiij. (*f° 6, r°*) meyters avene, et per la sala .ij. comblos avene.

---

1. La Bastie, à l'est de Saint-Martin-en-Haut (Cassini n° 87) et La Baty, château, commune de Saint-Martin-en-Haut (Etat-Major, n° 168).

2. Le Mortier, au S.-O. de Saint-Martin (Cassini, 87).

3. Le Suc, au S.-E. de Saint-Martin (Cassini); le Grand Suc et le Petit Suc, comm. de Saint-Martin (Etat-Major). *Suc, Sû* s. m. a en forézien moderne le sens de hauteur, sommet arrondi, montagne.

48. Ruphus de Chuc *per* la *terra* de Mo*n*trosel .v. ras avene *et* .j. *com*blo d'avena de cella terra, et *per* la *terra* del pois .j. *com*blo avene.

49. Martinus Reveilies *per* son curtil *cum* pertinenciis .vj. d. maienses *et* .viij. *com*blos avene *et* dimei galina *et* dimei meit*er* de from*ent et* dimei trosa de fen *et* .j. d. de pan *et* .j. puzin et dimei quarta de vin et .iiij. d. maiens *per* la Poiarderi, *et per* lo sotolaz .iiij. d. maie*n*ses *et* .j. meit*er* avene *et* dimei meit*er* de from*ent* a la veili mesura.

50. Inter Martino et Petro Rufi .viij. *com*blos avene *et* .j. gal*ina com*munals *per* lo curtil als Rosex *et per* lo curtil del Sotolaz dimei galina *et* .iiij. d. may*en*ses et dimei trossa de fen *et* dimei meit*er* de from*ent com*munal *per* la terra del Sotolaz et .vj. *com*blos avene *com*munis.

51. Sus lo cens del pois ant li her al Sarrazins .ii. sol*s et* .ij. d. *et* .vij. meit*ers* avene.

52. (*f*° 6, *v*°.) Joh*ann*es de Claireu *per* la saini del boichet .iiij. d. et .j. *com*blo avene.

53. Stephanus del Boison *per* lo tenement d'Orgola[1].

54. Joh*ann*es Reis et Guill*elm*a sa suer *per* lo curtil d'Azelgo .ij. sol*s et* en may .xij. d. *et* .j. gal*ina* et .j. meit*er* avene.

55. Bernard*us* del Fechet[2] *per* lo pra de la vila *et per* .j. peci de terra iqui meismo .iiij. sol*s et* les does pars d'una gallina.

56. Mainarz *per* la terra de la lentilleri .iij. sol*s* et .ij. *com*blos de civa *et* .j. galina.

57. Johanz Rusticans *et* Petrus fratres *per* la terra de (*f*° 7, *r*°) les revoires .viij. *com*blos avene, *per* la peci de Sala bertan .iiij. d., *per* la saynaz de font sala .iiij. d., *per* les vercheres de les Jonies .xij. a. et .iiii. conilz et .j. galina, *per* lo curtil Matheu .iiij. sol*s*, *per* los pras del curtil .iij. sol*s* may*en*ses et .iiij. *com*blos avene et .j. galina, *per* lo buec Joynie .ij. *com*blos avene.

58. Johanz Revulz *per* lo curtil d'Ardeison[3] .iiij. *com*blos avene *et* .j. gal*ina* et *per* los pras .xvj. d. maie*n*ses.

59. Joh*ann*es del Apraal *per* la maison q*ui* fuit Ossa .iiij. sol*s* e .i. gal*ina et per* los pras .xxij. d. maienses.

60. Pueri Brunet Jayout del pras de la font de Vilars[4] .x. d. maie*n*ses, *per* la verch*er*i las los pras .ij. *com*blos avene.

61. Stephanus del Buec *per* lo pra de la Fay .iiij. d. maienses *et per* la verch*er*i del ruchi .j. *com*blos avene *et* .j. galina.

62. (*f*° 7, *v*°.) Bertholome*us* Pocacharz *per* lo bosc de la Faya .j. *com*blo avene.

---

1. La Goute-d'Orgeol, et l'Orgeol, lieux dits près de Duerne (Cassini).
2. Le Flechet, c^ne de Duerne (Cassini et Etat-Major).
3. Ardaison, au N.-O. de Saint-Martin (Cassini 87); Ardaison, écart de Saint-Martin (Etat-Major).
4. Villard (Cassini), le Villart (Et. Maj.), commune de Saint-Martin.

63. Pueri Stephani del Fay[1] *per* lo pra del pont Patiel .xii. d. Joh*ann*es del Pynei[2] *per* los pras de les saynes .iiij. d. ma*enses*, *et per* la *per*ari Aq*ua*rian de Talaru .ij. d.

64. El curtil al Jayouz .viij. *com*blos d'avena *et* .j. trossa de fen *et* .j. gal*ina*.

Item census de Castro de Rochifort[3].

65. Hugo Martins *per* sa maison de Rochifort .iiij. sol*s et* .j. gal*ina et per* la vigni de *Com*brex .iiij. d.

66. Stephanus Martins *et* nepos suus *per* la *ter*ra de la crois .iij. comblos avene ; per lo buec sus la vi laoneisa .ij. sols.

67. Lorenci*us* Fusers *et* sui nepotes *per* lo forn d'aval .iiij. sol*s*, *per* la vigni de la costa .iij. d. (*f*° *8*, *r*°). Lorenci*us* Fusers *per* l'ort de la font de pissi entor .xv. d.

68. Petrus Tisire q*ui* ot filiam Johanni Blain *per* lo sainaz davant lo molen Aq*ua*rian Escofer .xii. d.

69. Stephanus Blains *per* la vigni de *Com*breuz .iiii. d.

70. Pueri Johan Escofer *per* lo pras *et per* la *ter*ra soz lo molen .ij. sol*s et* .vj. d.

71. Joh*ann*es del Pois *per* sa maison las Virichat *et per* los pras soz Rochifort .ij. sol*s*.

72. Steph*an*nus Raphaex *per* la peci del molen de Lora .iiij. d. *et* o.

73. Aaq*ua*ria Escofers *et* sei nevou..... *per* los pras soz Rochifort.....

74. (*f*° *8*, *v*°.) Blanchia et Jaq*ue*meta *per* la peci las lo molen a Lora .xvj. d.

75. Guill*elm*us de Porta *per* l'uert davant la maison Roceu.

76. Margarita q*ui* fuit uxor Mo*n*telon *per* cel meismo u(u)ert .j. *com*blo avene.

77. Joh*ann*es de la Porta *per* l'uert sus font Chanonan .ij. d.

E. PHILIPON.

---

1. Le Fay, lieu dit, commune de Saint-Martin (Et.-Maj.).

2. Le Pinay (Cassini) au N. de Saint-Martin, aujourd'hui le Penet, c^ne^ de Saint-Martin (Et.-Maj.).

3. Rochefort, village, paroisse et baronnie en Lyonnais, archiprêtré de Mornant, aujourd'hui annexe de Saint-Martin-en-Haut (Rhône). La baronnie de Rochefort dépendait, en 1789, du comté de Lyon; elle comprenait la totalité de la paroisse de Rochefort et une partie de celles de Saint-Martin et Duerne.

TROIS DITS D'AMOUR

DU XIIIe SIÈCLE

Les trois pièces publiées ci-après ont été composées à l'imitation l'une de l'autre, entre 1260 et 1280 environ, les deux premières probablement à Arras. La première est d'Adam de la Halle; les deux autres, de Névelon Amion et de Guillaume d'Amiens. Elles étaient restées jusqu'à présent inédites, mais non tout à fait inconnues. La plus intéressante, celle d'Adam de la Halle, avait été signalée, dès 1842, par P. Paris (*Hist. litt.*, XX, 797)[1], et, en 1844, par Ad. Keller (*Romvart*, p. 315), qui en avaient cité quelques vers. De Coussemaker, éditeur d'Adam (1872), en a eu connaissance, probablement par le ms. même qui contient toutes les œuvres du poète, mais il a jugé bon de ne pas la publier : « Sous les n°s IX et XI, » dit-il dans sa description de ce ms. (*Introd.*, p. XXIX), « s'y trouvent deux autres pièces[2]; mais ces deux morceaux « sont regardés par les meilleurs critiques comme n'étant pas « d'Adam de la Halle[3]. » Rien, à vrai dire, ne justifie cette

1. P. Paris avait imprimé les six derniers vers de la strophe XII et Ad. Keller les quatre premiers de la strophe I. Arthur Dinaux ne mentionne pas la pièce dans sa notice sur Adam (*Trouvères artésiens*, 1843), bien qu'il y ait largement mis à contribution l'article de P. Paris; c'est que le passage qui y est relatif se trouve, non dans le corps de cet article, mais en appendice, et lui avait évidemment échappé. M. G. Raynaud, dans sa *Bibliographie des Chansonniers français*, l'a enregistrée, ainsi que nos deux autres *dits* (n°s 251, 166, 2073), bien que ce ne soient pas proprement des morceaux lyriques, en la donnant à tort comme une pièce à la Vierge.

2. Le n° IX est notre pièce; sous le n° XI sont rangées trois strophes sur la mort dont il est question dans la note suivante.

3. Par « les meilleurs critiques », De Coussemaker entend évidemment parler de P. Paris, le seul du reste qui eût exprimé une opinion sur la

défiance : la pièce se trouve dans deux mss. (B. N. f. p. 25566 fol. 65 r°[1] et Vat. 1490, fol. 128 r°[2]) indépendants l'un de l'autre et qui tous deux l'attribuent à Adam; dans le premier de ces deux mss., qui a, comme on le sait, une autorité exceptionnelle, elle se trouve entre deux œuvres du poète sur l'authenticité desquelles il n'y a pas le moindre doute, le poème « Du roi de Sezile » et les « Congiés Adam ». Enfin, ce qui nous paraît trancher absolument la question, on y rencontre un grand nombre de pensées ou de locutions qui, comme le montrent les rapprochements faits en note, étaient familières à notre auteur, et parmi lesquelles plusieurs au moins sont assez originales pour que ces rapprochements soient significatifs.

Il n'est pas impossible de déterminer, au moins approximativement, la date de cette pièce. C'est sans doute à Arras qu'elle a été composée, comme le montrent les allusions contenues dans la strophe XII : elle est donc antérieure au moment (1262 environ) où le poète quitta sa ville natale, qu'il ne devait probablement jamais revoir. D'autre part, elle a dû l'être peu de temps avant cette date : certaines indications sur

---

question; or, P. Paris, sans revendiquer positivement la pièce pour le poète artésien, n'avait du moins formulé aucune objection contre cette attribution : il avait dit, en parlant de ces strophes, « qu'il était encore permis de les attribuer au Bossu d'Arras. » Mais il s'était produit, dans l'esprit médiocrement précis de De Coussemaker, toute une série de confusions : P. Paris, après avoir cherché à démontrer, dans ses *Manuscrits françois* (III, 235), qu'Adam était l'auteur des *Vers de la Mort*, de Robert Le Clerc (récemment publiés par M. Windahl, Lund 1887, voy. *Rom.*, XX, 137), avait paru (*Hist. litt., loc. cit.*) renoncer à cette hypothèse. Or, comme il y a aussi, dans le ms. 25566, et à très peu de distance de notre *Dit*, trois strophes intitulées *Vers de la Mort*, De Coussemaker aura cru que la rétractation de P. Paris portait sur cette pièce et s'étendait aussi au dit sur l'amour. Quant à ces trois strophes, qui ont été publiées par Jubinal (*Nouv. recueil*, II, 273), il n'y a aucun motif sérieux d'en contester l'attribution à Adam, dont elles sont parfaitement dignes par l'élégance et l'énergie du style; il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il se fût exercé sur un sujet qui alors était dans son pays presque un lieu commun, et qu'on n'eût conservé de son œuvre que ce court fragment.

1. Elle y est précédée d'une curieuse miniature que P. Paris a décrite (*loc. cit.*).

2. Je me suis servi de la copie de Sainte-Palaye qui se trouve à la Bibl. de l'Arsenal (n° 3101).

l'état moral et social de la ville coïncident absolument avec celles que nous fournissent quelques pièces artésiennes[1] dont l'une au moins a été écrite entre 1250 et 1270 environ. (Voy. la note sur le vers 144[2].)

Je ne voudrais pas surfaire la valeur poétique de ces quelques strophes : cependant il est permis de trouver que P. Paris ne leur a pas rendu pleine justice en disant (*loc. cit.*) qu'elles étaient « assez agréablement et facilement versifiées »; on y remarquera certainement une énergie et parfois un éclat de style qui les mettent au dessus de la plupart des pièces lyriques du même auteur; on y est assez souvent choqué, il est vrai, par l'obscurité d'expression et la brusquerie d'allures qui semblent inséparables de la forme strophique adoptée par le poète[3].

Des deux autres pièces, nous avons peu de chose à dire : celle de Névelon Amion se trouve aussi dans les mss. 25566 (f° 278 r°) et Vat. 1490 (f° 129 v°, à la suite de celle d'Adam[4]); celle de Guillaume d'Amiens ne nous a été conservée que par ce dernier ms. (f° 130 v°, à la suite des deux autres[5]). De la première, A. Dinaux avait cité (*Trouvères artésiens*, p. 356) les deux premières et les deux dernières strophes, Ad. Keller (*loc. cit.*) la moitié de la première strophe, et P. Paris (*Hist. litt.*, XXIII, 612) les dixième, onzième, dix-septième strophes. De la seconde, mentionnée également par Keller, rien, à notre connaissance, n'avait été publié[6].

---

1. Voy. la liste de ces pièces dans les *Études romanes* dédiées à M. G. Paris, p. 83, n.

2. Il serait imprudent, à mon avis, de chercher des arguments dans la situation d'esprit qui s'y exprime (et qui est à peu près celle que l'on retrouve au début du *Jeu de la Feuillée*). Le lieu commun, au moyen âge, tient une si grande place, même dans les œuvres qui affectent le caractère de confidences personnelles, qu'il vaut mieux ne s'appuyer que sur des allusions précises à des faits historiques.

3. Ce qu'on remarque aussi par exemple dans le *Miserere* du Renclus de Molliens et dans les *Vers de la Mort* publiés par M. Windahl.

4. Dans le ms. du Vatican, elle n'a que douze strophes disposées dans l'ordre suivant : 1, 2, 3, 4, 11, 12, 19, 5, 16, 9, 17, 10. Ce texte est donc incomplet des strophes 6, 7, 8, 13, 14, 15, 18, 20, 21, 22.

5. Voy. G. Raynaud, *Bibl.*, I, 229-30.

6. Sauf quelques fragments épars dans le Dict. de M. Godefroy.

Elles sont certainement postérieures l'une et l'autre à l'œuvre d'Adam, dont plusieurs passages y sont imités [1]. Mais il est bien difficile de dire quel a été le premier imitateur. Névelon Amion, en rappelant, au début de sa pièce, que « maints bons vers » ont été faits sur le sujet qu'il traite lui-même, peut aussi bien faire allusion aux diverses strophes de la même œuvre qu'à des œuvres distinctes. L'époque où vécurent Névelon Amion et Guillaume d'Amiens « le Peintre » doit être sensiblement la même. Le premier nous serait inconnu sans la pièce qui nous occupe, bien que sa famille ait joué alors un rôle considérable dans sa ville [2]; quant au second, il nous a laissé deux chansons fort banales (Raynaud, nos 2, 1004) qui ne fournissent aucune indication chronologique, et des *rondets* [3] de structure identique à ceux d'Adam. On sait que cette forme du rondet à un seul couplet ne fut guère cultivée avant la seconde moitié du XIIIe siècle [4].

---

1. Voy. surtout les notes sur II, 45, 192, 245; III, 4.

2. Baude Fastoul nomme dans ses *Congés* (v. 98, 210) Henri Amion, qui est cité aussi dans le *Jeu de la Feuillée* (v. 16) comme *boins clers et soutiex* et auteur d'un « livre » qu'Adam semble admirer fort; il devait être assez âgé au moment où celui-ci lui adressait ces éloges, car son nom se trouve dans le *Registre des Jongleurs* (f. fr. 8541), dès l'année 1249, et celui de sa fille en 1273. Les *Congés* de Fastoul, dont il est difficile de fixer exactement la date, sont en tout cas postérieurs à ceux d'Adam, qu'ils mentionnent comme exilé à Douai (v. 472-3); d'autre part, B. Fastoul est inscrit sur le *Registre* à la Saint-Remi de 1273 seulement. Le nom d'une « Sturio [*lisez* Esturion] fe Baude Fastoul », qui, du reste, peut être sa mère aussi bien que sa femme, s'y trouve à la Purification de 1258.

3. Conservés dans le même ms. que notre *Dit* et publiés par P. Heyse (*Romanische Inedita*, 1856, p. 54-58).

4. Quelques détails de langue pourraient parler en faveur de l'antériorité de Guillaume d'Amiens. Il y a dans Névelon Amion quelques synérèses ou élisions très peu usitées avant l'extrême fin du XIIIe siècle : v. 30 *t'avoies*; v. 113 *t'as*; 145 *t'ies*; 165 *vir* (= *veïr*, *veoir*) (les formes *prieus*, *prilleus*, *comprer*, dans G. d'Amiens (vv. 62, 102, 147) présentent un phénomène différent); mais il est fort possible que l'absence de formes pareilles dans la pièce de G. d'Amiens soit purement fortuite. D'autre part, si l'on compare les passages des deux pièces où sont exprimées les mêmes pensées, il semble que l'imitateur (car il y a dans le style trop d'analogie pour qu'elles aient été écrites indépendamment) soit plutôt Guillaume d'Amiens. Voy. par ex. II, 90, et III, 36; II, 226, et III, 114.

Quant à la forme strophique dans laquelle sont composées ces trois pièces, on sait qu'elle a joui, spécialement dans la région picarde et wallonne, d'une grande vogue qui remonte probablement aux fameux *Vers sur la Mort* d'Hélinand, qui l'avaient si brillamment inaugurée; elle a été surtout employée dans des œuvres d'un caractère religieux, moral ou satirique de la fin du XIIe au milieu du XIVe siècle [1]. Elle a été étudiée par MM. P. Meyer (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, XXVIII, p. 133), G. Raynaud (*Romania*, IX, 231), van Hamel (*Miserere...*, *Introd.*, p. XCIII), et enfin par M. Naetebus (*Die nichtlyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, n° XXXVI, pp. 106 et suiv.).

Il me reste à dire un mot de la façon dont j'ai entendu cette publication : je donne pour les deux premières pièces le texte de 25566 (*A*) sans essayer d'en uniformiser la graphie [2]. Quant aux leçons de l'autre ms. (*B*), je ne les donne ordinairement que quand elles importent au sens. Les notes qui suivent le texte offrent, entre autres choses, un certain nombre de références aux poètes lyriques du Midi et du Nord, les trois auteurs leur ayant emprunté une foule de pensées et d'expressions; il va sans dire que je n'ai pas essayé d'épuiser la matière. J'ai réuni dans un glossaire les mots dont la forme ou le sens peuvent avoir quelque intérêt, en marquant d'un astérisque ceux qui manquent au dictionnaire de M. Godefroy [3].

---

1. Dans la poésie purement lyrique, nous n'en trouvons qu'un seul exemple (et encore les vers y sont-ils de 6 et non de 8 syllabes) qui nous est offert par une pastourelle de Jean Bodel (Raynaud, n° 367; Bartsch, *Rom. u. Past.*, p. 288). Il est curieux qu'elle n'y ait pas été plus souvent employée, car la forme dont elle n'est qu'une dérivation par redoublement (*aab aab*) y est, comme on sait, fréquente. — On remarquera que dans plusieurs des pièces écrites sur ce type, outre les nôtres, toutes les strophes ou le plus grand nombre commencent par une apostrophe, comme dans leur modèle commun : voy. par ex. les *Vers sur la Mort* d'Adam, ceux de Robert Le Clerc, le *Miserere* (str. 58-119, 123 ss., 143 ss., 253 ss.), les *Vers du Monde* (Jubinal, II, 124), etc.

2. Je me suis borné à rétablir les formes picardes de l'article et du possessif qui, du reste, sont de beaucoup les plus fréquentes dans le ms.

3. Je tiens enfin à remercier les personnes qui ont bien voulu me prêter leur concours pour cette publication : M. G. Huet a revu sur le ms. de Paris quelques mots douteux des deux premières pièces; M. E. Langlois, de

I

ADAM DE LA HALLE

I

Amours, qui m'a[s] mis en sou-[franche
De che, par te bele enortanche,
Dont joie deüsse or avoir,
Faus est qui en toi a fianche,
Quant par te longue pourveanche
Me fais en tel grieté manoir.
Jou ne puis ten engien savoir :
Le sobre fais par ton pooir
Estre en desir sans astenanche,
Et mes, con li plons ou miroir,
En feme, pour moi decevoir,
Plus biauté par fainte sanlanche.

II

Amours, tu m'as chiere vendue
Te connissanche et te venue;
Pour voir ies li Vaus Perilleus
Plains d'amertume et sans issue;
Pais a pour guerre bien perdue
Chiex qui a but a tes barieus;
D'un simple fais un reveleus.
Chiex qui sievent pechies morteus
D'atraire a toi n'ies recreüe.
Bien fais de moi che que tu veus;
N'est merveille se je sui teus,
Car chars humaine tost se mue.

III

Amours, tant cuidier fais remaindre,
Tant beginage et tant veu fraindre;
N'est pas a soi qui bien te sent.
Coment se puet tenir de plaindre
Chieus que tu fais palir et taindre
Sans envoier alegement?
Repris sui de mon errement
De teus, par le mien ensient,
Qui ne porroient le leur faindre
S'un poi sentoient men tourment,
Car qui pert et riens ne mesprent
Coment porroit s'ire refraindre?

---

son côté, a corrigé sur le texte du Vatican plusieurs passages de la copie de Sainte-Palaye qui, dès le premier instant, m'avaient inspiré des doutes; puis, ma défiance s'étant accrue à l'égard de la fidélité de cette copie, j'ai prié M. M. Pelaez de la collationner tout entière avec le texte original; M. Pelaez s'est acquitté de cette tâche avec un soin digne de tout éloge. Enfin, M. G. Paris et M. P. Meyer m'ont prêté, pour l'éclaircissement de plusieurs passages, le secours de leur érudition et de leur sagacité bien connues : que tous veuillent bien recevoir le témoignage de ma vive reconnaissance.

I. 1 *A* souffanche, *B* soufrance (*tous les mots de la même strophe formés avec le suffixe* -antia *sont en* -ance *dans ce ms.*). — 4 *B* Ki a en toi f. — 7 *A* Je n. p. ton. — 10 *A* le plonc.

II. 13 ss. *Cette strophe manque dans la copie de Sainte-Palaye, mais non dans l'original.*

III. 16 *B* p. de tourment. — 20 *B* ciaus ki fuient. — 21 *B* atraire. — 24 *A* char, *B* car car humaine tost seniue. — 25 *A* fait. — 28 *A* Qment. — 30 *A* evoier. — 32 *A* ensiant. — 36 *A* remandre. *Cf. pour la leçon adoptée, la rime de 25.*

IV

Amours, par toi ont amant joie
Au conmenchier, puis leur anoie
Par te defaute et par ten fait.
Prinches en ost se gent raloie
Et de bien faire adès leur proie,
Mais tu cause ies de leur mesfait.
Je ne voi qui ten secours ait
S'il ne sert cheli de fol plait
Ou il tent, dont·li coupe est toie;
Car fins amis qui grief mal trait
Quant pour garison a toi trait,
Tu li respons : « Fui! va te voie! »

V

Amours, chelui, cose est seüre,
Qui le sien a gaster n'endure
Vas au cuer le clenque saquant;
Sans proier i quiers te pasture;
Ou vaissel lais une morsure
Plus que d'escorpion poingnant.
Ce pert a mon pale sanlant
Con asprement va[s] devourant
Che c'aler doit en noûrreture.
Sot en devienent li sachant;
Qui pais et repos vait querant
Ne doit de tel oste avoir cure.

VI

Amours, donné m'as sans merite
Le tourment que souvent rechite;
Encor me douc de graindre anui,
Et moi n'en doit on clamer quite,
Car li chars qui tant est despite
D'avoir son sés ne croit autrui.
Faus fui quant ainc d'amer me mui,
Quant chele a cui par forche sui
En me grevanche se delite.
Je ne sui pas che que je fui :
A l'engrener ne me conui,
Si qu'ai le pieur part eslite.

VII

Amours, si bien n'enmance mie
Con tu l'amant ens en l'amie
Li fevres le manc(h)e ou coutel,
J'entenc quant cuers a cuer s'alie,
Dont esrace l'ente flourie
Chiex qui pourcace el que lor bel
Ou qui destourbe leur chembel.
Amours, tu m'as fait de nouvel
D'un tel regart une envaïe
Qui le cuer me bleche en le pel;
Contre si ruiste mangounel
Fait bon savoir de l'escremie!

VIII

Amours, te vie me deshaite,
Car nus n'i a joie parfaite :
Qui est amés, s'a il paor
C'on ne l'oche ou c'on ne le gaite
Ou c'aucuns sourvignans n'ait faite
Cose dont il quieche en errour;
Chiex ensement qui n'a l'amour

IV. 37 *B* amant ont. — 39 *AB* ton. — 41 *B* Et *omis*. — 42 *A* meffait. — 45 *A* u. — 46 *B* amans.

V. 49 *B* A. con cil. — 51 *B* as cuers les clenkes, *A* leclenque. — 52 *A* cuers t. p. — 53 *B* pointure.

VI. 61 *La strophe manque dans la copie de Sainte-Palaye, mais non dans l'original.* — 64 *B* et moi. — 65 *A* fui (?). — 72 *A* pieurt.

VII. 73 *A* en manche. — 74 *A* ens en la main. — 75 *B* la mance. — 77 *A* esrache. — 78 *A* pourcache el q. son b. — 79 *A* son ch. — 82 *A* et le piel. — 83 *A* mangôniel.

VIII. 85 *B* pooir. — 89 *A* s'aucuns. — 90 *B* quiet.

De cheli qu'il sert nuit et jour
Ne vit point sans dolour entaite.
A toi a dont mauvais retour,
Car on n'en vient pas au trestour
Fors par dolour ou par souffraite.

IX

Amours, tes mesfais pas ne note
Qui pour se dame cante et note,
Car tu l'as tout empuisouné.
Tu ies plus fausse que buhote,
Car chascuns qui a toi se frote
Se plaint et tient pour engané;
Quant tu as un amant moustré
Sanlant de confort apresté,
Au paiier est une riote.
Ja nus, je croi, n'eüst amé.
S'on percheüst te lasqueté
Ne coment chascuns i escote.

X

Amours, s'aussi de me leeche
Pensoies con de me tristreche,
Me paine i porroie emploier;
Mais ne voi qui conseil i meche,
Ne che n'est pas par me pereche,
Car j'aim de loial cuer entier.
Tu me deüsses conseillier,
Qui m'as fait l'oevre conmenchier,
Et tu m'as fait estre en destreche;
Bien ses fin ami engingnier,
Car premier le fais allechier
Seur un regart qui puis le bleche.

XI

Amours, par men cruel martire
Ai bien prouvé ten maïstire :
Nus ne fu mais si mis a point
Con je sui, car mes cuers desire
Che dont li cors font et empire.
Chil qui plus sont sage et repoint
Et qui cuident amer de point,
Che sont chil, quant il leur es-
[point,
Ou il a mains a desconfire.
Pour che ne me desfendi point,
Car on dist que deus fois se point
Qui contre aiguillon escauchire.

XII

Amours, nus ne fait jeu ne feste :
Chascuns a l'amasser s'areste
Pour che que tu ne les semons.
Plus roit qu'esfoudres ne tempeste
Deschens en nous et fais moleste
Quant tu veus c'amoureus soions.
Pour coi n'enflames ches garchons
Qui vont disant : « Or gaaignons,
Puis amerons de saine teste » ?
Mais a cheus a flouris grenons
Est viex li vie et li renons
D'amer, et s'est au jone honneste.

XIII

Amours, te seigneurie est frainte,
Car chascuns de volenté fainte
Aime le feme ou il s'aert;

VIII. 94 *B* recour. — 95 *B* au tretour, *A* par autre tour.

IX. 99 *B* que par. — 97 *A* meffais. — 108 *A* qment.

X. 109 *A* leesche. — 117 *B* me fais. — 118 *B* amant. — 119 *A* allekier.

XI. 121 *A* mon. — 122 *A* ton, *B* maiestire. — 124 *B* fui, *A* desirre. — 126 *A* Chis. — 126-7 *B* ne je ne sai amer de point cil ki plus sont sage et repoint. — 130 *A* deffendi. — 132 *A* esguillon.

XII. 136 *A* plus tost qu'effoudres. — 141 *A* tieste, *B* de sainte t. — 142 *B* a kenus g.

Tel jurent fe[e]uté a mainte
Qui mout tost ont le trieve en-
[frainte
S'ele est tenue a descouvert.
Qui n'a c'un oeil souvent le tert :
Pour coi ne garde bien et sert
Bonne dame qui l'a atainte ?
Bons est li jeus ou nus ne pert ;
On soloit amer en apert,
Or aime on a candaille estainte.

XIV

Amours, n'en puet aler sans perte
Qui en ten serviche s'aerte :
Fierté i troeve on et orgueil.
Te porte est contre tous ouverte,
Desus est de cloies couverte :
Quant je cuidai passer le sueil,
Je caï ens, dont je me dueil,
Et la pris si mauvais escueil
Qu'encore est me folie aperte ;
Car quant de toi partir me vueil,
Je retourne, quant doi vair oeil
Sont respondant de me deserte.

XV

Amours, tu ne fais droit ne loi :
Bien deüsses prendre conroi
De chelui qui bien ne s'aquite
Vers se dame, ains fait son gaboi
Quant il a goï du tournoi
Par menchoignes et par refuite,
Puis le laist tourner a le fuite
Quant il l'a hounie et destruite.
Ch'est trop povres gages de foi
Qu'il mist, ains qu'il venist a luite ;
Puis que desirs d'amant afruite,
Comenche il estaindre se soi.

XVI

Amours, pour che pas ne le di
Que femes ne facent aussi,
Par aventure, et pis encore ;
Car quant feme a sen cuer verti
A un amant et consenti
Tant qu'il ait de s'amour vitore
Et plus net le voit c'un yvore,
Tant sont de muaule memore
Q'ele a chelui lues enlaidi
Pour un nouvel qui li plaist ore,
Par un behourt de vaine glore :
Ensi sont li povre houni !
Chi definent li ver d'amour.

XIV. 158 *A* ton... saierte. — 159 *A* fiert. — 160 *Corr.* fosse (?). — 161 *B* desous. — 162 *A* suel, *B* soel. — 163 *A* doel, *B* de koi me d. *Ce vers est dans A placé après 166.* — 164 *AB* escuel. — 165 *A* encor. — 166 *AB* voeil. — 167 *A* loeil, *B* oeul.

XV. 169 *B* tu nen. — 170 *B* deussies. — 172 *B* et fait. — 173 *B* del otroi. — 177 *A* Chest p. g. de se f. — 180 *A* estraindre (r *exponctué*) se foy, *B* estraindre son soi. *Dans A ce vers est ajouté en marge.*

XVI. 181 *B* li di. — 182 *A* sachent. — 183 et *manque A*. — 184 *A* son. — 186 *B* t. qu'il a, *A* victoire. — 187 *A* yvoire. — 188 *A* memoire. — 191 *B* pour.

II

NÉVELON AMION

I

Amours, j'ai oï de vous faire
Mains boin[s] ver[s] qui bien doi-
[vent plaire :
Or voel les miens faire savoir ;
Ne puis plus celer men afaire :
Vous me faites plus droit contraire
Que li fins blans ne face au noir;
Servi vous ai a men pooir
En loialté et sens mouvoir,
Or me volés faire mal traire ;
Mais je ne me sai percevoir
Que malvaistés puist remanoir
U tous li biens maint et repaire,

II

Amours, biautés et seignourie,
Sens et honnours et courtoisie
Maint en ten cuer et croist et tient,
Et avoec tele compaignie
Mals ni orguix ne vilounie
Ne se devroient tenir nient ;
Mais je pense c'on les retient
Pour ce que, s'aucuns faus i vient
Ki voelle avoir a force amie,
A ciaus le baille on et detient :
On le pourtire, on le raient
De cuer, de cors, d'ame et de vie.

III

Amours, se je dire l'osoie,
Tes jus est de boute en coroie
Dont m'as jué, u trop ai mis :
Defors te tins, qui seus le voie,
Et je dedans, qui ne savoie
Les faus plois que t'avoies quis;
Gage i mis, dont sui esbahis,
Men cuer. Or serai malbaillis
A ma dame, cui le gardoie.
Ci ne vaut reconfors d'amis :
Entre vous deus soit li estris,
Car je vous voiderai le voie.

IV

Amours, u tous li maus se maire
Et u tous li anuis s'esclaire
Et u tous li confors s'estent,
K'ai je meffait, ki ne puis plaire
A vous, ki estes deboinaire,
Ke me donnés alegement ?
Quant merci crie doucement,
Vous respondés crueusement :
« Fui de ci ! De toi n'ai que faire :
J'ai chou qui me vient a talent. »
Ensi en moi coisist et prent
Sans parler a prevost n'a maire.

A Chi commenche d'un dit d'amours que Névelos Amions fist. — *B* Ces vers fist Nievelos Amions.

I. 2 *A* Maint boin v. — 9 *B* mal f. t.

II. 15 *AB* ton. — 16 *B* Ja ueuc t. c. — 18 *AB* devroit. — 19 *B* c'on le r. — 20 *B* pour c. q. s'a maus i v. — 22 *B* le baille on le detient. — 23 *A* ptire, *B* pourtire. — 24 *B* cuers.

III. 28 *B* tiens. — 29 *B* Et jou de .II. — 30 *B* Le faus ploi q t'avoie q. — 31 *B* fui. — 32 *AB* Mon. — 33 *A* le garderoie, *B* qi legardoie. — 35 soit *dans B remplace un mot gratté.* — 36 *AB* le.

IV. 41 *B* Vers vous. — 42 *A* Ki, *B* Q me dougnies. — 43 *A* prie. — 47 *B* ami kieusist et ; *les deux derniers mots sont écrits sur un grattage.*

V

Amours, aussi con li caiaus
Ki jue volentiers a ciaus
U il troeve un peu d'amisté,
Juai a toi con jouvenciaus :
Mes or est falis mes reviaus,
Kant n'i truis deboinaireté.
On m'a aucunes fois conté
Ke tu faisoies en esté
En pur le cors porter capiaus;
J'en ai par maintes fois porté
U je n'ai senti fors grieté :
Ades fail a tes biens roiaus.

VI

Amors, ki en maint boin cuer mains
Et qui maint bel viaire as tains,
Je te pri merci et requier
Que tu m'ocies a tes mains :
Je ne te quier plus de demains,
Trop me fais languir et sekier!
Souviegne toi du maronnier
Ki ala en le mer peskier :
Si prist tant que se rois fu plains,
Il ne le peut a soi sakier;
Perdre li couvint et laissier.
Fai en autant de moi au mains!

VII

Amours, oisiaus pris a le glui
N'a tel honte ne tel anui
Con cil qui est pris a te roi;
Je ne trouverai ja celui
Devant cui n'ose bien cestui
Prouver, si vous dirai por coi :
Sans faille il est en grant effroi
De ce k'il pert sen esbanoi
Ne k'il ne puet faire refui;
Mais cis ki pert sen cuer et soi
A cent mile tans plus d'anoi,
Car qui lui pert ne got d'autrui.

VIII

Amours, amours, plus de cent fois
Ai sentu de tes esbanois,
Mais ne me sont ne boin ne bel.
D'une cose est vo maus courtois,
Car il n'est ne princes ne rois
Cui il ne saille au haterel,
De la li entre ens u cervel;
Perdre li couvient sen revel :
Pensis devient, simples et cois;
Plus grant mestier a d'un caude l
Que li poissons n'ait du ruissel
Ki pasmés a esté trois fois.

IX

Amours, j'oi tout le mont bla[s]-[mer
De vostre afaire, car ouvrer
Vous voi trop souvent a rebours.
On en puet mout de biens conter,
Mais on en i en puet peu trouver,
S'encore ouvrés de vos faus tours.
Uns menestreus ki maine un ours
Pour gaaignier ci u aillours
Le bat toute jour pour tumer;
Kant vient au soir, k'a fait ses [tours,
Ne li faut il pas de secours,
Ains li fait de sen pain doner.

V. 51 *Dans B les trois derniers mots écrits sur un grattage.* — 55 *A* par maintes fois, *B* aucune fois. — 57 *A* Aler en cors. — 58 *B* mainte. — 59 *B* la u je ne. — 60 *B* toudis.

VI. *Manque dans B.*

VII. *Manque dans B.* — 78 *A* par. — 80 *A* son. — 82 *A* son.

VIII. *Manque dans B.* — 86 *A* a s. — 88 *A* vos.

IX. 97 *B* joc tout le monde blasmer. — 100 *B* bien. — 101 *B* o. e. i. p. point. — 102 *manque dans B.* — 194 *B* iaillours. — 106 *A* K. v. au nuit k'est fais s. t. — 107 *B* point. — 108 *AB* son.

X

Amours, tu fais le sot sené,
Le couart hardi redouté,
Et l'avarissieus courtois ;
Et tu m'as du tout oublié.
Je ne sai que t'as en pensé,
Mais tes bienfais m'est mout es-
[trois :
Par tout est connus tes harnois,
E las ! et je ne le connois,
Fors tant c'on m'a dit et conté
K'en ten escu siet demanois
Une dame blance con nois,
Vermelle con rose en esté.

XI

Amours, ains ne fu cevaucie,
Tournoiemens ne ost banie,
U on ne sentist de tes caus.
Tu fais faire cevalerie,
Tu fais perdre l'ame et le vie,
Tu fais crever cors et cevaus.
Par tout est crueus tes assaus,
Et a moi plus qu'a trestous ciaus
Ki au jour d'ui soient en vie ;
A nului n'est li cemins saus,
Ni envers moi n'ies pas loiaus :
J'aim t'ounour et tu hés me vie.

XII

Amours, tu lances tempre et tart
Par mi et par tout de ten dart,
Et quant plus t'aime on, plus fiers
[fort.
Je ne voi sage ne musart,
Puis qu'il a pensé cele part,
Ki ne s'en plaigne et desconfort.
A ten fait resemble le mort :
Tu fiers a droit, tu fiers a tort,
N'il ne t'en kaille de quel part.
Mais a ce mie ne m'acort
Que chius ki arrive a ten port
Alume le fu dont il s'art.

XIII

Amours, t'ies de tel bien garnie
Et de si haute segnourie
Que li maus en doit pourfiter ;
De ce que j'en senc t'en mercie ;
Mais, pour Diu, se j'ai dit folie,
Que le me voelles pardonner,
Et je suis pres de l'amender
Ensi con vaurés conmander,
Con chieus de cui estes saisie,
Du plus cier gage que donner
Puist nus hom por soi racater,
S'or avoie mort desservie.

XIV

Amours, il n'a cuer en cest mont,
Tant i seüst penser parfont,
Dont bouce peüst raconter
Les grans bontés ki en vous sont
Ne le grant bien que cil aront
Ki vous serviront sans fausser.
e mal lor faites endurer,
Ce n'est fors pour eus esprouver
Et pour vir li quel rekerront.
Or doinst Dix si amans ouvrer

X. 114 *B* biens fais. — 117 *B* dit par vreté. — 118 *B* q tun e. *A* ton. — 119 *A* blance dame, *B* conuois. — 120 *B* vermeille q.

XI. 122 *B* ni. — 123 *B* la ou ne. — 128 *B* iamoi. — 129 *A* qui. — 131 *B* point. — 132 *B* iaime.

XII. 138 *B* kil. — 139 *A* A tous fais resembler le m. — 141 *A* il ne te. — *A* 143 cius.

XIII. *Manque dans B.* — 153 *A* cieus.

XIV. *Manque dans B.*

Sans faille, quant sui en recoi,
Il me souvient de men anoi.
Mais quant le voi, tous m'entrou-
[blie,
Car d'un tout seul regart pais moi;
De ses doux iex miex me conroi
Ke de toute autre conpaignie.

XX

Amours, se li preu et li sage
Avoient aucun avantage,
Si com il devroient avoir,
On feroit plus de vasselage
C'on ne face ore de barnage :
Ce puet cascuns trop bien savoir.
Mais quant amis fait sen pooir
De lui avancier pour valoir,
S'ies tu de si malvais usage
Ke lau il est dignes d'avoir
Le guerredon a sen voloir,
Portes tu contre lui ten gage.

XXI

Amours, en Flandres ni en
[Franche
N'a home, tant ait grant pois-
[sanche,
Puis k'il s'est pris au bien amer,
U tu ne faces de t'enfanche :
Au premier li taus l'astenanche,
Puis li fais de son douç amer;
Vellier li estuet et penser,
De chou ne se puet consiurer;
C'est sis confors et s'esperanche.
Rien ne li plaist a recorder
Fors le regart et le vis cler
Dont li mals naist ki point n'es-
[tanche.

XXII

Amours, puis que li souffisant,
Li preu, li sage, li vaillant
Sont pris, ce n'est pas grans mer-
[velle
Se jou, qui ai peu d'essiant,
M'otroi a faire le comant
D'uns vairs iex sour face vermelle.
E! bele douce sans parelle,
Con j'aim le cuer qui me conselle
A vous remaindre a men vivant;
Pour ce, se je souspir et velle,
Ne lais je pas que n'aparelle
Le cors a faire vo conmant.

III

GUILLAUME D'AMIENS*

I

Amours, mout as bele venue,
Mais ausi tost es pourveüe
De grever ciaus que tu as pris,
Car tu mes grant biauté a vue
Qi cuer d'oume esprent et remue,
Par coi cascuns est esbaubis;
Et pour çou m'i estoie mis

XIX. 223 *B* a r. — 224 *B* voit. — 226 *B* regart par soi. — 227 *B* de ses vairs ieus. — 228 *B* q d'autre toute c.

XX. *Manque dans B.* — 235, 239 *A* son. — 240 *A* ton.

XXI. *Manque dans B.* — 241 *A* France, *et de même* -ance *dans tous les mots de même nature.* — 245 *A* a pmiers. — 249 *A* c'est li c. de sesp.

XXII. *Manque dans B.* — 261 *A* mon.

*Willaumes d'Amiens li Paignerres.

Que je cuidoie que tes pris
Me deüst geter hors de mue,
Mais oprimes me trui je espris,
Car j'ai de te douceur apris
Et tu le m'as kiere vendue.

II

Amours, tu m'as si fort capé
Que ne puis avoir eskapé
Le cuer qe m'a pris et loiiet,
Ains m'a si avant atrapé
Et mes bien fais si recaupé
Que je me tieing a forjugiet.
L'escarcele m'a resoiet,
Qi de l'amour qi ore kiet
M'areste et tient pour encoupé;
Bien en sont mi soulas cangiet,
Quant ele a men coust l'a vuidiet
D'un fameillous sool estoupé.

III

Amours, comment ose[s] tu pren-
[dre
L'oume, quant tu ne li veus rendre
Le ma(u)l q'il a pour ti servir?
Tu li fais en deus le cuer fendre,
Se ne veus au saner entendre;
S'as bien pooir de li garir :
Pour coi le fais tu donc morir,
Et se ne li feras ja vir
Qantiaus tes pooirs puet estendre?
[H]aus hom, se tu le veus saisir,
Il n'a pooir des dens ouvrir,
N'il ne se puet vers ti desfendre.

IV

Amours, tu me fais estre eskieu
D'aourer et le siecle et Dieu
Pour celi qi a mort m'atrait,
Car toudis me truis volentieu
De li servir, se metre en lieu
Me voloit en fin men bien fait.
Mais nennil : orgeus l'en retrait.
Ains perderont et cors et plait
Qi de mau faire sont doutieu.
Je voi ja c'on trop lor fourtrait.
Il convenra savoir du wait :
Trop sont ti mesaje soutieu.

V

Amours, nus ne se doit pre[s]ter
A ti, s'il ne se veut douner
Du tout et metre en ten coumant.
Car qant on cuide outre passer,
Tu fais d'un[s] vairs iex retourner
Si doucement en atraiant.
Bien cuide tieus estre a warant
Dont li getes un ris devant
Qi ne se puet desvoleper;
Qant sur ti le sens apendant,
Tu le fais vivre en lanwissant,
Tu li doune[s] mort sans tuer.

VI

Amours, con tes bien fais est vieus!
Conm[e] a en ti servir de prieus!
Nus n'est si sages qi s'i wait.
Ja n'est il maires ne baillieus,
Tant soit desloiaus ne desrieus,
N'ait pec d'aucun home mesfait.
Las! Je t'ai servi a souhait,
Et tu m'en rens mal si entait
Q'il n'est de mi grever tardieus.
C'est niens : je sui mors entresait.
Comment vainteroie tel plait?
Tes jugemens est a ten kieus.

II. 13 *Le ms. semble avoir* tape. — 15 qi m'a. — 17 fait. — 19 lascarcele renoiet. — 23 goust.

IV. 46 fourgrait.

V. 51 ton. — 55 cieus (?). — 59 lanwisant.

VI. 61 biens f. — 65 desloial. — 66 pec (*avec* i *souscrit*). — 72 tens.

VII

Amours n'est fors menestrandie
Qi fait estre en grant baarie
Chascuns qi se[s] estrumens ot,
Mais tous li mondes ne set mie
Con belement ele ennuelie,
Car ele fait d'un saje un sot;
Nus n'i entre qi ne radot,
Ne jou ne voi que nus s'en lot,
Tant le serce par signerie.
Tels cuide avoir passé le hot
Qi puis i paie grant escot :
Toute raisons i est folie.

VIII

Amours, que ne fais tu sentir
Ma dame aussi bien le desir
Et le mescief que jou le sent?
Il me convient ses bons soufrir :
Ele m'a fait le gieu coisir,
Et m'en a douné le coument;
Et quant jou plus vers li me rent
Et merci demande et atent,
Ne veut ele a mes maus partir,
Ains me respont que se jou vent
Que jou warge a cui jou reprent,
Se jou veuc du catel joïr.

IX

Amours, comment es çou c'or-
[geus
Ne sueffre c'on aime autant cieus
Qui sont entour les gens antaule,
Que les estraigne[s] dangereus
Qi vont partout qerant lor preus,
Qi sont prilleus et redoutaule?
Et ciaus qi ont bon cuer estaule
Et servent du gieu de le taule
Et qi d'amer sont deliteus,
Vers cieus ne veus estre bontaule;
Bien t'en doi tenir a muaule,
Quant vers tes voisins clos tes eus.

X

Amours m'a fait si haut penser
Que jou n'os me dame moustrer
Le mal que tant me gree et plaist,
Ains voel men cuer mout aourer
Qant de çou se puet saouler
Que de rowart sans plus se paist,
Ni onques, qant amours le trait,
De tel caup ne se plaint ne brait.
Pour çou si n'ose a li parler,
Ains suefre et atent et se taist
Et vraiement sai k'i[l] me lai(s)t
Pour plus loing salir reculer.

XI

Amours, jou m'esmervel pour qoi
Tu ne maines les gens par loi;
Tu dois estre si droituriere,
Et tu fais l'oume estre en esfroi,
Et le feme mener dosnoi
Et par mi sen tort estre fiere.
S'on ose blasmer te maniere,
Tu me sambles trop coustumiere
D'ouvrer mal, a çou que jou voi.
Tu fais servir sans te priere,
Ne on n'en ose aler ariere
C'on n'ait d'oscur semblant con-
[voi.

VII. 73 menestraudie (?). — 76 tout. — 81 serce. *Corr.* mene (?). — 84 falie.

VIII. 87 senc. — 89 coisier. — 91 renc. — 92 atenc. — 94 venc. — 95 reprenc.

IX. 99 anitable (?). — 103 estable. — 104 de greu delitaule. — 105 délitaule *qui fausse la rime.* — — 107 muable.

X. 110 ma. — 114 rouart.

XI. 121 memveu. — 125 dannoi.

XII

Amours tent a rois et a traus
Pour prendre et pour a(s)rester [ciaus
Qi aiment; toudis surque et [naque,
Et cieus i vient qi sent les maus,
Car il cuide bien estre saus:
Pour estre waris s'i esplaque,
Il s'i enfeut et s'i enra[s]que;
Cascuns i fait plus que se tasque,
Et qi plus aime plus est caus,
Ne n'a qi ses maus li ala[s]que;
Et dont di je q'amours fait raque
Ausi bien les boins que les faus.

XIII

Amours, con tu me fais comprer
Les biens u me fesis beer!
Ains que jou counusse ten j(e)u,
Men cuer me tolis pour douner
Celi cui n'ose demander
Merci: pour tant l'arai perdu.
Comment? de campion vaincu
Qi n'eü[st] luitié ne feru
N'oï on onques mais parler;
Mais jou le sui, car quant j'oi vu
L'aspre samblant qi me fi(s)t mu,
Je fui vencus sans adeser.

XIV

Amours, bien te doi saourer
Qant tu me fais celi amer
Qi m'envoie tel essamplaire
Qi me fait a houneur beer
Et en goie le cuer floter
Et en sus de tous mauvais traire.
Ai mi! a si douç saintuaire
Doi je bien de men cors don faire
Et men pooir resvertuer.
Bien me doi de li priier taire,
Car jou truis en sen douç viaire
C'on doit bon paieur deporter.

NOTES

I

5 *Pourveanche*, délai. La série des sens doit être la suivante : provisions, temps nécessaire pour se les procurer (voy. l'exemple de Froissart dans Godefroy), DÉLAI.

9 Cf. Chansons, III (éd. De Coussemaker, p. 14) : « Chil qui plus sont d'astenanche... | Aroient droite escusanche | S'il devenoient amant | En desirant | Ma dame.. »

15 Allusion à un épisode du roman d'Alexandre (éd. Michelant, pp. 320 et suiv.) dont la source n'est pas connue. Voir P. Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature du moyen âge*, II, 173-4.

26 Cf. Chansons, VI (éd. p. 26) : « Par leur boisdie (des femmes) | Escole, amis et signerie | Ai perdu, par eles anter »; Jeux partis, XIII (éd.

XIII. 151 qi. — 156 jeu w. — 157 samblamt nu *dans la copie de Sainte-Palaye.*

XIV. 169 son.

p. 171) : « Car pour amours je sai certainement | Ne guerpiriés a pieche vo argent : | Che fai jou clergie. » et *Jeu de la Feuillée*, au début.

29 Cf. *De Narcisus* (Méon IV, 149) : « Amors noircist viaire et taint... » Sur le redoublement de ces deux expressions, familier au moyen âge, voy. Mætzner, *Altfr. Lieder*, p. 164.

44 Cf. Chansons, VI (éd. p. 26) : « Ne nus por bel servir n'i vaint | Ni por sa dame foi porter, | Mais li trechiere qui se faint, | Tel ont amie. »

48 Cf Chansons, XIX (éd. p. 75) : « Et si me douch mout ausi | Se je l'aparloie (éd. : *se je la p.*) | Ne desist : Va te voie ! », *ibid.*, XXVII (éd. p. 105) « Et lues que g'i sui venus, | Ele me dit : Levés sus ! » — Cf. encore Motets, II (éd. p. 257).

49 ss. Le sens de ces vers n'est pas très clair. Je comprends : « Au cœur qui voudrait se dérober à tes ravages, tu vas secouant le loquet, » c'est-à-dire tu y pénètres de vive force.

55 Cf. Chansons, IV (éd. p. 19) : « N'est pas petis li maus qui me destraint : | Mon taint viaire en trai a tesmoignage, » et XVI (éd. p. 64) : « A mon vis pert et a mon maintien coi. »

57 Je comprends : « Tu dévores (dans nos cœurs) ce qui devrait servir à notre nourriture; » au v. 53, le cœur a été comparé, fort bizarrement, au vase dans lequel l'amour prend sa nourriture, et qu'il détériore, non content de le vider.

58 Cf. Chansons, VI (éd. p. 26) : « Amours le sens loie et estaint... | Qui plus i set, mains i voit cler. »

71 Cf. *Jeu de la Feuillée* (éd. p. 299) : « Garde estuet prendre a l'engrener. »

88 Les formes analogiques du subjonctif de la 1re conjug. en *-ce*, loin d'être aussi rares que le dit Scheler (*Trouvères belges*, II, 346) à propos de *douce* (= dubitet), sont très fréquentes dans la langue d'Arras. *Oche* en particulier (ou *oce*) est plusieurs fois attesté par la rime : « Li Auduins en se maison | Ne doit parler si haut c'on l'oce | C'on ne le jete a le caboce, » etc. (B. N. fr. 12615, fol. 207 *b*.) Cf. dans les *Vers de le Mort* (éd. Windahl, str. LVIII) : *oce : boce : reproce.*

93 *Entait*, non relevé par M. Körting, remonte, comme l'a bien vu Scheler (*B. de Condé*, p. 500) à intactum. Cette étymologie explique l'acception de « frais, dispos » par opposition à « fatigué » (voy. Godefroy, seconde série d'exemples). Du sens de « intact » dérive immédiatement celui de « complet, achevé », qui se trouve dans une locution (*jornee entaite*) où M. Godefroy n'a voulu voir qu'un sacrifice à la rime, et dans un passage des *Congés* de Bodel (*Rom.* IX, 237), où M. Raynaud traduit le mot par « mis en train ». Cf. encore, pour ce sens, les vers de Guillaume d'Amiens imprimés plus loin (III, 68).

100 *Buhote*, que M. Windahl traduit par « faquin » (?), semble bien signifier « cruche », comme le dit M. Godefroy, mais se prend souvent comme synonyme de « chose trompeuse » : voy. les deux exemples du Dictionnaire, qui appartiennent tous deux à la région picarde (le second est tiré des pièces

satiriques sur Arras, qui se lisent à la fin de 12615, et l'adjectif *buhotas*, « trompeur », dans le *Jeu de la Feuillée*. Mais qu'y a-t-il de commun entre une cruche et une chose « fausse » ou « trompeuse »? Peut-être le mot n'est-il que la forme féminine de *buhot*, conduit, gaine[a], goulot. Du sens primitif de « objet creux, tube », on a pu passer facilement à celui d'objet peu résistant malgré les apparences, et qui tromperait quiconque se fierait à sa solidité.

108 Le mot *escoter*, signifie proprement « payer son écot ». L'étymologie doit être ex-quott-are (de quottus pour quotus) et non un mot germanique (Kôrting, 7291).

122 Cf. *Congès* de Bodel, v. 305 : « Bien ai prové sen maistire » (cf. *Rom.* IX, 246). Il semble qu'il vaille mieux traduire ici par « pouvoir » que par « science ».

123 *Mis a point*, non « accommodé, apaisé » (Godefroy), mais « dompté ».

125 On sait que cette opposition entre le corps et le cœur est un des lieux communs les plus rebattus de la poésie amoureuse.

126 *Repoint* (re-punctum) = sage, avisé. Ce sens doit reposer sur une métaphore qui n'est pas très claire. Cf. une image analogue dans la locution « être battu d'une chose » pour « la savoir » : « D'amour savoit bien l'usage | Car batue en avoit esté | Plus d'un hyver et d'un esté » (Froissart, *Espin. amour.* 1284). Comparez l'allemand *beschlagen* = habile, « ferré » sur quelque chose.

127 *De point*, modérément.

132 *Escaucirer*, regimber, proprement « ruer », de ex-calcitrare, non enregistré par M. Kôrting dans son *Lat.-roman. Wœrt.* Ce proverbe semble emprunté aux *Actes des Apôtres* (IX, 5 ; XXVI, 14) : « Durum est contra stimulum calcitrare. » Aux nombreux exemples qui en sont cités par M. Godefroy, on peut ajouter les deux suivants, le premier d'Adam lui-même, le second d'un poète contemporain : « Amours me prist en itel point | Ou li amans deus fois se point | S'il se veut contre li deffendre. » (*Jeu de la Feuillée*, éd. p. 299.) « Car on voit souvent avenir | Ki contre aguillon escaucire | Il s'en puet destruire et ocire » (12615, fol. 207 c). Cf. à ce sujet une savante note de M. Chabaneau, *Revue des langues rom.* XVIII, p. 264, n. 2.

133-4 Dans les *Congès*, composés, comme on le sait, vers 1262, Adam exprime des idées analogues sur les habitudes de parcimonie qu'avaient prises depuis peu les riches bourgeois d'Arras, et qui contrastaient avec leur prodigalité antérieure ; voy. notamment les strophes III et XI.

144 On trouve des idées à peu près semblables dans deux des pièces sur Arras du ms. 12615 : l'une (*Certes, c'est laide cose*, fol. 198 v°) tourne en ridicule les barbons qui veulent être *noviaus drus* (cette pièce est certainement postérieure à 1258, car elle cite comme mort Adam Esturion, mentionné à cette date dans le *Registre des Jongleurs et Bourgeois d'Arras*) ; l'autre (*Bien est mariages ounis*, fol. 200 r°) s'attaque aux mariages disproportionnés qui, en

a. Voici un exemple de Froissart non recueilli par M. Godefroy : « Ne onques la baniere ne li vola hors des *buhes* ou li hanste estoit boutee. » (Ed. Luce, III, 422.)

unissant de toutes jeunes filles à des vieillards, introduisent dans les familles toutes sortes de désordres.

151 Proverbe dont le sens, qui se rattache assez bien, en somme, à celui des vers suivants, est qu'il faut conserver avec le plus grand soin un objet précieux et qu'on ne saurait remplacer. Voy. Le Roux de Lincy (*Le livre des Proverbes*, II, 394) et le début d'un conte de la *Vie des Pères*, cité par M. Tobler, d'après le ms. Steger-Mai : « Qui n'a c'un yeul souvent le tert, | Car y scet bien, se il le pert, | Ja mais yeul ne recouvera | Ne ja mais goutte ne verra » (*Jahrb.* VII, 406). Mme Ida de Düringsfeld en cite plusieurs formes hollandaises et italiennes, et une française, où le sens paraît avoir été médiocrement compris : « Qui n'a qu'un œil souvent le torche ; qui n'a qu'un fils le fait fol ; qui n'a qu'un pourceau le fait gras » (*Sprichwörter*, I, n° 397).

159 *Aerter* (*s'*), s'attacher à. — M. Godefroy n'a que *s'aerder*.

168 *Deserte* = défaite, perte. C'est le substantif verbal de *deserter* (= ravager, gâter), qu'il ne faut pas confondre avec *deserte*, part. passé fém. de *desservir*, seul enregistré par Godefroy.

170 *Prendre conroi* = prendre des dispositions au sujet de..., ici, faire justice de...

192 Cf. Chansons, VI (éd. p. 26) : « Qui sait mentir et guiler | Ou qui a assés a doner | Tel ont amie.»

II

18 Les poètes lyriques se plaignent souvent que, chez leurs dames, les plus belles qualités s'associent à un orgueil qui les dépare : « Amours, ja en fine biauté | Ne deûst avoir orgueil tant » (G. d'Espinau, Raynaud, n° 954). Cf. Arnaut de Marueil (*Sim destrenhetz*, coup. 2 ; G. Faidit, *Tant ai*, 64 ; G. d'Ussel, *Ges de chantar*, c. 5).

25 *Pourtirer* (manque dans Godefroy), tirailler, tourmenter, vexer.

26 Sur la locution *boute-en-couroie*, voy. *Rom.* XXI, 407. Aux exemples cités en cet endroit, on pourrait en ajouter deux, *Motets* (éd. Raynaud II, 36) ; Adam de la Halle, éd. p. 172

32 Être *mal bailli a* ou *envers* quelqu'un = ne pouvoir remplir ses engagements envers lui.

37 Le verbe *mairier* (que M. Godefroy enregistre sous les formes fautives *mairer*, *merer*, *merrer*) dérive régulièrement de *majorare plutôt que de macerare (*Zeitschrift*, IV, 419) et signifie proprement maîtriser, dominer. D'abord signalé par Mætzner (*Altfr. Lieder*, p. 248, et Scheler, *Baudouin de Condé*, 419), il a été l'objet d'une longue note de M. Tobler (voy. *Jahrbuch für rom. Liter.*, VIII, 341).

45 Cf. plus haut Adam, v. 48.

48 Métaphore peu naturelle qui assimile l'amour à un chef de brigands ou de routiers levant illégalement des taxes.

57 Entendez : des guirlandes ou *chapelets* de fleurs, considérés ici comme

symbole de l'allégresse (voy. du Cange, CAPELLUS DE ROSA), telles qu'on en portait, par exemple, aux fêtes de mai (Voy. G. Paris, dans *Journal des Savants*, 1891, p. 686, et 1892, p. 421, n. 2). Cf. Guilhem de Montanhagout *Bel m'es quan d'armas*, envoi (R. IV, 214) : « Englés, de flor Faitz capelh o de fuelha. » Je comprends : « L'amour m'a fait souvent, en été, porter des chapelets de fleurs, mais je n'ai jamais ressenti la joie dont ils sont la marque. » On peut, il est vrai, se demander pourquoi le poète ajoute : *en pur le cors*? Peut-être : « Sans que le reste du costume soit à l'avenant? » A moins encore que ces mots ne soient une simple cheville.

62 Cf. plus haut, note sur le vers 29 de la pièce I.

67-8 Dans ce passage bizarre et quintessencié, le poète chargé de maux semble se comparer au filet chargé de poissons, et il supplie l'amour (assimilé au pêcheur qui traîne ses filets) de ne pas le torturer davantage. Il doit y avoir là une allusion à une légende qui m'est inconnue, ou peut-être simplement à un passage de l'Évangile (LUC, V, 6), qui aurait été légèrement altéré : il n'y est pas dit, en effet, que les pêcheurs du lac de Génésareth aient dû abandonner leurs filets, mais seulement qu'ils ont eu beaucoup de peine à les retirer de l'eau.

77 *Cestui*, au sens neutre, cela, cette proposition.

79 *Il*, l'oiseau pris à la glu ; *faire refui* = s'échapper.

84 *Lui* = Soi-même.

86 *J'ai sentu de tes esbanois*, c'est-à-dire « tu m'as pris pour objet de tes amusements ».

90 Cf. un passage d'une chanson anonyme (et inédite : Raynaud, n° 1108) composée sur un rythme curieux : « Amors n'ont point de seigneur, dire le porroie, | Car il n'est ne rois ne cuens qu'ele ne mestroie. | Puis qu'ele a un home çaint desoz sa corroie, | Il ne s'en puet pas defendre n'aler autre voie » (B. N. Nouv. acq. fr. 1050, fol. 238).

94 « Il a grand besoin de reconfort. »

109 Ce lieu commun souvent développé (cf. plus haut, I, v. 19) se présente le plus souvent sous forme antithétique. Voy. surtout Robert de Blois (Méon, *Fabl.* II, 213, et Ulrich, *Rob. de Blois*, II, 119). Ce même lieu commun avait été traité avec plus de discrétion par un grand nombre de troubadours : « Quel vil fai pros el nesci gen parlar, | E l'escars larc e leial lo truan, El fol savi el *pec conoissedor*, | E l'orgulhos domesge e humilian » (A. de Peguilhan, *Selh que s'irais*, *Lex. rom.* I, 431). Cf. encore P. Rogier, *Tant ai mon cor*, c. 5 ; G. de Calanson, *A leis*, c. 6.

121 ss. Cf. Adam de la Halle, Chansons, IV (éd. p. 19) : « Et par li sont forni tant vasselage, » et Robert de Blois (*loc. cit.*) : « Amors fait les lances brisier, | Amors fait chevaus trebuchier, | Amors fait les tornoiemens, » etc.

129 Cette comparaison, fort rare au moyen âge, se retrouve pourtant dans une chanson (inédite ; Raynaud, 524) : « Mors et amors sont de grant signorie ; | Bien les doit ou ensamble comparer : | Car tot le mont ont pris en

vouerie, | Ne nuns ne puet de lor laz eschaper. | Bien ait de Dieu qui lor ieulz fist crever ; | S'amours veïst, ne croi, que que on die, | Que vrai amant eûssent longe vie. » (B. N. fr. 846, fol. 132).

144 Cf. Peire Guilhem (*Lex. rom.*, I, 413) : « Car ieu meteis culhi lo ram | Ab quem feri » et B. de Ventadour, *Quan vei la flor*, c. 5.

157 Cette strophe et la suivante abondent en lieux communs si souvent traités par les poètes lyriques qu'il est presque superflu d'indiquer des rapprochements : nous nous bornnerons aux plus caractéristiques.

165 *Rekerront* est la forme picarde de *recroiront*, futur de *recroire*, renoncer au combat, s'avouer vaincu. (G. P.)

168 Cf. B. de Ventadour : *Non es meravelha*, c. 7 ; Robert du Chastel, *Por çou se j'aim* (Raynaud, 913), c. 4.

176 Pour ce passage et les vers 199 ss., voy. Cercamon (?), *Quan l'aura*, c. 3 ; P. Raimon, *Nom posc*, c. 3 ; Elias de Barjols, *Amors be*, c. 3 ; Châtelain de Couci, *La douce vois* (Raynaud, 40), c. 2 ; Adam de la Halle, Chansons, V, c. 5 ; XI, c. 5 ; XII, c. 4 ; XIX, c. 2, etc.

180 La théorie de la timidité en amour a été mainte fois exposée, notamment par Adam de la Halle ; voy. Chansons, XI, c. 2 ; XVIII, c. 4 ; XXV, c. 2 : Jeux partis, IV, c. 6. (Il est vrai que dans le Jeu parti XIV, il défend des idées tout opposées.)

192 Cf. plus haut, I, v. 55.

207 Le *sorage* est proprement le temps qui précède la mue du faucon ou le plumage roux qu'il porte à ce moment. Le sens est : « J'ai des pensers (deux mille au moins simultanément) plus entremêlés que les plumes d'un faucon qui vient de muer, mais qui garde encore beaucoup de ses plumes *sores*. » (G. P.)

212 Sous-entendu : « à condition que, en le perdant, je triomphasse. »

213 Allusion au jeu « au plus près du couteau » (voy. Du Cange, CULTELLUM (LUDUS AD), dans lequel chaque joueur essayait de planter son couteau le plus près possible d'un autre qui avait été fixé dans une cible pour en marquer le centre (ou de faire tomber avec son couteau celui du précédent joueur). Entendez : « J'ai si malheureusement joué, j'ai été si maltraité par le sort... »

234 C'est une des idées le plus fréquemment exprimées par les poètes lyriques que leur loyauté les empêche de réussir, et que, perfides, ils eussent obtenu davantage. Voy. notamment B. de Ventadour, *Amors e que*, c. 2 ; *Bel m'es qu'ieu chant*, c. 3 ; Gui d'Ussel, *Anc no cugei*, c. 2 ; Anon., *Trop be m'estera*, c. 3 (Parn. occ., 390) ; Ch. de Troyes, *D'amors qui m'a* (Rayn., 1664), c. 1 ; Blondel, *Puisqu'Amours* (Rayn., 779), c. 2 ; *Bien doit chanter* (Rayn., 482), c. 6 ; *Cuers desirrous* (Rayn., 110), c. 4 ; G. Brulé, *Quant nois et giaus* (Rayn., 2099), c. 2 ; *En cel tems* (Rayn., 857), c. 1, etc.

244 C'est-à-dire : Contre qui tu ne te permettes des espièglerie dignes d'un enfant.

245 Cf. plus haut, I, v. 9.

246 Cf. *ibid.*, v. 16. Cette opposition est fréquente. Voy. P. Vidal, *Pos tornatz*, v. 15, etc.

252 La forme *estance* ne pouvant exister dans aucun dialecte, il faut écrire *estanche* et *Franche*, etc., ce qui prouve que N. Amion n'hésitait pas à associer les formes françaises aux formes picardes. Cf. *Rom.*, VI, p. 617. Ces rimes bâtardes ne se trouvent pas seulement dans les textes picards; il y en a dans le *Roman de Troie* par exemple; cf. *Rev. des lang. rom.* XIX, 100.

III

4 ss. Cf. plus haut, I, vv. 10 et 37. Les poètes lyriques se sont plaints souvent que leur dame leur ait d'abord fait « beau semblant » pour affecter ensuite à leur égard la plus profonde indifférence. Voy. Cadenet, *Ab leial cor*, c. 3; Peyrol, *Manta gen*, c. 2; Elias de Barjols, *Amors be*, c. 4; Chat. de Couci, *Li noviaus tems* (Rayn., 986), c. 2; Blondel, *S'amors vuet* (Rayn., 120), c. 2; *A la douçor* (Rayn., 1754), c. 2, etc.

9 Cf. plus haut, II, v. 12.

14 *Escaper* est pris ici au sens transitif.

19 « M'a coupé l'escarcelle, » c'est-à-dire m'a joué un méchant tour, ou m'a enlevé toute ma force.

24. Ce passage est extrêmement obscur : le dernier vers paraît d'ailleurs altéré, car *sool* = satullum est bien probablement disyllabique. — Il est à remarquer que, dans notre texte, les participes où la terminaison *-atum* est précédée d'un yod, ont conservé le *t* final. Il en est de même dans plusieurs autres textes, comme le ms. *A* du *Roman de Thèbes*, *l'Empereur Constant* et *Brun de la Montaigne*. M. Boucherie (*Revue des langues rom.*, XVIII, 304) suppose qu'on essayait, par cette graphie, « d'accentuer la différence entre les féminins en *-ie* et les masculins en *-ié* »; les rimes montrent qu'il s'agit d'une prononciation.

36 Cf. plus haut, II, 90 et la note.

41 *Metre en lieu* = faire cas de.

46 « Je vois qu'on leur enlève déjà trop (à ceux qui refusent d'être déloyaux), qu'on leur fait subir trop d'avanies. »

47-8 Ces deux vers sont clairs, mais se rattachent bien médiocrement à ce qui précède.

65-6 *Desrieus* (prov. de *desriver*?) est un synonyme de *desloiaus;* pec signifie « pitié ». (G.P.)

77 M. Godefroy fait deux articles de *enolier* (III, 212) (mieux *enueiller*) et de *enullier* (III, 310) qu'il traduit, le premier par « charmer, ensorceler » (au sens figuré), le second, par « vexer » (d'après un exemple tiré d'un fableau : « Amis, forment m'enulliés. »). Nous avons affaire au même thème (*oleu*) suivi de suffixes divers (*-eare*, *-izare*), et le sens n'est pas sensiblement différent (enduire d'huile, et, de là, tantôt tromper, tantôt vexer).

81. *Serce* est le subj. pr. de *servir*, formé comme *oce*. *Par signerie* = parfaitement.

82 *Hot*, que M. Godefroy confond avec *hot* = troupeau, en est évidemment différent. L'étymologie de ce mot nous est inconnue, mais son sens est clair : il signifie certainement « obstacle »; c'est lui qui a formé l'adjectif *ahoté* qui, dans les patois de la Meuse, et aussi ceux du Blaisois (voy. A. Thibault, *Glossaire du pays blaisois*, p. 10), signifie « arrêté par un obstacle ».

90 « Elle m'a imposé le jeu et la règle qui devait y présider (*le comment*). »

92 « Elle me dit que, si je vends et veux être payé, je dois faire attention à qui je m'adresse (*reprent?*), c'est-à-dire que je devais d'abord m'assurer qu'elle me paierait de retour. » (G. P.)

104 Je ne comprends pas ce vers.

112 Cf. plus haut, II, 180 ss.

114 Cf. *ibid.*, 226.

122 La locution contraire *a estreloi* est plus fréquente.

132 *Oscur semblant* = mine irritée; cf. *semblant entort* dans Adam, Chansons, XXI (éd. p. 83).

133 « Tend aux filets et aux trous, » c'est-à-dire chasse à l'aide de fosses auxquelles mène un chemin tracé par des filets.

135 Le verbe *surquier*, « chasser aux souris » n'est pas dans Godefroy, bien qu'il cite notre passage (à *Esplaquer*), mais on y trouve le dérivé *surceor* (*Aiol*, 8844); la forme parallèle *surgier*, dont Godefroy ne donne également que le dérivé *surgeüre* (*Rose*), est assez fréquente. — *Naquier* = flairer (de na si ca re (voy. Godefroy. (G.P.)

138 *esplaque* doit être la 3e p. pr. ind. de *esplaquier* (enregistré par M. Godefroy sous la forme *esplaquer* avec le signe de l'interrogation), dérivé de *plaquer* qui, dans un autre exemple du XIIIe siècle (cité par Littré), a le sens de attacher, coller. Peut-être vaudrait-il mieux supposer un dérivé de *in* et lire *emplaque* ?

143 *Faire raque :* expression inconnue. C'est sans doute un terme de jeu signifiant quelque chose comme tromper.

170 « On doit accorder du temps aux bons payeurs », en d'autres termes : « Je serai largement payé de mes peines. » C'est encore un lieu commun souvent exprimé, que les peines que cause l'amour sont toujours inférieures aux joies qu'il tient en réserve.

GLOSSAIRE

Aerdre, aert I, 148.
**aerter, aerte (s')* I, 159.
afruitier, afruite I, 179.
alasquier, alasque III, 142.
allechier I, 119.
amparlerie II, 191.
antaule III, 99.
astenanche I, 9; II, 245.

Baarie III, 74.
baril I, 18.
behourt I, 191.
bontaule III, 106.
buhote I, 100 (note).

Caiel I, 49.
campion III, 153.
caper III, 13.
caudel II, 94.
chembel I, 79.
clenque I, 51 (note).
cloie I, 161.
conroi (prendre) I, 170 (note).
conroier, conroi II, 227.
coroie (boute-en) II, 26 (note).
coutel (jeter le) II, 313 (note).

Dart II, 134.
demanois II, 118.
deserte I, 108 (note).
despire, despit I, 65.
desrieus III, 65 (note).
desvoleper III, 57 (note).
detenir, detient II, 27.

Enfanche II, 244 (note).
engrener I, 71.
enmancier, enmance I, 73.
ennueillier, ennueillie III, 77 (note).
enortanche I, 2.
enpenser, enpense II, 204.
enrasquier, enrasque III, 138.
entait, entaite I, 93; III, 68 (note).
ente I, 78.
entrepeler, entrepelé II, 205.
entresait III, 70.
envaïe I, 81.
esbanoi II, 80, 86 (note).
escauchirer, escauchire I, 132 (note).
escorpion I, 54.
escoter, escote I, 108 (note).
escremie I, 84.
esfoudre I, 136.
esplaquier, esplaque III, 138 (note).
esracier, esrace I, 77.
essamplaire III, 161.
estancier, estance II, 252.
estaule III, 103.
estrument III, 75.

Fameillous III, 24.
floter III, 163.
fourgraire, fourgrait (?) III, 46.
forjugier, forjugié III, 18.
froter I, 101.

Gaboi I, 172.
glui II, 73.

Haterel II, 90.
hot (?) III, 82 (note).

Jour (tote) II, 105.

Kieu III, 72.

Lieu (mettre en) III, 41 (note).

Mairier, maire II, 37 (note).
maïstire I, 122 (note).
mance I, 75.
mangounel I, 83.
maronier II, 67.
menestrandie III, 73.
menestrel, II, 103.
mue III, 9.
musart II, 136.

Naquier, naque III, 135.
noter, note I, 97, 98.

Oprimes III, 10.

Pet III, 66 (note).
point (mettre a) I, 123 (note).
**pourtirer pourtire* II, 23 (note).
pourveanche I, 5 (note).
pourveoir, pourveü III, 2.

Quantel III, 38.

Raembre II, 23.
radoter, radot III, 79.
raque (?) III, 143.
recoi II, 22.
rejui II, 81 (note).
repoindre, repoint I, 126 (note).
resoiier (?) III, 19.
resvertuer III, 167.
riote I, 105.
roi II, 69, 75; III, 133.
ruiste I, 83.

Saintuaire III, 165.
sené II, 108.
signerie III, 81 (note).
sool (?) III, 24.
sorage II, 207 (note).
** surquier*, III, 135 (*note*).

Tardieu III, 69.
tasque III, 140.
tempre II, 133.
trau III, 133.
tumer II, 105.

VAUS (PERILLEUS) I, 15.
vertu I, 184.
vitore I, 186.

Yvore I, 186.

A. JEANROY.

LAS SEGUNDAS PERSONAS DE PLURAL

EN LA CONJUGACION CASTELLANA [1]

En el siglo XIII todas las segundas personas de plural del verbo castellano terminaban en *des*, con excepción del imperativo (de que no trataré aquí) y del pretérito (*escuchastes, dixistes*) : *guardades, faredes, partides, salgades, passedes, érades, íbades, deciades, terniades, pagássedes, viniérades, quisiéredes*. Voy á exponer las transformaciones por que han pasado todas estas inflexiones para llegar á su estado actual.

I

INFLEXIONES ORIGINARIAMENTE GRAVES

En el siglo XIV se encuentran ejemplos de la desaparición de la *d* en las inflexiones paroxítonas : *vayaes* por *vayades*, *soes* por *sodes* (*Danza de la muerte*, R. 57. 380[a], 383[b]); y contraídas las dos vocales en la segunda conjugación : *irés* (Arc. de Hita, 1425), *abrés*, *avés*, *darés*, *podrés* (*Danza de la muerte*, R. 57. 384[ab], 383[b]).

En el siglo XV fue ganando terreno esta desaparición de la dental : Villasandino dice *soes*, *bivaes* (*Canc. de Baena*, pp. 110, 174 ed. de Madrid); en el *Cancionero de Stúñiga* se lee *daes*, *passaes* (pp. 215, 272), y en el *Arte cisoria* de Enrique de Villena *tengaes*, *seaes*, *vengaes* (pp. 6, 112 : Madrid, 1879); ahí mismo

1. En el tomo III, p. 417, de la presente Revista, apuntando cabalmente la variedad que se nota en el *Cancionero de Stúñiga* con respecto á las inflexiones aquí estudiadas, manifiesta el Señor Morel-Fatio la necesidad de que se historien sus transformaciones.

se encuentran *publiquees*, *divulguees* (p. 115). La contracción de dos *ees* en una es tan genial del castellano, como lo prueban voces á la traza de *fee* convertido en *fe*, *vee* en *ve*, y la pronunciación familiar de aquellas que en el lenguaje literario llevan esta combinación; así *debees*, *habees* se convirtieron de suyo en *debés*, *habés* (*Arte cisoria*, p. 7), formas que sin duda dieron origen á *sepás* por *sepaes*, *sos* por *soes* y *partís* por *parties*. Por otra parte la concurrencia de las dos vocales en *ae*, *oe* se prestaba á la diptongación; y á la manera que *cae*, *trae* se convirtieron á menudo en *cay*, *tray*, también *dexaes*, *soes*, se volvieron naturalmente *dexais*, *sois*, que á su vez favorecieron la pronunciación *habéis*, *debéis*. Todas estas formas se hallan usadas promiscuamente á mediados del mismo siglo XV, v. gr. :

Señor Juan Alfonso, desque *corronpés*
Toda cortesya, *decis* que *querés*
Fablar mesurado e ya non *podés*,
Pues el comiençó, señor, non *guardades*.
(*Canc. de Baena*, p. 475 [1].)

Tal consejo vos daré,
Sy lo *queredes* tomar,
Que *dexeys* por vuestra fe
Franquesa que *andays* buscar.
(*Canc. de Stúñiga*, p. 157.)

Tornando, mosen Françes,
A mi porfia primera,
Pues ya *vedes* la manera,
Respondedme si *querés*.
(*Ib.* p. 171.)

Yo no dubdo luego que presto *serés*
Meritamente egual de los tres.
(Marqués de Santillana, p. 323 : Madrid, 1852 [2].)

Nada pues tiene de extraño que copias y ediciones de una misma obra se hallen en completo desacuerdo. Compárese este pasaje de la *Querella de amor* del mismo Santillana según se halla en la edición de sus Obras (p. 402) y en el Cancionero de Stúñiga :

---

1. Los consonantes son aquí forzados, y les corresponden en las composiciones precedente y siguiente : *cortés*, *es*, *pavés*, *respondades*; *sobresaltés*, *es*, *través*, *bondades*.

2. En el *Ensayo de una biblioteca española de libros raros y curiosos*, tomo I, col. 497, en una poesía de este tiempo se halla también rimado *penarés* con *cortés*.

Dixele : Non vos *quexedes*
Ca non soys vos el primero,
Nin *serés* el postrimero
Que sabe del mal que *avedes*.

Dixele : non vos *quexeys*.
Que non soys vos el primero
Nin *sereys* el postrimero
Que possea el mal que *habeys*.

Al declinar el siglo, van haciéndose más y más raras las formas con *d* (*sabedes*, *fagades*), y quedando reemplazadas por las en *ais*, *eis*, *ois;* de las en *ás*, *és*, *ís*, *ós*, sólo se conservó definitiva y universalmente la penúltima (*decís*, *seguís*); las demás fueron relegadas al lenguaje vulgar (*sepás*, *comés*, *sos*).

Don majote, ño *pensés*
De habrar tanto por desprecio,

Craro está, Dios me es testigo,

Deste *habés* de ser madrina,
Laura, pues *sos* nuesa reina,

Aunque *presumás* de ñecio :
Sepamos que cosa es.
(*Eglogas y farsas* de Lucas Fernández, p. 20 : edic. Acad.)

Que *sos*[1] tonto con efeto.
(Comedia *La fuerza del natural*, jorn. II : R. 39. 218 b.)

Y *habés* venido al lugar.
(Lope, *El hijo de los leones*, acto II.)

La forma en *és* conservó por más tiempo aceptación en la lengua literaria. En los paradigmas del *Arte para ligeramente saber la lengua arábiga* de Pedro de Alcalá (impreso poco antes de 1505) se hallan *leés*, *serés* al lado de *amais*, *sois*, *teneis*.

Que ir á solas mejor es
Que no mal acompañado;

Y si no, cuando es mirado,
Ganancia y caudal *perdés*.
(Timoneda, *Los ciegos y el mozo*, en Moratín, *Orígenes*: R. 2. 290a.)

Cogida la cintura de tropel,
La ropa cuanto luenga la *querés*,
Atestadas las mangas de papel;

Una beca de paño por través,
Un bonete á manera de sartén,
Con medias chineletas en los pies.
(Hurt. de Mendoza, *epist. VI*, edic. de Knapp, p. 146; en R. 32. 62a, se lee, contra la rima, *querais*.)

Pues para no ser ingrato
A la merced que me *hacés*,
Pedid licencia al marqués

Y veréis que no dilato
El casarme.
(Lope, *Por la puente, Juana*, acto III.)

1. *Tú sos*, segunda persona de singular, que se halla en Lucas Fernández (p. 42) y en Juan de la Encina (*Ensayo de una biblioteca española*, II, 817, 818), se apoya en *so*, *soy*, como *sois* en *somos*.

Por manera que, al comenzar el siglo XVI, en el uso común las segundas personas de plural eran como sigue :

buscáis,	perdéis [1],	decís,
buscaréis,	perderéis,	diréis,
busquéis,	perdáis,	digáis,
buscábades,	perdíades,	decíades,
buscaríades,	perderíades,	diríades,
buscássedes,	perdiéssedes,	dixéssedes,
buscárades,	perdiérades,	dixérades;
buscáredes,	perdiéredes,	dixéredes,
buscastes,	perdistes,	dixistes.

Estas son las formas que ofrecen los paradigmas de la gramática de Nebrija (1492)[2]; pero las íntegras del primer grupo no habían desaparecido del todo, según se colige de lo que el mismo advierte : « Esso mesmo avemos de notar que en la segunda persona del plural las mas vezes hazemos syncopa : e por lo que aviamos de dezir amades leedes oides : dezimos amais leeis ois. » Y hablando del futuro de indicativo : « Reciben esso mesmo cortamiento en la segunda persona del plural : como deziamos que lo recibia el presente : e assi dezimos amareis vos por amaredes vos. »

Como los redactores de las leyes, provisiones y despachos reales se guían siempre por formularios tradicionales, el lenguaje cancilleresco es por fuerza conservador, y siendo el último á admitir novedades, es también el último á abandonar los arcaísmos. En los cuadernos de Cortes (edic. de la Academia de la Historia) empiezan á aparecer aisladamente en medio de las íntegras las inflexiones agudas en *ais*, *eis*, *is*, *ois* desde la primera mitad del siglo XV : *fagays* en 1436; *veays*, en 1442; *soys*, 1451; *pedis*, 1462; *reynays*, *soys*, *nombrareys*, *disputareys*, *dezis*, 1469; *pedis* (dos veces), *suplicays* (siete), *fagays*, 1473; *aueys* (tres veces), *entregueys*, *debeys*, *regnays*, *suplicays* (tres veces), 1476. Los cuadernos de 1506 y 1518, que se apartan del formulario anterior, no ofrecen sino inflexiones abreviadas. En 1520 por ocho formas antiguas hay veintiséis

1. A veces también *perdés*.

2. Me valgo de la edición contrahecha el siglo pasado, pues la original no se halla en ninguna de las bibliotecas públicas de París.

modernas; en 1523 y 1525 no quedan sino el *sepades* inicial y el *fagades*, *parezcades* del fin, consagrados por antiquísima tradición. En tiempo de Felipe II las pragmáticas y provisiones reales vacilaban entre *sepades* y *sabed*; pero muchas de las que comenzaban con el último, tenían todavía al fin la fórmula *no fagades ende al* [1], la cual alcanza á verse en documento de 14 de Agosto de 1699 [2], cuando el *sepades* llevaba mucho tiempo de estar olvidado.

Cosa parecida puede decirse de otras fórmulas : en cartas credenciales de los Reyes Católicos datadas de 1498 á 1503, que se hallan originales en la Biblioteca Nacional de París (MS. Esp. 318), aparecen siempre las inflexiones sincopadas, excepto en el consabido « le *dedes* entera fe y creencia ».

Reliquia de la conjugación añeja tenemos hoy día en la frase proverbial : *Ahora ó allá lo veredes, dijo Agrajes*. Quevedo en la *Visita de los chistes* saca á este personaje protestando que nunca dijo tal, y que le levantan un testimonio; Clemencín (*Don Quijote*, I, 187) no aduce pasaje alguno en que Agrajes profiera semejante expresión; y, revisado el *Amadís*, resulta que la frase, en boca de otros, no está con la forma arcaica del verbo, sino con la moderna *vereis* (lib. I, caps. XXVII, XLI; fols. LII y LXXXIII, v° : Sevilla, 1539). ¿Podrá colegirse de lo que precede que esta expresión proviene de una redacción diferente del *Amadís*, anterior á la refundición de Garcí Ordóñez de Montalvo? Sea dicho de paso que en la última son comparativamente raras las formas íntegras, y que precisamente nunca aparecen en los pasajes en que habla Agrajes.

No debe pasarse en silencio una contaminación singular frecuente entre el vulgo chileno : por remedar á *decís*, *pedís*, truecan *tenéis* en *tenís*, y, dando un paso más, confunden los modos diciendo *juguís* por *juguéis*.

---

1. Véanse, por ejemplo, las Cortes de Toledo, 1560, y Madrid, 1563, con las pragmáticas que las acompañan en las ediciones de Toledo, 1560, y Alcalá de Henares, 1564.

2. *Pragmatica que su Magestad manda publicar en orden al precio y tassa que han de tener los Granos que se compraren y vendieren en estos Reynos*. Año 1699. En Madrid : Por Julian de Paredes.

II

INFLEXIONES ORIGINARIAMENTE ESDRUJULAS

Si hubiéramos de creer á las gramáticas, no se habría verificado cambio alguno desde los tiempos de Nebrija hasta mediados del siglo XVII; pero ya sea que los autores de tales obras se copien unos á otros, ya que por el mero hecho de formular un código de conservación, condenen naturalmente toda innovación, ello es que nunca dan por bueno un uso nuevo sino cuando el anterior está enterrado y olvidado, siendo mucho que lo mencionen mientras se halla empeñada la lucha. A los paradigmas del antiguo maestro se ajustan punto por punto la *Gramática de la lengua vulgar de España*, impresa en Lovaina por Bartolomé Gravio en 1559, la *Grammaire espagnole* de Oudin (París, 1610), el *Espejo general de la gramatica* de Ambrosio de Salazar (Ruán, 1622), *A Spanish Grammar* de John Minsheu (Londres, 1623) y el *Trilingue* de Gonzalo Correas (Salamanca, 1627). Aldrete, por el contrario, que, como no escribía una gramática, no necesitaba tener á la vista los tratados anteriores, nos da en su *Origen y principio de la lengua castellana* (pp. 256, 257 : Roma, 1606) las inflexiones que él debía de usar en el habla ordinaria : de todas las segundas personas de plural que antes tenían *d*, sólo la conserva en *vuiessedes amado*; las demás aparecen en su forma actual. Por manera que este movimiento de uniformación, que vemos ahí casi consumado, hubo de comenzar mucho antes, y extenderse con lentitud en el lenguaje familiar mientras en lo escrito se seguía el uso antiguo.

Entre los gramáticos he callado el nombre de Juan de Luna, « español castellano », que habiendo « dejado su patria, parientes y hacienda por una justa y legítima causa », se dedicó á enseñar fuera « el nuevo castellano ». Para el efecto publicó varios libros, entre ellos el *Arte breue y compendiossa para aprender a leer, escreuir, pronunciar y hablar la lengua española* (Londres, 1623), en la cual, como si se hubiera dejado también en España todas las gramáticas anteriores, puso única y exclusivamente el uso moderno, no dando en los paradigmas de la conjugación sino las formas graves en *eis*. Que él procedió en esto más sistemáticamente que por ceder á un uso general, se colige de

sus *Dialogos familiares* (París, 1619), destinados para los que quisiesen aprender la lengua castellana; supuesto que al corregir completamente los siete últimos, escritos por Minsheu, conservó la conjugación antigua. Más claro todavía se ve esto en la edición ó refundición que él mismo hizo del *Lazarillo* (París, 1620), pues que dejando las inflexiones verbales antiguas como se estaban en el texto primitivo, para la segunda parte que le añadió no se valió de otras que de las recién introducidas. Por manera que aunque él usase una cosa, la otra práctica era todavía tan común que no le disonaba [1].

No puedo determinar la época en que las formas nuevas empezaron á tener cabida en las obras impresas. Es sin duda que los mismos escritores que se servían de ellas en el habla doméstica y común, las evitaban en el lenguaje literario, el cual se apoya más ó menos en la tradición, como que siempre tiene algo de aprendido y artificial. El ejemplo más antiguo que recuerdo de las inflexiones esdrújulas abreviadas es un *quedareis* de la *Galatea* de Cervantes, libro I (fol. 50 de la edición de Lisboa, 1590, y pág. 54 de la de París, 1611) [2]; mas á lo que creo, no volvió el autor á emplearlas en prosa, ó por lo menos prefirió decididamente las íntegras; hasta tal punto que no he anotado una sola de las primeras, y sí ochenta y cinco de las últimas en las *Novelas*, setenta en el *Quijote*, treinta y cuatro en el *Persiles*; y por veintidós en las obras dramáticas, solo veo un *podriais* en *El gallardo español*, jorn. I (fol. 3 v°, Madrid, 1615). Igual preferencia se observa en otros escritores : Cascales, por ejemplo, en sus *Tablas poéticas* (Murcia, 1617), compuestas en diálogo, no emplea otras que las en *des*; Lope en la *Dorotea*, obra de sus primeros años, aunque retocada después, y no

1. La gramática de Luna y la impresa por Gravio en 1559, raras cuanto preciosas, han sido esmerada y elegantemente reproducidas por el Señor Conde de la Viñaza en Zaragoza, 1892, y á su exquisita benevolencia debo el poderlas disfrutar.

2. Las ediciones modernas (v. gr. Sancha, 2.206; Baudry, 202; Rivadeneyra, 1, 78ª) tienen sin duda razón en poner *recibiereis* en este otro pasaje del libro V, donde las ediciones antiguas mencionadas traen *recibireys* : « No vengo yo señores para menos que para fiestas y contentos, por esso si le *recibireys* de escucharme suene Marsilio su çampoña » (Lisboa, fol. 328, v°; París, p. 360).

impresa hasta 1632, las usa cincuenta veces, y ni una las abreviadas. En otras obras de Lope aparecen tal cual ocasión las formas nuevas, v. gr. *entraseis* en *Los embustes de Celauro*, jorn. I (parte IV de las comedias, Pamplona, 1614, fol. 220, v°), y *pudierais* en *La Vega del Parnaso*, fol. 255, Madrid, 1637)[1]; de donde podría colegirse que sólo empleaba el poeta las formas abreviadas en fuerza de la necesidad métrica. Tirso prefiere también á ojos vistas las íntegras, pero se le escapan de cuando en cuando las otras, así en verso como en prosa[2]. Villegas, por el contrario, usa las modernas en las *Eróticas* (1618), y también en la prosa de la *Consolación de Boecio* (1665). Calderón se aprovecha de las unas y de las otras según le viene á cuento, variándolas aun dentro de un mismo período; en *El médico de su honra*, que se imprimió por primera vez en 1633, dice :

Yo (¡ Válgame el cielo!) soy quien
Vuestra Majestad quisiere,
Sin quitar y sin poner,
Porque un hombre muy discreto
Me dio por consejo ayer
No fuese quien en mi vida
Vos no *quisieseis* ; y fué
De manera la lición,
Que antes, ahora y después,
Quien vos *quisiérades* solo
Fuí, quien *gustareis* seré,
Quien os place soy.
(*Jorn I.*)

Pues cada vez
Que me *hiciéredes* reír,
Cien escudos os daré ;
Y si no me *hubiereis* hecho
Reír en término de un mes,
Os han de sacar los dientes.
(*Ib.*)

Mucho perdisteis conmigo;
Pues si *fuerais* noble vos,
No *hablárades*, vive Dios,
Así de vuestro enemigo.
(*Jorn. II.*)

Tomados en conjunto los prosistas, se percibe de igual manera la transformación á medida que va entrando el siglo,

1. Se me hacía recio de creer que en la comedia del *Molino* (al fin del último acto) hubiera dicho Lope *érades* y *erais* con dos versos de intervalo, según se halla en Riv. 24. 41 b, y acudí á la edición original de 1604, donde hallé *érades* en ambos lugares. El editor moderno se propuso sin duda mejorar el pasaje introduciendo el segundo *vos* : « ¿ Erades vos el galán | Que tanta pena y afán | Suele dar á quien le adora? | *Erais vos* aquel perjuro | Contra la fe de los dos? »

2. Por ejemplo, *hablabais*, en *El Pretendiente al revés*, I (impreso en 1627); *auiais*, en *Deleytar aprovechando*, fol. 91 (Madrid, 1635).

aunque no con uniformidad, pues unos se adelantan, otros se retardan, ya por razón de su edad ó de su educación, ya por otras causas dificiles de determinar. Pedro Fernández de Navarrete en su traducción de los libros *De beneficiis* de Séneca usa la forma antigua (*deseauades*, fol. 152 : Madrid, 1629); Quevedo, que en verso sabía introducir la abreviada (*fuereis*, *Musa VI*, *canc. I*), prefería también las tradicionales, así en el *Buscón*, impreso en 1627, como en la Vida de S. Pablo y en la de Marco Bruto, publicadas en 1644. En los avisos que dio Felipe III á su hija cuando se casó con Luis XIII (1615), según los pone Gil González Dávila en el *Teatro de las grandezas de la Villa de Madrid* (1623), ocurren nueve veces las sincopadas, y cuatro las enteras. La *Corona gótica* de Saavedra (1646), nos ofrece *eligiéredes*, *quisiésedes*, *juzgáredes*, y *podríais*, *haríais*, *habíais* (edic. de Madrid, 1670), donde se descubre alguna regularidad [1]; la cual se echa menos en el *Criticón* de Gracián, pues no sólo escribe *habíais* (*pte. II*, p. 118 : Huesca, 1653), sino *pudiereis*, *dixerais* (*pte. III*, pp. 210, 337 : Madrid, 1657). En las arengas de la *Historia de los movimientos, separación y guerra de Cataluña* por Melo (1645), no se encuentran otras que las formas modernas; lo mismo acontece en la carta del Conde de Rebolledo á D. Ramiro de Quiñones fechada en 22 de Abril de 1651. Es de creer que Solís no usó en verso la forma íntegra sino por necesidad métrica (*El amor al uso*, jorn. II [2]); pues cuando llegó el caso, empleó en la *Conquista de Méjico*, salida á luz en 1685, la abreviada (*detuviereis*, lib. II, cap. XXI). Al terminar el siglo, tenía ya el uso cortesano canonizada la conjugación nueva, conforme se ve, por ejemplo, en la carta de gracias dirigida por Carlos II á la ciudad de Sevilla en 20 de Septiembre de 1696, que tengo á la vista en papel suelto original, y en los despachos originales también del mismo soberano

---

1. Con corta diferencia ésta es la práctica que representan los paradigmas de la *Nouvelle grammaire espagnole* de Vayrac (París, 1714); pues dan las formas abreviadas *haviais*, *seriais*, *leiais*, *subiais* ; sin embargo, se hallan *amariades*, *leeriades*. Sobrino en la 3ª edición de su Gramática (Bruselas, 1717), persiste todavía en dar las formas antiguas.

2. Es de citarse, por cuanto lleva la fecha de 1641, el romance que empieza « Señor Marqués retirado » (publicado en las *Varias poesías sagradas y profanas*), en el cual se encuentran las formas cortas.

al Gobernador de Milán de 1697 en adelante. Circunstancie curiosa : en Agosto y Septiembre de 1698 cambia la letra da estos documentos y aparecen las formas antiguas, como si por pocos días se hubiera encargado de la redacción algún viejo de gruesas gafas y calva reluciente. (Bibl. Nac. de Paris, Collection de Lorraine vol. 730 y sgs.)

Volvamos los ojos al lenguaje legal y cancilleresco. En el reinado de Carlos II se mezclaban inflexiones antiguas y modernas [1]; sirva de ejemplo entre los autos acordados de la *Nueva Recopilación* (edic. de 1772), uno en que se refunden disposiciones de 1671 y 1695, en el cual figuran *recibiéredes*, *tuviéredes* junto con *entendiereis* (tomo IV, pp. 294-297); pero en las fórmulas persistía naturalmente lo arcaico : « Como *hallá-redes* por derecho y justicia, » en dos leyes de 1699 (2 y 6, tít. 16, lib. IX de la *Nov. Recop.*). En tiempo de Felipe V perdió terreno, hasta desaparecer, la conjugación antigua; en documentos de 1701 y 1703 copiados por Berganza (*Antigüedades*, II, p. 513, 356), se lee *librárédes*, *despachárédes*, *hiciéredes*; pero en las leyes, de ese tiempo en adelante, prevalece la moderna : en 1708, *aprendiereis* (bis), *hiciereis* (*Nueva Recop.* de 1772, tomo IV, p. 376); en 1716, *fuereis* (*Nov. Recop. lib.* VII, 24, 11); en 1726, *tuviereis*, *pidiereis* (*Nueva Recop.* tomo IV, pp. 377, 378); en 1727, *actuareis* (*Nov. Recop. lib.* VI, 11. 5). Así que causa extrañeza un *cobráredes* de 1723, que se halla en la *Nueva Recopilación*, tomo III, p. 385.

La Gramática de D. Benito Martínez Gómez Gayoso, publicada en 1743, no menciona siquiera la conjugación antigua.

Natural como era la tendencia á uniformar y aligerar las segundas personas de plural, hubo circunstancias que la favorecieron, entre las cuales apuntaré dos, una prosódica y otra sintáctica, que, obrando en distintos casos, concurrieron á apresurar el efecto general.

Desde la época de Berceo ha sido muy común reputar en verso como diptongo la combinación *ie*, *ia* de las inflexiones en que figura como terminación, acercándose de tal manera el

1. No puedo persuadirme á que sean auténticas las inflexiones *compusieseis*, *concordaseis*, *pusieseis* de la traducción de un breve de Gregorio XIII, incluída en cédula de 3 de junio de 1585, que forma la ley 1ª, tít. 10, lib. II, de la *Novísima Recopilación* de 1805.

acento á la vocal llena, que *hacien*, *ponien*, *servien* llegaban á consonar con *Belen*, *bien*, según vemos en los versos de Francisco de Ocaña, ya citados por Diez, que se hallan en la *Floresta* de Böhl de Faber (1.18) [1]. Siendo esto así, *habiades*, *seriades* se asimilaban á *hayades*, *digades*, y por tanto con facilidad corrieron igual suerte. Poetas como Garcilaso y Hurtado de Mendoza, que á cada paso cometían la primera sinéresis, usaron también la segunda :

¿Quién me dixera quando las passadas
Horas que en tanto bien por vos me via
Que me *habiades* de ser en algun dia
Con tan grave dolor representadas?
(*Soneto : Oh dulces prendas...* [2])

..... os enseñaba
A quién *diriades* « él », y á pocas gentes
Para llamar « merced » licion os daba.
(Knapp, p. 183.)

Es cosa de considerar que en la traducción de la sátira de Horacio *Ibam forte* que corre entre las obras de Bartolomé de Argensola, se hallan á un tiempo *tenía*, disílabo agudo, *desprivariades*, pentasílabo grave, y *estimariáis*, tetrasílabo agudo [3]. Así todo contribuye á demostrar que, entre las inflexiones esdrújulas, las en *-iades* fueron las que primero se sincoparon [4].

Nuestra sintaxis permitía entonces emplear indiferentemente

1. Véase Munthe *Anteckningar om folkmalet i en trakt af vestra Asturien*, p. 50 (Upsala, 1887).

2. Así se halla este pasaje en la edición príncipe y en diez más, anteriores al siglo pasado, que he podido consultar. Si no me engaño, á Azara (1765) se debe el anacrónico *habiais* de las ediciones modernas.

3. Por supuesto que no ha faltado algún moderno caritativo que, pensando hacer favor y buena obra á Argensola, haya tocado el *desprivariades* : D. J. de Burgos, copiando en su traducción de Horacio, la del famoso aragonés, imprimió *desprivárades*. De paso diré que esta composición de Argensola es la única de la edición de 1634 que ofrece inflexiones modernas como *estimariais* y *quisisteis*.

4. Aunque á todas luces está viciado, comprueba esta deducción un pasaje del *Tratado llamado Manual de Escribientes* por Antonio de Torquemada, escrito, á lo que parece, á mediados del siglo XVI, el cual pasaje puede verse en el *Ensayo de una biblioteca de libros raros y curiosos*, tomo IV, col. 755.

en varios casos las formas ya abreviadas de antiguo y las íntegras, como se hace hoy con sus correspondientes; decíase *si queréis* y *si quisiéredes*, *cuando podáis* y *cuando pudiéredes*; lo que hubo de hacer sentir más el desequilibrio de la conjugación y avivar la tendencia á igualar las inflexiones divergentes.

Nebrija menciona como usuales en su tiempo otras dos contracciones : « Dezimos amarides por amariades, leerides por leeriades, oirides por oiriades. » « Por amáredes, leieredes, oieredes dezimos amardes, leierdes, oierdes. » La primera, de que no recuerdo ejemplos, puede compararse al asturiano *serís*, seríais; la última, comunísima en épocas anteriores, alcanza á hallarse en autores de la primera mitad del siglo XVI como Castillejo y Torres Naharro. Semejantes contracciones introducían nuevas divergencias en los paradigmas de la conjugación, y por fuerza desaparecieron en circunstancias en que la lengua tendía á uniformar todas estas inflexiones.

III

INFLEXION EN *TES*

Al comenzar el siglo XVI, en el pretérito terminaba esta persona en *tes*, según vimos, y así se halla constantemente en las ediciones hasta fines del mismo siglo; mas al entrar el siguiente otra vez hallamos á Aldrete desconforme con los gramáticos citados. Los últimos dan la forma antigua, al paso que aquél trae *amastis*, que no veo mencionado en otra parte, pero cuya autenticidad es indudable. Por el mismo tiempo debía de estar ya bien extendida la inflexión actual en *teis*, supuesto que se halla en un despacho original de 1°. de Septiembre de 1605 (Bibl. Nac. de París, MS. Esp. 60, fol. 190). De donde podemos inferir que al hacer entrar la forma antigua en el movimiento de uniformación que se venía verificando, hubo una vacilación semejante á la apuntada arriba con respecto á las que finalizaban en *ás, és* : unos se contentaban con igualar la vocal final, otros introducían el diptongo; práctica esta última que tenía que prevalecer, por cuanto con ella se lograba de todo en todo el objeto á que tendía la lengua. En el *Quijote*, en la *Dorotea* y en las *Tablas* de Cascales no se halla sino *tes;* en la edición

príncipe de las *Novelas* (1613) se halla aislado un *hizisteis* (fol. 25 v°), que acaso ha de atribuírse al impresor, ni más ni menos que un *hablasteis* de *La gran Sultana*, jorn. I, que está como consonante de *pintastes* (*Comedias*, fol. 118 v°, Madrid, 1615); en la edición del *Persiles* hecha en Bruselas en 1618, aparecen *topasteis*, *socorristeis* (pp. 470-1)[1]; en el *Teatro* de González Dávila, citado arriba, hay *dexasteis*. Revueltos casi en igual proporción están *tes* y *teis* en las *Obras* de Anastasio Pantaleón de Ribera (Madrid, 1634) y en la *Vega del Parnaso* de Lope. Lo mismo puede decirse con respecto al *Criticón* y la *Corona gótica*. Se cae de su peso que la forma en *tes* desapareció del uso común como segunda persona de plural por el mismo tiempo que la en *des*, supuesto que ambas se habían ido alterando en virtud de un mismo impulso hacia la uniformidad de la conjugación.

Calderón vacilaba entre *tes* y *tis*. En *El Mágico prodigioso*, comedia « compuesta para la villa de Yepes en las fiestas del Santísimo sacramento año de 1637 » (valiéndome de la reproducción del autógrafo hecha por el Señor Morel-Fatio), hallo *ocasionastes* (p. 113); más adelante (p. 221) *escuchastes*, pero *matastes*, que va primero y con el cual consuena esotro, está corregido *matastis* por el mismo Calderón; y luego (p. 223) riman *fuistis* y *distis*[2]. En la jornada III de *El Médico de su honra* aparece *tristes* como consonante de *perdistes* (R. 7. 358[a]), y después en la jornada III (R. 7. 360[c]) asuena el mismo adjetivo con *disteis*, según los impresos; pero no sería temerario creer que el original diría *distis*. En traslado auténtico hecho á fines del siglo XVII de una declaratoria real sobre las preeminencias de D. Luis de Torres y Monsalve, se lee *suplicastis*, *presentastis* en parte de un documento de 1617 copiado en 1639, y en el texto mismo, que es de 1683, hay dos veces *probastis*, *averiguastis*.

---

1. No hay para qué decir que los editores modernos son poco esmerados en este punto. La Academia misma en su magnífica edición del *Quijote* (cap. II de la II parte, poco después de los versos « En tanto que en sí vuelve Altisidora » dejó pasar un *nacisteis* que no está en las ediciones anteriores).

2. *Fuistis* se halla en las Obras de Góngora, fol. 1° v° Madrid, 1654; pero en la edición de 1634 se lee *fuistes*.

IV

OTRAS FORMAS ANALÓGICAS

Como coexistiesen por algún tiempo las formas íntegras esdrújulas y sus abreviadas y además la en *teis*, resultó una nueva confusión, y fue que el *des* se convirtió en *deis*[1]. En la instrucción dada por Felipe III á D. Juan Bautista Acevedo cuando le nombró Presidente de Castilla (Abril de 1608) y que copia González Dávila (*ubi supra*, p. 385), se leen *entendiereis* y *pudieredeis*. La tercera parte del *Criticón* (Madrid, 1657) da repetidas veces la misma forma. En *El parecido en la corte* de Moreto leo *estuviéredeis*, según trae la comedia el tomo XXXIX de la Biblioteca de Rivadeneyra (p. 318[c]); como el editor dice haber tenido á la vista el autógrafo, sería curioso saber si así consta en él. En un auto de la Nueva Recopilación (1772), que arriba cité, el que refunde disposiciones de 1671 y 1695, se muestran lado á lado *recibiéredes*, *tuviéredes*, *entendiereis*, y *tuviéredeis*. En suma, este modo de conjugar debió de ser común en la segunda mitad del siglo XVII, pues en los numerosos paradigmas de la gramática que acompaña al Diccionario español é inglés de J. Stevens[2], son estos finales, salvo poquísimas excepciones, los únicos que figuran.

Otro caso de la acción analógica presenta la forma *distedes* por *distes*, de que hay ejemplos en el *Romancero general*[3].

Tampoco debo olvidar el bogotano *amaisteis*, nacido de *amáis*.

V

Unas conjeturas para concluír. Se han explicado las locuciones *tú corristes*, *tú te casastes*, en vez de *tú corriste*, *tú te casaste*,

---

1. En el romance VIII de Anastasio Pantaleón de Ribera se hallan juntos *fuisteis*, *llegasteis*, *llevasteis*, y *entrárades*, *llevábades* (Madrid, 1634).

2. *A new Spanish and English Dictionary*... by John Stevens, London, 1706.

3. Véase la nota 79 de mi edición de la Gramática de Bello. Es de notar que uno de estos ejemplos, que en el *Romancero* dice « Cantando vivos dolores | Que me *distedes* un día » (R. 10. 156[b]), en Gil Vicente se lee : « Cuentan los vivos dolores | Que me distes aquel día » (tomo II, p. 250, edic. de 1843).

como resultado de la influencia de todas las otras personas de singular, que acaban en *s : corres, casabas*, etc. Sin duda que esto tiene mucho de cierto; pero acaso sería más exacto decir que, habiendo coexistido las dos formas en *tes* y en *teis*, la última, que debía su origen á la analogía de las demás personas del plural, se fijó en esta función, al paso que la otra, al irse olvidando su primitivo oficio, en fuerza de su semejanza con las de singular, vino á juntarse con el pronombre *tú*. En apoyo de esta explicación se ofrece el hecho de hallarse varias veces tal combinación en Cañizares [1], lo que acerca suficientemente el uso moderno al antiguo para que pueda darse por no interrumpida la tradición. Como quiera que sea, esta práctica es común en Andalucía, y escritores bien conocidos, y aun miembros de la Academia de Madrid, oriundos de esa región, la han empleado en verso; con cuyo ejemplo llegó á generalizarse tanto en España y en América que dentro de un mismo período se mezclaban las dos inflexiones, antigua y moderna, como con las de plural sucedió en tiempos anteriores. Para citar ejemplos, vayan dos de épocas diferentes, el primero del Conde de Torrepalma (1706-1767) y el segundo de Zorrilla.

Mis flacos miembros, que rendidos [*viste*],
En medio del camino *conculcastes;*
Sin darme tu consuelo, estuve triste;
Enfermo, en mis dolencias me *olvi*- [*dastes*;
Anoche en vez de oración,
Desesperada en el lecho,
Exhalaste de tu pecho
Sacrílega maldición.
Peregrino, tú, en fin, no me *acogiste;*
Antes el dulce sueño *procurastes*,
Hallándolo, de mí bien descuidado,
En blando lecho, en pabellón dorado.
(*El juicio final.* — R. 61. 135[b].)

Que en el cristal trasparente
Contemplastes aterrada
Del negro crimen grabada
La marca infame en la frente.
(*Obras*, tomo I, p. 8; París, 1852.)

Sin embargo, este movimiento parece haberse atajado en el lenguaje literario por efecto de la difusión de los estudios gramaticales, y más por la censura que en libros didácticos se está

1. A lo menos en ediciones de comedias sueltas suyas impresas en el siglo pasado se lee : *tú apelastes* (*El Dómine Lucas*, jorn. I), *tú salistes* (*El honor da entendimiento*, jorn. III), *tú echastes* (*La más ilustre fregona*, jorn. II).

haciendo tiempo ha de esta que (si no se generaliza) llamarán los gramáticos corruptela intolerable [1].

A lo que parece, debe explicarse de otro modo el uso vulgar americano de la forma en *tes*. El nominativo *tú*, como atinadamente apunta R. Lenz (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XV, 522), ha caído en olvido entre el pueblo de América y cedido el puesto á *vos* [2]; de suerte que con toda regularidad se dice, valiéndose de las antiguas inflexiones vulgares castellanas : *vos tomás*, *corrés*, *decís*, *sos*, *comás*, *saqués*, *vengás*, y por lo mismo *llevastes*, *trujistes*. A semejanza de éstas hubieron de forjarse *vos andabas*, *tenías*, *vinieras*, que corresponden á las acabadas de mencionar como *andabais*, *teníais*, *vinierais* á *andáis*, *tenéis*, *vengáis*.

R. J. CUERVO.

---

1. Es singular que, habiendo publicado Quintana con toda corrección en la colección de Fernández el romance que comienza « Mira, Zaide, que te aviso » (tomo XVI, p. 190), en las varias ediciones del *Tesoro del Parnaso español* (1807, 1830, 1861) haya salido afeada esa composición con el revoltillo de que nos dió muestra Zorrilla : *tú supiste*, *saliste*, *hiciste*, *hicistes*, *enseñastes*, *desafiastes*. Ni es difícil aducir otros casos de igual corruptela. Por ejemplo, Scío puso bien *quisiste* traduciendo el Evangelio de San Mateo, XI, 30; pero en la edición de París, 1846, el cajista lo convirtió en *quisistes*.

2. No es improbable que semejante predominio de *vos* sobre *tú* provenga del empleo que del primero se hacía al hablar con inferiores, lo cual sería buen argumento de la manera como los peninsulares trataban á los indios y criollos. A los comprobantes, que de este uso de *vos* están citados en las *Apuntaciones críticas sobre el lenguaje bogotano*, § 306, agregaré el siguiente : « Como un caballero valeroso y generoso, aunque mal criado, le oyese yo siempre decir á cada uno con quien hablaba, *vos*, *vos*, y *él*, *él*, y que nunca decía *merced*, díjele yo : Por mi vida, señor, que pienso muchas veces entre mí que por eso Dios ni el Rey nunca os hacen merced, porque jamás llamáis á ninguno *merced*. Sintió tanto esta palabra, que dende en adelante paró el decir *vos*, y llamaba á todos *merced*. » (Guevara, *Epist. fam.* 1. 25.)

LES MANUSCRITS DE BERTRAN BOYSSET

(*Suite*)

II. RECUEIL DE MORCEAUX VARIÉS

(MS. DE M. PAUL ARBAUD)

Les dernières lignes de la chronique de Bertran Boysset se rapportent à un évènement qui eut lieu le 19 février 1415 (nouveau style), l'entrée à Tarascon de la reine Yolant, femme du roi Louis II, comte de Provence [1]. Boysset avait sans doute dépassé la soixantaine. La naissance du premier de ses onze enfants, sa fille Marie, est marquée dans la chronique au 10 février 1373 (nouveau st.), et celle du dernier, Huguet, au 23 avril 1393 [2]. Par conséquent, à supposer qu'il se soit marié jeune, selon l'usage de son temps, il ne peut guère être né plus tard que 1350. Le goût de la littérature paraît lui être venu de bonne heure. C'est en 1389 ou 1390 qu'il commença à tenir note de ses dépenses et des évènements de son temps dans le livre maintenant conservé à Gênes qui est comme le premier jet de sa chronique [3], revenant occasionnellement en arrière jusqu'en 1365 [4] pour insérer des documents qui lui paraissaient bons à conserver. Mais, bien avant 1389, il s'était montré curieux des choses littéraires en transcrivant, dans un livre qui nous est heureusement parvenu, un certain nombre d'opuscules provençaux dont quelques-uns seraient irrémédia-

1. *Le Musée, revue arlésienne historique et littéraire*, année 1877, p. 160.
2. *Le Musée*, année 1877, p. 204 ; cf. le mémoire de M. Novati, *Romania*, XXI, 536.
3. Voy. l'article précité, *Romania*, XXI, 531, 550, 551.
4. *Romania*, XXI, 564.

blement perdus s'il n'avait pas eu soin de nous les conserver. Ce livre est un manuscrit en papier, de 71 feuillets, qui a appartenu jadis à Monmerqué [1] et qui maintenant fait partie de la riche bibliothèque de M. Paul Arbaud, d'Aix. J'aurai peu de choses à en dire, M. Chabaneau l'ayant décrit en détail [2] et en ayant publié plusieurs morceaux.

Je me bornerai donc à rappeler que ce ms. a été exécuté à diverses reprises, de 1373 à 1375, et qu'il contient :

1° Fol. 1 à 23, un texte provençal du *Livre de Sidrac*, différent de celui qui se lit dans le ms. de la Bibl. nat. fr. 1158. C'est une traduction du français.

2° Fol. 23 r° et v°, quelques *coblas* de Bertran Carbonel de Marseille.

3° Fol. 24 à 29 v°, une rédaction de l'*Enfant sage*, ou dialogue d'Adrien et d'Epictète, différente des deux rédactions jusqu'ici connues en provençal. De ces deux rédactions, l'une, assez courte, est imprimée dans les *Denkmæler* de M. Bartsch (pp. 306 et suiv.) sous le titre de *Episcopus, declaramens de motas demandas*, d'après une copie unique que contient le chansonnier La Vallière. L'autre a été rencontrée jusqu'ici en trois mss. dont j'ai donné l'indication dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1875, p. 72. A cette rédaction se rattache la version catalane récemment publiée par M. Pagès dans les *Etudes romanes dédiées à Gaston Paris* (1891), pp. 183 et suiv. Le texte copié par Boysset est certainement différent des deux rédactions connues jusqu'à présent. Toutefois il est notablement plus près de la version la plus longue que de la plus courte. Pour aider à des recherches ultérieures sur l'origine et les rapports de ces divers textes, je vais imprimer le commencement et la fin de cette sorte de dialogue d'après la copie de Boysset, plaçant en regard les parties correspondantes de la version provençale la plus rapprochée, celle qui se trouve dans trois mss. entre lesquels je choisis le ms. Bibl. nat. fr. 1745 [3].

---

1. N° 2789 du catalogue de ses livres (1852); voy. *Romania*, XVII, 145.

2. *Revue des langues romanes*, 4e série, II (1888), 473 et suiv.

3. J'ai publié dans le *Bulletin* de 1875 (p. 73) le commencement de la même version d'après le ms. Bibl. nat. fr. 25415, où le texte est incomplet de la fin par suite de la perte d'un feuillet.

COPIE DE BOYSSET.

Un enfant fon apellat Apitus; fon comandat a .j. archivesque, et aquel archivesque comandet lo al patriarcha de Jherusalem, el patriarcha de Jherusalem trames lo a .j. savi duc e humil e plus entendut de savisa que fos en tota la tera d'Orient[2]. Cant l'enfant fon vengut ad aquella sieutat on era aquel savi duc, las gens auziron de l'enfant parlar. Adonc dysseron .iij. cavallies d'aquel savi duc que els l'aneron vezer. E tantost con el los vi e el los conoc, e saludet los, e els luy. E adoncs els lo meneron davant lo duc; e quant l'enfan fon vengut davant lo duc, el lo pres a regardar e demandet li : « Enfant, per qual razon yest ven- « gut aysy[4] ? » L'enfant respont : « Yeu soy vengut de mon payre e de « ma mayre, e suy engenrat de man- « dament de nostre Senhor Dieu, e « suy vengut pour endoctrinar e per « castiar los homes negligens e non « entendens de saviza. » Cascuns dis a l'enfant : « Yes[5] tu savis? » L'enfant respont : « Aquel es savis que si

B. N. FR. 1745, FOL. 153.

Hieu era apellatz per nom petitz efans, fuy comandatz ad .j. arcivesque, e l'arcivesque comandetz[1] lo al patriarcha de Jherusalem, el patriarcha trames lo ad .j. duc que era homs de grans saviesa el mays entendutz home que fos en totas las partidas d'Orien. E quant aquell efan fo vengutz en la ciutatz hon era aquell duc, no volc denant luy venir. E discendero[3] s'en .iij. cavaliers que eran denan lo duc : « Aquell no nos « conoyss; anem lo vezer e saludar. » E quantz li foron denan vengutz, demanderon li : « Efan, don ies tu « vengutz? » L'efan dis : « Ieu soy « vengutz de mon payre e de ma « mayre, e soy engenratz e creatz « del mandamens de nostre senhor « Dieus. » Los cavaliers demanderon li perque el era aqui vengutz. E l'efan respondetz : « Ieu soy ayssi « vengutz per endoctrinar e per cas- « tiar los homes necgligens e no « entendutz de saviesa. » Et ells dissero li : « Doncs ies tu savis? » L'efan

---

1. Le ȝ est souvent employé, dans ce ms., comme un pur ornement.

2. Il est visible que la copie de Boysset abrège. Toutefois elle a conservé à peu près le nom de l'enfant, *Apitus* (Epictète), déplorablement corrompu dans les autres textes provençaux. Le ms. de l'Arsenal (*Bulletin*, p. 73) porte : *Hus era apelat .j. petit efant*; le ms. 24415 : *Hu era apelhatz per nom e per petit efan*. Le ms. 1745, ayant commencé par *hieu* (je), a dû mettre le verbe qui suit à la première personne (*fuy comandatz*). Il faut probablement corriger *Us efans era apelatz per nom Epitus...* Le texte catalan a conservé le nom de l'enfant : « *Una vegada fon un infant que havia nom Epitus.*

3. Corr. *dissero.*

4. Cette question n'est pas à sa place et ne concorde pas avec la réponse. Voir l'autre texte.

5. Ecrit *ye* avec une barre sur ces deux lettres.

« meseys castia. » Et ayso fon dig a l'emperador Adrian. L'emperador li demanda : « Enfant, com es fach lo « cel?... »

lur di : « Aquell es savis que se meteys castia. » Aysso fon comtatz a l'emperador; e lo emperador mandetz que l'efan fezes hom venir denantz se...

Voici maintenant les dernières lignes :

COPIE DE BOYSSET, FOL. 29.

L'emperador demanda : « Crezes tu « que nostre senhor Dieu Jhesu Crist « venges en la verges sancta Maria, « e qu'el nasquet de luy veray Dieu e « veray homs? » L'enfant respon : « Hoc. » — E crezes tu qu'el sufri « fam e set e autras tribulations per « nos pecados rezemer? » L'enfant respon : « Hoc. — E crezes tu qu'el « pres mort e pacio en la sancta veraia « cros per nos salvar? » L'enfant respon : « Hoc. — E crezes tu qu'el « resussitet lo jorn de Pascas, e que « lo jorn de l'acencion s'en pujet el cel « e lo jorn de Pandecosta trames lo « Sant Speritz als sieus decipols? » L'enfant respon : « Hoc. — E qu'el « venra donar son jujament als bons « et als mals en la val de Jozaphat, e « qu'el als bons dara vida de gloria « per tostemps mays el sieu sant « paradis, e los mals mandara anar en « enfern, don yamays non ysseran? » L'enfant respon : « Hoc. »

Ar preguem nostre senhor Dieu Jhesu Crist e la verges Santa Maria que nos meta el gaug de paradis, lay on tug li angel son. A Dieu plassa! Amen.

B. N. fr. 1745, FOL. 156*b*.

Lo emperador demanda : « Ço crezes tu que Nostre Senhor venc e nostra dona sancta Maria en pres carn humana e nasquetz d'ela vers Dieus e vers homs, que sufri fam e setz et autres trebalhs, e pres mortz e passio per nos autres peccadors a salvar? L'efan dis : « Hoc, et encaras crezi be « fermamen que resuscitetz lo jorn de « Pascas e que s'en pojetz el cel lo jorn « de la ascentio vesiblamen dena[n]tz « los apostols, el dia de pentacosta tra- « mes lo santz Esperitz sobre so disci- « polse que d'a qui venra dar lo juzizi « als bos etals mals en la vall de Joza- « phatz, alls bos vida per tostemps « mays, en paradis, et als mals pena « e turmen per tostemps mays. » Aras preguem Dieus nostre senhor e nostro dona sancta Maria que, per la sua gracia, nos gar de las penas de ifern, e que nos meta en paradis hors son los amicz cieus fizels. Amen.

4° Fol. 30 à 50, une sorte de roman en vers très irréguliers que M. Chabaneau a publié dans la *Revue des langues romanes*, 4e série, II, 480 et suiv., sous le titre de *Roman d'Arles*. Comme l'a montré l'éditeur, il y faut reconnaître trois parties distinctes,

la légende du bois de la croix [1], une version de la *Vindicta Salvatoris* [2], enfin une sorte de chanson de geste peu ancienne sur la prise d'Arles [3].

5° Fol. 50 v° à 69, la vie en vers provençaux de sainte Marie Madeleine, publiée d'après ce ms. par M. Chabaneau, dans la *Revue* précitée, 3e série, XI (1884), 157 et suiv. On sait que j'ai trouvé, dans un ms. d'Ashburnham place, volé à Tours par Libri, une copie plus ancienne de cette même vie [4].

Les fol. 69 v° et 70 contiennent divers dessins. Suit un feuillet isolé qui devait à l'origine être indépendant de notre ms. et dont je parlerai tout à l'heure.

Ce ms. a été, comme je l'ai dit plus haut, écrit à diverses reprises. Boysset a daté trois des parties dont il se compose.

La première des trois dates se trouve au fol. 23 v°, à la suite des *coblas* de Bertran Carbonel. M. P. Arbaud ayant eu l'obligeance de me communiquer son manuscrit, j'ai fait reproduire en héliogravure, par M. Dujardin, ce verso et le recto du feuillet 24. Ce fac-simile forme le n° 356 de la collection des héliogravures de l'Ecole des Chartes. Je juge inutile de joindre ici un tirage de cette planche; je me borne à faire faire un report des lignes qui contiennent la date en question :

> Finito romancio sit laus et gloria Christo.
> Qui escripsit scribat, semper cum Domino vivat [5] !

Anno Domini millesimo .ccc. .lxx. secundo, die .xiij. mensis junii, fuit fenitum istud romancion ad honorem Dei es mater ejus, qua Bertrandus B. escripsit totum, etc.

---

1. Sur cette légende, voy. *Romania*, XV, 326.
2. Cf. *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1875, p. 53.
3. Le roman de Tersin, que j'ai publié en 1872 dans le premier numéro de la *Romania*, n'est autre qu'un remaniement récent d'une partie de ce poème de la prise d'Arles, avec des additions prises d'ailleurs.
4. *Romania*, XIV, 525.
5. Cf. la souscription fort analogue insérée par Boysset dans la première rédaction de sa chronique, *Romania*, XXI, 533.

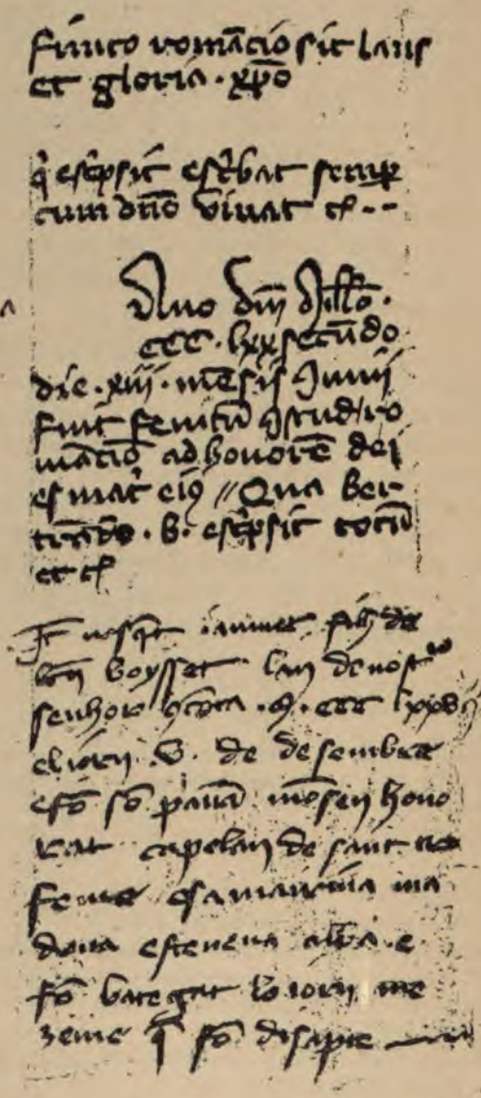

Il restait un peu de blanc au dessous de la date : Boysset l'a utilisé trois ans après en y écrivant la mention de la nais-

sance de son quatrième enfant, Jaumet, né le 5 décembre 1377 et baptisé le même jour [1]. Il est bien certain que cette note a été inscrite aussitôt après le baptême, à un moment où Boysset ne tenait pas encore son journal. Plus tard, il reporta dans ce journal les mentions de ce genre soit de mémoire, soit d'après des notes éparses, mais dans le cas présent, il commit une erreur qui se trouve répétée dans tous les mss. de sa chronique. Il assigna la naissance de ce Jaumet au 10 mars 1377, c'est-à-dire 1378 du nouveau style [2]. Or cette date n'est guère vraisemblable si on considère que le 25 novembre suivant Boysset eut un cinquième enfant [3].

La deuxième date se trouve à la suite de l'*Enfant sage*, au fol. 29 v°. Elle est conçue en ces termes :

Anno Domini millesimo .ccc. lxx. tercio, die .xiij. mensis marcii, fuit fenitum istud romancium ad honorem Dei es (*sic*) mater ejus, qua (*sic*) Bertrando Boysseti escripsit totum, etc.

Enfin, à la suite de la vie de sainte Marie Madeleine, au fol. 69, il y a une troisième date rédigée dans le même style :

Anno Domini millesimo .ccclxxv., die .iiij. mensis augusti, fuit finitum istud romancium ad honorem Dei et mater ejus et ad honorem beate Magdalene. Quam Bertrando Boysseti escripsit totum, etc.

Le ms. a donc été exécuté de 1372 à 1375.

J'ai dit plus haut (p. 91) qu'à la fin du ms. de M. Arbaud était relié un feuillet isolé, non paginé (ce serait le fol. 71), qui devait être originairement indépendant du ms. auquel on l'a annexé. Ce feuillet, qui est de la main de Boysset, contient 57 vers de la vie de saint Trophime, évêque d'Arles. J'ignore à quel moment il a été rattaché au ms. de M. Arbaud, mais ce qui porte à croire qu'il est tiré d'un ms. dont il est le seul débris,

---

1. Boysset eut trois fils nommés Jaumet, ce qui suppose que les deux premiers moururent jeunes. Il s'agit ici du second.

2. Pour le ms. des Trinitaires (Gênes), voy. *Le Musée*, 1877, p. 204 ; pour celui que nous a conservé la copie de Bonemant, *ibid.*, p. 13 ; ms. de Paris, f. xiiij.

3. *Le Musée*, 1877, pp. 14 et 204.

c'est qu'il était d'un format un peu plus grand. Par suite les commencements des vers, au verso, ont été entamés par le couteau du relieur [1].

Si le reste de cet exemplaire de la vie de saint Trophime, transcrite par Boysset, nous manque, nous avons du moins conservé de ce même exemplaire une copie exécutée en 1619 par un certain Louis Ferrier.

Cette copie forme une mince plaquette in-8° conservée à la Bibliothèque nationale sous le n° 13514 du fonds français (ancien suppl. fr. 3213). Celui qui l'a faite nous a fourni sur le ms. dont il s'est servi quelques renseignements [2]. La copie est passablement exacte, autant que nous en pouvons juger par la comparaison avec le fragment original joint au ms. de M. Arbaud. Elle nous a conservé la souscription que Boysset, selon son invariable et louable habitude, avait placée à la fin de son travail. Voici cette souscription, qui est particulièrement curieuse :

Anno Domini millesimo ccclxxix, die .xxvij. mensis febroarii, fuit fenitum seu escriptum totum istum romancium, seu vita beatissimi Trophimi, qua escripsi ego Bertrandus Boysseti totum, qua illa die vinhebat [3] nimis fortiter, quia habebat bene de espiso .iij. palmos et magis. Antequam fuisset legata tota fuerunt crasacci [4] bene .xv. dies. Ffinito libro sit laus et gloria Christo. Amen. Qui escripsit escribat, semper cum Domino vivat! Vivat in selis Bertrandus Boysseti que nomine felix. Amen.

La chronique de Boysset mentionne cette neige abondante à

---

1. Cf. Chabaneau, *Revue des langues romanes*, 4e série, II, 477.

2. On lit en effet à la fin de la note qui suit :

Le trentiesme jour du mois de mars mil six cents dix sept, Anthoine Agard, maistre orfebvre de ceste ville d'Arlès, a presté a moy Louys Fevrier un antien livre original, couvert de pargemin, contenant l'histoire de sainct Trophime, premier evesque de la dite ville, aux premier et dernier feuillets duquel messire Dacorti, jadis abbé du monastaire Sainct Pierre de Montmajour et d'autres abbés ses devantiers sont signés, et sur iceluy ay faict cest extraict, y observant par tout l'orthographe et abreviation des mots trouvées au susdit original escript et signé de la main de Bertrand Boysset.

L'abbé de Montmajour, mentionné dans cette note, est Guillaume de Corti, 1600-1611 ; voy. *Gallia Christiana*, I, 1617-8.

3. *Sic*, lire *ninguebat* ou *nivebat?*

4. *Sic*, lire *passati*.

peu près dans les mêmes termes [1]. Or, si on admet (cf. plus haut, p. 87) que notre Arlésien n'a commencé à écrire le livre conservé actuellement à Gênes que vers 1389, il faut cependant supposer qu'avant cette époque il tenait note, en quelque autre livre ou sur des feuilles volantes, des évènements de son temps.

Le ms. 13514 a été copié pour Sainte-Palaye. Cette copie est conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal sous le n° 3309 (ancien B. L. Fr. 140), jointe à une copie partielle du *Breviari d'amors* d'après les mss. Bibl. nat. fr. 858 et 1601 [2]. Raynouard s'en est servi pour son *Lexique roman*. M. Bartsch a connu le ms. 13514 et en a tiré le morceau de la vie de saint Trophime qu'il a inséré dans sa Chrestomathie provençale [3]. Il y a joint, dans sa quatrième édition, les variantes d'un ms. de Naples dont il ne donne pas la cote. Ce ms. de Naples est un volume in-4°, de 49 feuillets, écrit au XVIIIe siècle (coté I. G. 40). La vie de saint Trophime en occupe les neuf derniers feuillets; les quarante premiers renferment une version de l'évangile de l'enfance. J'ai déjà eu occasion de dire [4] que cette copie de l'évangile de l'enfance avait été faite d'après un ms. de la bibliothèque du comte d'Ashburnham [5].

J'ajoute que le même ms. contient à la suite de l'évangile de l'enfance, du fol. 33 v° au fol. 38 et dernier, la vie de saint Trophime.

---

1. Ms. de Gênes, fol. 34 v° (*Romania*, XXI, 535); ms. de Paris, fol. xiiij v°; (*Le Musée*, p. 14). Voici le texte du ms. de Paris :

Item, l'an .M.CCC.LXXIX., lo jorn .XXVIJ. de febrier, nevet en Arle o en son terrador tant fort que fon espesa tres pals e plus; et davant que fos leguada foron pasatz .XV. jorus e plus.

2. M. Martin a omis, dans son catalogue des mss. de l'Arsenal, de mentionner la copie de la vie de saint Trophime, mais cette indication se trouve dans le catalogue manuscrit de D. Poirier, et par suite dans l'*Inventaire sommaire des Bibliothèques de France* de M. Ul. Robert, p. 116.

3. 4e édition, col. 391-4.

4. *Romania*, XIV, 307.

5. N° 103 des mss. vendus à lord Ashburnham par Libri. Ce ms., dont l'origine n'a pu être constatée d'une façon certaine, n'a pas été réclamé par la France. Il fait partie des mss. Libri acquis par l'Italie. On en trouvera la description dans les *Indici e Cataloghi* publiés par le ministère italien de l'instruction publique, série VIII, *I codici Ashburnhamiani della R. biblioteca Mediceo-Laurenziana*, sous le n° 38. Les rédacteurs de ce catalogue ont laissé

Nous connaissons Boysset, chroniqueur. Nous avons vu en lui un homme d'une instruction limitée, mais d'un esprit ouvert, un bon Provençal attentif à l'histoire de son temps et de son pays, tenant note des évènements qui se passaient sous ses yeux et copiant, pour son usage personnel, des écrits en langue vulgaire offrant soit un intérêt général, soit, comme le *Roman d'Arles* ou la vie de saint Trophime, un intérêt spécialement arlésien. Nous allons, dans le chapitre suivant, le voir apparaître sous un aspect nouveau et qui n'est pas le moins curieux.

III. TRAITÉS D'ARPENTAGE

(MS. DE CARPENTRAS nº 323)

Livre en papier, composé de 316 feuillets écrits[1] et de quelques feuillets blancs non compris dans la pagination. Hauteur de chaque feuillet : 215 mm; largeur, 148. Ce ms. est tout entier de la main de Bertran Boysset. Il est difficile à décrire parce qu'il n'a pas été écrit tout d'un jet[2], et de plus, Boysset a fait à son œuvre des additions qui ne s'intercalent pas toujours à leur vraie place. En outre, la reliure, qui est moderne, n'a pas été surveillée avec soin, et diverses transpositions se sont produites. Les feuillets doivent se lire dans l'ordre qui suit :

échapper dans leur description une erreur bien singulière. Il y a à la fin de l'évangile de l'enfance, A M E N, les cinq lettres séparées. Ils ont lu *III* au lieu d'*M*, *C* au lieu d'*E*, et *II* au lieu d'*N*, et ont transcrit A : iij : C : ij, ajoutant entre parenthèses, 1302!!! Comparant les extraits cités avec la description que j'ai prise de ce ms. chez le comte d'Ashburnham en 1865, j'y trouve bien d'autres fautes de lecture.

1. Je suis la pagination moderne, qui, du reste, n'est pas faite avec méthode. Elle comprend un des feuillets de garde où se trouve une sorte de titre en provençal moderne, et ne tient pas compte du feuillet blanc qui suit. Il aurait fallu remettre les feuillets en ordre avant de les paginer. Il existe une ancienne pagination en chiffres romains qui s'étend jusqu'au nº CXXXV (161 de la nouvelle pagination), et que je crois de la main de Boysset. J'aurai, plus loin, occasion de m'y référer.

2. La série de comptes faits qui commence au fol. 66, voir ci-après, p. 111, est datée du 15 décembre 1401 ; le traité d'*atermenar* qui occupe les ff. 106 à 141 est daté du 8 janvier 1405 (1406 nouv. st., ci-après pp. 113 et 116); il y a au fol. 8 vº (ci-après, p. 100) une addition du 16 mars 1405 (1406 nouv. st.).

2 à 5, 7 à 21, 6, 22, 23, 25, 24, 26 à 152, 154 à 161, 316, 153, 162 à 315.

Ce ms. contient, comme partie essentielle, deux traités de Boysset : un traité sur l'art de mesurer (*destrar*) les terrains, et un traité sur l'art de les délimiter (*atermenar*). Ces deux traités sont accompagnés chacun d'une table (ff. 30-1 et 99-104) qui paraît avoir été faite les traités une fois copiés, car l'écriture, bien qu'évidemment de Boysset, n'est pas tout à fait semblable à celle du reste. De plus, les deux tables interrompent l'ancienne pagination. On possède, dans un manuscrit de la bibliothèque Méjanes, à Aix, une copie contemporaine ou à peu près (mais non autographe) des mêmes traités [1], mais outre qu'en son état actuel le ms. d'Aix est incomplet [2], il faut noter que dans le ms. de Carpentras Boysset a ajouté diverses matières plus ou moins en rapport avec le sujet de ses deux traités [3], et notamment une sorte de poème dont les vers, mal mesurés, et rimant de temps en temps, rappellent la composition relative au siège d'Arles que M. Chabaneau a publiée naguères d'après le ms. de Boysset auquel est consacré le précédent chapitre. La versification des mystères rouergats étudiés par M. Thomas dans les *Annales du Midi* (cf. *Romania*, XX, 340) n'est pas beaucoup plus régulière.

1. N° 84 du catalogue imprimé en partie (huit feuilles) par Rouard, l'ancien bibliothécaire d'Aix († 1873)*. C'est un livre en papier, ayant le format d'un petit in-4°, contenant en son état actuel 71 feuillets. L'écriture, qui diffère assez de celle de Boysset, est de la première moitié du XIVe siècle. La même bibliothèque renferme (Catal. Rouard, n° 85) une copie de ce ms., faite au XVIIe siècle, à une époque où il était plus complet. Au témoignage de Rouard (p. 66 de son catalogue), ces deux mss. ont été conservés jusqu'en 1835 aux archives municipales d'Aix.

2. Les dernières lignes du ms. d'Aix correspondent au fol. 194 du ms. de Carpentras.

3. Outre cette première différence entre les deux mss., on peut constater de l'un à l'autre des variantes de rédaction assez nombreuses. Il m'a semblé que le ms. d'Aix abrégeait de temps en temps le texte de Boysset. Mon examen n'a pas été assez prolongé pour me permettre de décider si le copiste du ms. d'Aix avait eu sous les yeux le ms. actuellement conservé à Carpentras ou un autre ms. Cette dernière hypothèse est la plus probable : Boysset qui a fait plusieurs copies de sa chronique peut en avoir fait plusieurs aussi de son traité d'arpentage.

* Ce catalogue étant inachevé est resté inédit. Toutefois quelques exemplaires des feuilles tirées ont été distribués. J'en possède deux pour ma part.

Passons maintenant à la description détaillée du manuscrit.

Les quatre premiers feuillets[1], numérotés actuellement 2 à 5, ne sont pas compris dans l'ancienne pagination, et ont dû bien certainement être ajoutés après coup par Boysset. Ces quatre feuillets renferment des notes sur la valeur des mesures usitées à Arles et sur la façon de les employer. Je cite le premier et le dernier alinéa :

Senher e senhos, sus la[s] mesuras de la cana e del[s] destres e dels pals[2], d'aquelas vos vole declarar, per tal que si quas esdevenie que las mesuras canna e destres se perdesan, que pocses e saupeses lo lonc de las mesuras e dels pals, d'aquelas desus dichas que son de la sieutat d'Arle.

Senhos, la canna d'Arle a de lonc .viij. pals, lo destre de las vinhas .xiij. palms[3].....

.....

(*Fol. 5 v°*) Item, car say tot sertamens que lo son pluros gens que cuidan esser sotils, e non o son tant com cudan eser, e per so ieu laysaray per tantos poncs e mesuras lo palm de canna d'Arle senhat, que per forsa atrobaran la justa longuesa del palm de canna e dels destres de la sieutat d'Arle, e senharay lo e .v. manieras o .v. mesuras, e .v. poncs, que las .v. mesuras e los .v. poncs non seran sinon tant solamens la longuesa d'un palm lial d'Arle, lo[s] cal[s] .v. mesuras e .v. poncs s'ensegon per fegura desotz aquesto capitol senhatz, per que entendes lo ben e lo notas, e gardas vos dels pons e de las mesuras consi las penres, e notas o ben si voles.

Suit la figure d'un pentagone dont chaque côté a cinq centimètres, et au dedans duquel on lit : *Nota. — .j. pal de canna o de destra lial d'Arle; so es sa longu[e]sa justa aquestas .v. mesuras e .v. poncs*. Et, en effet, encore actuellement, dans le Midi, le *pan* ou *empan* est considéré comme l'équivalent de 25 centimètres.

Le feuillet actuellement coté 6 est, comme je l'ai dit plus haut, hors de sa place. Nous devons passer au feuillet 7, anciennement coté *.ij*. Le feuillet qui devait être coté *.j*. fait défaut[4]. Tout le recto du feuillet 7 est occupé par une sorte de char-

1. Je ne tiens pas compte du feuillet coté 1, qui est du siècle dernier.

2. *Pals* pour *palms*, comme plus bas.

3. Il sera question plus loin de cette différence entre le *destre* ordinaire et celui qui sert à mesurer les vignes.

4. Ce premier feuillet devait être une sorte de frontispice qui aura été arraché.

pente dont je ne vois pas bien l'usage et dont la forme est à peu près celle-ci :

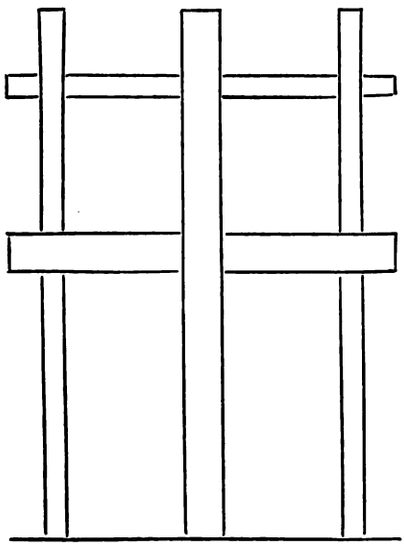

La base de la pièce centrale est engagée dans un piédestal conique en maçonnerie. Dans les espaces vides sont placés, aux 1 et 4 (j'emploie ici le langage du blason), un terme avec ses deux *agachons* ou témoins[1] ; aux 2 et 3, une canne d'arpenteur.

Au verso de ce feuillet et au recto du suivant, on lit une note assez longue, rédigée avec une certaine solennité, qu'il sera intéressant de reproduire ici, parce que Boysset y fait connaître la destination qu'il assignait à son ouvrage. Autant que cette note peut être déchiffrée, car elle a été en grande partie biffée, on distingue que Boysset voulait que son livre fût conservé après sa mort par ses héritiers ou par la communauté

1. « AGACHON, témoin, pierre, brique, etc., cassée en deux ou plusieurs morceaux enterrés autour d'une borne, et servant à attester par leur rapprochement que cette borne n'a pas été déplacée. » Raynouard, *Lex. rom.* III, 417. Les exemples de ce mot, aussi bien que du verbe *agachonar*, cités par Raynouard, sont tous empruntés à Boysset.

d'Arles (on ne voit pas bien sous quelles conditions) ; qu'enfin, au cas où ses héritiers et la commune ne pourraient ou ne voudraient l'avoir, il le lègue au roi Louis de Provence ou à ses héritiers. On voit qu'il ne se faisait pas une médiocre idée de la valeur de son ouvrage. Cette note a dû être écrite alors que les deux traités étaient rédigés, puisqu'elle se réfère à l'explicit du second traité. On pourrait croire qu'elle a été faite en vue d'un autre exemplaire parce que le renvoi au feuillet n'est pas exact, mais la pagination a été retouchée en divers endroits.

L'an .M. e .iiii^{c}. e .v., lo jor .viij. de jenoier, yeu Bertran Boysset[1] presi d'escrieure aquest present libre, com fa mension quasy a la fin d'aquest libre escrig en letra vermelha en lo fuhel cxvij et en lo fuhel cxviij[2], lo qual libre yeu[3] Bertran Boysset[4]..... al pl..... de.....

.....

.....

.....

vo serie quas que mestier lur agues per la vila o per l..... per fag de destrar o d'atermenar. Et en lo quas que nengun aquest present libre a sy apropiarie e de la fenansa (?) del comun lo volrie ostar, vole et avordene que a nostres (?) heres o a mos heres ho a lurs susesors o deia retornar. Et en lo quas que aquest present libre aver non poirien ni lo comun demandar non lo volrien, vole que sie del rey Loys (*fol. 8, ancien .iij*) nostre senhor o de sos sucesos. E per mais de fermesa aquest present seng (?) ay de ma man propria scrich l'an el jorn que desus, et de ma merqua la qual use en mas relacions tant de destrar quant d'atermenar senhat con s'en sec, facha de tencha vermelha, ben que e mas relasions las fare de negra e las fauc.

Au dessous est tracée en rouge la marque annoncée dans les lignes qui précèdent. Cette marque reparaît au fol. 141, dans une page dont on trouvera plus loin le fac-simile. Le bas de la page est occupé par une sorte de monstre au corps d'oiseau ayant deux têtes, l'une humaine qui vomit du feu, l'autre fantastique, en guise de queue, et deux pieds de bouc. Une

1. Ces deux mots sont biffés, mais cependant encore lisibles.

2. Aux feuillets cxvij et cxviij, il n'y a rien en lettres vermeilles. L'explicit auquel se réfère Boysset est écrit aux feuillets cxxv v° et cxxvi r°, actuellement 140 v° et 141 r°, comme on le verra plus loin, p. 116.

3. Les mots *lo qual*, *libre yeu*, sont biffés.

4. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin du paragraphe, au fol. iij (actuellement 8), est biffé. J'en lis ce que je puis. Les premières lignes ont été si fortement raturées que je n'en puis rien tirer.

figure très analogue est tracée au fol. 1 du ms. fr. 5728 qui contient la chronique de B. Boysset. Ce n'est pas, comme on pourrait le supposer à première vue, une tarasque. La tarasque, qui figure dès cette époque sur le sceau de Tarascon, était représentée tout autrement.

(*Fol. 8 v°*) L'an de l'encarnacion de nostre Senhor que om conta mil .iiij^{c} .v., lo jorn .xvj. de mars, foron fachs los pairons del ferre e plantatz en una paret de denfra la cort del rey, lo qual pairon fon la quanna de .viij. palms de lonc, la qual canna es major lo .xl. que la canna d'Avinhon, contant e mesurant la canna d'Arle en .xl. parts del lonc que es fegurat en lo marge d'aquesta carta [1], e la canna d'Avinhon en .xxxix., ses mais ni mens. Lo segon payron fon et es per lo destre de .xvj. p. de lonc que n'a en la st. [2], clvj, .iiij. palms. Lo te[r]s pairon fon et es per lo destre de .xiij. palms de lonc que n'a en la cartairada [3]..... Item, era veguier moss. mons. Jo. de Sazo doctor en leis. Item, feron far aquestos sobredigs pairons o mesuras de ferres lo sobredigs monss. lo veguier e lo conselh d'Arle, e sen Hugo Ricau e sen Anthoni de Monfrin [4] e sen Franses Mort e sen Vinsens Gautier, sindegues d'Arle. Item, los davant dich senhos deron la comesion de faire far aquestas dichas mesuras e paurar denfra la cort a sen Anthoni Lucian et a Bertran Boysset, destrados et atermenados d'Arle per lo conselh helegitz.

Il faut rapprocher ce passage du paragraphe que Boysset a consacré dans sa chronique à la vérification des mesures à Arles. Le voici d'après le ms. de Paris, fol. lj v° et lij [5].

Item, l'an .M. ccccv., lo jorn .vij. de mars, foron presas totas las quannas del[s] menestairals d'Arle, e portadas a la cort; et apres per lo senhor veguier mons. Jo. de Sazo, doctor en leis e conselhier del rey, fon comes ad Anthoni Lucian et a Bertran Boysset, sieutadans de la sieutat d'Arle que las quanas aquelas reconoyser deguesan e mesurar, e veser si eran lials o non. Et aysins fon fag que reconogudas e mesuradas e regardadas per aquels desus deputats foron; et apres relation per elos facha (*ms.* fachas) a Mons. lo veguier desus dich que totas las quanas generalmens parlant eran cortas e foras de mesura lial.

Item, apres la relacion facha per Anthoni Lucian e Bertran Boysset desus

---

1. Il y a en effet en marge la figure d'une mesure ayant 57^{mm} de longueur, avec cette inscription : *lo caranten d'una canna.*

2. Cette abréviation doit se lire *sestairada.*

3. Ici ces chiffres raturés : *.vj^{xx}. xix e ix p.*, remplacés en marge par ceux-ci : *viij^{xx} xvij d. e .vj. p.*

4. Montfrin, arr. Nîmes, cant. Aramon.

5. Même leçon dans la troisième rédaction (*Le Musée*, pp. 93-4).

dich, .x. jorns sigent, mons. lo viguier desus dich mandet querir una quana lial ad Avinhon, et a la semblansa d'aquela en fes far un' autra tota nova major d'aquela d'Avinhon lo caranten, e facha que fon, la baylet ad Anthoni Lucian et a Bertran Boysset desus dich, que aquela quanna nova reconoyser deguesan an la quana lial d'Avinhon, e mesuresan si la quana nova era major d'aquela d'Avinhon lo caranten. Els davant dich Ant. et B. la canna nova reconogron an la canna lial d'Avinhon, et atroberon la dicha canna, ses mais ni mens, lo caranten major d'aquela canna d'Avinhon ; et aytal relacion feron a mons. lo veguier ; et apres tost la relacion ausida, mons. lo veguier fes far .iij. payrons o tres mesuras de ferre. La .j. fon .j^{a}. canna de .viij. palms de lonc, major lo caranten que la canna d'Avinhon ; lo segon fon .j. destre de .xvj. palms de lonc, escayronat segon los palms de la canna ; et aquel destre es per destrar totas posesions, qualque sien, eseptat vinhas ; lo te[r]s payron fon .j. destre de .xiij. palms escayronat per forma de las mesuras desus, so es asaber del destre de .xvj. palms e de la canna de .viij. palms, per destrar vinhas vo autras posesions que las gens velhan metre a nombre de cartayradas de vinhas. E fachas que foron las tres mesuras davant dichas, mons. lo veguier la [1] fes plantar denfra lo palais de la cort rial d'Arle, so es assaber lo jorn .xvj. de mars, l'an .M. iiij^{c}. e .v.

A l'époque où Bonemant fit sa copie de la chronique de Boysset (1773), deux de ces mesures, la première et la troisième, existaient encore. Elles étaient encastrées dans la muraille du palais, au dessous de la salle d'audience. Sur chacune d'elles était gravée une inscription provençale relatant les circonstances dans lesquelles elles avaient été faites. Bonemant nous a conservé ces curieuses inscriptions où il est fait mention des deux experts, Anthoni Lucian et Bertran Boysset.

Le fol. suivant (9, anc. iiij) est entièrement occupé par un dessin d'ornement contenant un écu de sable (ou peut-être de sinople) à la fasce d'or et à six besants de même rangés 3, 2, 1. Je n'ai pas réussi à découvrir la famille à laquelle appartenaient ces armoiries. Au dessus, dans une sorte de bordure, les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, en capitales. Au verso est représenté un personnage nimbé et assis, tenant de la main droite le globe surmonté d'une croix et de la gauche une canne d'arpenteur. Au dessus est écrit *Jesus*. A ses pieds, un homme agenouillé, les mains jointes. Le même tableau reparaît aux feuillets 10 à 20 avec des variantes, Jésus occupant le verso de

1. Il faudrait *las*, mais le texte de la troisième rédaction porte aussi *la* (*Le Musée*, p. 94).

chacun de ces feuillets et l'homme le recto en face. Au haut de la page commence un dialogue plus ou moins rimé entre Jésus et notre arpenteur, qui est représenté recevant de Dieu même l'investiture de son métier. Cette singulière composition ne se trouve pas dans le ms. d'Aix, soit qu'elle ait fait défaut dans l'original de cette copie, soit que le copiste l'ait omise de propos délibéré. Quoi qu'il en soit, en voici le commencement :

Fhil[1] e nostra creatura,
Lo destre nos vos baylarem.
La terra e l'aygua en destrares,
A quascun son dreg donares,
La destra non ulhas[2]... embrar
Per la senestra[3].... sanhar;
La siensa atrobares
Dal destrar veraiamens

Fol. 10 (*anc. v.*)

E d'atermenar eysamen.
En aquest libre son escrichas
E per quapitols son pausadas,
On es tota la veritat
De destrar e d'atermenar,
Uzas assi com trobares
Ny per nos es avordenat,
Sy vos la tieu' arma salvar.

— Senher Dieus, payre glorios,
Lo destre yeu penray de vos[4].
A quascun son dreg daray
Segon que aves avordenat,
En la siensa del destrar,
Enquaras mais d'atermenar;
E los quapitols legiray
E so que dison yeu faray,
E la destra guasanharay
E la senestra laysaray,
Plus[5] que destrador m'avez fag
E plas a la sancta Trenitat
Que yeu sie destrador apelat
E per las gens aysins nonnat.

— Fhil e creatura nostra, (*v°*)
Lo destre nos t'avem baylat,
Que destrador sies apelat
Per las gens que al mont seran.
Fay so que en escrig t'avem laysat
E per quapitols ordenat;
E guarda ti de trabuquar :
Nos em en luoc per reguardar
E veser qui fa ben ni mal.

(*Dessin colorié : Jésus sur son trône.*)

Fol. 11 (*anc. vj.*)

Senher, plus que play a la Tre-
[nitat
Que destrador mi aias fag
El destre m'aia[s] bailat
Ni ordenat que deve far,
Aysins con es quapitolat
Ni per vos es avordenat,
Yeu, senher, faray si Dieu play,
E guardaray mi de trabuquar
Ny far contra ta volontat.

(*Dessin colorié : Boysset agenouillé tient le* destre *qu'il vient de recevoir.*)

---

1. *Sic*, pour *Filh*. Cette manière d'écrire est habituelle en ce texte.
2. Il y a un trou dans le papier. Lire [*desn*]*embrar ?*
3. La déchirure a enlevé le commencement du mot [*gua*]*sanhar*. Voir v. 25.
4. C'est le sujet du dessin ci-dessus mentionné.
5. Corr. *Pus*, ici et en maint autre endroit.

— Fil nostre, plus que tu as (*v°*)
Lo destre en la tieua man
Que per nos t'es agut baylat,
Comensa tantost de destrar
E vengam con si o faras,
E si auras ben entendut
Los quapitols aysins con son
De la siensa de destrar.

(*Dessin colorié : Jésus sur son trône.*)
Fol. 12 (*anc. vij.*)

— Senher Dieus, paire glorios,
Plus que lo destre ay de vos,
E plas a la sancta Trenitat
Que yeu comense a destrar,
E yeu o faray plus que a vos play.
Aquesta terra destraray
E veires consi o faray,
E si auray ben entendut
Los quapitols aysi con son;
Mas tot permieramens diray
Que Dieus i aia bona part.

(*Dessin : Boysset se baisse, faisant le geste de mesurer.*)

— Fhil, de destrar as acomensat (*v°*)
Per la forma que o deves far,
E siec tot jorn aquel quamin,
E ben ti ve[n]ra a la fin;
E guarda ti de desviar
Ni de penre autre quamin.

(*Dessin : Jésus sur son trône.*)
Fol. 13 (*anc. viij.*)

— Senher, si faray si a Dieus play
Ni plas a la sancta Trenitat,
Que mon sens mi velha salvar,
Tojorn, senher, miels destraray
E a quascun son dreg daray.

(*Dessin : Boysset agenouillé.*)

Ce dialogue se termine ainsi (fol. 19 v°, anc. xiv) :

Fil, sol pensa de ben a far
Quar de tu mi recordara,
E de tots los fags que auras a far
E de tots sels que ben faran;
Lo senhal de la cros ti faray.

(*Dessin : Jésus debout.*)
Fol. 20 (*anc. xv.*)

— Senher Dieus, laisa mi far
Obras que ti venguan a grat,
E la mieua arma sie salvada
El regne tieu de paradis
On a gaug tos temps sensa fin.
AMEN.

(*Dessin : Boysset agenouillé, la main droite levée.*)

(*Fol. 20 v°*) Aysi acomensa lo quapitol permier, la qual es avisament de consiensa de tot destrador et atermenador, qual que sie ni don que sie. Et ay lo mes permier per tal que quant volran la siensa de destrar e d'atermenar legir, que aquest liegan permier, per tal que .j. quascun atermenador e destrador aia son cor en ben a far e donar son dreg a .j. quascun, segun que declaran los quapitols de la siensa d'atermenar e de destrar, la qual son en aquest libre escrig, la qual quapitol aquest acomensa per aquesta maniera.

Destrador et atermenador, sapias de sertan que Dieus es destrador, Dieus es atermenador, Dieus es escairador; per que garda e regarda ben que faras ni consi o faras, quar Dieus sap tos poncs e tas mesuras, e ves que fas, sie ben o mal; per que dona sa razon ad aquel que l'aura, e non vergonhes

home, ni per pavor ni per menasas ni per denies non fasas que dever, quar Dieus o ves tot e paguara tu e quascun segon que aura servit, per qûe fay ben e justamens ton ufice, e ben ti venra sensa dengun defalhiment.

Le recto du feuillet 21 (anc. xvj) est occupé par un dessin colorié où est représenté un homme dans l'attitude d'un orateur, la main droite en avant et tenant de la gauche un livre. A côté, cette inscription : *Maistre Arnaut de Vilanova.* Au verso commence le poème qui se poursuit au fol. 6 (ce feuillet n'a pas d'ancienne cote), et reprend ensuite au fol. 22.

Et oy, senhos mieus e maistres,
Sapias tots per veritat
Que yeu Arnaut de Vilanova,
Doctor en leis et en decrets
Et en siensa d'estrolomia
Et en l'art de medesina
E en la santa teulogia,
Enquaras mais en las .vij. arts
Maistre per tots suy apelats.
De Quataluenha nadieu fuy,
Et a Napol yeu mi mudiey ;
Al servise del rey Robert estiey
Mot longuamens sensa partir.
Et estant a son servise,
En sa quambra am lo rey estant,
En son estudi e velhant,
An .ij. ensems, e nos fesem
Aquest libre veraiamens
On es tota la sie[n]sa scricha
De destrar et d'atermenar,
Et es tota quapitolada
E noblamens avordenada.
Monsenhor lo rey la dechava
E yeu l'escrivie e l'avordenava
Per la forma quel rey agradava
Nil rey Robert mi comandava,
Quar font era de tota siensa.
E so sapias tots de sertan
Que nos siam maistre apelats
Generalmens per pluros, (*f.* 6)
En totas la siensas que son ;
E cresie saber en gran partida,
Mas al rey Robert mon senhor
Non era ges de comparar
Per noblesa non[1] bel parlar,
Mas per siensa tant solamens,
Quar se yeu volie recontar
La gran siensa qu'en luy era
De .c. ans non ho aurie contat,
Per que de tot m'en laisaray ;
Mas lo libre ulhas gardar
Que mot es noble per sertan,
El rey Robert lo bateget,
Lo nonnet e l'apelet,
E volc que aysins agues non,
Lybre noble e sotil ;
E, si ben o voles notar,
Lo rey l'anet ben nomnar
E per son dreg nom apelar,
Per que ulhas lo ben gardar,
Quar las siensas son sotils
De destrar e d'atermenar,
Quar davant que acses trobat
Un autre libre aytrestal,
Mot gran penna aurias trag.
Per que ulhas lo ben gardar (*v°*)
Et en bon luoc tenir sarat,
E non vangua[2] per totas mans :

1. *Non* n'a pas de sens ici. Boysset a-t-il voulu écrire *mon* ou *ni* ?
2. *Sic*, on serait tenté de corriger *venga*, mais il y a *vangan* ailleurs, par ex. fol. 136 (ci-après, p. 115). C'est pour *vagua*, subj. d'*anar*.

Se si perdie serie gran dan,
Quar an gran penna es stat fag
E trag de pons e de mesuras
E de sens natural eysament.
Per que, bonas gens, escoutas,
Et entendes so que ieu diray;
E Dieus del sel ulhas preguar
Quel rey Robert velha salvar
En aquest mont per ben a far,
E puesqua vieure longuamens;
E tals hobras li lais Dieus far
Que, cant venra a sos jorns redies,
La sieu' arma sie presentada
Davant la santa Trenitat,
On ara tostemps veray repaus.
E per mi Arnaut ulhas preguar,
Que de Vilanova soy apellat.
Et en Quataluenha soy nat.
A la santa Trenitat
Que mi perdone mos peccatz,
E que mi meta el regne sieu.
Quant venra a mos jorns redies,
Car mot gran penna a agut
Lo rey Robert e yeu an luy (*f.* 22)
Per trobar aquestas siensas
De destrar e d'atermenar.
Davant que fos capitolada
Ny de tot fos avordenada
Mot gran temps an .ij. i ponhem,
E per miels atrobar la vertat
Nos ho volguem tantost proar
La maniera con si deu far
Destrar et atermenar,
E presem tantost poncs e mesuras
E siguentmens nos retornem
A la siensa de jaumetria
Et a la siensa arismetica,
Enquaras mais d'estrolomia,
Quar totas .iij. usan ensems;
Mas la siensa d'estrolomia
Petit serie s'avansament
Si non era l'ensenhament
De la siensa de jaumetria
E de la siensa arismetica,
Quar d'aquestas .ij. pren aponcha-
[ment
La siensa d'astrolomia.
El rey Robert e nos eysament
Sus aquestas .ij. siensas presem
Nostres poncs e nostra[s] mesuras.
Encara mais, sus la siensa (v°)
Que esquartabont[1] es apelada
Alcunna partida presem
De sos poncs veraiamens
Tant de destrar quant d'atermenar,
Et apres nos quapitolem
Aquest libre coma veses,
On es tota la siensa scricha
De destrar e d'atermenar,
Et an razon natural
Nos atrobem nostre fag,
Ni mais ni mens, con si deu far,
Don son las leis totas partidas.
Et atrobem la veritat
Per la forma qu'es quapitolat
En aquest libre et escrig.
La qual libre fon aquabat,
Escrig et avordenat
En Napol la granda sieutat
L'an quart que fon coronat
Lo rey Robert en son regnat
Que Sesilia es apelat,
Et autre titol li es donat
De Jerusalem eysament.
A present plus non en diray (*f.* 23)
Mas que Dieus en sie lauzat
E sa maire aytrestal,
E la santa Trenitat
E tota la cort selestial.
AMEN.

1. *Esquartabont*, mot qui n'a pas été relevé par Raynouard, doit signifier un demi-cercle gradué, un rapporteur. Le ch. lx du traité *d'atermenar* donne un moyen empirique pour faire une équerre sans compas ni *esquartabont* (fol. 217, anc. 203).

Le reste de la page est occupé par un grand dessin colorié représentant le roi Robert assis sur son trône, la couronne en tête, le sceptre surmonté de la fleur de lys dans la main gauche, et maître Arnaut de Villeneuve assis sur un siège plus bas et écrivant sur un rouleau où on lit ces mots : *Syensa de destrar e d'atermenar.*

Au verso, autre dessin. Le roi Robert tient en main un rouleau sur lequel est écrit : *Nos volem et avordenam que aquest libre valha e tengua tos temps mays. Robertus rex.* Au dessous, deux groupes d'hommes. Ceux de gauche, revêtus de longues robes, tiennent un rouleau portant ces mots : *Nos autres, dux, contes e barons e los autres que son aysi an nos, consentem e confermam tot quant per vos es avordenat.* En face, un groupe d'hommes, vêtus de robes plus courtes, tient un rouleau où on lit : *E nos autres que em aysi mandats ad aquest consel general avoam e confermam tot quant es per lo rey Robert avordenat.*

En regard du feuillet 23 v° doit être placé le feuillet 25 (sans cote ancienne) dont le recto est occupé par un dessin où est figuré un groupe nombreux de gens du peuple. Au premier rang, un personnage plus grand que les autres se détache, tenant un rouleau où on lit : *Et oy, rey Robert mon senhor, lo pobol que es aysy an vos consent en so que as avordenat d'aquest libre e quapitolat per destrar et atermenar.* De la foule sortent deux autres rouleaux dont voici les légendes : *Et o tenem trastot per fag tot quant as avordenat — E nos, senher, tots o volem.* Au verso du même feuillet, sont écrites ces lignes (c'est Dieu qui parle) :

Et oy, bels fils destrados,
Et atermenados eysament,
Sapias que nos em destrador,
Hoc et atermenador,
Enquaras mais esquairador,
E que plenieramens sabem
Vostres poncs e vostras mesuras,
E vezem qui fa ben ni mal;
E a quascum rendem guisardon
Segon que aura servit,
Sie ben o mal, en l'autre mont,
Per que ulhas vos ben gardar
De far contra ma volontat
E de la santa Trenitat.
A quascun donas sa razon
Del gran al petit al mejan.
Nengun non ulhas vergonhar
Per quant que sapian dir ni far,
E ben vos en venra a la fin
En la gloria de Paradis
An lo Paire e an lo Fhil (*sic*)
Et an lo Sant Esperit
Ont aures gaug tostemps sensa fin.
AMEN.

Nous revenons au fol. 24 (ancien xviij) qui est déchiré.

Ce qui en reste représente Jésus et deux personnages agenouillés tenant dans leurs mains les attributs du métier d'arpenteur, le destre et les *agachons*. Celui de gauche est Boysset, celui de droite, dont on ne voit plus que la main, le reste ayant été enlevé par une déchirure, devait être A. de Villeneuve. Au verso on lit :

Senher, nos saben andos
Que vos es atermenador,
Enquaras mais e destrador,
Hoc, senher, et esquairador,
E que plenieramens sabes
Nostres poncs e nostras mesuras
E veses qui fa ben o mal
Et a quascun rendres guisardon
*S*egon[1] que nos aurem servit
*O m*al o ben, en l'autre mont;
*Ens*enhes, nos autres farem
*Tals res que t*e sien en plaser,
Per que la santa Trenitat
*Nos salv e gard*e tots de mal
E cels que apres nos venran
.....et atermenar
.....*S*enher per destrar
.....los velhas endreisar
.....amens puesquan usar
De la siensa de destrar
E d'atermenar eysament
....lo semblant
Tals obras pusquam far (*f.* 26, *anc.* xix)
Que tots vengam a salvament
El tieu regne de paradis.
Amen.

Le reste de la page est occupé par un dessin colorié où l'on voit cinq individus occupés à planter ou à voir planter un terme et ses deux *agachons*. Celui du milieu, qui plante le terme, représente peut-être Arnaud de Villeneuve.

Au verso, « magister Arnaudus de Vilanova, legum doctor, » est assis sur un banc. Tenant d'une main un terme et de l'autre un *destre*, il instruit des élèves assis au dessous de lui.

Au fol. suivant (27 de la nouvelle pagination, xx de l'ancienne), Arnaud de Villeneuve s'adresse en ces termes à son auditoire :

Escolas, e fils mieus, entendes;
La siensa del destre aprenes
E d'atermenar eysament,
Que mot son noblas veramens
Aquestas .ij. veraiamens
De destrar e d'atermenar.
Home entendut vol atrobar
E de sotil entendement,
Per que avertes y vos tots ensemens.
Non ulhas aver lo cor van.
Si la siensa de destrar
Voles apenre e d'atermenar,
Entendes ben so que decharay
A vos autres tots ensemens,

1. Les lettres soulignées sont enlevées par une déchirure du ms. De même celles qui sont remplacées par des points.

Et estudias ben soven
En vostres libres que tenes
Von es escricha la siensa
De destrar et d'atermenar,
E tota i es quapitolada
La siensa et avordenada
De destrar e d'atermenar,
Per que ulhas la ben notar
Et aquela ben decorar,
Et aures en honor e laus
Si ben en voles usar
Ni faire si con vos decha
La siensa d'atermenar (v°)
Hoc, fhils mieus, e de destrar.
— Et [1] hoy, maistre Arnaut de [Vilanova,
Nos saben tots sertanamens,
Sensa dengun defalhimen,
Qu'en la siensa de destrar.
E d'atermenar eisament
Es maistre mot exselent
E mot aptes et entendut,
Per que nos em a vos venguts
Que vos plasa a nos dechar
La siensa, si a vos play,
De destrar e d'atermenar
Quar nos desiram trop saber
La siensa veraiamens
De destrar e d'atermenar,
Plus que la nos aves bailada
En escrig et avordenada,
E ben tota quapitolada,
Plasa vos que la nos declares
Que nos la entendam claramens
Sensa dengun defalhimen,
Quar nos vos contentarem
De tot a vostre voler,
Sol demandas que volres,
Qu'en ren non defalhires.

Les deux feuillets suivants sont occupés par des dessins coloriés, accompagnés de légendes. Fol. 28 (anc. xxj) : *Aquestos son escolas de maistre Arnaut de Vilanova que si asajan de destrar hoc e d'atermenar segon la forma que lur declaran los quapitols.* — Au verso, quatre vénérables personnages enchaperonnés et portant des bonnets plus ou moins élevés. Au dessus on lit : *Molt es sotils siensa leis, decrets e la sancta teulagia* (sic), *mas ben es mot sotil la siensa de destrar e d'atermenar. Mot i coven bona testa e sotilesa gran, e qual que sien remplit de bon sens natural.* En marge, une légende : *Maistre Arnaut de Vilanova an sa companhia que regarda la maniera consi sos escolas sabran destrar.* — Fol. 29 (anc. xxij) : *Aquestos son los escolas o dels e[s]colas de maistre Arnaut de Vilanova que aprenon de destrar en sa presensia.* — Au verso, nouveau portrait de « Maistre Arnaut de Vilanova », son « destre » à la main.

Suit (ff. 30 et 31) la table du traité de « destrar », en quarante-six chapitres. Puis un feuillet blanc non numéroté. Le feuillet 32 est blanc au recto et porte au verso le dessin d'un arbre dont les branches et les feuilles sont disposées avec une symé-

1. Ce sont les élèves d'Arnaud qui parlent.

trie bizarre. Ces quatre feuillets ne sont pas compris dans l'ancienne pagination. Vient enfin le texte du traité. En voici le début :

(*Fol. 33, anc. xxiij*) Aysi acomensa la siensa del destre, e la declara quapitol per quapitol, la qual fon dechada a mi Bertran Boysset per lo venerable savi e discret senhor maistre Arnaut del Puey, not'[1], en siensa de destrar et d'atermenar trasque sufesient et entendut, e d'alcun libre del davant dig maistre Arnaut, la qual libre e quapitols foron scrigz e dechatz per lo trasque exselent prinse lo rey Robert [de] bona memoria', rey de Jherusalem e de Sesilia, e per maistre Arnaut de Vilanova doctor e maistre en medesina[2], en la qual es tota la siensa del destrar e d'atermenar (quapitol per quapitol escrig[3]). En aquest libre o ay trailatat et escrig quapitol per quapitol, per la forma e per la maniera que en lo libre desus dig atrobet[4] escrig, l'an .M.iiij^{c}. e .j., lo jorn .xv. de desembre, la qual acomensa lo permier quapitol aysins con s'ensiec de la siensa de destrar tan solamens, quar apres aquesta escricha, si siec la siensa, quapitol per quapitol, d'atermenar, con veser e legir la podes en lo fuelh .iiij^{xx}. e .xj[5].

I. *Quapitol que dis « o entor*[6] *».*

Destrador et atermenador, entent et estay avisat que en tots los luocs que atrobaras ni auïras entre partidas debats que estie per esturment, que digua una sestairadas, o .j. quartaïrada, o .x. st., o quartairadas o entorn, aquel *ento*[*r*]*n* declara a las partidas que son la .xvj^{a}. part d'una st. o d'una quartairada. E si eran .x., .xx., .xxx., .xl. st. o quartairadas, o mais o mens en l'esturment, per so non defalques que la .xvj^{a}. partida d'una sestairada o d'una (*v°*) quartairada anb una que entendas savamens[7] que en l'esturment digua tantas sest. o tantas cartairadas o entorn. — Item, la .xvj^{a}. part d'une sestairada son per far ton conte sertan .ix. destres e .xij. palms e cart, a la mesura d'Arle[8].

---

1. *notari ?*

2. Les mots *la qual...., medesina*, sont ajoutés au bas de la page en renvoi, de la main de Boysset.

3. Les mots que j'ai enfermés entre parenthèses ont sans doute été écrits par inadvertance, puisqu'on les retrouve plus loin.

4. Il faut ou *atrobey*, à la première personne, ou plutôt [*s'*]*atrobet*.

5. Le feuillet .iiij^{xx}xj. correspond au feuillet actuel 106, où commence en effet le traité « d'atermenar ». Mais il faut dire que les lettres xj ont été surchargées ici et au fol. 106. L'ancienne pagination a été retouchée en divers endroits.

6. Dans la table (fol. 30), les mots *per destrar* ont été intercalés, par renvoi, entre *capitol* et *que*.

7. *Sav*[*i*]*amens* ou *Sanamens ?*

8. Boysset a ajouté en marge quelques mots en partie coupés par le couteau du relieur.

— Iten, la .xvj^{a}. part d'una cartairada de la mesura d'Arle son .vij. destres, .j. palm e mieg. — Item, entent, destrador, claramens : si destravas una terra o .j^{a} vinha que fosa question que contengues en l'esturment tantas sest. o quartairadas o entorn, e non atrobavas mens que .j. o .ij. o .iij. o .iiij. o .v. destres de la soma que la partida dirie o demandarie, per so non duptes en ren, car per .j. destre o per .ij. si pot dire « o entorn », con fa per la .xvj^{a}. partida d'una st. o d'una quartairada.....

Ce traité se termine au fol. 64 v° (anc. liiij). Je transcris le dernier chapitre :

Quapitol de posesion que sie longua, estrecha, largua, boytosa, comba, torta, drecha e de totas avols faysons, per qual manieras (sic) la destraras.

Item, destrador, entent : si te venie a destrar .j^{a}. posesion que fosa longua, estrecha, largua, boitosa, comba, torta, drecha, e de totas avols faysons, ben pertracha e jasent ; per so, destrador non esties esbaït, ben que pron auras a far, e non seras ses obra veraiamens. Mas fay so que s'en sec, e non falhiras en ren. Permieramens, destrador, tu farasso que ti comanda lo quapitol que acomensa en sa rubriqua *Quapitol de seguir la posesion*, que es lo quapitol ters d'aquest libre de la siensa de destrar. Item, totas las gibas destra per sy, combas e voutas destra per sy ; so que sera lonc et estreg per sy ; so que sera larc destra per sy ; e generalmens te dic que destra tota la terra, que non i reste lo traves d'un det ; e non t'esbaïsquas per ren, quar si lo i a mestier .x. destraduras, .xx. destraduras o mays o mens, so te sie ment. Mas com (*fol. 65 anc. lv*) que sie, escriu tantost quant auras destrat, sie pauc e pron, d'aquela posesion, davant que plus en destres. E per aquesta maniera o fay tro que sie tota destrada, e destra la asoladamens, e non aias cocha ; e destrada que sie tota sortis ta[s] somas grasiosamens e bela, et aias y ben ton cor. E per tal que miels o entendas, l'enprenta o la semblansa de la posesion s'ensec, e regarda la ben, avisa la ben, e nota la ben, e lieg ben lo quapitol aquest e tots los autres, e sera ta honor e ton profieg ses falha.

Suit la figure d'un terrain qui présente une quantité d'angles rentrants et saillants.

Au verso du fol. 65, Boysset a dessiné un nouveau portrait de « maistre Arnaut de Vilanova », avec son chaperon, son haut bonnet rouge, et son *destre*. Au fol. suivant (anc. lvj) commence une espèce de barême pour trouver la contenance en dextres des divisions de la seterée.

E nom de Dieu Amen. En Arle, l'an M. .iiij^{c}. e .j., lo jorn .xv. de desembre.

Aysi s'en siec quantos destres a en la sestairada, a la mesura de la sieutat d'Arle, ni quantos palms a lo destre de lonc.

A lo destre d'Arle de lonc .xvj. palms ; de las terras e del lavor tant sola-

mens, quar lo destre de las vinhas es en autre luoc d'aquest libre escrig, la qual es escrig en lo fuelh lxxiij [1].

Item, a en la sestayrada del terador de la sieutat d'Arle, sien terras, prats, pasturas boscs, .clvj. destres e .iiij. palms quairats.

L'auteur poursuit en indiquant le contenu de l'éminée, qui est la moitié de la seterée, puis des divisions de l'éminée jusqu'au 64e.

Au fol. 68 (anc. lviij) commence la série des multiples de la seterée, jusqu'à 100 :

Siec si quantos destres a en una sestairada o en pluros autras sestayradas, con escrig atrobares en aquest libre, ni quantos destres en quayrat fan las sestairadas que escrichas son en aquest libre.

.I. sestayrada. — Item, a en una sestairada de la mesura d'Arle .clvj. destres e .iiij. palms. — Item, son en quairat .xij. destres e .viij. palms una sestayrada.

.II. sestayradas. — Item, a en .ij. sestayradas .iijc. xij. destres e .viij. palms. — Item .xvij. destres .xj. palms mens la .vja. part d'un palm, fasent d'un palm .vj. parts, son en quairat .ij. sest.....

.....

(Fol. 87 vo, anc. lxxvij) *.C. sestairadas.* — Item, a en .c. sest. destres .xvm. .vjc. e xxv. — Item .cxxv. destres sont en quairat sent sestayradas.

Au fol. suivant (88, anc. lxxviij) commence une série de comptes faits sur la valeur de la seterée en partant du prix du destre :

Siec si quant ven lo destre segon que si vendra la sestairada, sie petit pres o gran.

.I. florin la sest. — Item, a .j. fl. la sest. ven lo destre .j. denier o .v. grans e mieg.

.....

(Fol. 90 vo, anc. lxxx) *.xxxij. fl.* — Item, a .xxxij. fl. la sest. ven lo destre .iij. s. .iij. denies e .viij. grans.

Suivent d'autres comptes faits :

(Fol. 91, anc. lxxxj) Aysi si sec quantos destres a en la quartairada de las vinhas d'Arle, ni quantos palms, fasent lo destre de .xvj. palms.....

(Fol. 93, anc. lxxxiij) Siec si apres quant ven lo destre de la vinha segon lo pres que si vendra, contant de .xvj. palms lo destre...

---

1. Ce renvoi n'est pas exact : c'est au fol lxxxviij (ou 96 de la nouvelle pagination) qu'est défini le *destre* dont on se servait pour mesurer les vignes.

(*Fol. 96 anc. iiij*^{xx} *viij*[1]) Aysi se siec quantos palms a lo destre an que podes destrar vinhas; si plus vos agrada que l'autre davant dig, ben que ab aquest deves destrar et anb autre destre non, quar aquest destre es per las vinhas e l'autre destre non. — Item, a de lonc aquest destre .xiij. palms. — Item en la quartayrada plantada per son just plant, que son .iiij. palms de quana, e intran y .xviij^{c}. et .xvj. malhols.....

Ces comptes faits se terminent, au fol. 98 (anc. iiij^{xx} x), par un dessin colorié représentant un arpenteur (Boysset lui-même?) occupé à mesurer des vignes. Le verso entier est occupé par un autre dessin où l'on voit « maistre Arnaut de Vilanova » debout devant un terme et portant dans une main deux *agachons*, tandis que de l'autre main il fait un geste oratoire.

Les feuillets 99 à 104 contiennent la table du traité de l'art de délimiter (*atermenar*). Le feuillet 105 est blanc au r°, tandis qu'au v° est peint un arbre fruitier assez semblable à celui du fol. 32 v°. Ces sept feuillets, quoique de la main de Boysset, ne sont pas compris dans l'ancienne pagination.

Le traité de l'art d'*atermenar* commence ainsi :

(*Fol. 106, anc. iiij*^{xx} *xj*) Siec si aysi con ni per qual maniera tot bon atermenador deu atermenar ni si deu governar, ni conoiser d'un terme ni d'aquel declarar, ni de sos aguachons consi los deu pauzar ni a qual part, laqual declarasion e las siensa e los quapitols d'atermenar s'en siegon e son aytals.

I. *Quapitol d'atermenar.*

Item, si las partidas quant auries destrat e partit .j^{a}. posesion, destrador et atermenador, volien que atermenesas e plantesas termes, estay avisat que plantes ton terme dreg, e si i a mestier dos o .iij. o .iiij. o .v. aguachons o mais o mens, fay que sien tots d'una peira e que sien fraires, e que si acordon tots sus la joncha de la rompedura, quar d'autramens non serien aguachons vertadies apelats.

Je citerai encore le chapitre quatrième où Boysset recommande, aux personnes chargées de poser des termes, l'emploi d'un moyen ingénieux pour assurer dans l'avenir des témoins à leurs opérations. Ce moyen, qui consiste à donner à des enfants un soufflet pour leur fixer dans la mémoire ce qu'ils ont vu faire, a été, du reste, souvent employé dès les premiers temps du moyen âge; voir Du Cange, sous ALAPA.

1. On passe, d'après l'ancienne pagination, du fol. lxxxv au fol. lxxxviij.

IIII. *Quapitol per recordansa* (fol. 109, anc. iiij^{xx} xiiij).

Item, tu, atermenador, entent quant plantaras terme ni agachons, von que sie, fay, si podes, que y aia d'enfans, e fay lur vezer la maniera con si plantan termes ni a qual part si pausan los aguachons, ni von es lo luoc ni de qui ; et apres dona a quascun dels enfans una bofa, per tal que quant seran antics lur recorde d'aquelos termes que auran vist plantar et aguachonar a tu en presencia dels autres que i seran estat.

L'ouvrage se poursuit régulièrement jusqu'au chapitre xxxj. A la fin de ce chapitre (fol. 127, anc. cxij), une note, de la main de Boysset, nous avertit de chercher la suite au fol. cxxxviij (154 de la nouvelle pagination), où se trouve en effet le chap. xxxij, et l'ouvrage se poursuit jusqu'au feuillet 315 où s'achève le 91e et dernier chapitre. Mais il y a une interversion qui doit être signalée. L'ancienne pagination, en chiffres romains, s'arrête au fol. actuel 161, anciennement numéroté cxxxxv. Là se termine le 37e chapitre. Il faut aller chercher le commencement du 38e au dernier feuillet, coté 316, du ms. C'est une erreur de reliure, et l'erreur est double parce que ce feuillet est relié de façon que le verso est à la place du recto. Du fol. 316 r°, on doit passer au fol. 153 qui, de même, a été fixé dans le mauvais sens, le verso actuel étant en réalité le recto. Puis doit venir le fol. 162. Il faut donc rétablir comme suit l'ordre des feuillets : 161, 316 v°, 316 r°, 153 v°, 153 r°, 162. Ce chapitre xxxviij contient quelques figures et divers développements qui ne se trouvent pas dans la copie de la Méjanes. Il est intitulé (fol. 316 v°) *Capitol per declarar la dreisiera o la longuesa d'una legua en qualque païs que sie.* On y voit, f. 164, un dessin représentant Hercules, les jambes écartées et vêtu à la mode d'un chevalier du temps de Charles VI. D'une main il tient l'épée, et de l'autre un terme. A côté de lui est posé à terre un heaume à visière avec son camail. Au dessous, une légende nous dit que le pas d'Hercule est de 125 au stade. Les fol. 168 v° et 169 r° sont occupés par une figure du monde (*tot lo mon per semblansa*) dans la forme traditionnelle, avec la terre au milieu, puis les cieux concentriques de la lune, des planètes, etc.

Revenons maintenant au fol. 127 où le traité « d'atermenar » s'interrompt après le chap. xxxj. Le verso est tout entier occupé par un nouveau portrait de « maistre Arnaut de Vilanova » tenant

cette fois un livre à la main. Puis, du fol. 128 (anc. cxiij) au fol. 141 (anc. cxxvj) est intercalé un traité sur le nom même du *terme* L'auteur trouve au choix de ce mot vingt-quatre raisons différentes. Voici la première :

(*Fol. 128*) Siegon si las razons per que terme es apelat terme per las gens comunamens e la premiera razon s'ensiec et es aytal :

I. Item, la razon permiera per que terme es apelat terme si es quar son. iij. peiras ensems plantadas, e sensa .iij. peiras non si pot dire ni eser apelat terme vertadier. Hoc, anb aquesta condesion si pot dire terme vertadier que de las .iij. peiras las .ij. si acordon sus la rompedura, e que las .ij. sien partidas d'una peira, e d'aquelas .ij. sien fag aguachons e plantats al pe de la tersa peira per la maniera e per la forma la qual es declarat en lo quapitol que acomensa « quapitol de pausar aguachons [1] », e per aquesta rason si pot dire et apelar terme.

Toutes les raisons données par Boysset se fondent sur l'étymologie erronée que « terme » viendrait de *ter* ou de *tres*. La théologie et l'histoire sainte lui ont fourni de nombreux arguments. Citons, comme particulièrement ingénieuse, la dix-neuvième raison, qui est empruntée à un autre ordre d'idées.

(*Fol. 136, anc. cxxi*) Item, la .xix^a^. rason per que es apelat terme si es quar lo es manifest que a Dieus a plagut far lor jorn natural de .xxiiij. horas. En .xxiiij. horas a .viij. ternas, et a permes Dieus mais que tot los naviles, sien grans e petits, que vangan per la mar salada, a mesura de .iij. palms son fags e si fan tot sels que si fan anquaras; per que apar rasonablamens que a Dieus a plagut, et a permes que las posesions, sien terras o vinhas, pasturas o prats, per terme o termes si aian a declarar, e tres peiras sus partida si aia[n] a plantar : .j. longua peira e .ij. aguachons, e generalmens per tots terme si deia apelar et nonnar.

L'auteur avait évidemment l'intention de terminer son ouvrage avec ce petit traité, car, après avoir exposé les vingt-quatre raisons pour lesquelles, selon son expression, « terme es apelat terme », il a écrit, à l'encre rouge, une longue formule d'explicit dont voici le texte :

(Fol. 140 v°, anc. cxxv). *Finito libro sit laus et gloria Christo. Qui excripsit*

1. C'est le deuxième chapitre du traité « d'atermenar », fol. 106 ; il manquerait donc deux feuillets.

escribat, semper cum Domino vivat[1]. *Vivat in selis Bertrandus Boisseti*[2] *cum Domino felix*[3]. AMEN.

Anno Domini .M.iiij°. quinto (1405), die .viiij. mensis januarii fuit scriptus iste liber per me Bertrandum Boysseti de Arelate, destratorem et aterminatorem Arelat'., in quo est omnis sciencia destrandi et atermenandi pro quapitulis scriptis, quas siencias extracsi et translatavi de quodam (*fol. 141, anc. lxxvj*) libro magistri Arnaudi de Podio, not'[4], magistri in dicta siensia destrandi et atermenandi exselentisimi, et hoc de verbo ad verbum, sicut et prout in eodem libro reperii, qui quidem liber fuerat, ut in eo legitur in fine ejusdem libri, nobilis et eminentis viri domini Arnaudi de Vilanova in utroque jure doctoris et magistri exselentissimi in pluribus sienciis, et specialiter in dicta sciencia atermenandi et destrandi. Et hec scripsi ego supranominatus Bertrandus Boysseti anno et die supradictis, et merqua mea qua utor in relationibus meis destrandi et atermenandi aposui, ut sequitur.

Suit la marque annoncée; voir le fac-simile ci-contre.

La comparaison de ce fac-simile avec celui qui a été donné plus haut (p. 92), d'après le ms. Arbaud, montre combien l'écriture de Boysset avait changé en 30 ans. C'est du reste à peu près l'écriture qu'offrent les deux pages du ms. de Paris, reproduites en héliogravure dans notre précédent numéro.

Les pages suivantes (fol. 141 v° à 152 v°, anc. cxxvi à cxxxvij) sont occupées par une série de vingt-trois dessins fort grossiers qui représentent des termes en diverses conditions, inclinés, fendus, endommagés d'une façon ou d'une autre. Plusieurs semblent être des colonnes antiques. Une légende accompagne chaque dessin et indique de quelle manière la position exacte du terme doit être constatée, à l'aide de l'équerre et du fil à plomb.

Il est bien certain que ces dessins ont été ajoutés par Boysset après la rédaction de l'explicit latin qu'on vient de lire : ils commencent en effet au verso du feuillet où s'achève cet explicit. Quant aux chapitres xxxij à lxxxxj du traité d'*atermenar*, qui occupent la fin du ms. à partir du fol. 154, je pense qu'ils

1. Formule dont on a beaucoup d'exemples. M. Wattenbach en a cité quelques-uns dans son livre intitulé *Das Schriftwesen im Mittelalter* (Leipzig, 1871), p. 388.

2. La vraie forme de ce vers, souvent employé comme explicit, serait : *Vivat in celis Bertrandus nomine felix.*

3. Ce nom, ici et plus loin, a été rayé à l'encre noire.

4. *notarii?*

libro magistri arnaudi de gradionerio
magistri in dicta sciencia et aterm-
enandi expertissimi, et hoc de verbo
ad verbum sicut est scriptum in eodem
libro reperi, quem quidem
librum ... fuerat ut in eo legitur
in eiusdem libri Nobilis et emi-
nentis viri domini arnaudi de vila-
nova in utroque iure doctoris et
magistri excellentissimi in pluri-
bus sciencijs et specialiter in doc-
trina atermenandi et destrandi
Et hec scripsi ego supra no-
minatus bertrandus boyssetj
Anno et die supra dictis et
in ergna mea qua utor in re la-
tionibus meis destrandi et
atermenandi apposui ut se-
quitur

de est-
ran-
di

e

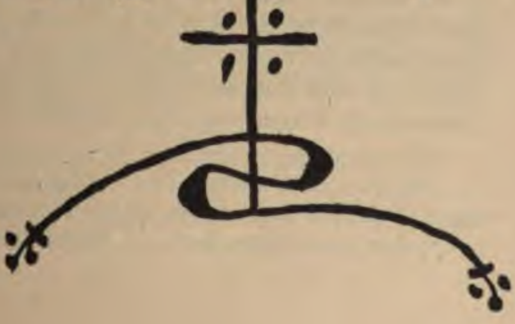

ont été ajoutés à différentes reprises par Boysset. Ce qui me le fait croire, c'est d'abord la variation de l'écriture. Tout le manuscrit est de la main de Boysset, mais il est visible que la fin a été écrite à des époques diverses. Je me fonde aussi sur le manque de suite dans l'ordonnance de l'ouvrage. Il n'y a plus aucun plan : les chapitres forment autant de petites dissertations isolées dont plusieurs traitent des questions de droit dans lesquelles un arpenteur peut avoir à intervenir comme expert, mais qui, véritablement, ne sont guère à leur place dans un traité sur l'art de délimiter et de mesurer les terrains. Enfin, l'examen de la table des chapitres qui occupe les feuillets 99 à 104, confirme encore cette manière de voir. Cette table a été intercalée après coup, puisqu'elle n'est pas comprise dans l'ancienne pagination. En outre, elle n'est pas complète : elle s'arrête au chap. 86, et par conséquent doit avoir été rédigée alors que les chap. 87 à 91 n'existaient pas encore. Il serait même plus exact de dire qu'elle a été faite quand le texte s'arrêtait au chapitre 85, car, dans cette table, l'intitulé du chapitre 86 est d'une écriture visiblement postérieure à ce qui précède.

Je vais, pour donner encore un échantillon de la manière de Boysset, transcrire les chapitres 89 et 91 (le chap. 90 est sans interêt) qui ne sont point accompagnés des dessins naïfs auxquels notre auteur a ordinairement recours pour compléter ses explications verbeuses mais souvent peu claires. Il s'agit dans ces deux chapitres d'un point litigieux qui devait être fréquemment débattu sur les bords du Rhône, à savoir des droits que les riverains pouvaient prétendre sur les atterrissements formés par les alluvions du Rhône. Ces atterrissements sont ce que Boysset appelle *creis*, au plur. *creisses*. Le terme français, usité en maints procès des derniers siècles, est *crement*. Le cours du Rhône s'est lentement modifié par suite de ces crements jusqu'aux travaux d'endiguements qui ont été faits à la suite de la grande inondation de 1856. Beaucoup de petites îles, principalement celles qui étaient rapprochées de la rive provençale (côté Empire) se sont soudées à cette rive, le bras qui les séparait de la terre ferme s'étant peu à peu comblé [1]. La question qui s'éle-

1. C'est ainsi que Valabrègue (que le Dict. des Postes écrit à tort Vallabrègues) à quelques kilomètres au nord de Tarascon, était jadis dans une île du Rhône, et par suite appartenait au Languedoc, comme la plupart des îles

vait, et qui a donné lieu à de nombreux procès, était de savoir quels étaient les droits des deux propriétaires riverains, celui de l'île et celui de la rive voisine, sur le *crement*. C'est la question qu'examine Boysset dans ces deux chapitres.

(Fol. 311 v°). iiij^{xx}ix. *Capitol per declarar lo creis d'una illa que sia entre .ij. aiguas, si quas era que si ajustes an terra ferma o an las posesions que serien en terra ferma.*

Item, destrador et atermenador o autre qual que sie, entent : si quas era que questio endevengues entre .ij. partidas, so es asaber que l'una part agues .j^{a}. illa entre .ij. aiguas, et l'autra part agues sa posesion en terra ferma, et a quas vengues que l'ila aquela si ajustes an terra ferma d'un costat, et aquel de qui serie l'ila demandava lo creis jusque a ribas vielhas de terra ferma; item, et aquel de terra ferma demandava lo creis aquel, disent que l'ila non deu aver .ij. creises, an [1] li sufis ben que n'aia .j., aquel deforas [2], et aquel que s'es ajustat an terra ferma d'un costat deu eser de la posesion que son [3] en terra ferma e non dobla. Sus aquestos duptes non sties [4] esbaït, quar nos lo ti declararem per tal maniera que tu, atermenador o destrador, o autre qual que sie a qui s'apertengua a declarar aquesta question, o sabras declarar sensa fallir. Primo, sapias sertanamens que si l'ilon aquel, o autre qual que sie que sie entre .ij. aiguas, e ven a quas de fortuna que los rieus o aquela rebiera sequa e l'ilon sy ajusta an los terrens et an las ribas vielhas, adoncs tu declara que lo creis que si sera fag a quascun costat sie megier : l'ilon n'aia la mitat e lo terren de ribas vielhas l'autra mitat. Aquela mitat entent que venra al terrador de las ribas vielhas, si c'on parta segon que venra a quascuna de las posesions, segon lo larc de sa frontiera. Item, sie per lo contrari que l'ilon aquel o aquels aia creis deves .ij. (*fol. 312*) partz, e la .j. costat si ajuste an terra ferma e l'autre costat an l'aigua o an la rebiera corent deves l'autre costat ; si aysins es, adoncs declara que lo creis que es entre la rebiera corent e l'ilon sie et eser deia tot de l'ilon e de l'ila aquela. Item, lo creis de l'autre costat de l'ilon que si ajusta o s'es ajustat an terra ferma, sie de la posesion o posesions que son en terra ferma o en frontiera d'aquel illon, l'ilon aquel o aquels en aquel creis ren non aian. Item, sie per lo contrari

---

du Rhône. Lors de la division de la France en départements, en 1790, le bras qui séparait l'île de la rive provençale était déjà comblé (sauf dans les grandes eaux). Cependant, cette commune fut comprise dans le Gard dont elle est séparée par toute la largeur du fleuve.

1. Pour *ans*.
2. L'atterrissement ou crement qui s'est produit du côté du fleuve.
3. Il faudrait *es*, ou *las posesions*.
4. Ailleurs *esties*. Nous avons ici une formule qui revient en chaque chapitre.

que l'ilon aquel o aquels aia creis d'un costat e se sie ajustat an terra ferma, e de l'autre costat la rebiera fonda e destrua l'ilon aquel o aquels, e non aia creis nengun sinon que font tot jorn, adoncs tu declara que lo creis que s'es fag e si sera fag de ves .j. costat de l'ilon an terra ferma si parta per miey : l'ilon n'aia la mitat e las posesions que li seran davant l'autre, e d'aquela mitat quascuna posesions del terrenh n'aia, segon sa frontiera, sa partida. Item, avertis ty, si per temps venent a .x., .xx., .xxx. ans, o mais o mens, lo creis que es o serie entre la rebiera e l'ilon que es declarat desus que sie de l'ilon si ajustava a terra ferma (*v°*) con o faras? Sus aquest pong non duptes en ren, mas declara ardidamens que lo creis aquel si parta per miey : l'ilon n'aia la mitat el terren l'autra mitat, e quascun per sa rata, con dig es desus. Item, si duptas que sie fag tort ad aquel de qui es o sera l'ilon, quar era stat declarat que sieu era, non es ges rason per que, quar l'aigua tenie de larc dos tantz trestantz que era en aquel temps entre lo creis de l'ilon e terra ferma quant fon conegut que fos de l'ilon, or es tot sec e lo creis es fag major .x. tantz plus que non era davant ; e per tal l'ilon guasanha e non pert, quar si a l'ora fos atermenat, tot lo creis fora de las posesions de terra ferma, e car non o fon, cascun n'a la mitat, e l'ilon en aquesta part es avant agut e non li es fag tort nengu ni al terrenh aysi pauc, car non fon atermenat con dig es desus ; per que tu, atermenador vo autre qual que sie a qui si apertengua a declarar aquesta question, declara per la maniera (*fol. 313*) que desus es declarat et scrig et avordenat, e non falhiras ; e nota o ben, et auras en honor e pres.

.iiij^{xx}x. *Capitol per declarar la via el camin que deu aver .j. ilon que sie entre .ij. aiguas, e vengua a quas que si prena e sy ajusta an terra ferma.*

(Fol. 314) .iiij^{xx}xj. *Capitol per declarar la dreisiera que deu aver .j° . o.ij. possessions que sien en terra ferma que traversar e pasar vuelhan traves d'un illum, e del creis coma sien que lur sera davant, e tirar dreg al fluvi corent que serie a l'autre costat d'aquel illum, si quas era que l'ilun aquel an terra ferma si ajustes.*

Item, atermenador o destrador o autre, qual que sie, a qui si apertengua a declarar aquesta question o semblant d'aquesta, entent : sy .ij. partidas avien debat, que la .j. agues una posesion en terra ferma que si confrontes an ribiera corent, e davant aquela posesion avie .j. ilon, et aquel ilon si fos ajustat e pres an terra ferma, et aquel de qui serie aquela posesion de terra ferma demandava sa frontiera jusque a l'aigua corent, prenent o demandant tant del creis quant de l'ilon ab el traves sa dreisiera (*v°*), jusque a l'aigua corent que serie a l'autre costat de l'ilon aquel [1]. Item, aquel de qui serie l'ilon dizie que l'ilon era ilum [2] a tant de temps pasat que memoria non era en contrari, e que el e lo[s] sieus an posezit aquel ilum .xxx., xl., .l., .lx.,

1. Boysset a ajouté en marge, avec renvoi, quelques mots en partie enlevés par le couteau du relieur.

2. *Sic* ; Boysset aurait dû écrire *sieu*.

.lxx., .iiij^{xx}. ans et otra, sensa contradicsion neng[u]na d'ome nengun, e perten [1] que aquel de qui es la posesion de terra ferma non i a ren, an perten e dis que tot lo creis que es entre la terra ferma e l'ilon es de l'ilon, et anquas [2] plus tot lo creis que es deves l'autre costat del dig ilon que si ten an la rebiera ,corent, e que la posesion que es en terra ferma non a ren en lo[s] creisses ni en l'ilon, ni aver ni demandar non i deu ren, quar mais non o posesy. Sus aquestos duptes non sties esbaït, ne dubtes en ren, quar nos los ty declararem si claramens que lo ti abastara. Permieramens ty (*fol. 315*) declaram sus los creises qual son, a quascun costat de l'ilon vo a .j. tant solamens, que sieguas l'avordenansa e la declarasion declarada et scricha en lo capitol .iiij^{xx}ix., que acomensa en sa rubiqua : *Capitol per declarar lo creis d'una ila*, etc., e fay ses maïs e ses mens, e non falhiras. Item, sus lo dreg que demanda aquel de qui es la posesion de terra ferma sus l'ilon, con davant scrig es, aquesta ty declaram tot sertamens que aquel de qui es la posesion de terra ferma non a ren en l'ilon ni aver non en deu. Razon per que : car l'ilon a .l., .lx., .iiij^{xx}., .C. ans que es ilon, et aquel que lo posesis l'a posesit e sos predesesos pasifiquamens e quieta, sensa contradicsion nenguna a tant de temps que home non es al contrari. E si la posesion de terra ferma o sel de qui es o es stada per tems pasat i aguesan dreg, els o agran demandat per tems pasat, si ben con fa aquest aras de (*v°*) present, e per aquesta razon ti declaram que sel de terra ferma, o sel que a la possession en terra ferma, non i a dreg nengun en l'ilon aquel ; reservat enpero ad aquel que aurie posesion en terra ferma que, sy mostrava per sturmens o per sabedos antics qu'el agues dreg en aquel ilum, o en tot o en partida, que son dreg li fos observat ; *rasio quare* : *quia male posesor* [*n*]*unquam perscribitur*.

Ainsi se termine le ms., sans qu'aucune des formules d'*explicit* dont Boysset faisait habituellement usage indique la fin du traité.

Ce traité, et le précédent, qui a pour objet « la siensa del destrar », ne sont pas d'un très vif intérêt. Ce qu'on en peut dire de plus favorable, c'est qu'ils sont l'œuvre d'un homme très enthousiaste de son art. Ils ont été composés avec amour. Mais ils sont mal ordonnés et l'exposition des procédés à employer est longue et pénible. Puis on y chercherait vainement des allusions aux opérations cadastrales auxquelles Boysset a dû prendre part, soit comme arpenteur désigné par un vendeur ou par un acquéreur, soit comme expert, à

---

1. C'est ce que donne l'abréviation. Lire *preten* ? Cf. à la fin du chap. *perscribitur*, pour *prescribitur*.

2. Pour *anquar*.

l'occasion de quelque procès. La géographie historique n'a rien à tirer d'ouvrages où aucun nom de lieu ni de personne n'est cité. Cependant la publication complète du ms. de Carpentras serait à souhaiter, car un lexicographe y recueillerait de nombreux termes techniques que l'on chercherait vainement ailleurs. Le travail de dépouillement est du reste fait en partie. Raynouard a pris beaucoup d'exemples dans nos deux traités. Seulement il les a pris dans le ms. de la bibliothèque Méjanes, mentionné ci-dessus (p. 97)[1] qui n'est pas, comme celui de Carpentras, de la main de Boysset, d'où résultent peut-être certaines incorrections[2], et de plus il n'a pas relevé tous les mots intéressants. Il ne suffirait pas, pour mener à bien cette édition, de posséder les connaissances philologiques et paléographiques qu'exige toute publication d'un texte du moyen âge : il y faudrait joindre des notions, qui me font complètement défaut, sur l'art même que pratiquait l'auteur et sur l'histoire de cet art. Boysset est assurément un simple praticien : il ignorait bien certainement les travaux des *agrimensores* de l'antiquité, mais il suit une tradition, et c'est cette tradition qu'il serait nécessaire de connaître afin d'apprécier équitablement son œuvre. Ici se pose une question que, pour ma part, je ne suis point en état de résoudre. On a vu plus haut (p. 105) que Boysset place son traité de la science du *dextre* sous le patronage d'Arnaud de Villeneuve, « docteur en droit civil et canon, versé dans l'astronomie, la médecine, la théologie, les sept arts. » Il ajoute qu'Arnaud de Villeneuve était catalan, qu'il fut longtemps au service de Robert, roi de Naples, comte de Provence, et que c'est sous la dictée de ce prince qu'Arnaud écrivit le livre qui contient toute la science « de destrar et d'atermenar ». Est-il vrai qu'Arnaud de Villeneuve, le célèbre médecin qui a tant écrit sur la médecine, sur la chimie et même sur la théologie, ait aussi composé un traité d'arpentage ? Il est permis d'en douter. M. Hau-

1. Il l'enregistra dans la « table des principaux ouvrages cités » (*Lex. rom.* V. 610 b) comme suit : « Traduction du Traité de l'arpentage. Bibliothèque d'Aix, ms. »

2. Ainsi Raynouard cite, V, 252, un exemple d'*asolodament*, qu'il traduit par « isolément ». Mais dans le ms. de Carpentras (fol. 63 r°) on lit dans cet exemple *asoladamens*, et le sens est plutôt « tranquillement, avec calme » (voy. Mistral., *assoula*). Cf. un autre exemple du même mot ci-dessus, p. 111.

réau, dans son article si complet et si fouillé sur ce personnage, élève contre cette attribution de très graves objections. « Il est « impossible de croire qu'Arnaud se soit donné les titres de « maître es arts, de docteur en droit romain, en droit cano- « nique et en théologie qu'il n'a jamais possédés. » De plus, lorsque Boysset lui fait dire que son livre a été composé à Naples la quatrième année de Robert (ci-dessus, p. 106), il produit une assertion inadmissible, car « Robert ayant été couronné roi de « Sicile le 1er août 1309, l'an quatrième de son règne a com- « mencé le 1er août 1312. Or Arnaud était mort avant le « 15 mars 1312[1]. » Cependant, je n'irais pas jusqu'à dire, avec M. Hauréau, que ce prologue est « purement fictif ». Il est possible en effet que Boysset se soit inspiré d'un traité d'arpentage fait à la requête du roi Robert par un autre qu'Arnaud de Villeneuve, et que ce traité ait été placé, par une fraude dont on a bien des exemples, sous le nom illustre du grand médecin catalan. Ce qui me porte à croire que tout n'est pas fictif dans l'assertion de Boysset, c'est la mention précise qui se lit au commencement du traité « del destre » (ci-dessus p. 110) d'un certain Arnaud du Puy, notaire (?), homme fort entendu en la science de « destrar e d'atermenar », qui lui aurait communiqué l'ouvrage composé en collaboration par le roi Robert et par Arnaud de Villeneuve; cf. l'explicit du fol. 140 v° (ci-dessus p. 116). On ne voit pas dans quel intérêt Boysset aurait inventé une fable aussi compliquée, et on conçoit très bien qu'il ait pu tenir d'un certain Arnaud du Puy, d'ailleurs inconnu, un ouvrage perdu qui portait induement le nom d'Arnaud de Villeneuve.

Je termine par quelques observations sur la langue de Boysset dont j'emprunte les éléments au ms. de Carpentras. Elles sont à rapprocher de celles que M. Chabaneau a présentées dans la *Revue des langues romanes*, 2e série, XII, 109 et suiv., à l'occasion de la vie de sainte Marie-Madeleine que renferme le ms. Arbaud.

Toniques. *ŏ* latin devient *uo : luoc*.

au latin devient *o* dans *ho* (aut). Parfois un *v* se produit

1. *Histoire littéraire*, XXVIII, 116-7.

au devant de l'*o* quelle qu'en soit l'origine : *vo* (aut), *von* (unde); le même fait se produit avant la tonique : *avordenar*. — J'ai signalé jadis *von*, *vueilhs* (oculos) dans le chansonnier Giraud, qui a été écrit en Provence (*Derniers troubadours de la Provence*, p. 20).

Posttoniques. Les troisièmes personnes du plur. en -ant conservent leur forme étymologique : ind. pr. *cuidan*, *declaran*, *intran*; imparf. *eran*; subj. prés. *liegan* (legant); subj. pl. que parf. *perdesan*. La finale analogique *-on* n'apparaît pas encore. Cf. *Romania*, IX, 201-2. — *a* suivant *i* devient *e* : *avie*, *aurie*, *auries* (2e pers. sing.), *cresie*, *sie*, *volie*, *poirien*, *volrien*. De même dans le ms. de P. de Serras (*Romania*, XIV, 544) et ailleurs, surtout en Provence (*Romania*, IX, 202).

Antétoniques. *i* latin avant la tonique devient *e* dans *rebiera* (rĭparia), fol. 311 v°. De même *fegura*, fol. 5 v°, *fegurat*, fol. 8 v°. Sans doute l'*i* latin est bref dans *figura*, mais ce mot, étant passé en roman par voie savante, conserve ordinairement son *i*. *Veguier* (vĭcarius) est parfaitement régulier (cf. le fr. *veier*, *voier*); cependant ailleurs la forme constante est *viguier* (*Lex. rom.*, V, 542), bien que ce mot ne semble pas être de formation savante.

Consonnes. Boysset emploie volontiers *qu* pour *c* : *quamin*, *quanna*, *quapitol*, *quascun*, *quas* (casus), *pasifiquamens*, *aquabat*, *qual* (calet).

v initial disparaît devant *u* : *ulhas* (subj. prés. de *voler*), p. 105, vv. 41, 50, 56, etc.; on a aussi *velhas*, *velha*, fol. 13 r°, p. 106, v. 65, etc.

v, en contact avec une voyelle précédente, se vocalise et engendre un *e* avant lui : *rieus* (rivos), de même le *b* devenu *v* : *escrieure*, fol. 7 v°. Cf. mes *Derniers troubadours de la Provence*, p. 21.

m suivie (après la chute d'une voyelle intermédiaire) d'*n* s'assimile à cette consonne : *nonnat*, p. 103, v. 30; *nonnet*, p. 105, v. 44. Il ne paraît pas que cette forme ait persisté en provençal (voy. le dict. de Mistral sous *nouma*), mais il y en a des exemples à la fin du moyen âge, notamment dans le *Ludus S. Jacobi* de Manosque. — La forme ordinaire *nomnar* se trouve aussi (p. 105, v. 48).

n s'intercale dans *nengun*, dans *vengam* (videamus), p. 104, v. 53, dans *vanga*, p. 105, note 2.

r suivi d'*s* disparaît : *senhos*, *destrados*, *atermenados*, *redies*; c'est un fait très général à cette époque et plus tôt. Voir mes *Derniers troubadours de la Provence*, p. 23.

ç est habituellement remplacé par *s* : *sieutat*, *sertamens*, *Franses*, *Vinsens*.

s devient *r* dans *pluros*, fol. 5 v°, *paurar*, fol. 8 v°. Ce changement est plus fréquent dans les mss. de la chronique. — *s* disparaît devant *l*, ou s'assimile en *l* : *illa* insula, *ila*, *illon*, *ilon*.

sc, *st*, au commencement des mots, n'appellent pas toujours un *e* d'appui : l'auteur écrit volontiers *scrig*, *scrich*, *scricha*, *stat*, *sties*, fol. 314 v°, *sturmens*. Il en est ainsi non seulement quand le mot précédent finit par une voyelle, mais même quand ce mot se termine par une consonne. Cet usage est fréquent en Provence et ailleurs à cette époque[1].

ss se réduit ordinairement à *s* : *fosa* (plus-que-parf. du subj. d'*esser*), *pasat*, *perdesan*, *saupeses*, *posesion*, *sucesors*.

ct devient ordinairement *g* à la fin des mots : *fag*, *dreg*, *dig*, *scrig*; parfois *ch* : *scrich*. De même quand *s* suit : *fags* et *fachs*. Naturellement, ce groupe est toujours rendu par *ch* quand il est suivi d'une voyelle : *dicha*, *facha*.

Il y a peu d'observations à faire sur la flexion. Les deux cas se sont réduits à un seul qui est en général celui du régime, *quascuna posesions*, fol. 312 r°, offre à la vérité la forme du cas sujet, mais ce peut être une simple erreur d'écriture.

Il y a de nombreux exemples des pluriel en *-os*, dans certains pronoms et adjectifs : *aquelos*, *aquestos*, *tantos*, *quantos*. On les a déjà signalés en d'autres textes de la Provence; voy. *Romania*, XVIII, 428.

L'art. masc. *lo* devient *la* dans *la qual*. Il n'y a pas de doute sur le genre : *la qual capitol*, fol. 20 v°; *la qual libre fon aquabat*, fol. 22 v°. On peut comparer *sa* pour *so*[2] et même *la* pour *lo* dans l'expression *la us* (l'un).

L'article ou pronom neutre *lo* est employé comme sujet du verbe *esser*, au plur. : « *lo* son pluros gens que... », fol. 5 v°, « il y a des gens qui... » Cet emploi de *lo* est bien connu et on a beaucoup d'exemples dès le XIIIe siècle, mais ordinairement *lo* est construit avec le singulier. Cf. *Romania*, IV,

1. Voir *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1890, p. 107.
2. Voy. Chabaneau, *Romania*, IV, 339.

342, VII, 329, et *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1883, p. 62.

Dans la conjugaison on remarquera la forme relativement moderne *vole* (je veux), fol. 2 r°, 7 v°, au lieu de l'ancien *voil*, *vuelh*. La première pers. plur. du présent de l'ind. d'*esser* est *siam* (p. 105, v. 29), forme habituelle depuis le temps de Boysset. et même avant, en Provence.

Le part. passé *agut* se substitue à *estat*, comme en bien d'autres textes; cf. *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1883, p. 62.

Je signalerai un emploi de *de* partitif qui est actuellement tout à fait habituel en provençal, mais qui, à ma connaissance, n'est pas usité au moyen âge, du moins dans les textes littéraires : « fay, si podes que y aia *d'*enfans », fol. 109. Cf. *Revue des langues romanes*, 2e série, XII, 115.

Paul MEYER.

P.-S. — La chronique de Bertran Boysset vient d'être publiée d'après le ms. de Paris, dans le tome VII de l'*Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters* (1893). L'auteur de cette édition, le R. P. Franz Ehrle. S. J., avait été informé de l'existence du ms. de la Bibliothèque nationale par le fac-simile que j'ai fait faire jadis de deux pages de la chronique. Il a connu le ms. des Trinitaires d'Arles par la copie de Bonemant, et a mis à profit, dans ses notes, l'édition publiée par M. Fassin, d'après une autre copie de Bonemant, dans le *Musée* d'Arles. La publication du P. Ehrle n'est certainement pas irréprochable. Elle s'achevait au moment où paraissait notre précédent numéro, et par suite, l'éditeur n'a pu profiter des recherches sur les mss. de Boysset que contiennent le mémoire de M. Novati et le mien. Le titre même de la publication : *Die Chronik des* GAROSCUS DE ULMOISCA VETERI *und Bertrand Boysset* montre assez que le savant jésuite a accepté de confiance l'absurde lecture de Baluze, *Garoscus de Ulmoisca veteri* au lieu de *Jacobus de velino ista vidi* (*Romania*, XXI, 564); et en d'autres endroits encore, malgré le secours que lui apportait le texte de Bonemant publié dans le *Musée*, sa transcription du ms. de Paris pourrait être critiquée. Toutefois, il ne serait pas équitable d'insister sur quelques erreurs échappées à un érudit qui a fait ses preuves en d'autres domaines, et qui, cette fois, se trouvait sur un terrain nouveau pour lui. J'aime mieux constater que le P. Ehrle a trouvé, de son côté, plusieurs des faits qui ont été établis soit dans le mémoire de M. Novati, soit dans le mien, et qu'il a joint à la chronique de Boysset des notes dont un futur éditeur pourra tirer bon parti. P. M.

MÉLANGES

UNE CHARTE DE GACE BRULÉ

La vie de Gace Brulé, comme celle de la plupart des trouvères, est fort obscure : il vivait à la fin du XIIe siècle ; il était Champenois ; il passa quelque temps en Bretagne, où il avait été appelé par le comte Geoffroi II ; il était chevalier. Voilà à peu près tout ce qu'on sait de lui [1], et ce n'est pas beaucoup. Aussi nous a-t-il paru intéressant de signaler une charte, datée de 1212, qui émane d'un seigneur nommé « Gatho Bruslé ». L'association de ce nom et de ce surnom permet d'attribuer cet acte, avec une grande vraisemblance, soit au poète, soit à un de ses enfants, et la date peut fort bien convenir au poète lui-même ; la région seule étonne un peu, car on ne s'attendrait guère à trouver un Champenois établi sur les confins du comté de Dreux et de la baronnie de Châteauneuf en Thimerais.

La charte en question provient de la commanderie de la Villedieu en Drugesin [2] ; elle relate un contrat passé entre Gace Brulé et les Templiers : ceux-ci reçoivent de Gace deux arpents de terre pour lesquels ils lui payeront un cens annuel de trois deniers parisis, et ils lui abandonnent une rente de trois setiers de blé qu'un de ses serfs leur avait donnée sur un moulin.

P. GUILHIERMOZ.

Sciant omnes, tam futuri quam presentes, quod ego Gatho Bruslé dedi et concessi Deo et beate Marie et fratribus militie Templi duo agripenna terre,

---

1. P. Paris, dans l'*Hist. littéraire*, XXIII, 564-9. — G. Huet, dans les *Positions des thèses soutenues (à l'Ecole des Chartes) par les élèves de la promotion de 1885*, p. 87.

2. La Villedieu, commune de Laons, Eure-et-Loir, arrondissement de Dreux, canton de Brezolles.

sita in feodo Groleriarum [1] juxta Foveam Fundatam, in perpetuam elemosinam possidenda, que ego emi de Leiart de Ponte, et predicti fratres dimiserunt michi et heredibus meis tria sextercia annone que Arnulphus Botefol, servus meus, dederat eisdem fratribus in molendino de Taveion; unde michi et heredibus meis predicti fratres reddent annuatim, in inventione sancti Stephani prothomartiris, tres denarios censuales parisiensis monete, quos nisi michi et heredibus meis reddiderint, super terram predictam justitiam meam exercebo. Et, ut hoc ratum permaneat et stabile, presentem cartam sigilli mei impressione roboravi. Actum anno gratie. M. CC. XII.

(Archives nationales, S 4982, nº 9. — Original scellé. Le sceau pendant sur double queue n'existe plus.)

LES PREMIERS VERS DE CHARLES D'ORLÉANS

Dans son édition des poésies de Charles d'Orléans, Champollion-Figeac a publié, en appendice [1], un court poème moral, sous ce titre : *Le livre contre tout péché, par Louis XII.* Le titre est bien celui que l'auteur du poème a voulu donner à son œuvre, mais l'attribution à Louis XII n'a d'autre autorité que la perspicacité de l'éditeur. Voici en quels termes Champollion-Figeac s'explique à ce sujet dans la notice qui est en tête de son édition [2].

On trouvera, sous le nº II de l'appendice, un petit poème composé par un duc d'Orléans. Le prénom a été gratté dans le manuscrit. Nous l'avions attribué d'abord au duc Charles, à cause de son élégance; mais comme le prince qui en est l'auteur déclare l'avoir composé à l'âge de dix ans, et qu'il y parle de maître Alain Chartier, nous avons été portés à reconnaître pour l'auteur de ce petit livre, Louis, duc d'Orléans, qui fut plus tard le roi Louis XII. Cette curieuse circonstance de la vie de ce monarque était entièrement ignorée. Nous avons trouvé ce petit poème à la fin d'un manuscrit latin qui a fait autrefois partie de la bibliothèque des ducs d'Orléans à Blois. On y lit aussi une pièce de vers latins en l'honneur des enfants de Charles d'Orléans. Ce manuscrit est de la fin du XVe siècle et porte les armes de ce prince.

La « curieuse circonstance » dont Champollion-Figeac a illustré la vie de Louis XII n'a pas échappé au dernier historien de ce prince, M. de Maulde-La-Clavière, mais elle ne lui en a

1. Groslière, commune de Châtaincourt, Eure-et-Loir, arrondissement de Dreux, canton de Brezolles.

2. *Les poésies du duc Charles d'Orléans*, Paris, 1842, p. 410-414.

3. *Ibid.* p. XXXVj.

pas imposé. Sachant de bonne source que le futur Louis XII fut un très mauvais écolier, il ne l'a pu croire capable de composer le poème qu'on lui a attribué : « M. Champollion, dit-il, attri-« bue à Louis, à l'âge de dix ans, une petite pièce de poésie sur « les péchés capitaux. Mais cela nous paraît peu probable. La « seule preuve réside en ces vers :

Ce livre, lequel, Dieu donnant,
Je nommé d'Orléans
Fiz quant je eus acompli X ans.

« Le prénom est en blanc ; il est probable qu'il s'agit ici d'un « Orléanais, ce que semblent indiquer les mots : *Je nommé*, qui « ne s'appliquent guère à un prince [1]. »

L'étude directe du manuscrit dont Champollion-Figeac a tiré le *Livre contre tout péché* permet d'arriver facilement à la solution de ce petit problème de critique littéraire et d'affirmer que l'œuvre est de Charles d'Orléans. Ce manuscrit [2] porte actuellement le n° 9684 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, après y avoir été désigné antérieurement par cinq numéros différents au moins : suppl. lat. 845 — 5276 — 5247 A — 1822 — CIↃLXXIII. Le numéro en chiffres romains est celui du catalogue de Rigault, terminé en 1621 [3]. D'autres mentions nous font remonter plus haut encore. Au verso du 4e feuillet de garde antérieur, on lit, d'une écriture du XVIe siècle : *Ex libris historialibus pul*[*pi*]*to 3° ad parietem a parte curie castri. Littera C 3.* Cette indication suffirait à prouver que le manuscrit a fait autrefois partie de la bibliothèque de Blois ; mais on lit par surcroît à la fin du *Livre contre tout péché*, fol. 41 r° : *De camera compotorum Bles*[*ensi*]. Enfin, deux autres mentions, du XVe siècle celles-là, qui avaient été grattées en tête du premier feuillet de garde antérieur et en tête du folio 42 r°, ont pu être lues, grâce

1. *Hist. de Louis XII*, Paris, 1889, Ire partie, I, 273, note 4. J'avoue que je ne vois pas pourquoi les mots : *je nommé* (*un tel*), ne s'appliqueraient pas à un prince ; je ne m'arrêterai donc pas ici ni plus loin à discuter ce scrupule de M. de Maulde-La-Clavière.

2. On remarquera que Champollion-Figeac ne donne pas d'indication permettant de retrouver ce manuscrit. Quand je l'ai eu entre les mains, j'étais à la recherche non des poésies françaises de Charles d'Orléans, mais des poésies latines composées dans son entourage.

3. Cf. *Romania*, XVII, 406.

à un réactif, par mon ami, M. Henry Omont : la première, *Constat domino meo comiti de Angolesme;* la seconde, *Karolo duci Aurelianensi spectat codex iste.*

Abstraction faite de quelques hors-d'œuvre sur les feuillets de garde [1], le manuscrit 9684 contient quatre compositions différentes : 1° le *Catilina* de Salluste, du f° 1 au f° 35, avec, en tête, une petite miniature et, dans l'O initial de *omnis homines*, l'écu aux armes d'Orléans; l'écriture est du commencement du XVe siècle.

2° Une pièce de vers latins faisant suite immédiatement au Catilina, et dont voici le titre et les premiers vers :

Hic infra Sibilla vates alloquitur illustres domini ducis Aurelianensis genitos monetque pro eorum per egregios mores exaltatione :

Indole Cesarei fratres solique nepotes
Liliferi solii, Ludovici parte parentis
Regificam stirpem Frigio qui ducitis Anglo,
Sanguine materno Ligurum serpentis avite,
Formosi nimium pueri, ceu sidera trina...

En tout 32 vers. L'écriture est différente de celle du Catilina. L'auteur n'est pas désigné ; mais il est évidemment le même que celui du numéro suivant.

3° Une pièce de vers latins transcrite aux folios 36 et 37 r°, et dont voici le titre et le début :

Historia ad dilectionem reipublice excitativa, a Valerio Maximo scripta, libro quinto, titulo « de gratis erga patriam », taliter sicut sequitur versificata :

Urbs Romana potens, claris celebrata triumphis...

---

1. Les feuillets antérieurs contiennent des listes chronologiques en latin des empereurs, des rois de France jusqu'à Louis VIII, des premiers consuls de Rome. Au f° 42 r° se lisent ces vers plus intéressants par la date qu'ils rappellent que par les connaissances prosodiques de l'auteur :

Anglorum regno pro morte privata mariti
Formoso moribus Ludovici filio ducis
Aurelianensis Karolo Compendii pulcra
Francorum nupsit Isabellis filia regis
Anno mill^mo^ ccc^mo^ julii sexto
Vicesima nona. Faveant Superi precor ipsis.

Le mariage de Charles d'Orléans et d'Isabelle de France, veuve de Richard II, eut lieu le 29 juin 1406, d'après la plupart des auteurs, le 6 juin, d'après M. Jarry (*Louis de France, duc d'Orléans*, p. 336). Quelle date est la bonne?

En tout 55 ve s. L'écriture paraît être la même que celle du Catilina. A la suite du titre, une main différente a écrit en caractères très fins : *ab o. d. f.* La même main a ajouté plus clairement le nom de l'auteur à la fin de la pièce : *H^c Odo de Fouillaco.*

4° Une pièce de vers français — celle qu'a imprimée Champollion-Figeac — transcrite sans titre, du f° 37 v° au folio 41 r°. Les initiales de chaque partie sont alternativement bleues et rouges, sans or; les titres, rubriqués. Dans le passage rapporté plus haut, le prénom de l'auteur a en effet été gratté, mais malgré le grattage et sans le secours d'aucun réactif, j'ai lu très nettement :

Je nommé *Charles* d'Orleans.

L'écriture paraît différente de celle du Catilina et de celle de la première pièce de vers latins; mais on ne peut hésiter à l'attribuer au commencement et non à la fin du XVe siècle, comme le fait Champollion-Figeac.

Dans un article paru en 1854 dans la *Bibliothèque de l'école des chartes* [1], Vallet de Viriville a mentionné brièvement notre manuscrit, d'après une communication de M. Léopold Delisle : il le considère comme écrit « vers le commencement du XVe siècle ». Il suppose qu'il a été exécuté sous la direction du précepteur de Jean, comte d'Angoulême, Oudard de Fouilloy [2], l'auteur des vers latins signalés plus haut sous les n°s 2 et 3. Cette supposition est plus que vraisemblable. On a vu dans le début de la première pièce de vers latins l'auteur interpeller par la bouche de la Sibylle les trois neveux de Charles VI, *ceu sidera trina*. Or, en marge de cette pensée du Catilina de Salluste : *que apud alios iracundia dicitur, ea in imperio superbia atque crudelitas appellatur*, quelqu'un a écrit : *notate, domini mei* [3]. Ce quelqu'un doit bien être Oudard de Fouilloy lui-même, et ce sont sûrement les enfants de Louis d'Orléans à qui il veut faire

1. 4e série, t. I, p. 551 et suiv. L'article est intitulé : *Notes bibliogr. sur le « Mirouer des femmes vertueuses ».*

2. Sur ce personnage, voy. L. Delisle, *Cab. des Manuscrits*, I, 103 et s. M. Léopold Delisle indique O. de Fouilloy comme auteur de *plusieurs* pièces de poésie contenues dans le ms. 9684. *Plusieurs* est excessif, à moins qu'il y faille comprendre les vers de Charles d'Orléans.

3. Fol. 25 r°.

la leçon. Quand Champollion-Figeac a écrit que notre manuscrit contenait « une pièce de vers latins en l'honneur des enfants de Charles d'Orléans », il ne songeait pas que Charles n'a eu qu'un fils mâle, et il oubliait — ce qui est plus singulier — que le père des trois enfants est nommé en toutes lettres, dès le second vers de la pièce, *Ludovicus*, sans parler de l'allusion très claire à la mère, Valentine Visconti, qui se trouve presque à côté.

La seule raison, en somme, qui ait pu décider Champollion-Figeac à fermer ainsi obstinément les yeux à la vérité, est celle qu'il indique lui-même: l'auteur du *Livre contre tout péché*, déclarant avoir composé ce poème à l'âge de dix ans, et citant cependant maître Alain Chartier, ne peut être Charles d'Orléans. A cela il est bien facile de répondre : l'auteur cite en effet *Alain*, comme il cite saint Bernard et Caton, mais il s'agit non d'Alain Chartier mais d'Alain de Lille. C'est ce que nous allons mettre hors de doute en examinant les trois passages du *Livre contre tout péché* où il est question d'Alain.

I. *De Envie.*

Cil qui vueult bonté ensuir
Il doit envie moult fuir,
Car Alain si nous enseigne
Que tout ainsi que la montaigne
Qui est Ethna[1] appellee
Est tousjours de feu embrasee
Ainsi l'envieux tousjours art
Du feu d'envie de toute part.

On lit dans le *Doctrinale minus* ou *Liber parabolarum* d'Alain de Lille, dès les premiers vers :

Nil aliud nisi se valet ardens Ethna cremare :
Sic se, non alios, invidus igne coquit[2].

II. *Du pechié d'ire.*

Et Alain en son livre dit
Que ainsi comme jour et nuyt
Les rivieres, aussi les flues
Par les rives sont tenues,

1. *Ms.* ethua.
2. Migne, *Patrol.*, CCX, col. 581.

Ainsi attrempance si tient
L'ire des gens quant elle vient.

On lit dans le même ouvrage d'Alain de Lille :

Ripa retentat aquas pelagi ne migret in arva :
Sic tenet irati frena modesta manus [1].

III. *De Peresse.*

Et par Alain est demonstré,
Car tout ainsi que en esté
Le formy fait sa garnison
Pour vivre toute la saison,
Ainsi chascun doit entendre
Retenir et aussi aprendre
Aucun bien des sa jeunesse,
Car on ne peut en viellesse
Aprendre...

On lit dans le même ouvrage d'Alain de Lille :

Dum calor est et pulchra dies, formica laborat,
Ne pereat dum nix venerit alta fame :
Sic juvenis, dum tempus habet sudoribus aptum,
Querat quo possit lassa senecta frui.

Je crois qu'il est inutile d'insister. Si Vallet de Viriville et M. Léopold Delisle, qui ont vu notre manuscrit il y a quelque quarante ans, n'ont pas signalé la singulière méprise de Champollion-Figeac, c'est qu'ils n'ont prêté attention qu'aux vers latins d'Oudard de Fouilloy. Ils valent mieux assurément que les vers français de Charles d'Orléans, dont Champollion vante pourtant « l'élégance » : mais il ne faut pas oublier que c'est un enfant de dix ans qui s'essaie à rimer la morale de son précepteur et qui s'excuse bien gentiment auprès de chacun et de chacune de n'en savoir pas davantage :

Et me pardonnent, je leur pry,
En cecy se j'ay point failly ;
Car je n'estoie pas si saige,
Pour ce qu'estoie jeune d'age,
Que je peusse faire traitté
Qui fust de grant moralité.

A. THOMAS.

1. Migne, *Patrol.*, CCX, col. 582.

COMPTES RENDUS

Études romanes dédiées à Gaston Paris le 29 décembre 189c (25e anniversaire de son doctorat ès lettres), par ses élèves de France e ses élèves étrangers des pays de langue romane. Paris, E. Bouillon, 1891, in-8o, quatre-552 pages.

Le 9 août 1889, pour la date de mes cinquante ans révolus, les Suédois qu étaient venus, dans ces quinze ou vingt dernières années, compléter à Pari leurs études de philologie romane avaient eu la charmante pensée de m'offri un volume dont j'ai rendu compte ici (XIX, 118). L'exemple de ces excel- lents amis scandinaves a piqué au jeu mes amis français, qui n'ont pas voul être en reste, et se sont ingéniés à trouver une occasion de me témoigner l bon souvenir qu'ils ont gardé de nos rapports plus ou moins anciens. Et ce qu m'a beaucoup touché, c'est que, ce dessein ayant été connu, plusieurs d mes élèves ou auditeurs « étrangers des pays de langue française » ont ten à s'y associer. On m'a donc offert, le 29 décembre 1890 (pour le 25e anni versaire de mon doctorat ès lettres), un magnifique volume, qui avai été exécuté aux frais et par les soins de quarante-cinq amis plus jeunes qu moi, dont trente-huit Français, six Suisses et un Belge; l'exécution en avai été tout particulièrement soignée par nos excellents imprimeurs de la *Romania* MM. Protat frères, de Mâcon, que je tiens à remercier encore, ainsi que notr éditeur, M. E. Bouillon, qui n'a rien négligé pour que ce somptueux cadea répondît aux intentions des donateurs. Parmi eux, dix-sept n'ont pu contri- buer à l'œuvre commune que par leur souscription (MM. Barbeau, Bémont Bonnard, Brunot, Demaison, Duvau, Fagniez, Fécamp, Funck-Brentano Gerbaux, Giry, Gœlzer, Lelong, Rabiet, S. Reinach, Rolland, Sudre). Je n leur en suis pas moins profondément reconnaissant, d'autant plus que parm eux, plus encore que parmi les vingt-huit qui ont apporté au livre des con tributions personnelles, plusieurs se trouvent qui m'honorent grandement e se rappelant qu'ils ont jadis suivi tel ou tel de mes cours, mais qui serven aujourd'hui la science dans des voies bien différentes du chemin où ils on marché un instant avec moi [1]. Quant aux autres, je ne puis mieux les remer

1. Je dois donner un souvenir particulièrement ému à ce jeune homme si laborieu et si doué pour nos études, l'abbé Rabiet, le traducteur de la *Grammaire* de M. Meyer Lübke, qui, bien peu de mois après la date où ce livre fut achevé, devait terminer s courte carrière, emporté par une cruelle maladie.

cier qu'en rendant de leurs contributions un compte aussi exact et aussi impartial que possible. Plus d'une, parmi ces contributions mêmes, dépasse les limites où j'ai le droit et le moyen d'exercer une critique utile; la plupart sont en rapport plus étroit avec mes études habituelles. Quelques-unes sont d'une haute importance; toutes, je puis le dire bien sincèrement, ont de l'intérêt et de la valeur, et je ne puis qu'être fier et heureux de voir mon nom associé à des travaux aussi divers et aussi remarquables. Rien ne peut être plus doux et plus encourageant pour un travailleur que de constater ainsi que le grain semé par lui n'est pas tombé sur un terrain stérile, ou n'a pas été emporté par le vent, et que souvent il a fructifié au centuple. Je me rappelle qu'il y a maintenant vingt-cinq ans, dans la première leçon publique que je fis, aux cours libres de la rue Gerson fondés par M. Duruy, je disais que le vœu de tout professeur digne de ce nom pour chacun de ses élèves était le vœu d'Hector pour son fils :

Καί ποτέ τις εἴπῃσι· Πατρὸς δ' ὅγε πολλὸν ἀμείνων.

Ce vœu s'est réalisé pour plus d'un de ceux qui, venus de France ou de l'étranger, ont depuis lors trouvé dans mes cours et mes conférences leur première initiation à la science. En voyant la façon dont ils ont su développer et accroître le germe qui leur avait été confié, je me dis que ma carrière didactique n'a pas été inutile, et cela ne me fait pas seulement plaisir, cela me prouve que j'ai eu raison, contre l'avis de quelques conseillers bien intentionnés, de donner inflexiblement à mon enseignement la direction toute scientifique que je lui ai donnée, le tenant également à l'écart de toute préparation à un examen quelconque et de tout appel à l'intérêt d'un public étranger au travail : cela m'a valu quelques heures difficiles, où j'ai pu craindre de me trouver isolé, et, par suite, d'avoir choisi une mauvaise voie; mais je suis aujourd'hui délivré de mes doutes et largement payé de mes peines. J'ai eu d'ailleurs le bonheur d'appartenir depuis le début (après l'éphémère essai des cours Gerson) à deux établissements dont l'esprit était celui même que je viens d'indiquer, l'École des Hautes Études et le Collège de France. Qu'il me soit permis de dire que l'exemple, fourni par ce livre, du bon résultat d'une pareille méthode doit encourager à la suivre tous ceux qui pourraient se sentir hésitants dans un pays où elle n'est pas encore aussi comprise et aussi répandue qu'ailleurs.

Je ne puis écrire ces remerciements, qu'une pudeur que l'on comprendra m'empêche d'exprimer comme je les sens, à l'adresse de ceux qui m'ont suivi et veulent bien me regarder comme leur premier guide, sans que ma pensée se reporte avec émotion vers ceux qui m'ont précédé, qui ont bien réellement guidé mes premiers pas, et dont les mains affectueuses et exercées m'ont transmis le flambeau auquel sont venues s'allumer d'autres lumières. J'ai eu dans l'étude de la philologie romane deux maîtres que j'ai perdus depuis longtemps, et auxquels revient légitimement l'hommage du témoignage offert à leur élève. Je le dédie à la mémoire toujours chère et toujours vénérée de Paulin Paris et de Frédéric Diez.

P. 1, H. Omont, *Les manuscrits français des rois d'Angleterre au château de Richmond*. — M. Omont publie, d'après un manuscrit de notre Bibliothèque nationale, une liste, dressée en 1535, des manuscrits français, splendidement exécutés pour lui, qu'Édouard IV avait réunis au château de Richmond, et des imprimés, pour la plupart magnifiques incunables, qu'y avait ajoutés Henri VI. Il identifie en note à peu près tous les manuscrits, qui sont aujourd'hui conservés au British Museum, et joint à cette intéressante petite publication un compte détaillé du relieur Pierre Baudouin, qui avait été chargé, en 1480-81, de recouvrir plusieurs de ces volumes de vêtements de velours et de soie.

P. 15, G. Huet, *Remarques sur les rédactions diverses d'une chanson du XIIIe siècle*. — C'est le nº 433 de Raynaud, attribué à tort à Gace Brulé, qui y est au contraire cité; M. Huet, qui s'occupe depuis longtemps de l'édition critique, très difficile, des chansons de Gace, donne ici un échantillon de ses recherches préparatoires. Il débrouille le chaos qu'offrent pour cette pièce les trois familles de mss. qui nous l'ont conservée, et rend très vraisemblable la conclusion que la troisième comprend, avec trois strophes de l'original, quatre strophes ajoutées par un auteur qui a voulu compléter un texte dont il n'avait que le début, mais qui n'en a pas bien compris la forme. Réd. I, str. II, peut-être vaut-il mieux sacrifier la grammaire à la rime, et lire *né, grevé, doué* pour *nez*, etc. — V. 6 *ma mie*, imprimer *m'amie*. — VI, 2, p.-ê. *ne lairroie* au lieu de *ne porroie*. — Réd. II, VI, 4 *ait*, corr. *a*; 7 *il*, corr. *el*.

P. 23. J. Bédier, *Le fabliau de Richeut*. Après une fine appréciation littéraire de ce petit poème si précieux et par sa date (1159, comme le rectifie avec raison M. Bédier, et non 1156) et par sa valeur intrinsèque, l'auteur fait valoir la forte objection qu'on peut en tirer contre une opinion que j'ai exprimée, et d'après laquelle le goût et le talent de la peinture des mœurs familières avaient été introduits dans notre littérature, qui ne connaissait que l'épopée austère ou la poésie religieuse, par l'adoption et l'imitation des contes orientaux. Contre cette opinion, il est vrai, il ne faudrait pas alléguer, comme le fait M. B. (p. 30), l'importance excessive donnée « au hasard de traductions occidentales (d'ailleurs postérieures à la plupart des fabliaux) du *Livre de Kalila et Dimna* ou du *Roman des Sept Sages* », car j'ai toujours admis que ces traductions (surtout la première) avaient peu d'importance en la matière, et que la transmission des contes orientaux avait été surtout orale, et, venant en grande partie par Byzance, remontait à une époque très ancienne. Mais le raisonnement de M. Bédier, en ce qui touche la nature même du poème qu'il étudie, est autrement fin et serré. Ce poème, comme l'auteur nous le dit lui-même, n'est nullement le début d'un genre : c'est au contraire une branche, et probablement la plus jeune, de toute une « geste », la geste de Richeut, qui était célèbre dès le milieu du XIIe siècle, comme le type de la fille et surtout de l'entremetteuse (son nom était devenu en ce sens un nom commun), et les aventures de son fils Samson, le type de l'homme qui exploite les femmes,

comme elle est celui de la femme qui exploite les hommes, ont été inventées pour faire pendant aux siennes et pour nous présenter la lutte entre la mère et le fils, dont l'état fragmentaire du poème nous a malheureusement dérobé l'issue. (Il est bien caractéristique, disons-le en passant, de voir les types de Nana et de Bel-Ami inaugurer pour ainsi dire la littérature narrative française.) Or, dans la *Richeut* de 1159, et sans doute dans les poèmes antérieurs qui étaient consacrés à ce personnage, il n'y a pas, comme le remarque M. Bédier, de thème de conte proprement dit : les aventures découlent des caractères et n'offrent pas un tout harmonique et logique propre à se transmettre de bouche en bouche. Donc, nos trouveurs n'ont pas eu besoin des contes traditionnels (quelle qu'en soit l'origine) pour peindre avec une observation exacte et malicieuse les mœurs de leurs contemporains. A cela on peut répondre que rien ne prouve que le genre des vrais fableaux n'est pas beaucoup plus ancien que les monuments qui nous en sont parvenus, et que les auteurs de la geste de Richeut n'ont pas eu pour modèles des contes circulant bien avant eux ; l'argument tiré de la forme par M. B. n'est pas bien convaincant. Quoi qu'il en soit, il me sera permis de dire que ce morceau, dans le recueil que j'analyse, est un de ceux qui m'ont fait le plus de plaisir, puisque rien ne saurait être plus agréable à quelqu'un qui essaye de former des débutants à la fois à la méthode et à l'indépendance que de les voir devenus vite assez maîtres de l'une et assez épris de l'autre pour discuter ce qu'on leur enseigne au lieu de l'accepter docilement. M. Bédier prépare un grand ouvrage sur les fableaux (qu'il persiste, par des motifs que je ne comprends pas bien, à appeler *fabliaux*), et il y combattra par des arguments nombreux tout le système « orientaliste » ; j'aurai plaisir alors à raisonner avec lui et à me rendre, s'il y a lieu. — Il a joint à son étude une liste de corrections excellentes au texte de *Richeut*, les unes rectifiant les mauvaises lectures de Méon (MM. de Montaiglon et Raynaud n'ont pas admis *Richeut* dans leur recueil), les autres reposant sur des conjectures. J'ajouterai ici quelques corrections appartenant à la seconde catégorie. V. 6 *maintes*. — 45-6 *Car il fu pris O li, d. et o.* — 49 *riches mandis* (un point après ce vers et pas de ponctuation après 50). — Suppr. les ( ) aux vv. 54-55 et l. *dans Guillaume de Simier* (ou quelque nom pareil) pour *definer*. — 65 *seit*. — 76 *les mors*. — 104 *qu'avenir*. — 145 il faut s. d. *Mandagloiré*, et au v. suivant *o le claré*. — 150 *Et a retraiz sofert et boz*. — 216 *de pute*. — 228 *sozaisselee* (garnie sous l'aisselle). — 230 *O el trova seignor Viel* (*Viel* est un nom propre, Vitalem, et non l'adj. *vieil* ; il faut corriger ainsi aux v. 434 (*a V.*), 540, 595, 652. — 233 mettre un point après *donoier*, et 234 impr. : *A! Herselot!* C'est Richeut qui appelle sa *meschine*. — 245 *manti*. — 250-51 *Des que je fis l'autrier ton buen (Lasse moi!) cline?* — 252 *m'i*. — 262 suppr. *Et*. — 273 *aüssiez*. — 282 *Di moi por quoi*. — 284 *Oil, amis. Et je l'otroi*. — 287 point après *chiere*. — 294 *enevois*. — 297 point. — 305 *I laisserent*. — 314 *seoir*. — 324 *Asisse l'a*. — 344 *l'aveu*. — 355 *dou vostre*. — Après 360 point et après 361 point d'exclamation. — 374 *qu'el*. — 395 *Qu'ele ne m*. — 400 *p. iceste v*. — 444 *Porte H*.

au m. — 452 *l'aubé.* — 469 *messe.* — 473 *L'uns.* — 475 point, 476 virg., 478? — 492 *El.* — 507 *jaelice.* — 512 *Tant dist ele.* — 524 *Et do quel que soit.* — 527 *Dont d.* — 529 *Et v. ont et.* — 534-5 *Richeut au preste sovant jure Qu'il lo resanble.* — 551 *d'arz.* — 567 M. B. propose de lire *N'ot a l'escole si sachant*, mais la rime doit être en *ers*; je ne vois pas le mot à suppléer, *porvers* n'irait pas bien. — 571 *l'a.* — 589 *Car mout est fiers* (suppr. *et sages*). — 590 *iers.* — Lacune après 610. — 669 point. — 673 *nen.* — 694 *trestors.* — 698 *l'escriture* ou mieux *d'escriture.* — 700 pas de ponctuation. — 702 *agret.* — 727 *dame.* — Après 737 lacune. — 748 *Que.* — 754 *corz.* — 775 *A pris.* — 777 *del lechois* (non *des lechors*). — 779 *lairoit.* — 784 suppr. *ne.* — 787 *O qu'il veigne.* — 790 suppr. *ne.* — 802 *enjanez.* — 807 *Englotie a mainte cooille.* — 814 *a.* — 850 *adame* (?). — 854 *de ci c'au Toivre.* — 894 *Cleresvax.* — 898 *Fuit.* — 906 *De Deu servir* (?). — 917 *oprobre.* — 933 *Il.* — 960 *Sansonès.* — 962 *maistrie.* — 967 *Que ne li face dire tropt.* — 974 *soi nue.* — 1001 *cerchant a orne* (très clair, voy. Godefroy). — 1009 *citeains.* — 1023-24 *O je vers omes, O il vers fames, car mout somes.* — 1027 *carroge.* — 1030 *jael.* — 1060 deux points. — 1067 point. — 1071 *de l'uis.* — 1074 *Encontré l'a, mist l'a raison.* — 1082 *nient.* — 1090 virg. après *Sansons.* — 1100 *chascuns d'els.* — 1112 *avrillox.* — 1113 *A mont sor destre.* — 1116 *ce la.* — Lacune après 1118. — 1123 *toz fretille.* — 1126-7-8 *leue, leue, seue* (le second *leue* est loca, mais je ne comprends pas le premier; p.-ê corr. *S'il ne s'i jeue*?). — 1135 *Bordele.* — 1136 *l'apele.* — 1135 *A po de pose.* — 1156 virg. après *corpe.* — 1159 *Sanpres.* — 1163 point. — 1170 *Qui.* — 1171 pas de virg. après *aime.* — 1178 *el.* — 1179 point. — 1180 *Par contenant.* — 1204 *Cil.* — 1207 *envoient.* — Lacune après 1209. — 1216 *et Dex.* — 1217 *n'est or.* — 1218 point. — 1219 *Que diz, Sanson?* — 1226 : après *dist.* — 1232 *n'avrai.* — 1235 *sanglot.* — 1236-9 *faintié, esplotié, acointié, amistié.* — 1233 : après *Richaut.* — 1250 *tressaut.* — 1261 *Pert.* — 1278 *hive* (est-ce l'angl. *hive*, « ruche, » ou faut-il lire *Plus qu'il ne feïst en une ive*?). — 1288 *l'uis.* — 1292 *Il.* — 1293 : après *Richaut* et à la fin. — 1296 *Li uns respont : Taisiez, Florie.* — 1305 *Por coi me honissiez, seignor?* — 1306 : après *uns.* — 1312 *Le dit Richaut, desor ma foi.* — 1313 *Dit.*

P. 33, G. Monod, *Les* Annales Laurissenses minores *et le monastère de Lorsch.* — C'est aux historiens à apprécier cette élégante étude, où le caractère du document en question, qui est en réalité la plus ancienne des chroniques sorties du mouvement de la renaissance carolingienne, et l'importance qu'il a eue pour l'historiographie subséquente sont mis en lumière d'une façon aussi juste que neuve, à ce qu'il me semble.

P. 43, J. Couraye du Parc, *Chants populaires de la Basse-Normandie.* — Cinq chansons, assez altérées dans leur forme, mais précieuses, notamment une curieuse variante de la *Chanson des oreillers* (*Romania*, X, 387). M. C. du Parc accompagne les textes qu'il a recueillis de savantes notes comparatives.

P. 51, G. Raynaud, I. *La mesnie Hellequin*; II. *Le poème perdu du comte Hernequin*; III. *Quelques mots sur Arlequin.* — Les trois parties dont se com-

pose cette importante étude ont chacune leur intérêt; la seconde est celle qui offre le plus de nouveauté. M. Raynaud a relevé un vers de la curieuse pièce du *Siège de Neuville* (*Manuel*, I, § 31), où le poète cite, dans son jargon artésien-flamand, une chanson

Van conte de Bouloigne, van conte Hoillequin;

et il y a reconnu un Hernequin, comte de Boulogne, qui serait mort en 881 en combattant l'invasion normande que Louis III allait écraser à Saucourt, et qui serait devenu le héros d'une chanson de geste; ensuite il a supposé qu'une version quelconque, anglaise peut-être, de cette chanson, avait été connue par Walter Scott, qui a donné le résumé d'un récit romanesque relatif à un conte Hellequin : d'après ce récit, Hellequin, rebelle à l'empereur, et l'ayant longtemps bravé avec sa terrible *mesnie*, aurait été vaincu et tué dans un grand combat, et « en punition de leurs fautes, le chef et les compagnons furent condamnés à errer jusqu'au jugement dernier, sans renoncer cependant à leurs mœurs guerrières et à leurs luttes anciennes ». C'est de ce poème que serait sorti le nom de *mesnie Hellequin* donné dès le XIe siècle à la noire chevauchée que, d'après un mythe bien plus ancien et commun à un grand nombre de peuples, on croyait voir mener les vents furieux et les ouragans et traverser les airs pendant la nuit; ainsi, peu à peu, cette chevauchée, d'abord divine, étant conçue comme infernale, *Hellequin* serait devenu synonyme de *diable*. Il y a plus d'une difficulté à ce système qui, en tout cas, fait honneur à la science et à l'ingéniosité de son auteur. Même en regardant comme assurée l'existence du récit dont Walter Scott donne la substance, mais dont il n'indique pas la source, on peut croire qu'au lieu d'être l'origine du nom de *mesnie Hellequin*, il n'en est qu'une explication faite après coup. Que le héros de ce récit, brigand et rebelle, objet de l'exécration publique, soit identique au comte de Boulogne Hernequin, tué en combattant les Normands et en défendant son roi et sa foi, c'est ce qui paraît assez douteux. Le vers qui a servi de point de départ à ce rapprochement semble distinguer le *conte Hoillequin* du *conte de Bouloigne*, et ce second nom peut fort bien se rapporter au roman des *Enfances Godefroi*, où, dans une rédaction remaniée, le comte Eustace de Boulogne joue un rôle capital. Enfin l'existence même de ce Hernequin, au IXe siècle, est assez contestable : aucun document contemporain, si je ne me trompe, ne le mentionne, et il ne figure que dans une généalogie des comtes de Boulogne fabriquée au XIIIe siècle (aucun texte ne parle non plus de la prise de Boulogne par les Normands). Malgré tout, il reste comme assuré, des recherches de M. Raynaud, l'existence d'une chanson de geste sur le *conte Hoillequin*, et comme vraisemblable le fait que cette chanson expliquait comme le rapporte Walter Scott le nom de *mesnie Hellequin*. — La première partie du mémoire réunit de très nombreuses mentions de la *mesnie Herlequin* (*Hellequin*, *Arlequin*, *Hennequin*), depuis le XIe jusqu'au XVIe s., et montre sommairement les transformations qu'en a subies la conception. — La troisième fait voir comment *Hellequin*, transporté en Italie

comme un nom de diable, y est devenu d'abord l'*Alichino* de Dante, puis, bien probablement, l'*Arlecchino* bergamasque de la *Commedia dell' Arte*, et l'*Arlequin* des XVIIe et XVIIIe siècles, dont le masque noir, originairement surmonté d'un semblant de corne, accuse encore l'origine diabolique. Tout cela est fort curieux, et mériterait d'être exposé par l'auteur avec plus de développement, car il reste encore plus d'un point obscur dans cette évolution qui a fait du terrible meneur du *wüthendes Heer* le souple et gracieux héros de Watteau et de Florian.

P. 69, M. Sepet, *Observations sur le* Jeu de la Feuillée *d'Adam de la Halle*. — M. Sepet fait finement ressortir le rôle que joue la folie dans l'œuvre étrange et charmante d'Adam de la Halle, et il montre que le *jeu de la foillie* n'est pas seulement, comme on l'avait dit, un divertissement de mai, que c'est essentiellement une *sotie*, et que, comme les soties postérieures, elle a son origine dans les fêtes des fous, d'abord toutes cléricales, puis adoptées par la jeunesse des grandes bourgeoisies, et qui avaient donné l'idée de représenter tous les hommes comme *sots* (on sait que *sot*, en ancien français, est synonyme de *fol*) et toutes leurs actions comme des folies. Cela explique le décousu de la pièce et en explique aussi ou en excuse plusieurs détails, qu'on a pris souvent trop à la lettre (par exemple ce qui concerne le père et la femme du poète). On notera encore, dans cette remarquable étude, la curieuse constatation de l'emploi du mot *pois pilés*, si commun au XVIe siècle et si énigmatique, et la conjecture vraisemblable d'après laquelle les pois pilés étaient mis par une croyance populaire dans un rapport quelconque avec la folie.

P. 83, A. Jeanroy, *Une pièce artésienne du XIIIe siècle*. — On connaît le petit recueil de pièces tout artésiennes (24, dont 9 sont maintenant imprimées) que contient le ms. B. N. fr. 12615. M. Jeanroy songe à le publier en entier, et on ne peut que souhaiter vivement qu'il le fasse, vu la valeur historique et littéraire de ces pièces, qui forment une contribution capitale à ce tableau de la vie communale et littéraire d'Arras au XIIIe siècle, qui attend encore son peintre et qui présentera tant d'intéressantes et originales figures. Il est d'autant plus à désirer que M. Jeanroy exécute son projet qu'on voit ici comment il s'y est préparé. La pièce qu'il publie (n° 1357 de Raynaud) se rapporte à ces querelles et à ces troubles encore mal connus qui, vers 1270 (c'est la date que M. J. rend probable), amenèrent l'exil d'un grand nombre des principaux bourgeois et mirent fin à la prospérité de la ville. Elle présente beaucoup de difficultés, non seulement par les allusions dont elle fourmille, mais par le style heurté et obscur, rempli de locutions embarrassantes, qu'elle a en commun avec la plupart des pièces du même groupe. M. J. a résolu un grand nombre de ces difficultés dans le commentaire détaillé dont il a fait suivre le texte. Dans le passage cité p. 91, *vintaine* me semble désigner la taille mise sur les habitants d'Arras plutôt que le nombre de ceux qu'on accusait de l'avoir frauduleusement répartie. — *Vent*, dans son emploi

figuré, me paraît signifier « vanité, mensonge » plutôt que « tromperie, fourberie »; c'est originairement un jeu de mots sur *venter* et *vanter*, de même que toutes les plaisanteries sur *blanc*, *Blangi*, etc., remontent à une équivoque avec *blandir*, « flatter, » *blange*, « flatterie, mensonge. » — Au dernier vers de la str. III, où il manque une syllabe, je corrigerais plutôt : *En est sire Audefrois et trop camus*, car dans tous les décasyllabes qui terminent les autres strophes la césure porte sur la 6e syllabe. — Au v. 55, il faut imprimer *pouçon* et peut-être *ponçon*; le sens est : « Il doit (l'officier infidèle) avoir le visage marqué (*la façon ensignie*) d'un poinçon » (ou peut-être, en comprenant *pouçon* comme = *poçon*, d'un petit pot, ce qui pouvait être une marque de flétrissure imposée aux fraudeurs). — La liaison des vers 81-83 m'échappe comme à M. Jeanroy, mais je n'y verrais pas un proverbe à cause du v. 80, où *os* est auso et non audio; d'ailleurs ce vers doit plutôt se rapporter à ce qui précède qu'à ce qui suit; *megnier* doit être la forme dialectale bien connue de manducare.

P. 97, E. Langlois, *Quelques dissertations inédites de Claude Fauchet*. — Ce sont cinq petits chapitres que Fauchet avait l'intention d'ajouter au livre VII de son *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise*, qu'il avait publié en 1581. M. Langlois a bien fait de les tirer du manuscrit du Vatican où il les a trouvés. « Ce ne sont pas tant, dit-il, des dissertations d'un savant que des causeries d'un vieillard aimable, instruit, pas du tout pédant, qui a beaucoup lu et beaucoup voyagé. » Il les a écrites en bonne partie de mémoire, remettant à plus tard le soin de vérifier les détails et de boucher les blancs qu'il laissait. Il y traite quelques-uns des sujets habituels de ses recherches, mais légèrement et sans méthode, semant çà et là des souvenirs personnels. On lit ces quelques pages avec plaisir et sympathie. — Dans le v. cité p. 100, il faut certainement lire *Amours* pour *A moins*. — Je ne comprends pas pourquoi l'éditeur met un (?) après *Estonné* en imprimant la locution bien connue *Estonné comme un fondeur de cloches*. — P. 111, l. 21, n'y aurait-il pas dans le ms. *hapans* au lieu d'*abatans*? — Ib. l. 25, *ou* = *en le* n'est guère admissible chez Fauchet; il faut sans doute *on*. — P. 42, l. 21, il y a une parenthèse ouverte qui ne se clôt pas; il est vrai que le bon Fauchet, s'abandonnant à son bavardage, a laissé en l'air la phrase commencée. — Ib. l. 28, *l'ont*, l. *l'eust*.

P. 113, A. Piaget, *Chronologie des Épîtres sur le Roman de la Rose*. — La question dans laquelle M. Piaget apporte une parfaite clarté avait été obscurcie par l'erreur d'un scribe qui avait lu et copié *vii* au lieu de *vn*, et avait ainsi fait attribuer à 1407 une lettre écrite en 1401. L'auteur d'une récente dissertation sur le célèbre « débat du Roman de la Rose », M. Beck, avait bien rétabli cette date, mais était tombé dans les plus singulières erreurs. M. Piaget connaît à fond tous les détails de l'histoire littéraire du XVe siècle, et il n'a pas eu de peine à rétablir partout la vérité. L'ensemble des pièces de la controverse soutenue en 1401 et 1402 entre Jean de Montreuil,

Christine de Pisan, Gontier Col, Pierre Col et Gerson mériterait d'être réuni ; c'est le premier essai de critique littéraire et morale qui se soit produit en France. M. Piaget nous le donnera peut-être quelque jour, avec le commentaire qu'il est plus que personne en état d'en faire.

P. 121, A. Thomas, *Vivien d'Aliscans et la légende de saint Vidian*. — A Martres-Tolosanes, petite ville de la Haute-Garonne, on célèbre tous les ans une curieuse fête en l'honneur de saint Vidian, patron du lieu : on y voit les Mores et les chrétiens se livrer un combat acharné, après que le curé a lavé l'image du saint dans la « fontaine Saint Vidian », en commémoration de ce que Vidian y lava lui-même ses blessures avant d'y être surpris et égorgé par les Sarrasins. M. Thomas, ayant naturellement reconnu dans ce Vidian le Vivien de notre épopée, qui meurt de ses blessures auprès d'une fontaine (mais dans les Alsicans, fort loin de Martres), s'est inquiété de savoir sur quelle base reposait cette tradition. Il a trouvé d'abord une *Vie de saint Vidian* composée en 1840 par l'abbé Jammes, curé de Martres, puis une plaquette publiée en 1769 (*Les indulgences, la vie et les miracles de saint Vidian*) et enfin un *officium sancti Vidiani* dans le *Proprium sanctorum* du diocèse de Rieux imprimé en 1764. Ces trois textes sont foncièrement identiques (sauf que le latin abrège beaucoup) ; celui de 1840 ressemble de près à celui de 1769, et tous trois ont une source commune. Quelle était cette source ? M. Th. la juge antérieure de peu à 1764, parce qu'avant cette date on ne trouve nulle part aucune mention du récit en question. Cela me paraît toutefois peu probable. L'abbé Jammes dit : « L'histoire du martyre de saint Vidian, telle, quant aux faits, que nous venons de la rapporter, fut trouvée, par monseigneur Jean-Louis de Berthier, écrite sur trois coffres dorés qui renfermaient les reliques, et qui étaient dans le tombeau de l'oratoire du saint martyr. Elle fut imprimée, avec approbation de monseigneur l'évêque, qui voulut, pour lui donner plus d'autorité, la munir de son seing et du sceau de ses armes. L'histoire de la vie et du martyre de saint Vidian, imprimée par ordre de monseigneur l'évêque de Rieux, Jean-Louis de Berthier, le 23 septembre 1634, doit faire foi aux yeux de ceux qui croient encore aux traditions historiques. » D'après M. Thomas, « l'histoire imprimée par ordre de J.-L. de Berthier n'a jamais existé que dans l'imagination du curé de Martres. » En ce cas, le mot « imagination » serait peu exact : il s'agirait, étant donnés les détails si précis que rapporte l'abbé Jammes, d'un bel et bon mensonge, et j'ai peine à l'attribuer à cet ecclésiastique dont la bonne foi paraît aussi évidente que la crédulité. M. Th. s'appuie sur le procès-verbal de la visite que fit en effet l'évêque de Rieux à l'église de Martres le 24 avril 1634, et qu'il a retrouvé aux archives de Toulouse. Il y est parlé de trois coffres à reliques, qui étaient en fort mauvais état, et « paroissent avoir esté faitz de menuizerie, paints et dorez, avec remarque qu'il y avoit des escrits que le temps avoit consumé ». L'évêque ordonna qu'on ferait trois nouveaux coffres, « et lorsque lesdits coffres seront faits, nous en sera donné advis,

mesmes des caractères qui estoient autour desdits coffres qui se pourront lire. » Je ne vois pas comment cela empêche que cinq mois plus tard il ait paru sous les auspices de l'évêque une vie de saint Vidian se donnant comme extraite des inscriptions déchiffrées sur les coffres. Le fait que pendant longtemps cette vie n'est mentionnée nulle part, et qu'elle ne se retrouve pas aujourd'hui, ne prouve pas qu'elle n'ait pas existé. En revanche, le style gauche et barbare du document de 1769 sent bien plus la première moitié du XVIIe siècle que la seconde du XVIIIe, et je n'hésite pas à mettre en 1634, sur la foi de l'abbé Jammes, la composition de la légende qui a servi de source à ce document et au *Proprium sanctorum* de 1764.

Cette légende est visiblement empruntée aux *Enfances Vivien*, dont elle reproduit essentiellement le contenu (pour *Aleschans*, voir plus loin). M. Thomas, qui croit la légende composée en 1764 ou environ, se demande qui pouvait alors, dans le diocèse de Rieux, connaître et exploiter ainsi une chanson de geste, et s'en remet à l'avenir du soin de découvrir « ce savant homme ». Si nous faisons remonter la légende à 1634, une explication se présente naturellement. On sait (voy. *Rom.*, II, 335) que Catel avait vu à Saint-Guilhem du Désert un manuscrit cyclique de la geste de Guillaume, manuscrit qui est aujourd'hui le n° 774 du fonds français de la Bibl. Nationale. Dans son *Histoire des comtes de Tolose*, publiée en 1623, il dit qu'il a « rencontré » ce livre « dans les Archifs du monastere Sainct Guillaume le desert »; mais dans les *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, publiés en 1633 par ses héritiers (il était mort au mois d'octobre 1626), il dit de ce même manuscrit : « *J'ay* un ancien Roman, escrit à la main, etc. » Il semble donc bien que le savant conseiller au parlement de Toulouse avait, d'une manière quelconque, acquis ce précieux volume[1]. Il dut rester entre les mains de sa famille jusqu'au moment où il fut acheté par quelqu'un des émissaires de Colbert, de la bibliothèque duquel il a, comme on sait, passé dans celle du roi. C'est sans doute à Toulouse que le consulta l'auteur de la légende de 1634. Le ms. contient en effet, quoique Catel n'en dise rien (voy. *Rom.*, l. c.), les *Enfances Vivien*, mais incomplètes du commencement, ce qui expliquerait fort bien, si c'est d'après ce ms. que l'auteur de la légende a travaillé, qu'il s'exprime d'une manière si vague sur la façon dont le père de Vivien avait été fait prisonnier par les Sarrasins. La rédaction des *Enfances* à laquelle appartient le ms. de Saint-Guilhem raconte que ce fut à Roncevaux; il est probable que le rédacteur de 1634 n'aurait pas omis cette circonstance s'il l'avait trouvée en tête du récit; mais il se contente de dire : « Le Pere étoit duc de la maison de France. Comme il étoit un grand guerrier, il batailla constamment à

1. « Par tout le ms. on lit des remarques écrites par une main du XVIe ou du XVIIe siècle qui pourrait bien être celle de Catel; en outre un certain nombre des passages » cités par Catel « sont dans le ms. marqués d'un trait de même encre que les remarques » (H. Suchier, *Rom.*, II, 336). Voy. fol. 1 *a*, 1 *c*, 23 *a*, 25 *a*, 27 *c*, 27 *a* (deux), 33 *c*, 71 *a*, 93 *d*.

l'encontre des Sarrasins pour la défense de la Foi ; si qu'après avoir triomphé maintes fois de leurs armes, il fut un jour arrêté et prisonnier de guerre. » C'est que le ms. de Catel ne commence qu'au v. 44, où nous voyons le père de Vivien déjà prisonnier à Luiserne, et les Sarrasins lui demandant de leur livrer son fils [1]. Le ms. ayant quitté Toulouse encore au XVIIe siècle pour être envoyé à Paris, cette hypothèse, si elle est fondée, fortifie évidemment beaucoup l'assertion de l'abbé Jammes sur la composition, en 1634, de la vie de saint Vidian.

Quoi qu'il en soit, les inscriptions des coffres étaient sans doute illisibles, et un ingénieux écrivain a composé alors, en bonne partie à l'aide des *Enfances Vivien*, la biographie qu'il prétendit en avoir extraite. Mais est-ce lui qui a eu le premier l'idée de reconnaître Vivien fils de Garin d'Anseüne (dont il a fait Alençon [2]) dans le Vidian qui passait jusque-là pour avoir été martyrisé par les Ariens au Ve siècle ? J'en doute fort, et je crois qu'il s'appuyait sur une tradition plus ancienne, mais restée locale et populaire. Le nom de *Vidianus* et celui de *Vivianus* se montrent souvent confondus ; la vie latine de saint Honorat appelle *Vezianus* (ce qui est la forme vulgaire de *Vidianus*) le héros des guerres sarrasines [3], et d'autre part M. Thomas cite une charte de 1251 où l'église de Martres est appelée *ecclesia sancti Viviani*. Ce nom même de *Martres*, qui représente sans doute *Martyres* et dut être donné à l'ancienne *Calagurris* à cause des tombeaux de Vidian et de ses compagnons martyrisés avec lui, favorisait le travail de l'imagination. D'ailleurs, de tous les héros de l'épopée narbonnaise, Vezian ou Vivien est le plus incontestablement méridional ; les jongleurs français en ont fait un neveu de Guillaume à une époque récente, et nos poèmes ne sont pas d'accord sur la façon dont il l'était. Ce que Raimon Féraut raconte de lui ne se trouve pas dans les chansons fran-

---

1. Il est vrai qu'un peu plus loin le messager qui vient trouver la mère de Vivien, Huistace (appelée Stace dans la *Vie* de 1769), rappelle brièvement le désastre de Roncevaux (ms. 774, f° 53 *c*) ; mais le rédacteur de la légende de 1634 avait lu très superficiellement sa source et accompli sa tâche fort négligemment.

2. La *Vie* de 1769 porte la leçon absurde : « Saint Vidian fut natif de la très noble Maison de France, nommée maintenant Alançon. » La *Vie* de 1634 portait sans doute *d'Anseune* pour *de France* ; on s'explique, à la rigueur, l'identification avec *Alançon*.

3. D'après cette légende (et son traducteur Raimon Féraut), Vezian est un noble guerrier de Charlemagne, qui est tué en trahison par le prince sarrasin de la Trape lors du siège d'Arles par Charlemagne (voy. *Rom.*, VIII, 500). Saint Honorat, qui est son ami, lui élève un tombeau dans les Aliscans ; c'est près de ce tombeau (*lo vas Vezian*) que se serait livrée, bien plus tard, après la mort de Charlemagne, une bataille où les chrétiens auraient été vaincus (voy. la *Vida de san Porcari*, de R. Féraut, éd. Sardou, p. 193). Cette indication se trouvait déjà dans la source latine de Féraut, comme l'atteste la version catalane de cette source (B. N. esp. 154, f. 59 a : *foren desbaratats e morts en aquell loc on Vesia era estat morts*). Cette source et Férant mentionnent d'ailleurs également un duc Vezian parmi les combattants de cette journée désastreuse. Il y a dans tout cela beaucoup de confusion, mais il est clair que le Vezian du Midi et le Vivien du Nord ne sont qu'un seul et même personnage.

çaises, et paraît reposer sur de vagues réminiscences de récits traditionnels (groupés sans doute autour d'un tombeau des Aliscans).

La *fontaine saint Vezian* de Martres pourrait bien conserver une tradition fort ancienne[1], et avoir fourni à des poèmes méridionaux, puis à notre épopée le trait de la fontaine auprès de laquelle meurt Vivien ; le fait que la *Vie de saint Vidian* n'a que ce trait en commun avec *Aleschans*[2] et raconte d'ailleurs la mort du héros tout autrement semble indiquer que l'auteur suit ici un récit tout à fait indépendant. Ce sont là des questions très intéressantes que soulève le mémoire de M. Thomas ; il voudra sans doute pousser plus loin ses recherches sur un point qui peut se trouver avoir plus d'importance qu'il ne semble pour l'histoire encore si obscure de la formation de l'épopée narbonnaise.

P. 137, D. Grand, *Proclamation d'un héraut en dialecte montpelliérain* (1336). — Ce petit texte, outre son intérêt philologique, n'est pas sans jeter quelque jour, comme le remarque l'éditeur, sur l'état interne de l'université de Montpellier au XIVe siècle.

P. 141, J. Flach, *Le compagnonnage dans les chansons de geste*. — Cette étude très neuve et très intéressante montre quelle mine féconde et encore à peine exploitée nos chansons de geste offrent à l'historien des institutions et des mœurs. Interprétées par un juriste qui a, comme M. Flach, le sens pénétrant de l'histoire, une foule d'expressions qui passaient inaperçues ou semblaient banales prennent un sens précis et vivant ; tel est le mot de *maisnie* dans les nombreux passages cités par l'auteur, qui y montre avec évidence la continuation de l'ancienne bande germanique groupée autour de son chef. L'étude sur le compagnonnage proprement dit ou, comme on a dit plus tard, la fraternité d'armes, est aussi très précieuse. Le danger dans ces sortes de recherches est d'en exagérer le bon côté, de prêter à des manières de dire qui sont en effet banales et générales une précision et une portée qu'elles n'ont pas ; il faut pour l'éviter joindre beaucoup de tact à beaucoup de savoir, comme le fait l'auteur des *Origines de l'ancienne France*. Nul mieux que lui ne serait en mesure de nous donner un livre qui serait une belle contribution à notre histoire nationale, un *Corpus juris epicum*[3].

---

1. On peut en supposer autant de l'indication topographique que donnent les documents de 1764 et de 1769 (mais non celui de 1840) : le combat se livre, d'après le premier, *in agris qui dicuntur Campestres*, d'après le second « jusque au lieu nommé vulgairement le Champêtré ». M. Th. se demande si ce nom n'aurait pas « une certaine parenté avec *Aliscans* ». Mais on peut aussi songer à cette singulière dénomination de *l'Archant* ou *l'alue de l'Archant* (ou *Larchant* ?), qui n'a jamais été bien expliquée et qui figure uniquement dans le *Covenant Vivien* et *Aleschans*, semblant d'ailleurs en désaccord avec le reste de la topographie.

2. Elle n'emprunte rien non plus au *Covenant* ; ce n'est que pour les *Enfances* du héros qu'elle a recours à un poème français.

3. L'étude de M. Flach sur le compagnonnage vient de reparaître, agrandie et revisée, dans le tome II de son grand ouvrage, que je ne saurais trop recommander à ceux qui veulent comprendre la société du moyen âge : *Les Origines de l'ancienne France*.

M. Joret a publié tout récemment : *la Rose*; il est difficile de l'analyser; tous nos lecteurs le connaissent sans doute sous l'une ou l'autre de ses formes.

P. 303. L. Havet, *L's latin caduc.* — Ce morceau, assurément le plus remarquable du recueil, comprend essentiellement l'étude de trois points : comment et quand l'*s* finale est-elle[1] arrivée à s'amuïr dans la prononciation des Romains? Comment se constate cet amuïssement et jusqu'où allait-il? Comment et quand l'*s* a-t-elle été restaurée de façon à se maintenir jusqu'à nos jours en Espagne et en France? — Sur la première question, M. Havet montre que la chute de l'*s* finale a probablement commencé dans les cas où elle finissait un mot terminant une phrase, car elle n'a dû, d'après la phonétique générale du latin, tomber d'elle-même ni devant une consonne ni devant une voyelle (mais là elle aurait dû régulièrement devenir *r*); la négligence de la prononciation d'*s* finale à la fin des phrases peut remonter haut, mais appartient, en tout cas, à la période proprement latine. — L'étude de la représentation graphique (très peu riche et très peu sûre) et de la valeur prosodique de l'*s* finale dans la période qui va des débuts de la littérature à Cicéron occupe la plus grande partie du mémoire : on y admirera la science métrique, la perspicacité et l'invention critique que peu des travaux de l'auteur présentent au même degré; il en résulte que pendant cette période on prononçait toujours l'*s* finale devant une voyelle, on la prononçait facultativement devant une consonne, et la chute de l'*s* finale n'allongeait pas la voyelle précédente; on ne peut savoir si on la prononçait à la fin des phrases (ni, à vrai dire, si on la prononçait devant une consonne après une longue). — A partir de la traduction des *Phaenomena* par Cicéron (vers 85) l'*s*, prononcée commence à prédominer; cette prédominance s'accentue dans Lucrèce, et dans Catulle il n'y a probablement plus un seul exemple de la non prononciation de l'*s*, dont Cicéron dit en 46 ou 45 (*Orator* 161) : *Quod jam subrusticum videtur, olim autem politius.* Ainsi, entre 100 et 50 environ, l'*s* finale est restaurée et dans la prononciation des gens cultivés et dans la versification. C'est ici que M. Havet émet la conjecture à la fois la plus ingénieuse et la plus hardie : les finales en *īs, ūs* auraient été d'abord bannies du quatrième pied de l'hexamètre, à cause d'une particularité « microscopique » de la technique de l'hexamètre grec, imitée par les poètes latins, puis de tous les vers; et, « du moment que les poètes entendent qu'on prononce l'*s* partout, les orateurs la prononceront, les gens du bel air affecteront de la prononcer, et le vulgaire finira par suivre. » Au risque de me faire ranger parmi les adeptes de ces « écoles de phonétistes qui aiment à envisager le langage sous un aspect scolastique et abstrait », j'avoue que j'ai bien de la peine à accepter une pareille hypothèse. Je sais bien que des effets très

1. Je fais, d'après une tradition dont les origines remontent au latin même, les spirantes ou continues (*f, h, l, m, n, r, s*) du féminin, leur nom (*effe*, etc.) ayant une forme féminine, et cette distinction exprimant leur nature en regard des explosives (*b, c, d, g, p, t*). Mais les lettres nouvelles (*j, v*) ont détruit cet arrangement.

étendus procèdent souvent d'une bien petite cause, mais quoi? ces raffinements des doctes imitateurs des Grecs auraient transformé la prononciation de tout un peuple, si vite que le latin porté en Gaule par César aurait déjà été complètement dépouillé de ces formes si répandues peu d'années avant, et qui étaient si bien dans la logique du développement de la langue? Et la réaction amenée par l'école des gens qui ne voulaient pas de coupe trochaïque au 4e pied de l'hexamètre (car tout est là) aurait été si puissante qu'elle aurait rétabli l'*s* également en Espagne et en Sardaigne? Je ne le crois pas, et en général je ne crois guère à l'influence de causes aussi étroitement littéraires sur des faits généraux de prononciation (il y aurait bien à dire sur le rapprochement que fait M. Havet avec nos « liaisons »), je ne dis pas sur le sort de mots isolés. Joignez à cela que l'*s* finale paraît ne pas être réintégrée précisément en Italie, où l'influence des *urbani* aurait dû se faire surtout sentir. Pour moi, j'expliquerais tout autrement cet ensemble de phénomènes. L'*s* finale se prononçait toujours devant une voyelle; devant une consonne elle tendait à ne pas se prononcer (l'hésitation avait sans doute commencé à la pause), et il fut de mode à Rome (*olim politius*) du IIIe au Ier siècle de préférer dans ce cas la prononciation sans *s*. Entre les deux prononciations d'un même mot il devait se faire une assimilation : elle s'est faite diversement, d'une part en Italie (et de là dans la Romania orientale), où on a laissé tomber l'*s* partout[1]; d'autre part, dans la Romania occidentale (Sardaigne, Espagne, Provence, Gaule du nord), où on l'a rétablie partout, et où elle est encore aussi vivante (au moins partiellement) qu'avant l'époque où la prononciation incertaine des syllabes atones finales terminées en *s* avant une pause avait menacé l'*s* de subir le sort de l'*m*. Toutefois, il y a encore bien des obscurités dans cette question, et elle demande de nouvelles recherches, pour lesquelles le mémoire de M. Havet offre une base des plus solides, et, surtout dans sa seconde partie, un modèle qu'il ne sera pas facile d'atteindre.

P. 351, P. Bonnardot, trois textes en patois de Metz : Charte des Chaiviers; *La Grosse Enwaraye*; *Une fiauve recreative* (XVe-XVIIe siècles). — Ce travail, de beaucoup le plus long du recueil, est d'un grand intérêt et d'un grand mérite. La charte des *chaiviers* (ou chamoiseurs), probablement de 1412 (p. 355), appartient encore, malgré son caractère très vulgaire, à la langue du moyen âge (*li* sg. sj., *lou* sg. r.; impf. *conreie, avenive; tusi*, deux fois répété, me paraît être *tuit cil*, et non une mauvaise manière d'écrire *tuis* = *tuif*). La *fiauve recreative*, imprimée en 1615 à la suite de la *Grosse Enwaraye*, est une curieuse facétie dans le style et dans la forme des chansons de geste : elle forme une laisse monorime de 34 vers en *a* féminin, où des assonances (*aque, ade, ape*) se mêlent à la rime dominante en *ate*; c'est probablement la

1. Excepté, comme on sait, dans les monosyllabes (*voi, noi, crai, dai*, etc.), où l'*i* atteste une plus longue persistance de l'*s*. C'est exactement ce qui est arrivé pour l'*m*, conservée dans sum, rem, quem, cum longtemps après qu'elle était tombée à l'atone finale.

dernière composition dans cette forme qui ait été faite. La pièce est obscure par ses allusions, mais assez piquante par son mélange des tons épique et burlesque; elle rappelle assez le *Siège de Neuville* du XIVe siècle (*Manuel*, I, § 31). Le v. 2 est *Dilet Jesiralem dayet Montelimate*; M. B. reconnaît là Montélimart, il y soupçonne une réminiscence de l'évêque Adémar de Monteil ou de Montélimart (1327-1361); mais je crois qu'il n'y a dans *Montelimate* qu'une altération plaisante de *Montolivate* ou *Mont Olivet*.—V. 30 *Ons an* pour « On en ». M. B. dit avec raison, je crois, dans sa note, qu'on a là l'*s* caractéristique du sujet (*ons* analogique pour l'ancien *om*; cf. *Rom.* XII, 344); mais dans l'*Étude du texte* (p. 352), il y voit, moins justement, une *s* euphonique. — V. 33 : *Jayet chante le jau*, « Coquelet chante le coq, » formule finale de la *flave*; « manière plaisante, dit M. B., d'indiquer que l'auteur sait, à l'occasion enfler ses pipeaux et s'élever au genre noble de l'épopée. » N'y a-t-il pas là plutôt la formule qui termine tant de contes merveilleux : « Et alors le coq chanta, » c'est-à-dire « Je m'éveillai », c'est-à-dire « Tout ce que je viens de conter n'était qu'un rêve »?

Le morceau de résistance du mémoire est la *Grosse Enwaraye*, avec l'*Étude du texte* qui la précède, et le copieux commentaire qui la suit. On connaissait l'œuvre par la médiocre réimpression qu'en avait donnée M. G. Brunet, et jusqu'ici on n'y comprenait à peu près rien. M. Bonnardot s'est mis à l'œuvre, et grâce à sa profonde connaissance des parlers lorrains anciens et modernes, et à l'aide de « patoisants » très versés dans les idiomes locaux (notamment de M. Auricoste de Lazarche), il est arrivé à dissiper en bonne partie (mais non en totalité) les obscurités innombrables de ce petit texte, qu'il a reproduit avec le plus grand soin d'après l'édition, d'ailleurs pleine de fautes et de non-sens, de 1615. C'est un monologue en 185 vers octosyllabiques à rimes plates (sauf en tête un triolet), contenant la déclaration d'amour, fort réaliste, d'un *vertugoy* de village à une *bacelle* qu'il qualifie de *grosse enwaraye*. La pièce a-t-elle été destinée à être débitée sur un théâtre? Cela ne me surprendrait pas, et je supposerais que la fille, personnage muet, était en scène devant le galant, lui tournant le dos, ce qui explique les vers 172 ss. : « Je dis : Retourne-toi; je te promets sûrement [le mariage]. Il ne t'en chaut, je crois : tu te tairais bien quinze jours sans dire même un seul mot. » Donnée par l'imprimeur de 1615 comme « un ancien fragment du vray, pur, nayf et naturel langage messin », la *Grosse Enwaraye* ne mérite pas réellement cette qualification. M. Bonnardot a reconnu que « si la scène se passe dans le *Saulnois* (Courcelles-sur-Nied, Pontois, Mechy ou Mercy), régions situées au sud-est de Metz, la langue est celle du *Haut-Pays* (Amanvillers, Avril) et des villages au nord-ouest de Metz en tirant sur Briey ». Je comprends moins la conclusion qu'il tire de cette constatation : « J'en conclus que l'impression a dû suivre de fort près la composition de la pièce, et que l'assertion de l'imprimeur attestant l'antiquité de ce fragment de langage messin n'est qu'une rubrique de métier. » On n'en verrait pas bien l'utilité, et je crois que l'imprimeur a été de bonne foi; la pièce, probablement en réalité datant déjà

d'un certain nombre d'années, l'a frappé comme ne présentant pas le langage usité à Metz de son temps; il a jugé chronologique une différence qui était surtout dialectale. Le ton et le genre de ce monologue me paraissent l'assigner au dernier quart du XVIe siècle. La copie qu'a eue l'imprimeur Abraham Fabert (qui a mis son édition, par des raisons fort bien expliquées par M. B., sous le nom de son jeune fils Abraham, le futur maréchal de France) était fort défectueuse; il paraît l'avoir imprimée telle quelle, en y ajoutant, sans doute, des fautes nouvelles (une réimpression faite en 1634 les accroît encore); aussi le texte, obscur par lui-même, est-il devenu inintelligible en maint endroit. M. Bonnardot a déployé, pour la solution de toutes ces énigmes, souvent fort scabreuses, autant d'ingéniosité que d'érudition, et il a osé en donner une traduction, non sans lacunes; pour espérer trouver le mot de celles qui lui ont échappé, ainsi qu'à ses savants collaborateurs, il faudrait avoir cette connaissance des usages locaux et ce maniement familier du patois grâce auxquels ils ont réussi à en résoudre un si grand nombre. Aussi me bornerai-je à deux ou trois notes qui n'apportent aucun éclaircissement nouveau, mais portent sur les explications données aux faits. Et d'abord que signifie *grosse enwaraye*? M. B. rapporte les nombreuses interprétations proposées (dont la plus singulière est assurément celle de M. Godefroy), et se décide pour celle que lui a communiquée M. E. Rolland : « Du premier coup, les paysans [de Remilly] auxquels il a posé la question, l'ont résolue en ces termes : *enwaraye* est une forme altérée pour *embrawaye*, *ambraouye*, qui se dit d'une personne forte en chair, d'une fille joufflue. » *Embrawaye* serait le dérivé de *brawon*, l'ancien français *braon* (mais il faudrait *ambrawonaye*). On est assez surpris de voir des paysans dire en propres termes qu'un mot est la « forme altérée » d'un autre, et on aimerait mieux qu'ils eussent déclaré qu'ils employaient réellement *enwaraye* dans ce sens; en outre l' « altération » paraît fort peu vraisemblable. Je suis bien plus porté à admettre l'autre explication donnée p. 385, et qui rattache *enwaraye* à *warèi* « taureau ». Une *enwaraye* est une vache en chaleur, qui demande le taureau, « d'où, par extension, fille nubile, qui recherche le mâle. » Ce doit être là le vrai sens. — La forme *Mazelaine* pour *Madeleine* (v. 76) surprend M. B. : elle se retrouve souvent en anc. fr. (d'où le jeu de mots *Marie maise alaine* pour *Marie Mazelaine* dans la *Pais aus Englois; Rom.* XIV, 280); je l'explique par le provençal : le culte de Marie Madeleine florissait, comme on sait, en Provence, et les pèlerins en rapportaient cette prononciation. — Les vers 17 ss. sont ainsi conçus (je donne les mots séparés comme ils doivent l'être, et je ponctue) : « *Se je n'euche aiy mau on pié, J'y euche, si mon ame, alé; Ma j'euchen etty affalé Pé le rouani d'enteur lé haye.* » M. B. traduit : « Si je n'eusse eu mal au pied, j'y eusse, sur mon âme, allé, Mais j'eus été affoulé [je me suis foulé le pied] Par les ornières entre les haies. » Je ne puis comprendre *j'euche(n)* au v. 19 autrement que *je n'euche* au v. 17, et je traduis : « Mais j'aurais été affolé (plutôt qu'*affalé*, proposé en note, ou le très douteux *affoulé*) par les ornières entre les haies (à cause de sa blessure au pied) ». — Au v. 62, *grace* est traduit par

« grosses », mais comme ailleurs, on lit *gros*, *grausse*, c'est plutôt *grasses* (au v. 7 de la *Flave*, le mot se retrouve et est traduit par « grace », s. d. faute d'impression pour « grasse »). — Au v. 65, le verbe *pouardé*, « regarder » est considéré comme une « forme différenciée de *rouatier rwaté*, déjà contracté de l'anc. *rouwairder*...., dans laquelle *p* s'est développé de *w*. » Ce serait déjà fort singulier, mais comment, dans *pouardé* de *rouardé*, *p* se serait-il « développé » de *w*? A la suite d'une chute de *r*? En fait, *pouardé* est la contraction de l'ancien *pourwarder*, a. fr. *porguarder*; *rouatier* est d'ailleurs un autre mot, répondant au fr. *rewaitier*. Ajoutons que le mémoire de M. Bonnardot est riche en renseignements de tout genre pour l'histoire des mœurs et des usages, et qu'il s'ouvre par une précieuse bibliographie des ouvrages imprimés en patois messin jusqu'à notre siècle. L'auteur constate que l'annexion de Metz à l'Allemagne a rendu une vigueur nouvelle au patois, « désormais unique truchement des indigènes au foyer domestique..... et dans leurs rapports mutuels, à l'encontre des occupants, qui savent bien le français classique, mais non pas le patois. »

P. 407, A. Morel-Fatio, *Duelos y quebrantos*. — Don Quichotte, le samedi, mangeait, dit son biographe, *duelos y quebrantos*, « des deuils et des brisures. » Que désigne cette singulière dénomination, et d'où vient-elle? M. Morel-Fatio, dans sa très piquante note, répond d'une façon certaine à la première question. En Castille, depuis une époque impossible à préciser (une légende voulait que ce fût depuis la victoire de Las Navas en 1212), on avait le droit, au lieu de faire comme ailleurs abstinence complète, de faire abstinence *de grosura*, c'est-à-dire de manger les « issues » (tête, pieds et tripes) des animaux de boucherie; c'est évidemment ce que faisait le bon chevalier de la Manche. Mais pourquoi cette nourriture du samedi s'appelait-elle *duelos y quebrantos*? On en a donné deux explications, que M. M.-F. rejette l'une et l'autre. Il établit que *duelos y quebrantos* était une locution fréquente — quoi qu'on en ait peu d'exemples — puisque Quevedo la range au nombre des *bordoncillos inutiles*, dont un écrivain soigneux doit s'abstenir. « Quant au sens, les deux mots n'ont été pris d'abord que dans l'acception purement morale de « chagrins et tourments, et, à la rigueur, on a bien pu qualifier ainsi le maigre repas castillan du samedi; les Allemands n'ont-ils pas nommé *arme Ritter* un mets de pénitence qu'ils mangeaient précisément ce jour-là? Mais j'admettrais volontiers que Cervantes ou tout autre a cherché à faire un jeu de mots : le mot *quebranto* pouvait donner l'idée d' « abatis » : on ferait une plaisanterie du même goût en français si l'on accouplait les deux mots *plaisir* et *réjouissance*. » Et il ajoute : « Quel que soit l'inventeur de la pointe, elle a eu du succès : *duelos y quebrantos* deviennent peu à peu synonymes d'issues ou de tripes : » dans une comédie de Lope de Vega, on voit « une Lucinda, *almorzando unos torreznos, con sus duelos y quebrantos*. Pas question ici du samedi ni d'abstinence; la Lucida entend faire, je suppose, avec son amant, un très succulent déjeuner. » Mais alors *d. y qu.* ne peut avoir qualifié « le maigre

repas castillan du samedi » par allusion à sa triste condition (d'autant moins que le vendredi était bien plus maigre, et qu'au contraire les Castillans étaient mieux partagés le samedi que tous les autres catholiques). C'est uniquement en tant que composée d'issues que cette nourriture a reçu son nom, sans mélange d'idée compatissante, et l'on serait bien porté à admettre la « très ingénieuse » explication du Dr Antonio Puigblanch (*duelos y quebrantos* signifiait « chagrins et tourments », mais à côté *dejos y quebrantos* signifiait « tripes (cf. *issues*) et extrémités (brisures, abatis) », et le peuple (ou un amateur d'*agudezas*) a substitué l'un à l'autre). Seulement, dit M. M.-F. (sans parler du sens forcé donné à *quebrantos*), on ne trouve nulle part ce *dejos y quebrantos*. Il faudrait, pour résoudre mieux ce petit problème, rassembler des exemples plus nombreux de *duelos y quebrantos*, au sens métaphorique ; peut-être en les cherchant trouverait-on la locution indiquée par A. Puigblanch.

P. 419, J. Cornu, *Études sur le poème du Cid*. — Le savant professeur de Prague, après avoir eu sur ce sujet d'autres opinions, est maintenant convaincu que le *Poema del Cid* a été composé par son auteur en vers de romances (sept-huit syllabes à chaque hémistiche), et que les innombrables hémistiches qui ne rentrent pas dans cette formule ont été altérés par la mauvaise mémoire des récitateurs ou la négligence des copistes. Pour le prouver, il emploie un moyen très ingénieux, qui consiste à examiner un très grand nombre d'hémistiches contenant des noms propres, et, par conséquent, forcément mieux conservés que les autres, et qui présentent effectivement sept syllabes dans le manuscrit unique, ou se laissent très facilement ramener à cette mesure. Je ne me prononce pas sur le système de M. Cornu, qui est, en tout cas, bien attrayant ; la réunion, dans ce mémoire, de 871 hémistiches d'un caractère particulièrement probant (auxquels il faut joindre aussi les 400 vers qui sont dans leurs deux moitiés conformes au type en question), fournit à coup sûr une base solide et toute nouvelle à la discussion. — M. Cornu a bien voulu m'envoyer, en me priant de le joindre à ce compte rendu, un choix d'autres hémistiches de sept-huit syllabes, fait pour lui par son ancien élève M. le Dr Rolin : « un grand nombre, remarque-t-il, sont des formules qu'il n'est pas possible de modifier. .....Plusieurs de ces hémistiches pèsent plus dans la balance que cent autres qu'on apporterait pour prouver l'alexandrin ou d'autres vers qui me sont inconnus. » J'insère bien volontiers ici ce petit recueil.

1er *hémistiche.*

I

40 Una niña de nuef años.
209 En San Pero de Cardena.
417 En medio duna montaña.
517 Nin cativos nin cativas.
547 Entre Fariza e Çetina.
554 En un otero rredondo.
665 *A cabo de tres semanas* = 3481
902 El payo de myo Çid.
1085 Aquis compieça la gesta.
1247 El amor de myo Çid.
1576 A la puerta de Valençia.
1711 Por las torres de Valençia.
2103 Trezientos marcos de plata.
2242 A la glera de Valençia.

II

2536 E las noches e los dias.
2613 Por la huerta de Valençia.
2652 Con dozientos cavalleros = 2838
2847 Varones de Santestevan.

Second hèmistiche.

I

149 de voluntad e de grado = 1005, 1056.
226 de cuer e de veluntad.
238 abuelta de los albores.
720 por amor de caridad = 3253.
829 a Castiella la gentil.
883 *a cabo de tres señanas* = 915.
1116 de la linpia christiandad.
1133 el campo nuestro sera.
1186 en tierras de Mon Rreal.
1199 de la buena christiandad.
1268 de la casa de Bivar.
1272 myo señor natural.
1321 por amor del Criador = 2787, 2792, 3490, 3504, 3580.
1432 cavallero de prestar.
1446 el Çid siempre valdra mas.
1460 coronado de prestar.
1461 pora huebos de lidiar = 1695.
150c el Burgales natural.
1611 en el mas alto logar.
1663 el buen Çid Campeador.
1667 del obispo don Jheronimo.
1780 el Campeador contado = 2433
1887 fijas del Campeador = 2323, 2661.
1995 el cavallero de pro.
2031 myo natural señor.
2036 Alfonsso myo señor.
2105 en Valençia la mayor 3710.
2161 a Valençia la mayor = 2625, 2826, 2840.
2186 con los ojos de las caras.
2222 metolas en vuestra mano.
2254 e corredores cavalos.

II

2332 y fantes de Carrion = 2496, 2587, 2646, 2675, 2701, 2942, 2965, 3080, 3126, 3144, 3161, 3207, 3209, 3217, 3219, 3467, 3485, 3562, 3568, 3596.
2474 la cort del Campeador.
2512 el obispo don Jheronimo.
2513 cavallero lidiador.
2526 a tierras de Carrion = 2544, 2590, 2597, 2627, 2638, 3470, 3599.
2570 en tierras de Carrion = 2600, 2717, 3223.
2578 las telas del coraçon = 3260
2588 por Valençia la mayor.
2679 al Campeador leal = 3317.
2748 en el rrobredo de Corpes = 2754, 2945, 3156, 3266.
2809 por los rrobredos de Corpes.
2851 que sodes coñoscedores.
2901 myo vassallo de pro = 3193.
2915 de yfantes de Carrion = 2952, 3113, 3202, 3437, 3704, 3707.
3022 el Çid con todos los sos.
3137 ca sodes coñoscedores.
3151 de Valençia la mayor.
3272 allas cortes pregonadas.
3310 Pero Mudo me lamades.
3350 a guisa de traydor.
3399 de Navarra e de Aragon — 3405, 3420, 3448, 3722.
3410 caboso Campeador.
3481 en begas de Carrion.
3553 el conde Garçiordoñez.
3555 las espadas taiadores.
3585 de los fierros taiadores.
3616 abueltas con los pendones.
3696 por tierras de Carrion.

P. 459, A. Gilliéron, *Remarques sur la vitalité phonétique des patois.* — Dans ces pages pénétrantes, M. Gilliéron montre que les patois ont été et sont encore entravés et comme paralysés dans le développement logique de leurs tendances purement phonétiques, non seulement par l'influence croissante du français littéraire, mais encore par le voisinage de patois voisins et la nécessité de communiquer (aussi les villes sont-elles toujours en retard sur les campagnes dans l'évolution physiologique). Les petits centres isolés, comme il s'en trouve surtout dans les montagnes, sont bien moins « réfrénés » dans leur évolution, aussi s'accomplit-elle sans aucun égard à des nécessités qui ailleurs s'imposeraient : la réduction des mots par l'effacement mécanique des voyelles et des consonnes y arrive à des résultats effrayants. M. G. cite des parlers savoyards où *Mont-Cenis* est devenu *Mwéni*, aranea *aña*, illum levamen *èà*, etc. « Si, par un malheureux hasard, tous ces phénomènes de destruction venaient à se produire dans un seul et même parler, ce serait un engrenage d'où combien de mots latins ne sortiraient que réduits à leur simple voyelle accentuée ! » A vrai dire, le danger existe aussi, et très sérieux, pour le français, si l'on songe que déjà, p. ex., augustum s'est réduit à *u*, que allios, aquas, altos, ad illos sont réduits à *o* (*oz* devant une voyelle), que le même groupe *vèr* représente varium, viridem, vitrum, versum, vermem, que d'autre part dans les deux siècles derniers l'*e* féminin est réellement devenu un *e* « muet », que l'*r* a failli sombrer à la fin du XVIIIe siècle (quand on disait *paole d'onõ*), que de nos jours même l'*l* mouillée s'est réduite à *j*, et l'*s* douce, dite de liaison, va tous les jours en se perdant davantage (j'ai entendu dire *nou avon eu*), on se demande ce que deviendra la langue s'il s'y produit de nouveaux changements de prononciation qui suppriment ce qui lui reste de consonnes : rien n'empêche que l'*r* ne tombe cette fois pour de bon, et qu'on n'ait *vè* au lieu de *vèr* (répondant déjà à vado et vestit); la chute du *v* réduirait ensuite tous ces mots à *è*. On s'en tirerait sans doute toujours en remplaçant les mots trop réduits par des dérivés, mais ce n'en est pas moins un avenir assez inquiétant pour une langue qui se pique avant tout de clarté, et dont une des ambitions légitimes est de servir de moyen de communication internationale. *Di omen avertant!* Quant à la science, elle peut décrire le mal et en prévoir les progrès, mais il est douteux qu'elle ait la moindre efficacité pour l'enrayer.

P. 465, E. Muret, *Sur quelques formes analogiques du verbe français.* — Le premier paragraphe de ce mémoire concerne les 1res pers. plur. en *-oms*; j'en ai rendu compte l'an dernier (*Rom.* XXI, p. 352, n. 1). — Le second est intitulé : *Stais, vois; pruis, ruis, truis; corvée, enterver.* C'est une tentative fort ingénieuse pour expliquer des formes qui jusqu'ici n'ont pas trouvé leur explication. L'auteur sépare les deux groupes *estois, vois,* [*dois*], et *ruis, pruis, truis. Stais* serait modelé sur un hypothétique *jais*, de jaceo, à cause de l'identité des parf. et part. *jui stui, jeu ste(d)u; stais* aurait à son tour amené *vais* et *dais*; d'autre part, les formes traditionnelles étaient *stoi, voi, doi*, et il y a eu entre les deux séries une fusion qui a amené *stois, vois, dois* (sur ce dernier,

cf. *Rom.* XXI, 348). Il y a à ce système une assez forte objection, c'est que cj devient *ts* (ʒ) et non *js* (*is*), en sorte que jaceo aurait donné *jats* (*jaʒ*) (cf. facio *faʒ*) et non *jais*; en outre, jacio était devenu très anciennement, au moins en gallo-roman, jĕcio (ce qui explique *jui* jĕcui, en regard de *ploi* placui), en sorte qu'on a dû avoir à l'origine *giez* (devenu plus tard *gis* par analogie avec les autres personnes). En outre, il n'y a aucune trace des formes postulées en *a*, et si l'on considère les autres personnes (*estas*, *-at*; *vais*, *vait* ou *vat*), il paraît invraisemblable que *stais*, *vais* eussent si complètement et si anciennement cédé à l'influence de *stoi*, *voi*. Il reste de l'hypothèse de M. Muret un fait très probable, c'est que les formes en *s* (*s* sonore) pour les verbes remontent à des formations en tj, quelque chose comme stautio, -a, vautio, -a, dautio, -a. Reste à les expliquer. — Pour rendre compte de *ruis*, *pruis*, *truis*, l'auteur entre dans des recherches très fines et assez difficiles à suivre sur le sort respectif de *g*, *b*, *p* et de ŏ ou ŭ final. Il en conclut, si je le comprends bien, que prŏbo a donné normalement *prueu*, et s'est assimilé trŏpo et rŏgo : *prueu*, *rueu*, *trueu* sont ensuite devenus *pruis*, etc., sous l'influence de *vois*, *estois*. La différence de l'*s* dans les deux groupes, attestée par les subj. *voise estoise* d'une part, et *ruisse pruisse truisse* de l'autre [1], rend cette hypothèse assez peu probable, outre que la différence de voyelle qui a toujours existé entre les deux groupes s'opposait aussi à une influence exercée par l'un sur l'autre. Je crois bien, avec M. Muret, que les formes en *-uou*, *-ueu*, représenteraient le développement régulier de -ŏgo, -ŏbo, -ŏpo, mais la cause de leurs changements doit être cherchée ailleurs. Je pense toujours (voy. *Rom.* VII, 622) qu'elle a son origine dans la double forme qu'a dû avoir la 1re pers. pr. ind. de *podeir* : *puou pueu* = *poto (cf. roum. *pot*, esp. *puedo*), et *puois pueis puis* (de provenance contestée, mais assurés). *Puou*, il est vrai, a disparu de très bonne heure devant *puois*, mais l'influence a dû se produire plus anciennement encore. Quant à la chute du *t* de pŏto, nécessaire pour la formation de *puou*, je l'expliquerais par le fait que le *t* dans cette position avait très anciennement passé à *d* : cf. *nou*, de nŏto = nato, qui remonte nécessairement à *nuou*; podibat apparaît de très bonne heure. Une fois créés, *ruis*, *pruis*, *truis* ont facilement amené *ruisse*, *pruisse*, *truisse* : *puisse*. Mais cela reste encore bien hypothétique. — On trouvera dans l'étude de M. Muret beaucoup de remarques intéressantes pour la préhistoire phonétique du français. Il dit, avec raison, que vivum, ŏvum, nŏvum ont dû donner *viu*, *uou*, *nuou*, et il explique les formes *vif*, *nuef*, comme M. Förster (*Zeitschr.* XIII, 544), par l'influence des féminins *vive* et *nueve*; mais judaeum > *juïf* prouve que l'*u* a pu spontanément se changer en *f*; c'est probablement un cas de phonétique syntactique : on a dû avoir les trois formes : *nueu mantel*, *nuev e bon*, *mantel nuef*, et la troisième a prévalu. Pour *uef*, d'ailleurs, il ne donne pas d'explication; celle qui

1. Les formes *ruise*, *truise*, *pruise*, qui apparaissent rarement et tardivement, sont dues à l'analogie avec *duise*, *luise*, *nuise*, formes elles-mêmes analogiques.

a été proposée, je ne puis retrouver par quel philologue, l'influence d'un ancien *ueve* < ôva (cf. it. *uova*), manque de base, le mot *ueve* étant inconnu : *uou*, *ueu* a existé et se trouve dans Est. de Fougères (*eu : gieu*, *feu*, *sarqueu*); il avait sans doute pour formes concurrentes *uev* et *uef*, qui a prévalu. La triple forme *queu*, *cheve* et *chief* peut peut-être s'expliquer de même.

P. 475, A. Rousselot, *L's devant* t, p, c *dans les Alpes*. — Dans les vallées du versant italien des Alpes, soit par lui-même, soit à l'aide de renseignements très sûrs, M. l'abbé Rousselot a constaté, l'une à côté de l'autre, en train souvent de passer de l'une à l'autre, les phases successives de l'amuïssement de l'*s* devant les explosives sourdes. Partout la première phase a été le phonème qu'il note *ĉ* et qui répond à peu près à l'allemand *ch* dans *ach*, *Tochter*. Une fois constitué, le groupe *ĉ* + expl. sourde suit partout deux voies différentes : l'une, passant par *y* (*j*), aboutit à la chute complète de l'*s*; l'autre est plus compliquée : pour *sp* elle aboutit à *f* (par *ĉp*, *ĉf*, *çf* [*ç* = *ch* all. de *mich*, *recht*], *yf*), pour *sc* à *h* (par *ĉc*, *ĉĉ*, *çĉ*, *yĉ*, *ĉ*); pour les transformations très variées de *st* je renvoie à l'étude elle-même. Ces observations profondes et délicates jettent, comme le remarque le savant phonétiste, un grand jour sur l'histoire antique des transformations de l'*s* en gallo-roman : toute cette histoire, telle qu'elle s'est déroulée dans le passé, s'étale aujourd'hui encore en stratifications non plus superposées, mais parallèles, qui vont depuis l'état le plus archaïque (car *sp*, *st*, *sc* subsistent intacts dans certains endroits) jusqu'à un état plus avancé que tous ceux que nous connaissons (chute complète de *sp*, par exemple). Ces études ouvrent à la linguistique des perspectives si vastes, et, en certains points, si inquiétantes, qu'elles donnent une sorte de vertige, et que le philologue peu familiarisé avec elles s'en écarte avec prudence, et ne se retrouve à l'aise que devant des textes limités et des dates précises. Mais il ne peut que mieux comprendre l'objet de son travail en ne perdant jamais de vue ce que des recherches comme celles-ci apportent d'éclaircissements sur les lois, toujours et partout semblables à elles-mêmes, de l'évolution mécanique et psychologique du langage humain.

P. 487, A. Beljame, *La prononciation du nom de Jean Law le financier*. — Dans cette étude aussi piquante qu'érudite, le savant professeur de langue et littérature anglaise à la Faculté des lettres résout définitivement une énigme pour laquelle on a proposé les explications les plus aventurées. Beaucoup de noms, en Angleterre et en Écosse, flottaient, à l'époque de Law, entre une forme dépourvue et une forme munie de l'*s* indiquant filiation : on disait *Pitt* et *Pitts*, *Wither* et *Withers*; le célèbre financier, dont le nom officiel (d'après son acte de baptême et ses signatures) était *Law*, était appelé d'ordinaire et s'appelant lui-même *Laws* (*Laus* se lit dans une lettre anglaise de 1694, *Laws* souvent dans d'autres écrits contemporains). Le nom fut, comme le remarque M. B., entendu en France avant d'y être lu, et entra dans l'usage sous la forme qu'il avait dans la prononciation ordinaire, tandis que les documents officiels écrits et imprimés lui conservaient la forme Law. *Laus*

reproduit la prononciation écossaise de *Laws*, mais on trouve aussi des exemples de la prononciation avec *s* douce (d'où de nombreux jeux de mots entre *Las* et *l'aze* = *l'âne*). En terminant son élégante démonstration, M. B. conseille aux Français de garder, en écrivant *Law*, la prononciation *Lass*, qui était celle des contemporains de l'auteur du « système », et sans doute, de cet auteur lui-même.

P. 507, J. Psichari, *Le roman de Florimont; contribution à l'histoire littéraire; étude des mots grecs dans ce roman.* — Pour apprécier cet intéressant travail, il faut y joindre le récent article de M. Fr. Novati dans la *Revue des langues romanes* (XXXV, 481-502 ; cf. *Rom.*, XXI, 619) et la réponse de M. Psichari dans le beau livre qu'il vient de publier sous le titre d'*Études de philologie néo-grecque* (fascic. XCII de la *Bibliothèque de l'école des Hautes Études*). Le point essentiel du présent mémoire est la démonstration, qu'on peut regarder comme acquise, que les mots ou phrases grecques cités dans le *Florimont* ne prouvent pas chez son auteur, Aimon de Varennes, la connaissance réelle du grec. M. Ps. les étudie, d'après tous les manuscrits qu'il a pu consulter et qu'il reproduit diplomatiquement, et s'efforce de les restituer tels qu'ils ont dû être dans l'autographe de l'auteur (le mot est ici bien à sa place; cf. Milieu, v. 60 : *Mais dou ditier et de l'escrire Ai mout de paine et mout de fais*), et il constate que, soit pour les formes, soit pour la construction, on n'a là « du grec d'aucune époque ». Il en conclut qu'Aimon a dû les trouver dans un texte écrit, où il les a copiés tantôt mécaniquement, tantôt avec des altérations arbitraires, qui se dénoncent comme telles quand on voit qu'elles sont amenées par les nécessités de la rime : *sirtes calo*, par exemple, semble bien ne pouvoir provenir que de la formule de bienvenue *calos irtes* (καλῶς ἦρτες), dont les éléments ont été mal coupés, puis intervertis. Il faut lire toute cette dissertation très serrée et où se montre à chaque ligne une profonde connaissance du grec. Toutefois on peut se demander, avec M. Novati, si la conclusion de l'auteur est bien assurée. Il tire un argument qui paraît invincible du fait que le θ est rendu dans les mss. par *th* (*t*, *c*, *z*, *s* semblent n'être que des fautes de copistes), tandis qu'il se prononçait déjà bien avant le XIIe s. comme il se prononce encore aujourd'hui (*th* anglais); ce *th* représente donc une transcription purement graphique, tandis qu'une notation faite d'après le son perçu serait *z*, *s*, ou *c*. Mais il ne paraît pas impossible qu'Aimon ait connu et employé le digramme *th*, qui avait été longtemps, et en Angleterre et en France même, employé à représenter ce même phonème (cf. *Rom.*, XVI, 155). En revanche, M. Ps. reconnaît lui-même que le β est rendu par *v* et non par *b* (les notations par *b* dans les mss. au Pass. I sont en minorité, elles n'existent pas pour le Pass. II), ce qui indique plutôt une transmission orale. La plaisante déformation de *calos irtes* en *sirtes calo* a pu se faire aussi bien par un auditeur que par un lecteur (remarquez la prédilection d'Aimon pour cette forme *calo*, qu'il emploie fautivement de diverses façons). Il paraît évident que la méprise non moins amusante sur *potameu*,

qui est, d'après le poète, le nom du fleuve qui arrose Philippople, ne peut venir que d'une confusion comme en commettent souvent les voyageurs qui ignorent la langue du pays. Aimon, se trouvant à Philippople, a indiqué l'Hèbre (Maritza) en demandant ce que c'était : on lui a répondu ποταμός ou ποτάμιον, qu'il a d'ailleurs mal entendu, et il en a fait le nom du fleuve : c'est ainsi qu'A. Dumas, dans son *Voyage au Caucase*, parle d'une espèce admirable de chiens qui s'appelle en russe *sabak* (*sabak* = chien)[1]. Le nom de *Cacopédie*, que se donne pour se ravaler un des personnages du roman, doit avoir aussi une origine orale : le voyageur français en pays grec a dû entendre plus d'une fois qualifier de κακό(ν) παιδί le garçon de son hôte; il a retenu ce nom et en a fait l'humble nom de guerre dont s'affuble Flocart. M. Ps. soupçonne que Cacopédie est originairement κακὰ παιδία : « Il est question, à cet endroit, de deux personnages qui vont incognito et que réunit un même souci. Cacopédie, à l'origine, a donc pu s'appliquer aux deux compagnons d'infortune, aux deux κακὰ παιδία; l'α de παιδία justifierait seul l'*e* final de tous les mss. » Cette supposition s'appuie sur une conception générale du rôle des passages grecs dans le *Florimont* qui ne me paraît pas assurée : « Les passages grecs de *Florimont*, dit M. Ps., ont un caractère bien marqué ; ce ne sont pas des morceaux détachés, qui peuvent s'intercaler n'importe où; ils font partie d'un ensemble où ils ont bien l'air d'être en situation. Ils font corps avec le récit. » Ces passages sont au nombre de neuf; quatre échappent d'abord à cette hypothèse : le nom de lieu (altéré) *Asabato*[2] (à propos duquel sont cités *sabato* et *protosabato*), le nom de ville *Philippople* (quant à *Philippenses*, nom donné aux habitants, il est pris de l'épître connue de saint Paul par confusion de *Philippes* avec *Philippople*), *potameu*, le nom de lieu *Calocastro*. *Cacopédie* peut s'expliquer comme je l'ai fait ; je reparlerai d'*Eleneos*. Restent deux formules de politesse (*calismera*, *calos irtes*), une formule d'acclamation et une formule de prière (je les cite dans la traduction qu'en donne Aimon : *Si m'aït Deus*, *bons est li rois* ; *Deus*, *bon seignor*, *Gardez ui cest empereor !*). Ce sont là des phrases qu'Aimon avait eu l'occasion d'entendre à Byzance et qui n'ont certainement aucun rapport intime avec l'histoire de Florimont. On ne comprend pas du tout pourquoi le traducteur latin de cette histoire que suppose M. Ps. aurait éprouvé le besoin de les intercaler dans son ouvrage et pourquoi Aimon les

1. M. Risop (*Archiv* de Herrig, LXXIII, 60) remarque fort à propos que Villehardouin et Henri de Valenciennes n'appellent l'Hèbre que le *flum*. Il est très probable que l'usage habituel des Grecs était également d'appeler ποταμός tout court le fleuve de beaucoup le plus important de la Roumélie.

2. *Asabato* serait le nom du lieu où Philippe vainquit le roi de Bulgarie Candiobras, et viendrait de *sabato*, qui signifie *est*, ce qui fait que le chef des troupes de l'empereur grec s'appelle *protosabato*. Tout ce passage est encore inexpliqué (voy. les savantes remarques de M. Risop, *Archiv*, LXXIII, 60) ; il faudrait d'abord essayer d'identifier le lieu indiqué par Aimon. Notons seulement que le vrai nom du chef des troupes impériales était πρωτοστράτωρ; il semble qu'Aimon ait mal entendu, car il fait bien son *protosabato* de cinq syllabes. L'idée d'une faute de lecture est moins vraisemblable.

aurait conservées. On s'explique au contraire, comme l'a dit M. Novati, qu'Aimon, voulant faire admirer sa science et donner à son roman une apparence bien grecque, ait inséré çà et là les quelques bribes de grec qui lui étaient restées dans la mémoire. Qu'en réalité il ne sût pas le grec, c'est d'ailleurs ce qui résulte de la savante étude de M. Psichari, mais la nécessité d'un original latin où il aurait trouvé ces phrases ne me semble pas démontrée [1]. J'admettrais seulement volontiers qu'il s'était fait transcrire en caractères latins par quelque Grec latiniste (il y en avait certainement) les phrases un peu longues, ce qui expliquerait peut-être le mieux quelques particularités de la notation.

Quant à l'histoire en elle-même, M. Ps. est d'accord avec M. Novati pour ne la considérer comme grecque qu'en partie. Assurément Aimon y a beaucoup ajouté du sien, et on y retrouve certains éléments qui ne peuvent être grecs, comme Brutus et Corineus; toutefois M. Novati me semble aller trop loin dans ce sens. Il paraît d'ailleurs s'en être aperçu lui-même, car après avoir eu l'air de dire qu'il n'y avait de grec dans tout le *Florimont* que la légende locale de la défaite d'un lion par un roi Philippe, fondateur de Philippople [2], il reconnaît dans une note finale que la guerre de ce Philippe contre un roi de Bulgarie et même le secours qui lui fut donné par un guerrier inconnu se cachant sous le nom d'*Eleneos* [3], peuvent bien avoir fait partie du récit originaire. Mais ce personnage dont l'intervention décisive assure la victoire ne pouvait guère fournir à ce récit un simple « épisode »; il devait, suivant l'usage constant des romans de ce genre, épouser la fille de Philippe, comme il le fait dans *Florimont*, et on devait nous raconter à la suite de quelles aventures il avait cru devoir cacher son nom : par là même une partie considérable du roman d'Aimon de Varennes nous apparaît comme ayant vraisemblablement figuré dans l'original grec. Je ne suis pas non plus convaincu que l'épisode de la fée de l'*Ile Celée*, qui est d'ailleurs en relation intime avec ces aventures, ne sont pas d'origine grecque. Cette *Ile Celée*, par son nom même, rappelle l'île de Calypso (dont le nom est en rapport certain avec καλύπτω), cette « doublure » de Circé, qui joue dans l'histoire d'Ulysse un rôle fort analogue à celui de la fée dans l'histoire de Florimont. C'est à tort que M. Novati oppose à *Florimont* « les véritables romans byzantins, tels que l'*Ippomédon*, l'*Eracle*, pour ne citer que ceux-là ». Assurément dans l'*Ipomédon*

---

1. J'admets d'ailleurs, comme on le verra plus loin, un intermédiaire latin pour le *Florimont*, mais dans d'autres conditions.

2. Ce Philippe, dont Aimon fait le bisaïeul d'Alexandre, et qui dans le conte grec était sans doute son père (le vrai fondateur de Philippople), est appelé dans le poème Philippe *Macemus*. Je suppose que ce surnom n'est autre que le grec μάχιμος, et je vois là une trace nouvelle de l'origine grecque du roman.

3. M. Psichari est porté à admettre une conjecture de M. Hesseling, d'après laquelle *Eleneos* répondrait à ἐλεεινός, et serait en réalité l'équivalent non de *Florimont*, mais du pseudonyme qu'il prend de *Povre veü*. C'est en effet une conjecture vraisemblable, que M. Novati admet aussi, tout en discutant l'explication de M. Psichari.

il y a beaucoup moins d'éléments grecs que dans le *Florimont*[1]; quant à l'*Eracle*, il soulève des questions très complexes dont je ne veux pas m'occuper ici. De tous les romans français qu'on a cru pouvoir regarder comme d'origine byzantine[2], le *Florimont* est celui pour lequel cette origine, au moins dans son ensemble, est le plus incontestable.

J'arrive à la seconde partie de la thèse (car c'en est bien une) de M. Psichari. Aimon de Varennes n'a pu, d'après lui, connaître le roman grec qu'il a imité que par une traduction latine : cela résulte d'abord de l'examen des passages grecs qu'il a conservés, en les dénaturant, d'après le traducteur latin, mais cela résulte surtout de ce qu'il dit lui-même. A plusieurs reprises, il mentionne expressément une source latine; il est vrai qu'à un endroit il semble dire qu'il a mis le roman grec d'abord en latin puis en français (*Traist de greu l'istoire latine Et del latin fist le romans*), mais comme il est prouvé que la première assertion est fausse, il en résulte qu'Aimon est un menteur; on ne lui fait donc pas tort en supposant qu'il a essayé, gauchement d'ailleurs, de s'attribuer le mérite d'un autre, qui avait réellement traduit en latin un conte grec. Cet autre pourrait bien avoir été un certain *Amo*, sur le nom duquel joue tout un passage cité par M. Psichari; faut-il croire qu'un hasard a voulu que le traducteur latin s'appelât *Amo* et le traducteur français *Aimon*, ou plutôt ce dernier nom n'est-il pas suspect, et ne faut-il pas, là où il apparaît, reconnaître le même Amo? C'est ce qui semblerait résulter de la comparaison des passages où l'auteur du poème dit *je* et de ceux où il dit *Aimon* en parlant de lui : on sent en général entre eux une différence de ton qui s'explique si l'on suppose que les seconds proviennent de la source latine; il est vrai qu'à certains autres endroits celui qui dit *je* paraît bien s'identifier à *Aimon*, mais c'est peut-être une tentative d'usurpation, et le nom d'Aimon de Varennes ne doit « être prononcé qu'avec prudence dans l'histoire littéraire de la France ». Tout cela, on en conviendra, est bien compliqué, et je ne puis que me ranger sur ce point à l'avis de M. Novati[3], qui se refuse à voir dans l'*Amo* mentionné par le poète un autre personnage que ce poète lui-même. En fait, le nom d'*Amo* n'apparaît nulle part : au v. 30 du Milieu D seul a *Amo*, les autres mss. ont *Aimes*[4]; je crois qu'il faut en réalité lire *Aimo*, et que le poète a donné ici son nom sous sa forme latine : *Aimo*, dit-il, serait *amo* si l'on en retranchait l'*i* : *Qui* l'i *après* l'a *ostera* Amo *tout*

1. Notez que l'épisode central d'*Ipomédon* n'est pas sans rapport avec celui de *Florimont* : là aussi le héros combat inconnu pour défendre les états de celle qu'il aime; mais c'est un lieu commun qui se retrouve dans bien d'autres récits.

2. M. Psichari, dans ses *Études de philologie néo-grecque* (p. LVIII et suiv.), a soumis cette opinion à une critique qui demande à être prise en sérieuse considération.

3. On ne peut toutefois admettre que le vers cité plus haut puisse se lire *Traist de Grece l'istoire latine*; M. Ps. fait remarquer avec toute raison (*Études*, p. LXIV) que cette leçon fausse le vers et présente en outre une façon de parler inusitée.

4. Par un regrettable accident typographique, les variantes des vers 27-56 du Milieu se sont perdues dans la reproduction, d'ailleurs si exacte et si consciencieuse, de M. Psichari (p. 548); mais voy. p. 549.

Geschichte der deutschen Litteratur. Euter Theil. Von den ersten Anfängen bis zum Ausgang des Mittelalters. Von Dr. Wolfgang GOLTHER. Stuttgart, Union Deutsche Verlagsgesellschaft. 1892.

Cette courte histoire de la littérature allemande au moyen âge n'est pas, comme beaucoup d'œuvres analogues, une compilation plus ou moins adroite mais de seconde main. L'auteur, M. Golther, s'est fait connaître par des études approfondies, très personnelles et très méritoires, quoique parfois un peu aventureuses, sur plusieurs des questions les plus intéressantes du sujet qu'il présente ici en résumé. Son livre est bien composé, écrit avec clarté, sans vaine rhétorique, mais avec un juste et vif sentiment des choses littéraires. On le lit avec plaisir et profit, et on peut le recommander à tous ceux qui veulent se faire une idée claire et presque toujours exacte de l'évolution littéraire en Allemagne, depuis les plus anciens temps jusqu'à la Renaissance.

Toutefois, nous n'en parlerions pas ici si l'auteur n'avait donné à son exposé un caractère particulier, en y introduisant beaucoup plus intimement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici l'étude de la poésie française du moyen âge. Partant de ce fait incontestable que la littérature des XIIe et XIIIe siècles en Allemagne est essentiellement, — sauf ce qui appartient à l'épopée nationale, — une « littérature de traductions », il s'est senti obligé à présenter comme introduction à l'étude de cette période un tableau de l'histoire et une étude des œuvres principales de la littérature qui lui a servi de modèle, et c'est par là que son livre mérite de nous arrêter quelque peu.

Je n'ai rien à dire de ce qui concerne les chansons de geste; l'auteur est dans cette partie de son livre peu original et généralement bien informé. Sur les romans d'aventure, peu de chose également à remarquer. C'est sur la matière de Bretagne que M. Golther, comme on sait, a fait des études spéciales, et c'est cette partie de son livre qui me suggèrera quelques observations. Je n'entreprendrai pas, toutefois, de discuter ses thèses générales; on sait assez que je ne les accepte pas. L'élément celtique dans les romans bretons est assurément beaucoup plus important que ne le dit M. Golther, suivant en cela M. Förster; il semble d'ailleurs lui-même revenir en maint endroit sur ses assertions du début, et il est difficile, en effet, après les recherches de ces derniers temps, et en prévision certaine de celles qui vont les continuer, de fermer les yeux à l'évidence et de ne pas voir qu'avec la matière de Bretagne un monde poétique s'est fait jour, qui était nouveau, inconnu aux Français jusqu'à l'adoption des thèmes celtiques par nos conteurs, et qui n'a pu sortir spontanément de l'évolution sociale et littéraire française. La question de la provenance insulaire ou continentale de cet élément est, en regard de la première, d'une importance secondaire; M. Golther la tranche avec une décision qu'il regrettera peut-être quelque jour. Pour lui, le *Tristan* même, que d'autres défenseurs plus circonspects de la thèse armoricaine consentent à laisser aux Bretons insulaires, appartient aux Bretons de France, et il ne s'embarrasse pas d'expliquer le nom de *lovendris* dans Béroul, ni pourquoi

Marie donne à son lai connu le nom de *gotelef* à côté de *chievrefoil* (tandis qu'il n'a pas de nom celtique), ni l'assertion de l'auteur de *Waldef*, d'après laquelle le *Tristan* avait été traduit de l'anglais (voy. *Rom.* XV, 598). De même pour les *lais* en général, tous armoricains, d'après lui[1], il ne nous explique pas pourquoi plusieurs d'entre eux, outre le lai du *Chèvrefeuille*, portent des noms anglais à côté de leurs noms celtiques et français, ni pourquoi c'est en Angleterre que Marie les a composés. La vérité sur cette question, que M. Zimmer a posée avec tant d'éclat, mais qu'il sent bien lui-même n'avoir pas résolue, se dégagera peu à peu des recherches faites sans parti pris, et on verra certainement qu'il ne faut exclure de la contribution à la matière de Bretagne aucune des trois régions bretonnes, ni la Cambrie, ni la Cornouaille, ni l'Armorique, et qu'il ne faut jamais oublier, derrière cette couche, relativement récente, où a germé la poésie franco-bretonne, les assises plus profondes qui la rattachent à la branche gaëlique de la race celtique. Ceci dit pour maintenir mon point de vue général en regard de celui de M. Golther, je relèverai quelques détails. P. 149, j'ai lu avec une profonde surprise la phrase suivante, croyant d'abord à une faute d'impression : « L'époque florissante de ces romans français arthuriens en prose tombe dans la première moitié du XIIe siècle, avant l'apparition des *romans en vers*, avant les œuvres de Crestien. » Il aurait été bien souhaitable que l'auteur nous dît sur quels faits il appuie l'assertion vraiment énorme qu'il produit avec cette tranquillité. Nous n'avons aucun indice qui nous atteste l'existence d'un roman arthurien (ou autre, d'ailleurs) en prose, avant le *Lancelot*, qui est du commencement du XIIIe siècle, et l'hypothèse est d'autant plus étrange que M. G. lui-même n'en tient par la suite aucun compte; Chrétien, ni aucun de ses imitateurs ne se sert de ces romans en prose qui « florissaient » au moment de leur activité. M. Förster pense que les romans en prose reposent en partie sur un fonds traditionnel plus ancien et plus authentique que les romans en vers; c'est une idée contestable, mais enfin elle peut se soutenir; mais jamais il n'a eu l'idée d'admettre une vaste littérature romanesque en prose dans la première moitié du XIIe siècle, littérature qui, d'après M. G., aurait peut-être influencé même Gaufrei de Monmouth! — P. 154. « La pensée fondamentale d'*Erec* est purement chevaleresque et française, et sûrement inventée par Crestien. » Je crois avoir mis le contraire absolument hors de doute. L'idée du mérite de l'aventure en soi, de la honte qu'il y a pour le guerrier à ne pas toujours combattre, est inconnue à toute la

1. « Comme leur nom l'indique déjà, l'influence encore ici est venue de la Bretagne [française] » (p. 177). Il est probable que M. Zimmer, dans quelque passage que je n'ai pas présentement sous la main, aura donné la démonstration de ce qui est avancé ici, mais je crois que l'origine de l'anglo-sax. *lag* est la plus vraisemblable. Les lais sont encore armoricains parce que « l'action, dans quelques-uns d'entre eux, a pour théâtre *Bretagne la menur*. » Un partisan de l'origine insulaire n'aurait qu'à dire : « Les lais sont gallois, parce que, dans la plupart d'entre eux, l'action a pour théâtre la Grande-Bretagne. »

CHRONIQUE

M. Édouard Mätzner, l'un des savants qui, dès le milieu de ce siècle étudiaient avec le plus de goût et de science notre langue et notre littérature, est décédé le 13 juillet 1892, à l'âge de 87 ans. La nouvelle de sa mort nous est parvenue trop tard pour qu'il nous ait été possible de l'annoncer dans notre précédente chronique. Malgré le caractère scientifique de ses travaux, il ne professait pas dans une université. Il appartint toute sa vie à ce que nous appelons l'enseignement secondaire. De 1858 à 1888, époque où il prit sa retraite, il dirigea à Berlin un important collège de filles. Ses travaux les plus connus, dans le domaine de nos études, sont ses *Altfranzösische Lieder* (Berlin, 1853), recueil dédié à Fortoul, alors ministre de l'Instruction publique, et sa *Franzœsische Grammatik mit besonderer Berücksichtigung des Lateinischen* (Berlin, 1856). Les *Altfranzösische Lieder* laissent à désirer pour l'établissement du texte, Mätzner s'étant contenté des éditions antérieures (par exemple, des textes publiés par Keller dans sa *Romvart*), mais le commentaire, rempli de rapprochements avec l'ancienne poésie provençale, italienne, allemande, est d'un grand intérêt et peut encore être consulté avec fruit. Cet ouvrage a été de bonne heure connu en France, grâce au compte rendu critique que Littré en fit dans le *Journal des Savants* (réimprimé dans son *Histoire de la langue française*). Une publication plus ancienne de Mätzner, qui, malgré son peu d'étendue, mérite d'être rappelée ici, est sa réimpression (d'après Raynouard) avec traduction allemande, de la *Nobla Leyczon*, dans un programme du collège de filles, où il professait dès lors, et dont il devait plus tard prendre la direction : *Jahresbericht der ersten städtischen höheren Töchterschude f. das Schuljahr vom Oktober 1844 bis zum Oktober 1845* (Berlin, 1845). Depuis 1860, époque où parut le premier volume de sa grande Grammaire anglaise, terminée en 1865, Mätzner paraît s'être attaché de préférence à l'étude scientifique de l'anglais. Il laisse inachevée une chrestomathie de l'ancien anglais conçue selon un plan très vaste, et publiée en collaboration avec M. K. Goldbeck : *Altenglische Sprachproben, nebst einem Wörterbuche* (Berlin, 1867-1885).

— M. Siméon Luce, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, chef de la section historique aux Archives nationales, professeur à l'École des Chartes, est décédé subitement le 14 décembre dernier, à l'âge de 59 ans. L'objet principal de ses études, depuis sa sortie de l'Ecole des chartes, en 1858,

avait été l'histoire de France au temps de la guerre de cent ans. Nous ne pouvons que mentionner ses livres sur la Jacquerie (1859), sur Du Guesclin (1876), sur Jeanne d'Arc à Domremy (1885), qui sortent du cadre de la *Romania*, mais il est aussi l'auteur de plusieurs publications qui intéressent de près notre histoire littéraire. Il a publié pour la Société de l'histoire de France la *Chronique* (jusqu'alors inédite) *des quatre premiers Valois* (1862) rédigée à la fin du XIVe siècle par un Rouennais, et les huit premiers volumes (1869-1888) d'une édition critique des chroniques de Froissart, très supérieure pour le texte, non seulement à celle de Buchon, où la langue est souvent rajeunie, mais même à celle de Kervyn de Lettenhove. Le commentaire historique qu'il y a joint est une œuvre tout à fait personnelle et d'une haute valeur. Malheureusement cette édition ne renferme pas même la moitié de l'œuvre. Elle sera continuée par M. G. Raynaud, qui avait déjà collaboré au huitième volume. Pour la Société des anciens textes, M. Luce a édité la *Chronique* du Mont-Saint-Michel (1879-1883) en deux volumes où la chronique elle-même tient peu de place, mais qui renferment un choix abondant de documents historiques sur l'histoire de la Basse-Normandie au XVe siècle, durant l'occupation anglaise. En 1862, il avait publié, en collaboration avec Guessard, dans la collection des anciens poètes de la France, la chanson de geste de *Gaydon*. Rappelons enfin qu'il avait donné à la *Romania*, peu de mois avant sa mort, un intéressant compte rendu de l'édition de Taillevent, publiée par MM. Pichon et Vicaire (XXI, 306).

— L'Italie vient de s'enrichir d'un nouveau recueil périodique qui, par certains côtés, touche à nos études. C'est la *Rassegna bibliografica della letteratura italiana* publiée sous la direction de notre éminent collaborateur, M. d'Ancona[1]. Le nom du directeur est une sûre garantie de la valeur de ce journal, qui complètera, sur certains points, le *Giornale storico*, et qui, paraissant à des intervalles plus rapprochés, tiendra le lecteur plus rapidement au courant des nouveautés littéraires. Le premier numéro, qui vient de nous parvenir, s'ouvre par un excellent article de M. d'Ancona sur le livre de M. Pizzi, intitulé : *Somiglianze e relazioni tra la poesia persiana e la nostra nel Medio Evo*, dont nous avons récemment rendu compte sommaire (XXI, 634). Viennent ensuite des appréciations très autorisées de la publication en fac-simile du *de Vulgari eloquio* et du livre de M. Auvray sur *Les mss. de Dante des bibliothèques de France*, dont nous parlons un peu plus loin, de Fabretti, *Cronache di Perugia*, de Menghini, *Frottole di Bisanzio de Lupis*, etc. Nous souhaitons une heureuse fortune au nouveau recueil qui vient prendre place sur un terrain déjà bien encombré.

— Nous avons annoncé, l'an dernier (XXI, 129), la publication d'un *Almanac patoues de l'Ariejo* (Foix, Gadrat aîné), renfermant des chants populaires, des proverbes, des contes, L'*Almanac* de 1893 n'est pas moins intéres-

1. Pise, F. Mariotti, gr. in-8°, 24 pages par mois. Prix : 6 fr. par an pour l'Italie, 7 fr. pour l'étranger.

au cours de son pèlerinage, et qui, dans les anciennes éditions, précède le réclt du « sainct voyage ».

Manuale della letteratura italiana, compilato dai Professori Al. D'Ancona e O. Bacci. Vol. I, parte 1, xj-315 p.; vol. II, 621 p. In 8°, Firenze, Barbéra, 1892. — Cet ouvrage, composé en vue de l'enseignement secondaire, s'élève de beaucoup au dessus de la moyenne des livres de classe. Les morceaux, choisis avec goût et d'une longueur suffisante, sont découpés de manière à présenter autant que possible un récit ou un exposé complet. Les notices qui les précèdent sont, malgré leur brièveté, pleines de faits et d'idées. Les travaux vraiment importants sur chaque sujet, qui ne sont pas toujours les derniers parus, y sont soigneusement indiqués. La première partie du tome Ier s'étend jusqu'à Dino Compagni et Cino de Pistoie. Le second volume est consacré aux XVe et XVIe siècles. Il y a en tête de chaque siècle, sous le titre de *Notizie storiche* et de *Notizie letterarie*, des résumés généraux très bien faits. Mentionnons aussi la dissertation de M. Rajna, *Origine della lingua italiana*, dans le premier volume.

Les manuscrits de Dante des Bibliothèques de France. Essai d'un catalogue raisonné par Lucien Auvray, avec deux planches en héliogravure. Paris, Thorin, 1892. In-8°, v-196 pages. — L'objet de ce travail, publié, on ne voit pas bien pourquoi, dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome* (fasc. LVI), est de décrire, selon une méthode uniforme, tous les mss. de la *Commedia*, de ses anciens commentaires, des *opere minori*, et même (nos XLII-LI) ceux des traductions françaises, du XVIe au XIXe siècle, que renferment nos bibliothèques. L'auteur a apporté un soin particulier à la description matérielle et à l'histoire des mss., de ceux du moins qui se trouvent à Paris et qu'il a pu examiner par lui-même. Pour les mss. de la *Commedia*, M. A. a suivi le plan indiqué par M. Monaci dans sa note sur la classification des mss. de cet ouvrage (voy. *Romania*, XVIII, 343), donnant en tableau, à la fin de son travail, les variantes des passages indiqués comme types par le savant professeur de Rome. L'appendice contient quelques extraits de commentaires inédits ou présentant des variantes importantes par rapport aux éditions. Ce travail est fait avec soin et intelligence. Il y manque une table des mss. décrits, avec renvois aux pages où il est question de chacun d'eux.

Dante Allighieri. *Traité de l'éloquence vulgaire*, manuscrit de Grenoble, publié par Magnien et le Dr Promft. Venise, Olschki, 1892. In-8°, 57 pages et 25 feuillets reproduits en phototypie. — La partie importante et durable de cette publication est la reproduction phototypique du ms., qui a été exécutée à Grenoble même. Cette reproduction, il faut le dire, est médiocrement réussie. Assurément elle est supérieure aux fac-similés exécutés par l'ancien procédé du calque, mais elle pourrait être meilleure. Le tirage surtout est inégal. Le fac-similé du chansonnier Saint-Germain, récemment publié par la Société des Anciens textes, et exécuté par le même procédé, est bien supérieur. En outre, le tirage étant en noir et en rouge, il s'est

glissé quelques erreurs dans l'emploi de ces deux couleurs, comme M. Rajna (qui prépare depuis longtemps une nouvelle édition de *De vulgari eloquio*) l'a remarqué dans un compte rendu tout récent (*Rassegna Bibliografica della letteratura italiana*, nº 1, p. 9). Quant à l'introduction, il y faut distinguer deux parties très différentes. Dans la première, intitulée *bibliographie*, et qui est, croyons-nous, l'œuvre de M. Maignien, conservateur de la bibliothèque de Grenoble, on s'attache à montrer que le ms. reproduit en fac-similé est celui dont s'est servi Corbinelli pour son édition en 1577. C'est, du reste, ce qu'indiquait déjà Fraticelli (éd. Barbera, 1861, p. 135). Je relèverai une petite inexactitude. Il est dit, p. 4, qu'au commencement de ce siècle les mss. du *De vulgari eloquio* « étaient bien connus à Paris et minutieusement indiqués dans les cours de notre École des chartes ». Mais, au commencement du siècle, l'École des chartes n'existait pas. Il est possible que Champollion, qui a professé à cette École de 1830 à 1848, et qui était de Grenoble, ait connu le ms. de cette ville, mais je doute qu'il ait eu à en parler dans son enseignement. En septembre 1859, me trouvant à Grenoble, je collationnai le même ms. sur la première édition de Fraticelli; M. Guessard, qui m'avait prié de faire cette collation, n'en tira aucun parti. Le reste de l'introduction est dû, croyons-nous, à M. le Dr Prompt. On y trouve, sous le titre d'*Observations particulières*, une suite de remarques détachées auxquelles le traité de Dante sert de texte et plus souvent de prétexte. Beaucoup de ces remarques, dont l'ordonnance laisse bien à désirer, sont extrêmement contestables. Je citerai, par exemple, le fameux vers *Rafel mai amech zabi almi* (*Inf.* XXX, 37) qui est interprété à l'aide du français (et quel français!) et de l'espagnol de la façon suivante : *Re fello mai amoyt sabias almas*. Çà et là quelques aperçus ingénieux, mais, dans l'ensemble, manque de critique et d'information. — P. M.

Strat si Substrat. Genealogia poporelor balcanice, introducere la tomul III din *Etymologicum magnum Romaniæ*, de B. P. Hasdeu. Bucarest, 1892. In-4º, XXXVII p. (avec 4 cartes et 2 tableaux). — On accueillerait avec grand plaisir cette annonce de la reprise de la grande œuvre nationale de M. Hasdeu, qu'on craignait de voir interrompue après le deuxième volume, quand même le morceau qui sert d'introduction au tome III n'aurait pas par lui-même une haute valeur. Des faits complètement nouveaux y sont produits en faveur du système que l'auteur expose avec conviction, et qui est essentiellement celui-ci : les Thraces, dont les Daces ne sont qu'un rameau, ont été complètement romanisés, à l'exception des Albanais; à cette population romane, qui occupait toute la péninsule des Balkans, se sont superposés, aux VIe-VIIe siècles, les Slaves, en sorte que les Bulgares et les Serbes actuels sont réellement des Thraco-Romano-Slaves; le latin ne s'est conservé qu'en Roumanie (Valachie et Dobroutcha), et les Roumains de Macédoine et d'Illyrie sont venus d'au delà du Danube au Xe siècle, chassés par l'invasion des Magyars : ainsi s'explique l'étroite affinité des trois grands dialectes roumains (à la même époque aussi des

Roumains ont passé en Moravie, et, slavisés plus tard, forment là encore une population romano-slave). Ce système prête assurément à la critique par plus d'un côté et appellera de nombreuses discussions ; mais on ne peut méconnaître et l'importance des textes allégués par l'auteur et la force de ses raisonnements. Nous nous bornons présentement à annoncer ce nouvel et puissant effort du savant à qui l'histoire et la philologie roumaines doivent tant, en exprimant le vœu que l'*Etymologicum magnum* marche dorénavant d'un pas rapide et ininterrompu vers son achèvement.

Pio RAJNA. *Gaia da Camino*. In-8°, 13 p. (extrait de l'*Archivio storico italiano*, S. V, t. IX, 1892). — La Gaia, fille du *buon Gerardo* da Camino, mentionnée par Dante au ch. XVI du *Purgatoire*, serait-elle identique à une personne fort peu recommandable citée (mais non nommée) par le Padouan Giovanni di Non (voy. *Rom.* IV, 161) comme *sororem* (l. *filiam?*) *nobilis militis Gerardi de Camino*? M. Rajna, dans cet article plein d'une érudition très spéciale, discute cette hypothèse et plusieurs autres (notamment l'équivalence du nom de *Gaia* avec celui d'*Aica*, qui reparaît plusieurs fois dans la famille de Camino), et n'arrive qu'à conclure qu'on ne peut rien en savoir au juste.

Die Beziehungen zwischen Spanien und Deutschland in der Litteratur der beiden Länder. I. Teil. Bis zum 18. Jahrhundert. Von Arturo FARINELLI. Berlin, 1892. In-8°, 72 p. (diss. de Zurich). — Le titre de cet opuscule n'en donne pas une idée absolument exacte : il y est seulement question de ce que les Allemands ont su, pensé et dit de l'Espagne. La vraie connaissance de l'Espagne et des Espagnols par les Allemands ne commence qu'au XVe siècle, grâce aux relations de quelques hardis voyageurs ; au XVIe siècle, elle devient bien plus intime par l'élection de Charles-Quint à la dignité impériale et la lutte de la Réforme contre le catholicisme. Les renseignements recueillis par M. F. sur les témoignages, très divers, des sentiments des Allemands envers les Espagnols aux XVIe et XVIIe siècles sont fort abondants, paraissent très exacts et sont interprétés avec intelligence. Pour le moyen âge, il semble qu'on aurait pu trouver un peu plus : Wolfram ne mentionne pas seulement quelques noms espagnols ; il prétend, comme on sait, que la partie de son poème qui n'est pas traduite de Chrétien vient de Tolède ; M. F aurait aussi pu mentionner le drame de Hrotsuit sur le martyre de l'enfant Pélage à Tolède (en 925), martyre dont elle tenait le récit d'un témoin oculaire.

Andreae Capellani regii Francorum De amore libri tres. Recensuit E. TROJEL. Havniae, Gad, 1892. In-12, LVI-370 p. — Ce volume, très élégamment exécuté, ne peut manquer d'être bien accueilli ; il donne, d'après tous les manuscrits, un texte du fameux ouvrage d'André le Chapelain qui n'a pas seulement l'avantage de permettre à tous de le lire commodément, mais qui est établi avec beaucoup de soin et généralement d'une façon qu'on ne peut qu'approuver. La lecture du texte et de l'introduction, fort judicieuse et discrète, qu'y a mise M. Trojel, n'en sera pas moins une déception pour

ceux qui pouvaient s'attendre à y trouver une solution des problèmes soulevés par le singulier écrit d'André. Ce n'est nullement la faute du savant éditeur danois; mais les manuscrits ne lui ont livré aucune donnée nouvelle, et il ne lui a pas été possible d'aller au delà des derniers résultats ou des dernières conjectures de M. Rajna dans l'écrit dont on a rendu compte ici (XIX, 625) : il faut en rester là jusqu'à la découverte peu probable de nouveaux documents. Un seul petit fait ressort de la comparaison des manuscrits, c'est qu'ils ne présentent pas tous, comme je l'avais cru, la forme fautive *Almoria*; la forme *Alinoria* se rencontre dans quelques-uns. Dans l'édition, on peut parfois contester la façon dont M. Tr. a combiné les manuscrits, mais comme il donne toutes les variantes utiles, on peut toujours refaire le travail. Il aurait sans doute trouvé, en cherchant bien, d'autres emprunts faits par André aux auteurs classiques. Le nom d'*Amphelice* (p. 181) n'est pas celui de la Fenice de *Cligès* (*Phenice* n'est que dans les manuscrits les moins autorisés) : c'est l'*Amfelise* de *Foucon de Candie*, et c'est un témoignage de plus en faveur de la vogue sans pareille de ce poème. — G. P.

Die Proverbes au Conte de Bretagne, nebst Belegen aus germanischen und romanischen Sprachen, von Dr. Johannes MARTIN. Erlangen, 1892 (progr. de la *Kgl. bayer. Studienaustalt zu Erlangen*). In-8°, 37. — Nouvelle édition de ce petit poème jadis imprimé par Crapelet. Le commentaire de M. Martin atteste une connaissance étendue de la littérature parémiographique; mais les *Proverbes au conte de Bretagne*, malgré l'addition de *Ce dit li vilains* après chacun d'eux, ne sont de vrais proverbes qu'en faible minorité et ne trouvent guère ailleurs de pendants exacts. Les différents recueils de *proverbes au vilain* mériteraient bien plus une étude. Le texte est établi avec soin. V. 47, l. *n'esseroiz*; 131 *En croire*; 150 *Aus fes*; 237 *mal'*; 276 *s'en*; 318 *S'aus*; les vv. 335 et 336 doivent être intervertis; 382 *Mauves hom est a tuer*; 396 *Et*; 402 *Se*; 434 *m'estuet* (donné en note comme la leçon du ms., corrigée en *m'estue*; est-ce une erreur d'impression?); 467 *Vers home*. Dans les notes, on constate assez souvent que l'éditeur n'a pas bien compris son texte, et les rapprochements qu'il fait entre ce texte et des proverbes connus sont à cause de cela tout à fait erronés.

Lampyris italica. Saggio intorno ai nomi della « lucciola » in Italia, per Carlo SALVIONI, 15 sept. 1892 (nozze Salvioni-Rossi). — M. Salvioni s'occupe de préparer une *Faune populaire italienne*, qui ne peut manquer d'être fort bien accueillie. Le spécimen qu'il nous en donne ici a un grand intérêt et nous présente une richesse vraiment surprenante. Le savant auteur est loin, dit-il, d'avoir fait des investigations complètes, et il nous présente près de cent cinquante noms populaires donnés à la luciole, quelques-uns tout à fait singuliers; une trentaine ont été recueillis dans le seul canton du Tessin. Il les groupe d'après l'idée qui s'est exprimée dans chacun d'eux; mais pour plusieurs l'origine et le sens propre sont restés introuvables : tels sont *asciocatascio* (nap.), *mocarôla* (Brianza), *parmirora* (lomb.), etc. M. S.

compte publier prochainement des essais analogues sur les noms du lézard et de la salamandre. Les recueils de ce genre ne sont pas moins instructifs pour la linguistique (rien ne fait mieux voir l'extraordinaire et complexe jeu de la phonétique et de l'analogie) que pour l'étude de la psychologie populaire. On aurait été reconnaissant à l'auteur de joindre à son recueil le texte des formulettes, abondantes en Italie, qui s'adressent à la luciole.

Gli amori di Belinda e Milene, bruscello pubblicato per cura di Giovanni Giannini. Lucca, Giusti, 1892. In-8°, 25 p. — Le *bruscello* est un spectacle propre au pays lucquois ; il se distingue du *maggio* toscan notamment en ce qu'il est écrit en octaves. Le spécimen qu'en publie M. Giannini n'est pas sans intérêt pour la connaissance du théâtre semi-populaire encore florissant en Italie ; il forme comme une illustration au beau livre où M. A. d'Ancona a étudié le *maggio*.

Tractatus de diversis historiis Romanorum et quibusdam aliis, verfasst in Bologna i. j. 1326. Nach einer Handschrift in Wolfenbüttel herausgegeben von Salomon Herzstein. Erlangen, Junge, 1893. In-8°, 64 p. (14e fascic. des *Erlanger Beiträge zur engl. Philol. und vergl. Litteraturgeschichte*). — Ce petit recueil de 69 contes, quelquefois moralisés, compilé à Bologne en 1326, méritait d'être connu, et M. Herzstein l'a publié et commenté avec soin. Il montre qu'il n'est dans aucun rapport direct avec les *Gesta Romanorum*, comme l'avait cru M. Œsterley. Il donne les sources des histoires quand il les a trouvées (les indications du compilateur sont souvent inexactes), et renvoie aux ouvrages de MM. d'Ancona, Crane, Œsterley, etc., pour les autres versions des contes. La plupart de ces histoires sont prises aux auteurs latins profanes ou ecclésiastiques et n'ont pas par conséquent grand intérêt ; quelques-unes méritent plus l'attention : citons (n° 65) le conte de Salomon qui devine le sexe de deux enfants vêtus de même que lui présente la reine de Saba, et deux anecdotes sur saint Louis (n° 55 et 59 ; cette dernière est une curieuse altération du trait connu de la punition infligée par saint Louis au sire de Couci ; voy. *Journal des Savants*, 1889, p. 614). Le conte de la pie qui se pose sur le casque d'un Romain allant au combat (n° 66), qui rappelle évidemment l'histoire de Valerius Corvinus, n'est peut-être pas sans rapport avec la légende de la statue de Constantin (voy. Graf, *Roma*, II, 114). Le conte des aveugles et du veau qu'ils doivent essayer de frapper (n° 68) se retrouve ailleurs. Le conte 35 est pris à Étienne de Bourbon (§ 95), qui le donne comme ayant été employé par un célèbre prédicateur de croisade ; celui-ci l'avait emprunté au début de la *Vengeance Raguidel* (voy. *Hist. litt. de la Fr.*, XXX, 65). N° 57, l. 1, l. *cocus* pour *cecus*, et l. 12 *cocus vester* pour *cecus vir*.

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LE MYSTÈRE DE L'ÉPOUX

I

LE DIALECTE DU MYSTÈRE DE L'ÉPOUX ET LA LANGUE DU COPISTE[1]

A. — *Le dialecte de l'auteur.*

Le Mystère de l'Époux, on le sait, fait partie du cycle de Noël. Composé, en grande partie du moins, en langue française, il semble être le plus ancien drame non seulement français, mais même roman, qui nous soit parvenu. A cet intérêt il en joint un autre, celui du dialecte, qu'il est cependant assez difficile de fixer. En effet, quatre particularités seulement ressortent des rimes comme ayant dû appartenir à la langue de l'auteur. 1° C'est d'abord la rime : *dirum : comandarum : nom* (v. 11-13), qui nous montre que la première personne du pluriel du futur n'avait point d'*s* et que la voyelle était *ǫ* et non pas *e*, comme en provençal. 2° Ensuite les rimes *pechet : net : luteet* (l. *bateiet*) (v. 16-18), *laideniet : claufiget : pauset* (v. 21-23), *ester : demorer : doner : coseler* (v. 70-73) prouvent que l'auteur ne distinguait pas entre *e* correspondant à un *a* latin libre accentué devant une consonne orale (excepté *c*), et le son qui, venant du même *a* mais soumis à la loi de Bartsch, aboutit en français central, sous l'influence d'une palatale, au son *ie*, c'est-à-dire que notre poète, dans les deux cas, prononçait un *e* simple. 3° La rime *dii : aici : aici* (v. 26-28) nous montre la chute du *t* final latin dans le mot dicit. 4° La rime *seros* (pour *serors*) : *glorios : vos : espos* (v. 74-77) rend probable que l'*r* devant *s* dans le mot *serors* ne se prononçait plus distinctement par le poète.

1. Dans toute cette première partie, les vers du Mystère sont cités avec le numérotage de Boehmer, Koschwitz et Stengel.

En tenant compte de l'antiquité de notre poème, ces quatre particularités combinées n'excluent pas seulement le provençal et le franco-provençal, mais aussi l'est du domaine de la langue d'oïl, le français central et le normand, et nous renvoient à la partie de l'Ouest située au sud de la Normandie. Comme il s'agit du XIIe siècle, on peut même encore exclure la Bretagne, à cause de la rime *e : ie* (voy. Goerlich, *Die nordwestlichen Dialekte der langue d'oïl*, *Französische Studien*, V, p. 13).

Par contre, *l'Epître farcie de saint Etienne* présente les phénomènes énumérés : 1° *jotũ* 14, *arrũ* 15, *trovũ* 40 et 43, *preiũ* 58; 2° *contrester : mestev : deraisner : soner : danner* 21-25, etc., voy. Foerster, *Revue des langues romanes*, 3e série, t. II, p. 8 et 10; Koschwitz, *Commentar zu den ältesten französischen Sprachdenkmälern*, p. 208; 3° *pre* < *precet 59, etc., voy. Foerster, *ib.*, p. 10; Koschwitz, *l. c.*, p. 212 s.; 4° *saignos* 1, pour *saignors*, qu'il faut probablement corriger en *saignor*. Mais aussi les textes du Nord-Ouest (avec les restrictions faites ci-dessus) et du Sud-Ouest analysés par M. Goerlich, et la *Passion Sainte Catherine* analysée par M. Tendering et publiée par M. Talbert, nous montrent les mêmes particularités, voy. Goerlich, *Die nordwestl. Dial.*, p. 79, 13 s., 87 n° 3, 63; *Die südwestlichen Dialekte der langue d'oïl* (*Französische Studien* III), p. 30, 24 ss., 83 s., 79; F. Tendering, *Laut- und Formenlehre des poitevinischen Katharinenlebens* (Dissertation de Bonn, 1882, et *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, p. p. Herrig, t. LXVII), §§ 161, 10, 96 (*di* < dicit *Sainte Cath.* 2222, *fai* < facit 111, 2038, 2097, etc.), 83; *Das poitevinische Catharinenleben und die übrigen südwestlichen Denkmäler*, Barmen (Programme), 1885, p. 11 et 14; Talbert, *Sainte Catherine*, note au v. 272. Pour arriver à un résultat plus précis, nous sommes donc obligés de recourir aux formes qui se trouvent en dehors de la rime, ce que nous ne pouvons faire sans avoir préalablement étudié les rapports entre la langue de l'auteur et celle du copiste (ou des copistes qui ont successivement transcrit notre poème). En même temps, une comparaison constante avec les textes de l'Ouest sera indispensable. Je préviens que, si je n'ajoute pas autre chose, ce sera toujours le domaine de la langue d'oïl que j'entendrai; le normand sera toujours exclu; la Touraine sera comprise dans le Nord-Ouest. Donc, Ouest = a) Nord-Ouest : Bretagne, Maine, Anjou,

Touraine; b) Sud-Ouest : Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois.

Le travail de M. Goerlich est insuffisant pour l'Angoumois, qui n'y est représenté que par quatre chartes d'une valeur fort douteuse, et desquelles M. G. n'a pas même tiré tout le parti qu'il aurait pu. Des deux chartes de Cognac, la plus ancienne, celle de 1262 (Saintonge et Angoumois, n° XIII, chez Goerlich), n'est qu'une copie, et l'autre, celle de 1281 (le n° VIII de Goerlich ; je la cite d'après Boucherie, *Dialecte poitevin*, p. 379 s). s'en distingue par différents traits caractéristiques, quoique les deux chartes nous viennent originairement du même personnage. Même en ne tenant pas compte, dans la charte de 1262, du mélange de différentes formes, dû évidemment au copiste (par exemple, les imparfaits en *-eent* et en *-oient*, les premières personnes du pluriel en *-oms* et en *-ons*, etc., voy. Boucherie, *l. c.*, p. 380 s.), il restera toujours entre les deux chartes d'assez grandes dissemblances, qui demandent une explication. Ainsi, entre autres, on lit dans la charte de 1262 *dich* 109, *diche* 108 et 110, *dichs* 126 et 131, à côté de *dict*, r. s., et de *diz*, r. pl. (voy. Boucherie, *l. c.*, p. 381, Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 90), tandis que dans celle de 1281 nous ne trouvons que *fruys* 6, *feytes* 8. Pour Jarnac (le n° VII de Goerlich), M. Goerlich n'a eu à sa disposition que les extraits que Boucherie communique d'une copie qui inspire bien peu de confiance. Enfin, pour Angoulême, M. Goerlich ne se sert de nouveau que d'une seule charte (le n° IX; je la désigne par *B* dans l'étude qui suit), bien que Boucherie en eût réuni quatre.

La plus ancienne, que j'appellerai *A* (p. p. Boucherie, *l. c.*, p. 372), et qui, d'après Boucherie, quoique écrite dans la première moitié du XIIe siècle, remonterait au moins au XIe [1], ne contient que quelques mots de langue vulgaire, qui tout de même méritent notre attention. Une autre charte (*l. c.* p. 375), que je désignerai par *B*, est de 1270; c'est la seule dont M. Goerlich ait tenu compte. Une troisième, *C*, de quelques années plus ancienne que la précédente (elle est de 1264;

1. Boucherie avait été moins affirmatif là-dessus dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, t. V (1867, 1), p. 223. Il vaudra mieux, en tous cas, s'en tenir au commencement du XIIe siècle.

Boucherie n'en donne que des extraits, *ib.* p. 376 s.), a été défigurée à plaisir par deux scribes peu consciencieux qui l'ont successivement copiée, et ne mérite pas qu'on s'y arrête ; elle ne contient que très peu de mots qui pourraient avoir conservé leur forme originale. Enfin, Boucherie (*ib.* p. 374) avait encore publié une charte scellée à Angoulême en 1260 et que je désignerai par *N*. Quoiqu'elle soit de dix ans plus ancienne que *B*, Boucherie, suivi en cela par M. Goerlich, a cru devoir la rejeter, à cause de sa teinte provençale plus prononcée, comme n'étant pas un spécimen réel du dialecte angoumoisin, mais « un bâtard de la langue d'oc, égaré en Angoumois », une charte écrite à Angoulême par un Marchois ou un Limousin.

Je ferai d'abord remarquer qu'une charte n'est pas nécessairement rédigée au lieu même où elle a reçu le sceau ; elle pouvait y être simplement apportée, à cet effet, déjà tout écrite. En outre, les chartes, tant vantées par les philologues modernes pour leur fidélité dialectale, n'en subissaient pas moins l'influence d'une langue littéraire ou, si l'on aime mieux, gouvernementale, et cette influence devient plus grande, plus on se rapproche du quatorzième siècle (voyez là-dessus les remarques judicieuses de M. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 2 et 6). Ceci dit, constatons d'abord, pour la charte *B*, que la personne qui y parle et qui ensuite y a apposé son sceau et l'a délivrée au comte d'Angoulême habitait Angoulême même. Quant à la charte *N*, elle a aussi été scellée à Angoulême, mais par une autre personne que celle dont elle émane. En effet, les auteurs de cette charte sont deux frères de Nersac, lieu situé à 9 kilomètres ouest-sud-ouest d'Angoulême sur un coteau dominant le confluent de la Charente et de la Boëme, et la personne à laquelle ils ont affaire habitait Saint-Médard-de-Barbezieux, où les deux frères avaient une propriété. Saint-Médard est à 5 kilomètres nord-nord-est de Barbezieux, sur le Beau, affluent gauche du Né. Eh bien, le caractère presque exclusivement provençal de *N* nous oblige d'admettre qu'il a été rédigé à Nersac ou à Saint-Médard, car, comme le remarque M. Paul Meyer, *Romania*, VI, 633 (cf. aussi IX, 199), « au moyen âge la langue d'oc s'étendait assez loin au nord de la Gironde et se confondait avec la langue d'oïl à peu près entre Barbezieux et la Charente. » Nous avons donc un spécimen de la langue d'oc parlée dans le voisinage sud-ouest

d'Angoulême devant nous; il me sera permis de comparer cette charte avec les chartes d'Angoulême *A* et *B* en essayant de compléter le travail de M. Goerlich pour ce qui concerne cette ville [1].

Voyelles. Dans *A* et *B*, aussi bien que dans *N*, *a* latin final atone est toujours resté *a* : *sua A* 3, *una A* 6; dans *B* nous trouvons *fema* 3; *Vila Honor* (Vilhonneur, canton de La Rochefoucauld), 2, *vila* 5; *Engolesma* 4, 5, 9, 11, 13; *sia* 12; *quaresma* 15; une seule exception, et encore dans un cas où l'*a* final doit s'élider : *septante anz* 16; même dans *C* on trouve : *contra* 15; inutile de donner des exemples de *N*. Si cependant cet *a* est suivi d'une *s*, nous avons *e* dans *A* : *does reges* (rigas) 5 (de même devant *-ment* : *outréement* < *auctorica + mentu 3), et dans *B* : *hycetes letres* 1, 14, *nostres* 5, *selehées* (= *seelées*) 14; mais remarquez l'article *de las* dans le nom de lieu : *Saint Geneys de las Molieres* (= St-Genis-des-Moulières, à 9 kil. nord-nord-est d'Hiersac) *B* 9; malheureusement le cas ne se présente pas dans *N*. Remarquons, du reste, que dans *B* l'*e* atone dit voyelle d'appui est plusieurs fois rendu par *a*, et que le même fait se présente encore plus souvent dans *N*. Exemples de *B* : *homanage* 11, *samadi* 15, les noms propres d'habitants d'Angoulême *Peyra* < Petru 15, *Le Faura* (= Le Fèvre) 7; dans *N* : *faira* < fratre 2, *durablament* 5, 11, 16 (mais *durablement* 8), *redra* (= rendre) 8, *chaqua* 9, *Peira* < Petru 11, *nostra*, masc., 12, *ondrabla*, masc., 19 [2]. L'*a* libre tonique est toujours resté *a*, dans *N*, même quand il est soumis à la loi de Bartsch : *confermat* 10, *donat* 18, *vertat* 17, etc.; *outreiat* 10; ce dernier cas ne se présente pas dans *B*, mais nous y trouvons *doné* 13, 14; *selehées* 14; cependant l'*a* libre tonique y est maintenu dans le nom propre

---

1. Quand je ne cite pas *A*, c'est qu'il n'a pas d'exemples; quant à *C*, qui ne mérite aucune confiance, je ne le cite qu'exceptionnellement. Pour la charte *N* comparez ce qu'en dit M. l'abbé Rousselot (*Les modifications phonétiques du langage, étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin*, Paris, 1891, p. 175, n° 11), qui la désigne directement comme charte de Nersac.

2. On voit que la voyelle d'appui est dans ce cas toujours immédiatement finale ou immédiatement contrefinale (c'est-à-dire protonique immédiate; finale de la première moitié du mot divisé en deux par l'accent), cp. ci-dessous, p. 193, n. 1.

Le Faura 7 [1], et il y est encore conservé devant *n* : *plan* 11. Pour -ariu *N* et *B* ont également *-ier* : *deniers dobliez N* 7, *chevaliers B* 2. — *ĕ* libre accentué n'est pas diphtongué dans *A* : *esters* 5 < exter(i)us (cp. G. Cohn, *Suffixwandlungen*, 1891, p. 283), ni dans *N* : *te* 4 < tenet. Pour *ĕ* + *i* remarquez : *le mey quaresma B* 15 et *diema* (= dîme) *N* 6, 13, 15, 17, 21 ; à la syllabe atone : *eissy N* 16, *eycco N* 23. — *ę* libre accentué est resté *e* aussi bien dans les chartes d'Angoulême que dans *N*; pour ce dernier, il serait superflu de donner des exemples; pour *A* voyez : *outréement* <*auctorĭca+mentu 3, *reges* < rigas 5; pour *B* : *en qué* 6, ce qui prouve que dans *por quoy* 12 nous avons à reconnaître une influence littéraire, et que *savoer* 3, 6, doit être prononcé *saver*; même dans *C* nous trouvons *tres* (= trois) 9. Il est encore intéressant de constater que *B*, en dépit de l'influence du français littéraire qu'il a visiblement subie, nous a même conservé la forme *sia* 12, 3e pers. sg. subj. prés. de *estre*, tandis que les autres textes du Sud-Ouest ont *seit;* mais la formation *-ia* se rencontre pour toutes les autres personnes, soit dans *Turpin I* (*siaz*, *siant*), soit dans *Sainte Catherine* (*si'* devant *ab*, 1re pers. sg., 1220; *sias*; *siám*; *siás* 1020; *siant*, *sian*). — Notons ensuite pour ĭll, ĕll : *ceals B* 1 (*C* : *ceaus* 2, *eaus* 7, *chasteaus* 10; mais *iceus* 6) et *sehal B* 14; par contre dans *N* : *ceus* 1, *seu* (sigillu) 18, 21. — *ǫ* reste *o; deus B* 16 doit certainement être remplacé par *dous* ou *dos*; cp. dans la même charte : *amor* 3, *segnhor* 16 et même dans *C* : *monsegnor* 1, *serors* 16 (mais *seruers* 15), *de nos* 12; *does A* 5; *dos N* 24, etc. — Dans *N*, la diphthongue *au* et *a* + *l* + cons. sont devenus *ou*, quand ils se trouvaient dans une syllabe atone : *pouset* 21, *outrui* (= autrui) 22, *ou dich* (ad + l'art.) 11, 12, 15, *outreiat* 10, *outrei* (subst. verbal de *auctorĭco) 14; de même dans *A* : *outréement* 3. — Dans *N*, les finales -ĭum et -ĭa de quelques mots qui, pour la plupart, sont de formation savante, perdent la seconde voyelle et conservent l'*i* comme syllabe finale : *testimoni* 17; *parrosi* < parochia 6, *preieri* 22.

Consonnes. Je constaterai d'abord la vocalisation de l'*l*

1. Sans doute à cause de la vocalisation du *b*, cp. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 96, et Rousselot, *l. c.*, p. 204, 238 et 259.

devant consonne, même quand la consonne ne fait pas partie du même mot : *deu davant dich B* 8 ; aussi dans *C : generau costume* 5, *especiau costume* 6, *coporaument* 8, *teu maniere* 10, etc. ; une seule exception dans *B* : *ceals* 1, qui certainement doit être lu *ceaus* ou *ceus* (cp. à la page précédente). Dans *N* : *deu mas* 6, *ou dich* 11, 12, 15 ; *deu seu mossenhor* 18 ; *sau* (imprimé à tort *san*) *son drechurage* 22. *N* est même allé encore plus loin ; il montre, contrairement à *B*, la vocalisation de l'*l* finale aussi quand le mot suivant commence par une voyelle : *eu*, pron. de la 3e pers., devant *et*, 4, 8 ; *seu* (sigillum), devant *a*, 21 ; *Micheu* 10, à la fin d'une phrase et devant *et* ; mais *mil et dos cens* 23. *B* a dans le même cas aussi *mil*, mais après *i* la vocalisation de l'*l* est, dans tous les cas, rare dans le Sud-Ouest de la langue d'oïl (voy. ci-dessous § 19 ; dans *C* je rencontre *fieus* < filius, mais cela n'est d'aucune importance dans un texte aussi corrompu) ; cependant on trouve, en outre, dans *B sehal* 14, à la fin d'une phrase et devant *e*, de sorte que *B* ne semble réellement pas vocaliser l'*l* finale devant un mot commençant par une voyelle ou à la fin d'une phrase. — L'*r* est tombée devant *s* dans *deniers dobliez N* 8. — Quant à l'*n* finale isolée, il est curieux de constater que *A* s'accorde avec *N* pour la laisser tomber, tandis que *B* la maintient ; il est vrai que *A* n'a qu'un seul exemple : *do* < dono 4 ; *N* : *te* < tenet 4, *encarnacio* 23 ; par contre *B* : *environ* 5 ; *meyson* 6, 7, et même *meysons* 6 ; *plan* 11 ; *en la vila* 5, *en l'encarnacion* 15, *en qué* 6. — Les groupes *tr*, *dr* deviennent *ir*, non seulement dans *N*, mais aussi dans *B*, cependant dans les deux chartes on trouve à côté aussi l'assimilation à *rr* : *veyront ne orront B* 1 ; *verran N* 1 ; *Peyra* < Petru *B* 17, *Peira N* 11 ; *faira* < fratre *N* 2. Le *d* intervocal est tombé : *Sanht Mehart*[1] (= Saint-Médard-de-Barbezieux) *N* 7 ; si cette chute avait lieu après une voyelle labiale, il s'en dégagea un *w* par suite de l'hiatus : *uviren A* 9, qui rappelle les formes limousines aussi par la désinence. Pour le *t* final, *N* suit généralement le traitement provençal, tandis que les chartes d'Angoulême montrent le développement français, mais des deux côtés on trouve des contradictions. Ainsi le *t* final déjà en latin, qui devrait toujours tomber dans *N* : *ha* 4, *ez* < est 16,

1. C'est ainsi qu'écrit la charte d'après l'abbé Rousselot, *l. c.*, p. 206.

y est cependant maintenu dans les formes verbales *fut* 4, 13, 23, *fit* 12; après *n* il y est toujours tombé : *verran* 1, *te* 4, *deven* < *debunt 4, 8. Dans *A* nous trouvons : *virent e uviren* 9; quant à *B*, il n'a laissé tomber le *t* final déjà en latin que dans *fu* < fuit 14, et, après la voyelle atone *a*, dans *sia* 12, pour *seit*, 3e pers. sg. subj. prés.; il l'a gardé dans les autres cas : *veyront ne orront* 1. Le *t* devenu final seulement en roman est toujours conservé dans *N*, même après n : *part* 5, 13, 17; *agut* 13, *receubut* 14, *vertat* 17, *abat* (abbé) 19, *outreiat* 10, *confermat* 10; *durablament* 5, 11, 16, *durablement* 8, *avant* 24; dans *A* et *B* il est toujours conservé après une consonne, l'*n* non exceptée, mais il est tombé quand il n'était pas appuyé par une consonne : *doné B* 13, 14. — Le son *ts* final est, dans *N*, généralement rendu par *z* (*Arnauz* 1, 3; *saluz* 2, *abaz* 21, *paz* 2, etc., mais *tos* 1, 24, etc.), cependant on le trouve souvent aussi écrit à tort pour une simple *s*, ce qui nous prouve qu'il était déjà réduit à *s*; quant à *B*, le *z* final n'y est maintenu que dans *anz* 16, dans tous les autres cas il est écrit *s*. — Le *c* devant *a* > *ch* : *charta*, *chartra N* 1, 18; *chevaliers B* 2; de même *c* devant *e*, *i* > *c*. Le *c* n'a pas dégagé d'*i* dans *fazom B* 3, *fazem N* 3, 10; *paz N* 2. Dans *B* (qui n'en a du reste qu'un seul exemple), ainsi que dans *N*, *ct* devient *ch*[1] : *dich N* 11, 12, 15; *B* 8; *dichz N* 21; *dicha N* 13, 15; *drech N* 23; *drechs N* 16; *drechurage N* 20, 23; *drechurages N* 14; *fach N* 23; mais le groupe *nct* n'est pas traité de la même façon dans les deux chartes; dans *N* il aboutit à : *nht* : *Sanht Mehart* 7, *sanht Micheu* 10, *Sanht Chibart* 19, *sanhz* 24; dans *B* il devient *int* : *Saint André* (Charente, soit le village à 8 kilom. de Cognac, soit le village près de Blanzac) 2, *Saint-Geneys* 9[2]. Le *g* latin entre deux voyelles dont la seconde est *a*, passe à la chuintante sonore *ǧ* dans *reges* < rigas,

1. Je laisse de côté le mot savant *optava* < octava *N* 9.

2. Cp. aussi ci-dessus, p. 179. — L'histoire du groupe *ct* n'est pas encore éclaircie. Les textes limousins, y compris les chartes, le rendent tantôt par *it*, tantôt par *ch*, et par différentes autres graphies encore, qui toutes ont besoin d'être soigneusement expliquées. Pour *nct*, la question est encore plus compliquée. Aussi dans les patois il y a mélange pour les deux groupes (voy. Chabaneau, *Grammaire limousine*, p. 65 s., Rousselot, *l. c.*, p. 189, 194, 241 s.). Je ne puis, en ce moment, entrer dans les détails, mais j'espère bien pouvoir le faire prochainement.

pl. f., *A* 5, mot fréquent dans ces contrées, en limousin : *rejas*. On sait que, surtout dans les *Sermons poitevins*, le *c* latin prend le même son quand il se trouve dans ces mêmes conditions : mica > *mige*, etc., voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 90[1]. — *p* entre deux voyelles devient *b* dans *N* : *saber* 3, 10; mais dans *B* il va jusqu'à *v* : *savoer* 3, 6,

Quant à la morphologie, je citerai, pour l'article, le sujet singulier *lo*, dans *N* : *lo quaus* 21, et le rég. sg. *le* 20 et *lo* 24, dans la même charte; combiné avec la préposition ad : *ou N* 11, 12, 15; enfin le rég. plur. masc. *los* 14; dans *B*, nous trouvons au fém. pl. *de las*, mais dans un nom de lieu : *Saint Geneys de las Molieres* (voy. ci-dessus, p. 181); dans tous les autres cas nous y trouvons les formes françaises. — Le pronom pers. masc. de la 3e pers. est, au cas sujet, *eu* dans *N* 4, 8 (les deux fois le mot qui suit est *et*); au cas régime, *lo* dans *A* 4. — Le pronom possessif conjoint de la première personne du pluriel est, au cas rég. plur. masc., *nostres* dans *N* 5, 9, et la même forme conjointe se trouve, dans *B* 5, pour le fém. pl. Le pronom possessif conjoint de la 3e pers. du singulier est, au cas sujet pluriel masc., *ssues* dans *N* 5, 8. — Quant au pronom démonstratif, *N* donne pour le cas rég. pl. masc. : *ceus* 1; *B* : *ceals* 1 (*C* : *ceaus* 2, etc., à côté de *iceus* 6, cp. ci-dessus, p. 182); dans *B*, nous avons, en outre, *hycetes* 1, f. pl. (*ces* dans *C* 2), mais dans *N* : *equesta* 1, f. sg. Le pronom démonstratif neutre est *o* dans *A* 9. — Remarquez encore, dans *A*, le nom de nombre pl. fém. *does* 5. — Dans *N* nous trouvons les troisièmes personnes sg. du prés. ind. *ez* 16 < est, *te* 4, la 3e pers. pl. *deven* 4, 8. La désinence de la première personne du pluriel du prés. ind. est toujours *om* dans *B* : *fazom* 3; *avom* 3, 5, 8 (deux fois), 11, 13; *tenom* 4, 5, 8, 9, 10; *estom* 6; par contre, dans *N*, elle est *-em* au présent et *-iam* à l'imparfait ind. de la 2e et de la 3e conjugaison : *fazem* 3, 10; *avem* 10, 13, 15, 18; *tenem* 20; *deviam* 14. — Notons dans *B* la 3e pers. sg. du subj. prés. *sia* 12 (cp. ci-dessus, p. 182). — Parfait. Dans *A*, nous trouvons la 1re pers. sg. de la 1re conjugaison : *comprei* 2, où la désinence *-ei* n'est pas la forme provençale -dedi, mais un affaiblissement de *-ai*, comme le montre la comparaison avec la même personne du futur, si fréquente

1. Cp. aussi Rousselot, *l. c.*, p. 216, no 5.

dans *Sainte Catherine*, où *-ai* est également devenu *-ei*; mais la 3e pers. sg. qui se trouve dans *N* : *pouset* 21, est bien la forme provençale; elle ne se rencontre, pour la 1re conjugaison, presque dans aucun texte du Sud-Ouest de la langue d'oïl (seules exceptions : *deinest* dans *Turpin II* 319, 11 = 2e pers. sg. du parf. de dignare, et *donet*, 3e p. sg. du parf., *Coutumes de Charronx* 459, 29[1]. Il est curieux de constater qu'à côté de cette forme provençale du parf. de la 1re conj., *N* donne les troisièmes personnes *fut* 4, 13, 23 (*fu* dans *B* 14) et *fit* 12. Notons dans *A* : *virent e uviren* 9. — Voyez les troisièmes pers. pl. du futur *verran N* 1, mais *veyront ne orront B* 1. — Remarquez aussi dans *N* l'infinitif *redra* (= rendre) 8, les participes passés *promez* 15; *agut* 13, *receubut* 14 (mais dans *C* : *requis* 3; *volu* 14). — Notons encore, dans la charte *A*, les adverbes *esters* 5, *jos* 5, la préposition *ab* 3; dans la charte *N* : la particule honorable *en* < dominum précédant les noms d'homme (*en Rampnou* 4, *en Peira* 11, *en Robbert* 19; cette particule est inconnue aux chartes d'Angoulême). Finalement je noterai la différence entre *N* et *B*, par rapport aux noms des jours de la semaine; *N* : *dielu(s)* 24, *B* : *samadi* 15.

Nous voyons donc, à côté d'un assez grand nombre de traits identiques, des différences essentielles entre les chartes d'Angoulême d'un côté, et *N* de l'autre, différences qui nous permettent d'attribuer Angoulême à la langue d'oïl avec la même certitude qu'elles indiquent un lieu d'origine provençal pour *N*; et ce lieu n'est qu'à quelques kilomètres sud-ouest d'Angoulême, sur un terrain qui depuis a été conquis par la langue d'oïl. Angoulême marquera donc le point sud-est le plus extrême du territoire dans lequel notre mystère pourrait avoir été composé.

B. — *Le manuscrit et la langue du copiste.*

Le manuscrit de notre mystère est bien connu; c'est le fameux numéro 1139 du fonds latin de la Bibliothèque nationale de Paris. Il appartenait autrefois à l'abbaye Saint-Martial

---

1. *Mémoires de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1842; *donet* 451, 4 et 7 est le présent donat.

de Limoges, où il portait le numéro 100. D'après E. De Coussemaker (*Histoire de l'harmonie au moyen âge*, Paris, 1852, p. 126, n. 4), auquel j'emprunte ces détails, le manuscrit renferme 235 feuillets in-4° composés de plusieurs fascicules qui sont écrits par des mains et à des époques différentes. Depuis le feuillet 32 jusqu'au feuillet 83 l'écriture et la notation musicale sont de la même main, qui ne date que du XIIe siècle, comme l'a plusieurs fois répété M. Paul Meyer. Le mystère de l'Epoux occupe les feuillets 53 r° — 55 v°. Il est précédé, entre autres, par trois pièces provençales que je désignerai par les chiffres romains *I*, *II* et *III*. La première, au fol. 44 r°, intitulée *Tu autem*, ne se compose que de six vers en langue provençale ; la seconde, *In hoc anni circulo*, au fol. 48 r°, comprend dix-neuf quatrains en partie latins et en partie provençaux ; la troisième, au fol. 49 r°, *Versus sancte Marie*, se compose de douze quatrains, tous provençaux. Les autres feuillets écrits par le même scribe contiennent des pièces latines, et ne peuvent donc pas nous renseigner sur la langue qu'il parlait. Les pièces provençales ont été publiées plusieurs fois, entre autres par M. Paul Meyer, *Anciennes poésies religieuses en langue d'oc*, Paris, 1860 (extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 5e série, t. I), p. 14 ss. Comme elles ne contiennent pas un seul mot français[1], nous n'avons pas de raison pour douter que le copiste ait été provençal. Si, par contre, nous trouvons des formes ou des mots provençaux dans le *Mystère de l'Époux*, qui est français, ce mélange pourrait donc bien être occasionné par le copiste. Mais la question est très difficile à résoudre, car nous verrons qu'il s'agit d'une région limitrophe, où se rencontrent des traits caractérisant le Nord avec d'autres qui caractérisent le Midi. Une distinction rigoureuse entre provençal et français n'est donc pas toujours possible, et c'est seulement au cas où nous rencontrerions des formes en contradiction évidente

1. Le pronom *chaques* (cas rég.) II 19^c^ se trouve aussi à Limoges, par exemple dans une charte de 1258, *Documents historiques bas-latins, provençaux et français concernant... la Marche et le Limousin*, pp. Leroux, Molinier et Thomas, t. I (1883), p. 181, n° LXV, l. 9 ; de même LXVI (1259), 4, et dans une charte de 1267, *Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin*, pp. A. Leroux, Tulle, 1886, n° LXXXVII, p. 92, l. 2. Seulement dans les trois chartes, la forme est plus correcte : *chasque*, cas rég.

avec les rimes ou la mesure des vers qu'il nous serait permis de les attribuer au copiste.

D'abord il est à remarquer que nous rencontrons deux formes qui semblent bien être en contradiction avec la première rime de notre poème : ce sont les mots *avem* 35, et *poem* 72. Seulement, à la rime, nous avions le futur composé avec *avoir*, ici c'est le présent de verbes qui devraient avoir la même désinence. En outre, les formes en *-em*, quoique généralement inconnues aux textes du sud-ouest de la langue d'oïl (voy. Goerlich, *Die Südwestl. Dial.*, p. 30; ci-dessus, p. 185) sont la règle dans la *Passion sainte Catherine* pour la première personne du pluriel ind. prés. de la deuxième conjugaison, tandis que la même personne du futur de la première conjugaison est en *-um* (voy. Tendering, *Laut- und Formenlehre des poitevinischen Katharinenlebens*, §§ 151, 160, 161, 164, et comparez *Das poitevinische Katharinenleben*, p. 10 s.). *Avem* et *poem* pourraient donc bien appartenir à notre auteur.

Au vers 25, nous trouvons *dii* < dicit rimant avec *aici*. *dii* est donc monosyllabe et semble bien une forme provençale. Nous la retrouvons dans les poèmes provençaux copiés par le même scribe *III* 10[d], dans les *Préceptes religieux* VI 13 (pp. Armitage, *Sermons du* XII[e] *siècle en vieux provençal*), et trois fois dans la plus ancienne version provençale de l'*Évangile selon saint Jean*, XIII, 24, XVI, 17, 18 (cp. Diez, *Jahrb. f. rom. u. engl. L.* I, 365). Cependant dans *Sainte Catherine*, nous trouvons facit > *fai* 111, 2038, 2097; fecit > *fei* 667, 1691, 1870; *mei* 272, 3e pers. sg. du parf. de *metre*; dicit *illaec > *di li* 2222 pourrait aussi avoir été originairement *dii li*. Je n'ose donc pas attribuer *dii* au copiste.

Mais il y a d'autres formes dont l'attribution à la langue de l'auteur semble plus difficile. Ainsi pour l'*a* latin libre accentué devant une consonne orale, nous trouvons toujours un *e* (voy. les nombreux exemples ci-dessous, § 1; — je ne tiens pas compte ici du groupe -atr-, voy. § 25) excepté seulement le mot *preiat* 75. Si le maintien de l'*a* latin libre accentué devant une consonne orale (excepté *l* et quelques cas particuliers) est, en général, extrêmement rare dans le Sud-Ouest, il l'est surtout dans les cas indiqués par la loi de Bartsch (devant consonne orale, bien entendu). Je n'en trouve même qu'un seul exemple: *arbergiar*, *Turpin I* 274, 4; quant à *predicar*, *Sainte Catherine*

410, il ne peut compter, étant un mot de l'Église. Tout nous autorise donc à considérer la forme *preiat* comme introduite par un copiste provençal.

Le vers 74 est généralement lu : *Alet areir a vostras saie seros* ou *saic s.*, mais M. P. Meyer (*Rom.* VIII, 465) a contesté la possibilité de lire *saie*, et a cru pouvoir reconnaître plutôt le mot *sinc* dans la leçon très indistincte du ms. Cependant les éditeurs qui ont revu le manuscrit depuis ne se sont pas rangés à cet avis et continuent de lire *saie* ou *saic*. Si le nombre des autorités fait donc décidément pencher la balance du côté de *saie* ou *saic*, *saie*[*s*], ou plutôt *sajas* (voy. ci-dessous § 7), est aussi beaucoup préférable pour le sens. Seulement le vers est alors trop long, et nous sommes obligés de changer *vostras* en *voz*, ou plutôt *vost* (d'après *Jonas*, voy. ci-dessous § 27). Les formes proprement françaises du pronom possessif conjoint sont, pour le cas régime du pluriel masculin et pour le pluriel féminin, *noz*, *voz*. Cependant, dans la charte *B* nous trouvons *nostres meysons* 5 (voy. ci-dessus, p. 185). En outre, on rencontre comme formes conjointes du pluriel féminin *nostres* à côté de *noz* dans *Turpin I* et *II* (voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 108), et *vostres* à côté de *vos* dans *Sainte Catherine* (*vostres parolles* 1945, et *vos parolles* 790, etc., voy. Tendering, *Laut- und Formenl.*, § 142), mais même dans ces textes les formes proprement françaises prévalent, quoique, d'autre part, on y rencontre quelquefois, mais assez rarement, *nostres*, *vostres*, aussi pour les formes conjointes du cas régime du pluriel masculin. Il nous sera donc bien permis, puisque la mesure du vers nous l'indique, de mettre *vost* à la place de *vostras*, qui serait dû au copiste provençal, quoique cette dernière forme ne soit pas inadmissible non plus dans le dialecte de l'auteur.

Dans les vingt-neuf vers romans que contient notre mystère, les rimes et la mesure des vers ne nous ont donc fait connaître que deux formes étrangères à l'original. Ce résultat est important en ce sens qu'il nous montre que le copiste n'a pas remplacé à dessein les formes originales par celles de son dialecte, ce qui pourtant lui aurait été souvent facile, notamment pour les rimes en *e* (*ie*) de *a* latin.

C. — *Restitution de la langue de notre Mystère et détermination plus précise de son dialecte.*

α. LES VOYELLES

1) L'*a* latin libre accentué donne *e* 1ª) non seulement dans les cas où le français central a le même son, mais 1ᵇ) aussi dans les cas où, d'après la loi de Bartsch, nous devrions avoir *ie*. Nous avons d'abord à la rime les formes : *pechet : net : luteet* (l. *bateiet*) v. 16-18; les participes passés : *laidenjet : claufiget : pauset* v. 21-23 ; *doner : achapter : ester* 66-68 ; *ester : demorer : doner : coseler* 70-73. Ensuite : *malaureas : livreas : meneias* 88-90. En dehors de la rime, nous trouvons pour 1ª) la deuxième personne du pluriel de l'impératif *alet* 67; 74; 88 (deux fois), qui est bien une forme française; les participes passés *lavet* 18; *gab(l)et* 21; pour 1ᵇ) *oiet* 11; *aiseet* (l. *aiet*) 12; *preiat* 75. Je change cette dernière forme en *preiet* (voy. plus haut p. 189). Quant aux mots *oiet*, **bateiet*, **aiet*, **preiet*, il est à remarqner que le poète ne les prononçait pas avec un *ie* diphthongué, mais voyelle + *i* + *e*.

J'ai laissé de côté les deuxièmes personnes du pluriel du futur ainsi que de l'indicatif présent et de l'impératif des deuxième et troisième conjugaisons, comme *dormet : atendet*, qui riment ensemble aux vers 14-15, vers qui forment un refrain se répétant après chacun des versets suivants. *Atendet* se rencontre en dehors de la rime vv. 13, 28; on trouve en outre *queret* 66, 72, 73, *avret* 67, *veet* 68, *seret* 90. Ces désinences pourraient aussi être provençales, et même on pourrait se demander si cet *-et*, dans la langue de l'auteur, n'avait pas un *e* < *ē* (-ētis), puisque dans le sud-ouest de la langue d'oïl on trouve souvent l'*ē* latin libre accentué rendu par *e* au lieu de *ei* (voy. Goerlich, *Südwestl. Dial.*, p. 38 ss.; Tendering, *Laut- und Formenlehre*, § 30, *Das poitev. Katharinenl.*, p. 30; dans le Nord-Ouest l'*e* simple se trouve aussi dans ce cas à côté de la diphthongue *ei*, voy. Goerlich, *Nordwestl. Dial.*, p. 37 ss. et p. 87, nº 7). Pour Angoulême nous avons même constaté uniquement le son *e* < *ę* lat. libre. Mais comme nous ne trouvons jamais, ni dans notre poème, ni dans les textes étudiés par Goerlich et Tendering, des deuxièmes personnes du pluriel avec la diphthongue *ei*

de *e* latin, nous n'avons pas lieu de douter que ce ne soit la désinence -atis introduite dans toutes les conjugaisons.

2) -ata. Nous trouvons à la rime aux vers 88-90 : *malaureas : liureas : meneias*. *ei* pour *a* latin libre accentué n'est pas inconnu au Nord-Ouest, mais, à ce qu'il paraît, seulement à partir du XIIIe siècle (voy. Goerlich, *Nordwestl. Dial.*, p. 10 s.); dans le Sud-Ouest on trouve cet *ei* presque uniquement dans la désinence -ata, où l'*i* semble amené par l'hiatus (voy. Goerlich, *l. c.* et *Südwestl. Dial.*, p. 18 s., 21 s.). Mais aussi dans ce cas les formes sans *i* prévalent. Peu importe, du reste, que nous exprimions ce son par l'écriture ou non, pourvu que nous nous rendions bien compte qu'à un certain moment le son *i* s'est développé dans la désinence -ata pour obvier à l'hiatus. Pour plus de clarté et pour unifier l'orthographe, je l'introduirai d'après *meneias* dans les deux formes qui ne la présentent pas.

3) -atr-, voy. *tr*, § 25.

4) *a* + *n*, voy. *n* finale, § 22.

5) *a* entravé devant nasale n'est jamais confondu par l'écriture avec *e* entravé devant nasale, que la syllabe soit accentuée : *merchaans* 68; *presen* 12, *monumen* 13; ou qu'elle soit atone : *comandarum* 12; *atendet* 13, 15, 28, *laideniet* 21, *desoentre* 24, *dolentas* 35, 50; *lojamen* 71. Ces deux sons semblent avoir été distincts dans la plus grande partie de l'Ouest jusque vers le XIIIe siècle (voy. Goerlich, *Südwestl. Dial.*, p. 42 ss., et surtout *Nordw. Dial.*, p. 29 ss. et 87, n° 8; Werner Söderhjelm, *Das Martinsleben des Péan Gatineau* [1], p. 16), mais ils sont confondus dans l'*Épître de saint Étienne* (voy. Koschwitz, *Commentar zu den ältesten französischen Sprachdenkmälern*, p. 210 et 216 s.) [2].

6) *a* atone libre protonique est conservé dans *comandarum* 12, *lojamen* 71. Dans *Sainte Catherine* on trouve au futur et au conditionnel plus souvent un *a* qu'un *e*, quoique à l'infinitif la forme régulière soit en *-er* (voy. Tendering, *Laut- und Formenl.*,

---

1. Dans les *Commentationes variae in memoriam actorum* CCL *annorum edidit Universitas Helsingforsiensis*, Helsingfors, 1891.

2. A Cellefrouin *an* + cons. et *en* + cons. auraient été confondues déjà au XIe s., d'après l'abbé Rousselot (*l. c.*, p. 310-314). Mais alors le fait que ces deux voyelles nasales sont encore distinctes dans le parler de sa mère demeure inexpliqué. L'abbé Rousselot s'était bien fait cette objection à propos d'une autre hypothèse (p. 313, l. 22-24).

§ 5). Le maintien de l'*a* atone devant la désinence *-ment* est fréquent dans les dialectes du Sud-Ouest, surtout dans les textes saintongeais et angoumoisins, dans les *Coutumes* de Charroux et dans *Turpin I*; il se trouve même presque régulièrement dans *Turpin II* et dans *Sainte Catherine* (cp. aussi *lonjament*, *Sainte Catherine*, v. 1897), mais rarement dans les *Sermons* et dans les textes poitevins en général (excepté Charroux) et jamais dans l'Aunis (voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 72 s., et Tendering, *Das poitev. Katharinenl.*, p. 9). Dans le Nord-Ouest l'*a* dans ce cas n'est que fort rare et un développement postérieur (voy. Goerlich, *Nordw. Dial.*, p. 24; M. Goerlich n'en cite que quatre exemples, tous de la Bretagne). — L'*a* atone protonique faisant hiatus avec la voyelle accentuée est conservé dans *merchaans* 68; la même voyelle formant hiatus avec une seconde voyelle protonique est conservée dans *malaüreas* 88. Quant au premier cas, le maintien de l'*a* est la règle dans les chartes du Sud-Ouest (mais les *Sermons poitevins* et les deux *Turpin* ont toujours *e*, excepté dans *paor*) et dans *Sainte Catherine*, de quelque nature que soit la voyelle accentuée (voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 73 s., et Tendering, *Das poitev. Katharinenl.*, p. 9 et 26). Même dans le Nord-Ouest et ailleurs cet *a* en hiatus se maintient quelquefois sous la forme *a* quand la seconde voyelle est elle-même un *a*. Pour le second cas, *malaüreas*, le maintien de l'*a* devant *u*, quoique cet *u* ne soit pas la voyelle accentuée, ne fait point de difficulté dans un texte qui semble bien être du Sud-Ouest, puisque la forme du mot pourrait être influencée par (*mal-*) *aür*. En outre nous trouvons par exemple dans *Sainte-Catherine* : *benaüre*, *benaürea*, *malaüré*, *malaürez* (voy. Tendering, *Laut- und Formenl.*, § 69).

7) *a* libre posttonique et final est maintenu dans *terra* 16, *scriptura* 25, *ora* 90. Nous ne trouvons rien de pareil dans le Nord-Ouest, mais cette graphie est régulière à Angoulême (voy. ci-dessus, p. 181), fréquente dans les chartes de l'Angoumois en général, dans les *Coutumes de Charroux* et dans *Turpin I* (tandis qu'elle est bien plus rare dans *Turpin II*; voy. Goerlich, *Südwestl. Dial.*, p. 72), et elle prévaut de beaucoup dans *Sainte Catherine* (voy. Tendering, *Laut- und Formenl.*, § 15, et *Das poitev. Katharinenl.*, p. 9). Nous la laisserons donc subsister. — Si, par contre, l'*a* posttonique à la syllabe finale est suivi d'une *s*, il est toujours rendu par un *e* à Angoulême,

comme nous l'avons vu, et dans les textes étudiés par M. Goerlich. Cependant dans notre texte nous trouvons : *dolentas* 35, 58, *chaitivas* 35, 88, *domnas* 68, (*vostras* 74), *malaureas* 88, *penas* 89, *livreas* 89, *meneias* 90, et jamais *e*. Vu le grand nombre d'exemples, je n'ose pas corriger, d'autant moins que les formes en *-as*, quoique rares, se rencontrent aussi dans *Sainte Catherine*. Cette graphie pourrait bien répondre à une prononciation plus ancienne où *a* final + *s* n'aurait pas encore passé à *es*[1]. Quant à la forme *las* 75 du pronom personnel féminin de la 3e personne, nous la trouvons dans *Sainte Catherine* à côté de *les* (voy. Tendering, *Laut- und Formenl.*, § 139), tandis que les textes du Sud-Ouest analysés par Goerlich ne connaissent que *les* (voy. Goerlich, *Süaw. Dial.*, p. 107), comme les textes du Nord-Ouest. Nous laisserons subsister *las*, puisque nous maintenons *-as* dans les cas précités. Du reste, nous avons rencontré l'art. fém. pl. *las* dans un nom de lieu à 15 kil. nord-nord-ouest d'Angoulême (charte *B*, ci-dessus, p. 11) et la même forme se trouve aussi, quoique rarement, dans *Sainte Catherine* (Tendering, *l. c.*, § 128).

1. Au XIIIe siècle, le changement de *-as* en *-es* a même atteint Cellefrouin, voy. Rousselot, *l. c.*, p. 293 s. Dans le courant du XIIIe siècle, l'*a* atone immédiatement final doit également avoir pris un son sourd dans le Sud-Ouest français, voy. Tendering, *ll. cc.*, et Talbert, *Sainte-Catherine*, notes aux vers 64, 2315, 2342. Quant à la graphie *a* pour la voyelle d'appui *e*, voy. aussi ci-dessus p. 181, Goerlich, *l. c.*, p. 12, Rousselot, *l. c.*, p. 297 s. L'abbé Rousselot, qui ne croit pas pouvoir attribuer une autre valeur que *e* à la voyelle dite d'appui, conclut de cette graphie que l'*a* latin immédiatement final était déjà *e* antérieurement au XIe siècle, à Cellefrouin et dans ses environs, ainsi que dans la plaine de l'Angoumois. Mais cette opinion est complètement erronée. Remarquons d'abord qu'on ne trouve jamais *a* pour *e* à la dernière syllabe, quand cette syllabe se termine par une consonne ; jamais on ne trouvera alteros > *altras*, et le *Cartulaire* de Cellefrouin distingue absolument, comme le remarque l'abbé Rousselot lui-même (p. 293), la finale latine -as, qui conservait son *a*, de la voyelle d'appui + *s*, qui est toujours rendue par *-es*. En outre, l'abbé Rousselot n'a certainement pas trouvé, ni dans le *Cartulaire*, ni dans le *Censier* de Cellefrouin, un seul exemple d'*e* pour *a* latin immédiatement final, et nous avons vu que les chartes d'Angoulême aussi écrivent régulièrement, et l'on peut dire sans exception, *a* dans le cas indiqué. Mais ces mêmes chartes d'Angoulême nous montrent avec la même régularité -as final latin rendu par *-es*. Il s'en sui-

Dictionnaire du patois saintongeais, Royan, 1869 (*p'r* = pour, par, p. 303, etc.); l'abbé Rousseau, *Glossaire poitevin*, 2e éd., Niort, 1869; Éveillé, *Glossaire saintongeais*, Paris, 1887, etc. Ce *pre* est donc la seule forme dans certains dialectes du Sud-Ouest, au moins à partir du XVIe siècle, et cette même forme le mot per la revêt la seule fois qu'il est écrit en toutes lettres dans notre manuscrit. Vu, en outre, que tous les textes du moyen âge (y compris les chartes) originaires de ces contrées ont subi une forte influence de la langue littéraire, et que le mot per y est le plus souvent rendu par le sigle latin, ce qui contribue à nous empêcher de connaître la forme vraiment propre aux endroits où ces textes ont été composés, la seule chose logique me semble de rendre les deux sigles qui se rencontrent dans notre manuscrit par *pre*. Si dans les textes provençaux écrits par le même scribe nous retrouvons *pre III* 4c, ce sera une vraisemblance de plus, car, comme nous allons le voir, ils appartiennent à une région toute voisine de celle où a été composé notre mystère.

11) ĕcce- nous montre le développement provençal : *aiso* 10, (*aisel* 15), *aici* 27, 28, 71. Les textes du Sud-Ouest analysés par M. Goerlich, ont les formes françaises, et *Sainte Catherine* donne généralement : (*i*)*cest*, *iquest*, (*i*)*cel*, *iquel*, (*i*)*so*, *izo*, (*i*)*ci*, *isi*. Mais dans ce dernier texte on trouve aussi : *aquella* 594, *aiso* 833, 1628, *eiso* 925, de même une fois *aitant* 1853, à côté de *itant*, qui est assez fréquent (cp. Tendering, *Laut- und Formenlehre*, §§ 19, 108, 143 ss., qui du reste confond *isi* = *ici* avec *isi* = *ainsi*, *Sainte Catherine*, 78 et 969). Peut-être faut-il aussi voir la forme provençale dans le « cri du bouvier pour ramener ses bœufs de son côté » : *aïcé*, *aïci*, que cite M. P. Jônain, *Dictionnaire du patois saintongeais*.

12) *ē*, *oe* latin libre accentué devant une nasale n'est pas diphtongué dans *penas* 89, ce qui ne s'accorde pas bien avec le Nord-Ouest, qui originairement doit avoir eu dans ce cas la diphthongue *ei*, mais ce qui est fréquent dans le Sud-Ouest, voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 41 s., et Tendering, *Laut- und Formenl.*, § 31, où l'on sera cependant étonné de ne pas rencontrer un seul exemple de poena. En effet, M. Tendering considère la diphthongue *oe* comme correspondant à un *e* ouvert du latin populaire (voy. § 63; voy. aussi *ib.*, § 6, et *Das poitev.*

Katharinenl., p. 7), ce qui est bien surprenant [1]. Tout de même nous pouvons relever, au § 63, les formes *pena*, *penes*, à côté de *peina* et même de *pana*. Nous avons vu qu'aussi à Angoulême l'*ę* libre accentué n'est pas diphthongué.

13) L'*ī* latin accentué devant *l* + *i* n'est pas diphthongué et le mouillement de l'*l* n'est pas exprimé par l'écriture dans *cosel* 72. Dans le Nord-Ouest on a généralement *-eil* (voy. Goerlich, *Nordw. Dial.*, p. 41 ; cp. cependant *ib.*, p. 60) ; dans le Sud-Ouest, il n'y semble en tout cas pas avoir eu de diphthongue, mais le mouillement de l'*l* s'y trouve généralement exprimé par la graphie *il*, du moins à la fin du mot (voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 45 s. et 78). Cependant, dans *Sainte Catherine*, nous trouvons *cosel* à côté de *coseil* et *conseil(l)* (voyez Tendering, *Laut- und Formenl.*, §§ 75, 90); nous pouvons donc conserver la forme qui se trouve dans notre manuscrit.

14) *ŏ* latin libre accentué n'est pas diphthongué dans *pot* 73 et dans *oli* 66. L'*o* non diphthongué se rencontre aussi dans le Nord-Ouest (voy. Goerlich, *Nordw. Dial.*, p. 43 ss. et 88, n° 15), mais il est encore plus fréquent dans le Sud-Ouest (voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 64 ss. et Tendering, *Laut- und Formenl.*, § 42 ; *Das poitev. Katharinenl.*, p. 8). Quant à *oli*, nous pouvons laisser de côté l'histoire assez compliquée du groupe *ŏ* + *i* à l'Ouest, à propos duquel M. Goerlich lui-même se contredit (voy. *Südw. Dial.*, p. 68 s., et *Nordw. Dial.*, 49 ss.). Rappelons seulement qu'à Angoulême nous avons trouvé *ĕ* + *i* > *ei* (ci-dessus, p. 182), et remarquons ensuite pour *ŏ* + *i* que *Sainte Catherine* a régulièrement *oi* [une seule fois *(o)éi* : *llei* : *enei*, écrit *enoi* 1453, voy. Tendering, *Laut- und Formenl.*, § 47]. Quant à oleum (ou olea), il ne se rencontre dans *Sainte Catherine* que sous la forme *oile* 2631, qui se retrouve aussi dans les *Sermons poitevins*, 127, 1. Si, par contre, notre mystère nous donne *oli*, il faut d'abord observer

---

1. D'après M. Tendering (voy. *Laut- und Formenl.*, § 63), ce serait même une loi bien connue, que *ae* et *oe* correspondent également à un *e* ouvert. Aussi M. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 72, déclare que les diphtongues *ae* et *oe* partagent en général le sort de l'*e* ouvert du latin populaire, ce qui ne l'empêche pas d'enregistrer poena sous *e* fermé devant une nasale simple. Mais quels sont donc les cas où *oe* est traité comme *e* ouvert? Pourtant pas foenum?

que ce mot, évidemment influencé par le parler de l'Église, ne présente nulle part un développement vraiment populaire (voy. W. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, § 518), et que des formations analogues se trouvent parfaitement dans les deux *Turpin* (coemeterium > *cimisteri*, voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 12 et 52) et dans *Sainte Catherine* (*avangeli* 249, *espazi* 2529; *glori* 605, 1558, 1858, 2575, *gloiri* 1184, *victori* 498, 606, *justici* 18, 2201, *mili* 2057, *terci* < tertia 2650; *sacrifici* rime avec *justici* 17, 2200, avec *vici* 1870; *vizi* avec *justice* 579; mais, d'autre part, il est vrai, on trouve aussi : *sacrifice : prise* 209, *vize : sacrifize* 1073, etc.; cp. Tendering, *Laut- und Formenl.*, §§ 16, 35 et 127)[1].

15) ō latin libre accentué n'est pas diphthongué dans notre texte : *seros : glorios : vos : espos* 74-77, *espos* 23, 15 (je laisse de côté les formes *nos*, *vos*, quand elles sont pour ainsi dire atones). Ce fait est, jusque vers la fin du XIIe siècle, propre à tout l'Ouest, et vu l'antiquité de notre poème, il est impossible d'en tirer une indication plus précise quant au lieu d'origine.

16) ō, ũ latin libre accentué devant nasale est tantôt rendu par *u*, tantôt par *o* : *dirum : comandarum : nom* 11-14. En syllabe atone nous trouvons *on*, dans *doner*, 66, 72.

Les indications de MM. Goerlich et Tendering sont, à ce sujet, en grande partie erronées. Le fait indiscutable est que l'on trouve dans tout l'Ouest *un*, *um* à côté de *on*, *om*. Tout au plus pourrait-on constater que plusieurs textes se servent de la graphie *u* surtout pour la première personne du pluriel, mais cela n'indiquait nullement une différence dans la prononciation, puisque les deux graphies se trouvent partout côte à côte. En outre, nous avons les rimes comme preuves, non seulement celles de notre mystère, mais bien d'autres, par exemple, dans *Sainte Catherine* : *hom : amom* 601, *: otreium* 691, *: savom* 703, 891, *: creum* 725, 759, *: dopterum* 1003, etc. Je supprimerai donc dans le texte critique cette différence purement graphique et j'écrirai partout *o*.

17) ō, ũ latin entravé devant consonne orale est, à la syllabe

---

1. L'abbé Rousselot, *l. c.*, p. 272 s., cite comme formes de noms de saints usitées à Angoulême : Ausonium > *Ausony*, Aptonium > *Aptony*.

accentuée, rendu par un *o* : *tot* 89, *jors* 89. C'était la règle dans tout l'Ouest, du moins jusque vers le milieu du XIIIe siècle.

18) La diphthongue latine *au* dans une syllabe protonique devient *oi* lorsqu'elle se combine avec un *i* : *oiet* 11 ; sinon elle reste *au* : *claufiget* 22, *entrepauset* 23. A Angoulême, et même dans la charte *N* nous avons rencontré *ou* dans ce dernier cas (ci-dessus, p. 182), et des formes comme *pousé*, *pouser*, *ousoent*, etc., se trouvent aussi dans les chartes saintongeaises et dans les deux *Turpin* ; *Sainte Catherine* : *outreié* 1494, 1530 (Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 70 s. ; Tendering, *Laut- und Formenl.*, § 69). Cependant dans *Sainte Catherine* nous trouvons aussi quelques exemples, quoique rares, de *au* ; M. Tendering, *l. c.*, cite *autreiera* 8 et *autoritez* 24, qui est un mot savant, mais il omet un exemple important : *auem* 32, 1re p. pl. ind. prés. de *oïr*, *au* accentué se trouve dans *ausa*, 3e p. sg. prés. ind., *ib.*, 1333, mais, à part cet exemple, *au* accentué donne dans l'Ouest seulement *ou* à côté de *o*[1]. Dans le Nord-Ouest, cet *ou* semble être un développement postérieur (voy. Goerlich, *Nordw. Dial.*, p. 58), mais non pas dans le Sud-Ouest, où c'était une diphthongue faible accentuée sur l'*o*, qui était ouvert (voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 71). *ou* y était donc le son intermédiaire entre *au* et *o*, et il se pourrait très bien que ce son fût exprimé, à la syllabe atone, par *au* dans notre manuscrit, si l'on ne veut pas admettre que l'original eût encore réellement conservé le son *au*[2]. Il ne faut pas oublier que le *Drame de l'Époux* est plus ancien d'environ un siècle que tous les autres textes du Sud-Ouest (excepté la charte *A*).

β. LES CONSONNES

19) L'*l* devant une consonne est vocalisée dans *deus* (= de avec l'article) 68. Elle est encore vocalisée quand la consonne

---

1. Je ne tiens pas compte ici de graphies étymologiques et toutes modernes où le son *o* est rendu par *au*.

2. A Cellefrouin, *au* atone venant de *av* ou *al* + cons. n'est devenu *ou* qu'au XIIIe s. ; à la tonique, ce même *au* s'y est conservé encore plus longtemps. Quant à la diphtongue latine *au*, l'abbé Rousselot n'a pas d'exemples anciens (*l. c.*, p. 258 s. ; le nom de lieu *Onac* ne prouve rien pour Cellefrouin. *Agûstu et tabóne n'ont rien à voir là dedans).

qui la suit ne fait pas partie du même mot : *eu* (= *il*) *fo* 21, *eu* [*m'a*] *trames* 27, (*d*)*eu monumen* 23, *nou* (= *nel*) *vos* 72. Ce fait se rencontre dans tout l'Ouest, même, à partir du XIIIe siècle, quand le mot suivant commence par une voyelle (cp. aussi ci-dessous, § 33). Remarquons cependant que la vocalisation de l'*l* dans les cas indiqués pour notre Mystère se retrouve aussi dans les pièces provençales copiées par le même scribe [1] : *aut I* 2, *mout II* 4^c^, *aut III* 11^a^, à côté de *mals I* 6, il est vrai ; ensuite : *deu cel II* 10^c^, 18^a^, *au so talent II* 12^c^, *au so chauzit II* 14^c^, *siu jauuit II* 14^b^, *queu frut III* 6^b^, *deu fruit III* 7^b^, *eu poi III* 11^c^. *l* est maintenue dans notre texte dans le nom propre *Gabriels* 27, où on peut la laisser subsister, dans *salvaire*, que j'écrirai *sauvaire*, et dans *gentils* 70, que je ne crois pas devoir changer, car, après *i*, l'*l* ne semble pas avoir été vocalisée dans le Sud-Ouest, mais bien dans le Nord-Ouest (voy. Goerlich, *Nordw. Dial.*, p. 68). Elle est complètement tombée dans *e flum* 18. A côté de la vocalisation, aussi la chute de l'*l* devant consonne se rencontre, quoique beaucoup plus rarement, dans tout le domaine de la langue d'oïl qui nous occupe. Elle est cependant particulièrement rare à la fin des mots; M. Goerlich, *Nordw. Dial.*, p. 60, ne cite que quelques exemples pour le Nord-Ouest (*que chose* pour *quel chose*, en Berry, et quelques formes de patois), et, *Südw. Dial.*, p. 77, un seul pour le Sud-Ouest (Saintonge) : *saea* (sigillum), forme fréquente, mais qui, pour le développement des sons, diffère absolument du cas qui nous intéresse. Comme nous rencontrons l'*u* dans tous les autres cas, notamment dans (*d*)*eu*, je lirai *eu flum*.

20) Nous avons déjà parlé de l'*l* mouillée à l'occasion du mot *cosel* (voy. § 13). Nous trouvons de même *coseler* 73 ; à l'intérieur des mots, l'*l* mouillée est assez souvent rendue par une *l* simple dans *Turpin I* (voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 78).

21) *r* devant *s* à la fin du mot. La rime (voy. plus haut, p. 177) ne prouve pas absolument que l'*r* devant *s* ne se prononçait plus du tout dans *serors* (voy. Tobler, *Versbau*, 2e éd., p. 111 s.; *Romania* VII, p. 126), mais une pareille rime se trou-

1. La même chose avait certainement aussi lieu à Cellefrouin, à partir de la fin du XIe siècle ; voy. Rousselot, *l. c.*, p. 235 et passim, où cependant les faits n'ont pas été suffisamment précisés.

vera certainement d'autant plus souvent que la prononciation de l'*r* devant *s* aura été moins distincte (voy. Settegast, *Benoit de Sainte-More*, pp. 9 s. et 34; Cloetta, *Poème moral*, p. 88 et 95)[1]. Je conserverai donc la graphie *seros* 74 comme elle se trouve dans le manuscrit et, d'autre part, je ne supprimerai pas l'*r* de *socors* 76, d'autant moins que l'influence de *secourir* pouvait faire maintenir l'*r*.

22) L'*n* finale isolée est tombée dans *e la* 22, *no vos* 70 (*no'n avret* ou *no n'avret* 67, *noi* 14, *nou* 72) et dans *Jorda* 18. D'autre. part, nous trouvons *en terra* 16, *en Betleem* 17, *en efern* 90. La chute de l'*n* finale isolée, suivie ou non d'une *s* de flexion, est inconnue à la charte *B* d'Angoulême, tandis que *A* nous donne *do* < dono 4 (voy. ci-dessus, p. 9); elle se rencontre assez souvent, après les voyelles *i*, *o* et *u*, dans *Turpin II*, dans les *Coutumes* de Charroux[2], et surtout dans *Turpin I* (voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 81). Elle est plus rare dans *Sainte Catherine*, où elle ne se présente que quelquefois devant l'*s* de flexion [voy. Tendering, *Laut- und Formenl.*, § 90; ajoutez la rime *veez* : *fens* (= foenum) 1946, supprimée à tort par M. Talbert], et plus souvent dans quelques monosyllabes suivis de mots commençant par une liquide. Ainsi l'on peut y constater la tendance marquée de supprimer l'*n* de *en* devant *m*, *n* et *l* : *e mantes senz* 365, à côté de *en mainte sen* 2035 et *en mainta guisa* 40; *e nulla guisa* 610, *e ma compania* 1531, *e lui creés* 1693, *e memoire* 2542; mais *en cel temps* 16, *en crois* 38, *en terre* 43, *en tant* 65, *en ces* 129, *en un sen* 2074, etc., en général *en*. Nous y

---

1. Cf. aussi *Romania* XV, p. 620.

2. Selon M. Suchier, *Grundris*, t. I, carte VII, l'*n* finale aurait été, au moyen âge, toujours maintenue à Charroux, même devant l'*s* de flexion. Cette assertion ne saurait se fonder que sur les *Coutumes*, où cependant les exceptions sont assez nombreuses. D'abord pour *non*, la forme sans *n* finale prévaut décidément : 447, 18; 448, 22; 451, 15; 452, 4; 453, 10; 460, 17 et 22; 461, 4, et parmi ces 8 cas de *no*, quatre, le premier et les trois derniers, sont devant un mot commençant par une voyelle; le premier, en outre, à la fin d'une proposition subordonnée. *non*, par contre, ne se trouve que trois fois, les deux dernières fois devant voyelle : 448, 21; 450, 12 et 16. A part *non*, on ne trouve la chute de l'*n* finale que devant l'*s* de flexion : une fois *aucus* 459, 21 (les autres fois *aucuns*), et quatre fois *negus* 448, 28; 456, 18; 462, 21; 464, 23 (jamais *neguns*, mais toujours *negun*).

trouvons aussi les pronoms possessifs *to* 218, 2551, et *so* 607, 1580, mais seulement devant *nom;* la négation *no* devant *los* 305 (mais *non vos prez gaire* 608, *non volt pas* 609, *non sai* 28, *non fust* 31, et même *non me volés* 2523, etc., etc.), et *co* pour *com* devant l'article *le* 459, 604, 1251, 1947. Je laisse donc subsister *e la*, et je ne supprimerai pas davantage la forme *no*, que l'on trouve aussi indépendamment de l'initiale du mot suivant, par exemple dans les *Coutumes de Charroux*. Dès lors je ne vois aucune difficulté non plus d'admettre *no'n avret* ou *no n'avret*, pour *n'en* (cp. *Sainte Catherine* 794 : *el no'n a soin*; 1066 : *nulla paor non n'aveit*; 1412 : *Non n'i aveit un; n'* < inde aussi v. 1340 : *Que ses chavallers n'a somos*, etc.); *noi* (monosyllabe, d'après la notation musicale et d'après *Sainte Catherine* 678 : *Ni noi entent point de raison*) pour *n'i*; *nou* pour *nel* (voy. *Nou changeront por* [texte : *point*] *nul avoir*, Païen Gastinel, *Vie de saint Martin de Tours*, pp. Bourassé, p. 23, 5; *a nul home nou deïssont*, v. 46 du passage de la 2e partie de ce même poème p. p. Werner Söderhjelm dans les *Commentationes variae in memoriam actorum CCL annorum* de l'Université de Helsingfors, 1891; *Sainte Catherine* a *nol* [*nol comandot* 87, *nol pos* 132, etc.], *nols*, à côté de *nel*, *nels*, *nes*, voy. Tendering, *Laut- und Formenl.*, § 138).

La question est bien plus difficile pour *Jorda*. L'*a* latin libre tonique, non influencé par une palatale et devant *n*, était dans le Nord-Ouest une diphthongue nasale encore au XIIe siècle (voy. Goerlich, *Nordw. Dial.*, p. 17 s.); dans les chartes du Poitou (excepté Charroux), nous trouvons *ain* et *ein*, les chartes de l'Aunis et de la Saintonge ne connaissent que *ain*; dans une charte de Cognac et dans les *Coutumes* de Charroux nous trouvons *ain* à côté de *an*, tandis que les chartes de Jarnac et d'Angoulême ne nous donnent que *an*. Quant aux textes littéraires, *ain* prévaut même dans les deux *Turpin*, où cependant *an* est déjà beaucoup moins rare que dans les *Sermons poitevins*; par contre, dans *Sainte Catherine*, nous ne trouvons que deux fois la diphthongue [*peina : setmaina* 2649, *humana : pana* (= *peina*) 903; le mot *plantain* 2559, que M. Tendering cite encore, n'existe pas; c'est *plantá* (=*plenté*) *en*], tandis que dans tous les autres cas nous y trouvons *an* (cp. ci-dessus, p. 182; Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 22 s.; Tendering, *Laut- und Formenl.*, § 6, et *Das poitev. Katharinenl.*, p. 11 s., 22, 23). Mais la chute de l'*n* finale après *a* ne se rencontre dans aucun texte de l'Ouest, de

sorte qu'il nous faudrait tout au moins lire *Jordan*, en admettant que le copiste ait oublié la barre sur l'*a*. Je n'ose tout de même rien changer, d'abord parce qu'il s'agit ici d'un nom propre étranger et emprunté à l'Église, ensuite parce que notre mystère diffère encore dans plusieurs cas de tous les autres textes de l'Ouest, en se rapprochant davantage du provençal.

Remarquons encore qu'aussi les poèmes provençaux transcrits par la même main ne conservent généralement pas l'*n* isolée (ou séparable)[1] : *be I* 1 ; *sos* < sonus *I* 2, *so* < sonu *II* 2[c], *bo II* 4[c] ; *so* < suum *II* 12[c], 14[c], mais *mon II* 19[a] ; *do* < dono *II* 16[c], < donet *III* 12[d] ; *to III* 1[d] ; mais *non II* 4[a], 8[a] (devant *s*, *p*), à côté de *no III* 2[c], 7[a, b, c], 8[d], 9[c] (devant *n*, *l*, *m*, *f*, *c*) ; *un* devant voyelle *III* 3[b] ; *en II* 19[b], *III* 3[c], 4[d], 5[c], 9[d] (devant voyelle, *v*, *f*, *t*), à côté de *e la III* 10[b].

23) *n* finale après *r* : *efern* 90. Dans le Sud-Ouest, comme en Normandie, l'*n* finale après *r* s'est maintenue assez longtemps (voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 81, et *Nordw. Dial.*, p. 88, n° 4), et elle est aussi le plus souvent écrite dans *Sainte Catherine*. Mais si les rimes de ce dernier poème nous montrent que l'*n* de *jorn* ne se prononçait plus (voy. Tendering, *Laut- und Formenl.*, § 93, *Das poitev. Katharinenl.*, p. 13), il n'est pas nécessaire que ce fait remonte à notre mystère, plus ancien d'environ un siècle. Il n'est donc nullement besoin d'y voir une influence provençale. D'autre part, *jor*, déjà dans *Saint Etienne* 5.

24) L'*n* à l'intérieur du mot est tombée dans *cosel* 72, *coseler* 73 ; *efern* 90, *covent* 70 ; *loiamen* 71. Quant à la chute de l'*n* devant *s*, elle est fréquente dans *Sainte Catherine*, voy. Tendering, *Laut- und Formenlehre*, § 90 ; dans des mots comme *efern*, *efant*, elle n'est pas inconnue à l'Ouest (cp. Goerlich, *Nordw. Dial.* 62) ; mais on la rencontre surtout dans des combinaisons avec des sons gutturaux ou palataux : *seigour*, *juige* (= juin), *juig*, *poig*, *loig*, *tesmoig*, *oig*, *evaicre*, *renoicierent*, *renoice* dans des textes du Nord-Ouest (voy. Goerlich, *Nordw. Dial.*, p. 61 s.) ; *tesmoig*, *loig*, *poig engieg*, *jug* (= juin), *coig* dans des textes du Sud-Ouest (voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 82) ; cp. aussi

1. A. Cellefrouin, cette *n* était tombée après toutes les voyelles déjà au XIe siècle ; voy. Rousselot, *l. c.*, p. 220 et 222 s., où l'on trouvera aussi des remarques concernant l'évolution du son en question dans les environs de Cellefrouin et dans le Sud-Ouest français.

doigie 464, à côté de *doingiez* 471, dans l'*Alexis* octosyllabique, *Rom.* VIII; *comecet*, *Sainte Catherine* 376. D'autre part, on trouve aussi dans les dialectes de l'Ouest l'intercalation d'un *n* devant des sons gutturaux ou palataux : *engau*, *nengun*, *laironcin* (voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 80), *arangessánt* (= arrachassent), *Sainte Catherine* 2217, *arancherent* 2263. Nous laisserons donc aussi subsister *loiamen*, ou plutôt *lojamen*, cp. *lonjament*, *Sainte Catherine* 1897, et remarquez surtout *agel* (= *angel*) dans les poèmes provençaux *III* 3[b].

25) Le groupe *tr* devient *ir* : *salvaire* 13, *areir* 74. De pareilles formes se rencontrent plusieurs fois dans *Sainte Catherine* (cp. Tendering, *Laut- und Formenl.*, §§ 20 et 97, *Das poitev. Katharinenl.*, p. 13 s., où il n'est pas tenu compte de *dr* : *veirei* 1151, *veirént* : *creirént* 2036, *oirant* 264, etc.), et elles sont plus fréquentes dans les chartes du Sud-Ouest (où l'on trouve très souvent *veiront et oiront*) que ne le ferait supposer M. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 10 s., 19 s., 49 s. et 84 ss.; nous en avons aussi rencontré à Angoulême (ci-dessus, p. 183)[1]. Enfin ce développement provençal est assez fréquent dans les *Sermons poitevins*, et il prévaut dans les deux *Turpin*; mais *Turpin II* ne le connaît pour -atr- que sous la forme évidemment postérieure *eir*, qui prévaut aussi dans *Turpin I*.

26) C'est pour le traitement du *t* final que notre mystère se distingue le plus complètement des autres textes de l'Ouest. En effet, il s'accorde sur ce point absolument avec le provençal, et c'est bien de la langue de l'auteur même qu'il s'agit, puisque nous avons la rime comme preuve : I. Le *t* final latin tombe : *venra* 28, 76; *fo* 17, 21; *dii* < dicit (: *aici*) 25; *es* 25; *fasen* 3e p. pl. 76; pour *venit* 16, cp. les parfaits en *-it* en provençal et voy. ci-dessous, § 35; dans *so* 89 même le groupe *nt* est supprimé. Par contre, nous avons une exception : *covent* < convenit 70, qu'il faut évidemment corriger en *coven*. — II. Le *t* devenu final en français : a) tombe après *n* : *presen* 12, *monumen* 23, *lojamen* 71; on peut joindre à ces exemples *merchaans* 68, régime pluriel qui indique un rég. sg. *merchaan* (voy. au § suivant); b) reste dans dans tous les autres cas : *dormit* 35, *pot* 73, *tost* 76;

1. Voyez aussi une charte de Bourg-Charente de l'année 1250, Rousselot, *l. c.*, p. 237, n° 2.

le groupe *nct* devient *nt* : *pont* 67 (sur ce mot cp. ci-dessus, § 30).

Les autres textes de la partie de l'Ouest qui nous intéresse montrent un traitement tout différent du *t* final. Il est vrai que le copiste de *Saint Etienne*, qui semble avoir parlé le même dialecte que l'auteur et qui est bien encore du XIIe siècle, néglige le *t* final latin, mais il néglige aussi le *t* devenu final en français, et l'auteur le négligeait de même, du moins quand le *t* se trouvait entre deux voyelles en latin.

Dans les textes occidentaux[1] du XIIIe siècle nous voyons l'ancienne tradition des écrivains normands se maintenir dans la graphie et à la rime, quoique aussi le *t* final appuyé par une consonne ait été en train de s'effacer complètement. Aussi dans *Turpin I* les graphies sans *t* sont très rares et, même dans *Sainte Catherine*, elles disparaissent devant le grand nombre d'exemples qui nous montrent la fidélité à l'ancienne tradition normande (c'est encore *es* que l'on rencontre relativement le plus souvent à côté de *est*, qui prévaut de beaucoup partout : *es*, *Sainte Catherine* 187, 188, 624, 666, 882, 2157, 2158; une seule fois dans *Turpin I* et deux fois dans les *Sermons*). Les textes du Sud-Ouest vont même jusqu'à maintenir assez souvent le *t* de *eret* (imparf. de *estre*), de la 3e pers. sg. de l'indicatif présent de la première conjugaison et du subjonctif présent des autres conjugaisons, quoiqu'il ait cessé depuis longtemps d'être prononcé : *apelet*, *donet*, etc.; *facet*, *diet*, *oiet*, etc., et jamais, ou presque jamais, l'*é* (*a*) de ces formes ne s'élide dans les vers de *Sainte Catherine* (voy. Tendering, *Das poitev. Katharinenl.*, p. 13 et 26 s., et *Sainte Catherine*, v. 565 : *So que de Deu ere apris*; v. 601, etc.); mais, d'autre part, la rime n'en admet pas le *t* (*ere : lere* 38, *: pere* 159, 237, etc.). Les rimes de *Sainte Catherine* conservent pour le *t* final les mêmes conditions que les poètes normands du XIIe siècle. Le *t* appuyé n'est négligé que deux fois : *crei* < credit *: dei* < debeo 49 et *tei* < te *: vei* < vidit 667; les rimes *repentis* (= *repentist*) *: diz* < dictos 183, *destreiz : pest* (subj. prés.) 797, sont susceptibles d'une autre explication, ou pourraient aussi être des rimes imparfaites, comme *murit* (parf.) *: seveliz* (p. p.) 985, *laidament :*

1. Pour Angoulême et la charte *N*, voy. ci-dessus, p. 183 s.

poinenz 2054, *parut* (parf.) : *saupuz* (p. p.) 2278, si l'*s* (*z*) finale ne tendait pas déjà à disparaître aussi bien que le *t*, appuyé ou non, qu'il eût été final déjà en latin ou qu'il ne le fût devenu qu'en français (voy. ci-dessous, § 27). Quoi qu'il en soit, à part ces deux ou quatre rimes, l'ancien état normand est rigoureusement observé par le poète, et les rimes qui en font foi sont excessivement nombreuses et seraient, pour la plupart, impossibles en provençal : *Dé : celé* 61 , *: mundé* 739, *: mostré* 841, *: escouté* 869, *: torbé* 929, *: gré* 441, *: poesté* 743, 861, 977, *: verté* 815, 983, *: humanité* 909; *lé* (pron. pers. fém.) *: mandé* 195, *: clamé* 349, *: lé* < latu 1499; *mei : secrei* 371; *fu : Jhesu* 637, 819, 835, *: vertu* 967, *: respondu* 1663, 1940, 2464, *: creü* 1679, *: batu* 1776; *marci : di* (1re pers. sg. prés. ind.) 1097, *: servi* (p. p.) 1021, *: oï* (p. p.) 2656; *tu : veü* 1595; *enemi : mari* (subst.) 1561, *: cri* (subst.) 1633; *ami : converti* (p. p.) 1710; *ici* (*iqui*) *: converti* (p. p.) 1001, *: esbaloï* (p. p.) 1331, *: seveli* (p. p.) 2312, *: sufri* (p. p.) 2622; *dit* (p. p.) *: vit* (parf.) 393, 1645, 2370, *: venguit* (parf.) 1736, *: oït* (parf.) 2570; *dit* (prés.) *: oït* (parf.) 639, 1437, *: vit* (parf.) 1894; *eslit* (p. p.) *: vint* 321; *destruit* (prés.) *: tuit* 351, 779; *fuit* (prés.) *: trestuit* 1029, *: destruit* (p. p.) 2160; *cort* (subst.) *: tort* (subj. de *torner*) 1109; *forfait* (p. p.) *: ait* 1129; *cret* (*creit*) *: dreit* 999, *: destreit* (p. p.) 1766; *esteit : dreit* 2342; *trait* (p. p.) *: fait* (prés.) 2428, *: ait* 2434, etc., etc. Il est même curieux de constater que les parfaits en *-it* conservent toujours leur *t* (Tendering, *Das poitev. Katharinenl.*, p. 26) et qu'ils ne riment jamais avec *i* (y compris les participes en *i* de ītu).

Nous avons donc des preuves nombreuses et indiscutables d'un traitement absolument différent du *t* final dans le *Mystère de l'Époux* d'une part, et dans les autres textes de l'Ouest d'autre part.

Remarquons encore que les poésies provençales écrites par le même copiste s'accordent absolument avec notre mystère; nous y voyons deux fois le *t* écrit à tort : *talent II* 12c (mais à la rime avec *enten : piamen*; cp. aussi *II* 19 la rime : *talan : avan : jan*, etc.), *receubt III* 10a (mais *sab*, 3e pers. sg., rime avec *gab : chab II* 4, etc.), et une fois il manque : *apor*, 1e pers. sg., *II* 10b (mais *mort : tort III* 10ab), en contradiction avec l'usage suivi partout ailleurs dans ces poèmes.

J'ai longtemps hésité à propos de la forme *so* < sunt de

notre mystère, mais, en définitive, la comparaison avec les mots en *-en(t)* et *-an(t)* cités au commencement de ce paragraphe, et surtout avec *coven(t)*, m'a décidé à le considérer comme introduit par le copiste ou comme dû à une simple faute d'écriture, et à le remplacer par *son*. Par cette dernière forme encore, notre texte se rapprocherait sensiblement plus du provençal que tous les autres textes du Sud-Ouest. En effet, ceux-ci ne connaissent presque que *sont* ou *sunt*; même dans *Sainte Catherine*, *son* ne se trouve qu'une seule fois, et seulement trois fois dans le long texte de *Turpin I*; nulle part dans l'ouest de la langue d'oïl on ne rencontre *so* (voy. Tendering, *Laut- und Formenl.*, § 159, Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 84 et 133).

27) Le ʒ final du français central est rendu par un simple *t* : 1° à la deuxième personne du pluriel présent de l'indicatif : *atendet* 15, *queret* 66, 72, *veet* 68; 2° à la même personne du présent du subjonctif (= impératif) : *oiet* 11; 3° de l'impératif : *atendet* 13, 28, *dormet* 14, *queret* 73, *alet* 67, 74, 88 (deux fois); 4° à la même personne du futur : *avret* 67, *seret* 90; 5° au cas sujet singulier des participes passés : *net* 17, *lavet* 18, *luteet* (l. *bateiet*) 18, *batut* 21, (22), *gab(l)et* 21, *laidenjet* 21, *claufiget* 22, *pauset* 23; 6° au cas régime du pluriel : *pechet* 16, *tot* 89.

7° Ce même signe *t* représente aussi un *c* latin devenu final après la chute d'un *e*, dans *crot* 22.

Il n'y a pas une seule exception dans notre texte, si ce n'est *ai(s)ex* 12, que d'autres lisent cependant *aiseet* ou même *aiset* et que nous remplacerons sans hésiter par *aiet*. *merchaans* 68 n'est pas une exception; c'est, comme je l'ai dit au paragraphe précédent, un cas régime du pluriel refait sur le régime sg. *merchaan* (cp. le provençal). Nous parlerons de *jors* 89, en même temps que de *deus* 68, au § suivant.

Aussi dans les poésies provençales écrites par le même copiste nous trouvons *t* pour *ts* à la fin des mots : 1° dans la deuxième personne du singulier de l'indicatif présent *dit II* 16^b, 17^b; 2° dans les deuxièmes personnes du pluriel du subjonctif présent (= impératif) *sabjat II* 6^a, *dijat II* 19^b; 3° dans les deuxièmes personnes du pluriel de l'impératif *laisat II* 2^b, *aprendet II* 2^a; 4° au cas sujet du singulier *aut* < altus *I* 2, *garit III* 4^d.

On y rencontre aussi les cas régimes *tert* < tertiu *III* 10^c et, absolument comme dans notre mystère, *crot* < cruce

III 10ᵇ, et même *aut III* 11ᵃ pour *auz* (= la préposition ad avec l'article illos; la même forme *aut* se retrouve dans l'ancienne version provençale des chapitres XIII-XVII de l'*Évangile saint Jean* écrite au commencement du douzième siècle, chap. XIII, vers. 33, à côté de *auz* XIII 29, XVII 6, *deuz* XIII 28 et *deus* XIII 5, *aqueuz* XVII 20 et *euz* XIII 12, XV 22, XVI 17, 19, 31, XVII 2, 8, 9, etc.).

A côté, nous trouvons une fois *s* pour *ts* : *tos temps II* 8ᵇ.

Remarquons d'abord que cette graphie *t* < *ts* final se rencontre aussi bien dans certains textes français que dans des textes provençaux. Ainsi dans le manuscrit harléien de la *Chronique* de Benoit : *dotet* I 122, *aparilliet* II 361, *sachiet* 9404 à côté de *avez* dans le même vers et d'innombrables autres formes en *-ez* (cp. Settegast, *Benoit de Sainte—More*, p. 47); dans des textes anglo-normands (voy. Suchier, *Ueber die Matthaeus Paris zugeshriebene Vie de seint Auban*, p. 48 s.), dans l'*Épître farcie de saint Étienne* (voy. Koschwitz, *Commentar zu den ältesten französ. Sprachdenkm.*, p. 212 s.), une fois, due sans doute au copiste, dans la *Vie saint Alexi* octosyllabique, *avet* 592 (voy. G. Paris, *Rom.*, VIII, p. 168), et dans nombre d'anciens textes provençaux (voy. Settegast, *l. c.*; Chabaneau, *Romania*, VIII, p. 111 s., 113; Mahn, *Grammatik und Wörterbuch der altprovenzalischen Sprache*, I. Abtheilung, Köthen, 1885, p. 314, et surtout Diez, *Jahrbuch f. rom. u. engl. Lit.*, I, p. 364 s.[1]; Paul Meyer, *Daurel et Beton*, p. LVI ss., LXV, LXXVIII; Frederick Armitage, *Sermons du XIIe siècle en vieux provençal*, Heilbronn, 1884, p. XXVI ss. et LIII).

M. Paul Meyer a déjà fait remarquer qu'au Midi le phénomène en question n'est nullement borné à des textes limousins. Ainsi nous trouvons *t* pour *ts* dans le *descort* : *Eu aor Damrideu, lo pair' omnipotent* de la B. N. suppl. lat. 1743 (p. p. P. Meyer, *Anc. poésies relig. en langue d'oc*), dans la partie A, écrite dans

1. Dans *Boëce*, les exemples sont plus fréquents que ne le dit Diez. Voici ceux que je trouve parmi mes notes prises autrefois dans un cours de M. A. Tobler : 17 *mort.... tot* pour *morz.... toz*; 95, 178 et 244 *vist* pour *visz*, 2ᵉ pers. pl.; 141 *tot* pour *toz* (ce qui, du reste, se trouverait dans le ms., d'après P. Meyer, *Recueil*; on sait que le *t* et le *z* du second copiste se ressemblent beaucoup); 183 *tot dias* pour *toz dias*; 199 *li drap que la domn'a vestit* pour *vestiz*.

la première moitié du XIIe siècle, des *Sermons provençaux* contenus dans le ms. lat. 3548 B de la B. N. exécuté à Saint-Martial de Limoges, dans le *Débat de la Vierge et de la Croix* du ms. Didot contenant *Daurel et Beton* (p. p. Paul Meyer, *Daurel et Beton*, p. LXXIII ss.) et, d'après M. Armitage, dans la traduction provençale de la *Règle de saint Benoit* du ms. 2428 de la B. N. Si ces textes, quoique une influence du scribe limousin soit au moins vraisemblable pour les *Sermons*, ne sont certainement pas limousins, il n'en est pas moins sûr que le phénomène en question se rencontre surtout dans des textes limousins et périgourdins. J'ai déjà cité *Boëce*, *Saint Jean*, où *t* pour *ts* se trouve très souvent, les poésies religieuses *I*, *II*, *III*, et j'ajouterai ici les *Préceptes religieux* écrits vers la fin du XIIIe siècle et contenus dans le même ms. que les *Sermons*, la *Prière à N. D. des Sept Douleurs* de la fin du XIVe siècle, contenue dans un ms. du XVe et p. p. Paul Meyer, *Romania*, I, 409 ss. (*crot* pour *crotz*, etc., y est fréquent), les chartes des environs de Limoges des années 1200 ss.[1] et le Cartulaire de Cellefrouin (fin du XIe siècle)[2].

Quant à des textes périgourdins, je citerai le ms. *P* (B. N. fr. 2180) de *Girart de Rossillon*, où *t* pour *tz* n'est pas rare : *diret* 57, *entendat* 97, *remasut* 1117, *requeret* 1868, *volet* 2412, *sot* (= *sotz*) 3333, etc. D'autre part, il écrit *tz* pour *t* : *artz* 2554, *gratz* 5185, *serratz* 5187, *mesclatz* 5188, *passatz* 5191, pour *art*, etc. Il en résulte que ce ms. n'avait nullement besoin, pour changer les anciennes assonances en rimes, de séparer *t* de *tz*; il laisse rimer les deux désinences, tandis que les autres textes s'efforcent, souvent en n'y réussissant que bien imparfaitement, de changer les vers de façon à n'avoir à la rime qu'une seule de

1. *Documents historiques bas-latins, provençaux et français concernant principalement la Marche et le Limousin*, p. p. MM. Alfred Leroux, Emile Molinier et Antoine Thomas, t. I (1883), p. 149 ss. ; par exemple : *mort* pour *mortz*, charte XXXI de la fin du XIIe s., p. 150, l. 5 ; *fait* pour *faitz*, *ib.*, ch. XXXII, même date, l. 8; *fossat* pour *fossatz* XXXIII (même date) 7 ; *aquest autreament fo fait*, *ib.*, 19; *faith* pour *faitz* XLI (1218), 30; dans la charte LIII (1246), l. 5, on trouve *fuz* < fuit (graphie inverse), etc.

2. *faiz* pour *fait*, f° 8 r°, l. 28 (p. p. l'abbé Rousselot, *l. c.*, p. 354); *tot* pour *toz*, f° 8 r°, l. 33 ; je ne compte pas le régime pluriel *prebozt*, f° 9 r° l. 2, car le prétendu *t* final n'est, sans doute, en réalité pas autre chose que le sigle de la conjonction et.

ces désinences dans une même tirade (comp. par exemple les vers 2427 ss. et 2450 ss. de *P* avec les tirades 181 et 183 dans *O* et *L*, les variantes du vers 121 dans le *Recueil* de P. Meyer = tirade 197, etc.). Le même phénomène linguistique, je le rencontre dans un *Cantique périgourdin en l'honneur de saint Jean Baptiste* (*Revue des langues romanes*, XXVI, 160), dont l'original remonterait au XIVe siècle, d'après M. Chabaneau, et où ce dernier a eu tort de changer la rime des vers 3 s. : placet > *plat* : annuntiatus > *annonciat* en *platz* : *anonciatz*; cp. les rimes des vers 39 s., 41 s., 53 s., etc.

Enfin *Daurel et Beton*, où *ts* > *t* est très fréquent, a tout au moins subi une forte influence de la langue du Sud-Ouest parlée sur les confins de la langue d'oïl [cp. P. Meyer, *Daurel et Beton*, p. XLVII, et Konrad Müller, *Die Assonanzen im Girart von Rossillon* (*Fransösische Studien III*), p. 65 ss.].

Les textes les plus conséquents par rapport à *ts* final > *t* sont l'*Épître de saint Étienne*, les poésies provençales *I*, *II* et *III* et notre mystère; en effet, la véritable patrie de cette évolution phonétique semble avoir été, dans le Nord, la Touraine, d'où elle pouvait entrer dans l'anglo-normand, et, dans le Midi, les confins est de l'Angoumois et le Haut-Limousin.

Quant aux autres textes de la partie de l'Ouest qui nous intéresse, la graphie *t* ne se rencontre pas au sud de la Touraine, car je ne crois pas que l'on puisse assigner au copiste de l'*Alexis* octosyllabique une origine plus méridionale, et les textes du Sud-Ouest ne connaissent pas cette graphie. Il est vrai que l'on y trouve quelquefois *t* pour *ts*, mais alors il s'agit de simples substitutions du cas régime au cas sujet, comme *grant*, suj. sg., *Sainte Catherine* 424. Ce qui est déjà plus remarquable, c'est quand on trouve *grant* comme cas régime du pluriel : *a grant mervilles*, *ib.* 431, ou les cas régimes du pluriel : *iquet*, *ib.* 1526, et *iquest* 55, 425, 667, 1135, (*i*)*cest* 56, 1888, 2484. Nous trouvons même des rimes dans *Sainte Catherine* qui s'expliqueraient aisément par *t* < *ts* : *murit* (parf.) : *seveliz* 985, *laidament* : *poinenz* 2054, *parut* (parf.) : *saupuz* 2278. De même on pourrait expliquer *repentis* (= *repentist*) : *diz* < dictos 183, *destreiz* : *pest* 797, par *repenti*(*s*)*t* : *dit* [cp. des rimes comme *nuirit* (3e p. sg. parf.) : *aguit* (3e p. sg. imp. subj.) 1724, etc.; les parf. en *-it* conservent toujours le *t*, voy. ci-dessus, p. 206], *destreit* : *pei*(*s*)*t*, car *s* devant consonne, notam-

ment *t*, ne se prononçait plus, comme d'ailleurs déjà dans la langue du copiste de l'*Épître de saint Étienne* (voy. Tendering, *Laut- und Formenl.*, § 105, *Das poitev. Katharinenl.*, p. 26; Koschwitz, *Commentar*, p. 213). Mais tout cela me semble plutôt être dû à une prononciation très faible ou à la disparition complète de l'*s* (*z*) et du *t* à la fin des mots dans *Sainte Catherine* (cp. aussi, entre autres, la rime *tos temps : Amen* 2662), et, ce qui me semble décisif, jamais on ne rencontre, dans ce poème et dans les textes du Sud-Ouest analysés par Goerlich, des deuxièmes personnes du pluriel en *-t*. Notre texte se distingue donc aussi par là des autres textes du Sud-Ouest, et comme il est impossible de l'attribuer à la Touraine, il faudra supposer qu'il est d'une région encore plus voisine du provençal que ne le sont même *Turpin I* et *Sainte Catherine*.

Il nous reste encore à dire un mot sur la nature de ce son représenté par *t*. L'explication proposée par M. Armitage, qui n'y voit qu'une particularité graphique, ne me satisfait pas. Pour ma part, je crois que dans les dialectes indiqués le son combiné *ts* a réellement passé à *t*[1], et comme, en vue du progrès, une explication mauvaise vaut toujours mieux qu'aucune, je me permettrai d'en proposer une de mon côté.

On s'imagine facilement que dans le groupe *ts* l'élément dental ait prévalu sur l'élément sifflant; la graphie ordinaire *tz*, qui équivaut à *tts*, nous l'indique[2]. Je suppose que l'élément dental pouvait aussi prévaloir de façon à se faire entendre encore après la prononciation de la sifflante : *tst*, et cette graphie se trouve en effet une fois dans *Jonas* (fragment de Valen-

---

1. C'est ce que semblent bien aussi prouver les rimes de *t* avec *ts* dans le ms. *P* de *Girart de Rossillon*, dans le *Débat de la Vierge et de la Croix* [*coronat*, sj. sg., : *pausat*(*z*), sj. pl., v. 159 s.], dans le *Cantique périgourdin* [*chanut*, sj. sg. masc., : *cut* < cogito, v. 39 s.; *mescresut*, rég. sg. neutre, : *mut*, sj. sg. masc., v. 41 s.], et dans la *Prière à N. D. des Sept Douleurs* [*bontat*, rég. sg., : *enpeutat*, sj. sg. masc., v. 97 s.]. Il est vrai que ce dernier poème est d'une époque trop récente pour pouvoir servir de preuve dans le cas en question.

2. Je noterai en passant les graphies assez étonnantes rencontrées dans une charte de Limoges de 1253 (*Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin*, p. p. A. Leroux, Tulle, 1886, p. 85, n° LXXXIII); à côté de *aquetz*, on y trouve : *tosthz* < totos, *prehtz* et *parthz*.

ciennes) : *seietst* v° l. 29, à côté de *ts*, qu'on y rencontre deux fois, et de *st*, qui y est la graphie ordinaire et qui marquerait le son auquel *ts*, en passant par *tst* (= *ʒt*), serait réellement arrivé dans *Jonas*. Mais cet *st* ne remplace pas seulement *t* + *s* latin, il remplace aussi *st* + *s*, qui, en français, il est vrai, est généralement contracté en *ʒ* : *vost* < vostras v° l. 30 (deux fois). Je vois, dans l'*st* de ce mot, *sts* devenu *st* ; dans le cas où *t* suivi d'une *s* est immédiatement précédé d'une autre *s*, nous aurions donc la réduction de *ts* à *t* aussi dans *Jonas*. En effet *vosts*, prononcé avec une dentale très forte : *vostts*, peut avoir passé directement à *vost*, et il serait superflu de supposer dans ce cas une forme intermédiaire : *vostst*.

Le son originaire *ts* est donc représenté de quatre manières différentes dans *Jonas* : 1° *ts*, la graphie ancienne et étymologique : *preirets* v° 31, *doliants* 18 ; 2° *tst*, qui représenterait la prononciation déjà un peu vieillie : *seietst* 29, par laquelle le son *ts* aurait passé pour arriver à 3° *st*, la reproduction ordinaire et exacte du son comme il était actuellement prononcé dans le dialecte de *Jonas* : *aveist* 27, *faciest* 28, *comenciest* 28, *aiest* 29, *preiest* 31, *ireist* 3, 21, *sost* 14 ; 4° *t*, le son auquel *ts* était arrivé quand ce groupe était précédé d'un *s* : *vost* 30 (deux fois).

Dans le *descort* : *Eu aor Damrideu* nous trouvons une plus grande variété encore ; *ts* originaire y est rendu : 1° par *ts* : *proferts* 69, *torts* 72, *morts* (: *cors*) 98, *babtizats* 120, *plats* 203 (: *pecat*), *conorts* 222 (: *amor*), *vots* 231 ; 2° par *ʒ* : *plaʒ* 42, 220, 225, *morʒ* 74, *forʒ* 75, *pecaʒ* 116, *faiʒ* 117, *diʒ* 117, *naʒ* 119, 125, *toʒ* 165, *douʒ* 174 (: *noms*), *fornaʒ* 202, *parenʒ* 255 ; 3° par *tʒ* (et *xtʒ*) : *druxtʒ* 23, *vendutʒ* 24, *liatʒ* 32, *batutʒ* 33, *malmenatʒ* 33, *jutgatʒ* 34, *despolatʒ* 36, *natʒ* 37, *pecatʒ* 38, *levatʒ* 39, *fetʒ* 40, *plagatʒ* 64, *cosiratʒ* 117 ; 4° par *st* : *prest* 68, *morst* 71, *crost* 230 ; 5° par *t* (mais ceci seulement dans la seconde partie, que l'on pourrait aussi considérer comme un poème à part) : *fait* 154, 189 (: *asat*), *pecat* 164, 239, *pietat* 166, *deleit* 167, *peit* 169, *asat* 190, *damnament* 241 (: *-ent*), *bevolent* 254 ; 6° par *s* : *ters* 76, *gens* 79, 256, *sancs* 86, *fas* 137, 172, *fes* 144, *despeis* 168, *fais* 183, *las* 237, (ad illos > *als* 77, illos > *els* 78, eccu illos > *aquels* 189).

La prononciation de l'auteur du *descort* semble avoir été *s*, car on voit rimer *morts* : *cors* 98 et *douʒ* : *noms* 174, tandis que

l'on pourrait facilement corriger *plats : del pecat* 203 en *des pecats* et lire *no·m si'a damnament* 241 au lieu de : *no·m sia damnament*. Du reste, de même que le *t* final roman après *n*, quoique presque toujours écrit, ne se prononçait plus (voy. la rime de *amen* 247 avec : *torment : ment : entendemen*, etc.), de même aussi *ts*, *s* ne semble plus avoir été prononcé, voy. la rime *amor : conorts* 221 et les graphies *fai* pour *faitz* 168, *aquel* pour *aquelz* 190, *sal* pour *sals* 222, *criminal : mal* pour *criminals : mals* 239. Quoi qu'il en soit, rien que la confusion des différentes manières de rendre l'ancien son *ts* final suffit amplement à expliquer les graphies inverses de ce texte et d'autres mentionnées par M. Armitage[1], comme *tot* < tuos 175, etc.

Outre le passage de *ts*, devenu *tst*, à *st*, que j'ai supposé pour *Jonas*, un autre développement est possible ; l'*s* pouvait pour ainsi dire être écrasée par les deux *t*, soit qu'elle en ait été précédée (*ts*, *tts*, *tt*, *t*) ou entourée (*ts*, *tst*, *tt*, *t*) ; c'est probablement à un de ces deux développements que nous devons le *t* pour *ts* final dans *Saint Étienne*, dans notre mystère et dans les textes limousins

28) *s* finale après une *n* appuyée par une consonne qui précède, est restée (ou redevenue ?) *s* : *jors* 89. L'*Épître de saint Étienne* nous donne *negunt* 32, pour *neguns*, mais ce mot ne présente pas les mêmes conditions. Pour de + l'article illos nous trouvons *deus* 68 dans notre texte, tandis que dans le texte provençal *III*, ainsi que dans *Saint Jean*, nous avons rencontré *aut*, qui, dans ce dernier texte, se trouve à côté de *auz*, *deuz*, *deus*, *aqueuz*, *euz*. *Saint-Étienne*, par contre, qui pourtant écrit constamment *t* pour *z*, n'a que *as* 9, 34, 40, *au* 9, *a* 34 pour la préposition avec le rég. plur. de l'article (cp. Koschwitz, *Commentar*, p. 213 s.). En général, le traitement de *ll* + *s* finale n'est pas le même en provençal qu'en français.

Si dans *Sainte Catherine* et dans d'autres textes de l'Ouest on trouve des graphies comme *jorz*, *anz*, *deuz*, *auz*, *euz* (illos), cela ne prouve pas grand'chose, car ce *z* est assez souvent mis à tort, *s* et *z* sont confondus et les deux sons riment dans *Sainte Catherine*, s'ils n'avaient pas déjà complètement cessé d'être prononcés (cp. ci-dessus, p. 184 ; Goerlich, *Nordw. Dial.*,

---

1. *l. c.*, p. XXVI s.; dicis > *dit* y figure à tort.

p. 63, *Südw. Dial.*, p. 88 s., Tendering, *Laut- und Formenl.*, §§ 93, 101 ss., *Das poitev. Katharinenl.*, p. 14 et 26).

29) *c* après consonne devant *a* est rendu par *g* au lieu de *ch* dans le mot *claufiget* 22 ; cp. *jan*, *II*, 19[c], si ce mot est le latin cantu, voy. Bartsch, *Chrest. prov.*, 4[e] éd., 18, 32. Cependant l'hésitation entre la palatale sourde et sonore se trouve dans les textes du Sud-Ouest aussi bien que dans ceux du Nord-Ouest (voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 90 s., *Nordw. Dial.*, p. 65, Werner Söderhjelm, *Das Martinleben des Péan Gatineau*, p. 22, et cp. *arangessant* pour *arrachassent*, *Sainte Cath.* 2217; *jose* pour *chose*, *Vie saint Alexi* en vers octosyllabiques, *Rom.*, VIII, p. 163 ss., v. 442).

30) Le *c* dans cruce > *crot* 22, punctu > *pont* 67 n'a pas dégagé d'*i*. Les formes correspondantes des autres textes de l'Ouest sont *croiz*, *crois* et *point* (voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 62 et 90; Tendering, *Laut- und Formenl.*, §§ 47, 57 et 108). Cependant, dans *Turpin I*, nous trouvons une fois *voz* à côté de *voiz*, *croiz*; dans *Sainte Catherine* : *dretz* 282 (à côté de *dreiz*), *notz* 650 (mais M. Talbert lit : *noiz* et le mot rime avec *doiz* < doctos); des formes comme *fazom*, etc., que nous avons rencontrées dans *B* (ci-dessus, p. 184), se trouvent aussi dans d'autres textes du Sud-Ouest; *mas* < magis est, comme conjonction, la forme régulière dans les *Coutumes* de Charroux et dans les *Sermons poitevins*, et se rencontre deux fois dans *Sainte Catherine*; *sant*, *santa*, *plandre*, à côté des formes avec *ai*, se trouvent dans quelques chartes du Sud-Ouest et prévalent de beaucoup dans *Sainte Catherine*, etc. (voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 31 s., 62, 91 s.; Tendering, *Laut- und Formenl.*, §§ 8, 14, 47, 112, *Das poitev. Katharinenl.*, p. 6, 14). Peut-être *pont* dans notre texte doit-il être prononcé *poñt* (= *ponht*, voy. la charte *N*, ci-dessus, p. 184). Remarquez encore que *crot* se retrouve absolument sous cette même forme dans les poèmes provençaux *III* 10[b] et dans la *Prière à N. D. des Sept Douleurs*, cp. ci-dessus, § 27.

D'autre part nous trouvons dans notre mystère *chaitivas* 35, 86, et *mais* 89 employé comme adverbe, et dans les deux mots la diphthongue *ai* est la règle en français, y compris le Poitou, aussi bien qu'en provençal (*höi mais I* 1).

31) Le *c* de *aici* 27, 28, 71 avait probablement déjà passé par le son *ts* à celui d'une *s* sourde; il est rendu par une *s*

simple dans *fasen* 76, *aiso* 11, (*aisel* 15), graphie qui se retrouve un peu partout dans des textes français, et notamment aussi dans les textes du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, et dans *Sainte Catherine*. Le désir de distinguer *aici* de *aissi*, *aisi* (= ainsi) aura fait maintenir plus longtemps le *c* de *aici*, du moins dans l'écriture.

32) Le *p* du groupe *pt* est quelquefois maintenu par l'écriture dans les textes du Sud-Ouest. Mais les rimes de *Sainte Catherine* et un assez grand nombre de graphies, où un *p* se trouve écrit sans la moindre raison étymologique, nous montrent qu'aussi dans cette région le *p* ne se prononçait plus (voy. Goerlich, *Nordw. Dial.*, p. 66, *Südw. Dial.*, p. 95 ; Tendering, *Laut- und Formenl.*, §§ 122, 124, et *Das poitev. Katharinenl.*, p. 15). Toutefois, l'écriture des textes en question, en gardant le *p* de ce groupe, nous peut faire supposer que les temps où on le prononçait encore n'étaient pas trop reculés, c'est-à-dire qu'on le prononçait peut-être encore vers le milieu du XIIe siècle. Outre le voisinage du provençal, nous avons donc encore cette raison pour conserver dans notre mystère *achapter* 67. Quant à *scriptura* 25, le mot est évidemment latin. Nous avons déjà parlé de *chaitivas* au § 30.

γ. MORPHOLOGIE

33) Il s'agit d'abord du pronom personnel de la troisième personne au cas sujet du singulier. Nous trouvons dans notre texte deux fois *eu* 21, 27, et les deux fois le mot qui suit commence par une consonne. Même dans le Sud-Ouest, M. Goerlich n'a jamais rencontré d'autre forme que *il*, tandis que *Sainte Catherine* nous montre souvent *el* à côté de *il* (voy. Tendering, *Laut- und Formenl.*, § 138, et *Das poitev. Katharinenl.*, p. 17). Cet *el* est certainement notre forme *eu*, puisque précisément dans *Sainte Catherine*, comme ailleurs, du reste, on trouve fréquemment l'*l* maintenue par l'écriture, tandis qu'on prononçait sûrement déjà *u* (voy. Tendering, *Laut- und Formenl.*, § 71). Il est vrai que justement dans le cas où la consonne qui suit l'*l* ne fait pas partie du même mot, *Sainte Catherine* a presque toujours maintenu l'*l* (voy. *ib.*, § 73, *Das poitev. Katharinenl.*, p. 12), mais la comparaison avec les autres textes du Sud-

Ouest montre à l'évidence qu'aussi dans ce cas, comme très souvent pour l'*l* + cons. à l'intérieur du mot, il ne s'agit que d'une graphie étymologique. Précisément la circonstance que seulement *Sainte Catherine* présente *el* à côté de *il*, tandis que tous les autres textes du Sud-Ouest qui, pourtant, sont en grande partie sensiblement postérieurs, ne nous donnent que *il*, me fait supposer qu'il s'agit là d'une particularité dialectale qui pourrait remonter très haut. Le même fait phonétique, c'est-à-dire la conservation de l'*e* fermé du latin vulgaire, nonobstant l'*i* final, se rencontre pour le pronom démonstratif (*i*)*cil*, qui, dans *Sainte Catherine*, contrairement aux textes du Sud-Ouest analysés par Goerlich, est souvent *cel* au cas suj. sg. (voy. Tendering, *Laut-und Formenl.*, § 145), et l'on peut y comparer aussi le parfait de verbes comme *tenir*, *venir*. Tandis que les autres textes du Sud-Ouest n'ont que *tint*, *tinc; vint*, *vinc*, *vinct* et quelquefois *venguit*, *Sainte Catherine* n'a pour le premier verbe que *tenc* 510, 1726, et pour le second elle donne *venc*, 259, 686, 1741, 1744, et *vengrunt* 650, à côté de *vint* 15, 322 (*: eslit*), 399, *venguit* 1738 (*: dit*), *avenguirent* 2608.

Remarquons encore que la forme *eu* du pron. de la troisième personne correspond bien aux formes modernes *ou*, *au*, *o*, qui se rencontrent dans les patois français de la Charente.

Le pronom masculin conjoint de la troisième personne est à l'accusatif singulier : *lo* 28, 73, forme qui prévaut généralement sur *le* dans le Sud-Ouest et est même, à côté de la forme apostrophiée *l'* et de la forme enclitique *l*, la seule usitée dans *Sainte Catherine* (voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 106; Tendering, *Laut- und Formenl.*, § 139). On la trouve aussi, à côté de *le*, une fois dans *Saint Etienne* 46. — Pour *las*, voy. ci-dessus, § 7. — Le régime du neutre est *o* 26, forme non seulement fréquente dans *Sainte Catherine* (voy. Tendering, *Laut- und Formenl.*, § 146), mais qui se trouve aussi dans les deux *Turpin*, dans les *Coutumes* de Charroux, et dans d'autres textes du Sud-Ouest (cp. Goerlich, *Südw. Dialekte*, p. 107, où M. Goerlich a tort de considérer tous les régimes *o* comme venant de *illum; ceux qui se trouvent dans les textes cités viennent certainement de hoc; pour Angoulême, voy. ci-dessus, p. 185.)

34) Pour *vostras*, voy. ci-dessus, p. 189.

35) Quant aux pronoms démonstratifs, la forme *aisel* 15 est parfaitement conforme à notre dialecte (voy. ci-dessus, §§ 11,

25 et 33), seulement le sens nous oblige de corriger. — Pour le neutre *aiso*, voy. ci-dessus, §§ 11, 25 et 33.

36) Le régime pluriel de l'article masculin est *los* 16, forme rare dans le Sud-Ouest en général et assez rare même dans *Sainte Catherine* (voy. Goerlich, *Südw. Dial.*, p. 102; Tendering, *Laut und Formenl.*, § 128).

37) Verbe. Pour les premières personnes du pluriel, voy. ci-dessus, p. 177 et 188. — La forme *soi* 27 pour la première personne du singulier du présent indicatif du verbe *estre*, est régulière dans *Sainte Catherine* et très fréquente dans le Sud-Ouest en général. Pour le Nord-Ouest, M. Goerlich ne la mentionne pas; cependant elle se rencontre une fois déjà dans le plus ancien ms. de l'ancien *Saint Alexis* normand, 44ᵉ. *Soi* est aussi la forme des poésies provençales écrites par notre copiste *I* 2, *II* 10ᵃ, 17ᵃ. — Pour *so*[*n*] < sunt, voy. ci-dessus, § 26. Quant au parfait *fo* < fuit, qui se rencontre deux fois, 17, 21, et le participe passé *trames* 27, les formes correspondantes du sud-ouest de la langue d'oïl sont généralement, comme pour le Nord-Ouest, *fut* et *fu*, et (*tra*)*mis* (voy. Goerlich, *Südwestl. Dial.*, p. 84, 135 et 118). Dans *Sainte Catherine*, cependant, on rencontre plusieurs fois *fo*, mais pas aussi souvent que *fu*, et jamais à la rime, tandis que *fu* s'y rencontre fréquemment (voy. les rimes ci-dessus, p. 206). Le participe passé *mes* 2450, *trames* 380, est rare même dans *Sainte Catherine*, tandis qu'à la rime on y trouve *tramis* (: *paradis* 458), *promis* (: *vis* 499), et très souvent *mis*, *mise*, qui rime avec *pris*, *prise*, aux vers 830, 914, 1308, 1540, 1704. Et cette rime n'est pas aussi insignifiante qu'on pourrait le croire, car le participe passé de *prendre* a toujours la forme *pris* dans *Sainte Catherine*, et ce mot rime avec *chaitis* 565, *vis* 897, *esjoïs* 1265.

On sera d'autant plus surpris de voir que M. Goerlich, *Nordwestl. Dial.*, p. 79, cite *premes* pour *promis* trouvé dans une charte de la fin du XIIIᵉ siècle, écrite en Bretagne. Mais M. Goerlich se trompe absolument sur ce mot, qui n'a que faire avec *promettre*, car c'est tout simplement le latin proximus avec le sens de : ayant les droits les plus directs sur quelque chose, ayant plus de titres qu'un autre à quelque chose. Ce même mot se trouve dans une charte de Rennes datée de 1296, où, par erreur, il est écrit *presmei* au lieu de *preisme*. M. Goerlich cite encore la forme *remez*, d'un document saumurois daté de

1268, sans nous dire si c'est de remissu ou de remansu qu'il s'agit. Ce document n'étant point à ma portée, il m'est impossible de trancher la question, mais je penche bien pour la seconde alternative, car le participe passé *mes* < missu, que M. Goerlich n'a pas rencontré dans les textes du Sud-Ouest, se trouve certainement encore beaucoup moins dans le Nord-Ouest.

Que penser enfin de *venit* 16? On serait assez porté à voir un latinisme dans cette forme, comme virgines 11, virgine 17, scriptura 26, De oleo 76. Cependant une forme française du Sud-Ouest *venit* ne me semble pas impossible, puisque dans *Sainte Catherine* nous trouvons deux fois *recevit* (762 et 2645), la seconde fois même appuyé par la rime avec *sufrit*. Inutile de dire que *venit* se trouve aussi dans des patois poitevins, saintongeais et angoumoisins, p. ex. à Saintes (Charente-Inférieure), à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), dans les patois français du canton de La Valette (Charente), etc., voy. au verset 14 des versions patoises de la *Parabole de l'Enfant prodigue*, en outre, Beauchet-Filleau, *Essai sur le patois poitevin*, Niort, 1864, p. XIV, etc.

L'étude qui précède montre clairement que notre texte, tout en ne s'accordant avec aucun autre, se rapproche cependant le plus des chartes d'Angoulême, de *Turpin I* et surtout de *Sainte Catherine*, mais que les traits caractérisant le provençal y sont plus prononcés et plus nombreux encore que dans cette dernière. Dans plusieurs cas où celle-ci, à côté du développement français qui prévaut et est souvent le seul usité à la rime, nous montre quelquefois aussi le développement provençal, c'est ce dernier seulement qui se rencontre dans notre mystère (voy. la syllabe atone finale *as* et le pron. pers. *las*, § 7; *aici* < ecce hic, qui ne se trouve pas du tout dans *Sainte Catherine*, *aiso*, § 11; *oli*, § 14; la diphtongue *au*, § 18; *crot*, *pont*, § 30; le pron. pers. de la 3e pers. *eu*, § 33; l'article pluriel *los*, § 36; *so*[*n*] < sunt, *fo*, *trames*, §§ 26, 37). Par *tr* > *ir* il se rapproche davantage des chartes d'Angoulême et des deux Turpin (§ 25), par la chute de l'*n* finale de non des *Coutumes* de Charroux (§ 22); par *z* final > *t* il se distingue de tous les textes français d'origine plus méridionale que la Touraine et se rapproche de l'*Épître de la saint Étienne* et des textes limousins (§ 27). Enfin

il se distingue de tous les textes occidentaux en langue d'oïl par la chute de l'*n* après *a* dans *Jorda* (§ 22), et surtout par le traitement provençal du *t* final (§ 26).

Notre mystère ne saurait avoir été composé à Angoulême — les traits que je viens d'indiquer et la désinence *-em* de la 1re pers. pl. de l'ind. prés. de la 2e conjugaison l'en séparent —; mais la grande ressemblance qu'il présente néanmoins avec les chartes d'Angoulême et avec *Turpin I* et *Sainte Catherine*, textes qui, à bon droit, ont été considérés comme angoumoisins, nous engage à chercher sa patrie dans l'Angoumois et, naturellement, aussi près que possible du domaine provençal. Puisque Angoulême marque le point sud-est le plus extrême du territoire dans lequel notre mystère pourrait avoir été composé (ci-dessus, p. 186), sa patrie devra nécessairement être ou plus occidentale, ou plus septentrionale. Je me décide pour la seconde alternative, car c'est ce qu'indiquent les points de contact avec les *Coutumes* de Charroux et surtout avec les textes limousins et, plus spécialement, les poèmes *I, II, III*. En effet, tant de traits caractéristiques de la langue de notre mystère se retrouvent dans les trois poèmes religieux copiés par le même scribe que l'on ne peut guère douter que leur lieu d'origine n'ait été voisin de celui de notre texte. Ces traits communs au mystère et aux poèmes mentionnés sont surtout : per > *pre* (§ 10); vocalisation de l'*l* finale devant un mot commençant par une consonne (§ 19); chute de l'*n* finale (§ 22); chute de l'*n* devant palatale (*lojamen*; *agel*, § 24); *ts* final > *t* (§ 27). De cette façon les poèmes religieux et le mystère pourront alternativement nous aider à retrouver leur lieu d'origine.

Nul doute que ces poésies religieuses ne soient limousines, et, plus exactement, haut-limousines; nous devrons donc chercher leur lieu d'origine dans une partie du domaine du dialecte appelé haut-limousin qui soit plus septentrionale qu'Angoulême, ce qui, du reste, est vraisemblable aussi pour d'autres raisons. En outre, la patrie de ces poésies devra être aussi près que possible du domaine de la langue d'oïl. Nous la chercherons donc dans le nord-est du département de la Charente ou dans l'ouest de la Haute-Vienne, c'est-à-dire à Confolens ou à Rochechouart, ou, peut-être avec plus de vraisemblance encore, à La Rochefoucauld. Notre mystère, par contre, sera composé dans le centre nord du département de la Charente, entre

Charroux (Vienne) et Angoulême, mais probablement plus près de cette dernière ville. Si possible, sa patrie devra aussi être encore plus voisine du domaine de la langue d'oc que ne l'est Angoulême, et, en tout cas, on fera bien de rester sur la rive gauche (orientale) de la Charente. Pour toutes ces raisons, et pour d'autres, j'exclus Ruffec, et je pense à Saint-Amant-de-Boixe (à 16 kilom. nord d'Angoulême), bien connu au moyen âge pour son abbaye bénédictine fondée en 988.

Quant à l'époque à laquelle notre mystère a été composé, je pense, avec M. Gaston Paris (*La littérature française au moyen âge*, 2e éd., p. 237 et 246), à la première moitié ou au deuxième tiers du XIIe siècle, et en cela je suis guidé bien plus par des raisons littéraires que par la langue de notre monument, qui, à elle seule, ne nous permettrait pas de choisir, dans le XIIe siècle, une époque de préférence à une autre.

II

LA VERSIFICATION DU MYSTÈRE DE L'ÉPOUX [1]

M. Boehmer, *Roman. Stud.*, IV, 103 ss., a déjà traité assez longuement de la versification de notre poème et a montré que la notation musicale, évidemment postérieurement adaptée au texte fautif, ne peut nous être que de peu d'utilité dans cette question (cp. aussi Schwan, *Zeits. f. r. Ph.*, XI, 469 ss.).

Le texte du manuscrit, en dehors des difficultés linguistiques que nous venons d'étudier, présente encore des fautes évidentes dont la correction est exigée soit par la métrique, soit par le sens, et nécessite aussi quelques transpositions et restitutions de vers. Je prendrai donc pour base de l'exposé qui suit, le texte comme je l'établis plus loin.

D'abord il faut remarquer que tous les vers latins de notre mystère sont terminés par des proparoxytons; leur fin est donc toujours iambique, leur rime masculine. Celle-ci est non seulement toujours riche, c'est-à-dire qu'elle comprend aussi la

1. Dans cette seconde partie, les vers du Mystère sont cités avec le numérotage de l'édition qui suit.

consonne qui précède la voyelle de la syllabe finale; elle est même presque toujours léonine, en ce sens qu'elle porte aussi sur la voyelle de la pénultième; la seule exception en est *daemŏnes : -ĭnes* 4. Accidentellement, la rime comprend en outre la consonne qui précède la voyelle de la pénultième : *lumine : limine* 91 s., et même la voyelle de l'antépénultième : *ocius : socius* 66 s.

Les vers français de notre mystère sont aussi toujours masculins, excepté seulement les trois derniers (93-95).

Voici maintenant quels sont les différents mètres employés dans notre mystère :

V. 1-10. Le Chœur chante d'abord 10 vers latins qui sont des septénaires (= tétramètres trochaïques catalectiques) rythmiques se composant de 4 + 4 + 7 syllabes, c'est-à-dire qu'ils ont un repos non seulement après la huitième, mais aussi après la quatrième syllabe, que le premier membre se subdivise en deux; et comme le repos après la quatrième syllabe est tout aussi marqué que celui qui se trouve après la huitième, on peut dire que chaque vers se divise en trois membres, dont les deux premiers sont de quatre syllabes chacun, le troisième de sept syllabes. — Les quatre premiers vers riment ensemble, les autres riment deux par deux.

V. 11-30. Gabriel prononce ensuite quatre strophes françaises composées de trois décasyllabes avec césure après la quatrième, excepté le vers 13, où elle tomberait après la sixième, si l'on ne préfère pas n'y point admettre de césure du tout. La césure, qui généralement est masculine, est indubitablement épique au vers 16 (ainsi qu'au vers 93); par conséquent, aux vers 11 et 17, les mots *virgines* et *virgine* devront être considérés comme latins et prononcés en trois syllabes, conformément à la notation musicale, et peut-être même avec un certain accent sur le second *i*. Les strophes sont monorimes et chacune est suivie d'un refrain de deux vers qui riment ensemble et dont le premier, d'après la notation musicale (cp. aussi ci-dessus, p. 202), est de cinq syllabes, le second décasyllabique à césure ordinaire.

V. 31-55. Scène entre les Vierges folles et les Vierges sages. Les Vierges folles s'adressent aux Vierges sages en trois quatrains latins monorimes composés de décasyllabes avec un repos après la quatrième. Chaque quatrain est

terminé par un refrain français d'un vers hendécasyllabe avec une césure féminine après la cinquième syllabe accentuée[1]. — Les Vierges sages répondent en deux quatrains également latins et construits comme les trois précédents, avec cette différence seulement que le second quatrain n'est pas monorime, mais rimé deux par deux. Après chaque quatrain, elles répètent le refrain douloureux des Vierges folles en remplaçant *avem* par *avet*.

V. 56-60. Les Vierges sages résument la réponse qu'elles viennent de donner en latin, en un quatrain français monorime suivi du même refrain. Les vers sont de nouveau décasyllabiques avec coupe à la quatrième, mais la césure, qui, ainsi que nous l'avons dit, est épique aux vers 16 et 93 (et 11 et 17? voy. ci-dessus), ne saurait être que lyrique au v. 56, si toutefois l'on ne préfère pas de n'admettre aucune césure dans ce vers (voy. ci-dessus le v. 13). Le quatrième vers du quatrain manque dans le manuscrit.

V. 61-80. Scène entre les Vierges folles et les Marchands. Les Vierges folles chantent deux quatrains latins suivis du même refrain français non modifié. Le premier quatrain est monorime, le second est de nouveau rimé deux par deux, c'est-à-dire que nous voyons ici se répéter exactement la même distribution des rimes comme dans les deux quatrains latins chantés par les Vierges sages. Aussi ici les vers sont décasyllabiques avec un repos après la quatrième. — Les Marchands répondent en deux quatrains français composés de décasyllabes à césure ordinaire. Chacun des deux quatrains est monorime et suivi du même refrain, que les Marchands modifient comme précédemment les Vierges sages.

V. 81-85. Plainte des Vierges folles en un quatrain latin monorime de vers décasyllabiques avec un repos après la quatrième. Le quatrain est toujours suivi du même refrain français non modifié.

---

1. La même forme de vers se retrouve dans la chanson : *Por moi renvoisier ferai chanson novelle* (*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, t. XLIII, p. 289 s.), si ce n'est qu'ici la coupe du vers est masculine, et la terminaison féminine (cp. Tobler, *Le vers français*, 2e édit., p. 92, trad. franç., 121 ; M. Raynaud, *Bibliog. des chans. fr.*, II, no 1301, a tort de considérer le premier membre comme vers à part).

A partir d'ici, l'espace laissé vide pour la notation musicale n'a pas été rempli par le scribe, de sorte que pour les vers 86 jusqu'à la fin nous n'avons plus de notes dans notre manuscrit.

V. 86-95. Scène entre les Vierges folles et l'Époux. Les Vierges folles s'adressent à l'Époux dans un quatrain monorime latin de vers décasyllabiques avec un repos après la quatrième, et font suivre aussi ce quatrain de leur refrain français. L'Époux leur répond en deux septénaires rythmiques latins et en une strophe française monorime de trois vers décasyllabes à terminaison féminine et avec une césure après la quatrième, qui a toujours l'accent ; la césure est épique au vers 93. Quant aux deux septénaires latins qui précèdent, ils sont construits comme ceux du début, seulement qu'outre la rime au bout du vers qui les accouple, ils ont encore une rime intérieure qui relie les deux premiers membres de chaque vers. Ces deux premiers membres sont naturellement terminés par des paroxytons; leur fin devant être trochaïque, leur rime sera nécessairement féminine. Seulement elle est très imparfaite dans le premier vers, où elle ne porte que sur la désinence atone *-co*. Dans le second vers, elle porte sur toute la syllabe accentuée et sur la voyelle, plus les consonnes qui la suivent, de la syllabe finale atone, mais elle néglige la consonne qui précède la voyelle atone de la finale : *perdunt : pergunt*.

III

TEXTE DU MYSTÈRE DE L'ÉPOUX

[L'indication des personnes qui parlent est en latin, de même que le titre : « Sponsus ». Ce qui, en outre, est latin dans le texte, est imprimé en italiques ; j'ai rétabli l'orthographe classique.

Quand le numérotage de Boehmer, Koschwitz et Stengel ne s'accorde pas avec le mien, je l'ajoute toujours entre deux parenthèses.]

SPONSUS

CHORUS

Adest Sponsus qui est Christus : vigilate, virgines!
Pro adventu cujus gaudent et gaudebunt homines.
Venit enim liberare gentium origines,

Quas per primam sibi matrem subjugarunt daemones.
Hic est Adam qui secundus per prophetam dicitur,
Per quem scelus primi Adae a nobis diluitur.
Hic pependit ut caelesti patriae nos redderet
Ac de parte inimici liberos nos traheret.
Venit Sponsus qui nostrorum scelerum piacula
Morte lavit atque crucis sustulit patibula.

GABRIEL

Oiet, *virgines*, aiso que vos dirom,
Aiet presen que vos comandarom :
Atendet un espos, Sauvaire a nom.
Gaire noi dormet :
Aici 's l'espos que vos or atendet!

CHORUS] *manque dans le ms.* — 4 daemones] demones *et ainsi toujours* e *pour* ae. — 5 prophetam] propheta.

GABRIEL] PRUDENTES. — 11 dirom] dirum. — 12 Aiet] aiseet | comandarom] comandarum. — 13 Sauvaire] ihū salvaire (+ 2). — 15 Aici 's l'espos] Aisel espos | or] hor.

5 s. Du Méril, *Origines latines du théâtre moderne*, p. 233, fait remarquer que dans aucun prophète on ne trouve le nom d'*Adam secundus* donné au Christ ; mais Esdras se sert de l'expression de *primus Adam* dans le quatrième livre, qui peut bien être considéré comme prophétique, ch. III, v. 21. Dans le Nouveau Testament, c'est surtout saint Paul qui a développé l'idée du *primus homo Adam* et du *novissimus Adam*, du *primus homo de terra*, *terrenus* et du *secundus homo de caelo*, *caelestis* (*1. Cor.*, XV, 21 s. et 45 ss.), du vieil homme et du nouvel homme (*Rom.*, VI, 6 ; *Ephès.*, IV, 22 s.; *Coloss.*, III, 9 s.), d'Adam figure de celui qui devait venir (*Rom.*, V, 12 ss.), etc. Pour la liturgie du moyen âge, voy. Du Méril, *l. c.*, et Marius Sepet, *Les Prophètes du Christ*, Paris, 1878, p. 83 ss.

14 s. Le refrain doit certainement rendre le vers latin au début de notre mystère : *Adest sponsus qui est Christus : vigilate virgines!* Pour le second vers on a donc le choix entre : *Aici 's l'espos que vos or atendet* ou *Ci es l'espos* etc. *ci* n'est pas rare dans *Sainte Catherine* ; mais comme il ne se trouve pas dans notre texte, tandis que nous y lisons trois fois *aici*, il m'a semblé plus prudent d'admettre *Aici 's*, qui, en outre, s'éloigne moins du manuscrit et qui me semble bien pouvoir se défendre. Le manuscrit original aura porté : *Aici es*, prononcé en deux syllabes, avec synalèphe *ie* ; peut-être serait-il même plus prudent d'écrire ainsi dans notre texte, c'est-à-dire de ne pas

Venit en terra pre los vostres pechet,
De la *virgine* en Betleem fo net,
Eu flum Jorda lavet e bateiet.
Gaire noi dormet :
Aici 's l'espos que vos or atendet!

Eu fo batut, gabet e laidenjet,
Sus e la crot levet e claufiget,
Eu monumen desoentre pauset.
Gaire noi dormet :
Aici 's l'espos que vos or atendet!

E resors es, la *scriptura* o dii. —
Gabriels soi, eu m'a trames aici :
Atendet lo, que ja venra pr'aici.
Gaire noi dormet :
Aici 's l'espos que vos or atendet!

---

16 pre] p *barré*. — 18 Eu] e | bateiet] luteet. — 19 s. *Le refrain n'est indiqué que par le mot* Gaire. — 21 gabet] gablet. — 22 levet] batut. — 23 Eu] Deu. — 24 s. *Le refrain n'est indiqué que par* Gaire. — 27 m'a] *manque* (-1). — 29 s. *Le refrain n'est indiqué que par* Gaire.

apostropher l'*e* de *es*, qui, dans la contraction des deux syllabes en une, pouvait néanmois se faire entendre. — Le copiste a pris le deuxième vers du refrain pour le premier de la strophe suivante, ce qui explique l'erreur dans la leçon et la notation musicale du ms. etc.; cf. Schwan, *Zeitschr.*, XI, 470.

18 La forme *bateiet*, encore dernièrement proposée par M. G. Paris (*Rom.*, XVIII, 150), me semble préférable à *bateet*, quoique cette dernière forme s'éloigne moins du texte du ms.; *bateié* est aussi la forme de *Sainte Catherine* 1032 (*: preié*), et cp. le prov. *batejar*. Naturellement cet *i* n'est pas là pour marquer une diphtongue *ie*, c'est *batei̯et* qu'il faut lire, comme : *oi̯et*, *ai̯et*, *prei̯et* (voy. ci-dessus, § 1).

22 Je remplace *batut*, évidemment glissé à tort du vers précédent dans ce vers, par *levet*, mot qui se lit souvent dans ce contexte. Ainsi dans le *descort* : *Eu aor Damrideu* on lit aux vers 32 ss. : *Donc fo pres e liatz, Batutz e malmenatz,..... E la cros fo levatz*, etc.; je trouve en outre *levar en crotz* dans les *Sermons provençaux du XIIe siècle* (éd. Armitage), XVI, 6 et XXI, 19; dans le *Fragment du Puget*, voy. *Romania*, XVIII, p. 436, l. 33, etc.

23 Sur *Eu* voy. Schwan, l. c., 473. — *desoentre*, composé de *soentre*.

[Les vierges folles s'assoupissent et laissent pencher les vases qui contiennent l'huile qui doit entretenir leurs lampes, de sorte que le liquide se répand sur le sol. Brusquement elles se réveillent et, s'étant aperçues de ce qui vient de leur arriver, s'avancent vers leurs compagnes sages [1].]

FATUAE

Nos virgines, quae ad vos venimus
(34) 32 *Ut ad illas quibus nos credimus,*
(32) 33 *Negligenter oleum fudimus;*
(33) 34 *Vos orare, sorores, cupimus.*
35 Dolentas, chaitivas, trop i avem dormit!

Nos comites hujus itineris
Et sorores ejusdem generis,
Quamvis male contigit miseris,
Potestis nos reddere superis.
40 Dolentas, chaitivas, trop i avem dormit!

Partimini lumen lampadibus,
Piae sitis insipientibus,
Pulsae ne nos simus a foribus,
Cum vos Sponsus vocet in sedibus.
45 Dolentas, chaitivas, trop i avem dormit!

PRUDENTES

Nos precari, precamur, amplius
Desinite, sorores, ocius.
Vobis enim nil erit melius
Dare preces pro hoc ulterius.
50 Dolentas, chaitivas, trop i avet dormit!

---

31 Nos] Hos. — 32 *Dans le ms., ce vers ne vient qu'après* 34 | ad] et. — 33 fudimus] fundimus. — 34 Vos] ad vos (+ 1). — 40 *Le refrain n'est indiqué que par* Do. — 45 *Le refrain n'est indiqué que par* Dole. — 46 Nos] Hos. — 47 ocius] otius. — 50 *Le refrain n'est indiqué que par* Dolentas.

1. On voit par ce qui suit que le poète s'est permis de modifier quelque peu le récit de la parabole tel qu'il se trouve dans l'*Évangile selon saint Matthieu*, XXV, 1-13.

At ite nunc, ite celeriter,
Ac vendentes rogate dulciter
Ut oleum vestris lampadibus
Dent equidem vobis inertibus.
55 Dolentas, chaitivas, trop i avet dormit!

(66) 56 De nostr'oli queret nos a doner.
(67) 57 No'n avret pont, alet en achapter
(68) 58 Deus merchaans que lai veet ester.
59 .....
(69) 60 Dolentas, chaitivas, trop i avet dormit!

FATUAE

(56) 61 *A! miserae, nos hic quid facimus?*
(57) 62 *Vigilare nonne potuimus?*
(58) 63 *Hunc laborem, quem nunc perferimus,*
(59) 64 *Nobis nosmet ipsae contulimus.*
(60) 65 Dolentas, chaitivas, trop i avem dormit!

(61) 66 *At det nobis mercator ocius*
(62) 67 *Quas habeat merces, quas socius;*
(63) 68 *Oleum nunc quaerere venimus,*
(64) 69 *Negligenter quod nosmet fudimus.*
(65) 70 Dolentas, chaitivas, trop i avem dormit!

---

51 At] Ac. — 56 *Le refrain n'est indiqué que par* Do. — 56-60 *se trouvent dans le ms. après* 70; 59 *manque et le refrain n'est indiqué que par* Dol. — 61 FATUAE] *manque.* — 62 nonne] numquid. — 63 quem] que. — 64 nosmet ipsae] nosmed (-2). — 65 *Le refrain n'est indiqué que par* Dol. — 66 At det] Et de | ocius] otius. — 66 socius] sotius. — 69 nosmet fudimus] nosme fundimus. — 70 *Le refrain n'est indiqué que par* Dol.

59 Il me semble assez probable qne ce soit le quatrième vers de ce quatrain qui manque, et c'est ce qu'indique aussi la notation musicale, qui correspond aux trois premiers vers des deux strophes précédentes des Vierges sages. L'identité de la musique rend, en outre, encore plus vraisemblable ce que déjà le sens, la symétrie et le manque d'une rubrique *Prudentes* après le vers 70 font supposer, que les vers 56-60 devaient suivre immédiatement les deux quatrains latins des Vierges sages.

MERCATORES

(70) 71 Domnas gentils, no vos coven ester,
(71) 72 Ni lojamen aici a demorer.
(72) 73 Cosel queret, nou vos poem doner;
(73) 74 Queret lo Deu, qui vos pot coseler.
75 Dolentas, chaitivas, trop i avet dormit!

(74) 76 Alet areir a vost sajas seros,
(75) 77 E preiet las pre Deu lo glorios
(76) 78 *De oleo* fasen socors a vos;
(77) 79 Faites o tost, que ja venra l'espos.
80 Dolentas, chaitivas, trop i avet dormit!

FATUAE

(78) 81 *A! miserae, nos ad quid venimus?*
(79) 82 *Nil est enim illud quod quaerimus.*
(80) 83 *Fatatum est, et nos videbimus:*
(81) 84 *Ad nuptias numquam intrabimus.*
(82) 85 Dolentas, chaitivas, trop i avem dormit!
(*Modo venit Sponsus.*)

(83) 86 *Audi, Sponse, voces plangentium:*
(84) 87 *Aperire fac nobis ostium*
(85) 88 *Cum sociis ad dulce prandium;*
(88) 89 *Nostrae culpae prache remedium!*
90 Dolentas, chaitivas, trop i avem dormit!

---

71 coven] covent. — 74 qui] chi. — 75 *Le refrain manque complètement dans le ms.* — 76 vost sajas] vostras saie. — 77 preiet] preiat | pre] p *barré.* — 80 *Le refrain manque de nouveau.* — 81 FATUAE] fa *à la marge gauche.* — 82 illud' illat. — 84 numquam] nunquam. — 85 *Le refrain n'est indiqué que par* Dol. — 86 *La rubrique qui précède se trouve à l'extrémité de la marge droite.*

88 sociis' sotiis ad dulce prandium *manque, de même que* Nostrae culpae *du vers suivant, de sorte que le premier membre de* 88 *et le second membre de* 89 *sont ainsi devenus un seul vers.* — 90 *Le refrain manque complètement.*

88 s. La restitution de ces deux vers est due à M. Gaston Paris.

CHRISTUS

(86) 91 *Amen dico, vos ignosco, nam caretis lumine,*
(87) 92 *Quod qui perdunt procul pergunt huius aulae limine.*
(88) 93 Alet, chaitivas, alet, malaüreias!
(89) 94 A tot jors mais vos son penas livreias,
(90) 95 E en efern ora seret meneias!

(*Modo accipiant eas daemones et praecipitentur in infernum.*)

Je suis heureux de pouvoir remercier ici M. G. Paris des nombreuses et précieuses remarques qu'il a eu la bonté de me communiquer à propos d'une première rédaction de ce travail; elles m'ont été de la plus grande utilité et ont sensiblement modifié ma façon de voir en maint endroit.

W. CLOETTA.

---

91 *Au dessus de la rubrique* CHRISTUS, *le rubricateur, en se servant de l'espace laissé vide pour la notation musicale, répète la rubrique qui se trouvait déjà trois vers plus haut* : Modo veniat Sponsus. — 92 perdunt] pergunt | limine] lumine. — 93 malaüreias] malaureas. — 94 son] so | livreias] livreas. — 95 E] *manque* (— 1).

91 *Amen dico vobis, nescio vos* (*Évang. selon saint Math.*, XXV, 12). Il est évident que *ignosco* a ici le sens de *nescio*, ce qu'on a cru pouvoir constater aussi dans d'autres textes, voy. Du Méril, *l. c.*, p. 237, et le dictionnaire latin de Forcellini. En introduisant *ignoro*, on détruirait complètement la rime, déjà imparfaite, des deux premiers membres de ce vers.

SIMON GREBAN ET JACQUES MILET

I

Un des volumes du recueil bien connu de Jacques Robertet, conservé à la Bibliothèque nationale, le manuscrit du fonds français 1716, renferme, du fol. 15 v° au fol. 26 v°, un intéressant petit poème, faussement attribué à Alain Chartier : « *La Complaincte faicte par maistre Alain Charretier de la mort de maistre Jaques Millet qui composa la* DESTRUCTION DE TROYE. » Ce poème, — 69 huitains en *ababbcbc*, — a été signalé pour la première fois, sauf erreur, par Vallet de Viriville, qui en a parlé très brièvement dans son article sur Milet de la *Biographie Didot*. Ce savant n'a pas eu de peine à montrer qu'Alain Chartier, mort longtemps avant Milet, ne peut être l'auteur de la complainte du manuscrit 1716, mais il n'a pas aperçu l'acrostiche de la dernière strophe : SIMON, — Simon Greban, sans aucun doute, dont l'une des spécialités semble avoir été de composer des complaintes et des « déplorations [1] ».

Pour donner plus de poids et de valeur à ses éloges, Greban a fictivement placé quelques vers de sa *Complainte* — procédé souvent mis en œuvre au XVe siècle — dans la bouche autorisée d'Alain Chartier : voilà pourquoi, probablement, le poème de Simon Greban est attribué à l'auteur de la *Belle dame sans merci* par le compilateur ou le copiste du manuscrit qui nous occupe. La *Complainte de la mort de Jacques Millet* figure, mais sans la mention d'Alain Chartier, dans un manuscrit de la bibliothèque de La Haye [2]. On retrouve, par contre, cette

1. M. Petit de Julleville, *Mystères*, I, p. 316, ayant mal compris une phrase, d'ailleurs peu claire, de Vallet de Viriville, attribue la *Complainte* à Robertet lui-même.

2. Voy. W. G. C. Bijvanck, *Spécimen d'un essai critique sur les œuvres de François Villon*, p. 133.

étrange attribution dans un passage, jusqu'ici mal compris, de la *Plainte du Désiré*. Jean Le Maire de Belges, écrivant l'éloge funèbre de Louis de Luxembourg, prince d'Altemore, comte de Ligny, mort le 31 décembre 1503, fait dire à dame Rhétorique :

> Mais je n'ay plus un Virgile qui plaigne
> Son Mecenas, ne Catulle qui daigne
> Gemir la mort des petits passerons ;
> Maistre Alain dort, dont de dueil mon cueur saigne,
> Qui pour Milet sa plume en tristeur baigne [1] ;
> Greban, qui pleure un bon roy [2], l'accompaigne [3] :
> Si ne sçay plus desormais que ferons !

Je relève dans le Catalogue Cigongne, n° 534, la description d'une petite plaquette gothique, imprimée à Paris, sans date, avec le titre suivant : *La Forest de tristesse, composee par maistre Jehan de Mun* (sic)[4]. « Ce petit poème », lit-on dans le Catalogue Cigongne, « dont la mort de J. Milet, auteur de la « *Destruction de Troye la Grant*, est le sujet, n'est pas de Jean « de Meung, puisque d'après l'épitaphe de J. Milet, qui se « trouve dans l'ouvrage même, on voit qu'il mourut en 1456, « c'est-à-dire plus de cent ans après Jean de Meung. » Je n'ai pas eu ce petit imprimé sous les yeux, mais les lignes qu'on vient de lire suffisent pour identifier cette *Forêt de tristesse* avec le petit poème de Simon Greban. Le cas de Jean de Meun est identiquement le même que celui d'Alain Chartier. De même

---

1. M. de Montaiglon, ne voyant pas comment Alain Chartier aurait pu écrire une complainte sur la mort de Milet, explique ainsi ces deux vers :

> Me Alain dort, dont de dueil mon cueur saigne,
> Qui (*lequel cueur*) pour Milet sa plume en tristeur baigne.

(*Les poètes français*, I, 509.)

2. Allusion à la *Complainte de la mort de Charles VII*, de Simon Greban.

3. M. Stecher, *Œuvres de Jean Lemaire de Belges* (Louvain, 1885), III, 172, faisant un vers faux et une phrase incorrecte, imprime ainsi la fin de la strophe :

> Grebant, qui pleure d'un bon roy la compaigne,
> Si ne sçay plus desormais que ferons.

4. En voici le titre complet : *La Forest de tristesse, composee par maistre Jehan de Mun* (sic), *avec l'Epistre du salutaire au mondain*. On les vend à Paris, en la rue Neufve Nostre Dame, a l'enseigne Saint Nicolas. S. d., pet. in-8° goth., 20 ff^os.

que ce dernier, Clopinel, dont la renommée était si grande encore au XVe siècle, est mis en scène dans la *Complainte*, où il est chargé de « dire l'obseque [1] ».

Quant au titre *Forêt de tristesse*, il convient parfaitement au poème. Simon Greban se représente, en effet, assistant, dans une forêt, à la désolation des neuf Muses qui pleurent la mort de Milet, — forêt de tristesse, assurément, puisqu'il s'agit d'une cérémonie funèbre. On pourrait au besoin donner de ce titre une autre explication. Dans sa *Complainte*, Greban énumère les différents ouvrages de Milet, dont l'un est précisément intitulé la *Forêt de tristesse*. Il est possible que l'imprimeur-éditeur ait tout bonnement, par confusion peut-être, adopté ce titre pour le petit poème qu'il publiait.

Je juge inutile de faire l'analyse de la *Complainte de la mort de Millet*; j'en citerai seulement la fin. Après avoir invectivé la mort impitoyable et s'être longuement lamenté, dame Rhétorique entre dans l'église où se trouve le corps de Jacques Milet, accompagnée « de son grant filz Marcus Tullius », d'Horace, d'Orose, de Servius, de Térence, de Valère, de Macrobe, de Virgile, d'Homère, d'Ovide et de Boccace. Gilles Binchois avait composé la musique de la cérémonie. Jean de Meun « dit l'obseque »; Guillaume de Lorris, Mercadé, Ivry, Guillaume Le Munier, Du Faÿ, Okeghem et Fedé officient. Enfin, Alain Chartier est chargé d'écrire l'épitaphe du défunt :

Lors Rethorique en l'eglise entre
Avecques toute sa sequelle.
Et ont mis le corps droit au centre
De la chappelle, Dieu sçait quelle.
Et puis la dame a pencé qu'elle
De long temps en a amé ung,
Que (*ms.* Qui) pour l'obseque dire appelle :
Ce fut feu maistre Jehan de Mehung.

---

1. Brunet, *Manuel du Libraire* s. v°. *Mun* (*J. de*), décrivant ce même exemplaire de la *Forest de tristesse*, le seul connu, se demande quel est ce Jean de Mun (*sic*), poète du XVe siècle, dont ne parlent ni La Croix du Maine, ni Du Verdier. — Ce n'est pas le seul exemple d'ouvrages faussement attribués à Jean de Meun au XVe et même au XVIe siècle. La *Destruction de Troye*, de Milet, a été imprimée à Lyon en 1543, comme « composée en rithme françoyse par maistre Jehan de Mehun ».

Pour ce corps bel office y a,
Et fut moult bien recommandé.
De Lorriz y officia,
Yvry, Munier et Mercadé,
Okeghem, Du Faÿ, Fedé,
Et Binchois y transmit musique,
Desquelz le chant a trescendé
Toute melodie angelique [1],

Non pas en nottes chansonnans,
Balans ne de revoisement,
Mais pyteusement resonnans
Comme lamentans proprement.
Ainsi la messe entierement
Ces seigneurs ont voulu parfaire,
Le tres plus solennellement
Qu'il seroit possible de faire.

Le service fait bien et beau
Par gens tres propres et decens,
Le corps fut porté au tombeau
Bien garny de myrre et d'encens.
Et y eut a mille et a cens
De synamome si tresfine
Qu'il n'est possible, com(me) je sens,
Que jamais si fine odeur fine.

Apres ont a cinq ou a six,
Pour couvrir le corps tout entier,
Sur la fosse ung grant marbre assis
Si qu'il n'y eut trou ne sentier.
Et lors vint maistre Alain Chartier,
Sans nul autre historiographe,
Qui sur sa tombe vint traitier
En lectre d'or ceste epitaphe.

1. Tous les personnages que cite Simon Greban sont bien connus, sauf Munier et Fedé. Sur Guillaume Le Munier ou Le Monnier, auteur de ballades et d'un chant royal, nous n'avons que les renseignements que nous donne Fabri, édition Héron, II, 19, 94, 97 et 129. A la p. 94, on lit, par faute d'impression, *Io. Munier* (corrigez : *Le Munier*), et M. Héron en fait à tort un personnage distinct, du nom de *Jehan Munier*. — Quant au musicien Fedé, il ne figure pas dans la *Biog. univ. des musiciens* de Fétis, mais il est mentionné par Guillaume Cretin dans sa *Deploration sur le trespas de feu Okergan*.

Epitaphium.

Cy gist maistre Jaques Millet,
Notable homme et scientifique,
Lequel famé entre mil est,
Filz a ornee Rethorique,
Qui par le regard basilique
De la mort fut rendu transiz,
A Paris, la ville autentique,
Mil quatre cens soixante et six [1].

Quant ceste tombe fut assise
Et l'epitaphe reluysant,
Et par dessus la pierre mise
Ung ymage doulce et plaisant,
Le corps laisse[nt] ilec gisant
Ainsi richement compacé,
Et s'en vont trestous en disant :
Sit locus ejus cum pace.

Quant fut faicte la despartye
De l'assemblee que Dieu sault,
A singulier dueil despartie,
Car tristesse fort les assault,
Ung grant cerf de la forest sault,
Que force de chiens travailla.
Lors je sailly sus en sursault,
Car le son des corps m'esveilla.

Seigneurs et dames, com je sens,
J'escriptz mon songe et le vous livre,
Mais excusez mon simple sens :
On n'est pas tousjours a deslivre ;
Ne je n'en quiers ne marc ne livre :
Millet a ce faire m'enflame,
Afin que quant orrez ce livre
Vueillez Dieu prier pour son ame.

---

1. Le ms. de La Haye, cité par M. Bijvanck, et l'imprimé gothique donnent l'année 1456, date fausse, comme j'essayerai de le montrer plus loin. — Se basant sur ce passage de la *Complainte* de Simon Greban, M. Bijvanck, dans une longue note de son *Essai critique sur Villon*, p. 133, croit pouvoir reculer la date de la mort d'Alain Chartier jusqu'en 1455 ou 1456.

II

ici le passage de la *Complainte* de Simon Greban dans l sont énumérés les différents ouvrages de Jacques Milet :

Faulse mort, qui tous maulx octroye,
Tu as bien serree la bouche
Qui la *Destruction de Troye*
Mit jadis en si haulte couche,
Et si bien les hystoires touche,
Sans riens laisser qui soit de choix,
Que riens a cest euvre n'attouche
Au moins pour langage françois.

Au temps de son adolescence
Fit, pour honneur de sa maistresse,
Ung livre de grant excellence
Nommé *la Forest de tristesse*,
Et maint autre que je delaisse.
Et or le voy je mort gesir!
Quant il fault que tel bouche cesse,
Ce m'est ung mortel desplaisir.

C"est la bouche que je esleus[1],
Qui, au temps de prosperité,
Fit *Fulgor Apolineus*
Pour Agnès, dame de Beaulté.
Ce mettre est en solennité
Escript a Loches sur la lame,
Lequel a plusieurs incité
De prier a Dieu pour son ame.

: la *Destruction de Troye*, qui eut un si grand succès, je ne ien[2]. On connaît bien également l'épitaphe latine d'Agnès ., commençant par ce vers :

Fulgor Apollinæus rutilantis luxque Dianæ[3].

C'est Calliope qui parle.
Voy. Petit de Julleville, *Les Mystères*, I, 315-317; II, 569-574; *Catalogue bild*, II, 16-17.
Voy. J. Delort, *Essai critique sur l'histoire de Charles VII, d'Agnès Sorel 'eanne d'Arc*, Paris, 1824, p. 289.

Quant à la *Forêt de tristesse*, Vallet de Viriville avoue que « ce mélancolique produit » a échappé à toutes ses recherches. Je crois avoir retrouvé ce poème dans le *Jardin de Plaisance*, édition Vérard, ff^os^ CCIV-CCXXIV v° : *Comment l'amant yssant du Jardin de Plaisance entra en la* FOREST *cuydant avoir plus de joye et il entra en* TRISTESSE *en plusieurs façons*. Les premières strophes nous donnent, avec la date du poème, quelques vagues renseignements sur l'auteur, jeune encore, amoureux « d'une gente dame » :

Mil quatre cens cinquante neuf,
En avril, que l'on voit la fleur
Par les boys plus blanche qu'ung œuf
Et autre d'estrange couleur,
Je vois pensant a ma douleur,
Environ le cinquiesme jour
.....[1]
Dieu scet en quel piteux sejour.

Pensant a mes plus chiers secretz,
En la chambre paincte d'ennuys,
Soubz le pavillon des regretz
Ou mon cueur couche jours et nuitz,
Ainsi languissant que je suis,
Et selon que je sens petit,
Ung livre feray, se je puis,
Bien ou mal a mon appetit.

Pour resveiller mes esperilz
Endormis au dur lict de dueil,
Rimer me fault a mes perilz
Ce qu'oncques homme ne vit d'œil.
Entrer en la matiere vueil,
Et en escriray le registre
Qui sera fait selon mon vueil.
Dieu m'en doint en bonne fin istre !

Tout seulet, sans nul confort d'ame,
Je vueil faire ce petit livre
En l'honneur de ma gente dame
A qui corps et pensee livre.

1. Le vers manque.

Pour elle puis mourir ou vivre :
C'est mon plus assouvy desir,
Et le bien que je doy poursuivre
Pour faire a mon cueur son plaisir.

Dieu luy doint ce qu'elle vouldroit,
Et a moy, qui jamais n'euz bien,
Me face d'elle si bon droit
Que je peusse congnoistre bien
Qu'en la servant n'ay perdu rien !
Autrement grant tort me feroit,
Car sur ma foy, je suis plus sien
Que personne ne penseroit.

Ne plus ne moins que l'or s'espreuve
Qui est en la fourfiaise esprins,
Mon povre cueur en feu se treuve
Par sa beaulté qui l'a surprins.
Et si j'ay si hault entreprins
Que n'en puisse a bon chief venir,
Mon œil en doit estre reprins :
Luy seul m'en fist assouvenir.

....

En termes obscurs et couvers,
En tant que me compecte et touche,
Je vueil escrire et mectre en vers
Cela que [ne] voult oncques bouche ;
Et s'il est aveugle ne lousche,
Sourt ou autre, qui point n'entende
Mon esprit ainsi que le couche,
Humblement pardon luy demande.

Car a mon cas a trop de quoy
Je me dois bien plaindre a couvert,
Et que mon dueil porte a requoy
Soubz ma robbe de gris ou vert,
Pensant qu'ung jour a l'œil ouvert
Advenir verray mon desir,
Dont me trouveray recouvert
Sans plus au lict de dueil gesir.

Qui ne m'entend a sourde oreille ;
Je ne puis plus par escript mectre ;

La chose m'est si nompareille
Que n'en sçay parler cler par lectre.
Pitié m'a voulu entremectre
D'en faire une trouble complainte,
Et m'a fait jurer et promectre
Qu'en feroye secrete plainte.

Secretement me fault douloir
Affin que nesung ne congnoisse
La verité de mon vouloir
Ne d'ou procede mon angoisse,
Et est ce qui au cueur me presse
Ce que j'ay congneu et hanté,
Ou que ma douleur si fort croisse
Que jamais je n'aye santé.

Notre poète se représente, en songe, égaré dans la Forêt d'ennui ou Forêt de tristesse, dont une femme horrible à voir, Mélancolie, est la gardienne. Dans cette forêt, véritable enfer des amoureux, il n'aperçoit que cadavres, il ne rencontre que gens fous de désespoir, il n'entend de tous côtés que cris et plaintes. Après de long détours, il arrive devant un arbre auquel se trouve attachée, avec la chaîne d'Amer souvenir, une jeune femme nommée le Chief des dames, jadis « fresche et vermeille », aujourd'hui toute « descoulouree ». Il écoute, caché derrière un buisson, la complainte que cette malheureuse adresse à la « royne des cieulx » :

Las ! moy, povrette jouvencelle,
Qui me tiens servante et ancelle
Au saint trosne de paradis,
Je me complains, doulce pucelle,
De la douleur que mon cueur celle,
Ne que jamais a nul ne diz,
Des deux livres faulx et mauldis
Qui sont escriptz contre mon bien,
Plains de meschans et vilains ditz :
Dieu le scet et vous aussi bien.

Ces deux livres, on le devine, ne sont autres que le *Roman de la Rose* et les *Lamentations de Matheolus*, que notre auteur appelle le *Testament des femmes*.

Nous ne suivrons pas notre poète dans toutes ses aventures.

Après avoir risqué de se noyer dans la rivière de Reffus, en compagnie de l'amant de la Belle dame sans merci, il rencontre Subtilité qui lui donne de longs renseignements sur la « forest mauldicte », que tous les mortels, une fois ou l'autre, doivent traverser. Enfin, tant bien que mal, il arrive au château d'Amours, où il retrouve le Chief des dames et où il assiste au jugement de Jean de Meun et de Matheolus. Je rapporte ici un fragment de ce jugement, qui montre une fois de plus combien, à la fin du XVe siècle, étaient encore populaires les violents poèmes de Clopinel et du Bigame :

Toy, desloyal Matheolus,
Indigne qu'on te nomme plus,
Ne que dedans la terre couches,
Cueur villain, la pire des bouches,
Des dames diz en ton escript
Que pires sont que l'antechrist,
Et en ce mauldit propos entres
Que si les mers deviennent cendres [1],
Terres et champs et tout chemin
Feussent papier et parchemin,
Et (que) tous arbres devinssent plumes
Pour faire rommans et volumes,
Et que se les cueurs de chascun
Fussent assemblez tous en ung,
Si ne pourroit on concevoir,
Escrire ne ramentevoir
Tous les maulx ne tous les diffames
Que l'on pourroit trouver en femmes.

.....

Jamais de toy n'eust riens esté,
Se femme franche et naturelle
Ne t'eust tendrement allaicté
De sa nourrissante mamelle.
Pour toy perdit nom de pucelle,
Neuf moys en son corps te coucha,
Puis en souffrit paine mortelle
Quant de toy, meschant, acoucha.

1. Il faut évidemment corriger : *encres*.

Pour toy porta douleur amere,
Avant qu'elle t'eust acouché,
Depuis vers toy se monstra mere,
Lasche paillart mal embouché;
Cent foiz t'a longuement couché
Et couvert de sa blanche main,
Ou ton pere n'eust point touché,
Car homme n'est pas tant humain.

.....

Toy, faulx paillart Matheolus,
Chascun sçait que tu es infame,
Car tu euz deux femmes ou plus
Espousees comme ung bigame;
Tout le monde t'en donna blasme,
Et par justice en fuz repris.
Depuis pour te vengier de femme
Ce malheureux livre entrepris.

Ce livre, selon qu'on m'a dit,
A nom le *Testament des femmes*.
Que pleust a Dieu qu'on te pendist
Et ceulx qui dient telz diffames!
La loy repute pour infames
Hommes et les excommunie
Qui mesdiront du Chief des dames[1]
Et de sa noble compaignie.

.....

Je te desclaire estre trouvé
Faulx acteur, ennemy des dames,
Bigame, menteur approuvé,
Facteur du *Testament des femmes*.
Le villain boucquin tant infame
Sera bruslé presentement
Pour monstrer que telz villains blasmes
Sont contre droit totalement.

.....

Quant au regard de Jehan de Meun,
Qui fist le *Rommant de la Rose*,

1. Jardin de Plaisance : *femmes*.

Sage clerc selon bruit commun,
Dit des femmes trop ville chose :
En son livre dit et propose
Qu'ilz sont trop meschantes en somme[1] ;
Mais quant a moy je m'y oppose :
Il ment comme ung desloyal homme.

Prudes[2] femmes, par saint Denys,
Gracieuses et secourables,
Voit on trop plus que de fenix,
Qui sont belles et honnorables :
Toutes les maintien(nen)t detestables,
Sans en excepter une seule ;
Mais cent mille en voy de notables
Qui tiennent qu'il ment par sa gueule.

. . . . . .

Si suis de ceste oppinion
Que celluy qui tresfort les blasme
Vault pis qu'un houlier d'Avignon
Ou qu'un meurtrier. Par Nostre Dame,
On devroit en feu et en flame
Brusler rommans, gros et menuz,
Qui desprisent la digne femme
Dont tous les hommes sont venuz.

Quant a moy je croy tellement,
Que homme qui femme desprise
N'est point né naturellement,
Ne baptisé en saincte eglise,
Puis que son beau doulx per ne prise,
Et que pour meschant le repute,
Prest a faire pire entreprise
Que les sorciers de la Vaupute.

r du jugement, notre poète aperçoit une vaste prairie
ve être « la gente pree de mercy », et il s'y engage,

: Plaisance : *en personne.*

le Plaisance : *Prudentes.* C'est une allusion aux vers connus du *Rose* (édit. Michel, 1, 288) :

Prodes fames, par saint Denis,
Dont il est mains que de fenis...

guéri, lui semble-t-il, de son mal d'amours. Voici la dernière strophe du poème :

Lors sur ma couche m'arresté
Comme homme de sens despourveu,
En pensant ou j'avoye esté,
Ou s'avoye songé ou veu.
Tantost a par moy je congneu
Que trestout n'estoit que mençonge ;
Non obstant, ainsi que j'ay sceu,
J'en ay fait descrire le songe.

III

Le long poème, — cinq mille vers environ, — dont je viens de faire une rapide analyse convient parfaitement à ce que Simon Greban nous apprend de l'ouvrage perdu de Milet. Et d'abord, on peut à coup sûr l'intituler la *Forêt de tristesse* : non seulement le sujet du poème nous y autorise, mais la rubrique du *Jardin de Plaisance* nous y oblige. Pour relier entre eux tous les poèmes de son anthologie, le compilateur anonyme du *Jardin de Plaisance* a, plus ou moins, suivant les cas, modifié, remanié, allongé leurs titres ; mais, dans ce délayage, on retrouve toujours et sans peine le titre original. Un exemple montrera clairement la chose. Dans la rubrique suivante : *La relation faicte au Jardin de Plaisance du debat de l'amant et de la dame, qui est sans conclusion*, on reconnaît facilement le poème connu sous le titre de *Debat sans conclusion* ou de *Relation du débat sans conclusion*. Le *Debat du cœur et de l'œil*, de Michaut Taillevent, est ainsi intitulé dans le *Jardin de Plaisance : Comment, les amans estans au Jardin de Plaisance a leur plaisance, l'un des amans se complaint de son cueur qui se debat a son œil*. Le titre de *Forêt de tristesse* ressort naturellement de la rubrique *Comment l'amant yssant du Jardin de Plaisance entra en la forest cuydant avoir plus de joye et il entra en tristesse en plusieurs façons*.

Le titre acquis, passons à l'auteur. Simon Greban nous apprend que Jacques Milet a composé sa *Forêt de tristesse* « au temps de son adolescence » et « pour l'honneur de sa maistresse ». Or le poète du *Jardin de Plaisance* nous parle à deux

ou trois reprises de sa jeunesse. A Sapience qui l'exhorte à se défier des femmes et de l'amour, il répond par ce vers :

Il fault que jeunesse se passe,

et il ajoute :

Mais (a) moy qui en jeune aage suis
Il est besoing que fort traveille
Pour attrapper ce que je puis
D'amours, qui souvent me resveille.

Comme Milet, enfin, il a écrit son long poème « en l'honneur de sa gente dame » :

Tout seulet, sans nul confort d'ame,
Je vueil faire ce petit livre
En l'honneur de ma gente dame
A qui corps et pensee livre.

Quant à la date de 1459, donnée par le *Jardin de Plaisance*, elle correspond tout juste « au temps de l'adolescence » de Jacques Milet. Nous savons, en effet, que lorsque Milet mourut, en 1466[1], il était jeune encore : Simon Greban accuse la mort d'avoir agi « contre l'ordre de Nature » en frappant ce poète en pleine jeunesse; Octavien de Saint-Gelais également, dans le *Séjour d'honneur*, gémit sur le trépas de Milet, mort « en si jeune aage ».

Tous ces rapprochements permettent, me semble-t-il, de regarder la *Forêt de tristesse* du *Jardin de Plaisance* comme le poème, qu'on croyait perdu, de Jacques Milet.

Arthur PIAGET.

1. Inutile de remarquer que, si nous regardons la *Forêt de tristesse* du *Jardin de Plaisance*, datée de 1459, comme étant de Milet, nous devrons rejeter comme fausse la date de 1456 donnée par le manuscrit de La Haye et par l'édition de la *Complainte* (voy. ci-dessus, p. 234, n. 1).

UNE SUPERCHERIE D'ANTOINE VÉRARD

LES REGNARS TRAVERSANS DE JEHAN BOUCHET

M. Piaget a montré récemment qu'un volume publié en 1509 sous le nom d'Octavien de Sainct-Gelays, *La Chasse et le Depart d'amours*, contenait, avec quelques légères variantes, la plupart des poésies de Charles d'Orléans[1]. On peut citer, à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe, de nombreux exemples de ces plagiats éhontés, et nous devons admettre que nos anciens auteurs n'avaient guère l'idée de la propriété littéraire. Nous voulons aujourd'hui faire connaître une supercherie qui est peut-être encore plus singulière qu'aucune de celles dont il a été parlé jusqu'ici.

Jehan Bouchet, le procureur poitevin, tient une place honorable parmi les poètes de la première moitié du XVIe siècle. Il était né au mois de janvier 1476, et ce fut en 1500 qu'il composa son premier ouvrage : *Les Regnars traversant les perilleuses voyes des folles fiances du monde*, tableau, en prose et en vers, des abus et des fourberies dont tous les hommes se rendent coupables. Le titre de cet ouvrage lui avait été inspiré par une élégie latine de Sébastien Brant, intitulée : *Alopekiomachia, seu de spectaculo conflictuque vulpium*[2]. Bouchet porta son livre au grand libraire parisien Antoine Vérard, qui voulut bien se charger de le publier, et fit même graver toute une série de figures en bois appropriées au texte. Deux ou trois ans s'écoulèrent entre la composition et la publication de l'ouvrage. *Les*

1. Voy. *Romania*, XXI (1892), 581.

2. *Varia Sebastiani Brant Carmina* (Basileae, Joh. Bergman de Olpe, 1498, in 4°), fol. [illegible]. — M. Charles Schmidt (*Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle*, I, 201) fait observer que l'*Alopekiomachia* avait dû paraître d'abord en feuille volante.

Regnars ne virent le jour qu'en 1503 [1]. L'édition était luxueuse ; mais quelle ne fut pas la stupéfaction de Bouchet quand il constata que son nom avait été supprimé du volume et que le titre portait « par Sebastien Brand, lequel composa La Nef des folz derrenierement imprimee a Paris ». Le *Narrenschiff*, traduit en latin par Jacques Locher, dit Philomusus, avait paru à Bâle en 1497 et 1498, et avait été réimprimé à Augsbourg et à Strasbourg en 1497, à Paris et à Lyon en 1498. La supercherie de Vérard montre de quelle popularité jouissait alors la satire de l'auteur alsacien ; mais elle porta un rude coup à l'ambition naissante du poète poitevin. Dans une épître écrite bien des années plus tard, Jehan Bouchet se plaint amèrement du procédé malhonnête du libraire parisien, qu'il n'avait pas hésité à poursuivre en justice. Énumérant tous ses ouvrages, il s'exprime ainsi :

> Le premier fut *Les Regnars traversans*,
> L'an mil cinq cens, qu'avois vingt [et] cinq ans,
> Ou feu Verard, pour ma simple jeunesse,
> Changea le nom (ce fut a luy finesse),
> L'intitulant au nom de monsieur Brand,
> Un Alemant, en tout sçavoir tresgrand,
> Qui ne sceut oncq parler langue françoyse,
> Dont je me teu, sans pour ce prendre noise,
> Fors que marri je fuz dont ce Verard
> Y adjousta des choses d'un aultre art
> Et qu'il laissa tresgrant part de ma prose,
> Qui m'est injure, et a ce je m'oppose
> Au Chastelet, ou me paciffia [2]
> Pour un present lequel me desdia [3].

On le voit, Bouchet, qui était un homme de loi, avait porté résolument l'affaire devant les juges compétents ; mais il ne se

---

1. Dans le passage des *Epistres* cité plus loin, Bouchet dit qu'il a composé *Les Regnars*, en l'an 1500, à l'âge de vingt-cinq ans. Or, on lit au début de l'ouvrage :

> Jeune je suys et n'ay pas des ans trente,
> Non vingt et huyt.

On trouve, d'autre part, au fol. *nj* b, la date de mars 1502 (v. s.).

2. *Imp.* ou il me.

3. *Epistres morales et familieres du Traverseur* (Poitiers, 1545, in-fol.), 2e partie, fol. 47, ép. XI.

borna pas à une action judiciaire. Pour bien constater ses droits d'auteur, il s'affubla d'un nom nouveau, et se fit appeler toute sa vie « le Traverseur des voyes perilleuses », ou simplement « le Traverseur ».

Il nous suffit de renvoyer à l'analyse que l'abbé Goujet a donnée des *Regnars traversans* [1]. Par suite des suppressions pratiquées par Vérard dans la prose de l'auteur, l'ouvrage est assez court. Il n'occupe en réalité que les ff. signés *aij-fij*, c'est-à-dire 31 ff. en tout. Il se termine par une *Exhortacion ou par les premieres lettres des lignes trouverez le nom de l'acteur de ce present livre et le lieu de sa nativité.* Cet acrostiche, que le libraire a naïvement respecté, contient en effet les mots : JEHAN BOUCHET, NATIF DE POICTIERS.

Le reste du volume est occupé par les « choses d'un aultre art », auxquelles le poète fait allusion dans son épître. Nous allons les faire connaître en détail :

1. *La Complaincte d'ung damné.*

Cette pièce ne porte aucun titre dans l'imprimé ; elle est accompagnée seulement d'un très beau bois représentant les peines de l'enfer. Le titre que nous lui donnons est emprunté à un manuscrit de la Bibliothèque nationale (franç. 2305, fol. 27 [2]). Voici les premiers et les derniers vers des deux textes :

Ms. 2306, fol. 27.	Éd. de Vérard, fol. *fiij*, a :
Gens endormyz en pechez tant infaictz,	Gens endormiz en pechez tant infaitz,
Souillez, puans, villains et contrefaitz,	Souillez, puans, vilains et contrefaitz,
Ne dormez plus, mais plorez vos maulx	Ne dormez plus, Mais pleurez vos maulx
[faictz	[faitz
A grant foyson.	A grant foison.
Plorez, plorez, car il en est saison,	Pleurez, pleurez, car *il est de* saison,
Gens despourveuz de sens et de raison.	Gens despourveuz de sens et de raison,
Helas ! pensez a vostre desraison	*Et* pensez *bien* a vostre desraison,
Cruelle et dure.	*Tant que temps dure.*

1. *Bibliothèque françoise*, XI, 254.

2. Ce manuscrit a été exécuté pour François Ier, puisque la miniature qui orne le 3e f. représente les armes de France accompagnées de la Salamandre royale; mais les textes qu'il renferme sont du XVe siècle.

Considerez la peine que j'endure	Considerez la peine que j'endure,
En ce feu cy ardant qui tousjours dure,	*Le grant travail et douleur si tresdure*
En lieu puant, infaict et plain d'ordure	*Et que je suis en ce lieu* plain d'ordure
Bien attaché...	Bien ataché.
Fol. 33 v°.	Fol. *fv*, ab :
Quant vous vouldrez, dont vous vous [mauldirez,	*Et mon conseil estre bon vous direz*,
Je vous prometz.	Je vous promectz.
Si de me plaindre devant vous m'entremetz,	Si de me plaindre devant vous m'en[tremetz,
Las ! raison est affin que tenez netz	*La* raison est affin que tenez netz
Voz cueurs rempliz de pechez et d'or[dure.	Voz cueurs rempliz de pechez et d'or[dure.
Vostre pacquet au grant jour je remetz,	*Tout ce debat* au grant jour je remectz
Et pour seurté aux deables me commetz	*Et tout le cas a justice* commetz,
Pour endurer peine qui tousjours dure.	*En laquelle equité* tousjours dure.

La Complaincte d'ung damné paraît être l'œuvre d'un poète qui signait « Le Douloureux » ; tel est du moins le nom qui accompagne les deux premières pièces du recueil manuscrit qui nous l'a conservée.

2. *Balade de pertinacité* (éd. de Vérard, fol. *fv* b).

Nous disons bien que Dieu nous a tous faitz...
Refr. Mais gouverner ne nous voulons par luy.

Cette ballade se retrouve dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (fr. 2206, fol. 98) ; mais elle y a probablement été transcrite d'après un des ouvrages de Bouchet. En effet, celui-ci l'a reproduite dans ses *Opuscules*[1], fol. *Hij* b, et dans ses *Genealogies*[2], fol. 106 b.

3. Traité en prose et en vers sur la vanité des arts libéraux et des arts mécaniques (éd. de Vérard, fol. *fv* c).

---

1. *Opuscules du Traverseur des voyes perilleuses, nouvellement par luy reveuz, amandez et corrigés* (Poictiers, Jacques Bouchet, 1526, in-4 goth.). Voy. Cat. Rothschild, I, n° 508.

2. *Les Genealogies, Effigies et Epitaphes des roys de France*, etc. (Poictiers, Jacques Bouchet, et Jehan et Enguilbert de Marnef, 1545, in-fol.). Voy. Catal. Rothschild, I, n° 510.

PROLOGUE

« En ung lict de infirmité pensant a par moy la variableté des choses violentes, la ou riens n'y a permanent..... »

AUTRE PROLOGUE

Comme songeant et non en songe,
Estant en mon lict me trouvé...

Il n'est pas sûr que cette pièce soit de Bouchet, bien qu'elle soit assez dans sa manière : il n'en a rien reproduit dans ses autres ouvrages, quoiqu'il ait traité dans ses *Epistres morales* des sujets tout à fait analogues.

4. *Des vices et des vertus* (éd. de Vérard, fol. *i iij* c).

Réunion de ballades reliées entre elles par des additions en vers octosyllabiques :

a. Gens orgueilleux, qui estes tant pervers...
Refr. Car a la fin orgueil deçoit son maistre.

b. Esbahy suis de vous, gens inhumains...
Refr. Car de tous maulx avarice est la rix.

c. Peuple paré et farcy de paresse...
Refr. Du temps perdu il fauldra compte rendre.

d. De l'envieux vueil parler, qui s'applicque...
Refr. Mais telles gens doit on faire mourir.

e. Parler nous fault aussi du peché d'yre...
Refr. Dont vous fauldra plusieurs maulx endurer.

f. Gens excessifz, qui tant aymez vitaille...
Refr. Deux paradis vous ne pouez avoir.

g. Et que dirons de vous, luxurieux ?.....
Refr. Tel a beaulx yeulx qui souvent ne voit goute.

Ces sept ballades se retrouvent dans le ms. franç. 2306, fol. 20. Elles y sont placées dans l'ordre suivant : *a b g d e f c*.

Le manuscrit ne contient point les vers qui relient les ballades les unes aux autres.

5. *Des estatz du monde* (éd. de Vérard, fol. *kiij* d).

Ce poème est précédé de deux ballades, savoir :

a. Qui pense a vos miserables mondains ? ..
Refr. Quant de vos maulx vous fauldra rendre compte.

Dans le ms. fr. 2307, où nous rencontrons cette ballade (fol. 55), elle commence ainsi :

Ou sont voz yeulx, miserables mondains?...

b. C'est grant pitié de ce monde fragille...
Refr. Paine, travail et molestacions.

Bouchet a reproduit cette dernière pièce dans ses *Opuscules*, fol. *Iiij* v°, et dans ses *Genealogies*, fol. 112 v°.

Le poème commence ainsi :

Les vices generallement
Avons aucun petit touché
Et monstré comparablement
Que soy fier totalement
Mieulx vaut en vertu qu'en peché...

Ces vers sont probablement de Bouchet, bien que nous n'en ayons pas la certitude ; ils sont suivis d'une ballade :

Je n'en dy plus ; mais, pour conclusion...
Refr. Espoir en Dieu et fiance totalle.

Jehan Bouchet a reproduit cette dernière pièce dans ses *Opuscules*, fol. *Hij* b, et dans ses *Genealogies*, fol. 106 v°.

6. [*La Complainte douloureuse de l'ame damnee*] (éd. de Vérard, fol. *mi* a).

Helas, helas, et plus que helas !
Se mille fois disoye helas,
Ne me pourroye assez plaindre...

Cette complainte, qui semble appartenir au milieu du XVe siècle, nous a été conservée par divers manuscrits (voy. notamment Biblioth. nat. franç. 1181, fol. 121, et franç. 1467, fol. 301 ; Biblioth. roy. de Bruxelles, 9300) ; il en existe un assez grand nombre d'éditions séparées (voy. Brunet, II, 198 ; Cat. Bancel, 1882, n° 260, et Cat. Rothschild, I, n° 533) ; enfin elle a été réimprimée par M. de Montaiglon (*Recueil de poésies franç.*, VII, 91).

7. [*Petit Dialogue entre Dieu et le Diable*] (éd. de Vérard, fol. *mv* d).

DIEU parle et dit :
Je t'ay creé, (et) regeneré
Et de mon sang t'ay rachapté...

On trouve ce dialogue dans les éditions du XVe siècle à la suite de *La Complainte douloureuse de l'ame dampnee* (voy. Montaiglon, VII, 116). L'éditeur de la *Complainte* y a joint une tirade qui se termine par l'acrostiche Rouge Belot. Cette tirade manque naturellement ici.

8. *Ballade des abuz du monde* (éd. de Vérard, fol. *mvj* a).

Je m'esbahys comment seuffre la terre...
Refr. Des grans abuz que l'on fait en ce monde.

Cette ballade est encore une de celles que Bouchet a reproduites dans ses *Opuscules*, fol. *Hij* v°, et dans ses *Genealogies*, fol. 105 b.

9. (Fol. *mvjd*) [*Ung Enseignement moult piteux.*]

Cette pièce, qui compte plus de 5500 vers, est la reproduction pure et simple d'un ouvrage du XIVe siècle. Le compilateur de 1503 n'y a fait que deux changements importants : il a changé au vers 19 la date de 1366 en 1502, et il a supprimé à la fin deux vers qui contenaient le nom de l'auteur, Jehan de Remin [1]. Il a d'ailleurs conservé avec soin, non seulement le texte français, mais toutes les citations latines qui accompagnent le poème. Ces citations forment, dans l'imprimé comme dans le manuscrit, une seconde colonne placée en regard des vers.

Voici le début et la fin du poème :

Ms. fr. 1578.	Édition de Vérard, fol. *mvj* d.
Pour eschiver impacience	Pour eschever impacience
Qui monstre c'on n'a pas science,	Qui monstre que homs n'a pas science,
Car ly homs n'est pas dis sciens	Car l'homme n'est pas dit scient
Qui est trouvez impaciens.	Qui est trouvé impacient,
Vueille cy sans dilacion,	*Je vueil* cy sans dylation,
Pour ceulx qui tribulacion	Pour ceulx qui tribulation
Ont souvent et au cuer meschief,	Ont souvent au cueur et meschief,

1. Du Verdier (éd. Rigoley de Juvigny, II, 511) mentionne, sous le nom de Jehan de Remy, un ouvrage intitulé *Le Miroir de l'homme*, qui aurait été imprimé à Paris en 1497. On peut se demander si ce n'est pas notre poème; mais il est possible aussi que Jehan de Remy se confonde avec Johannes Remigii, pénitencier de Chartres, qui fit publier, en 1486, le *Breviarium Carnotense* (Biblioth. nat., Rés. B. 27931) et qui donna, en 1500, le *Manuale Carnotense*.

Reciter tout de chief en chief
Ung enseignemant moult piteux
Et a oïr moult deliteux
Qu'il n'a pas long temps que j'oy
Dont moult en cuer je m'esjoy,
Car ne sçay qu'il m'est avenir.
Or m'en doint Diex en convenir
A no prouffit et a l'onneur
De Jhesucrist notre sauveur.

En l'an de l'incarnacion
Jhesu nostre redempcion
M. et .IIIc. soixante et six,
Se emmy mars sont droit assis,
En une ville ou m'en entray
Un religieux encontray,
Si le suy et sa conpaigne,
Si comme drois faire l'enseingne,
Car il aloit commenier
.I. malade et enolier,
Qui penoit moult en grief torment,
Dont se mesaisoit si forment

Que près estoit de desespoir
S'il n'y fust venus; mais espoir
Que Diex ainsi le vouloit faire
Affin qu'amendast son affaire,
Si com David le volt laissier
Cheoir pour orgueil abaissier.

Cils malades dont je vous compte
IIIIxx ans ot bien par compte,
Et tant que depuis la Toussains
Son corps n'estoit mie tous sains,
Dont il ne demenoit pas feste,
Car des piés jusques a la teste
Il n'avoit lieu ne place sainne
Qui de grant doleur ne fust plainne,
Et de ce le voir vous diray
Que ja de mot n'en mentiray,

Reciter tout de chief en chief
Ung enseignement moult piteux
Et a ouyr moult delicteux
Que n'a pas long que j'ouy,
Dont grandement me resjouy.
Ne sçay qui m'est a advenir;
Or m'en doint Dieu bien convenir
A *mon* prouffit et a l'honneur
De Jesuchrist nostre *seigneur*.

En l'an de l'incarnation
Jesus notre redemption
Que on dit *mil cinq cens et deux*,
En mars environ ving et deux,
En une ville m'en entray;
Un religieux encontray,
Que saluay et sa compaigne,
Ainsi comme droit *si* l'enseigne,
Car il alloit *enullier*
Ung malade et *communier*,
Qui penoit a moult grief torment,
Dont il se mesaisoit forment
Des maulx qu'il luy fault endurer,
Que estoit près[1] *au desesperer*
Et estre hors de bon espoir
S'il ne fust venu; mais espoir
Que Dieu ainsi le vouloit faire
Affin qu'amendast son affaire,
Si com David il voult laisser
Cheoir pour orgueil abaisser.

Ce malade dont je vous compte,
Quatre vingtz ans ot bien par compte.
Et tant que depuis la Toussains
Son corps si n'estoit gueres sains,
Mais souffroit si grande moleste
Que, des piedz jusques a la teste,
Il n'avoit lieu ne place saine
Que de grant douleur ne feust plaine,
Et de ce le *vray* vous diray
Que ja de mot n'en mentiray,

1. *Impr.* Que près estoit.

Car conscience en blesseroye,
Dont sages pas je ne seroye.

Cils malades premieremant
Par tout le corps entieremant
Tel mal de goutez enduroit
Que ne sçay comment il duroit;
Mais Diex le faisoit, qui conforte
Ceulz qui ont conscience forte,
Car, de force de maladye,
L'oye avoit sy assourdie
Qu'il n'entendoit nez une goute
Tant l'avoit fort destraint la goute.
Des[1] yeulx par lesquelz droit alons
Ne veoit ne que des talons;
Sa[2] goute ly avoit troublée
La clarté des yeulx et amblée;
Par quoy nul esjoyssemant
N'avoit, ne soulas aussement...
. . . . . .
. . . . . .
Le prestre lors, sans plus de plait,
Quant l'ome ot fait confession,
A enoint le corps d'onction;
Du bon homme congié a prins,
Qu'il ot en ce duit et aprins :
Ou bien il ot s'entente mise,
Et s'en revint droit a l'eglise.

Adonc je, JEHAN DE REMIN,
A part eux laissay mon chemin;
A mon chemin m'en retornay.
Quant ving a l'ostel, j'atornay
Ma plume pour trestout escripre
Ce que j'oy au prestre dire,
Au plus près c'onquez le poy faire,
Sans moy en nulle rien meffaire.
Si prie a tous ceux et requier,
Qui les orront, de moy moquier,
Pour Dieu, qu'il s'en veullent tenir

Car ma conscience blesseroye,
Dont pas saige je ne seroye.

Ce malade premierement
Par tout le corps entierement
Tel mal de goutes enduroit
Que je ne sçay comme il duroit;
Mais Dieu le faisoit, qui conforte
Ceulx *que tristesse desconforte*,
Car, de force de maladie,
L'ouye avoit si assourdye
Qu'il n'entendoit *ne oyoit* goute
Tant l'avoit *fort estraint* la goute.
Des yeulx par lesquelz nous voyons
Ne veoit ne que des tallons;
De goute luy *estoit* troublee
La clarté des yeulx et emblee;
Par quoy nul esjouyssement
N'avoit, ne soulas ensement...
. . . . . .
. . . . . .
Le prestre lors, sans plus de plait,
Quant l'homme eut fait confession
Et fut enoingt de l'unction,
Doulcement congé [*si*] a prins;
Tellement le duyt et apprins
Que s'entente ot toute a Dieu mise.
Lors s'en revint droit a l'eglise.

Puis a l'ostel m'en retournay,
[Et] quant vins yla, j'atournay
Ma plume pour trestout escrire
Ce que j'ouys au prestre dire,
Au plus près que je le peuz faire,
Sans moy en nulle riens meffaire.
Si prie a tous ceulx et requier
Qui les orront de cueur entier,
Pour Dieu, qu'ilz se veulent tenir

1. *Le rubricateur a mal à propos placé ici un* L; *le* D *est indiqué à la marge.*
2. *Ms.* C (*à moitié effacé*) sa goute.

Du mal et le bien retenir,	Du mal et le bien retenir,
A leur prouffit de corps et d'ame ;	A leur prouſſit de corps et d'ame ;
Et Diex l'ottroie et Nostre Dame !	Et Dieu l'octroye et Nostre Dame !
Amen. Amen.	

On voit par ce qui précède combien les réclamations de Jehan Bouchet étaient fondées. La transaction intervenue entre lui et Vérard n'empêcha cependant pas d'autres libraires parisiens de reproduire l'ouvrage tel quel. *Michel Le Noir* le réimprima sous la date du 21 mai 1504[1] ; *Philippe Le Noir* en donna une troisième édition achevée d'imprimer le 23 juillet 1522[2] ; enfin *Denis Janot* acheva l'impression d'une quatrième édition le 25 janvier 1531, n. s.[3]

Si Jehan Bouchet n'avait eu le soin de dénoncer le procédé peu scrupuleux du libraire parisien, il serait probablement aujourd'hui accusé de plagiat. Antoine Vérard, que nous devons rendre responsable de cette fraude, traitait avec le même sans-gêne les auteurs dont il vendait les livres et les lecteurs qui les lui achetaient. Quand, par exemple, il publiait quelque ouvrage important, il ne manquait pas d'en faire séparément hommage à des protecteurs différents. C'est ainsi que plusieurs de ses merveilleux volumes conservés au Musée britannique ont été enlu-

---

1. Cat. Libri, 1859, n° 410. Cette édition donna lieu à un procès qu'il est bon de rappeler ici. Le 30 avril 1504, maître André de La Vigne, « escolier estudiant en l'université de Paris, » présenta requête au parlement pour arrêter l'impression du *Vergier d'honneur* entreprise par *Michel Le Noir*. Le 11 mai, la cour accorda au demandeur un délai de quinzaine pour produire ses pièces et permit provisoirement à Le Noir de continuer son travail. Le 3 juin suivant, après plaidoyers, le parlement donna gain de cause à André de La Vigne et fit défense à Le Noir et à tous autres imprimeurs « de ne faire imprimer ne vendre *Le Vergier de honneur* et *les Regnars traversans* » jusqu'au 1er avril suivant. Voy. La Borde, *Le Parlement de Paris, préface de l'Inventaire des Actes du Parlement de Paris* (1863, in-4), p. xliij. On comprend l'intérêt qu'André de La Vigne avait à surveiller les éditions du *Vergier* ; mais comment avait-il des droits sur les *Regnars traversans* ? Ne serait-ce pas lui qui aurait arrangé le livre pour Vérard ?

2. Cat. Bancel, 1882, n° 254. — Biblioth. roy. de Munich, *P. O. gall.* 4, 18k. — Biblioth. roy. de Dresde.

3. Biblioth. du château de Chantilly (Cat. Cigongne, n° 613). — D'après Brunet (I, 1154), il existe des exemplaires de cette édition au nom de *Philippe Le Noir*.

minés, retouchés, modifiés pour être présentés au roi d'Angleterre, tandis que les exemplaires des mêmes ouvrages conservés à Paris étaient destinés au roi de France. Ce fut très probablement Vérard qui imagina de réunir sur le titre du *Vergier d'honneur* les deux noms d'Octavien de Sainct Gelays et d'André de La Vigne [1]. L'évêque d'Angoulême, mort en 1502, avait joui de son vivant d'une grande réputation. Vérard ne se fit pas scrupule de faire paraître sous son nom diverses compilations qui devaient par cela seul obtenir la faveur du public. Ce fut Vérard, croyons-nous, qui fit retoucher par un de ses manœuvres les poésies de Charles d'Orléans et les fit paraître, au mois d'avril 1509, sous le nom de Sainct Gelays. Les pièces de Blaise d'Auriol furent ajoutées au volume dans les mêmes conditions que les vers d'André de La Vigne avaient été joints à ceux de l'illustre prélat. Les manuscrits des œuvres d'Octavien de Sainct Gelays [2] ne contiennent point les morceaux empruntés à Charles d'Orléans. M. Piaget nous paraît donc avoir été fort injuste pour l'évêque d'Angoulême; c'est, à notre avis, Antoine Vérard qu'il faut seul rendre responsable des pirateries littéraires que nous venons de rappeler [3].

Émile PICOT.

Dans le très intéressant et très curieux article qu'on vient de lire, M. Picot cherche à montrer, par l'exemple des *Regnars*

---

1. Voy. Brunet, V, 43; Van Praet, *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du roi*, IV, 183. Cf. Cat. Rothschild, I, nº 479. — La part d'Octavien de Sainct Gelays dans cette compilation se réduit à la *Complaincte et Epitaphe du feu roy Charles dernier trespassé*. Tout le reste du recueil paraît être l'œuvre d'André de La Vigne; aussi venons-nous de voir comment il faisait respecter ses droits d'auteur.

2. Biblioth. nat., nouv. acq. franç. 1158, et Biblioth. Rothschild, Cat. III, nº 2581.

3. On pourrait citer divers autres volumes constitués ainsi dans l'officine de Vérard par la réunion de divers ouvrages, par exemple le *Phebus*, où l'on trouve le poème de Gace de La Bigne, à côté du poème de Gaston III, Phébus (Cat. Rothschild, I, nº 296); Le *Jeu des Eschez moralisé* (1504), où une traduction du traité de Jacques de Cessole est fondue avec l'*Ordene de chevalerie* et avec le roman de *Melibée et Prudence* (*Ibid.*, II, nº 1506), etc.

traversans de Jean Bouchet, que le compilateur de la *Chasse et Depart d'amours*, plagiaire de Charles d'Orléans, n'est autre que le libraire Antoine Vérard lui-même. M. Picot me permettra bien de faire à sa thèse une ou deux petites objections.

Voyons d'abord le cas de Bouchet. Je laisse de côté, bien entendu, la supercherie de Vérard substituant au nom du procureur poitevin celui de Sébastien Brant. Pour augmenter l'intérêt ou simplement la grosseur du volume qu'ils publiaient, les éditeurs du XVe et du XVIe siècle ne se gênaient pas d'ajouter aux œuvres de leur auteur des pièces qu'ils prenaient à droite et à gauche, qu'ils démarquaient ou qu'ils rajeunissaient, s'il en était besoin. C'est ainsi que plusieurs éditions des *Lunettes des princes* renferment des vers qui ne sont pas de Meschinot; c'est ainsi qu'à la suite de certains traités d'Olivier Maillard on trouve d'autres traités et quelques poésies qu'on a, bien à tort, attribués au prédicateur breton; c'est ainsi enfin que *les Faicts et les Ditz* d'Alain Chartier renferment des vers de Guillaume de Machaut, d'Oton de Grandson, du sénéchal d'Eu, de Michaut Taillevent, de Baudet Herenc, d'un anonyme de Tournai, de Villon. Ce sont là des supercheries du fait des imprimeurs-éditeurs.

Malgré ce qu'en dit M. Picot, les *Regnars traversans* ne rentrent pas dans cette catégorie. Vérard, en effet, ne donne pas les neuf pièces[1] qu'il a fait imprimer à la suite des *Regnars* comme étant toutes du même auteur. Il entendait faire une espèce d'anthologie : c'est ce qu'il indique très clairement dans le titre du volume, — titre que M. Picot, toujours si précis et si exact, a oublié de citer : *Les regnars traversans les perilleuses*

---

1. L'édition des *Regnars traversans* donnée par Michel Le Noir, en 1504, contient une dixième pièce, *la Voie de Paradis*, à la suite de la *Balade des abuz du monde*. Cette petite pièce, d'une trentaine de vers, commence ainsi :

Qui en paradis veult aller
Cy en peut la voye trouver :
Doubter Dieu souverainement....

On la retrouve dans les manuscrits de la Bibl. Nat. fr. 952, 2249, 24439, 25547, sous les titres de *Voye de Paradis*, ou *Sentier de Paradis*, ou *Chemin de Paradis*. Une autre version, très répandue, commence par ces vers :

Qui veult en paradis aler
Pour avoir joye sans finer
Et la voye n'y scet trouver...

voyes des folles fiances du monde composees par Sebastien Brand, lequel composa la NEF DES FOLZ, *derrenierement imprimee a Paris.* ET AUTRES PLUSIEURS CHOSES COMPOSEES PAR AUTRES FACTEURS.

Pour montrer que les différentes pièces de son recueil avaient quelque rapport avec les *Regnars traversans*, Vérard a fabriqué pour trois ou quatre d'entre elles des titres imaginaires. Il a intitulé, par exemple, la *Complainte d'un damné* :

Comment un renart tresmauvais
Sur qui l'ire Dieu est tombee
Se complaint pour les siens mal fais
Pour tant que son ame est damnee....

En tête du traité en prose et en vers sur la vanité des arts libéraux et des arts mécaniques, on lit ce quatrain :

Comment l'acteur veult monstrer
Des regnars la folle fiance,
Disant que nul glorifier
Ne se doit point en sa science.

Ces petits trucs pourraient faire croire à une supercherie, si, en tête du volume, Vérard n'avait nettement déclaré qu'à la suite des *Regnars traversans* il ajoutait « plusieurs choses composees par autres facteurs ».

Il y avait aussi des plagiats du fait des poètes ; et il me semble que le *Roman de l'amant parfait* en est un. Charles d'Orléans n'y est pas seulement copié servilement, ou remanié « avec quelques légères variantes », mais paraphrasé, mais imité.

Le *Roman de l'amant parfait* figure, sans titre, dans *la Chasse et le Depart d'amours*, après le *Dialogue des deux gentilshommes*, et commence ainsi :

Au temps de ver, qu'est saison taciturne,
Doulce et paisible, gracieuse, nocturne...

Dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, coté Inv. Rés. Y^e^ 300, on lit d'une écriture du XVIe siècle, à côté du mot *Prologue*, le nom de *Simon Bourgoing*, — comme si l'auteur de l'*Epinette du jeune prince* était le compilateur de notre roman.

Voici une courte analyse du *Roman de l'amant parfait*.

Le poète, caché « en un quignet », assiste dans le château de Plaisance aux lamentations de la reine Amour, qui a laissé prendre son cœur par ses ennemis et qui se désole. Tandis que

Cupidon son fils et une foule d'autres personnages lui présentent des consolations, Jeunesse se met en quête d'un chevalier désireux d'entreprendre la conquête du cœur prisonnier. Elle trouve bientôt, endormi dans la Forêt de Gracieux Désir et entouré de Bon Confort, d'Ardent Désir et de Cœur Libéral, un jeune homme nommé l'Amant parfait. Jeunesse l'éveille ; — et c'est ici que commence l'imitation du *Poème de la Prison* :

Esveille toy, mon beau et chier amy,
Et ne soys plus ainsi fort endormy[1]...

Après avoir longuement discouru, Jeunesse prend l'Amant parfait par la main et le conduit au château d'Amour, où il est reçu par Beauté, Plaisant Regart, Hardiesse et Bel Accueil, et présenté au maître de la maison. On trouve dans les longs discours de chacun de ces personnages, par ci par là, quelques vers de Charles d'Orléans plus ou moins remaniés. Voici un passage du discours de l'Amant parfait à Cupidon :

Or puis je dire par tresgrant desconfort :
Je hay ma vie et si ma mort desire,
Je hay mes yeulx dont suis deceu trop fort,
Je hay mon cueur qui n'a plus nul effort,
Je hay ce dard qui le blesse et empire,
Je hay beauté par quoy fault que souspire,
Je hay ennuy que j'ay de tout costé,
Je hay penser qui n'a ce dard osté.

Las! mieulx me vault tout en ung cop mourir
Que plus languir sans joye ne soulas,
Et me laisser en la terre pourrir
Sans en tel peine mon povre cueur nourrir.
Car par beaulté mon cueur est pris es laz
Du dieu d'Amours, tant est espris, helas!
Plaisant regard de moy s'est enfouy,
Dont com malade suis presque esvanouy.

Charles d'Orléans (t. I, p. 8) :

Quand je le sceu, je dis par desconfort :
Je hé ma vie et desire ma mort !

1. Voyez *Charles d'Orléans*, édition d'Héricault, t. I, p. 2 :

Tu dors trop longuement,
Esveille toy et aprestes briefment.....

Je hé mes yeulx, car par eux suy deceu !
Je hé mon cueur qu'ay nicement perdu !
Je hé ce dard qui ainsi mon cueur blesse !
Venez avant, partués moy, Destresse,
Car mieulx me vault tout a un cop morir
Que longuement en dessise languir.
Je cognois bien, mon cueur est pris es las
Du dieu d'Amours, par vous, Beauté, helas !

L'Amant parfait part bientôt à la conquête — à la chasse, plutôt, — du cœur perdu de la reine. Et ce n'est qu'après de longues aventures que Beauté lui explique les *Commandements d'Amours*, — longuement paraphrasés de Charles d'Orléans, — et que Loyaulté écrit la *Lettre de retenue*, — tirée presque textuellement du *Poème de la Prison*.

Il est inutile, je suppose, de pousser plus loin cette analyse. Aux quatre cents premiers vers du *Poème de la Prison* correspondent cinq mille vers du *Roman de l'Amant parfait* ! Nous avons bien là l'œuvre d'un poète.

Les rondeaux et ballades de Charles d'Orléans sont rangés dans *la Chasse et le départ d'Amours* sous la rubrique suivante : *Comment, après que l'Amant parfait et sa dame, l'ung au vergier d'Amour et l'autre en la maison de Liesse, ont fait plusieurs rondeaulx et ballades de divers amoureux et amoureuses, l'Amant parfait, après son repos et esbat prins, se remet plus fort que devant a faire plusieurs rondeaulx et ballades de luy mesmes*. Faut-il croire qu'un « manœuvre » de Vérard, avant le culte des rimes riches, a remanié les dix premières ballades ? Ces ballades sont parfois si profondément retravaillées qu'il ne reste plus rien de Charles d'Orléans que le refrain. Qu'on en juge par un exemple :

Ballade de l'Amant parfait a sa Dame.

Vueillez vos yeulx emprisonner
Et sur moy plus ne les getter,
Car font mon cueur arraisonner,
Tant en Amours le soubzmettez,
Lors en tel point vous le mettez
Que je ne sçay que faire doye.
Doncques secours me promettez,
Ma seulle souveraine joye.

Mon cueur vous ay voulu donner ;
Donc au vostre l'assubgectez

Charles d'Orléans.

Vueilliez vos yeulx emprisonner,
Et sur moy plus ne les giettés,
Car quant vous plaist me regarder,
Par Dieu, belle, vous me tués,
Et en tel point mon cueur mettés
Que je ne sçay que faire doye.
Je suis mort se vous ne m'aidiés,
Ma seule souveraine joye.

Je ne vous ose demander
Que vostre cueur ne me donnés

Sans nullement m'abandonner,
Mais tres doulcement me traictez.
Vous sçavez que sans vous flatez
Sans cueur vivre je ne pourroye,
Je vous pry qu'il soit deshaictez,
Ma seulle souveraine joye.

Vueillez mes faultes pardonner
Et mon cueur trop ne molestez,
Car comme vouldrez ordonner
Feray, donc mon cueur supportez.
A honneur tost le transportez
Affin que mieulx il se resjoye,
Et avecques vous le portez,
Ma seulle souveraine joye.
Amour qui mon cueur emportez
Donnez lui un joyeux monjoye,
De l'aymer ne vous deportez,
Ma seule souveraine joye.

Mais, se droit me voulés garder,
Puisque le cueur de moy avés,
Le vostre fault que me laissiés.
Car sans cueur vivre ne pourroye.
Faictes en, comme vous vouldrés,
Ma seule souveraine joye.

Trop hardy suy d'ainsi parler,
Mais pardonner le me devés
Et n'en devés autruy blasmer
Que le gent corps que vous portés
Qui m'a mis, comme vous vées,
Si fort en l'amoureuse voye,
Qu'en vostre prison me ténés,
Ma seulle souveraine joye.
Ma dame plus que ne savés,
Amour si tres fort me guerroye,
Qu'a vous me rens; or me prenés,
Ma seule souveraine joye[1].

Il me semble difficile d'admettre qu'Antoine Vérard soit, comme le dit M. Picot, « le seul responsable » de ces pirateries littéraires. Le *Roman de l'Amant parfait* est bien l'œuvre d'un poète et non d'un vulgaire « manœuvre ». Quel est ce poète? Est-ce Octavien de Saint-Gelais[2], Blaise d'Auriol[3], Simon

1. *Charles d'Orléans*, t. I, p. 15.

2. Octavien de Saint-Gelais n'est vraisemblablement l'auteur que des premières pièces de *la Chasse et départ d'Amours*, qui commencent, après un prologue en prose, par les deux vers suivants :

Octovien, que diz or, ou que faiz?
Pourquoy te taiz? de quoy sert ta facunde?

3. Blaise d'Auriol n'est probablement l'auteur que du « traité de rhétorique » qui figure dans la *Chasse et départ d'Amours* sous la rubrique suivante : « *La departie d'Amours par personnages parlans en toutes les facons de rymes que l'on pourroit trouver la ou il y a de toutes les sciences du monde et de leurs acteurs. Faicte et composee par noble homme Blaise d'Auriol, bachelier en chascun droit, natif et chanoyne de Castelnaudarii et prieur de Denisan, l'an de grace mille cinq cens et huyt a Thoulouse.* » Cette espèce de traité poétique commence par un prologue en prose : « Enclos dans mon secret repagule sur celuy point que oppacosité noctialle a terminez ses umbrages et Diane luciferante commence ses rays illuminatifs.... » et finit par un *Couplet retrogradé a tous sens :*

Vrays amoureux, oyez tous ma complainte
De cueur parfait, chassez toute douleur...

Bourgoing ou quelque autre ? Peu importe. Ce n'est pas le nom du voleur qui est intéressant, mais bien le fait qu'on a copié Charles d'Orléans, dont nous ne connaissions, imprimés au XVIe siècle, que cinq ou six ballades et rondeaux.

Arthur PIAGET.

MÉLANGES

LE LATIN *-ITOR* ET LE PROVENÇAL *-EIRE*

A la fin de mon étude sur la loi de Darmesteter en provençal, publiée ici même[1], j'ai dit quelques mots des substantifs en *-eire*, comme *deveire*, qui correspondent pour le sens aux substantifs latins en -ĭtor, comme debitor. Dans le dernier numéro de la *Zeitschrift f. rom. Phil.*[2], M. J. Cornu revient sur cette question, qu'il envisage à un point de vue tout différent. Je pense que la forme provençale est due à une création analogique d'un suffixe -ētor sous l'influence de -ātor, -ītor, et non au développement phonétique de -ĭtor. M. J. Cornu ne voit dans ma tentative d'explication qu'une sorte de tautologie, et s'il lui reconnaît une vérité extérieure, il lui dénie toute valeur intrinsèque. Voici quelle est, à son avis, l' « innere Wahrheit ». Le premier accident phonétique qui ait atteint dębĭtor est le changement de -tor en -tro : soit *dębĭtro; de dębĭtro un développement phonétique régulier a fait ensuite *debĭtro, tout comme de cąthĕdra, il a fait cathĕdra, de *ąlĕcrum, alĕcrum, etc.

A cela, je vois une grave objection, qui m'a déjà empêché d'enfiler cette route et que je soumets à mon savant collègue de Prague. En dehors de la série de mots qu'il s'agit d'expliquer, je n'en connais qu'un qui offre le même type phonétique, ou peut s'en faut, c'est prębĭter. Or tant que l'on reconnaîtra l'ital. *prete*, le prov. *preire* ou *prestre* et le français *prestre* pour des dérivés phonétiques réguliers de presbĭter, on ne pourra admettre concurremment dębitor > *deveire*[3].

1. *Romania*, 1892, p. 17.
2. *Zeitschr.*, 1892, p. 518-519.
3. D'ailleurs *dębitor* a donné phonétiquement en français *detre* (lorrain *datre*), dont on peut voir des exemples dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy, v° *deteor*.

Que, dans certaines parties du domaine roman, le latin -tor soit devenu de bonne heure -tro, je n'y contredis pas : le vénitien *avogadro*, le trentin *desmadro*, par exemple (de advocator, decimator), n'ont pas d'autre explication[1]. Mais que cela se soit produit dans le Midi de la Gaule, je ne puis le croire. Une pierre de touche excellente nous est fournie par le franco-provençal, qui ordinairement conserve sous forme d'*o* l'o et l'u du latin après un groupe de consonnes, et qui dit *maistre*, *frare*, de magister, frater, mais *maistro*, *fauro*, de magistrum, fabrum, etc. Or comment le franco-provençal traite-t-il le suffixe -tor? Il offre partout et toujours *-re*, jamais ni nulle part *-ro*. C'est ainsi que nous lisons dans les textes lyonnais publiés par M. Philipon dans la *Romania*, en 1884 : *achetares*, II, 1, 5; *afanares*, III, 23; *coreares*, III, 23; *echoudares*, III, 23; *guarnissares*[2], III, 23; *palliaczares*, III, 23; *pechares* III, 23; *pesares*, II, 2; *revendares*, I, 3; *troliares*, I, 21; *vendares*, II, 1, 5; *visitares*, V, 1; dans Marguerite d'Oingt : *creares*[3]; dans les textes publiés par M. l'abbé Devaux[4] : *pechare*, *peschare*, III, 9 et IV, 62. M. Cornu contestera-t-il l'identité phonétique de vĭtrum et de son hypothétique **debĭtro*? Peut-être; on ne saurait être trop scrupuleux quand il s'agit de comparer *similia similibus*. En tout cas, l'identité n'est pas contestable pour latro : or latro a donné en franco-provençal *laro* dans la région où l'on dit *veiro*, de vitrum[5], mais *peschare*, de piscator.

Deux autres mots peuvent encore être considérés : quatuor et retro. Le premier se présente au XIIe siècle dans le fragment

---

1. Meyer-Lübke, *Ital. Gramm.*, p. 178.

2. *Guarnissares*, comme plus bas *vendares*, *revendares* sont des formes analogiques où, comme en français, -ator a supplanté de bonne heure le suffixe propre qui devrait être *-ere* en franco-provençal. Je note à ce propos que les textes franco-provençaux n'offrent que très rarement des exemples correspondant phonétiquement au provençal *eire*, *ire*. Le seul que je connaisse est *Tissire*, qui revient deux fois dans les extraits du censier de Ponce de Rochefort, 35 et 68. (Voy. *Romania*, 1893, p. 41 et 44.)

3. Cité par M. Philipon, *Romania*, 1884, p. 565.

4. *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional*, p. 71 et 93.

5. M. l'abbé Devaux, consulté par moi sur l'existence, dans les anciens textes, de *laro*, m'écrit : « Je n'ai trouvé que le cas régime *larons* dans Mar-

d'*Alexandre* d'Albéric sous la forme *quatro* [1] (v. 57), et aujourd'hui dans tout le Dauphiné septentrional, où l'o après tr ne s'est pas affaibli en *e*, sous les formes *katro*, *katrou*. Ici nous sommes en présence d'une métathèse extrêmement ancienne de *quattor (= quatuor) en *quattro [2] : cette métathèse s'est produite à peu près sur toute l'étendue du domaine roman, mais le traitement du suffixe -tor n'est pas lié à celui de quatuor, puisque l'italien, par exemple, dit *sarto*, à côté de *quattro*, comme le franco-provençal dit *peschare*, à côté de *quatro*. — Le second mot, retro, se présente constamment dans les anciens textes franco-provençaux sous la forme *rere : rerebanches* (Devaux, II, 25); *derere la porta* (*Ibid.* III, 30); *l'ort derere* (Philipon, VI, 17). Je ne crois pas qu'on puisse admettre l'équation phonétique retro = *rere* en présence de latro = *laro*, *quattro = *quatro*, vitrum = *veiro*, etc. Il faut donc chercher une explication particulière pour *rere* [3].

La phonétique très délicate du franco-provençal ne nous fournit pas seulement une preuve contre la théorie phonétique de M. J. Cornu : elle porte en elle-même un enseignement intéressant sur la façon dont a évolué à l'origine le suffixe -ator. Le premier changement phonétique qui paraisse l'avoir atteint doit être l'affaiblissement de l'*o* atone en *e* (comme dans *senher* de senior, *majer* de major, etc.); puis est venue la transfor-

---

guerite d'Oingt, mais le mot existe encore dans le pays de Vaud sous les formes *laro*, *laru*, *lare* (Odin, p. 84) ; en Dauphiné, dans les Terres-Froides, l'épervier s'appelle *larou*, qui doit représenter latro. » L'étymologie du nom de l'épervier dans les Terres-Froides qu'indique M. Devaux est certainement la bonne : en Auvergne, l'épervier est appelé *laire* (Mistral, *Tresor*, v° *laire*).

1. Je dois l'indication de cet exemple et des formes actuelles des patois du Dauphiné à M. l'abbé Devaux. On remarquera que dans l'*Alexandre* la conservation de l'o est exceptionnelle, car on lit dans le fragment *toneyres* (v. 49), et non *toneyros*, *altre* à l'accusatif (v. 63), et non *altro*, *ample* (v. 69), et non *amplo*, *magestres* (v. 82), et non *magestros*. Quant à *entro la mar* (v. 105), le cas est différent, car on sait que le provençal proprement dit ne connaît aussi que les formes en *o*, *entro* et *tro*.

2. Cf. Meyer-Lübke, *Italien. Gramm.*, p. 156 : « Schon vulgärlateinisch ist die Umstellung in *sempre* und *quattro*. »

3. M. Devaux m'écrit à ce sujet : « Le traitement de retro est absolument anormal, à moins de supposer qu'il ne soit emprunté au français ou au provençal, car on ne peut guère imaginer un type lat. *reter. » Je ne serais pas

mation de -ater (peut-être descendu au degré -ader) en *atre*, *adre*, par un rapprochement de la liquide et de la dentale qui a amené simultanément la suppression de l'*e* entre les deux consonnes et la production d'un autre *e* comme voyelle d'appui, ou, si l'on veut, la métathèse de l'*e* posttonique[1].

Il est à croire — jusqu'à preuve du contraire — que ce qui s'est passé dans le sud-est de la Gaule s'est passé aussi en provençal et en français.

A. THOMAS.

BUISSÉ, BOISSIÉ, BOUYSSÉ, BOISSÉ

M. Godefroy, sous *Buissie*, explique cet adjectif par « de bois ou de buis ». C'est une double erreur. Ce mot signifie seulement « orné de buis », aussi bien dans l'unique exemple cité par lui que dans ceux que j'ai recueillis :

> Au plaissié, lés la crois *buissie*.
> (*Gauvain*, 1248, Hippeau.)

> Droit le jour de Pasques fleuries,
> Qu'en mains lieus sont les crois *boissies*.
> (Beaumanoir, *La Manekine*, 6849, A. T.)

« La croix *bouyssée* », dans Léon Mellema, *Dict. françois-flameng*, édit. 1596, est définie par « la croix ornée de buis ». Il en est de même dans le *Thrésor des trois langues*, édit. 1617 :

« La croix *boissée* ou *bouyssée*, crux enramada de box. »

Boissé, qui est dans Monet et Cotgrave, a été recueilli par La

---

aussi éloigné que M. Devaux d'admettre *reter, à côté, puis à la place de retro, sous l'influence de inter (à côté de intro; on sait que le roumain a confondu intro avec inter, et dit indifféremment *intre*, *intru* au sens de inter), super, *sequenter (prov. *seguentre*), *aliunder (prov. *alhondre*), *aliuber (anc. espagn. *ajubre*), etc.

1. M. Devaux a donc raison, en somme, quand il mentionne piscator, à côté de melior et de senior, comme ayant « atténué l'*o* en *e*. » (*Essai*, p. 233). Ailleurs, à propos de l'*e* final (p. 229), il mentionne « l'analogue *pechare* » à côté de *pare*, *frare*. S'il a voulu indiquer par là que les noms en -ater, comme frater, etc., ont exercé une influence analogique sur le suffixe -ator, je ne suis pas de son avis. Il me semble que le changement de *piscator en *piscater est un fait d'ordre exclusivement phonétique.

Curne, mais l'explication qu'il en donne, « paré de feuillage, de rameaux de verdure », n'est pas tout à fait exacte, non plus que celle de M. Suchier dans son vocabulaire de Beaumanoir, où il accompagne le verbe *boissier* d'un point d'interrogation et le traduit par « orner de branches vertes » [1].

Je ne relève cette erreur que pour rappeler une pieuse coutume qui existe encore aujourd'hui en Normandie et ailleurs. C'est l'usage, le jour des Rameaux, d'orner de branches ou de couronnes de buis bénit le grand calvaire du cimetière et les croix des carrefours. Quand vient le temps de la moisson, on les remplace par des glanes faites des plus beaux épis et gentiment tressés.

A. DELBOULLE.

FRAGMENT D'UN MIRACLE DE SAINTE MADELEINE

TEXTE RESTITUÉ

Un des rares manuscrits français de la bibliothèque de Trèves consiste en un petit feuillet de parchemin, extrait de la reliure d'un livre, et qui contient au recto et au verso, d'une écriture de la fin du XIIIe siècle, un fragment de poème en dialecte anglo-normand, comprenant 78 vers en 13 strophes. La strophe, sur deux rimes, est du type *aabaab* (strophe couée), les petits vers *b* étant de 4 syllabes, les plus longs *a* de 8 syllabes, bien que la mesure d'un grand nombre ait été altérée gravement par l'impéritie du copiste. — Selon un procédé familier aux scribes anglo-normands, chaque demi-strophe étant figurée en la forme suivante :

De lame la mere eit pitez
Si la meine a sauuetez } Par sa merci

le ciseau du relieur a rogné au recto plusieurs lettres finales des petits vers, et, du même coup, au verso, les majuscules initiales de tous les grands vers.

Le manuscrit en question fut publié pour la première fois en 1879, et très mal, par M. Max Keuffer dans la *Festschrift zur*

[1. Il faut ajouter à ces exemples celui de *Meraugis de Portlesguez*, tel que je l'ai rectifié (*Hist. litt.*, t. XXX, p. 229, n. 2). J'ai rapproché de *crois buissiée* la *crux buxata* de Du Cange et la *croix boisseliere* ou *ọsaniere* de Rabelais. — G. P.]

Begrüssung der XXXIV. Versammlung, deutscher Philologen und Schulmänner... zu Trier) ; un fac-similé était joint au texte, et aussi un commentaire, qui est un tissu d'erreurs [1]. Quelques mois plus tard, les mauvaises lectures de M. Keuffer étaient en partie rectifiées par M. Ad. Schmidt à la fin de son étude sur Guillaume le Clerc de Normandie (*Romanische Studien*, IV, 1880), et plus complètement par M. W. Förster dans le *Litt. Centralblatt* (n° 21) de 1880. Enfin, dès la même année, le texte fut imprimé à nouveau, de façon correcte, par M. Suchier dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, IV, 362 s.

Du reste, la publication de M. Suchier est purement paléographique, c'est-à-dire qu'elle nous offre un texte, tant pour la mesure que pour la syntaxe, fort corrompu. M'étant occupé, au cours de recherches sur sainte Madeleine, du fragment de Trèves, je fus frappé en même temps et des fautes grossières qui y abondent, et de la facilité avec laquelle on le pouvait améliorer. Quant à l'objection que ces fautes pourraient bien être le fait de l'auteur lui-même, attendu que la versification des trouvères anglo-normands était notoirement incorrecte, j'admets, en effet, qu'il soit arrivé à l'auteur de confondre un vers de huit et un vers de sept syllabes, ou bien de ne pas tenir compte d'un *s* final à la rime; mais, pour inhabile qu'on le suppose, il n'est pas vraisemblable qu'il ait pu tantôt réduire l'octosyllabe à six, tantôt l'étendre à neuf ou onze syllabes, ni qu'il ait fait subir au vers de quatre syllabes, d'un rythme si net, des mutilations et des allongements. Tout ce désordre est donc imputable aux copistes, et l'on y peut remédier critiquement ; c'est ce que j'ai fait ci-après, introduisant dans le texte plusieurs corrections simples, et dont quelques-unes s'imposent avec évidence, et rejetant en note les leçons vicieuses du manuscrit. Au surplus, sauf l'accentuation et la ponctuation, l'orthographe très peu régulière du scribe n'a pas été modifiée.

. . . . . .

. . . . . .

« Oncore vostre Deu priez
Ke l'enfes [ki est] ore nez

---

2 *ms.* Ke lenfant ore n.

1. Conf. *Romania*, IX, 491 ; XVI, 177.

Seit [bien] gari;
De l'ame la mere eit pitez,
[E] si la meine a sauvetez
Par sa merci! »

Apres ceo est il eschipé,
En haute mer tant ad siglé,
Ke a [la] terre
Venuz est [il] e arivé,
A Roume ad seint Pere encuntré,
Ki sun afere

Enquist, e pur quei fust venu,
Kar la croiz ad aparceü
K[e] il porta,
E par tant l'i ad coneü.
Il dist ke conseil ad eü,
[Ja] de peç'a,

[D'aler] seint Pere a Roume querre
[E] de lui oïr e enquerre
Dreite creance;
Mes einz k'il le poü[s]t parfere,
En mer soffri meint[e] contrere
E mesch[e]ance.

Ses enuis [tres]tous li conta,
E seint Pere lui conforta
[Mult] bonement :
« Cil, « dist il, » ki te flaela
Totes tes pertes restor[r]a :
Ne dute nent.

« Mes ke soit ta feme endormie,
Tost te purra il [bone] aïe
[La] enveer,
Par la requeste de Marie,
Ki [le] toen fiz en sauve vie
Pout bien garder. »

Puis li ad [il] la foi pre[e]ché,

---

3 [Bien] *est une bonne conjecture de Keuffer; cf. d'ailleurs v.* 36. — 9 *Pour la restitution, cf. v.* 70. — 11 *ms.* Moun s. p. ad. — 12 *ms.* Ke. — 29 *ms.* pertes te restora. — 31 *ms.* ke ta f. soit. — 35-36 *ms.* Ke porra toen f. en sauue uie Bien garder.

A seinte terre l'ad mené;
Si lui *moustra*
*L*es luis ou Jhesus out esté
E meint [bel] miracle out moustré,
Ou il precha,

*O*u [il] aveit esté pené,
*O*u [il] de mort fu relevé,
Ou apparut,
*P*ar ou il fuit au ciel mounté,
*O*u seint Espir ad enveié,
Par ki encrut

*L*a foy e la dreite creance,
*K*i les bons crestiens avance
A la douçour
*D*e seinteté e de penance,
K' entre hom[e] e Deu fet aliance
De fin[e] amour.

*T*ant ad [donc] seint Pere enseigné
*C*el pelerin e [l']a mené
A [cez] seinz luis,
*K*e deus anz sunt ja [tres]passé,
K' il ad of lui iloec esté
E aukes pluis.

*D*es or s'en voudra retorner
A sue terre, e a la mer
Est ja venuz;
*V*ent a [del su ?] bon e plener :
*L*a mer comence a trespasser;
S'ad apparu

*L*a roche ou sa feme lessa;
*C*il iloekes aler voudra
Querre *no*vele.
[E] *q*uant a la terre aprocha,
*U*n enfant vit, ki se jua
Of la gravele;

---

38 *ms.* E a la s. t. m. : *l'omission du pronom fait un solécisme.* — 39 *Keuffer a déjà rétabli* moustra; *dans le ms. il ne subsiste que le premier jambage de* m. — 47 *ms.* Ou le s. — 50 *ms.* Al seint luis. — 56 Ceo p. e amene. — 59 *ms.* iloekes. — 61 *ms.* Des ore. — 62 ms. Asat. — 64 *Pour remplir la lacune de deux syllabes, je propose* del su *qu'on lit au v. 541 du poème de Guillaume le Clerc, lequel correspond précisément à celui-ci.* — 66 *ms.* Se ad aperceuz. — 69 *ms.* Pur q.

[E] *q*uant il prendre le voleit,
L'enfes fuï, si se musceit
De lez sa mere;
E quant i vint, dame troveit
*B*ien colouree, s'appareit
K'endormi[e] erc.

. . . . . .
. . . . . .

Ainsi que M. Schmidt l'a justement observé, de rimes telles que : é : ié, *priez : nez : sauvetez, preché : mené, mounté : enveié, enseigné : amené*; lat. —ebat : —abat, *voleit : musceit : troveit : pareit*; lat. ŏ : ū, *luis* = locos : *pluis* = plus, on doit conclure que les strophes précédentes n'ont guère pu être composées avant le milieu du XIIIe siècle. Le poème dont elles faisaient partie avait trait à un miracle de sainte Madeleine, très populaire au moyen âge, et qui, raconté d'abord dans les actes grossièrement fabuleux de cette sainte (fin XIIe s.), a passé de là, plus ou moins textuellement, chez les hagiographes des XIIIe et XIVe siècles, Vincent de Beauvais, Jacques de Voragine, Bernard Gui, Pierre de Noël, etc. Vers le premier tiers du XIIIe siècle, ce miracle avait déjà été mis en vers (octosyllabes à rimes plates) par le trouvère normand Guillaume le Clerc[1], et l'on possède aussi un fragment (132 vers) d'un poème en moyen allemand, de la même époque à peu près, et sur le même sujet[2]. Enfin un petit mystère, apparemment du XVIe siècle, imprimé à Lyon en 1605, *La Vie de Marie Magdalaine contenant plusieurs beaux miracles..... Et est a XXII personnages*, n'est autre chose que la mise en scène de cette édifiante aventure.

L'auteur du fragment de Trèves paraît s'être servi des *Gesta Magdalenae*, qu'il suit assez fidèlement. La « Marie » mentionnée dans ses vers est donc sainte Marie Madeleine, *seint*

---

73 *ms.* Quant il. — 74 *ms.* Lenfant. — 79 *ms.* il i vint une d. — 77 *ms.* si apparceit; *le* c *rajouté d'une autre main*. — 78 *ms.* Kendormi.

1. Excellemment publié et commenté par M. A. Schmidt : « *Guillaume le Clerc de N. und insbesondere seine Magdalenenlegende* », dans les *Romanische Studien*, IV (1880).

2. Publié par M. Steinmeyer dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, XIX, 1875.

Pere est saint Pierre, le « pèlerin » est le roi (ou un seigneur) de Marseille. Le fragment correspond exactement aux vers 401-586 du poème de Guillaume le Clerc; et le commencement perdu devait compter un assez grand nombre de vers. L'auteur avait à y narrer comme quoi Marie Madeleine et les siens, chassés de Palestine, abordent aux bouches du Rhône et prêchent l'évangile au peuple marseillais; la conversion du roi de Marseille, moyennant une grâce impétrée par Madeleine, savoir la grossesse miraculeuse de sa femme jusqu'alors stérile; le dessein qu'il fait d'aller auprès de saint Pierre, à Rome, afin de s'instruire dans la foi chrétienne, et les instances de sa femme pour l'accompagner; leur voyage, une horrible tempête qui s'élève en mer, la femme prise des douleurs de l'enfantement et qui meurt dans le travail; comment les mariniers, de peur que la présence d'un cadavre ne cause la perte du navire [1], exigent que la morte soit jetée par dessus bord; et comment le roi supplie qu'on lui laisse déposer la mère et l'enfant sur un écueil voisin, ce qui est fait. Avant de s'éloigner, le roi invoque la protection de sainte Madeleine, et c'est à cet endroit que commence notre première strophe. La treizième touche au dénoûment : la femme, réveillée, déclare que tout le temps que son corps reposait sur l'écueil, elle a visité en esprit les mêmes lieux où son mari était en pèlerinage; puis les époux rendent grâces à la sainte, et font voile vers Marseille, où ils reçoivent le baptême. Pour cette fin trois ou quatre strophes devaient suffire.

Il est regrettable que le poème de Trèves ne nous soit point parvenu dans son entier; car nonobstant le prosaïsme et la lourdeur habituelle de la phrase, le rythme, qui est heureux, et le tour naïf du récit font que cette pièce ne manque pas, à tout prendre, d'intérêt.

George DONCIEUX.

---

1. Superstition, comme on sait, familière aux gens de mer, et qui est de tous les temps.

CHRÉTIEN DE TROYES ET L'AUTEUR DE L'*OVIDE MORALISÉ*

Un exemple cité dans le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de M. Godefroy[1] vient d'attirer mon attention sur un curieux passage de l'*Ovide moralisé* attribué à Chrétien Legouais : ce passage a échappé à M. Gaston Paris, au moment où il rédigeait la notice de cet auteur dans l'*Histoire littéraire de la France*[2], et à M. Sudre, au moment où il préparait sa thèse latine, dont un court chapitre est consacré à l'*Ovide moralisé*[3]. Il est donc nécessaire de le mettre d'abord sous les yeux du lecteur pour pouvoir montrer ensuite les conséquences imprévues que l'histoire littéraire peut en tirer. Comme l'a indiqué M. Gaston Paris, l'auteur de l'*Ovide moralisé* a intercalé dans le livre XI des *Métamorphoses* le récit des noces de Thétis et Pélée, du jugement de Paris et de l'enlèvement d'Hélène, récit qu'il a puisé ailleurs que dans le poème d'Ovide. Le passage que j'ai en vue se réfère précisément aux sources qu'il a utilisées pour cette addition. Je le donne d'après le manuscrit de l'Arsenal (f° 167 v°), corrigé, quand la chose en vaut la peine, à l'aide du ms. 373 de la Bibliothèque nationale.

Ci dist de ceuls qui traitierent ceste ystoire premierement de grec en latin et de latin en françois[4].

A quelque paine ont Grieu port pris. L'occision et le martire,
Achillès, li vaillans de pris, La grant estoire et la matire
Est la venus a la bataille. Que trait li clers de Sainte More
Des or commenceront sans faille De Daires ; mès ne m'en vueil ore

---

1. « ESCHAUFORE, s. f. mot altéré pour la rime, chaleur, emportement, colère :

Mais il parla par *eschaufore*,
Pour ce li clers de Sainte More
Qui n'entendoit que voloit dire
Li redargua sa matire.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 167°.) »

Comme on le verra plus loin, *eschaufore* est une faute de scribe pour *methafore*.

2. *Hist. litt.*, XXIX, 455-577.

3. *P. Ovidii Nasonis Metamorphoseon libros quomodo nostrates medii aevi poetae imitati interpretatique sint* (Parisiis, Bouillon, 1893), cap. IV.

4. Le ms. 373 n'a pas de rubrique, mais on lit en marge, en face de ce passage : *Cy parle l'aucteur* (f° 260 v°).

Sus lui de gueres entremetre
La ou bien translata la letre.
Molt fu li clers bons rimoierres,
Courtois parliers et biax formerres,
Et molt fu bien ses rommans fès;
Mais[1] non porquant, sauve sa pès,
Il ne dist pas en tous liex voir,
Si ne fist mie grant savoir
Dont il Omer osa desdire
Ne desmentir ne contredire
Ne blasmer oevre qu'il feïst
Ne que onques Omer deïst
Chose que dire ne deüst
Et que de verté ne seüst;
Ja neu deüst avoir repris,
Car trop est Omer de grant pris,
Mès il parla par methafore[2]:
Pour ce li clers de Sainte More,
Qui n'entendoit que voloit dire,
Li redargüa sa matire.
Tuit li Grejois et li Latin
Et ceus qui onques en latin
Tretierent riens de ceste estoire
Tesmoignent la matere a voire
Ainsi[3] comme Omer la treta
Et cil qui son grec translata;
Neïs Daires, de quoi fu fais
Li rommans Beneoit[4] et trais,
N'est de riens contraires a lui
— Car l'un et l'autre livre lui —
Fors tant que plus prolixement
Dist Daires le demenement,
Les assemblees et les tours,
Les batailles et les estours
Qui furent fait par devant Troie.
Ne sai que plus vous en diroie;
Mais cil qui l'un et l'autre orra
Croie celui qui miex vaurra.

Je n'insiste pas sur l'intérêt que présente ce morceau considéré en lui-même, et comme preuve de la faveur persistante dont jouissait à la fin du XIIIe siècle le *Roman de Troie* de Benoit de Sainte-More, et comme témoignage piquant des lectures et de la critique de l'auteur de l'*Ovide moralisé*, qui se constitue le champion d'Homère contre l'auteur du *Roman de Troie*[5]. J'en veux faire un autre usage : je crois qu'il peut servir à dissiper un malentendu déjà ancien sur le nom prétendu de l'auteur de l'*Ovide moralisé*.

Des quinze manuscrits signalés par M. G. Paris[6], deux seulement attribuent l'*Ovide moralisé* à Chrétien Legouais et ils le

1. *Ars.* Et.

2. *Ars.* eschaufore. Le ms. 373 a non seulement la bonne leçon, mais cette observation marginale d'un homme plus au fait que le scribe de l'Arsenal : *c'est une figure en grammaire.*

3. *Ars.* Si.

4. *Ars.* beneois; 373 benoiz.

5. Il est à peine besoin de dire que notre passage n'a pas été connu de Joly, l'éditeur du *Roman de Troie.*

6. [Je puis maintenant ajouter quatre manuscrits à cette liste, sans compter celui que signale M. Thomas : B. N. fr. 19121, Berne 10, Rome *Reg.* 1686,

font en ces termes : *Crestien le Gouays de Saincte More vers Troyes* (ms. de Genève) ; *maistre Crestien de Goways de Seynt More vers Troyes, de l'order des freres menours* (ms. Cottonien, qui ne contient que la table des rubriques). On lit de même dans un manuscrit du Vatican (*Reg.* 1840) que n'a pas connu M. G. Paris : *Cy commence la table des rebriches d'Ovide le Grant, dit Metamorphoseos, translaté du latin en françoys par Crestien le Gouays de Saincte More vers Troyes*[1]. Je crois qu'il ne faut pas accorder plus de valeur à cette attribution qu'à celle du ms. 24306 de la Bibliothèque nationale en faveur de Philippe de Vitry, qui est, comme on sait, le résultat d'une méprise, dont on a retrouvé la source indubitable. C'est aussi une méprise — un peu plus compliquée — qui a fait croire à un annotateur[2], dont nos trois manuscrits reproduisent l'opinion, que l'auteur s'appelait *Chrestien le Gouais* et qu'il était *de Sainte More vers Troyes*. M. G. Paris, à qui on doit la découverte si intéressante du *Philomena* de Chrétien de Troyes noyé dans les 72000 vers de l'*Ovide moralisé*, a déjà remarqué que l'auteur de *Philomena* se nomme lui-même *Crestiens li gois*, que « ce surnom rappelle singulièrement celui de l'auteur même de l'*Ovide moralisé*, Chrétien Legouais, » et que « cette mention est, il faut l'avouer, fort embarrassante ». Nous sortirons d'embarras si nous admettons que l'annotateur a pris l'auteur de l'épisode de *Philomena* pour l'auteur de l'*Ovide moralisé* tout entier. Voilà son premier malheur. Or, comme dit « Crestiens li gois » lui-même dans *Philomena* :

Toujours atrait
Li uns maus l'autre.

---

et Rouen 1045-46 (je n'avais noté dans cette bibliothèque que le 1044, anc. *Belles-Lettres* 30). Voilà donc vingt manuscrits à consulter pour qui voudra publier le *Philomena*. — G. P.]

1. Sur ce ms. du Vatican, que j'ai indiqué ici même (*Romania*, 1890, p. 600), non pas, comme je l'ai dit par erreur, d'après les notes de La Porte du Theil, mais d'après l'*Iter romanum* de Dudik, M. Ph. Deloye, membre de l'Ecole française de Rome, a bien voulu me fournir récemment quelques renseignements dont je tiens à le remercier ici.

2. Je dis *annotateur* et non *scribe*, car M. G. Paris nous apprend que dans le ms. de Genève, la table des rubriques est d'une écriture contemporaine, mais différente de celle du texte. D'après les renseignements que m'a fournis M. Deloye, il en est de même dans le ms. du Vatican.

Ayant lu ensuite rapidement le passage que nous avons publié plus haut, et où il est question du *clerc de Sainte More*, notre annotateur a cru qu'il se trouvait de nouveau en présence du même auteur : si son manuscrit contenait soit la rubrique du manuscrit de l'Arsenal, soit la note marginale du ms. 373 de la Bibliothèque nationale, l'une ou l'autre de ces indications pouvait facilement lui faire prendre le change. C'est ainsi qu'il a créé un imaginaire *Crestiens li gois de Sainte More*, à qui il a donné arbitrairement pour patrie Sainte Maure près Troyes, circonstance d'où nous pouvons induire qu'il était lui-même champenois. Le manuscrit Cottonien, qui doit se rattacher directement ou indirectement à ceux de Genève et de Rome, a ajouté un autre détail : *de l'ordre des freres Menors*, et il se trouve en fin de compte que ce détail est le seul qui ne soit pas apocryphe et que tout ce que nous savons d'assuré sur l'auteur de l'*Ovide moralisé* — parce que c'est lui qui nous l'apprend dans son épilogue — c'est qu'il appartenait à l'ordre de saint François. Berçuire nous dit qu'on avait traduit et moralisé Ovide à la prière de la reine Jeanne : rien n'empêche de croire Berçuire, qui était presque contemporain. En tous cas, il faut récuser le témoignage d'Eustache Deschamps, qui, à la fin du XIVe siècle, fait un titre de gloire à « Saincte More » d'avoir voulu « Ovide esclairier[1] » : Deschamps avait sans doute lu l'*Ovide moralisé* dans un manuscrit analogue à ceux de Rome et de Genève.

Il resterait maintenant à examiner si, comme l'a dit M. G. Paris et comme je le crois avec lui, *Crestiens li gois*, auteur de *Philomena*, est bien le même que le célèbre Chrétien de Troyes. C'est une tâche qui incombe à l'éditeur du *Philomena*.

A. THOMAS.

LE JEU DES CENT DRUTZ

DANS LE DIOCÈSE DE PAMIERS

M. Léopold Delisle a bien voulu nous signaler un curieux passage d'un statut synodal publié par l'évêque de Pamiers, Dominique Grima, vers 1327. Ce statut a été récemment imprimé, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Toulouse,

1. Ballade citée par M. G. Paris, *loc. laud.*, p. 508.

dans un recueil publié par M. l'abbé C. Douais, professeur à l'Institut catholique de la même ville [1].

Voici ce texte, qui intéressera certainement tous ceux qui étudient l'histoire de nos anciennes exhibitions dramatiques :

STATUTUM ANTIQUUM [2]

Dampnamus autem et anathematizamus ludum cenicum vocatum *Centum Drudorum*, vulgariter *Cent Drutz*, actenus observatum in nostra dyocesi, et specialiter in nostra civitate Appamiensi et villa de Fuxo, per clericos et laycos interdum magni status; in quo ludo effigiabantur prelati et religiosi graduum et ordinum diversorum, facientes processionem cum candelis de cepo, et vexilis in quibus depicta erant membra pudibunda hominis et mulieris. Induebant etiam confratres illius ludi masculos juvenes habitu muliebri et deducebant eos processionaliter ad quendam quem vocabant priorem dicti ludi, cum carminibus inhonestissima verba continentibus. Cum ergo predicta nullo modo deceant nostri temporis honestatem, interdicimus dictum ludum in toto et in parte, sub pena excommunicationis quam contra talia presumentes ferimus in hiis scriptis, canonica monitione premissa.

SUR GUILLAUME DE MACHAUT

MM. G. Paris et Piaget ont montré ici même (*Romania*, XVI, 409 et XXI, 616) que le nom de Guillaume de Machaut a, dès le XVe siècle, souvent été écrit par erreur *Michaut*. Ainsi, c'est bien de Machaut qu'il s'agit, M. Piaget le prouve, dans la lettre du marquis de Santillane, où se lisent ces mots : « *Michaute* escrivió asymesmo un grand libro de baladas, canciones, rondeles, lays, virolays, é asonó muchos dellos. »

Une autre altération a rendu presque méconnaissable le nom de l'auteur du *Voir Dit* dans un livre où l'on ne s'attendait pas qu'il pût être parlé de lui. Le livre en question sont les *Memorias para ayudar á formar un diccionario crítico de los escritores catalanes* de Torres Amat, où, sous la rubrique MECHANT, MEXAUD ó MAIXAUT (*Guillem*), sont consignés deux renseignements bibliographiques concernant Guillaume de Machaut.

---

1. *Travaux pratiques d'une conférence de paléographie à l'Institut catholique de Toulouse* (Toulouse, Éd. Privat; Paris, Alph. Picard, 1892, in-8°), p. 72.

2. Ces mots, placés à la marge, indiquent que la défense du jeu des Cent Drutz avait déjà été prononcée par un statut antérieur.

Le premier est la simple mention d'un manuscrit de ses œuvres : « Libre appellat *Mechant* ó *Mechaud* anno 1367. » Le second est un billet de la reine Yolande, femme de Jean Ier d'Aragon, à son cousin le comte de Foix, et dont voici la teneur : « Car cosí, Reebuda havem vostra letra ensemps ab lo libre molt bell é bo de *Guillem Maixant* quens havets trames, e lo qual vos entenem remetre com lo haurem acabat de legir. Dada en Montçó a XVIII dies de juny de mil trescents vuytanta et nou. » Le texte de Torres Amat porte ici *Maixant*, mais il est bien vraisemblable que la reine Yolande a écrit correctement *Maixaut*.

Ces renseignements, qui établissent la vogue du poète français dans les pays catalans à la fin du XIVe siècle, ont été extraits par Torres Amat de registres des archives d'Aragon.

A. M.-F.

JEAN DE HESDIN

LE *GALLUS CALUMNIATOR* DE PÉTRARQUE

Qu'il nous soit permis d'ajouter quelques mots au très intéressant article de M. de Nolhac (*Romania*, XXI, 598) sur le contradicteur de Pétrarque, Jean de Hesdin, qui fut dans son temps un personnage considérable, non moins versé que Pétrarque dans la littérature profane et que celui-ci n'aurait pas dû traiter avec tant de dédain.

Jean de Hesdin, religieux de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean, docteur en théologie, auteur de très gros commentaires sur différents livres de l'Écriture sainte, aurait certainement mérité que la postérité s'inquiétât de lui quand il n'aurait pas écrit contre Pétrarque et quand Pétrarque n'aurait pas écrit contre lui. Il n'est donc pas sans intérêt de faire un exact recensement de ses œuvres.

Le premier de ses commentaires paraît être celui qu'il a fait sur le livre de Job, qui est daté de l'année 1357 dans les nos 200 de la Mazarine et 50 de l'Arsenal, de l'année 1358 dans le no 42 de Toulouse. La dédicace est à Gui de Bologne, cardinal-évêque de Porto. Un autre exemplaire est dans le no 8863 de Munich.

Job n'a jamais été plus prolixement commenté. Ce commen-

taire n'occupe pas, en effet, moins de 693 pages in-folio, d'une écriture très serrée, dans le n° 50 de l'Arsenal. Les remarques sur le texte sont pourtant rares et courtes. L'auteur ne semble pas avoir eu le moindre souci de passer pour un grammairien expérimenté. Ce n'est pas non plus un de ces théologiens inquiets, méticuleux, qu'excite et pousse immédiatement à la controverse la rencontre d'un mot qui peut être diversement interprété. Mais c'est un moraliste, et un moraliste lettré, dont la mémoire est pleine de textes, et qui prodigue les citations avec l'espoir, d'ailleurs légitime, de se faire considérer comme très savant. Il n'y a presque pas un écrivain, antique ou moderne, profane ou sacré, prosateur ou poète, dont il ne cite à tout propos des fragments plus ou moins étendus; puis, sur ces fragments mis en regard les uns des autres, il disserte, en montre l'accord ou le désaccord et donne enfin, en casuiste, sa conclusion morale. Voilà ce qui explique la longueur de tous ses commentaires.

Le deuxième est sur l'épître de saint Paul à Titus, avec une dédicace à Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen. La date est 1362 dans le n° 421 de Chartres, 1364 dans les n°s 272 de la Mazarine, 54 de Toulouse et 108 des manuscrits théologiques de Saint-Marc, à Venise. D'autres copies de cet écrit très estimé sont conservées dans les n°s 271, 273 de la Mazarine, 33 d'Avranches, 8887 de Munich et 181 du collège Balliol. Jean de Trittenheim et Sixte de Sienne disent que Jean de Hesdin a commenté toutes les épîtres de saint Paul. C'est ce que répète Paquot, dans ses *Mémoires de littérature*, t. II, p. 345, reproduisant, dit-il, le titre d'un manuscrit de l'Escurial. Mais c'est une erreur; Jean de Hesdin n'a commenté que l'épître à Titus. Ce commentaire sur une des plus courtes épîtres de l'apôtre (elle n'a, comme on le sait, que trois chapitres) n'occupe pas moins de 322 pages in-fol. dans le n° 273 de la Mazarine. Or, on a quatorze épîtres de saint Paul. Quelle masse offriraient donc quatorze commentaires nécessairement identiques à celui qui nous aurait seul été conservé! On ne se la figure pas sans frémir.

Nous avons un troisième commentaire de Jean de Hesdin, daté de l'année 1367. Il a pour objet l'évangile de saint Marc et nous en pouvons indiquer des copies dans les n°s 17287 de la Bibliothèque nationale, 179 de l'Arsenal, 33 d'Avranches, 12280

de Munich et 181 du collège Balliol. C'est encore un énorme volume.

Jean de Hesdin a-t-il aussi, comme le prétend Jean de Trittenheim, et, comme le répètent, d'après lui, Swert, le P. Lelong [1] et d'autres, paraphrasé l'évangile de saint Jean ? On en doute. Si Jean de Trittenheim avait vu ce commentaire, il en aurait cité, selon sa coutume, les premiers mots. Ce qu'il n'a pas fait. Ajoutons que Sixte de Sienne et Casimir Oudin n'en font pas plus mention l'un que l'autre et que nos catalogues n'en signalent aucune copie. Le doute est certes permis.

Mais voici d'autres attributions plus sûrement fausses. Le P. Lelong et Foppens [2] disent que, d'après François Swert, dont ils allèguent l'un après l'autre le témoignage, il existe un commentaire sur l'Apocalypse sous le nom de Jean de Hesdin. S'il existe, où est-il ? Ne l'ayant pas rencontré, mais croyant Swert sur parole, Oudin fait à l'appui de son assertion une de ces conjectures qui lui sont habituelles et dont on a souvent blâmé la témérité. On a, dit-il, deux commentaires sur l'Apocalypse attribués à Nicolas de Gorran. Or, Nicolas de Gorran et Jean de Hesdin furent contemporains, morts l'un et l'autre vers 1380 ; on les a donc facilement confondus, et comme il est invraisemblable que Nicolas de Gorran ait deux fois commenté l'Apocalypse, que l'un des deux commentaires soit restitué sans hésitation à Jean de Hesdin. Les critiques décideront lequel lui convient le mieux [3]. Telle est la conjecture de Casimir Oudin. Eh bien, Nicolas de Gorran étant mort, non pas vers 1380, mais en 1295, Oudin l'a rajeuni d'un siècle entier pour le faire contemporain de Jean de Hesdin. Ainsi l'on n'avait pas, pour les confondre, la raison qu'il a supposée. Mais s'ensuit-il que Nicolas de Gorran nous ait laissé deux commentaires sur l'Apocalypse ? Nullement. La vérité sur ce point est que l'un des deux commentaires attribués à Nicolas a deux fois été publié sous le nom d'Albert le Grand, à Bâle, en 1506, par les soins de Bernard de Luxembourg, et dans le tome XI de ses *Œuvres*. Or, s'il n'est pas plus d'Albert que de Nicolas, il est

1. *Bibl. sacra*, t. II, p. 796.
2. *Bibl. belg.*, p. 658.
3. *Comment. de Scrip. eccl.*, t. III, col. 1223.

de leur humble confrère, Bernard de Trilia, à qui le donne un manuscrit qui paraît digne de confiance.

Maintenant, revenons à l'assertion de Swert. Ceci est bien étrange, mais nous l'avons constaté : Swert n'a rien dit de ce qu'on lui fait dire; cette assertion que Lelong et Foppens mettent à son compte est purement fictive. N'ayant, comme il paraît, rien appris de particulier sur Jean de Hesdin, Swert s'est contenté de reproduire la courte notice de Jean de Trittenheim où ne figure pas le commentaire sur l'Apocalypse. D'où il résulte que ce commentaire n'a jamais été vu par personne et, pour conclure, n'a jamais existé.

Le P. Lelong et Foppens inscrivent, en outre, ce titre au catalogue des œuvres de Jean de Hesdin : *Commentarii in Novum Testamentum*. Comme ils n'ont pas certainement voulu dire que Jean de Hesdin ait deux fois commenté saint Marc, saint Paul et peut-être saint Jean, ce titre vague doit être raturé comme superflu. Oui, sans doute, Jean de Hesdin a commenté plusieurs livres du Nouveau Testament; mais il ne faut pas donner à croire qu'il a fait sur tous le même travail.

Poursuivons. Jean de Trittenheim donne à Jean de Hesdin des *Sermones varii* et Casimir Oudin, se croyant mieux informé, désigne un gros volume de l'abbaye de Foigny qui, dit-il, contient ces sermons. Ce volume ne se retrouve plus; mais, en prenant soin d'en citer le début, Oudin nous fournit lui-même la preuve de son erreur. C'est, en effet, le début du commentaire sur l'épître de saint Paul à Titus; ce sont les premiers mots de la dédicace. Voilà donc une bien étrange étourderie. Mais Oudin en a commis beaucoup de semblables. Si Jean de Hesdin a composé des sermons en plus ou moins grand nombre, on n'en a, croyons-nous, conservé qu'un sur la conception de la Vierge, que possédait autrefois l'abbaye de Saint-Bertin et dont on nous atteste aujourd'hui la présence dans le n° 316 de Saint-Omer. Il est possible, d'autre part, que Jean de Hesdin ait peu prêché. Parlant des théologiens de son temps, « ils ne veulent plus, dit-il, prêcher dès qu'ils sont reçus docteurs [1]. » N'a-t-il pas, devenu docteur, fait comme eux? Ce qui, d'ailleurs, pouvait les excuser, c'est que la prédication, toujours prescrite comme

1. *Comment. in Job*; Arsen., n° 50, fol. 33, v°.

mente réplique. S'il ne l'a pas fait, c'est probablement, comme le suppose M. de Nolhac, par dédain. Ou peut-être a-t-il voulu se donner, en ne le nommant pas, de plus grandes facilités pour l'insulter.

B. HAURÉAU.

COMPLÉMENT DE L'ORAISON D'ARNOUL GREBAN A LA VIERGE

Nous avons publié dans la *Romania*[1] des fragments d'un lai d'Arnoul Greban qui était inscrit sur un tableau dans l'église des Bernardins de Paris. M. Piaget veut bien compléter cette publication. Il a trouvé le texte complet du poème dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (fr. 19247). Nous ne reproduisons ici que les vers manquant au manuscrit Didot. L'acrostiche donne : *Arnulphus Graben me.*

IV.

Lune plus que soleil clere,
Quant ma fragile matere
Considere,
C'est ung bien par moy defait :
Par ma coulpe tresamere
J'ay courroucé par misere
Dieu mon pere,
Qu'a son ymage m'a fait.
Verger de grace parfait,
Saint clos, par dit et par fait,
J'ai meffait :
Se par vous ne me modere,
Je sens tant grief mon meffait
Que tout mon bien est forfait,
Se refait
Ne suis par vous, tendre mere.

V.

Doy je loer or de si haulte touche
Qui suis polu tant de cuer que de bouche,
Tout desarmé d'innocente blancheur?
Je n'y voy mieulx qu'en sa mercy me couche :
Comme Seneque et Sapience touche,

1. Tome XIX, 1890, p. 595.

Los n'est pas bel en bouche de pecheur.
O fin saphir, carboucle especiale,
Ryant ruby de richesse royale,
Resplendissant par dessus tous les cieulx,
Riche Juno, doulce Helene aux beaulz yeulx,
Pour veoir Paris en regale estature,
Excusez moy se dire ne say mieulx :
Qui de terre est, terrestre est par nature.

VI. Je viens et suis né de terre
Et la retourne grant erre;
    Le requerre
N'y vault; la Mort le me signe.
Mon ame plus hault se serre;
Les haultains cieux voulsist querre,
    Et conquerre
Son bien parfait qui ne fine.
La char est au monde encline,
Qui n'est que pouldre et vermine;
    Toujours mine
Pour bien transitoire acquerre;
L'ame quiert gloire divine.
L'un reste, l'autre chemine.
    O royne,
Appaisez moy ceste guerre.

VII. Noble Egina, Hebé gente et habile,
Sage Minerve et prudente Sebile,
Humble Hester, Judich au doulz maintien,
Belle Rachel, Rebeque tressubtile,
Ruth diligente et Flora tresgentile,
Plus que Flora, qui vers vous ne scet rien;
Car, pour passer toute euvre naturelle,
Avez produit une fleur eternelle,
Dont la largeur cueuvre tout ce beau monde,
La profondeur tous les enfers affonde,
La haulteur vaint les trosnes souverains,
Et de rondeur, qui de celle redonde
Sont assouvis [illegible] et tous les sains.

VIII. A la Mort profonde suis,
[illegible]
    [illegible]
[illegible]
[illegible]

Par vens et roches conduis.
Se je fuis
Ung peril, l'autre me chasse.
La Mort vient qui me menace.
Le juge somme et pourchasse
Qu'il m'efface
De ma povre charge, et puis,
Estoile immobile en place,
A vous eslieve ma face.
Vostre grace,
Vierge : sans elle ne puis.

IX. Pour tout mon cas, qui est grief et impieu,
Je n'ay que vous, Vierge au cuer humble et pieu;
Et pour pecheurs pitié vous composa,
O noble espoir, saincte cité de Dieu,
Arche de paix, saint et precieux lieu,
Ou le tresor de la foy reposa.
Quant Athleto, la nourrice d'envie,
Obnubila la lumière de vie,
Cuidant loger nostre foy hors des termes,
Fondemens ot, mais non pas assez fermes:
Ferme piller fustes une saison,
Et, s'au fonder fundistes maintes lermes,
Mere piteuse, il y ot bien raison.

X. Or est ce grief dueil en voie
Et changé par doulce voye
A grant joye,
Flairant souef plus que basme,
Car, en la haulte monjoie,
Toute la court vous convoye
Et festoye,
Regente et chef du royaume,
Et moy, qui bruis en la flame,
Vous reclame :
Autrement je ne pourroye,
Si vous supply, haulte dame,
Quant mon corps sera soubz lame
Qu'après l'ame
De vos beaux yeulx se resjoye.

XI. Tour de David, aux portes bien ferrées...

(Voy. *Romania*, XIX, p. 597.)

XII.

A vous donc, Vierge honorable,
Royne trespiteable,
Non estable,
Viens m'oraison presenter.
La vie m'est moult doubtable,
Forment soudaine et muable,
Variable,
Si fait bien a redoubter.
Grant fardeau sens a porter;
Raison me veult inciter
A compter.
Benoiste vierge amyable,
En vous me vueil rapporter;
Ne me laissez desmonter,
Mais monter
En la gloire pardurable,
Amen.

Émile PICOT.

---

159 *Ms.* Et royne.

COMPTES RENDUS

De Nicolao Museto (gallice Colin Muset) francogallico carminum scriptore, thesim Facultati litterarum parisiensi proponebat Joseph BÉDIER. Paris, Bouillon, 1893, in-8°, 135 p.

En même temps qu'il présentait à la Faculté des Lettres de Paris sa thèse française sur les *Fabliaux*, qui sera un évènement dans les études de littérature comparée et dont nous aurons certainement à nous occuper, M. J. Bédier lui proposait cette thèse latine sur Colin Muset, écrite avec un agrément et une élégance qu'on rencontre rarement dans les productions de ce genre. Le sujet était un peu mince, et l'auteur s'est efforcé de l'agrandir. Il a surtout fait servir l'aimable *vielleur* du XIIIe siècle à appuyer la thèse (car c'en est bien une) qu'il soutient contre M. Jeanroy et en général contre tous ceux, ou peu s'en faut, qui ont parlé de la poésie lyrique française du XIIIe siècle : tous en ont relevé la banalité conventionnelle, le manque de sincérité dans le sentiment, et surtout l'extraordinaire uniformité; à les en croire, on ne saurait distinguer un de ces poètes des autres, et sans les indications fournies par les manuscrits on pourrait attribuer au même auteur les 2000 chansons que nous ont laissées les XIIe et XIIIe siècles[1]. M. Bédier combat spirituellement ce qu'il y a d'excessif dans cette appréciation; il soutient que la plupart des groupes de poètes lyriques, dans n'importe quel pays et quelle époque, présentent au premier coup d'œil une uniformité presque égale[2], et que si cette impression est plus marquée et plus générale pour la poésie lyrique française du XIIIe siècle, cela tient surtout à la façon incomplète et défectueuse dont elle a jusqu'à présent été mise au jour. Il reconnaît toutefois qu'il y a

1. Il est à noter que Diez, bien qu'avec des réserves, avait dit à peu près la même chose de la poésie des troubadours : « Si l'on compare une série de pièces d'auteurs différents, on constate qu'elles manifestent toutes le même caractère poétique. On pourrait s'imaginer que cette littérature est l'œuvre d'un seul poète. » (*Die Poesie der Troubadours*, éd. Bartsch, p. 10.)

2. Il y a bien quelque exagération dans cette assertion, et je ne comprends pas notamment comment un juge aussi délicat que M. B. a pu écrire (p. 7) : « Quis adeo subtilis et emunctae naris est ut Catullum a Tibullo, Tibullum a Propertio primo adspectu discernat? » Quelle pièce de Catulle, dirai-je au contraire, peut-on prendre un seul moment pour une pièce de Tibulle ou de Properce?

dans toutes les productions de cette poésie un fonds commun d'idées conventionnelles et de formules toutes faites qui gêne la manifestation de l'individualité poétique, et il caractérise ce fonds commun en se plaçant à un point de vue un peu différent de celui de ses prédécesseurs, et en montrant, à côté de ce qu'il a d'artificiel et de faux, ce qu'il a eu de nouveau, de noble et de fécond pour l'avenir. Mais il prétend qu'avec un peu d'attention et de perspicacité [1] on découvre bien vite dans la mise en œuvre de ce fonds commun des différences toutes personnelles, et il le prouve en étudiant comparativement les chansons de Conon de Béthune et celles de Colin Muset, où se révèlent non seulement deux existences, mais deux âmes et deux caractères poétiques très différents. Tout cela se lit avec beaucoup de plaisir, contient une grande part de vrai, quoique à mon sens avec un peu de parti pris optimiste, et contribuera certainement à faire mieux comprendre et apprécier une poésie qui n'est pas ce que le moyen âge nous a laissé de plus intéressant, mais dont l'intelligence est nécessaire à la compréhension générale de cette époque. Le plaidoyer de M. B. sera surtout utile s'il contribue, comme on peut l'espérer, à faire donner de nos vieux poètes lyriques des éditions séparées et critiques telles que trop peu d'entre eux en ont déjà obtenues [2]. Il s'est chargé de celle d'un des plus aimables d'entre eux et en même temps d'un de ceux qui nous sont arrivés avec le plus léger bagage, Colin Muset.

Ici se présentait tout de suite la question préalable qui se pose pour chacun de ces poètes, et dont la difficulté est à la fois un des grands obstacles à cette appréciation individuelle que réclame M. Bédier et un des arguments en faveur de ceux qui ont révoqué en doute la possibilité de cette appréciation. Quelles sont les chansons authentiques de Colin Muset? Il est clair que nous risquons de nous tromper gravement dans notre opinion sur lui si nous lui attribuons des pièces qu'il n'a pas composées, et de n'en avoir pas une idée aussi complète que nous le pourrions si nous ne lui attribuons pas des pièces qui sont de lui, mais que rien ne désigne dans les manuscrits. S'il est possible de discerner quelques-unes de ces dernières, ce sera la meilleure

1. M. B. cite avec à-propos la pensée de Pascal : « A mesure qu'on a plus d'esprit, on s'aperçoit qu'il y a plus d'esprits originaux. » A ce compte, on comprend qu'il en distingue beaucoup. Mais Pascal aussi a dit : *Chi troppo s'assottiglia si scavezza*.

2. On a, à vrai dire, déjà pas mal de ces éditions séparées; quelques-unes sont tout à fait insuffisantes, comme celles de Tibaud de Champagne et de Blondel; d'autres, comme celles de Guilebert de Berneville, d'Adam de la Halle, de Gautier d'Épinal, de Hugues de Berzé, ne sont qu'à moitié satisfaisantes; mais celles de Moniot de Paris par M. Raynaud, du Châtelain de Couci par M. Fath, de Conon de Béthune par M. Wallenskjöld, répondent à toutes les exigences de la critique. Nous en aurons bientôt d'autres également bonnes : depuis plus de vingt ans, M. G. Raynaud prépare celle du roi de Navarre; M. G. Huet a terminé en manuscrit celle de Gace Brulé, qui, espérons-le, verra bientôt le jour; celle de Gautier d'Épinal, par M. Lindelöf, est imprimée et n'attend que le moment de paraître; M. Schwan en annonce une de Hugues de Berzé. Un *corpus* général des poètes lyriques ne serait pas aujourd'hui une œuvre au dessus des forces d'un éditeur laborieux.

preuve que la poésie de Colin Muset a dans la forme ou dans le fond des traits vraiment caractéristiques; or c'est très probablement le cas pour une petite pièce conservée dans un seul manuscrit (R. 893) et publiée par M. Jeanroy (*Orig.*, p. 505)[1], qui a conjecturé qu'elle devait être de notre poète; on peut en être à peu près certain, et M. B. est trop réservé en disant (p. 52) : « fortasse sententiae a Jeanroy latae assenties. » Mais c'est là une chance bien rare, et, en général, les conjectures de ce genre qu'on pourra faire ne sembleront évidentes qu'à leurs auteurs. Au reste, la solution de la première question, à savoir de la légitimité des attributions fournies par les manuscrits, est plus importante; pour Colin Muset, cette question se présente dans des conditions particulières, et tout ce que nous pouvons savoir ou penser du poète en dépend étroitement. Voyons comment M. Bédier l'a résolue.

D'abord nous ne trouvons pour aucune des douze chansons qui sont attribuées à Colin d'attributions contradictoires, ce qui est rare : toutes lui sont expressément données et ne sont pas données à d'autres. Sur les douze, quatre (I, IV, X, XI) portent son nom dans le texte même[2] et forment la base indiscutable de notre opération critique. Pour savoir si les autres sont bien de lui, M. B. a employé une méthode qui en soi est bonne, mais qui ne pouvait conduire qu'à un résultat peu assuré : il a constaté qu'aucune des huit chansons ne contenait de rimes contraires phonétiquement à celles des quatre pièces certaines[3]; cela prouve simplement qu'elles peuvent être de Colin Muset, mais non qu'elles soient de lui. Il n'a pas fait la même comparaison pour le contenu des pièces, et cependant elle aurait pu lui fournir des éléments plus intéressants. J'y reviendrai tout à l'heure. Mais, pour résoudre une question d'authenticité la première recherche à faire devait porter sur

---

1. Cette chanson se trouve dans un ms. (Pb^5) où toutes les pièces sont anonymes, et où il se rencontre une autre chanson de Colin (IV) signée par lui; il y aurait peut-être lieu de rechercher si d'autres *unica* de ce manuscrit ne pourraient être de notre poète.

2. L'une d'elles, contenue dans le ms. Pb^5 qui ne donne pas de noms d'auteurs, ne nous est signalée que par là.

3. La petite recherche sur la langue de Colin Muset (p. 65 ss.), qui sert de base à la critique de l'authenticité, n'est pas exempte d'erreurs : pretium a donné dans tous les dialectes *pris* et non *priz* (voy. *Rom.*, XVIII, 549), et, par conséquent, il n'y avait pas de raison de supprimer dans l'édition les *z* donnés par les mss.; il est inadmissible que l'*l* de —*els* < -ellos, -ellus ne soit pas vocalisée : dans la pièce IX, qui a 41 vers en *-el*, 3 seulement offrent *-els* ou *-elz* dans le ms. unique; v. 20 l. *de l'oisel*, v. 30 *d'arbrissel*; au v. 19, *Chascuns a chapel de flor Et verdure et broudelz*, M. B. lit *Et verdurẽ et broutels*, et remarque en note : « *Broutels* = silvula (cf. *brotteaux*, *brout*). Hanc formam formae *broudelz*, quae in codice legitur, praetuli. » Comme me l'a fait remarquer A. Thomas, nous avons très probablement ici le mot prov. *brondel*, que Raynouard a déjà rapproché du mot fr. *brondes*, dans Cotgrave « green boughes, or branches, of trees » (notre mot *brindille* me paraît être le pr. *brondilh* altéré sous l'influence de *brin*); le ms. (B^2) porte sans doute *brondelz*. En tout cas, rien n'empêche de mettre le mot au singulier.

l'autorité de la tradition, et M. B. ne s'en est pas assez préoccupé; elle a cependant ici un intérêt particulier.

Les treize pièces publiées avant M. B. et par lui comme de Colin Muset (en y comprenant la pièce R. 893, que j'appellerai XIII), nous sont arrivées dans des conditions spéciales. Au point de vue de la tradition, elles forment trois groupes bien distincts, et aucune ne se trouve à la fois dans deux groupes :

1° I, X, XII dans Pa, Pb[4], Pb[6], Pb[17]. Ces quatre mss. forment, comme on sait, une famille très étroitement unie (γ de Schwan, un des sous-groupes de S[II]). Leur attribution ne représente donc que celle d'un seul manuscrit; mais les pièces I et X sont signées par le poète, et la pièce XII est sûrement de lui, comme le prouve la plus superficielle comparaison avec les autres pièces authentiques.

2° IV et XIII ne se trouvent que dans Pb[5]; ce ms. laisse toutes les pièces anonymes, mais IV est signé, et XIII se dénonce comme authentique par sa facture et son contenu.

3° II, V, IX, XI ne sont que dans B[2], III, VI, VII, VIII sont dans B[2] et Pb[12], mais Pb[12] ne donne pas de noms[1]; B[2] est donc seul responsable de l'attribution. Or on sait depuis longtemps que l'autorité de ce ms. sur ce point est extrêmement faible, et que les rubriques, ajoutées une cinquantaine d'années après la confection du ms., l'ont très souvent été au hasard. En ce qui concerne les pièces de Colin, nous n'en avons la confirmation externe que pour XI, débat entre Colin Muset et Jacques d'Amiens qui contient les noms des deux auteurs; IX est certainement de lui, comme le prouve l'examen du contenu. C'est sur les pièces II, V, — III, VI, VII, VIII, que porte surtout la question. Elle emprunte un intérêt particulier au fait que les quatre dernières se trouvent dans Pb[12], et dans la première partie de Pb[12]. Or cette première partie (f° 1-91) a été écrite, non pas, comme le dit M. Schwan, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, mais certainement dans la première, comme tout le monde peut en juger par la reproduction héliotypique que vient de donner de ce précieux manuscrit la Société des anciens textes (M. Raynaud dit même « du commencement »), et elle doit, quoi qu'en dise aussi M. Schwan, être considérée à part des suivantes. Elle ne contient que des pièces de poètes appartenant au XIIe siècle ou au commencement du XIII[e][2]; on sait en outre qu'elle est seule à contenir un certain nombre de chansons *adespotes*, et notamment de chansons de toile, qui appartiennent

---

1. M. B. dit à plusieurs reprises que Pb[12] *incerto auctori imputat* les pièces de Colin; l'expression n'est pas très exacte, ce ms. ne désignant jamais d'auteurs.

2. Tous ceux du moins dont on peut établir la date avec quelque certitude; il en est dont nous ne connaissons pas bien l'époque, mais il n'en est pas dont l'époque soit connue et postérieure au commencement du XIIIe siècle. Il est vrai qu'à en juger par la liste que donne M. Schwan (p. 181 ss.) il y aurait des pièces de poètes bien plus récents; mais il n'a fait que reproduire les attributions du ms. de Berne, qui demandent

sûrement au XIIe siècle[1]. Il faut que le choix ait été arrêté de bonne heure pour que des poètes aussi remarquables et aussi promptement célèbres que Tibaud de Champagne, Guilebert de Berneville, Jehan Bretel, n'y aient pas été admis. Si des chansons de Colin Muset figurent dans ce choix, nous avons par là même la preuve qu'il appartient à la génération des trouveurs qu'on peut appeler classiques, Gace Brulé, Blondel et le Châtelain de Couci. C'est bien l'opinion de M. Bédier, mais il ne s'appuie (après P. Paris) que sur les deux pièces VII et VIII, qui sont précisément en question. Examinons donc : 1° les pièces contenues à la fois dans Pb[12] et dans B[2]; 2° les pièces propres à B[2]. 1° On sait que Pb[12] remonte à une source plus ancienne qui est aussi en partie la source de B[2], et qui contenait déjà des fautes qui se retrouvent dans les deux mss. (S[III] υ de M. Schwan). Or il faut remarquer que les pièces VI, VIII et III, attribuées à Colin Muset par B[2], se trouvent à la suite l'une de l'autre dans Pb[12] (f. 76, 77 et 78); B[2], qui range les pièces par ordre alphabétique des premiers mots, a disloqué naturellement ce petit groupe (f°s 247, 170, 226), mais le fait qu'il attribue les trois pièces à Colin Muset semble attester que l'attribution remonte à la source originale et par conséquent est digne de foi[2]. La pièce VII au contraire (Pb[12] f. 63, B[2] f. 235) n'offre pas cette garantie. 2° La pièce II (B[2], f. 150) n'a pour son authenticité que la faible autorité du ms. de Berne; la pièce V (B[2] f. 171) est particulièrement suspecte, parce qu'elle suit immédiatement la pièce VIII, et que le rubricateur de B[2] a fort bien pu répéter machinalement le nom qu'il venait d'inscrire en tête de celle-ci[3].

Il résulte de cet examen : 1° que les dix chansons I, III, IV, VI, VIII-XIII sont sûrement ou très probablement de Colin Muset; 2° qu'il a fleuri à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle. Restent à examiner les pièces II, V et VII. La pièce II à mon sens n'a aucune chance d'être de lui : elle est dans un rythme qui ne ressemble à aucun des siens, et elle repose en bonne partie sur la banale plainte contre les *mesdisanz*, qui ne se retrouve dans aucune de ses pièces authentiques. J'en dirai autant de V, qui roule sur les lieux communs de l'amour courtois, et surtout de VII, consacrée à blâmer le siècle et la compagnie de *mauvaise gent*, où l'on ne reconnaît rien de l'esprit

---

toujours à être contrôlées, et qui, dans le cas dont il s'agit, peuvent souvent être convaincues d'erreur. Ainsi la pièce attribuée par B[2] à Philippe de Nanteuil (R. 126) est anonyme dans cinq mss. et donnée par Pb[4] à Gace Brulé; celle que B[2] attribue au Roi de Navarre est du Châtelain d'Arras d'après Pb[6], etc.

1. En revanche, elle ne contient que très peu de pastourelles et un seul jeu parti (R. 878) d'un caractère tout à fait archaïque.

2. Il y aurait lieu d'examiner si la très jolie pièce qui précède ces trois-là dans Pb[12], et qui est un *lai* ou *descort*, forme chère à notre poète (R. 284), n'est pas de lui; B[2] ne l'a pas.

3. Ce n'est pas la seule fois qu'il aurait agi ainsi : au f. 1, la pièce 2000, qui ne saurait être de Conon de Béthune, lui est attribuée parce qu'elle suit la pièce 1125, qui est de lui.

ni du style de notre poète[1]. C'est dans cette pièce que se trouvent les mentions des seigneurs de Waignonru et de Widemont qui ont seules servi jusqu'ici à situer Colin Muset dans le temps et le lieu. Je crois qu'il faut y renoncer, et se contenter de ce que nous fournit à ce point de vue, avec la présence probable de trois pièces de lui dans le ms. Pb[12], son débat avec Jacques d'Amiens; ce dernier nous éloigne de la Champagne pour nous rapprocher des *bones viles* de la Picardie. Nous ne savons pas quand vivait Jacques d'Amiens[2]; son nom ne figure que dans B[2], et des six pièces (outre le débat avec Colin) qui lui sont attribuées, une (189) est anonyme dans O, une (1252) se retrouve dans de nombreux mss. et n'est sûrement pas de lui. La pièce 1194, si elle est de lui, nous le montre en relation avec une comtesse non nommée et un certain Ferri; M. Bédier voit dans l'un le mari de l'autre, y reconnaît Ferri II duc de Lorraine, et identifie la comtesse avec la *bone duchesse* dont parle Colin (VIII 62); mais Ferri ne peut guère avoir été un duc, puisque le poète l'appelle tout simplement par son nom[3]. Tenons-nous en donc à ce résultat quant aux dates de la vie de Colin : il florissait vers le commencement du XIIIe siècle, il allait de cour en cour dans les provinces du Nord et de l'Est de la France, il fut protégé par une duchesse, et il nous a laissé dix chansons, dans lesquelles il montre un talent original et personnel. Si dans les pièces VIII et X il a fait violence à son naturel pour plaire à ses patrons et s'est évertué à *trouver* avec autant de courtoisie que ses nobles émules, les autres pièces nous montrent des traits caractéristiques faciles à discerner : pour la forme, il aime les vers inégaux et les strophes inégales, il ne craint pas çà et là l'assonance, il emploie avec prédilection les diminutifs mignards en *-el*, en *-et*, en *-elet*; pour le fond, il ne célèbre pas proprement l'amour courtois, ne s'amuse pas à invectiver les *losengiers* et à gémir sur la décadence du siècle; il nous peint des *amoretes* d'un moment avec des *puceles* à peine entrevues, dont on ne sait pas même bien si elles sont réelles ou rêvées, qui lui apparaissent dans un bois ou une prairie; il se représente *vielant*, dansant, poussant des cris de joie en l'honneur du printemps et de la *bone vie* qu'il mène, et il ne manque presque

---

1. Notez en outre au v. 32 *jeus* = judaeus monosyllabique, ce qui est contraire à l'usage de notre auteur.

2. Rien ne prouve qu'il soit le même que l'auteur de l'*Art d'amors* publié par M. Körting; s'il l'était, il faudrait sans doute le faire descendre autant que possible dans le XIIIe siècle. M. Körting ne voit pas d'objection à ce que l'*Art d'amors* soit du commencement du XIIIe siècle; mais plus d'un trait de la langue, le style, la longue et malicieuse allusion aux béguines (v. 2299 ss.), montrent qu'il est de la seconde moitié.

3. Je serais bien plus porté à y voir le Ferri qui est un des auteurs des deux jeux partis 1002 et 1122. — M. B. dit que Jacques n'a pu rapprocher la comtesse et Ferri comme il le fait que s'ils étaient mari et femme; mais il ne s'est pas aperçu qu'ils sont mentionnés dans deux envois distincts, qui n'étaient certainement pas joints au même exemplaire de la chanson.

jamais (jamais dans ses pièces les plus sûrement authentiques) d'associer ou même de préférer la bonne chère à l'amour [1].

A l'aide des dix pièces que nous avons conservées de lui (et surtout des pièces I, III, IV, VI, IX-XIII), nous pouvons nous tracer du poète un portrait suffisamment complet et vivant. C'était un ménestrel de profession. Il passait sans doute l'hiver bourgeoisement avec sa femme et sa fille, dans une maison qui ne manquait pas de confort, et où il avait un valet et une servante; puis, les beaux jours venus, monté sur son cheval, sa valise en croupe, sa *viele* et son *archet* liés par dessus, il s'en allait dans les châteaux pour divertir les seigneurs et les dames. Il leur viellait sans doute toutes sortes de choses, des chansons de geste et des chansons d'amour, des *triboudaines* et des pastourelles. Dans son répertoire figuraient des pièces de lui, ce qui lui donnait un rang à part parmi les ménestrels. Il semble qu'il avait donné à l'une de ces pièces le nom de *muse* ou de *muset* [2], qu'elle avait eu du succès, et que le surnom lui en était resté. Dans ses compositions, il se met presque toujours en scène avec sa vielle et son archet, et se représente à la fois comme un poète, un amoureux, un gourmand et un parasite. Il désire par dessus tout *mener bone vie* en mangeant des chapons à l'ail et en buvant du vin frais, mais il veut être assis dans une prairie verdoyante et fleurie, au mois de mai, un *chapel* de roses sur la tête, et il aime être servi par une *blondete* qui complète sa joie par quelques savoureux baisers. C'est le rêve qu'il se plaît sans cesse à caresser et qu'il nous raconte avec une grâce singulière. Ces vives esquisses charmaient sans doute aussi ses auditeurs par leur mélange imprévu de poésie légère et de grasse matérialité. D'ordinaire, il rentrait chez lui revêtu d'une belle robe fourrée, la valise gonflée, parfois avec un beau cheval frais en place du *roncin* fatigué qu'il avait emmené; on lui faisait alors bel accueil; mais il n'en était pas toujours ainsi : il se trouvait des seigneurs, voire des comtes, qui le laissaient vieller tant qu'il voulait, ne lui donnaient rien et ne dégageaient même pas, suivant l'usage, les vêtements ou les objets qu'il avait dû donner en gage à son hôte pour la dépense; l'hôte les gardait impitoyablement, car on ne le voyait qu'en songe, cet hôte idéal « qui ne voudrait pas compter », et qui laisserait sa femme, aussi « courtoise » que lui, embellir les nuits du ménestrel dont il se chargerait de charmer les jours par une cuisine abondante et variée. Le pauvre Muset n'était pas bien reçu quand il rentrait à la maison sur son cheval harassé avec

1. I, 62 : *Maint bon morsel li a doné Et departi, Et de bon vin fort a son grè*; — IV 32 : *L'en m'apele Colin Muset, S'ai mangié maint bon chaponet, Mainte haste, maint gastelet*; — X, 42 : *Vos serés bien servie De crasse oe rostie, Et bevrons vin sor lie, Si menrons bone vie*; — XI, 36 : *Jaques d'Amiens, et j'errant m'en retor As chapons en jance aillie Et as gasteaus qui sont blanc come flor, Et au très bon vin sor lie*; — voy. aussi la p. XIII (Bédier, p. 52) et la pièce XII.

2. C'est ce qui me semble ressortir de la pièce I : « *Vien ça,* » *me dist ele,* « *Si me viele Ta muse en chantant* »..... *J'alai a li el praelet A tot la viele et l'archet, Si li ai chanté le muset Par grant amor.* On pourrait même croire que les deux vers qui suivent sont le début du *muset*.

sa *male farsie de vent* et sa bourse dégarnie : sa femme le soupçonnait d'avoir été faire la débauche *aval la vile*[1], au lieu de faire la tournée lucrative qu'il avait annoncée; encore ne parlait-il pas du *det* qu'il avait contracté, et qu'il s'efforçait d'oublier lui-même. Aussi fallait-il de temps en temps se résigner à des expéditions plus longues : il fallait trotter, tout *besoignous*, après quelque « mauvais prince » qui ne vous récompensait que bien médiocrement de vos peines; fâcheux moments pour qui n'aimait qu'*aise et sejor!* Mais d'autres fois aussi on vivait grassement, quitte à engager son manteau, dans quelque *bone vile* où on médisait des *borjoises*, et où on donnait à un confrère en poésie comme Jacques d'Amiens des conseils empreints de la sagesse la plus pratique : « Faites comme moi, *si menrés bone vie*; ne donnez votre amour qu'aux bons morceaux, aux bons vins, et, par cette froidure, aux grands feux dans la chambre! » Ainsi se passa la vie de Colin Muset, une vraie vie d'oiseau, voyageuse et casanière, légère et sensuelle, recluse en hiver, vagabonde en été, familière jusqu'à l'insolence avec ceux qui l'entretiennent, mais toujours gazouillante et mêlant à ses effronteries et à ses libertinages ce que des ailes, un gosier vibrant et l'amour des bois et des prés donnent toujours de poésie. — Dans ces conditions, on comprend sans peine que l'œuvre de notre ménestrel ne ressemble pas à celle des chevaliers qui, pour plaire aux dames et acquérir le renom d'une parfaite courtoisie, s'appliquaient à produire sur les thèmes donnés de l'art à la mode quelques variations poétiques et musicales; il a cherché à prendre leur ton dans la pièce VIII et dans la pièce X, où il parle de *merci*, de *bel servir*, et menace de mourir si sa *bele douce amie* ne l'exauce pas; mais il reprend vite courage et lui promet, si elle vient le rejoindre *desoz l'ente florie*, tout ce qui constitue pour lui le bonheur idéal, une *crasse oe rostie* et de *bon vin sor lie*. En somme, l'originalité de Colin Muset tient à sa condition sociale et à sa profession; sa poésie est en marge de la poésie courtoise qu'on peut appeler officielle, comme sa vie est en marge de la société courtoise qui l'accueille et le paie, mais dont il ne fait pas partie.

M. Bédier a étudié avec un soin particulier la versification des pièces qu'il a publiées. Aucune n'est dans la forme classique des *grands chants*; ce sont toujours des rythmes légers et de courte haleine, qui remontent à l'ancienne tradition française autant qu'à l'art imité des troubadours. Colin ne s'interdit ni l'assonance, ni la rime d'un mot avec lui-même[2], et n'observe pas la tripartition; il aime au contraire les suites de vers sur la même rime et

---

1. XII, 19 ss. : *Ainz me dit : « Sire engelé, En quel terre avez esté, Qui n'avez rien conquesté? | Trop vos estes deporté| Aval la vile. »* On peut suppléer ainsi le v. 22 qui manque. M. B. place la lacune entre 20 et 21.

2. La non élision d'un *e* féminin est moins assurée (p. 73). M. Bédier donne une explication très ingénieuse, et qui paraît être vraie, de certaines irrégularités apparentes dans le nombre des syllabes de vers qui se correspondent. Sur la construction des vers de onze syllabes (II), il présente des observations intéressantes.

coupe volontiers ses strophes en deux parties égales. On sent pourtant dans ses vers qu'ils sont faits pour la musique, et il semble qu'on entend le gai coup d'archet qui les rythmait sur la *viele*. Il est malheureux que nos études sur la musique du XIIIe siècle soient encore si peu avancées, et que nous ne puissions nous rendre compte de ce qu'il devait y avoir d'originalité dans les *notes* comme dans les vers de Colin Muset.

Je terminerai ce compte rendu par l'examen de l'édition qu'a donnée M. B. des douze pièces que, sur la foi des manuscrits, il attribue à notre ménestrel. Cette édition est aussi critique que le permet l'état des choses, chaque pièce ne reposant en réalité que sur un manuscrit (S^{II} v, B^2 ou S^{III} υ). Pour la graphie, l'éditeur déclare avoir suivi Pa, en remplaçant seulement ȝ final par *s* (à tort comme on l'a vu ci-dessus, p. 287, n. 3) et *iau* par *el* (à tort au moins dans *iaus* ou *eaus*), en écartant le redoublement intermittent des consonnes, et en écrivant partout *ai* là où il est étymologique et *o* pour *o* fermé au lieu que le ms. hésite entre *o* et *ou*[1]. Cette restitution n'était pas toujours aisée, les huit pièces qui ne sont que dans S^{III} υ étant copiées sous une forme lorraine moins marquée dans Pb^{12}, plus marquées dans B^2; elle est en général réussie, mais on y peut relever quelques inconséquences. Le principe de mettre *el* pour *iau* ou *eau* n'est pas observé dans *beaus* III 18 et *beautés* II 21; la vocalisation de l'*l* dans les autres cas, qui en général, avec toute raison, est admise, ne l'est pas toujours : pourquoi *molt* II 10, III 12 en regard de *dous*, *outrer*, *escouter*, etc.? pourquoi *mals* VI 44 en regard de *mauvais*? pourquoi *fols* II 19 et non *fous*? *cels* VI 4 et non *ceus*? *nuls* VI 22 et non *nus*? *gentils* XI 29 et non *gentis*? — La double consonne, partout écartée, est maintenue dans *comment* VII 5, *comme* III 6, X 10, *affi* I 65. — On ne comprend pas *mauvestiés* V 38 en regard de *mauvais*, *besier* I 43, X 34 en regard de *baisier* VI 44. — Pour *o* fermé, où on devrait toujours avoir *o*, on lit *ou* dans *bouche* XI 7, *bouchete* I 14, *redout* VI 25, *desous* X 39, *jalousie* XI 23, ou *eu* dans *preus* V 46, VIII 57, *eure* XII, et même *amoreuset* I 28, VI 3, *amoreusement* XI 23. — La représentation de *o* bref tonique est très hésitante : on lit *peut* IV 13 et *puet* VI 50, VIII 72, *veut* II 12, IV 38 et *vuelent* VI 30, *jeune* III 5 et *cuer* III 32. — Les graphies *proesce* V 37 pour *proece*, *morcel* I 62, IX 40 pour *morsel*, *embrassier* VI 41, *embrasser* VII 50 pour *embracier*, *hausse* V 36 pour *hauce* ne s'expliquent pas. — On lit *oe* X 42, mais *oies* IX 52, *bevrons* X 44, mais *abeuvrer* XII 39. — On est surpris de voir XI 37, 38 *aux* et 40, 41 *aus* : le ms. (B^2) a trois fois *as* (qui était le meilleur) et une fois *ai*[2]. Ce sont des minuties, mais quand on veut donner un texte uniformisé, on ne saurait être trop minutieux;

1. La raison que donne l'éditeur pour adopter la graphie *o* (p. 72) n'est pas bonne : Colin ferait rimer *amor*, *flor*, avec *or*; il n'y a ni ne peut y avoir de telles rimes dans ses poésies; les deux de ce genre qu'a admises l'éditeur doivent être corrigées (voy. ci-dessous).

2. Je ne regarde *aimeroit* pour *ameroit* (XI 27) que comme une faute d'impression.

l'attention même qu'exige ce travail est très profitable à celui qui s'y oblige en l'amenant à réfléchir sur beaucoup de petites questions de phonétique et de graphie qui ne sont nullement indifférentes à l'histoire de la langue[1].

Sur le texte même, constitué avec beaucoup de soin et d'intelligence, ainsi que sur les interprétations données en note, je n'ai que bien peu d'observations à faire. I 24 (voyez sur ce vers ci-dessus p. 391, n. 2) la restitution *en si bon get* est fort ingénieuse; mais *get* au singulier m'est inconnu, et ne faudrait-il pas *giet*? Je ne vois pas la correction. — II 12 *a simple vis : a* est ici la forme lorraine d'*as*; l. *as*. — II 13 *Se m'est avis*, l. *ce*. — II 21 *sui voir ieus*, l. *sui voir veil*[2]. — III 8 *Fille est*, l. *ert*? — III 15 *entor* ne peut rimer avec *ser*, *or* : l. *encor*, ce qui est la leçon de Pb[12]. — IV 16 *Grazier*, l. *Garnier* (le ms. a *Gnier* avec l'abréviation de *ra* ou de *ar*). — IV 24 je lirais *ovrer* pour *outrer*. — V 11 *Mais gens plain d'envie*; le ms. a *gent*, et il fallait le garder; *gent* est ici traité comme un mot masculin. — VI 16 je lirais *se tot* avec Pb[12] plutôt que *se tost* avec B[2] : *se tot*, « bien que. » — VI 30 *Qu'adès vuelent d'ami servir*; M. B. remarque que dans B[2] Brakelmann lit *danu*; mais il ne dit pas que Pb[12] porte *danui*; il faut certainement lire *d'anui*, qui seul donne un sens. — VI 31 *n'en*, l. *nen*. — VII 45 je mettrais une virgule, ce qui change un peu le sens. — VII 48 il faut lire *Ne que*, « non plus que. » — VII 49 j'ai bien de la peine à lire avec M. B. *la m'enroie*, du v. *enroier*, qui signifierait « mettre dans le chemin, dans le droit chemin ». Il s'appuie sur l'article *enroier* de Godefroy, mais cet article n'est exempt ni d'erreurs ni de confusions. Le verbe *enroier* signifie non pas « enfoncer », mais « mettre (la charrue) dans le sillon » : *Tu as en dure terre enroié ton arere* (*G. d'Aupais*), et par extension « mettre en train » : *Orguel veut achever quan qu'il pense et enroie* (*Test.* de J. de Meun); *Quant li aprentiz est enroiez a aprendre*..... (*Livre des Metiers*). Ces citations sont bonnes et probantes; les autres sont à supprimer. Au sens de « commencer » *enroier* se trouverait dans ce vers du *Chastiemusart* : *Ne li chaut* (à la femme) *qui el mate ou enprent ou enroie*; je ne sais comment M. Godefroy comprend ce vers, mais il doit être lu : *Ne lui chaut cui el mete ou en point ou en roie* (voy. *Rom.*, XV, 607). *Enroier* signifierait « avec un régime de chose, enseigner » dans un vers de *Mahomet* où il faut lire *menroier*, « amoindrir », au lieu de *m'enroiier* (voy. *Rom.*, XVI, 589). Il voudrait dire encore : « s'ar-

1. J'ai quelques réserves de détail à faire sur le mode d'impression adopté par M. Bédier. Je ne sais pourquoi il n'a pas numéroté les strophes des chansons; on a souvent besoin de les citer. L'usage du trait d'union doit être proscrit pour l'ancien français, et M. B. a raison d'imprimer *dist ele* I 16, *vueil je* IV 21, V 4, *voit on* IV 31, mais alors pourquoi *truis-je* XI 5 et surtout *Saint-Marcel* pour *saint Marcel* IX 23? Je ne vois aucune nécessité de mettre un accent sur l'*e* de la terminaison *-ee*. Il faut imprimer *Musés* et non *Musés* (cf. *adès* V 13). La notation *j'i* I 13 n'est pas conforme à l'usage; le ms. a *gi* (ce que l'éditeur ne note pas), c'est-à-dire *g'i*.

2. Je dois dire que malgré les explications de M. B. j'ai quelques doutes sur la correction rythmique de plusieurs des vers de cette pièce.

rêter dans le chemin, s'arrêter en général, et, dans l'ex. suiv., s'arrêter pour résister, s'opposer » dans un vers de *Partenopeus* où *enraie*, rimant avec *Arcaie* = *Arcaje*, doit être lu *enraje*. Enfin le part. passé *enroié*, signifiant « qui sert de chemin », serait attesté par ce vers du *Bestiaire* de Philippe de Thaon : *Un cerne fait en terre, Quant velt praie conquerre, Si laisse une baee, Que iceo seit enreiee As bestes qu'il desire*, où il est clair qu'il faut lire *entree*. Reste le passage de *Saint Eloi* auquel renvoie M. Bédier : *Ches deus dames bien l'enroiierent En bone foi, et l'avoierent A che trouver que il queroit* : il est vrai que Peigné-Delacourt, suivi par M. Godefroy, traduit *l'enroijerent* (*sic*) par « le mirent sur la voie », mais ce n'est qu'approximatif : il s'agit de Dévotion et de Foi, qui soutiennent le courage de saint Eloi cherchant le corps de saint Quentin dans l'église où il le sait enfoui : *l'enroiierent* veut dire « le mirent en train », et le poète ajoute : *Car point ne se desesperoit*. Je ne crois donc pas possible que *m'enroie* signifie « je me dirige », surtout avec un complément (*a Widemont*), et que voudrait dire le *la* qui précède? En outre les deux verbes avec lesquels celui-là est coordonné sont au conditionnel. Je lis donc *la menroie* ou *l'amenroie*, sans d'ailleurs le pouvoir traduire exactement. — IX 15 *la tabor*, l. *le* (faute d'impression?). — IX 24 *Plus sui liés, par saint Marcel, Que tels a chastel ou tor*. M. B. remarque : « Desirares « que tels *qui* a », neque hunc locum explanare potis sum. » Il ne s'est pas souvenu des nombreux exemples de cette construction qu'a cités en divers lieux (en dernier, si je ne me trompe, *Zeitschr.*, IV, 162) M. A. Tobler. — La strophe 25-36 me paraît interpolée : cet éloge enthousiaste de la valeur guerrière est en complet désaccord avec tout le reste de la pièce. — IX 47 je lirais *Que* et non *Qu'i* (ms. *Ki*). — XI 3 *restor* ne peut rimer avec *amor* etc.; il faut donc suppléer un autre mot; peut-être *retor*. — XI 26-27 : il faut ou *a borjoise* et *n'amera* (ms. *namerait*, forme lorraine du futur) ou *ont borjoises* et *n'ameront*. — XI 37 *chapons en jancellie*, XII 43 *chapons A la* (l. *En* pour la mesure) *janse aillie* : il est clair que nous avons ici les mêmes mots et qu'il fallait uniformiser les deux leçons. Mais quelle est la bonne, et que signifie-t-elle? Il faut certainement *jance aillie; aillie* veut dire « à l'ail », et la *jance* ou *gance* est une sorte de sauce; voy. les exemples donnés par Godefroy[1]. On pourrait, il est vrai, être tenté de lire *jauce*, d'après ce vers du Roman de la Rose : *la sauce, Soit vert, ou cameline, ou jauce* (M. Godefroy, s. v. *jauce*, voit dans ce mot « un abus de la rime pour *jaune* »); mais, d'autre part, l'*n* de *jance* (*jansse*, *ganse*), qu'ont lue jusqu'à présent tous les éditeurs, est attestée par une rime d'Eustache Deschamps (MCCCXVIII, 17), en sorte qu'il faut sans doute admettre les deux formes à côté l'une de l'autre. — XI 39 *a*, l. *au* (cf. ci-dessus).

J'ai dû naturellement faire porter mes observations sur les points du travail

---

1. Il faut maintenant y joindre celui du *Viandier* de Taillevent, qui donne (p. 189) la recette de la *jance aux aulx* et de la *jance de lait*. Dans le ms. du Vatican (p. 218) on trouve encore : *une bone sausse de jance pour morue aux aulx*.

de M. Bédier qui me paraissaient sujets à quelque contestation; je n'ai pu signaler tous les passages du texte qu'il a restaurés et commentés avec une sagacité ingénieuse et prudente. Sa thèse latine restera dans son ensemble une des meilleures contributions qu'on nous ait encore données à l'histoire et à l'intelligence de notre ancienne poésie lyrique. G. P.

Selections from the Hengwrt Mss. preserved in the Peniarth library. Vol. I. *Y seint Greal*, being the adventures of King Arthur's knights of the Round Table in the quest of the holy greal, and on other occasions. Originally written about the year 1200. Edited with a Translation and Glossary by the Rev. Robert Williams. London, Richards, 1876, in-8°, 737 p.

Vol. II, containing *Campen Charlymaen, Purdan Padric, Bucheld Meir wyry, Evengyl Nicodemus, Y Greglith, Breuddwg Paul, Seith doethion ruvein, Ipotis ysprital, Lucidarius, Ymborth yr Eneit, etc., etc.* Edited, with a Translation, by the late Rev. Robert Williams, and the Translation continued by the Rev. G. Hartwell Jones. London, Quaritch, 1892, in-8°, 760 p.

Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus incohérent que cette publication. Celui qui l'avait entreprise, le chanoine R. Williams, est mort après avoir publié, il y a dix-sept ans, le premier volume et avoir imprimé du second les textes et une partie des traductions. Nous ne savons quels compléments il comptait donner à son œuvre, et de quels commentaires il voulait l'accompagner. C'est son continuateur seul, M. Hartwell Jones, qui est responsable de cette partie de la tâche, et il s'en est acquitté aussi mal que possible. Nous n'apprenons nulle part de quoi se composent les manuscrits d'Hengwrth, aujourd'hui à Peniarth, à quelle époque ils remontent, quel a été le motif du choix fait parmi eux et quels sont ceux qui restent inédits. Sur son travail, le continuateur nous donne les extraordinaires renseignements que voici : « The text being in many places incomplete, especially in the earlier part[1], it was found necessary to collate Canon Williams' transcript with the manuscripts, which I was enabled to do *hurriedly* by the courtesy of W. R. M. Wynne, Esq., of Peniarth, or with other versions at the Bodleian *or elsewhere*, some of which I saw after the sheets had been printed off[2]. By consulting the originals, from which these were translated in the first instance, most of them in Latin, I have succeeded in conjecturing the first reading or tracing the grounds of the mischief[3]. These documents, written in various

1. La première partie de quoi ? M. Williams avait traduit tout le premier volume et environ la moitié du second.

2. Quelles feuilles ? celles du texte ou de la traduction ?

3. Ces laborieuses recherches n'ont laissé que bien peu de traces dans les notes critiques de M. Jones sur les dernières pièces du recueil.

languages (!), I have discovered (!) in English libraries or abroad, while engaged in other kinds of research..... A few notes have been added, but they deal with a few points only, since I have in my work chiefly followed Canon Williams [1] in consulting rather the interest of the general reader (!) than those [2] versed in Old-Welsh, who will easily see why I have adopted a particular version, or how I have supplied *lacunae* (!). »

Mais voici qui est plus étrange encore. M. Hartwell Jones n'ayant commencé son travail [3] qu'à l'endroit où R. Williams avait laissé le sien, c'est-à-dire à la p. 570 du t. II, il n'a également donné de commentaire quelconque que pour l'ouvrage où il l'a commencé (*Purgatoire de saint Patrice*) et les suivants, en sorte que tout ce qui précède est privé de toute espèce d'explication! Cette partie est cependant de beaucoup la plus intéressante, surtout pour nous; c'est à cause d'elle que nous annonçons ce livre dans la *Romania*, et nous suppléerons très brièvement à l'inexplicable silence de l'éditeur.

Le premier volume comprend les traductions de deux romans français, la *Queste du saint graal* (ch. I-LXX) et le roman en prose que je désigne par *Perlesvaus*. Ces traductions, que l'on peut utiliser, grâce à la version anglaise de R. Williams, ne sont pas sans intérêt pour l'histoire littéraire. En effet, celle de la *Queste* est faite sur un manuscrit du roman français différent de tous ceux qu'on a étudiés jusqu'ici, et représentant sans doute une rédaction plus ancienne, comme l'a montré M. Nutt dans ses *Studies on the legend of the holy Grail;* elle devra être prise en considération pour la critique de ce curieux ouvrage. Celle de *Perlesvaus* est faite également sur un texte meilleur que celui qui a été publié et devra être consultée si on en donne quelque jour une nouvelle édition [4].

Le tome II commence par une longue histoire, intitulée *Les Faits de Charlemagne*, qui comprend plusieurs parties, lesquelles ont d'ailleurs été originairement réunies ensemble (voy. la note finale qui attribue toute la traduction à Madawc ab Selyf et les curieuses remarques de transition, ch. XX, LV, LXX):

1° (I-XIX). *Le Pélerinage de Charlemagne*, version identique sauf quelques, variantes à celle dont M. J. Rhys a donné, d'après le *Livre rouge* d'Oxford, le texte et la traduction anglaise dans le livre de M. Koschwitz, *Sechs Bearbeitungen des altfranzösischen Gedichts von Karls der Grossen Reise* (Heilbronn, 1879).

---

1. Comment M. H. J. suit-il l'exemple du chanoine Williams, qui n'avait ajouté à son premier volume aucune espèce de notes?

2. Il faut sans doute lire *than the interests of those*; quant aux intérêts du *general reader*, nous verrons comme ils sont satisfaits.

3. Sauf trois pages (si je comprends bien), dans la traduction de *Bovon de Hanstone*.

4. Ce ne sera pas une tâche attrayante, vu l'ennui que respire la plus grande partie de ce roman; mais ce ne sera pas non plus une tâche inutile pour l'étude du cycle breton. Je note ici que ce roman (outre le ms. de Bruxelles et le fragment de Berne) est non seulement dans le ms. d'Oxford Hatton 82, signalé par M. Stengel (*Durmart*, p. 466; *Riv. di fil. rom.* I, 192), mais dans le célèbre ms. de Chantilli qui contient aussi *Rigomer*, la *Vengeance Raguidel*, etc.; seulement là il s'arrête au milieu de la p. 178 de l'édition.

2° (XXI-LIV). Traduction (incomplète) de la chronique de Turpin. Voyez sur cette traduction les remarques de M. Koschwitz dans l'ouvrage qui vient d'être cité.

3° (LVI-LXXIX). *Otuel* (la fin manque dans le ms.); version qu'il faudrait comparer à celle qu'on connaît déjà de ce petit poème, qui a joui en Angleterre d'une si grande popularité (voy. *Rom.*, XI, 151).

4° LXXX-CXXI). La première partie (LXXX-CVIII) est une traduction un peu abrégée, mais généralement exacte, de la *Chanson de Roland*, qui vient se joindre aux versions étrangères déjà connues et pourra ça et là être consultée par la critique. Malheureusement, un peu avant la mort de Roland, le traducteur, qui avait plus haut abandonné Turpin pour réserver au poème français le récit de la guerre d'Espagne, reprend la chronique latine (CIX) et la suit jusqu'à la fin, en sorte que nous ne savons pas comment le poème se terminait dans le manuscrit qu'il avait sous les yeux.

Après les *Faits de Charlemagne* vient, dans le second volume, une traduction de *Bovon d'Hanstone*, qui sera classée parmi les autres versions dans le travail d'ensemble que nous attendons depuis longtemps de M. Kölbing.

Les autres morceaux publiés et traduits par MM. Williams et H. Jones sont presque tous traduits du latin et offrent beaucoup moins d'intérêt. C'est d'abord le *Purgatoire de saint Patrice* (d'après Henri de Saltrey), puis une *Vie de la Vierge Marie* (évangiles apocryphes), *Les sept péchés mortels*, l'*Évangile de Nicodème*, *la Messe du vendredi saint* (légende de l'invention de la croix), l'*Histoire de Ponce Pilate*, l'*Histoire de Judas*, les *Quinze signes avant le jugement*, l'*Hostie* (quelques lignes), la *Prophétie de Sibylle*, la *Vision de saint Paul*, la *Signification du Pater* (d'après Hugues de Saint-Victor), et plusieurs autres courts morceaux de piété, les *Sept Sages de Rome* (version qui se rattache au groupe A, mais demanderait à être étudiée de près)[1], l'*Huile bénie*[2], la *Terre du Prêtre Jean*, *Adrien et Ipotis* (l'Enfant sage), le *Lucidaire* (d'Honorius d'Autun), la *Nourriture de l'âme* (d'après M. H. J., « this is made up of several documents strung together »).

---

1. Voy. G. Paris, *Deux rédactions du roman des Sept Sages de Rome* (1876), p. XVI. Le traducteur a du avoir une source fort troublée ; il dérange l'ordre des contes, et en omet deux (*Avis* et *Roma*) qu'il remplace par deux historiettes qu'on peut appeler *Ramus* et *Lupus*, dont l'une est une très pauvre invention, et l'autre une faible imitation de la fable *Les Brebis, les Loups et les Chiens*. — La note de M. H. J. sur ce morceau mérite vraiment d'être rapportée : « The *Historia Septem Sapientium*, from which the Welsh versions [il y en a donc plusieurs ?] are directly descended, though with much variation, were (*sic*) translated (!) by Jean de Hauteselve, a French priest (!) in the diocese of Nancy (!), and published soon after the invention of printing. »

2. Ce morceau extravagant, qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, est une singulière combinaison de contes sur Nascien, le saint graal, Glastonbury, Thomas Becket, Saladin, pour aboutir à la prédiction que la Terre Sainte sera délivrée par le roi des léopards, qui paie ses hommes avec de la laine et les désaltère avec du pain (industrie lainière et bière faite d'orge).

On voit que cette publication présente de l'intérêt à plusieurs points de vue ; il est regrettable qu'elle n'ait pas été faite avec une meilleure méthode et un plus grand souci de l'utilité des lecteurs. G. P.

De l'influence du dialecte gascon sur la langue française de la fin du XVe siècle à la seconde moitié du XVIIe. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par Maxime LANUSSE. Paris, Maisonneuve, 1893, in-8°, XV-470 pages.

L'influence du gascon sur la langue française s'est surtout manifestée au XVIe siècle. Elle s'est produite dans le langage courant par le contact avec les *cadets* de Gascogne (le mot *capdet*, puis *cadet*, est gascon) qui allaient chercher fortune hors de leur pays, et dans le langage littéraire par l'action des nombreux écrivains gascons qui, au XVIe siècle, ont écrit en français. M. Lanusse a cherché à retrouver les traces de cette influence dans la prononciation, dans le vocabulaire, dans la syntaxe du français, et dans cette recherche il a fait preuve de beaucoup d'érudition, mais il a, sur tous les points, exagéré sa thèse. L'influence du gascon sur la prononciation française, notamment, a été nulle. Personne n'admettra, par exemple, comme M. L. le soutient à diverses reprises, que la perte de l'aspiration en français soit due à une influence gasconne. L'existence de *hors* en français, à côté de *fors*, est une anomalie que le gascon *hore* ne saurait expliquer, puisque *hors* se rencontre en français au XIIe siècle, en un temps où les mots gascons ne pénétraient guère dans les pays de langue d'oui et où d'ailleurs il est probable que le changement d'*f* en *h* n'avait pas encore eu lieu en Gascogne même[1]. Je ne crois pas non plus que les formes en *arent* des prétérits de la première conjugaison, si fréquentes au XVIe siècle, soient d'origine gasconne (p. 235). M. Suchier est également dans l'erreur lorsqu'il les considère comme provençales (*Le français et le provençal*, p. 221) : en provençal on disait *ameron*, et non *amaron*. Ces formes en *arent* sont bien françaises : elles ont été engendrées par l'analogie des formes *ames*, *astes* du pluriel. Un très grand nombre des témoignages cités sont sans valeur. De ce que divers auteurs du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe, d'Aubigné par exemple, dans les *Aventures*

1. C'est ce que M. L. contestera sans doute, car il affirme (p. 91), sur l'autorité de M. Lespy (*Grammaire béarnaise*, 2e éd., p. 102), qu'on trouve, dans des documents du XIIe et du XIVe siècle, certains mots écrits tantôt par *f* et tantôt par *h*. Pour le XIVe siècle le fait est vrai, mais pour le XIIe M. Lespy cite uniquement le nom de lieu basque *Haitzea* (com. d'Ustaritz) écrit *Hatze* en 1193, et *Fathse* au XIIe siècle. Je ferai observer 1° qu'il s'agit d'un nom basque, ce qui ne saurait prouver pour le gascon ; 2° que les formes de ce nom que cite M. Raymond dans son dict. topog. des Basses-Pyrénées sont tirées, non d'actes originaux, mais du cartulaire de Bayonne, qui a été écrit au XIVe siècle. Je remarque d'autre part que, dans le cartulaire de Saint-Jean de Sordes (p. p. P. Raymond, 1873) tous les noms de lieux qui commencent actuellement par *h* sont écrits par *f*.

du baron de Fæneste, emploient des mots gascons ou des tournures gasconnes, il ne s'ensuit nullement que ces mots ou ces tournures aient été, à aucun moment, naturalisés dans la langue française. D'autre part, l'auteur est trop enclin à faire honneur au gascon d'expressions qui peuvent, aussi bien et même mieux, venir de l'italien, ou tout simplement de l'ancienne langue française ou du latin classique. Qui croira par exemple que *mulcter* (p. 345) a été emprunté par Montaigne au gascon, parce qu'on a trouvé *multat* dans un texte gascon du XVIe siècle? *Viet d'aze* (que le dictionnaire de l'Académie française, pour le dire en passant, traduit plaisamment par « visage d'âne ») est un juron provençal et non gascon. Je pourrais multiplier les exemples : j'en ai dit assez pour montrer que M. L. n'a pas toujours été assez réservé dans le choix de ses preuves. M. L. a grossi son livre de quelques chapitres accessoires, entre lesquels nous citerons le ch. II du premier livre, qui contient une phonétique assez bien ordonnée, mais sommaire et souvent peu précise, du gascon, et le ch. Ier du livre II, « la langue française en Gascogne jusqu'en 1539 », qui traite un sujet intéressant et assez nouveau, mais qui, rédigé à peu près uniquement d'après les matériaux publiés, ne donne encore que des résultats vagues et incomplets. Toutefois, il faut louer M. Lannose du soin avec lequel il a étudié et mis à profit tout ce qui a été écrit avant lui sur le gascon, de l'attention soutenue qu'il a apporté au dépouillement des auteurs français du XVIe siècle et du XVIIe où il pouvait espérer trouver des preuves à l'appui de sa thèse. En somme, son ouvrage est intéressant et sera lu avec profit par ceux-mêmes qui n'en accepteraient pas toutes les conclusions. P. M.

Studi dialettali veneti. — Max GOLDSTAUB u. Richard WENDRINER, *Ein tosco-venezianischer Bestiarius*, herausgegeben u. erläutert. Halle, Niemeyer, 1892 (in-8°, pp. VI-526).

Francesco NOVATI, *La « Navigatio Sancti Brendani », in antico veneziano*, edita ed illustrata. Bergamo, Cattaneo, 1892 (in-8°, pp. LVIII-110).

Leone LUZZATTO, *I dialetti moderni delle città di Venezia e Padova*. Parte I, Analisi dei suoni. Padova, tipografia cooperativa, 1892 (in-8°, pp. 31 [1]).

Dei due primi lavori, che comprendono una parte letteraria ed una parte linguistica, io non intendo esaminar qui se non quest' ultima. Il « Bestiarius » tosco-veneziano (veneziano in senso molto largo, com' è da intendere anche nel titolo della « Navigatio ») è studiato sotto questo aspetto dal Dr Wendriner (pp. 442-494), già noto per una giudiziosa memoria sul dia-

1. La prima parte di questa memoria, concernente le vocali, fu pubblicata, in orma poco diversa, nell' « Ateneo Veneto » del Sett.-Ott. 1890.

letto padovano in Ruzzante[1]; il testo invece (pp. 13-73), pare appartenga ai due collaboratori insieme, i quali senza dubbio vi spesero attorno molta fatica e molta diligenza, affine di renderlo un po' più intelligibile, che non fosse di per sè. Senza voler nulla detrarre alla lode che loro spetta, osserverò che non mi pajono da approvare trascrizioni come *in (n)aiere*, a tacere del falso *in (n)el vanzelio*; che mi sembra scrupolo non giustificato quello di scrivere unite le due parti degli avverbî in *-mente*, conservate disgiunte nel manoscritto; che infine trovo un po' inconseguente, che si chiuda fra parentesi l'innocuo *p* di *scriptura* e simili, mentre si lasciano liberi vocaboli e sillabe, che meriterebbero assai più codesto trattamento coercitivo[2]. Correzione non buona è quella di *comita* in *vomita*, p. 39, 14, giacchè si tratta di *gomita*, che appartiene anche al veneto ed al toscano moderni; cfr. *gomitassé* Calmo 14. Il *c* per *g* è frequentissimo nel codice, secondo è detto a p. 11 : *chovernar challo chola chanbe cata*, ecc. Più curioso è l'errore che ha dato vita al nuovo vocabolo *castruzo* struzzo, p. 57, 18. 25, intorno al quale il W. fu poi costretto ad almanaccar nel « Glossario ». È da dividere *l'oca struzzo*, anzichè *lo castruzo*, cfr. « avis strutius ».

Lo spoglio è fatto assai bene, com' era da attendere, e le osservazioni che seguono, non vogliono certo provar nulla in contrario.

3. Per *aliegro* vedi ora *St. ital. di filol. class.* I 395 n.

4. Pel dittongo dell' *ŏ*, son citati *buoi buò*, due esempi di plurale, ma andava ricordato anche il singolare *bò*, p. 70, 10. 11. 12, per dedurne che

---

1. Che io citerò : *Wendriner Ruzz.* E così d'ora innanzi indicherò con *Best.* il « Bestiarius », con *Br.* la « Navigatio », con *Ug.* l' « Uguçon » del Tobler; con *Mon.* i « Monumenti antichi di dialetti italiani » del Mussafia; con *Es.* gli « Esempi » dell' Ulrich, *Romania* XIII, 27 sg., con *Calmo* l'edizione, che delle sue lettere ha fatto Vittorio Rossi (e la cifra romana si riferisce alla pagina, l'arabica al paragrafo dello spoglio); infine con *rim. pad.* le *Rime di Magagnò Menon e Begotto in lingua rustica padovana*, Venezia 1659, divise in quattro parti.

2. Non intendo nemmeno perchè non sieno introdotte nel testo correzioni evidenti, come *mo* per *no*, p. 14, l. 6, *sa* per *fa* 15, 7, *castitade* per *castitude* 27, 18, le quali invece si mandano in nota; nè come altre non sieno indicate neppur nelle note, mentre vi si propone, sia pur dubitativamente, l'emendazione di *auto*, che è esatto, in *avuto*, p. 51, 2. Così : per rason [*de cono*]*senza* 14, 15; *apertegnirse* 15, 21; *ben* per *bon* 17, 10; *maor niente* per *maor niente* 17, 15; *i più omeni* 26, 18, meno sicuro; *afrizando* per *afeizando* 31, 21, il quale suggerisce pure *tratuti li omeni* per *te a tuti li om.* 31, 24; *avio* per *viazo*, *ne* per *non* 32, 6, correzioni che, a dir vero, risultano dai passi paralleli. Ma perchè, in quest' ultimo luogo, la virgola della linea 5, dopo *molti*? Forse : *molte persone*; o *persone* sta per *pensano*? Inoltre : *che* ['*l*] *lupo* 33, 15; *che li* [*non*] *ano* 36, 1; che [*chi*] a Dio si vol simiare *et* 36, 4 : questo *et* è pleonastico; *a lloro* per *al loro* 36, 14; lo *se*[*r*] *pente se* per *lo se pentise* 40, 18, che risulta dal passo parallelo; *olimentosi* per *alementosi* 41, 12; forse « *è bela entro* bianca [*e*] machiata » (*entro* = fra) per « *ebe là dentro* b. m. » 41, 15; « i *sono* asomiati *al' oro* et *l'oro si se afenise* al foco » per « i *suono* asomiati *a loro* et *loro si sea fenise* al foco » 42, 1-2; *de* l'omo *obligare* (*de* = deve) 42, 14, oppure *te* (= tiene)... *obligate*? Il *se* che precede par si deva sopprimere, aggiungendo un *e* davanti a *sempre*, l. 17. — *de l'* per *de lui* 45, 9; *coltade* par ripetizione erronea di *galtade* 47, 7; *noi* [*devemo*] 51, 20; *in to aiuto* 51, 21.

l'ŏ finale non si dittongò mai. Cfr. qui al num. 44, e *basalicò* rim. pad. I 59, ecc.; inoltre il dialetto moderno, *bǫ́*.

5. Rilevo *ligano*, che ricorre anche in Br., p. 51, *liga liga*, e col quale s'accompagnano il ligure *ligu*, l'algher. *ljic Arch. glottol. it.*, IX 335, ecc. — Davanti a nasale complicata, si trova *longo qualonque* acc. a *nunca*, *donde* acc. ad *unde*. Se quest' ultimo non è, e non credo che sia, un latinismo, può trarsene luce sulla patria del rifacitore toscano: anzi lo stesso *nunca* può servire a questo scopo. Cfr. qui al num. 24 *a*.

6. Che in *ẓitar* l'*i* deva spiegarsi coll' influsso « des sich auflösenden *c* », come il W. vuole, seguendo il Tobler, mi sembra perlomeno dubbio, quando i testi veneziani, ad eccezione dei veronesi, ci dànno per *ct* solo il riflesso *t*. Anche nell' odierno genovese abbiamo *ṡitå*, ma al *dritura* del Best. risponde invece *ādreitūa*. La cosa è più verosimile per *ni* nec, quantunque si possa supporre che sia sorto primamente davanti a vocale. Ma forse l'una ipotesi non esclude l'altra e piuttosto si completano a vicenda. Ad ogni modo, certo non accetteremo qui *insir insire*, num. 11, perchè a vederci l'influsso del *c* è necessaria una troppo forte dose di buona volontà.

11. Per l'*i* di *vignir*, ecc., è da considerar anche, come fece il Novati, la consonante attigua; e così per l'*a* di *splandore*, che è esempio comune, e di *tantar* (su cui è poi rifatto *tanta*), nonchè del notissimo *marẓede*. Che in *aspeta* sia un *e* latino passato in *a*, non mi sembra sicuro. Per *serore*, cfr. *St. ital. di filol. class.* I 400 n.; ma *apertien* come mai è attribuito a dissimilazione?

15. In *apariado* avremmo, secondo la spiegazione comune, un *-cl-* trattato in modo affatto irregolare; ora, o convien riguardarlo come vocabolo importato, o piuttosto ricorrere ad una base un po' diversa, *ad-pariliare, cfr. l'ital. *pariglia*, che è però dubbio.

16. Che *manzar* ci presenti il riflesso regolare di *-dic-*, non dovrebbe più dirsi.

17. Per *digolato*, ant. genov. *degolar*, credo che le due ipotesi finora espresse, secondo cui verrebbe o da « collo » o da « gola », sieno da unire insieme; che cioè esso risponda veramente all' ital. *dicollare*, come mostra la vocale del genov. od. *degǫ̈lu*, ma che il *c*, il quale dovrebbe conservarsi intatto, si sia modificato sotto l'influenza di « gola ».

18. *maor*, acc. a *mazor*, fu comune nell' Alta Italia, e la caduta dello *j* va attribuita al trovarsi esso in sillaba protonica: cfr. *maistro saitta*. Quanto a *mazor* si potrebbe crederlo rifatto su un antico * *màẓo*, che va unito col tosc. *màggio*; ed anche *maggiore* esige la stessa spiegazione.

24 *a*. Nella nota di p. 458, si spiegano i numerosi *indel indela* o *indella* del nostro testo coll' ipotesi del Meyer-Lübke, che pone un anteriore **undel*, confusosi poi, dopo il passaggio di *-nd-* protonico in *-nn-*, col noto *innel*. Questa dichiarazione però non tien conto delle forme *intel intul* e simili, così diffuse anche nella Toscana e che sono certo il punto di partenza; come poi da esse si venisse a *indel*, ecc., ha ben mostrato il Bianchi, cfr. *Rom.* XVIII,

321. A me questo *indel* importa in special modo, perchè, non potendosi attribuire al copista veneto, convien riferirlo al rifacitore toscano, che perciò doveva appartenere alla regione pisano-lucchese-pistoiese. Alla stessa conclusione conduce *unde*, pisano, già ricordato al num. 5.

24 *d*. Che *intrabi* sia esatto, cioè che il *n* sia caduto per dissimilazione, non oserei affermare con sicurezza; ma bensì riguarderei sicuramente come errori *andonca congitazione inpendire*. Manca *lanpidandoli*, p. 32, 22, che invece potrebbe attribuirsi ad etimologia popolare. Accanto ad *onfeso*, ecc., si può mettere *onfrissi* rim. pad. I 76, *anfiare* II 59 « affidare », che sarebbero del dialetto rustico padovano-vicentino.

24 *e*. Come son citati gli esempî di metatesi di *r*, potevasi ricordare *revelare*, 61, 8, per « rilevare ».

38. È da sopprimere *verde rame*, 64, 21, che non è un singolare, ma il plurale di *rama*, lig. *rāma rāme*, toscano *rama rame*.

41. Sull' origine di *ne* « noi », il W. par si tenga in tutto al d'Ovidio; ma sarebbe da ricordare ciò che è detto in contrario, *Rom*. XVIII, p. 618 n. Vedi qui sotto la recensione del Brandano, num. 11.

44. I riflessi del possessivo maschile si confondono qui, come in genere nei testi veneti, con quelli del femminile; quelli del singolare estendono la loro influenza anche sul plurale. Nel « Bestiarius » poi abbiamo pure la confusione delle forme toscane con le venete. Ma mi sembra da insistere su ciò, che, secondo l'analogia degli altri dialetti dell' Alta Italia, i riflessi originari dovettero avere per base : *tǫ tǫi, tṵa tṵe; sǫ sǫi, sṵa sṵe*; donde regolarmente *tǫ* (senza dittongo perchè l'*ŏ* è finale, cfr. num. 4) *tuoi*, *tǫa tǫe*, ecc.; alternazione che è ancora avvertibile nei testi più antichi. Le forme femminili *suoa suoe* sono rifatte sul plurale maschile, e non intendo perchè dopo *suoe* il W. abbia posto un punto interrogativo, quando lo si trova nella « Cronica deli imperadori ». Del resto potrebbe anch' essere toscano, come sarà certo *sui*, che è stato segnato esso pure con un interrogativo.

52. Tra gli imperfetti congiuntivi è citato *posemo*, mentre pel senso è un condizionale : « che si non fose la misericordia de Dio, mai non si *posemo* revelare, » 61, 10, cioè : « mai non potremmo rilevarci » ; come è condizionale *sasemo*, che ricorre due volte : « se lo nostro signore Jesu Cristo non li aluminase (cioè : i nostri occhi) dela santa grazia, si *sasemo* zieghi de veraze lume, » 44, 25, e « mai non se dovemo aconpagnar con alguno che sia mazore de noi o più forte; chè per aventura pierave la sua parte e la nostra, et *sasemo* fadigadi insieme [1] », 71, 15. Anche il Novati cita forme simili, num. 53, *posemo*, *pose*, *vosemo*, ma giudicandone rettamente, quantunque le trovi inesplicabili rispetto alla loro forma. Eppure non si potrebbe dire che si tratti di forme ignote. Infatti il Rossi, Calmo num. 61, ne raccoglie un buon numero di affatto simili, e per la 1ª persona, *andessémo podessémo vossémo*

1. Questo *insieme* par da correggere in qualche avverbio, che significhi « invano ».

tossémo sassémo dassémo, e per la 2ª, *stracassé possè fassè sassé stassé vosse*; aggiungendo poi, a pag. CLVI n., che tali forme vivono tuttora a Chioggia e a Burano. Numerosissimi esempî di tal uso ci offrono poi anche le rim. pad. : *dissé* direste I 96, 98, 102, 105, II 81, ecc., *hassé* avreste I 107, II 56, *possé* potreste II 50, *sessé* sareste II 50, 56, *fassé* fareste III 49, ecc. Si noti il costrutto : « s'a *possé* verme in sen... A *vessé* » « se poteste... vedreste » II 59. Per la 1ª pers., aggiungo *s'a volesse* se vorrei II 63, e per la 2ª sg., *iessi* III 19, che pare valga « sarei ». Con desinenza in *-amo : sessàm* saremmo II 8, *hauessamo* ib, *dessamo* dovremmo III 51, ecc.

Congiunzioni. Sembra strano *ilche* poichè, sicchè, di cui s'hanno un cinque esempî, e che tuttavia lascia dei dubbî.

Avverbî. Mancherebbe il noto *ġe* dell' Alta Italia. Ma io credo si deva riconoscere nel *che* di pag. 61, 20 : « no-nde sono se non inn una parte de oriente, che non *che* piove mai da nisun tenpo », ove si dovrà quindi leggere *ghe*, secondo ciò che del *c*, adoprato per *g* nel manoscritto, s'è detto più sopra.

Lessico : *apris* aspide è certo un errore; — *arsair* è anche in Br., e pel suo *ar-* ricorda l'ital. *argine*; — *bausia* è, non so come, cascato fra gli esempî di *buso*; — *dunia*, insieme col *duniar* del Calmo, par induca a correggere il *deniava* della Cronica deli Imperadori in *duniaua*; — *piedeghe* va realmente, per la forma, coll' ant. gen. *peiga*, ma non pel senso, e per questo gli corrispondeva *peane* (l. *peañne*). E come si spiega il *c* dell' od. venez. *peca* ? Cfr. *pecche* Es. 703, *peche* rim. pad. III 19. Forse si ebbero due forme : *PĒDICA intatto, e *PED'CA; cfr. l'ant. ital. *dotta* dubita, l'ant. genov. *cretta* per **cred'ta*, ecc. — L'etimologia di *sapoza* è senza dubbio *sub-puteare, cfr. lo sp. *sapuzar* e l'od. genov. *apusā'*. Che il vocabolo nella sua interezza non fosse estraneo al genovese stesso, potrebbe far credere il n. pr. *Zaputius Zapuzo*, che trovo in carte del 1190. — Infine riguardo a *zigognatti* cicognini, potremo osservare che il suff. *-atto* (piuttosto esteso nell' italiano, per diminutivi di nomi d'animali, *cerbiatto lepratto scoiatto-lo*), ebbe nell' antico veneto una larga diffusione, a scapito di *-etto*. Basterà ch' io citi qualche esempio delle rim. pad. : *puttato* I 70, *puttata* 85, *boscatto* 92, 94, *fantuzzato* 99 e 100, *russignatti* II 5, *vezatto* madia 8, *zouenatto* 63, *borsatto* 80, *calandratto* IV 29, ecc. Anche negli Es. *lovatino* 22, *poverato* 755. — Eran forse da ricordar pure *pigozo* 52, 9 picchio, od. genov. *piguñsu*, e *stornidi* 36, 14, che è da unire collo *storno* del Calmo, e ritorna in rim. pad. : *instornire* stordire III 6, *instornia* stordita IV 105.

Il prof. Novati, pubblicando un testo veneto della leggenda di S. Brendano, all' introduzione letteraria (VII-XXV), sopratutto importante per le redazion italiane, ha accompagnato uno spoglio linguistico accuratissimo (XXVI-LVI; *Lessico* 103-108); così da lasciar in tutti il desiderio di veder presto altre prove della sua attività su questo campo. La costituzione del testo (1-92) presentava difficoltà meno gravi, che pel « Bestiarius »; ma neppur qui

l'impresa era agevole, e convien dire che il N. ha saputo sodisfare le più severe esigenze. Tuttavia non riusciranno forse inutili alcune correzioni ed aggiunte, che qui suggerisco, citando pel testo le pagine dell' edizione, e per lo spoglio i paragrafi.

Nel testo, rileverò solo ciò che ha importanza lessicale o fonetica. A pag. 33 : « e abiando *reẓe udé* queste cose » va letto « e abiando *reẓeude* queste cose », cosicchè sparisce l'irregolare *reẓe*, che era inteso come « orecchie », e il non meno strano *udé*; cfr. qui al num. 55. — A p. 31 « uestili tuty de *blammere* blanche » ci dà un *blammere*, affatto ignoto, col senso di « veste »; ma forse è da correggere *çamare* o *ẓamare*, e l'erroneo *bl-* iniziale si spiegherà, supponendo che il copista avesse già in mente *blanche*. — A p. 42, *anbandona* ricorda i casi più sopra veduti, *onfeso onfrissi* e simili; si può aggiungere l'od. ferrar. *imbinẓion* ambizione, benchè di genere un po' diverso. — A p. 44, *tofania* epifania, par un errore, avendo altrove come corrispondenti i legittimi *pifania pefania befania*; il *t-* sarebbe un' incosciente ripetizione del *t* di *otaua*, che precede : « fina l'*otaua* dela *tofania*. » — A p. 49 *and' e* è giustamente corretto *ond' e*; pure non sarà inutile ricordare che la forma *dande* per *donde* è di parecchi dialetti liguri[1]. — Un discorso un po' più lungo merita l'esclamazione *anoia*, che ricorre tre volte : « *anoia mi*, che mai nasi in lo misero mondo! » p. 51; « o fiolo, *anoia ti*, dolente; perche nasiestu? » p. 52; « *anoia mi*, dolente! » p. 62. Nei due ultimi casi, il manoscritto porta *auoia*, cosicchè la ragione paleografica, con due esempî contro uno, consiglierebbe questa seconda lettura; nè d'altra parte si potrebbe addurre in contrario l'intrinseca verosimiglianza della forma *anoia*, giacchè, se si voglia partire dal verbo *annoiare*, s'attenderebbe piuttosto *anoiame anoiate*, anzichè *anoia mi*, ecc.; e dividendo *anoi a mi*, *anoi a ti*, ci metteremmo in un gineprajo di non facile uscita. D'altra parte la forma *auoia* ha per sè l'appoggio d'un riscontro, che mi sembra levi ogni dubbio. L'amico Vittorio Rossi ha riprodotto per nozze, da una stampa veneziana della fine del sec. XV o del principio del XVI, otto graziosi sonetti, scritti nel dialetto della città, e nel quarto di questi si leggono le seguenti parole, dette dalla sdegnata padrona alla donna di servizio, che non ha fatto bene la spesa :

> Ti non ha tolto ravanello, sora!
> Deserta! *o voia ti!*[2]

Appunto in questo *voia ti*, che ha il significato evidente di « guai a te », credo sia da riconoscere l'esclamazione, di cui stiamo ragionando; e certo,

---

1. Si vedano, per ora, le tre novellette di Costa Pianella, pubblicate da P. E. Guarnerio, per nozze Salvioni-Taveggia (Genova, 1892) : es. « l'è andà aa funtana, *dande* u patrùn u l'eiva müsu a fante », p. 8 : « è andata alla fontana, dove il padrone aveva messo la fantesca. »

2. Per nozze Salvioni-Taveggia, Livorno 1892. Il Rossi vorrebbero leggere *boia*, ma non è necessario.

nella piena convenienza di senso e di forma, non si potrebbe nemmeno rilevare, come una difficoltà, la mancanza dell' *a* iniziale. Quanto all' origine del vocabolo, non parrà forse troppo ardito ch' io voglia unirlo appunto con *guai*, cioè, nel veneto, regolarmente **vai*, e quindi, per l'influsso del *v*, reso possibile dalla posizione proclitica (**vai-a-tí*), *voi*. Nel « Brendano » stesso abbiamo due volte *vosieli*, a p. 21, per *vasieli*. L'*a* iniziale non dovrebb' esser altro che l'esclamazione *ah!*, cui risponde bene l'*o* del citato sonetto. — Un ultima osservazione al testo : *sfloregada*, p. 61, starà probabilmente per *sforegada*[1]. E passo allo spoglio.

4. Il solito *zuova* jûvat dei testi veneti, potrebbe spiegarsi in due modi : o come una posteriore estrazione da *zovar*; o come un esempio da unire con *ǫvum, per ǫvum. L'*u* di *munego* è ben chiarito dal Salvioni, *Giorn. stor. d. letter. it.*, XV 260, num. 4. Notevoli *dreta* diritta, *drezè* drizzate, coi quali i testi veneti soglion rispondere all' italiano e comune *diritto*, ecc.; ma sarà un errore *dese* per « disse », p. 67.

5. Oltre a *gosto*, che conserva il lat. class. gûstus, meglio che l'ital. *gusto*, il genov. *gũstu*, ecc., rilevo dalla nota l'esempio (di plurale?) *canun*, affatto isolato, che ha accanto *canon*. Cfr. qui, p. 310.

6. L'*i* di *intro*, ecc., sarà dovuto alla proclisia, come nella preposizione *in*; ma rimane pur sempre curiosa questa tendenza, che riscontriamo nei testi dialettali dell' Alta Italia, ad escludere via via l'*e* di sillaba iniziale davanti a nasale, sostituendovi *i*. Si direbbe che l'*i* si sviluppasse dapprima davanti a nasale complicata, e poi s'estendesse alla prepos. *en*, e ai pochi casi dove *en-* era o pareva prefisso. — Accennerò anche a *sinplo*, che par formato sul plurale, come *munego*.

8. Non mi riesce chiara l'affermazione, che *e* di plurale resti dopo *l*, *r*, *n*. Inoltre si domanda : la caduta di *i* dopo le prime di queste consonanti, è un fatto fonetico? E la domanda non vale solo pel veneto; ma per ora mi contenterò d'averla indicata, rimandando intanto alla spiegazione, che non mi pare in tutto esatta, del Salvioni, *Krit. Jahresb. üb. d. Fortschr. d. roman. Phil.*, I, 122.

In questo numero si può anche rilevare, che *-ai* riesce ad *-e*, negli es. *me* magis, *ase* assai, nella seconda plurale della prima coniugazione, ecc.; mentre i participî plurali maschili, in *-ati*, si fermano ad *-á*[*i*]. Nel nostro testo non ne abbiamo però che un solo esempio : *auendá*, p. 22. Il fatto si potrebbe spiegare coll' influenza del singolare e del femminile, che mantennero più fortemente accentato e distinto l'*a*; dopo questa l'*i* doveva sparire,

---

1. Aggiungo ancora qualche lieve appunto al testo : p. 8, *zenture* è forse da legger *zonture*; p. 17, dananti e *fose mo*, l. *fosemo*; p. 24, *sonado* la canpanela, l. *sonando* (cfr. a p. 18 *andandi*, rettamente corretto in *andadi*); p. 30, dio si *m'* a dado, l. *n'* a, o *v'* a; p. 51, *treto*, l. *streto*, e cfr. *strenza* nella linea che segue; p. 52, *quelo* chatiuelo, forse *que lo*, quantunque per il senso non appaja necessario; e cfr. *que perque qualque* num. 24 *b*; p. 60, montagna... alta zercha *pasa* ccc, ecc., l. *braza*, come a p. 48? O *braza* è da aggiungere dopo *ccc*? ecc.

ove non si fosse unito con essa in dittongo, perchè è tendenza generale del veneto di lasciar cadere le vocali d'uscita, ove altra vocale preceda : *chanta* cantata, *lolda* lodato, *fu* fui, *die* per *diei*, *puo* per *puoi*, tutti esempî di Br.

11. Dai casi di *e* in *a* va tolto *aleze*, perchè forma già latina[1] ; l'*o* di *besporo* potrebbe ascriversi alla labiale precedente, ricordando l'*o* conservato di *alboro* : cfr. *agnolo* 40, 83, *agnoly* 12, *anzoly* 40. Invece è scambio di prefisso in *sopelir* e assimilazione progressiva in *otulitade*.

Fra gli esempî di *no* per *ne*, mi sembra dubbio il terzo, p. 47 : « eli *no* briga tre di, » che intenderei : « non si affaticarono tre giorni. » L'ultimo, p. 81, vale *ci* : « elo *no* besogneria dormir », e potrebbe indurre alla persuasione che si tratti d'un antico *no*[*s*], utile a confermare ciò che dissi altrove intorno all' origine del *ne* (= noi, a noi) italiano[2]. Che l'*o* poi si estendesse oltre il suo ámbito antico, dopo che *ne* nos e *ne* inde si furono confusi insieme, non può fare difficoltà. Quanto a *so* per *se*, dovette sorgere primamente nella nota unione *se no*, per assimilazione; e col *no* è accompagnato l'unico esempio di Br. 30, e così pure uno dei due esempî, che trovansi in Mon., A 120.

Casi di assimilazione sono *manaze salvaze balanze*, ma cfr. Meyer-Lübke, *Gr.*, I, 286; si aggiunga *daladore* *dolatoriae, p. 49, rim. pad. *daldura* I 78, e con altra vocale, *lementazion*, cfr. *lemento* Boerio, se però non si tratta dell' ant. *ai* di *laimentar laimento* Ug., ecc. Invece, di *ananti dananti* è da giudicare in modo diverso; si ha cioè in essi il risultato della commistione di *inanti dinanti* con *avanti davanti*.

Infine, lasciando il solito *re-* di *reluogio redondo*, accennerò a *corezie* corrucciai, perchè è esempio abbastanza esteso : *inscorezzé* Ruzzante e rim. pad. III 58, *inskursóy* genovese, dove la caduta della vocale accenna ad *e* (*i*) anteriore, piuttosto che ad *u*.

14. Eran da distinguere i casi come *conseio*, da quelli come *fio*. E *grii* non è un esempio di -lli?

14 a. Il *r* di *arquanti* proviene da uno scambio col prefisso *ar-*, così frequente nel Veneto, come succedaneo di *re-*? Cfr. *arsirao* Calmo. Anche *artanto* altrettanto rim. pad. IV 8, *artante* tante 6; e il primo di questi due esempî potrebbe suggerire una spiegazione diversa; *artanto* cioè sarebbe una vera contrazione di « altrettanto », e l'*ar-* si sarebbe poi esteso agli altri casi.

15. Noto *splumada*, p. 34 : cfr. *spluma*, *Arch. glott. it.*, I, 222 n., del basso engadino, che ha acc. *skluma*, ib., e cfr. pur ivi le p. 324, 371, 446. Il Meyer-Lübke It. Gr. 16 giudica in un modo suo proprio l'ital. *schiuma*, il gen. *ščuma*, ecc., traendone notevoli conseguenze. Ma poichè il così diffuso *spluma* si spiega facilmente con **spumla*, anche **skluma* potrà risalire a **skumla*,

---

1. Cfr. *adlectus* CIL VI 3249, *allect*[*us*] 3308 e altrove.

2. Il Mussafia, Mon. 120, rimanda a due luoghi, ove dovrebbe trovarsi *no*; ma nel secondo, G 134, si trova scritto *ne*. Se è un error di stampa per *no*, va ricordato, perchè ha valore di « ci ».

sorto pel parallelismo del vocabolo precedente, il quale abbiam visto essergli in qualche luogo sopravissuto accanto [1].

16. Rilevo *proa*, perchè dimostra che anche pel genovese si tratta d'un dissimilato *proda*.

17, 19. Il *g* di *ganbeli* risale al latino; *negota* è una svista; in *aidar* non è esatto dire che cadesse il *d*; *crezio crezando*, ecc., sono analogici.

24. Il dileguo di *v* è attestato solo per la protonica, e col *v* si accordano *p* e *b*, che nella postonica caddero assai più tardi. Casi come il genov. *cavẓli* ven. *cavẓi*, ecc., sono analogici, cfr. l'it. *capelli*.

24 a. Il *que* di *perque* è semplicemente grafico, cfr. rim. pad. *que* II 91, IV 7, *perque* II 6, IV 6 e spessissimo. Anche nelle antiche « Rime genovesi » *vaguj* XLVIII 36 sta per *vaġii*. Ma *chela* pare una « scrizione a rovescio ».

24 c-24 e. Dissimilazione in *nembre* 25, cfr. l'ant. ital. *vembro*; in *covignera* si ha caduta di *n*, già latina; *sague setella* sono errori; per *regilioso*, rimandato in nota come dubbio, cfr. rim. pad. *regilion* IV 11, 44, 97.

È notevole che nel manoscritto si trova sempre *n* davanti a *p*, *b*, e certo esso rende la pronuncia reale, cfr. qui p. 314. Si possono aggiungere con *nb* da *mm*, *conbiado* p. 28, *ganbely* p. 45.

38. Tra gli *-o* finali, oltre *folo* mantice, merita ricordo l'avverbio *quasio* pp. 10, 30, 54, ecc. E pel genere mutato o poco comune, era forse bene addurre *banbasio* pp. 14, 79, vivo tuttora, *laldo* 20 e *loldo* 27, *delo rede* della rete 49, *li paredy* 10, cfr. *parei* assiti Calmo, *tre peze* tre pezzi 35, *le uua* gli acini 42. Finalmente ricorderò *in altra parta* 54, che pero è probabile sia un errore.

43. Le funzioni di « ibi » sono assunte da « inde », come altrove « unde » prende quelle di « ubi ». Qui si potrebbe collocare *quenze* « non voria andar *quenze* ni aprosimarse » p. 49, che ha valore di « quivi »; cfr. rim. pad. *quence* « hinc » III 19, « huc » 28, « hic » 43.

51. Della 1ª persona singolare del perfetto di prima con., si dice, seguendo il Salvioni, Apoll. 42, che esce in *-ie*. Il Salvioni citava a conferma, dal Calmo, *andi trovi*, che però non fanno gran forza, come forme analogiche, provenienti dalle altre coniugazioni, dove l'*-i* è regolare : *ẓasi nasi bati rendi*, anche nel « Brendano », senza parlare di *parti mori*, ecc. E d'altra parte, come si spiegherebbe l'*e*, il quale, se antico, avrebbe dovuto cadere? Io credo si tratti di *-ié*, cioè del dittongo dell' é, estesosi da *die* diedi (che trovasi pure in Br.) alle altre forme. La desinenza *-ié* vive tuttora nel ferrarese, dove ha invaso anche la terza persona. — E *ande* andò? Si dice comunemente che è rifatto sulle forme parallele di « dare » « stare »; ma perchè in tal caso manca il dittongo? Invero *die* dĕdit si ha in Br., ma è forma meno usata; e *de ste ande* si dovranno attribuire all' attrazione dei perfetti di 2ª (3ª) con.,

1. Anche nel dialetto odierno, *spiuma* o *sbiuma*, all. a *sc'uma*, con qualche differenza di significato.

movė cognosė e simili. — La 1ª plur. *andasemo cercasemo* andammo cercammo coincide, osserva il N., con quella dell' imperfetto congiuntivo; par quindi che esso propenda a riconoscervi, come già il Diez, il risultato dell' attrazione, esercitata da questo tempo sul perfetto. Ed a ragione, senza dubbio, giacchè la supposizione del Mussafia, che si tratti d'un fenomeno fonetico, cioè dello *-sti* di 2ª pers. passato in *-si*, manca affatto di prove; quantunque il Mussafia sia nel vero, movendo dalla 2ª persona, che è, anche fuori del Veneto, quella che ci si mostra più anticamente trasformata e che trae poi seco la prima plurale. Mi par degno di nota, che anche in dialetti toscani apparisca la 2ª pers. del perfetto colla desinenza *-si*, ad es. nel montalese : *tu andessi* andasti, *vu andassi* andaste [1].

55. Allato a *fa* si trova *fase*, e s'avrebbe anche, secondo il N., un esempio di *stase*. Tuttavia se si considera il testo « e [si e] do figure chusi fate l'una chomo l'altra, e *stase* contra doxo », p. 73, riesce più verosimile s'abbia da intendere « sta-ssi » « stanno-si ». — La caduta di *e* in *par*, *val vuol*, è foneticamente regolare; e nel veneto e fuori sono invece analogiche le forme complete. Ma nel Br. mancano i noti *dis plas caz*, che sono i soli casi caratteristici; cfr. gli odierni *buś viś griś*, adoperati in proclisi.

Nella 2ª plur. indic. abbiamo : *ande ste*, *dove pode*, che son forse da leggere *andė*, *dovę*; ma vanno soppressi gli es. di 4ª con. in *-e*, *udė inplė*, il primo perchè ho già detto, p. 305, che è una cattiva lettura, il secondo perchè deve intendersi come un congiuntivo : « io ue conseio che uuy *inple* tuti li uostri uosiely de l' aqua, » p. 21, cfr. *vigne* veniate. Per converso, il N. attribuisce la desinenza in *-i* alla 2ª plur. congiuntivo di 4ª con., sulla fede di due esempî, *conpli servi*; ma questi sono veramente due indicativi, o meglio un imperativo e un indicativo, e ci dànno la desin. *-i* di 2ª plur. di 4ª, che devesi attendere : « la ue *conply* la uostra penetenzia », p. 88, « conpitevi »; « delo uostro tornar indriedo ala tera uostra, onde *seruy* a dio..., seralo gran consolazion et alo corpo e al' anema » ib., « onde servite » « con che servite » (o forse : « onde servire? »). Va quindi modificato anche ciò che si dice al num. 56 *a*, per l'imperativo di 4ª, il quale è regolarissimo : *archui*, ecc.

IV. Tra le preposizioni aggiungerei *cercha*, *cercha zio*, p. 1 « intorno a ciò », anche se noto. E non metterei *ad un* tra gli avverbî di luogo : cfr. il genov. *se teñan tūti ad ūn* si tengono tutti ad uno, cioè « concordi ».

Sintassi : è forse da ricordare, per l'interrogazione, il *che* del modo seg. : « *che* uuy ue meraueie delo fuogo? » p. 16, che ricorda il toscano.

Glossario. *aguia* aquila. Anche in *Rom.* XVIII, 595 n., è espressa un' ipotesi simile a quella del Salvioni, ma non si può dire che l'elisione dell' *i* di **aquilea* in *aguglia* sia ancora perfettamente giustificata. Che s'avessero due forme parallele, **aquilea* da una parte, donde l'ant. tosc. *aguiglia*, **aquulea* dall' altra, da un **aiquula*, fondato sul parallelo **equula equila*? Cfr. *St. it. di*

1. Si veda il NERUCCI, *Saggio di uno studio sopra i parlari vernacoli della Toscana* (Milano, 1865), p. 33 sg.

filol. class. I, 422. — *brigar* pare prenda il senso di « durare » nell' es. : « *briga* tre di questo brusiar » p. 51. — *lauezo* laveggio. Ricordo due luoghi, che par ci conservino un modo popolare : « l'aqua comenza a *boir como uno lauezo* plen de carne *a fuogo*, » p. 50; « l'aqua sonaua *boir a muodo de uno gran lauezo*, » p. 50 sg. Anche nelle ant. Rime genov. : « e passar lo gran pelezo, | ki *boie como un lauezo*, » *Arch. glottol. it.* X, 129, v. 5 e 6. — *morelo* può andare col piem. genov. *muru* muso, afr. *mourre*, ma questi poi non avranno che fare con « morsus ». Per l'unione di *morelo* con *muru*, cfr. il genov. *murẽtu* cantuccio (di pane) — *pope*, tuttora vivo, è notevole per la declinazione conservata. — *striminti* ho dalle rim. pad. III 9.

Forse si sarebbero potuti ricordare : *abitacholy* 60, « do spelonche zoe *abitacholy* soto tera, » cui risponde l'od. genov. *bitákula* « casetta della bussola », ecc., di latino medievale; — *agudaua* 49 arrotava, ven. od. *guár*; — *bestia* 44, nel senso restrittivo di : « animale terrestre, nè pesce nè uccello; » — *chadin* 41, più tardi *kain*, ov' è notevole la caduta regolare del *t*, mentre questo permane nel genov. *katũću* cantero e inoltre non si muta in *d* nell' ital. *catino*; — *conuersazion* 5, forse nel senso di « soggiorno; » — *fato* 50, con senso indeterminato, « per lo *fato* de uno mier; » — *fita* 73, che non credo valga « piantata », ma bensì piuttosto « massiccia », cfr. l'ital. *fitto*; — *luogo*, nella frase *á luogo* « fa mestieri », frequentissima 8, 11, 30, ecc.; — *mati* 81, stanchi? — *morbeda* 2, « la qual isola si è molto *morbeda* e deliziosa; » — *salda* 47, intera, non divisa, cfr. il dantesco *saldo* Inf. XIV 33; — *spazià* « si se *spazia* » 32, si spacciò, si affrettò; — *spese* 30, collo stesso significato di *spensarie*, provvigioni; — *spiero* 55, che sembra avere press' a poco il valore dello sp. *esperar* aspettare; ecc. [1]

Per alcune caratteristiche, il Br. s'accosta all' « Apollonio » : per *-e* da *-atis*, per l'alternazione *-alt -olt* e simili; pei perfetti in *-ié*. Notevoli anche : la frequenza dell' *o* protonico, per la quale si può confrontare il Wendriner Ruzz. num. 26, e rim. pad. : *soperbia* IV 3, 68, *soperbio* 5, *sopierbio* 12, *stopire* 10, 55, *stopir* 36, *giostiesia* 11, 22, *homana* 69, *ponzente* 45, ecc.; i condizionali, uguali all' imperfetto congiuntivo, num. 53, cfr. qui Best. num. 52; la caduta di *r* in alcuni infiniti, *troba chaze parti*, fenomeno che si riscontra negli odierni dialetti di Burano e Mazorbo, nonchè nei dialetti istriani di Pirano, Rovigno e Dignano, *Arch. glott. it.* I, 436 sg. e *nota*, 465, Calmo CLIV sg. e *nota*; infine l'isolato *canun*, con l'*-ône* (od *-ôni*?) in *-un* così frequente negli « Atti di Lido Maggiore », *Arch. glott. it.* I, 469.

Il lavoro del Dr Luzzatto fa sentir vivo il desiderio, che sia presto riempiuta una lacuna degli studî dialettali italiani, con una buona ed estesa

---

1. A p. 73 si trova un ignoto vocabolo, *raziy* : « lauorado li plu beli intai ad oxely ed a albory e *raziy* et a bistiole. » Che vada unito col milan. *rásol rasö'* « magliuolo, sarmento di vite », e anche « bottone di rosa » nel cremonese (Biondelli), parm. *razȯl* « bottone di rosa » ? Anche nel Calmo : *rázolo* magliuolo.

memoria sulle parlate del Veneto; ma certo non riempie la lacuna esso stesso, nemmeno in piccola parte, anzi direi che non aggiunge quasi nulla a quello che già si sapeva. L'A. s'è infatti limitato ad esporre i fenomeni più evidenti e più noti; mentre io credo che sia stretto dovere di chi intraprenda lo studio del suo dialetto nativo, farne risaltare le più minute e più riposte particolarità e finezze, poichè queste difficilmente si manifestano all' occhio anche del più sagace e paziente dialettologo forestiero. Neppure il metodo del lavoro è in tutto sodisfacente, e tradisce qua e là inesperienza o leggerezza. Il Dr Luzzatto dovrebbe affinare e completare la sua coltura linguistica, e poi darci esso, nobile rivincita, quel lavoro sugli odierni linguaggi veneti, che qui si può dire appena appena sbozzato.

Seguono alcune osservazioni ai varî numeri della memoria.

1. Due esempî di *a* in *e* : *Baldissẹra* Baldassare, *squẹro* piccolo cantiere, anticamente *squadro*. Il primo, come nome proprio, non ha importanza; il secondo si trova già nel Calmo, cfr. *Arch. glott. it.* I, 458, e proverrà da **squario* **squairo*, come *fornẹr* da **fornairo* (dove *-ẹr* = ital. *-ajo*, come *-ier* = ital. *-iere*). A questo proposito, si desidererebbero notizie del vezzo popolesco veneziano, per cui *a*, davanti *r*, si fa *a* : *faro* ferro, *tara* terra, *Piaro* Piero. Mi si dà, per converso, come sicuro, anche *kitẹra* chitarra.

4. È notevole l'*ē* in iato, che dà *ẹ* : davanti *a*, *crẹa* creta; davanti *o*, *canẹo Carpenẹo*[1]. È fenomeno diffuso, almeno per la sua prima parte, cioè per l'unione *-ẹa*, e citerò i genovesi *cræa munæa sæa* « seta » e « setola », ecc. Anche i francesi *monnaie taie raie claie saie* credo vadan posti qui, e il loro *ai* risalga direttamente ad *ē*, non già ad *uẹ*, come pone il Meyer-Lübke, *Gr.* I, 92 sg. L'imperfetto e il condizionale in *-ais* conserverebbero quindi la vocale della prima singolare originaria; mentre la scrizione arcaica *-ois -oit* proverrebbe piuttosto dalle altre persone, ove non rappresenti una sfumatura dialettale, rimasta viva soltanto nella grafia : cfr. *lamproie*, ecc. Anche *croire sois*, già pronunziati *craire sais*, possono aver luce dalla mia spiegazione; non così altri casi, ne' quali saranno invece da riconoscere capricci dell' uso letterario e incrociamenti di vario genere.

6. E breve : « ora dà *-iẹ-*, ora *iẹ*. » Ma si vorrebbe sapere quali sieno i casi di *iẹ*, quali quelli di *iẹ*. Il L. cita, con *iẹ*, solo *tiẹn*, che certo rappresenta un' intera serie, cfr. *viẹn*, e *diẹse*[2], ove l'*iẹ* trovasi davanti *ś* : io aggiungerò *siẹśa* cæsa « siepe ». Mi si forniscono anche *liẹvro* (il L. scrive *lièvoro* = *liẹvoro*), *siẹvolo* cefalo, davanti a *v*, e inoltre *siẹlo*, tra *s* e *l*. D'altra parte, quello che il L. afferma, non pare dovrebbe intendersi anche pel padovano, il quale ha sempre *iẹ* : *fiẹl*, *siẹra ciẹra*, *Piẹro*, *piẹgora*, ecc., oltre ai comuni *viẹn̂ tiẹn̂*, *diẹse*

1. Credo però che il padovano sia omai sceso a *crẹa*, *canẹo*, ecc.

2. Per lo più trascrivo a modo mio i vocaboli datimi dall' A., per non metterli in apparente contrasto con quelli che aggiungo. Il *ś*, che vale *s* dolce, è nel veneto assai più affilato che nel toscano; e così il *s* duro.

siẹ́sa e via discorrendo. — È noto il fenomeno della ritrazione dell' accento, in fin di parola, e il L. cita *sie* sei; e perchè non *pie* piede[1]?

8. Dove l'*ẹ* non dittonga, dà *ẹ : mẹdego, crẹpo* (cfr. gli ital. *brẹve* e *prẹvu*). Aggiungi : *prẹve, mẹjo mẹgo spẹ́o*, ecc., che sono anche padovani.

13. L'esempio *crẹna* andrebbe al num. 14, come caso di -INA in *-ẹna*.

16. In *campaniẹl* campanile, vi è certo immistione di *campanello*; cfr. il genov. *cañpaniñ*, che ha l'uno e l'altro significato.

21-22. *maśẹño* è esempio di *-nj ; asegio* è da *asĭlleu, con raddoppiamento della consonante e il conseguente abbreviamento della vocale, secondo il noto fenomeno latino. Qui poi convien mettere in guardia l'A., contro i vocaboli dotti o semidotti, de' quali non ha un' idea molto chiara.

25. Le forme *versor messora* son veneziane, e quindi passarono al padovano; di questo sono invece proprî gli arc. *versuro fersura*[2]. Aggiungerò un esempio di *u*, benchè d'altro genere : *prua*, ove l'*ọ* potrebb' essersi chiuso per l'iato. O è d'origine forestiera, come l'ital. *prua*? Certo *prọa* non è meno usato.

26 sgg. Anche qui, riguardo ai succedanei dell' *ọ*, non si poteva far opera utile, se non dando una statistica più che fosse possibile completa, sia degli *uọ* superstiti, sia degli *ọ* ed *ọ*, sia degli *io*[3]. Il padovano intanto par che abbia quasi sempre *ọ : sọla* suola *vọla vọl pọl barcarọl faśọlo, cọr* cuore *fọra* fuori *stọra* stuoja *mọro* muojo, *nọvo piọve, pọco* (da *au*), *lọgo fọgo*, ecc.; ma converrebbe studiare i casi, molto rari, di *ọ, ọmo*, davanti *m*, dove lo scempiamento del dittongo dovrebb' essere molto antico, se s'ha da fondarsi sul l'analogia di altri dialetti, *bọra, rọsa*, forse importato, *nọve*. D'altro genere sono *ẓenọ́o, fenọ́o*, ecc., cfr. *spẹ́o*. Invece di *nọve* il veneziano, a quanto mi s'afferma, dice *nọve*, e così sempre davanti a *v*, *nọve piọve ọvo*. — Osserverò infine che, invece di *ninsọlo*, che è dato dal L., il padovano dice di preferenza *nisọl* (che è dato pur dal Boerio) e più ancora *nisiọl*, notevole esempio di dissimilazione. Per *rua*, con *u* sorto nell' iato, vedi Meyer-Lübke It. Gr. 56; per *munega*, che è rifatto su *munego*, qui p. 306; *śugo* giuoco, può esser rifatto

---

1. Questa ritrazione di accento si estende anche verso mezzogiorno, e ad essa devonsi forse in buona parte gli *ia úa*, ricordati dal Meyer-Lübke, It. Gr. 26 sg. Il ferrarese ha oggi *iẹ́ uọ́*, ma quest' apparenza di buona conservazione sembra da considerarsi illusoria, nei casi ove il dittongo riusciva finale, come in *piẹ́ buọ́* buoi. Io credo si tratti di antichi *pie bùo*, passati poi in *pia bùa*, e alfine ritornati alle primitive sembianze, per la stessa tendenza che muta ora a Ferrara *famia via speziaria* in *famiẹ́ viẹ́ spziariẹ́*, ed *ùa* uva in *uọ́ vọ́*. Certo nella « Traducione del Caos » in ottava rima, di Pietro Bragliani, pubblicata nel 1587, si leggono : *cortia* coltelli (da *cortiẽ*[*i*] *cortie*) *faśùa* fagiuoli, *bùa* buoi. Gli anelli intermedii, secondo apprendo da un mio ottimo discepolo, sono conservati nei dialetti limitrofi : a Comacchio *sie* (e *dies* dieci), *fẹśùẹ fiúẹ* figliuoli, ad Argenta e a Cento *sia pia* piede, *sunia* « suonai » e « suonò, » cfr. qui p. 308, n. 51 (ma *dis*), *fasùa fiúa*.

2. Cfr. *versuro* rim. pad. I 85, *daldura* *dolatoria 78, *bura* borea 70, ecc.

3 Per *io* da *uo* vedi ora un articolo del Gartner, *Zeitschr. f. roman Phil.*, XVI, 174 sgg. A p. 80 si tratta del suff. -eŏlu, e mi pare si dovesse tener conto dell' *e* (*i*) che precede all' *ọ*; cfr. gli ital. *armajuolo barcajuolo*, ecc.

sulle forme arizotoniche, e così forse *scuria* sferza, se non vi si vuol riconoscere un caso sopravissuto di *u... i*.

38 sg. *brọnsa* brace, non sarà da **prunicia*, dove l'accento starebbe sull' *i*, ma da *prúnice*, lucch. *brúnice*, e l'*i* sarebbe caduto prima che il *ć* passasse in *ś*; più tardi sarebbe avvenuto uno scambio di declinazione. Se si dice anche *bronśa*, come il L. afferma, questo ci darebbe una forma collaterale, con *i* caduto assai tardi, cfr. *púleśe pulše*. È da toglier *gucia*, che non è esempio di *ŭ*, e *coa*, il cui *o* non risale ad *au*.

48. Notevole *vẹŕśer* aprire, cfr. *covẹŕśer* coprire. Sembra si sia conservata, coll' aiuto del participio, la vocale originariamente accentata, *apêrio coopêrio*; e il *ś*, piuttosto che allo *j*, si dovrà ad analogia d'altri verbi; cfr. l'ital. *tolgo*, ecc. In arpinate : *arrẹpẹ*.

54 sg. In *becaria libraria* non è *e* originario; *crovar croar* non va unito con crepare ma con *co-rotare *crotare; il diffuso *o* atono di *rognon* è per assimilazione all' *o* tonico; *pevere sesere* pajono casi di *e... e; forfe*, allato a *forfeśe*, è un esempio di nominativo; per *faragine* non è da dimenticar farrāgo; *colgarse* risale a collicare, *St. ital. di filol. class.* I, 428, ecc.

82 sg. *rẹcio* e *agurar* stanno molto a disagio insieme; *cesura* è un derivato di caesa, ven. *sieśa*, anche se nel suo significato v' è come un ricordo di clausura.

85 sg. *gâtolo* « condotto » andrà col *-gâttolo* di *bugigattolo*. Pel *g* di *gucia* non v' è motivo di pensare all' *u* seguente.

91. *seséndela* è errore per *seśendêla* cicindēla.

92. Secondo il L., *-rć-* darebbe *-rs-* in protonica, *-ŕś-* in postonica; ma sarà da dire invece che dà sempre *-rs-*. Infatti *marsir* prova per la protonica così poco, come *storśer* per la postonica; e questo sarà rifatto su *volšer acorśer*, ecc. In *sorśo* sorcio, che si può aggiungere, è da vedere un continuatore di sorice; cfr. l'ant. ital. *sorico*.

93. *-ce- -ci* -darebbero, secondo il L., *-se -si*, quando preceda vocal palatina : *felise felisi*, *amisi nemisi*. Sono i soli esempî che rechi per prova, e, come si vede, non hanno valore, perchè d'origine letteraria; dello stesso genere sono *difisile*, *atrise traditrise*, *Beatrise Doralise*, ecc., cui stanno di fronte i legittimi *corniše perniše radiše verniše*, *le nariše*, *la Pendiše*, *tu diši diše*, ecc. Letterario è anche *luśerna*, che ha accanto *luše*.

96 sg. *bombaẓo* (l. *boṁbdso*) può esser *bombacio, con mutamento di declinazione. In *girlanda*, arc. *širlanda*, è influsso di *širo* giro.

99. Che *sanca* provenga da *stanca* non sarà facile a dimostrare, cfr. Kŏrting 8925; e non parlo di *saśọṅ*, pel quale si dà la vieta etimologia statione. Noterò di passaggio, che vanno accolti con beneficio d'inventario tutti gli *ẓ*-toscani, che si voglion da *st-*, de' quali ha un certo numero il Caix, ne' suoi « Studî etimologici ».

100-102. Qui è di nuovo da insistere nell' osservazione, sull' uso che l'A. fa dei vocaboli non indigeni. Inoltre *regata* non è certo da *rigata, ma dal

verbo recaptare, come mostrò il Rajna, *Zeitschr. f. roman Philol.* XI, 169. Il num. 103 è inutile.

105-106. Gli esempi di *-nd-* in *-nt-* hanno ben scarso valore. Il L. vuole *intel* da *indel*! Cfr. qui p. 302. Tanto meno persuade *carto* cardo.

109. È da ricordare l'osservazione, che ho fatto a p. 308, sulla caduta di *p*, *b* e *v*, più o meno rapida, secondo che sieno protonici o postonici.

114. *arvegnir* è dal presente *arvegno*.

115. Che significa « *s* tra vocali è intatto »? Andava detto : diventa sonoro, tranne se preceduto da *au*, *cosa reposar*, e tranne che nell' avverbio *cusí*, cfr. l'ital. *cosí*, il genov. *cuśi*, ecc. Sembra che le due parti, di cui l'avverbio è composto, rimanessero a lungo divise.

118 sg. Si tratta di *v*, e tra le molte cose non dette bene, noterò solo che *albeu* con *b* risale al latino, trovandosi già nell' « Appendix Probi ».

131-132. A proposito di *n*, si doveva rilevare che davanti a consonante, ha sempre il suono cosidetto gutturale o velare, come in fin di parola : *vięn tięn, veńto greńbiál seńso*. È comune caratteristica dei dialetti dell' Alta Italia.

Infine credo che il L. avrebbe fatto cosa utile, dicendoci qualcosa della quantità delle vocali venete, davanti alle varie consonanti e in special modo davanti alle doppie originarie. Si suol dire che il veneto si distingue dagli altri dialetti italiani, per il suo abborrimento delle doppie; ma a guardar bene, io credo si troverebbe che esso rimane, tranne per leggiere particolarità, nelle stessissime condizioni di tutti i dialetti dell' Alta Italia. Questi infatti, in un antico periodo della loro esistenza, scempiarono la doppia originaria, pur conservando breve la vocale accentata; e il risultato più notevole fu quindi, che la sillaba precedente, di chiusa che era, divenne aperta. I vocaboli genovesi *vacca gattu lettu buġġe* bolle *russu frišše*, ecc., vanno adunque pronunziati *vă-ca gă-tu lĕ-tu bŭ-ġe rŭ-su frĭ-še*; e così dicasi per i dialetti del Piemonte, della Lombardia, dell' Emilia, della Lunigiana, delle Romagne. Ora, anche per il Veneto è senza dubbio da porre : *vă-ca strĕ-to spĕ-ċo mĕ-ġo bră-so*, ecc.; e solo è forse da concedere, che la vocale breve dei veneti è impercettibilmente più lunga. Alquanto più lunga, che negli altri casi, mi sembra poi in *fato* fatto, che sta quasi di mezzo tra il *fāto* italiano, « destino », e il genov. *fătu* fatuu, « dolce di sale » ; di che il motivo avrebbe a ricercarsi nell' *a*. A conferma di ciò, si osservi che nel veneto, come nel genovese ed in altri dialetti, le vocali son brevi davanti al *m* semplice originario, *fŭ-mo Rŏ-ma trĕ-mo lĭ-ma*; ma di fronte al genov. *fā-me lă-ma*, il veneto ha *fa-me la-ma*, con un *a* un po' meno lungo che in italiano, e un po' più lungo forse che in *fa-to*. Lascio agli studiosi veneti la cura di verificare le mie asserzioni, di completarle e di estenderle.

E.-G. Parodi.

PÉRIODIQUES

I. — ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XVI, 3-4. — P. 289, Thurneysen, *Die Stellung des Verbums im Altfranzösischen*. Ce travail très intéressant soulève des questions fort compliquées et ne pourrait être examiné que dans une étude spéciale. Pour en contrôler les résultats, il faudrait appliquer la méthode de l'auteur à d'autres textes que celui dans l'étude duquel il s'est renfermé (les parties en prose d'*Aucassin et Nicolete*). — P. 308, Gartner, *Die Mundart von Erto* (fin). — P. 372, Gorra, *Il dialetto di Parma;* courte esquisse de l'état du dialecte moderne, comparé à celui de Plaisance. — P. 380, Marchot, *Étymologies dialectales et vieux-françaises*. 1. Fr. *aveindre*, n'est qu'une autre forme d'*avenir*, comme l'avait très bien vu Littré, et n'a rien à faire avec abemere. — 2. Liégeois *cuat' pẹs'*, lézard; viendrait de *quattuorpedia, mais pedia ne peut donner *pẹs'*; il faut supposer que, par une confusion semblable à celle qui a fait dire ailleurs *quatre-pierres* ou *catrẹ fis'*, on a substitué *pẹs* < pecias au représentant de pedes. — 3. Liég., *dẓâ*, « allons! voyons! » « C'est tout simplement le latin eamus, allons. » Rien n'est moins probable, eamus étant inconnu à toutes les langues romanes; il y a là quelque forme abrégée d'un mot plus ancien; d'ailleurs il n'est pas exact que « *amus* donne régulièrement *ā* »; (voy. dans la *Zeitschrift* même plus loin, p. 511) et eamus ne pourrait donner que *iens* ou *giens*. — 4. Liég. *hẽi'rd*, m., cou; M. M. combat par de bonnes raisons l'étym. de M. Bugge (*Rom.*, IV, 359), mais il n'en propose pas d'autre. — 5. Liég. *in'saci*, *in'sacuẹ*, *in'sawus* ou *in'sawis*, *sacuā;* ce n'est pas *un je ne sais qui*, etc., mais *un ne savẹz qui*, etc. — 6. Liég. *mitā*, milieu et moitié; rejetant medietaneum, medium tempus et medium tantum, M. M. reconnaît dans *mitan(t)* un participe medietantem; ses déductions sont assez séduisantes; cependant il serait singulier qu'on eût fait un tel usage du participe d'un verbe qui, d'ailleurs, n'existe pas (il serait *moitier* en anc. fr.), et cela d'autant plus que *mitan* ou *mitant* n'apparaît en français qu'à l'extrême fin du XIVe siècle; en outre, le dérivé *mitanier* se présente en même temps, au lieu que *mitantier*, cité par M. M., est bien plus récent. — 7. Liég. *pọmẹ*, m., sorte de petite enclume, voy. 11. — 8. Liég. *pọt'*, épi probablement palmitem, comme palmella a donné *paumele* dans un sens analogue. — 9. Liég. *tẽl'*, f., terrine pour le lait, en terre cuite; ce serait testula, mais testula en lat. vulg. avait passé à tescla (it.

teschia); n'est-ce pas plutôt l'all. *Tiegel*, m. h. all. *tëgel?* — 10. Liég. *tšif*, joue = fr. *giffe*; M. M. appuie, avec quelques modifications, l'étymologie de M. Bugge (*Rom.*, III, 150), all. *Kiefer*, qui n'est, toutefois, pas sans difficultés (voy. ci-dessous). — 11. Wall. *vylęt'*, petite claie, clayon; viendrait de vola, creux de la main (et l'auteur rapproche le liég. *pǫmę*, petite enclume plate, de palma); mais *volette*, qui existe aussi en français, ne peut guère se séparer de *volet*, qui a à peu près le même sens (dans *trier sur le volet*), ni ce *volet* de *volet*, « contrevent »; en outre vŏla, au moins comme subst., n'a point passé en roman. — P. 388, Settegast, Altfr. *feslon* etc., neufr. *frelon*, *freluche*, *freluquet*. Revenant sur un sujet qu'il avait traité autrefois (voy. *Rom.*, VIII, 630), M. S. donne des raisons qui paraissent convaincantes pour rattacher l'anc. fr. *feslon*, « boulet du cheval, » à l'anc. h. all. *vizzeloch*, « touffe de poils au boulet, » plutôt qu'à *vezzel*, « entrave. » Il est plus douteux que *frelon*, « poils au bec du faucon, » *freloche*, *freluche*, *freluquet*, se rattachent à *feslon* (qui se présente une fois sous la forme *frelon*), mais ce n'est pas invraisemblable. Il signale en terminant un vrai *curiosum* : citant dans son premier article les mots français *boulet* et *fanon*, il avait laissé imprimer par erreur *foulet* et *banon;* sans y faire attention, j'ai reproduit dans mon compte rendu *foulet* au lieu de *boulet*, et M. Körting a conjecturé (nº 3217) que ce mot devait sa forme à une influence de *fouler*, « explication si vraisemblable, dit M. S., qu'on ne peut que regretter que le mot si bien expliqué n'existe pas. » — P. 397, C. Michaelis de Vasconcellos, *Romanzenstudien*, II. [Le nº I était une étude très ingénieuse, un peu subtile parfois, sur une romance du Cid, *Helo, helo por do viene El moro por la calzada*, et quelques autres romances « de frontière » qui, selon Mme de V., constituent une sorte de drame en trois actes. Beaucoup d'observations, de détails philologiques et historiques qui présentent encore plus d'intérêt, s'il se peut, que le fond même du sujet. Dans cette seconde étude, sur diverses romances espagnoles et portugaises où il est question des « morts par amour », l'auteur disserte, avec beaucoup d'érudition, sur le genre de sépulture qu'on donnait aux victimes de l'amour, et rattache l'usage de ne pas les enterrer en terre sainte à des traditions germaniques. — A. M.-F.]. — P. 422, Lang, *Tradições populares açorianas*, chansons, prières, formulettes, recueillies dans l'île de Fagal. — P. 437, Zenker, *Zu Peire d'Alvernhe's Satire und nochmals « Car vei fenir a tot dia »*. M. Z. défend contre M. Appel (cf. *Rom.*, XIX, 618) son interprétation du *sirventes* de P. d'Auvergne (sans réussir à entraîner la conviction) et répond à M. Jeanroy (*Rom.*, XIX, 394) au sujet de la tenson *Car vei fenir a tot dia*. [La seconde partie de cet article est une réponse aux objections que j'avais fait valoir ici (XIX, 394) contre une hypothèse récemment édifiée par M. Zenker. La réponse m'a paru longue, et le paraîtra sans doute davantage encore à ceux qu'elle intéresse moins directement : M. Z. eût pu épargner au moins à ses lecteurs l'exposé des raisons sur lesquelles il fondait une opinion à laquelle il renonce aujourd'hui; en effet, il conclut en disant « qu'il n'hésite pas à laisser tomber, comme manquant de base solide », l'hypothèse

qui faisait le fond de son article, à savoir que le « Maistre » de la tençon *Car vei fenir* ne serait autre que Raimon de Miraval. Il ne pouvait guère en effet la maintenir, après m'avoir accordé que la pièce de laquelle il tirait son principal argument est composée de deux *coblas*, dont la première seule est l'œuvre de Miraval. Le lecteur n'éprouve pas une médiocre surprise quand il voit M. Zenker, ces concessions faites, contester que j'aie réussi à « réfuter directement » l'hypothèse en question. C'est donc pour d'autres motifs qu'il y renonce. Soit : l'important est que le terrain soit débarrassé d'une hypothèse inutile autant que compliquée, et non que j'aie l'honneur de ce déblayement. M. Z. se borne à maintenir contre moi trois points d'un intérêt secondaire : 1° que le Guilhalmi de la tençon est, non un jongleur, comme je le suppose, mais un châtelain, à qui Maistre demande l'hospitalité ou un secours en argent; 2° que ce nom de Maistre ne fait pas allusion à la condition du personnage qu'il désigne (je le supposais clerc), mais à sa « maîtrise » dans l'art de trouver; 3° que le mot *polhe* au v. 23 de cette même pièce signifie *poulet* et non *poulain*. Sur les deux premiers points, on pourrait discuter indéfiniment sans profit, aucun passage de la pièce ne permettant de déterminer la condition des interlocuteurs; je ferai seulement remarquer que l'interprétation de M. Z. se fonde sur un seul vers (49) très obscur [1], et je persiste à considérer la mienne comme plus vraisemblable, étant donné le ton d'égalité qui règne entre les deux personnages. — Enfin, je suis prêt à reconnaître les concessions de M. Z. en lui accordant qu'il peut avoir raison contre moi en traduisant, au v. 23, *polhe* par « poulet ». Voici, puisqu'il me le demande, pourquoi j'avais préféré le sens de « poulain » : 1° ce sens me paraissait rendre le proverbe plus expressif en accentuant l'opposition entre les deux objets comparés; 2° je ne sache pas que dans aucun dialecte, soit du nord, soit du midi, « poulet » ait été jamais rendu par pull-enum; c'est le suffixe -ittum ajouté au même thème qui est affecté à cet usage; *polin* ayant, au nord, fait place dès le XIIe siècle a *polein* (voy. un ex. du *Psautier d'Oxford* dans Littré), aussi bien qu'à *polain* (cf. Förster, *Zeitschr.* XV, 523), je supposais que le poète, poussé par le besoin de la rime, avait emprunté la forme d'un dialecte voisin. Mais il est vrai qu'aucun texte ne me donne raison — non plus, du reste, qu'à M. Z. [2], — et je consens volontiers à avouer que j'eusse mieux fait d'être moins affirmatif. — A. J.] — P. 452, Baist, *Jofreiz d'Anjou*. M. Baist n'a connu l'article de F. Lot sur le même sujet (*Rom.*, XIX, 377) qu'après avoir composé le sien; il apporte de nouveaux textes et surtout des vues nouvelles, parmi lesquelles il en est qui appellent la discussion. — P. 458, Horning, *Die Mundart von Tannois*; Tannois est à 4 kil. de Bar-le-Duc, et son parler, ici soigneusement mais sommairement étudié, « peut provi-

1. Des vers 39 et 54, il ne me paraît nullement résulter que Maistre demande de l'argent à Guilhalmi.

2. M. E. Levy, consulté par moi, veut bien me faire savoir que le mot *polhe* ne se trouve dans aucun de ceux qu'il a dépouillés pour son *Prov. Supplement-Wœrterbuch*.

soirement être accepté comme type du lorrain occidental. » — P. 477, M. Menghini, *Villanelle alla napolitana* : publication, avec quelques remarques préliminaires, de 153 de ces petites chansons semi-populaires du XVIe siècle, d'après un ms. Chigi (première partie).

MÉLANGES. I. *Histoire littéraire*. P. 505, O. Schultz, *Documents sur Hugues de Berzé*. Des actes publiés dans Bréquigny et dans le *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon* nous montrent entre 1182 et 1196 un Hugues de Berzé, fils et père d'un Hugues ; c'est ce dernier qui est le poète (il est surprenant, et je suppose là quelque erreur, que Hugues II, qui se croise en 1202, soit, en 1196, doyen de Mâcon après son frère Gautier ; il n'était sûrement pas clerc). Je ne suis pas tout à fait de l'avis de M. Sch. sur un passage de la *Bible*, où il s'agit des quatre empereurs que Hugues dit avoir vus en dix-huit mois, à Constantinople, vivants et morts *de vil mort*. Celui qu'il vit *saillir en la mer* est certainement Murzuphle, que l'on fit *saillir a val* (Villehardouin) du haut de la colonne de Théodose ; celui qui *fu deseritez* (*Qui valu pis de mort assez*) *Et menez en chetivoison* est Alexis III (le poète, par sa remarque, restreint lui-même la portée de l'expression générale : *morir de vil mort*). M. Sch. dit avec raison que rien ne prouve que Hugues soit resté en Romanie plus tard que 1205 (date de la bataille où fut pris l'empereur Baudoin, 15 avril ; v. 421 l. *Comain* au lieu de *Romain*) ; toutefois j'ai supposé que les vers 432-440 faisaient allusion à la mort de Boniface de Montferrat (1207), mais on peut les expliquer autrement. — II. *Exégèse*. P. 508, Baist, 1. *Der Zweikampf im Rolandsliede*. M. B. corrige une erreur de mon résumé du *plait de Guenelon*, dans l'Introduction de mes *Extraits de la chanson de Roland* (erreur qui m'avait été signalée d'autre part et que j'ai corrigée dans la nouvelle édition qui vient de paraître) ; il tire de là, pour l'origine bourguignonne du poème, des conclusions auxquelles j'aurai lieu de revenir à une autre occasion. — 2. *Ad oes seint Pere en cunquist le chevage*. M. B. a raison de contester que l'Angleterre se fût engagée à payer un tribut à la papauté, mais je ne vois pas comment il suit de là que le vers cité de *Roland*, qui représente une opinion courante au XIe s., n'a pas trait à la conquête de l'Angleterre par Guillaume. — III. *Grammaire*. P. 511, Stürzinger, *Die wallon.-loth. Präsens-Endung ā*. L'auteur rend probable qu'elle représente la 1re pers. plur. du parf., *-ames*, transportée au présent. — P. 513, Schultz, *Unvermitteltes Zusammentreten von zwei Adjektiven oder Participien im Provenzalischen* ; l'auteur étudie avec soin cette construction où deux participes présents (il ne s'agit presque que de ces formes) sont juxtaposés de manière à ne former pour ainsi dire qu'un mot, soit qu'ils soient à peu près synonymes (*rizen jogan*, *sompnhan durmen*), soit qu'ils soient opposés (*cazen levan*, *compran venden*). — IV. *Histoire des mots*. P. 517, Cornu, fr. *prosne*, *prone*, prōthyrum ou prōthyra ; on ne voit pas bien comment prōthyrum ou la forme vulgaire prōtūlum (Lœwe, *Prodromus*, p. 376) aurait donné *prone*, car un protinum issu d'une « dissimilation plus décidée » n'est guère probable (on peut citer *posterne*, *marne*, *pesne*, mais le changement d'*l* en *n* y est bien plus récent, et l'on trouve *posterle*,

marle, *pesle*). M. Meyer-Lübke, qui a proposé πρόναος, a annoncé (*Literaturbl.* 1892, p. 70) qu'il donnerait des preuves de cette étymologie. — Prov. *-eire*, -ĭtor; voy. ci-dessus, p. 261. — *Warum franz.*, pourceau *und nicht* porceau? M. C. soulève là une question des plus intéressantes, à laquelle j'ai l'intention de revenir ailleurs; je me borne à dire ici que sa solution fort ingénieuse est que *purcelli* (Gl. Cass.) remonterait au nom. plur. *purci*, où l'ĭ final aurait changé l'ŏ en ǫ (comme dans les pronoms il a changé *e* en *i*, ǫ en *u*). — *Noir come choe* : la *choe* n'est nullement la chouette (Godefroy), mais le choucas (Sainte-Palaye); en effet, dans la fable de Marie où figure une *choe*, le latin a *monedula*, et un glossaire cité par Godefroy dit : *monedula*, *choue*. — Esp. et Port. *alarido*; ne serait pas arabe, mais viendrait d'ululatus; M. C. a oublié qu'*aride* existe en ancien français comme cri de guerre des Musulmans; P. Paris (voy. Diez) a déjà rapproché ce mot d'*alarido*, certainement avec raison (voy. encore *Rom.*, XIII, 496). — Prov. *vegaire*, *veiaire*. Que *veaire* dans *veaire m'es*, *veaire*, « apparition, vue, » *al meu veiaire*, *a meu veiaire*, remonte à videatur, et que l'a. f. *ço m'est viaire*, *viaire*, « visage », gruér. *viero*, « visage », v. esp. *vejaire*, port. *veairo*, soient empruntés au provençal, il n'est sans doute besoin que de le dire, il est inutile de le prouver. » Ce ne sera pas l'avis de tout le monde; quelques sceptiques voudront savoir comment on a jamais pu construire une phrase telle que mihi est videatur ou une locution comme meum videatur, ou demanderont des exemples d'une autre forme passive ou déponente qui ait passé en latin vulgaire. C'est ce qui avait empêché des philologues à qui l'idée de M. C. avait déjà passé par la tête de la communiquer au public. — 2. P. 521, Ulrich, *adesso* : pourrait être ad ç(um) epsum, ipse étant pour is-pse; proposition qui a peu de chance d'être accueillie. — P. 521, Schuchardt, archiater (all. *Arzt*) : a dû exister en roman, à en juger par le basque *acheter*, « médecin, » qui paraît en venir. — Fr. *oriflamme* = (l)abari flamma; *orie flambe* dans *Rol.* me paraît très suffisant. — Prov. *sais* « gris » : pourrait être rapproché de sasia, « seigle », plutôt que de caesium. — Fr. *ribon-ribaine*, vient du prov. *riboun-ribaino* (ou *-ribèiro*), c.-à-d. *arribe ço que arribo*(?). — P. 523, G. Meyer, *andar al Potamò*, « mourir, » en vénitien; n'a rien à faire avec le Styx, ni avec le petit fleuve de Corfou appelé *Potamò*; c'est le grec mod. (α)ποθαμός, « mort. » — Sicil., *usfaru*, « carthame, » = ar. *asfar*. — *Zanca* : ce mot, répandu sous diverses formes, avec le sens de « jambe » ou de « sorte de chaussure », dans plusieurs langues romanes (Körting, nº 8925), vient très probablement, comme l'auteur, après P. de Lagarde, le montre avec un grand savoir, du mot perse zanga, « jambe; » déjà dans une lettre de l'empereur Gallien il s'agit de *zancas parthicas*. — P. 527, Horning, fr. *hameçon*, esp. *anzuelo*; dans cet article, plein d'érudition et de sagacité, l'auteur montre, à vrai dire, plus de difficultés qu'il n'en résout; il serait trop long de le suivre dans toutes ses explications, qui touchent des mots romans très nombreux; elles méritent d'être lues; pour *hameçon* en particulier, je crois bien que le plus vrai-

semblable est d'admettre comme base un dérivé *amez* < hamicium (quant à *amet*, qu'on ne trouve que dans Arnoul Greban, il pourrait bien être le subst. verbal d'*ametre*) : cf. *caveçon* de l'it. *cavezzone*, dim. de *capicium. — P. 530, fr. *gave*, fém.; est rattaché avec vraisemblance à gabata, auquel l'auteur est tenté de ramener aussi *giffe*, *gifle* (cf. ci-dessus). — P. 532, Baist, esp. *soy*. L'esp. mod. *soy* = sum n'est pas l'anc. esp. (très rare) *soy* et s'est sans doute formé sous l'influence de *soys* = *sodes*; l'anc. esp. *soy* (qui a suscité *estoy*, *voy*, *doy*) doit, comme le fr. *sui*, son y a l'influence d'*ay* < habeo, qui a dû précéder en hispano-roman la forme seule attestée (*h*)*e*.

Comptes rendus. P. 533. Goudeau, *Les prêcheurs burlesques en Espagne au XVIIIe siècle* (Lidforss). — P. 538, Tiktin, *Grammatica romîna* (Jarnik : excellent livre scolaire). — P. 541, Weigand, *Wlacho-Meglen* (Jarnik : beaucoup d'observations de détail sur ce travail utile et méritoire). — P. 547, *Mélanges wallons* (voy. *Rom.*, XXI, 334; Marchot : critique acerbe et d'un ton trop personnel, mais qui contient de bonnes remarques; M. Gröber y a joint deux notes qui sont bien obscures. Ce que l'auteur dit de *ue*, *ie*, qu'il regarde avec M. Horning comme des diphtongues originairement descendantes, est fort aventuré et même contradictoire). — P. 554, Huberti, *Studien zur Rechtsgeschichte der Gottesfrieden und Landfrieden*. I. *Die Friedensordnungen in Frankreich* (Schwab : ce livre, d'après le *Recensent*, est intéressant aussi au point de vue de l'histoire des mots). — P. 554, *Giornale Storico della Letteratura italiana*, XVIII, 1-2 (Wendriner). — P. 557, *Archivio glottologico italiano*, XII, 1-2 (Meyer-Lübke). — P. 561, *Romania*, juillet-oct. 1891, janvier 1892 (Meyer-Lübke, Tobler. M. Gröber admet, non sans mauvaise humeur, l'étymologie *coussin* < coxinum et déclare par manière de représailles que P. Meyer est seul aujourd'hui à croire que *font*, *ont*, *vont*, remontent à des formes « préromanes » faunt aunt vaunt; je croyais que tout le monde était de cet avis). — P. 256-577. *Tables*. G. P.

II. — Romanische Forschungen, IV, 1888-1891[1]. — P. 1, Decurtins, *Rätoromanische Chrestomathie*, I. *Band*, 1. *Lieferung* (la suite n'a pas encore paru). — P. 219, Herlet, *Studien über die sog. Yzopets* (*Lyoner Yzopet*, *Yzopet I und Yzopet II*). Travail soigneux et intéressant. Sur l'*Yzopet* de Lyon, M. H. rend vraisemblable que l'auteur, tout en traduisant l'anonyme de Nevelet (d'après le texte même qui est copié dans le ms. de Lyon), a connu le recueil de Marie de France et lui a fait quelques emprunts. L'*Yzopet-Avionnet*, dans sa première partie, suit très fidèlement l'anonyme de Nevelet, et les

1. Nous sommes fort en retard avec les *Romanische Forschungen*, mais nous dirons pour nous excuser que M. Vollmöller commence plusieurs volumes en même temps et n'en termine souvent un qu'en plusieurs années, comme on le voit ici; nous devons donc attendre la clôture d'un volume pour en rendre compte. Nous donnerons dans notre prochaine livraison la suite de ce compte rendu.

quelques cas où l'on peut admettre une influence de Marie sont plus douteux, la seconde partie (qui contient 18 fables d'Avianus) est inséparable de la première et du même auteur. A propos de l'*Yzopet II*, qui est une traduction du *Novus Esopus* d'Alexandre Neckam (peut-être avec quelques influences étrangères), M. H. étudie surtout le *Novus Esopus* en lui-même, et cherche à établir qu'il n'a pour base aucune des collections connues, mais s'appuie probablement sur un recueil apparenté à la source de Marie de France. — P. 310, Dannheisser, *Zum Schlusskapitel von Ebert's « Entwickelungsgeschichte der französischen Tragödie »*. — P. 317, Sarrazin, *Zur Geographie und Geschichte der Tristan-Sage*. L'auteur cherche à démontrer, dans la première partie de cette étude, que les poèmes français sur Tristan ont pour base une légende armoricaine et non insulaire, et, dans la seconde, que cette légende elle-même a une origine scandinave. La première partie n'arrive à aucun résultat probant, car il est bien certain qu'une partie des aventures de Tristan a pour scène la Bretagne française, mais les plus importantes se passent dans la Grande-Bretagne occidentale (l'identification de Tintajol à Tinténiac est tout à fait déraisonnable), d'autres en Irlande : la légende en général a pris sa forme dans un temps où le commerce par mer entre les deux Bretagnes et l'Irlande était perpétuel. Dans la seconde partie, l'auteur essaie de rattacher les noms *Tristan* et *Iseut* à des noms scandinaves, et il signale entre les aventures de Tristan et celles de Thorstein Drómund, dans la *Gretissaga*, des ressemblances (déjà relevées par M. Golther) qu'il est porté à expliquer en admettant, comme source commune, un ancien poème scandinave ; il y a là des questions qui méritent d'être étudiées de près. — P. 333, Vollmöller, *Jorge de Montemayor, Segundo Cancionero spiritual*. — P. 341, Albrecht, *Zu T. V. Strozza's und B. Basini's lateinischen Lobgedichten auf Vittorio Pisano*. — P. 345, Baist, *Die arabischen Laute im Spanischen*. Nous n'avons malheureusement ici que la première partie de cette étude d'une haute importance ; et nous voudrions d'autant plus en avoir la fin que l'auteur annonce qu'il ajoutera de nombreuses rectifications à son travail, qu'il publie, dit-il, un peu prématurément. — P. 423, Manitius, *Zu lateinischen Gedichten des Mittelalters ;* nombreuses corrections à l'édition si défectueuse (par Merzdorf) du *Troilus* d'Albert de Stade ; quelques notes sur la *Fecunda Ratis* si excellemment publiée par M. Voigt. — P. 427, Oreans, *Die o-Laute im Provenzalischen ;* travail qui ne modifie pas les résultats du mémoire connu de P. Meyer sur le même sujet, mais qui a l'avantage de donner un très grand nombre de rimes à l'appui (un trop grand nombre même, car à quoi bon relever par centaines, par exemple, des rimes de -osum avec lui-même ?). L'auteur ne s'occupe que de l'o tonique, et aurait dû le dire. — P. 483, Werner, *Hymnologische Beiträge ;* quelques hymnes tirées de mss. de Zurich. — P. 536, Fischer, *Zum provenzalischen Fierabras* ; quelques nouvelles corrections d'après une collation du manuscrit (cf. *Rom. Forsch.*, I, 117). — P. 539, Fränkel, *Zu Rabelais Syntax*. — P. 549, Patzig, *Zu Guiraut de Cabreira ;* propose de lire *Del Normanes* pour *Del Formanes*, sans aucune vraisemblance ; rapproche le *Frizon* qui suit

(*Ni d'Antelme ni de Frizon*) d'un très curieux poème des *Carmina Burana* où des aventures, évidemment très romanesques, sont attribuées à un *Phrison* d'ailleurs inconnu.

V, 1889-1890. Ce volume, dédié à Konrad Hofmann pour le 70e anniversaire de sa naissance (voy. *Rom.*, XIX, 151), n'a été achevé qu'après sa mort (*Rom.*, XX, 178)[1]. — P. 1, Heyse, *An K. Hofmann* (sonnet mélangé de provençal et d'allemand). — P. 3, Lauchert, *Zum Physiologus*. — P. 13, Hammel, *Der äthiopische Physiologus*. — P. 37, Dannheisser, *Zur Chronologie der Dramen Mairet's*. — P. 65, Koeppel, *Studien zur Geschichte des englischen Petrarchismus*. — P. 98, Schnorr von Carolsfeld, *Die Wortstellung in den Thai-Sprachen*. — P. 103, Golther, *Lohengrin*. Après quelques remarques sur la base mythologique de la légende du *Chevalier au cygne* et sur son rapport avec le conte des *Enfants-cygnes* (voy. ce que j'ai dit de cette partie, *Rom.*, XIX, 323), M. G. étudie les versions allemandes. Il montre d'abord que le *Schwanritter* de Conrad de Wurzbourg représente une version française intermédiaire entre celle d'Hippeau et celle de Reiffenberg. Quant à l'épisode de « Loherangrin » dans *Parzival*, M. G., qui croit à l'existence de « Kyot », pense que Wolfram a trouvé dans Kyot un court résumé du *Chevalier au cygne* conforme aux poèmes français, qu'il l'a en partie mal compris et en partie développé à sa façon, en y introduisant le nom du « loherenc Garin » qui n'avait rien à faire avec cette histoire. Le *Lohengrin* est à son tour un développement des données de Wolfram, mais complétées à l'aide des poèmes français. Je compte revenir sur toutes ces questions dans une étude d'ensemble sur le *Chevalier au Cygne*. — P. 137, Auracher, *Der altfranzösische Pseudoturpin der Arsenalhandschrift* B L F 283. Collation de ce ms. avec le ms. de Munich, jadis imprimé par le même savant. — P. 172, Bechstein, *Zu Heinrich's von Freiberg Schwank vom Schrätel und vom Wasserbären*. — P. 183, Brenner, *Ein Kapitel aus der Grammatik der deutschen Urkunden*. — P. 193, Stiefel, *Die Nachahmung spanischer Komödien in England*. — P. 221, Bächtold, *Ueber die Anwendung der Bahrprobe in der Schweiz*. — P. 234, von Reinhardstöttner, *Eine dem Leonardo Bruni zugeschriebene Sallustübersetzung*. — P. 241, von Antoniewicz, *Ikonographisches zu Chrestien de Troyes*. Description, avec reproductions, d'un beau coffret d'ivoire représentant, entre autres épisodes, Lancelot traversant le pont de l'épée (*Charete*) et Gauvain sur le lit périlleux (*Perceval*). M. d'A. accompagne ce mémoire d'excellentes observations sur l'étude de l'iconographie médiévale dans ses rapports avec la littérature, et présente plusieurs intéressantes remarques de détail. Il dit avec raison qu'il y a sur ces questions trop négligées toute une série d'études fructueuses à entreprendre. Son mémoire, qui mérite l'atten-

1. A cause de sa destination exceptionnelle, ce volume contient plusieurs articles qui ne concernent nullement les études romanes. Nous en donnons néanmoins les titres, mais les titres seuls (comme nous faisons aussi pour les articles qui se rapportent à une époque relativement moderne).

tion des archéologues et des philologues, a paru à part à la librairie Junge, à Erlangen. — P. 269, Zimmermann, *Zu Wolfram's Parzival*. L'auteur décrit une tapisserie représentant des scènes du *Parzival*. — P. 280, Muncker, *Lessingische Odenentwürfe*. — P. 285, Elias, *Briefwechsel zwischen Elisabeth Charlotte von Orléans u. Christ. Wernicke*. — P. 299, Hillebrandt, *Die Sonnwendfeste in Alt-Indien*. Intéressants rapprochements avec des usages occidentaux. — P. 341, Vollmöller, *Spanische Funde;* concernent la littérature du XVIe siècle. — P. 392, Mayer, *Der waldensische Physiologus*. Publié d'après le ms. unique de Dublin. L'idée que le *Iaco* mentionné dans le prologue serait Jacques de Vitri paraît fort peu probable. — P. 418, W. Meyer, *Petri Abaelardi Planctus I. II. IV. V. VI*. M. M., qui a déjà publié à part le *Planctus III*, donne des cinq autres une édition bien meilleure que celle de Greith reproduite par Cousin, et en étudie savamment la forme très recherchée. — P. 436, Baist, *Der gerichtliche Zweikampf nach seinem Ursprung und im Rolandsliede*. Après de fort intéressantes remarques et conjectures sur l'origine du combat judiciaire (rapproché des autres *ordalies*), M. B. montre que le combat de Tierri et de Pinabel dans le *Roland* nous présente une forme sensiblement plus archaïque que celle qu'on rencontre dans d'autres chansons de geste, et cherche à établir qu'elle se rattache intimement au droit bourguignon tel que le statue la loi Gombette ; il n'en conclut pas d'ailleurs que le poème ait, dans cette partie, une origine bourguignonne, car les dispositions en question ont fort bien pu passer de la Bourgogne dans d'autres parties de la Gaule. — P. 449, Hartmann, *Hans Heselloher's Lieder*. — P. 519, Schmitt, *Zur Ueberlieferung der Chronik von Morea*. M. Schm. relève les leçons du ms. de Copenhague qui diffèrent de celles de l'édition, et rend toute justice à N. Landois, dont le travail sur les mss. de la *Chronique de Morée*, resté inédit par suite de circonstances qui ne font pas honneur à Buchon, est conservé à la Bibliothèque nationale. Landois était arrivé, sur les rapports des deux mss. du poème grec, aux résultats que M. Schm. devait atteindre plus tard par un travail personnel (voy. *Rom.*, XVIII, 352). — P. 539, Scherman, *Eine Art visionärer Höllenschilderung aus dem indischeu Mittelalter*. — P. 583, Otto, *Altlothringische geistliche Lieder;* jolies pièces, toutes semblables à celles que P. Meyer a publiées dans le *Bulletin de la Société des anciens textes* (1886, p. 41-76), tirées d'un ms. de Munich provenant de Metz. G. P.

III. — REVUE DE PHILOLOGIE FRANÇAISE ET PROVENÇALE (ancienne REVUE DES PATOIS), p. p. L. CLÉDAT. — T. VI, n° 1 (1892, 1er trimestre). — P. 1. P. Passy, *Notes sur quelques patois vosgiens*. Suite ; glossaire. — P. 17. Clédat, *Fragment d'Aimeri de Narbonne, traduction archaïque et rythmée*. C'est le morceau que V. Hugo a imité dans *Aymerillot*, d'après la mauvaise traduction publiée par Jubinal, ce que M. Demaison a le premier signalé dans son édition d'*Aymeri de Narbonne*. — P. 33. *Chansons satiriques en patois lyonnais*, p. p. Philipon, *Chanson des taffetatiers*, du commencement du XVIIIe siècle. Com-

mentaire historique et philologique très étudié. — P. 57. *La chanson du roi Renaud. Version poitevine*, p. p. M. Doncieux. Le texte en est assez correct. Mais on sait qu'on possède un grand nombre de rédactions de la chanson de *Jean Renaud*, selon le titre le plus généralement adopté. — P. 65. *L'extrait du* Château de Dannemarie, *nouvelle d'A. Jubinal*. Tiré du Musée des familles, t. X. C'est la source, signalée par M. Demaison, de l'*Aymerillot* de V. Hugo. — P. 70. Chronique. Livres et articles signalés. A propos d'une communication (p. 70) de M. Villepelet relativement au ms. de fabliaux du Dr Caly, rappelons que ce ms. fait maintenant partie du Musée Condé, à Chantilly; voir *Romania*, XXI, 461. — P. 73. Bulletin de la Société de réforme orthographique.

N° 2 (1892, 2e trimestre). P. 81. Clédat, *Les troubadours et l'amour courtois en France aux XIIe et XIIIe siècles*. Exposé général, sans appareil scientifique ni recherches nouvelles, contenant la traduction de plusieurs vies de troubadours. — P. 129. P. Passy, *Notes sur quelques patois vosgiens*. Fin du glossaire, et observations grammaticales. — P. 151. Clédat, *Fable du troubadour Pierre Cardinal, traduction archaïque et rythmée*. — P. 153. *Livres et articles signalés*. — P. 157. Bulletin de la Société de réforme orthographique.

N° 3 (1892, 3e trimestre). — P. 171. Clédat, *La versification française et particulièrement la versification lyrique au moyen âge*. Généralités sur l'origine du vers français, sur l'assonance, sur la rime, sur le groupement des vers en couplets. — P. 183. *Chansons satiriques en patois lyonnais* p. p. Philipon. Pièces de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe. — P. 204. Macé, *Mots bourguignons*. — P. 207. Marchot, *Autres textes wallons*. Courts récits écrits phonétiquement. — P. 218. Bastin, *Le passé antérieur en français*. — Clédat, *Chansons de croisade et pastourelles, traduction archaïque et rythmée*. — P. 228. Livres et articles signalés. — P. 234. Compte rendu de Monseur, *Le Folklore wallon*. — P. 237. Bulletin de la Société de réforme orthographique.

N° 4 (1892, 4e trimestre). P. 241. Clédat, *Phonétique raisonnée du français moderne*. Se rattache à la réforme orthographique proposée par l'auteur. — P. 302. Vingtrinier, *Un branle des montagnes du Lyonnais*, réimprimé d'après une récente publication de M. Vingtrinier. — P. 303. *Dictons en patois de Germolles* (*Saône-et-Loire*) recueillis par Combier. — P. 305. Livres et articles signalés. — P. 309. Bulletin de la Société de réforme orthographique.

IV. Bulletin de la Société des anciens textes français, 1892, n° 2. — P. 68. P. Meyer, *Notice sur le ms. 27 de la Bibliothèque d'Alençon* (*Somme le Roi, vies de saints en prose*). Ms. du commencement du XIVe siècle provenant de l'abbaye de Saint-Evroult, où il paraît être entré en 1711 et ayant appartenu antérieurement à une *Bibliotheca Castellana* sur laquelle on manque de renseignements. Les vies de saints en prose, au nombre de 21, se rencontrent toutes en d'autres mss dont plusieurs ont été décrits soit dans le même Bulletin (1884, 1888), soit dans la *Romania* (VIII, 160; XVII, 386). Le texte de la

Somme le Roi ne se recommande par aucun mérite particulier, mais il a fourni l'occasion de quelques recherches sur cet ouvrage bien connu, mais dont la composition n'avait pas encore été étudiée. M. P. Meyer montre : 1° que pour une partie, la *Somme* est la reproduction souvent textuelle d'un ouvrage antérieur intitulé le *Miroir du monde*; 2° que ce *Miroir du monde* a été développé vers le temps de Charles V et augmenté de parties empruntées à la *Somme le Roi*. On a de ce second *Miroir* plusieurs mss., dont le plus ancien est daté de 1373, et une édition incomplète publiée en 1845 par F. Chavannes, pour la Société d'histoire de la Suisse romande. — P. 94-5. P. Meyer, *Notice sur le ms. du Musée britannique Add. 20697*. Cette description a été publiée en appendice à celle du ms. d'Alençon parce que, comme ce dernier, le ms. Add. 20697 a appartenu successivement à la *Bibliotheca Castellana* et à l'abbaye de Saint-Evroult. Il avait du reste été décrit d'une façon très incomplète, et souvent erronée, dans le Catalogue imprimé du Musée britannique. Une note finale indique qu'il a été fait pour Pierre Basin, confesseur de la reine Blanche de Navarre, veuve de Philippe de Valois, qui mourut en 1398 et dont le testament a été publié par M. Delisle dans le t. XII des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*. Ce ms., vers le milieu duquel il y a une lacune de près de 150 feuillets, contient, entre autres ouvrages de littérature religieuse, une traduction en vers du *Lignum vitæ* de saint Bonaventure.

V.— Il Propugnatore (nuova serie).— T. IV, 1re partie, janvier-avril 1891 nos 19-20). — P. 5. G. Bruschi, *Ser Piero Bonaccorsi e il suo « Cammino di Dante »* (premier article). Recherches approfondies sur la famille et sur la personne de Piero Bonaccorsi, notaire florentin du xve siècle. M. B. a reconnu deux mss. de la Divine Comédie écrits de sa main (l'un à la Riccardienne, l'autre à la Laurentienne); mais il s'applique surtout à faire connaître et à apprécier ses deux lettres, en italien, à fra Romolo, l'une sur la topographie, l'autre sur la chronologie du poème de Dante. Ces deux lettres sont intéressantes pour l'histoire des études dantesques, mais elles jettent peu de jour sur des questions qui paraissent devoir être éternellement débattues. — P. 40. M. Pelaez, *La Vita e le Opere di Giovanni Andrea dell' Anguillora*, avec un appendice de documents inédits. — P. 125. A. Belloni, *Curzio Gonzaga, rimatore del secolo XVI. Cenni sulla sua vita e sulle sue opere.* — P. 163. C. e L. Frati, *Indice delle carte di Pietro Bilancioni.* Suite, lettre *F.* — P. 232. *Miscellanea.* V. Lazzarini, *La seconda ambasceria di Fr. Petrarca in Venezia.* — P. 242. I. Sanesi, *L'anno della nascita di Leon Battista Alberti.*

Mai-juin (no 21). — P. 261. C. Mazzi, *Leone Allacci e la Palatina di Heidelberg* (premier art.). — P. 308. G. Bruschi, *Ser Piero Bonaccorsi e il suo « Cammino di Dante »*. (Fin); texte de la lettre de Frà Romolo. — P. 349. A. Belloni, *Curzio Gonzaga, rimatore del secolo XVI* (fin). — P. 387. O. Zenatti, *Nuove rime d'alchimisti.* Poésies du xve siècle, composées dans la Vénétie. — P. 415. A. Zenatti, *Il bisnonno del Petrarca.* Ce bisaïeul de Pétrarque est le notaire *Garzo* de qui le *Propugnatore* a récemment publié des

poésies. Cette hypothèse, déjà émise par M. Mazzoni, trouve ici sa confirmation.

Juillet-octobre (nos 22-23). — P. 5. L. A. Bresciani, *Intorno a una canzone di fra Guittone d'Arezzo al conte Ugolino dei Gherardeschi*. C'est la pièce *Magni baroni certo e regi quasi*, que l'auteur de cette dissertation attribue à la fin de l'année 1284. — P. 25. C. e L. Frati, *Indice delle carte di Pietro Bilancioni*, suite, lettre *G*. — P. 65. G. Vanzolini, « *La Dragha de Orlando* », *di Francesco Tromba*. — P. 103. A. Belloni, *Di una poesia anonima del sec.* XVII. — P. 134. A. Giovanelli, *Lettera al prof. D. Mantovani sul disdegno di Guido Cavalcanti*. Il s'agit toujours de savoir pour qui Cavalcanti avait du mépris dans les vers que les commentateurs ont torturés de tant de façons : *Colui che attende la per qui mi mena, Forse cui Guido vostro ebbe a disdegno*. On admet généralement que *cui* se réfère à *colui*, c'est-à-dire à Virgile, et c'est l'opinion la plus probable, bien qu'on ne voie pas clairement la cause de ce *disdegno* de Cavalcanti pour le poète latin; d'autres ont voulu rapporter *cui* à l'enfer, à Dieu même. L'interprétation ici proposée consiste à traduire « me conduit « peut-être à la connaissance du bien que Cavalcanti, en raison de ses idées « philosophiques, a méprisé ». Telle est la thèse, à tous égards inadmissible, que l'auteur soutient en vingt-cinq pages. — P. 159. A. Tambellini, *Il codice dantesco Gradenighiano*. Nouvelle étude de ce ms. bien connu de la *D. C.* et du commentaire qui l'accompagne — P. 199. A. Solerti, *La Galatea di Alberto Lollio*. — P. 213. A. Medin, *I distici sulla natura delle frutta*. Nouvelle rédaction d'un opuscule déjà publié dans le *Giornale storico*. (Voir *Romania*, XXI, 315.)

Novembre-décembre (no 24). — P. 221. C.-A. Zacchetti. *L'imitazione classica nell' Orlando furioso*. — P. 276. A. Miola, *Le scritture in volgare dei primi tre secoli della lingua ricercate nei codici della Biblioteca nazionale di Napoli*. Suite; mss. dantesques. — P. 307. S. Morpurgo, *Supplemento alle « Opere volgari a stampa dei sec. XIII e XIV » indicate e descritte da Fr. Zambrini*, Publications de 1889 et de 1890.

1892. Janvier-avril (nos 25-6). — P. 5. A. Lubin, *Il cerchio che, secondo Dante, fa parere venere serotina o mattutina secundo i diversi tempi, e deduzioni che se ne traggono*. Savant mémoire d'un vétéran des études dantesques, accompagné de démonstrations mathématiques. — P. 87. Guidonis Fabe *Dictamina rhetorica*, p. p. A. Gaudenzi. Suite de cette édition, qui est ici peu à sa place, et qui offre un texte souvent peu correct. — P. 131. C. Mazzi, *Leone Allacci e la Palatina di Heidelberg*. Suite. — P. 207. (C. e L. Frati, *Indice delle carte di Pietro Bilancioni*. Suite; lettres *I.* à *N.* — P. 279, F. Flamini, *Un codice del Collegio di S. Carlo e le raccolte a penna di rime adespote*.

Mai-juin (no 27). — P. 315. C. Mazzi, *L. Allacci e la Palatina di Heidelberg*, suite. — P. 389. F. Gabotto, *Un poeta piemontese del sec. XVI*. Un certain Raffaello Toscano, né à Mondovi vers le milieu du XVIe siècle et mort après 1601. — P. 446. G. Cogo, *Francesco Buzzacarini, poeta latino del sec. XV*. Poète padouan, mort vers 1500, et de valeur médiocre.

Juillet-octobre (nos 28-29). — P. 5. E. Cais de Pierlas, *Giacobina di Ventimiglia e le sue attinenze familiari in un nuovo frammento di canzone di Rambaldo di Vaqueiras*. Le fragment de Rambaut de Vaqueiras qui sert de base aux recherches de M. de Pierlas appartient non pas à une chanson, mais à une des épîtres en vers monorimes de ce troubadour. Cette épître nous a été conservée par le chansonnier La Vallière (B. N. fr. 2543), mais l'écriture étant par places très usée, la lecture en est devenue difficile. M. de P. lit le premier des vers qu'il cite : *El ser* [*vengu*]*em ab Veys*[*sial*] *Pueg clar*. Les lettres entre crochets sont celles qui lui ont paru (à lui ou au copiste qu'il a employé) d'une lecture incertaine. *Veyssi* est pour lui Vezzi, village situé dans le Sud du Piémont, entre Albenga et Finale; et interprétant bien à tort *ab* au sens du latin *ab*, ou de l'italien *da*, il comprend : « nous vînmes le soir *de* Vezzi a Montechiaro ». Toutes ses recherches historiques sur la pièce en question dépendent de cette interprétation, qui est doublement inadmissible, car, d'une part, *ab* signifie « avec », ce qui suppose que le nom lu *Veyssi* doit être un nom de personne plutôt qu'un nom de lieu, et d'autre part, le ms., que j'ai examiné avec soin, porte réellement *El ser estem* (et non *venguem*) *ab Naizi a Pueg clar*. Il s'agit donc d'un individu appelé *En Aizi*. Cette pièce, d'ailleurs, ne se trouve pas que dans le ms. La Vallière. On peut la lire plus facilement dans le ms. B. N. 856, fol. 131; elle est indiquée dans le t. I, p. 133, du *Catalogue des mss. français*. Là on lit *ab Neyssi*. Les recherches historiques de M. de P. conservent leur valeur, mais elles ne s'appliquent pas à la pièce de Rambaut. — P. 58, GUIDONIS FABE *Dictamina rhetorica*, suite. — P. 110, A. Brognoligo, *Luigi da Porto uomo d'arme e di lettere del sec. XVI* (1486-1529). — P. 158, F. Foffano, *Un letterato italiano del sec. XVI* (*Rinaldo Corso*). — P. 196. S. Morpurgo, *Supplemento alle « Opere volgari a stampa » di Fr. Zambrini*, année 1189. — P. 234. *Indice delle carte di P. Bilancioni*. Suite ; lettres *O* et *P*.

Novembre-décembre (no 30). — P. 303. A. Saviotti, *Rime inedite del sec XV* (*dal Codice Oliveriano 54*). Table du ms. avec références bibliographiques et extraits. — P. 346, B. Feliciangeli, *Alcune lettere inedite di B. Castiglione*. — P. 370, C. Mazzi, *L. Allacci e la palatina di Heidelberg*. Fin. — P. 401, G. Brognoligo, *Luigi da Porto, uomo d'arme e di lettere del sec. XVI*. Fin. — P. 458, V. Crescini, *A proposito dell' articolo del sig. Cais de Pierlas sopra Giacobina di Ventimiglia*. M. Crescini, dont les travaux sur R. de Vaqueiras ont été signalés dans la *Romania* en leur temps, rectifie en partie les lectures et les interprétations de l'article ci-dessus mentionné, en faisant usage de la leçon du ms. fr. 856.

P. M.

CHRONIQUE

M. Louis Gauchat s'est « habilité » comme *Privat-Docent* pour la philologie romane à l'université de Berne.

— M. Henry A. Todd a été nommé professeur de philologie romane à Columbia College, New-York.

— M. John E. Matzke a été nommé professeur de philologie romane à l'université « Leland Stanford Jr. », Palo Alto, Californie.

— L'Institut de France a décerné le prix Volney à M. l'abbé Rousselot pour son livre : *Les modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin*.

— L'Académie des Inscriptions a accordé la seconde médaille du concours des Antiquités de la France à M. J. Loth pour son livre sur *les Mots latins dans les langues brittoniques*, et la première mention honorable à M. l'abbé Devaux pour son livre sur *le Dialecte du Haut-Dauphiné au moyen âge*.

— La *Société des parlers de France*, qui n'avait eu, en 1889, qu'un commencement d'existence, essaie en ce moment de se reconstituer. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ses progrès.

— M. Alessandro d'Ancona ayant, le 21 janvier de cette année, marié sa fille Mathilde, une véritable bibliothèque de *per nozze* est venue témoigner de la reconnaissance, du respect et de l'affection qu'inspire à tous ceux qui l'ont approché et surtout qui ont joui de ses leçons l'éminent professeur de Pise. Il ne nous a pas encore été possible de prendre connaissance de toutes ces plaquettes, dont son amitié a bien voulu nous faire part ; nous signalerons dans notre prochain numéro celles qui touchent les études romanes et dont plusieurs sont fort intéressantes.

— Dans un grand ouvrage intitulé *Die deutschen Universitäten* (Berlin, Ashé, in-4°), M. Tobler a inséré (p. 496-506) un tableau de l'étude de la philologie romane dans les universités allemandes. Il ne l'a représenté que dans des traits généraux et impersonnels, et on ne peut pas l'accuser de l'avoir tracé avec trop d'optimisme : tout en reconnaissant les grands progrès qui ont été réalisés, il signale très nettement ceux qui restent à faire, et marque avec beaucoup de fermeté les périls qui menacent, suivant lui, le développement vraiment scientifique de l'enseignement de la philologie romane en Allemagne.

— Dans les comptes rendus des séances de l'Académie royale de Bavière,

classe d'histoire et de philologie (séance du 3 décembre 1892), t. IV, pp. 713-788, se lit un mémoire de M. Rizler sur « Naime de Bavière et Oger le Danois ». Dans la première partie, l'auteur essaye d'identifier Naime avec Grifon, fils de Charles Martel et de la princesse bavaroise Svanahild ou Sonichild; mais ce rapprochement ne repose que sur le renseignement, donné par Girard d'Amiens, d'après lequel Naime était fils de Seneheut, reine de Bavière; or ce renseignement n'a aucune valeur, étant dû à la manie cyclique : on trouvait d'une part (dans *Auberi le Bourguignon*) une Seneheut de Bavière (mariée à Gacelin), d'autre part le célèbre duc Naime de Bavière, dont aucune tradition ne relatait l'origine : on fit de l'un le fils de l'autre. Tout ce qui résulte du rapprochement fait par M. R., c'est peut-être que le nom de la Bavaroise Seneheut dans *Auberi* provient indirectement du nom de la Bavaroise Svanahild. Au reste, l'histoire de Grifon, toujours rebelle et violent, tué dans un combat à l'âge de 27 ans, n'a aucun rapport avec celle du sage et fidèle Naime, dont la vieillesse est le trait le plus ordinairement caractéristique. — Dans la seconde partie de son mémoire, M. R. cherche à prouver que l'identification établie par Metellus de Tegernsee (vers 1130) entre l'Otger fondateur de Tegernsee et l'Oger des chansons de geste françaises n'est pas dû à une pure fantaisie, et que les deux personnages pourraient fort bien n'en faire qu'un. Après les belles recherches de M. Voretzsch sur la légende d'Oger (qu'il n'a connues qu'après la rédaction de son travail), celles de M. R. n'ajoutent rien d'essentiel à notre connaissance du sujet traité par les deux critiques; la thèse spéciale de l'auteur est très loin d'être prouvés par lui (l'historicité des exploits accomplis devant Rome contre les Sarrasins par l'Otger bavarois est notamment bien douteuse); mais on remarque dans ce mémoire plusieurs rapprochements assez intéressants, par exemple l'observation, curieuse en effet, que dans la *Chanson de Roland*, tandis que Naime n'est appelé que *duc*, sans désignation spéciale, c'est Oger de Danemarche qui est chargé de conduire les Bavarois au combat (épisode de Baligant).

— Au 42e congrès des philologues et pédagogues allemands, qui vient de se tenir à Vienne (mai 1893), la « section romane » a entendu les communications suivantes : A. Tobler, « L'adjectif employé substantivement, surtout dans les langues romanes; » — R. Zenker, « Les éléments historiques et le développement de la légende de Gormond et Isembart; » — J. Huemer, « La collection des formes des mots du latin vulgaire; » — M. Friedwagner, « Sur des cas difficiles dans la restitution de la forme originale des anciens poèmes français. » Ces mémoires paraîtront dans le volume qui sera publié l'année prochaine en souvenir du Congrès. Ils ont tous été accueillis avec faveur par la section, qui comptait une trentaine de membres et que présidait M. Ad. Mussafia. A la suite de la lecture de M. Huemer, on a nommé un comité (MM. Mussafia, Meyer-Lübke, Huemer) chargé d'appeler l'attention de l'Académie des Sciences de Vienne sur l'utilité qu'il y aurait à jeter au moins les bases d'un grand recueil des formes vulgaires du latin. Cette

utilité n'est pas contestable, mais les principes qui présideraient à la rédaction d'un tel recueil seraient, croyons-nous, plus difficiles à établir qu'on ne l'imagine. Dans le court résumé de la lecture de M. Huemer que nous avons sous les yeux, nous trouvons déjà citées des formes dont la « vulgarité » paraît douteuse. Le mieux serait de tout recueillir sans se prononcer sur le caractère des faits relevés. — En se séparant, la section a exprimé le vœu que le centième anniversaire de la naissance de Fr. Diez — 10 mars 1894 — soit l'objet d'une fête dans toutes les universités allemandes. Nous croyons savoir qu'il s'agit de le célébrer aussi par un congrès international de romanistes qui se tiendrait en Italie. Nous ne saurions qu'applaudir à cette idée, qui aurait profondément touché le vieux maître.

— La librairie Colin a accepté la proposition qui lui a été faite de publier, sous la direction de M. Petit de Julleville, une grande *Histoire de la langue et de la littérature française* depuis les origines jusqu'à nos jours. L'ouvrage doit comprendre six volumes in-8°, de 800 pages environ chacun. Les différents chapitres de l'ouvrage seront confiés à des collaborateurs différents ; l'ouvrage sera illustré, mais seulement par des reproductions de manuscrits, de lettres autographes, de miniatures, de frontispices tirés d'éditions originales, de portraits authentiques, etc. Le tome I sera consacré au moyen âge, le second à la Renaissance (jusqu'à la fondation de l'Académie française), le troisième au XVIIe siècle (1635-1700), le quatrième au XVIIIe siècle ; le XIXe siècle remplira les deux derniers volumes. — Le tome I est d'ores et déjà confié à MM. Léon Gautier (matière de France), Constans (cycle antique), Clédat (romans bretons et romans d'aventure), Jeanroy (chansonniers), Sudre (*Renard* et fables), Bédier (contes), E. Langlois (roman de la *Rose*), Piaget (poésie didactique, sermonnaires, traducteurs), Brunot (histoire de la langue) ; M. Petit de Julleville se réserve le théâtre, et peut-être les poètes des XIVe et XVe siècles ; on a demandé à M. Ch.-V. Langlois de se charger de l'histoire (en prose et en vers). On voit que tous les collaborateurs sont désignés par une compétence particulière. Nous n'avons pas besoin de dire que toute notre sympathie est acquise à une entreprise aussi véritablement nationale et dont on peut vraiment dire qu'elle comblera dans notre littérature une lacune qui ne nous faisait pas honneur.

— Disons en même temps que MM. Suchier et Morf publieront prochainement en allemand une histoire, également illustrée, de la littérature française, mais elle ne formera qu'un volume de grand format. Le sujet est ici divisé en deux parties égales, l'une pour le moyen âge, l'autre pour les temps modernes ; M. Suchier traitera la première, M. Morf la seconde.

— En tête de l'*Annuaire* pour 1893 (première année) de l'*École pratique des Hautes Études* figure (p. 7-37) une dissertation intitulée : *L'altération romane du* c *latin*, par G. Paris.

— Une nouvelle édition, revue et corrigée, des *Extraits de la chanson de Roland*, par G. Paris, vient de paraître à la librairie Hachette. Une nouvelle

édition des *Extraits des Chroniqueurs français au moyen âge*, par G. Paris et A. Jeanroy, paraîtra incessamment à la même librairie.

— L'impression du t. II de la *Grammatik der romanischen Sprachen* de M. Meyer-Lübke est très avancée.

— Dans la séance du 17 mars 1893 de l'Académie des Inscriptions, M. G. Paris a lu une note sur *les faits épigraphiques ou paléographiques allégués en preuve d'une altération ancienne du c latin*, qui vient de paraître dans les *Comptes rendus* des séances de l'Académie.

— M. Éd. Schwan publiera dans le courant de cette année une édition critique des œuvres de Hugues de Berzé (les chansons et la *Bible*).

— M. F. W. Bourdillon, connu par sa jolie traduction anglaise d'*Aucassin et Nicolete*, nous adresse la note suivante que nous insérons bien volontiers :

« At a sale of books and mss. at Messrs. Sotheby's in nov. 1888, I bought a small M.S. on vellum of the XIIIth century which proved to be in fact a second copy of the volume in the Bibliothèque nationale, Fonds Franç. 5714. It is rather smaller in *format*, and probably somewhat later in date. It is also unfortunately imperfect, a whole « gathering » of 8 leaves being lost at the beginning, and one leaf at the end. Like the M.S. 5714 it contains two separate works, the History of France and the *Chronique de Turpin*, in the Saintongese dialect. The later has been printed by Herr Auracher; but the former is hitherto unedited, and I hope to publish it in the course of this year through the means of Mr David Nutt, London. The body of the text will be that of my own M.S., which has of course been the readiest for me to transcribe. But the missing part I have transcribed from the Paris M.S., and have also noted the chief variants. The new M.S. stands to the old very much as the Turpin ms. 124 stands to the Turpin ms. 5714, that is to say the dialectic peculiarities are somewhat reduced, and the phrases throughout amplified. The very peculiar form *most* = *molt* or *moult*, which Herr Auracher could not bring himself to believe in, is habitual in this M.S., and I hope in a short note to prove that it is indisputably *most*, and not a peculiar writing of *molt*. »

— M. E. Gorra, dont nous signalons plus loin les *Studi di critica litteraria*, annonce la prochaine publication de plusieurs ouvrages ou éditions qui ne pourront manquer d'avoir de l'intérêt : *Studi glottologici ; Dell' epentesi di jato nelle lingue romanze; Il dialetto di Parma; Il dialetto di Ferrara;* Le Court d'Amours *di Mahius le Poriiers, con introduzione ed illustrazioni*.

— Livres annoncés sommairement :

Unsere höfischen Epen und ihre Quellen. Von Dr Placid Genelin. Innspruck, Schwick, 1891, in-8°, 115 p. — Travail de seconde main, et dont l'auteur n'a même pas toujours su puiser aux meilleures sources. Il peut être assez commode pour les lecteurs allemands comme orientation générale, mais il les égarera plus d'une fois, surtout en ce qui touche les parties françaises du sujet, et il n'apprendra rien aux érudits.

Glanures grammaticales, par J. Bastin. Namur, 1891, in-18, 88 p. — Ces observations sur des difficultés et parfois des subtilités de notre syntaxe et de notre orthographe se recommandent par l'esprit judicieux qui les a inspirées et par l'excellente méthode qui consiste à s'appuyer sur des exemples et non sur des règles purement théoriques et souvent arbitraires. On peut ne pas être toujours de l'avis de l'auteur sur ce qui serait le meilleur usage, mais il renseigne fort bien sur ce qui est l'usage réel. Nous ne pouvons que recommander son petit livre à ceux qui s'occupent de la grammaire moderne du français.

Die allegorische Canzone des Guiraut de Calanso : A leis cui am de cor e de saber, *und ihre Deutung*, von Otto Dammann. Breslau, 1891. In-8°, 87 pages. — Cette dissertation contient le texte critique d'après les manuscrits de la chanson de Guiraut de Calanso, des recherches sur les représentations allégoriques de l'amour, et une critique minutieuse de l'exposition de cette pièce par Guiraut Riquier. Ce travail est fait avec soin et dénote une connaissance suffisante de la matière, mais il est bien long eu égard à ce qu'il contient de nouveau.

Anthologie populaire de l'Albret, par l'abbé Léopold Dardy. Agen, Michel et Médan, 1891, 2 vol., in-12, xxx-366 et 424 p. — Recueil de chansons, proverbes, devinettes, contes, etc., qui présente un réel intérêt et paraît formé très sincèrement. L'auteur annonce un lexique du parler de l'Albret pour compléter son œuvre; il fera sagement de s'abstenir d'étymologies; les quelques pages grammaticales de son introduction prouvent assez qu'il a raison de reconnaître qu'il n'est pas philologue.

Les Épopées françaises. Études sur les origines et l'histoire de la littérature nationale, par Léon Gautier, II. Seconde édition entièrement refondue. Paris, Welter, 1892, 8°, viii-416 p. — On sait que M. Gautier a séparé en deux le premier volume de son grand ouvrage; le premier des nouveaux volumes a paru en 1878; nous n'avons encore ici que la première partie du second, mais nous avons lieu d'espérer que la seconde ne se fera pas attendre. Nous reparlerons de ce volume quand il sera complet. Bornons-nous ici à dire que le titre d' « édition entièrement refondue » est à peine suffisant pour marquer la différence entre la première et la seconde forme de l'ouvrage : c'est un nouveau livre, où l'auteur a fait entrer tout le fruit des études des autres et des siennes propres depuis vingt-huit ans. Espérons qu'une fois le tome II de la nouvelle édition terminé, l'auteur des *Épopées françaises* se mettra vaillamment au tome V, qui doit nous donner la fin de la « Geste de Guillaume », et que nous attendons depuis dix ans.

Anseïs von Karthago, herausgegeben von Johann Alton. Tübingen, 1892, 8°, 606 p. — Malgré les critiques qu'on peut adresser à cette édition, et dont la plus grave est la non utilisation du ms. de Durham, elle rend service à la science et mérite la reconnaissance, car ce n'était pas une besogne attrayante que de publier d'après cinq manuscrits les 11600 vers d'*Anseïs*. Cette chanson, qui dans sa majeure partie est banale et de peu de valeur,

offre de l'intérêt par son début et par son thème général, emprunté, comme on l'a reconnu il y a longtemps, à la légende espagnole de Rodrigue et de la Cava. Sur le rapport du poème français avec la *Seconda Spagna*, M. Alton émet une opinion qui ne me semble pas absolument juste; j'ai examiné cette question dans un article qui a paru dans la *Rassegna bibliografica italiana* dirigée par M. d'Ancona. — G. P.

Spanien und die spanische Litteratur im Lichte der deutschen Kritik und Poesie. Von Dr Artur Farinelli. Berlin, Haack, 1892, in-8°, p. 73-128. — Nous avons ici la seconde partie de l'ouvrage dont la première partie, publiée comme thèse, a été annoncée ci-dessus (p. 174). Elle concerne le XVIIIe siècle et s'arrête à Herder. On y trouve, comme dans la première, beaucoup d'érudition et un grand nombre de faits intéressants très bien appréciés.

La fonetica, por Rodolfo Lenz, profesor de lenguas modernas en el Instituto Pedagojico de Chile. Santiago de Chile, 1892, in-8°, 27 p. — Ces quelques pages (extraites des *Anales de la universidad de Chile*, t. LXXXI) contiennent, après un court aperçu de l'histoire de la phonétique comme science, un tableau très clair et très pratique des faits qui constituent aujourd'hui cette science. On ne s'étonnera pas de l'excellente exécution de ce *primer* si on se rappelle que M. Lenz est l'auteur de ce remarquable travail sur *la Physiologie et l'histoire des palatales* qui a véritablement renouvelé un chapitre de la phonétique (voy. *Rom.*, XVI, 630). Espérons que ses indications susciteront des travailleurs dans ce vaste monde espagnol où les études de phonétique historique n'ont jusqu'à présent qu'un représentant, M. P. Araujo, dont l'auteur parle avec une juste estime. En disant que les Français n'ont guère étudié la phonétique qu'au point de vue pratique, M. Lenz oublie le livre de M. Paul Passy; il ne pouvait encore connaître celui de M. l'abbé Rousselot.

Die Verfasserfrage des Eneas und der Roman de Thebes... (von) Otto Rottig. Halle, 1892, in-8°, 44 p. — L'auteur conclut, après un examen qui paraît attentif, que « Benoît ne peut avoir écrit ni le roman d'*Eneas* ni le roman de *Thèbes*, et qu'*Eneas* et *Thèbes* ne peuvent non plus avoir le même auteur ». Dans cet examen on pourrait relever quelques erreurs. Ainsi M. R. dit, après bien d'autres, que « *-ail* s'affaiblit en *-eil* » dans certains textes; on n'en cite jamais qu'une preuve, c'est *travail* rimant en *-eil*, mais ce mot a une double forme qui lui est tout à fait spéciale, *travail* et *traveil* (de m. *travaillier* et *traveillier travillier*); ce n'est pas là un fait de phonétique générale.

Les mots latins dans les langues brittoniques (*gallois, armoricain, cornique*), phonétique et commentaire, avec une introduction sur la romanisation de l'Ile de Bretagne, par J. Loth. Paris, Bouillon, 1892, in-8°, 246 p. — Livre d'une grande valeur et qui, à divers égards intéresse beaucoup la philologie romane; nous espérons pouvoir l'examiner à ce point de vue.

Englische Philologie. Anleitung zum wissenschaftlichen Studium der Englischen Sprache, von Johann Storm. Vom Verfasser für das deutsche Publi-

kum bearbeitet. Zweite, voltständig umgearbeitete und sehr vermehrte Auflage. I. *Die lebende Sprache. I. Abteilung : Phonetik und Aussprache.* Leipzig, Reisland, 1892, in-8°, XIV-484 p. — Il est inutile de recommander l'admirable ouvrage de M. Storm, classique dès son apparition; il suffit de dire que cette seconde édition est bien réellement « complètement refondue et très augmentée ». Sous prétexte d'introduction à la philologie anglaise, on a là une véritable encyclopédie phonologique, comprenant la science elle-même et l'histoire de cette science. La description de la prononciation anglaise n'occupe que 130 pages, la « phonétique générale » en occupe 318; c'est dire que cette magistrale étude peut servir d'introduction à la grammaire de n'importe quelle langue, et, en effet, tous ceux qui voudront écrire une grammaire devront commencer par se pénétrer des idées si justes et des observations si exactes du savant professeur de Christiania, et tout particulièrement les romanistes, parmi lesquels il occupe aussi un rang éminent.

Les Lamentations de Matheolus et le Livre de Leesse de Jehan le Fèvre de Resson (poèmes français du XIVe siècle). Édition critique, accompagnée de l'original latin des *Lamentations*, d'après l'unique manuscrit d'Utrecht, d'une Introduction et de deux Glossaires, par A.-G. Van Hamel. Tome premier. Textes français et latin des *Lamentations*. Paris, Bouillon, 1892, 8°, XXV-315 p. (95e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*). — Nous reparlerons de cette belle et intéressante publication quand elle sera terminée; disons seulement qu'on y retrouve l'érudition et le soin bien connus de l'éditeur du Reclus de Molliens.

I Reali di Francia di Andrea da Barberino. Testo critico per cura di Giuseppe Vandelli. Volume II. Parte I^a. Bologna, Romagnoli, 1892, in-8°, CXVIII-291 p. (*Collezione di opere inedite o rare dei primi tre secoli della lingua pubblicata per cura della R. Commissione de' testi di lingua nelle provincie dell' Emilia*). — Enfin, après avoir attendu vingt ans, nous possédons au moins la première partie de l'édition critique des *Reali* qui nous avait été promise, et la seconde, qui comprendra la fin de l'ouvrage, ne tardera sans doute pas à nous être donnée. Ce long retard n'a pas nui à l'œuvre, au contraire, ne fût-ce qu'en laissant se produire la découverte d'un précieux manuscrit qu'on croyait perdu. M. Cappelli, qui devait donner l'édition, fut bientôt distrait par d'autres soins des travaux préparatoires qu'il avait commencés; après sa mort, M. Rajna, qui avait écrit le beau volume d'introduction dont nous avons jadis rendu compte (*Rom.* II, 351), chargea un de ses anciens élèves, M. G. Vandelli, de reprendre et de mener à bonne fin la tâche abandonnée. Ce choix paraît avoir été extrêmement heureux : la longue préface de M. V. sur les sources de son texte (qui se réduisent à deux manuscrits, l'un à Florence, l'autre à Oxford, et à l'édition de Modène de 1491) est tout à fait judicieuse, et en la lisant comme en lisant le texte on se sent en présence d'un travail bien et intelligemment exécuté. Nous aurons donc bientôt le plaisir de pouvoir lire dans une forme bien voisine

de l'original, sinon absolument dans la forme originale d'Andrea da Barberino (M. V. rend probable l'existence d'un manuscrit intermédiaire entre l'autographe et nos trois copies), cet ouvrage curieux, qui a perdu en lui-même quelque peu de son intérêt depuis qu'on l'a étudié de près et qu'on en a indiqué les sources, mais qui donnera encore lieu par plus d'un aspect à de nouvelles recherches. Nous en sommes très reconnaissants à M. G. Vandelli.

Thierri von Vaucouleurs Johannes-Legende. Van Franz THORMANN. Darmstadt, Otto, 1892, in-8°, 96 p. (diss. de Berne). — Le ms. 388 de Berne contient une vie de saint Jean l'Évangéliste en vers, dont l'auteur se nomme Tierri de Vaucouleurs ; M. Thormann en donne une analyse, en recherche les sources, en étudie le dialecte et la date, en publie de longs extraits, et propose, avec vraisemblance, d'identifier l'auteur à un *Theodoricus de Valliscolore* qui a composé, sans doute en 1265, une vie latine en vers d'Urbain IV. Les raisons qu'il apporte pour attribuer la *Vie de saint Jean* à 1220 ou 1230 (ce qui cadrerait mal avec cette identification) sont peu probantes ; notamment la non élision de l'*e* atone intérieur devant voyelle est bien contestable : M. Th. veut corriger les passages où cet *e* est tombé, et n'en laisse pas moins subsister des formes comme *pourist* = *poureïst* (p. 5), *bleçure* (p. 96 ; à propos de cet *e* il écrit, p. 55, des choses tout à fait extraordinaires sur l'alternance de *vrai* et de *verai*, où, d'après lui, « l'*r* sonante a développé devant elle un *e*, qui, suivant le besoin du vers, allonge ou diminue le mot d'une syllabe ») ; on peut sans crainte faire descendre le poème de Tierri de quatre ou cinq dizaines d'années ; la langue est le français influencé par le lorrain et le champenois (l'auteur a vécu à Metz et sans doute à Troyes). Les morceaux publiés paraissent l'être avec soin : p. 5, v. 9, il faut évidemment *ne cuit* pour *je cuit* ; dans le premier des extraits donnés en appendice, v. 147 l. *l'ooit*, v. 163 *veoit l'anfant*, v. 297 *covient* ; II, 104, *c'on*. M. Th. conserve à tort le *w* du manuscrit (*wisons*, *welles*, *awec*, etc.) ; on a plus d'une fois répété qu'il fallait, du moment qu'on n'imprime pas diplomatiquement, résoudre ce groupe en *vv*, *uu*, *uv* ou *vu* (sauf naturellement quand il représente réellement *w* = *gu* français). — Ajoutons, ce que n'a pas su M. Th., qu'il existe à Carpentras un ms. de la même vie plus complet que celui de Berne. C'est un ms. du XIIIe siècle, d'origine lorraine. Il est décrit dans le catalogue de la Bibliothèque de Carpentras par Lambert.

Études de philologie néo-grecque. Recherches sur le développement historique du grec publiées par J. PSICHARI. Paris, Bouillon, 1892, in-8°, CCXI-377 p. (94e fasc. de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*). — Plusieurs chapitres ou passages de ce livre remarquable intéressent la philologie romane, et nous comptons lui consacrer prochainement un article ; bornons-nous présentement à le signaler à toute l'attention de nos lecteurs.

Ch. THURIET. *Traditions populaires de la Haute-Savoie et du Jura.* Paris, Lechevalier, 1892, in-12, X-652 p. — Il y a beaucoup de paille et un peu

de bon grain dans cette grosse gerbe ; mais même ce qui a quelque valeur est souvent gâté par la façon dont l'auteur le présente, donnant à des traditions dont il n'indique pas assez exactement la provenance une attribution historique inadmissible (on voit par exemple figurer dans ces récits des « druides », des « leudes », etc.). L'érudition de l'auteur se montre dès la première page de sa préface, où on lit : « N'avons-nous pas à Autrey (à quel propos cette histoire est-elle localisée à Autrey ?) la célèbre et émouvante histoire de *Gabrielle de Vergy*, qui, avant d'épouser le sire de Fayel, avait aimé Raoul de Coucy, le noble ménestrel à la fière devise : *Je ne suis roy ne duc, prince ne conte aussi, Je suis le sire de Coucy* ? »

Geschichte des Rumänischen Schrifttums bis zur Gegenwart, von Dr. W. Rūdow. Ausgearbeitet mit Unterstützung der angesehensten Schriftsteller. Durchgesehen und ergänzt im Auftrage des Bukarester Kultusministeriums von Prof. J. Negruzzi und G. Bogdan. Wernigerode, 1892, in-12, 240 p. — Malgré toutes les garanties que semble offrir le titre qu'on vient de lire, le livre de M. Rūdow n'a pas été favorablement accueilli par la critique ; il paraît, en effet, en maint endroit être le produit d'une compilation assez superficielle, et la personnalité de l'auteur s'y donne carrière d'une façon parfois bizarre. Néanmoins, il peut servir à orienter les lecteurs dans une région encore bien peu explorée.

Istoria filologiei române. Studii critice de Lazăr Şăineánu, c'o prefaţă B. P. Hasdeŭ. Bucarest, Socecŭ, 1892, in-12, xvi-455 p. — Livre fort intéressant, comme on pouvait l'attendre de la science et de la critique de l'auteur. Les notes bibliographiques, extrêmement riches et précises, rendront grand service aux travailleurs. Sur tous les points qu'il traite, M. S. a une opinion à lui ; quelquefois, comme pour la question capitale de la continuité de l'existence des Roumains en Dacie, on souhaiterait qu'il l'exprimât plus explicitement et qu'il la motivât mieux.

Studi di critica letteraria di Egidio Gorra. Bologna, Zanichelli, 1892, in-12, iv-405 p. — Ce très intéressant volume contient : une notice étendue sur le poème jusqu'ici mal connu de Thomas III de Saluces, le *Chevalier Errant* ; 2° une étude sur quelques dérivations du *Roman de la Rose* (il s'agit surtout des poèmes français du xve s.) ; 3° un long et important travail sur le *Pecorone*, où M. Gorra, après avoir réuni et soumis à une judicieuse critique tout ce qu'on sait (et c'est peu de chose) de l'auteur de ce recueil, « Ser Giovanni Fiorentino, » étudie chacune des nouvelles du *Pecorone* qui ne sont pas de simples copies ou traductions, et, suivant une excellente méthode, s'attache, non à refaire l'histoire complète de chacun de ces motifs mythographiques, mais à déterminer autant que possible la source directe de Ser Giovanni et à fixer la place qu'occupe son récit dans l'évolution du motif ; 4° *Il Reggimento e Costume di donne del Barberino nei suoi rapporti colla letteratura provenzale e francese*. Il y aurait çà et là plus d'une observation de détail à faire sur ces études, où l'on remarque toujours une grande érudition, parfois un peu surabondante. Nous nous bornerons

à faire observer à l'auteur que la version du conte de « l'Aigle d'or » qu'il a imprimée en appendice d'après le *Chevalier Errant* de Thomas de Saluces provient du roman bien connu de *Theseus de Cologne* (voy. Ward, *Catalogue*, I, 569).

Os Ciganos de Portugal, com um estudo sobre o calão,... por F. Adolpho Coelho, Lisboa, Imprensa Nacional, 1892, quatre-303 p. — Une grande partie de ce beau livre, que l'auteur a voulu dédier à l'un des directeurs de la *Romania*, sort du cadre de nos études et dépasse notre compétence; mais un chapitre considérable (p. 55-163) est consacré à une étude du *calão* ou argot portugais, dans laquelle ses rapports avec le parler des tsiganes n'occupent qu'une faible place, tandis que la plus grande est prise par des recherches extrêmement intéressantes et pénétrantes sur le rapport de cet argot soit avec la langue ordinaire, soit avec l'argot d'autres pays et notamment de France. On retrouve là, comme dans tous les écrits d'A. Coelho, la mise en œuvre de matériaux très sûrs et très riches par un esprit remarquablement sagace et nourri de la meilleure philosophie.

Exposição da pronuncia normal portuguesa, para uso de nacionaes e estrangeiros... por A. R. Gonçalves Vianna. Lisboa, Imprensa Nacional, 1892, in-8°, 104 p. — Le nom de l'auteur dit assez la valeur de ce traité, à la fois très précis et très concis; on se rappelle l'article publié par M. Gonçalves Vianna dans la *Romania* (XII, 29) sur le même sujet. Le travail actuel est d'ailleurs conçu sur un tout autre plan; il s'ouvre par des considérations générales sur la formation des phonèmes, et il compare constamment la prononciation ancienne à la moderne. Nous ne saurions trop recommander à ceux qui veulent étudier de près le portugais l'ouvrage si court et si riche de notre savant collaborateur.

Archives municipales de Bayonne. — Livre des établissements. Bayonne, impr. A. Lamaignere, 1892, in-4°, LII-546 pages. — L'idée de cette publication mérite tout éloge. On ne saurait trop encourager les municipalités à faire imprimer les documents les plus précieux de leurs archives. C'est le meilleur moyen de les soustraire aux chances destructives qui les menacent. La ville de Bordeaux, qui avait perdu une partie de ses archives dans un incendie, a, comme on sait, entrepris une publication très bien entendue des plus anciens documents qui lui sont restés. Bayonne, à qui pareil accident est arrivé il y a trois ans, a suivi cet exemple, et imite Bordeaux jusque dans le choix du papier et du format. Mais il faut convenir que dans l'ensemble la publication bordelaise est très supérieure à celle que nous annonçons présentement. Le livre des établissements de Bayonne est un cartulaire municipal fort précieux, et qui méritait assurément d'être publié en son entier, bien que plusieurs des pièces les plus importantes qu'il renferme eussent déjà été mises au jour par MM. Balasque et Dulaurens, dans leurs *Études historiques sur la ville de Bayonne*, mais il est regrettable que cette publication n'ait pas été confiée à des mains plus compétentes. Les textes latins et béarnais contiennent de nombreuses fautes, et alors même

que ces fautes se trouvent réellement dans le cartulaire, il eût fallu les rectifier en note. Ainsi, parmi les témoins d'un acte du roi Jean d'Angleterre : *W. Com. Barenn,.... W. de Harecuit, Johan de Baissinge beirn.* Il fallait lire *W. comes Varenne, W. de Harecurt, Johan de Bassingburn.* Il n'est pas aisé de reconnaître le comte de Warren dans cet article de la table : *Barrem (W. Com.) témoin.* Le glossaire ne contient pas de renvois au texte, ce qui en rend l'usage fort difficile. D'ailleurs il fourmille d'erreurs dont bon nombre auraient pu être évitées si celui qui l'a composé avait pris la peine de consulter le dictionnaire béarnais de MM. Lespy et Raymond. Ainsi on y trouve un infinitif *armaïrar* « rester ». Ce fantastique infinitif a sans doute été créé d'après le futur *armaira* qu'on peut lire, p. 17, ligne 2; la vraie forme de l'infinitif est donnée par MM. Lespy et Raymond : c'est *armaner. Artreitar*, traduit par « maltraiter, injurier », signifie « rappeler, reprocher » (anc. prov. et fr. *retraire*), etc. Ces imperfections sont d'autant plus regrettables que le *Livre des établissements* renferme de nombreux textes béarnais qui, en raison de leur date (une grande partie du ms. a été exécutée en 1336), offrent un réel intérêt linguistique. — P. M.

De Johanne Nicotio philologo thesim proponebat Facultati litterarum Parisiensi Maxime Lanusse. Gratianopoli, 1893, in-8°, 202 p. — Travail estimable et qui fait estimer Jean Nicot et son *Thresor de la langue françoyse*. Il avait un certain discernement en fait d'étymologie et savait que le français ne vient ni de l'hébreu, ni du grec, ni du gaulois. Son grand mérite est d'avoir réuni plus de mots français que ses devanciers et d'avoir, à peu près le premier, cherché à les définir avec quelque exactitude. Son livre mérite encore d'être consulté.

Provenzalisches Supplement-Wörterbuch. Berichtigungen und Ergänzungen zu Raynouards Lexique Roman. Von Emil Levy. Erstes Heft, Leipzig, Breslaud, 1892, in-8°, VIII-128 p. — Nous rendrons compte de cette intéressante publication.

Die Briefe des Trobadors Raimbaut de Vaqueiras an Bonifaz I, Markgrafen von Montferrat. Zum ersten male kritisch herausgegeben, nebst zwei Karten und einer Beilage über die Markgrafen von Montferrat und die Markgrafen Malaspina in ihren Beziehungen zu den Trobadors. Von Oscar Schultz. Halle, Niemeyer, in-8°, VIII, 140 p. — Étude très consciencieuse, mais qui n'éclaire pas tous les points obscurs de ces textes difficiles.

Ph. Wagner. *Französische Quantität*, unter Vorführung des Albrecht'schen Apparats. Marburg, Elwert, 1893, in-8°, 17 p. (extrait des *Phonetische Studien*, p. VI). — Conférence du plus grand intérêt sur la quantité en français, mesurée à l'aide d'un ingénieux appareil. Bien des idées courantes sur ce qu'on appelle la quantité seront détruites par ces expériences concluantes. Le résultat principal est que la durée de prononciation des voyelles dépend plus de leur place dans la phrase et de leur valeur de sens que de leur nature, et que dans le discours les consonnes occupent sensiblement plus de temps que les voyelles. Notons encore le curieux essai fait par l'auteur

sur les vers : il a constaté que dans des alexandrins pris au hasard chez Boileau, Racine et Victor Hugo les deux hémistiches étaient toujours mathématiquement égaux. Toutefois l'expérience est à reprendre, M. Wagner l'ayant faite sur un jeune Français de quinze ans qui récite peut-être les vers avec une régularité exceptionnelle. Mais toute cette étude est intéressante et fait grand honneur à l'intelligence et à la prudence de l'observateur.

Egidio BELLORINI. *Note sulle traduzioni italiane dell'* Arte amatoria *e dei* Remedia Amoris *d'Ovidio anteriori al Rinascimento.* Bergamo, Cattaneo, 1892, 8°, 71 p. — Cette étude, faite très consciencieusement et qui ne manque pas d'intérêt, n'est qu'un chapitre d'un travail étendu sur les traductions d'Ovide en Italie au moyen âge. Elle porte sur trois traductions de l'*Art d'aimer* (deux en prose et une en vers) et trois des *Remèdes d'amour* (toutes en prose) ; elles sont toutes accompagnées de gloses plus ou moins étendues dont M. Bellorini fait connaître le caractère général et communique quelques passages souvent curieux. On ne peut que souhaiter que l'auteur mène à bonne fin l'entreprise qu'il a conçue et qu'il a déjà en partie exécutée.

Les Sources du Roman de Renart, par Léopold SUDRE. Paris, Bouillon, 1893, in-8°, VIII-316 pages. — Nous reviendrons sur ce livre important, qui renouvelle complètement, au moins chez nous, l'étude d'une des productions les plus intéressantes du moyen âge. Bornons-nous pour le moment à dire que l'originalité de l'ouvrage consiste en ce qu'il essaie de montrer que si le « Roman de Renart » n'est pas une « épopée animale » d'origine germanique (théorie de Grimm), il n'est pas non plus, au moins dans ses parties essentielles, le simple développement médiéval de fables ésopiques transmises par l'école (théorie de P. Paris), mais qu'il se compose surtout de contes d'animaux de provenances diverses, destinés simplement à l'amusement et mis en vers par des jongleurs à différentes époques ; ces contes se retrouvent encore aujourd'hui dans la tradition populaire des nations européennes, et un groupe considérable paraît être d'origine scandinave ou au moins septentrionale. Il reste encore beaucoup à dire sur la formation et l'évolution du cycle, mais le livre de M. Sudre, où une science très sûre est dirigée par une critique pénétrante et exposée avec beaucoup de clarté, fournit aux recherches une base qu'on ne faisait guère jusqu'à présent que soupçonner et présente toutes les questions sous un jour nouveau.

Arturo GRAF. *Miti, leggende e superstizioni del Medio Evo*, Vol. II. *La leggenda di un pontefice. — Demonologia di Dante. — Un monte di Pilato in Italia. — Fu superstizioso il Boccaccio ? — San Giuliano nel « Decamerone » e altrove. — Il rifiuto di Celestino V. — La leggenda di un filosofo. — Artù nell'Etna. — Un mito geografico.* Torino, Lœscher, 1893, 8°, 398 p. — Ce second volume du recueil de M. Graf (cf. *Rom.*, XX, 628) contient quelques articles que nous ne connaissions pas encore, soit qu'ils paraissent ici pour

la première fois, soit que nous en ayons ignoré la première publication. La variété des sujets traités, qui atteste celle de l'érudition de l'auteur, appellerait un compte rendu étendu que nous ne pouvons consacrer pour le moment à cet ouvrage aussi attrayant qu'instructif. Bornons-nous à le signaler à nos lecteurs, en remarquant que *la leggenda di un pontefice* se rapporte au pape Silvestre II, que *la leggenda di un filosofo* concerne Michel Scot, et que le *mito geografico* a trait à la fameuse montagne d'aimant connue par tant de contes.

Etymologisches, von A. Tobler. Berlin, pet. in-4°, 12 p. (extrait des Comptes rendus de l'Académie royale des sciences, 1893, III, p. 13-24). — Ital. *attrazo*, *attrezzo* (paraît emprunté à l'a.-fr. *atrait* ou plutôt au plur. *atraiz*). — Fr. *rets* (explications précieuses sur les diverses formes de ce mot ; *ris*, *Pyram.* 395, est plus que douteux). — V. fr. *menaison*, *-oison*, *-ison* (viendrait de manationem, mais le prov. *menazo*, l'ital. *menagione* sont peu favorables à cette étymologie, que le sens n'appuie pas non plus beaucoup ; je regarde *menaison* comme répondant à minuationem, et *menuison* à minutionem ; on sait que minuare est attesté très anciennement à côté de minuere). — Fr. *haleter* (n'est autre que l'a. fr. *aleter*, « agiter les ailes ; » l'identité, que j'admets pleinement, est établie par les rapprochements les plus intéressants ; citons un autre exemple d'*aleter* au sens propre *Viol.* 4186 ; l'addition de l'*h* est sans doute une sorte d'onomatopée). — Fr. *aloyau* (étymologie aussi ingénieuse que vraisemblable : l'a. fr. appelait *aloiaus*, c'est-à-dire « alouettes », de petits morceaux d'une certaine partie du bœuf, entourés de lard et embrochés à la façon des alouettes ; plus tard on a nommé *aloyau* la partie du bœuf dont on les tirait ; des dénominations semblables à *aloiaus* existent en prov. et en allemand). — Fr. *ébouler* (n'a rien à faire avec *boule*, mais est l'anc. fr. *esboëler* = *ex-botellare ; la forme *esbooüler* a pour pendant *rooüler* = *rotellare ; à l'a. fr. *boële* se rattachent aussi *bouleverser* (?) et l'a. fr. *torneboële*, d'où *tournebouler*, qui a produit *tourneboule* ; tout cela paraît probant ; quant à l'explication de *bouillabaisse* par *botula abbatissae, l'auteur ne la regarde sans doute lui-même que comme un jeu d'esprit). — Fr. *banneret* (est originairement *banerez*, tiré de *baniere* à l'aide du suff. -icium, et à ce propos l'auteur énumère plusieurs mots anc. fr. en *-erez* qui sont formés de même, et dont plusieurs ont passé à *-eret* par une assimilation très naturelle ; sa liste, déjà fort précieuse, pourrait être sensiblement augmentée : citons seulement *dameret*, bien probablement pour *damerez* ; l'auteur remarque avec raison que la forme première de *berseret* est *berserez* : cf. *Rom.*, XXI, 291).

Poesie in dialetto valmaggino (*Cavergno*) ora primamente pubblicate da Giacomo Bontempi, Bellinzona, 25 oct. 1892 (*Nozze Salvioni-Taveggia*), in-8° 25 p. — Petites pièces intéressantes pour l'étude du dialecte, publiées d'après un recueil fait il y a déjà une trentaine d'années.

Edouard Bourciez. *La langue gasconne à Bordeaux*. Notice historique. Bordeaux, Gounouilhou, 1892, in-4°, 27 p. (extrait de la *Monographie* publiée par la

Municipalité bordelaise). — Esquisse judicieusement tracée, qu'on aimerait à voir développée par l'auteur.

Les Fabliaux, études de littérature populaire et d'histoire littéraire au moyen âge, par Joseph Bédier. Paris, Bouillon, 1893, 8°, XXVII-485 p. (98e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*). — Il nous suffit aujourd'hui d'annoncer ce beau livre, qui a servi à M. Bédier de thèse française pour le doctorat ès lettres (nous avons rendu compte plus haut de la thèse latine). Nous aurons l'occasion d'y revenir bien des fois, car il traite aux points de vue les plus divers une des questions les plus intéressantes de l'histoire littéraire générale et spécialement de l'histoire littéraire de la France. Dans la première partie, l'auteur expose, sur l'origine des fableaux, une doctrine très neuve et qui soulèvera de nombreuses contestations. La seconde prête moins à la discussion, mais elle abonde en remarques fines et pénétrantes. Le volume se termine par une longue liste de corrections à l'édition des fableaux de MM. de Montaiglon et Raynaud.

Türkische Studien, von G. Meyer. I. *Die griechischen und romanischen Bestandtheile im Wortschatze des osmanisch-türkischen*. Wien, Tempsky, 1893, in-8°, 96 (extrait des *Comptes rendus de l'Académie de Vienne*). — Ce recueil très riche, d'où sont exclus les mots roumains, comprend surtout, comme éléments romans, des mots italiens, dont la réunion est instructive pour l'histoire des rapports des deux peuples; le savant auteur donne d'intéressantes remarques sur les règles qui ont présidé à l'assimilation des mots adoptés.

Clair Tisseur. *Modestes observations sur l'art de versifier*. Lyon, Burnoux et Cumin, 1893, in-8°, 355 p. — L'auteur de cet aimable volume, où des observations presque toujours judicieuses sont présentées sous une forme parfois un peu trop humoristique, mais toujours vive et piquante, est l'écrivain « patoisant » que les lecteurs de la *Romania* connaissent bien sous le pseudonyme lyonnais de « Puitspelu ». Il ne s'est pas borné à observer et à juger avec autant de bon sens que de sens rythmique (si l'on peut ainsi dire) la crise que semble subir aujourd'hui la versification française, il a fait appel en plus d'une occasion à l'histoire des formes poétiques et à leur évolution depuis le moyen âge : c'est à cause de cela que nous mentionnons ici son livre. M. Tisseur n'a pas la prétention d'être proprement un savant, mais il a tenu à s'instruire du passé afin de mieux comprendre le présent et de pouvoir quelque peu pressentir l'avenir. C'est un exemple que devraient bien imiter tous ceux qui se mêlent aujourd'hui d'écrire sur le sujet qu'il a traité.

A. Restori. *Musica allegra di Francia nei secoli XII et XIII*. In-4°, 10 p. et 3 p. de musique (*per nozze Dosi-Lalatta*). — L'auteur étudie la musique de quelques pièces du chansonnier Saint-Germain et cherche à montrer qu'elle se rattache de près à l'art populaire; il en donne une transcription en notation moderne dont il reconnaît lui-même le caractère approximatif.

Quelques remarques sur les danses et les chansons de mai servent d'introduction à cette intéressante étude.

A. Restori. *Tre preghiere francesi del secolo XV*. In-4°, neuf p. (*per nozze Del Vasto-Celano*). — Ces trois petites poésies dévotes (dont la seconde seule est une prière) sont tirées de trois manuscrits de la Palatine à Florence; elles sont publiées diplomatiquement. I, 36 *vuestre*, l. s. d. *terrestre*; II, 7 *allegrance*, l. *allegeance*.

Grammatik des Altfranzösischen (*Laut- und Formenlehre*), von Dr Éduard Schwan. Leipzig, Reisland, 1893, VIII-247 p. — Nous rendrons compte de cet ouvrage dans notre prochain numéro; bornons-nous ici à dire que la nouvelle édition est bien réellement *neubearbeitet* et très supérieure à l'ancienne.

Histoire poétique des Mérovingiens, par Godefroy Kurth. Paris, Picard, 1893, in-8°. 552 p. — Nous reviendrons en détail sur cet important ouvrage, que nous nous bornons présentement à signaler à nos lecteurs; M. Kurth, bien connu par ses beaux travaux sur l'histoire du moyen âge, a repris ici à un point de vue particulier l'étude de la part qu'il faut faire à la poésie épique dans ce qui nous a été transmis de l'histoire des temps mérovingiens.

Les parlers parisiens, d'après les témoignages de MM. de Bornier, Coppée, A. Daudet, Desjardins, Got, d'Hulst, le P. Hyacinthe, Leconte de Lisle, G. Paris, Renan, Rod, Sully-Prudhomme, Zola et autres. Anthologie phonétique, par Eduard Koschwitz. Paris, Welter, 1893, in-16, XXX-147 p. — Le titre de ce curieux petit volume dit assez ce qu'il contient. M. Koschwitz a fait lire par les personnes citées et quelques autres des morceaux plus ou moins étendus, et il a noté leur prononciation aussi soigneusement que possible à l'aide d'un système qui laisse à désirer comme tous les systèmes de notation phonétique, mais qui est en somme assez exact. Ce sera un document précieux pour l'histoire de la prononciation au XIXe siècle. J'ai présenté à M. K., qui avait bien voulu m'envoyer d'avance le morceau qui me concerne (déjà tiré), quelques observations qu'il discute dans son *Appendice* (il y en a une qu'il ne mentionne pas et que je tiens à rétablir : je prononce *unn endroit*, peut-être *ün endroit*, mais sûrement pas *eun endroit*). Les remarques que lui a suggérées notre désaccord sont fort intéressantes; il montre comment il arrive souvent que l'on se trompe, même avec toute l'attention et la bonne foi possibles, sur la vraie nature des phonèmes qu'on émet. Les chances d'erreur sont au moins aussi grandes du côté de celui qui recueille ces phonèmes, et qui pourra les départager? Les prononciations que je récuse, M. K. déclare les avoir « entendues distinctement ». On voit que, malgré le soin le plus consciencieux, les constatations acoustiques laissent encore place à bien des doutes. Espérons que nous aurons bientôt des enregistreurs mécaniques à la fois infaillibles et complets. — G. P.

Publii Ovidii Nasonis Metamorphoseon libros quomodo nostrates medii aevi poetae imitati interpretatique sint. Thesim Facultati litterarum parisiensi propone-

bat Leopold SUDRE. Paris, Bouillon, 1893, 8°, 118 p. — Dans sa thèse latine, M. Sudre examine plus complètement qu'on ne l'avait fait les diverses imitations des *Métamorphoses* au moyen âge. Dans ses recherches sur « Chrétien Legouais », il n'a pas eu la chance de mettre la main sur le passage qui vient d'amener M. Thomas (ci-dessus, p. 271) à rayer ce nom de notre histoire littéraire.

Les Fabulistes latins, depuis le siècle d'Auguste jusqu'à la fin du moyen âge, par Léopold HERVIEUX. *Avienus et ses anciens imitateurs*, Paris, Firmin-Didot, 1894 (*sic*), in-8°, III, 530 p. — Nous avons ici la suite du grand ouvrage de M. Hervieux, dont le *Phèdre* forme la première partie. Une nouvelle édition, complètement remaniée, de ce *Phèdre* doit paraître cette année, et c'est ce qui explique sans doute la date anticipée donnée au présent volume, dans la préface duquel la seconde édition de *Phèdre* est présentée comme publiée.

Grundriss der romanischen Philologie... herausgegeben von Gustav GRÖBER. II. Band, I Abtheilung. 1. Lieferung, Strasbourg, Trübner, 1893, gr. in-8°, 256 p. — Deux travaux, on peut dire deux ouvrages, très importants forment cette première partie du second volume du *Grundriss*. L'un, dû à l'infatigable érudition de M. Gröber, et qui n'est pas achevé ici, n'est rien de moins qu'une histoire de la littérature latine au moyen âge, sujet aussi difficile à traiter que peu traité jusqu'ici; nous ne savons encore si M. Gr. aura réussi à donner de ce sujet si vaste, si dispersé, si mal éclairé et en tant de points si peu attrayant, un tableau clair, proportionné et suffisamment complet; nous nous fions à lui pour en avoir fait l'objet d'un travail consciencieux, et on lui devra en tout cas de la reconnaissance pour avoir eu le courage et la patience de l'entreprendre et de l'exécuter. On n'en devra pas moins à M. Stengel pour le bel exposé qu'il donne (p. 1-96) de la *Versification romane*. C'était là encore un sujet que personne n'avait abordé d'ensemble, mais, en revanche, il avait été, dans chacune de ses parties, l'objet de recherches multiples et de théories contradictoires qui compliquaient singulièrement, au lieu de la faciliter, la tâche que s'est imposée M. Stengel. Il nous paraît l'avoir remplie d'une façon extrêmement remarquable, bien qu'il soit permis de n'être pas de son avis sur plusieurs points, dont quelques-uns sont de grande importance. Mais des divergences d'opinion ne sauraient empêcher de rendre hommage au mérite d'un ouvrage si neuf et si précieux : les recherches sur l'histoire de la versification romane auront désormais une base et un cadre. L'exposé de l'auteur est très sobre et en même temps très clair; les exemples sont bien choisis et éclairent vraiment les explications; rien d'essentiel ne paraît omis et chaque chose est bien à sa place. Il y a toutefois un manque de proportion général qui comporte le seul reproche sérieux que l'on puisse adresser à l'ouvrage : la versification française (et provençale) tient une place par trop prépondérante, les autres ne figurent presque que comme accessoires; il est bien vrai que cette prépondérance s'explique et par la variété plus grande de cette versification, et par les questions plus compliquées

qu'elle soulève, et par les travaux bien plus nombreux dont elle a été l'objet; mais il n'en est pas moins certain que les versifications des autres pays auraient eu droit à une place plus grande, et que, surtout pour les questions d'origine, il y aurait eu lieu de faire plus souvent appel à leur témoignage. A propos des origines, M. St. cite bien le livre de M. M. Kawczynski, *Essai sur l'origine et l'histoire des rythmes*, mais il ne paraît nulle part qu'il en ait fait usage; ce livre, assurément un des plus remarquables qu'on ait écrits depuis longtemps sur le sujet, n'a pas encore dans la littérature scientifique la place à laquelle il a droit (qu'on en accepte ou non les doctrines un peu absolues).

Prof. Vincenzo Crescini. *Qualche appunto sopra l'Ameto del Boccaccio*. Padova, 1893, in-8°, 5 p. (extrait du t. IX des *Atti e Memorie* de l'Académie de Padoue). — En annonçant ici (*Rom.* XXI, 634) le livre de M. Pizzi sur les rapports de la poésie persane avec la poésie européenne, nous signalions comme assez frappant le rapprochement de l'*Ameto* de Boccace avec un roman de Nizami. M. Crescini, avec cette circonspection judicieuse qui caractérise sa critique, montre que ce rapprochement est sans doute purement fortuit, et que les sources du roman de Boccace ne sont pas à chercher en Orient.

Ueber die Sprache von Provins im 13. Jahrhundert, nebst einigen Urkunden... (von) Adolf Gottschalk. Halle, 1893, in-8°, 64 p. — La langue de Provins au XIIIe siècle ne différait pas essentiellement du français commun; tel est le résultat de cette étude, faite avec soin, d'un élève de M. Suchier. L'auteur a recherché consciencieusement les éléments de sa thèse, et il publie en appendice un certain nombre de documents qu'il a trouvés à Provins même et qui donnent de la valeur à sa petite publication. Ce sont des actes de 1268 et années suivantes. Ils sont bien édités. VI *Helonis*, l. *Helouis*. VII *Enseline*, l. *en sesine* ? IX *queves*, l. *queues*. XVI *oés*, l. *oes* (oies). XIX *Laquete*, l. *Jaquete*. XXIV *quele*, l. *qu'ele*, XXV *la cort*, l. *l'acort*; *Remenat*, l. *remenant*.

Il Libro dei Vizii e delle Virtù, testo siciliano inedito del secolo XIV, pubblicato ed illustrato da Giacomo de Gregorio. Palermo (Paris, Bouillon), 1893, in-8°, 266 p. — Cette publication a de l'intérêt parce qu'elle met à la disposition de tous un des plus anciens textes siciliens connus, lequel n'est d'ailleurs (ce que l'éditeur ne paraît pas avoir vu) qu'une traduction (d'après la traduction italienne) de la *Somme le Roi* de frère Laurent. Nous en parlerions plus longuement si elle n'avait été soumise par M. Förster (dans le *Literaturbl. für germ. und rom. Phil.*) à une critique très détaillée et très instructive, à laquelle il suffit de renvoyer.

Errata.— P. 178, l. 11, *mestev*, l. *mester*; p. 199, l. 5, *entrepausel*, l. *pauseh*.

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LA CHANSON D'ANTIOCHE PROVENÇALE

ET LA

GRAN CONQUISTA DE ULTRAMAR [1]

VII

A partir de la victoire d'Antioche, il n'y a dans la *Conquista de Ultramar* que bien peu de passages dont on puisse, avec quelque vraisemblance, faire remonter la source à notre poème provençal. Je donne des chapitres qui suivent cet évènement un relevé très sommaire; il suffira à montrer que la compilation espagnole se compose à peu près uniquement, pour cette partie qui va jusqu'à la mort de Godefroi de Bouillon, de deux éléments, formés l'un par la traduction de Guillaume de Tyr, l'autre par les poèmes français; je ne m'arrêterai pas à marquer les différences qu'on peut çà et là relever entre ces sources et la compilation espagnole; je relèverai seulement un ou deux traits où, par exception, il y a sans doute lieu d'admettre encore l'influence de la chanson provençale.

Les ch. CLXXI-CCVII de la *Conquista*, qui nous racontent la marche des croisés d'Antioche à Jérusalem, sont essentiellement une traduction du livre VII de Guillaume de Tyr. Nous citerons seulement dans les ch. CCIII-IV l'intercalation d'un épisode que nous ne retrouvons pas ailleurs; les croisés, après avoir pris Rames, hésitent sur ce qu'ils doivent faire : marcheront-ils sur Jérusalem ou essaieront-ils de s'emparer de l'Égypte, pour revenir ensuite sur la ville sainte? Tancré et Robert de Flandres sont envoyés en éclaireurs : ils voient Jérusalem et le pays qui

1. Voyez *Romania*, XVII (1888), 513-541; XIX (1890), 562-591.

l'environne, et en rapportent l'impression que la ville est prenable et qu'il faut l'assiéger sans délai[1].

Ch. CCVIII-CCLX, traduction des *Chétifs*; au ch. CCLXI commence la traduction de la branche publiée par Hippeau sous le titre de *Chanson de Jérusalem*.

L. III, ch. I, *Jérusalem*, II, 1. — Ch. II-VII, Guillaume de Tyr, VIII, 1-5. — Ch. VIII-XIII, *Jér.*, II, 18-35. — Ch. XIV-XIX, Guillaume de Tyr, VIII, 6-10. — Ch. XX-XXXIX, *Jér.*, II, 37 — V, 3. — Ch. XL-XLV, Guillaume de Tyr, VIII, 12-20. Notons que dans le ch. XLIII est inséré un épisode fabuleux, emprunté à la chanson française, où l'on voit le roi des Tafurs entrer le premier dans la ville et une Bédouine (corriger dans l'espagnol *vedaina* en *Veduina*) prédire à Thomas de Marle qu'il sera tué non par les Turcs, mais par son propre seigneur[2]. — Le ch. XLVI vient également de la chanson, mais ne paraît pas se retrouver dans nos textes; le ch. XLVII répond à *Jér.*, V, 13-14; je reparlerai tout à l'heure du ch. XLVIII. — Ch. XLIX-LIII, Guillaume de Tyr, VIII, 21-24.

Le ch. LIV reproduit d'abord le ch. I du l. IX de Guillaume de Tyr, mais il passe ensuite à la chanson française, et les ch. LV-LX continuent à la suivre (V, 17-33). Puis nous reprenons Guillaume de Tyr (ch. LXI-LXV, Guillaume de Tyr, IX, 3-11), mais bientôt nous l'abandonnons de nouveau pour un poème français.

Ce poème remplit les ch. LXVI-LXXVI de la *Conquista*, et correspond à peu près aux trois derniers chants de l'édition de *Jérusalem*; mais il en est notablement différent. La chanson française, telle que nous la connaissons, ne paraît nulle part se douter que Jérusalem, au moment où les croisés l'assiégèrent, venait d'être enlevée par le calife fatimite au calife de Bagdad et qu'elle dépendait de l'Égypte : c'est le soudan de Perse qui, suivant la promesse faite au roi de Jérusalem, vient à son

1. Le ch. CCVI porte un titre visiblement déplacé : *De los baldones que decia Corvalan de la su ley*; il ne s'agit nullement ici de Corbaran, et cette phrase doit compléter le titre du ch. CCVIII : *Del llanto que hacia Corvalan é los suyos por Bachadin*, où l'on voit en effet Corbaran déprécier amèrement Mahomet.

2. En effet, comme on l'a remarqué à ce propos (*Hist. Litt.*, XXII, 381), Thomas de Marle fut tué en 1130, de la propre main de son seigneur Raoul de Vermandois.

secours et est vaincu par Godefroi. Dans l'espagnol, au contraire, l'ennemi que les vainqueurs de Jérusalem ont à combattre après la prise de la ville est, comme dans l'histoire, Afdala (Abdallah), général du calife d'Egypte [1]; toutefois, comme dans la chanson imprimée et contrairement à l'histoire, la bataille a lieu à Rames et non devant Escalone. Une étude comparative des deux récits ne serait pas ici à sa place; je me borne à signaler celui de la *Conquista* comme nous ayant conservé une version particulière, et sans doute plus ancienne [2], du poème français. — A partir du ch. LXXVII, la compilation espagnole rejoint Guillaume de Tyr et ne le quitte plus.

Dans ce rapide exposé, je n'ai pas signalé d'autres traits, assez nombreux, qui nous montrent que le traducteur espagnol, là où il a puisé dans nos poèmes, en a eu sous les yeux des textes plus anciens que ceux qui nous sont arrivés. Je n'indiquerai qu'un genre de divergences qui se présente à plusieurs reprises et qui appelle particulièrement notre attention. Dans les versions françaises conservées, Boémond prend une part considérable au siège de Jérusalem, tandis qu'en fait il était resté à Antioche; il en est de même de Hugues *le Maine* qui, lui, était retourné en France; dans la *Conquista*, ils n'apparaissent ni l'un ni l'autre : à leur place figure presque toujours Raimond de Saint-Gilles, qui, évidemment, en sa qualité de méridional, n'intéressait pas le remanieur français. On peut en dire autant de Hongier l'Allemand, qui, tué à la bataille d'Antioche, d'après le poème ancien (*Ant.*, t. II, p. 269), n'en reparaît pas moins dans le français (IV, 17), mais non dans l'espagnol, où il est remplacé par Gontier d'Aire [3].

---

1. Parmi ses auxiliaires figurent *los de la berria* (ch. LXIV), c'est-à-dire les Bédouins, les Arabes de la lande (voy. sur le sens de *berrie* le passage connu de Joinville). Ce mot a donné à M. de Gayangos l'occasion d'une de ses rares notes : « Quiza haya de entenderse de *la Iberia meridional*. » Il est vrai que Pigeonneau voit dans la *berrie* l'ancienne « Perée, au delà du Jourdain » (p. 69) ».

2. Il est très digne de remarque que c'est à cette partie du récit que la *Conquista* rattache une des mentions qu'elle fait de Richard le Pèlerin : « Cuenta Ricare el pelegrino, que escribió esta historia por mandado del principe Remonte de Antioca... (ch. LXXII) ».

3. Il est vrai que quelques erreurs sont communes aux deux versions. Ainsi dans la *Conquista* comme dans la chanson on raconte que Baudouin de

Mais la seule question qui nous intéresse pour le moment est de savoir si dans cette partie de la *Conquista* on retrouve encore des traces de la chanson provençale. Je ne vois qu'un passage qu'on puisse ramener à cette origine, c'est celui qui a été mentionné au début de cette étude (XVII, 527) et qui concerne Aicart de Montmerle. On se rappelle que ce chevalier lyonnais, étant pèlerin à Jérusalem, avait reçu un soufflet violent du gardien du saint sépulcre, le renégat Jean Perret, et lui avait promis, à la suite d'une vision, de lui couper la tête à l'endroit même où il avait été outragé par lui. La *Conquista* a raconté, il est vrai (l. III, ch. XVIII, p. 331), d'après Guillaume de Tyr (l. VIII, ch. IX), qu'Aicart de Montmerle avait été tué pendant le siège, et il semble même qu'elle ait emprunté à la chanson provençale le passage suivant, qui est relatif à cette mort, et qui ne se trouve pas dans l'historien latin [1] :

É tomaron el cuerpo de Aicarte de Montemerlo, del cual los moros habian levado la cabeza á Hierusalem por mostrarla á su señor, é levaronlo para la hueste en dos palafrenes é andas que ficieron de las astas de las lanzas; é cuando llegaron é lo supieron los de la hueste, hicieron todos gran llanto é sentimento por el, é lloraban en muchas partes cada uno por sus tiendas, é mesabanse los cabellos é las barbas, é cuando vieron que no era ahí la cabeza besabanle los piés, porque el fué uno de los tres caballeros primeros que fizieron comenzar esta hueste, é don Remon Peles é Gandema [2] fueron los otros dos, é estos habian seido compañeros cuando vinieron en romeria al sepulcro antes que la cruzada se comenzase, así como habeis oido en el comienzo deste libro; é este Aicarte de Montemerle fué aquelo que dieron la puñada á la entrada del sepulcro, porque non podía pagar como los otros el maravedí que costaba dejarlos entrar al sepulcro é adorarle, é la pescozada fué dada tan de recio, que le salió la sangre por las narices é por las orejas,

---

Rohais, qui ne vint à Jérusalem, comme Boémond, qu'après la prise de la ville, arriva pendant le siège, rencontra Cornumarant qui s'enfuyait, le combattit, et eut une étrange et périlleuse aventure, qui a donné lieu à un curieux rapprochement historique (voy. Pigeonneau, p. 70). Mais différentes raisons me font croire que le compilateur a utilisé deux rédactions françaises de dates différentes.

1. Ni dans Albert d'Aix, qui est sa source; celui-ci mentionne seulement l'enterrement d'Aicart et d'autres victimes de cette journée *in sepulchro christianorum confratrum quod erat extra civitatem*. La mort d'Aicart est aussi mentionnée par les *Gesta*.

2. C'est le personnage appelé au début *Gondomar de Unixi*.

é mostró despues nuestro señor Jesucristo gran milagro por ello, así como vos lo contará la historia adelante. Estando en esto, dijo el conde de San Gil que déjasen de hacer aquel ruido; que aquello non era sino un aparejo para pelear con esfuerzo doblado, porque cuanto mayor era la pérdida, tanto mas la debian vengar; é esta razon dicha, leváronlo á enterrar á Monte Sion, á la iglesia que amó Dios tanto que alli pasó la gloriosísima Virgen nuestra señora, su madre, deste mundo al otro cuando la subió al cielo; é metieron aquel caballero Aicarte en un monumento de marmol.

Mais il n'en faut pas moins que la prédiction se réalise, et elle n'avait même sans doute été faite que pour amener l'éclatant miracle qui se produisit lors de la prise de Jérusalem et qui remplit le ch. XLVIII de notre l. III [1] :

Una cosa acaesció á la entrada del Sepulcro que fué gran miraglo de Dios, porque, segun que habeis oido en el comienzo de esta hestoria, fueron tres caballeros en romería al Sepulcro, é los dos pagaron su entrada é entraron dentro; é el tercero, á quien decian Aicarte de Montemerle, quedóse de fuera porque non pudo pagar el maravedí en oro, é por aquello Aicarte hobo de parar el cuello, é dióle la pescozada el que guardaba la puerta, é dejóle entrar; é á la salida díjole Aicarte de Montemerle: « Juan Ferret, espera aqui; que yo te prometo que torne por aquí, por me vengar desta deshonra que agora me feciste, é en este lugar mesmo te cortaré la cabeza. » É este caballero era ya muerto, que le mataron yendo de Hierusalem al puerto de Jaffa, el dia que fué preso el rey García, que se convertió, segun habeis oido; é aparesció en aquel dia que los cristianos entraron en Hierusalem, de manera que le viéron muchos hombres, é como cortó la cabeza á Juan Ferret en aquel lugar que el le dió la pescozada, segun que lo habia prometido.

Il y a dans ce passage une particularité digne de remarque : Aicart aurait été tué « allant à Jérusalem au port de Jaffe, le jour où fut pris le roi Garcia qui se convertit. » Mais au ch. XVIII la mort d'Aicart est bien mise en relation, d'après Guillaume de Tyr, avec une expédition sur Jaffe (inconnue à la chanson française), mais nullement avec l'épisode du combat contre Gracien (inconnu à Guillaume de Tyr); on ne peut pas dire non plus que les deux faits se seraient passés le même jour, car le combat avec Gracien est séparé du premier récit par l'histoire d'un

1. J'avais supposé (*Rom.*, XVII, 528, n. 1) que ce miracle était peut-être dû au compilateur, qui aurait ainsi concilié les deux données contradictoires de la mort d'Aicart et de l'accomplissement de la prédiction; mais il est beaucoup plus probable que le miracle tel quel était dans le texte original.

assaut donné à la ville, et il commence par ces mots exprès (ch. XXI) : « Otro dia de mañana.... » Il y a évidemment là une confusion de mémoire du compilateur, mais elle ne se comprend guère à moins d'une hypothèse qui, elle-mème, est nn peu compliquée. L'épisode de Gracien provient évidemment de la chanson française : bien que l'espagnol soit fort abrègé, il y a des passages littéralement traduits[1], et on peut à certains endroits corriger les deux textes l'un par l'autre[2]. Toutefois, il y a d'assez notables différences; la plus importante est que le héros de l'aventure est dans l'espagnol Tancré et non Boémond. Nous avons vu plus haut que la présence de Boémond était propre à la rédaction remaniée de notre chanson qui nous est seule parvenue en français, et que la version espagnole l'ignore : on peut donc voir ici simplement le reflet d'une forme plus ancienne du poème français; mais ce qui est particulier, c'est que « Tranquer salió de la celada llamando Gonnuersana »; *Gonnuersana* n'est pas autre chose que le *Conversana* qui apparaît comme surnom d'un Tancré (sans doute autre que le fameux héros) précisément dans le fragment de la chanson provençale qui nous est parvenu[3], et ce nom est inconnu à tous les textes purement français[4]. Il semble donc permis de supposer que, pour cet épisode, le compilateur, à côté d'une version française, a consulté la chanson provençale; dès lors on peut croire que dans cette chanson la mort d'Aicart de Montmerle était rattachée au combat contre Gracien, et que le compilateur, tout en la plaçant avec Guillaume de Tyr à une autre occasion,

---

1. *Jér.* 2195 *Quinze mile somiers font avec els mener*, *Conq.* XXI *é levaron quince mil acemilas*; *Jér.* 2255 *Les somiers encontrerent qui les font detrier*, *Conq.* XXI *confrontaronse con la recua que los detovo mucho; Jér.* 2310-11 *Devant venoit lor sires..... Vestu ot un samit; Conq.* XXII *el rey veniva vestido de un xamete*, etc.

2. Ainsi, dans le passage où il s'agit du traitement que font subir les *tafurs* aux corps des Sarrasins qu'ils ont tués : *Jér.* 2352 *Les cors ont escorchiés et overs et salés*, *Conq.* XXII *a los gordos desollaron é abrieron é pusiéronlos al sol*, il faut sans doute lire *Les cras* dans le français et *al sal* dans l'espagnol.

3. Voy. *Rom.*, XIX, p. 590, n. 1.

4. Le nom de *Conversaine* se retrouve dans le curieux passage de Geoffrei Gaimar (v. 5771) relatif à Robert de Normandie, qui avait en effet épousé la fille du duc Guillaume de Conversana, père ou frère de ce Tancré.

a emprunté à cette même chanson le passage reproduit plus haut, qui n'est pas dans Guillaume, et où figure le chef des Provençaux, Raimond de Saint-Gilles; enfin on expliquerait ainsi la confusion de mémoire qui lui a fait dire, réunissant deux données contradictoires, qu'Aicart avait été tué « allant de Jérusalem au port de Jaffe, le jour où fut pris le roi Gracien [1] ». En dehors de cet épisode, on ne trouve dans cette partie de la *Conquista* rien qui puisse se rapporter à la *Canso*, sauf la mention de Gaston de Béarn, en deux passages où on ne la trouve pas dans la source [2], c'est-à-dire dans Guillaume de Tyr.

Au ch. XIX du l. III on lit (je souligne ce qui est ajouté au texte de Guillaume) : « En esto, aquellos que eran en la hueste non se daban espacio al hacer sus eugeños cada uno como mejor podia; que el duque Gudufre é el duque de Normandía é el conde de Flandres *tenian de su parte al noble é al muy honrado Gaston de Béarn, a quien habian rogado ellos que tomase sobre sí los labores de los engeños, é él fijolo, é él los facia labrar muy bien e mucho ahina.* »

Le début du ch. LX correspond à la laisse 23 du ch. V de *Jérusalem* : l'évêque de Matran se lamente de ce que tous les hauts barons auxquels il a offert la couronne de Jérusalem l'ont refusée :

> Vés le duc Godefroi et Robert le Normant,
> Huon et Buiemont : il n'en vuelent noient.

Dans les laisses qui précèdent, il l'a en effet proposée aux quatre personnages ici nommés, et en outre à Robert de Flandres; dans la *Conquista* (ch. LIV), il n'est pas question de Boémond ni d'Hugues le Grand, dont la place est prise par Raimond de Toulouse et Baudouin de Rohais. Mais le passage cité ci-dessus est ainsi rendu : « E veis aquí el duque Gudufre, é el duque Ruberte de Normandía, é Ruberte el Frison conde

---

1. Gaston de Béarn est d'ailleurs mentionné à diverses reprises par Guillaume de Tyr comme ayant pris part au siège.

2. La fréquente mention de Raimond de Saint-Gilles au lieu d'autres personnages nommés dans le poème français ne prouve rien pour l'emploi du poème provençal, car, comme on l'a vu, les noms donnés par le poème français sont ceux de personnages qui n'ont pas pris part à l'expédition; ils appartiennent à un remanieur, et Raimond de Saint-Gilles figurait sans doute à leur place dans la chanson primitive.

de Flandres, é don Remon conde de Tolosa é (el conde) de San Gil, *é Trenquer*, é Baldovin de Roax, *é don Gaston de Béarn*, é otros muchos honrados principes que non quieren recebir el señorio. » Tancré ni Gaston ne sont, dans les chapitres précédents, l'objet de l'offre faite aux autres, en sorte qu'ils semblent ajoutés ici, assez maladroitement d'ailleurs, d'après une autre source : on a vu que Tancré semblait être un des personnages favoris de la *Canso* provençale.

Ce sont là de bien faibles vestiges de l'utilisation d'une source qui, dans les parties antérieures de la *Conquista*, avait été mise si largement à contribution. Il est même remarquable que la compilation espagnole a négligé des occasions qui s'offraient d'elles-mêmes de tirer partie du poème provençal. Il est certain, par exemple, que Golfier de Las Tours devait jouer un grand rôle dans le récit fait par ce poème de la prise de Marra, où les historiens s'accordent à célébrer sa prouesse ; le compilateur se borne cependant ici (l. II, ch. CLXXXIII) à reproduire le passage de Guillaume de Tyr (VII, 9) : « É entre todos los otros hobo hí un caballero mancebo ardid, natural de Lemosin, é decianle Golfer de las Torres, que sabió fasta cerca de las almenas. »

On voit avec quelle inconséquence et quelle intermittence le compilateur a puisé aux diverses sources qu'il a mises à profit pour son curieux et disparate travail.

VIII

Maintenant que nous avons recherché dans toute la partie de la *Conquista* relative à la première croisade ce qui doit provenir de la chanson provençale, nous allons revenir sur nos pas et essayer de reconstituer, à l'aide du résultat de ces recherches et du précieux fragment de Madrid, ce que nous pouvons savoir de l'étendue et du contenu de cette chanson.

Elle commençait sans doute en exposant à sa façon l'origine de la croisade, par le pèlerinage de Raimond Pelet, d'Aicart de Montmerle et de Gondemar *de Unixi* : outragé au Saint Sépulcre, Aicart de Montmerle a une vision dans laquelle un ange lui ordonne d'aller dire au pape que Dieu veut qu'il prêche la croisade, et lui promet qu'il vengera son affront au lieu même

où il l'a subi. Les pèlerins accomplissent l'ordre reçu (*Rom.*, XVII, 527); Raimond Pelet s'entend en outre avec Raimond de Saint-Gilles. En même temps, un chevalier avait eu dans l'église du Pui la même vision angélique, et bientôt le pape Urbain, ainsi sommé de deux côtés, venait en France prêcher la guerre sainte et mettait à la tête des croisés l'évêque Ademar du Pui (XVII, 529). Du rôle prêté à Pierre l'Ermite dans la légende proprement française, il n'était sans doute pas dit un mot. — Dans l'énumération des croisés, la chanson faisait une place prépondérante aux Méridionaux, notamment à Gaston de Béarn et à Golfier de Las Tours (XVII, 525).

Le récit du siège de Nique mettait en relief les exploits de ces guerriers du Midi : on y voyait Gaston de Béarn, accompagné du vicomte de Turenne, de Hugues des Baux, de tous les Provençaux et Gascons, s'emparer de quinze barques sarrasines sur le lac qui baigne la ville, et Golfier de Las Tours, Hugues de Monteil, Amanieu de Lebret, etc., se distinguer par leurs prouesses (XVII, 529). A la bataille de Gorgonie, c'est le comte de Saint-Gilles qui jouait avec Boémond le rôle principal, et qui envoyait à Godefroi de Bouillon, pour lui demander secours, Golfier de Las Tours, dont les exploits dans la bataille étaient complaisamment racontés (XVII, 531). — Au passage du pont du Fer devant Antioche, le vicomte Taleyran[1] et Golfier de Las Tours accompagnaient Robert de Normandie (XVII, 523). — Au siège d'Antioche, la *Canso* nommait beaucoup des Provençaux et des Gascons campés devant la porte du Chien, et y ajoutait « les Limousins, les Saintongeais, ceux d'Auvergne, du Périgord et du Querci, qui tous s'entendaient entre eux et s'armaient de la même façon » (XVII, 534). — Lors de la construction du pont de bateaux sur le Fer, — trait historique, mais inconnu aux poèmes français, — celui qui se distinguait le plus était Golfier de Las Tours (XVII, 536). — Nous retrouvons ce héros dans le récit d'une expédition menée par Boémont et le comte de Flandres (XVII, 537), et d'une bataille livrée à une armée turque qui essayait de délivrer Antioche; il y figurait à côté d'Amanieu de Lebret, de Tancré, qui paraît

1. Je pense qu'il faut interpréter ainsi « le vicomte Taleg » qui figure dans le texte espagnol : il s'agit sans doute de Guillaume Taleyran, fils du comte Hélie III de Périgord.

avoir été spécialement célébré par le poème provençal, et de Jofroi de Roussillon, qui y était tué (XVII, 538). — Une expédition heureuse sur Arsac, dont l'émir avait appelé les chrétiens à son aide et devenait leur allié, était dirigée par Raimond de Saint-Gilles (XVII, 539). — On ne peut savoir par la *Conquista* comment la *Canso* racontait le voyage de Sansadoine et les préparatifs de l'expédition de Corbaran; mais il n'est pas douteux qu'elle les racontât. En tout cas, il y était question des « sorts » de la mère de Corbaran et de la prédiction qu'elle lui faisait (XIX, 583). — C'est au second siège d'Antioche qu'appartient le seul fragment de notre chanson conservé en original. Nous pouvons tirer de ce qu'il contient quelques conclusions pour ce qui le précédait. La *Canso* donnait au château resté au pouvoir des Turcs le nom, sans doute authentique, de *Mal Vezi* (v. 218). Elle ne connaissait pas le personnage d'Amedelis (XIX, 569), non plus que celui du roi sarrasin « le Rouge Lion », qu'elle remplaçait auprès de Corbaran par des rois non moins fantastiques (XVII, 515). Le message qui précédait le combat était rempli par Pierre l'Ermite (?) et le *cortes drogoman* Arloin, le Herluin des *Gesta* (XIX, 564); on proposait, mais en vain, de remettre le sort de la guerre au combat de trente contre trente (XIX, 584); Corbaran demandait à Arloin, qui y consentait, de revenir le trouver le lendemain pour lui dire les noms des chefs croisés au fur et à mesure qu'ils sortiraient de la ville. C'est cet épisode qui remplit le début de notre fragment : Arloin renseigne le chef sarrasin sur la composition de chaque corps d'armée qui apparaît, et l'engage à renoncer à la guerre contre des adversaires aussi redoutables. Dans cette énumération, la *Canso* se montre beaucoup mieux informée et plus voisine de l'histoire que ne l'est la chanson française conservée dans l'énumération correspondante, qu'elle attribue à Amedelis; mais il y règne, surtout dans la première et la quatrième « échelle », un certain désordre, imputable sans doute, au moins en partie, aux copistes, mais aussi au poète, comme le montre l'accord sur divers points de la version espagnole et du texte original. Le célèbre épisode des « chevaliers blancs » envoyés par le ciel au secours des combattants chrétiens a, dans la *Canso*, une forme toute particulière, plus belle, sinon plus ancienne, que toutes les autres. Corbaran, qui a d'abord dédaigné les avis d'Arloin et a même entrepris une partie

d'échecs, se sent inquiet après le départ de celui-ci et se rappelle les prédictions de sa mère; il essaie, mais sans succès, de reprendre la proposition de la veille sur le combat de trente contre trente. Après une description de la tente où Corbaran réunit les quarante-quatre rois qu'il commande dans un dernier conseil de guerre[1], la bataille s'engage et le poème nous en raconte plusieurs épisodes, en citant une extraordinaire abondance de noms propres: mentionnons seulement ceux d'Eral de Polignac, qui est tué, et de Golfier de Las Tours, qui est blessé, l'un et l'autre après avoir tué un « amiral »[2]. Le fragment s'interrompt malheureusement avant la fin de la bataille. Nous pouvons toutefois retrouver encore, grâce à la *Conquista*, une partie assez notable du récit que le poème provençal faisait de cette journée[3]. Dans la *Chanson d'Antioche*, qui suit ici Robert le Moine, c'est-à-dire essentiellement les *Gesta*, Corbaran dit à son « canberlenc » que quand on allumera dans l'*ost* un grand feu, ce sera le signal que tout est perdu, et qu'il devra alors emporter tout le trésor de son maître et s'enfuir avec (VIII, 24), ce qui est en effet exécuté plus tard, sans succès d'ailleurs (VIII, 52). Cet incendie (des herbes sèches de la prairie) avait dans la *Canso* une tout autre signification. Au moment où la bataille va commencer, Corbaran dit aux rois qui l'entourent dans sa tente :

> Cant auziretz bruir los tabors autamen,
> E veiretz la gran niula[4] el foc el fum el ven,
> Vos poinetz tuih ensem ad u desrengamen,
> E negus por paor no lais l'esvaimen,
> D'aisi a la siptat no fasa tenemen (V. 348-52).

Ce passage est omis dans la *Conquista*, qui suit à cet endroit la chanson française; mais il est rappelé au ch. CLVI, qui nous représente certainement un morceau du poème provençal :

> Corvalan bien del comienzo mandara á sus ricos hombres que cuando veisen el fumo é el fuego ante el estandal, que estonce se ayuntasen todos

1. Voyez ci-dessous les remarques faites à ce propos.
2. V. 655-672.
3. Je reprends ici ce qui a été dit précédemment (XIX, 590-591) d'une façon qui a besoin d'être développée et précisée.
4. Je corrige ainsi au lieu de *villa*, qui ne donne aucun sens.

donde quier que estuviesen, é que veniesen á él, é mandara otrosi llegar mucha paja é cardos secos, é que ficiesen con ello almenara; é estonces que corriesen todos en uno, é que así sacarian los cristianos del campo por fuerza, é que fuesen firiendo en ellos hasta las puertas de Antioca, é que entrasen de vuelta con ellos en la cibdad. É otrosí habia puesto esta señal mesma con los del alcázar de Mal Vecino, é mandóles que descendiesen todos por la cuesta apriesa, é que entrasen en la villa é abriesen luego las puertas, é así lo hicieron. E cuando Corvalan tocó el cuerno, é se alzó el fumo por el aire arriba tan alto que daba hasta las nubes, é llama con él tan grande que era maravilla, los moros comenzaron estonce á tañer los atambores é los añafiles é los bocinas, é dieron otrosí los turcos las voces tamañas é tan grandes los alaridos que semejaba que aquella tierra se queria sumir é descender en los abismos, etc.

La fin de ce chapitre est occupée, ainsi que le ch. CLVIII, par l'épisode de l'intervention des terribles « Acimitas » et de leur défaite (grâce aux miraculeux chevaliers blancs), épisode dont une partie, comme on l'a vu (XIX, 590), est littéralement traduite d'un passage antérieur de la *Canso*. A la *Canso* appartient encore le ch. CLVII, qui, seul entre tous les textes historiques et poétiques, nous raconte les combats livrés aux défenseurs du château de « Mal Voisin » par Raimond de Saint-Gilles, resté dans Antioche [1].

Pour ce que le poème provençal pouvait encore contenir, la *Conquista*, comme on l'a vu, ne nous fournit que de très maigres indications. C'est en dehors d'elle que nous supposons que les prouesses de Golfier de Las Tours à la prise de Marra étaient racontées en détail dans la *Canso*. Nous avons vu en revanche qu'elle permet de conjecturer que le poème provençal connaissait l'aventure du roi Gracien, où il donnait un rôle important à Tancré de Conversana, et qu'il y rattachait la mort d'Aicart de Montmerle. La résurrection miraculeuse de celui-ci et la vengeance qu'il tira de Jean Ferret remontent sûrement à la même source. Enfin, sans parler de plus d'un épisode où figure Raimond de Saint-Gilles et qui pouvait se trouver aussi dans la

1. Au ch. CLIX, la *Conquista* reprend le récit du poème français et interprète de même, comme un signal de retraite et non d'attaque, le feu que Corbaran fait mettre dans le camp. — L'effroi que causent aux défenseurs de « Mal Voisin » la vue des chevaliers blancs et le tremblement de terre paraît s'être trouvé dans les deux poèmes (*Conq.*, II, CLXVI).

première forme du poème français, il semble résulter du passage cité en dernier lieu que Gaston de Béarn était compris au nombre des barons auxquels on offrait la couronne de Jérusalem et qui déclinaient cet honneur. Nous pouvons en tout cas conclure d'un passage du fragment conservé, comme l'a déjà remarqué P. Meyer, que le poème allait bien jusqu'à la prise de Jérusalem [1].

Nous aurions encore quelques renseignements à joindre à ceux que la *Conquista* nous donne sur le poème provençal si nous pouvions lui attribuer ce que A. du Mège a fait connaître de ce qu'il appelait la *Canso de San Gili*. Mais les doutes sur l'authenticité de ce poème sont trop graves pour que nous puissions en tirer parti [2], et même, fût-il authentique, il ne serait nullement prouvé qu'il fût identique avec notre poème [3].

C'est avec plus de confiance que nous pouvons rapporter à celui-ci l'allusion, indiquée par P. Meyer [4], que fait un troubadour à un exploit d'ailleurs inconnu de Golfier de Las Tours. Voici en effet ce que dit Uc de Pena à sa dame :

Et anc aN Golfier de Las Tors
Non pres del messatge tan gen
Que portet per son ardimen
En Antiocha als poignadors,
Don fetz mains paubres enriquir
E mains manens enpaubrezir,
Cum a mi fetz, dompna, de vos,
Qan me dissetz c'anes joios [5].

Nous ne trouvons, il est vrai, aucune trace de cette histoire dans la *Conquista*; mais nous savons combien il s'en faut qu'elle

---

1. V. 688-90 : *Adonc eran pro ome en aquela sazo, Que presero Tabaria* (? l'hémistiche est trop long, et la prise de Tabarie ne paraît avoir donné lieu à aucun combat) *el temple Salamo, Tro David* (P. Meyer traduit avec toute vraisemblance « la tour de David », mais alors il faut lire *Tor*) *el Sepulcre e l'altra oraso* (? P. M. traduit « et le reste »).

2. Voy. P. Meyer, *Arch. de l'Or. lat.*, II, 509.

3. Les discours attribués à l'évêque du Pui et à Raimond de Saint-Gilles, à la bataille de Gorgonie, ne se retrouvent pas dans la *Conquista* (II, VI ss.), qui paraît ici remonter à notre poème.

4. *Chanson de la croisade contre les Albigeois*, II, 380.

5. *Cora quem desplagues Amors* (*Archiv* de Herrig, XXXIV, 179).

ait mis à profit tout le poème provençal, et ce qui rend bien vraisemblable que l'épisode en question appartenait à ce poème, c'est le soin qu'il prend partout et que nous avons maintes fois relevé de célébrer Golfier de Las Tours, et la circonstance qu'un des exploits qu'il lui attribue (à la bataille de Gorgonie) est précisément de s'être acquitté d'un message périlleux [1].

IX

Il nous reste, pour terminer cette étude, à nous demander ce qu'est au juste le poème provençal dont le manuscrit de Madrid nous a conservé un fragment et dont la *Conquista* nous permet de nous faire une idée générale, à quelle époque et à quelle région il appartient, quelle est sa valeur historique et littéraire, et dans quel rapport il est avec les mentions de poèmes analogues qu'on avait relevées jusqu'à la découverte du fragment publié par Paul Meyer.

On sait que des témoignages divers nous attestent l'existence de poèmes méridionaux sur la première croisade. Le plus important, maintes fois cité, mais qu'il faut citer encore, est celui de Gaufrei de Vigeois, relatif à Grégoire Bechada :

Gregorius, cognomento Bechada, de castro de Turribus, professione miles, subtilissimi ingenii vir, aliquantulum imbutus litteris, horum gesta preliorum materna, ut ita dixerim, lingua, ritmo [2] vulgari, ut populus pleniter intelligere, ingens volumen decenter composuit [3]; et, ut vera et faceta verba pro-

1. Une autre aventure, beaucoup plus célèbre, de Golfier de Las Tours, l'histoire du lion qu'il délivra d'un serpent et qui le suivit depuis lors comme un chien fidèle, ne doit pas s'être trouvée dans le poème. D'une part, la *Conquista* la mentionnerait sans doute à quelque occasion; d'autre part, on ne voit pas où elle s'intercalerait, et enfin elle est d'un genre de merveilleux qui ne répond pas au caractère de notre poème. Bien antérieure à Golfier, elle s'est attachée à lui comme à Ivain et comme à un autre croisé, le Flamand Gilles de Chin. Sur les auteurs qui rapportent cette anecdote, voy. les textes cités par P. Meyer.

2. Sur la lecture et l'interprétation de ce passage proposées par M. Arbellot, qui aboutiraient à l'invraisemblable conclusion que Bechada avait écrit une histoire de la croisade *en prose* provençale, voy. les remarques de P. Meyer, *Rom.*, X, 459.

3. La phrase cloche, et il faut évidemment suppléer quelque chose après *intelligeret*, par exemple « decantavit (ou « narravit »), et inde ».

ferret, duodecim annorum spacio super hoc opus operam dedit. Ne vero vilesceret propter verbum vulgare, non sine precepto episcopi Eustorgii et consilio Gauberti Normanni hoc opus aggressus est. Supradicti princeps fuit ille Gulpherius de Turribus, qui in suprascripto bello, et maxime apud Marram urbem, magnum sibi nomen in preclaris facinoribus acquisivit [1].

Deux circonstances remarquables portent à croire que le fragment de Madrid appartient à l'œuvre de Grégoire [2] Bechada. La première, déjà relevée par M. Chabaneau [3], est le passage (v. 677) où l'auteur, parlant d'un des corps d'armée qui sort d'Antioche, dit :

E *nostre Lemosi* et Alvergnas i so.

Le château de Las Tours, où habitait Grégoire (Hte Vienne, arr. de Saint-Yrieix, canton de Nexon), est en plein Limousin, et il écrivait sous l'inspiration de l'évêque de Limoges. D'autre part, comme nous l'avons vu, le poème célébrait tout particulièrement les exploits de Golfier de Las Tours, et Golfier, qui vécut jusqu'en 1126 au moins [4], était le possesseur du château de Las Tours, et le seigneur des chevaliers qui, comme Grégoire Bechada et d'autres membres de sa famille [4], logeaient dans ce château et formaient sa « maisnie privée ». Il serait à coup sûr très invraisemblable qu'il eût existé sur la première croisade deux poèmes aussi étroitement rattachés à une même région, voire à une même localité et à un même personnage.

P. Meyer, qui ne pouvait connaître le rôle important attribué à Golfier de Las Tours par le poème dont il publiait le seul fragment conservé en original, ne s'est pas montré favorable à cette hypothèse : « Un passage de la chronique de Geoffroi de Vigeois..... nous apprend, dit-il [5], que Grégoire Bechada, l'un

---

1. Ce passage, imprimé dans les différentes éditions, malheureusement toutes imparfaites, de la chronique de Gaufrei, a été reproduit dans Chabaneau, *Biographies des Troubadours*, p. 9.

2. *Revue des langues romanes*, 1885, p. 148.

3. Sur ce nom, que M. Arbellot a voulu à tort remplacer par celui de Géraud, en faisant de l'écrivain un frère de Golfier de Las Tours, voy. les remarques d'A. Thomas, *Rom.*, X, 591.

Voy. Arbellot, *Les Chevaliers limousins à la croisade*, p. 41.

4. Voy. Thomas, *l. c.*

5. *Arch. de l'Or. lat.*, II, 468.

des témoins de la croisade, avait composé, à la prière de l'évêque de Limoges, Eustorge, un récit en langue vulgaire (limousine) et en vers de la première croisade. Cet ouvrage, qui appartient au premier tiers du XIIe siècle, est perdu, et notre fragment ne semble pas assez ancien pour qu'on puisse l'en croire tiré. » Mais si le poème de Grégoire remonte au premier tiers du XIIIe siècle, c'est sans doute à la fin de ce premier tiers, et il n'y a même aucune raison pour ne pas le croire un peu postérieur. Gaufrei ne dit nullement que le poète ait été témoin de la croisade; le contraire semble même résulter de ce qu'il nous dit du temps que Bechada mit à préparer son ouvrage : il n'y employa pas moins de douze ans, pendant lesquels il recueillit sans doute des témoignages et des récits soit écrits, soit oraux; parmi ces derniers, il faut faire une place importante à celui d'un certain Gaubert le Normand, qui, lui, avait évidemment pris part à la croisade. On ne le connaît pas autrement, mais c'était ou un des compagnons de Robert de Normandie, réfugié peut-être en Limousin après la défaite et la capture de son maître à Tinchebrai, ou un Normand d'Italie, qui était venu dans des circonstances inconnues s'établir en Limousin; dans l'une et l'autre hypothèse on explique facilement par son intervention le rôle important donné dans le poème à Boémond, à Tancré et particulièrement à Tancré de Conversane, proche allié du duc Robert. L'évêque Eustorge occupa le siège de Limoges de 1115 à 1137 : Gaufrei dit simplement que Grégoire commença (*aggressus est*) son grand ouvrage à sa prière; il ne dit pas qu'Eustorge l'ait vu terminé; comme Bechada mit douze ans à l'écrire, on peut très bien supposer qu'il le commença vers 1130 et l'acheva vers 1142[1]. Il paraît alors bien difficile d'affirmer que « notre fragment ne semble pas assez ancien pour qu'on puisse l'en croire tiré ». Ce fragment nous est arrivé fort maltraité par les copistes successifs; mais je ne vois dans la langue aucun fait attesté par la rime ou la mesure qui nous empêche de le faire remonter aux environs de 1130-1140.

---

1. On peut conclure des vers 688 ss. que notre poème a été écrit après la mort de la plupart des héros de la croisade et notamment de Golfier de Las Tours.

Notons encore qu'il convient très bien à ce que nous dit le prieur de Vigeois du long travail de ce chevalier « très subtil et sachant quelque peu de latin » ; il montre en effet une certaine érudition, et la masse énorme des noms propres qu'il énumère atteste de longues recherches et de grands efforts d'information. Un poème d'origine plus spontanée et plus populaire ne porterait sans doute pas ce caractère.

D'autres mentions bien connues nous attestent l'existence en provençal d'une *Canso d'Antiocha* et nous en indiquent même la forme. La plus ancienne est celle de Guiraut de Cabreira, qui dit à son jongleur : *D'Antiocha Non sabes ja* (*Cabra juglar*). Guillaume de Tudèle, l'auteur de la première partie de la *Chanson de la croisade d'Albigeois*, dit dans des vers célèbres :

> Senhors, esta canso es faita d'aital guia
> Com sela d'Antiocha et ayssis versifia,
> E s'a tot aital so, qui diire lo sabia (v. 28-30) [1].

Cette indication, comme l'a démontré P. Meyer, peut très bien s'appliquer à notre poème. Il ajoute : « Je ne suis pas arrêté dans l'identification que je propose, sous toutes réserves d'ailleurs, par la contradiction apparente qui résulte du nom de *Chanson d'Antioche* adopté par G. de Tudèle, et de la supposition faite plus haut que le poème auquel appartient notre fragment se serait étendu jusqu'à la prise de Jérusalem. Il n'est pas impossible qu'une chanson, qui embrassait toute la croisade, ait reçu dans l'usage son titre de l'évènement qui paraissait le plus considérable. Et certes, bien que la prise de Jérusalem ait été le but final, on ne saurait nier que la prise d'Antioche, la découverte de la sainte Lance et la défaite infligée aux Sarrazins dans des circonstances presque merveilleuses, aient dû impressionner vivement les contemporains. » La même chose semble s'être passée au nord de la France, où nous voyons le nom de *Chanson d'Antioche*, dans un passage connu de Lambert d'Ardres, donné à l'ensemble du poème sur la première croisade. Cela s'explique sans doute, outre la raison donnée par P. Meyer, par le fait que les premières chansons qui célébrèrent en France les victoires des croisés se répandirent aussitôt après la prise et la délivrance d'Antioche, et furent dues à des pèlerins revenus

1. *Chanson de la croisade des Albigeois*, t. I, p. XLIII.

en France à ce moment : le nom de *Chanson d'Antioche* resta attaché à tous les poèmes qui célébraient la première croisade.

Mais peut-on croire que ce nom de *Chanson d'Antioche* ait été donné à l'œuvre de Grégoire Bechada ? Si on accepte les raisonnements qui précèdent, on admettra en même temps qu'il en est ainsi, puisque notre poème doit être, d'une part, celui de Grégoire, et d'autre part, celui que Guillaume de Tudèle désigne sous le nom de *Canso d'Antiocha*. P. Meyer a toutefois exprimé (avant de connaître le fragment qu'il a publié) un doute sur l'identité des deux œuvres, parce que Gaufrei de Vigeois donne à entendre que le poème de Bechada embrassait tous les évènements de la première croisade. Mais il a détruit lui-même plus tard cette objection par les remarques qu'on vient de lire.

Je crois donc que nous avons dans le fragment de Madrid et dans les parties du poème auquel il appartient que nous a conservées la *Gran Conquista de Ultramar* les restes de la *Canso d'Antiocha*, œuvre du chevalier limousin Grégoire Bechada, attaché aux seigneurs de Las Tours, composée environ de 1130 à 1145. La valeur historique de ce poème ne me semble nullement à dédaigner : il contient certainement beaucoup de renseignements dus à des témoins oculaires. Mais il est surtout précieux pour ce qu'on peut appeler l'histoire poétique de la première croisade : il nous montre, en regard des légendes nées parmi les Français du Nord, celles qui eurent cours chez les Français du Midi (voy. notamment l'origine si différente attribuée à la croisade). L'auteur a d'ailleurs fait une œuvre composite, pour laquelle il a puisé à beaucoup de sources, et il est probable, comme je l'ai indiqué, qu'il a utilisé aussi les chansons françaises qui circulaient déjà de son temps.

P. Meyer a été sévère au point de vue esthétique pour le fragment qu'il publiait : « Le style, dit-il, est de la plus grande faiblesse ; les mots de remplissage, les chevilles abondent. » Je ne puis partager tout à fait cet avis. Le style ne ressemble assurément pas à celui de la poésie lyrique, et il ne doit pas lui ressembler : il est beaucoup plus naturel, plus simple, plus populaire ; mais il n'est ni plat ni prolixe, il a toujours de la force et souvent de la couleur. Les vers ne sont pas exempts d'hémistiches de remplissage et de formules toutes faites, et en cela ils ressemblent à ceux de toutes les chansons de geste, mais ils

n'en sont pas encombrés, et souvent ils ont une excellente allure épique. La forme de la strophe, avec son petit vers féminin final, est heureuse, et paraît avoir été introduite par l'auteur de notre chanson au moins dans la poésie épique : c'est de là qu'elle a passé à coup sûr dans la chanson de la croisade albigeoise, et peut-être dans un certain nombre de chansons de geste françaises. Les discours mis dans la bouche des personnages ne manquent ni de vigueur ni de caractère ; les scènes de combat sont racontées avec animation. Les conceptions poétiques dignes de louange ne font pas défaut ; celle des pèlerins morts qui prennent part au combat est véritablement belle, et si on n'a pas le droit d'en faire remonter tout l'honneur au poète, il a du moins le mérite de l'avoir accueillie et bien rendue.

En somme, le poème de Grégoire Bechada, intéressant par sa date, par son sujet, n'était pas à mépriser pour sa forme et paraît avoir justifié l'estime qu'il avait inspirée aux contemporains. La découverte d'un fragment original de ce poème et de la traduction partielle qu'en a faite la *Conquista* apporte à la littérature provençale un véritable enrichissement, et il serait fort à désirer qu'on retrouvât en Espagne les restes, qui y subsistent peut-être encore, du précieux manuscrit auquel appartenait notre fragment.

Il y a d'ailleurs peut-être une autre chance encore de rentrer en possession de l'œuvre de Bechada. Mon ami A. Thomas a relevé le curieux passage suivant dans un des recueils de Gaignières (B. Nat., lat. 17118, fol. 424) : « A la marge de la copie envoyée à M. Justel[1], où il est parlé du livre de Baldricus, abbé de Bourgueil, y a : *ce livre est à Las Tours escrit en rime du vieux gaulois en velin, fort lisible, mais malaisé à entendre.* Peut estre que c'est celuy de Gregoire Bechada dont il est parlé en suite, car Baldricus est imprimé en latin et a escrit en prose. » Cette conjecture est extrêmement vraisemblable, et le manuscrit conservé au château de Las Tours était peut-être l'original même de Bechada, qui habitait ce château et écrivait en l'honneur de son feu seigneur Golfier. Qu'est-il devenu depuis le XVIIe siècle? C'est aux archéologues limousins à le rechercher : il y aurait là une belle découverte à faire.

Gaston PARIS.

1. Il s'agit d'une copie de la chronique de Gaufrei de Vigeois.

LES POÉSIES PROVENÇALES

CONSERVÉES PAR DES CHANSONNIERS FRANÇAIS

§ 1. — INTRODUCTION.

Quoiqu'on ne soit pas encore complètement d'accord sur la part d'originalité qu'il faut reconnaître aux poètes « courtois » de la France septentrionale, ni sur la valeur esthétique de leurs poésies[1], tout le monde s'accorde aujourd'hui à penser que l'art raffiné qu'ils ont cultivé est né dans le Midi. Le fait qu'il s'agit ici d'une imitation est incontestable, grâce à la quantité de rapports d'idée et de forme qui, jusque dans les plus petits détails, existent entre les poésies des trouvères et celles des troubadours. On ignore encore la date précise à laquelle ce genre a fait sa première apparition dans le Nord, et l'on trouve, sur ce point, des contradictions dans les meilleurs travaux traitant ce sujet. Ainsi M. P. Meyer, après avoir dit que la poésie courtoise des Méridionaux exerça, *dès la fin du XIIe siècle*, une influence appréciable sur la poésie des pays de langue d'oïl (*Rom.*, XIX, 2), fixe, en précisant la date, le commencement de cette influence à l'époque où Aliénor de Poitiers fut reine de France (1137-52) (*Rom.*, XIX, 3)[2]; les dates que nous donne M. Jeanroy sont également incertaines : cf. *De nostratibus medii aevi poetis qui primum lyrica Aquitaniae carmina imitati sint*, 10 :

1. Voyez l'opinion, assez différente des idées généralement reçues, que vient d'émettre M. Bédier dans sa thèse latine sur Colin Muset.

2. [Il n'y a là aucune contradiction. On ne peut constater l'influence provençale sur la poésie lyrique française qu'à la fin du XIIe siècle, parce que nous n'avons guère de spécimens plus anciens de cette poésie. Toute une période de la poésie des trouvères s'est perdue. — P. M.]

circa annum 1150, et 63 : *neque ante finem duodecimi saeculi*. En tout cas, la poésie courtoise apparaît au Nord sensiblement plus tard qu'au Midi, et c'est au Nord qu'il faut chercher l'imitation. M. Jeanroy cite plusieurs passages français qui traduisent textuellement des passages provençaux (*De nostr.*, 88 ss.) ; M. P. Meyer signale de nombreux cas d'imitation en ce qui concerne la forme (*l. c.*, 13 ss.). Les relations personnelles entre les trouvères et les troubadours nous sont en outre attestées par un échange de couplets entre Folquet de Romans et Hugues de Berzé[1], et un jeu parti moitié français, moitié provençal (Suchier, *Denkmäler*, 326). Mais nous possédons, de l'influence de la poésie méridionale sur celle du Nord, une preuve encore plus évidente, c'est que plusieurs chansonniers français nous ont conservé un assez grand nombre de pièces provençales[2]. En outre des fragments de chansons ont été cités dans les romans français de *Guillaume de Dole* et de la *Violette*.

§ 2. — LES PIÈCES.

Voici la liste aussi complète que possible des poésies provençales qui se trouvent dans différents manuscrits français, avec le nom de leurs auteurs.

Pour abréger, je désigne les mss. par les sigles suivants :

A	Berne 389 (B[3] de Raynaud)	G	Bibl. Nat. 12615 (Pb[11])
B	Bibl. Nat.[3] 20050 (Pb[12])	H	— 24406 (Pb[14])
C	— 844 (Pb[1])	I	Vat. *Reg.* 1659
D	— 795	K	Montpellier 196
E	— 846 (Pb[5])	L	— 236
F	— 12581 (Pb[10])	M	Bodl. Douce 308 (O)

1. AIMERIC DE PEGUILLAN, Qui la ve en ditz *C* 185 *b* [4].
2. ALBERT DE SISTERON, En mon cor ai un' aital encubida *C* 203 *a*.

---

1. Qui n'est sans doute pas isolé, cf. *Zeitschr.*, VIII, 111.

2. Elles sont relevées dans le *Grundriss* de Bartsch, mais avec un assez grand nombre d'erreurs et d'omissions.

3. Publié, en reproduction phototypique, par la *Société des anciens textes*.

4. [Dans cette table les *incipit* sont donnés non pas conformément au texte des mss. indiqués, mais selon la leçon admise dans le *Grundriss* de Bartsch. Les attributions sont aussi celles de Bartsch, ce qui explique qu'elles soient

3.	Beatrix de Dia,	A chantar m'er de so qu'eu non volria *C* 204 *b*.
4.	Bernart de Ventadour,	Ab joi mou lo vers el comens *B* 81 r°, *C* 202 *a*, *Violette*[1] 320-328.
5.	—	Ara no vei luzir soleil *C* 190 *b*.
6.	—	La doussa votz ai auzida *B* 89 r°.
7.	—	Lanquan foillon bosc e garric *C* 202 *c*.
8.	—	Non es meravilla s'eu chan *C* 191 *a*.
9.	—	Quan par la flors jostal vert foill *C* 188 *b*.
10.	—	Quan vei la flor l'erba fresc' e la foilla *B* 88 r°.
11.	—	Quan vei la lauzeta mover *B* 148 v°, *C* 190 *d*. *Violette* 4193-4200, *Dole* f. 96 *b*.
12.	—	Tuit cil quem pregon qu'eu chan *C* 191 *a*. Cf. n°s 39, 84, 96, 108, 109, 111.
13.	Cadenet, cf. n° 91	Be volgra s'esser pogues *C* 186 *b*.
14.	Daude de Prades,	Bela m'es la votz autana *C* 196 *a*, *Dole* f. 93 *b*.
15.	Elias Fonsalada,	De bon loc movon mas chansos *C* 198 *d*.
16.	Folquet de Marseille,	En chantan m'aven a membrar *C* 189 *b*.
17.	—	Sitot me sui a tart aperceubutz *C* 188 *b*.
18.	—	Tan m'abelis l'amoros pensamens *C* 188 *c*.
19.	—	Tan mou de corteza razo *C* 188 *d*.
20.	—	En la vostra mantenensa *C* 200 *d*.
21.	Gaucelm Faidit,	Chant e deport joi domnei e solatz *B* 85 r°.
22.	—	Fortz cauza es que tot lo major dan *B* 87 r°. *C* 191 *d*, *J* 89 *d*.
23.	—	Jamais nuill temps nom pot ne far amors *C* 200 *a*.
24.	—	Lo gens cors honratz *B* 90 r°.
25.	—	Mon cor e mi e mas bonas chansos *B* 84 r°[2].
26.	—	No m'alegra chans ni critz *C* 202 *b*.
27.	—	Si anc nuills homs per aver fin coratge *B* 86 v°.
28.	—	Sitot m'ai tarzat mon chan *B* 86 r°.
29.	—	S'om pogues partir son voler *B* 89 v°.

---

parfois en désaccord avec celles que donne le Catalogue imprimé de la Bibliothèque nationale pour le ms. 844. Lorsque j'ai rédigé la notice de ce ms., en 1863, on n'avait pas pour la poésie des troubadours les moyens de recherche dont on dispose maintenant, et j'ai le plus ordinairement adopté les attributions du chansonnier 856. — P. M.]

1. Edition de Fr. Michel, p. 19.

2. Bartsch dit que cette chanson se trouve également dans I (η); c'est une méprise.

30.	Gui d'Uisel,	Ges de chantar nom faill cors ni razos *C* 196 *c*.
31.	Guilhem Augier,	Ses alegratge *C* 186 *d*.
32.	Guilhem Magret,	Aiga poja contra mon *C* 201 *c*.
33.	—	Enaissim pren com fai al pescador *C* 192 *b*.
34.	Jaufre Rudel,	Lanquan li jorn son lonc en mai *B* 81 v°, *C* 189 *d*, *Dole* f. 75 *b*.
35.	—	Quan lo rius de la fontana *A* 115 r°, *B* 149 v°.
36.	Marcabru,	Bel m'es quan son li fruit madur *C* 203 *d*.
37.	—	Pax in nomine domini *C* 194 *c*.
38.	Peire d'Auvergne,	Dejostals breus jorns els loncs sers *B* 86 r°.
39.	»	Amics Bernart de Ventadorn *C* 190 *c*.
40.	Peire Cardinal,	Anc no vi Breto ni Baivier *D* 1 *a*.
41.	—	D'Esteve de Belmon m'enoja *D* 1 *c*.
42.	—	Falsetatz e desmezura *D* 1 *b*.
43.	—	Tostemps azir falsetat et enjan *D* 1 *a*.
44.	—	Tostemps volgram vengues bon'aventura *D* 1 *c*.
45.	—	Totz lo mons es vestitz et abrazatz *D* 1 *a*.
46.	Peire Vidal,	Anc no mori per amor ni per al *B* 85 v°.
47.	—	Bem pac d'ivern e d'estiu *B* 87 v°.
48.	—	Quan hom es en autrui poder *C* 204 *d*[1].
49.	—	Tart mi veiran mei amic en Tolzan *C* 197 *a*. Cf. n° 88 note.
50.	Peirol,	Atressi col cignes fai *C* 197 *c*.
51.	—	Del seu tort farai esmenda *B* 88 v°.
52.	Perdigo,	Trop ai estat qu'en bon esper non vi *B* 89 r°.
53.	Pistoleta,	Ar agues eu mil marcs de fin argen *B* 82 r°, *D* 200, *E* 125, *F* 88 r°, *L*, *M* n° 182 des ballettes[2].
54.	Pons de Chapteuil,	Leials amics cui amors te joios *C* 202 *d*.
55.	—	Us gais conortz me fai gaiamen far *B* 90 v°.
56.	Raimbaut d'Orange,	Pos tals sabers mi sors em creis *B* 88 v°.
57.	Raimon Bistortz,	Eu no trop quem reprenda *D* 1 *c*.
58.	Raimon Jordan,	Lo clar temps vei brunezir *C* 192 *d*.
59.	—	Vas vos soplei domna premeiramen *C* 194 *a*.
60.	Rigaut de Barbezieux,	Atressi com lo leos *C* 195 *c*.
61.	—	Atressi com l'olifans *A* 238 r°, *B* 84 r°, *C* 195 *d*.
62.	—	Atressi com Persevaus *B* 85 r°, *C* 197 *b*.

1. D'après Bartsch, la chanson *Quan hom honratz*, de Peire Vidal, se trouverait également dans *C*; c'est une confusion.

2. Cf. *Romania*, XIX, 43 et suiv.

63.	Rigaut de Barbezieux,	Be volria saber d'amor *C* 194 *d*.
64.	—	Lo nous mes d'abril comensa *C* 189 *c*.
65.	—	Tuit demandon qu'es devengud'amors *A* 234 r°, *B* 150 r°, *C* 200 *b*.
66.	Uc Brunenc,	Cortezamen miou en mon cor mesclansa *I* f ?
67.	Anonymes.	Aissi com eu sab triar[1] *C* 196 *b*.
68.	—	A l'entrada del temps clar *B* 82 v°.
69.	—	A l'entrada del temps florit *C* 191 *b*.
70.	—	Amors doussors mi assaja *C* 199 *a*.
71.	—	A tota gen donrai conseill leial *D* 1 *c*.
72.	—	Bela domna cara *C* 117 *a*.
73.	—	Bel m'es que chant quan vei del fau *C* 198 *b*.
74.	—	Be volgra quem venques merces[2] *C* 78 *d*.
75.	—	Cel joglar mi fan gran paor *D* 1 *c*.
76.	—	Domna pos vos ai chauzida *C* 1 v°.
77.	—	D'un deduit *C* 193 *d*.
78.	—	Eissamen com la pantera *C* 199 *d*.
79.	—	Eu en sai un flac e mal *D* 1 *a*.
80.	—	Ha me non fai chantar foilla ni flor *C* 204 *a*.
81.	—	L'autrier cuidai aver druda *C* 199 *b*.
82.	—	Lo dous chans que l'auzels crida *C* 203 *c*.
83.	—	Lo premier jorn que vi *C* 201 *a*.
84.	—	Ma dompna fo al comensar[3] *C* 195 *b*.
85.	—	Mant ric home en ay chest si mal stant *D* 1 *b*.
86.	—	Mos coratges m'es camjatz *B* 91 r°.
87.	—	Pos qu'ieu vei la fuoilla *C* 1 v°.
88.	—	Pos vezem que l'iverns s'irais[4] *C* 190 *a*.
89.	—	Quan vei los pratz verdezir *C* 198 *c*.
90.	—	Tant es gai et avinentz *C* 78 *c*.
91.	—	Tot enaissi com deus fo encolpatz[5] *D* 1 *d*.
92.	—	Vos domna ab un dous regart *C* 198 *a*.

1. M. Appel, dans ses *Provenzalische Inedita*, 316, fait la remarque que le même type se retrouve dans la poésie de Bernart de Ventadour *Gent estera que chantes*.

2. Doit être identique avec Blacasset, 2 (*Grundriss*).

3. Une main moderne a ajouté en marge : B. de Ventadour.

4. M. Appel (l. c. 329) observe que la chanson pourrait être de Peire Vidal, parce qu'on y lit le nom *Drugheman*. En effet, le ms. attribue la pièce suivante à P. Vidal, quoique à tort.

5. D'après M. Gröber, de Cadenet.

Puis il y a quelques pièces que je n'ai pu retrouver dans le *Grundriss*, savoir :

93.	?	Amors m'art con fuoc ab flama *C* 187 *d*.
94.	—	Ar uous mesiau (*sic*) *H* 151 *c*.
95.	—	Bela domna a l'aida de vos *B* 149 v°.
96.	—	En cor avetz meins de valor *C* 192 *a* [1].
97.	—	En aquel temps que vezem verdezir (?) *Violette* 319 ss.
98.	—	Molt fosson douz mi consirrier *C* 189 *b*.
99.	—	Si com l'aigua soffre la nau corren. *B* 149 r°, *C* 201 *b* [2].
100.	—	Si com l'enclaus que a de mort dotanza *C* 197 *d*.
101.	—	...pellaç, herege q̄ ne jura (*sic*) *D* 3 *c*.
102-107.	—	6 strophes différentes, très mal écrites, que je n'ai plus eu le temps de déchiffrer, dans *D* 2 r° [3].

Enfin, le ms. 844 de la Bibl. Nat. (*C*) a contenu, d'après les indications de l'Index, les pièces suivantes qui étaient écrites sur deux feuillets qu'on a coupés, après les feuillets actuels 190 et 193 :

108.	[BERNARD DE VENTADOUR],	Be m'an perdut lai enves Ventadorn [4].
109.	—	Ben me cuidai de c' (*sic* = *Grundr.* 70, 13 ?)
110.	—	Amors et quaus hounors (*sic* = *Grundr.* 70, 4 ?)
111.	—	Lou louseignol s'esbaudie [5].
112.	—	Molt m'es bel et clar
113.	—	Per dous chans que louseigñ [6].

Comme on le voit, le nombre des chansons provençales accueillies par les chansonniers français est assez considérable.

---

1. Note marginale d'une main moderne : B. de Ventadour.

2. [Strophe de Jordan de Bonel, *S'ira d'amors*, voy. *Parn. Occit.*, p. 203. — P. M.]

3. [Probablement de P. Cardinal. On y a joint à la fin la tornada de la pièce *Un sirventes fauc en loc de jurar* de Peire Cardinal (*Grundriss*, 335, 66), mais ce qui précède est un sirventés différent et inconnu. — P. M.]

4. *Grundriss*, 70, 12.

5. *Grundriss*, 70, 29.

6. Pour la chanson *L'autrier m'iere levaz* (sic), qui termine la section, voyez ci-après.

On y rencontre en outre des *motets* provençaux, notamment dans *C* et *K* (cf. P. Meyer, *Rom.*, I, 404-5), et des *lais*, dans *G* et *C* (ce sont les lais lyriques de *Markiol* et de *Nompar* [1], les numéros 461, 122 et 461, 124 du *Grundriss*, où il faut lire *W²* au lieu de *Wh*). Comme ces motets et lais ne rentrent pas dans le cadre de mon travail, je les laisse ici de côté.

§ 3. — LES MANUSCRITS.

Ce sont donc les mss. 844 et 20050 qui nous offrent les plus riches recueils de chansons d'origine provençale. Elles y occupent des sections à part, dont la première cependant est interrompue, dans le ms. 20050, par quelques pièces françaises. Cette section provençale du ms. va du fol. 81 r° au fol. 91 v°, où s'arrête l'écriture du premier copiste. Parmi ces chansons provençales ont pris place les pièces françaises : *Quant voi ces prez florir et verdoier* (Raynaud, *Bibl.*, n° 1318), f. 82 v°, et *Gaite de la tor, gardez entor* (Raynaud 2015), f. 83 r°. Une seconde série plus courte, de la main d'un autre copiste, remplit les feuillets 148 v° à 150 v°. Le ms. 844 contient, outre la section provençale, fol. 188 *a*-204 *d*, qui forme la fin des chansons courtoises et qui est suivie d'une section renfermant des motets, quelques pièces provençales éparses, écrites sur des feuillets qui avaient été laissés en blanc. Ces morceaux y ont été insérés par divers scribes des XIIIe et XIVe siècles : ce sont les pièces numérotées 1, 13, 31, 72, 74, 76, 87, 90 et 93 dans ma liste et qui, pour le langage, diffèrent notablement des autres chansons provençales de ce manuscrit [2]. Elles sont écrites en un provençal presque pur. (On remarque seulement *via* pour *vida*, *non* pour *nom* [n° 76], etc. Dans la pièce 87, la diphtongue *uo* est régulièrement remplacée par *ua* : ainsi *fualla*, *uualla*, *puascha*.) Dans le ms. 795, les chansons sont placées au commencement du ms. sur quelques feuillets de garde. Les trois premières pièces seules paraissent remonter au XIIIe siècle, les autres sont au plus du XIVe siècle.

---

1. Cf. *Zeitschr.*, I.

2. [J'ai donné l'indication de ces pièces en 1867 dans mon mémoire sur le *Salut d'amour* (*Bibl. de l'École des Chartes*, 6e série, t. III, p. 139 — tiré à part, p. 16, — et dans le Catalogue du Fonds français. — P. M.]

Les trois chansons provençales du ms. 389 de Berne, ainsi qu'une pastourelle d'apparence provençale, dont je parlerai plus loin, sont insérées parmi les chansons françaises, rangées par ordre alphabétique. Le copiste du ms. Vat. Reg. 1659, ayant terminé la copie du poème d'Ambroise sur la troisième croisade, consacré surtout à la gloire de Richard Cœur de Lion, n'a pas pu s'empêcher de citer deux strophes du célèbre *planh* de Gaucelm Faidit : *Fortz causa es*, etc. Dans le ms. 24406 enfin, nous ne rencontrons qu'un fragment provençal tout à fait isolé.

Dans tous les mss., ces pièces sont anonymes, sauf quelques attributions dans 844 et 389, d'ailleurs souvent erronées [1].

Toutes ces chansons sont loin d'être complètes : tandis que les mss. 389 de Berne et 20050 offrent presque toujours de deux à six strophes, le ms. 844 ne donne, la plupart du temps, que le premier couplet des poésies, comme si on avait voulu uniquement noter les mélodies. Quelques poésies cependant y ont été transcrites plus complètement, le scribe y attachant peut-être plus de prix (17, 9, 18, 16, 64, 34, 88, 5 [ce sont les premières poésies que le copiste a écrites], 8, 69, 22, 59, 89, 15, 81). Pour les autres, il a laissé en blanc la place des couplets suivants. Les envois des poésies provençales n'intéressant que peu les hommes du Nord, les copistes les ont généralement omis, à l'exception de quatre ou cinq (nos 15, [89], 29, 47, 51), dont deux consistent en une strophe entière. On a le droit de s'étonner que nos chansonniers n'aient pas admis l'envoi de la poésie de Rigaut de Barbezieux : *Tug demandon qu'es devengu-d'amors*, qui s'adressait à la comtesse Marie de Champagne.

§ 4. — LES POÉSIES.

Ce n'est certainement pas le pur hasard qui a présidé au choix de chansons et de troubadours qu'ont fait les chansonniers français. Si les fameux souhaits de Pistoleta se sont conservés dans six mss. français, c'est que le sujet en était devenu très

1. Contre six attributions justes, le ms. 844 en contient sept fausses. Les noms des poètes sont très défigurés, cf. *Iossiames faidius* (= Gaucelm Faidit). Le ms. de Berne attribue à *Forkes de mersaille* un *sorpoïtevi* (son poitevin) qui est en réalité une poésie de Rigaud de Barbezieux, no 65.

populaire ; c'est aussi la seule pièce qui ait été réellement traduite (*Rom.*, XIX, p. 54 ss.). Le célèbre *planh* de Gaucelm Faidit sur la mort de Richard Cœur de Lion se retrouve dans trois mss. français ; c'est, en quelque sorte, le pendant de la chanson du roi anglais : *Ja nus hom pris ne dira sa raison*, que nous possédons dans plusieurs remaniements provençaux. Richard d'Angleterre n'était-il pas l'idole des nobles du moyen âge, et cette belle complainte sur sa mort ne devait-elle pas toucher toutes les âmes courtoises ? J'ai déjà nommé la chanson de Rigaut de Barbezieux : *Tug demandon qu'es devengud'amors* ; elle figure également dans trois mss., ce qui n'est pas étonnant, si nous considérons qu'elle a été composée, très probablement, en Champagne. Les pièces contenues dans deux mss. appartiennent aux poètes Bernart de Ventadour, Gaucelm Faidit, Jaufre Rudel et Rigaut de Barbezieux, et l'on comprend aisément qu'elles aient été très répandues.

Il faut ensuite remarquer que la presque totalité de ces poésies sont des chansons *d'amour* : on sait que l'amour régnait en maître dans cette société brillante. Nous ne trouvons dans les chansonniers français que deux véritables *serventois*, genre très peu cultivé dans le Nord (Guillem Magret : *L'aigua poja contra mon*, et Marcabru : *Pax in nomine domini*). On a souvent considéré comme un serventois la pièce de Gaucelm Faidit : *Chant e deport, joi, domnei e solatz*, mais c'est simplement un éloge du bon vieux temps, ce qui a toujours été un thème favori. La pièce : *Si anc nuls hom per aver fin corage*, du même auteur, serventois adressé à Marie de Ventadour, n'apparaissait aux Français que comme une de ces nombreuses chansons d'amour où l'amant se plaint de la rigueur de sa dame. Le *planh* de Gaucelm Faidit se trouvait dans des conditions extrêmement favorables, à cause de son sujet. Je crois qu'on ne saurait rien conclure de l'apparition isolée d'une *tenson* (39) et d'une *ballade* (68), bien que, pour ces genres aussi, les Provençaux aient servi de modèles aux Français. Il y a enfin deux pièces d'un genre particulier (populaire ?), les nos 68 et 81. Notons finalement que les mss. ne présentent qu'une seule pièce ayant trait aux croisades (Marcabru : *Pax in nomine domini*), ce qui ne confirme pas l'opinion de ceux qui placent en Orient l'origine des rapprochements entre les poésies méridionale et septentrionale.

§ 5. — LES POÈTES.

Les poètes dont les ms. nous ont conservé le plus grand nombre de pièces sont Bernart de Ventadour, Folquet de Marseille, Gaucelm Faidit, Peire Vidal et Rigaut de Barbezieux. Bernart de Ventadour fit un séjour à la cour d'Aliénor, duchesse de Normandie, entre 1152 et 1154. La biographie provençale de ce troubadour dit : *lonc temps estet en sa cort*. C'est à l'influence de cette princesse qu'on rattache à bon droit tout ce mouvement littéraire, et c'est très probablement en imitant Bernart de Ventadour d'abord qu'on est arrivé à transplanter la poésie courtoise dans les pays de langue d'oïl (cf. G. Paris, *Rom.*, XII, 523). Un second centre s'est formé à la cour de Champagne, où résidait la fille d'Aliénor, Marie de Champagne. Rigaut de Barbezieux doit avoir fréquenté cette cour; aussi les mss. français contiennent-ils six poésies de lui, sur dix qu'il nous a laissées. Il y eut là peut-être des rapports personnels entre les troubadours et Chrétien de Troies, dont nous connaissons trois poésies courtoises, qu'on peut considérer comme les plus anciennes qui soient parvenues jusqu'à nous. En cherchant bien, on pourrait assigner à chacune des idées de Chrétien, voire à des vers ou à des strophes entières, une origine provençale : *Nus, s'il n'est cortois et sages, Ne puet d'amor riens aprendre..... Raison li covient despendre Et metre mesure en gages*. C'est le programme de la nouvelle école! Un autre centre s'est constitué plus tard à la cour de Richard Cœur de Lion. Autour de celui-ci gravitaient Peire Vidal, Folquet de Marseille [1] et Gaucelm Faidit, dont les mss. nous ont légué plusieurs poésies. Marcabru a dû parcourir aussi le Nord, comme nous l'atteste un passage d'Audric du Vilar : *Quan sai de Bles* [Blois] *A mi vengues* (*Hist. gén. du Languedoc*, X, 217). Nous ne voulons pas rechercher pourquoi les chansonniers français ont admis des chansons de Cadenet, Jaufre Rudel [2],

1. Cf. aussi *Rom.*, XIX, 4.

2. Quant à ces deux troubadours, M. O. Schultz (*Zeitschr.*, VIII, 109 ss.) remarque qu'ils ont eu des rapports avec le Nord, puisque le premier adresse des chansons à la comtesse Maheut d'Angoulême et que la chanson : *Quan lo*

Elias Fonsalada, etc., car nous sommes trop mal renseignés sur la vie de ces poètes. Il paraît singulier que nos mss. ne contiennent pas de traces de Bertran de Born, qui s'était pourtant aussi rendu auprès d'Aliénor ; mais son domaine était surtout le serventois, qui n'a pas su se naturaliser au Nord.

Chronologiquement, la liste des troubadours qui ont pris place dans nos chansonniers commence par Jaufre Rudel et Bernart de Ventadour et se termine par Cadenet (1208-1239).

On ne peut donc être d'accord avec M. Jeanroy, quand il dit (*De nostr*, 91) : « At, si paucissima Occitanorum poetarum carmina propriis verbis expressa invenimus, eorum componendi ac dicendi ratio nullo modo immutata apud nos migravit; non omnes autem eodem favore gavisi sunt : inter eos enim *recentiores praesertim... nostrates ut exemplaria sibi proposuere.* » Nos chansonniers français prouvent que ce ne sont nullement les poésies des derniers venus qui ont été les plus répandues dans le Nord : ce sont au contraire les meilleurs troubadours, Bernart de Ventadour, Jaufre Rudel, Peire Vidal, etc., qui sont le plus fortement représentés. Ce n'est pas parce que l'art des Provençaux a passé au Nord « jam senescens, obsoleta et ad exitium vergens » (Jeanroy, l. c., 91), que la poésie courtoise française n'en paraît être qu'un pâle reflet : il faut en expliquer la médiocrité et la monotonie par le manque d'originalité des trouvères, par le fait qu'ils ont vu dans cette poésie plutôt un jeu de l'esprit que l'expression de vrais sentiments et peut-être aussi, comme le veut Diez (*Poesie der Troub.*), par leur langue qui se prêtait moins que la langue provençale à ce raffinement d'idées et de sentiments. En tout cas, les termes techniques empruntés directement au code d'amour provençal étaient moins expressifs en français qu'ils ne l'avaient été dans le langage où ils étaient nés. En adoptant une terminologie toute faite, les trouvères avaient traduit les mots sans traduire les idées. Ils ont ainsi peu profité des mêmes modèles dont Dante et Pétrarque ont tiré une poésie pleine de charme.

---

rius de la fontana de Jaufre Rudel est dédiée à Hugon le Brun de Lusignan. Mais, observe justement M. Jeanroy (*Origines de la poésie lyrique*, 28), ces provinces appartenaient bien plutôt au Midi, de sorte que ces faits n'ont pas une grande valeur démonstrative pour les rapports entre le Nord et le Midi.

§ 6. — DU LANGAGE EN GÉNÉRAL.

Le langage de ces poésies[1] a déjà été le sujet de beaucoup de controverses. Sainte-Palaye, chose curieuse, n'a pas reconnu que ce langage est du provençal plus ou moins déguisé. Il dit, à propos de la pièce 306 du ms. de Berne : « Observez la singularité du patois de cette pièce[2]. » Raynouard appelait ces chansons des « traductions informes de poésies des troubadours ». Le Roux de Lincy, qui a publié plusieurs de ces pièces à différentes reprises (*Chants historiques français*, *Quatre livres des Rois*), pensait qu'elles étaient écrites en dialecte poitevin. Cette opinion a été l'objet d'une critique très sérieuse de la part de Brakelmann (*Les plus anciens chansonniers français* 204 ss.) : il conclut qu'il s'agit tout simplement « de chansons provençales transcrites par un scribe du Nord qui ne comprenait point la langue d'oc », jugement qui, bien qu'à peu près juste, aurait eu besoin d'un peu plus de développement.

Nous possédons aujourd'hui un travail excellent sur les dialectes de la France occidentale par M. Görlich (*Franz. Studien*, III), qui prouve clairement qu'il n'est pas question ici de dialecte poitevin. Ainsi *a* libre tonique, en ce dialecte, devient *e*, comme en français; or nos chansonniers présentent des formes telles que : *amar*, *trobar*, *getaz* (20050 f. 85 v°), *m'agraa*, *baisaa*, *portaz* (844 f. 198 c.), *torna(i)s* (389 f. 138 v°), etc. L'*a* libre tonique, après une mouillure, devient également *e* en poitevin, tandis qu'il donne *ie* en francien et reste intact en provençal et dans nos textes : *car* (20050 f. 85 r°), *laissat* (844 f. 191 c.), *baissa(i)t* (389 f. 234 r°), etc. L'*ę* tonique (français *ei*, *oi*) reste comme en provençal, tandis qu'en poitevin il donne *ei* : *parer*, *valer*, *aver*, etc. (20050 f. 88 r°), *poder* (844 f. 204 d.), etc. Le Roux de Lincy a probablement été amené à considérer ce langage comme poitevin par

---

1. Je laisse ici complètement de côté les mss. ne contenant qu'une seule pièce provençale, ainsi que les poésies provençales insérées plus tard dans le ms. 844 et celles du ms. 795 qui datent de même d'une époque postérieure.

2. Cité par Brakelmann dans l'*Archiv* de Herrig, XLIII, 241, note.

le fait qu'il est question, dans divers textes, de *sons poitevins*[1] et que ce nom se trouve précisément, dans le *Roman de la Violette*, appliqué à une de nos pièces : au v. 319 on lit : *Un ver d'un bon son poitevin*, et la strophe citée est dans l'un des mss. un couplet de Bernart de Ventadour (voyez notre n° 4), dans l'autre notre n° 97; plus loin (v. 4192) un des mss. qualifie de *son poitevin* le couplet du même Bernart (n° 11) que l'autre appelle *son provençal*; le même couplet (ce que ne pouvait savoir Le Roux de Lincy) est encore appelé *son poitevin* dans *Guillaume de Dole* (f. 96[b]). Une des pièces du manuscrit 389 de Berne porte comme rubrique : *sorpointevin* (f. 234 r°), qu'il faut évidemment lire : *son poitevin*, et il s'agit de la célèbre pièce de Rigaut de Barbezieux (notre n° 65). Mais les désignations « poitevin » et « provençal » étaient, en ce cas, sans doute identiques pour un scribe du Nord. Une chronique normande donne à croire qu'Aliénor de Poitiers avait conservé l'habitude de parler avec ses barons le langage de son grand-père, le troubadour Guillaume IX, comte de Poitiers, c'est-à-dire le provençal[2] : c'est ainsi qu'on a pu arriver à appeler poitevine cette langue qui caractérisait la cour d'Aliénor *de Poitiers* et qui n'était, en réalité, que le provençal.

Mais, pourrait-on demander, si ces chansons ne sont pas écrites en dialecte poitevin, ne faut-il pas y reconnaître quelque autre dialecte? Non, car plusieurs indices nous démontrent que nous avons à faire ici à une langue tout à fait factice, surtout le fait qu'au point de vue linguistique ces textes sont remplis de contradictions[3] et de formes hybrides qui n'ont existé dans aucune langue parlée, ainsi *auziaus* = *auzels* + *oisiaus* (20050 : 81 v°, 16), *egusse* = *agues* + *eusse*, etc.

Ce ne sont pas non plus des rédactions françaises de poésies provençales. Si cela était, ce serait à la rime que nous constaterions les plus grands changements, et c'est précisément là que

---

1. Voy. *Rom.*, XIII, 21; XIX, 4.

2. *Rom.*, XIX, 3. Voici le passage : *Alienor vint a ses gens de Poitou et dist : Segnor, quau beste sui? Et per Deu, distrent il, et non ac tant bele dosne en tout le mont* (*Notices et extraits des mss.*, XXXII, II, 68; le texte provençal est, du reste, bien corrompu).

3. Nous trouvons dans les mêmes pièces la forme *bona* à côté de *bone*, *doit* à côté de *aver*, *corteis* à côté de *valer*, 20500 : 81 v°, 22; 81 v°, 14.

les copistes ont le plus respecté leur texte. Les compilateurs savaient, au contraire, parfaitement bien qu'ils transcrivaient une langue étrangère. Le scribe de 20050, par exemple, se corrige quelquefois : après avoir écrit *ment*ist, il corrige *ment*is (81 v°, 11); *pech*et est changé en *pech*at (85 v°, 13), *auin*an en *auin*en (89 v°, 19); ce même copiste abandonne aussi, dans cette section provençale du chansonnier, ses habitudes de graphie lorraines : nous ne lisons qu'une fois *ial*aiz (81 v°, 20), (cop, nus 81 v°, 4; 81 v°, 5). Les copistes avaient donc noté quelques divergences phonétiques entre le provençal et leur langue habituelle; ainsi ils avaient remarqué que le provençal mettait souvent une *l* où ils avaient coutume d'écrire *u*, par exemple dans le mot *altre*, vis à vis du français *autre*; en se donnant la peine de rétablir ces *l* il leur arrivait parfois de pousser le zèle trop loin et de mettre une *l* où l'étymologie ne le permettait pas : ainsi dans *ioiols* (20050 : 90 v°, 17), *vilre* pour *viure* (20050 : 149 r°, 5), de même *finalment* = *finamen* (20050 : 90 v°, 7), *alfans* = *afans* (20050 : 89 v°, 3, le scribe est lorrain !). L'alternance de *an* français avec *en* provençal a produit la forme *eng*en (20050 : 86 v°, 8). La même tendance a fait naître les formes *confund*az (20050 : 81 v°, 9), *fuss*atz (ib. 84 r°, 7), *sabiss*atz (ib. 84 r°, 8), *pod*az (ib. 85 r°, 18), *vesqui-s*az (ib. 87 v°, 13), même *praz* = *pretz* (ib. 86 r°, 18; 86 r°, 19; 87 r°, 4), *quad*as = *qu'ades* (844 : 198 D, 28), pour *confond*etz fos*setz*, etc., car les scribes s'étaient aperçus que le provençal mettait souvent *atz* où ils écrivaient *etz* (*amatz* = *ametz*, etc.). Les chansons provençales offrant tantôt *be*, tantôt *ben*, les scribes du Nord ont cru que *ben* était la forme régulière (et *be* une graphie négligée pour *bẽ*) et ils ont rétabli partout les *n*, même là où il ne le fallait pas, comme dans *merc*en (20050 : 88 v°, 4; 85 v°, 11). La rime *re* se trouvant ainsi changée en *ren*, le copiste écrit aussi tranquillement *me*n pour *me* (20050 : 89 v°, 1); cf. *tap*in (20050 : 82 r°, 3), *tap*ins (844 : 189 D, 21), *sindon* = *sidonz* (20050 : 86 v°, 14), *mindon* (ib. 86 v°, 17).

En somme, c'est un langage tout artificiel, dont le fond est le provençal, mais bizarrement mélangé de formes françaises ou hybrides. Doués d'une connaissance assez médiocre de l'idiome méridional, nos scribes voulaient certainement écrire du provençal, mais ils remplaçaient très fréquemment, soit par mégarde, soit par défaut de connaissance, les formes de

l'original par les françaises, qui leur étaient plus familières. Très souvent ils ont mal lu ou mal compris, et offrent, dans ce cas, un texte qui serait inintelligible sans l'aide d'autres mss.; ils ont enfin forgé à leur façon bon nombre de mots en mêlant des éléments français aux éléments provençaux, comme dans *faisie* = *fazia* + *faisoit* (844 : 191 c, 7), *plaiser* = *plazer* + *plaisir* (844 : 204 a, 8), etc. Ce langage offre donc, *extérieurement*, quelque analogie avec le franco-italien, quoiqu'il y ait, pour le fond, une grande différence : le franco-italien, qui était une *langue parlée*, mêlait *à dessein* l'italien au français pour faciliter la compréhension d'un texte français dans un pays italien, tandis que nos mss. présentent un mélange de provençal et de français *involontaire* et *sans portée littéraire*.

La francisation de l'original provençal s'est opérée, dans les divers mss., d'après les mêmes principes, mais on peut, naturellement, distinguer plusieurs degrés de francisation. Dans la seconde section provençale du ms. 20050 nous observons déjà une plus grande altération du texte provençal que dans la première section du même ms. Ce scribe réprime moins que l'autre ses habitudes de graphie lorraines : il écrit par exemple *ait* pour *a*, *sarchait* = *cercat* (150 r°, 8), *torbeir* = *trobar* (150 v°, 1), *valour*, *amour* (150 v°, 12 et 13) où le premier compilateur aurait écrit *valor*, *amor*. Le scribe du ms. 844 connaissait encore moins son provençal : il fait de grossières fautes de lecture; d'autre part, il francise moins son texte, parce qu'il le copie plus machinalement que ses collègues. Le ms. de Berne et les fragments des romans de *Guillaume de Dole* et de la *Violette* nous donnent le texte le plus corrompu; il y a même des formes d'infinitif toutes françaises : *chante(i)r*, *troue(i)r* (389 f. 115 r°). C'est le scribe de la première section de 20050 qui traite ses originaux de la façon la plus indépendante, et c'est là que nous rencontrons parfois des essais de traduction. Tandis que le ms. 844 contient des poésies qui ne nécessiteraient que peu de changements pour être du provençal (ainsi la pièce : *Amors dousors mi assaia*, n° 70), le ms. 20050 présente des chansons où le langage est plus près du français que du provençal. Dans 844 je n'ai guère trouvé que le passage *Or sçit del tot si com li plais* (190 a, 5) qui soit une sorte de traduction. Par contre le copiste de 20050 éprouve souvent le besoin de traduire; cette tendance est très sensible dans la pièce de Bernart

de Ventadour : *Ab joi mou lo vers el comenz* (f. 81 r°), où la deuxième strophe est entièrement traduite (81 v°, 1) :

Original.	*Texte de 20050.*
Anc sa bela boca rizens	De sa bele boiche riant
Nom cugei baisan me trais,	Non cuidai baisant me tradist,
Car ab un douz baisar m'auzis,	Kant per un *baisar* m'a *aucis*.
Si ab autre no m'es guirens.	Se par un autre nel *raiaint* (!);
Atressi m'es per semblanza,	Se va de moi par sanblance
Com de Peleus la lanza :	Con de Peleüs la lance :
Que del seu colp no podi' om garir,	C'ainz de son cop ne pout nus hom [garir.
S'un'altra vez no s'en fezes ferir.	S'un'autre foiz ne s'en fait referir.

Il y reste toutefois des traces de l'original. La même tendance s'accuse dans le couplet suivant, mais le scribe a respecté la forme *devis* (français : *devins*), pour ne pas fausser la rime avec *so m'es vis* (20050 : *ce m'est vis*), et il a si bien voulu conserver la forme provençale du dernier vers : *mi confondetz e vos non vei iauzir*, où il ne comprenait probablement pas l'expression *jauzir*, qu'il a écrit : *mei confundaz et uos nen vei jauzir*, croyant que c'eût été une faute de provençal que d'écrire *confundez* (voir page 377 ci-dessus). Dans la dernière strophe (20050 : 81 v°, 9 *Dune rien mabunde mes sens...*) il essaye encore d'accommoder le texte, mais il se voit forcé de corriger *mentis* après avoir écrit *mentist* et il laisse de nouveau le dernier vers plus ou moins inaltéré : *Se ne pot ou ualer ou iauzir*. Il faut noter que cette pièce est la première poésie provençale que ce scribe a transcrite. Viennent ensuite la chanson de Jaufre Rudel : *Lanquan li jor son lonc en mai*, et la pièce de Pistoleta : *Ar agues eu mil marcs de fin argen*, où nous remarquons encore quelques efforts de traduction (cf. *Rom.*, XIX, 55). Plus loin le scribe paraît avoir abandonné cette idée ; il écrit son provençal tant bien que mal, tout en remplaçant souvent une expression provençale par du français, tantôt par inattention, tantôt parce que la leçon de son original lui semblait douteuse. Au vers de Gaucelm Faidit (*Fortz cauza es...*) : *No cre que tan dones ni tan meses*, notre scribe confond *meses* avec *mais*, *dones* avec *(d)onques* et il modifie par conséquent le vers de cette manière : *Non dona tan onques autant ne mais* 20050 : 87 r°, 16 (844 : 191 D, 15 est resté plus fidèle à son

original : *Non crei que tan donas ni tan meses*). Il se permet ainsi quelques altérations légères, mais il n'est plus question de traduction.

Du reste, l'original que copiait le scribe de 20050 avait déjà poussé jusqu'à un certain point la francisation du texte provençal. Cela est prouvé par un fait assez curieux. Les mss. 20050 et 389 de Berne, qui ont une source commune, contiennent une pastourelle écrite dans le même langage artificiel que celui des chansons de troubadours dont il a été question jusqu'ici. On a déjà élevé des doutes au sujet de l'origine provençale de cette pièce. Bartsch, qui l'a publiée dans ses *Romanzen und Pastourellen* (II, 13), en suivant de près le texte du ms. 20050, l'assigne à une région intermédiaire entre le français et le provençal (*l. c.*, p. 363). D'un autre côté, M. Jeanroy (*Les origines de la poésie lyrique*, p. 19 note) l'attribue au Nord. « Il faut conclure, dit il, « que cette pièce a été écrite par un poète du Nord qui a voulu « lui donner une couleur provençale, en n'ayant du provençal « qu'une connaissance très superficielle ; ainsi il forme *entendatz* « sur *entendés* parce qu'il savait que *amatz* correspondait à *amés*. « Cette médiocre tentative prouve du moins que c'est dans des « pièces provençales que ce genre s'est d'abord répandu au « Nord ; c'est donc un solide argument à l'appui de la thèse que « nous soutiendrons sur l'origine méridionale de la pastou- « relle[1]. » M. Jeanroy a évidemment raison en ce qui concerne la langue : cette poésie appartient à l'Est (cf. la rime *engignie* : *vie*), malgré la mention de Limoges qui est peut-être due au désir de provençaliser la pièce. Mais on ne saurait rien en conclure pour l'origine méridionale de la pastourelle ; car voici ce qui explique la couleur provençale de cette pièce : elle se trouvait, très probablement, dans l'original du ms. 20050, comme dans ce ms. même, à la suite d'un grand nombre de poésies provençales contenant déjà de ces barbarismes dont parle M. Jeanroy (cf. dans 20050 les formes *confundaz* 81 v°, 9, *podaz* 85 v°, 18, *praz* = *pretz* 86 r°, 19, etc.). Le *scribe* (et non le poète), croyant encore avoir affaire à une poésie méridionale, lui a donné, *par mégarde*, cet accoutre-

1. M. Jeanroy parle de deux pièces ; ici, il ne s'agit que du n° II, 13 de Bartsch.

ment étrange. J'en cite, comme curiosité, les deux premières strophes.

20050 f. 91 v°.	B. *389* f. 138 v°.	*Reconstruction française.*
Lautrier miere leuaz	Lautrier miere leuais	L'autrier m'iere levez,
sor mon cheual montaz	sor mon cheual montais	Sor mon cheval montez,
sui por deduire alaz	fui por deduire alais	Sui pour deduire alez
laz une praierie	lais une praierie	Lez une praërie.
ne fui gaires esloignaz	ne fui gaires aloignais	Ne fui guere esloigniez,
can me sui arrestaz	quant me seux arestais	Quant me sui arrestez
et dessendi en praz	si descendi el prais	Et descendi en prez
soz une ante florie	sous une ente florie	Souz une ente flourie ;
sai ermoinion choisie	sai ermenion choisie	S'ai Ermenjon choisie :
conques rose espennie	onkes rose espanie	Onques rose espanie
ne fu tals ne cristals	ne fut teil ne cristauls	Ne fu teus ne *cristaus* [1] ;
uers li uois liez et baus	uers li uoix lies et baus	Vers li vois liez et *baus* [?],
que sea beltaz magrie.	car sa biaultez men prie.	Car sa biautez m'en prie.
Quant la fui aprochaz	Quant la fui aprochaus	Quant la fui aprochiez,
dis li suer car mamaz	dix li suer cor mainauz	Dis li : « Suer, car m'amez !
honorade en seraz	honorande en serais	Honouree en serez
en tote uostre uie	en toute uostre uie	En toute vostre vie. »
signer non gabaz	sire ne moi gaibais	« Sire, ne moi gabez ;
ben sai prou troberaz	ne saip ou trouverais	Bien sai prou trouverez
fenne cui ameriaz	femne cui amerais	Femme cui amerez,
plus riche et meuz uestie	plus riche et muels uestue	Plus riche et mieuz vestie. »
bele ie ne quier mie	bele ie ne qier mie	« Bele, je ne quier mie
en amor seignorie	en ameir signorie	En amour seignourie ;
senz mi plaist et beltaz	senz me plaist et biaulteis	Sens m'i plaist et biautez,
dont grant plantaz auaz	dont grant planteit aueis	Dont grant plenté avez,
et dolce compaignie.	et douce compaignie.	Et douce compaignie. »

§ 7. — CARACTÈRES PRINCIPAUX DU LANGAGE.

Je réunis enfin les caractères principaux du curieux langage que les troubadours parlent dans nos manuscrits français.

a) *ms.* 844.

I. *a* libre tonique apparaît presque toujours comme *a* ; *triar* 196 B, 8 ; *amar* 188 C, 24 ; *tal* 196 B, 1 ; *arrestas* 196 C, 1 ; *tornat* 191 C, 3 ; *beltas* 194 C, 1. Seule exception : *tuea*, *colea* 198 C, 4, 5, cependant la dernière strophe et l'envoi de cette poésie donnent *iornaa*, *baisaa*, *encortinaa*, etc.

---

1. Les autres strophes indiquent ici une rime en *ez* (*és*). Faut-il mettre : *Ne cristaus ne fu tés*, *Vers li vois baus et liez* ? La rime de *ez* avec *iez* est surprenante. [Elle est tellement surprenante qu'elle fait douter de toute l'explication. — G. P.]

II. *a* final est remplacé presque partout par *e*, sauf quelques cas isolés : toutes les rimes ont *a* dans les deux poésies *Amors dousors mi assaia*, etc. (199 A, 6) et *Laltrier cuidai aber druda* (199 B, 7); la même poésie donne souvent *e* dans l'intérieur du vers : *amige* 199 C, 1; *espaulle* 199 C, 4. A part ces deux poésies, *a* est très rare : *altana* 196 A, 3, *a(u)rana* 196 B, 3 à la rime; *entrada* 191 B, 33 *parla* 189 A, 6 *altra* 194 B, 20, etc. dans l'intérieur du vers. Cette absence presque complète de l'*a* final, qui est encore plus sensible dans le ms. 20050, est assez surprenante. Je serais tenté d'en conclure que les premières compilations de poésies provençales faites dans le Nord présentaient déjà un langage hybride. Si l'original avait été provençal, il aurait, ce me semble, laissé plus de traces; ainsi nous aurions plus d'*a* atones. Il faudrait donc supposer que le premier compilateur, transcrivant dans le Nord des poésies provençales, qu'il avait entendu chanter, le faisait de mémoire et en y mêlant des sons et des formes de son langage. L'*a* atone provençal, qui tendait peut-être déjà vers *o*, l'aurait moins frappé que l'*a* tonique, qui s'est maintenu intact dans nos chansonniers.

III. Le groupe *nt*, que le provençal réduit ordinairement à *n* seule, est rétabli : *hardiment* 191 C, 10; *tant* 190 A, 20; *semblent* = *semblan* 190 B, 20; *avinent* 200 A, 3; *pensament* 188 C, 27, etc. Exceptions : *mon* (mundum) 196 B, 9; *tan* 191 C, 18, etc.; *dan* 191 D, 2 ne pouvant pas avoir de *t*, le scribe ne l'a pas non plus rétabli dans les formes *ploran* 191 D, 4 et *semblan* 191 D 12, qui riment avec *dan*. Dans un autre cas cependant nous lisons *dant* = *dan* 191 B, 23, ainsi que *engant* = *engan*, 191 B, 21, qui ont subi l'influence des rétablissements *chant*, *comant*, *tant*, etc.

IV. Nous trouvons bien les combinaisons *nel*, *del*, etc. qui étaient aussi propres au français, mais les combinaisons *nom*, *queus*, etc. sont rendues par *non*, *que*, etc.; ainsi *non* pour *nom* : 191 C, 23; 190 D, 10; 190 A, 19; 195 A, 7; *ben* = *bem* 198 D, 6; 189 D, 23; *que* = *queus* 189 C, 8; *et* = *el* (*et* + art.) 191 D, 2; *et* = *es* (*et se*) 190 D, 7; *qui* = *quil* 191 D, 9; *la langue* = *la lenguam* 194 B, 5; *son* = *som* 191 C, 7; *quin* = *quem* 191 C, 19. J'ai trouvé une seule fois *qm* 191 B, 27 et *sm* 199 A, 15.

V. Le scribe remplace très souvent une expression provençale par la forme équivalente française. C'est presque toujours

la grande ressemblance entre les deux langues qui a amené ces remplacements. Là, où il y avait une grande différence entre les formes des deux idiomes, le copiste reste ordinairement fidèle à son original : il ne traduit alors les mots que quand le contexte ne laisse subsister aucun doute sur le sens de la phrase, donc involontairement, ou quelquefois peut-être parce que l'expression qu'il devait copier lui paraissait douteuse. Il écrit presque partout *eu* (*je* n'apparaît que trois fois : *dei ie* 204 A, 7 ; *ie* 190 C, 8. 190 C, 13), mais *lieis*, par exemple, est toujours rendu par *li ; maintas vetz* est remplacé par *maintes fois* 189 B, 11 ; *olhs* constamment par *eus*, ainsi 191 B, 15, peut-être, parce qu'il se méfiait de ces formes. Autres exemples : *louseignol* = *rossignol* 196 A, 4 ; *ou* = o (où) 196 B, 10 ; *tans* = *temps* 191 B, 33 et passim ; *sons* (!) = *em* 191 B, 34 ; *font* = *fan* 191 C, 1 ; *rienz* = *re* 191 C, 28 ; *chere* = *cara* 201 A, 5. toujours *vers* = *vas* 190 A, 15 ; *n'oi* = *n'au* 190 A, 26 ; *est* = *es* 190 B, 4 ; *malves* = *malvatz* 190 B, 27 ; *peise* = *pesa* 190 C, 6 ; *pis* = *pieitz* 190 C, 13 ; *vais* = *vauc* 189 D, 15 ; *fust* = *fos* 189 D, 22 ; *les pertes* = *las perdas* 200 A, 4 ; *fist* = *fetz* 200 B, 3 ; *pou* = *pauc* 188 C, 23 ; *venuz* = *vengutz* 188 C, 28 ; *od* = *ab* 189 C, 13 ; toujours *sanz* = *ses* 191 B, 4 ; toujours *fors* pour *mas* 191 B,5, 191 B, 25 ; *changaisse* = *camges* 195 A, 9, etc., etc.

VI. L'ignorance des formes provençales a bien souvent embarrassé le scribe ; dans ce cas, il copie machinalement son original en ajoutant nombre de fautes à celles qui s'y trouvaient déjà, ou il torture le texte pour créer des mots qui n'ont pas de sens. Ne comprenant pas le mot *afan* qui ne lui était connu que sous la forme française *ahan*, il écrit : *ai me perdu mon enfans* 190 B, 11 ; et de même *querre sa ioste en lieu saluai* = *qu'era s'aiostan li saluai* 190 B, 28 ; *a mais de san* = *ab menhs d'afan* 197 C, 6 ; *entredist mon corage* = *entret dinz m. c.* 200 B, 4 ; *sa bouche devis* = *saubut et deuis* ? 189 A, 25 ; *belamei er uilan dos tanz* = *be l'amei ier oi l'am d. t.* 198 D, 18, et ainsi de suite.

VII. Ces textes sont surtout très intéressants par leur grand nombre de formes hybrides. Au moment où le scribe transcrit une forme provençale, le mot correspondant français se présente si fortement à son esprit qu'il crée un compromis. Exemples : *faisie* = *fazia* + *faisoit* 191 C, 7 ; *laissat* = *laisses* + *laissast* 191 C, 8 ; *plaizer* = *plazer* + *plaisir* 204 A, 8 ; *degreit* = *degra* + *devreit* 188 D, 8 ; *envide* — *enveja* + *envie* (il a pensé à

vida = *vie*); *oges* = *agues* + *ousse* 191 D, 3. J'ai déjà parlé des barbarismes qu'une connaissance très imparfaite des correspondances entre les sons provençaux et français a fait naître (pages 377 et 379). En voici quelques autres exemples : *aber* = *aver* (le scribe savait que *saber* = *savoir*); *credator* = *creator* 191 C, 19 (cf. *vida* = *vie*); *pizanca* 199 B, 6 = *pidanza* (cf. *veder* = *vezer* ??); *iauzos* = *joios* 190 A, 27 (le scribe voulait sans doute rapprocher le mot de *jauzir*); *conissar* = *conoisser* 195 A, 2 (l'original donnait la bonne forme provençale, mais notre scribe, pensant aux verbes de la 1re conjugaison, *montar* = *monter*, etc., a transformé *er* en *ar*, pour éviter une faute). Les formes verbales *ab* = *ai* 191 B, 17, 191 C, 7, 190 A, 27, *ab* = *a* 192 C, 6, *sab* = *sai* 194 B, 11, 194 B, 25, 194 C, 19 sont aussi de son invention.

VIII. Observations diverses. Une certaine affectation du scribe a mis quelque régularité dans cet idiome factice; ainsi il écrit partout *lou* où le provençal avait *lo*, 196 B, 6, 191 C, 5, etc. Une foule de dialectes provençaux et franco-provençaux possèdent aujourd'hui cette forme de l'article : le scribe aurait-il entendu prononcer de cette manière déjà à son époque ? Du reste, l'*o* atone provençal est presque toujours représenté par *ou* dans ce ms. : *soucors* 200 A, 3; *moustrat* 192 B, 3; *fous* = *fos*; *souspir* 197 A, 6; *tholousan* 197 A, 2; *troubar* 196 D, 3; *doublan* 198 D, 18, etc. Pour *votz* il écrit constamment *veis* (sous l'influence de *dreit* = *droit*, etc. ?). Nous rencontrons souvent *gins* pour *ges* 188 A, 5, 190 A, 19, 190 B, 15, mais à la rime *ges* s'est conservé 191 B, 31. Pour *donna*, *dompna* notre scribe dit toujours *dosne* ou *dosna* : *dosne* est une forme très répandue en ancien français qui s'explique par le fait que l'*s* est tombée très tôt devant *n*, *m*; *ane* : *asne* :: *done* : *dosne*. Le copiste attribue cette forme factice au provençal, parce que celui-ci présente ordinairement des formes plus amples que le français.

b) *ms. 20050.*

I. *chaniaz*, *amistaz* 91 r°, 11 et 12; *sobrar* 82 v°, 1; *remiraz*. 82 r°, 4; *bassat* 85 r° 10; *clar* 82 v°, 2, etc.

II. a final s'est conservé seulement dans les formes isolées : *bona* 81, r° 19, 20 et 21; *bona donne* 84 r° 2; *bella donne* 91 r°, 20; *tota uie* 85 r°, 16, 88 v° 10.

III. *mun* (mundum) 91 r°, 12; *tan* 86 v°, 4, mais ordinaire-

ment le groupe *nt* est rétabli : *cha*nt 86 r°, 22 ; *tala*nt 86 v°, 1 ; *ve*nt 81 r°, 20 ; *baisa*nt 81 v°, 2 ; *arge*nt 82 r°, 9, etc.

IV. *nel* 81 v°, 3 est conservé, mais *qen* = *quem* 86 v°, 4 ; *se* = *seus* 84 v°, 6 ; *qeu* = *queus* 87 v°, 11 ; *si plaz* = *silh plaz* 88 v°, 3 ; *ke* = *queill* 90 v°, 2 ; *ne ben qeu vol* = *nels bens q'eus volh* 84 r°, 4.

V. Formes françaises remplaçant des expressions provençales : *oir* = *auzir* 87 r° 12 ; *cant on veit* = *pus vezem* 87 v° 3 (c'est une traduction) ; *sen deit on ben* = *ben deuriam* 87 v°, 3 (de même) ; *plaist* = *plai* 91 r°, 12, plus loin en rime *plaz* 91 r°, 15 ; *coi que je die* = *que que vos diga* 91 r°, 17 ; *iriez* = *iratz* 91 r°, 18 ; *mains iointes* = *mas jointas* 86 v°, 5 ; *osai* = *auzei* 86 v°, 6 ; *reçut* = *receup* 86 v°, 7 ; *conut* = *conoc* 86 v°, 8 ; *deust* = *degra* 88 v°, 6 ; *voirs* = *vers* 88 v°, 7 ; *ceu* = *so* (scribe lorrain) 90 r°, 18 ; *avoir* 90 r°, 18 ; toujours *fors* = *mas* 90 r°, 19, 85 v°, 6 ; *ueoir noir* = *vezer n'auzir* 86 r°, 2, etc., etc. Par contre le scribe a laissé subsister par exemple : *eu* = je 82 r° 1, 85 v°, 7, etc. ; *negune* 82 r°, 6, 82 r°, 12 ; *poguez* 82 r°, 12 ; *annes* 82 r°, 21 ; *poderoux* 84 r°, 12 ; *preiadors* 85 r°, 12 ; *poc* 85 v° 12 ; *neu* (neige) 86 r° 5, etc., etc.

VI. Si les remplacements de mots provençaux par des mots français sont plus nombreux dans ce ms. que dans le ms. 844, les erreurs de lecture et les passages corrompus y sont bien moins fréquents. Nous lisons ici : *trop mis* = *trom mes* (jusqu'à ce qu'elle me mît) 86 v°, 5 ; *vains* = *vauc* 81 v°, 17 ; *magres* = *m'agr'ops* 84 r°, 6 ; *envol* = *avol* 87 v°, 16, etc.

VII. Formes hybrides : *amiaz* = *amavatz* + *amiez* 91 r°, 14 ; *faisie* = *fazia* + *faisoit* 91 r°, 22 ; *auziaus* = *auzels* + *oisiaus* 81 v°, 16 ; *ob* = *ab* + *od* 91 r°, 10 (?) ; *uesquisaz*, etc.

VIII. Observations diverses : Nous ne trouvons qu'une fois *lou* pour *lo* 90 r°, 15 ; *gins* pour *ges* 91 r°, 15, 88 r°, 17 ; *giens* 88 v°, 5. A côté de *per* 85 v°, 4 et *por* 91 r°, 23, on rencontre très souvent la forme curieuse *pir* 88 v°, 8, 82 v°, 3, 85 v°, 4, 85 v°, 11, etc. ; *fous* = *fos* 91 r°, 13, 81 r°, 19 et passim.

Quant aux copistes de la 2e section provençale du ms. 20050, du ms. 389 de Berne et des romans de *Guillaume de Dole* et de la *Violette*, ils ne savaient certainement pas un mot de provençal et ils ont terriblement défiguré leurs modèles. Un « bon son poitevin » cité dans le roman de la *Violette* (ms. 7498, vers 321) commence par exemple ainsi : *En iqual tans que*

never dausir. C'est absolument inintelligible (= *En aquel temps que vezem verdezir* ?). Comme variante, le ms. 7595 donne un couplet qui est une bonne traduction française d'une strophe de Bernart de Ventadour : *Ab joi mou lo vers el comenz*. Le voici :

Bernart de Ventadour (d'après l'*Archiv* XXXVI, 400).	*Gerbert de Montreuil* (d'après Fr. Michel, 19).
Non es enugs ni fallimens	Il n'est anuis ne faillemens
Ni vilania, so m'es vis,	Ne vilonnie, che m'est vis,
Mas d'ome can se fa devis	Fors d'omme ki se fait devins
D'autrui amor, ni conoixens.	D'autrui amour, ne conissans.
Enuios, e queus enanza,	Envieus, que vous en avanche
Sim faitz enug ni pesanza?	De moi faire anui ne pesanche?
Cascus se vol de so mester formir:	Chascuns se velt de son mestier garir :
Mi confondetz, e vos non vei iausir.	Moi confondés, et vous n'en voi joïr!

On voit qu'il s'agit d'un remaniement : le poète, si l'on peut attribuer cette strophe à Gerbert lui-même, a par exemple augmenté d'une syllabe le cinquième et le sixième vers. Le deuxième fragment provençal du roman se trouve tellement rrompu dans les deux manuscrits que Michel l'a cité d'après ynouard.

§ 8. CONCLUSION.

Les deux mss. B. N. fr. 20050 et 389 de Berne, qui sont étroitement apparentés pour leurs parties françaises, ont aussi puisé leurs poésies provençales à une source commune. Toutes les pièces provençales du ms. de Berne se retrouvent dans les deux sections du ms. 20050, et l'examen des leçons prouve à l'évidence leur affinité. J'ai déjà parlé de la pastourelle *L'autrier m'iere levez*, dont le langage hybride doit être, en grande partie, attribué au copiste du texte qui a servi de modèle à ces deux mss. (voir page 380). Voici quelques autres preuves de l'origine commune. Dans la poésie de Rigaut de Barbezieux *Altressi com l'olifanz* (4e vers), les mss. 20050 et 389 donnent la leçon : *l'essordent* (20050), *ne xourdent* (389), où les autres mss. ont : *lo levon*. Au 9e vers le provençal *non serai sors* est devenu : *non serai sus* (20050) ou *non sera sus* (389); provençal *dieus baisset l'ergoill e fo sobranz* = . . *et lo boban*

(20050), *et le bobant* (389); provençal *malananz* = *malignauz* (20050), *malignans* (389). Dans la pièce *Tuit demandon qu'es devengud'amors*, du même auteur, 20050 et 389 rendent le vers provençal *E noi faill ges amors can tal pren* (c'est la leçon du ms. 3207 du Vatican, en tout cas il doit y avoir une rime avec *n* appuyée) par : *...ni fault de rant* (389), *ni fat de rant* 20050) = *n'i faill de re*, ce que l'original provençal ne pouvait contenir. Il est plus difficile de réunir à ce groupe le ms. 844. Le nombre des poésies se trouvant en même temps dans 20050 et 844 n'est pas considérable : il y en a seulement *huit* et parmi celles-ci quelques-unes, ainsi la pièce de Gaucelm Faidit *Fortz cauza es...* et la strophe de Jordan de Bonel *Si com l'aigua soffre la nau corren*, présentent quant aux leçons et au groupement des strophes des divergences trop grandes pour avoir une origine commune. Pour d'autres pièces cependant la ressemblance des leçons et quelques particularités semblent attester une même source. Par exemple Bernart de Ventadour : *Ab joi mou lo vers el comenz* = *En ioi mof* (dans 20050 et 844); B. de Ventadour : *Quan vei la lauzeta mover*, le vers *Meravilhas ai quar desse* se trouve dans nos mss. ainsi altéré : *miravill me qeu nies del sen* (844), *miravile est que vis del sens* (*Guillaume de Dole*), *merlauimer ke non descent* (20050), ce qui me semble reposer sur une leçon d'un modèle commun, que 844 reproduit le plus fidèlement : *miravilh me que n'ieis del sen* (ce qui fausse la rime en *e* + *n caduque*); les strophes citées dans les romans de *Guillaume de Dole* et de la *Violette* paraissent bien être puisées au même endroit commun. Le roman de la *Violette* contient une poésie que je n'ai pu identifier (comme variante l'autre ms. donne un remaniement français d'une strophe de Bernart de Ventadour, qui se retrouve dans 20050 sans différences de leçon notables; quelques différences légères s'expliquent facilement par le travail du poète traducteur, voir page 386), et une strophe de B. de Ventadour : *Quan vei la lauzeta mover*, qui se trouve aussi dans 20050 et 844, mais dont je ne puis donner le texte, Fr. Michel, comme on l'a vu ci-dessus, la citant d'après Raynouard. Le roman de *Guillaume de Dole* cite : 1° une strophe de Jaufre Rudel : *Lanquan li jorn son lonc en mai*, qui se trouve aussi, sans divergences considérables, dans 20050 et 844; 2° une strophe de Daude de Prades : *Bela m'es la votz autana*, pour laquelle le rapport avec le ms. 844 est hors de doute, car le ms. 844 et le roman de

Dole sont avec C (Bartsch *Gr.* 14e siècle) les seuls mss. qui nous aient transmis cette pièce; 3° deux strophes de Bernart de Ventadour : *Quan vei*, qui figurent aussi dans les mss. 844 et 20050. Le roman de *Dole* et 844 présentent la forme remarquable *moder* pour *mouer*, dont 20050 ne s'éloigne pas trop par sa leçon *montair*. Les trois mss. donnent au cinquième vers (*Ailas, quals enveja m'en ve*) *man prant* (20050), *men pren* (844), *m'est pris* (*Dole*) = leçon originale *m'en pren*, qui fausse la rime. Cf. aussi le vers : *tout m'a mon cor e tout m'a se* = *et tout mi meir et moi mimes* (20050), *tol meismes* (*Dole*).

Tout cela me fait supposer une compilation de poésies provençales, aujourd'hui perdue, qui a servi de source aux mss. 20050 et B. 389, à 844 (en partie) et aux deux romans. Plusieurs raisons (le langage, des rapports personnels avec le Nord) nous portent à croire que cette première compilation a été faite dans le Nord. Or, comme le roman de la *Violette* a été composé vers 1223 et celui de *Guillaume de Dole* vers 1205, et que, d'autre part, Daude de Prades, cité dans ce dernier roman, vivait à la fin du XIIe siècle (voir Chabaneau, *Hist. du Languedoc*, X), il faudrait fixer l'époque de cette compilation vers 1200. La restitution de ce recueil nous donnerait donc *le plus ancien chansonnier provençal dont nous ayons connaissance*[1].

Tels qu'ils sont, nos chansonniers représentent ce que M. Gröber appelle des *Liederbücher*, qui, selon lui, seraient les éléments dont se composent les grands chansonniers provençaux rangés par ordre d'auteurs et qui reposent eux-mêmes sur des *Liederblätter*, c'est-à-dire des transcriptions de poésies

---

1. En comparant les leçons de nos mss. à celles des chansonniers provençaux — exécutés la plupart au XIVe siècle et en Italie — qui étaient à ma disposition, je n'ai trouvé de rapports plus étroits qu'avec le ms. La Vallière (l'R de Bartsch, qui a été écrit vers 1300). Comparez les leçons : *laissas cader* (La Vallière, dans la poésie de B. de Ventadour : *Quan vei la lauzeta*) et *laisse cheoir* de 20050. Notons aussi une correspondance caractéristique entre le ms. La Vallière et le ms. 844 pour une poésie de Rigaut de Barbezieux, *Atressi com la los* : les deux mss. ont *gais*, ce qui est un non sens, au lieu de *lais* (v. 2). Pour d'autres poésies cependant (ainsi Béatrix de Die : *A chantar m'er*, etc.), il n'existe pas de rapports entre les deux manuscrits. M. P. Meyer avait déjà établi les mêmes rapports dans son étude de la chanson des souhaits de Pistoleta (*Rom.*, XIX).

isolées par les troubadours ou leurs scribes. « On peut se demander, remarque M. Gröber (*Rom. Studien* II, 343), si les compilations sans ordre (*Liederbücher*) ne se fondent que sur une tradition écrite (*Liederblätter*), ou si les jongleurs ne transcrivaient pas aussi des chansons de mémoire. Mais alors il serait incompréhensible que les chansonniers attribuassent les chansons avec tant de concordance, et nous n'avons aucune collection qui ne contienne que des pièces anonymes. Ensuite les compilateurs se réfèrent toujours à des sources écrites. » Cela n'est pas tout à fait juste : d'abord le ms. 20050 nous offre précisément un recueil qui ne contient que des pièces anonymes ; puis il n'est point du tout impossible que les petits recueils des mss. 20050 et 844 reposent, à l'origine, sur une tradition orale (voir p. 382). Dans les mss. 20050 et 844 les poètes se suivent généralement sans aucun ordre apparent ; notons toutefois que dans 20050 nous trouvons trois poésies de Gaucelm Faidit se faisant suite (f. 86 v°-87 v°), puis deux du même auteur (f. 89 v°-90 v°), et que le ms. 844 place en tête cinq poésies de Folquet de Marseille (dont une cependant lui est faussement attribuée) ; ensuite ce ms. attribue deux pièces à Gaucelm Faidit, quoiqu'à tort, et plus loin de même à Peire Vidal trois pièces qui ne lui appartiennent pas, après quoi les attributions cessent tout à fait. Nous reconnaissons là déjà un essai, quoique très grossier, de ranger les chansons par auteurs, en commençant par ce même Folquet de Marseille qui marche en tête dans un grand nombre de chansonniers provençaux (Bartsch C E G Q N, etc).

Parmi les passages d'auteurs français qui, selon M. Jeanroy (*De nostr.* 89), sont traduits du provençal (et que je réduirais d'ailleurs au nombre de huit), trois se retrouvent dans nos mss. : *Ben es mortz qui d'amor non sen* 844, f. 191 b ; *La doussa votz ai auzida* 20050 f. 89 r° ; *Gran talan ai qu'un baisar* 20050 f. 88 v°. M. P. Meyer, *Rom.*, XIX, 16 ss., parle des rapports de forme entre les poètes septentrionaux et méridionaux : quatre des pièces qu'il signale se trouvent dans nos recueils : Gaucelm Faidit : *Si tot ai tarzat mon chan* 20050 f. 86 r° ; Peirol : *Dels sieus tortz farai esmenda* 20050 f. 88 v° ; Gaucelm Faidit : *Fortz cauza es que tot lo major dan* 20050 f. 87 r° et 844 f. 191 d ; Raimon Jordan : *Lo clar temps vei brunezir* 844 f. 192 d. Ainsi nos mss. nous ont transmis, sinon tout le fonds de poésie provençale

Quan me membre 9 amar sueill. la fal | se de male merce. amon cor tal ira acuel | a pou de ioi non recre. quer se hom per bẽ | amar mor. eu me morrai. quer a mon cor. | la port amor tant fine natural. que tuit | [25] sunt fals vers me li pluz leal. fouques de Marselle. (*Sur la marge.*)

18 Molt mabelist lamoros pensa | ment. qui sest venuz en | mon fin cor ausire. per que non pos nul | altre pens aber. ne ia nus tant non mi ||

188 D. | que per tot ingalment. et sil vos plaz q̃ | daltre par mi vire. ostas de vos la beltat. | et gent rire. et dolz parlar qui mafolist | mon sen. pos partirai de vos mon escien. | fouques de Marselle. 5.

19 Tan mot de corteise raison | mos chantars que non pot | faillir. si men degreit bens auenir. que | mais non faz et sabescon. car lempereris || ma

189 A[1]. semon. et plas gien fors q | — chis. si men sufris. car ele est — | denseignement. non se chai q | — ment. sie mos trobas falz ni le | — deit doublar mos engens. | 5.

Et son parla de ma chancon. — | qui dex deigne air. einsi les vue — | maudir. que ia dex ne les lor pard — | dient que veir non fon. et cele a — | mobeis. mai relenquis. et dien c — | [10] assis. mon pensament. ben muir — | gran failliment. quant per ce que — | nalment. per que dient que faz ne |

Amerai donc alarron. oil car non — | pos partir. car dedens mon cor la desir. | [15] — sab se ben faz vueille o non. quencor tic | mon cor en prison. quele asi destraint et 9 | quis. si que mert vis. quaie poder que mẽ | partis. en mon viuent. per hoc sui a son cau | siment. qumilitas et sufrir vent. la ou nõ | [20] val force ne gent.

Mais per ioc que mabandon. quere supris | en auzir. ne mos songers non pot cubrir. | que non muire aquel que saison. per ico | faz bon al que non. quenque sa bouche de | [25]uis. eu en sui fis. si 9 sui souges et aclis. | de bon talent. de li amar ont pris 9 ten. mos | fins corages et mon sen. chascun cuide a | mar plus forment. ||

189 B. **16** honrar tan qual | cor vos mi fai portar. post merces clam quĩ | garde del ardor. queu ai paor mol maior de | vos que de me. et pos dosne mos cors vos ade | risse. se maus len ven. edinsies et sufrir lẽ | [5] 9uen. et per oc faz al cor cou que sab bon. | quel cor gardas 9 la vostre meson. |

Ev vos am et ten tant car. quel cor mi | fai nice samblar. quel sen esmuet lengien. | et la valor. si quen error. sui de vos per cor | [10] queu reten. et paraulent. maintes fois se | deuen. que non sai que deuen[2] luden. que | non au ren. ni ia nus hom per ce ne ma | cheison. si saludent. et eu mot non lor sõ.

98 Mout fussent dolz mi consirrier. bele dosne | [15] mais qua plaisir. vos vengist ia vne foiz | ramembrant. del mal sufrant. quauer en ||

189 C. **64** venge bens amoros et plaisent. |

Ausi 9 tot lan sagence. per foille et per | flors. val mais lou mont per amor.

---

1. Coin arraché.
2. Ce mot est biffé.

et el | mont non ab vaillence ne valor. meudre dos | ne sanz vostre maintenence. car de toz bẽs | ⁵ es et gran. et semence. et en vos es pres et | valor et sen. et per amor es plus valor valẽ. |

Tant abes de 9noissence. per que font | seignor. iouens beltaz et anor. vos porten | obedience. chascun ior. meudre dosne en | ¹⁰questa credence. aten a vos. et fas ma peni | tence. que se vos plas lou mieuz enance | mens. dun dis iouious od douz esguars plai | sens.

Cvr 9uient et cheence. afin amador. | ¹⁵ qui vol amar per doucor. que greu es qua || — que non plor. meudre dosne | — camor venche. vostre dur cor. | 189 D.
— nence. dalcuns bons fes. per q̃ | — ens. et en amor fins et 9men | —
— 9 durence. pert en mar ma — | ⁵ que longes non cor. altresi | —lence. sa color. meudre dosne. | — inence. altre beltaz deuant vo | — ala vostre qui tant es auinẽs. | — 9 la lune es creissens. | ¹⁰ Jossiames faidius.

34 an que li ior sunt lonc en mai. | mest bel dolz chanz doisel de | — uan me suis partis de lai. membre | — ne amor de loig. vais de talens brũs | et enclins. si que chanz ne flors daubespins. | ¹⁵ non val maiz que liuers gelaiz. |

Mol teg lou segnor per verai. per que lẽ | dit amor de loig. et per vn ben que men | eschai. ai deus maus. car trop sui de loig. | dex car fusse fains pelegrins. Tan que mos | ²⁰ fust et mos tapins. fust deses biauz ex re | mirais. |

Ben parra iois quant li querrai. per a | mors del hostal de loig. et se li plais herber | gerai. pres de li car trop sui de loig. adonc | ²⁵ sera parlemens fins. quant dru lontains se | ront veisins. en corteis iois gist gens soulais. ||

| Jamais damors non jauzirai. se non jau | zis damors de loig. et bien sai 190 A
que grieu | ment laurai. quar trop sunt nostres terres | loig. dex tant i a pas et chemins. que grie | ment en serai saisins. or seit del tot si 9 li | ⁵ plais.

Li sons derues del home sauuage.

88 Poc ve gent que liuer sirais. | et part se del tanz amoros. que | non auges notes ni lais. des auselz per ver | ¹⁰ gers foilloz. per lou freit del brun tempo | rau. non leisserai vn vers a far. et dirai al | ques mon talant.

Lonc desirrier et griu pantais. nai agut | al cor cubitos. vers cele qui soa. mi trais. | ¹⁵ maiz ainc vers li non fui greignos. ainz | la portaue el cor leial mol fui legiers aen | ganar. mes peccas naie deus amans.

Nogins per autre orgueill non lais. de | samor dont tant sui corcous. el 9neis ben 9 | ²⁰ ben mi pais. et sui galias aestrous. las re | masus sui ce chabau. quant per autre | non vol poignar. per me. ni per mon dru | ghemant.

Tot mes chauat car agran fais. me | tieg dosne quan pens de vos et quant | ²⁵ noi parlar mes esglais. et ia ior non serai | iauzos. queu sui irais de vostre lau. et ab | ioi de vostre blasmar. et plaisen me tuit | vostre dan. ||

| Non pos mudar que non biais. vers a | queu ioi tant orgueilloz. quainc 190 B.
non vi or | gueill non abais. quan pluz en poie menz | caous. et est folz qui ve et qui au. et si | non sab son meuz triar. et na el siegle da | ⁵ ques tans. |

Huimais sen faignent druc et lais. cel qi | non estat enuios. qua toz les fenis

et le lais. | per oc que non si poderos. pos poder ni sab | ben ni mau. ben es dreis 9 la desampar. et | [10] ai me perdu mon enfans.

Pieres vidaus.

5 Ere non ve luisir soleill. tant | mi sunt oscurci lou rai. et | gins per aico non mesmai. cune clartas | [15] mi soleille. damor qui al cor mi raie. et | quan laltre gens sesmaie. et meillor ab | aus que sordei. per que mon chant non | sordee.

Prat mi semblent blanc et vermeill. | [20] ensement 9 el tans de mai. mi ten fine a | mor 9ointe et gai. meu mest flors blan | che et vermeille. quel[1] et yuers kalende | maie. quel gencors et la plus gaie. ma pra | mes que samor mautrei. sencor ne sen des | [25] autree. |

Paor me font malues 9seill. per quel | segle. et amor decai. querre sa ioste
190 C. en lieu || | saluai. et luns al autre 9 seille. 9 si fine a | mor decai. ha. maluaise gens saluaige. qi | vos nel vostre 9seill crei. damedeu perde et | mescreie. |

Dalques mi reuen en coreil. qui re me fē | [5] dol et esglai. et peise mei del ioi queu nai. | et pos chascuns sen coreille. del altrui ioi | et sesglaie. la ie meillor dreit non aie. qo | plen deport non esguei. celi qui pluz mi | guerree. | [10]

Noit et ior 9 sir et vueil. plaig et souspir. | maiz puis mapai. quan mieuz miratz et | je pis trai. maiz vns bons respis mesueille. | donc mon 9sirrer sapaie. fol sui quan dic | que mal traie. et pos ai tant riche amor. | [15] eu uol ben ia vn sol ioi naie.

Fine amor a vos mapareill. per ou nō | 9uen ni sachai. maiz per vostre merce vos | plaie. dex que men appareille. car se fine | amor mi caie. ha. dosna per merce vos plai | [20] e. quaias de vostre ami marce. pos ai tant | iant si marcee. |

Pieres vidaus.

39 Amis bernart de ventador. 9 | vos poias de chant sufrir | [25] quant ensi oias resbaudir. le louseignol et | nuit et ior. auiaz lou ioi que demene. | tote nuit[2] chante sur la flor. maiz senten | de vos en amor.

190 D. Perrot lou dormir a seior. aim miauz || | quel louseignol auzir. ne iamaiz tant | sauriez dir. que maiz ala folie tor. lo | dieu for sui de chadene. et vos et li altre | amador. sunt remasu en la folor[3].

Pieres uidaus.

11 Quan vei laloete moder. de | [5] ioi ses ales 9tre al rai. que | soublide et laisse cader. per la doucor quel | cor li vai. he. tan granz enuide men prē. | de co quest si en jausion. mirauill me q̄u | nies del sen. et cor de desirrier non fon. | [10]

He. las tan solie saber. damor et 9 pe | tit en sai. nainc damar non me po

---

1. Ce mot est biffé.
2. *Mut* ou *nuit*, sans point.
3. 14 lignes blanches.

tener. | cele donc ia ioi non aurai. tol me lou cor. | et tol lou sen et sei meeme et tot lou [1] ||

12 sab ni champ ni vie. pos pe [2] | enance. per ma male destina | — 191 A.

Damor vos di verement. | — tener. mais en deurie valer. — | fol amie. mais non dure que o — | [5] es fol qui sans fermance. met — | sesperance.

He. las *9* muir de talen. queu — | matin non seir. et la nuit quan — | lou louseignol chante et crie. ma — | [10] chantar solie. muir de dol et de p — | queu nai ioi ne alegrance. |

Amors ma mis al neent. et torn — | nonchaler. mais seu la poges tener — | fere vilenie. maiz dex non vol quamor sie— | [15] ren donc len prende veniance. ob espade | ne ob lance. |

Amor prei vos de mon dan. qualque prou | non pos veder. iames blandir ne temer. ñ | quier. car tot en perdie. ben es fol quen vos | [20] se fie. par vostre false semblance. sui trahiz | sanz desfiance.

8 Non es merauille seu chant. | mais de nul altre chantador. | quan plus trai lou cor vers amor. et mau | [25] sui fais a son *9*mant. cor et cors saber | et sen. et force et poder i ai mes. sen ti— || — | e vers amor lou fren. qua nule 191 B.
altre — | ren non enten.—

Ben es mors qui damors non sen. al cor | qualque don de sabor. et que virie sanz do | . or. fors per anui far ala gen. ia damedex | [5].on maint tant. que ie ia vine ior ne | mes. pos que damor serai repres. que da | mar non aurai talen.

He. dex car se fussen trian. dentre fals | fin amador. que losengier. et tricador. | [10] — rtaissen corne el front deuant. tot laur | — l mont et tot largant. ivolgre aber dat. | lauges. per oc mi dosne *9*nosghes. ausi | culam finament. |

Qvant eu la ve mos bens peruent. asex[15] | al vis a la color. qualtresi tramble de paor. | *9* fait la foille *9*traluent. non ab de sen *9* | tre vn enfant. alsi ma amors soubrepres. | et dome qui si es *9*ques. pot len auer al | mosne grant[20].

Per bona fei et sanz engant. an la plus | bele. et la meillor. del cor souspir et des | ex plor. tan lamade que faz mon dant. nõ | pos mes. que samor ma pres. et en la char | tre ou el ma mes. non pot clas oubrir fors | [25] merces. et de merce non trop niant. |

Bona dosna plus non demant. mais q̃m | prendas aseruidor. seruirai vos *9* bon seig | nor. qual qui sia guerredonant. tot al vo | stre *9*mandemant. bel cors ientix frans et | [30] corteis. ors ne lyons nestes vos ges. que mau | cias sa vos me rant. |

---

1. Fin de la colonne. Un feuillet doit être tombé après, qui, selon l'index, contenait les pièces suivantes :

Pieres Vidaus :	Ben mont perdu et lais.
Bernars de Ventadour :	Ben me quidai de c'.
	Amors et quaus hounors.
	Tous ceus qui preent q.

2. Déchirure au milieu du feuillet.

191 C. **69** A lentrada del tans florit. q̄ | nos sons del yuer partit || me sunt bel chant et lai crit. que font — | auseillon petit. adonc mi membre dune am— | qui ma tornat en lonc oublit. sencor afin io — | non secor.

Pos entre lou viure et morir. estau | non mi pos partir. assas mi degre defen — | pos en altre non ab ꝯsir. et sen faisie tan | danor. qui mi laissat ses mans tenir. | dont aurai ioi et baudor.

Per oc sai dit gran hardiment. queu — | esguar nul falliment. et pos far me pot | de neent. prei li quen aie causiment. en | sinc garrai de ma dolor. qui me tengut vn | an vertent. que neguns hom non ab pe | ior | .

Dosne de vos me blasm et lau. et guer | pirai siecle charnau. et pos lou ben mi | torn al mau. tan me metrai per vostre esclau. | per oc si prei al credator. quin lais remirar | vostre ostau. mais men preis dun empera | dor. |

Per ceste amor ferai orgueill. et totes | altres non acueill. assas men preis mais q̄ | non sueill. queu crei que la verront mi | oeill. ia dex non des pluz de richor. maiz | qua li fusse dis vn brueill. que lauzel chan | ten sor la flor.

Ab un petit damar non lais. que rienz | non ai al que lou fais. sin torne mos iois en | biais. de lamor quaten en pantais. se nō rent abreu ma valor. laissar mi cuit del tot eschais. et tar moines en refretor. ||

191 D. **22** — chose auias et tot lor ma — or dan. e greignor dol que | — s oges. que ce ꝯ deit toz ior | — ploran. mest bel adir en chan , — etraire. que cil qui es des valens | — paire. lou reis valens. richars reis des engles. es mors. he. las. qual dol et | ꝯ perdens. ꝯ estraig mot et salnage a au zir. ꝯ a dur cor tals hom qui pot sufrir.

Mors es lou reis. et sunt passat mil an. que tals prendom non fu ne non [illegible]. iamais nos hom non er de son semblan [illegible] tan prous tan hardis tan donar [illegible]. alexandres lou reis qui venqui daire [illegible] que tan donas ni tan meses [illegible] charles [illegible] tan non mes. qui tot lou mont a fet [illegible] et as autres granz.

[illegible] seigner reis valens et que [illegible] as armes [illegible] grans torneis espes. [illegible] qui porra [illegible] rendre [illegible] pensar pas ni

192 A. [illegible] mieux de mon preis [illegible] non [illegible] amors

96 Encor [illegible] de valor [illegible] iorns non misies de [illegible] que dous amors qu [illegible] per mer- ces [illegible] salnage [illegible] |

192 B. **38** [illegible] mesclar ni venir [illegible] que [illegible] a sor seignor [illegible] mi fai amor

---

1. Sur la marge, écrit par une main moderne : Bernart de Ventadour.
2. Reste de la colonne et commencement de [illegible]

entendre. | que quant ai fait seruenteis ma chancon. | ⁵ ne nule ren queu pens qui sie bon. eu li | tramet per oc quel en retaigne. ce que plai | ra. et que de me suuaigne. et pos blous | de son remanent. deport me od la corteise || gent. 192 C.

Altresi fait gorpill en chacador. qui cha | ce ades ce que non ause prendre[1]. atendre. | ensi vueill prendre ala perdriz lostor. et 9 | bat la ou non mi pos desfendre. 9 bateil ⁵ | liers quab perdut son baston. et ies na | uraz sous laltre champion. et lou mal | mot encor dire non deigne. car par son | dreit a espeir quil reueigne. ensi fui espro | bas per cent. per oc nai maior hardiñt || ¹⁰.

58 Lou clar tans vei brunasir. | les auzeillons esperduz. per freit quis | destraig sunt mus. et sanz 9nort des | iauzir, maiz eu qui en ioi 9sir. per la | gensor ren cainc fous. tan ioious. sui | ⁵ quades mest vis. que foille et flor respē | dis. | 192 D.

(*Le reste de la colonne est vide.*)

En blanc. 193 A, B[2].

Sur la marge : Bernars de Ventadour, *écriture moderne.* 193 C.

77 D'un deduit qui me fuit. || ..... 193 D. desoubre lou glai. ne cointement remirar. einsi 9 solia | far.

(*En bas* :) **59** Vers vos souple dosne pre || mierement. per que eu | fas et 9mens ma chancon. et sil vos | plas entendez ma raison. caltre non aus | descourir mon talent. quensinc mauē | quan vei vostre facon. la langue fal. lou | ⁵ cor ai temerouz. quer qui non tem nō | ame coralment. per oc ten car lou vostre | seignorage. | 194 A, B.

Ev vos donai per fei et lealment. mon | cors el cor dont faites teneison. et ai grāt | ¹⁰ ioi que sab que sui vostre hom. cuns bons | espeirs de vos mi ten jauzent. quen bon | seignor non pert nus guerredon. qui bē | la sert. eu vei mainte saison. poure enri | chir. per bon atendiment. per oc esfors | ¹⁵ enuers vos mon corage. |

Tant ai assis mon desir finament. en | vos dosna se dex iauzir men dons. que | mieuz vos am seruir tot en pardons. q | de nule altra afar mon mandiment. car | ²⁰ si granz iois ratrait mon cor vers vos. | pos que vos vi non fui ainc poderos. si | desirrous sui de vostre cors gent. 9quis | mauez remaig en vostre ostage. |

Et sab trop ben queu faz fol ardimen. | ²⁵ quan eu la prei damors ni mot en son. | mais ainc non pos tornar ma souspecō. | et sab trop ben que trauaill per neent. || tant a beltas son gent cors orgueillouz. | que son reu pres fait puiar soubre toz. | queu desirrans souspir en esperuens. et te | meros que non tegne a folage. 194 C.

---

1. Biffé.
2. La moitié supérieure du feuillet est coupée. L'index indique ici :

Per dous chans q louseign
Lou louseignol sesbaudie.
Mol[t] mes bel et clar.

Et seu folei eu faz aescient. sabes per | [5] quei el mest bel si mest bon. et dirai vos | q[1] per quale entention. bons esperars tiēt | lome asaluiment. et seu faz ben mout | en serai iauzouz. et seu fai mal sufrirai | pesancouz. et jausirai ben et mal ensim̃t. | ensi ferai le 9nort al saluage. |

Bona dosna merces clam per garent. | car sens merces non aten guerredon. aīz | cri merces ou merces venghe ou non. et | ia de ce non verrois recredent. ainz pree | [15]rei merces tant angoissoz. que per mer | ces tendrai mes mains ansdous. entre | vostres. et ferai causiment. quel mont | non sab tan certan hominage.

37 Pax in nomine domini. dist | macabruns lou vers del sō | [20] oias queu dis. que nos a fait per sa doucor. | lou seignoris celestiaus. quil post per nos | vn lauador. que for doutremar non fu | taus. et lai deuers val iosaphat. et daikel | de cai nos 9nort.

194 D. Lauar al seir et al matin. nos deuriō || [25] segont raison. eu vos afic. cel qui del la | uar ont laissor. de me tenez quil sunt sā | et sau. deuren annar al lauador. quer il | nos ert vrais mecinaus. et sabens ioignōs | ala mort. dont en crei quaurem larberc | [5] bas.

63 Si 9 la tygre al mirador. qui | per remirar son cors gent. | oblide sire et son torment. ausi | quan vei le qui iaor. vblide mire. et ma | [10] dolor.

195 A. est mendre. ne ia neguns ne sē || face deuins queu vos dirai qui ma od | soi conquis. se vos sauez 9nissar et enten | dre. |

Bien voudrie saber damor. sele vei ne | au ne enten. quar tot ai requis franca | [5] men. merces ni de ren non secor. ni eu | non pos vers ses armes desfendre. fors per | merces acui eu sui aclins. quil non es | iois ni altres paradis. per queu changaisse | esperance et atendre. || [10].

195 B[2]. **84** Ma dosne fu al 9mencar. frā | che et de bone 9paignie. per quei eu mē | dei mais lauar. que sel fust fel ne estraig | ne. ben es dreis que dosna fraigne. vers ce | lui qui la cor damar. que sel fait son ami | [5] pregar. dreis es sa[3] quamis li soufraigne. |

Dosne pensans mal enganar. losengier | qui dex 9 traigne. car tan 9 on en pot em | blar. damar. itant en gadaigne. auan | que neguns sen plaigne. pot lamor lon | [10] guement durar. car quan leus est deit | on parlar. et quant lieus non est remaig | ne. |

Ma dosne me fait grant anor. quan li | plas qua li 9 taigne. et prei li de son amador. | [15] quel ben quele fara non venge. non leis | se far longe atente. car lons termes mi | fait paor. cainc non vi maluaiz donador. q̄ | lons respis non desfende. || (*Vide jusqu'au bas.*)

195 C. **60** Avsement 9 li lyons qui tant es | fers et tan gais. que sous leo | niaus quan nais. mors sans alane et sans | vide. maiz od sa veis quant lou cride.

---

1. Biffé.
2. En marge, écriture moderne : Bernars de Ventadour.
3. Biffé.

les | fait reuiure et morir[1]. et amar. ensim̃t | pot de me far. ma douce dosne et amor. | et guerir ma gran dolor. ||

61 Avsement 9 lolifans. qui | chat et non pot leuar. mes | li altre od lor cridar. de lor veis lou leuen | sus. et eu vol sigre itel vs. car mos mes | fais mes tan grieus et pesans. que se la | cors del pui et lou beubans. et lou dreis | preis de leaus amadors. non me leuent ia | maiz non serai sors. el deignaissen per me | clamar mercez. la ou jogar ni raison non | qui[2] val ren. 195 D.

Et se per lou fins amans non pos de ioie | coubrar. per toz iors mais laị mon chantar. | ne de mei non er ren pluz. ainz viurai 9 | me ranclus. sous sainz soulaz. car ma vi | de mes enuide et pesanz. ioi est mes doelz | et plaisens ma dolors. dont sui ie mieuz | de la manere al ors. car qui lou bat et || ten vill sanz merces. al douz degraz. et | meilleir en valghes. 196 A.

14 Bele mes la veis altana des | louseignol en pascor. que | foille es vers et blanche flor. et lerbe nais | en larfane. adonc tentissent li vergier. et || iois maurie tal mestier. quel cor mi rauif | et sane. | 196 B

Esbaiz 9 caus arana. vains et plans de | duisor. arai campes asa valor. seu sui de | plusor 9pane. que tuit soulaz mi sunt ger | rier. auiaz que lou faz destorber. tal cortei | sie es vilane. |

67 Ensi 9 eu sab triar. lou melz | del mon et causir. me don | dex de me iausir. et de la bele nonpar. ou iois | apris son estage. quere chacaz et guerpiz. et | de tot lou mon faidis. mais en son franc seig || norage. sest arrestas et aers. ou ert honras | et aders. | 196 C.

30 Tens de chantar non fal cor ni | raison. non fas saber se chans | mere grassis. mais ere mes cant vers a | mors failliz. per quei eu mestau maris. et || 9sirous. et post fai me defaillir mous par | dons. deserenans deit chascun ior chantar. | post ca mo[3] mi dosn dei chascun ioi troubar. | nouel sens. nouele valor. et beltaz pluz fine | et meillor. || 196 D.

49 Tart mi vendront mi ami tho | lousan. et tart verai fau | giaus et mont real. quer remasus es del tot | en baras. mos bels regnes. qui es dolz et cer | tans. he. bela dosna queu am et desir. des | ex vos plor. et del cor vos souspir. quan mi | membre vostre cors auinenz. el dolz regars. | et la bouche riens. 197 A.

Dosna ben oi larberc sant julian. quan pre | miers veng en vostre ric hostal. cainc dex ñ | feis tant auinent iornal. 9 ikel ior quil | forma de sa man. mirauill mei quan sot si | gent bastir. et vn tal glauc a fait per me | aucir. et vn 9nort quist tant dolz et tan | gens. se mocias liez en sui et jauzens ||.

62 Altresi 9 perceuaus. al tans q̃ | viuie. qui sesbahi desgardar. | et si non sab demandar. de coi seruie la lãce | et lou graaus. et eu sui altretaus. bona dos | na quan vei vostre cors gent. ensiment mu | bli quan vos remir. non aus pregar. ne ñ | sab 9sir. | 197 B.

---

1. *Et morir* biffé.
2. Biffé.
3. Biffé.

A Fielle de sens et de laus. juene ou jois sa | lie. vieille de preis et donrar.
197 C. juene de bel | dosnear. loing de folie. vielle destre leaus[10]. ‖ juene ou iouens ert saus. vielle en toz biaus | iouens auinens. vielle sanz viellazir. et jue | ne dans et de gent acueillir.

50 Altresi 9 cisnes fai quan deit | morir chant. et seviaus gẽ | [5] sor morrai et amais de san. mol ma tengut | amors al laz. et maint trauau sufert tas ne | per dan que cere me teng. 9nois cainc mais | non forfis ren. ‖

D. **100** Si 9 lenclaus qui a de mot dou | tance. bastist dedenz. et trenche | et fait archiere. en 9tre lost et prent de nui | re esmance. larcher defors. et es pluz engeig | nos. et fiert deuant per oc quil seit rescous. | [5] et mi dosne mi ten en tal balance. ‖

198 A. **92** Uos dosne ab vn dolz regart que | firent vostre oeill larron. qui | vindrent mon cor emblar. mais non firẽt | mesproison. et post que mon cor auez lai. | non crei que vos morir mi lai. per oc ben sai | [5] que sen volez aucirre. non pos moir atant | honrat martyre. ‖

98 B. **73** Biau mest que chant quan | vei del fau cader la foille 9 | tre vau. que li ausel restent lor veis. per | lou tens qui ses brunasis. eu qui per ioi | damor mesjau. dirai 9 sui damar iausis. ‖ [5] (*Reste de la colonne vide.*)

C. **89** Quan vei les praz verdesir. et | parens la flor granea. adonq̃s | pens et 9sir. damors quainsi malegrea. per | vn pou non ma tuea. tan soen souspir caĩc | non vi tan for colea senes colp ferir. aei. | [5]

Tota nuit souspir et veill. et tressal tote | endormia. per oc car ueraire mes quel meus | amis se resia. a. dex 9 seri garia. sensi deuẽ | gues. vna nuit par escaria qua me sen vẽ | gues. aei. | [10]

Donna qui amor saten. ben de auer fin co | raie. tal ni a quades la pren puis la laissa | per folaie. maiz eu len ten fin corage. ensi | lealment. cainc dosna del mieu parage. nõ | ou fiz tant gent. aei. | [15]

Dosna qui amic non a. ben si gart que | mais non aia. quamors pon vie demag. ni | tan ni quan non sapia. senes colp fai mort | et plaia. tal ia non garria. per nul mege | que ie naia. se mors non loida. aei. | [20]

Messagier leuaz matin et vai men la | gran iornaa. la chancon amon amic. li por | taz en sa 9traa. digas li que mol magraa. | quan membres del song. quel mi dist | quan mot baisaa. soz mon paueillon. aei. | [25].

Dins ma chambre encortinaa. fu il alar | ron. dins ma chambre ben doraa. fu il en | prison. ‖

198 D. **15** De bon loc mouen mes chancõs | per queu me deit rair aenant. de ben a | mar totes saisons. quamors men uensara | lou dan. queu nai sufert et sufrirai. trus | quèla sap qual mal quen trai. sim pan | [5] tais al cor en balans. que ben pot venser | vns enfans. |

Per dieu donna car mi euos uan celes qi | an druz gaban. et disons que trop en perdõs | nai chantat nen irai chantan. lou cor non | [10] pot dir co quil plai. la bouche non pausa peis | trai. maiz vol murir per vos amans. que des | amans viure dous tanz. |

Da non gabare lous bretous qualtresi vau | 9 il musan. et vei quades faz

dun dan douz. | car li soi tan fings sos enians. sin parc de lei | deus que farai. sin roman arta poc osai be | lamei er uilan dos tanz. quaissi vais doublan | mos talanz. |

Pos fait manez fait mi joious. per chausi | men vos o deman. et traiez mes ielz ambes | dos. sanc posui usanei camnam. queu nobs ames et mielz et maiz. queu non dic ni | no os odiri. ben sai de ver or moi lenians. sins | auses diri mos talans. |

Anc non raisonai denan vos. anc tan non | vos estui denan. quar anc sens vos sei enoios. | quadas die merces et clam. queu non lai trop | ni sai ni lai. merses car ami dosn non plai. sap | chaz quan vei vostre semblanz. pluz soi mus || que non soi parlanz. | 199 A.

Bens ioenz nobs est nulis enans. quar | vau toz iors de vos clamans. |

Del rei daragon pren talanz. veia que soz | preis es granz. |

70 Amors dousors mi assaia. | valors richors mi menaia. | gensors que flors es pluz gaia. esel quaissi | mauci em plaia. per que non vol quautra | meschaia. mais il me tormenta et mesglaia. | don souinent sent. martire 9sire. car dire ñ | aus mas quil maia cors 9uinens iens. traire | delire quabrire. quen fai mi menaia. et mi | te en tal uistenca. que dal non ai souinenca. | mais de leis qui toz iors ienca. et pois sim fai | aperuenca. qua ia de samor tenenca. per qeu | momet afufrenca. car ondranca. e pesanca. || lenlanca 199 B. ses doptanca. quab semlanca. quen | fai mi retrai. que iamai non don desesperā | ca. per quatendrai e ueirai si iamai troua | rai ab lei nulla cordanca. si que lesmai que ieu nai torn en iai dun murrai si non | len pren pizanca. |

81 Laltrier cuidai aber druda to | ta la meillor. 9ques egusse ue | guda et la belisor. velle antiue paupre et nu | da ben parlant damor. trames per oc quel | saluda et fac plaz gensor. mais la trace ma | lastruda queu per liei oidat. vels vin e tro | blat. peis et por salat. e loi calcada et vestuda || si men 199 C. ab boisat. quen loc damige es ven | guda. en tens tenebror. tint son pan en sor. | et en sus li cor. et trobai la piau caluda. cor | de el col. espaulle aguda. memella pendant et | vuida. 9 borsa pastor. pis ossut et plat. el vē | tre ridat. maigre rains. es cuisse ruda. dur | genoill et flat. et quant lai apercude. es | me vos irat. ab itant vir a la fuda. non sui | arrestat. |

Tan men es el cor creguda. rancune et gra | mor. que continence ai perduda damar per amor. | q̄ pensaua la canuda. que non ab calor. et vo | lie essre batuda subra son tabor. non ab tan lā | gue esmoluda. quegusse a9tat. demei la me | tat. del mal quab pensat. dont deurie essre | teguda per son lait peccuda[1] peccat. tos et agut | dae[2] ta et mal qui suda. sanz aber retor. | freit et seif et plor. od fresche dolor. ni ial | tendre ni paruda. que non sie amort feruda. | de tal mal qui non la tuda ainz la teigne | en langor. nel non ait denfat for pan mesalat. | et carne de vella truda. ou de porc

1. Biffé.
2. Biffé.

sorsemat. | pis de mar qui de loig puda. vin cras et boutat. | jan ñ es tant irascuda quẽ quidai essre vengat. ||

199 D. **78** Ensement *9* la panthere qui | porte tan bone odor. et asi | bele color. que non es beste saluage. qui par | force et par outrage. sie tan male ni fere. | que si loig *9* puet choisir. non auges pres | [5] lou muir. et en altretal semblance. *mi ten amor en balance. Q̄ fas segre segre che q̄ ñ | pos aber et sec mō dāp ꝑ far lou sen plaser*[1]. |

Ne ia por ce non plantere. negun tor da | mor. ainz prendrai en ioi dolor. son gentill | cor del parage. mes sel abes en corage. merces | [10] que non es encore. ensinc non pogres garir. | de mon mal trait et merir. asa simple sem | blance. et asa douce acointance. ou atan | gran beltat en son poder. per que non pos | laissar del veder[15]. ||

200 A. **23** *Jamais riẽ tal nō porroit far amor kiu*[2] | sie ennui ne mal trais ne afans. car el | ma fait tant auinent soucors. que re | stauraz ma les pertes el dans. quauie fes | a dreit per mon folage. et si ainc ior de | [5] ren ma fet mari. eu lou pardon lou de | tric el damage. car tal dosna fai mon | preis acueillir. qui mamende tuit que | ma fait sufrir. ||

200 B. Mol mi sab gent lou cor daltres partir. et | aiostar enli toz mes talanz. amors lou ior q̄l | fist del tans venir. ala bele. dont vn corteis sem | blanz. de ses biaus ex entredist mon corage. | si que ainc puis non pos virar aillors. adonc | [5] sab eu que lueill meront message. damors. | qual cor me ven freis et calors. iois et *9*sirs. | ardimens et paors. |

65 Tvit demandent quest deuen | guda amors. mais oiant toz | [10] en dirai

200 C. la vertaz. tout autresi *9* del soleill || estaz. qui per mant leu iete sa resplendor. | e al seir vait colcar tout ensament. sinc | fai amor quan a per tot cercat. et quan | non pot vengher ason agrap. torne sen lai | doncven premerament. || [5]

200 D. **20** En la vostre maintenence. mai | mis amors franchement | queu fusse mors verament. se non fust ma | *9* noissence. dont non eu en me peruence. | don muir quan pluz sui plaignens. dont | [5] mire me tan suuent. que ma cancon en | peruence. naurie maiz de valence. ||

201 A. **83** Lou premer ior que vi mabeli | li vostres biaus cors gens. | douz et plaisens corteis et debonaire. et | seu sap dir ni faire. nule ren. que vos ten | gues aben. ma douce chere amige al cors | [5] plaisen et gai. sachaz que mol mi plai. | seu fai ren qui vos sie[3]. ||

201 B. **99** *Si con laigue suffre lanaf courẽt | po ben tan gran ke mil hou | mes susten. ꝑ. I. clabel pert sō efforcalñt. pot ñ | suffrar mais q̄ nule aut*e *ren. si ua de le q̄*

---

1. D'une autre main.
2. Autre main, comme plus haut.
3. Appel, *Prov. Inedita* dit à propos de la forme *sie*, 326 n : « Wenn nicht zu ändern ist, haben wir es in *sie* mit einer franz. Form von *seoir* zu thun. » C'est inadmissible : ce morceau est certainement d'origine provençale et il faudra corriger d'une manière ou d'une autre : « s'eu faz ren queus plasia? »

defail[1] | a merces. et molt mi plas que daltre part | ⁵ mi vire. et sab per ver que non aus ren | desdire. el vol mon dan. et eu li vol amor. | quer assas sui defaillens amador. ||

32 Laigue puge *9*tre mont | al fum et al nuile et al | vent. et quant est aut et descent. et sa | chent tuit cil del mont. quensement || puge valors. abenfas et ab ennor. et | quantt est aut descendrie. son ben non | la soustenie. et degrem esser enuious. | del markeis et des altres prous. et des | onras *ric fas kiu fen*[1]. 201 C. 201 D.

4 En ioi mof lou vers et *9*mẽs || et en ioi reman et fenis. *et* | *sab q̄ bone en est la*[1] *fins carbõs et* | li *9*mencemens. per la bone *9*mencance. | mi ven iois et alegrance. et per oc dei la | ⁵ bone fin grasir. que toz bens faz vei lau | sar al fenir. || 202 A.

26 Non malegre chans ni cris. | danz el. non fai cors en *greiz*. | *ni non sap ꝑ q̄ tenghez ni per* des mous dis. car ben lous perdrie. seu cui | die que volghes. ami dosn pres ni mer | ces. car non tengues que per me si chausis. | perdons tal mi sui faillis. || 202 B.

7 Lan que fueille et bosc jaur | rist. que flor sespan et ver | dure. per vergiers et per praz. et lauzel | qui sestai tenic sunt gai. per me lou | fueillas. altresi chant et mesbaude. et | vif de ioi et rauerde. et fueill segont | ma nature. || 202 C.

54 Loiaus amis cui amors tiẽt | ioious. deit ben essre alegres | et jauzens. lars et ardis adreis et amoros. | ere quan veit lou gais termines gent. q̄ | foille et flors sespandis per la plaigne. el | rouseignol chante iouste el vert fueill. mais | eu non am lor dous chans tant *9* sueill. | pos mi dosn plaz que toz iors mi suffragne. || 202 D.

2 Tal amor ai en mon cor encubi | de. per que mi ten per ric et | per honras. et plaz me mout que sie en || amoraz. et en am (*coin arraché*) — | ⁵ causide. et pos amor me — | me pot tot lou tort amendar. que magra. — | se dital mi destregne. et seu fai ben bone a | uenture auegne. || 203 A. 203 B.

82 [*Index*: Li dous chans] que lauzel cride. | — esbaudir mon corage. ha. | — en per boschage. la veis ques de le par | tide. ere mes venguz de nouel lou talens. | noton et ridel. et amerai *9*me pastor. | aurill et mai et tans pascor. || 203 C.

36 Bes mes quan sunt li fruit | madur. que rauerdissent | li gaim. et lauzel per lou tens obscur. | baissent de lor veis lou refren. tan redou | ten la tenebror. et mous corages senan | ce. et chant per ioi de fine amor. ou nais | ma bone esperance. || 203 D.

80 Ha. me non fai chantar foil | le ni flor. ni chanz dau | zel. ni louseignol en mai. mais la meil | leur de toutes les meillors. et la gensors de | la gensor queu sai. mi fai chantar leu | preis que de li nai. car per son preis dei | ie ben chancon faire. si ferai eu pos li vẽ | aplaiser. car ren non fai fors que lou | son voler. tant es vaillanz et sage et | debonaire. || 204 A.

---

1. Autre main, comme plus haut.

204 B. **3** A chantar mes al cor que ñ | deurie. tant mi rancun ce | le a qui sui
204 C. amigs. et si lam mais que | nule ren que sie. non mi val ren beltat ‖ ni cur-
tesie. ne ma bontaz ne mon pres ne | mon sen. altresi sui enganade et
tragide. | queusse fait vers lui desauinence. ‖

104 D **48** Qvant hom est en altrui po | der. non pos toz sons talanz 9plir. ainz |
auen. souent aguerpir. per altre graz. | lou son voler. et pos en poder me
sui mes. | damors sigrai et maus et bens. et tors et | dreis et dans et prous.
quensi lou 9man | de raisons. ‖

205 A. Ci 9mencent li motet.

MÉMOIRE EN PROVENÇAL

PRÉSENTÉ, EN 1398, AU COMTE DE SAVOIE

PAR LES

GRIMALDI DE BEUIL

I

Les documents en provençal du comté de Nice sont fort rares, aussi nous sommes heureux d'avoir pu trouver aux archives d'État de Turin une longue pièce écrite en cet idiome dans les dernières années du XIVe siècle. C'est une époque où l'on peut présumer que le langage était encore très pur. Depuis lors, de nouvelles relations politiques et commerciales s'établirent entre cette région et le Piémont, le comté étant passé sous la domination de la maison de Savoie, relations qui introduisirent peu à peu des éléments étrangers dans le langage niçois et finirent par le modifier considérablement. Cette pièce historique, encore inédite, est écrite sur un parchemin mesurant 1m 50 sur 0m 61 et se compose de 176 lignes; l'écriture en est assez claire et généralement assez bien conservée, sauf à la partie moyenne et inférieure de l'acte, où de larges traces d'humidité empêchent çà et là de lire quelques mots. Elle a été analysée dans son histoire des Alpes Maritimes[1], par l'abbé Gioffredo, qui en a rapporté textuellement les premières lignes.

Il s'agit d'un mémoire de protestation présenté, en 1398, par Jean de Grimaldi, seigneur de la baronie de Beuil et sénéchal du comte de Savoie pour les pays de Provence nouvellement

---

1. Edition des *Monumenta Historiæ patriæ*, série des *Scriptores*, II, 959; éd. in-8o, III, 377.

annexés, et par Ludovic son frère. Ces deux seigneurs, mécontents du nouveau suzerain auquel ils avaient livré le pays et jaloux de l'autorité des officiers savoyards qu'on envoyait à Nice, étaient entrés en pourparlers, paraît-il, avec la maison d'Anjou et avec la république de Gênes, dans l'intention de leur faire passer le domaine du comté de Nice. Quoi qu'il en fût, ils commencent, dans leur mémoire, par se justifier de cette intention, puis ils exposent longuement toutes les persécutions que leur avaient fait subir les officiers du comte de Savoie. Ils avaient donné procuration à un envoyé d'exposer leurs griefs à la cour de Savoie ; celui-ci, muni de lettres de créance du 24 novembre 1397, présenta, le 6 janvier de l'année suivante, à Bourg en Bresse, au comte de Savoie les réclamations des sires de Beuil formulées dans deux pièces, la première *quendam rotulum papireum scriptum lingua seu ydyomate Provincie*, la seconde en latin. La cour désirait gagner du temps, car elle répond d'abord que ce jour est celui de la fête de l'Épiphanie et qu'on ne peut s'occuper d'affaires. On remet donc au lendemain. Ce jour-là, les conseillers du comte n'étaient pas tous arrivés : on renvoie la réponse au mardi matin. A l'heure fixée, le délégué niçois se présente, on renvoie la séance au soir ; le soir, on lui répond que le comte est sorti et on lui remet une réponse cachetée adressée aux Grimaldi. Tels sont les actes qui précèdent le *factum* en langue provençale. A ce *factum* fait suite l'autre document latin, qui insiste particulièrement sur l'exposé des principaux griefs contre les officiers du comte et sur diverses réclamations : demande de restitution des châteaux occupés par le comte, confirmation des droits et privilèges qu'il leur avait jadis accordés, mise en liberté de leurs parents et serviteurs.

La réponse du comte de Savoie fut favorable, car l'année suivante une trêve fut conclue, puis en janvier 1400 la paix fut rétablie par un nouveau traité.

Le mémoire même présenté par les Grimaldi, et qui était sur papier, n'existe plus ; le parchemin est le procès-verbal authentique des conférences rédigées par le notaire Guillaume Teysserandi de Grenoble sur demande du délégué des Grimaldi. Il s'agit donc d'une copie faite sur l'original et le jour même de sa présentation. Sur le dos se trouve le titre suivant : *Son las protestas fachas per mons. Joan de Grimault s^r de Bueyl, en lo tens de la guerra.*

[26]Ayszo son las rancuras dels autrages, ontas, vergonhas e despietz e dapnages facz, tractatz... per mons. Oddo de Vilas governador e regadour [1] de [27]l'eluxtre e traque poysant princez e excellent mon senhor le conte de Savoya e per los ufficials mandatz per lo dich mons. Oddo de Vilas as aquestas partidas de Prohensza a governar lo dich pays de mon senhor de Savoya, coma leuctenent del dich mons. Oddo, los quals [28]mons. Oddo de Vilas e desotz dich ufficials, leuctenent syeus, ant fach enjuriosamens e vergonablament, contra drech e justicia, contra loz senhor de Buelh e son frayres mons. Loys e mons. Andaro, e contra la dama de Buelh e sos frayres et sos enfans, parens, amises [29]e servidors, estant pres loz senhor de Buelh e son frayre mons. Loys entre las mans e en preyson de mesier Anthonioto Adorno duze que era adonx de la ciptat de Jeona e del comun. E tant tost quant lo senhor de Buelh e son frayre foront en preyson dedins [30]lo castel de Ventimilha preysoners, foront requistz per messier Jorgo Adorno frairez del sobredich mesier Anthonioto, que, si los dich senhor de Buelh, coma governadour del pays, e mons. Loys son frayre, volguessant consentir e obrar de metre lo pays [31]de Prohensza, que lo dich senhor de Buelh governava, en mans e en senhoria del rey Loys, e si non y poguessan metre tot lo pays, y messesant la Turbia, Esa e Villafranqua, e forant deslivrat tantost e foraz de preyson, e lo dich mesier Antho-[32]nioto lur feraz autreyar au rey Loys tout quant mon [2] frayre, responderon al dich mesier Jorgio, desus escripch, que mays ameran morir en preyson o que fossan menat a Jeona e perdre la testa, de la qual causa erant menassatz per lo sobredich mes. [33]Jorgo, qui si ellos bayllesant ne acoventessan de beyllar un plen pe de terra del pays de mons. de Savoya a rey Loys, ne aucuni de Jenoa, ny a deguna autra persona, non obstant que o agessant pogut far, car tout los castels erant a las mans de lurs parens, [34]amises e servidours ; e d'aquet fait pot testifficar Johan de Champroya, lo qual futz mandat a Jenoa al duze e al comun de par mons. de Savoya per lur deslivransza; e vent el castel de la Pressa anbe mes. Jorgo Adorno, ont lo senhor de Buelh e son frayre [35]eran en preyson, al qual Johant de Sant Proen fom dich per lo senhor de Buelh e son frayre que el vengues a mons. de Savoya e a son conseilh requerre que messesant governemant el pays, que non sy perdes a mons. de Savoya, o que y vengessa en Prohensza, [36]quar lo dich senhor de Buelh manderaz a la dama de Buelh que li fesessa bayllar las fortaressas al dich Johan de Sant Prohen e nom de mons. de Savoya per en especial, quar non volgron consentir la requesta del dich mesier Jorgo, an [37]estat en preyson, mays per aquel fait que per autre, .xvj. menses cascuni, en un grant pareilh de ferres; e en remuneracion del trabaylh e de la pena que n'ant suffert e del bon servici que pensant aver fach a mons. de Savoya, que Dieus [aya] l'arma, quant [38]lo feront senhor de Nisza e de l'autre pays que a en Prohensza, e per donar melhour essemplez a ellos e a tout autres que vuel-

---

1. *Sic*, corr. *regidour*. — 2. Il faudrait *son*.

hant servir, creyser e oumentar lo ben e l'onour de l'ostal de mons. de Savoya, mons. Oddo de Vilas els autres vengut en Prohensza, leutenens per lo dich mons. Oddo de Vilas a governar lo pays, an randut al senhor de Buelh e sos frayres e a la dama de Buelh e als bens, parens, amises e servidours que desos s'en set, e mays d'autras ontas, despietz, dapnages e vergonhas que non son escrip e que seriont trop lonc a escrieure. E premeyriment, que tant tost quant foront preyses los senhor de Buelh e son frayre, mons. Oddo de Vilas mandet Franceys Compans a Nisza an letra de cressensza de monsenhor de Savoya que sy dirigiar a la dama de Boelh, mostrant de confortant[1] la, de part mons. de Savoya e de mons. Oddo de Vilas e del conselh; e d'autra part lo dich Frances Compans, dedins petit de jors, presentet letras al conselh de Nisza de cresensza que el era fach governadours; e intret en l'ufici e puis s'en ven... tant tost al castel de Nisza an .C. o .vj. vins hons armatz, on n'avia mais de ribautz e de caytieus que de bons, e dit a la dama de Buelh que ella penses de salhir del castel e d'anar s'en en Villar, on que volgues, car laïns non volia que estes plus : la qual dama pôt a grant pena tant far que per aquella nuech la layssessa en lo castel habitar per far en trayre sa rauba e so que avia dedens; e non obstant que fos si malauta d'un bratz que a malas penas si podia ajodar, e tota la nuit cridant, diverses de la compania de Frances Compans, que grant pecat eras que non metiant a saquemant tot quant que avia dedins lo castel de la dama de Buelh, e non batiant dels enfans los paires[2]; e lo matin l'en giteron coma se fossa una petita serventa, e qualt que anes en vila a l'ostal de sa mayre; e vey aysy lo primer guisardon. — Item, apres aysso lo dich Franceys Compayns fit gitar fora de la villa de Nisza tos los escuyers e servidors e servideris que la dama de Boelh tenia, sal que una serventa : lo segon guisardon es ayso. — Item, apres aysso qualt la dicta dama de Boelh feses ostar e mandar fora de Nisza tour sos enfans fora[3] d'un petit que non avia mas que .II. ans, e mandar los en sa terra de Buelh, a tout lo mal temps que era e la grant yvern, que cuideron estre morts per lo camin, quar Frances Compans los volia far penre e metre en preysons, quar la dicta dama non volia far baylar al dich Frances Compans lo castel de la Turbia, ny las autras fortaressas, ni a tant que n'agessa letra de mons. de Savoya e de son conselh per escusa de son marit e siena, e car lo dich Frances Compans, en la letra que li avia mandat de mons. de Savoya de cresensa, non l'en avia ren dich, mas que mons. de Savoya volia que li fos fach plaser e honor plus que [illegible] e grant cop d'autras honas parolas, de que fey tot lo contrari : lo tiers guisardon. — Item, apres aysso gitet Frances Compans los frayres de la dama de Buelh de lur hostal de Nisza e fora de la vila, e los y fey venir estar per los companhons del sesenquier[4]

1. Corr. *confortar*. — 2. On lit plutôt *paras*. — 3. Pour *tres*. — 4. Corr. *senequier*, qui se retrouve plus loin.

fora de la taula, dinant si decosta ella, losquals confortavant la [51]dicta dama de Buelh lur seror, al mieulx que podiant : lo quart guisardon. — Item, apres ayszo fey comandament lo dich Franceys Compans que a la dicta dama de Buelh non venguessa parlar ni veser deguni, ny deguna de la ciptat de Nisza, [52]ny denguni[1] autre que y vengues, e aquo sus grant pena, mas li facia estar e nuech e jort los compagnons del sosviguier aszque denguni non li vengues : lo sinquens guisardon. — .....comandament Frances Compans a la dama [53]de Buelh que tant tost pensat[3] de vuydar e de eysir fora de la ciptat de Nisza; e si non o feses, que el li fera, so est una nuech en l'ostal que ella estava e venia una ...feyturira; [54]la qual dama qualt que ella si partis de Nisza, e a grant pena pot aver .j. frayre sieu qui l'acompagnes, e boticari e dous notaris compaire sieus, sen deguni autre..... sieus que pogues aver, an grans [55]neus e a grans pluyas e mal temps, convent que partissa de Nisza e gitada defora, coma si fossan una paura guaysanaris : lo seysen guisardon. — Item, apres ayszo... tors, ontas e vergonhas e dapnages [56]que li erant estat fatz, si mandat[4] .ij. servidours sieus a mons. de Savoya e a mons. Odo de Vilars e als senhours del conseilh, que lur plagues de remediar que las dichas ... e que rason li fos facha e non [57]tort. E sus ayszo mons. Odo de Vilas a escris a la dicta dama que mons. Deris de Valgrinosa fora tantost de par de sza en Prohensza, e repareraz las causas que... en maneyra que la dica dama fora [58]contempta; e si fetz, coma desotz s'en set apres, e tantost coma mons. Deris de Valgrinosa fon vengut en Prohensza, la reparacion fon aquesta que el anet levar... senhor de Buelh lo castel del Puguet [59]e tota la val de Masoins, lo qual mons. de Savoya, que Dieus aya l'arma, lur avia donat, quant vent a Nisza esser senhor per lur oubra e tractament, e ja avia pres la possession e tenian, e de la val de Masoins pres l'omage [60]mons. Loys : lo septen guisardon. — Item, apres comandet lo dich mons. Deris als hommes de Roura[5], los quals eran e son de la senhoria de Buelh, denant que mons. de Savoya vengissa en Prohensza, que non deguessan donar, ny res[61]pondre denguna renda a la dama de Buelh ni a deguni per ella d'aquel luec, mas volia aver la fortaressa del castel de Roura, si ages pogut, antras sas mans : lo .viij. guisardon. — Item, apres lo dich mons. Deris [62]passant per lo castel del Sares[6], lo qual era e es de mons. Loys, frere del senhor de Buelh, avant que mons. de Savoya vengessa en Prohensa esser senhor, lo qual castel mons. Deris volia aver en sas mans, e comandet [63]a aquellos que lo gardevant que, sus la pena de la forca, lo li aguessan rendrez e beyllar antre sas mans, vollent lo levar a mons. Loys : lo .ix. guisardon. — Item, apres ayszo un petit benefice de nostra dama de Clans, loqual es doptat per

---

1. On lit plutôt *deuguni*, ici et plus loin. — 2. Suppl. *Item apres ayszo* fey. — 3. Il faudrait en prov. *penses*, en fr. *pensast*. — 4. Corr. *mandet*. — 5. Village de la vallée de la Tinée. — 6. *Sic*, voir la table.

[64]l'ostal de Buelh, lo qual tenia mons. Andaro de Grimaut, frayre del senhor de Buelh, el dich mons. Deris de Valgrinosa si lo lever tant tot au dich mons. Andaro e vendet apres tot lo moble que s'atrobet dedins e buyllet lo dich [65]uffici en mans de l'evesque de Glaneves, enemic de mons. de Savoya, per certa simonia que n'ac d'argent de l'evesque, sso es a suber .ij. c. florins : lo .x. guisardon. — Item, apres lo desus ditz descipols (?) mons. Derins de Valgrinosa e Frances Compans, [66]vent mons. Oddo de Vilars lur maystres a Nisza e fom requist per part de la dama de Buelh que li plagues de far li far rason de la renda del castel de Roura, que li eran estadas arrestadas, e que en aysma coma lo castel e las re[67]ndas eran del senhor de Buelh marit sieu, li plagessa a comandar o de far comandar [illegible] homes de Roura que lour fossan donadas e pagadas, e que los tortz, enjusticias e dapnages que li erant agut e li erant fach, li [68]plagessa de remediar y e far rason e justicia, de la qual causa non a ren volgut far, mays non en fetz poynt de conte : lo unsen guisardon. — Item, apres ayszo, outra la forma dels patils e convencions juradas e fachas per mons. [69]de Savoya, que Dieus aya l'arma, quant vent esser senhor en Prohensa, al senhor de Buelh e a son frare promet[1] et juret de non vexar los del fayt de deguni del papas ne de l'acordi de la Gleysa, ni de laysar los vexar a deguni [70]dels sieus ni deguni del pays, generalment ni especialment contra lur voluntat ni bon plaser; et non obstant sso, lo dich mons. de Savoya donet la renda de l'evesquat e de la badia de Nisza e en fetz bonas letras e de son sugel sugelladas [71]al dich senhor de Buelh que las dichas rendas fossan de mons. Guillem de Grimaut, que Dieus aya l'arma, lo qual era vieu en aquel temps, e de mons. Andaro de Grimaut frayres del senhor de Buelh entroz aytant que fossan provista en [72]sainte mayre Gleysa per lo servici que lo dich senhor de Buelh e son frayre mons. Loys li avian fait, el dich mons. Oddo de Vilars, tant tost quant fu a Nisza, rendet a l'evesque de Nisza, lo qual era estat tot jort e es enemic de [73]mons. de Savoya, l'evesquat, e los mes en possession de sa renda del dit evesquat per mil e dos cens flor. o plus que n'at lo dit mons. Oddo e alcuni de son conseilh, e lo desus dit mons. Derins de Valgrinosa, coma leuctenent de mons. Oddo, [74]tout jort vessant e comandant a grans penas a la dama de Buelh e als hommes de la terra de Buelh que deguessant obesir e las rendas baylar a l'esvesque de Glandeves, de que la dicha dama e homes an agut grans dans e viten [75]essers[2] : e ayso es, etc., lo .xij. guisardon. — Item, apres ayszo lo susdit mons. Derins de val Grinosza esta[n]t a Nisza leuctenent pour lo dich mons. Oddo fey trateyment e fey pendrez lo castel de Gatieras e Napolion de Grimaut frayre de [76]la dicta dama de Buelh, e la dicta presa fey tractar e far a certz preyres e capellans enemises de mons. de Savoya, lo qual erant de la terra del senhor de Vensza, homes del rey Loys, lo qual Napolion fon nafrat e plagat entru a la mort, [77]e de una man despoderat, e tot son folre

1. Corr. *promes*. — 2. Corr. *vieutenenssas ?*

de l'ostal pres, detengut e raubat, e son castel pres e establit per lo dich mons. Derins, lo qual castel era agut donat al dich Napolion e als sieus per mons. de Savoya, que Dieus aya [78]l'arma, e quant lo dich Napolion plagas, lo dich mons. Derins lo fetz metre dedens lo castel de Nisza, coma bon mege en preyson, e a grant pena lo laysava mejar, e lo tent ben tres meses en preyson, e an retengut e tenont lo [79]castel que jamays deguna rason ni justicia non an pogut aver si non mensoneguas e bellas parollas sen frut. E quant demandava lo sieu esser tornat tout jort en preyson, e ayszo es, etc., lo .xiij. guisardon.— Item, apres ayszo, [80]quant lo senhor de Buelh e son frayre foron fora de preyson e foron en Menton per venir a lur meyson, van escriure a la Corna de Rogimon, lo qual avia laysat son leuctenent mons. Oddo a Nisza, que ellos avian ausit qu'el dich Corna [81]avia establit los passes e per mar e per terra per penre los, e que ellos n'avian grant meravilha, quar ellos veniant per anar s'en a lur ostal ben e graciosament, e que, de lur hostal en foran, ellos demanderan rason a mons. de Savoya e a son conseilh de [82]las oustrages que lur eran estadas faytas mal a poynt, e que as el ni al pays non n'ayan ren a demandar, quar non lur podiant far rason, per que volian saber de la Corna se podiant passar seguremant per la terra de mons. de Savoya [83]a anar s'en a lur ostal; e la Corna lur mandet per lo bastar de Bussin que el lur deffendia que non fossan si ardit de venir a Nisza e per l'autrez pays de mons. de Savoya... que y pogessan passar, [84]quar so que non avia devedat non calia que asegures ny desasegures, per que sus ayszo covent que lo senhor de Buelh e son frayre passessan per lo terren del...; lo .xiiij. guisardon. — [85]Item, apres ayszo, estant lo dich senhor de Buelh e son frayre a Menton, lo bayle de Levens, hommes del dich senhor de Buelh, los vent vesir a Menton per plaser que ac de lur desliuransa, coma tout fisel home deu aver del ben de son [86]senhor, e quant lo dich baylle s'en fon tornat a Levens, la Corna de Rogimont lo mandet querre e lo fey metre en preyson, e la nuech, a la corda estacat, lo fey finar .ij^{c}. florins, que avant que jamais sia sallit de preyson l'en fait [87]pagar cent e .xxx. flor. : lo .xv. guisardon. — Item, ancara[1] mays mons. Deris de Valgrinosa si fetz penre Anthoni Peyre de Nisza, amic especial e servidor del senhor de Buelh, lo qual s'era tout jort travaillat en lo ben e en la [88]honor de mons. de Savoya, e mes y coris e bens tant avant coma deguni autres del pays, segon sa poyssansa, e lo mes en preyson en dos (?) pais de Senes, e li fes finar e pagar .iij^{c}. flor. avant que li escapes, sen coneysan [89]sez du jugi : lo .xvj. guisardon : — Item, lo dich mons. Deris e mays la Corna de Rogimont ant fach cridar, cascuni estant ufficial, que deguni non fos si ardit, sus grant pena, que venguessant vesir lo dich senhor de Buelh, ny [90] son frayre, ny parlar lur, coma si fossan escominiatz o Jusieus o Sarasins : lo .xvij. guisardon. — Item, lo dich mon. Derins fet penre Matieu de Grimaut, frayre a la dicta dama de Buelh e loz fet metre en

1. Ms. *apcara*.

preyson sen deguna rason, mas [91]per aver de son argent, al qual fat pagar entre joyels e argent de cent a .vj[xx]. florins : lo .xviij. guisardon. — Item, apres ayszo .ij. bons homes de Barcillona, los quals dels mellors e dels plus leyals, e son de mons. de Savoya, [92]e l'uni a non Falco Arnaut e l'autre Salvayre Manuel [1], los quals erant vengut vesir lo senhor de Buelh, e quant la Corna o a saput, los a mandat penre per metre en preyson, e lour penre e raubar tot so que eraz [93]dedins meyson; et quant aquellos son anat en Savoya e an appelat a mons. de Savoya, e an aduch letras d'el que deguessant esser restituit de lur dapnage, quant presenteront las letras al capitan de Barcillona, los fetz metre [94]en preyson : lo .xix. guisardon. — Item, apres ayszo lo dich senhor de Buelh volant demandar rason als desus dich mons. de Savoya, [mandet] Peyre Negre, home e procuradour sieu e de son frayre, a supplicar a mons. de Savoya, presentant li [95]la supplicacion e requestas que li plagues que los tors e injusticias que erant fachas al sobredich senhor de Buelh e son frayre que li plagues de far reparar, e de far rendre a mons. Loys sa terra que li era aguda levada per mons. Deris d'aver... franchi[96]ment de las convencions fachas e juradas entre monsenor de Savoya el dich frayres, e de szo demandar carta e cartas; e quant Mermet Rogiet secretari de mons. de Savoya legi(?) la dicta requesta, mons. Odo de Vilas... et non en ley[97]set far carta deguna, mas lo menacet fort, tan que s'en retornet sens deguna causa fayre : lo .xx. guisardon.— Item, apres ayso lo senhor de Buelh e son frayre non cessant si de requerre lur senhor mons. de Savoya, si anet mons. Loys en non de si e de son frayre [98]en Savoya al dich mons. e a son conseil, requiant [2] li que li plagues de far rendre al senhor de Buelh la senescalcia, la qual ly avia donat mons. de Savoya, que Dieus perdont, a .x. ans, coma esta prevelegons(?) e letras [3], e li plagues de far rendre sa terra, la qual li [99]era estada levada per mons. Derins, e mons. Odo de Vilars li respondet que de szo non fera ren, e li dicz pron de paraulas ergolosas e malgraciosas, e fon dic al dit mons. Loys, per alcuns de pais de Savoya que, si non partis tantot, que mons. Odo de Vilars lo fera [100]penre, non obstant lo salconduit que avia de mons. de Savoya, per que lo qual [4] a partir an grant coyta : lo .xxj. guisardon. — Item, apres ayszo mons. Loys es agut retornat a l'ostal de son frayre e sieu e anet a Monegue per alcunas besognas que [101]y avia a far, la Corna de Rogimont li a fach penre, e lo castellan de la Turbia an son nom, certa quantitat de bestian e de rouba, la qual li anava a Monnegue per sa bessonha, laqual bestian e rauba... recoubrar; e apres szo la dicta [102]Corna vat amassar diversas gens de Nisza e de l'autrez pais per penre e per etablir las doas pars del castel de Levens,que sont del senhor de Buelh, en lo qual luec de Levens anet e nou... : lo .xxij. guisardon. — [103]Item, mons. Oddo de Villars, quant fon a Nisza, lo

---

1. Quoique le parchemin soit ici un peu endommagé, on lit *Manuel* et non *Maurel*, comme a lu Gioffredo dans l'analyse de cette pièce. — 2. *Sic*, corr. *requirent*. — 3. Corr. *coma consta per prevelegis*. — 4. *Lacune ?*

senhor de Buelh e son frayre lur aviant mandat .j. de sos servidors an letras comant ellos erant deslivre de preyson, e que aviant grant desir... lo dich [104]Valentin servidors lour li ac bayllat las lettras, e s'en anet portar en d'autras a la dama de Buelh, e puis, retornat a Nisza ont avia sa molier, e mons. Odo la fat penre e... la Corna [105]de Rogimont que li feses donar de (?) tract de corda, e si fetz, e tantoz (?) que lo dich Valentin esta coma mort e despoderat, e li volgron far dir per forsza de torment causas... de Buelh [106]e son frayre a mesier Sadoc Sapia, jugi que era d'apellacions, loqual facia tirar Valentin, per comandament de la Corna; dit Valentini : « Si tu voles enpoysonar lo senhor de Buelh...[1] deslivrez (?); » [107]lo qual baylet non o volc autroyar a la Corna de Rogimont l'a depuys tan tengut en preysons tro a tant que n'a agut, el els autres, .lxv. florins : lo .xxiij. guisardon. — Item... sieu home [108]e vicari de sa terra en Puymont per sas besonhas proprias, non per causa de dapnage ny de deysonor de Savoya, e la Corna sabent o mandet (?) al bayle de sant Esteve... lo dich [109]home del senhor de Buelh, que lo preses e lo li menes estacat a Nisza, lo dic bayle avia fac mas si lo dich home... Corna de Rogimont [110]en vol aver cent... de la villa que si soperon la nuech en lo dich home del senhor de Buelh... far tirar a la corda [111]tro a tant que... lo juge ny voler... que tota la [112]terra que li era estada donada per mons. de Savoya... aguda levada per lo susdit mons. Oddo... trobar ambe lo dich [113]mons. Oddo lo dich mons. Loys escrius una letra a la Corna et al[s] sendegues de Nisza, que sa entencion non era poynctz d'aver mons. Oddo de Vilars per ufficial ni autre en son non... lo dapnage e des[114]trucion de si e de son frayre e la dicta Corna de penre e de far penre e destruyre de cors e de bens lors e lurs servidours ambe tratamens e engiens (?) malvayses, de que proceder (?) alcuns... e la vila de Nisza, e per diversas [115]autras malicias, trotz[2] e eniquictatz que erant tot jort fachas al desus dich mons. Loys, per que los censdegues de Nisza requere feron lo senhor de Buelh per lurs letres que... volges cessar [116]de non far dapnage a ellos ni a leurs gens, e sus ayso lo dich senhor de Buelh y mandat de sas gens per remediar a la dicta malenconia, als quals est mal vengut (?)... Lo susdich senhor [117]de Buelh vesent la dicta malenconia que era entre lo dit mons. Loys son frayre e la vila de Nisza, la qual despleysiaz fort, e vesent la requesta dels cendegues de Nisza, si escrives una letra a son frayre, mons. Loys, lo noble (?)... Amerigon d'Auriac [118]e Peyre Negre clavari de sa terra e home sieu e Johannet de Selhont servidors sieus, per pregar a son frayre que riota ny malenconia ne fossa entre el e la villa de Nisza, e per... e poynt a sa [119]poyszansa, e atresin lo dich Amerigon d'Auriac anava au dich luech de Monegue per penre congié del dich mons. Loys de Grimaut per anar s'en en son pays vers monsenhor... e anar a son servici; [120]e sus szo aneron al dich luec de Monegue, e quant agron parlat al desus dich mons. Loys, retornant s'en vers lour senhor de

---

1. Suppl. *tu seras?* — 2. Pour *tortz*.

Buelh ensemps an lo noble Vita de Bloys, loqual per [121]alcuns argen que avia a recobrar a Turin de mons. de Savoya, que Dieus aya l'arma, per lo bon servici que li fetz quant vent esser senhor de Nisza e per aucunas autras besonhas del senhor de Buelh, non pas causas que fossan contra lo [122]ben ni el onor de mons. de Savoya, la qual causa plus tost volgra morir, e vent lo desus dich per mar, quant foron devant Nisza, una galiota de Catalans los asalhi... que s'apella [123]Esa e del destrech de Nisza, pensant esser saul[1] coma e la terra de lur senhor de mons. de Savoya coma deviant, quar entre Sarasins en aytal cas feran segur, lo castellan del dich castel d'Eza e las gens del luec presarent [124]lo dich Vita, Aymerigon, Peyre Negre e Juhant de Selhont e diverses autres homes e servidors del dich senhor de Buelh, e los meneron a Nisza al dich Corna, las mans liadas tras... coma se fossan traydours, e szo fom per son comanda[125]ment; e quant foron a Nisza, la dicta Corna los fet metre en secres e en preyson, e apres .v. o .vj. jors la dicta Corna de Rogimont fait venir devant si Aymerigon d'Auriac e Johanet de Selhon e dous autres, sensa far proces[126] deguni contra ellos, ni autra conneysansa de drech, non obstan totas apellacions per aquellos fachas, comandet que Amerigon, Johanet de Selhon e dous autres fossan pendut per la gorja e lo desus dich noble Merigon ausent szo, [127]requis a la Corna que li plaguessa, pos lo volia far morir, que li feses tranchar la testa per honor de mons. d'Arma[n]hac, del qual era home e subgiet, e per honor de son hordre, lo qual li avia donat, e per drec de gentillesza; [128]e adont lo dich Corna respondet que non en fera ren, mays lo fera pendre coma layron, e lo fet pendre e el e Johan de Selhon e dous autres en lur compania, e ancara tenont lo dich Vita, Peyre Negre e tos los autros en prey[129]sons, mout a mal ayse e en grant detrecha, e a fat tirar lo dich Corna, Peyre Negre a la corda per tant de vetz que coma mort es restat e es tout jors del grant torment que li fant endurar per far li dire causas contra [130]lo ben e l'onor del senhor de Buelh e de son frayre e per destrucion lur e de sos parens, servidors, amises; las quals causas sunt falsas e malvaysas e contra veritat, e son totas fachas per deyssonour, onta e despiet del dich senhor de [131]Buelh e son frayre. Per que lur sembla que aysi a malvays guisardon e croya paga del bon servici que lo senhor de Buelh e sos frayres parens, amisez e servidors an fach a mons. de Savoya, que Dieus aya l'arma, cant lo feron senhor de [132]Nisza e del pays e a mons. que es aura, quant li feron penre los omages. E per totas aquestas ontas, autrages, despiecz e dapnages, e diversas autras que sarian trop longas a escriure, lo dich senhor de Buelhe son frayre mons. [133]Loys mandan supplicar e requerre a mons. de Savoya e a son conseilh que li plassa de metre remedi en las desus ditas causas mal faytas e mal a point contra los susdich senhor de Buelh e son frayre, parens, amises e servidours, e en lo cas [134]que non li plasza tantost de remediar y sensa denguna demora, lo dich senhor de Buelh e son frayre

---

1. Pour *salv*, sauf.

mandan protestar e protestan per lur dever e honor al dich mons. de Savoya e son conseilh que d'aqui avant metran remedi en lur [135]faich e si conselhirant come bon e bel lur semblara; atendent que ont non lur atenden ren que mons. de Savoya, que Dieus aya l'arma, lur agues promeys ni jurat... que non sien [136]destruch per la malicia et eniquitat de mons. Oddo de Vilars, enemic lur capital e mortal per son grant tort, et que jamays non li feron onta ni... lo dich mons. Oddo, coma governadour [137]e ufficial de Savoya, tos jors los a volgu e vol destruyre, e non obstant toutas ontas, despiecz e dapnages desus escris, lo dich senhor de Buelh... fach ni volgu far de no-[138]vel contra ufficial sieu ni deguni del pays entre al jort d'uy, e esperant tout jort que mons. de Savoya e son conselh meseran lo...

TABLE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

ADORNO, ANTHONIOTO, 29, 31, doge de Gênes.

ADORNO, JORGO, JORGIO, 30, 32, etc., frère du doge.

ANDARO, frère de Jean de Grimaldi, seigneur de Beuil, voir Grimaut.

ARMANHAC, mons. d' —, 127, le comte d'Armagnac.

ARNAUT, FALCO —, 92, de Barcelonnette (Basses-Alpes), partisan des sires de Beuil.

AURIAC, AMERIGON, AYMERIGON, MERIGON, d' —, 117, 119, 124, capitaine gascon, hostile au comte de Savoie; deux familles de ce nom existaient dans le Gapençais.

BARCILLONA, 91, Barcelonnette (Basses-Alpes).

BLOIS, B-YS, VITA DE —, 120, 124, capitaine de 25 lances au service des comtes de Savoie.

BUELH, *lo senhor de* —, 27, 29, etc., Jean de Grimaldi, fils ainé de Barnabas et de Béatrix de Glandevès; LA DAMA DE —, 28, 36, etc., Bigotte, femme de Jean et fille de Pierre Grimaldi et d'Englesia Gentile.

BUSSIN, LO BASTAR de —, 83, Burcard, bâtard de Bussy, châtelain de Sainte-Agnès, près Menton, en 1410; famille du Bugey; en 1337, Etienne de Bussy reçoit Aspremont, en Bugey, en fief, d'Humbert de Thoire-Villars; Guigone de Bussy ep. François de Rogemont (voy. ce nom).

CATALANS, *una galiota de* —, 122.

CHAMPROYA, 34; SANT-PROEN, 35; SANT-PROHEN, 37, JOHAN de —, gentilhomme de la cour de Savoie, p. e. étranger.

CLANS, NOSTRA-DAMA de —, 63; prieuré et collégiale au village de ce nom dans la vallée de la Tinée, arrondissement de Puget-Théniers.

COMPANS, C-YNS, FRANCES, F-EYS —, 40, 41, etc., François de Compeys (ou de Compoys), gouverneur de Nice, chevalier savoyard, probablement François de la branche du Valais, vidame de Conches et mayors de Viège; François, de la branche Savoisienne, en 1434, est écuyer de Marguerite de Savoie; la famille possédait des fiefs en Dauphiné, Genevois et Bugey.

Corna de Rogimont (la); cf. Rogimon.

Deris de Valgrinosa, voir Valgrinosa.

Esa, Esza, 31, 123; Eze, arrondissement de Nice.

Gatieras, *lo castel de* — 75; Gattière, com. sur la rive droite du Var, arrondissement de Grasse.

Gênes, voir Jénoa.

Glaneves, G-nde-s, l'evesque de —, 65, 74; Glandevès, ancienne baronie et ville détruite, près d'Entrevaux (Basses-Alpes); l'évêque cité devait être Ludovic, des sires de Glandevès, mais le fait n'est pas prouvé.

Grimaut, Loys de —, 119, Andaro, A-e de — 28, 64, 71; Guillem de —, 71; frères de Jean de Bueil; Mathieu de —, 90, Napolion de — 75, 76, etc., frères de la dame de Beuil.

Jenoa, Jeona —, 29, 32, 33, 34, Gênes.

Levens, *lo castel de* —, 85, 102, sur la rive gauche de la Vésubie, ch. l. de c. de l'arrondissement de Nice.

Loys, lo rey, 31, 33, etc.; Louis II, roi de Sicile, duc d'Anjou et comte de Provence.

Manuel, Salvayre —, 92, de Barcelonnette, partisan de la famille de Beuil.

Masoins, *la val de* —, 59, Massoins, sur la rive gauche du Var, arrondissement de Puget-Théniers.

[M]enton, 80, 85, la ville de Menton, fief des Grimaldi de Gênes, arron[dis]sement de Nice.

Merigon, voy. Auriac.

Monegue, M-nn-e *lo luec de* —, 100, 101, 119, Monaco, alors occupé par les sires de Beuil, qui en avaient expulsé les Génois.

Negre, Peyre —, 94, 118, 128, « clavari » de la terre de Louis de Beuil.

Nisza, 38, 41, 42, 50, etc., *la ciptat de, la badia de*, 70, *l'evesque de*, 72; l'évêque de Nice devait être alors Jean de Tornafort.

Peyre, Anthoni —, 87, citoyen de Nice, partisan des Grimaldi.

Pressa, *lo castel de la* —, 34, Pietra-Ligure, arr. d'Albenga, Italie, château que les Génois avaient récemment acquis de la famille Del Caretto.

Puguet, *lo castel del* —, 58, Puget-Théniers, sur le Var, chef-lieu d'arrondissement, dont une partie avait été donnée depuis peu aux sires de Beuil par la maison de Savoie.

Puymont, 108, le Piémont.

Rogiet, Mermet —, 96, secrétaire du comte de Savoie.

Prohensza, P-sa *lo pays de* —, 31, 35, 38, etc., la Provence.

Rogimon, R-t la Corna de —, 80, 82, etc., François de Rougemont (ou Rogemont), dit la Corne; d'une très ancienne famille dauphinoise; G. de R., chevalier à qui Humbert IV de Thoire-Vilars donna des fiefs en Bugey, portait déjà ce nom en 1270.

Roura, *lo castel de* —, 60, 61, Roura, dans la vallée de la Tinée, arrondissement de Puget-Théniers.

SADOC SAPIA, juge mage de Nice, 106.

SANT ESTÈVE, *lo bayle de* —, Saint Etienne de Tinée, arrondissement de Puget-Théniers.

SANT PROEN, P-HEN, voy. Champroya.

SARES, *lo castel del* —, 62; le château d'Ascros, dit aussi de Scros (en lat. *de Crocis*), com. dans la vallée du Var, arrondissement de Puget-Théniers.

SAVOYA, *lo conte de* —, 27, 33, etc.; le comte Amédée VIII, son père, Am. VII est aussi mentionné.

SELHON, SELHONT, S-NT JOHAN, J-NET, JU-NT DE —, 118, 124, 125, 128, probablement un aventurier gascon.

SENES, le comté de Senez (chef-lieu de canton, Basses-Alpes), 88.

TURBIA, LA —, 31, 43, etc.; la Turbie, au dessus de Monaco, arrondissement de Nice.

TURIN, 121; la ville de Turin, Italie.

VALENTIN, 104, 105, 106, serviteur du sire de Beuil.

VALGRINOSA, DERIS, D-NS; DERIS DE —, 57, 58, 61, etc. (lat. *Deriosus*), Déris de Valgrigneuse, fils de Jean, seigneur de Thol, de Rosy et de Marrigna au Comtat, d'une très ancienne famille de Bresse: ép. Marg. de Luirieux.

VENSZA, *lo senhor de* —, Vence, arrondissement de Grasse, appartenant alors à la famille de Villeneuve, soit à Guillaume et Pons de Villeneuve.

VENTIMILHA, 30, la ville de Vintimille (*Italie*).

VILAS, V-RS, ODDO DE — 26, 27, 28, etc.; Odon de Vilars, chev. de l'ordre de l'Annonc., gouverneur de Nice, fils d'Humbert VI et de B. de Chalon; il épousa Alix de Baux, comtesse d'Avellino; sa sœur épousa Phil. de Savoie-Achaïe; il hérita du comté de Genève qu'il céda au comte de Savoie en 1401.

VILLAFRANQUA, 31, Villefranche-sur-mer, arrondissement de Nice.

VILLAZ, le Villars, sur le Var, un des châteaux des sires de Beuil, arrondissement de Puget-Théniers.

VITA DE BLOIS, voir BLOIS.

E. CAIS DE PIERLAS.

II

M. le comte de Pierlas, dont les savants travaux historiques sur l'ancien comté de Nice et sur la région environnante sont bien connus, a plus contribué que personne à faire connaître les rares documents en langue vulgaire de ce pays qui nous sont parvenus, puisque, sans parler du texte qu'il vient de nous communiquer, il a mis au jour, dans son *Cartulaire de*

l'ancienne cathédrale de Nice (Turin, Paravia, 1888), les plus anciens monuments du provençal de Nice. Ces pièces (nos 83 à 85 du Cartulaire) sont des serments de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe [1]. Depuis lors, jusqu'à la fin du XIVe siècle, les textes vulgaires manquent complètement [2], et même à la fin du XIVe et au XVe, ils sont peu nombreux. Ils consistent en quelques pièces conservées par Gioffredo dans son histoire des Alpes Maritimes [3], auxquelles on peut ajouter une lettre écrite, en 1430, par Jean Grimaldi, seigneur de Beuil, aux syndics et conseillers de la ville de Nice [4]. Cette dernière pièce est le seul document en langue vulgaire offrant quelque intérêt que j'aie trouvé aux archives municipales de Nice. En outre, j'ai vu un compte de journées d'ouvriers employés à la construction d'un pont, en 1543 (CC 138).

Il est vrai que les archives de Nice ont subi beaucoup de pertes. Ainsi, les registres de délibérations du Conseil ne commencent, actuellement, qu'au siècle dernier; toute la partie antérieure est perdue ou dispersée [5]. Mais je crois aussi que sur la rive gauche du Var on a conservé l'usage du latin plus longtemps que sur la rive droite, de sorte que si même la série des délibérations municipales et celle des comptes s'étaient conservées intactes, la langue vulgaire ne s'y serait guère montrée qu'au XVIe siècle.

Un document important du niçard est le *Compendion de lo abaco* de Frances Pellos, imprimé à Turin, en 1492, et dont M. Sardou (*L'idiome niçois*, p. 53-4) cite quelques lignes. Mal-

---

1. On peut aussi recueillir quelques mots en langue vulgaire dans les nos 89 et 94 qui sont des brefs de cens (XIIe siècle).

2. M. A.-L. Sardou (*L'idiome niçois*, 1878), pp. 20 et suiv., cite comme échantillons du niçois des poésies de troubadours qui n'ont aucune valeur en tant que textes de langue, et des morceaux de la vie de saint Honorat, par Raimon Feraut, qui ne peut guère passer pour un texte niçois.

3. *Monumenta historiæ patriæ*, II, 872, 955, 1161, ou éd. in-8o, III, 379, 540, IV, 319; cf. Sardou, *L'idiome niçois*, pp. 47 et suiv.

4. Je l'ai fait reproduire en héliogravure pour l'Ecole des Chartes (no 354).

5. Un registre contenant les délibérations de 1454 à 1457 a été acquis récemment par la Bibliothèque nationale. Il est en latin. J'en ai fait reproduire deux pages en héliogravure pour l'Ecole des chartes (no 367).

heureusement cet ouvrage, que j'ai étudié à Nice même dans l'exemplaire conservé à la Bibliothèque municipale, est plein d'italianismes, de langue et de graphie. Je n'ai pu trouver nulle part le *Tractat del rosari* mentionné par M. Sardou (p. 55) comme imprimé à Nice, en 1493.

Je vais grouper les principaux faits linguistiques qu'on peut relever dans le document publié par M. de Pierlas. Et tout d'abord, je noterai quelques formes plus ou moins françaises dont plusieurs peuvent, avec vraisemblance, être attribuées au notaire dauphinois de qui émane la transcription qui nous est parvenue. Je dois ajouter qu'à la fin du XIVe siècle bien des formes françaises avaient pénétré en provençal et surtout dans le provençal administratif, et par ex. *dama* 57, qu'on trouve employé à Nîmes dès le milieu du XIVe siècle, et qui est d'usage courant, au même temps, dans les procès-verbaux des états de Provence, pour désigner la comtesse de Provence ; de même *pays* 30 (au lieu de *paes*), fort usité en Provence dès la même époque. Dans la lettre de 1430 signalée plus haut, je lis *payis* à plusieurs reprises. On peut aussi considérer comme français : *congié* 119[1], *joyels* 91, 33, *autroyar* 107, *governemant* 34, *saquemant* 44, *volant* 94, *comant* 103, *leutenens* 39, *leuctenent* 73, *de par* 34, *pour* 75, *du* 89, *escuyers* 46, *frere* 62. Outre *frere*, qui est bien français, on rencontre *frare* 69, qui a l'air particulièrement dauphinois.

Voici un autre fait qui s'observe sûrement en Dauphiné, mais je ne saurais dire exactement dans quelles limites : c'est l'usage d'ajouter un *z*, que rien ne justifie étymologiquement, à certaines finales, par exemple aux troisièmes personnes du singulier en *a*. On peut citer les conditionnels *feraz* 32, *manderaz* 36, *repareraz* 57, les imparfaits *eraz* 44, 92, *aviaz* 47, *despleysiaz* 117. De même après *e* atone : *rendrez* 63, *pendrez* 75, *princez* (au sing.) 26, *essemplez* 38, *frairez* 30, *loz* 28, 90. Quelquefois l'*s* est employé au lieu du *z* : *los* 30, *papas* 69, etc. Il est probable que cette addition d'une *s* non étymologique, ou d'un *z*, qui d'ailleurs n'est nullement constante, a pour objet de marquer un certain allongement de la prononciation des finales atones.

---

1. *Congiet* se trouve dans un autre acte niçois de 1488 (Sardou, *L'idiome niçois*, p. 51, dern. ligne).

M. l'abbé Devaux, qui signale la même particularité dans son *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional* (p. 314-5), suppose que cette graphie est destinée à marquer l'*o* et l'*a* atones, brefs et ouverts, explication assez contestable.

Je ne vois rien d'intéressant à noter en ce qui concerne les voyelles. On peut cependant relever le passage d'*a* antétonique à *u* dans *sugel*, *sugelladas* 70, forme dont on a d'autres exemples plus récents. Le groupe latin *ce*, *ci* (ou *ti* après une consonne) est ordinairement rendu par *sz* : *ayszo* 26, 45-6, *szo* 43, 70, *sza* 57, *Proensza* 35, 37, *desliuransza* 34, *Nizsa* 38, 40, 41, *cresensza* 40, 41, *Vensza* 76. C'est une notation bien ancienne, il y a déjà *faszan* (faciant) à la fin du XIIe siècle, *Romania*, XIV, 277.

C'est peut-être l'écrivain dauphinois qui est responsable de la perte de l'*s* dans *traque* 27, *etablir* 102, *tantot* 99, *detrecha* 129.

Les formes *aquellos* 63, 126, *ellos* 80, 81, sont fréquentes dans la partie orientale de la langue d'oc, et j'ai eu plus d'une fois à les signaler. Mais l'addition d'un *e* est plus extraordinaire dans *amises* 28, 34, 130, 131, *enemises* 76. Faut-il supposer qu'il y avait au singulier une forme courante qui avait l'ancienne *s* du cas sujet : *amis*, *enemis*? Cela est peu probable. La cause est plutôt à chercher dans une fausse analogie. *Malvayszes* 114, plur. de *malvays*, est, au contraire, parfaitement régulier. *Duze* 29, 34, qui désigne le doge de Gênes, est une forme importée. *Coris*, 88, plur. de *cor*, cœur, est une forme irrégulière à laquelle je ne trouve pas d'analogue dans ce texte. Actuellement, en niçard, les participes passés et adjectifs prennent, au pluriel, une terminaison en *i*, lorsqu'ils sont employés comme attributs. Cet usage est certainement peu ancien. Ici la terminaison en *i* s'observe dans les composés d'unus non seulement au pluriel, mais aussi au singulier : *aucuni* 33, *alcuni* 73, *cascuni* 37, *deguni* 51, 52, 54.

Entre les formes verbales on peut signaler l'infinitif *vesir* 85, 89, 92, au lieu de *vezer*. Les prétérits *vent* 34, 59, 66, *covent* 55, 84, *tent* 78, au lieu de *venc*, *covenc*, *tenc* sont peut-être à imputer au copiste qui pourrait être aussi responsable de *set* (suit) 39, 58, au lieu de *sec*. Plus sûrs sont les prétérits *fey* (fecit) 51, 75-6, 86, et *fetz* 68, 70, 87, 93, formes bien connues d'ailleurs. *Fet* 90, 128, est sans doute pour *fetz*, mais que dire de *fat* 91, 104, sinon que c'est une faute de copiste? *Fit* 45 est français (*fist*). Les

troisièmes personnes du pluriel qui en latin sont en ant, sont ici en *an* ou en *ant*, 30, 31, 32, 33, etc. Dans les textes du même pays que je connais, ces troisièmes personnes sont généralement en *an*.

Je ne juge pas à propos de pousser plus loin ces remarques sur un texte qui méritait assurément d'être publié, mais qui, on l'a vu, n'est pas toujours d'une parfaite correction [1].

P. M.

1. A ce propos, je dois ajouter que les incorrections, dont plusieurs ont été signalées en note, doivent être attribuées au notaire qui a fait la copie conservée à Turin. M. de Pierlas, en effet, a bien voulu vérifier attentivement sur ce ms. tous les passages que je lui ai signalés comme suspects, et il a même eu l'attention de m'envoyer des calques de la plupart d'entre eux. — Les principales difficultés de ce texte sont causées par les lacunes qui résultent de l'état du parchemin. Le commencement de chacune des lignes de l'original étant indiqué par un chiffre, il est facile de se rendre compte de l'étendue des lacunes marquées par des points. Mais, en outre, il est possible que le notaire ait omis, çà et là, un ou deux mots.

JEAN DE GARENCIÈRES

I

Au nombre des premières poésies de Charles d'Orléans, dans ce qu'on est convenu d'appeler un peu improprement le *Poème de la Prison*, se trouvent deux ballades pleines de sous-entendus et susceptibles peut-être de plus d'une explication, très spirituelles d'ailleurs, intitulées l'une *Orleans contre Garencieres*, l'autre *Response de Garencieres*. Charles d'Orléans, se mettant pour un instant à la place du dieu d'Amour, se plaint, dans la ballade qui porte son nom, des don Juan de son époque, et en particulier de l'un d'eux, Garencières, « roy des heraulx pour en mentir » :

Je, qui suis dieu des amoureux,
Prince de joyeuse plaisance,
A toutes celles et a ceulx
Qui sont de mon obeissance,
Requier qu'a toute leur puissance
Me viengnent aidier et servir
Pour l'outrecuidance punir
D'aucuns qui, par leur janglerie,
Veulent, par force, conquerir
Des grans biens de ma seigneurie.

Car Garancieres, l'un d'entre eulx,
Si dit en sa folle vantance,
Pour faire le chevalereux,
Qu'avant yer, par sa grant vaillance,
Luy et son cueur, d'une aliance,
Furent devant Beauté courir.
Je ne l'y vy pas, sans faillir,
Mais croy qu'il soit en resverie;
Car si prés n'oseroit venir
Des grans biens de ma seigneurie.

Il dit qu'il est tant douloreux
Et qu'il est mort sans recouvrance ;
Mais bien seroit il maleureux
Qui donneroit en ce creance !
On peut veoir que celle penance
Qu'il lui a convenu souffrir
N'a fait son visage pallir
Ne amaigrir de maladie.
Ainsi se moque, pour chevir
Des grands biens de ma seigneurie.

Sur tous me plaist le retenir
Roy des heraulx pour bien mentir :
Cest office je luy ottrie,
C'est ce que lui vueil departir
Des grans biens de ma seigneurie [1].

Garencières renvoie la balle à Charles d'Orléans. Il signale à Cupidon le cas de cet « homme de mauvaise vie » qui veut faire le dieu d'Amour, et qui mérite, plus que tout autre, d'être appelé « prince de Bien Mentir » :

Cupido, dieu des amoureux,
Prince de joyeuse plaisance,
Moi, Garencieres, tressoingneux
De vous servir de ma puissance,
Viens vers vous, en obeissance,
Pour vous humblement requerir
Que vous vueilliez faire punir
Un homme de mauvaise vie,
Qui, contre raison, veult tenir
Le droit de vostre seigneurie.

C'est un enfant malicieux,
Ou nul ne doit avoir fiance,
Car il en a ja plus de deux
Deceues ou païs de France,
Dont vous deussiez prendre vengeance
Pour faire les autres cremir ;
C'est le prince de Bien Mentir,
Ainsné frere de Janglerie,
Qui, contre raison, veult tenir
Le droit de vostre seigneurie.

1. *Charles d'Orléans*, édit. d'Héricault, I, 146.

II

Les poésies de Jean de Garencières — personne jamais ne les a signalées — se trouvent à la Bibliothèque Nationale dans le manuscrit du fonds français 19139, ancien Saint-Germain 1660. Ce manuscrit, bien connu, a été utilisé par les trois éditeurs des œuvres de Charles d'Orléans. Champollion en a, de sa main, chiffré les 119 premières pages [1] et numéroté chacune des différentes pièces, complaintes, lais, ballades et rondeaux, qui forment le *Livre de la Prison*.

Les poésies de Charles d'Orléans commencent à la première page, sous la rubrique suivante : « *Cy commance le livre que monseigneur Charles, duc d'Orleans, a faict estant prisonnier en Angleterre.* » Elles finissent page 117 : « *Cy fine le livre que monseigneur le duc d'Orleans a faict estant prisonnier en Angleterre.* » On trouve ensuite, après trois pages blanches, les poésies d'Alain Chartier : 1° *Le Debat de Reveille matin*; 2° *Le Livre des quatre dames*; 3° *La Belle dame sans mercy*; 4° *La Response a la Belle dame sans mercy* [autrement dit l'*Excusacion maistre Alain*]; 5° *Le Breviere des nobles*; 6° *Le Lay de paix*; 7° *La Complainte maistre Alain* [*contre la mort*]; 8° *Le gras et le maigre*; [9° *L'ospital d'amours*;] 10° *Balade d'Alain* dont voici le refrain :

Que les loyaulx sont les plus douloureux.

11° *Rondel de ce mesmes* :

Joye me fuit et desespoir me chace.

12° *Le Lay de plaisance.*

Après le *Lai de plaisance*, dans la même page, commencent les poésies de Garencières, précédées de ces quatre mots : *Garenciers* (sic) VOUS M'AVEZ. Elles remplissent la fin du manuscrit. Comme elles sont immédiatement à la suite des poésies d'Alain Chartier, sans intervalle apparent, on s'explique, en une certaine mesure, qu'elles aient passé inaperçues. Le manuscrit 19139 est enregistré à la Bibliothèque Nationale comme ne

1. Le ms. 19139, paginé en entier tout récemment, a 482 pages.

renfermant que des poésies de Charles d'Orléans et d'Alain Chartier [1].

C'est un petit in-folio, papier, de 269 millim. sur 185 [2]. Champollion le date du XVIe siècle, — ce que fait après lui M. d'Héricault [3], — et le juge d'une exécution médiocre et d'une incorrection très grande. En face de cette appréciation si catégorique et si défavorable, j'éprouve quelque gêne à dire que le manuscrit date du milieu du XVe siècle, — plutôt avant 1450 qu'après, — qu'il est sinon l'un des meilleurs du moins l'un des plus anciens des œuvres de Charles d'Orléans, et qu'il est écrit, tout entier de la même main [4], sur du fort papier, d'une écriture pas très lisible peut-être au premier coup d'œil, mais régulière, avec majuscules initiales ornées de rouge.

L'ancienneté du manuscrit ressort de l'examen, même superficiel, de l'écriture et de l'aspect général du volume. Elle s'impose également par le simple raisonnement. Ne serait-il pas, en effet, étrange de voir un copiste du XVIe siècle ne copier des œuvres de Charles d'Orléans que la première partie, celle au fond qui devait le moins l'intéresser, et cela sans en rajeunir la langue; transcrire les poésies d'Alain Chartier, tandis qu'il

---

1. *Inventaire sommaire des manuscrits français*, t. XVIII, f° 778.

2. Au verso du dernier feuillet, on lit d'une écriture plus moderne, avec la signature plusieurs fois répétée de *C. Lateignant* :

Ce livre est a Colin Lateignent.
Qui le trovera sy le rende
Et il payera bon vin;

enfin, de la main de Lateignant, 17 vers, qu'on retrouve, par exemple, dans le manuscrit de la Bib. Nat. fr. 25434, f° 135, et qui commencent ainsi :

Se tu veulx ad (*sic*) honeur venir,
Il te covient (*sic*) de toy bannir
Orguiel (*sic*) et hunble devenir,
Lever matin pour messe oyr....

3. Guichard ne donne pas la date du ms. 19139, qui, dit-il vaguement, renferme les poésies de Charles d'Orléans « avec d'autres opuscules ». — Par trois fois, les Cat. de la Bib. Nat. datent notre ms. du XVIe siècle : *Inventaire sommaire*, t. XVIII, f° 778; *Dépouillement alphabétique*, s. v. *Chartier* et *Orléans* (*Charles duc d'*).

4. On lit à la fin des poésies de Garencières : « Ce present livre est escript de la main de Bonnefoy. » On trouve également la signature de Bonnefoy dans le corps du volume, à la fin de la *Complainte d'Alain Chartier sur la mort de sa dame*, à la fin de l'*Hôpital d'amours* et à la fin du *Lai de plaisance*.

avait à sa disposition cinq ou six éditions gothiques; composer un recueil enfin dont toutes les pièces sont antérieures à 1440? Au XVIe siècle, on ne copiait plus Charles d'Orléans, on le *plagiait*; on copiait encore Alain Chartier, c'est vrai, mais exceptionnellement et sur les mauvaises éditions de Pierre Le Caron, tandis que le manuscrit 19139 nous donne un texte excellent. Le manuscrit 19139 — soi-disant du XVIe siècle — est antérieur aux chansons et rondeaux composés par Charles d'Orléans après sa captivité d'Angleterre. Voilà pourquoi sans doute il ne renferme que le seul *Poème de la Prison* que Charles avait mis en circulation vers 1440[1]. Intéressant par son âge, il est en outre précieux parce qu'il nous donne comme étant de Charles d'Orléans le *Lay piteux*, une chanson et trois rondeaux, — qu'on ne retrouve pas ailleurs, — fort mal publiés par M. d'Héricault[2].

III

Nous savons par le recueil des poésies de Garencières, du manuscrit 19139, que ce poète s'appelait Jehan (voy. ballade XLIX) et qu'il était très jeune encore, presque un enfant, en 1407 (I, XXV, XLVI).

Il ne peut être ici question de Jean de Garencières, seigneur de Croisy, diplomate et soldat, l'homme de confiance de Louis d'Orléans, intimement lié à toute la vie politique de ce prince.

---

1. Martin Le Franc, dans son *Champion des dames*, fait allusion au *Poème de la Prison*. Voy. *Romania*, t. XVI, p. 418. — Je relève dans un inventaire de 1498 des livres du château de Chambéry la mention suivante d'un manuscrit du *Poème de la Prison* : « Ung livre de papier moyen escript a la main en vers tractant de monseigneur d'Orleans estant en prison en Angleterre, commençant en la grosse lectre : *S'ensuyt*, couvert de papier coullé. » *Inventari dei castelli di Ciamberi, di Torino et di Ponte d'Ain*, pubblicati sugli originali inediti da Pietro Vayra (*Miscellanea di storia italiana*, t. XXII, p. 38).

2. *Charles d'Orléans*, t. I, p. 203 et suiv. M. d'Héricault a publié sous le nom de *Ballades*, en les remaniant quelque peu, le rondeau suivant :

J'ay tant en moy de desplaisir (T. I, p. 218),

et la chanson :

Faites pour moy com j'ay pour vous (T. I, p. 220).

Dans le t. II, p. 278 et 280, il les a republiés plus correctement.

En 1407, il avait pour le moins une cinquantaine d'années. Je le vois figurer, en 1377, dans une montre de Yon de Garencières, à Breteuil [1]. En 1384, le roi de France fait don à Jean de Garencières, chevalier, chambellan de Louis, comte de Valois, de 200 fr. d'or « pour les bons et agreables services que nous a faiz en nos guerres et ailleurs... et par especial en la derniere chevauchee et armee que nous avons fait ou payz de Flandres [2] ». Charles VI le nomme « maistre des eaues et forests es terres que souloit tenir le roy de Navarre es parties de France et de Normendie, en lieu de Jehan de Pessy, chevalier », par lettres du 15 mars 1384 [3].

Peu après, Garencières échange ce titre contre celui de « maistre et enquesteur des eaues et forests es pays de Picardie et de Normandie [4] ». Il reçoit de ce chef 400 fr. par an. Sa charge de chambellan de Louis, duc de Touraine, lui vaut 1200 fr. d'or [5]. En 1388, il prend part à l'expédition contre Guillaume de Gueldre [6]. L'année suivante, Louis, duc de Touraine, le charge avec Jean Le Mercier, sire de Noviant, de régler le différend relatif aux revenus d'Asti [7]. Du 30 septembre 1389 en novembre 1391, il est nommé, aux gages de 60 fr. par mois, garde du château de Crèvecœur en Brie, où le duc avait déposé les florins, joyaux, vaisselle d'or et d'argent, qui lui venaient de son mariage [8]. Dès lors, et très souvent, le duc l'envoie en ambassade soit auprès de Jean Galéas, soit à Asti ou à Venise [9]. C'est lui qui, en 1397, reçoit de Jean Galéas

1. Bib. Nat. *Pièces originales*, vol. 1280, n° 22.

2. *P. orig.*, vol. 1280, n° 36.

3. *P. orig.*, vol. 1280, n° 37. *Ordonnances des rois de France*, t. VII, p. 175, t. VIII, p. 371. N. acq. fr. 26276, n° 66.

4. *P. orig.*, vol. 1280, n° 114. N. acq. fr. 26276, nos 67, 68, 69. *Ordonnances des rois de France*, t. VIII, p. 416; t. IX. p. 285.

5. *P. orig.* vol. 1280, n° 48.

6. Jarry, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, p. 414. *Pièces justificatives*, XI.

7. Jarry, *ouv. cit.*, p. 42.

8. *P. orig.*, vol. 1280, n° 55.

9. Jarry, *ouv. cit.*, pp. 69, 84, 141-144, 146, 151, 186. A. de Circourt, *Le duc Louis d'Orléans, ses entreprises au dehors du royaume.* (Extrait de la *Revue des questions historiques*). Paris, 1887 et 1888, I, p. 52, 56; II, 55, 56; III, 9, 48. L. Delisle, *Les Collections de Bastard d'Estang*, pp. 148, 182.

Visconti le payement de la dot de Valentine, en exécution du contrat de mariage et de la convention d'Asti[1]. A la mort de Guy de Châtillon, c'est lui, avec Philippe de Florigny, Jean Prunelé et Hugues de Guingant, qui est chargé, par le duc d'Orléans de prendre possession des comtés de Blois et de Dunois[2].

En 1400, Jean de Garencières est nommé capitaine du château de Châteauneuf-sur-Loire[3]. Quelques années après, lors de la prise d'armes de 1405, il visite les forteresses ducales, les fait remplir de vivres et de munitions, ordonne les réparations nécessaires, puis prend le commandement des Orléanais qu'il conduit au duc[4].

Yon de Garencières, capitaine du château et de la ville de Caen, étant mort vers 1409, Jean de Garencières, seigneur de Croisy, lui succéda. Nous le voyons, en 1411, cité dans la requête adressée au roi par Charles d'Orléans, comme ayant été dépouillé de la capitainerie de Caen par le duc de Bourgogne, après l'assassinat de Louis d'Orléans : « Combien que par traictié et appoinctement fist que tous ceulx qui avoient esté deposez de leurs estas et offices soubz umbre d'avoir esté en la compaignie de moy, Charles, et autres desdiz seigneurs feussent remis et restituez en leurs offices, et que par l'ordonnance de vous et de vostre grant conseil messire Jehan de Garencieres en l'office de capitainerie de vostre ville et chastel de Caen eust esté remis et restitué, neantmoins, en venant directement contre la dicte ordonnance, le dit de Bourgogne le fist depuis deposer du dit office et le dit office impetra pour lui mesme, ou contempt et en la haine du dit Garencieres, et de fait le dit office occupa, tient et occupe[5] ».

La dernière mention que nous ayons de « Jehan de Garencieres, chevalier, seigneur de Croisy, conseiller et chambellan

---

1. Faucon, *Le mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti.* (Extrait des *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t. VIII.) Paris, 1882, p. 15. Jarry, *ouv cit.*, p. 407. *Pièces justificatives*, IX.

2. Collection de Bastard, *Titres originaux* : 311. Jarry, *ouv. cit.*, p. 218.

3. *Catalogue Joursanvault*, t. II, p. 137, n° 2912. Cf. Delisle, *Collections de Bastard d'Estang*, p. 182.

4. Jarry, *ouv. cité. Pièces justificatives* : XXIX.

5. Monstrelet, t. II, p. 143.

du roy, maistre et enquesteur des eaues et foretz ou pays de Normandie », est du 16 mai 1415 [1].

Le 5 juin 1391, Louis, duc de Touraine, fait don « d'un hanap d'argent a couvescle vermeil doré, poinssonné, et une aiguiere de mesme », du prix de 66 fr. 5 s. t., « a la femme de nostre amé et feal chevalier et chambellan, messire Jehan de Garencieres, dont nous avons fait lever l'enfant sur fons en nostre nom [2] ».

Dans une de ses plus curieuses ballades, Eustache Deschamps décrit une « beuverie » du duc d'Orléans et de ses familiers au château de Boissy. Jean de Garencières, seigneur de Croisy, figure au nombre de ces seigneurs bons vivants, parmi lesquels se distinguait Guillaume de Bruneval, qui « crioit sur tous comme enragié [3] ».

Jean de Garencières, seigneur de Croisy, avait un fils que les titres et les chroniques de l'époque appellent, pour le distinguer de son père, Jean de Garencières le Jeune, ou Jeannet de Garencières, ou le fils du seigneur de Garencières. C'est ce personnage qui est l'auteur de nos poésies.

Très jeune encore il a pris part, en 1396, à l'expédition de Hongrie [4].

Le 18 novembre 1403, « Jehan de Garencieres le Jeune, chevalier et chambellan de monseigneur le duc d'Orleans », donne quittance de quarante francs de gages d'un mois « pour aler en la compagnie du duc et lui servir ou voiage qu'il entent presentement faire es parties de Lombardie et d'Ytalie [5] ».

Jean de Garencières le Jeune, Raoul, sire de Boqueaux, François de Grignols, et d'autres chevaliers, avaient organisé, en 1406, « certaines joustes ou faiz d'armes » à Royaumont. Le roi les interdit expressément, par lettres du 27 janvier, « attendu, dit-il, les haynes, debas et controverses qui pour occasion de ce seroient en voye de mouvoir entre eulx ou aultres, dont tres grans inconveniens s'en pourroient ensuir, ausquelz nous desirons obvier de tout nostre pouoir [6] ».

---

1. N. acq. fr. 26276 : *Titres originaux* : 69.
2. *P. orig.* vol. 1280, nº 87.
3. *E. Deschamps*, éd. Raynaud, t. VII, p. 120.
4. Voir plus loin.
5. *P. orig.*, vol. 1280, nos 122 et 123.
6. *Ordonnances des rois de France*, t. IX, p. 106.

En 1407, nous trouvons Jeannet de Garencières au siège de Bourg (Gironde), où il est fait prisonnier des Anglais [1].

Il figure au nombre des seigneurs du parti d'Orléans qui signèrent, en 1411, la déclaration de Saint-Ouen [2].

Nous le retrouvons, d'après Monstrelet, au siège de Saint-Remy-du-Plain (Sarthe) en 1412. Waleran de Luxembourg, comte de Saint Pol, chargé de réduire « en l'obeissance du roy » le comté d'Alençon, était venu mettre le siège devant Saint-Remy-du-Plain. Les Armagnacs, accourus pour déloger le connétable, furent mis en déroute et plusieurs d'entre eux restèrent prisonniers. « Entre lesquelz prisonniers, dit Monstrelet, estoit le seigneur d'Asnières [3] et messire Jannet de Garpcheres (*sic*), filz du seigneur de Croisy, lequel estoit a ceste besongne avec ledit connestable. Et quant il vit son filz qui estoit tenu contre lui, il fut esmeu de si grant ire que se on ne l'eust tenu il eust tué sondit filz [4] ». « Et apres, dit Pierre de Fenin, le conte Vallerain s'en rala en son païs et devers le roy Charles et le duc Jehan de Bourgoingne qui grant joie luy firent. Et avoit prisonnier messire Jehan de Gauchieres (*sic*), lequel il envoia a Saint Pol pour tenir prison ; mais enfin il fut délivrés de prison par finance [5] ».

Jeannet de Garencières semble avoir remplacé son père comme capitaine de la ville et du château de Caen. Des montres « de messire Jehannet de Garencieres, chevalier bacheler », furent reçues à Caen les 9 août et 9 septembre 1415 [6]. Le 21 septembre de cette même année, il donne quittance de

---

1. Voir plus loin.

2. Douët d'Arcq, *Choix*, t. I, p. 346.

3. Drouet d'Asnière, chambellan du duc d'Orléans.

4. Monstrelet, t II, p. 253. — Il semble difficile d'admettre, avec Monstrelet, que Jean de Garencières, seigneur de Croisy, dépossédé en 1411 par le duc de Bourgogne de sa capitainerie de Caen, ait combattu en 1412 aux côtés de Waleran de Luxembourg. Monstrelet a-t-il confondu Jean de Garencières avec Guy de Garencières, dit le Baveux, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne? Voy. [Labarre] *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, 2e partie, pp. 13 et 38.

5. Edit. Dupont, p. 30. Cf. *Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint Remy*, éd. Morand, t. I, p. 57.

6. Clairambault, *Titres scellés*, r. 51, nos 159, 160, 161. Parmi les huit écuyers de sa compagnie figure un Pierre de Garencières.

63 liv. t., gages de huit arbalétriers de sa compagnie, « pour la garde, seurté et defense du chastel de Caen et du pays d'environ et pour resister aux Anglois[1] ».

Le 22 octobre 1416, Charles d'Orléans lui continue les « fruiz, revenues, prouffiz et levees » de la terre du Puiset[2], « a lui venue et escheue a cause de feu son pere[3] ».

IV

Le recueil du manuscrit 19139 est formé de trente-deux ballades, de onze rondels, de sept complaintes et d'une lettre en vers. Toutes ces pièces ne sont pas de Jean de Garencières lui-même : la ballade VIIIe est de Jean de Fayel, la Xe de Jacques du Peschin, la XLIIIe de Bucy, la XLVe de Gaucourt, la XLVIe de Courrarre (*sic*). La XLIXe pièce est une « *Balade faicte par ceulx de Bordeaulx* ».

Les poésies de Garencières commencent par un petit poème intitulé *L'enseignement du dieu d'Amours*. Nous y apprenons comment Garencières, encore « jeune valleton », prit la résolution de se « bouter en l'amoureux mestier », et d'acquérir par l'amour un grand renom de loyauté et de prouesse. Malheureusement la blonde damoiselle qu'il a choisie est « si gente, si longue, si droicte, si gracieuse », qu'elle a toute une cour d'admirateurs autour d'elle.

---

1. Clairambault *Titres scellés*, r. 51, n° 165. Cf. n° 164.

2. *Le Puiset*, Eure-et-Loir, cant. de Janville, arr. de Chartres.

3. Collection de Bastard, 698 : « Charles, duc d'Orleans et de Valois,..... au gouverneur de nostre dit duchié d'Orleans ou a son lieutenant a Yenville et a nostre procureur illec, salut. Comme la terre du Puiset appartenant a nostre amé et feal chambellan messire Jehannet de Garencieres, a lui venue et escheue a cause de feu son pere, mouvent et tenue de nous en fié a cause de nostre chastellerie d'Yenville, ait esté saisie et mise en nostre main par deffault d'omme, nous, pour certaines causes et consideracions qui a ce nous ont meu et meuvent, vous mandons et a chascun de vous si comme a lui appartiendra que des fruiz, revenues, prouffiz et levees de la dicte terre et ses appartenans, vous souffrez et laissiez soubz nostre main joir et user les procureurs, gens et officiers de nostre dit chambellan jusques au jour de Pasques proche venans, sans leur faire ne souffrir estre fait ce pendant aucun destourbier ou empeschement au contraire. Donné a Paris le XXIIe jour d'octobre, l'an de grace mil CCCC et seize ».

De hauts personnages sont au nombre de ses « servants » :

Je sçay qu'elle est amee
De plus grans maistres que je ne sui acez,
Qui ont puissance et loz et renommee,
Et sont jolis et moult bien abilliez !

A côté de ces brillants seigneurs, qu'est-il, lui, Garencières, jeune et encore inconnu? Elle ne l'a seulement jamais remarqué. Il ne lui a seulement jamais adressé la parolle. Quelle folie que son entreprise !

Car je ne suis jolis, ne avenant,
Ne ne sçay bien ne chanter ne dancer,
Ne je ne sui saige ne bien vaillant,
Ne n'ay nul bien qui me deust faire amer.
Mon cuer se mesle bien des oes ferrer
Qui cuide faire tant qu'il en soit amés !

Cependant il est jeune, plein de force, d'énergie et d'audace. Il fera parler de lui. Il fera tant et si bien que chacun le voyant s'écriera :

Vela cellui qui a
D'estre amoureux tresbonne voulenté !

Les ballades de Garencières rappellent, à s'y méprendre, avec quelque chose peut-être de moins passionné, les poésies d'un autre chevalier poète, d'Oton de Grandson. Mêmes idées souvent exprimées dans les mêmes termes, mêmes circonstances, mêmes lamentations. La dame qu'aimait Jeannet, comme celle qu'avait aimée messire Ode, était « plaine de refus » : elle était « si pou piteuse » qu'elle semblait prendre plaisir aux douleurs de ses soupirants. Après l'avoir « servie » deux ans, Garencières n'était pas plus avancé que le premier jour. On devine ses plaintes contre le dieu d'Amour, contre sa dame, contre lui-même, contre son cœur, contre ses yeux.

Toutes les ballades et complaintes, tous les rondeaux de Garencières, — sauf deux ou trois, — sont précédés de ces mots : *Vous m'avez*, devise amoureuse du poète qui s'était donné tout entier à sa dame, cœur, corps et biens [1].

1. Cette devise : *Vous m'avez*, rappelle celle, plus répandue, de *Mon cuer avez*. Voy. *L'Amant rendu cordelier a l'observance d'Amours*, édit. A. de Montaiglon, v. 1488.

Advise toy doncques, si t'appareille
Pour ce grant bien en ta vie acquester.

4. Va t'en par tout et choisy une dame
Qui a ton gré soit bien digne d'amer,
Ou damoiselle, mais qu'el soit gentil femme,
Jamais homme ne t'en pourra blasmer.
Car tu pourras par elle recouvrer
Trestous les biens que je [te vois] dizant
Qu'en ce monde l'on devroit souhaitier.
Ou regardes, que tu vas si musant?

5. Penses a toy, car tu as trop musé,
Et advise le bien que je te nomme,
Et puis regarde si je [bien] te conseille,
A ton advis l'onneur de ta personne.
Prens tous ces poins et les gectes a somme,
Et, par ma foy, se tu les scez penser,
Tu n'avras pas parfait couraige d'omme,
S'il ne te prent grant voulenté d'amer!

6. Lors je lui dis : Dictes moy vostre (re)nom,
Qui me monstrez si bon enseignement.
Il me respont : Cellui qui a renon
De departir de joye largement.
— Helas! sire, je ne sçay vraiement
Se vous n'estes le dieu des amoureux?
— Oyl, fait il : sers moy bien loyaument,
Je te jure de te faire joyeulx.

7. Mais or vien ça, je te vueil enquerir :
Amas tu oncques, ainsi vraiement, t'aist Dieux?
— Oyl, une, point ne vous vueil mentir;
Mais en la fin nous nous trouvasmes deux.
— Toutesvoyes, auquel en feust il mieulx?
— Je ne sçay, sire, plaindre ne m'en vouldroye[1],
Car de me plaindre je seroye tout honteux,
Et si me semble que trop grant mal feroye.

8. Veu qu'elle puet et donner et hoster
Trestous ses biens ou bon lui semblera.
Vous le savez, nul ne s'en doit courcier,
Quant la coustume est tieule de pieça.
Ja pour ce point ma bouche ne dira

1. Ms. *ne plaindre ne m'en vouloye*.

Nule chose que lui soit au rebours;
S'el a meffait, pur[1] vous pogrie sers.
Quant est a moy, je m'en acters a vous.

9. — Et neantmoins, comme es tu parti d'elle[2]?
En bonne foy t'en es tu eslongié?
— Oyl, sire, que quant je la voy telle
Oncques depuis pour amours ne l'amé.
— Et toutesfoiz lui as tu desdaigné
Qu'il est ainsi que tu ne l'aymes mès?
— Par Dieu, oyl, et en ay pris congié,
Entierement, sans retourner jamès.

10. — Et, par ta foy, veiz tu puis de tes yeulx,
En nulle part, dame ne damoiselle,
.....[3].
Tant te semblast jeune, plaisant ne belle?
— Certes, oyl, j'en say bien une telle
Que s'el vouloit son amour me donner,
Qui me pourroit tost remectre en nouvelle
De me bouter en l'amoureux mestier.

11. Car je cuide, ainsi vraiement m'aist Dieux,
Qu'une plus belle ne pourroit on trouver.
Qui bien verroit son gent corps, ses beaulx yeulx,
Et qui orroit son gracieux parler,
Ou est celluy qui ne vouldroit amer?
Ou est le cueur qui s'en pourroit tenir?
Je ne croy pas que l'en le peust trouver.
En ce monde, tant le sceust on querir!

12. Quant est a moy, s'amer me convenoit,
Je n'aymeroye autre que celle la,
Je le vous jure sur le Dieu que l'on croit.
Et si croy bien qu'amer me la faudra,
Car maugré mien mon cueur l'entreprendra,
Et s'il le veult je ne l'en puis garder.
Mais je herray qui lui conseillera,
Car je fais doubte qu'el ne me vueille amer.

13. Savez pour quoy? je sçay qu'elle est amee
De plus grans maistres que je ne sui acez,

---

1. Ms. *pour*.
2. Ms. *comme es tu de elle*.
3. Le vers manque.

Qui ont puissance et loz et renommee,
Et sont jolis et moult bien abilliez.
Helas! sire, comment seroye amés[1]?
Car je diroye, que m'en feroit jurer,
Qu'el ne scet pas que je doye estre nés,
Ne que de moy n'oïst oncques parler.

14. Et se encore (s)'oï(r) parler en a,
Ne feust il mieulx qu'on s'en fust deporté?
Car vous savez que dit on ne li a
Nul bien de moy qui ne l'a controuvé.
Pour ce seroie bien a droit forcené
Si j'emprenoye une si grant folie
Que d'amer celle dont je vous ay parlé,
Quant je sçay bien qu'el ne m'ameroit mie.

15. Car je ne suis jolis ne avenant,
Ne ne sçay bien ne chanter ne dancer,
Ne je ne sui saige ne bien vaillant,
Ne n'ay nul bien qui me deust faire amer.
Mon cuer se mesle bien des oes ferrer
Qui cuide faire tant qu'il en soit amés!
Il ne puet estre, laissons en le parler,
Car je sçay bien qu'il n'avendroit jamais.

16. Lors me respons : Prens bon confort en toy,
Et pense bien que celle t'aymera.
Mais fay ainsi, s'il advient devant soy,
Quant d'aventure de toy on parlera,
Que chascun die : Vela cellui qui a
D'estre amoureux tresbonne voulenté!
Et tu verras que le temps avendra
Qu'i[l] lui prendra de ta douleur pitié.

17. Ne cuide mie que l'amour des seigneurs
Te destourbe ton bien aucunement,
Car tu scés bien qu'ilz sont si desdaigneux
Qu'ilz ne pourroient endurer longuement.
Scez tu pourquoy? Ilz ayment faintement,
Et ne leur chault qu'avenir il en doyt.
Car leur propos leur change trop souvent
Par faulceté qui ainsi les deçoit.

---

1. Ms. *ou seray je annee.*

18. Je ne dy pas qu'ilz soient trestous tieulx,
Mais toutesfoys en est il grant foison,
Qui entre femmes font bien les amoureux
Afin qu'on cuide qu'ilz aient bonne saison.
Il leur souffist d'en avoir le renon,
Et qu'il en queure par la ville nouvelles,
N'il ne leur chault s'ilz sont amez ou non,
Mais que l'on die qu'ilz soient bien des belles!

19. Et pour cela se tu es amoureux,
Laquelle chose je te conseil et prie,
Garde toy bien que tu soies de ceulx,
Car en ver(i)té tu feroys g[illegible]olie.
Scés tu pourquoy? Tu faul[illegible] en ta vie
D'avoir la joye que l'on doi[illegible]irer,
Car en la fin tu n'avrois poin[illegible]'amye,
Ne nule femme ne te devroit amer.

20. Quant en ce point m'eust tenu longuement
Le dieu d'Amours qui ainsi m'enseignoit,
Et que ce vint sur son departement,
Il me va dire : Garde, comment qu'il soit,
Que quelle chose qu'avenir il te doit,
Que tu aymes et celles sans faillir,
Et je te jure ycy et te promect
De te venir a tes maulx secourir.

II. Balade *Vous m'avez*. Cette ballade, dans laquelle Jeannet, obligé de quitter sa dame, se lamente et désire la mort, rappelle les pièces XVI et XXVIII d'Oton de Grandson sur le même sujet[1].

Helas! a qui diray je ma tristesse,
Ne la douleur que mon corps portera,
Puisqu'ainsi est que ma belle maistresse
Plus qu'onques mais esloingner me fauldra?
Je ne sçay pas que mon las cueur fera
Quant il verra que si loing de mes yeulx
Sera la belle au gent corps gracieux.
Je ne croy pas qu'aye nul reconfort,
Fors de dire, comme un homme annuyeux:
Je hez ma vie et desire ma mort[2]!

1. *Romania*, XIX, 420 et 431.
2. On trouve le même vers chez Charles d'Orléans, I, 8.

Car je voy bien que ma dure destresse
Jamais nul jour allegié ne sera
De cy a tant que ma belle princesse
De ses beaulx yeulx un regart me donra.
Ainçoys je sçay que il m'en convendra,
Veu que les maulx me sont ainsi crueulx,
Moy maudire quant je fu amoureux,
Et maintesfoys dire par desconfort :
Puisque me fault estre si douloureux,
Je hé ma vie et desire ma mort!

Car s'il estoit que j'eusse la richesse
Et les grans biens qu'Alixandre donna,
Et que j'eusse des IX preux la prouesse,
Et les contrees que Charles conquesta,
Tant que chascun dist de moy : Je voy la
De ce monde trestout le plus eureux!
Ja pour cela ne seroye joyeulx;
Assez diroye, fut a droit ou a tort :
Si je ne voy celle dont je me deulx,
Je hé ma vie et desire ma mort!

XIX. Balade *Vous m'avez*.

Je ne voy homme de mes yeulx,
Tant comme moy desconforté,
Mais nul n'en doit estre piteux
Quant je (ne) le me suy pourchacé.
Car par ma jeune voulenté
Je vous ay fait a moy courcier.
Belle, vueillez moy pardonner
Ce meffait, et vous m'orrez ja
Devant vous sur les sains jurer
Que jamais il ne m'avenra.

Car vraiement si douloureux
Ne fu oncques que je seray,
Dame, se vo cuer gracieux
N'est du tout vers moy apaisié.
Mieulx voulsisse qu'on m'eust noyé
Tres l'eure que nasqui premier!
Combien que je me puis venter
Que chastié sui pour cela.
Et si vous puis acertener
Que jamais il ne m'avenra.

Pensez si j'ay esté joyeulx
Quant vous n'avez a moy parlé
De vostre parler amoureux
Comme j'avoye acoustumé.
J'en ay esté si forsené
Que je m'en sui cuidé tuer.
Mais Espoir m'a fait esperer
Que vostre cuer s'apaisera,
Quant Pitié vous vouldra monstrer
Que jamais il ne m'avenra [1].

XX. Balade *Vous m'avez*. On peut en rapprocher la ballade de Grandson qui a pour refrain : « Je n'en congnois nulle si belle [2] ».

J'ay veu dames et damoiselles
Maintesfoiz chanter et dancer,
Et de gracieuses pucelles
Qu'il faisoit moult bon regarder,
Mais il me semble, a brief jugier,
Que ma dame si est bien telle
Par quoy je la doy appeller
Entre les autres la plus belle.

Et n'en desplaise a toutes celles
Qui orront cecy recorder,
Que ce n'est pas pour le bien d'elles
Vouloir nullement rabaissier,
Ainçoys le vouldroye honnorer,
Mais certes la grant beauté d'elles
La me fait a bon droit nommer
Entre les autres la plus belle.

Combien qu'en aye veu de telles
Qui moult affierent a louer,
Car ilz sont plaisantes et belles
Et scevent bien gens festier,
Mais je puis pour celle jurer
Qu'elle est jeune, fresche et nouvelle,
[Et] quant plus avant vueil parler,
Entre les autres la plus belle

1. Ms. *il ne m'amera*.
2. *Romania*, XIX, 429.

Prince, qui pourroit assembler
Les belles qu'on pourroit nombrer,
Creez que ma pensee est telle
Qu'on la deust veoir et trouver
Entre les autres la plus belle.

XXI. Rondel *Vous m'avez.*

Entre les autres la plus belle
Est celle qui me fait amer,
Ne pour riens qu'on me sceust donner
Je ne vouldroye autre amer qu'elle.

Car ou monde n'a point de telle,
De cela me puis je vanter.

Qui sa couleur fresche et nouvelle
Savroit bien a droit regarder,
On ne la pourroit trop louer,
Veu les grans biens qui sont en elle[1].

XXV. Balade.

Helas! pourquoi virent mes yeulx
Vostre belle plaisant beaulté,
Ne pourquoy suy jeune amoureux,
Quant je ne sui de vous amé?
Par Dieu, ma dame, je ne sçay.
Ce fu mon cuer qui fu ravy
Qui m'en fist avoir voulenté,
Le premier jour que je vous vy.

Mais oncques puis ne fux joyeulx,
Ma seule amour et ma chierté;
Si ay je esté si douloureux
Et petitement conforté.
Par Dieu, je sui bien fortuné
Quant vous n'avez de moy mercy.
J'aymasse mieulx qu'on m'eust tué
Le premier jour que je vous vy.

---

1. La chanson VI de Charles d'Orléans (édit. d'Héricault, II, 8) traite le même sujet, presque dans les mêmes termes :

Dieu, qu'il la fait bon regarder
La gracieuse, bonne et belle!
Pour les grans biens qui sont en elle
Chacun est prest de la louer.

Aussi le me vaulsist il mieulx
S'il ne vous prent de moy pitié,
Car oncques nul si angoisseux
Que moy ne fut de mere né.
Car je maudy et maudiré,
Pardonnez moy si je le dy,
Comme un homme desesperé,
Le premier jour que je vous vy.

Cette ballade, rajeunie et remaniée par deux rimeurs différents, est imprimée deux fois dans le *Jardin de Plaisance*, édition Vérard, fl^os^ LXIX et XCIX v° :

Las ! pourquoy vis je de mes yeulx
Vostre belle plaisant beaulté,
Ne pourquoy en fus je amoureux
Quant de vous je ne suis aymé ?
Par Dieu, ma dame, je ne sçay;
Se fut mon cueur qui fut ravy
Qui m'en fist avoir voulenté
Le premier jour que je vous vy.

Oncques depuis ne fus joyeux,
Ma seule amour, ma charité,
Fors que tousjours suis douloureux
Et petitement conforté.
Par Dieu, je suis bien fortuné
Se de moy vous n'avez mercy;
J'amasse mieulx estre enterré
Le premier jour que je vous vy.

Aussi le me vaulsist il mieulx,
Je le vous dis en verité,
Car jamais povre douloureux
Que moy ne fut de mere né.
Et si mauldis et mauldiray,
Pardonnez moy se je le dy,
Com ung homme desesperé,
Le premier jour que je vous vy.

Ma dame, or suis je debouté,
Sans confort et de joye banny;
Mieulx amasse onc n'avoir esté
Le premier jour que je vous vy.

Las ! pourquoy virent mes yeulx,
Dame, vostre plaisant beaulté,
Ne pourquoy fus je onc amoureux
Quant de vous ne puis estre aymé ?
Par Dieu, ma dame, je ne scé
Se vous eustes mon cueur ravy,
Mais en vous fut ma voulenté,
Le premier jour que je vous vy.

J'amasse mieulx avoir esté
Par dela Romme deux cens lieux,
Ou en Avignon la cité,
Quant de vous je fus amoureux.
Hellas ! je mourray angoisseux
Se vous n'avez de moy mercy,
Et si mauldiray en tous lieux
Le premier jour que je vous vy.

Aussi le me vaulsist il mieulx,
Se vous n'avez de moy pitié,
Car onc homme plus douloureux
Ne fut de moy de mere né.
Car je mauldis et mauldiré,
Pardonnez moy se je le dy,
Com ung homme desesperé
Le premier jour que je vous vy.

Princesse, aiez de moy pitié
Retenez moy pour vostre amy,
Ou sans cesser je mauldiray
Le premier jour que je vous vy.

XXIX. Complainte *Vous m'avez*. Cette pièce se retrouve, sous le titre de *Complainte d'amant*, au f° 14 du manuscrit de

Westminster Abbey, décrit par M. Paul Meyer dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français* (1875, p. 30).

1. Belle, prenez temps et espace
De regarder mes piteux cas,
Car, par ma foy, je ne pourchace
Envers vous nulz mauvais pourchaz.
Je me suis pour vous mis es laz
D'Amours et de leur grant dangier,
Mais repentir ne m'en vueil pas
Pour mal que j'en doye endurer.

2. Je ne vouldroye pas avoir
Tous les biens qu'on pourroit nombrer
Par si que vous eussiez vouloir
De ne me devoir point amer.
Que me pourroit il prouffiter ?
Car point en gré ne la prendroye,
Ainsi me vueille Dieux aidier,
Jeune, gente, plaisant et coye.

3. Com il est vray que je [vous] ayme
Plus que toutes celles du monde,
Ma seule dame souveraine,
Celle de qui tout bien m'abonde,
Tousjours me semble blanche et blonde,
Quoy que je face, [ou] dorme ou veille,
En bonne foy que je voy l'onde
De vostre beaulté nompareille.

4. Ne je n'ay nul autre pensee
Que celle la, a dire voir,
Ma treschiere dame honnoree,
Le bien que j'actens a avoir.
Se j'avoye perdu cest espoir
Il me fauldroit desesperer ;
Car certes nulle n'a pouoir
De ma douleur reconforter

5. Autre que vous, ma chiere dame,
A qui j'ay donné et donray
Mon cueur, ma pensee, par m'ame,
Tous les jours mais que je vivray ;
N'a nulle autre ja ne seray
Pour rien qui me saiche avenir,
Et puis après, quant je mourray,
Mon ame vous vendra servir.

11. Et pour ce au dieu des amoureux
Vueil je requerir et prier
Qu'a ce jour de may gracieux
Lui plaise de les vous monstrer.
Et si ne le veult accorder
Je ne lui requier jamais don,
Se non qu'il me vueille donner
La mort pour avoir gairison.

XXX. Balade *Vous m'avez.*

Je suis cellui qui ayme la plus belle
Que l'on puisse des deux yeulx regarder,
Et devant tous maintendray la querelle,
Et s'en cource qui s'en vouldra courcier!
Si n'est homme que je doye excepter,
Il ne m'en chault qui en ait desplaisir,
Car je me doy bien a droit resjoïr
Quant je pense que je sui si eureux
Que je puis bien devant tous maintenir :
J'ayme la belle, la meilleur des meilleurs.

Car oncques Dieu si n'en fist point de telle,
Quant de cela, je m'en puis bien vanter,
Ne qui finast des biens qui sont en elle
Dont vous m'oyez si a present parler.
On n'y savroit ne mectre ne oster,
Ne riens redire pour beaulté acomplir.
Mais ne suis seul a ce propos tenir.
Et quant a moy j'en seray amoureux,
Disant tousjours sans jamais repentir :
J'ayme la belle, la meilleur des meilleurs.

Qui ne m'en croit, si voise voir a elle,
Pour savoir mon se je sui menxongier;
Enquiere bien celle que l'on appelle
La nompareille que l'on puisse trouver;
Cerche partout s'il y scet assener :
Je n'ay pas paour qu'i[l] me doy[e] desmentir;
J'ose bien tant de son fait soustenir,
Et pour cela, maugré tous envieux,
Je maintendray, qui ne le vueille oir :
J'ayme la belle, la meilleur des meilleurs.

XXXIII. Balade *Vous m'avez.*

J'ay tant de maulx qu'il doit souffire,
Je sui malade et mau gardé,

Je suis en courroux et (en) martire,
Je suis d'amours desesperé,
Je suis de tous biens fortuné,
Je suis en l'annee maleureuse,
Je suis pour vous a mort mené,
Ma belle dame gracieuse.

Mais je vueil bien la mort eslire,
Puisque c'est vostre voulenté;
Jamais jour je ne quier vivre
Se je ne suis de vous amé.
Je suis trop bien acertené,
Se vous n'estes de moy piteuse,
Qu'a ma fin je sui arrivé,
Ma belle dame gracieuse.

Mais mes amis pourront bien dire,
Quant en savront la verité,
Que vous m'avez laissé occire
Par faulte d'estre conforté.
Je suis dedens mon lit couchié
Actendant la mort angoisseuse,
Si ne vous prent de moy pitié,
Ma belle dame dame gracieuse.

XXXVI. Balade *Vous m'avez*.

Je viens vers vous pour mercy demander,
Je viens vers vous pour mercy requerir,
Je viens vers vous pour moy reconforter,
Je viens vers vous pour mon cueur resjoir,
Je viens vers vous, belle, pour vous servir
Plus qu'onques mais de toute ma puissance,
Je viens vers vous ou royaume de France,
Car je verray vostre plaisant jeunesse,
Je viens vers vous pour recevoir leesse,
Ma belle dame, jeune, gente et jolie,
Je viens vers vous en vous faisant promesse
De vous servir tous les jours de ma vie.

Je viens vers vous, et si vueilles penser
Que je sui vostre sans jamais departir,
Je suis venu, plaise vous me donner
Le plus grant bien qui me puist avenir,
Je sui venu afin que retenir
Vous me doiez et mectre en ordonnance,
Je sui venu vous faire obeissance.

Je sui venu pour finer ma tristesse,
Je sui venu, ma treshaulte princesse,
Vous requerir que vous n'oubliez mye
Que j'ay empris, sans ce que je me laisse,
De vous servir tous les jours de ma vie.

Je suis venu : or me vueillez amer
A ceste foiz, s'il vous vient a plaisir,
Ou, sans faulte, vous m'en ferez raler,
Mais ce sera sans jamais revenir.
Car mieux me vault loingtain de vous languir,
S'il ne vous plaist me donner allegence,
Que tous les jours veoir ma desplaisance
Devant mes yeulx et ma dure destresse;
Mais toutesfoys, quelque part que j'adresse
Pour paour de mort je ne me tendray mye,
Ce saichez vous, ma tresplaisant maistresse,
De vous servir tous les jours de ma vie.

XL. Balade. On peut en rapprocher la *Balade de saint Valentin* de Grandson, dont tous les vers, sauf le refrain, commencent par ces mots : *Je vous choisy* (*Romania*, XIX, 422).

A ce[1] jour d'uy c'om doit dame choisir,
Je vous choisy, et si vous fays present
De cuer, de corps, sans jamais departir,
Pour vous servir, ma dame, seulement,
En vous venant requerir humblement
Qu'il vous plaise de me vouloir amer;
Et, par ma foy, bien vous pouez vanter
D'estre la dame du monde mieulx amee,
Car j'ay tout mis, cuer et corps et pensee,
A ce faire, quelque part que je soye,
Ne sans [vous] voir nulle rien ne m'agree,
Ma seule amour, ma souveraine joye.

Je vous choisy, mon treshaultain desir,
Je vous choisy, mon joyeulx pensement,
Je viens vers vous humblement requerir
Vostre grace pour mon allegement.
Je sui vostre, sans nul departement :
Vous me pouez de mes maulx conforter.
Nul n'a pouoir dessus moy commander

1. Ms. *Au*.

Autre que vous, ma dame redoubtee.
Vostre amour est tant de moy desiree
Que, par ma foy, pour rien ne me tendroye
De vous servir tant com j'avray duree,
Ma seule amour, ma souveraine joye.

Je vous choisy, la plus belle a veoir,
Qu'oncques veisse de mes yeulx nullement.
Je suis venu : or me vueillez partir
De voz grans biens dont si treslargement
En avez, dame, que je tien fermement
Que nul[le] autre n'en pou[rr]oit tant finer.
Car nul homme ne pourroit racompter
La grant beaulté dont vous estes paree.
Oncques si belle ne fu de mere nee
Que vous estes, cela dy et diroye
En tous pais et en toute contree,
Ma seule amour, ma souveraine joye.

Ma princesse, ma dame recellee,
Le bien de vous, vostre grant renommee,
M'a mis es maulx ou guerir ne pourroye
Se par vous n'est la guerison trouvee,
Ma seule amour, ma souveraine joye.

V

Quelques-unes des pièces du manuscrit 19139 présentent un intérêt plus spécial que les lamentations amoureuses de Jeannet de Garencières et méritent de nous arrêter quelque peu.

La VIIIe est une ballade de Jean de Fayel. Ce personnage était déjà connu comme poète. L'abbé de la Rue mentionne, mais sans citer de sources, les « chansons et ballades de Jean Fayel, vicomte de Breteuil [1] ». Ces deux lignes ont été reproduites, sans autre explication, par Frère [2], par M. l'abbé Chevalier [3], dans le *Dictionnaire du département de l'Eure* [4], par

1. *Essai historique sur les bardes, les jongleurs et les trouvères*, III, 349.
2. *Manuel du bibliographe normand*, I, 148.
3. *Répertoire*, s. v. *Jean de Fayel*.
4. Evreux, 1882, p. 62, s. v. *Breteuil*.

Mme Oursel [1]. Que sont devenues les chansons et les ballades dont parle l'abbé de la Rue? Je n'ai pas réussi à les retrouver.

Le 22 novembre 1417, Jean de Fayel est qualifié de « chevalier, viconte de Bretueil, chambellan de monseigneur le duc d'Orleans, et gouverneur de ses duchié de Valois et conté de Beaumont, et cappitaine de son chastel de Beaumont [2] ». Il vivait encore le 25 mai 1420 [3].

Dans la ballade qui porte son nom, Jean de Fayel s'adresse à Jeannet de Garencières et lui demande conseil. Il est sur le point de se déclarer *servant* d'une jeune dame « qui moult fait a louer », mais il hésite, parce que, de tous côtés, il entend dire du mal du « mestier amoureux ». Est-ce qu'Amour est réellement un maître si cruel et si peu généreux? Est-ce que ceux qui se plaignent si fort ne sont pas plutôt des amants trompeurs, punis pour leur fausseté?

Je m'en rapporte a vostre jugement.
Or me dictes, se du tout me mectoye
A bien servir la belle seulement,
Se c'est le mieulx pour moy tenir en joye?

A cette ballade, où se cachait peut-être quelque malice, Jeannet de Garencières répond (ballade IX), un peu brusquement et de mauvaise humeur, qu'Amour ne récompense pas, tant s'en faut, tous ses sujets, même loyaux et fidèles. Il conseille à Jean de Fayel — qui fera bien, une autre fois, de ne pas médire d'autrui — d'aimer la belle dame dont il parle. Et puis, dit Garencières, vous viendrez m'en donner des nouvelles :

Je m'en rapporte a Jaques du Peschin.

Jacques du Peschin, trahi par une dame qu'il aimait « loyaument sans fausser », abonde dans le sens de Jeannet de Garencières (ballade X). Peut-être, dit-il au vicomte de Breteuil, serez-vous plus heureux qu'un autre. Essayez. En tout cas, je vous souhaite

Que tousjours mais vous vous tenez en joie.

---

1. *Nouv. biog. normande*, I, 494,
2. Collection Bastard, no 709.
3. *Id.*, no 747. Le *Dictionnaire de l'Eure* dit que Jean de Fayel mourut en 1420.

Jacques du Peschin n'était pas connu en qualité de poète. Il figure, le premier mai 1400, parmi les écuyers de Charles VI qui reçurent des houppelandes [1]. En 1401, le duc d'Orléans fait acheter pour la somme de 128 l. t. « huit pieces de draps de soye appellez baudequins, ouvrez de plusieurs soyes », et les donne « a Guillaume de la Campaingne et Guiot de Renty, ses chambellans, Archembaut et Jaques du Peschin, ses escuiers, pour faire a chascun une robe pour eulx [2] ». Peu après, il fait don au même Jacques du Peschin, son écuyer et chambellan, d'un « coursier brun bay a longue queue », acheté à Charles de Giresme, chevalier, alors prisonnier [3]. En 1412 et 1413, nous voyons « Jacques du Peschin, conseiller et chambellan du duc d'Orleans et gouverneur des contez de Blois », chargé de lever une aide pour la délivrance du comte d'Angoulême [4]. Le 24 avril 1415 (n. s.), Jacques du Peschin donne quittance de ses gages pour service de guerre contre le duc de Bourgogne [5].

Voici les trois ballades de Jean de Fayel, de Jean de Garencières et de Jacques du Peschin :

VIII. *Balade Jehan de Faiel.*

J'ay trop oy [6] le mestier amoureux
Par balades ahontir et blasmer ;
Les uns y a qui maudi(r)ent les yeulx,
Les autres dient que brief les fault finer,
Et s'il leur vient de loyaument amer,
Et comme ilz dient, et en font grant serement.
Et pour ce, Jehan [7], je vous prie humblement
Que me vueillez conseiller, se j'avoye
Mon cuer donné a Amours ligement,
Se c'[8] est le mieulx pour moy tenir en joye ?

---

1. Douët-d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, I, 166.
2. Collection Bastard, n° 381.
3. *Id.*, n° 638.
4. *Id.*, n° 688.
5. Clairambault, *Titres scellés*, r. 85, p. 6691.
6. Ms. *J'ay trop honny.*
7. Le copiste avait d'abord écrit *Jaques*. Ce mot est barré et remplacé, en interligne, par *Jehan*.
8. Ms. *Ce est.*

Car je vous jure qu'il n'a pas des ans deux
Que j'en vy une qui moult fait a louer;
Et si me semble qu'il seroit bien eureux
Qui la pourroit tout son saoul regarder.
Il n'est pas bouche qui vous peust raconter
Sa grant beaulté, tant en a largement;
Mais tout mon cuer, ma vie entierement.
En la servir voulentiers emploiroye;
Si vous demande, selon vostre escient,
Se c'est le mieulx pour moy tenir en joye?

Et, d'autre part, il me semble que ceulx
Qui se veulent si fort desesperer,
Et qui endurent les tourmens si crueulx,
Qu'ilz ont voulu de faulseté user;
Car je ne cuide qu'Amours voulsist donner
Sans desserte si fel guerdonnement.
Je m'en rapporte a vostre jugement:
Or me dictes, se du tout me mectroye
A bien servir la belle seulement,
Se c'est le mieulx pour moy tenir en joye?

IX. Balade *Vous m'avez*.

Vous qui avez le mestier amoureux,
Ce dictes vous, si fort oy blasmer,
Je vous demande s'il vous semble que ceulx
Qui s'i mectent s'en puissent tous louer.
Il me semble que c'est fort a penser
Qu'Amours puisse tant de gens assouvir,
Veu que chascun si vouldroit bien jouir
De leurs grans biens, et en avoir souvent.
Il me semble, selon mon jugement,
Je ne sçay mie ce se vous a fait vin,
Car vous parlez un petit largement:
Je m'en rapporte a Jaques du Peschin.

Car vous dictes, dont je sui merveilleux [1],
Que ceulx qui ont tant de mal a porter
Et qui endurent les tourmens si crueulx,
Qu'ilz ont voulu de faulseté uzer.
Advisez vous; on ne doit nul blasmer.
Car on [ne] scet qui lui puet avenir.

1. Ms. *merveilleurs*.

Les amoureux qui vont les maulx souffrant,
Je vous respons, a vous en brief parler,
Que j'ay amé, loyaument, sans fausser,
Une qui m'a, elas ! voulu trahir.
Plus ne vous puis de mon fait descouvrir ;
Mais toutesfoys je vous conseilleroye,
Se vous pouez votre fait acomplir,
Que tousjours mais vous vous tenez en joye.

Chier compaignon, vueillez vous avancier,
Car c'est un fait qui se veult sans muser
Brief abregier, selon qu'en puis veïr.
Je sçay trop bien a quoy m'en puis tenir.
Autre conseil donner ne vous savroye,
Fors : faictes tant qu'a vostre revenir
Que tousjours mais vous vous tenez en joye.

Dans la ballade XI, Jeannet de Garencières nous parle d'une croisade à laquelle il a pris part :

L'autrier nous feusmes des compaignons pluiseurs
Qui empreismes le chemin d'oultre mer...

Nous savons, d'autre part, que « le fils du seigneur de Garancieres » se trouvait parmi les croisés de l'expédition de Hongrie, en 1396[1]. L'expression « d'oultre mer » qui semble faire difficulté peut très bien se justifier. Si l'armée franco-bourguignonne, en effet, s'est rendue à Nicopolis par l'Alsace, le Brisgau et la vallée du Danube, les prisonniers revinrent en France par mer, de Brousse à Venise. Jeannet de Garencières ne dut sans doute la vie qu'à son extrême jeunesse. Excepté les grands seigneurs destinés à payer rançon, tous les autres chevaliers furent horriblement massacrés. On n'épargna que les prisonniers âgés de moins de vingt ans.

Cette ballade, adressée à Guillaume de la Champagne, semble bien dater de 1396. A cette date, Guillaume de la Champagne, seigneur d'Apilly, capitaine de la ville et du château d'Avranches, était écuyer de Louis d'Orléans. Ce personnage est surtout connu pour avoir pris part, le 19 mai 1402, au combat des sept Français et des sept Anglais qu'a célébré Christine de Pisan[2].

1. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au XIVe siècle*, II, 15.
2. Voy. *Bib. Éc. des Chartes*, I, 379. Le Roulx de Lincy, *Recueil de chants historiques*, I, 280. *Christine de Pisan*, édit. Roy., I, 240-243.

La pièce XXIII, intitulée Letres *Vous m'avez*, est assez énigmatique. Autant qu'on peut le voir, en lisant entre les lignes, Garencières était en train de passer gaiement son temps auprès de sa dame, avec d'autres « compaignons joyeulx », quand un évènement imprévu, la mort de son oncle, vint troubler la fête. Obligé malgré lui de s'éloigner, Jeannet chevauche furieux de Paris à Orléans, et ne pense qu'à revenir au plus tôt.

De par cellui qui a dormy
A celles qui l'ont resveillé
Je presente ces letres cy.
Ma damoiselle, je vous pry,
Lisiez les, s'il vous vient en gré.

Belle, aiez[a] recommandé
Cellui qui de vous se party,
Ce mercredy derrain passé,
Quant[il] eust devant vous dormy.
Au moins souviengne vous de lui,
Car ainsi tost qu'il vous laissa
Il se trouva si tresmarry
Qu'oncques depuis ne reposa.

Mau repos est pour lui sonné:
Il se puet bien aler couchier.
Creés qu'on l'avra bien logié
S'il ne se deult au resveiller.
Il le feroit bon encontrer
Pour voir mon la chiere qu'il fait:
Je tien, selon le mien cuidier,
Qu'il n'a rien de ce qu'il vouloit.

Car Dieu scet s'il est douloureux
Quant il pense qu'il a laissié
Les autres compaignons joyeulx,
Et il s'en va desconforté.
Il a esté depuis tempté
Plus de cent foiz de retourner.
Or chevauche mal reposé
Qui ne scet ou il veult aler.

N'il ne scet quant il retourra,
Qui lui est moult grant desplaisir.
Car on scet trop bien quant on va
Mais ne scet pas du revenir.
Ce compaignon a beau loisir

Après avoir pris part au siège de Cherbourg[1], il est nommé, en 1380, « chastellain et cappitaine du chastel et ville de Caen[2] », charge qu'il occupa pendant de longues années, 15 ans au moins. En 1406, il était conseiller et chambellan du roi, grand maître d'hôtel de la reine[3]. Il vivait encore en octobre 1408[4].

Yon de Garencières avait épousé la veuve d'Eustache de Mauny, Brunissende de Lautrec, fille d'Amalric IV, vicomte de Lautrec, et de Jeanne de Narbonne[5]. Brunissende mourut en 1418 sans laisser d'enfants[6].

Signalons encore Pierre de Garencières, qui, en 1390, était écuyer panetier du duc de Touraine[7], et Sevin de Garencières, qui était contrôleur du grenier à sel d'Etampes en 1404[8].

La ballade XLI est adressée à Lourdin de Salligny. Elle doit dater, de même que la ballade XLIV où il est également question de ce chevalier, de l'époque où Lourdin de Salligny était attaché à Louis de Bourbon. De retour de sa captivité d'Angleterre, le duc de Bourbon avait retenu « messire Lordin de Saligni, qui estoit ung appert et vaillant chevalier, pour son compaignon d'armes[9] ». Ces deux ballades sont donc anté-

---

1. *P. orig.*, vol. 1280, n° 25.

2. *P. orig.*, vol. 1280, n° 28. Jules Tardif, *Monuments historiques : Cartons des rois*, nos 1614, 1627, 1640, 1658, 1671, 1703, 1713. C'est Jean de Garencières qui lui succéda dans cette charge.

3. *P. orig.*, vol. 1280, n° 16.

4. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. II, p. 366.

5. P. Anselme, *Hist. généal.*, t. II, p. 365-366. *Histoire génér. du Languedoc*, t. X, note 4, p. 20. Cf. *id.*, t. IX, p. 963.

6. En 1425, Henri IV donne à Guy de Bar, seigneur de Presles et bailli de Sens, une maison, sise à Paris, rue Galande, avec issue par derrière sur la rue du Plâtre, maison confisquée sur les héritiers de Brunissende de Lautrec, veuve d'Yon de Garencières. Voy. A. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise*, p. 192. Brunissende de Lautrec avait laissé ses biens à Jean de Voisins, seigneur de Confolens, et au vicomte de Narbonne, *Hist. généal.* II, p. 366. La rue actuelle *Garancière* (près de Saint-Sulpice) tire son nom d'un hôtel qui, au commencement du XVe siècle, appartenait à Guillaume de Montenay, seigneur de Garencières. Longnon, *Ouv. cit.*, p. 193, note 1.

7. *P. orig.*, vol. 1280, nos 53 et 82.

8. Clairambault, *Titres scellés*, r. 51, n° 162.

9. *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, édit. Chazaud, p. 21. Cf. pp. 7, 9, 15, 19, 20. Clairambault, *Titres scellés*, r. 100, p. 7757.

yeux, les dames et leurs *servants !* Quant à moi, s'écrie-t-il, « je ne vueil plus amer » ; décision qu'il regrette presque aussitôt. Et il demande à Bucy son avis sur ce point délicat.

La réponse de Bucy (ballade XLIII) a pour refrain :

Car quant a moy je vueil tousjours amer !

Quel est ce Bucy ? C'est probablement le même personnage que le Bucy du *Livre des cent ballades*. M. de Queux de Saint Hilaire l'a identifié avec le fils de Simon de Bucy, premier président du Parlement de Paris, « Renaud de Bucy, qui fut chanoine de Soissons, qui figure parmi les conseillers au Parlement de Paris, en 1372, et qui mourut le 10 mars 1407[1] ». Cette identification doit être rejetée. Le Bucy du *Livre des cent ballades* est certainement un chevalier, de même que les autres poètes de ce recueil.

L'auteur de la ballade XLIII — et de la ballade du *Livre des cent ballades* — est probablement Jean de Bucy, l'un des familiers du duc d'Orléans, collègue d'Yves de Vieuxpont, de Jean de Fayel, de Jacques du Peschin et de Jeannet de Garencières lui-même. Nous le voyons en 1390 prendre part à l'expédition de Barbarie, avec Yves de Vieuxpont[2]. Eustache Deschamps met Jean de Bucy au nombre de

ceux qui a toute heure
Rifflent, ratafflent aussy :
Au vin queurent tousdis seure.

Il le range parmi les chevaliers à la mode :

Ne leur chaut qui chante ou pleure,
Mais qu'ilz soient bien joly[3] !

XLII. Balade *Vous m'avez*. Cette ballade figure, incomplète, dans le *Jardin de Plaisance*, édition Vérard, f° CX v°.

Je hez ma vie et desire ma mort[4],
Et maudy l'eure que je feu amoureux,

1. *Le Livre des cent ballades*, p. 244. La ballade de Bucy a été publiée par L. Pannier, *Romania*, I, 367, et par M. de Queux de Saint-Hilaire, *Le Livr des cent ballades*, Complément, p. 1.

2. Jarry, *Ouv. cit.*, p. 55. En 1389, Jean de Bucy était écuyer échanson du roi, *P. orig.*, vol. 546, n° 21.

3. Édit. Tarbé, I, 196.

4. Ce vers est le refrain de la Ballade II.

Et hé mon cueur quant il en fu d'accord,
Et aussi fay je ma pensee et mes yeulx,
Et puis apres toutes celles et ceulx
Par qui premier le mestier commença [1].
Et de cecy me blasme qui vouldra,
Il ne m'en chault qui en puisse parler,
Die chascun tout ce qui lui plaira,
Car quant a moy je ne vueil plus amer.

Et je vous prie, dictes moy se j'ay tort,
Bucy, Bucy, mon frere gracieux;
Car il est vray que sans nul reconfort,
Ne sans estre aucunement joyeulx,
Que j'ay amé plus de deux ans et mieulx
Une qui dit qu'elle ne m'amera ja,
Ne que pour riens ne me confortera
De la douleur que me fault endurer,
Pour quoy je dy : Querez qui aymera,
Car quant a moy je ne vueil plus amer.

Car je voy bien que celle [en] est d'accord,
Par qui j'ay eu tant de mal douloureux,
Que je languisse par faulte de confort,
Sans que son cueur soit envers moy piteux;
Et si je doy estre si maleureux
Qu'elle de moy nulle mercy n'avra,
Des biens d'amours ne (ne) le verray je ja,
Pour nulle riens qu'autre me puist donner
Jamais mon cueur ou dangier ne sera,
Car quant a moy je ne vueil plus amer [2].

XLIII. Balade. *Resposte de Bucy.*

J'ayme ma vie sans desirer ma mort,
Et l'eure aussi que je sui amoureux,
J'ayme mon cuer quant il en fut d'accord,
Aussi fay je ma pensee et mes yeulx,
Et puis ma dame au gent corps gracieux
Qui en ce monde point de pareille n'a,

---

1. Ms. *le premier commença.*

2. Var. du *Jardin de Plaisance* : 2 *qu'oncques fus.* — 8 *Il ne me chaul qu'on puist dire et parler.* — 11 *Et dictes moy, je vous pry, se j'ay tort.* — 12 *Respondez moy, mon frere gracieux.* — 13 *Dois je tousjours estre sans reconfort.* — 14 *Ne sans y estre.* — 15 *Je me complains de ce cas merveilleux.* — 16 *Ma dame dit.* — 19 *Parquoy je dy que Dieu l'advisera.* — 10, 20 *Quant est a moy.*

Et quant eür tant de bien me donna
Que de si belle servir et honnorer,
Die chascun tout ce qui lui plaira,
Car quant a moy je vueil tousjours amer.

Garencieres, vous vous plaignez trop fort
Des maulx d'amours qui vous sont douloureux.
Il me semble que vous avez grant tort,
Car nul ne puet a droit estre joyeulx
S'il n'ayme fort tousjours de mieulx en mieulx.
Je vous dy vray, creez moy de cela.
Aiez espoir que vostre dame avra
Pitié des maulx qu'i[l] vous fault endurer.
Autre conseil Bucy ne vous donra,
Car quant a moy je vueil tousjours amer.

Je vous supply que prenez reconfort,
Et ne vueillez jamais estre de ceulx
Qui se repent[ent] d'amer si n'ont confort
De leurs douleurs en un an ou en deux.
Car cuer de dame est loyal et piteux,
Quant il est temps, de ce ne doubtez ja.
Prenez en gré tout ce qui vous venra.
Meilleur conseil je ne vous puis donner.
Et au surplus aviengne qui pourra,
Car quant a moy je vueil tousjours amer.

VI.

Les dernières pièces du recueil du manuscrit 19139 sont aussi les plus intéressantes. Jeannet de Garencières les écrivit, en 1407, à Bordeaux, prisonnier des Anglais.

L'expédition de Guyenne, entreprise en 1406 par Louis d'Orléans, nommé « lieutenant du roi dans le duché de Guyenne et ou fait de la mer », n'était ni téméraire ou irréfléchie, ni condamnée d'avance au plus piteux échec, comme l'ont prétendu les chroniqueurs d'inspiration bourguignonne[1]. Peu auparavant, le comte de Clermont, capitaine général en

1. M. Jarry n'a consacré à cette expédition de Guyenne que deux petites pages de son gros ouvrage sur *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*. Il n'a pas utilisé les *Archives municipales de Bordeaux*.

Languedoc, et Bernard VII d'Armagnac avaient mis tout le pays à feu et à sang, et s'étaient emparé d'un grand nombre de places fortes. Ils étaient même allés jusqu'à bloquer Bordeaux, et cette ville avait dû payer d'une forte rançon la retraite des Français. Henri de Lancastre, d'ailleurs, avait trop à faire en Angleterre pour pouvoir s'occuper d'une manière active de ses vassaux de Guyenne. En juillet 1406, deux ou trois mois avant l'expédition de Louis d'Orléans, de l'avis de François Hugotion, cardinal-archevêque de Bordeaux, la situation de la Guyenne était désespérée. Le 11 avril 1406, ce prélat écrivait au roi d'Angleterre : « Nous sumes en perilh de pardition, comme pluseurs foiz je vous ay escript », et il réclame du secours « sans aucun delay [1] ». Sa lettre du 30 juin est plus pressante encore : « Tres excellent prince, je vous ay escript toutes foys et enssi largement de l'estat d'icest vostre pays ; ains ay encore tant crié que ma voiz en est faicte rauque. Ainsi je ne say que dire plus for que repetir et resumir briefment cela que pluseurs fois je vous ay escript : c'est assavoir que si les Françoys pourçuient la guerre ainsi come menassent et se appareillent, je repute tout ycest voustre pays perdu, ou au menchs destruyt [2] ». Le 13 juillet, nouvelle demande de secours : les Français, écrit le cardinal au roi d'Angleterre, s'avancent peu à peu, font de grands dommages et prennent « orez un lieu, orez un autre » ; ils en conquerront bien davantage « pour ce que quasi touz voz subgiz perdent le cuer », voyant qu'aucun secours n'arrive d'Angleterre [3]. François Hugotion ne se fatigue pas. Le 22 juillet, il revient à la charge auprès de Henri IV. Je ferais mieux, lui dit-il, de ne plus vous écrire, « quar, selon que je veoy par esperience, negune ma letre ne porte aucun fruit, ains semle que mes paroles soient meinsprisees : neantmoyns par moy mesme j'ai deliberé de vouloir plustost faillir en escrivan vous que en taysan ». D'après Hugotion, Saint-Emilion, Libourne, Fronsac, Blaye et Bourg sont dans la position la plus critique, et, chose grave, de nombreux seigneurs du pays, faisant défection, passent du côté des Français [4].

1. *Archives municipales de Bordeaux, Registres de la Jurade*, t. III, p. 87.
2. *Id.*, t. III, p. 89.
3. *Id.*, t. III, p. 91.
4. *Id.*, t. III, p. 93.

On trouve, publiée dans les *Lettres de rois, reines*, etc., de Champollion-Figeac, une intéressante lettre anonyme, du 18 octobre, écrite de Bordeaux à Henri IV touchant le progrès des Français en Guyenne[1]. L'auteur de cette lettre — on ne l'avait pas remarqué — n'est autre que François Hugotion, cardinal-archevêque de Bordeaux. Le duc d'Orléans, écrit-il au roi d'Angleterre, s'approche avec une grande armée; Bordeaux même ne pourra résister si un prompt secours ne lui vient d'Angleterre. Ne renvoyez pas sous prétexte de l'hiver : « Vidi enim pluries in partibus istis tempora hyemalia ita grata sicut alias solent esse tempora veris ». Hugotion croit le pays perdu. Mais aussi pourquoi toutes les lettres adressées à Sa Majesté n'ont-elles pas eu d'effet ? Et il ajoute, après avoir enregistré les progrès des Français : « Ex istis concludat, si placet, alta Vestra Prudentia : ego enim, jam a principio hujus guerre, in mente mea conclusi, et sic etiam Vestre Serenitati per plures meas litteras nunciavi, quod si Gallici prosequebantur guerram ut inceperant, quod nihils ub vestra obediencia remaneret in partibus istis, nisi succursum seu auxilium congruum mitteretis de Anglia : et sic apparet per experienciam me vera pronunciasse ».

La lettre est du 18 octobre : quelques jours après[2], l'armée ducale était devant Blaye, tandis qu'une flottille, commandée par Clignet de Brébant, tenait la mer[3]. Les Bordelais, malgré le peu de zèle qu'Henri IV mettait à les secourir, n'avaient pas perdu courage. Le 10 août déjà, sur l'ordre des jurats, Bernard de Lesparre, seigneur de la Barde, s'était rendu à Blaye, pour organiser la défense, « per so que lo seti segont que era fama y debe

---

1. Tome II, p. 320. Champollion date cette lettre de 1407, c'est 1406 qu'il faut lire.

2. *Chronique ou Journal du siège de Blaye et de Bourg* dans *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 179.

3. Les *Registres de la Jurade*, t. III, p. 162, donnent une liste des seigneurs qui accompagnent le duc d'Orléans : Charles d'Albret, connétable de France ; Jean de Montagu, grand-maître de France; Edouard, marquis du Pont, fils du duc de Bar; les comtes de Clermont, d'Armagnac, de Vendôme, de Dammartin, les vicomtes de Thouars, de Castelbon, les sénéchaux de Saintonge, de Limousin, du Poitou, d'Angoumois, les seigneurs de Parthenay, de la Ferté, de Beaumanoir, de Pons, de Montberon, de Mauléon, Jean de la Tour, Arnauton de Bordes. A cette liste, on peut ajouter François de

benir[1] ». Le 20 septembre, les Bordelais, qui avaient rappelé le sire de la Barde, envoyaient à Blaye des hommes d'armes, des archers et des arbalétriers[2]. En octobre 1406, la ville de Blaye avait à sa tête Jean de Grailly, bâtard du captal Jean III. Le siège dura une quinzaine de jours, qui se passèrent en négociations relatives au mariage — qui d'ailleurs n'aboutit pas — du troisième fils du comte de Foix, partisan des Français, avec Marie de Montaud, dame de Mussidan, héritière de Blaye[3].

De Blaye, Louis d'Orléans vint mettre le siège devant Bourg, et fut encore moins heureux. Le 20 octobre, les Bordelais avaient envoyé à Bourg, avec quelques hommes d'armes, Bertrand de Montferrand le Jeune : « Quar grandament pot sa persona aproffeitar a la deffensa deudeit loc », lit-on dans les *Registres de la Jurade*[4]. Jeannet de Garencières, comme nous verrons, parle dans ses vers de Bertrand de Montferrand. Le Religieux de Saint-Denis fait également l'éloge de ce personnage : « Ipsam tamen [villam de Burgo] custodiendam susceperat quidam Gasco, miles strenuus et astutus, qui ante ducis adventum ex finitimis vicinis vires corrogans, victus et alimentorum copias collegerat, arma congregaverat, materiam ad contexendas varii generis machinas et cetera que in hujusmodi

---

Grignols (Clairambault, *Titres scellés*, r. 86, p. 6745), Amaury de Liniers (Clairambault, r. 65, p. 5049), Raymon Arnaud de Coarraze (voir plus loin) et Jeannet de Garencières. — Archambaud de Grailly, comte de Foix, ne se trouvait pas dans l'armée de Louis d'Orléans, comme le dit M. G. Lefèvre-Pontalis (*Petite chronique de Guyenne jusqu'à l'an 1442*, dans *Bib. Éc. des Chartes*, t. XLVII, 1886, p. 64). Ce seigneur était resté fidèle, du moins en apparence, aux Anglais. Le premier novembre 1406, il faisait dire au conseil de Bordeaux « que de ssons locs, a sson poder, res de la part deu rey d'Anglaterra », mais que son fils s'en est allé auprès du duc d'Orléans avec 400 hommes (*Registres de la Jurade*, t. III, p. 127). Le comte de Foix mentionné par la *Petite chronique* n'est autre que Jean, vicomte de Castelbon, devenu comte de Foix en 1412.

1. *Registres de la Jurade*, t. III, p. 19.

2. *Id.*, t. III, p. 54, 64.

3. Voy. sur ces négociations Léon Flourac, *Jean Ier, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn*. Paris, 1884, p. 35.

4. Tome III, p. 129. Sur Bertrand de Montferrand, voy. les *Registres de la Jurade*, t. III, *passim*, et J. de Bourrousse de Laffore, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, t. IV, p. 241.

solent usum prestare necessarium, ardentibus studiis incolas hortatus fuerat inducere[1] ».

Un combat naval eut lieu, le 23 décembre, surveille de Noël[2], entre la flotte bordelaise-anglaise et les vaisseaux français, à la hauteur de Saint-Julien de Médoc, en amont de Pauillac[3]. Les Français furent battus, et une vingtaine de chevaliers, parmi lesquels Jeannet de Garencières, emmenés prisonniers à Bordeaux. Ce fut le seul engagement sérieux de la campagne[4]. Un temps affreux de pluie, de neige et de tempêtes vint paralyser toutes les opérations et développer dans l'armée des assiégeants les fièvres et la dysenterie[5]. Il semblait vraiment — et certains chroniqueurs n'ont pas manqué de le remarquer, — que Dieu, du haut du ciel, prenait la défense des Anglais : « E nulh contrast lodeit duc no ago, sino de Diu qui lo combato ab pluyas, ab vent fortz et grandas fanhas[6] ».

Le court passage de Thomas Walsingham sur le siège de Bourg mérite d'être cité :

« Anno MCCCCVII soluta est obsidio villarum de Burgh et de Bloy (Blaye) in Wasconia, facta per ducem Aurelianensem; qui cum quinquaginta millibus[7] venerat ad subvertendum illas.

---

1. *Religieux de Saint-Denis*, t. III, p. 453.
2. *Religieux de Saint-Denis*, t. III, p. 454.
3. *Archives de la Gironde*, t. III, p. 179.
4. S'il est vrai que les chroniqueurs d'inspiration bourguignonne, tels que le Religieux de Saint-Denis, Monstrelet, P. Cochon, Jouvenel des Ursins, insistent avec un secret plaisir sur l'insuccès de l'expédition de Guyenne, il faut avouer que Cousinot, pour les besoins de sa cause, en prend à son aise avec l'histoire : « Et avint une journee que Monsieur Clignet de Braibant, admiral de France, qui a grant gent gardoit la mer, combati Anglois qui en Gironde estoient entrez; lequel obtint victoire; et fut la prins le maire de Bordeaux. » *Chronique de Cousinot*, éd. Vallet de Viriville, p. 112.
5. « Instantis maxima erat inclementia hyemis et pluviarum intemperies inaudita, ita ut armatorum virorum papiliones vix possent cohibere stillicidia; unde etiam victus et supellex omnimodo de madore jugis aque corrumperentur et inciperent putrescere. Ubique in tentoriis et extra per lutum usque ad genua opportebat incedere. » *Religieux de Saint-Denis*, t. III, p. 454.
6. *Archives de la Gironde*, t. III, p. 180.
7. La *Petite chronique de Guyenne* donne le chiffre de quinze mille combattants, ce qui correspond assez bien aux six mille hommes d'armes indiqués par le Religieux de Saint-Denis. Voyez la note de L. Flourac, *Jean Ier comte de Foix*, p. 35.

Sed Deo dispensante, qui superbos humiliat, nulla dies per octo hebdomadas illuxit ei sine tempestate pluviarum, nivis et grandinis, mixtae cum ventis et fulmine; quae tam homines ad mortem compulit quam jumenta. Quibus infortuniis fertur sex millia hominum perdidisse; et qui, in adventu suo, super fortunam suam nimis ambitiosus, fecerat deportari supra caput suum a quatuor militibus pannum aureum, jam revertens, inglorius, gaudebat ab imbribus cessare cœlum [1] ».

Le 14 janvier 1407, le duc d'Orléans leva le siège, sans avoir rien fait que perdre beaucoup d'hommes et beaucoup d'argent. « Ce fu, remarque Nicolas de Baye, une besoigne de grant perte et de neant et entreprise de revel [2] ».

Prisonnier des Anglais à Bordeaux, Garencières se console en faisant des vers. Il se demande, dans la ballade XLIV, lequel vaut le mieux « pour vivre joyeusement » : être homme d'armes, ou être amoureux [3]. Il n'avait à se louer, pour l'instant, ni de l'un ni de l'autre de ces « mestiers » : amoureux, sa dame le faisait languir; homme d'armes, il était prisonnier. Jeannet s'adresse pour avoir solution de la question à Lourdin de Salligny et à Gaucourt.

XLIV. Balade *Vous m'avez*. Cette ballade figure dans le *Jardin de Plaisance*, édition Vérard, f° CXI v° :

J'ay longuement Amours servi
Pour cuidier leur bien acquester,
Mais ilz m'en ont si mal party
Que je ne m'en pourroye louer [4];
Si ne m'en sçay a quel mestier
Mectre pour mon allegement.
Conseil demande a toute gent,
Car je ne sçay qui me vault mieulx
Pour vivre bien joyeusement,
Estre homme d'armes ou amoureux.

1. *Historia anglicana*, éd. Riley. Londres, 1864, t. II, p. 275, ou *Ypodigma Neustriae*, éd. Riley. Londres, 1876, p. 421.

2. *Nicolas de Baye*, I, 182.

3. Dans le *Blason des armes et des dames*, Coquillart pose la même question. Il conclut qu'un prince doit aimer les unes et les autres.

4. Ms. *leuer*.

Pour ce, Lourdim de Salligny;
Et vous, Gaucourt, my amy chier,
Qui m'avez veu, la Dieu mercy,
Longuement Amours pourchacier,
Je sui a Bordeaulx prisonnier,
Et n'ay ne dame ne argent.
Vous, oyez[1] mon gouvernement
Et me dictes, si vous ait Dieux,
Lequel me vault mieulx a present
Estre homme d'armes ou amoureux.

Car ma dame du bien de li[2]
Ne m'a voulu oyr parler,
Il a plus d'un an et demy,
Ne [a] grant peine regarder.
Plus ne vous en fault desclairer,
Trop en savez vous largement.
Avisez [a] ce jugement,
Et me dictes, entre vous deux,
Qui est plus mon avencement,
Estre homme d'armes ou amoureux[3].

Nous n'avons pas la réponse de Lourdin de Salligny. Mais nous avons celle de Gaucourt (ballade XLV) et celle d'un autre chevalier, nommé Courrarre (*sic*) dans le manuscrit 19139 (ballade XLVI).

Gaucourt conseille sagement à Jeannet de rester, comme devant, homme d'armes et amoureux.

XLV. *Balade et resposte de Gaucourt.*

Garencieres, je vous mercye
Quant il vous plaist me demander
Conseil de vostre maladie,
Des maulx que vous fault endurer.
Selon ce qui[l] me puet sembler,
Vous estes content de servir
Amours ou les armes suir.
Pour savoir lequel vous vault mieulx

1. Ms. *orrez*.
2. Ms. *lui*.
3. Var. du *Jardin de Plaisance* : 3 *Mais ilz mont si tresmal party.* — 4 *scauroye.* — 5 *Si ne me.* — 11 *Saligry* (sic). — 12 *mon amy.* — 13 *Qui auez.* — 28 *A me trouuer en haultains lieux.*

Si vous fault tous les deux tenir,
Estre homme d'armes et amoureux.

Mais je croy et vous certiffie
Que cil qui veult les deux hanter,
S'il en fait un jour chiere lie,
Deux l'en fault languir et penser;
Et en verroit on bien muser
Cent saiges et eux esbair
La ou[1] vous vivrez a plaisir
Tant estes bel et gracieux;
Si vous fault, quoy qu'en peust venir,
Estre homme d'armes et amourenx.

Je le vous conseil et vous prie,
S'Amours vous ont voulu monstrer
Leur pouoir et leur seigneurie,
Vueillez humblement endurer,
Et celle qu'on n'ose nommer
Plus qu'oncques amer et cherir.
Car elle vous pourra guerir
Tout a tens par ces biens joyeulx.
Or vueillez, sans vous repentir,
Estre homme d'armes et amoureux.

Courrarre (*sic*), qui lui aussi était prisonnier des Anglais, ne prend pas au sérieux la « desesperacion » de Garencières. Vous n'êtes qu'un enfant, lui dit-il, et vous aurez bien le temps d'acquérir « le los de bon guerrier ».

XLVI. *Balade et resposte de Courrarre.*

Garencier[e]s, mon compaignon,
Il vous a pleu de toute gent
Enquerir par oppinion
Que vous devez faire a present,
Ou renoncier[2] entierement
Aux grans biens qu'Amours puet donner,
Ou laissier d'armes le mestier.
Mon tres doulx frere gracieux,
Je vous vueil premier conseiller
Que vous soiez bien amoureux.

D'armes laissier n'avez raison,
Veu que vous n'estes qu'un enfant;

1. Ms. *Lon* — 2. Ms. *Et receuoir*.

Celle desesperacion
Ne soit en vous, ne tant ne quant.
Car, si Dieu plaist, d'or en avant
Avrez le los de bon guerrier,
Et tout plaisir par bien amer.
Tenez vous donc a tous ces deux,
Pensez tousjours d'avant aler,
Et d'estre tresbien amoureux.

Aiez tresbonne entencion
De saillir de prison briefment ;
Vous estes encore en saison
De ferir ung coup plus avant.
Laissiez trestout ce mal talent
A moy qui doy tousjours plourer,
Car je sui vieil et prisonnier,
Et ay perdu tant que les yeulx.
Laissiez moy ces maulx endurer,
Et soiez tresbien amoureux.

Cellui qui ne fault [ne] ne ment
Vous doint tresbon avancement
En ces deux mestiers gracieux,
Et vous doint tousjours pensement
D'avoir le cuer bien amoureux.

Le Gaucourt dont il est ici question est, très probablement, Raoul VIe du nom, qui fut conseiller et chambellan du roi, grand-maître de France, gouverneur de Dauphiné. En 1396, il avait pris part, avec Jeannet de Garencières, à l'expédition de Hongrie, et avait été fait chevalier le jour de la bataille de Nicopolis[1].

Quant à Courrarre, il faut l'identifier à Raymon Arnaut, seigneur de Courraze ou de Coarraze, chevalier béarnais, chambellan du duc d'Orléans. Ce personnage, qui a joué un rôle important dans l'histoire du Béarn[2], était, en 1403, chevalier et chambellan de Louis d'Orléans. En juin de cette année, il est choisi par le duc « pour porter lettres closes par devers le conte

1. Voy. sur ce personnage le P. Anselme, *Hist. généal.*, VIII, pp. 368 et suiv.; La Thaumassière, *Histoire de Berry*, pp. 586 et suiv.

2. Voy. *Histoire générale du Languedoc*, X, col. 2195. Flourac, *Jean Ier comte de Foix*. Pièces justificatives, pp. 198, 211, 292.

de Foix pour certaines choses qui grandement touchent le fait de mondit seigneur le duc[1] ». Il se trouvait, en 1407, au siège de Bourg, et, comme Jeannet de Garencières, fut fait prisonnier. Le 23 avril 1407 (n. s.), le duc d'Orléans lui donne 2.000 l. t. « pour lui aydier a payer la finance a laquelle il est mis a rençon par les Anglais dont il est prisonnier ».

Collection de Bastard, n° 497 :

Loys, filz de roy de France,.... a nostre amé et feal conseiller Jehan le Flamenc, salut et dileccion. Nous voulons et vous mandons que par nostre bien amé Adam de Blois, commis de par nous a recevoir la somme de IIIIxx IIM francs, a nous assignee par monseigneur le roy pour le fait de l'armee de la mer, sur ce qu'il nous puet devoir, tant a cause de la dicte assignacion du fait de la mer comme de ce que ordonné lui avons a recevoir pour le fait des noces de Compiengne, vous faictes bailler et delivrer a nostre amé et feal chevalier et chambellan, messire Raymon Arnault de Courraze, ou a son certain mandement, la somme de deux mil livres tournois, laquelle nous lui avons donnee et donnons de grace especial par ces presentes, tant pour consideracion des bons et agreables services qu'il nous a faiz et esperons que encores face, comme pour lui aydier a payer la finance a laquelle il est mis a rençon par les Anglois, dont il est prisonnier.... Donné a Paris, le XXIIIe jour d'avril, l'an de grace mil CCCC et sept. Sign. : HERON.

Collection de Bastard, n° 498 :

Sachent tuit que je, Raymon Arnault de Courraze, chevalier et chambellan de monseigneur le duc d'Orleans, confesse avoir eu et receu de Adam de Blois, commis de par mondit seigneur le duc a recevoir la somme de IIIIxx IIM frans, a lui assignee par le roy nostre sire pour le fait de l'armee de la mer, la somme de deux mille livres tournois que mondit seigneur le duc, par ses lettres données le XXIIIe jour de ce present mois d'avril, m'a donné de grace especial pour aidier a paier la finance a laquelle j'ay esté mis a raençon par les Anglois don j'en suis prisonnier, et pour certaines autres causes et consideracions plus a plain contenues et declarees es dictes lettres, de laquelle somme de IIM l. t. dessus dicte, je me tieng pour content et bien paiez et en quicte mondit seigneur le duc, le dit Adam et tous autres. Tesmoing mon seel et saing manuel cy mis, le XXVe jour dudit mois d'avril, l'an mil CCCC et sept. Sig. : RAMON ARNAUT.

En 1426, Raymon Arnaut, chevalier, seigneur de Coarraze et d'Aspet, reçoit 580 l. t. pour le payement de ses gages « ou service du roy nostre sire en ses presentes guerres es parties de

1. Collection de Bastard, n° 435.

France a l'encontre des Anglois et autres ses rebelles et desobeissans[1] ». Deux années après, il prend part au siège d'Orléans[2], et pour l'en récompenser, le roi de France le gratifie de 1500 l. t. : « pour consideracion des grans et notables services que nostre amé et feal chevalier, conseiller et chambellan, le seigneur de Courraze, nous a faiz par deça en noz guerres et mesmement en la ville d'Orleans, par longue espace de temps, durant qu'elle a esté assegee par les Anglois noz ennemis, et depuis aussi en autres places, et pour le recompenser des grans fraiz et despens qu'il a faiz en icelle ville durant ledit temps[3] ». Il n'était pas, en 1407, aussi vieux qu'il se plaît à le dire dans sa ballade : nous savons qu'il vivait encore en 1460[4].

Du fond de sa prison, Garencières adresse à sa dame une longue complainte amoureuse (XLVIII). Mais au milieu de ces lamentations toujours les mêmes et que nous ne connaissons que trop, on est heureux de rencontrer quelques allusions à ses geôliers. La scène du chaperon, par exemple, est bien jolie :

Ilz me font a force languir
Et endurer des maulx tout plain,
Et n'y a si meschant villain
Qu'il ne me faille seigneurir.
Si tost que je les voy venir
Je mect au chapperon la main,
Mais c'est en priant saint Germain
Qu'il leur puisse mesavenir !

N'aimerait-on pas trouver quelques passages de ce genre dans les poésies d'un autre prisonnier des Anglais, de Charles d'Orléans ?

XLVIII. Complainte *Vous m'avez*.

I. Loingtain de quanque je vouldroye,
Tout au rebours de mon vouloir,
Seray, ma dame, a dire voir,
Jusqu'a ce que devers vous soye.
Je ne voy riens qui ne m'ennoye,

1. *P. orig.*, vol. 792, n° 22.
2. *Chronique de la Pucelle*, éd. Vallet de Viriville, p. 261.
3. *P. orig.*, vol. 792, n° 29.
4. *P. orig.*, vol. 792, n° 35.

Je suis pres de mon desespoir
Pour ce que ne vous puis veoir,
Belle, doulce, plaisant et coye,
Sans qui vivre je ne savroye,
Ne parfaicte plaisance avoir.
Car nulle que vous n'a pouoir
De mectre ma douleur en joye.
Dame par qui tost je pourroye
Guerir ce qui me fault douloir,
Plaise vous oir et savoir
Que voulentiers je vous verroye.

II. Et ce n'est mie [grant] merveille,
Belle, bonne, blanche et vermeille,
Que mon cueur souvent me conseille
D'estre de vous bien amoureux,
Car de Londres jusques a Marcelle
N'a dame, tant bien s'apareille,
Qui peust estre de vous pareille
Tant avez de bien gracieux.
J'ay pour vous la puce en l'oreille
Qui ne veult point que je sommeille,
Ains a toute heure me desveille
Et me fait penser aux beaulx yeulx
Que je vous vy soubz une treille,
Dame, de toutes nompareille,
Pour vous servir jeunes et vieulx [1].

III. Vueillez ma pensee escouter
Et piteusement adviser
Le mal qu'il me fault endurer
Pour ce que je ne puis aler
Vous dire mes douloureux plains
Dont nul ne me puet conforter,
Doulce, plaisant a regarder,
Que vous, qui me pouez donner
De bien trop plus que souhaidier
Ne pourroye, j'en suis certains.
Hellas! je sens les maulx d'amer.
Ma dame, pour force d'amer
Mon cuer ne fait que souspirer
Et ma pensee que pleurer.

---

1. Ms. *jeunes et beaulx*.

Pour ce que de vous sui loingtains,
Je sens mes maulx renouveller,
Et voy ma joye deffiner,
Je suis pres qu'au desesperer
Quant je ne puis a vous parler,
Belle, que tant desir et crains.

IV. Mon cuer se plaint et je me dueil,
Et je vous diray l'achaison :
Je suis au rebours de mon vueil,
Et loingtain de ma guerison.
Je sens des maulx plus grant foison,
Ce me semble, que je ne seuil;
Je regarde souvent de l'ueil,
Je ne voy riens qui me soit bon;
Je suy entre gent sans raison
Qui me font trespetit acueil :
Je n'ose pas passer le sueil
Du premier huys de ma maison;
Il y a un traistre garçon
Qui me fait arragier de dueil,
Il me ferme l'uis au courreil,
Et me laisse en une prison.
Je ne puis avoir se mal non,
Tant que je soye en cet aqueil

V. Car je me vois de vous loingtain
Qui me pouez (tous) mes maulx guerir
Entre [c]eulx dont je suis certain
Que nul bien ne me puet venir.
Ilz me font a force languir
Et endurer des maulx tout plain,
Et n'y a si meschant villain
Qu'il ne me faille seigneurir.
Si tost que je les voy venir
Je mect au chapperon la main,
Mais c'est en priant saint Germain
Qu'il leur puisse mesavenir !
Car quant est de mon departir
Je ne me tien pas si prouchain
Qu'on ne peust au fleuve Jourdain
Aler a temps et revenir.

VI. Pour quoy, belle, je vous prye
Et supplie
Que vous ne me vueillez mie,

S'il vous plaist, mectre en oublie ;
Mais pensez que j'ay envie,
Quoy qu'on die,
De trouver la departie
De moy et des gens [i]cy.
Car certes leur compaignie
Si m'ennuye
Pour la tresgrant tirannie
Dont chascun d'eulx est garny.
Quant a moy je les regnye
Et deffie
Pour tous les jours de ma vie,
Mais que j'en soye party.
Car ilz sont desraisonnables
Et muables
Plus que n'est un jeu de tables.
Que l'on tient a l'aventure.
Et si sont de tel nature
Que je jure
Qu'on feroit estre parjure
Le meilleur pour un cent d'ables,
Et quant est d'estre amiables
Ne piteables,
Les sarrazins mescreables
Le sont d'aussi grant mesure[1],
Car leur prison est trop dure
Et obscure,
Et semble bien qu'ilz n'ont cure
Qu'on les tiengne a honnorables.

VII. Ce sont gent, a vous tout dire,
De si male voulenté
Que je ne saroye[2] eslire
Le mieulx condicionné,
Ne si n'ay pas advisé
Qu'on peust congnoistre le pire ;
Et pour ce trop je desire,
Ma souveraine chierté,
D'estre de vous approuchié
Pour m'oster de ce martire.
Car mon fait tousjours empire.

1. Ms. *mesaise*.
2. Ms. *savoye*.

Je suis pres qu'a mort mené.
Se confort ne m'est donné
Je tien que je mourray d'ire.

VIII. Mais se je muir par vostre amour
En ceste douloureuse tour,
Belle que j'ayme si tresfort,
Au moins vueillez plaindre ma mort,
Et dictes unes foiz le jour,
S'il vous plaist, en quelque destour,
Qu'on a fait mourir a grant tort
Cellui qui tout estoit d'accort
D'estre vostre sans nul retour.
Se [1] vous me faictes cest honnour
Vous me ferez grant reconfort
Encontre l'amoureux effort
Qui me tourmente sans sejour,
Et me mect en la grant doulour
Dont je ne puis avoir confort,

IX. Si ne me vient de vostre grace,
Doulce, plaisant et gracieuse;
Car je voy qu'Amours se soulace
Quant ma pensee est douloureuse.
Il ne la puet souffrir joyeuse
N'il ne me veult laissier en place.
Il fault souvent que je desplace
Par sa puissance rigoreuse.
Car Fortune la maleureuse,
Qui toutes [2] les douleurs amasse,
Me veult asommer de sa masse,
Se vous n'estes de moy piteuse :
Je la trouve si despiteuse
Que je ne sçay pas que je face.

X. Vous avez oy ma complainte
De mon cuer qui tousjours se plaint,
Dame, par qui j'ay douleur mainte,
Souffrez [3] que mon mal soit estaint,
Ou autrement je sui retaint
Et tien ma vie pour estainte.

---

1. Ms. *Ce.*
2. Ms. *tous.*
3. Ms. *Souffrir.*

Car Desespoir qui me destraint
Me fait renouveller ma plainte.
Je suis en l'amoureuse ençainte,
De tous les costez si ençaint,
Que je ne puis estre desçaint
De ma douloureuse desçainte.

La pièce XLIX, faussement nommée « balade », a pour auteur, comme le dit le titre, « ceulx de Bordeaulx ». Ce produit de la collaboration de quelques seigneurs bordelais est très incohérent, mais ne manque pas d'intérêt. On y trouve l'éloge du roi d'Angleterre et celui de Bertrand de Montferrand.

Garencières répond (ballade L) de son mieux à l'écrit des seigneurs bordelais, qui est, remarque-t-il ironiquement,

Si grandement rimé
Que par Dieu je ne l'enten mye !

Il accorde volontiers que Montferrand s'est très bien défendu dans sa ville de Bourg, et fait, en passant, une discrète allusion au duc d'Orléans.

XLIX. *Balade faicte par ceulx de Bordeaulx* [1].

A vous, ma dame jolie,
Par ma foy nous en yron,
A vous, ma dame jolie.

A Paris sur Normendie
Dont maudit soit le renom.
A vous...

François ont fait grant folie
D'assaillir le gascon.
A vous...

Le jour de saincte Marie
Candelour nous combatron.
A vous...

Par ma foy non feron mye,
A Paris nous en yron.
A vous...

En la chambre jolie
De ma dame nous tendron.
A vous...

1. Je reproduis cette « balade » telle qu'elle est dans le manuscrit.

Monferrant et sa compaignie
A gaigné tresgrant renon
A vous...

De la tresgrant valentie
Qu'il a fait ou lieu de Bourc ;
A vous...

Que pour mort ne maladie
Ne pour promesse ne don
A vous...

Que le duc fait leur ait voulu
Le lieu de Bourc ne rendron.
A vous...

Ains le tendron en la baillie
De roy Henry leur baron,
A vous...

Que les en fera trestous
Chevaliers, chambellans de grant renon.
A vous...

Messire Jehan de Garencieres,
Les seigneurs de la ville vous envoye[nt]
Cest escript, et vous prie[nt]
Que vous faciez la responce
Selon vostre sentement. Preu vous face.

L. *Balade et responce Vous m'avez.*

Seigneurs, vous m'avez envoyé
Ung escript de vostre partie
Qui est si grandement rimé
Que, par Dieu, je ne l'enten mye.
Et pour cela je vous supplie
Que se je respons jeunement
Que [vous] vueillez premierement
Avant toute euvre regarder
Que ce me fait force d'amer,
Qui me tient en merencolie,
Pour ce que je ne puis aler.
Par devers ma dame jolie.

Quant au duc qui s'en est alé,
Je ne sçay s'il a fait folie,
Car je ne l'ay pas conseillé,
Aussi ne m'en cre[r]oit il mye!

Mais se j'estoie en Normendie
Dont je party der(re)nierement,
Et que j'eusse delivrement
De l'argent qu'il me fault paier,
Je ne feroye autre mestier,
De cela ne vous doubtez mye,
Trestout le long de cest yver,
Que veoir ma dame jolie.

Montferrant, qui Bourc a gardé
Entre lui et sa compaignie,
Doit bien estre recommandé
A l'onneur de chevalerie.
Du surplus je ne saroye mye[1]
Vous respondre quant a present,
Ne comment le departement
Du siege s'est peu[2] ordonner,
Car je sui vostre prisonnier
En une tour ou bien m'ennuye.
Or m'en vueillez tost delivrer,
Si verray ma dame jolie!
Et preu vous face.

Dans la LIe et dernière ballade, Jeannet de Garencières, depuis trois mois prisonnier, las d'invoquer « les sains de paradis » pour sa délivrance, crie « aux dames mercy ».

LI. Balade *Vous m'avez*.

Il a bien trois moys acomplis
Que je ne finay de prier
Dieu et les sains de paradis
Qu'ilz me voulsissent delivrer;
Et cuidoye pour beau parler
Les convertir a ce vouloir.
Mais je puis bien aparcevoir
Qu'ilz m'ont a ce besoing failly.
Si m'en repens, a dire voir,
Et en crie aux dames mercy.

Car se j'eusse requis les dames
Ainsi bien que j'ay fait les sains,
Veu que pitié est [toute] en femmes
Et l'onneur de tous biens mondains,

1. Ms. *je ne sauoy mye*. — 2. Ms. *cest pour*.

Je cuidasse estre plus prouchains
D'avoir trouvé ma delivrance.
Mais non obstant la penitance
Que j'ay faicte jusques a cy,
Je vien a leur obeissance
Et leur crie de bon cueur mercy.

Qu'il leur plaise me pardonner
De ce que j'ay autre requis,
Car ilz me peuent plus aidier
Que tous les sains, grans et petiz;
Mais folie m'avoit sourpriz
Com un homme desesperé.
Et pour ce que j'ay advisé
Que j'ay trop grandement failly,
Je m'en mect a leur voulenté
Et leur crie de bon cuer mercy!

Vous m'avez.

Arthur PIAGET.

NOTES DE LEXICOLOGIE ESPAGNOLE

CADA

L'étymologie de *cada*, si magistralement démontrée par M. P. Meyer (*Romania*, II, 80-8 , avait été indiquée déjà par un grammairien espagnol du XVIIIe siècle, D. Gregorio Garcés, dans son ouvrage intitulé : *Fundamento del vigor y elegancia de la lengua castellana, expuesto en el propio y vario uso de sus particulas*, Madrid, 1791, t. II, p. 134. Pour rattacher à κατά le roman *cada*, Garcés ne s'appuie, il est vrai, que sur le sens des deux particules et sur le traitement que le castillan a fait subir au *t* intervocalique dans les mots latins; il n'a pas connu l'emploi de *cata* en bas-latin. Voici au reste ses paroles : « Entre los pronombres que tiene nuestra lengua invariables en el número y casos damos el primer lugar á las voces *cada* y *demas*, que determinan multitud por diversa manera; puesto que acompañase siempre el primero con sustantivos comunes en sí ó generales, contrayéndolos á determinada cantidad ó número... empero ámbos son bien singulares por su naturaleza y orígen, en la qual se parece bien el genio desembarazado y filosófico de la lengua Española, pues deriva á nuestro parecer el pronombre *cada*, que dice tanta relacion con el adjetio *singuli* de los latinos, de la preposicion *kata* de los Griegos manteniéndole su ser de indeclinable y tomándole la particular mira al distribuir multitud de su raiz. » Et en note : « Es muy conforme el trueque de la letra *d* por la *t* al genio de nuestra lengua; pues así como la muda respecto de la preposicion griega, hácelo tambien respecto de las voces latinas *todo*, *poderoso*, *puedes*, *podias*, etc., *sonido*, *oido*, *amado*, etc. »

ESTANTIGUA

Dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (XV, 228), M. Åke W:son Munthe a proposé pour le mot castillan *estan-*

tigua, qui signifie « spectre, fantôme », la jolie étymologie *hueste antigua* dont le sens, d'après un texte du XVIe siècle, paraît bien être « procession de trépassés ». Un autre exemple, beaucoup plus ancien, de la même locution, et qui jusqu'ici a passé inaperçu, se trouve dans le *Poema de Fernan Gonzalez* (str. 333). Les compagnons du comte, abîmés de fatigues et de misères, se plaignent et protestent : « Cette vie est bonne pour les démons (*pecados*) qui marchent jour et nuit et jamais ne sont las; le comte ressemble au diable et nous à ses acolytes. » Puis vient le passage intéressant :

> Porque lidiar queremos e tanto lo amamos,
> Nunca folgura tenemos, sy non quando almas saquamos;
> A los de la *ueste antygua*, aquellos semeiamos,
> Ca todas cosas cansan e nos nunca cansamos.

Voilà qui confirme pleinement, croyons-nous, l'étymologie proposée, qu'appuyait d'ailleurs la signification de « procesion nocturna de finados » que les dictionnaires de l'asturien moderne attribuent à *güeste*, *güestia*.

JUDINO

A la page XXXVIII du tome IV de son *Antologia de poetas liricos castellanos* (Madrid 1893), M. Menéndez Pelayo fait à propos de Juan Alfonso de Baena la déclaration suivante : « La conjecture de l'orientaliste Müller, qui doute de l'origine hébraïque de Juan Alfonso, *n'a pas trouvé d'adhérents* : il lit *yndino* où les autres lisent *judino* et considère comme une simple cheville les mots *bañado en el agua del santo baptismo.* » Où la conjecture n'a-t-elle pas trouvé d'adhérents? Si c'est en Espagne, je le regretterai pour les Espagnols et en particulier pour mon excellent ami Menéndez Pelayo, qui était digne de l'accueillir et de l'imposer à ses compatriotes, car cette conjecture ou, pour mieux dire, cette lecture est l'évidence même. Le manuscrit du *Cancionero de Baena* porte très distinctement : « el qual dicho libro... fizo e ordeno e conpusso e acopilo el *indino* Johan Alfonso de Baena, escriuano e seruidor del muy alto e muy alto e muy noble rey de Castilla don Johan, » ce qui est tout à fait satisfaisant et conforme au style que tous les compilateurs du monde emploieraient pour dédier leur ouvrage à leur souverain : « l'indigne, » etc. A la vérité, comme l'*i* initial du mot *indino* est

long, on conçoit que les premiers éditeurs aient commis la faute de lire *judino*, — ils en ont fait bien d'autres, qui ont été en partie corrigées par Fr. Michel, quoi qu'en dise M. Menéndez, — mais, paléographie à part, ce *judino* est une « conjecture » sans valeur, et cela pour deux raisons. La première d'ordre moral et qui a été indiquée par M. J. Müller[1], c'est qu'il est contraire à toute vraisemblance qu'un juif ou un nouveau converti se soit ainsi proclamé juif ou d'origine juive. La seconde c'est que le dérivé *judino* n'a jamais existé que dans la langue des éditeurs du *Cancionero*[2]; on connaît *judío*, *judiego*, *judezno*, mais non pas *judino*. Lisons donc en toute sécurité *indino* et n'en parlons plus.

Quant à savoir si Juan Alfonso de Baena était un *converso*, c'est une autre affaire. M. Müller ne le nie pas; il fait seulement observer que dans la pièce de Ferrant Manuel adressée à Juan Alfonso, le vers « Bañado de agua de santo baustismo » n'a pas grande portée, vu qu'il peut avoir été suggéré par le besoin de trouver une rime en *ismo*. Cela me paraît sagement pensé, et l'origine juive de Juan Alfonso, possible, probable même, doit être établie par d'autres arguments.

LINDO

Le sens étymologique (limpidus), qui s'est conservé pour ce mot en italien, paraît n'avoir plus été compris des Castillans dès la fin du XVIe siècle. Et, chose curieuse, le joli vocable fut, à cette époque, trouvé bas par quelques puristes qui tentèrent de l'exclure de la langue châtiée. Témoin cette protestation de Fernando de Herrera dans son commentaire sur Garcilaso (Séville, 1580, p. 121) :

« ¿Quien es tan barbaro i rustico de ingenio que huya el trato desta dicion *lindo*, que ninguna es mas linda, mas bella, mas pura, mas suave, mas dulce i tierna i bien compuesta, i ninguna lengua ái que pueda alabarse de otra palabra mejor que ella? »

---

1. *Sitzungsberichte der philos.-philolog. Classe der Münchner Akademie*, année 1860, p. 246.

2. Qui ont adopté la mauvaise lecture de Rodriguez de Castro et de Perez Bayer.

Ou encore cette allusion de Lope de Vega dans la dédicace de *La viuda valenciana* :

« Muchos se han de oponer á tan linda cátedra : perdonen los críticos esta voz *linda* ; que Fernando de Herrera, honor de la lengua castellana y su Colon primero, no la despreció jamas ni dejó de alabarla, como se ve en sus *Comentos*. »

Les Castillans de la Vieille Castille, à vrai dire, tenaient *lindo* pour fort bon et taxaient d'Andalous (grave injure !) les gens mal avisés qui se permettaient de le proscrire. C'est ce qu'on peut voir dans la critique sanglante que fit du commentaire de Herrera le connétable de Castille, D. Juan Fernandez de Velasco :

« Con vuestra eloquencia de hierro os quexais de que muchos condenan estas vozes de *ayuda* y *lindo*, y estos deven de ser algunos eloquentes sevillanos, porque de puertos acá no a llegado esa censura. A muchos discretos é oydo dezir *lindo*, y en los libros de frai Luis de Granada, que es el Ciceron castellano, he topado hartas vezes *ayuda* ; y asi me parece que quien condena este vocablo *ayuda*, meresce la palmatoria y vos una ayuda ó, si os parece mejor vocablo, una melezina de agua fria[1]. »

Des passages cités il ressort, semble-t-il, que ni Herrera, ni Lope de Vega, ni le Connétable de Castille ne se rendaient compte de la signification primitive de *lindo*. Quant aux lexicographes, ils ne montrent pas en savoir plus long. Covarruvias traduit le mot par « agréable à la vue, beau, bien proportionné », le tire de *linea* et donne comme sens dérivé (en parlant d'un homme) celui d' « efféminé » : « Dezir el varon *lindo* absolutamente, es llamarle *afeminado*. » A l'époque de Covarruvias, en effet, *lindo* désignait particulièrement l'élégant, l'homme à la mode : *El lindo don Diego* est le titre d'une comédie de Moreto, qui a sans doute répandu et maintenu un certain temps cette acception spéciale. Autant qu'on le peut vérifier, les ouvrages lexicographiques postérieurs à Covarruvias, et notamment le Dictionnaire de l'Académie, depuis l'édition dite *de autoridades* jusqu'aux éditions publiées de nos jours, ne font que paraphraser les définitions de l'érudit du XVIIe siècle et n'enregistrent pas le sens de « pur », dont dérivent tous les autres.

---

1. Fernando de Herrera, *Controversia sobre sus Anotaciones*, etc., Séville 1870, p. 7.

C'est pourquoi il a paru utile de signaler ici deux passages où *lindo* signifie incontestablement « pur » et ne peut pas signifier autre chose. Le premier est tiré du roman de *Cifar* (éd. Michelant, p. 117) :

« Cavallero de Dios, rruegovos, por la fe que devedes aquel que aca vos enbio, que digades delante de todos estos ssy sodes fijodalgo o non.—Verdad vos digo, señor, dixo el cavallero de Dios, que so fijo de dueña et de cavallero *lindos*. »

Le second passage appartient aux fameuses *Trecientas* de Juan de Mena (str. 83) :

Aprendan los grandes vivir castamente,
No venzan en vicio los brutos salvages,
En vilipendio de muchos linages;
Viles deleites no envicien la gente,
Y los que presumen del mundo presente
Huyan de donde los daños renacen :
Si *lindos* codician ser hechos, abracen
La vida mas casta con la continente.

PLEGAR

La forme rigoureusement phonétique du subjonctif de *placer* est, en castillan, *plega*. Mais à côté de *plega*, l'on trouve *plegue*. Le « plût à Dieu »! se dit aussi bien *plegue á Dios!* que *plega á Dios!* Comment expliquer *plegue?*

Les grammairiens se contentent de dire : forme irrégulière, corrompue, attribution erronée à la première conjugaison d'une forme verbale qui appartient à la deuxième. « Lo mas notable ha sido la conversion de *plega* en *plegue*, como si el verbo pasase de la segunda conjugación á la primera, lo que ha dado motivo á que figure en algunos diccionarios el verbo imaginario *plegar*, que dicen significa *placer ó agradar*, y de cuya existencia no se podria dar otra prueba que este mismo solitario *plegue*, corrupción de *plega*. » Bello, qui écrit ces lignes dans sa *Gramática de la lengua castellana* (éd. R. J. Cuervo, § 561), a raison de protester contre l'introduction pure et simple dans les dictionnaires d'un verbe *plegar* synonyme de *placer*; mais un hypothétique *plegar* n'en est pas moins nécessaire pour expliquer *plegue*. A mon avis, la fréquence de l'expression *plega á Dios* et la confusion qui a pu s'établir parmi les illettrés entre ce *plega* et le

plega, doublet vulgaire de *prega*, dérivé de precat (*cf. plegaria*), ont fait perdre de vue le rapport entre *plega* et *placer*, et motivé la « croyance » à un infinitif *plegar* : d'où *plegue*.

Cette confusion de mots et cette sorte de création analogique d'une forme *plegar* sont rendues évidentes par le passage suivant d'une comédie d'Alarcon (*El semejante á si mismo*, acte I, sc. 5) :

Doña Ana

¡ Plega á Dios, dueño querido,
Si en tu ausencia tengo vida,
Que viva yo aborrecida,
De un adorado marido!
¡ Plega á Dios!...

Sancho

Basta de *plegas*;
Que viene, señor, el viejo.

Don Juan

Al tiempo la prueba dejo
Desas finezas que alegas.

Sancho

¡ Plega á Dios!... Ah! Enamorados,
Cuando empiezan á *plegar*,
Plegarias pueden prestar
Al dia de los finados.

Alarcon, sans aucun doute, se rendait très bien compte de la valeur de *plega* dans l'expression *plega á Dios!*; mais le fait qu'il a pu, par manière de plaisanterie, dire *plegas*, « des plût à Dieu ! » et *plegar*, « proférer des plût à Dieu ! », puis rapprocher de ces mots *plegarias*, permet de supposer que d'autres ont de leur côté pu croire sérieusement à un infinitif *plegar* et en tirer un subjonctif *plegue*.

Un emploi analogue de *plegar* dans le sens de dire des « plût à Dieu ! » se trouve aussi dans une comédie de Lope de Vega (*Pobreza no es villeza*, acte II, sc. 12). « ¡ Plega al cielo ! » dit un Duran. A quoi un Mendoza répond : « *Plegue* y vaya ».

SIERO

Le latin sĕrum, « petit-lait », est représenté en castillan par *suero*, en portugais par *soro*, en sarde par *soru*, qui répondent à

LES NOMS DE RIVIÈRES

ET LA DÉCLINAISON FÉMININE D'ORIGINE GERMANIQUE[1]

Il y a longtemps que Jules Quicherat a fait remarquer[2] que certains noms de rivières, dont la forme latine appartient à la première déclinaison, présentent aujourd'hui en français une terminaison masculine en *-ain*, *-in*, *-ing*. M. Lindström a ajouté[3] quelques noms à ceux qu'avait signalés Quicherat, et il cite en tout six exemples de ce curieux phénomène; voici ces exemples par ordre alphabétique[4] :

Le *Loing*, affluent de la Seine (Yonne, Loiret, Seine-et-Marne), en latin Lupa;

Le *Mesvrin*, affluent de l'Arroux (Saône-et-Loire), en latin Magavera;

1. Je n'ai pas à justifier ici la qualification que je donne à la déclinaison féminine en *-ain*, bien que l'origine germanique n'en soit pas reconnue par tous les philologues. M. Gaston Paris doit étudier la question dans un travail spécial, qui paraîtra dans un des plus prochains numéros de la *Romania*.

M. Longnon a bien voulu lire la première épreuve de cet article qui traite d'un sujet sur lequel, comme sur tout ce qui touche à la géographie historique, il avait réuni un important dossier de notes. En le remerciant de l'intérêt qu'il a témoigné à ce travail, je tiens à déclarer que je lui dois l'indication d'une trentaine de noms de rivière en *-ain* ou en *-an*, la connaissance des formes anciennes de quatre de ces noms (*Ingressin*, *Rhoin*, *Ternin*, *Valouzan*), et différentes remarques de détail. M. Longnon a fait d'ailleurs sur ce sujet d'intéressantes observations, que les lecteurs de la *Romania* lui seraient certainement très reconnaissants de leur communiquer.

2. *De la formation française des anciens noms de lieu* (Paris, 1867), p. 82. Quicherat cite le *Formans*, le *Loing*, le *Morin* et le *Thérain*.

3. *Anmärkningar till de obetonade vokalernas bortfall i nagra nordfranska ortnamn* (Upsala, 1892), p. 13.

4. M. Lindström a laissé de côté le *Formans*, cité par Quicherat, dont nous parlerons plus loin.

Le *Morin*, nom de deux rivières, le Grand-*Morin* et le Petit-*Morin*, affluents de la Marne (Marne, Seine-et-Marne), en latin Mucra, Mogra;

L'*Ornain*, affluent de la Saulx (Meuse, Marne), en latin Odorna;

Le *Serain*, affluent de l'Yonne (Côte-d'Or, Yonne), en latin Sedena;

Le *Thérain*, affluent de l'Oise (Seine-Inférieure, Oise), en latin Thara.

Quicherat suppose que les noms français se sont formés par l'addition du suffixe -īnus au nom primitif et représentent des types comme *Lupinus*, *Mucrinus*, etc., qu'on ne trouve pas dans les textes latins.

M. Lindström combat cette opinion en faisant remarquer que dans les documents les plus anciens les formes en langue vulgaire offrent la graphie *-ain* ou *-ein*, mais non *-in*. Pour le Serain, par exemple, on trouve *Seneim* en 1145, *Saneim* vers 1150, *Senain* en 1157, *Senein* en 1188, *Senayn* en 1297; il faut attendre jusqu'en 1485 pour avoir une forme en *-in*, *Cenin*[1]. Pour le Petit-*Morin*, on trouve *Morein* en 1168, *Moreins* en 1209, *Morains* en 1227, *Morain* en 1252, *Mourein* en 1272 : ce n'est qu'en 1278 qu'apparaît *Morin*[2]. Quant à l'explication destinée à remplacer celle de Quicherat, M. Lindström ne la donne pas péremptoirement : il en présente deux sur la même ligne en avouant qu'il n'a pas de raison pour choisir : le suffixe -anus ou un cas régime en *-ain*.

A notre avis, les noms *Loing*, *Mesvrin*, etc., sont incontestablement des restes de l'ancienne déclinaison française et doivent être mis sur la même ligne que les deux débris conservés par la langue actuelle et souvent cités : *nonnain* et *putain*. Comme le rappelle M. Lindström, M. Longnon a indiqué que telle était sa manière

1. Je complète les exemples donnés par M. Lindström en puisant dans le *Dict. top. de l'Yonne* de Quantin, pour le Serain, et dans le *Dict. top. de la Marne* de M. Longnon, pour le Petit-Morin.

2. M. Lindström ajoute que la forme latine du nom de lieu *Pierremorains* (Marne) est Petra Mucrane : cette forme ne peut pas être prise en considération parce qu'elle n'est pas fournie par les textes; c'est une restitution philologique de M. Longnon (*Dict. top. de la Marne*, introd., p. XIII); les textes ne fournissent que Petrus *Morain* vers 1222 et *Pierremonein* en 1223.

de voir quand il a écrit dans son introduction au *Dict. top. de la Marne*, p. XIII : « Les villages de ... *Mœurs*, Mucra ou Mocra, *Morains*, Mucra ou Mocra (au cas oblique), étaient originairement désignés par les mêmes vocables que... le Grand-Morin, le Petit-Morin... Les vocables *Pierremorains*, Petra Mucrane, et *Vienne*, jadis *Viaisue*, Vicus Axonae, offrent des exemples de la combinaison d'un nom de rivière, le Petit-Morin et l'Aisne, avec un nom commun qu'il détermine. » On peut mettre en fait qu'on déclinait autrefois *Loue Louain*, *Mevre Mevrain*, *Meure Morain*, *Orne Ornain*, *Senne Senain*, *Tere Terain*, au même titre que *ante antain*, *nonne nonnain*, *pute putain*, etc., parmi les noms communs, *Berte Bertain*, *Aie Aiien*, etc., parmi les noms propres.

Ce qui a fourvoyé Quicherat et troublé le discernement de M. Lindström, c'est le genre masculin actuel des six noms de rivières cités plus haut. Le genre masculin est-il le genre primitif de ces noms sous la forme *-ain* ? C'est une question difficile à résoudre directement par les textes, car au moyen âge les noms de rivière s'emploient ordinairement sans article, comme ils le font encore aujourd'hui dans les locutions géographiques pétrifiées, comme *Châtillon-sur-Loing*, *Châtillon-sur-Morin*, *L'Isle-sur-Serain*, etc. Mais si le masculin est formellement attesté pour le XVIIe siècle, où l'on trouve *le Grand Morain* dès 1602 on peut croire que ces mots en *-ain* étaient féminins au moyen âge : cela résulte manifestement de la forme latine Senana par laquelle est traduit en 1263 le nom du Serain, écrit *Senain* dans les textes français de la même époque[1]. La substitution du masculin au féminin[2], à une époque relativement récente, s'explique par la confusion qui s'est produite entre la terminaison féminine *-ain*, relativement rare, et les terminaisons mascu-

1. Quantin, *Dict. top. de l'Yonne*.

2. Dans la bonne latinité les noms de cours d'eau de la première déclinaison sont du masculin, mais on trouve déjà quelques exceptions : c'est ainsi qu'Ovide fait *Allia* du féminin : « flebilis Allia Vulneribus Latii sanguinolenta fluit » (*Ars Am.*, I, 413). A la basse époque, c'est le genre masculin qui est exceptionnel : si Ausone fait indifféremment *Mosella* des deux genres, il traite *Matrona*, *Druentia*, *Sura* et *Garumna* comme féminins (voy. Gossrau, *Lat. Sprachlehre*, p. 65). On peut donc considérer tous ces noms comme féminins dans le latin qui a été le point de départ des langues romanes.

lines *-ain*, *-ein*, *-in*, très nombreuses[1]. Je puis produire un exemple de la même confusion qui ne laissera pas de doute à cet égard. Il y a au diocèse actuel de Limoges (ancien diocèse de Poitiers) une église, siège de paroisse et de commune, dite de *Saint-Barbant*, canton civil de Mézières (Haute-Vienne). Le curé de Saint-Barbant, ayant fait récemment reconstruire son église et voulant dédier le maître-autel au patron primitif de la paroisse, se trouva fort empêché : il ne savait littéralement à quel saint se vouer, saint Barbant ne figurant sur aucun calendrier, et il avait quelque scrupule à charger son prône de ce saint nouveau et suspect. Un de ses voisins, mon excellent maître et ami, M. l'abbé J. Paufique, curé de Bussière-Poitevine, lui a montré sans réplique que saint Barbant n'est qu'un avatar de sainte Barbe : l'église en question est appelée Sancta Barbara dans un texte authentique du XIVe siècle[2].

1. On trouve cependant, dès le moyen âge, des traces de cette confusion. Ainsi l'Amance, affluent de la Saône, *Amancia* en 1270, est appelée *Amaciens* (corr. *Amanciens*) en 1295 (J. Finot, *Etude de géogr. historique sur la Saône*, p. 34). Le cas régime régulier de *Amance* serait *Amancien* : la présence de l'*s* trahit l'influence des noms masculins en *-ien*. Cf. les expressions *aqua de Moreins* (1209), *ripparia de Morains* (1227), relevées par M. Longnon pour le Petit-Morin, et le nom du village de *Morains*, sur le Petit-Morin, écrit *Moreins* dès 1171.

2. *Semaine religieuse de Limoges*, 2 février 1893, pp. 112-115. On me saura gré sans doute de reproduire l'explication donnée par M. l'abbé J. Paufique. « Quant à la curieuse transformation qui a fait de *sainte Barbe saint Barbant*, la philologie romane peut l'expliquer *a priori*. Il faut admettre que : 1° le *t* n'a aucune valeur étymologique (comme celui de *Mortemart*, *Mortua mare*) et que l'on écrit saint *Barbant* ou saint *Barband*, en ajoutant une lettre finale à la terminaison *an*, par analogie avec saint *Amand* ou saint *Amant* ; 2° *saint* Barban est une corruption de *sainte* Barban, où la terminaison, d'aspect masculin, a transformé peu à peu la sainte en saint ; 3° *sainte Barban* s'explique régulièrement dans la langue du moyen âge. C'est un fait bien connu que les noms propres de femme de la première déclinaison ont en ancien français un cas régime distinct du cas sujet et que ce cas régime, d'origine germanique, est en *ain*... Dans la région intermédiaire entre le français et le provençal on a la terminaison *an* au lieu de la terminaison *ain*. Les textes manquent pour la région du nord du Limousin, mais dans les textes lyonnais et dauphinois on trouve *Katalinan* (Catherine), *Blandinan* (Blandine), etc. Pour dire *l'église de Sainte Barbe*, la syntaxe de l'ancienne langue exige le cas régime avec ellipse de la préposition *de*, et l'on disait régulièrement *l'église Sainte Barban*. »

On serait loin de compte si l'on croyait que les six rivières mentionnées par M. Lindström sont les seules dont le nom ait ainsi été décliné en ancien français et se présente aujourd'hui sous la forme du cas régime prise pour un masculin. Il existe en France environ quatre-vingts noms de rivières en *-ain*, *-in* ou *-ien* : il est probable que la majeure partie de ces noms comporte la même explication. Malheureusement, tant que nous n'aurons pas de dictionnaires topographiques pour tous les départements français, nous en serons réduits aux conjectures dans beaucoup de cas[1]. Je puis du moins énumérer, par ordre alphabétique, en les accompagnant de quelques remarques, un certain nombre de ces noms dont l'origine ne laisse aucun doute :

L'*Alain* ou le *Lalain*, affluent de la Vanne (Yonne) : *Iege*, v. 1150; *Iegye*, 1163; *Yoge*, 1293; *Iegé*, 1548. (Quantin, *Dict. top. de l'Yonne*). La filiation de la forme actuelle n'est pas très claire : il semble que *l'Alain* ou *Lalain* soit pour *La Leien*; en tout cas, c'est bien un ancien régime féminin.

L'*Anglin*, affluent de la Gartempe (Creuse, Indre, Vienne), éponyme de la ville d'Angle qu'il arrose : *fluvius Engle*, vers 1080; *riveria de Englis*, vers 1151; *fluvius Englie*, 1210; *fluvius qui vocatur Anglia*, 1247; *riparia d'Engleen*, 1260; *aqua de l'Anglain*, 1309; *fleuve de Englen*, 1353; *Anglen*, 1450. (Rédet, *Dict. top. de la Vienne*.)

L'*Aubetin*, affluent du Grand-Morin (Marne, Seine-et-Marne) : *fluvius Alba*, VIIe siècle; *Albeta*, 1213; *Aubetain*, 1231; *Aubete, alias Aubetin*, 1675. (Longnon, *Dict. top. de la Marne*.)

Le *Cousin*[2], affluent de la Cure (Yonne) : *Cosa*, 1147; *Cosain*, 1366; *Cosin*, 1587. (Quantin, *Dict. top. de l'Yonne*.)

---

1. Même pour les départements qui possèdent des dictionnaires topographiques, la curiosité n'est pas toujours satisfaite : les articles relatifs aux cours d'eau sont souvent insignifiants, quand ils ne sont pas oubliés. C'est ainsi qu'on ne trouve pas dans le *Dict. top. de la Marne* le *Poussin*, affluent de droite de l'Aube en aval d'Anglure. Dans le *Dict. top. de l'Yonne* on trouve bien le *Branlain* et le *Lunain*, mais sans aucun exemple de formes anciennes. De même pour l'*Acolin* et l'*Acotin* dans la Nièvre.

2. Cf. la *Couse* ou *Couze*, nom de divers affluents de la Dordogne, de la Vézère, de la Gartempe et de l'Allier. Il faut ajouter, comme exemples de l'orthographe *-ain*, *Cosain-la-Roiche* (1472) et *Cosain-le-Pont* (1386), noms de deux hameaux de la commune d'Avallon, sur le Cousin : on écrit aujourd'hui, bien entendu, *Cousin-la-Roche* et *Cousin-le-Pont*.

L'*Hozain*[1], affluent de la Seine (Aube), éponyme du village de la Chapelle d'Oze, appelé *Ausa* en 754 : *Osa*, 1236; *riparia de Ose*, 1247; *Osain*, 1304; *rivière d'Osain*, 1366; *Losa*, 1618; *Losain*, 1679; *sources du Lozein*, XVIIIe siècle. (Boutiot et Socard, *Dict. top. de l'Aube.*)

L'*Ingressin*, affluent de la Moselle (Meurthe-et-Moselle) : *fluviolus Lingruscia*, 838; *flumen Angruxia*, 982; *Engrusia*, 1168-1193; *Engreshin*, 1779. (Lepage, *Dict. top. de la Meurthe.*)

L'*Orvin*[2], affluent de la Seine (Aube, Seine-et-Marne) : *Alve*, 1173; *Lorvinus*, 1618; *le Lorvain ou Sorme*, XVIIIe siècle; *Lorrain* (corr. *Lorvain*), carte de Cassini. (Boutiot et Socard, *Dict. top. de l'Aube.*)

L'*Othain*, affluent de la Chiers (Meuse) : *Ortus fluviolus*, 634; *super fluvium qui dicitur Otha*, 1283; *Ostain*, 1656; *Osthain*, 1681; *Ostin*, *Autin*, 1700; *Hotin*, 1749 (Liénard, *Dict. top. de la Meuse.*)

Le *Rhoîn* ou le *cours de Rhoîn*, sous-affluent du Meuzin (Côte-d'Or) : *cursus de Rheins*, 1235; *cursus de Royes*, 1236. (*Cart. de Citeaux*, cité par Garnier, *Nomenclat. hist. des communes de la Côte-d'Or*, n° 924.)

Le *Sornin*, affluent de la Loire (Rhône, Saône-et-Loire, Loire) : *Sona fluvius*, dans un diplôme du roi Boson de 879[3].

Le *Surmelin*, affluent de la Marne (Marne, Aisne) : *Seurmenei*, v. 1252; *Sommerain*, *Sourmerain*, 1366; *Sourmerain*, 1393; *Sourmelain*, 1395; *Sourmelans*, 1415; *Sourmelan*, 1464; *Sourmelin*, 1553; *Melin*, XVIIIe siècle; *le Surmelin ou plus souvent le Melin*, 1860. (Longnon, *Dict. top. de la Marne.*) On remarquera que les textes réunis par M. Longnon ne donnent pas le nom latin de cette rivière. Dans le plus ancien exemple, *Seurmenei* est manifestement une faute de scribe pour *Seurmenein* : cet exemple est, d'ailleurs, précieux, car il nous montre que le *n* initial de la troisième syllabe est primitif et a été dissimilé soit en *r* (cf. *Serain* pour *Senain*), soit en *l* (cf. *Vilaine* pour *Vinaine*). Le nom latin

---

1. Cf. l'*Oze* ou la *Loze*, affluent de la Brenne (Côte-d'Or), l'*Auze*, affluent de la Dordogne (Cantal), le *Lozain*, affluent de l'Ognon (Haute-Saône).

2. *Orvin* est pour *Arvain* (Cf. Aroanna *Orvanne*), et le nom primitif de cette rivière est le même que celui de l'*Auve*, affluent de l'Aisne, appelée Arva, pour Alva, en 1132. (A. Longnon, *Dict. top. de la Marne.*)

3. Dom Bouquet, *Script.*, IX, 670. Cf. la *Sonne*, affluent du Rhône (Isère).

est vraisemblablement *Surmena*, peut-être même *Summena*, car il est fort possible que le *r* de *Surmelin* soit dû à une étymologie populaire et que ce nom soit le même que celui de la *Semène* (Haute-Loire), de la *Sumène* (Ardèche et Cantal), de la *Semine* (Ain et Cantal) et de la *Souvigne* (Corrèze), appelée au moyen âge *Summenia* (*Cart. de Beaulieu*, n° 172).

Le *Ternin* ou *Tarnin*, affluent de l'Arroux (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire) : *Ripa Tarane*, *ripariam de Taronam* (corr. *Taronain*). (*Hist. de Saint-Martin d'Autun*, citée dans M. Canat, *Topogr. des cours d'eau du dép. de Saône-et-Loire*, p. 14).

Dans quelques cas, la forme en *-ain* ou *-ien* est tombée en désuétude, mais on constate directement ou indirectement son existence au moyen-âge :

L'*Amance*, affluent de la Saône, a porté le nom d'*Amancien* au XIIIe siècle, comme il résulte d'un texte de 1295, où le scribe a écrit fautivement *Amaciens*. (J. Finot, *Étude de géogr. hist. sur la Saône*, p. 34).

La *Dive*, affluent de la Vienne, et la *Dive*, affluent du Touet, s'appelaient au Xe siècle *Divain*, à en juger par les expressions fluvius Divane, alveum Divane, qui se trouvent en 916 et en 994. (Rédet, *Dict. top. de la Vienne*.)

Parmi les autres noms de rivières en *-ain*, *-in* ou *-ien*[1] plusieurs se révèlent *a priori* comme d'anciens cas régimes en *-ain* par le simple rapprochement avec des localités éponymes ou avec des rivières homonymes : le *Breuchin* passe à *Breuches* (Haute-Saône), le *Cusancin* à *Cusance* (Doubs), le *Jarnossin* à

1. Voici une liste de ceux que je connais, liste qui n'a pas la prétention d'être complète, mais qui pourra servir provisoirement d'index pour des recherches ultérieures. Je fais suivre le nom des rivières des noms des départements où elles coulent. Tous ces noms sont masculins dans l'usage actuel :

Acolin ou *Colin*, affluent de la Loire (Allier, Nièvre).
Acotin, affluent de la Nièvre (Nièvre).
Acotin ou *Cotin*, affluent du Nohain (Nièvre).
Airain, affluent de l'Yèvre (Cher).
Angolin, affluent de l'Indre (Indre).
Annain, affluent de l'Auron (Cher).
Badin, affluent de la Vingeanne (Haute-Marne).
Bardin, affluent de l'Ozerain (Côte-d'Or).
Blandenain, affluent de la Loire (Saône-et-Loire).
Blarin, sous-affluent de la Moselle (Meurthe-et-Moselle).

Jarnosse (Loire), le *Sagonin* à *Sagonne* (Cher), comme le Mesvrin à Mesvre, le Grand Morin à Mœurs; d'autre part, l'*Airain* fait penser à l'*Aire*, nom d'un affluent de l'Aisne et d'un affluent de l'Arve; le *Colin* à la *Colle* (Dordogne) et à la *Coole* (Marne); le *Cusancin* à la *Cousance* (Meuse), à la *Cuzance* (Allier) et à la *Cuisance* (Jura); le *Lozain* à l'*Hozain*, dont il a été question ci-dessus, le *Meuzin* à la *Meuse*, etc.

L'usage de la déclinaison germanique féminine n'est pas

Beuletin ou *Bulletin*, affluent du Breuchin (Haute-Saône).
Bouchin (*ru de*), affluent du Cousin (Yonne).
Branlain ou *Branlin*, affluent du Four (Yonne).
Breuchin, affluent de la Lanterne (Haute-Saône).
Buizin, affluent de l'Albarine (Ain).
Calvelin, affluent de la Nied française (Meurthe-et-Moselle).
Colin, affluent de l'Yèvre (Cher).
Cotencin, affluent du Moulin-Neuf (Cher).
Coussin, affluent de la Sauldre (Loir-et-Cher).
Cusancin ou *Cuisancin*, affluent du Doubs (Doubs).
Dien, affluent de la Somme (Somme.
Éclin, affluent de l'Ouche (Côte-d'Or).
Filerin, affluent de la Tessonne (Loire).
Fusain, affluent du Loing (Loiret, Seine-et-Marne).
Herclin, affluent de l'Escaut (Nord).
Hivernin, affluent du Cher (Cher).
Hozien (*ru d'*), affluent de l'Aisne (Aisne).
Jarnossin, affluent de la Loire (Loire).
Lien, affluent de la Charente (Charente).
Loing ou *Ouin*, affluent de la Sèvre Niortaise (Deux Sèvres).
Lozain, affluent de l'Ognon (Haute-Saône).
Lunain, affluent du Loing (Yonne, Seine-et-Marne).
Mardin, affluent de la Loire (Saône-et-Loire).
Martenin, affluent de la Gande (Saône-et Loire).
Mauvelain (*ruisseau de*), affluent de la Brenne (Côte-d'Or).
Mauvoisin, affluent de la Rère (Cher).
Messelin, affluent du Fluent (Meuse).
Meuzin ou *Muzin*, affluent de la Dheune (Côte-d'Or).
Moidin, affluent de la Sane (Ain).
Mordain (*ruisseau du*), affluent de la Vouge (Côte-d'Or).
Morentin, affluent de la Sauldre (Loir-et-Cher).
Morins, affluent de la Petite-Sauldre (Cher).
Nohain, affluent de la Loire (Nièvre) : pas d'exemple avant le XVe siècle où l'on écrit *Noyn* en 1453. (Soultrait, *Dict. top. de la Nièvre.*)

limité au français propre; s'il est rare en provençal, il est très répandu, en revanche, dans les dialectes intermédiaires entre le français et le provençal, et particulièrement dans l'est[1]. Là la terminaison n'est plus *-ain*, mais *-an*[2]. Dans cette région, les noms de rivières n'ont pas échappé non plus à l'influence germanique. J'en puis citer un intéressant exemple que n'a pas relevé M. l'abbé Devaux; il s'applique à l'Isère. On lit dans le cartulaire de l'hôpital de Saint-Paul de Romans, dans une charte de

---

Oignin, affluent de l'Ain (Ain).
Orain, affluent de la Vingeanne (Côte-d'Or).
Orain ou *Dorain*, affluent du Doubs (Jura).
Ozerain ou *Lozerain*, affluent de la Brenne (Côte-d'Or).
Rahin, affluent de l'Oignon (Haute-Saône).
Rentin (*ruisseau de*), affluent de la Dheune (Côte-d'Or).
Rhin ou *Rahin*, affluent de la Loire (Loire).
Sagonin, affluent de l'Auron (Cher).
Sandins, affluent du Moulon (Cher).
Serain, affluent de la Seille (Jura).
Solin, affluent du Loing (Loiret).
Spin, affluent de la Seille (Lorraine allemande).
Suin, affluent de la Creuse (Indre).
Terrouin, affluent de la Moselle (Meurthe-et-Moselle) : *Terouein*, 1272; *Le Terrowain*, 1471. (Lepage, *Dict. top. de la Meurthe*).
Tramboulin, affluent de la Loire (Nièvre).
Tripotin, sous-affluent de la Sarthe (Sarthe).
Verdelin, affluent de la Bourbince (Saône-et-Loire).
Véronin, affluent de la Meuse (Belgique, Ardennes).

Je ne fais pas figurer dans cette liste le *Duretin*, mieux *Durtain*, affluent de la Voulzie à Provins, car le nom primitif de ce cours d'eau paraît être Durtanus. Cf. Bourquelot, *Hist. de Provins*, II, 399 : *furnum de Durtani vico*, 1176; *ibid.*, I, 186, n. 3 : *inter Durtanum et Vosiam*, 1233.

1. Devaux, *Essai sur la langue vulg. du Dauphiné septentr.*, p. 361; Suchier, *Le franç. et le prov.*, p. 204. M. Suchier semble nier l'existence en provençal de cette déclinaison féminine; mais *putan* est fréquent chez Marcabru (notamment dans la pièce *Seigner n'Audric*, où il est assuré par la rime : voy. *Ann. du Midi*, V, 500), et je relève *Cauban*, *Estevenan* dans des textes bordelais (Luchaire, *Recueil de textes de l'anc. dialecte gascon*, pp. 122 et 127).

2. Au lieu de *-an* on a *-in* sous l'influence d'un yod : ainsi *Katalinan*, mais *Berengeirin*. Il se pourrait donc que quelques-uns des noms de rivière mentionnés plus haut en note, comme le *Buizin* (Ain), l'*Oignin* (Ain), présentassent cette réduction phonétique de *-ien* à *-in* et non une orthographe défectueuse consistant à écrire *-in* pour *-ain*.

1203 : *deis Iseran en cei*[1]. Je ne crois pas être trop téméraire en supposant que ce cas régime *Iseran*, qui a disparu de l'usage en tant que nom de la rivière d'Isère, a survécu dans la locution *le col d'Iseran*, terme bien connu des géographes, qui désigne le passage réunissant les vallées de Maurienne et de Tarentaise, près des sources de l'Isère et de l'Arc (Savoie).

En soumettant tous les noms de rivières de la région franco-provençale qui se présentent avec la terminaison *-an* (variantes *-and*, *-ant*, *-ans*, *ens*) à un examen historique, il est probable que l'on arriverait à constater que beaucoup d'entre eux sont d'anciens régimes féminins[2]. Malgré l'insuffisance de mes moyens

---

1. Édition Ulysse Chevalier, nº 58.

2. Voici une liste alphabétique, dressée comme celle que j'ai donnée plus haut, pour guider des recherches ultérieures ; aux noms de la région franco-provençale, qui sont de beaucoup les plus nombreux, sont mêlés quelque noms du domaine provençal :

Ainan, affluent du Guiers (Isère).
Anconan, affluent de l'Oignin (Ain).
Bagéran, affluent de la Garonne (Gironde).
Barbenan, affluent de la Bèbre (Allier).
Chéran, affluent du Fier (Haute-Savoie).
Conan, affluent de la Brévenne (Rhône).
Coran, affluent de la Charente (Charente-Inférieure).
Dauzan, affluent de l'Ande (Cantal).
Drouvenant, affluent de la Syrène (Jura).
Formans, affluent de la Saône (Ain).
Furan, affluent du Rhône (Ain).
Furand, affluent de l'Isère (Isère).
Furens, affluent de la Loire (Loire).
Gerban, affluent de la Bèbre (Allier).
Herbetan, affluent du Guiers-Vif (Isère).
Hérétang, affluent du Guiers-Mort (Isère).
Jolan, affluent du Sichon (Allier).
Journan, sous-affluent du Rhône (Ain).
Méran, affluent de la Loire (Loire).
Moignans, affluent de la Chalaronne (Ain).
Nizerand, affluent du Rhône (Rhône).
Noélan, affluent du Suran (Ain).
Oudan, affluent de la Loire (Loire).
Séran, affluent du Rhône (Ain).
Soanan, affluent de l'Azergue (Rhône).

de recherche je puis en indiquer un certain nombre comme étant sûrement dans ce cas.

Le *Conan*, affluent de la Brévenne (Rhône), a donné son nom à la *vallis Colnensis*, mentionnée en 1204 dans la charte 678 du cartulaire de Savigny : il est donc certain que le nom primitif du *Conan* était identique à celui d'une localité disparue, appelée Colna, qui figure dans deux chartes du même cartulaire[1], et à celui de la *Cosne*, autre affluent de la Brévenne.

Le *Formans*, affluent de la Saône (Ain), figure sous la forme Folmoda, signalée par Quicherat sans indication de provenance, dans une charte du cartulaire d'Ainay d'environ 980 : *unum mulnarium quod est super aqua Folmoda volventem*[2]. L'*s* de la forme actuelle du nom du Formans n'a rien d'ancien : la carte de Cassini écrit *Froman* (*sic*), et Guigue indique la forme *Formoan* comme employée au moyen âge[3].

Le *Furand*, ruisseau affluent de l'Isère (Isère), n'est pas mentionné avant 1398 : à cette date il est appelé *ripperia Furani*, forme qui montre que le *d* qui termine le mot dans l'ortho-

---

Solnan, affluent de la Seille (Ain et Saône-et-Loire).
Solvan, affluent de la Seille (Jura).
Sonnant, affluent de l'Isère (Isère).
Suzan, affluent de la Midouze (Landes).
Suran, *Surand*, *Surant*, affluent de l'Ain (Ain).
Talenchant, affluent de la Mouge (Saône-et-Loire).
Trambouzan, affluent de la Loire (Loire).
Valouzan, affluent de la Grosne (Saône-et-Loire).
Venant, affluent de la Bouble (Allier).

Je ne fais pas figurer dans cette liste le *Ferrand*, affluent de la Romanche, parce que ce torrent emprunte son nom au mont *Ferrand*, appelé *mons Ferrant* en 1260. Ce renseignement m'est communiqué par mon confrère et ami, M. Prudhomme, archiviste de l'Isère, d'après le *Dict. top. de l'Isère*, ouvrage en préparation de M. Pilot de Thorey ; c'est de la même source que me viennent les textes que je cite plus loin sur le *Furand*, l'*Herbetan* et l'*Hèrétang*. Je tiens à en exprimer ici tous mes remerciements à ces deux messieurs.

1. « Unam medietatem de cambone quæ est juxta Colnam », n° 468 (an 994) : « in loco qui dicitur Ciriacus sive Colna », n° 578 (vers l'an 1000). A la rigueur on pourrait croire que c'est le cours d'eau lui-même qui figure dans la charte n° 468.

2. *Cart. d'Ainay*, publié par Aug. Bernard à la suite du cartulaire de Savigny, n° 181.

3. *Topogr. hist. du dép. de l'Ain*, Trévoux, 1873.

graphe actuelle n'est pas étymologique. Une rivière affluent de l'Isère a nom *la Fure* et est éponyme du hameau de *Fure*, canton de Tullins. L'étude des anciennes formes du nom de la Fure montre que le nom actuel du ruisseau de Furand est bien le cas régime de *Fure*. En effet, les textes qui mentionnent la Fure l'appellent, à partir du XIVe siècle, tantôt *Fure*, tantôt *Furan*, sous des graphies diverses : *Fura aqua*, en 976 ; *aqua que dicitur Fura*, en 1257 ; *aqua de Fura*, en 1317 ; *aqua de Furrent*, en 1354 ; *aqua de Furans*, en 1391 ; *ripperia Fure*, en 1393 ; *ripperia de Furans*, en 1394 ; *aqua Furani*, en 1444 ; *rivière de Fure*, en 1546 ; *rivière de Furan*, en 1724. Ces formes permettent de supposer avec la plus grande vraisemblance que le *Furens*, affluent de la Loire qui passe à Saint-Etienne, et *le Furan*, affluent du Rhône (Ain), s'appelaient primitivement *la Fure*.

L'*Herbetan*, affluent du Guiers-Vif (Isère), est formé par la réunion de deux ruisseaux que l'on désigne respectivement sous le nom de l'*Herbetan-le-Vif* et l'*Herbetan-le-Mort*. Que *Herbetan* soit un féminin et que la notion de ce genre se soit longtemps conservée, c'est ce qui résulte des anciennes formes réunies par M. Pilot de Thorey : *rif d'Herbettaz-la-Morte*, en 1641 ; *rivière Arbetta-la-Vive* et *rivière Arbetta-la-Morte*, en 1725. L'Herbetan-le-Vif est appelé *ruisseau de l'Herbette* en 1695 ; *aqua Albeta* et *aqua que vocatur Arbeta*, en 1314. Il n'y a pas d'hésitation possible sur la forme primitive entre *Albeta* et *Arbeta*, car le changement de *l* en *r* devant une labiale n'est pas rare dans le Dauphiné[1] : *Albeta* est le diminutif de *Alba*, et l'*Herbetan* du Dauphiné est le pendant exact de l'*Aubetin* de la Champagne.

L'*Hérétang*, ruisseau affluent du Guiers-Mort, qui traverse les communes de St-Joseph-de-Rivière et de St-Laurent-du-Pont (Isère), paraît avoir été souvent désigné par le même nom que l'Herbetan. M. Pilot de Thorey cite les formes suivantes comme s'appliquant à l'Hérétang : *Albeta*, en 1139 ; *rivus de Albeta*, en 1308 ; *aqua Albete, in rivis d'Albetay, riveria d'Albetan* en 1333 ; *rivus de Albetano*, en 1512 ; *le ry d'Erbetan*, en 1540 ; *rivière d'Arbetan*, en 1554. Il est manifeste que ce n'est pas de ces formes que peut être sorti le nom actuel : ce nom se présente pour la première fois en 1289, où le ruisseau qui nous occupe

1. Voyez Devaux, *Essai*, etc., p. 337.

est appelé *aqua de Leyretan*, puis il prend définitivement le dessus au XVIIe siècle : *rivière de l'Heretan*, *de l'Heretaz*, en 1610; *riviere de l'Heretan*, en 1645. Il est clair, d'après ces derniers exemples aussi bien que d'après celui de 1289, que la forme correcte est *Leretan*, plus anciennement *Leyretan*; si le nom actuel *Hérétang* a perdu son *l* initial, parce que le peuple a pris ce *l* pour l'article, et s'il a reçu un *g* final, parce que les gens savants, ou se croyant tels, ont pris ce nom pour un composé du mot français *étang*, ce double déguisement ne nous empêchera pas de le reconnaître pour un ancien cas régime de *Leyrete*, c'est-à-dire « la petite Leyre » ou « la petite Loire ».

Le *Séran*, affluent du Rhône (Ain), est mentionné dans une charte des environs de 1135 : *fluvius qui dicitur Serana*[1]. Il ne paraîtra pas téméraire sans doute de conclure de cette forme que *Seran* était féminin au XIIe siècle et que le nom primitif latin de ce cours d'eau était Sera[2]. On notera que Guigue mentionne un ruisseau appelé *la Serre* comme affluent du Séran : il semble donc que le même nom ait été appliqué à l'origine aux deux cours d'eau, habitude fréquente dans la nomenclature hydrographique.

Le *Soanan*, affluent de l'Azergue (Rhône), figure en 858 sous la forme Soanna dans le cartulaire de Savigny : *a cercio Soanna* (var. *Soana*) *fluvio volvente*, n° 25. La forme primitive est conservée dans le nom de *Valsonne*, localité arrosée par ce cours d'eau et appelée au moyen âge *Valsoanna*[3]. Auguste Bernard appelle ce cours d'eau la *Souanne*, peut-être par suite d'une préoccupation étymologique. Au XVIIe siècle, le sieur Coulon, qui ne peut être soupçonné d'une préoccupation de ce genre, dit de son côté que l'Azergue « se joint à *la Saene*[4] ». Quoi qu'il en soit, l'usage actuel est pour *Soanan*[5]; Cassini écrit *Soanen*.

Le nom de *Valouzan* est porté, non seulement par l'un des

---

1. Guigue, *Top. hist. de l'Ain*.

2. Cf. la *Cère*, affluent de la Dordogne (Cantal, Lot), en latin Sera, d'après Quicherat.

3. A. Bernard, *Cart. de Savigny*, p. 940.

4. *Les rivières de France*, par le sieur Coulon, Paris, 1644, p. 94.

5. Le *Dict. géogr. de la France* de M. Joanne appelle cette rivière, par suite d'une fâcheuse coquille, le *Soaman*.

bras supérieurs de la Valouze, affluent de la Grosne (Saône-et-Loire), mais par la Valouze elle-même, appelée Avalosa[1] au xe siècle.

La *Vésonne*, affluent de la Gère (Isère), a dû posséder très anciennement l'accusatif *Vésonnan*, à en juger par un acte d'environ 973 (*App.* 7, dans le *Cartulaire de S. André-le-Bas*, p.p. U. Chevalier) où on lit : rio Vesonnane; dans les chartes 2, 4, 25, 36, on lit Vesonna.

Parmi les noms pour lesquels les textes anciens font absolument défaut, on peut faire quelques constatations intéressantes. D'après Joanne, le *Drouvenant* porterait aussi le nom de *Drouvenne*. Près des sources du *Trambouzan* naît un autre cours d'eau, affluent du Rhin ou Rahin, qui porte le nom de *Trambouze* et qui tire manifestement ce nom du village de *Trambouze* qu'il arrose. Le *Coran*, affluent de la Charente, fait penser à la *Cure* (en latin Cora), affluent de l'Yonne; le *Suran*, affluent de l'Ain, à la *Sure*, affluent de la Moselle, etc.

A quelle époque les noms de rivière dont nous venons de parler ont-ils été soumis à la déclinaison féminine d'origine germanique ? Il faudrait beaucoup plus de textes que nous n'en possédons pour répondre à cette question d'une manière satisfaisante. La date a dû varier selon les régions, selon les noms mêmes. Il est évident qu'un nom comme *Aubetain* ne peut pas prétendre à une bien haute antiquité : c'est sans doute un des plus récents. Quant aux plus anciens, tout au plus remontent-ils à l'époque carolingienne : ils supposent en effet déjà fortement enraciné parmi les populations romanes l'usage de décliner ainsi les noms germaniques de femmes, avec une tendance à appliquer la même déclinaison aux noms romans[2]. Cette tendance est moins énergique, d'ailleurs, pour les noms de rivières que pour les noms de femmes : elle ne s'attaque guère qu'aux petits. On ne voit pas qu'elle ait jamais atteint les noms de

1. Chavot, *Le Mâconnais*, p. 276.

2. En fait, le plus ancien exemple de la déclinaison germanique appliquée à un nom de rivière que je connaisse est de l'an 916 : à cette date la Dive de Mortemer est appelée fluvius Divane. Un peu plus tard, et dans la même région, celle du Poitou, la Dive de Montcontour est désignée par l'expression alveum Divane (voy. Rédet, *Dict. top. de la Vienne*). Le rio Vesonnane, en Dauphiné, de 973, vient ensuite.

l'Aisne, de l'Aube, de la Marne, de la Meuse, de la Saône, de la Seine, de la Vienne, de l'Yonne, etc. Ces grands cours d'eau jouissaient, semble-t-il, d'une trop grande notoriété pour qu'on songeât à modifier l'usage traditionnel de leur nom : les petits ruisseaux font les grandes rivières, mais ils n'appartiennent pas au même monde.

Je terminerai en faisant remarquer que le fait que certains noms de cours d'eau ont été soumis à la déclinaison germanique suppose une sorte de personnification de ces cours d'eau. Diez a déjà constaté [1] que la déclinaison *Berte Bertain* s'applique non seulement aux noms de femmes proprement dits, mais aux noms d'animaux ou d'objets féminins personnifiés : il cite *Pinte Pintain*, la poule, dans le *Renart*, et *Guile Guilain*, la tromperie ; il aurait pu citer *Courtain*, la légendaire épée d'Ogier le Danois[2]. On accordera sans peine que la personnification d'un cours d'eau est pour le moins aussi naturelle que celle d'une épée.

A. THOMAS.

---

1. *Gramm. des lang. rom.*, II, 42.

2. On lit dans *Girart de Roussillon*, manuscrit d'Oxford :

E a ceinta *Belan* qui fu Disder (v. 3937, éd. Fœrster).

M. P. Meyer traduit : « Et ceignit l'épée qui appartint à Didier. » En note il indique que le ms. d'Oxford, au lieu de « l'épée », a *Belan*, et il ajoute, avec un point d'interrogation : « le nom de l'épée ». Le traducteur n'avait pas à craindre d'abonder en son sens : *Belan* est à *bela* (= belle) comme en français *Courtain* à *courte*. J'ajoute, pour prévenir une question et dissiper jusqu'au dernier doute, que *Girart de Roussillon* décline *Berta Bertan* (v. 185, 235, etc.) : on voudra bien se rappeler, d'ailleurs, que M. P. Meyer place la patrie de *Girart de Roussillon* dans la région même à laquelle appartient *Saint-Barbant*, qui a été expliqué plus haut.

LAILOKEN (OR MERLIN SILVESTER)

INTRODUCTORY NOTES

After the death of St Kentigern (612, according to the *Annales Cambriæ*), there is almost a total blank in the Church history of Cumbria for 500 years. The earliest really historical records are those edited by Cosmo Innes, for the Maitland Club, as the *Registrum Episcopatus Glasguensis* (Edinburgh, 1843). The first six bishops of Glasgow in that Register are as follows: (1) John, consecrated about 1117, died 1147. (2) Herbert, 1147-1164. (3) Ingelram, 1164-1174. (4) Joceline, 1174-1199. (5) Hugh de Roxburgh, died two months after appointment, 1199. (6) William Malveisin, 1199-1202.

There are practically only two Lives of Kentigern. No. i is a mere fragment (a prologue and 8 chapters), written at the request of Bishop Herbert (and therefore before 1164) by a cleric of S[t] Kentigern's, who was apparently a foreigner. It now only exists in one Ms. (Cotton Ms. Titus A. XIX, ff. 76-80. b); but the same chapters have been used, in an abridged form, for the Legend of S[t] Thenew (Kentigern's mother), in 9 Lections, in the *Breviary of Aberdeen* (*Pars Estivalis*, f. xxxiv). It was printed, from Titus A. XIX, by Cosmo Innes, as Appendix II to his Introduction to the *Registrum Episc. Glasg.*, followed by extracts from the Aberdeen Breviary. It was reprinted by Alex. P. Forbes, bishop of Brechin, in his *Lives of SS. Ninian and Kentigern* (vol. V of the *Historians of Scotland*, Edinburgh, 1874). The other Life of Kentigern was written (in a prologue and 45 chapters) by Joceline of Furness, at the request of Bishop Joceline (and therefore before 1199), in order to correct the extravagances of the earlier Life. It was first published (from the 13th cent. Cotton Ms., Vitellius C. VIII) by Pinkerton, in his *Vitæ antiquæ Sanctorum Scotiæ*

(1789); and again (from a Dublin Ms. with collations from the Cotton Ms.) by A. P. Forbes, in his *Ninian and Kentigern* (1874).

The Life of Kentigern which used to be ascribed to St Asaph (pupil of Kentigern, and his successor at Llanelwy, now St Asaph's, in Flintshire), is nothing more than an abridgment (made by John of Tinmouth) of Joceline's work. It was published in Capgrave's *Nova Legenda Anglie*, and again in *Acta SS.* (Jan. 13).

The *Breviary of Aberdeen*, which contains extracts from the earlier Life, was drawn up by William Elphinston, bishop of Aberdeen in 1483 (died 1514). It was printed for the bishop by Walter Chepman (Edinburgh, 1510), and reprinted by the Bannatyne Club (London, 1854).

Thomas Dempster, in his *Hist. eccles. Gentis Scotorum* (1627), p. 490, under the head of "Gul. Malvaisin" (bishop of Glasgow in 1199), says : "De miraculis S. Niniani lib. I. — Acta S. Kentigerni lib. I. — laudat Mombritius." I can find nothing on the subject in the *Sanctuarium* of Mombritius; but there are some of his published works which we have not got in the British Museum.

Let us now glance at the two independent Lives. No. I (Titus A. XIX). It is headed "Vita Kentegerni", but not in the hand of the scribe. The Prologue begins : "Multas quidem perlustraui regiones. et earundem mores et cleri plebisque deuociones diligenter perscrutans. omnem patriam sanctos suos prouinciales propriis et arternis ["altioribus" ed. Innes; "alternis" ed. Forbes] laudum preconijs venerantem. Cum autem ad regnum Scottorum demum peruenerim," etc. He goes on : "quemadmodum Symeon monachus olim Dunelmensis de sancto suo Cuthberto historiam contexit. ita et ego qualemcunque clericus sancti Kentegerni. de materia in virtutum eius codicello[1] reperta. et viua voce fidelium mihi relata. intimante venerando Glasguensi episcopo Herberto. prout potui deuote composui." These words would seem to imply that the author

1. Written "codicell." I see that M. de la Villemarqué (*Myrdhinn*, 1892, p. 68, note 2) has extended the contraction thus : "codicellis." Perhaps this suits the passage better, by itself; but compare Joceline's mention of a certain "codiculus"; — see a little further on.

could not read the " codicellus "; and this view may be supported by the way in which he spells two of the names; but it is hardly confirmed by what Joceline says of a certain " codiculus ", which is probably the same. Cap. I of the Fragment now tells us that King " Leudonus " [called " Loth " in the Aberdeen Breviary], " vir semipaganus ", had a daughter " Thaney " [" Thenew " in the Ab. Brev., and elsewhere; the modern Welsh however pronounce this *-ew* like the German *-ei*]. She had a suitor, favoured by her father : " Erat namque procus eius iuuenis quidam elegantissimus, Ewen videlicet filius Erwegende [Urbgen ?] nobilissima brittonum prosapia ortus. Sed verbis neque donis amori satis congruis animum virginis ad suum connubium nullatenus potuit promouere. " — It is perhaps the scribe who has here inserted the words : " in gestis histrionum vocatur Ewen filius regis Ulien " (that is, Yvain fils Urien). — " Et quanto illa plus renitebatur. tanto audacius iste in eius amorem accendebatur. " Cap. II. Ewen disguises himself as a girl, and violates " Thaney "; yet, when he leaves her, she is still half persuaded that he is a girl. Cap. III. She is found with child, and condemned to death. Capp. IV-V. She is cast down from Mount Kepduf (now Kilduff), but is miraculously saved. Cap. VI. She is turned adrift in a boat, at the mouth of the river Aberlessic (now Aberlady). Cap. VII. King Loth is killed, and is buried under a cairn near Dunpelder (now Dunpender Law, in East Lothian). Cap. VIII. " Thaney " is cast on shore at Culross, in Fife; and she bears Kentigern, who is received by St Servanus (or St Serf). Here our copy ends. It may perhaps have been made for Bishop Elphinston, when he was employed on the Aberdeen Breviary. This Breviary says, on St Kentigern's day (13 Jan.) : " Lectio prima. Preclarus Dei confessor Kentigernus nobilissima inclitorum Scotica prosapia patre Eugenio Eufuren' rege Cumbrie matre vero Tenew filia Loth regis Laudonie ortus, " etc. On St Thenew's day (18 July) it says : " Namque cum Ewen Cumbrie regis filius, " etc.

N° 2. (Joceline's Life of Kentigern [1].) Joceline alludes to the

1. I quote from Bishop Forbes's edition; because our Cotton Ms. (Vitellius C. VIII) has a very great number of petty mistakes, that are not worth noting.

earlier Life thus : " Quæsivi igitur diligenter vitam, si forte inveniretur, quæ majori auctoritate et evidentiori veritate fulciri, et stilo cultiori videretur exarari, quam illa, quam vestra frequentat ecclesia. " Joceline goes on : " et quod præ hiis omnibus quilibet sane sapiens magis abhorret, in ipso narrationis frontispicio quoddam sanæ doctrinæ et catholicæ fidei adversum evidenter apparet. " This refers to Thenew's prayer, that she (like the Virgin) may conceive a child by a miracle. He adds that the stupid people still believe that her prayer was granted. Joceline calls her father " paganissimus "; but he does not name either her father or her suitor. Alluding (apparently) to the " codicellus" mentioned by the earlier writer, Joceline says : " Codiculum autem alium, stilo Scottico dictatum, reperi, per totum solœcismis scatentem, diffusius tamen vitam et actus sancti Pontificis continentem. " The editor and other modern writers translate " stilo " *dialect*; and suppose the " codiculus " to have been in Welsh or Gaelic; but I certainly think it was a *Latin* Life, full of Scottish idioms. Joceline's last chapter (cap. 45) is headed : " De prophetia cujusdam, et sepultura sanctorum in Glasghu. " It begins : " Eodem anno quo sanctus Kentegernus rebus exemptus humanis ad celos migravit, rex Rederech, sepe nominatus [i. e. Rhydderch Hael, of Strathclyde], in villa regia que Pertnech nuncupatur, diutius solito commoratus est. In curia ejus quidam homo fatuus, vocabulo Laloecen [in the Cotton Ms. " laloicen "], degebat, qui victualium et vestitus necessaria ex regis munificentia perci[pi]ebat. Solent enim optimates terre, filii regni, vanitati dediti, homines hujusmodi secum retinere, qui et ipsos dominos, et familiam, verbis et gestibus fatuis possint in jocos et cachinnos commovere. Hic homo post depositionem sancti Kentegerni gravissimis lamentis se afficiebat; nec aliquam consolationem ab aliquo accipere volebat. Qui cum perquireretur cur tam inconsolabiliter lugeret, respondit regem Rederech dominum suum, et quemdam de primoribus terre nomine Morthec, non posse post mortem sancti episcopi diutius in hac vita morari, sed illo anno presenti in fata concessuros. Quod dictum fatui quum non fatue, sed pocius prophetice probatum fuerit, mors prefatorum eodem anno subsecuta evidenter comprobavit. "

It is to this passage, compared with Bower's enlarged *Scoti-*

chronicon (Lib. III. cap 31), that all the modern critics have referred, when treating of Lailoken.

But, before turning to the text of the *Scotichronicon*, I will say a few words about the Welsh traditions of the great battle of Ardderyd. It appears in the *Annales Cambriæ* (Rolls edition) as follows: "573. Bellum Armterid [inter filios Elifer et Guendoleu filium Keidiau; in quo bello Guendoleu cecidit: Merlinus insanus effectus est]." The words between brackets are only found in the later Mss.; but their purport is supported by evidence of the 12th century. From another entry in the *Annales* (under 580) we learn that two of the sons of Elifer were named "Gnurci" and "Peretur". In the Black Book of Caermarthen, Poem I is a dialogue between Myrddin and Taliessin, upon the battle of Ardderyd. They speak as if Maelgwn Gwynedd commanded the army against Guenddoleu; but they also speak in praise of the sons of "Eliffer". Poem XVII is the *Avallenau* (Apple-trees). Myrddin here complains of his madness. In the translation in Skene's *Four Ancient Books of Wales* (vol. I, p. 370) his words are:

(Stanza V:)

Gwendydd [the wife of Rhydderch Hael] loves me not, greets me not.
I am hated by the firmest minister of Rydderch;
I have ruined his son and his daughter.
Death takes away all, why does he not visit me?
For after Gwenddoleu no princes honour me;
I am not soothed with diversion, I am not visited by the fair;
Yet in the battle of Ardderyd golden was my torques[1],
Though I am now despised by her who is of the colour of swans.

(Stanza VI ends:)

O Jesus! would that my end had come,
Before the death of the son of Gwendydd happened on my hand.

(Stanza VII, speaking of the apple-tree:)

While my reason was not aberrant, I used to be around its stem
With a fair sportive maid, a paragon of slender form.
Ten years and forty, as the toy of lawless ones,

1. The translator has chosen to use the Latin form, instead of the English word *torque*.

Have I been wandering in gloom and among sprites.

. . . . . .

I will not sleep, but tremble on account of my leader,
My lord Gwenddoleu, and those who are natives of my country [1].

In the Red Book of Hergest, Poem I is a dialogue between *Myrddin* and Gwendydd, upon the kings destined to succeed Maelgwn, Rhydderch, etc. The poem is commonly known as the " Cyvoesi Myrddin " (see the translation in the *Four Ancient Books*, vol. I, p. 462). Gwendydd here addresses *Myrddin* as " Llallogan " (usually interpreted twin-brother).

Most critics are now agreed (I believe) that the language of these three poems is of the 12th century; and that the third of them ("Cyvoesi Myrddin") has also been enlarged in the 13th century, but still that they partially represent much earlier compositions. There is here no allusion to Vortigern. Myrddin is no devil's child He has no supernatural gifts from his birth. He is only the brother of the queen of Strathclyde; and he has been inspired with prophecy by madness.

It is true that, in the *Vita Merlini* of Geoffrey of Monmouth, Merlin emphatically asserts that he (now the brother-in-law of Rhydderch) was formerly the prophet of Vortigern. But Geoffrey toys with the subject of his poem. He drops the pretence of scrupulous accuracy and the tone of profound solemnity that helped to establish the fictions of his *Historia*. He says : " musamque jocosam Merlini cantare paro ". He adopts incidents of popular tradition; but he alters them, and arranges them artificially, so as to suit his poem. In his account of the battle, Maelgwn disappears; Rhydderch commands in chief against " Guennoleus ", king of Scotia, Rhydderch's associates being Peredur with the North-Welsh, and Merlin himself with the South-Welsh. Merlin is styled a king; a title perhaps suggested by the " golden torques " mentioned in the *Avallenau*. When Merlin is mad, and is held captive by Rhydderch, he laughs at seeing the king pick an apple-leaf out of the hair of Gwendydd. He accuses his sister of having just committed an act of adultery. She retorts, by leading him to foretell three different

1. Thomas Stephens has englished the passage in better style, in his *Literature of the Kymry* (1849), pp. 223-231. But he used a more modern text, full of corruptions and interpolations.

deaths for the same man. These two incidents are told, in connection with Lailoken, but not with Gwendydd, in Titus A. XIX; and Geoffrey (I think) has defamed Gwendydd, merely in order to maintain a kind of unity in his narrative. Geoffrey's Merlin is older, he says, than the oaks of the Caledonian Forest; but he does not explain how his sister is young enough to please both her husband and her lover. And lastly, when Gwendydd herself is rapt with inspiration, she describes events of 1139-1141[1] with a downright minuteness, which (Geoffrey must have been quite aware) could never have been mistaken, even by the simple critics of his time, for the genuine language of prophecy. In short, he meant the poem to be received as an amusing fiction, ending in a political squib.

Let us now turn to the *Scotichronicon*. John of Fordun, apparently a Chantry Priest in the Cathedral of Aberdeen, began a work, *Chronica gentis Scotorum*, about 1384. He completed five books, and a few chapters of the sixth; and he left materials for more when he died, about 1387. Fifty years later, the work was resumed by Walter Bower, Abbot of Inchcolm in the Firth of Forth, and completed (in 16 books altogether) in 1447. Bower died in 1449. Fordun's part of the work, to some extent altered by Bower, was published by Gale in 1691 and again by Hearne in 1722. But the whole work (in 16 books) was published by Walter Goodall in 1759; and it is this latter edition that has usually been quoted as *Fordun's Scotichronicon*. Fordun himself only gave two meagre notices of Kentigern, both taken from the earlier Life (now only a fragment). But in the third book Bower inserted a narrative of the interview between Kentigern and Lailoken (now reckoned as *Lib.* III, *cap.* 31), which is abridged from the same text as that in our Ms. Titus A. XIX. Lailoken here says that he has been driven mad by the events of the great battle " in campo inter Lidel et Carwanolow situato ". This induced Mr. Skene to visit that part of Cumberland, lying a few miles north of Carlisle, between the river Liddel and the brook Carwhinelow; and he has fixed, with something like certainty, upon the parish of

1. Events in Oxford in 1139, and in Lincoln and Winchester in 1141 : see the explanations given in my *Catalogue of Romances*, vol. I (1883), pp. 282-5.

Arthuret, as containing the site of the battle of Arderydd[1]. It is supposed that the result of this battle transferred much of the importance of Carlisle, as capital of Cumbria, to the head-quarters of Rhydderch Hael, at Alclyde (afterwards called Dunbrettan, and now Dumbarton) : see Professor John Rhys, *Celtic Britain* (1882), p. 143.

Bower's mode of abridging his text was this : he cut out half of it from the middle; and then he tacked the beginning and end together, without any regard to the sense. He has also altered a few phrases; and, after the words addressed by Lailoken to Kentigern, — " Ego sum Christianus licet tanti nominis reus, " — Bower has added : " olim Vortigerni vates, Merlinus vocitatus ".

The Rev. Thomas Price, of Crickhowel, made some remarks upon the " Cyvoesi Myrddin ", in his *Hanes Cymru* (History of Wales), which came out, in 14 Parts, in 1836-1842. Price then turns to the *Scotichronicon,* and says (according to a translation given me by one of my colleagues) : " Now, since the word Laloicen or Lailoken bears no signification in itself, it appears certain to me that the word was taken from the Welsh *llallogan*, which signifies twin " (p. 209).

Thomas Stephens, in his *Literature of the Kymry* (1849), p. 220, expresses a belief that the " Cyvoesi Myrddin " contains " a few facts of authentic biography "; and he commends " Mr. Price's ingenious proof that *Laloiken* is another form of the Welsh word *llallogan* ".

Again, one of Price's English Essays contains a passage to much the same effect : see his *Literary Remains*, vol. I. (1854), p. 143. And this passage is quoted in the *Four Ancient Books*, vol. II, p. 424; and also by Bishop Forbes, and others.

Now the whole strength of Price's argument rests upon the assumption that " Llallogan " was never used by the Kymry as a personal name. But see the *Redon Cartulary* (p. 125, and p. 363). Here we find " Lalocan, donator villæ Trebinhoi in Siz " (named several times) in Dec. 854; and " Lalocant " (another Donator) in May 850.

1. Skene read a paper on this subject to the Society of the Antiquaries of Scotland, 15 Feb. 1865. It was published by the Society in their *Proceedings*, vol. VI (Edinburgh, 1864-6), p. 91.

I understand that "Lalocant" was probably the oldest form of the name, and that this would naturally change into *Lalogan* (as *Morcant* changed into *Morgan*). If it was at all certain that "llallogan" ever meant *twin-brother* in Old Welsh, we might here think that we had obtained a clue to part of the tradition. The original form of the "Cyvoesi Myrddin" might be supposed to have been a dialogue between Gwendydd and the family bard, Lalogan; and that name might easily have been misunderstood, when the poem was taking one of its later forms. But I have been assured, on very high authority, that the interpretation of "llallogan" as *twin-brother* is probably not much older than the *Dictionary* of Owen Pughe (1793). I cannot then suggest any process by which the family bard of the queen of Strath-Clyde was converted (as he certainly was) into her brother, as early as the days of Geoffrey of Monmouth.

People had certainly begun to identify Lailoken with Merlin, when the narrative in Titus A. XIX was written. It says of him: "qui Lailoken vocabatur quem quidam dicunt fuisse Merlinum. qui erat Britonibus quasi propheta singularis, sed nescitur." Again, Lailoken utters that prophecy about a triple death (in this case told of himself), which we regard as essentially Merlinesque, because we know it well in the French Romance. And lastly, at the end of Part II, when it has been told how he was buried at Drumelzier in Tweeddale, "in cuius campo lailoken tumulatus quiescit," the following couplet is added:

> Sude perfossus, lapidem perpessus, et undam,
> Merlinus triplicem fertur inisse necem.

In all other respects, Lailoken is very different indeed from the semi-dæmon who attached himself to the early kings of Britain. Kentigern describes him as a mere man, subject to cold and hunger, and liable to death. He is much more a madman than a prophet. He can never make the same statement twice over. No one pays much heed to his words, until he has died the triple death he had prophesied; and then a few of his other strange sayings are recalled to mind.

It may be objected that the secular legend has been cramped, in order to exalt the dignity of the Saint. And this objection

certainly applies in the case of Joceline's Life of Kentigern, where "Laloecen" appears as an ordinary court fool. But the author of the earlier Life was evidently more indulgent in his treatment of popular traditions. And I think we may fairly regard our Part I as a chapter taken out of the earlier Life. There is, indeed, no external proof of this. Our copy is not in the same hand as that of the opening chapters of the earlier Life, which are bound up with it. The writing looks a little older, and the transcript may have been made for Bower, when he was enlarging the third book of the *Scotichronicon*. The internal proof is rather strong. The earlier Life was still the popular one in the days of Fordun, and Bower, and Bishop Elphinston. Bower, therefore, was likely to use it for any further details of the Saint. And the quaint, picturesque style of our narrative reminds one of the opening chapters; only it is better, partly because the subject is better, and partly because the scribe understood his original. It has only been known in modern times through Bower's abridgment. Our copy has not even been noticed by any critic, so far as I can ascertain, except by M. de la Villemarqué in his *Myrdhinn* (1862), pp. 71-76. La Villemarqué has ignored the name "Lailoken". He has referred to our Ms., as well as to the *Scotichronicon*; but in his abstract and his quotations he has simply followed the latter.

Part II of our narrative is a sort of supplementary chapter (perhaps by a later author); which is added to explain how Lailoken incurred the deadly hatred of the queen of Meldred, the kinglet of Dunmeller (now Drumelzier). He had been caught and held captive by Meldred; but he had been released, on condition of explaining a sudden laugh. He had laughed (he said) at an apple-leaf entangled in the queen's hair, a witness of her frailty. This is Merlinesque, no doubt; but an unexpected laugh is a natural attribute of any Seer. I cannot assert that the story reached Geoffrey in this particular form, and that he chose to identify the king with Rhydderch and the queen with Gwendydd (see his *Vita Merlini*, lines 254-293); but I think that this was not improbably the case.

Before concluding these introductory Notes, I will offer another instance, in which a local tradition seems to have been preserved more strictly in the earlier than in the later Life. Many of the old seals of Glasgow bear a figure of St Kentigern,

in connection with a fish and a ring. The story (perhaps suggested by this device) is told, how a certain king or kinglet of Strath-Clyde went out hunting with one of his knights; how they rested on the bank of the Clyde, and the knight fell asleep; how the king saw his queen's ring upon the knight's hand, drew it off, and flung it into the Clyde; and how the king rode home, and summoned the queen (on penalty of death) to produce the ring (a gift of his own) within a certain time. The queen then appeals to Kentigern, and makes full confession. The Saint sends a servant to the Clyde, telling him to bring back the first fish he can catch. It is a salmon, and the ring is inside it. The Aberdeen Breviary, which apparently derives all its narratives of Kentigern from the earlier Life, tells this story of a "Regina de Caidzow"; that is to say, a queen whose husband was a kinglet under Rhydderch Hael, and who had his seat at Cadyow, about two miles from the Clyde [1]. But Joceline (cap. 36) tells the story of the queen of Rhydderch himself. It may be added that Joceline does not call her Gwendydd, but "Languoreth" or "Langweth".

Part I. — St. Kentigern and Lailoken

Bower's Scotichronicon

(Lib. III, cap. 31).

De mirabili pœnitentia Merlini vatis.

Legimus quòd eo tempore quo beatus Kentigernus eremi deserta frequentare solebat, contigit die quâdam, illo in solitudinis arbusto sollicite orante, ut quidam demens, nudus et hirsutus, ab omni solatio mundali, ut apparuit, destitutus, quasi quoddam torvum furiale, transitus faceret secus eum, qui vulgo Lailoken vocabatur [2].

Titus A. XIX (ff. 74-75 b)

Narratives of Lailoken, headed (in another hand) "Vita Merlini siluestris". In 2 Parts.

Part. I. (Kentigern and Lailoken).

Eo quidem in tempore quo beatus Kentegernus heremi deserta frequentare solebat. contigit die quadam illo in solitudinis arbusto solicite orante. vt quidam demens nudus et hirsutus et ab omni bono destitutus. quasi quidam toruum furiale transitum fa-

1. Afterwards the seat of the Hamiltons: see Walter Scott's ballad of "Cadyow Castle", in his *Minstrelsy of the Border*.

2. The assertion, that Lailoken is said to have also borne the name of Merlin, but that this is doubtful (made in the full narrative), is omitted by Bower in this sentence; but only to be placed (quite positively), further on, in the mouth of Lailoken himself.

Quem cùm vidisset Sanctus Kentigernus, fertur eum ita dicendo convenisse : Adjuro te, qualiscunque es creatura Dei, per Patrem, et Filium, et Spiritum sanctum, si ex parte Dei es, et in Deum credis, ut mecum loquaris, exprimens quis es et cur in hac solitudine solivagus silvestribus bestiis comitaris. At concitò demens cursum coercens respondit: Ego sum Christianus licet tanti nominis reus, olim Vortigerni vates, Merlinus vocitatus. In hac solitudine dira patiens fata, quæ pro peccatis meis mihi sunt cum feris prædestinata : quoniam non sum dignus inter homines mea punire peccamina. Eram enim cædis omnium causa interemptorum, qui interfecti sunt in bello, cunctis in hac patria constitutis satis noto, quod erat in campo inter Lidel et Carwanolow situato : in quo etiam prælio, super me cœlum dehiscere cœpit, et audivi quasi fragorem maximum, vocem de cœlo mihi dicentem, Lailoken, Lailoken, quia tu solus omnium horum interfectorum reus es sanguinis, tu solus cunctorum scelera punies : Angelo enim Sathanæ traditus, usque in diem mortis tuæ conversationem habebis inter bestias silvestres. Cùm autem ad vocem quam audivi meum direxi intuitum, vidi splendorem nimium, quem natura humana sustinere non potuit. Ubi etiam innumerabilis phalanges exercitûs in aere, fulguri similes corusco lanceas igneas et tela scintillantia in manibus tenentes, quæ crudelissimè in me vibrabant. Unde extra meipsum conversum spiritus malignus me arripuit, ferisque silvestribus sicut ipse contemplaris, prædestinavit. Et, his dictis, prosiluit inde in loca nemorum infrequentia, ceret secus eum qui Lailoken vocabatur. quem quidam dicunt fuisse Merlynum. qui erat Britonibus quasi propheta singularis. sed nescitur.

Quem cum vidisset sanctus Kentegernus. fertur eum in dicendo taliter conuenisse. Adiuro te qualiscunque es creatura dei per patrem et filium et spiritum sanctum. si ex parte dei es et in deum credis, vt mecum loquaris. exprimens quis es et cur in hac solitudine soliuagus siluestribus comitaris bestijs. At concito demens cursum cohercens, respondit. Ego sum christianus licet tanti nominis reus. in hac solitudine dira paciens fata que pro peccatis meis mihi sunt cum feris predestinata. quoniam non sum dignus inter homines mea punire peccamina. Eram enim cedis omnium causa interemptorum qui interfecti sunt in bello. cunctis in hac patria constitutis satis noto (*Ms.*-a). quod erat in campo qui est inter Lidel et Carwannok. in quo etiam prelio, celum super me dehiscere cepit. Et audiui quasi fragorem maximum. vocem de celo mihi dicentem. Lailochen. Lailochen. quia tu solus omnium istorum interfectorum reus es sanguinis, tu solus cunctorum scelera punies. Angelis enim Sathane traditus vsque in diem mortis tue. conuersacionem habebis inter bestias siluestres. Cum autem ad vocem quam audiui meum direxi intuitum, vidi splendorem nimium quem natura humana sustinere non potuit. Vidi etiam innumerabiles phalanges exercitus in aera [aere?] fulguri similes chorusco. lanceas igneas. et tela scintillancia in manibus tenentes, que crudelissime in me vibrabant. Vnde extra meipsum conuersum, spiritus malignus me arripuit. ferisque siluestribus

feris ac avibus nota. De cujus miseria beatus Kentigernus valde compatiens procidit in faciem suam super terram dicens; Domine Jesu, hic miserorum miserrimus hominum quomodo in hac squalenti degit solitudine inter bestias, ut bestia, nudus et profugus; herbarum tantûm pabulo pastus. Setæ ac pili sunt feris ac bestijs tegmina naturalia; herbarum virecta, radices et folia propria cibaria: et en hic frater noster, formam, carnem et sanguinem, sicut unus nostrûm habens, nuditate et fame morietur.

Bower here goes on: "Idcirco post tuam nunc mihi factam confessionem", etc. (see further on). This is clumsy patching indeed! Lailoken had left Kentigern; and it was not till after several more interviews that the Saint consented to receive his confession and give him the sacrament. Villemarqué is naturally not aware of this; and he tries to supply the gap in Bower with the following words: « Et rappelant d'une voix forte le fugitif: Mon frère, ne me fuis pas, reviens. » Then he proceeds with the narrative: « Puisque tu m'as fait ta confession », etc. (see his *Myrdhinn*, p. 74).

sicut ipse contemplaris predestinauit. Et hijs dictis prosiluit in loco [loca?] inde nemorum infrequentia. feris duntaxat ac auibus nota. De cuius miseria Kentegernus beatus valde compassus, procidit in faciem suam super terram dicens: Domine Jhesu, Hic miserorum miserrimus hominum. quomodo in hac squalenti degit solitudine inter bestias vt bestia. nudus et profugus et herbarum tantum pabulo pastus. Sete et pili sunt feris ac bestijs tegmina naturalia herbarumque virecta. radices et folia, propria cibaria. Hic frater noster formam. nuditatem. carnem sanguinem et fragilitatem. sicut vnus habens ex nobis, omnibus caret quibus humana indiget natura. preter duntaxat aerem communem. Quomodo igitur pre fame et algore et inediarum vniuersitate inter bestias viuit siluestres?

Fleuit igitur pietatis lacrimis genas profusus pius presul Kentegernus, solito arcius. pro dei amore. solitudinari se tradens discipline. Opitulabatur etiam domino precibus obnixis. pro illo siluestri homine. misero immundo et energuminoso, vt calamitates et erumpne quas paciebatur hic in corpore. sue subsisterent anime refrigerium in futuro. Hic autem demens vt fertur. postmodum de solitvdinibus sepius veniens. sedebat super quandam rupem procliuam. que eminet trans torrentem Mellodonor[1] quasi in prospectu Glascu. ad aquilon[al]em partem eiusdem loci ecclesie, multociens inquietauit clamoribus horrisonis sanctum Kentegernum et clericos eius. diuine contemplacionis operi vacantes. Presagauit enim ibi multa futura ac si

1. This brook is now called the Molendinar.

propheta. Sed quia nunquam repetere solebat que predixerat. quamquam erant valde obscura. et quasi non intelligibilia; nullus ei credere presumebat. Sed quasi verba nugatoria quedam retinebant et scripture commendabant. In die autem qua de huius mundi miserijs migrare debuerat. demens iste vt sueuit ad rupem peruenit prefatam. beato Kentegerno missam mane celebrante. eiulans et clamans. magnaque voce rogitans, vt ab illo christi corpore muniri et sanguine mereretur; antequam de hoc seculo transitum faceret. Cuius clamoris irreuerenciam beatus Kentegernus cum ferre non posset; misit aliquem clericum qui silencium illi indiceret. Cui miser felix pijs et mitibus verbis respondens. ait. Vade precor domine mi ad beatum Kentegernum. et eius gracie caritatis opitulare, quatenus viatico me dominico munire dignetur. quoniam de hoc seculo nequam, hodie per illum feliciter transibo. Cum autem episcopus hec ab ore clerici audisset, pie subridens dixit circumstantibus. pro energumino vociferante. illi obnixe supplicantibus. Nonne vos omnes ceterosque nonnullos miser iste suis sepe verbis seduxit. vitamque energuminosam inter feras siluestres multis annis deduxit. nec communionem christianam nouit? Quapropter mihi non credo esse salubre tantum illi munus donare. Sed perge inquit cuidam clerico suorum et interroga eum de qua morte morietur, et si hodie sit moriturus. Perrexit igitur clericus dicens deme[n]ti. sicut iniunctum ei fuerat ab episcopo. Cui respondit demens. Quia hodie lapidibus obrutus et fustibus defungar. Clericus vero regressus ad episcopum, dixit ei quod audierat ab ore dementis. Epis-

sim destinatus? Ecce non credunt verbis meis. cum nichil aliud illis prefatus sim, quam quod mihi tu inspirasti. Conuersus igitur ad clericum dixit. veniat quam maxime obsecro ad me episcopus ipse, cuius patrocinio a domino in hac die precipue sum delegatus. et afferat secum sacrosanctum quod postulo viaticum. et audiet mandatum quod deus dignatus est illi per me significare. Venit igitur episcopus. multis clericorum precibus superatus, deferens secum panem et vinum sacratissimum. Quo appropinquante, descendens miser felix de rupe cecidit in faciem suam ante pedes episcopi. in huiusmodi verba prorumpens. Salue pater venerande. summi regis miles electe. Ego sum miser ille inermis. qui olim tibi in heremo apparens, fata mea soliuagus et erroneus. angelis adhuc sathane traditus. Sed et a te per deum viuum et verum in nomine trinitatis coniuratus, causam mee calamitatis enarraui. Pro cuius etiam erumpnis et miserijs pietate sauciatus si retines; domino cum lacrimis preces fudisti. quatenus omnes angustias et infortunia. que in hoc seculo paciebar in corpore, in gaudium mihi conuerteret sempiternum. recolens nimirum apostoli verba dicentis, quod non sunt condigne passiones huius temporis ad futuram gloriam que reuelabitur in electis dei. Et quia oraciones tuas mei misertus exaudiuit dominus, hodie in meipsum reuersum. et in deum patrem omnipotentem. sicut decet christianum [fidei ?] chatholice credentem vt verbis meis credas. hijs signis munitum, tibi hodie pre ceteris electis specialius me misit. vt per suscepcionem sacrosancti corporis et sanguinis eius ad illum hodie me remittas. Cum

Idcirco post tuam nunc mihi factam confessionem, si vere pæniteas, et si te dignum tanti doni contemplaris, ecce Christi mensæ impositam hostiam salutarem. Accede tantùm eam cum timore Dei, in omni humilitate accepturus, ut ipse Christus te quoque suscipere dignetur; quoniam nec tibi dare neque audeo prohibere. Miser autem confestim aquâ lotus, et unum Deum in Trinitate fideliter confessus, accessit humiliter ad altare, et suscepit purâ fide, et devotione maximâ incircumscripti sacramenti munimen. Quo percepto, extendens manus ad cœlum dixit, Gratias tibi ago, Domine Jesu Christe, quia, quod optavi, sanctissimum jam consecutus sum sacramentum. Et conversus dixit ad beatum Kentigernum : Pater, si hodie completa fuerit in me vita temporanea, sicut a me accepisti, regum Britanniæ præstantissimus episcoporum sanctissimus, comitumque nobilissimus in hoc anno me sequentur. Respondit sanctus episcopus : Frater, adhuc permanes in simplicitate tua, non penitus

autem audisset beatus presul Kentegernus illum hunc esse. qui dudum in heremo illi apparuit. et alia multa ab ipso que in hoc codicello scripta non sunt. de incertis ad certa aliquantulum promotus. pietateque conuictus lacrimis quoque faciem perfusus; misero deflenti et dei graciam obnixe petenti. respondit benigniter dicens. Ecce ade[st] corpus et sanguis domini nostri Jhesu Christi qui est perpetua viuencium. salus vera in se credencium. gloria eterna se digne sumencium. Quicunque ergo hoc sacramentum digne suscipit, vita viuet et non morietur. Qui autem indigne, morte morietur et non viuet.

Iccirco si te dignum tanti doni contemplaris, ecce christi mense impositum. Accede tamen cum timore dei. cum omni humilitate ipsum accepturus. Vt ipse Christus te quanquam dignetur suscipere. quoniam nec tibi dare neque audeo prohibere. Miser autem beatus confestim aqua lotus. et vnum deum in trinitate fideliter confessus. accessit humiliter ad altare. et suscepit pura fide ac sincera deuocione incircumscripti sacramenti munimen. Quo percepto, extendens manus ad celum, dixit. Gratias tibi ago domine Jhesu. nam quod optaui sanctissimum, iam consequutus sum sacramentum. et conuersus, dixit ad beatum Kentegernum. Domine si hodie completa fuerit in me vita temporanea. sicut a me accepistis. Regum Britannie prestantissimus. Episcoporum sanctissimus. Comitum nobilissimus, in hoc anno me sequentur. Respondit episcopus. Frater adhuc permanes in simplicitate tua? Non expers irreu[er]encie? Igitur vade in pace. et dominus sit tecum. Lailoken

expers irreverentiæ : Vade in pace, et Dominus sit tecum. Lailoken autem, pontificali benedictione susceptâ, prosiluit inde, velut capreolus de laqueo venatoris ereptus, promensque canoro jubilo, *misericordias Domini in æternum cantabo*, solitudinis petiit lætus frutecta, sed, quoniam ea quæ a Domino sunt prædestinata, nequeunt prætermitti, quin oporteat fieri, contigit ut eodem die a quibusdam reguli Meldredi pastoribus, usque ad mortem lapidatus ac fustigatus, casum faceret in mortis articulo ultra oram Tuedæ fluminis præruptam, prope oppidum Dunmeller[1], super sudem acutissimam quæ in aliqua sepula piscaria erat inserta, et transfixus per medium corpus, inclinato capite, in stagno spiritum, sicut prophetaverat, totaliter Domino transmisit. Unde quidam; *Sudeque perfossus, lapide percussus, et undd : Hæc tria Merlinum fertur inire necem.* Hæc autem cùm cognovisset Beatus Kentigernus et clerici ejus, consummata esse quæ de seipso prædixerat energuminus ille præmissus, credentes et timentes ea procul dubio fore futura, quæ de residuis prædixerat, cœperunt omnes pavere et tædere, genasque creberrimè lachrimis perfundere, et nomen Domini in omnibus collaudare; cui sit honor, etc.

Post hæc addit epitome libri Pasletensis, "Et sic eodem anno mortui sunt Merlinus, sanctus Kentigernus, et rex Rodericus".

Walter Goodall, the editor of Bower's *Scotichronicon* (Edinburgh, 1759), says in his Preface (p. IV) : "Epitome libri Pasletensis a Joanne Gibson canonico Glasguensi et rectore autem pontificali benediccione suscepta. prosiluit inde velut capreolus de laqueo venantis ereptus. solitudinis petens letus frutecta. Sed quoniam ea que a domino sunt predestinata nequeunt pretermitti. quin ea oporteat fieri, contigit vt eodem die a quibusdam regis Meldredi pastoribus vsque ad mortem lapidatus ac fustigatus. casum faceret in mortis articulo. vltra oram Trauedis fluminis preruptam. prope opidum Dunmeller. super sudem acutissimam. que in aliqua piscaria erat inserta. et transfixus per medium corpus. inclinato capite in stangno. spiritum sicut prophetauerat. domino transmisit. Hec autem cum cognouisset beatus Kentegernus et clerici eius; consummata videlicet ita esse. que de se presagierat energuminus ille; credentes et timentes ea proculdubio fore futura. que de residuis predixerat. ceperunt omnes pauere. et lacrimis genas vberime perfundere. nomenque domini in omnibus collaudare, qui est in sanctis suis semper mirabilis et benedictus in secula seculorum. Amen.

End of Part I (Kentigern and Lailoken).

Note. — The couplet inserted by Bower (see preceding column), is substantially the same as the couplet at the end of our Part II.

1. Now Drumelzier (see Concluding Note).

de Renfren scripta A. D. MDI." The Black Book of Paisley itself is now at the British Museum (Royal Ms. 13. E. X. The narrative about Lailoken is at f. 58).

At the end of his narrative Bower has added : "Non mireris quòd Merlinus et Sanctus Kentigernus uno et eodem anno vitam finierunt, cùm siquidem Sanctus Kentigernus fuit centum octoginta et unius annorum quando obiit : nam habetur infrà libri quinti capite XLIII. de quodam armigero vocato Johannes de Temporibus, qui vixit trecentis sexaginta et uno annis. Alii dicunt quòd non fuit Merlinus qui fuit tempore Vortigerni, sed alius mirabilis Scotorum vates, qui dicebatur Lailoken ; sed quia propheta fuit mirabilis, vocatus est alter Merlinus."

End of Bower's *Scotichronicon*, Lib. III, cap. 31.

Part II. — King Meldred and Lailoken[1].

Titus A. XIX (ff. 75-75 b). Fertur quod lailoken a regulo Meldredo dudum captus. et in opido suo Dunmeller loris conuinctus tenebatur, vt aliquod nouum ab illo rex audire mereretur. Ille vero triduo ieiunus permanens nulli penitus licet a multis conueniretur dedit responsum. Tercio quoque die regulo in aula. celsiori assidente sedil[i]. intrauit vxor eius. arboris folium suo peplo inuolutum nobiliter gerens in capite. Quod regulus videns, manu attraxit. et attrahendo in minuta frusticula discerpsit. Quo viso, Lailoken demens cepit in altum prorumpere risum. Cumque illum solito hilariorem rex Meldredus conspiceret, conuenit eum blandis verbis dulcissime dicens. Amice mi Lailok[en] dic mihi obsecro quid risus portenderit. quem argute stringendo auribus nostris tinnire fecisti, et liberum eundi quo vis te dimittam. Ad hec confestim Lailoken

1. There is nothing in the *Scotichronicon* that corresponds to our Part II.

respondit. Tu me cepisti. et vinciri loris iussisti, gliscens nouum aliquod audire oraculum. Quapropter problema nouum de noua tibi proponam materia. De veneno stillauit dulcedo, et de melle amaritudo. Sed neutrum ita licet verum manet vtrumque. En proposui questionem. dic si potes solucionem, et me liberum ire dimitte. Regulus respondit. Hoc problema valde est perplexum. cuius nescio soluere nexum[1]. Dic igitur aliud apercius sub premissa condicione. At Lailoken priori simile problema protulit dicens. Bonum pro malo fecit iniquitas. e conuerso reddidit pietas. Sed neutrum ita licet verum manet vtrumque. Regulus dixit. Noli vltra loqui per coniecturas. sed palam dic nobis cur risisti. et questionum soluciones quas protulisti, et liber a vinculis eris. Lailoken respondit. Si palam loquutus fuero, vobis inde mesticia. mihi autem mortifera orietur tristicia. Ad hec regulus. Quamquam inquit ita futurum fore contigerit, nichilominus audire hoc volumus. Lailoken siquidem intulit regulo. Tu quoque cum sis iudex sciencia preditus, dic mihi prius vnius pragmatis iudicium. et tuis postmodum iussis parebo. Regulus respondit. Dic cito causam. vt audias iudicium. Lailoken dixit. Qui summum honorem confert inimico. et supplicium pessimum amico. quid meretur vterque? Respondit regulus. Talionis vicem. Recte inquit Lailoken iudicasti. Proinde nimirum. vxor tua promeruit coronam, tu vero pessimam mortem. sed non ita. licet verum restat vtrum[que]. Regulus dixit. Cunctorum que facis fucus opacitate concluditur. Edissere ergo nobis obsecro has questiones, et quicquid honeste potest persolui. si postules tibi dabo. Respondit Lailoken. vnum valde dabile postulo. libertate non pretermissa. videlicet vt tradas corpus meum sepulture. ad partem huius oppidi orientalem. in loco funeri. fidelis defuncti competenciore, haut longe a cespite. vbi torrens Passales[2] in flumen descendit Tuedense. Futurum est enim post paucos dies, trina nece me morit[urum]. Cum autem confurcacio ampnis vtriusque contigua fuerit tumulo meo, pactor Britani[ce] gentis dominabitur adulterine[3]. Hec dicendo, signauit excidium

1. Here and there, it will be observed, jingles occur in the dialogue. Perhaps the writer was, half unconsciously, imitating the form in which he had heard the story told in Celtic.

2. The brook Pausayl : see our Concluding Note.

3. That is, Cadwaladyr shall subdue the Saxons : see our Concluding Note.

Britannorum, et iterum eorum diuorcij reformacionem esse futuram. Hec illo et alia protrahente. et que audire optabant ficcius differente, regulus ac regula eorumque curia. concessa funeris postulacione. cum iuramento affirmauerunt vt liberum et incolumem illum quo vellet ire dimitterent. At Lailoken loris solutis stans fugere paratus, huiusmodi verba exorsus est dicens. Quid est amarius felle muliebri, quod ab inicio serpentino infectum est veneno? Quid autem dulcius iusticie censura per quam mites et humiles a felle impiorum defenduntur? Hec quippe mulier vxor tua summum honorem hodie suo contulit inimico, tu vero amicum fidelem conscidisti in frustula. Sed neutrum ita quia hoc faciens. bene facere existimasti. Illa vero honoris quem inimico conferebat. prorsus erat ignara. Secundum problema, huic est simile. Tunc iniquitas fecit bonum, cum mulier nequam suum veneraretur proditorem. Tunc pietas fecit malum. quando vir iustus suum fidelem occidit amicum. Sed neutrum ita, quia inscius facti fuit vterque. Regula enim paulo ante in orto reguli adulterante, descendit folium arboris super caput eius vt illam traduceret. regique adulterium manifestaret. Quod in peplo suo inuolutum coram omnibus regula super caput suum in aulam portando venerabatur. Quod cum vidisset rex, protinus digitis attraxit. et attrahendo digitis suis minutatim decerpsit. Hoc est quod mulier honorem contulit inimico. qui facinus suum prodere voluit. et quia rex iniuriam fecit amico, qui vt crimen euitaret illum premunire decreuit. Lailoken hijs dictis. solitudinis squalena inuia petente. nulloque eum persequente, omnes pariter nutare ceperunt. Mecha vero cum lacrimis machinans dolum, regulum quam dulcibus cepit allicere sermonibus dicens. Noli domine mi rex venerande huius dementis credere verbis, quoniam vt credi fas est. nichil aliud coniecturando fecit. quam querere a nexibus solui et dimitti. Quapropter mi domine cum complicibus presto sum ydoneis, me de obiecto crimine purgare. Ipse quoque audisti nobiscum. quatenus seductor ille pessimus dixit se ter moriturum, quod proculdubio est impossibile. Quoniam in nullo semel defuncto, mors iterar[i] potest. vtrumque ergo pari patet mendacio. Propterea si propheta vel vates fidelis esset, nunquam se capi permitteret seu ligari. a quibus vellet postea erui. Quamobrem si illum persequi desistas, nostrum obprobrium et regni tui iniuriam fouere videberis. Tu ergo quia honor regis iudi-

cium diligit, non debes tantum scelus impunitum transire. ne forte illi parcendo honor regni insolescat. At hec regulus respondit. O mulierum stultissima. si verbis tuis obtemperare anelauero, tu mecharum fedissima fueris probata. ille autem veridicus propheta. Dixit enim. Si palam referam que postularis, vobis inde mesticia. mihi autem letalis orietur tristicia. Nostra iam quippe patet tristicia. sua vero quamdiu superfuerit latet mesticia. Mulier hijs dictis vberius in lacrimis prorumpens quia quod voluit non valuit, clam morti Lailoken parabat insidias. Post aliquot quidem annos, contigit Lailoken illo die quo diuino erat premunitus viatico. occidente iam sole transitum facere per campum secus castellum Dunmeller. Quo a quibusdam comperto pastoribus. qui erant in illum a nequam femina incitati, sicut predixerat. et super inscriptum est, ita de illo diffinitum esse audiuimus. Cuius vt dicitur corpus exanime. rex tradidit sepulture in loco videlicet quem ipse adhuc viuens sibi preelegerat. Porro opidum istud distat a ciuitate Glascu quasi xxx^{ta} miliaribus. In cuius campo Lailoken tumulatus quiescit.

Sude perfossus. lapidem perpessus. et vndam;
Merlinus triplicem fertur inisse necem.

End of Part II. (King Meldred and Lailoken.)

CONCLUDING NOTES

Dunmeller, in Tweeddale (now Drumelzier, in Peebleshire) used to be in the heart of the Caledonian Forest.

The " pactor britanice gentis " is no doubt Cadwaladyr, whose miraculous return, as the uniter of the Cymry from Cumbria to Armorica, was often prophesied in the Merlinesque poems. When it is said that he " dominabitur adulterine [genti]", that is, over the Saxon race, I do not suppose that more is meant by that phrase than *intrusive*; but it seems to have suggested to the author the idea of there having been a divorce between the various Celtic families.

The concluding prophecy has hitherto (I believe) been only known in a very modern form. It was first published by Alexander Pennycuick (or, as he wrote the name himself, Pennecuik), M. D., in *A geographical historical Description of the Shire of Tweddale* (Edinburgh, 1715). The following passage

is at pp. (26)—(27). " A little furder down is the town of *Drumelzer*, with the Church, Mr. *Wallace* Minister. There is one thing remarkable here, which is. The Burn called *Pausayl*, runs by the Eastside of this Church-yeard into Tweed, at the side of which Burn, a little below the Church-yeard, the famous Prophet *Merlin* is said to be Buried. The particular place of his Grave, at the root of a Thorn-Tree, was shewn me many years ago, by the Old and Reverend Minister of the place Mr. *Richard Brown*, and here was the old Prophecy fulfilled delivered in *Scots* Ryme to this purpose :

> *When* Tweed *and* Pausayl *meet at* Merlins *Grave*,
> Scotland *and* England, *shall one monarch have.*

For the same Day that our King *James* the *6th* was Crowned King of *England*, The River *Tweed* by an extraordinary Flood, so far Overflowed its Banks, that it met and joined with *Pausayl*, at the said Grave, which was never before observed to fall out, nor since that time ". Walter Scott gives some account of Merlin out of the *Scotichronicon*, and then he quotes part of the above passage from Pennycuick, in his Introduction to the Second Ballad of Thomas the Rhymer, in his *Minstrelsy of the Scottish Border*. See also the remarks of J. S. Stuart Glennie, in an Essay, which is prefixed to Part III of the Early English Text Society's *Merlin* (London, 1869), the Essay being entitled *Arthurian Localities* (p. LXXII).

H. L. D. WARD.

MÉLANGES

D'UN COMPARATIF GALLO-ROMAN ET D'UNE PRÉTENDUE PEUPLADE BARBARE.

Il y a dans le département de la Marne une commune du nom officiel de *Courtisols*. Il est certain que, dans *Courtisols*, l'*s* finale est paragogique et que l'*l* a pris la place d'une *r* antérieure, sans doute par suite de dissimilation : on disait autrefois *Courtisor*, et l'on prononce aujourd'hui *Courtisou*. Si j'ajoute que d'anciennes chartes latines traduisent la forme vulgaire par *Curtis Ausorum*, *Otiosorum Curtis*, on ne sera pas surpris que Quicherat ait fait figurer *Courtisols* parmi les noms de lieu qui ont conservé jusqu'à nos jours d'anciens génitifs pluriels[1]. Dans l'introduction de son *Dict. top. de la Marne* (1891), page x, M. Longnon s'exprime avec quelque réserve à ce sujet. « *Courtisols*, dit-il, *Curtis Ausorum*, semble avoir pour second élément le nom de quelque peuplade étrangère. » La réserve de M. Longnon porte plutôt, à ce qu'il semble, sur les mystérieux *Ausi* (pourquoi pas *Otiosi*?) que sur le génitif pluriel dont *Courtisols* continue à ses yeux, comme aux yeux de tous, à être le dépositaire.

Or, voici toutes les formes réunies par M. Longnon jusqu'au commencement du XIIIe siècle pour le nom de Courtisols : *Curtis Acutior*, 847; *Curtis Agutior*, vers 850; *Curtis Ausorum*, 987-996; *Otiosorum Curtis*, 1028; *Ausorum Curtis*, 1043; *Curia Ausorum*, 1132; *Cortesor*, 1165; *Cortesorium*, 1181; *Cortesort*, 1185; *Curtis Auxorum*, XIIe s.; *Cortoisor*,

1. *Traité de la form. des noms de lieu*, p. 59. La liste de Quicherat a été reproduite par A. Darmesteter, *Traité de la form. des mots composés*, p. 48, n. 3, et en partie par M. Suchier, *Le franç. et le prov.*, p. 222. Sur une douzaine de noms donnés par Quicherat, quatre au moins sont à rejeter.

Cortoisour, 1203, 1212; *Cortisor*, 1213, etc. En présence de ces textes et de leurs dates respectives, il est difficile d'accorder un plus grand crédit à *Curtis Ausorum* qu'à *Otiosorum Curtis*. Pour mon compte, j'aimerais mieux m'en tenir à *Curtis Acutior* de 847, et dire que dans *Courtisols* le second élément représente, non pas « le nom de quelque peuplade étrangère », mais le comparatif acutiórem, qui, d'après les lois phonétiques du français, a dû devenir *auisor*. C'est sans doute cette forme *auisor*, dont l'*i* devait être à l'origine très peu sensible, qu'il faut reconnaître dans la traduction latine *Ausorum*.

Que si l'on a des doutes sur l'emploi effectif de acutiorem dans la topographie de la Gaule, j'en puis citer un autre exemple, emprunté à la région méridionale. Il y a près d'Agen une localité appelée officiellement *Montaguson*[1], nom que l'on écrivait au XIe s. *Montaguzor* [2], et dont l'étymologie est manifestement Montem acutiorem. J'ajouterai encore que acutiorem n'est pas le seul comparatif inconnu de la langue commune que nous ait conservé la topographie. Je relève à plusieurs reprises dans le censier de Solignac, Haute-Vienne (XIIe s.) : *mansus sotrór*, *mansus sutrór*[3], et je ne crois pas que *sotrór* représente autre chose que subteriorem. Ce même comparatif, ainsi que superiorem, se retrouve d'ailleurs dans deux noms de lieux du Dauphiné. On lit dans le *Cartulaire de Saint-André-le-Bas de Vienne*, p.p. U. Chevalier (Vienne et Lyon, 1869, p. 263; *App. chart. Vienn.* *53): « in loco et villa que dicitur Monte Subteriore (1051) », et (*ibid.* *84 et *Cartul.* p. 88) « in Monte Superiore »; ces deux localités sont aujourd'hui *Monsteroux* et *Monseveroux* (c^on^ de Beaurepaire, arr. de Vienne).

A. THOMAS.

---

1. Montaguson figure encore comme chef-lieu de commune dans le *Dict. univ. des geographies* de Masselin (1827); depuis il a été réuni à la commune de Cours. La prononciation locale doit être *Montagusou*, que l'on a transcrit mal à propos, dans cette langue incohérente qu'on peut appeler le français topographique, par *Montaguson*.

2. Ecclesia de Monte Aguzor, *Cart. de Conques*, n° 372; ecclesia in Monte Aguzor, *ibid.*, n° 386.

3. Bibl. nat. *Nouv. acq. lat.* 461, fol. 2 v° et 3 v°; les accents sont dans le manuscrit.

LA LAISSE 144¹ DU *ROLAND*

Le passage du *Roland* compris dans les vers 2031-2039 du ms. M, correspondant aux laisses 204 de C, 193 de V, 105 de P, 92 de T et 62 de L, appartient-il à la rédaction primitive de la chanson, bien qu'il ne se trouve pas dans le ms. d'Oxford?

On peut tout d'abord remarquer que ce passage, qui nous raconte la fuite du roi Marsile avec 20000 des siens, ne fait double emploi ni avec ce qui précède ni avec ce qui suit, et que, — au moins dans M et C, — le style a les qualités ordinaires de l'auteur : la rapidité et la simplicité. En outre, comme presque toutes les laisses de la chanson, celle-ci, que nous appellerons 144¹ pour plus de commodité, forme un petit tableau complet en lui-même. Son existence dans la rédaction primitive A est donc bien vraisemblable.

Si nous l'examinons dans les mss., nous arriverons à la même conclusion.

En effet, M et O forment une famille ayant pour origine des mss. α' et α'', issus tous deux d'un type α; C, V, T, P et L — je ne parle pas de F, vu que le passage en question n'est pas arrivé jusqu'à nous — appartiennent à un autre groupe (β), C et V formant une famille copiée sur un ms. β', dont un autre exemplaire, β'', a donné naissance à deux autres familles, γ (représentée par T) et γ' (représentée par P et L). La multiplicité et la concordance de témoignages provenant de sources si différentes obligent à reconnaître que le copiste d'O a tout simplement omis 144¹. Pour quelle raison? Peu importe.

Ajoutons à ces témoignages ceux de la *Karlamagnus Saga* et de la rédaction de Conrad, lesquelles, faites sur d'autres mss. que ceux que nous connaissons, renferment toutes deux le passage en question, et nous conclurons que, de vraisemblable, l'existence de 144¹ devient certaine.

A ces raisons d'un ordre extrinsèque, il est possible d'en joindre d'autres tirées du ms. d'Oxford même. Trois fois, dans la suite du récit, il est fait allusion à la fuite de Marsile. Le vers 2570 dit :

Li reis Marsilie sen fuit en Sarraguce.

Sans la laisse 144[1], cette phrase serait inintelligible, et il en serait de même du vers 2784,

Fuiant sen vint quil ni pout mes ester.

Enfin le vers 1913,

De co qui calt se fuit sen est Marsilies,

rend évidente la nécessité de restituer 144[1]. Cette exclamation, « Qu'importe si Marsile s'est enfui? », exige pour la clarté et la liaison du récit qu'il ait été question précédemment de la fuite du roi dans des termes positifs.

En résumé, la restitution de 144[1] s'impose, parce que cette laisse est — au moins dans M et C — conforme au style de l'auteur, parce qu'elle se trouve dans tous les mss. autres que O et dans deux rédactions étrangères, enfin parce qu'elle est nécessaire à l'exposition.

Mais comment faudra-t-il la restituer? Aux 7 vers donnés par M et C, qui sont presque identiques, faut-il ajouter ceux que donnent V, T, P, L, ou quelques-uns de ces vers? Les amplifications constantes auxquelles se livrent les copistes de ces derniers mss. nous les rendent *a priori* suspects. Nous n'hésiterons donc pas à éliminer les vers surabondants de V, T, P et L, et nous ne nous servirons de ces mss. que pour y chercher au besoin une expression quand le terme exact aura été dénaturé ou remplacé par M et C. A la vérité, le vers 3 de V, 2 de T, P, L semblerait pouvoir s'intercaler entre les vers 1 et 2 de 144[1]. Il a pour lui l'accord de 4 mss., et il est très vraisemblable. Nous l'écartons cependant, ayant remarqué que son introduction a obligé V, T, P et L à modifier la construction du premier vers, qui devient une proposition subordonnée, tandis que dans M et C il forme une proposition principale. Or, C et M sont incontestablement plus près du texte primitif que V, T, P, L. Nous rétablirons donc seulement les 7 vers qu'ils nous donnent.

Les trois premiers n'offrent pas de difficultés et peuvent se restituer ainsi :

Li reis Marsilies lo poing destre at perdut;
Encontre terre puis getet son escut;
Lo cheval brochet des esporons aguz;

Au 4e vers, laisserons-nous *laseit* que donne M, prendrons-

nous la locution *Droite la reine*, formant une sorte d'ablatif absolu, de C, *guenchist* de V, T et L, ou *torne* de P ?

Je crois qu'il faut écarter *laseit*. En effet, si, en éperonnant son cheval, Marsile avait lâché la rêne, c'eût été parce qu'il se serait élancé contre l'ennemi, ainsi que le prouve la comparaison avec les vers 1290, 1381, 1574, 2996 et 3877, où nous trouvons ce lieu commun : lâcher la rêne. Ici, Marsile a éperonné son cheval pour fuir ; il a donc dû tourner bride.

Droite la reine ne signifie pas grand chose.

Si les copistes de M et de C s'étaient trouvés en présence de *torne*, mot qu'ils connaissaient puisqu'il se trouve dans tout le domaine roman (it. *tornare* ; esp., pg., pr. *tornar* ; roum. *turnà*), ils n'auraient, très probablement, pas changé le texte. J'admettrai donc assez volontiers que la rédaction primitive avait *guenchist*, mot d'origine allemande (anc. h. all. *wankjan*, auj. *wanken* et *schwanken*), qui n'a de représentant qu'en anc. fr. et en roumanche (Coire, *guinchir*) et que les Italiens, copistes de M et C, pouvaient ne pas comprendre. *Guenchist* convient très bien comme sens et M. Godefroy donne 4 ex. d'un emploi identique (*Ogier*, *Amadas*, *Tristan* [en prose] et *Parise*).

Nous rétablirons donc le 4e vers ainsi :

Guenchist la reḍne ; vers Espaigne s'en fuit.

Les vers 5, 6 et 7 peuvent être restitués de la manière suivante :

E tels vint milie s'en vont deriedre lui
ou : s'en alerent o lui
N'i aṭ celui ne seit el cor feruz.
Dist l'uns a l'altre : Li niés Charle aṭ vencuṭ.
Aoi.

A. SALMON.

RÉVISION DES ÉTUDES SUR LE POÈME DU CID

I

P. 423, *vv.* 2231 3438 *l.* Por mando del rrey Alfonso.
— *v.* 2951 *l.* E que[ent] vos pese, rrey.
P. 424, *v.* 2986 *l.* Porque dentro en Tolledo el rrey fazie cort.

P. 424, *v.* 629 *l.* Ayrol el rrey Alfonsso *ou bien* Ay
Alfonsso.

— *vv.* 2135 3043 *l.* Rrespuso el rrey [al Çid].

P. 425, *v.* 2127 *l.* En el, en so *ou* Sobrel cavallo Bav
Diaz salto dio.

— *v.* 2420. *l.* Alcançol *ou* Alcanço el Çid a Bu

— *v.* 2476 *l.* [Myo Çid] alço la mano.

— *vv.* 632-633 *l.* Si non das conseio, [rrey] *ou*
dieres conseio *ou* Si non pusieres conseio
Teruel perdras [E] perdras Calatayuth, etc
dras *était la forme dont se servait le poète.*

P. 426, *v.* 2410 *l.* [Tu] veerte as con el Çid.

P. 427, *vv.* 2278-2279 *l.* En Valençia se folgava e
todos los sos, Con el[li] amos sus yerno
de Carrion.

— *v.* 2464. *Compléter le vers en lisant* : Mas e
cuydavan *ou* cuydaron, *leçon qui rétabli*
l'autre assonance et qui s'appuie sur la Chro
chap. CCXXXVII : Bien lo dezia el Çid,
al se tenian en el coraçon, *passage qui*
variantes insignifiantes, se retrouve dans
d'Espagne, fol. CCCXIV, *v° b.*

P. 428, *v.* 2677. *Mieux vaut lire je crois* : Por my
Bivar *ou* por myo Çid natural ; cf. v. 1
leçon de myo Çid natural *que me propose*
Rolin me semble tout à fait à sa place.

— *v.* 2998, *Une autre leçon serait* El enemigo de

— *vv.* 3612-3613. *M. le Dr Rolin évite l'asso*
césure en lisant : Desi los de myo Çid va
Carrion E los de Carrion vienen a los del C

P. 429, *v.* 165. *Le premier hém. est correct.*

— *v.* 1402. *Le premier hém. est correct.*

— *v.* 1714 *l.* Dava salto myo Çid.

— *v.* 428 *l.* Fizo el Campeador posar e cevad

P. 430, *v.* 169. *Une leçon moins recherchée serait* : Ca
el Çid.

— *v.* 433, *l.* Por tal lo fizo el Çid, *leçon d*
ventasse.

P. 431, *v.* 2304. *A la leçon que j'ai proposée je préfère*
Myo Çid por [los] sos yernos cato e nolo

Les hémistiches que voici sont d'autres excellentes preuves du vers de quatorze syllabes et auraient dû prendre place après l'article Rruy Diaz myo Çid :

De myo Çid Rruy Diaz 942.
Con myo Çid Rruy Diaz 1237.
Que myo Cid Rruy Diaz 784 958.
Que a myo Çid Rruy Diaz 25.

P. 431, *vv.* 720-721 *l.*

Ferid[los], los cavalleros, por amor del Criador,
Yo so el Çid Rruy Diaz de Bivar Campeador.

— *v.* 1140 *l.* Yo so el Çid Rruy Diaz Campeador de Bivar.

P. 432, *v.* 2558 *l.* Fablo yfante Ferrando.

v. 3624 *l.* Con yfante don Ferrando.

P. 434, *v.* 187 *l.* Cinco escuderos tien, a todos [çinco] los carga.

v. 1500. *Supprimer comme mauvaise la sec. des deux leçons.*

P. 435, *v.* 1994 *l.* E aquel Alvaro Alvarez.

v. 1999 *l.* el bueno de Aragon = 3071.

P. 437, *v.* 3379. *La leçon du ms. est bonne.*

P. 438, *v.* 282 *l.* Plega a Dios [Criador] e (a) [madre] Santa Maria.

— *v.* 1867. *Supprimer « lire très probablement de même v.* 1867 », *où la leçon est pour le moment bien difficile à rétablir. Le vers avait une assonance en* i.

— *v.* 2980 *l.* Que en Tolledo cort fazie en el plazo señalado.

P. 439, *v.* 3597 I. *Je n'approuve plus la leçon proposée.*

— *v.* 2812 *l. Plutôt* A la torre de Urraca.

— *v.* 2613 *l.* PUERTA *au lieu de* HUERTA.

— *v.* 587. *La leçon du ms.* Salieron de Alcocer *peut ou doit rester.*

— *v.* 1174 *l.* Mal se quexan en Valençia.

P. 440, *v.* 1396 I. Omilom doña Ximena, *est une excellente leçon à laquelle je n'aurais pas dû toucher.*

v. 3017 *l.* Que amas manos besasse *ou* que besasse amas manos *et supprimer l'autre leçon.*

P. 441, *v.* 1790. Alfonsso el Castelano *doit rester. Le premier hémistiche est fautif. La première des leçons proposées pour le v.* 2900 *est par conséquent mauvaise.*

— *v.* 1929. *A la leçon du ms.* Alfonso el de Leon *je préférerais*

rrey Alfonso de Leon. *Pour des raisons que je ne puis développer maintenant, je lirais aujourd'hui v.* 3536 Ellos eran en poder *ou* en la mano de Alfonsso de Leon *et, v.* 3543, A Alfonsso de Leon; *cf. v.* 3717, *qui me semble confirmer ces leçons.*

P. 441, *v.* 2013 *l.* De un dia lego antes el [buen] rrey don Alfonsso.

— *v.* 3171 II *l.* vos sodes nuestro Señor; *cf.* 3403.

P. 442, *v.* 290. *La leçon du ms. peut rester.*

— *v.* 1714 I. Dava salto myo Çid.
v. 2127 II. Rruy Diaz salto dio.

— *v.* 3004. *L'hémistiche est correct, mais l'assonance est fausse.*

P. 443, *v.* 3148 *l.* [Aqu]esto [yo] les demando a condes de Carrion. *L.* 2952 *au lieu de* 2951.

— *v.* 3381 *l.* Qui con los de Carrion le darie a casar.

P. 444, *v.* 3129 *l.* Del dia que fui rrey *ou* Hyo desde que fui rrey.

— *v.* 3130 *l.* La primera fue en Burgos.

P. 445, *v.* 3132 *l.* Catando estan al Çid quantos [que] ha en la cort.

P. 446, *v.* 1190. Viniesse a myo Çid *doit rester.*

— *v.* 1302 *l.* Plaz a Minaya Albarfanez de lo que diz don Rrodrigo; *vv.* 539-3120 *l.* [De] lo que dixo el Çid.

P. 447, *v.* 1028 *l.* Dixo el conde : comed ; *comme il arrive souvent, le texte s'embarrasse quand l'assonance change.*

— *v.* 2514. *Une leçon plus simple est* : que el Campeador crio.

— *vv.* 2049 2227. *l. de préférence* Çid el buen Campeador.

P. 448, *v.* 911. *L'assonance à la césure me fait douter de la justesse de la leçon adoptée.*

— *v.* 2685 *l.* grade el Campeador ; que *appartient à l'autre hémistiche.*

— *v.* 2280. durmie el Campeador *est un hémistiche douteux.*

— *v.* 2230 *l.* Hynoios fitos sedie el [buen Çid] Campeador *ou* myo Çid Campeador.

P. 450, *v.* 3192. *Supprimer « est un hémistiche douteux ».*

P. 451, *v.* 2527 *l.* fablo ifante Ferrando.

— *v.* 925 *l.* bien yrme a a mi, Minaya.

— *v.* 1815 *l.* que [se] fusse con Minaya.

P. 452, *v.* 1256 *l.* elli se va consegando.

— *vv.* 347. *L'assonance est incorrecte. L. peut-être* Do dizen mont de Calvar *ou* En el monte de Calvar, *comme on lit, Poema de Alfonso XI* 118 1521 1914.

— *v.* 3629. *La première leçon est impossible*; *l.* Firme estido don Pero.

P. 453, *vv.* 3053-3054. *Les deux assonances en* ado *sont invraisemblables dans cet entourage; l.* El[buen] rrey don Alfonsso a Tolledo fo entrar [E] myo Çid Rruy Diaz en San Servan va posar.

— *v.* 911. *Voir la rem. sur ce vers quelques lignes plus haut.*

P. 454, *vv.* 2962-2963. *Il serait aisé d'obtenir des assonances en o en lisant* : Por todo el myo rreyno andaran myos pregones, Pora dentro en Tolledo pregonaran mia cort.

— *v.* 2335 *l.* En Valençia [vos] folgad.

— *v.* 1814 *l.* Del [Çid] que Valençia manda.

Les passages traités ci-dessus sont, dans leur ordre, les suivants :

25	784	1714	2279	2951	3148
165	911	1790	2280	2962	3170
169	925	1814	2304	2963	3192
187	942	1816	2335	2980	3379
282	958	1867	2410	2986	3381
290	1028	1927	2420	2998	3438
347	1140	1994	2464	3004	3536
428	1174	1999	2476	3017	3543
433	1190	2013	2514	3043	3597
539	1237	2049	2527	3053	3612
587	1256	2127	2558	3054	3613
629	1302	2135	2613	3071	3624
632	1396	2227	2677	3120	3629
633	1402	2230	2685	3129	
720	1470	2231	2812	3130	
721	1500	2278	2900	3132	

Prague, mars 1891.

J. CORNU.

SUR L'ORIGINE DU POÈME *DE PHYLLIDE ET FLORA*

Il est en général difficile de déterminer le pays d'origine des pièces dues aux *clerici vagantes*. Il y a pourtant des exceptions, et parmi celles-ci il faut ranger, selon nous, une des poésies les plus charmantes de la classe des *erotica* du recueil connu sous le nom de *Carmina Burana*[1], celle qui est intitulée *De Phyllide et Flora*. Le fait seul qu'il y a quatre poèmes français traitant le même sujet[2] fait soupçonner une origine française, mais deux passages du poème latin lui-même confirment cette hypothèse.

Le premier se trouve str. 7. Les deux jeunes filles, dit le poète, au moment où le débat commence, étaient assises sous un pin :

> Ut puellis noceat calor solis minus,
> Fuit juxta rivulum spaciosa pinus,
> Venustata foliis, late pandens sinus,
> Nec intrare poterat calor peregrinus.

Ce trait a fait penser à une origine italienne. « Les jeunes filles, » dit M. Hauréau[3], « sont assises, avant de commencer leur débat, sous un pin d'Italie, puisque ce pin forme sur leurs têtes un dôme de verdure. » Déjà Burckhardt[4], dans son ouvrage sur la Renaissance, avait cité le même passage, pour revendiquer pour notre poème, ainsi que pour les plus belles pièces du recueil des *Carmina Burana*, une origine italienne. M. Ch.-V. Langlois, dans son intéressante étude sur les poésies goliardiques, analysant notre pièce, parle, lui aussi, sans se prononcer d'ailleurs sur la question d'origine, d'un « pin parasol[5] ». Nous croyons qu'on fait trop d'honneur aux connaissances

1. *Carmina Burana* (dans *Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart*, t. XVI), p. 155 ss.

2. Voir en dernier lieu E. Langlois, *Origines et sources du Roman de la Rose*, p. 11-15.

3. *Notices et extraits des manuscrits*, XXIX, 2e partie, p. 308.

4. *Die Cultur der Renaissance*, I, 323 (3e édition).

5. *Revue politique et littéraire*, 1893, t. I, 175, col. *a*.

botaniques du poète inconnu en lui prêtant des conceptions aussi précises. La mention du pin est tout simplement empruntée aux chansons de geste ou aux poèmes qui les imitent de près. On trouve le *pin* déjà dans le *Roland* (v. 114, 2356, 2375, du texte d'Oxford), et il figure évidemment comme un arbre qui donne de l'ombre. De même dans le ms. IV de Venise (v. 2354 édition Kölbing, à insérer après le v. 2201 d'Oxford) :

Desoţ un pin e foluç e ramer.

Dans les chansons de geste postérieures, le *pin* est mentionné à tout propos et hors de propos pour remplir le vers ou amener une assonance en *i* : voir notamment *Fierabras*, p. 3, v. 73, p. 28, v. 896, p. 50, v. 1633 (*le ramé pin*), p. 138, v. 4579. Des chansons de geste la mention passe aux poèmes narratifs qui imitent particulièrement le style épique.

Dans le *Roman de Thèbes*, v. 2375, il est dit d'un messager :

Tant a brochié par le chemin
Les dames trueve soz un pin,
Sor un pué ou eles *s'ombreient*.

Ce passage est curieux parce qu'il insiste sur *l'ombre* de l'arbre[1]. Enfin, dans une des versions françaises du débat (*De Hueline et d'Aiglantine*, v. 8, dans Méon, *Nouveau Recueil*, I, 353), le fameux pin reparaît : les jeunes filles, dit le poète,

Amont vindrent par le jardin
A la fontaine sor (*lis.* soz) le pin.

Évidemment l'imitateur français, qui prenait tant de libertés, n'eût pas reproduit un trait qui lui aurait semblé étranger[2].

---

1. On peut cependant remarquer que dans les poésies goliardiques la mention de l'ombrage est fréquente, ainsi que l'a observé M. Marold (*Zeitschr. für Deutsche Phil.*, XXIII, 24), et que l'insistance du poète, dans notre passage comme dans d'autres, pourrait s'expliquer par une influence de la poésie antique.

2. Le *pin* se retrouve dans la fameuse *Altercatio Ganymedis et Helenæ* (strophe 3) et dans une imitation de cette pièce publiée en partie par M. Hauréau, *Notices et Extr.*, XXIX, 2e partie, p. 276. M. Wattenbach (*Zeitschr. f. deutsches Alterthum*, XVIII, 125) attribuerait volontiers l'*Altercatio* à un Français du Nord, mais la mention de l'olivier (str. 1) le fait penser à un Provençal. Ce n'est pas nécessaire : l'olivier est mentionné dans la

Un passage plus important est la description du palefroi de Flore qu'elle monte pour se rendre à la cour du dieu Amour. Le cheval, dit le poète (str. 50-52) était

Pictus artificio varii coloris,
Nam mixtus nigredini color est oloris.

Loro fuit habilis ętatis primęvę,
Et respexit paululum timide, non sęve.
Cervix fuit *ardua*, coma sparsa leve,
Auris parva, prominens pectus, caput breve.

Dorso pando jacuit virgini sessŭrę
Spina, quę non senserat aliquid pressurę;
Pede cavo, tibia recta, longo crure
Totum fuit sonipes studium naturę.

Ce passage a, même à première vue, une ressemblance remarquable avec les descriptions de destriers dans les chansons de geste [1]. Nous devons cependant faire une réserve. Les expressions que nous avons soulignées se retrouvent dans le *Carmen de prodicione Guenonis* (*Romania*, XI, 476, v. 339 et ss.). Voici les vers (le poète latin traduit assez exactement la description du cheval de Turpin, *Chanson de Roland*, v. 1651 et ss.) :

Horridus aspectus, *auris brevis, ardua cervix*,
Costaque prolixa, *tibia recta sibi*,
Crus perlargum, pes cavus et pectus spaciosum.

En rapprochant ces trois passages, on trouve ressemblance à peu près complète pour *tibia recta* (= *gambes plates*), *pede cavo* (*Carmen* : *pes cavus* = *piez copez* [2]); *auris parva* correspond à *auris brevis* du *Carmen* (= *petite oreille*); l'expression *crus perlargum* du *Carmen* nous montre que *longo crure* du débat doit être corrigé en *largo crure* (*curte la quisse*, *Roll.*, 1653; comp. *la cuisse grosse et corte*, *Fierabras*, 4110). Il est inadmis-

---

poésie française à peu près aussi fréquemment que le pin : l'auteur du *Pèlerinage de Charlemagne* place même un olivier à Saint-Denis (v. 7, édit. Koschwitz). L'olivier remplace le pin dans une version française du débat des deux jeunes filles, *De Florance et de Blancheflor* (v. 37, *Fabliaux et Contes*, édition Barbazan-Méon, IV, 355).

1. Ces descriptions ont été analysées et comparées par Bangert, *die Tiere im altfranz. Epos* (*Ausg. und Abhandlungen* de Stengel, XXXIV), p. 48-50.

2. Comp. G. Paris, *Romania*, XI, 509, note 1.

sible que deux auteurs aient traduit indépendamment l'un de l'autre, de la même façon, des expressions aussi techniques. On peut ajouter que deux formules qui ne sont pas dans le *Roland* sont communes aux deux textes latins : *prominens pectus*, qui correspond au *pectus spaciosum* du *Carmen* (comp. *Fier.*, 4113 : *mout ot large le pis*) et *ardua cervix* dont l'équivalent français n'est pas très clair[1]. Comme le passage du *Carmen* est plus court que notre débat et traduit assez exactement le *Roland*, il est évident que c'est notre poète qui est l'imitateur.

Mais notre débat ne contient pas seulement ces formules empruntées à un poème latin, qui, quoique traduit du français, n'a, dans l'espèce, aucune valeur probante; il donne d'autres formules directement empruntées au français. Et d'abord l'expression du *Carmen : auris brevis*, est plus éloignée de l'expression française habituelle que ne l'est celle du débat : *auris parva* ; comp. *petite oreille*, *Rol.*, 1656; *petite oreillette*, *Gui de Bourgogne*, 2329; *petites oreilletes*, *Fierabras*, 4113.

Le débat dit du cheval qu'il était

> Pictus artificio varii coloris;
> Nam mixtus nigredini color est oloris.

La diversité ou même la bizarrerie des couleurs de la robe du cheval est un des traits que les descriptions des chansons de geste relèvent le plus souvent. Aux passages réunis par Bangert[2] on peut ajouter celui-ci, du *Roman de Thèbes*, v. 2829 ss. Le poète décrit le palefroi d'Ismène :

> Et fu toz neirs, ne mais les hanches
> Et les espaules, qu'il ot blanches,
> Et les costes et les oreilles
> Et les jambes qui sont vermeilles.

La formule *color est oloris* se retrouve littéralement dans *Gui de Bourgogne*, v. 2326 : *Il ot le costé blanc come cisne de mer*.

Caput breve du débat correspond à *la teste corte et megre* du même poème (v. 2328; cf. *Fierabras*, v. 4113 : *maigre chief*).

---

1. Comp. cependant *Fierabras*, 4108 : *le bu en haut levé*. Il est probable que l'auteur du *Carmen de prod. Guen.* aura emprunté ces détails à des descriptions analogues qui se trouvaient dans d'autres chansons, ou bien qu'il a eu sous les yeux un texte légèrement amplifié.

2. Ouvrage cité, p. 53

Sans les textes français on ne se ferait pas une idée nette du sens des deux vers de la str. 52 :

Dorso pando jacuit virgini sessurę
Spina, quę non senserat aliquid pressurę.

L'eschine ad bien halte, dit la *Chanson de Roland* du cheval de Turpin, v. 1654; *ot droite l'eschine* dit le *Fierabras*, v. 4112. L'auteur du *Roman de Thèbes* va un peu plus loin : suivant lui, il ne suffit pas que l'épine dorsale d'un bon cheval soit droite; loin d'être déprimée, elle doit être bombée : il dit, en décrivant le cheval Blanchenue (v. 1566) :

Et ot un poi combre le dos;
De tant i fait meillor seeir[1].

La description du cheval est suivie de celle du harnachement : au début nous retrouvons encore un détail de la poésie vulgaire (str. 53) :

Equo superposita radiabat sella,
Ebur enim medium clausit auri cella.

La mention de la selle d'ivoire est continuelle dans les chansons de geste, voir Bangert, p. 58; on peut ajouter le *Roman de Thèbes*, v. 3837.

Deux choses sont à noter pour bien apprécier ces rapprochements : d'une part, ces descriptions de chevaux, souvent agrémentées de détails bizarres (tel que celui des couleurs de la robe), sont une des marques distinctives de l'épopée *française*; d'autre part, les détails à l'aide desquels notre poète a complété les brèves indications du *Carmen* ne semblent pas empruntés à un seul texte; pour les éclaircir, nous avons dû comparer des passages assez nombreux[2]. L'auteur du débat avait donc avec

1. Le seul trait ajouté par le débat dont on ne retrouve pas bien la forme française est celui de la str. 51 : *Coma sparsa leve*. On trouve des expressions diverses pour décrire la crinière : *les crins lons et deliez*, *Foucon de Candie*, p. 33, v. 7, edit. Tarbé; *les crins acesmes*, *Fierabras*, 4111; en outre l'expression peu claire *lestre comez* (voir Godefroy, *s. v. comé*, et *Rom. de Thèbes* 6537), qui ne peut se rapporter qu'à la crinière : rien de tout cela ne correspond exactement à la phrase latine.

2. Parmi les poèmes que nous citons, il y en a, comme *Gui de Bourgogne* qui sont certainement postérieurs au débat; mais les descriptions que ces chansons contiennent doivent être composées de lieux communs remontant beaucoup plus haut.

cette littérature épique une familiarité que nous ne pouvons supposer que chez un Français de naissance, peut-être chez un Anglo-Normand (il est à remarquer que des quatre pièces françaises qui traitent le même sujet, deux furent écrites en Angleterre). En tout cas, l'auteur du *De Phyllide et Flora* n'était ni un Italien ni un Allemand. Grâce à la popularité, déjà au douzième siècle, de l'épopée française à l'étranger, on pourrait supposer chez un clerc allemand ou surtout italien la connaissance de quelques détails isolés, pris dans une œuvre connue par hasard; une pareille richesse de réminiscences ne se comprend que chez un national.

Gédéon HUET.

LA CHANSON COMPOSÉE A ACRE

EN JUIN 1250

Je voudrais donner quelque jour un recueil d'anciennes chansons historiques, comme une nouvelle édition, augmentée et améliorée, du recueil de Le Roux de Lincy, mais en me restreignant aux XIIe et XIIIe siècles. Je compte imprimer d'abord ici la plupart des pièces qui le composeraient, dans l'espoir que cette publication pourra donner lieu à des observations utiles. Je l'ai déjà fait pour la chanson de Huon de Saint-Quentin (*Romania*, XIX, 295).

Celle dont je m'occupe aujourd'hui (Raynaud, 1887) a été imprimée deux fois, par P. Paris (*Romancero françois*, p. 100) et par Le Roux de Lincy (*Chants historiques français*, t. I, p. 118)[1]. Ces deux éditeurs n'ont connu que le ms. Pb[12] (B. N. fr. 20050), où elle se trouve au f° 117; elle est encore dans Pb[14] (fr. 24406) au f° 116 d, malheureusement avec deux couplets en moins. Le texte que je donne repose sur la comparaison des deux manuscrits, qui n'offrent pas d'ailleurs de bien grandes variantes (j'appelle A le ms. 20050, B le ms. 24406). L'authenticité des deux couplets omis par B ne fait pas doute; la seule question difficile est celle de l'ordre des cou-

1. Par une inadvertance singulière, Le Roux de Lincy (p. 90) la donne comme inédite.

plets. Pour la résoudre, il faut se rendre compte de l
tion extrêmement savante de la pièce. Il est prob
est faite, comme toutes les chansons politiques, à
d'une chanson d'amour célèbre, mais je n'ai pas s
pour le moment les moyens de le vérifier.

La pièce compte cinq strophes (il nous manque
un envoi). La strophe de neuf vers sur quatre rim
le schéma suivant (je marque par des chiffres les rin
rées comme distinctes les unes des autres dans chaq
réservant les lettres pour désigner leur identité rée
strophe à l'autre).

1. — — — ⏑ | — — — — — ⏑ 1
2. — — — ⏑ | — — — — — ⏑ 2
3. — — — ⏑ | — — — — — ⏑ 1
4. — — — ⏑ | — — — — — ' 2
5. — — — ⏑ | — — — — — ⏑ 2
6. — — — — — — — —
7. — — — ⏑ | — — — — — ⏑ —
8. — — — ⏑ | — — — — — ⏑ 4
9. — — — ⏑ | — — — — — ⏑ 5

Si nous désignons par *a b c d* les rimes 1 2 3 4 d
nous remarquons que la str. II emploie *d* et *a* pour
et 2, et *c*, comme I, pour sa rime 3, en sorte qu'e
duit qu'une rime nouvelle, sa rime 4, que nous ap
On a donc entre les strophes I et II le rapport suivan

I.		II.	
1.	1 a	1.	1 d
2.	2 b	2.	2 a
3.	1 a	3.	1 d
4.	2 b	4.	2 a
5.	2 b	5.	2 a
6.	3 c	6.	3 c
7.	3 c	7.	3 c
8.	4 d	8.	4 e
9.	4 d	9.	4 e

Si nous pouvons trouver pour les strophes III-V
qui nous présente entre chaque strophe et les strophes
et suivante le rapport que nous avons constaté entre
clair que nous aurons l'ordre véritable. C'est en eff

produit si nous faisons passer au troisième rang la strophe V de A, au quatrième rang la str. IV, et au cinquième rang la str. III. Nous obtenons alors le rapport suivant pour les rimes des cinq strophes :

	I	II	III	IV	V
1.	a	d	e	f	g
2.	b	a	d	e	f
3.	a	d	e	f	g
4.	b	a	d	e	f
5.	b	a	d	e	f
6.	c	c	c	c	c
7.	c	c	c	c	c
8.	d	e	f	g	h
9.	d	e	f	g	h

On comprend en même temps que les str. IV et V aient été omises par B, qui s'est contenté des trois premières ; quant à la raison du désordre de A, qui nous présente I II V IV III, nous ne la saisissons pas.

On voit que par ce système ingénieux, qui lie intimement les strophes les unes aux autres, chaque rime revient dans trois strophes à trois places différentes, sauf 3 qui reste immuable, et les 45 vers se contentent de huit rimes [1].

I [2] Nus ne poroit de mauvaise raison
Bone chançon ne faire ne chanter ;
Por ce n'i vueil metre m'entencion,
Que j'ai assez autre chose a penser.
Et nonporquant la terre d'outre mer
Voi en si trés grant balance
Qu'en chantant vueil proier le roi de France
Que ne croie coart ne losengier
9. De sa honte ne de la Dieu vengier.

I, 1 B *On* — 4 A *Car.* — 6 *trés* manque B — 7 B *Qua jointes mains prie on* — 8 B *Quil* — 9 A *De la honte nostre signor v.*

1. La rime *h*, finissant la dernière strophe, n'a que deux vers à elle ; *a* commençant la première, n'en a que cinq ; *b*, qui ne figure que dans la première strophe, n'en a que trois ; *d e f g* en ont sept, et *c* en a dix.

2. Je ne relève pas la graphie lorraine de A ; on la trouvera dans l'édition diplomatique du ms. 20050 de la Société des anciens textes.

II. A! gentiz rois, quant Dieus vos fist croisier,
Tote Egipte dotoit vostre renon.
Or perdez tot s'ainsi volez laissier
Jerusalem estre en chaitivoison;
Car quant Dieus fist de vos election
Et seignor de sa venjance,
Bien deüssiez mostrer vostre poissance
De revengier les morz et les chaitis
Qui por Dieu sont et por vos mort et pris.

III Rois, vos savez que Dieus a pou d'amis,
Ne onques mais n'en out si grant mestier :
Car por vos est ses pueples morz et pris,
Ne nus, fors vos, ne l'en poroit aidier;
Que povre sont cil autre chevalier,
Si criement la demorance;
Et s'en tel point lor faisiez faillance,
Saint et martir, apostre et inocent,
Se plaindroient de vos au jugement.

IV Rois, vos avez tresor d'or et d'argent
Plus que nus rois n'ot onques, ce m'est vis,
Si en devez doner plus largement
Et demorer por garder cest païs;
Car vos avez plus perdu que conquis,
Si seroit trop grant vitance
De retorner a tot la mescheance;
Mais demorez, si ferez grant vigor,
Tant que France ait recovree s'onor.

V. Rois, s'en tel point vos metez au retor,
France dira, Champaigne, et tote gent,
Que vostre los avez mis en trestor
Et gaaignié avez meins que nient;
Et des prisons qui vivent a torment
Deüssiez avoir pesance;

II, 3 A *cant vos voles* — 4 B *en tel ch.*, A *chatiuesons* — 5 B *eslu rigreter* — 9 A *Ke por vos sont et por samour occis*

III, 1 B *E gentilz rois* (répété de II, 1) — 2 B *Et*, A *boen m.* — — 4 A *ne lou puet bien* — 5 B *Car*, A *li a.* — 6 B *Et toute la d.* — 9 A *plaindroient*

IV-V. Manquent B — IV, 5 *Se*

V, 3 *traitour* — 4 *Et ke gaingniet* — 5 *Ke*

Bien deüssiez querre lor delivrance :
Quant por vos sont et por Jesu martir,
C'est granz pechiez ses i laissiez morir.

En imprimant cette chanson pour la première fois, P. Paris l'avait datée de 1190, y voyant une exhortation adressée au roi Philippe de ne pas rentrer en France après la prise d'Acre, et avait ajouté : « On pourrait l'attribuer, sans invraisemblance, à Quenes de Béthune; c'est encore ici son éloquence, son énergie et sa haute raison. » Le Roux de Lincy avait accepté cette hypothèse. Mais, dans une note écrite sur son exemplaire du *Romancero*, peu après la publication du livre, mon père avait remarqué : « Cette chanson est plutôt d'un compagnon de Joinville et dut être faite en 1250. » Et en en citant un couplet dans le t. XXIII de l'*Histoire littéraire* (p. 814), il la désignait comme « cette belle chanson où l'on engage Louis IX à ne pas quitter la Terre Sainte avant d'avoir visité Jérusalem et délivré tous les chrétiens restés captifs ». Il n'y a pas en effet de doute à avoir sur ce point : la chanson a été composée à Acre en 1250[1], quand on ne savait pas encore si le roi, qui venait d'arriver d'Égypte, se déciderait à rentrer en France ou à rester en Syrie. On peut même en fixer la date avec une rigoureuse exactitude. Arrivé à Acre le dimanche 13 mai, Louis IX tint le 12 juin un premier conseil où il exposa simplement la situation, en demandant aux barons qu'il avait convoqués de lui donner leur avis le dimanche suivant 19 juin; ce jour-là, après les avoir entendus, il remit encore à huitaine pour leur faire connaître sa décision, et le dimanche 26 juin il leur annonça qu'il était résolu à rester[2] : la chanson est donc antérieure à ce dernier

V, 8 *Ke por vos sont et por samour occis*. J'ai restitué par conjecture la fin du vers; le commencement est peut-être également fautif dans le manuscrit : le copiste a répété par distraction le v. II, 9, pour lequel il avait d'ailleurs une mauvaise leçon (*occis* ne peut s'appliquer aux *chaitis* du v. 8).

1. Ce fait n'est pas sans importance pour l'étude des différentes parties du ms. 20050. Il est clair que la partie du manuscrit où se trouve notre chanson a été copiée un certain temps après le milieu du XIIIe siècle.

2. Ces dates sont celles que M. de Wailly (Joinville, éd. Didot, p. 506) a déduites des données du récit de Joinville; les mêmes raisons les ont fait adopter par M. R. Röhricht (*Kleine Studien zur Geschichte der Kreüzzüge*, Berlin, 1890, p. 22). Tillemont (III, 389) et M. Wallon (*Histoire de saint Louis*, I, 395, 396, 400) avaient adopté pour les trois dimanches les dates des 19 juin, 26 juin et 3 juillet.

jour, et très probablement au 19 juin ; elle a dû être composée et répandue entre le 12 et le 19, pour peser sur la décision du roi et combattre les efforts des « couards et losengiers » qui le sollicitaient de s'en retourner au plus tôt.

En lisant cette chanson, on est frappé de son étroite ressemblance avec la partie des Mémoires de Joinville relative à ces mêmes incidents. Les arguments que le sénéchal se donnait à lui-même ou donnait au roi en faveur d'un séjour de quelque temps en Syrie se retrouvent dans la chanson. Le poète insiste, comme le fit le sénéchal, sur la honte et le péché qu'il y aurait à abandonner à une mort certaine les prisonniers restés en Égypte. Les expressions mêmes sont parfois identiques : « Et par sa demouree seront delivré li povre prisonier qui ont estei pris *ou servise de Dieu et ou sien*, qui jamais n'en istront se li rois s'en va (§ 427) ; » cf. I, 9 ; II, 9 ; V, 5-9. Le moyen suggéré pour avoir des forces suffisantes est le même et est indiqué dans les mêmes termes : « L'on dit que li rois n'a encore despendu nus de ses deniers..... Si mete li rois ses deniers en despense..... et quant l'on orra que li rois *donne* bien et *largement*, chevalier li venront de toutes pars. » Cf. IV, 1-3 : *Rois, vos avez tresor d'or et d'argent..... Si en devez doner plus largement*. Enfin on doit relever la mention de la Champagne à côté de la France (V, 2), qui permet de voir un Champenois dans l'auteur de la chanson.

Ces rapprochements suggèrent naturellement une hypothèse : cet auteur ne serait-il pas Joinville lui-même ? Assurément il n'y aurait rien d'invraisemblable à ce que le jeune sénéchal de Champagne, familier de la cour de Tibaud *le Chansonnier*, habitué des « chambres des dames », ait pratiqué l'art de « trouver », qui faisait alors partie de la haute éducation courtoise qu'il se piquait de posséder à fond, comme nous le montrent les précieux souvenirs de Francesco da Barberino. Si nos recueils ne nous ont transmis aucune chanson sous son nom, cela ne prouve naturellement rien. On sait d'ailleurs qu'il aimait à composer et à écrire, et dans cette même ville d'Acre, peu de mois après, il occupait ses loisirs par la rédaction et l'illustration de son *Credo*. Il est donc très tentant de lui attribuer cette chanson dont les sentiments répondent si bien aux siens, dont les termes mêmes rappellent de si près ceux qu'il emploie en notant ses propres paroles. Toutefois une affirma-

tion serait téméraire, et l'hypothèse rencontre quelques difficultés. Il semble que si Joinville avait composé cette chanson, qui dut avoir un certain effet sur l'opinion, il n'aurait pas omis de le dire dans ses mémoires, où il ne manque guère l'occasion de rappeler le rôle qu'il a joué, et où, en cette circonstance même, il semble avoir quelque peu exagéré l'importance de celui qu'il eut. D'autre part, la chanson s'adresse au roi avec une franchise qui va jusqu'à la rudesse, et l'on se demande si Joinville, déjà l'ami de saint Louis, n'aurait pas craint de le froisser en lui parlant ainsi, non en particulier (il va aussi loin dans l'entretien où il lui déclare qu'à son avis il ferait « que mauvais » s'il s'en allait, § 433), mais publiquement et dans une pièce destinée à courir de bouche en bouche[1]. Il est donc plus sage de ne rien décider; mais en tout cas cette remarquable pièce est d'un compatriote de Joinville et d'un homme qui partageait tous ses sentiments.

G. P.

ENTRECOR — PUIN (HELT)

M. Salverda de Grave a traduit le mot *entrecor* (*entretor*) dans l'*Eneas*, v. 4484, par « fusée de l'épée »; M. G. Paris, dans son compte rendu de cette édition (*Rom.*, XXI, 291), dit ne pas connaître ce mot. Cependant M. Maindron, dans son livre *Les Armes*[2], l'un des plus récents et des meilleurs sur la matière, ne se sert pas d'une autre expression. Littré a inséré *fusée* avec cet emploi dans son supplément, mais la définition qu'il donne : « partie de l'épée qui est engagée dans la poignée et qui s'y fixe, » n'est pas juste. La fusée n'est pas une partie de l'épée, qui, exactement, ne se compose que de la lame et de la

1. On pourrait encore objecter que la chanson propose comme objectif au séjour du roi la délivrance de Jérusalem (II, 3-4), ce dont ni Joinville ni Louis IX ne disent mot dans les Mémoires. Mais c'était certainement là un des motifs principaux qui dictèrent la décision du roi et qui le firent plus tard prolonger son séjour bien au delà de ce qu'il avait d'abord projeté. Joinville devait avoir, en 1250, les mêmes espérances; mais l'évènement les ayant si complètement déçues, il ne les rapporte pas dans son énumération des raisons qu'avait le roi de rester en Syrie.

1. *Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts*, librairies-imprimeries réunies.

soie. C'est une partie de la poignée, une sorte de
fiée en son milieu, généralement en bois, le
habillée de cuir maintenu par des fils de métal pl
précieux. C'est elle qui constitue la poignée prop
la soie la traverse dans toute la longueur, aprè
avant le pommeau. En terme de métier on dit au
qui n'est pas dans Littré.

Le passage d'Eneas.

> Et d'ivoire li entrecor :
> De fil d'or fu desoz leiez,
> Et molt estreitement laciez
> Por mielz estreindre et mielz tenir,
> Que el ne tornast al ferir (v. 4484-448

s'applique parfaitement à la fusée, et il est évident q
qu'il faut rectifier la définition donnée par M. Go
article *entreçor*. L'exemple que le même a tiré
d'Alexandre (P. Meyer, *Alexandre le Grand*, I, 218)
la fusée était faite aussi parfois de pierre précieuse
sens est-il le même mot que *fusée*, masse de fil en
fuseau ? C'est fort probable ; il a dû y avoir une as
forme dans l'évolution sémasiologique. Ce sens
leurs moderne. L'exemple le plus ancien que j'en
trouve dans un ouvrage de M. Penguilly l'Hari
que l'art. cité par Littré — le *Catalogue des collecti*
d'armes de l'empereur, p. 86, Paris, 1864.

La fixation du sens de *entrecor* amène à considér
avec lesquels on le trouve presque toujours énu
[illegible]. Pour le premier, dont l'origine est certaine,
pas non plus douteux : c'est le pommeau.

Mais [illegible] n'est pas aussi sûr. On le définit géné
« poignée »[1]. Cependant M. Léon Gautier d
M. Paul Meyer dans *Raoul de Cambrai* lui donne
« garde », ce que confirme ce passage caractéristi

> Mais ains qu'il l'oïst a soi traite,
> Fu l'espee les le hout fraite

[1] [illegible]

Si que li puins et l'entrecor
Ki estoit adoubés a or
Li remest en la main sans plus.
L'Atre perilleux, v.5596-5600, Herrig.

On serrerait, je crois, la vérité de plus près en traduisant par « quillon », la garde des épées anciennes étant bien différente de celle des épées d'aujourd'hui.

A. SALMON.

BÉDANE

Le *Dictionnaire général* donne *bédâne*, « outil de menuisier pour faire les mortaises, » remarque que Cotgrave, en 1611, écrit *bec d'asne*, et explique en conséquence : « Pour *bec-d'âne*, composé de *bec* et d'*âne*. » Littré écrit *bédane* sans accent, mais renvoie à *bec d'âne*, graphie qu'il adopte, et qui le dispense de donner l'étymologie d'un mot aussi transparent. Toutefois ce composé est embarrassant : on n'a jamais, que je sache, attribué de bec à l'âne comme au lièvre, et la forme de sa bouche ou de sa tête n'y invite nullement. Puis le bédane est une sorte de règle de fer de petite dimension, terminée en biseau, qui n'a aucun rapport avec la tête ou la bouche d'un âne. Il me paraît certain qu'il s'agit ici d'*ane*, « canard » en anc. fr., et non d'*asne*. Déjà Marion, dans le *Jeu de Robin et Marion*, confond ou feint de confondre les deux mots (v. 32 ss.), et plus d'un philologue moderne est tombé dans cette erreur (voyez entre autres la remarque faite ici, XVIII, 142). Cotgrave y est tombé également, et, ne connaissant qu'un mot *ane* qu'on l'écrivait *asne*, il a résolu le *bédane* qu'il entendait en *bec d'asne*, sans être arrêté par l'incongruité de l'image. La prononciation a dû pourtant être longtemps distincte. Les ouvriers aujourd'hui prononcent généralement *bédâne* (peut-être sous l'influence de la fausse étymologie); mais on entend aussi *bédane*, et mon ami J. M. de Heredia s'est autorisé de cette prononciation, qu'il m'assure avoir constatée maintes fois, pour faire rimer *bédane* avec *ahane* et *platane* dans son joli sonnet du *Huchier de Nazareth* (*Les Trophées*, p. 91). Quant à *bec d'âne*, qu'a préféré Littré, ou mieux *bec d'ane*, c'est un archaïsme tout à fait disparu de l'usage.

G. P.

MARMOT, MARMEAU

Marmot est donné par Littré comme étant d'orig
Diez est muet [1].

Marmot, qui, aujourd'hui, signifie « petit e
fiait autrefois « marmotte » et « petit singe
donne : « *Marmot*, a marmoset, or little mo
marmotaine [3]. » *Marmotte* est le féminin de
dernier, et non *marmotte*, représentant mur
bien que sous une forme fort corrompue. La
régulière se trouve dans le ladin (pays de Co
« marmotte » : *murmont* = murem montis.
que le pays où habite la marmotte ait fourni au
mal et son nom. Le ladin *murmont* est probable
de l'anc. haut allemand *muremunto*, *murmenti* et
des autres mots néo-latins : italien *marmotto* et
et port. *marmota*, fr. anc. *marmot*, fr. mod. *ma*
murem montis l'italien aurait fait *murmont*
motto, qu'il s'est permis d'attribuer à la deuxièm
comme si le ladin *murmont* venait d'un fictif *m
Du masculin *marmotto*, *marmot*, on a créé le fém
marmotte [4], qui seul est resté, et qui, lui aussi, a
ment le sens de « guenon » comme *marmot* celui
« *Marmotte*, a she marmoset or she monkey », é
Cotgrave.

---

1. [Flechia (*Arch. glott.*, II, 366, suivi par M. Körti
marmot, « petit enfant, singe, » de *merme* ; M. Körting ajo
être comme fém. *marmotte*, si on ne veut pas tirer ce mot d
qui est peu croyable. » L'ital. *marmocchio*, « petit enfant » (
p. 405) paraît emprunté au français ; quant à *marmaglia*,
proche le comasque *marmaria*, le tire directement de min

2. *A French and English Dictionary*. London, éd. 1673.

3. *Marmotaine*, *marmontaine*, formes féminines de *marm*
murem montanum, marmotte. Toujours dans Cotgr
f., the Alpine mouse, or mountain rat. » « *Marmotan*, a

4. Brachet, *Dict. étym.*, dit que *marmotte* vient de l'ital
a pas plus de raison pour que *marmotte* vienne de *marmo*
marmotte.

Quant au passage du sens de « marmotte » à celui de « singe », le peuple qui fait les langues n'a jamais été bien fort en zoologie, surtout au moyen âge où les savants eux-mêmes n'en savaient guère plus que lui, et il a bien pu donner le nom de *marmot*, *marmotte* au singe et à la guenon, deux mammifères, après tout, puisque les savants d'alors prenaient encore la baleine pour un poisson.

Le passage du sens de « singe » à celui de « petit enfant, marmot », est encore plus naturel. Nous avons de la tendance à dénigrer la gent enfantine : les mots *gamin*, *mioche*, *moutard* se prennent tous en mauvaise part, et puisque nous appelons quelquefois les enfants des crapauds, nos pères ont bien pu les comparer à de petits singes.

Marmot avait donc les sens : 1° de marmotte, 2° de singe et 3° de petit enfant, de même que *marmotte* signifie marmotte, guenon et petite fille : « *Marmote*, s. f. petite fille (c'est une franche petite marmote) », dans Richelet, *Dict. de la langue françoise*, éd. 1759 : de l'Académie française, 6e éd., 1835, dit également : « (*Marmot*) se dit figurément et familièrement d'un petit garçon; on en forme aussi le subst. fém. *marmotte*, qui se dit d'une petite fille. »

Il y a dans l'ancien français un autre mot de forme à peu près semblable à *marmot* et signifiant, comme lui, « petit enfant, petit, » c'est *mermel*, *marmel*, *marmeau*, *marmiau*, diminutif de *merme*, « petit, petit enfant, mineur, » minimum : voy. Godefroy, au mot *Mermel*. De *merme*, *mermaille*, *marmaille*. — *Marmeau*, enfant, s'est-il confondu avec *marmot*, marmotte et singe?

Scheler[1] incline vers l'opinion que *marmot* n'est autre que *marmeau*; mais *marmot*, avant d'avoir le sens d'enfant, a d'abord signifié marmotte, puis singe; il n'y a donc pas identité, mais il y eut probablement confusion entre *marmeau*, petit enfant, et *marmot*, singe, après que ce dernier eut passé au sens de petit enfant. Cette confusion était d'autant plus facile que l'un et l'autre, à partir du XVIIe siècle environ, se prononçaient de même, *marmô*.

En résumé, *marmot*, ladin *marmont*, murem montis, a signifié d'abord marmotte, puis singe et, enfin, petit enfant.

Quant à *marmeau*, petit enfant, il s'est probablement con-

1. *Dict. d'étymol. française*, 1868.

fondu avec *marmot*, grâce à la prononciation qui est
pour les deux et au sens qui, dans *marmot*, marmott
a abouti à celui de petit enfant, signification de *marm*

A.

J. MOLINET AUTEUR DU MYSTÈRE DE S. QUEN

Il y a quelque temps, j'ai montré que l'*Art de*
faussement attribué à Henri de Croy, est en réalité d
net [2]; aujourd'hui c'est une composition non moins
mais d'un tout autre genre et beaucoup plus importan
restitue au même auteur, c'est l'*Histoire de Monseigneu*
tin.

Ce mystère est un des plus curieux à différents poin
notamment pour l'histoire de la langue, du style et
sification pendant l'époque qui a précédé immédia
Renaissance. Malgré cet intérêt, il est encore inédit.
dant qu'il soit publié, l'analyse de M. Ed. Fleury,
Annales archéologiques de Didron, peut donner une id
importance [3].

Voici les deux raisons qui me font attribuer ce
Molinet; la seconde me paraît décisive, et je me cont
signaler la première sans m'y arrêter :

1° Les procédés de style et de versification si caract
du mystère sont absolument ceux de J. Molinet;

---

1. [Il paraît difficile de séparer de l'étude de ces mots celle d
mousé, qui d'ailleurs, étant fort obscur lui-même, ne les éclaircit
mologie marmoretum, dérivé de marmor, acceptée par Lim
missible : dans *vicus marmoretorum*, « rue des Marmousets, » nou
stitution d'r à l et non l'inverse. *Marmosé* en anglais veut
singe » (au XIVe s. *marmosette*), et par conséquent se rapproche
marmotte, de même que *marmouser* (voy. Godefroy) se rapproche
de *marmotter*. — Réd.]

2. *De Artibus rhetoricae rhythmicae*. Paris, Bouillon, 1890, in-
suiv.

3. *Le Jeux de Dieu. Le mystère de S. Quentin*, par Ed. Fle
Didron, 1852 (Extr. des *Annales archéologiques*).

2° Un manuscrit des œuvres de Molinet, appartenant à Mme la baronne James-E. de Rothschild, contient (fol. 11 v°)[1] une ballade fatrisée commençant par

Maurice le beau chevalier

Dans son *Art de Rhétorique*, Molinet, après avoir défini la « ballade fatrisée ou jumelle », ajoute : « Ceste couleur de rethorique est decente a faire Regrez, comme il appert en l'Ystoire de Sainct Quentin, ou l'escuier trouve Saint Maurice mutilé sur les champs. » Et l'exemple qu'il donne est précisément la pièce *Maurice le beau chevalier*.

Les deux seuls manuscrits connus du mystère de S. Quentin se trouvent à la bibliothèque de Saint-Quentin ; un de mes frères, professeur au lycée de cette ville, a consulté pour moi ces deux manuscrits et y a trouvé la ballade en question ; elle fait partie du second acte (vers 2504-2254 de cet acte, 5971-6021 du drame).

De ce qui précède, je conclus que la ballade fatrisée *Maurice le beau chevalier* est de J. Molinet ; qu'elle fait partie du mystère de S. Quentin ; en fin de compte, que ce mystère est lui-même de Molinet.

Ernest LANGLOIS.

COQUILLES LEXICOGRAPHIQUES [2]

C—D

CANETTE

« CANETTE. Pièce de bois supportant la ventrière d'un navire qu'on veut lancer à l'eau, et glissant dans un coulisseau parallèle au grand axe du navire. » (Littré, *Supplément*.)

Nous n'avons pu retrouver la source de Littré, aucun des dictionnaires que nous avons consultés ne donnant ce sens au mot *canette*. C'est une coquille évidente pour *couette*, mieux *coite*, que Littré définit lui-même : « forte pièce de bois qui, placée sous un bâtiment en construction, glisse avec lui quand on le lance à la mer. »

CHARNIE

M. Godefroy enregistre dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française* un substantif féminin *charnie*, synonyme de *charnier*, au sens de « échalas de

1. Catalogue Rothschild, n° 471-8.
2. Voy. *Romania*, XX, 464, 616.

vigne ». Sa seule autorité est Nicot, qu'il cite ainsi : « Charnies ou echalas. » En réalité, il y a dans Nicot *charniés*, et non *charnies*, au moins dans l'édition de 1606 (il est vrai que l'accent aigu sur l'*é* est à peine visible), et c'est assurément à Nicot que Cotgrave a emprunté son article *charnié*, dont il fait un substantif masculin. Si l'on remonte à 1564, date du *Dictionnaire* de Jean Thierry, embryon de Nicot, on y lit effectivement *charnies ou eschalas*. Mais il suffit de remarquer que le Dictionnaire de Robert Estienne (édit. de 1549) donne à la même place *charnier ou eschalas* pour se convaincre que l'*s* de *charnies*, en 1564, est, non pas le signe du pluriel, mais une simple faute d'impression pour *r* : le *charnié* de Cotgrave et la *charnie* de M. Godefroy s'évanouissent donc en fumée, et il ne reste que le mot bien authentique de *charnier*.

CHASSE-PARTIE

« CHASSE-PARTIE. Accord par lequel les aventuriers règlent ce qui doit revenir à chacun pour sa part. ÉTYM. *Partie* est ici le participe passé du verbe *partir*, partager : chasse partagée. » (Littré.)

Le mot n'est ni dans Furetière (1690), ni dans Thomas Corneille (1694). Il a été introduit dans l'édition de Furetière donnée par Basnage en 1701 avec cette définition : « C'est un accord par lequel les aventuriers règlent entre eux ce qui doit revenir à chacun d'eux pour sa part, lorsqu'ils ont fait quelque entreprise. » De là, il a passé dans tous les dictionnaires, ou peut s'en faut. Trévoux traduit élégamment : « *Pactum conventum inter piratas de partienda inter se præda.* » C'est déjà l'étymologie de Littré. Mais écoutons Savary, l'auteur du *Dictionnaire du commerce*, rédigé longtemps avant la date où il a paru (1723). Après avoir défini la *charte-partie* maritime au sens ordinaire que donnent tous les dictionnaires, il ajoute : « *Charte-partie* est encore un terme de marine qui signifie un certain acte par lequel plusieurs personnes se joignent ou s'associent ensemble pour naviger (*sic*) de compagnie et faire quelque entreprise de piraterie ou d'autre chose semblable. Ce sont de ces sortes de charte-parties (*sic*) qu'ont coutume de faire ensemble ces fameux filbustiers (*sic*) qui par leurs entreprises, leur valeur et leur cruauté, ont si souvent fait trembler l'Amérique espagnole. » Il est à peine besoin d'ajouter qu'on ne trouve pas dans Savary *chasse-partie*, déformation évidente de *charte-partie*. Cette déformation est-elle une simple coquille, ou provient-elle, de l'étymologie populaire? Nous inclinons vers cette dernière opinion.

CHEVÊTRIER

« CHEVÊTRIER. Pièce qui sert de support à un tourillon. ‖ Solive d'enchevêtrure. ÉTYM. chevêtre. » (Littré.)

Le second sens est le seul qui soit d'accord avec l'étymologie ; nous le

mettons hors de cause[1]. Quant au premier, on complètera la définition qui lui convient en s'adressant à Littré lui-même, au mot CHÈVETEAU :

« CHÈVETEAU. Dans un moulin, grosse pièce de bois, sur laquelle tourne le tourillon de l'arbre. *Étym.* chevet[2]. »

Il est manifeste que le nom de la pièce de bois sur laquelle repose le tourillon doit avoir pour étymologie *chevet*, et non *chevêtre*. Dans *chevet*, le *t* n'est pas étymologique (anc. franc. *chevez*) : le diminutif correct en *eau* serait *cheveceau*, qui existe effectivement et dont on peut voir plusieurs exemples dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy, parmi lesquels un a précisément le sens spécial qui nous occupe[3]. Nous n'osons décider si *cheveteau*, qui apparaît dans Trévoux (éd. 1771), doit être considéré comme un dérivé très récent de *chevet*, ou comme une simple faute d'impression pour *cheveceau*. En tout cas, nous sommes en mesure d'établir que *chevêtrier* est le résultat d'une coquille. Un vieux livre, fort bien fait, sur la matière est le *Manuel du Meunier* rédigé sur des mémoires du sieur César Buquet et publié en 1775 par Béguillet. Or Béguillet ne connaît que *chevressier* (voir notamment, p. 16 et 168). L'article *Art du Meunier* de l'*Encyclopédie méthodique*, paru en 1788 (*Arts et Métiers*, t. V), se borne en général à copier Béguillet, en l'augmentant surtout de fautes d'impression. Dans le vocabulaire qui termine cet article, on lit à plusieurs reprises la forme bizarre *chevetsier* : c'est évidemment cet impossible *chevetsier* que des gens bien intentionnés ont corrigé en *chevetrier*, puis affublé de l'accent circonflexe de son père putatif *chevêtre*. Or il est manifeste que l'auteur de l'*Art du Meunier* n'avait pas l'intention de changer la technologie de son modèle : en effet, on lit à trois reprises chez lui *chevressier* (pages 69 et 70) et une fois — par suite d'une faute d'impression d'un autre genre — *chevresier* (p. 44).

Reste à montrer le rapport de *chevressier* (mieux *chevrecier*) à *chevet*

---

1. *Chevêtrier* ne figure avec ce sens dans aucun dictionnaire français antérieur à notre siècle. Il existe en blaisois et désigne « chacune des deux grosses pièces de bois enfermant à l'avant et à l'arrière le tablier du pressoir »; on le trouve dans un devis local de 1743. (Voy. A. Thibault, *Glossaire du pays blaisois*, Blois et Orléans [1892].)

2. Littré et la plupart des dictionnaires contemporains donnent aussi à *cheveteau* le sens de « solive d'enchevêtrure », comme à *chevêtrier*. Si le sens est bien attesté, *cheveteau* serait dérivé de *chevêtre* par l'intermédiaire de la prononciation négligée *chevèt'*. Dans le blaisois, *chevêtre*, au sens dialectal de « crochet à ressort qui est au bout d'une corde de puits pour saisir l'anse du seau », s'est réduit à *chevet* dès le XVIIe siècle. (A. Thibault, *Gloss. du pays blaisois*.)

3. Au mot *chevecel*. M. Godefroy définit ainsi ce sens spécial : « Solive d'enchevêtrure sur laquelle tourne le tourillon de l'arbre de la roue d'un moulin; » et il est si content de cette définition qu'il la reproduit in extenso au mot *cheveceul*. On voit le profit qu'il a tiré de Littré.

(mieux *chevez*). *Chevrecier* est pour *chevecier* et nous offre le même *r* épenthétique que nous avons dans *chanvre* pour *chanve*. On remarquera dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy un exemple de *chevrecheul*, pour *cheveceul*, qui a précisément le sens technique de notre mot *chevrecier* ; on trouve même *cheverseul* dans un autre texte, ce qui pourrait faire croire que le mystérieux *chevetsier* de l'*Encyclopédie méthodique* doit être corrigé en *cheversier*, variante phonétique de *chevrecier*.

CORMAN

Cotgrave, au mot *cormorant*, se contente de faire un renvoi à *corman*, et c'est sous cette dernière forme qu'il définit et l'oiseau bien connu que nous nommons aujourd'hui *cormoran*, et une sorte de poisson, « the cabot fish ». Nous ne savons pas quelle est la source de Cotgrave quand il donne le nom de *corman* à un poisson et, par suite, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valeur de son témoignage. Mais en tant que nom de l'oiseau appelé ordinairement *cormoran*, la forme *corman* n'est qu'une coquille. Cotgrave a puisé dans le Nicot de 1606, où on lit : « CORMAN, *corbeau pescheret*, phalacrocorax, corvus aquaticus : Delphinates vocant *corbat pescheret*. » La définition vient en droite ligne de Robert Estienne (1549), sauf que dans ce dernier on lit *cormorant* et non *corman*. Cette dernière forme s'est introduite dans le *Dictionnaire françois-latin* de 1564, publié sous le nom de Jean Thierry ; il est évident que c'est une simple coquille, car l'ordre alphabétique reste le même, et le soi-disant *corman* (lisez *cormoran*) est placé après *corme*, *cormier*.

COURT-BATON

« COURT-BATON. Ancienne arme du genre des demi-piques. || Terme de marine. Courbe de charpenterie qui soutient les bouts des bancs[1] et des barrots. » (Littré.)

Le premier sens est le seul qui ne jure pas avec l'orthographe *court-bâton* : nous n'avons pas à nous en occuper ; nous ne retenons que le terme de marine. Littré, qui ne donne aucune indication étymologique, a oublié qu'il avait admis précédemment un article ainsi conçu :

« COURBATON. Terme de marine. Fortes pièces de bois qui servent de contre-forts dans une galère. »

Trévoux ne donne que *courbaton* dans les deux sens. La fausse orthographe *court-baston*, *courbaston* est d'ailleurs ancienne : on la trouve dans le *Thresor* de Nicot de 1606, qui paraît être le premier dictionnaire qui ait enregistré ce terme de marine. Dans un passage d'Etienne Binet, un peu

1. *Sic*. C'est une coquille pour *baux*, pluriel de *bau*. *Cf*. FURETIÈRE (1690) : « COURT BASTON, terme de marine, qui se dit des courbes de charpenterie qui soutiennent les bouts des baux et des barrots. »

antérieur (1600), que nous a communiqué M. Godefroy, on lit *courbaston*. Il est évident que le terme de marine n'a rien à voir ni avec *court* ni avec *bâton* et qu'il se rattache à l'adjectif *courbe*, qui s'emploie substantivement, au féminin, dans un sens analogue. Comme on s'explique difficilement, en français, un rapport de dérivation entre *courbe* et *courbaton*, on peut supposer que le terme de marine est emprunté de l'espagnol *curvaton*. En espagnol, *curvaton*, à côté de *curvo*, est analogue à *novato*, *novaton*, à côté de *nuevo*.

COURT-BOUTON

« COURT-BOUTON. Pièce de l'attelage des bœufs. *Au plur.* Des courts-boutons. » (Littré.)

Le mot se retrouve dans presque tous les dictionnaires antérieurs, et Littré aurait pu emprunter à Bescherelle une définition un peu plus précise : « Cheville de bois qui attache les bœufs avec un anneau de bois tortillé au bout du timon. » Il faut remonter jusqu'à 1752 pour avoir, dans Trévoux, à la fois, la mention lexicographique la plus ancienne et la définition la plus complète : « Cheville de bois à demi-équerre qui sert à lier les bœufs avec un omblet ou anneau de bois tortillé au bout du timon. » Littré s'est abstenu de donner l'étymologie du mot : sa définition fait douter qu'il ait eu une idée exacte de la chose. On remarquera que les dictionnaires qui ont succédé à Trévoux (de Wailly, 1775, Gattel, 1797, etc.) ont déjà la définition de Bescherelle, c'est-à-dire qu'ils ont supprimé avec une admirable entente la seule indication qui puisse permettre de trouver l'étymologie : *à demi-équerre*. Il est à croire qu'ils n'ont pas compris, et, à vrai dire, Trévoux lui-même, v° *équerre*, n'enregistre pas l'expression *à demi-équerre*. Il faut entendre que la tête de la cheville forme avec le corps non pas un angle droit (*équerre*), mais un angle obtus de 90°: telles sont, en effet, à peu près, les chevilles qui servent a cet usage dans le Limousin, et qu'on appelle *tolodoueirá* (atteloires). C'est donc à l'adjectif *courbe* qu'il faut rattacher notre mot. Or on lit dans le *Vocabulaire du Haut-Maine* par C.-R. de M. (Le Mans et Paris 1859) :

« COURBETON. Grande cheville de bois à laquelle on adapte une branche courbée qui sert à attacher les bœufs, conjointement avec l'*ambiet*[1]. »

Il nous paraît évident que c'est ce mot *courbeton* qui a été entendu *courbouton* par quelque philologue amateur du siècle dernier, et orthographié le plus singulièrement du monde *court-bouton*. Ce qui est à remarquer dans la définition de Trévoux, c'est la forme *omblet* au lieu de *amblet*, ou plutôt *amblais*, nomdialectal de la hart d'attelage[2] : cette altération de *an* en *on* est précisémentun caractère des patois de l'Ouest.

---

1. Cette définition est défectueuse, car l'*ambiet* ou *amblet* n'est autre chose que *la branche courbée* dont il y est question, ou *hart*, et, d'autre part, la courbure du *courbeton* n'est pas indiquée.

2. Le mot se trouve sous la forme *amblacius* dans le *Polyptique d'Irminon*;

« Courtière. Espace dans lequel tourne l
(Littré.)

Le mot figure avec la même définition dans
qui ont dû le prendre dans l'*Encyclopédie métho*
ailleurs, à notre connaissance. On lit, en effet,
le long article sur l'*Art du Meunier* dans le
Métiers (1788) :

« *Courtière*, c'est l'espace où la roue du mo
plan incliné, afin que l'eau ne s'y arrête pas. »

On remarquera que, dans le courant de
même sens *reillère* ou *coursier*, mais jamais *cour*

« *Moulins en dessous*, dont la roue à aubes to
ou *courant d'eau* qui la prend par dessous. »

En outre, le vocabulaire lui-même, à l'art
chevrecier du dehors :

« *Chevetsier du dehors*, celui qui reçoit le tou
moulin, et qui est posé comme un linteau
coursière[1]. »

Comme terme de marine, on emploie indiffé
pour désigner un passage dans le sens de la lo

Guérard le définit avec une grande précision
contortisque efformatus cui paxillus jugi inserit
M. Godefroy, qui reproduit cette définition en
d'emprunter à Carpentier, sans le nommer, u
que deux exemples français, de 1354 et 1
M. Godefroy, à l'article *amblais*, ce qui est rel
doit être cherché dans le même ouvrage à l'artic
mot existe non seulement dans les patois de l
tonge), mais en Berry, en Morvan et sans d
moment, M. F. Dégaine nous signale un empl
auteur du XVIIIe siècle, Duhamel du Monceau,
des bois, p. 545 : « Afin d'empêcher qu'ils (le
l'ouverture, on y applique ce qu'on appelle
de fil de fer ou une courroie et qui s'attache
Monceau n'indique pas dans quelle région *ambl*
cial, que plusieurs patois expriment par le mot

1. Même forme aux articles *contrescarpe* et *tam*
l'auteur du *Manuel du Meunier* (1775), que l'*En*
ordinairement à copier, emploie aussi *coursière*, à
p. 26 : « Toutes les aubes à roues qui tournent

donc pas surprenant qu'on puisse dire *la coursière* aussi bien que *le coursier* d'un moulin à eau. A vrai dire, le sens propre de *coursier* est plutôt « conduit qui amène l'eau à la roue » que « espace où la roue tourne », encore que l'un soit le prolongement naturel de l'autre, et qu'une extension de sens soit fort explicable. En tout cas, il ne faut pas hésiter à considérer *courtière* comme une faute d'impression pour *coursière* [1].

COUSTON

« COUSTON. Filaments courts qui restent après que l'on a passé le chanvre écru. *Étym.* Diminutif de *coste* ou *côte.* » (Littré.)

Cette définition singulière n'est qu'une mutilation de celle de Bescherelle : « Filaments courts qui restent après que l'on a passé le chanvre écru *à l'échanvroir.* » Comme on le voit, les trois derniers mots, qui importent fort, sont restés dans l'encrier de Littré.

Les *filaments courts* font songer, à première vue, que *couston* pourrait bien être une coquille pour *courton.* On n'aura plus de doute si l'on considère la définition que donne Littré au mot *courton* :

« COURTON. Troisième qualité de filasse; les quatre qualités sont le chanvre, la filasse, le courton, l'étoupe. »

CRAVE

« CRAVE, *s. m.* Terme d'ornithologie. Nom donné par quelques auteurs au genre frégile. » (Littré.)

« CRAVE ou CORACIAS, oiseau noir qui tient du corbeau. » (Bescherelle.)

La définition de Bescherelle se retrouve à peu près dans Napoléon Landais et dans Laveaux. Boiste (1800) paraît être le plus ancien de nos lexicographes qui ait recueilli le mot ; il se contente de cette vague définition : « CRAVE ou CORACIAS, oiseau. »

Buffon mentionne ce nom de *crave* avec un renvoi ainsi conçu : « *crave* est le nom qu'on lui donne en Picardie, suivant Belon. » En réalité, Belon ne donne pas la forme *crave*, mais *graye*, qu'il fait féminin. Voici le passage où il en parle le plus longuement :

« Celui qu'on nomme en quelques lieux *un petit corbin* est le *cornix* des anciens, dont l'on voit une espèce qu'on nomme *corneille emmantelée* ; et pour ce qu'elle est aussi nommée *une graye*, il y en a qui ont pris argument de dire que c'était *gracculus*, mais nous montrerons cy après qu'il en est autrement et que le nom françoys est prins de l'anglois qui nomme une corneille *craye* [2]. » (*Histoire de la nature des oiseaux* (1555), VI, 2.)

---

1. Dans le *Supplément* de Littré, on trouve *coursière* au sens de « rigole destinée à conduire le métal fondu dans le moule ».

2. En réalité, l'anglais dit *crow* et non *crave.*

Ailleurs, il dit : « Toutefois *gracculus* est ce qu'avons çà nommé *une grolle*, *graye* ou *freux*. » (*Ibid.* VI, 6.)

Nous conclurons que l'énigmatique *crave* est une coquille pour *craye* que l'on a pris dans Belon, sans s'apercevoir que celui-ci le donnait non pour du français, mais pour de l'anglais. Quant à *graye*[1], en dépit de Belon, il est bien difficile de ne pas le rattacher au latin *gracula* et de ne pas le considérer comme une notation inexacte de *graille*, « nom vulgaire de la corbine », dit Littré.

CROILER

« CROILER ou CROLER. Terme de fauconnerie. Se vider par le bas. » (Littré.)

A l'article CROLER, Littré ne mentionne pas la forme *croiler*, mais il donne l'étymologie de *croler* avec un *sans doute* qui est de trop : c'est une variante du mot de la langue commune *crouler*. Tous les dictionnaires de ce siècle portent *croiler*, sans explication étymologique, sauf cependant Napoléon Landais qui fait cette sortie imprévue : « Nous demanderons à nos devanciers pourquoi ils ont employé deux termes pour une même signification, car *croiler* nous semble n'avoir aucune espèce d'analogie avec la chose que ce mot exprime ; il n'a aucune espèce d'étymologie admissible ; nous préférons le second dont s'est servi Marot dans le sens de *crouler*, et ici *croler* a bien quelque analogie. » Les devanciers de Napoléon Landais ne lui ont pas répondu, parce qu'il n'a pas su les interroger : il y faut de la patience.

Le *Dictionnaire de toutes les espèces de chasses*, paru en 1794, dans la collection de l'*Encyclopédie méthodique*, ne donne que *croler*. La dernière édition de Trévoux (1771) se contente d'un simple renvoi sous CROLER ; c'est sous CROILER qu'elle place son article, où on lit comme exemple cette phrase : « Quand un oiseau de proie *croile*, c'est marque de santé. » Il semble résulter de cette disposition que *croiler* est plus légitime que *croler* ; mais il n'en est rien. Les premières éditions de Furetière et de Thomas Corneille ne donnent que *croller*, forme primitive de *crouler*, laquelle se lit effectivement, au sens spécial de la fauconnerie, dans les œuvres de d'Arcussia. On sait que la première édition de Trévoux n'est guère qu'un plagiat du Furetière de 1701, avec des traductions latines et quelques artifices d'orthographe. L'un de ces artifices consiste à imprimer en petits caractères, dans les mots en védette, les lettres, spécialement les consonnes, qui ne se prononcent pas : ainsi on imprime COMPTE, ALLER, et de même CROLLER. Dans la seconde édition (1721), on renonça à ce système qui, tout ingénieux qu'il fût, choquait les yeux, et on imprima : COMPTE, ALLER ; mais comme *croller* n'était pas de la langue courante, on prit *l* minuscule pour *i*, et le mot en védette devint : CROILER. Jusqu'en 1752, le mot est resté à la place qu'il occupait primitivement entre CROIX et CROMATIQUE : ce trouble dans l'ordre alphabétique, précieux

1. Le mot est dans Cotgrave, qui l'a sans doute emprunté à Belon.

témoin d'un état antérieur, a été réparé dans l'édition définitive (1771), qui a intronisé CROILER triomphant entre CROIE et CROIRE.

DÉCHAUSSIÈRE

« DÉCHAUSSIÈRE, s. f. Terme de vènerie. Lieu où le loup a gratté et où il gîte. On dit aussi *déchaussure*. Etym. *déchausser*. » (Littrè.)

Nous retrouvons chez presque tous les lexicographes de notre siècle la même dualité : *déchaussière* ou *déchaussure*. La première forme remonte, à travers l'*Encyclopédie méthodique* de l'an III, à l'*Encyclopédie* de Diderot (1754), où on lit :

« DÉCHAUSSIERES, c'est le lieu où le loup a gratté, où il s'est déchaussé. » La forme du pluriel trahit la source où a puisé l'*Encyclopédie*; *déchaussière* est une coquille pour *déchaussure*, qui est seul susceptible d'une explication satisfaisante. On lit en effet, aussi bien dans les premières éditions de Trévoux que dans Thomas Corneille (1694) et dans Furetière (1690), un article identiquement conçu :

« DESCHAUSSURES, s. f. Terme de venerie, qui se dit du lieu où a gratté le loup, où il s'est deschaussé et où il giste. »

DÉFENDURE

« DÉFENDURES, s. f. pl. Bâtons garnis de paille, dressés en un champ et indiquant que les bestiaux n'y peuvent aller paître. Etym. *défendu*. » (Littré.)

Coquille manifeste de Littré, qui a été fidèlement reproduite par le dictionnaire français-allemand de Sachs. A la place de *défendure*, Larousse et Poitevin donnent *défendude*, qui remonte à l'*Encyclopédie méthodique, Agriculture* (1796), où on lit :

« DÉFENDUDES. C'est le nom que l'on donne en Provence à des morceaux de bois au bout desquels on met de la paille, pour marquer un champ où on ne veut pas que les troupeaux aillent paître. »

La forme du mot, à défaut du témoignage exprès de l'*Encyclopédie méthodique*, suffisait à déceler une origine méridionale. On lit effectivement dans le *Tresor dou felibrige* de Mistral :

« DEFENDUDO, DEVENDUDO, s. f. Terrain en défense contre la vaine pâture; perche surmontée d'un bouchon de paille pour indiquer qu'un champ est interdit aux troupeaux. »

DEMI-CEINT

« DEMI-CEINT, s. m. 1° Ceinture d'argent que les femmes de condition inférieure avaient accoutumé de porter. 2° Terme d'architecture. Nom donné quelquefois à une colonne qui ne paraît qu'à demi hors du mur. » (Littré.)

Nous ne nous occuperons que du sens 2 qui, manifestement, jure avec le sens 1. Dans la première édition de Furetière (1690), les composés avec le

mot *demi* sont divisés en deux groupes : les uns, ceux qui n'appellent pas d'explication spéciale, sont énumérés pêle-mêle à l'article même : « un *demi*-diamètre, un *demi-cercle*, etc. ; » les autres ont des articles particuliers à la suite, dont chacun forme un alinéa en tête duquel le mot étudié figure en petites capitales, formant vedette. Les vedettes donnent la liste suivante : DEMI-BOTTE, DEMI-BAIN, DEMI-LUNE, DEMI-BASTION, DEMI-CEINT, DEMI-FILE, DEMI-GORGE, DEMI-PIQUE, DEMI-TON et DEMI-VOL. Toutefois, deux mots composés, où le mot défini n'est pas en tête de la définition, n'ont pas été mis en vedette : c'est *demi-arrests* (*sic*), qui est après DEMI-BOTTE, et *demi-colonne*, qui est après DEMI-CEINT. La reproduction exacte de la disposition matérielle du dictionnaire de Furetière fera mieux comprendre où nous en voulons venir :

« DEMI-BASTION, est un bastion qui n'a qu'un flanc et une face.

« DEMI-CEINT, est une ceinture d'argent avec des pendants que portaient autrefois les femmes des artisans et les paysannes.

« On appelle en architecture une *demi-colonne*, celle qui ne paraît qu'à demi hors du mur, qui n'est pas en plein relief.

« DEMI-FILE est une file divisée en deux. »

Cette disposition est maintenue dans la première édition de Trévoux (1704). Elle a induit en erreur Bescherelle qui pour avoir lu trop vite a attribué à DEMI-CEINT la définition qui s'applique exclusivement à *demi-colonne* : « Colonne qui n'est pas en plein relief et qui ne ressort du mur qu'à demi. » Littré a suivi aveuglément Bescherelle, et Larousse, Sachs et la *Grande Encyclopédie* en cours de publication ont emboîté le pas. Jusqu'ici les dictionnaires spéciaux d'architecture n'ont pas admis *demi-ceint*. Espérons que la *Grande Encyclopédie* ne les entraînera pas dans l'erreur qu'elle reproduit après tant d'autres.

DÉSŒUVRER, DÉSŒUVREMENT

« DÉSŒUVRER, v. a. Terme de papeterie. Séparer les feuilles de papier les unes des autres.

« DÉSŒUVREMENT, s. m. Terme de papeterie. Séparation des feuilles de papier. Etym. *Dé* préfixe et *œuvre* (de papeterie). » (Littré.)

Tous les grands dictionnaires de notre siècle donnent *désœuvrer* et *désœuvrement* avec ce sens spécial ; l'étymologie seule est propre à Littré, et elle n'est pas satisfaisante. Les deux mots se trouvent pour la première fois dans l'*Encyclopédie méthodique* (1788), où on lit :

« DÉSŒUVRER, c'est séparer les feuilles de papier les unes des autres et dans ce sens *désœuvrement* signifie la séparation de ces feuilles. On a soin que les feuilles des pages ne soient pas *désœuvrées* avant la colle, parce qu'il est à craindre que les feuilles, en cet état de séparation, ne se cassent lorsqu'on les plonge dans la colle. »

Il nous paraît évident que nous avons affaire dans *désœuvrer* et *désœuvrement* à une altération par fausse étymologie de *desseuvrer*, *desseuvrement*, qui remontent aux premiers temps de la langue française sous les formes *deseuvrer*, *deseuvrement*, et dont on peut voir de nombreux exemples dans le *Dictionnaire de l'anc. lang. franç.* de M. Godefroy. *Deseuvrer* est, comme on sait, composé de la particule *de* augmentative et de *seuvrer*, séparer : il n'a rien à voir avec *œuvre*.

DOUVILLE

« DOUVILLE, s. f. Variété de poire d'automne. » (Littré.)

Cet article doit être rapproché de l'article suivant du même auteur :

« DONVILLE, s. m. Espèce de poire. »

L'étymologie manque aussi bien à *donville* qu'a *douville*. Littré a copié Bescherelle, chez qui on lit : « *Donville*, s. m. Espèce de poirier. — *Douville*, s. f. Variété de poires d'automne. » Ce n'est qu'en considérant la source de Littré qu'on s'explique la bizarrerie qu'offre ce dernier en ce qui concerne le genre : *donville*, s. m., à côté de *douville*, s. f. Bescherelle fait *donville* masculin parce qu'il applique ce nom à un poirier — ce qui est raisonnable —; Littré lui conserve ce genre tout en substituant dans la définition *poire* à *poirier* — ce qui est absurde.

Napoléon Landais et Laveaux ne connaissent que *douville*. On ne trouve ni *douville* ni *donville* dans les dictionnaires antérieurs de Boiste, de Gattel, de De Wailly. La source de Laveaux doit être l'*Encyclopédie méthodique*, où on lit :

« DONVILLE. Variété du poirier dont le fruit, de grosseur médiocre, est de forme allongée et en pointe vers la queue. Sa peau est unie, jaune du côté de l'ombre, colorée d'un rouge vif du côté du soleil. Ce fruit se conserve jusqu'à la fin de germinal. » (*Agriculture*, publiée en 1797.)

Nous devons donc, en l'état de la cause, considérer *donville* comme la bonne forme et *douville* comme une coquille. Quant à l'étymologie du mot, il faut vraisemblablement la voir dans le nom de lieu *Donville*, canton de Granville (Manche). Plusieurs localités portent le nom de *Douville*, mais il n'y aurait à s'en préoccuper que si des recherches plus approfondies renversaient notre conclusion en faveur de la forme *donville*.

DRYIN

« DRYIN, s. m. Poisson appelé aussi appât ou équille (*ammodytes*). » (Littré.)

Littré n'indique pas d'étymologie. Il est manifeste que *dryin* est la forme francisée du latin des naturalistes *dryinus*, grec δρυῖνας. On peut lire dans le dictionnaire de Thomas Corneille un long article sur le *dryinus* :

« DRYINUS. Espèce de serpent qui est blanc et fuligineux par le dos et qui a la teste semblable à celle d'une hydre. ...C'est ce qu'en dit Nicander. Ce serpent est nommé *dryinus* de δρύς, chesne, à cause qu'il se nourrit parmi les racines de cet arbre [1]. »

Cela étant, on ne s'explique pas comment le nom d'un serpent a passé à un poisson, car on ne conçoit pas un poisson vivant parmi les racines d'un chêne. Littré, comme d'habitude, a copié Bescherelle. Napoléon Landais dit plus justement : « *Dryin*. Espèce de vipère. » Laveaux (éd. 1828), plus complet, commet une erreur singulière, qui va nous montrer comment, selon toute vraisemblance, un serpent a été peu à peu pris pour un poisson : « *Dryin*. On a donné ce nom à la vipère connue aussi sous le nom d'*ammodyte appât*. » C'est là ce qu'on peut appeler une définition amphibie : le *dryin* est bien une vipère, mais l'*ammodyte appât* est incontestablement un poisson, celui qu'on appelle aussi *équille* ou *lançon*. C'est le savant naturaliste allemand Conrad Gessner qui a le premier appliqué à ce poisson le nom très approprié d'*ammodyte*, puisqu'il s'enfonce dans le sable (cf. les noms allemands *sandaal*, *sandfisch*, et les noms anglais *sand-eel*, *sand-lance*). Or les anciens appliquaient le nom d'*ammodyte* à un serpent des déserts de Lybie : grec ἀμμοδύτης, lat. *ammodytes*. Il en est question dans Lucain :

> Concolor exustis atque indiscretus arenis
> Ammodytes.

Quelque naturaliste aura eu l'idée de rapprocher le *dryin* de l'*ammodyte-vipère*, — ce qui est raisonnable —, et comme à côté de l'*ammodyte-vipère* il y a l'*ammodyte-poisson*, nos bons lexicographes en ont conclu que le *dryin* pouvait lui aussi être concurremment serpent et poisson — ce qui est absurde.

Ad. HATZFELD, Ant. THOMAS.

---

1. Trévoux reproduit, en l'abrégeant, l'article de Th. Corneille ; mais l'édition de 1771 donne par erreur en vedette DRYNUS, au lieu de DRYINUS.

COMPTES RENDUS

Mémoires de la Société néo-philologique à Helsingfors. I. Helsingfors, Waseniuska Bokhandeln ; Paris, Welter, 1893, 412 p.

Rien n'est plus intéressant et plus digne de sympathie que les efforts que font depuis quelques années en Finlande un certain nombre d'hommes jeunes et convaincus pour y développer les études sérieuses de philologie moderne et spécialement de philologie romane. Leur œuvre rencontre beaucoup d'obstacles, dont quelques-uns sont tout à fait étrangers à la science ; mais ils la continuent avec une ténacité qui finira par leur assurer le succès. Ils ont fondé, à Helsingfors, le 15 mars 1887, un *Club néo-philologique*, devenu en 1891 une *Société néo-philologique*, qui, de 17 membres, a passé, s'accroissant chaque année, à 88, et qui forme une base très solide pour l'action qu'ils poursuivent tant à l'université qu'à côté d'elle. Il est vrai, et cela se comprend trop naturellement, que la plupart des membres de cette Société, maîtres de langue ou simples amateurs, s'intéressent aux questions d'enseignement ou à l'usage des langues modernes plus qu'à leur histoire et à leur ancienne littérature ; mais ils forment un milieu accessible à l'étude historique, et les directeurs de la Société ont très bien su joindre dans ses travaux la philologie à la pédagogie et à la pratique. Cette Société a pour président M. Söderhjelm, pour vice-président M. Wallenskjöld, pour secrétaire M. Lindelöf ; ce sont trois noms déjà honorablement connus dans la philologie romane et qui méritent d'être mentionnés avec reconnaissance par ceux qui s'intéressent à sa diffusion [1]. Ils nous ont donné dans ce volume le premier fruit de leurs efforts collectifs, et, comme on le verra, ce fruit n'est point à dédaigner. Le recueil de la *Société néo-philologique* de Helsingfors contient des travaux de divers genres ; je ne m'occuperai pas de ceux qui sont purement pédagogiques ou consacrés aux langues germaniques ou slaves ; je parlerai seulement de ceux qui concernent la philologie romane [2].

P. 21-31. W. Söderhjelm, *Le poème de saint Laurent dans le ms. Egerton*

1. Une bibliographie des écrits, déjà nombreux, de ces trois savants se trouve dans l'article de M. P. Gustafsson qui ouvre le présent recueil, article où l'on pourra voir en outre les difficultés contre lesquelles se heurte, à l'université finlandaise, la bonne volonté de ceux qui essaient d'y introduire la philologie moderne. Il convient de rappeler l'appui que leur a prêté M. Estlander, le précurseur et le maître des romanistes finlandais.

2. Tous les articles du recueil sont en français ou en allemand.

2710. M. S. avait donné son édition de la *Vie de saint Laurent* (voy. *Rom.*, XVII, 610) sans connaître le second manuscrit de ce poème que P. Meyer a trouvé à Londres. Il donne ici la collation complète de ce ms., qui malheureusement dérive de la même copie, déjà très fautive, que le ms. de Paris, mais qui cependant permet d'améliorer le texte en un certain nombre d'endroits.

P. 32-64. W. Söderhjelm, *Saint Martin et le roman de la Belle Hélène de Constantinople*. M. S., qui va donner une édition complète du poème de Païen Gastinel sur la vie et les miracles de saint Martin, s'est enquis des autres œuvres poétiques où figure le célèbre évêque de Tours (il signale notamment un mystère du XVIe siècle, représenté à Saint-Jean de Maurienne en 1565 et récemment imprimé, que n'in[illegible] pas M. Petit de Julleville), et il a lu le roman de la *Belle Hélène*, dont l'héroïne est donnée comme la mère de saint Martin, roman bien connu dans sa version en prose et dans ses traductions étrangères, mais dont la forme originale est encore inédite. Il en imprime ici, d'après le seul ms. de Paris 12582[1], les morceaux qui concernent « l'archevêque » de Tours appelé Martin, qui donne son nom, en le baptisant, à Lion, l'un des fils d'Hélène, et en fait plus tard son successeur. A vrai dire, cette publication repose sur un malentendu. M. S. imprime ces morceaux parce qu'il les regarde comme concernant saint Martin; d'après lui, « la figure historique ou légendaire de saint Martin se trouve ainsi partagée en deux dans le roman. » Mais le parrain de Lion, Martin, n'est nulle part dans le roman donné comme saint, et il ne se conduit nullement comme un saint (M. S. le remarque lui-même) : le seul saint Martin, aux yeux du romancier, est le fils d'Hélène, et l'autre Martin ne figure que pour lui donner son nom et lui laisser son siège. Sur l'impression des vers tirés du ms. 12582, il y aurait à faire plus d'une observation de détail; mais cela paraît assez superflu, puisqu'une édition du poème, quand on la donnera, devra nécessairement s'appuyer sur tous les manuscrits. Je noterai seulement qu'il faut lire *Douay* pour *donay* et *douzé* pour *doubbé* (p. 45), *n'euisse* pour *ne visse* (p. 45) et *qu'euisse* pour *que visse* (p. 51), *deuist* pour *devist* (p. 57), *pouez* etc. et non *pouez*, *peusist* pour *pensist* (p. 58); pp. 55 et 64 les leçons du ms., *contree* et *Alons ment* ne devaient pas être corrigées. Les autres erreurs ne risquent guère de reparaître après la collation.

P. 65. W. Söderhjelm, *Notice et extraits d'un manuscrit latin-français du XVe siècle se trouvant en Finlande*. Il s'agit d'un petit ms. acheté à Strasbourg par un particulier; c'est un livre d'heures et d'oraisons avec quelques morceaux en français. M. S. les imprime : l'un est le prologue d'un hymne à la Vierge, où l'on raconte que cette prière fut révélée en vision à un chanoine appelé Ernoul (je ne connais pas plus que M. S. la source de cette histoire).

1. Notez aussi les renseignements donnés sur le ms. B. N. fr. 1489, rédaction en prose mêlée d'alexandrins rimant deux à deux. Le rédacteur semble avoir suivi la mise en prose de l'ancien poème, en essayant çà et là de la rimer.

Il conclut avec raison des formes du langage que le ms. a été exécuté en Picardie ou plutôt en Hainau ; peut-être les noms marqués, suivant l'usage, dans le calendrier français qui est en tête comme objets d'une dévotion particulière, auraient-ils pu donner quelque renseignement plus précis.

P. 71-109. A. Wallenskjöld, *Das Verhältniss zwischen den deutschen und den entsprechenden lateinischen Liedern in den Carmina Burana*. Si je mentionne ici cette étude, c'est parce qu'elle présente un intérêt au moins indirect pour l'histoire générale de la poésie lyrique au moyen âge. On a beaucoup disserté dans ces derniers temps sur le rapport des strophes allemandes insérées dans le ms. des *Carmina Burana* avec les pièces latines qu'elles accompagnent. M. W. me paraît rendre très vraisemblable son opinion, qui, d'ailleurs, a été celle de tout le monde jusqu'à ces derniers temps, mais qu'il appuie par d'excellentes observations, que les pièces latines ont été composées sur le modèle des strophes allemandes. Si l'inverse était vrai, ce qu'on a soutenu, il faudrait faire à l'influence latine dans le développement de la poésie lyrique allemande une part considérable, et naturellement on serait tenté d'admettre pour d'autres pays ce qu'on aurait constaté en Allemagne. La question générale n'est pas tranchée par le résultat acquis pour les *Carmina Burana* ; mais pour la résoudre il ne faudra pas s'appuyer sur les données fournies par cette précieuse collection.

P. 131-166, Ivan Uschakoff, *Zur Erklärung einiger französischen Verbalformen*. Ce morceau, le plus remarquable du recueil, et qui montre en son auteur un linguiste expérimenté et sagace, a pour objet la recherche des causes qui ont amené en français l'addition d'un *e* à la 1re pers. du prés. ind. et aux trois pers. du sing. du prés. subj. de la conjugaison en *-er*. L'auteur cherche à démêler, des diverses influences analogiques qui ont produit cette déviation des lois phonétiques, celles qui ont agi le plus puissamment, et rectifie ou précise ce qui a été dit avant lui sur ce sujet. Il admet avec raison que des influences analogiques diverses ont pu concourir au même résultat et qu'il ne faut en exclure aucune. En somme, pour la transformation du subjonctif, plus ancienne (*jur*, *jurs*, *jurt* devenus *jure*, *jures*, *jure*), il regarde surtout comme déterminante l'influence des subj. comme *serve serves serve*, sans qu'ait fait défaut celle des verbes qui phonétiquement avaient un *e* (*livre*, *livres*, *livre*) ; il montre fort bien pourquoi la 3e pers. (*jurt*) s'est maintenue plus tard que les deux premières, appuyée qu'elle était par *soit*, *ait*, *puist* en regard des 1es pers. *soie*, *aie*, *puisse*, etc., l'impf. ind. *-oit* en regard de *-oie*, l'impf. subj. *-ast* en regard de *-asse*. Pour le prés. ind. il y voit surtout une « analogie proportionnelle » avec le prés. ind. des autres conjugaisons (*cour*, *cours*) où la 1re pers. ne différait de la 2e que par l'absence de l'*s* (ainsi *jure* : *jures* :: *cour* : *cours*) ; il y joint d'ailleurs l'influence du groupe *livre*, et aussi celle des temps, comme le futur et le parfait, dont les deux premières personnes du singulier avaient au moins le même nombre de syllabes. Tout cela est fort bien déduit, et l'auteur fait un bon usage de la statistique, en montrant que les formes des verbes non en *-er* l'emportent de beaucoup en fréquence dans la

langue parlée sur celles des verbes en *-er* (il
part au glossaire d'E. Stengel aux plus anciens
du *Bourgeois gentilhomme*, et il trouve dans l
contre 1663 non en *-er*, dans le second 157 ve
-er, donc la même proportion, qui comporte p
fréquence double de celle des verbes en *-er*)
formes de subjonctif deux fois plus usitées que
assimilées. Je crois seulement que M. Uschako
fluence du subj. du type *livrer* : on voit par sa
formes verbales de ce type constituent environ
formes verbales en *-er* ; il ne suffit peut-être p
l'assimilation aux formes des verbes non en *-e*
assimilation aurait pu ne pas se faire ; elles m
décisif et auraient peut-être amené l'assimilatio
fluence du subj. des verbes non en *-er*. M. U
qu'un groupe moins nombreux n'assimile pas
mais ici l'assimilation me paraît avoir été très fac
du plur., semblable par l'accentuation aux 3 p
dans le présent des deux modes (*jurent*[2] comme
l'étaient aussi devenues de très bonne heure (*jur*
ind. et pr. subj. 6 *jurent-livrent*, pr. subj. 1 *jur*
l'uniformisation était indiquée, et comme ell
livre, elle s'est pratiquée sur *jurt* ; mais je n
coure, *coures*, *coure*, *courent*[2] n'y ait aidé. Qua
l'indic., je crois de même à l'influence prépo
subj. prés. assimilé, la conjugaison en *-er* p
personne une division qui ne pouvait subsister
sur *jur*[3] ; on modela *jur* sur *livre* ; mais encor
des autres influences invoquées par M. U. ; je
d'analogie ; il faut tenir un compte particulier
corps d'une même conjugaison (celle que M. I
interne en regard de l'*analogie externe*). En résu
est fort intéressant ; l'auteur annonce sur d'a
française des études qui ne peuvent manquer d'
et suggestives.

---

1. Dans certains verbes, elle n'était pas pareille
appuyé devaient faire *-chent* à l'ind., *-cent* au subj. (*c*
etc.) ; mais l'assimilation a dû se faire très anciennem
2. Ce verbe me paraît plus commode que *servir*, q
peu les rapprochements à cause de la consonne finale
3. Je crois cependant qu'avant le travail général
cas de verbes qui auraient dû se conformer au type *l*
étant tombée, ont été ramenées au type *jur*. Ainsi
plus ancien *desire consire* (cf. le prov.) : *nom*, qui se
sans doute de même, ainsi que *repair* à côté de *repaire*.

P. 360-372. Annie Edelfelt, *Liste de mots français employés dans la langue suédoise avec une signification détournée.* Quoique ne portant que sur des emprunts modernes, cette liste mérite d'être signalée; il est curieux de voir les déviations de sens parfois étranges qu'ont subies les mots français en passant dans un autre milieu (ainsi *bonjour* signifie en suédois « redingote », *carotte* « compotier », *pirate* « sac à ouvrage », *polissons* « favoris », *salope* « espèce de manteau », etc.). D'autres fois, un sens du mot français, perdu chez nous, s'est conservé là-bas (c'est le cas pour *cadet*, *planchette*, *veste*). Plusieurs de ces mots viennent directement aux Suédois de l'allemand, et c'est en allemand qu'ils ont subi la déviation du sens (ainsi *blâmer*, *concours*, *partout*, *réel*, *revers*, etc.). Quelques-uns des mots cités ont peut-être été pris au latin et non au français.

Nous souhaitons longue vie et prospérité à la *Société néo-philologique* de Helsingfors, et nous espérons qu'elle nous donnera bientôt un nouveau volume de *Mémoires* [1]. G. P.

Le développement de *FACERE* dans les langues romanes. Thèse pour le doctorat par Gust. RYDBERG, licencié ès lettres de l'Université d'Upsal. Paris, Noblet, 1873, 8°, 10-256 p.

Cet ouvrage n'est pas seulement, comme l'auteur semble le dire trop modestement dans sa préface, un recueil de faits et un résumé d'opinions présentées antérieurement. Le jeune philologue suédois auquel nous le devons apporte partout une critique très indépendante et généralement très perspicace, et sur plus d'un point les explications qu'il propose sont à la fois nouvelles et justes. Le sujet qu'il a choisi paraît au premier abord bien étroit pour un gros volume; ce n'est nullement par une exposition prolixe ou des digressions inutiles que M. Rydberg est arrivé à remplir son livre : au contraire, il est plutôt concis, et quand il expose les hypothèses émises avant lui, il le fait avec une étendue justement proportionnée à leur importance. Mais ce sujet était réellement fort intéressant et difficile, il soulevait un grand nombre de questions obscures et délicates, dont plusieurs sont encore pendantes, et M. Rydberg n'a eu qu'à l'étudier méthodiquement. Encore ne s'est-il occupé que de l'évolution morphologique de facere dans les langues romanes. S'il avait voulu en étudier l'évolution sémantique, il lui aurait fallu un autre volume.

Le premier chapitre concerne les rapports du verbe latin facere avec la grammaire indo-européenne, le second traite de la nature du *c* qui termine le thème; nous ne nous y arrêterons pas [2]. Le troisième et le quatrième sont

1. Je n'ai pas mentionné un article de M. Söderhjelm sur des cas d'analogie en syntaxe, parce qu'il ne contient à peu près rien qui concerne les langues romanes; mais il est plein d'idées justes et intéressantes pour la linguistique générale.

2. Notons seulement que les exemples allégués en preuve de l'ancienne « assimilation » du *c* sont tous à rayer (voy. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, t. XXI, 1893, p. 81); M. R. avait d'ailleurs fait de prudentes réserves sur leur authenticité.

consacrés à l'infinitif et au futur, dont l'étude est intimement liée. Je passe sur ce qui concerne les différentes représentations du type facere pour signaler seulement ce que dit M. R. des formes nombreuses qui postulent un type fare en lat. vulg.; je suis tout à fait de son avis sur l'existence réelle de cette base, qui explique seule d'une manière satisfaisante des formes qu'on trouve dans plusieurs langues romanes et qu'on a tenté sans succès d'expliquer isolément. Le français ne présente aucun exemple de fare[1]; mais M. R. reconnaît dans *ferai* la continuation d'un l. vulg. farajo, en quoi je suis encore de son avis. Seulement je ne puis admettre que l'*e* de *ferai* soit conforme à la phonétique normale : dans lavarajo, etc., l'*a* est antétonique non à la syllabe initiale, d'où *laverai*, etc.; mais à la syllabe initiale *a* persiste (*farine*, etc.[2]: farajo devrait donner *farai*. Je suppose que nous avons affaire à un phénomène de phonétique syntactique : on disait *farai*, mais *jo ferai*, *si ferai*, etc., la première syllabe du mot se trouvant comme seconde par l'union intime avec le mot précédent; puis cette forme est devenue unique. C'est la répétition, à quelques siècles de distance, du même phénomène qui a produit la forme *frai*, si usitée en anglo-normand[3] et qui n'est pas rare non plus dans des textes picards[4]. Sauf ce détail, toute l'exposition de M. R. me paraît excellente; il appuie d'ailleurs l'existence de fare au moins sur un exemple cité par Schuchardt[5]. Comment s'explique cette forme fare, qui n'est pas conforme à la phonétique? Elle paraît être due, comme celles que nous allons constater pour l'ind. prés., à une abréviation du langage courant provenant de l'emploi extrêmement fréquent de ce mot[6]; elle s'employait sans doute uniquement quand le mot était dépourvu d'accent oratoire et intimement lié au mot suivant : or c'est ce qui arrive surtout dans la proposition composée facere habeo, qui est devenue le futur, aussi est-ce là que fare est le plus généralement répandu dans les langues romanes; dans aucune d'ailleurs, en dehors du futur, fare n'a supplanté facere : les deux formes existent à côté l'une de l'autre, bien que leur emploi ne soit plus soumis aux règles primitives.

Le chap. IV, qui traite du présent de l'ind., est le plus intéressant de

---

1. *Fer* se lit à la rime dans *Meraugis* (p. 102), mais M. Zingerle (*Ueber Raoul de Houdenc*, p. 38) a montré que c'était une leçon fautive.

2. On trouve bien *ferine*, mais dialectalement et postérieurement.

3. M. R. en aurait trouvé des exemples plus anciens que ceux qu'il cite dans la dissertation, qu'il mentionne pourtant, de J. Bröhan sur le futur. Il aurait dû remarquer que *fras*, *freiz*, attestés par la mesure, se trouvent déjà dans le *Brendan* (v. 1441, 878).

4. M. R. ne cite qu'*Aiol*, mais il en aurait trouvé beaucoup d'autres exemples dans Bröhan. En revanche, celui-ci cite par erreur *Gir. de Rouss.* v. 630.

5. Il mentionne aussi la forme cal(e)fare, base du pr. *calfar*, fr. *chalfer*, et je pense qu'il a raison. On a expliqué autrement ces verbes, par un cálfacit devenu calfat et produisant toute une conjugaison sur ce point de départ; mais il paraît probable qu'on aurait eu calfácit comme perfácit.

6. Il est probable que l'on doit aussi faire une place à l'influence analogique de dare, stare.

l'ouvrage. Je suis encore ici — et depuis longtemps — de l'avis de l'auteur, qui admet en lat. vulg., à côté des formes classiques, les formes fais, fait, faimus, faitis, faunt. Ce sont des formes abrégées à cause de l'emploi fréquent du mot, et tout à fait comparables à celles de l'ind. prés. de vadere, qui étaient en lat. vulg. vao, vais, vait, vamus, vaunt. Il y a seulement deux points sur lesquels je ne suis pas de l'avis de M. Rydberg. Je ne crois pas à l'existence en lat. vulg. de la 1re pers. fao : les représentants de facio se retrouvent en sarde, en italien, en gallo-roman et en réto-roman (le roumain ne compte pas ici) ; l'hispano-roman a eu aussi facio, conservé dans le port. *fazo*, et M. R. a parfaitement raison de voir dans l'esp. *hago* une forme relativement moderne substituée à un *fazo* plus ancien. Or il ne s'agit pas ici de phonétique syntactique ni d'abréviation rapide comme celle de facis en *fais*, etc. ; facio n'a jamais pu devenir fao, et faco n'a jamais existé, comme le montre M. R. lui-même. Les formes sur lesquelles on s'appuie pour reconstruire fao sont inconnues à la Sardaigne, à l'Espagne (sauf le catalan), à la France du Nord et à la Rétie : elles se bornent au *fau* (*fauc*) prov. cat. et à l'it. *fo*, mais ces formes sont indépendantes les unes des autres, relativement récentes, et construites précisément parce que *faz*, *faccio*, différaient trop des autres personnes du même temps : celles-ci se rapprochant de celles de *vao, *dao, *stao, on a refait, d'une part en Provence, d'autre part en Toscane, une 1re pers. semblable à celles-là. En ce qui concerne la 3e pers. pl., M. R. repousse avec énergie l'hypothèse d'une forme *facunt d'où faunt, admise par plusieurs philologues comme par moi ; mais l'existence de cette forme est absolument certaine, car toutes les 3es pers. en -iunt ont perdu leur *i* en roman, donc en lat. vulg. (aucune trace de l'*i* de dormiunt, serviunt, audiunt, sapiunt, capiunt) ; faciunt n'a pu faire exception et a nécessairement passé par facunt[1] ; d'ailleurs, ce n'est que facunt et non faciunt qui peut dans une prononciation rapide s'abréger en faunt. Au reste j'admets avec M. R. que facunt n'a laissé aucune trace en roman[2] ; toutes les formes qui ne sont pas analogiques viennent de faunt : faunt prononcé en deux syllabes a fort bien pu donner le fameux *feent* du *Jonas* ; faunt prononcé en diphtongue a donné pr. *faun* fr. *font* (toutefois pour ce dernier, comme pour le *fon* provençal, on peut admettre aussi une imitation de sunt) ; le *fan* prov. et surs., le *faun*, it., peuvent venir de faunt ou être modelés sur dant, stant. — L'hypothèse de faimus, faitis explique également les formes *faimes*, *faites*[3], sans *s*, au lieu de *faismes*, *faistes*[4]. — Nous pou-

1. Les formes romanes (esp., port., etc.) qui semblent remonter à faciunt sont refaites par analogie ; M. R. l'a très bien pressenti, quoiqu'il pense qu'elles pourraient être étymologiques.

2. Sauf peut-être le sarde *fachent* (*fachen faghent*), que M. R. regarde comme une forme analogique (p. 76), sans donner de raisons.

3. Sur l'*e* final de ces formes, voy. *Rom.* XXI, 352.

4. M. Meyer-Lübke (*Gr.*, I, § 531), cité par M. R., oppose *dismes* à *faimes*, se demandant lequel est régulier, lequel analogique. Mais il y a là une erreur de fait ; on a *dimes*

vons donc admettre avec certitude comme représentant la forme prise par le présent de l'ind. de facere en lat. vulg. [1] facjo, fajs, fajt, fajmus, fajtis, faunt.

Dans le chap. V, consacré à l'impératif, l'auteur admet que les langues romanes continuent tantôt fac, tantôt face. Il faut toutefois remarquer que fac n'est absolument attesté nulle part, et que les formes *fay fai fa* (anc. esp., cat., prov., fr., surs., frioulan, ital.) pourraient s'expliquer par un lat. vulg. fae analogue aux formes du présent. Néanmoins, je crois plutôt à fac, comme base de toutes ces formes : fac a été plus usité que face, et ce monosyllabe rentrait bien dans le cadre général fourni par le présent de l'indicatif.

Le ch. VI, consacré au subj. prés., ne contient rien de bien nouveau, ce temps, sauf quelques formations analogiques transparentes, étant dans les différentes langues le développement régulier du temps latin. La question du remplacement en français de *faciems* par *facioms* n'est pas traitée par l'auteur, et en effet elle est en dehors de son sujet. — Le très court chap. VII traite de l'impf. du subj., facerem, conservé, comme on sait, uniquement en sarde.

Ch. VIII : imparfait de l'indicatif. Sur l'origine de l'imparfait roman en *-ia, -ea*, M. R. émet une hypothèse un peu compliquée, mais très ingénieuse. D'après lui, étant donné que -iebam était abandonné pour -ibam, l'existence des doubles formes audivi-audii, audiveram-audieram, audivero-audiero aurait amené la création d'audiam en face d'audivam ; d'autre part, les impf. en -ebam étaient souvent devenus -ibam, p. ex. delibam pour delebam, d'où naturellement deliam ; mais d'autres impf. gardaient -ebam, et sous l'influence de -iam on créa une forme -eam. Ainsi les impf. des conj. II, III, IV flottèrent entre des formes *-ivu, -ia, -evu, -ea*, et ces formes se retrouvent dans les langues romanes, parfois encore en concurrence, le plus souvent avec victoire de la forme sans *v*, et avec une répartition d'*i* et d'*e* qui ne correspond pas à la distribution latine. Je vois à cette hypothèse une objection sérieuse, c'est que l'*i* de audii, etc., est bref, tandis que l'*i* du roman *-ia* est long, et que par conséquent il semble peu vraisemblable que le couple audīvi-audĭi ait suscité le couple audīva-audīa, qui lui ressemble d'autant moins qu'aux personnes les plus importantes du parfait, la 1re et la 3e du sg., le changement de quantité amenait un changement d'accent : audívit-aúdiit. M. R. ne semble pas avoir connu l'hypothèse de M. Thurneysen (*Das verbum* être, p. 30), qui donne pour point de départ à -ea des imparfaits comme vivea, avea, devea, savea, où le *v* serait tombé par dissimilation, comme dans vivacius, vivenda,

---

comme *faimes*, et non *dismes* (si *dismes* se trouve, il est purement graphique ; c'est, comme *vedismes*, etc., une graphie inverse due au très ancien amuïssement d'*s* devant *m*) : dicimus était en lat. vulg. diimus comme facimus était faimus.

1. Sauf pour le sarde, qui reproduit fidèlement la forme du latin classique, avec déplacement de l'accent à la 1re et 2e plur. (pour la 3e, voy. ci-dessus, p. 571, n. 2).

viburnum; *-ea* aurait ensuite produit *-ia* : cela paraît à la fois plus simple et plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, les formes -iva, -ia, -eva, -ea sont en effet répandues dans le domaine roman : en Gaule, le *v* ne s'est conservé que dans -iva et très sporadiquement (gascon, franço-provençal, messin) [1]; en général on a pour -ibam comme pour -ebam *-ia* au sud, *ea* au nord. En français, *-eie*, sorti régulièrement de *-ea* non précédé de palatale, s'est imposé même après une palatale, où on aurait dû avoir *ie* : c'est, comme le remarque M. R., le cas de *faiseie*, qui serait régulièrement *faisie*, s'il représente facēbam comme s'il représente facībam. Il rapporte avec vraisemblance à l'influence de *ferai, feroie* la prononciation si souvent attestée de *fesoie*, etc., au lieu de *faisoie* (cf. *plaisoie taisoie*). Il ne parle pas de la question de l'*i* des 1re et 2e pers. du pluriel ; y voit-il un représentant normal de l'*e* d'-ēāmus ou le regarde-t-il comme provenant de l'impf. en -ia? Les deux opinions peuvent se soutenir et ont été soutenues ; je pencherais plutôt pour la première.

Dans le chap. IX, qui traite du participe présent et du gérondif, l'auteur me paraît manquer un peu de clarté : il ne dit pas expressément, ce qui est bien sa pensée et ce qui est certain, que toutes les formes romanes remontent à facentem, facendo.

Le chap. X est consacré au parfait de l'indicatif. Il est excellent; tout au plus pourrait-on demander plus de lumière sur certains points. Ainsi l'auteur établit fort bien que la seule forme traditionnelle du français (sauf le changement de voyelle dû à l'influence de la 1re pers. du sing.) pour la 3e plur. est *firent* de fecrunt, mais il ne donne pas l'explication des formes *fisdren*[*t*] (*Lég.*), *fistrent* (*S. Brendan* 594, Ben. *Chron.* 41804, *S. Martin*), non plus que du *fisent* picard-wallon-lorrain; il pense certainement, avec raison, que ces formes sont empruntées à *misdrent* et à *distrent* d'une part, à *misent* de l'autre [2]. Pour la chute de l'*s* dans *fesis* (lui-même pour *feisis*, cf. *feisis*[*t*] *Pass.* 212), etc., il accepte, après avoir hésité, l'influence analogique de *veïs*, etc. ; et en somme, il n'y en a guère d'autre possible; toutefois le *feissent* du ms. de *S. Léger* fait difficulté, puisqu'à l'époque où il a été écrit le *d* de *vedis*, etc., subsistait encore [3]. — Je ne suis pas de l'avis de M. R. sur la

1. On peut du reste se demander, là comme partout où on retrouve le *v* de -iva ou de -eva, s'il est originaire ou si plutôt il n'est pas emprunté à -ava; je penche, quant à moi, pour cette dernière opinion, d'après laquelle le roman n'aurait reçu que -ea, -ia. Remarquez que même là où l'on trouve *-eva, -iva*, le conditionnel est toujours *-ia*.

2. Un mot en passant sur ces formes, qui ne sont pas elles-mêmes toutes traditionnelles. L'*s* douce devant *r* postule un *d* d'appui (cosere > cosdre), d'où *misdrent*, etc. ; mais ces formes se sont plus tard modelées sur *distrent*, etc., où une *s* appuyée postulait un *t*. Dans les régions où on dit *misent*, le groupe *s* douce + *r* ne postulait pas de *d* intercalaires, et l'*s* de *misrent* est tombée ; mais *s* appuyée + *r* postulait un *t*, et *disent*, etc., ne s'expliquent que par l'influence de *misent*, etc.

3. M. R. regarde cette forme comme « accidentelle ou même douteuse », le même texte ayant ailleurs *fesist* (196, leçon d'ailleurs mal assurée). Aux exemples anciens qu'il cite pour la chute de l'*s*, il faut ajouter celui de l'*App.* d'*Alexis* et l'exemple également probant *preïst empreïst* dans *Brend.* 770.

conservation en hispano-roman de la base fecërunt; le *ie* de l'esp. *ficieron* ne peut représenter un *ĕ* : ces formes sont refaites, et l'hispano-roman, comme toutes les langues romanes, n'a reçu du latin vulgaire que des formes en -ërunt.

Le plus-que-parfait de l'ind. (ch. XI) présente en fr. les formes *fisdre* (*Lég.*), *fisdra*, *fistdra*[1] et *fire* (*Alex.* 124 *firet*). Comme le dit mais un peu obscurément[2] M. R., la forme primitive a dû être *feire* < feira (cf. le prov.); *feire* est devenu *fire* comme *feirent* est devenu *firent*, sous l'influence de *fis*; on a dit *fisdre* sous l'influence de *misdre*.

Le ch. XII, qui traite du plus-que-parfait du subjonctif, n'offre rien de bien intéressant, le sort de ce temps étant identique à celui des formes faibles du parfait. — Le ch. XIII s'occupe du futur exact (antérieur) et du parfait du subjonctif. Il y a peu de chose à dire du temps résultant de la fusion de ces deux temps qui soit spécial à facere; il n'existe, comme on sait, qu'en hispano-roman, sauf quelques traces en roumain et dans des dialectes italiens. — Enfin le ch. XIV donne les formes diverses du participe passé, qui n'ont rien non plus de particulier et représentent l'évolution regulière du type latin.

Un vaste tableau synoptique, où chaque forme est accompagnée d'un renvoi à la page du livre où elle est traitée, et une bibliographie qui remplit plus de vingt pages, complètent cet intéressant volume, dont la lecture sera très utile particulièrement aux étudiants en philologie romane, en leur montrant, sur un sujet bien limité, une masse considérable de faits interprétés avec une excellente méthode, et en leur faisant connaître la marche de la science par le résumé et la judicieuse critique d'un grand nombre d'hypothèses émises sur ces faits par divers savants. La thèse de M. Rydberg, qu'il a eu l'aimable attention d'écrire en français, fait grand honneur à l'université d'Upsal et permet d'attendre de son auteur des travaux remarquables dans le domaine où il a si bien débuté. G. P.

La pronunzia popolare dei versi quantitativi latini nei bassi tempi ed origine della verseggiatura ritmica. Memoria di Felice Ramorino, professore nella R. Università di Pavia. Torino, Clausen, 4°, 70 p. (Extrait des *Memorie della R. Accademia delle scienze di Torino*, ser. II, t. XVIII).

Depuis quelques années on s'est occupé aux points de vue les plus différents des origines de la versification romane, qui est, comme on sait, fondée sur l'accent et le nombre de syllabes (l'assonance ou rime n'est qu'accessoire), par opposition à la versification classique, fondée sur la quantité et le pied. J'ai souvent eu occasion de parler ici de cette intéressante question, et d'autres collaborateurs de la *Romania* ont essayé de l'éclaircir à leur manière. Les tra-

1. Le *fisdren* du v. 62 est attribué ici par M. R. au plus-que-parfait, et plus haut au parfait : c'est bien probablement cette dernière opinion qui est la vraie.

2. Il aurait dû écrire fecrunt et non fecerunt comme base du dérivé français.

vaux de MM. W. Meyer (de Spire), Kawczynski, Vernier, Havet, Henry, Thurneysen, Becker, Ronca, Stengel, d'autres encore, n'ont cependant pas, malgré le très grand mérite de plusieurs d'entre eux, réussi encore à l'élucider. M. Ramorino nous apporte ici une solution nouvelle, qu'il regarde comme définitive, et qui mérite, tout au moins, d'être prise en très sérieuse considération, car si elle ne résout pas, à mon avis, le problème tout entier, elle en éclaire d'une façon qui me paraît décisive quelques-uns des côtés les plus obscurs. Pour l'exposer dans son ensemble et la discuter dans ses détails, il faudrait une étude de l'étendue de la sienne; je ne puis entreprendre, pour le moment, un travail qui demanderait beaucoup de temps; je veux seulement signaler à nos lecteurs ce remarquable mémoire, en faire connaître l'idée dominante et indiquer très brièvement les quelques objections ou réserves qui se présentent d'elles-mêmes à l'esprit.

L'idée fondamentale de l'auteur, c'est que les vers rythmiques sont une imitation des vers métriques, tels qu'ils apparaissaient quand on les prononçait d'après l'accent, sans tenir compte de la quantité. C'est, en somme, comme M. Ramorino le reconnaît d'ailleurs, l'idée que M. Ph.-A. Becker avait exprimée en 1890 dans son intéressant écrit *Ueber den Ursprung der romanischen Versmasse*, mais il ne l'avait pas appuyée et développée comme le fait le savant professeur de Pavie. Il montre d'abord, par des témoignages de grammairiens et des exemples de poètes (tirés en grande partie des inscriptions), que le sentiment de la quantité va, à partir du IIIe siècle (et même avant), se perdant de plus en plus, et que la plupart des erreurs commises sont dues à l'influence de l'accent. Puis il fait voir comment de vers métriques fautifs on passe insensiblement à des vers qui ne reproduisent des vers métriques que la distribution de leurs accents : il explique ainsi, et il me semble avec certitude, les vers de Commodien et beaucoup d'autres. Maintenant ce procédé de déformation a-t-il été le seul? Un autre système, plus conscient, consistant à remplacer aux temps forts des vers la longue des vers métriques par une tonique n'a-t-il pas été employé? Les deux procédés coïncident souvent, mais sont essentiellement différents (par exemple, dans l'hexamètre avec césure penthémimère, *Arma virumque cano Trojae qui primus ab oris*, le premier système nous donnerait en traduction rythmique ˈ⏑ ⏑ ˈ⏑ ⏑ ˈ⏑ ⏑ ˈ⏑ ⏑ ⏑ ˈ⏑, le second ˈ⏑ ⏑ ˈ⏑ ⏑ ˈ⏑ ⏑ ˈ⏑ ⏑ ˈ⏑). Puis n'y a-t-il pas eu des vers rythmiques indépendants de toute imitation de vers métriques et créés simplement d'après l'accent (c'est l'opinion de M. Stengel, et c'est celle que j'avais exprimée jadis, en la formulant comme je ne le ferais plus aujourd'hui)? L'absence, dan les hexamètres de Commodien et autres pareils, de tout principe de syllabisme, ne les met-elle pas à elle seule en dehors de l'évolution rythmique à laquelle appartient la versification romane, tandis que les vers de soldats qui nous ont été conservés de César à Aurélien, les seuls d'un caractère vraiment populaire que nous ayons (et dont on est surpris que M. R. ne dise rien), montrent dès leur apparition ce principe absolument établi? Si on admet la prononciation populaire en ce qui concerne l'abandon de la quantité au pro-

fit de l'accent, ne faut-il pas l'admettre aussi pour bien d'autres choses, notamment pour la consonification de l'*i* (*e*) devant voyelle, qui réduisit de bonne heure tant de dactyles rythmiques à des trochées? Elle joue bien un rôle dans les fautes de vers métriques et les imitations rythmiques de ceux-ci alléguées par M. R., mais dans des vers vraiment modelés sur la prononciation populaire elle devrait être admise sans exception. Enfin il est surprenant qu'une versification sorte d'une autre en s'édifiant sur un élément complètement étranger à celle-ci; la substitution des toniques aux longues aux temps forts aurait au moins un avantage, c'est qu'entre les deux versifications il y aurait un élément commun, précisément le temps fort. Il est vrai que M. Kawczynski a contesté l'existence chez les anciens du temps fort (ou temps marqué) comme distingué du temps faible par l'intensité; mais, quelle que soit la force de ses arguments (qui n'ont pas convaincu M. R.), on peut très bien admettre que cet élément d'intensité était venu à un moment quelconque s'attacher à la *thesis* (ou à l'*arsis*, si on veut conserver l'ancienne terminologie, qui semble bien erronée); dès lors, l'accent ayant pris également un caractère de plus en plus dominant d'intensité, il était naturel de le faire coïncider avec le temps fort; il était même inévitable que cela arrivât pour qu'une prononciation rythmée des vers fût possible (nous n'arrivons pas à nous représenter comment Claudien ou d'autres prononçaient leurs vers avec des temps forts et des accents d'intensité qui ne coïncidaient pas). Toutes ces questions restent pendantes, et il appartiendra à l'avenir de les résoudre. Mais on ne peut nier que le beau travail de M. Ramorino ne les ait éclairées de plus près qu'on n'avait fait jusqu'ici, et n'ait obtenu sur plusieurs points des résultats qu'on peut considérer comme acquis à la science.

G. P.

Etude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie, par J. LAIR. Paris, Picard, 1893, in-folio, 84 p.

Cette belle publication nous intéresse d'abord à cause de la nouvelle édition critique qu'y donne M. Lair du précieux petit poème rythmique (les vers n'y sont pas seulement syllabiques, comme il le pense, mais très régulièrement, sauf des passages corrompus, composés de trochées toniques) sur la mort de Guillaume I de Normandie (943), avec une magnifique reproduction héliographique des deux mss. qui nous en ont conservé un texte malheureusement bien altéré, ensuite à cause des nouveaux documents que le savant éditeur apporte à la curieuse question de la chanson de la *Vengeance Rioul* (voy. *Rom.*, XVII, 276). M. Lair n'étudie pas d'ailleurs cette question en elle-même (il propose toutefois, et avec toute vraisemblance, de lire *de Pavie* pour *despaigne* au v. 1365 de la *Geste des Normands*; mais il y a certainement, en outre, une lacune à cet endroit). Il s'attache surtout, comme l'indique le titre de son mémoire et comme l'y engageait la direction habituelle de ses études, à la partie historique du sujet. Il continue à corriger dans la str. II du poème *Hic in orbe transmarino natus patre in errore paganorum permanente* en *Hac in urbe, trans-*

marino natus patre, malgré l'accord des deux mss., et à la str. III *Moriente infidele* (ms. de Florence *infidelis*) *suo patre surrexerunt contra eum bellicose* en *Moriente infideles suo patre surrexerunt*. La première de ces corrections, qui, comme la seconde, a pour but de mettre le poème d'accord avec Dudon de Saint-Quentin et les autres sources (qui d'ailleurs dépendent presque toutes de lui), est appuyée par une savante note de M. J. Steenstrup, en réponse aux objections de M. G. Storm; elle n'en paraît pas moins bien difficile à admettre. Sur la seconde, M. L. ne s'étend pas ici comme dans sa première édition; elle reçoit un certain appui de la leçon *infidelis* du manuscrit découvert depuis lors; toutefois, si on considère que le mot est devant une *s*, on sera bien porté à croire qu'*infidele* et *infidelis* sont également pour *infideli*; d'ailleurs la construction adoptée par M. L. est au moins singulière; enfin on sait que le retour de Rollon mourant au paganisme est raconté par Adémar de Chabanes.

On peut se demander si la division des strophes adoptée par l'éditeur (3 vers de 12 syllabes divisés en deux hémistiches, plus 1 vers de 8 syllabes et un refrain de 2 vers de 8 syllabes) est bien la bonne; elle paraît assez appuyée par le fait qu'elle dégage plus de rimes que les autres; d'autre part, elle sépare souvent d'une façon peu naturelle des groupes de mots qui se tiennent.

Le savant éditeur dit (p. 69) que « cette forme était assez usitée, et probablement populaire »; j'avoue n'en pas connaître d'exemples. En tout cas, les derniers vers des strophes V et IX indiquent que les strophes se terminaient bien par un octosyllabe. Les incroyables corruptions et lacunes des deux mss. font qu'il est impossible, surtout pour les strophes qui ne sont que dans B, de restituer avec certitude le texte original. Str. IV, il faut *Audacter* (A *audito*, B *audacer*); str. IX, *obsideque nullo dato, quoddam flumen* (A *obsideque nulla datum quosdam flumen*, B *obsideque nullo quodda flumen; flumine*, introduit par M. L., ne peut entrer dans le rythme); str. XIII, l. *occulendo* ou *occultando* (B, ici seul, *occulando*); la str. XV (dans B seul) est désespérée, mais la substitution de *mihi* à *tibi* n'est guère admissible (cette strophe, où est mentionné Guillaume de Poitiers, beau-frère du duc de Normandie, pourrait bien être ajoutée).

M. Lair a bien voulu rappeler en tête de sa belle publication que la première copie du poème lui avait été communiquée par moi (ms. de Clermont-Ferrand); la seconde (ms. de Florence) a été publiée par M. Léopold Delisle: nous avons été heureux l'un et l'autre de fournir des matériaux à quelqu'un qui sait si bien les mettre en œuvre[1]. G. P.

1. Il est regrettable qu'un assez grand nombre de légers *lapsus* et de fautes d'impression aient échappé à la révision de l'auteur. Ainsi, p. 59, il remarque que parmi les grands barons de France, dans le *Couronnement de Louis*, figure « Garin d'Anséune-li-Vielz » (ces traits d'union et cette majuscule sont de trop), et il ajoute : « C'est le Garin de Mousket, mari d'Anseïs, sœur de Gisla, femme de Rollon. » Mais dans le passage de Mousket cité plus haut (p. 9), Garin épouse non Anseïs (qui n'est pas un nom de femme), mais Herluis (ce Garin, trois lignes plus loin, est défiguré en *Sorin*); d'ailleurs on sait que Garin d'Anseüne doit son surnom à la ville qu'il possédait et nullement à sa femme.

Die handschriftlichen Gestaltungen der lateinischen Navigatio Brendani, von Carl STEINWEG (Romanische Forschungen, vol. VII. pp. 1-48).

La Navigatio Sancti Brendani in antico veneziano, edita ed illustrata da Francesco NOVATI. Bergamo, 1892.

L'étude de la légende, et plus particulièrement du *voyage océanique*, de saint Brendan, a pris dans ces dernières années un nouvel essor; nombre de philologues, aussi bien celtistes que romanistes, ont voulu apporter leur contribution à la solution d'un problème qui, sans être d'une importance capitale, présente néanmoins un certain intérêt à différents points de vue[1]. Cependant on est obligé d'avouer que le progrès accompli est loin de répondre à un effort aussi multiple et aussi considérable; non que personne n'ait encore trouvé la vérité ou, du moins, une partie de la vérité, mais il me semble qu'on a continué à chercher après avoir trouvé déjà, et que tout ce qui a été dit sur la question, après les travaux de Schröder, Suchier[2] et Zimmer, a presque autant contribué à embrouiller les choses qu'à les éclaircir.

Le travail de M. Steinweg sur les manuscrits de la *Navigatio* latine n'a pas la prétention d'être complet ni définitif; l'auteur déclare lui-même que son but a été uniquement de jeter les bases d'un travail plus étendu sur le même sujet, travail qu'il ne pouvait exécuter lui-même, n'étant pas en possession de tous les matériaux nécessaires; reste à savoir s'il a atteint le but qu'il s'était proposé, et dont il se plaît lui-même à faire remarquer la modestie. M. St. a divisé son travail en trois parties: la première (p. 7-33) est consacrée à la classification des manuscrits étudiés; la deuxième (p. 34-37) s'occupe de la traduction en prose en ancien français, publiée en 1836 par Jubinal et rééditée tout récemment par M. Wahlund; la troisième (p. 37-48) est intitulée « mutmassliche Gestaltung des Originals ». Le tout est précédé d'une courte introduction et d'une table des manuscrits.

La classification proposée est inacceptable pour plusieurs raisons. On sait que les manuscrits de la *Navigatio* sont très nombreux[3] et disséminés dans

---

1. Outre les deux ouvrages qui forment le sujet de ce compte rendu, il a paru dans ces dernières années les travaux suivants : Schirmer, *Zur Brendanus-Legende*, Leipzig, 1888; Zimmer, *Brendans Meerfahrt*, 1888 (dans *Zeitschr. f. deutsches Alterthum*, vol. XXXIII, p. 129-220 et 257-338); De Goeje, *la Légende de Saint-Brandan*, Leide, 1890 (extrait des *Actes du 8e Congrès international des Orientalistes*); Graf, dans *Miti, Leggende e Superstizioni del Medio Evo*, 1892, vol. I, p. 97-110, cc et 184-188; Carl Wahlund, *Brendans Seefahrt*, Upsala, 1892.

2. C. Schröder, *Sanct Brandan*, Erlangen, 1871; Suchier, *Brandans Seefahrt* (dans *Romanische Studien*, I, p. 553-584).

3. Le manuscrit dont parle Hardy (*Descriptive Catalogue*, I, 1, p. 159) et qui, d'après M. St. (p. 1), ne contiendrait pas du tout la *Navigatio*, est évidemment le manuscrit *Vatic. Palat.*, 217 (et non *Vatic. Reginae Christinae*, 217) que M. Whitley Stokes fait remonter au XIe siècle. Voy. De Goeje, p. 23, note 3 et p. 25.

un grand nombre de bibliothèques de l'Europe : on en connaît aujourd'hui 75 ; or, M. St. n'a tenu aucun compte de plus de la moitié de ces manuscrits, il n'a même utilisé directement que ceux qui se trouvent en Allemagne et qui sont au nombre de 12 ; pour d'autres, il s'est servi d'une collation partielle de M. Suchier. Il est évident que, dans ces conditions, il était de prime abord impossible d'obtenir des résultats absolument certains, et de jeter, comme l'a voulu l'auteur, les bases d'une classification définitive. Mais il y a une autre question : l'auteur a-t-il consacré à la mise en œuvre de ces matériaux, quelque insuffisants qu'ils soient, tout le soin et toute l'exactitude désirables ? Il suffira, pour en juger, de l'examen détaillé de quelques passages de cette première partie. Je choisis les paragraphes 2 et 3 (p. 8-9) parce que, grâce à leur nature plus générale, ils se prêtent mieux que d'autres à un contrôle exact, tandis que presque partout ailleurs toute critique est rendue plus ou moins impossible à quiconque n'a pas en mains tous les manuscrits dont s'est servi M. Steinweg.

P. 8, lignes 6 et 7 : « Brendan jedoch nimmt... » etc. L'auteur, par une inconcevable inattention, n'a pas saisi le sens si simple et si clair du texte latin [1] (Schröder, p. 10, l. 3-4) : *Sanctus Brandanus relevato illo de terra et dato osculo dixit* : *Fili, dominus noster*, etc...). Pour lui, Brandan s'adresse à ses compagnons et non au « procurator » ; c'est qu'il a pris le mot *fili* pour un vocatif pluriel, ce qui est contraire, d'abord au contexte, et ensuite à la grammaire, et spécialement à la grammaire de notre texte [2].

P. 8, l. 16-18. « Denn, wollte man auch..., etc. » Les manuscrits qui ne portent pas *diem* présentent une leçon excellente ; la prédiction ne s'étend qu'aux « vigiliae » et aux « missae » sur le jasconius, et elle s'accomplit de point en point ; il n'y a donc là aucune contradiction, et ainsi l'unique argument qu'ait fait valoir M. St. pour prouver qu'aucun des manuscrits étudiés ne représente l'archétype est dénué de toute valeur.

P. 8, l. 23. « Nur an einer von beiden Stellen... », etc. Cette répétition est parfaitement dans la nature des choses ; à vouloir éliminer le passage en question, on enlèverait même au texte beaucoup de sa clarté, qui est ici irréprochable.

P. 9, § 3. L'auteur range la version en ancien français parmi les manuscrits appartenant à la famille *m*, mais aucun des traits indiqués ici comme caractéristiques pour cette famille ne se retrouve dans cette version.

P. 9, sub 8, 26. *Frenum* pris comme masculin (*frenum quem*) est indiqué comme trait caractéristique de la famille *m* ; mais nous trouvons également *frenum quem* dans le manuscrit d'après lequel est faite l'édition de Schröder et que M. St. range lui-même dans une autre famille. D'ailleurs il n'est permis de tirer aucune conclusion de fautes du genre de *frenum* pris comme mascu-

---

1. Comme M. St., je citerai toujours d'après l'édition de Schröder, *op. cit.*, p. 3-36.

2. Celui-ci ne connaît du mot *filius* que le vocatif singulier *fili* (24, 26 ; 29, 25) ; pour tous les autres cas il emploie des formes de *filiolus*.

lin; il est fort possible que la faute qui, d'ailleurs, saute aux yeux, se soit trouvée à l'origine dans un plus grand nombre de manuscrits et que les copistes l'aient corrigée dans quelques-uns.

Toutes ces méprises se trouvent dans moins de deux pages, et il n'y a pas lieu de croire que le reste soit fait avec plus d'exactitude. On conclura donc que cette partie du travail ne mérite aucune confiance et qu'on ne saurait en accepter les conclusions.

Dans le deuxième chapitre, M. St. examine la version en ancien français dont nous avons parlé, à l'effet de rechercher si elle pourrait, au besoin, tenir lieu du texte latin sur lequel elle a été faite. Le résultat de cet examen est purement négatif, et l'on n'entrevoit pas les raisons qui ont engagé l'auteur à consacrer un chapitre spécial à ce sujet et à nous dire en trois pages ce qu'il aurait pu nous dire en trois lignes. Comme M. St. ne peut faire entrer la version française dans aucune des familles de sa classification, — et pourtant dans le tableau de la page 5 il la range dans la famille *m* — il pense que le traducteur a eu sous les yeux plusieurs manuscrits de familles différentes. Mais il est fort possible qu'il n'en soit pas tout à fait ainsi et que la version se comporte de la même manière que le manuscrit du Mont Cassin qu'a signalé M. Novati (p. XI, note 1) et que M. St. n'a pas connu : il est également impossible de faire entrer ce manuscrit dans la classification proposée, et cela probablement parce que cette classification est fausse.

Le troisième chapitre ne répond pas exactement au titre qu'il porte : on s'attend à de véritables conjectures sur l'archétype de la *Navigatio*, et l'auteur ne nous présente que des remarques sur un certain nombre de passages qu'il estime interpolés. De ces interpolations, l'auteur tire des conclusions qui, si elles étaient acceptables, seraient d'une certaine portée pour l'ensemble de la question « brendanique », puisqu'elles fixeraient définitivement au IXe siècle la date de la rédaction de notre texte. Pour quelques-uns des passages en question le doute n'est pas possible : l'interpolation est tout à fait imaginaire. C'est le cas pour le passage p. 33, l. 24-28 (St. p. 47); le texte est parfaitement clair et ne laisse rien à désirer, seulement M. St. n'a pas compris le mot *navigare* (33, 24), qui, du moins dans la *Navigatio*, signifie quelquefois « ramer »[1]; il a pris ce mot dans le sens de « fahren », de « vehi », et, partant de cette erreur peu excusable, il se lance dans une interprétation qui fait sourire. Mais, ce passage et quelques autres mis à part, il en reste à peu près une douzaine que l'auteur juge interpolés et qui méritent qu'on s'y arrête. La raison qui fait conclure M. St. à une interpolation est toujours une contradiction dans les faits ou une répétition; or ces contradictions existent réellement et il ne s'agit que de savoir à qui elles doivent être attribuées. D'après l'auteur, elles n'appartenaient pas à l'original et sont l'œuvre des copistes, bien entendu des copistes qui ont transcrit les manuscrits antérieurs à la fin du Xe siècle, puisque le plus ancien manuscrit que nous con-

1. Voy., par exemple, 6, 37; 7, 1, 18, 22; 19, 22; 28, 5; 28, 22.

naissions, et qui date de cette époque, les contient déjà toutes. Or, si nous examinons un manuscrit du XIIe, du XIIIe ou du XIVe siècle (p. ex. ceux qui sont représentés par l'édition de Schröder), nous voyons qu'ils ne contiennent pas ou presque pas de contradictions et répétitions en sus de celles qui sont déjà dans le manuscrit de la fin du Xe siècle. Les copistes du Xe siècle auraient donc été grands interpolateurs et surtout grands amateurs de contradictions et de répétitions d'un genre particulier, tandis que leurs congénères du Xe au XIVe siècle auraient fait preuve d'une tendance infiniment plus conservatrice. Evidemment, M. St. est dans l'erreur : ce grand nombre de contradictions, toutes du même genre, pour un texte qui n'a qu'une trentaine de pages et pour un laps de temps aussi restreint, est si extraordinaire qu'on ne saurait admettre qu'elles datent d'époques différentes et de copistes indépendants; il faut plutôt croire ou bien qu'elles se trouvaient déjà dans l'original, — et cette hypothèse est rendue très probable par ce que je dirai plus loin de la manière dont a été composée la *Navigatio* —, ou bien qu'elles ont été introduites dans le texte par un seul et même copiste. Il se pourrait donc que la rédaction originale de notre texte, loin d'être antérieure d'au moins un siècle au plus ancien manuscrit, lequel date de la fin du Xe siècle, ne remontât qu'à peu d'années au delà de ce manuscrit.

M. Novati a fait précéder son édition de la *Navigatio* en ancien vénitien d'une courte introduction sur l'ensemble de la question « brendanique ». Ce n'est que de cette introduction que je m'occuperai ici ; je reprendrai une à une les idées que l'auteur y a émises et je chercherai à réfuter celles qui me semblent inacceptables, tout en tenant compte des différents travaux publiés dans ces dernières années sur le même sujet. M. Novati consacre d'abord quelques mots à ses prédécesseurs et trouve que les résultats auxquels ont abouti leurs recherches ne sont que peu de chose en comparaison de ce qu'il reste à faire pour résoudre la question d'une manière définitive. Selon lui, il règnerait encore beaucoup d'obscurité sur « les origines et les vicissitudes » du récit de la *Navigatio*, lequel renfermerait encore presque intactes sous le voile qui les recouvre « les formes grandioses, primitives, de conceptions tout à fait païennes ». Tel n'est pas mon avis; pour les origines de la *Navigatio*, il me semble que M. Zimmer les a suffisamment indiquées et qu'il n'y a plus que quelques questic[illegible]tout[illegible]à résoudre; l'histoire du texte latin sera complète quand on au[illegible]sur[illegible]travail de M. Steinweg, et qu'on nous aura donné une édition critique et definitive. Il est vrai que nous ne connaissons pas encore la date exacte de la rédaction première de ce texte, mais cette question ne sera peut-être jamais résolue et n'est, d'ailleurs, que d'une importance secondaire. Quant aux conceptions grandioses et primitives que renfermerait la *Navigatio*, on ne voit pas trop en quoi elles consistent, et l'auteur aurait bien fait de nous le dire. On a d'ailleurs attribué souvent au texte latin une valeur esthétique que, à mon avis, il n'a point. M. Renan[1]

1. *Essais de morale et de critique*, Paris, 1859, p. 446.

est allé jusqu'à appeler la *Navigatio* « une des plus étonnantes créations de l'esprit humain et l'expression la plus complète peut-être de l'idéal celtique. » Il est difficile de partager ce jugement quand on considère attentivement la genèse de notre texte : celui-ci, loin d'être l'expression d'une conception populaire et nationale de toute une race, n'est que la compilation faite par un esprit assez médiocre de matériaux pillés un peu partout et coordonnés, quelquefois avec une certaine habileté, mais presque toujours sans beaucoup d'art ni de goût. Si la *Navigatio* a néanmoins joui, au moyen âge, d'une assez grande popularité sur le continent, c'est grâce au caractère particulier et tout exotique des aventures qu'elle contenait; peut-être aussi a-t-elle bénéficié, du moins en France, de la faveur toute particulière qui s'était attachée, dès la deuxième moitié du XIIe siècle, aux sujets d'origine « bretonne ». On sait d'ailleurs qu'au moyen âge, tout comme aujourd'hui, la valeur esthétique d'un texte ne va pas toujours de pair avec la popularité dont il jouit.

Tout en rejetant l'opinion de M. Zimmer sur les sources, ou du moins la source principale, de la *Navigatio*, M. Novati déclare reconnaître pleinement les mérites du savant celtiste, et il lui décerne l'éloge d'avoir mieux que tout autre indiqué les liens qui rattachent la *Navigatio* aux « imrama » de la littérature irlandaise. Cette appréciation est singulièrement contradictoire, puisque, d'une part, la théorie de M. Novati (p. XI) ne fait aucune place à l'*Imram Maelduin* ni à quelque autre « imram » que ce soit dans les sources de la *Navigatio*, et que d'autre part M. Zimmer reconnaît dans ces « imrama » la source principale et presque unique du texte latin. Si M. Novati a raison, M. Zimmer aura tort absolument et en tout; il n'y a pas là de moyen terme. Mais je crois que l'éminent celtiste a raison, et j'ai même beaucoup de peine à comprendre que non seulement M. Novati, mais encore M. De Goeje et M. Graf aient pu un seul instant hésiter à accepter ses conclusions. M. Zimmer nous montre qu'il a existé à partir du VIIIe siècle un genre littéraire particulier à l'Irlande, les « imrama », mot dont la traduction latine contemporaine est « navigatio » et qui signifie « voyage maritime ». Quelques-uns de ces *imrama* nous ont été conservés, entre autres l'*Imram Maelduin* [1]; celui-ci contient une bonne partie des aventures de la *Navigatio* latine, soit sous une forme à peu près identique, soit avec des modifications plus ou moins profondes. C'est là un fait qui ne peut être nié et auquel la simple lecture des deux textes suffit à éclaircir tous les doutes. Nous nous contentons donc de rappeler quelques-uns des traits les plus caractéristiques communs à l'*imram* et à la *Navigatio* : la visite de Maelduin au druide Nuca et celle de Brandan à saint Enda; le rôle des trois frères de lait de Maelduin et celui des

1. Ce texte a été publié par M. Stokes dans la *Revue celtique* (tome IX, p. 452-495, et tome X, p. 50-95). Outre la traduction anglaise qui accompagne le texte irlandais de M. Stokes, nous possédons deux autres traductions, l'une en allemand de M. Zimmer, qui prépare une édition critique de l'*Imram* (*op. cit.*, p. 150-176), l'autre en français de M. Ferdinand Lot, dans le *Cours de littérature celtique* de M. d'Arbois de Jubainville, tome V (1892), p. 455-500.

trois moines de la *Navigatio;* l'île gardée par le chat de l'*imram* et la première île rencontrée par Brandan dans la *Navigatio;* l'île des forgerons; la colonne et le filet d'argent. Quant à savoir si c'est l'*imram* qui a emprunté ces traits à la *Navigatio* ou si c'est l'inverse qui a eu lieu, le doute n'est pas possible non plus : l'*imram* et, en particulier, le genre d'aventures qui nous occupe rentre, comme on vient de voir, dans une catégorie de récits du même genre, les *imrama*, tandis que nous ne connaissons pas de texte latin ressemblant tant soit peu à la *Navigatio* dans la littérature latine du moyen âge; le mot « navigatio » n'est que la traduction du terme irlandais « imram [1] »; l'*Imram Maelduin* a été composé au plus tard au VIIIe siècle, tandis qu'il n'y a pas de raisons pour faire remonter aussi haut la date de la composition de la *Navigatio*; en outre, et c'est là l'argument le plus décisif de M. Zimmer, plusieurs traits qui sont naturels et parfaitement motivés dans l'*imram* (visite de Maelduin au druide, rôle des trois frères de lait de Maelduin) sont plus ou moins incompréhensibles et mal motivés dans la *Navigatio*.

M. Novati a tenu à rappeler qu'il n'est pas le seul à être d'autre avis que M. Zimmer, et il cite à cette occasion le travail de M. De Goeje que nous avons mentionné plus haut [2]. D'abord il faut faire remarquer que, si M. De Goeje n'est pas de l'avis de M. Zimmer, il est tout aussi peu de l'avis de M. Novati; il ne faut pas oublier non plus qu'il n'a pu prendre connaissance du travail de M. Zimmer que peu de temps avant la publication de son propre mémoire et qu'il n'a pu en tenir compte que dans une mesure très restreinte. M. De Goeje avoue lui-même (p. 32) que, si l'*Imram Maelduin* datait vraiment du VIIIe siècle, ses scrupules à l'égard de la thèse du savant celtiste devraient être « considérés comme non avenus »; il croit pouvoir trancher toute difficulté en supposant que l'*imram*, tel qu'il nous est parvenu, ne date pas du VIIIe siècle, et qu'il est seulement la refonte faite au XIe siècle d'un conte plus ancien. Mais les arguments que donne l'auteur à l'appui de cette supposition (p. 33 et 34), quand même ils seraient justes en eux-mêmes, ne prouveraient rien pour l'âge de la rédaction qui nous est parvenue. Nous sommes donc tenus, jusqu'à preuve du contraire, de considérer l'*Imram Maelduin* comme datant du VIIIe siècle, conformément aux conclusions de M. Zimmer, qui est seul compétent dans la matière et qui, sûrement, n'a pas jugé à la légère, puisque tout son travail repose sur cette base [3]. Il faudra donc considérer les traits qui sont communs à l'*imram*, à la *Navigatio* et aux contes de Sindbad non pas comme ayant passé de ces derniers dans la *Navigatio* et de là dans l'*imram*, mais comme ayant passé des contes de Sindbad dans l'*imram* (ou vice versa), et de l'*imram* dans la *Navigatio*.

1. Voy. Zimmer, *op. cit.*, p. 145.

2. Voy. *Romania*, XIX, p. 504, un compte rendu de ce mémoire par M. G. Paris.

3. Dans un travail plus récent paru dans les *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Berlin* (vol. XVI, pp. 279-317), M. Zimmer a corroboré par de nouveaux arguments ce qu'il avait dit déjà sur l'*Imram Maelduin* et spécialement sur la date de la rédaction de ce texte.

Quant aux coïncidences de certains traits de la *Navigatio* avec d'autres du récit des aventuriers portugais rapporté par le géographe arabe Edrysy [1] (île des moutons, île des oiseaux), il me semble qu'elles sont fortuites et d'un caractère beaucoup trop général pour faire croire à des emprunts directs.

Il y a encore une foule d'autres objections de moindre importance à faire au travail de M. De Goeje. Les conclusions (p. 9) qu'il tire du passage de la *Navigatio* p. 34, l. 30-35, me semblent fort douteuses; il est vrai que ce passage présente une certaine contradiction (et c'est précisément la raison pour laquelle M. Steinweg le considère comme interpolé), mais il m'est impossible de reconnaître dans ces quelques mots les traces d'une tradition différente de celle que suit d'ordinaire l'auteur et semblable à celle qui aurait été conservée par Raoul Glaber. D'ailleurs, le passage de l'*Historia sui temporis* de Raoul que cite M. De Goeje ne prouve pas l'existence d'une véritable tradition différente de celle que représente la *Navigatio* : les différences qui existent entre les deux textes s'expliquent parfaitement si l'on admet que Raoul Glaber n'avait pas le texte de la *Navigatio* sous les yeux et qu'il citait de mémoire; il appelle Brendan « egregius confessor Bendanus (*sic*) » et lui donne comme patrie le pays « orientalium Anglorum », ce qui est en contradiction non seulement avec la *Navigatio*, mais avec tout ce que nous connaissons de la légende du saint irlandais. Cependant le passage en question est d'un certain intérêt pour nous, parce qu'il prouve la diffusion de la légende de saint Brendan en France au commencement du XIe siècle.

Le raisonnement sur lequel s'appuie l'auteur (p. 6) pour conclure que la donnée de sept ans comme durée du voyage de Brendan se trouvait déjà dans « la légende originale qui forme la base de la *Navigatio* » est fort singulier, car on s'attend à une conclusion tout à fait contraire. Mais qu'est-ce que M. De Goeje entend par la légende originale qui aurait formé la base de la *Navigatio*? Il nous parle encore d'un « sujet antérieurement connu » (p. 6, ligne 6), de l'ancienne légende du jasconius (p. 20), de l'ancienne vie de saint Brendan (p. 24); on ne voit pas si toutes ces expressions désignent une seule et même chose, ou s'il s'agit d'autant de traditions différentes et distinctes les unes des autres.

Quoi qu'il en soit, il est évident que la thèse De M. de Goeje, dans son ensemble, ne peut pas être juste; si je m'y suis arrêté un instant, c'est que personne n'avait encore pris la peine de la réfuter et que M. Novati, au contraire, l'oppose à la thèse de M. Zimmer.

Dans la même note de la page IX, M. Novati fait à M. Zimmer l'objection que la *Navigatio* renfermerait des éléments empruntés à l'antiquité classique; mais il oublie que M. Zimmer est le premier à reconnaître le fait, puisqu'il nous dit lui-même que ces éléments entraient pour une bonne part dans la composition des *imrama*, par conséquent aussi dans celle de l'*Imram Maelduin*.

1. De Goeje, p. 16-19.

Je ne vois pas trop ce qu'a voulu dire M. Novati (p. IX, note 1) quand il déclare que M. Schirmer aurait exposé des « idées tout à fait différentes (de celles de M. Zimmer) sur le rapport entre les *imrama* païens et la *Navigatio* chrétienne ». M. Schirmer [1] dit bien quelques mots d'un *imram* qui ne contiendrait pas d'éléments chrétiens; mais d'abord M. Schirmer est dans l'erreur [2], et ensuite, quand même il aurait raison, ce qu'il dit n'aurait aucune importance pour notre sujet. M. Novati ajoute même que ces idées ont été reprises par M. d'Arbois de Jubainville dans le cinquième volume de son *Cours de littérature celtique;* mais tout ce qui, dans cet ouvrage, pourrait avoir donné lieu à la remarque de M. Novati se réduit aux deux dernières lignes de la note 1 de la page 449 et à deux autres passages tout aussi courts, l'un (p. 449), de M. d'Arbois de Jubainville, qui nous dit que la *Navigatio* est imitée de l'*Imram Maelduin*, et l'autre de M. Lot (p. 451), qui nous dit que c'est l'*Imram Maelduin* qui imite la *Navigatio.*

Si M. Novati s'oppose aux conclusions de M. Zimmer sur les emprunts faits par l'auteur de la *Navigatio* à l'*Imram Maelduin*, c'est uniquement parce qu'il trouve inadmissible que les aventures de l'*imram*, attribuées à saint Brendan par le simple caprice d'un clerc [3] aient pu donner naissance à une légende aussi populaire; selon lui, la *Navigatio* n'aurait jamais atteint la grande popularité dont elle a joui si elle n'avait pas eu ses racines dans une tradition populaire plus ancienne. Partant de là, il préfère révoquer en doute des faits qui me semblent acquis et incontestables, pour se lancer dans des hypothèses qui ne reposent sur rien de certain. D'ailleurs, les objections de M. Novati disparaissent quand, sans tenir compte de l'Irlande, on considère ce qui s'est passé sur le continent : la *Navigatio* y est devenue populaire et a été traduite dans les langues vulgaires sans avoir eu besoin pour cela du secours de traditions populaires plus anciennes.

Mais on peut aller plus loin et dire que la *Navigatio*, bien qu'elle ait été composée en Irlande, n'y a pas été populaire, du moins dans les commencements; elle a fini par le devenir, mais seulement par contre-coup, et après s'être répandue sur le continent et en Angleterre. Des nombreux manuscrits de la *Navigatio* qui nous ont été conservés, il n'y en a qu'un seul qui se trouve en Irlande [4], et celui-là date du XIIIe siècle. Dans la littérature de l'Ir-

1. *Zur Brendanus-Legende*, p. 19 et 25-26.

2. Voy. Zimmer, *op. cit*, p. 259 et 261.

3. M. Novati est d'accord avec M. De Goeje pour révoquer en doute l'hypothèse de M. Zimmer sur la manière dont les aventures de l'*Imram Maelduin* auraient passé dans la *Navigatio*, hypothèse d'après laquelle on aurait confondu notre Brendan, Brendan de Clonfert, avec un autre Brendan, Brendan de Birr, dont il est question dans l'*Imram Maelduin*; mais il ne faut pas oublier que cette hypothèse, M. Zimmer la donne comme telle et n'y attache pas lui-même beaucoup d'importance; il a voulu donner l'explication d'un fait, et quand même cette explication serait reconnue fausse (ce qui d'ailleurs n'est pas le cas), le fait n'en subsisterait pas moins.

4. Quant à savoir si parmi les autres il s'en trouve qui aient été faits en Irlande, personne ne s'est encore prononcé là-dessus, mais la chose est fort peu probable.

lande, la première allusion à la *Navigatio* que nous trouvions date de la fin du XIe siècle, tandis que le nom de Brendan et certains traits appartenant à la légende du saint, mais étrangers au récit de la *Navigatio*, se rencontrent assez souvent bien avant cette époque [1] et alors que la *Navigatio* elle-même était déjà répandue sur le continent. Il me semble que M. Novati, ainsi que tous ses prédécesseurs, n'a pas distingué assez soigneusement entre saint Brendan, héros de la *Navigatio*, et saint Brendan, héros de la légende proprement dite qui porte son nom. Selon moi, la *Vita* publiée par Moran [2] représente la légende qui s'était formée peu à peu autour du saint irlandais et qui n'a presque rien de commun avec la *Navigatio*. C'est cette *Vita*, ou plutôt le sujet qu'elle traite, qui a été populaire en Irlande, tandis que la *Navigatio* y a été presque inconnue ou du moins peu répandue. Cela s'explique fort bien et s'accorde parfaitement avec les conclusions de M. Zimmer sur les sources de la *Navigatio*. En effet, il serait bien extraordinaire que les compatriotes de saint Brendan, qui connaissaient la légende telle que nous la donne la *Vita*, eussent, du jour au lendemain, accepté comme vrai et authentique le récit de la *Navigatio*, qui attribuait à saint Brendan une foule d'aventures dont ils n'avaient jamais entendu parler, ou qu'ils connaissaient pour les avoir entendu attribuer au héros Maelduin. Il faut plutôt croire que les Irlandais, s'ils ont connu la *Navigatio*, l'ont prise pour ce qu'elle était réellement, et qu'ils en ont pensé ce qu'en a pensé plus tard Vincent de Beauvais (et après lui les Bollandistes), qui la qualifiait de « apocrypha deliramenta ». Ce que M. Novati dit à la page IX de la popularité de la légende en Irlande doit s'entendre de l'ancienne légende vraiment populaire et non pas de la *Navigatio*; si ce sont précisément un promontoire et une baie (Novati, p. IX) qui ont reçu et portent encore aujourd'hui le nom de Brendan, c'est que ce promontoire et cette baie sont situés dans le voisinage immédiat du lieu où le saint irlandais était né et avait vécu, et que d'ailleurs l'ancienne légende connaissait peut-être déjà Brendan comme navigateur. Par l'expression de *mare brandanicum*, qui se trouve dans Gérald de Barry (Novati, p. IX), il n'est pas nécessaire d'entendre, comme le veut M. Novati, l'Atlantique tout entier : il se peut parfaitement que Gérald n'ait voulu désigner que cette partie de l'Océan dans laquelle se jette le Shannon, et qui baigne les côtes de la province de Munster, la patrie de saint Brendan. Quant au passage du même Gérald de Barry que M. Novati cite un peu plus loin (p. XI, note 3), je ne crois pas qu'il soit permis d'en rien conclure. On sait que Gérald, qui a écrit sa *Topographia Hibernica* vers 1190, était Gallois, qu'il n'a séjourné en Irlande que pendant deux années et qu'il connaissait fort mal ce pays. Il est probable qu'il n'a jamais été lui-même dans la province de Munster, et c'est en Angleterre qu'il aura lu ou entendu le récit de la *Navigatio*; peut-être n'a-t-il même pas voulu désigner par « ea quae de sancto Brendano tam

1. Voy. Zimmer, *op. cit.*, p. 299-306.
2. Moran, *Acta sancti Brendani*, Dublin, 1872, p. 1-26.

miraculose referuntur, et in scriptum etiam redacta sunt » des traditions populaires proprement dites, encore moins des traditions particulièrement irlandaises. Cependant il pourrait se faire aussi qu'il eût vraiment entendu raconter en Irlande certaines aventures se rapportant à saint Brendan et qu'il ait cru qu'il s'agissait de celles qu'il avait lues ou entendues en Angleterre.

Quant à savoir si, antérieurement à la rédaction de la *Navigatio*, la légende attribuait déjà au saint irlandais un ou plusieurs voyages maritimes à la recherche de la *terra repromissionis*, la question est assez embrouillée; peut-être même ne réussira-t-on jamais à la résoudre complètement. En tout cas, c'est là un point d'une importance secondaire, car nous connaissons la source principale de la *Navigatio*, qui est l'*Imram Maelduin*, et, s'il a existé antérieurement d'autres *Navigationes* de saint Brendan, elles ne peuvent avoir fourni à l'auteur de celle qui nous occupe que quelques épisodes, entre autres celui de la baleine et l'idée générale de la *terra repromissionis sanctorum*.

Nous possédons pour la date de la rédaction de la *Navigatio* le *terminus ad quem*, qui est la deuxième moitié du Xe siècle; les deux seuls textes antérieurs à cette date qui fassent allusion à une *Navigatio* de saint Brendan sont quelques vers d'un poème irlandais de la fin du IXe siècle [1], d'après lesquels Brendan aurait passé sept ans sur le dos d'une baleine, et une *Vie de saint Malo* [2] composée en Bretagne vers la fin du IXe siècle. Dans cette *Vita*, Brendan accompagne son disciple saint Malo dans un voyage que ce dernier a entrepris pour découvrir l'île d'Yma et au cours duquel les navigateurs célèbrent la fête de Pâques sur le dos d'une baleine. Mais il est difficile de se prononcer sur la question de l'antériorité de l'un ou de l'autre des deux textes. Pour ma part je suis porté à croire que, s'il y a réellement un emprunt direct, c'est la *Navigatio* qui a emprunté à la *Vie de saint Malo*. En effet, d'une part il est peu probable que la *Navigatio* ait été connue en Bretagne dès le milieu du IXe siècle; d'autre part il est vraisemblable que, si l'auteur de la *Vita* avait connu la *Navigatio*, il n'aurait pas manqué de lui emprunter l'idée d'un voyage à la *terra repromissionis*. Mais il est possible aussi qu'il ait existé antérieurement à la *Navigatio* aussi bien qu'à la *Vita* une tradition plus ou moins ancienne qui aurait connu un voyage de saint Brendan et à laquelle auraient puisé les auteurs de l'un et de l'autre texte. Cependant cette dernière hypothèse est rendue assez peu probable par le fait de l'existence de la *Vita Brendani*, dont nous avons parlé plus haut et qui ne contient aucune allusion ni au récit de la *Navigatio* [3] ni à n'importe quel autre voyage océanique du saint. De là, M. Zimmer a cru pouvoir conclure (p. 292-295) que cette *Vie* était antérieure à la *Navigatio*, puisqu'elle ne tient aucun compte de cette

1. Zimmer, *op. cit.*, p. 303; Schirmer, *op. cit.*, p. 15.

2. *Vie inédite de saint Malo, écrite au IXe siècle par Bili*, publiée p. dom Plaine, Rennes, 1884.

3. Il est vrai que dans le manuscrit unique de cette *Vie* la *Navigatio* se retrouve tout entière, mais, comme l'a montré M. Zimmer (p. 130 et 293), elle y a été intercalée par un copiste et était tout à fait étrangère à la rédaction originale.

dernière; mais il me semble qu'ici le savant celtiste a tort; car, comme je l'ai dit plus haut, la *Navigatio* ne devait pas être fort répandue en Irlande, et, d'ailleurs, l'auteur de la *Vita* peut l'avoir connue, mais n'en avoir pas tenu compte, parce qu'il la considérait comme apocryphe.

Qu'on me permette d'intercaler ici quelques remarques sur des faits que M. Novati n'a pas touchés dans son travail, mais qui me semblent avoir une certaine importance pour l'ensemble de la question « brendanique ». Dans l'introduction de son *Sanct Brandan* (p. XI-XII), M. Schröder a cru pouvoir affirmer que la conception de la *terra repromissionis sanctorum* telle qu'elle se dégage du récit de la *Navigatio* répond assez exactement à l'idée que se faisaient du « séjour des morts » les anciens Celtes et les anciens Germains; M. Zimmer a repris cette opinion dans le chapitre qu'il a intitulé *Die terra repromissionis im Lichte der irischen Sage*, et où il a rassemblé et coordonné tous les éléments permettant de reconstituer le *séjour des bienheureux* de la mythologie irlandaise. Je ne doute pas que cette partie du travail de M. Zimmer ne soit fort précieuse pour tous ceux qui s'occupent des choses celtiques, mais force m'est d'avouer qu'elle contribue fort peu à éclaircir la moindre des choses de la question qui nous occupe. En effet, je ne vois aucun trait qui soit commun à la *terra repromissionis* et au *séjour des bienheureux* des Celtes sans l'être en même temps à l'idée du paradis terrestre tel que l'a compris le moyen âge chrétien. La description de la *terra* est calquée sur la description du paradis terrestre de la Genèse, avec un certain nombre de modifications qui se retrouvent dans d'autres textes du moyen âge. Il suffit, pour éclaircir tous les doutes à ce sujet, de comparer la *Navigatio*, p. 4-5 et 35-36, avec Zimmer, p. 280-281, et Graf, *Miti, legende*, etc., vol. I, p. 6, 22, 38 et passim.

M. Zimmer (p. 202-204) croit reconnaître dans l'*Imram Ua Corra*, qu'il estime avoir été composé au XIIe siècle, certains traits appartenant à la *Navigatio*, ce qui ferait supposer que celle-ci a été plus ou moins populaire en Irlande dès le commencement du XIIe siècle. Sans vouloir nier la possibilité de cette dernière hypothèse, je trouve que les arguments sur lesquels se fonde M. Zimmer ne sont pas concluants. D'après lui, le *sruith* (=le sage) de l'*imram* ne serait qu'une réminiscence du *vir dei* de la *Navigatio*; l'auteur de l'*imram* n'aurait pas vu ou aurait oublié momentanément que le *vir dei* et *sanctus Brendanus* ne faisaient qu'une seule et même personne et aurait cru qu'il s'agissait de deux personnages différents. Mais cela est fort peu probable; il me semble que, même pour un lecteur peu attentif, il était impossible de s'y tromper : Brendan est pour ainsi dire l'unique personnage de la *Navigatio* et la *Navigatio* n'est guère qu'une longue enfilade de phrases ayant presque toutes le même sujet, à savoir *Brendanus* ou *sanctus Brendanus* ou *sanctus pater* ou *vir dei* ou *vir predictus* [1], de sorte qu'on ne peut oublier à aucun moment que c'est bien de Brendan qu'il s'agit. Les oiseaux de l'*imram* ne ressemblent pas plus aux oiseaux de la *Navigatio* qu'à ceux qu'on rencontre dans une

1. Ces expressions reviennent plus de 200 fois en moins de 30 pages.

foule d'autres textes du moyen âge [1]. Enfin il me semble que la coïncidence de l'*imram* et de la *Navigatio* dans la description des deux sources de l'île d'Ailbe s'explique suffisamment, si l'on admet que les auteurs des deux textes ont puisé indépendamment à une source commune perdue, d'autant plus que nous retrouvons l'île d'Ailbe dans d'autres textes irlandais (Zimmer, p. 134 et 301).

M. Zimmer a essayé de déterminer la date de la rédaction de la *Navigatio* (p. 297-307), et il a cru pouvoir la fixer à la deuxième moitié du XIe siècle; mais le seul fait que nous connaissons un manuscrit de la fin du Xe siècle détruit cette hypothèse. M. Zimmer avait admis que la *Navigatio* ne datait que du XIe siècle parce qu'il n'existe pas de textes irlandais antérieurs à cette époque qui y fassent allusion, et c'est encore là la meilleure preuve de ce que je disais plus haut, à savoir que la *Navigatio* n'était pas répandue en Irlande alors qu'elle était déjà connue sur le continent.

J'ai dit ce que je pensais du travail de M. Steinweg sur les manuscrits de la *Navigatio*; M. Novati (p. x) n'est pas de mon avis, et, tout en reconnaissant que les recherches de M. Steinweg ne sont rien moins que définitives, il en accepte néanmoins les conclusions. Puis il résume sa propre opinion sur l'ensemble de la question (p. xi). Ici M. Novati est en désaccord complet avec tous ses prédécesseurs; la théorie qu'il nous donne paraîtra peut-être excellente à quiconque n'a de la question qu'une connaissance superficielle, parce qu'elle semble tout expliquer à merveille; mais, au fond, elle ne repose sur rien de certain : l'auteur s'est laissé guider plutôt par son imagination que par les faits.

Le reste de l'introduction (p. XII et suiv.) est consacré aux traductions et imitations de la *Navigatio* dans les langues vulgaires et particulièrement en italien. Cette partie de la question a été suffisamment mise en lumière par M. Novati et ses prédécesseurs, et il serait superflu de s'y arrêter longtemps. Je me bornerai donc là-dessus à quelques remarques détachées.

P. XII, note 1. Le texte latin de M. Wahlund n'est pas et n'a pas la prétention d'être, comme le dit M. Novati, une édition définitive : c'est, au contraire, un « Compromisstext » qui n'est destiné qu'à faciliter l'intelligence de la traduction française en regard de laquelle il est placé.

P. XVI. M. Novati revendique pour les textes italiens qu'il étudie une place à part et presque une place d'honneur parmi les traductions de la *Navigatio* dans les langues vulgaires. Je suis loin de partager son avis, car la description de la *terra repromissionis* que le traducteur italien a ajoutée à sa version, ou plutôt qu'il lui a juxtaposée, n'a rien d'original; on pourrait parfaitement la retrancher sans qu'il y parût, et il est même fort possible que le traducteur ait tiré cette description d'un texte latin tout à fait indépendant de la *Navigatio*.

P. XVII. L'auteur de la *Navigatio* n'entre pas dans une description bien

1. Voy. Schirmer, *op. cit.*, p. 35, note; Graf, *op. cit.*, p. 260.

détaillée de la *terra repromissionis* et ne consacre guère que deux ou trois pages à ce sujet; M. Novati est surpris de cette concision qu'il juge excessive, et qui, selon lui, ressemble fort à une mutilation; il voit là un problème intéressant digne d'être étudié. Il me semble pourtant que cette prétendue mutilation s'explique parfaitement : le sujet de la *Navigatio* est, comme l'indique son titre, un voyage maritime; il est donc tout à fait naturel que l'auteur ait consacré la plus grande partie de son récit à son véritable sujet, qui est la description de ce voyage. De deux choses l'une, ou bien l'idée de la *terra repromissionis* était répandue et populaire en Irlande, et alors à quoi bon décrire tout au long cette île que tout le monde connaissait? ou bien cette idée n'était pas répandue, et l'auteur de la *Navigatio* ne l'a introduite que pour motiver le voyage du saint irlandais; dans ce cas, il est fort naturel aussi que l'auteur ne se soit pas arrêté très longtemps à la description de la *terra*. Il pourrait bien en avoir été du récit de la *Navigatio* comme il en est de nos jours des nombreuses relations de voyages au pôle Nord écrites pour le peuple et la jeunesse : la plus grande partie de la relation est consacrée aux aventures du voyage; quant au but et aux résultats de l'entreprise, l'auteur ne fait que les esquisser rapidement, parce qu'ils n'offrent, d'ordinaire, pas grand' chose de nouveau et sont à peu près les mêmes dans tous les cas.

César Boser.

Bertran de Born, hgg. von Albert Stimming. (*Romanische Bibliothek*, nº 8) Halle, Niemeyer, 1892, in-12 de 248 pages.

La nouvelle édition de Bertran de Born que vient de donner M. Stimming diffère profondément de celle qu'il avait publiée en 1879, et se rapproche tout à fait par la disposition matérielle, comme par le caractère intrinsèque, de celle que j'ai donnée en 1888. L'orthographe et la langue sont uniformisées; les poésies ne sont plus rangées dans un ordre alphabétique unique, mais divisées en trois classes : sirventés politiques, chansons d'amour, poésies diverses; les *razos* ne sont plus imprimées en bloc, mais distribuées en tête de chaque poésie, etc. La biographie de Bertran de Born a été en partie refaite par M. St., et il est arrivé à quelques conclusions nouvelles pour la date des sirventés politiques, comme on s'en rend compte clairement par le tableau comparatif qui occupe la page 49. Dans la préface, M. St. veut bien reconnaître que mon édition de 1888 « constituait un progrès sur sa devancière » : ce n'est pas seulement pour lui rendre sa politesse que je tiens à faire une déclaration analogue en ce qui concerne l'édition de 1892 par rapport à celle de 1888. Outre ses propres recherches, l'éditeur a largement mis à profit deux amples comptes rendus qui ont été faits de mon édition, l'un plein d'observations de détail et de conjectures ingénieuses de M. Emile Levy; l'autre, moins important, malgré ses grandes proportions, de M. Andresen. On m'excusera de ne pas reprendre après M. St. la question si compliquée de la date de certaines poésies politiques de B. de Born : le temps me manque

absolument pour le faire. Je voudrais simplement montrer, par quelques observations détachées, que ma dévotion à Bertran de Born, bien qu'étouffée par d'autres préoccupations, n'est pas encore tout à fait éteinte.

Biographie. P. 5. M. St. oublie qu'Henri Plantagenêt n'était pas roi d'Angleterre quand il épousa Eléonore de Guyenne et qu'il ne le devint que deux ans après. — P. 14. Il n'y a pas de raison pour dire *Guiscart*, *Guiscarda* quand il s'agit de personnages de la maison de Beaujeu, mais *Guischart*, *Guischarda*, ou, à la moderne, *Guichard*, *Guicharde*. — P. 15. *Berbesil* est aujourd'hui *Barbezieux*. — P. 44. Au lieu de *Gameges*, lire *Gamaches*. — P. 45. Au lieu de *Melhau*, lire *Millau*.

Edition. Comme je l'ai indiqué, M. St. a uniformisé le texte de Bertran de Born de façon à introduire partout les formes proprement limousines. C'est un travail où il n'est pas possible d'éviter les incohérences : quelques-unes m'ont frappé. Partout c + a est rendu par *ch* : *chanzo*, *trenchat*, etc. Pourquoi n'a-t-on pas de même *j* pour c médial ou g + a ? L'éditeur imprime : *digatz* d'une part (II, 52 ; VI, 2, etc.) et *preiatz* de l'autre (IV, 49) ; il est vrai que pour ce dernier passage, il a eu un remords et que dans ses *Anmerkungen*, il corrige en *pregatz*. J'avoue que, dans ces deux cas et dans les analogues, je ne m'explique pas pourquoi M. St. n'imprime pas *dijatz*, *prejatz*, puisqu'il n'hésite pas à écrire *jauzir* (IV, 25), *jardi* (XXIV, 4). C'est une inconséquence aussi que d'écrire *ajut* d'une part (II, 51) et *veia* de l'autre (V, 37). Mais je n'insiste pas sur ces minuties, et je passe à l'examen de quelques leçons ou de quelques notes. I, 2, *n'Aramon Luc d'Esparro*. Pour justifier *Aramon* M. St. invoque le haut-allem. *Aramund*, *Arimunt*, et pour élucider la mention d'*Esparro*, il parle d'une famille féodale qui empruntait son nom à la localité d'*Esparron*, dans les Hautes-Alpes : ces deux remarques viennent de M. Andresen et me paraissent sans valeur ; puisqu'il s'agit d'un agent du comte de Toulouse et qu'il y a un Esparron au sud de Toulouse, en pays gascon, je maintiens ce que j'ai dit, que « *Arramon* est la forme gasconne de *Raimon* » et que « vraisemblablement » il s'agit d'Esparron, près d'Aurignac, dans la Haute-Garonne. — I, 15. La rue et la place de Toulouse citées s'appellent *du Peyrou* et non *du Peyron*. — II, 33, *lo fers Saint Launart*. M. St. paraît s'en tenir à l'explication de Diez qui voit là une allusion aux ex-voto offerts à l'autel de St Léonard de Limousin (et non *de Limoges*) par les prisonniers délivrés de leurs fers ; il mentionne pourtant l'opinion de M. Chabaneau d'après laquelle il s'agirait plutôt du fer fabriqué à St-Léonard, ville du Limousin. J'incline vers l'opinion de M. Chabaneau, ayant relevé récemment, dans l'inventaire des archives de la Haute-Vienne, l'autorisation donnée à un marchand de St-Léonard de bâtir un moulin sur la Vienne *pro faciendo ferrum* (D 991) : l'acte est assez récent (1491), mais il est vraisemblable que depuis longtemps on travaillait le fer à St-Léonard. — V, 20. L'égalité *Acs* = ad Aquas, empruntée à M. Andersen, n'est pas tout à fait juste ; il faudrait écrire *Acs* = Aquis. — V, 26. Je ne comprends pas pourquoi M. St. a remplacé la leçon qu'il avait adoptée en 1879 (*Si... E Malleos e Taunais fos en*

pes) par *E Malleos e Taunais fossen pres*. La locution *esser en pes*, « être sur pieds, » doit être gardée, car elle est en harmonie avec l'image du vers suivant : *E a Sivrai fos vescoms vius e sas*. La comparaison des manuscrits indique aussi qu'elle est primitive : les six textes se répartissent, d'après M. St. lui-même, en deux familles dont l'une est représentée par C tout seul et l'autre, à des degrés divers, par AFDJK : or *fos en pes* s'appuie à la fois sur C et sur A. — V, 33, *Entre Peitau e la Isla-Bochart*. Ordinairement *Peitau* signifie *Poitou* et non *Poitiers*. La leçon est-elle justifiée par les manuscrits ? Qu'on en juge. *Peitau* AI, *Peitou* K, *Peiteu* D, *Peiteus* F, *Peitieus* C. Etant données les deux familles telles que M. St. les a constituées, je n'hésite pas à lire *Peiteus*, devenu *Peitieus* sous la plume relativement récente de C. — VII, 10-12. Ces trois vers sont l'objet de deux notes erronées au point de vue géographique : la Saintonge et l'Angoumois forment aujourd'hui deux départements, et non un seul ; d'autre part le Finistère (et non *Finisterre*) est la Bretagne bretonnante et non « la partie occidentale de la Normandie ». — X, 24, *En Centolhs ab Gasto*. La graphie par *lh* appartient au ms. C, qui écrit, comme on sait, *belh* pour *bel*, etc. Il faut la lui laisser ici comme ailleurs et écrire *Centols*, en lat. *Centullus* et non *Centullius*. — XIV, 43, *Que d'Autasvals entro a Monferran*. M. St. m'a emprunté la conjecture *Autasvals*, au lieu de *Ostasvals* des manuscrits ; il a eu tort. J'ai déjà fait mon *mea culpa* de cette conjecture dans les *Annales du Midi*, il y a trois ans (II, 14) : il s'agit d'*Ostabat* dans les Pyrénées et non d'*Altavaux* en Limousin. — XVI, 21. Dans la note, *Odessa* est une fâcheuse coquille pour *Édesse*. — XVII, 13, *E Caerzis rema sai en trepei*. M. St. fait du ȝ un usage immodéré dans son orthographe unifiée : il écrit *Caerzi* (cadurcinum), *farzit* (farcitum), etc. Mais le *c* étant directement appuyé, il faut l'écrire par un *c*, comme à l'initiale ; aucun ms. n'écrit un ȝ dans ce cas. — XXXII, 27, *mi dons na Elis*. M. St., suivant ici encore la fâcheuse influence de M. Andresen, me reproche d'avoir imprimé *n'Aelis*, et il ajoute : « La dame s'appelait sans aucun doute *Elis*.. ; d'ailleurs *Aeliz* (*Adelheid*) n'a rien à voir étymologiquement avec *Elis* (*Elisabeth*). » Je conteste absolument que la dame en question se soit appelée *Elisabeth* ou, en d'autres termes, que *Elis* doive s'interpréter autrement au moyen âge que comme une forme abrégée de *Aelis* et se traduire autrement en français moderne que par *Alix*. La dame célébrée par Bertran de Born était, au dire du biographe, fille d'un vicomte de Turenne et sœur de Matilde (*Maeut*) de Montignac et de Marie de Ventadour ; je ne veux pas insister ici sur sa personnalité, que le biographe pourrait bien avoir méconnue. Toujours est-il que le vicomte de Turenne Raimon, contemporain de Bertran de Born, mort à la 3e croisade, avait une femme que les documents authentiques appellent indifféremment *Yliz* en 1179 (*Cart. d'Obazine*, B. Nat. n. acq. lat. 1560, f° 165 v°), *Haeliz* en 1191 (*ib.* f° 229 r°) et *Helis* en 1209 (Justel, *Hist. de la mais. de Turenne*, preuves, p. 37). — Appendice III. M. St. reproduit à tort, après bien d'autres, la date de 1218 comme étant celle de la mort d'Adémar, comte d'Angoulême : le comte mourut, à Limoges, le 16 juin 1202 exactement (*Chron. de*

Saint-Martial de Limoges, p. p. Duplès-Agier. p. 106). Un peu plus loin est répétée une erreur d'un autre genre, très difficile à déraciner, paraît-il : M. St. croit que quand Hugues X de Lusignan épousa, en 1220, Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean sans Terre, il ne faisait que reprendre le bien que le roi Jean lui avait enlevé en 1201 ; mais ce n'est pas Hugues X, c'est son père Hugues IX qui avait été fiancé en 1201 avec Isabelle.

Je terminerai par l'examen d'un point particulier de la versification de Bertran de Born que M. St. n'a pas élucidé. Dans son édition de 1879, il avait signalé sept vers décasyllabes comme présentant une césure *féminine* ; les voici tels que les donne la première édition :

1. En dompn' escarsa nois deuria hom entendre, V (2e édit. XXV), 31.
2. Qu'ab thezaur jove pot *bon* pretz guazanhar, VII (XL), 44.
3. Que de nulh'autra aver lo desirier, XV (XXXI), 11.
4. E la paraula fon doussa et humana, XIX (XXXV), 29.
5. Per cu fon Polha e Sansonha conquesa, XXIX (XIX), 24.
6. Tro la demanda qu'a faita a conquesa, XXXI (XVII), 7.
7. Una ren sapchon e Breton e Norman, XXXIV (XIV), 41.

La question est de savoir si l'on a affaire à la césure épique ou à la césure enjambante. On remarquera que deux de ces vers (3 et 5) ont l'élision de la cinquième syllabe, ce qui les met hors de cause ; deux autres (4 et 6) se prêtent aux deux coupes, selon qu'on élide ou qu'on n'élide pas la huitième syllabe. Dans le vers 2, M. St. n'obtient la césure épique qu'en intercalant le mot *bon* qui n'est pas dans le seul manuscrit qui contienne cette poésie. En gardant la leçon du manuscrit :

Qu'ab thezaur jove pot pretz guazanhar,

on a la césure enjambante. Dans la seconde édition, M. St. imprime *poira* au lieu de *pot* et se prononce contre l'avis de M. Chabaneau qui propose sagement de garder la leçon du manuscrit. Le vers 7 n'est que dans deux manuscrits : l'un des deux donne la césure enjambante :

Una ren sapchon Breton e Norman.

Reste le n° 1, pour lequel nous avons un manuscrit unique, où l'on a la césure épique. Je suis disposé, je l'avoue, à admettre, comme M. Chabaneau, que Bertran de Born a employé couramment la césure enjambante, tandis que l'emploi de la césure épique, constaté une seule fois, est tout à fait exceptionnel. Le premier vers de la pièce XXXIV (XIV) :

Quan la novela flors par el verjan,

où M. St. voit la coupe 6 + 4, peut être considéré comme ayant la césure enjambante après la quatrième syllabe. En effet, la coupe 6 + 4 ne se retrouve pas une seule fois chez B. de Born ; M. St. en indique, il est vrai, un autre exemple, mais l'indication de cet exemple est le résultat d'une mauvaise ponctuation ; d'ailleurs la pièce où figure ce prétendu exemple n'est pas de Ber-

tran de Born et M. St. ne la reproduit pas dans la seconde édition. Outre les sept vers indiqués par M. St. comme ayant la césure féminine, il y en a deux autres qu'il a oubliés :

Pois na Guischarda nos es en sai tramesa, I (XXIX), 14.
S'ieu autra domna mais deman ni enquier, XV (XXXI), 23.

Dans le premier cas, sur deux manuscrits, un seulement contient la préposition *en* qui n'est pas utile au sens. Dans le second, sur huit manuscrits, deux seulement ont la leçon adoptée par M. St. ; quatre suppriment *mais*, et les deux autres ont un texte différent. J'ajouterai que pour le vers 27 de la pièce XV (XXXI), la comparaison des manuscrits ne me paraît pas appuyer la leçon adoptée par M. St. Au lieu de :

E l'us l'autre nons poscam ja amar,

je lirais, avec une césure enjambante :

E ja l'us l'autre nons poscam amar.

A. THOMAS.

Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen-âge..., par l'abbé A. DEVAUX. Paris, Welter ; Lyon, Cote. 1892. In-8°, XXII-522 pages et une carte (*Extrait du Bulletin de l'Académie delphinale*, 4e série, t. V).

Cet ouvrage est une thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Grenoble. C'est sans doute l'une des meilleures thèses que cette Faculté ait reçues : à Paris même on en a admis qui ne la valaient pas. Le sujet est bien limité, bien compris, traité avec compétence. Lorsque je dis que le sujet choisi est bien limité, je n'entends pas dire que le roman du Dauphiné septentrional offre des caractères spéciaux qui permettent de constituer une circonscription dialectale. Là, comme ailleurs, les caractères linguistiques se développent indépendamment les uns des autres et, pris dans leur ensemble, résistent à toute délimitation géographique. M. l'abbé Devaux le sait bien, et, s'il a choisi le nord de l'Isère comme sujet de son étude, c'est parce qu'il avait des facilités particulières pour connaître tant les documents anciens que l'état moderne du langage de ce territoire. Ayant ainsi limité le sujet de ses recherches, il a eu le mérite de s'y tenir, ne citant les formes linguistiques de la région voisine qu'à titre de comparaison ou pour indiquer la direction de certains faits, s'abstenant de ces généralisations vagues et peu justifiées qu'on rencontre trop souvent dans les travaux de ce genre publiés jusqu'à ce jour.

M. Devaux nous donne plus que ce que promet le titre de son ouvrage. Il ne se borne pas à décrire le dauphinois septentrional du moyen âge : il suit les faits jusqu'à l'époque actuelle. C'est donc véritablement une grammaire historique qu'il nous donne. Procédant historiquement, il se garde bien de mettre sur le même plan, comme on l'a fait quelquefois (c'est une des fautes

capitales de la Grammaire des langues romanes de M. Meyer-Lübke), les formes anciennes et les modernes. Pour chaque fait il indique, autant que le lui permettent les documents écrits, l'état de la langue au moyen âge, et il donne ensuite l'état actuel, ayant soin d'exclure les mots français qui se sont introduits en si grand nombre, parfois depuis une époque assez ancienne, dans les patois. Il faut l'en louer, car je sais des romanistes qui n'ont pas la même précaution. Pour la notation des sons patois, il se contente des ressources ordinaires de l'imprimerie. Il n'arrive pas au degré de précision qu'obtiennent MM. Gilliéron et Rousselot, dans la *Revue des patois gallo-romans*, avec leur alphabet si compliqué, mais son système, par cela même qu'il est plus simple, est plus accessible au commun des lecteurs et, en somme, donne des résultats suffisamment exacts.

M. D. n'est pas le premier qui ait étudié historiquement le roman d'une région déterminée, mais la région à laquelle il s'est attaché offrait des conditions particulièrement favorables, et il a su en profiter. Lorsque M. Ascoli a décrit de la façon magistrale que l'on sait l'ensemble du domaine ladin, il s'attaquait à une suite de territoires disjoints pour lesquels on a bien peu de documents en dehors des mots et des phrases que l'on peut recueillir de la bouche du peuple Pour une partie seulement de ces territoires, les textes écrits remontent jusqu'au XVIe siècle, de sorte que la période soumise à l'étude est nécessairement assez courte. Ici M. Devaux a pu utiliser quelques textes du XIIIe et du XIVe siècle. Un de ses mérites est d'avoir su ajouter par ses recherches plusieurs documents écrits à ceux que l'on connaissait avant lui, et surtout d'en avoir su tirer à peu près tout ce qu'ils pouvaient donner de renseignements sur l'état ancien du langage. A cet égard, son « essai », pour employer le titre modeste qu'il a adopté, n'a guère d'autres devanciers, dans cet ordre d'études, que la *Grammaire limousine* de M. Chabaneau, où le limousin ancien est constamment comparé au limousin moderne. Mais, soit dit sans diminuer le mérite de M. Chabaneau dont l'œuvre est antérieure aux récents progrès de la philologie romane, le travail de M. D. l'emporte dans l'ensemble par la sûreté de la méthode, dans le détail par l'exactitude avec laquelle les faits sont vérifiés, classés et décrits. L'ancien limousin de M. Chabaneau est un peu vague, son limousin moderne est le langage de Nontron et des environs. Chez M. D. la correspondance entre l'état ancien et l'état moderne du langage est beaucoup plus rigoureuse.

L'*Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional* se divise en deux parties : 1° *Les Documents*, 2° *Phonétique* et *Flexion*. Suivent un chapitre de conclusion (*L'ancien dauphinois et les patois actuel; l'ancien dauphinois et les dialectes voisins*) et divers appendices.

Le recueil de documents qui forme la première partie est du plus grand intérêt. Voici ce qu'on y trouve : I. Le testament, bien connu, souvent réimprimé et utilisé (j'en ai fait grand usage dans mon livre sur *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge*), de Guigues Alleman, seigneur d'Uriage (1275). Malheureusement le texte original n'a pas été retrouvé, et

M. D. a dû se contenter de réimprimer le texte donné par Chorier, avec un petit nombre de corrections justifiées en note, y joignant un commentaire historique et géographique. — II. Comptes consulaires de Grenoble (1338-40). Comme pour le texte précédent, l'original de ces comptes est perdu, mais depuis une époque beaucoup plus récente, de sorte qu'il ne faut peut-être pas renoncer à tout espoir de le recouvrer. Quoi qu'il en soit, on n'en possède que des citations assez nombreuses faites par Pilot, l'ancien archiviste de l'Isère, en diverses publications qui datent de 40 à 50 ans. M. D. a recueilli partiemment toutes ces citations, les a rangées dans l'ordre chronologique, rectifiant par des conjectures généralement heureuses le texte mal transcrit par Pilot [1]. — III. *Usages du mistral des comtes de Vienne* (1276). Le mistral des comtes de Vienne était un fonctionnaire héréditaire. L'énumération des droits qu'il percevait à Vienne en certaines occasions présente de l'intérêt pour l'histoire comme pour la topographie de cette ville, sans parler de la valeur linguistique du document, qui était tout à fait inconnu, et que M. D. a publié d'après l'original conservé dans la collection d'un bibliophile dauphinois bien connu, feu E. Chaper. — IV. *Leyde de Vienne*, texte qui remonte probablement à la fin du XIIIe siècle, mais dont on n'a qu'une copie assez incorrecte de 1403. Tous ces documents, je le répète, sont fort bien publiés, quoiqu'il y reste, surtout dans le n° 11, des passages bien obscurs [2]. L'usage en serait plus commode si M. D. avait eu l'idée de les distinguer les uns des autres par des titres courants. Dans le reste de l'ouvrage aussi l'absence de titres courants est regrettable.

Il n'existe pas de textes littéraires anciens qu'on puisse avec probabilité attribuer au Dauphiné septentrional, ou du moins on n'en connaît pas. Toutefois M. D. signale dans le recueil de MM. Bartsch et Horning (*La langue et la littér. fr.*, col. 461) une Vie de saint Théophile rédigée en vers octosyllabiques, qui lui semble composée dans le langage des environs de Bourgoin (p. 439, cf. p. 11). Cette hypothèse n'est pas tout à fait exacte. La Vie de saint Théophile dont il s'agit est tirée d'un ms. (n° 818 du fonds français à la Bibl. nat.) dont, bien avant MM. Bartsch et Horning, divers érudits avaient publié des fragments qui ont échappé à l'attention de M. Devaux. Tout récemment j'ai fait paraître (dans les *Notices et Extraits*) un mémoire sur ce ms., et je n'ai pas eu de peine à en prouver l'origine lyonnaise. De Lyon à Bourgoin la distance n'est pas grande.

La deuxième partie est consacrée à la grammaire de l'ancien dauphinois.

---

1. Aux §§ 16, 19, 20, 21, *palp, palps*, que M. D. interprète dans son glossaire, mais non sans une juste réserve, par *palm*, pourrait être un nom de monnaie : voir Du Cange PALPA. Si cette explication était adoptée, on pourrait proposer *den.* (deniers) au lieu de *dea* qui se rencontre dans les mêmes articles et qu'on ne sait comment expliquer. — Au § 63 *renoncar*, qui étonne à bon droit M. D., ne doit pas être corrigé en *renonciar*; il faut lire *revoucar*. C'est une forme savante comme *vaquar* cité p. 115.

2. M. Ant. Thomas a communiqué à M. l'abbé D. quelques corrections qui ont été imprimées sur un feuillet volant pour être joint à l'ouvrage.

Elle se divise en deux chapitres. Le premier, et le plus long (pp. 103-349) traite de la phonétique, le second (pp. 349-409) de la flexion. L'ordre suivi me paraît bon (il se trouve, par une simple coïncidence, que c'est à peu près celui que j'ai adopté pour mon enseignement de l'Ecole des Chartes) et l'exposition, qui est toujours claire, ne dissimule pas les difficultés. Bien que les documents linguistiques du Dauphiné septentrional n'aient pas été, jusqu'à M. D., l'objet d'une étude systématique, il ne faut pas croire qu'ils nous présentent un grand nombre de faits nouveaux. Au contraire, beaucoup des caractères de l'idiome étudié étaient connus par des documents de pays voisins. M. D. est très au courant de ce qui a été écrit sur les alentours de son sujet et discute avec compétence les opinions qu'il adopte ou qu'il rejette. On comprend qu'à mon tour je trouverais beaucoup à discuter. J'ai eu à me former une opinion sur beaucoup des points qu'étudie M. D., et il est naturel que je ne me représente pas toujours de la même façon que lui les modifications phoniques dans leurs conditions de temps et de lieux. Je me bornerai toutefois à un petit nombre de remarques choisies parmi celles qui n'exigent pas un trop long développement. *A* tonique influencé par une mouillure reste pur en certains cas, comme en provençal (ligatum *lia*, mercatum *marchia*), et en d'autres cas devient *iè*, comme en français la même voyelle (ligare *lier*, regalem *regiel*). On sait que cette différence de traitement a suscité bien des tentatives d'explication depuis que M. Ascoli l'eut, le premier, mise en son plein relief. M. D. étudie à son tour ce point délicat, mais je ne trouve pas qu'il ait classé les faits bien clairement. Il range en effet (p. 115) dans la même subdivision *marchia* (mercatum) et *preyés* (precatos), *chargiés* (carricatus). On s'étonne de voir groupés ensemble deux résultats aussi différents. On s'en étonne d'autant plus qu'on voit plus loin M. D. adopter, avec raison du reste, l'explication de M. Philipon (*Romania*, XVI, 263), qui fait dépendre la conservation de l'*a* de la nature de la consonne qui suit : *a* se conserve quand il est suivi d'une explosive (mercatum = *marchia*), il s'affaiblit en *o* quand il est suivi d'une continue (mercatos = *marchiés*, ligare = *lier*). Ce n'est qu'un défaut de classement. C'est sans doute par inadvertance que *masna* de mansionata, en passant par *masnaa*, est cité, p. 117, comme exceptionnel : il n'y a aucune raison pour que l'*a* tonique de ce mot passe à *ié*. — Le traitement du suffixe -acum, dans les noms de lieux, est différent selon que ce suffixe est ou n'est pas précédé d'*i* : Burnacum aboutit à *Bournai*, et Romaniacum à *Romagnieu*. Voilà le fait incontestable. L'explication de ce fait présente une difficulté justement relevée par l'auteur. Comment le suffixe -acum donne-t-il *ai* tandis que lacum, *faco (pour facio) donnent *lau*, *fau*? Assurément, dans ces derniers mots il y a perte pure et simple de la gutturale ; cf. en prov. *facunt *faun*, fagum *fau*, etc. De même, quand -iacum donne *-ieu* (ou *eu*) on conçoit que l'influence de l'*i* a fait passer l'*a* suivi d'*u* à *e*, la persistance de la posttonique *u* ayant ici le même effet sur l'*a* qu'une consonne continue. Il y a parallélisme complet entre lacum *lau* et Romaniacum *Romagnieu*. Mais pourquoi *ai* dans *Bournai*, *Charentonnai*,

Chasselai, *Chatonai*, etc., tous lieux de l'Isère qui ont en latin le suffixe -acum non précédé d'une mouillure? Pourquoi pas *Bournau*, etc.? Je dois avouer que l'explication proposée par M. D. ne me satisfait pas, et j'ai peine à croire qu'elle le satisfasse. Selon lui (p. 140), « dans Romaniacum « devenu Romaniago, le *g* a dû tomber de bonne heure, tandis qu'il « persistait dans Burnago pour se résoudre plus tard en palatale, Burnayo. » Assurément, de Burnayo on arrive vite à *Bournai*. Mais quelle raison avons-nous de croire que dans Burnago le *g* a persisté plus longtemps que dans Romaniago? Et est-il bien sûr que le *g*, suivi d'une voyelle labiale, devait se changer en *y*? Ce sont là des suppositions très aventurées. Et en outre il reste à expliquer pourquoi lacum est devenu *lau* et non pas *lai*. M. D. a vu l'objection, et il répond ainsi (p. 142) : « Il ne semble pas impossible qu'en « disant *lau* on ait continué à dire Burnago, précisément parce que *ago* « était un suffixe, et même un suffixe de lieu, par conséquent un signe plus « résistant. » Y a-t-il donc une phonétique spéciale aux noms de lieux? La véritable explication est fournie par un fait qui paraît avoir échappé à M. D., c'est que dans la région dauphinoise et aux environs le suffixe -acus est devenu de bonne heure -aicus, je constate le fait sans être en état d'en donner l'explication : *Annonai* est Annonaicus dès le onzième siècle dans le Cartulaire de St-André-le-Bas (pp. 265, 298), *Charentonnai* est Carentenaicus (*ibid.*, p. 297), *Chasselai* est Cancellaicus (Cart. de Saint-Hugues, p. 2), *Chatonai* est Catonaicus (St-André-le-Bas, p. 265), *Vinai* Vinaicus (Cart. de St-Hugues, p. 2). Il va sans dire que je n'étends pas cette explication à la région centrale et septentrionale de la France, où il n'y a point de divergence entre les produits de lacum et du suffixe -acum, et où d'ailleurs, pour ce suffixe, on trouve, dès le onzième siècle, -aium, -eium, mais non -aicum. — La finale *-ieu -eu* correspondant à -iacum éprouve dans une partie du Dauphiné une modification singulière : l'*u* devient consonne et est représenté par *f* : Candiacum, actuellement Chandieu (arr. de Vienne), se trouve au XIVe siècle sous la forme *Chandef*. M. D. a étudié de très près ce phénomène (pp. 256 et suiv.) et en a relevé à peu près tous les exemples que fournissent les textes de l'Isère. Il rapproche avec raison de ces exemples *q* d'ego, **eo*, *fai* de **faco* (pour facio). Il remarque non moins à propos que ce passage d'*u* ou *o* latin posttonique à *i* s'observe en ancien français dans *nif* de nidu, dans *pif* de pius; ajoutons *Gif*, près Paris, qui est en latin Gitum, et pour le Dauphiné même *Cleyef* (Clerieu, Drôme), et *Varay* (Vassieux, Drôme). *Varay* est donné par le Cart. de Leoncel qui a aussi *Varay*; mais pourquoi n'a-t-on pas *Vaif*? Comme le *Dict. top. de la Drôme* de M. Brun-Durand ne donne pas de forme plus ancienne que *Varay*, en 1228, on n'est pas assuré jusqu'à présent que le type primitif soit en -iacum. — M. D. traite de la protonique non initiale d'après Darmesteter. Il l'appelle « protonique immédiate », ce qui n'est pas clair. La seule dénomination exacte est, je l'ai dit plus d'une fois, « intertonique, » car si en français le second *a* de sacramentum s'affaiblit en *e* (*serement*), si dans bonitatem l'*i*

disparaît (*bontê*), ce n'est pas du tout parce que cet *a* ou cet *i* sont placés avant la tonique principale, c'est parce qu'ils sont placés après la tonique secondaire [1]. Ainsi l'intertonique est généralement traitée comme une posttonique, qu'elle est en effet. Le classement des faits (pp. 240 et suiv.) n'est pas irréprochable. Certains faits ne sont pas à leur place, d'autres sont mal expliqués. Je ne vois pas ce que l'*a* initial d'agurium (p. 242) vient faire parmi les intertoniques. L'*o* d'*adobar* (p. 244) n'est pas du tout conservé parce qu'il est appuyé sur un groupe de consonnes : c'est un mot composé; le cas est donc tout autre que dans honoratus donnant *ondras*. Dans le même paragraphe sont rangés à tort *petoresses*, *montonines*, formes dérivées où l'influence du primitif est évidente. — P. 252, c'est sans doute par inadvertance qu'*apertenens* est cité parmi les mots où *a* s'affaiblit en *e* sous l'action d'une *r* suivante. — En Dauphiné, et plus à l'est, la diphtongue latine *au*, antétonique, s'est continuée en *u* : Mauricius = *Muris*, Auriaticum *Uriage*. M. D. pense que cet *u* se prononçait *ou*; mais il n'en donne aucune raison valable : la graphie *Euriageo*, au XVIIe siècle, ne prouve rien, puisqu'en français, à cette époque, on écrivait souvent *eu* ce qui était prononcé *u* (par ex. *heur*, *bonheur*, *malheur*). Ce qu'il faudrait trouver, c'est *Ouriage*, *Mouris*. Je crois donc qu'on prononçait, comme maintenant, *Uriage*, *Muris*; cf. en Piémont *Turin* de Taurinum. Le point délicat est de distinguer les cas où *au* antétonique se continue en *u* et ceux où, comme ailleurs, il se continue en *o* probablement ouvert. — Il y a un peu de désordre dans l'exposé qui concerne le *g* intervocalique (p. 291) : *poiesa*, *poesa* (Podiensis) n'a rien à y faire, et quant au passage à *y* de *g* suivi d'une voyelle labiale (eslego = *esleyo*), j'y crois peu. — M. D. explique très bien que le *t* intervocalique disparaît en dauphinois très anciennement, aussi tôt, peut-être même plus tôt qu'en français, d'où les participes passés féminins en *-aa*, lat. -ata, prov. *-ada*. Mais je ne comprends pas pourquoi *Graisivaudan* est cité à titre d'exception, comme un mot tout provençal (p. 297); car assurément le second *t* de Grationopolitanum n'est pas intervocalique : l'*i* étant tombé très anciennement, le *t* se trouve appuyé sur l'*l*. — Le passage d'*r* en *l* dans *Catalina* (p. 331) n'est point spécial au Dauphiné, puisque le même exemple est cité dans les *Leys d'amors*, II, 194.

Le deuxième chapitre, consacré à la flexion, est beaucoup moins étendn que le premier : les documents, tous d'ordre diplomatique, qu'on peut utiliser ne fournissent pas une grande variété de formes flexionnelles, surtout pour la conjugaison, et, comme le remarque très justement M. D., il y a peu à tirer des patois pour la connaissance de l'ancienne flexion, tant la déclinaison et la conjugaison ont été modifiées, depuis le moyen âge, par des influences analogiques. On peut du moins rendre à M. D. ce témoignage qu'il a tiré le meilleur parti des textes anciens qu'il avait à sa disposition. Tout en reconnaissant le mérite de cette partie du livre, je dois dire que je

1. Voy. *Romania*, VII, 433.

n'approuve guère la classification des déclinaisons qu'a imaginée M. Devaux : il n'y aurait pas moins de six déclinaisons, trois pour les noms masculins et autant pour les féminins, sans parler d'une dernière série composée de substantifs indéclinables. Tout cela est factice et correspond mal à l'étymologie. Sans entrer dans une critique détaillée, qui prendrait trop de place et que chacun peut faire, je me bornerai à contester que les sujets féminins *cortz*, *maysons*, etc., dérivent de l'accusatif latin, et que l'*s* (ou *z*) de flexion ait été introduit par l'analogie de la seconde déclinaison latine (p. 360). Il n'y a aucun doute que ces formes correspondent à des nominatifs attestés en latin vulgaire (curtis, mansionis)[1]. Les pages où il est traité de la conjugaison contiennent des discussions bien intéressantes, par ex. sur le subj. prés. en *eit* (3e pers. du sing.); je me borne à les signaler.

Dans la conclusion, qui forme le dernier chapitre, M. D. examine, non point en théorie, mais en fait, la question, tant de fois débattue et trop souvent mal comprise, des limites dialectales. Les résultats auxquels ses recherches l'ont conduit confirment absolument les idées que la *Romania* a mainte fois soutenues, à savoir que les aires sur lesquelles s'étendent les divers caractères linguistiques ne coïncident pas; partant, point de limite dialectale : « le nom de dialecte appliqué au dauphinois, comme d'ailleurs à « n'importe quel parler régional, est un terme de convention; au point de « vue linguistique, il désignerait un être de raison et non une espèce « réelle (p. 234). » Conclusion tout à fait semblable à celle qui a été justifiée ici même pour la Normandie et le Ponthieu par M. Gilliéron, XII, 394 et suiv., par M. Philipon pour le Lyonnais, XX, 306. C'est en somme ce que l'on constatera partout. La lecture de ce chapitre ne saurait trop être recommandée aux philologues qui divisent et subdivisent le roman en langues, dialectes et sous-dialectes [2].

M. D. a imprimé à la suite de son livre divers appendices intéressants : I, un glossaire de l'ancien dauphinois septentrional (comprenant les noms propres), dont les éléments principaux ont été fournis par les textes publiés dans la première partie de l'ouvrage; II, un index des mots empruntés à la littérature dauphinoise (XVIe et XIXe siècle); III, un index des mots empruntés directement aux parlers vivants; IV, un index géographique. Enfin M. D. a dressé une carte linguistique du Dauphiné septentrional où sont circonscrites les aires de divers caractères linguistiques.

L'exposé de M. Devaux est aussi complet que le permettent les documents qu'il a eus à sa disposition. Les lacunes qui subsistent ne pourront guère être comblées que si l'on réussit à découvrir de nouveaux textes dauphinois appartenant au moyen âge. M. Devaux, qui a déjà accru par ses recherches le nombre des documents de cet ordre, fera sans doute de nouvelles découvertes, et personne ne sera mieux qualifié pour en tirer parti. P. M.

1. Voy. *Romania*, I, 489.
2. Cf. plus loin le compte rendu du récent article de M. Horning, dans la *Zeitschrift f. roman. Philologie*.

Jean Lemaire. *Der erste humanistische Dichter Frankreichs*, von Ph. Aug. BECKER. — Strasbourg, Trübner, 1892, in-8°, p.

Jean Lemaire de Belges n'est ni un oublié ni un dédaigné. Depuis longtemps, la critique lui a marqué sa place parmi les précurseurs immédiats de la Pléiade; tous les *Morceaux choisis* du XVIe siècle contiennent quelques extraits des *Epistres de l'amant vert* et des *Illustrations de Gaule.*

Il y a quelques années, M. Fr. Thibaut a présenté à la Faculté des Lettres de Paris une thèse de doctorat intitulée *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire de Belges, ou De la littérature et des arts aux Pays-Bas sous Marguerite d'Autriche.* (Paris, 1888.) — Le défaut essentiel de ce livre, — trop sévèrement jugé, toutefois par quelques critiques, — apparaît dans son titre même. Ce sont en réalité deux études successives, dont le lien est très artificiel. Marguerite morte et enterrée, M. Thibaut s'attache au seul Lemaire, déjà entrevu, et il n'est plus question de Marguerite. Cependant nous avons à partir du chapitre V une étude, sinon complète et approfondie, au moins suffisante pour qui voudrait prendre du sujet une connaissance générale et quelque peu superficielle. Le meilleur chapitre est le sixième : *Lemaire historien* ; c'est une assez bonne introduction à la lecture des *Illustrations de Gaule.* Quant à *Lemaire poète*, M. Thibaut lui consacre des pages sympathiques et banales, où l'on retrouve avec ennui ce qui traîne depuis de nombreuses années dans les notices de *Morceaux choisis.* Conclure par le jugement de Pasquier, c'est se dispenser de conclure; on termine ainsi une *Leçon*, non une étude critique.

M. Becker, sans avoir à tenter une réhabilitation, pouvait donc écrire un livre nouveau sur Jean Lemaire. Il a su profiter des travaux de ses devanciers auxquels il rend justice, et dont il relève et corrige les erreurs.

Dans une courte préface, il s'attache à faire ressortir l'importance et l'intérêt de l'époque où Lemaire a vécu, et la signification toute particulière de Lemaire lui-même au milieu des poètes de son temps. « Par sa vie, ses mœurs, ses essais, il est au centre du mouvement... Dans sa sphère restreinte, il nous donne une image des aspirations et des tentatives de tout genre de ses contemporains. » — « Mon désir, dit M. B. en concluant, n'est pas seulement de prouver que Lemaire fut vraiment un poète d'où l'on pourrait extraire une anthologie de passages remarquables, qu'il a devancé son siècle et montré le chemin aux écrivains de la Renaissance ; — je voudrais aussi faire voir en Lemaire une personnalité qui, en dépit de la fuite du temps, reste à nos yeux vivante et significative, et mérite toute notre sympathie. »

Le plan suivi par M B. surprend un peu au premier abord. En effet, le critique mène parallèlement la biographie de Lemaire et l'analyse raisonnée de ses ouvrages. Il en résulte, çà et là, quelques inconvénients : c'est ainsi que le 1er livre des *Illustrations* est analysé au chapitre IX, et qu'il faut attendre aux chapitres XV et XVI l'analyse des deux livres suivants. On eût préféré une étude d'ensemble sur un ouvrage de cette importance. — Mais,

en y regardant de près, cette méthode était vraiment la meilleure pour nous faire apprécier exactement le mérite propre de Lemaire.

Qu'a-t-il écrit, en effet, sinon des œuvres de circonstance, inspirées par ses fonctions, par le désir de plaire à ses protecteurs successifs ? — Comment les a-t-il écrites, sinon sous des influences directes et sans cesse renouvelées ? — Et comment faire ressortir le progrès continuel d'un poète d'abord fidèle disciple de Molinet, enfin rival et presque émule de Marot, sinon en reconstituant presque au jour le jour moins l'histoire de ses ouvrages que celle de son talent ? — C'est ce que M. B. a fait, très bien fait, d'une manière vraiment définitive. Et l'on ne saurait trop louer l'exactitude et la sûreté des analyses à la fois historiques, morales et littéraires qui remplissent ses dix-huit premiers chapitres.

Mais il semble que M. B. aurait dû, par sa méthode même, et par les raisons qu'il avait eues de la choisir, se sentir averti de la véritable originalité de son poète ; il se serait ainsi gardé des exagérations de ses derniers chapitres, dans lesquels il attribue à Lemaire, un peu pêle-mêle, toutes les qualités d'un écrivain de génie. Sans doute, Lemaire n'est pas un auteur *de second ordre*; c'est un poète *de transition*, à qui il n'a peut-être manqué que de naître cinquante ans plus tard pour égaler Ronsard sur qui il l'emporte du moins par le goût. Dévoué à la tâche ingrate de précurseur, *poète-ouvrier* trop occupé de préparer à ses successeurs un instrument plus parfait, il est aussi supérieur à un écrivain *secondaire* que Malherbe l'est à Jean-Baptiste Rousseau. Si donc M. B. veut lui assurer une place prépondérante parmi les prédécesseurs et les inspirateurs de la Pléiade, s'il pense qu'on ne saurait trop le comparer à son temps ni démêler avec trop de scrupule et d'exactitude ce qui chez lui appartient encore au moyen âge ou annonce déjà la pleine renaissance, il a raison ; et qu'il ait rempli cette tâche avec patience, avec érudition, avec amour, nous ne nous en plaindrons pas. Mais si le critique s'est flatté d'ajouter quelque chose à la renommée *absolue* de son poète, de lui assurer une plus large place dans les anthologies destinées aux amateurs ou aux écoliers, et de lui attirer des lecteurs plus nombreux et plus épris, il s'est vraiment fait illusion. Jean Lemaire doit tenir une place importante dans l'histoire littéraire : la littérature peut le négliger. C'est dommage. M. B. nous fait déjà caresser des yeux et presque toucher de la main un joli petit volume qui serait *illustré*, et qui comprendrait les *Amours de Paris et d'Œnone*, *les Epistres de l'amant vert*, *la Concorde des deux langaiges*, et les deux contes de *Cupido* et d'*Atropos*..... Encore cette espérance d'une anthologie est-elle légitime chez un critique qui prépare une nouvelle édition des œuvres complètes. Mais M. B. force trop la note dans ses chapitres XIX, XX et XXI, où il examine le caractère, le talent, l'influence et le style de Lemaire. Un écrivain dont les poèmes ne peuvent être utilement étudiés que rattachés aux circonstances mêmes de leur apparition, dont chaque vers perdrait une partie de sa valeur s'il n'était exactement reporté à sa date dans l'histoire littéraire et dans la vie même de l'auteur, un poète, je le répète, auquel M. B. a appliqué cette méthode d'analyse,

et avec raison, peut-il mériter d'aussi pompeux éloges ? Aucune qualité, naturelle ou acquise, n'a manqué à Lemaire, si l'on s'en rapporte à son nouveau biographe : « Lemaire a le souffle lyrique... l'élan de l'enthousiasme... il nous emporte avec lui dans le pays de la fantaisie... Il a trouvé des traits d'une beauté impérissable... L'inspiration vivifie sa langue : elle lui inspire des traits d'une véritable poésie, qui nous ouvrent un nouvel horizon et qui brillent comme un rayon de soleil parmi les nuages... A de pareilles hauteurs, il sait se soutenir comme un oiseau qui plane et se balance sans craindre de chute... » M. B. veut bien reconnaître cependant que Lemaire n'est pas l'égal de Ronsard, « ce jeune aigle qui vole sur les traces de Pindare dans les hauteurs de l'espace... Il s'est tenu modestement dans des régions plus basses, sur les prés fleuris où Catulle se promène quand il chante le moineau de Lesbie. » La poésie ne manque pas au style de M. B. ; c'est une perpétuelle création d'images et de métaphores. L'abus ne s'en fait vraiment sentir que dans ces derniers chapitres, où l'auteur se laisse aller, avec trop de complaisance, et à son enthousiasme exagéré pour Lemaire, et à la facilité exubérante de son imagination. Mais ce style coloré, cette chaleur d'admiration qui circule incessamment sous les pages les plus techniques, donnent aux analyses et aux critiques de M. B. un intérêt tout particulier. Il est presque à regretter que M. B., connaissant bien notre langue, ait écrit son livre en allemand. Les lecteurs français eussent pris grand plaisir à le lire ; c'eût été pour eux un sérieux avantage que l'étude d'un ouvrage où le fond est si riche et si solide, et la forme si séduisante. Il eût seulement été à craindre qu'en passant de la prose de M. Becker aux vers de Jean Lemaire ils n'eussent éprouvé une déception dont ils auraient peut-être gardé rancune au poète de Marguerite d'Autriche.

Du moins, les érudits et les critiques ne pourront se dispenser de le consulter, et tout en faisant leurs réserves sur le mérite absolu de Jean Lemaire, ils jugeront avec nous que M. B. vient d'écrire d'une manière aussi définitive que possible un des plus intéressants chapitres de l'histoire de la littérature française au XVIe siècle.

CH.-M. DES GRANGES.

PÉRIODIQUES

I. — Zeitschrift für romanische philologie, XVII, 1-2. — P. 1, E. Gessner, *Das spanische Personalpronomen*. [Travail consciencieux, très méritoire, mais un peu *einseitig*, comme tous ceux de l'auteur, sur les formes et la syntaxe du pronom personnel castillan. M. Gessner prétend tout tirer de son fonds et ne s'occupe pas de ce qui a pu être fait par d'autres sur le sujet qu'il traite. Est-ce ignorance ou dédain? Le dédain serait bien peu justifié quand on songe à des livres tels que le *Dictionnaire* de Cuervo, où tant de questions abordées par M. Gessner, notamment celle du *leisme-loisme*, qui jadis fit verser des flots d'encre, ont été traitées d'une façon tout à fait supérieure et définitive. Le choix des textes, en outre, mis à profit par Gessner prête à la critique : il est loin de présenter toutes les faces du génie littéraire espagnol. — A. M.-F.]. — P. 55, Schiavo, *Fede e superstizione nell' antica poesia francese*. Fin de ce long et médiocre travail; dans ce dernier article, non moins incomplet et insuffisant que les autres, le lecteur est, en outre, rebuté par le nombre extraordinaire des fautes d'impression. L'idée de voir dans la *Court de paradis* une satire des dogmes chrétiens est bien peu raisonnable. — P. 113, E. Dias, *Einige Bemerkungen zur Verbesserung des Cancioneiro geral von Resende*. Nombreuses et utiles corrections. — P. 137, Miguel de Unamuno, *Del elemento alienigena en el idioma vasco*. [Observations intéressantes et qui dénotent un esprit sain sur les mots empruntés par le basque au castillan. Chemin faisant, l'auteur nous révèle certains procédés de *recréation* de mots basques dus aux champions de l'euskarisme; il ne paraît pas priser beaucoup la civilisation euskarienne et se méfie des bascophiles. Cependant il est basque. Il va se faire lapider. — A. M.-F.] — P. 148, Forsyth Major, *Italiänische Vulgärnamen der Fledermaus*. Recueil d'une richesse et d'une variété surprenantes des noms donnés à la chauve-souris dans toutes les parties de l'Italie; les explications de l'auteur montrent beaucoup de savoir et de jugement, et il réussit à ramener à leur étymologie des formes extraordinairement défigurées. — P. 160 c[1], Horning, *Ueber Dialektgrenzen im Romanischen*. Dans cette très intéressante étude, M. H. résume avec beaucoup de clarté le débat qui s'est élevé entre les romanistes depuis le mémorable article de P. Meyer sur le franco-provençal et la question des dialectes et de leur limite; il oppose à

1. Par suite d'un accident quelconque, entre les pages 160 et 161 sont intercalées quatre pages numérotées 160 a, b, c, d.

l'opinion de Meyer, que j'ai adoptée ainsi que MM. Gilliéron, Schuchardt, Gauchat et la plupart des philologues, des objections diverses, toutes réfléchies et dignes d'attention. Il y en a deux principales, l'une de théorie, l'autre de fait. L'objection théorique est empruntée à M. Gröber : la question des dialectes se pose en roman, et notamment en gallo-roman, autrement que dans d'autres domaines ; en effet, le latin ne s'est pas épandu sur la Gaule (ne parlons ici que de la Gaule) comme une onde qui submerge également une plaine ; il a rayonné de différents centres dans un pays peu peuplé, où des forêts énormes, des marais, des espaces inhabités séparaient et séparèrent longtemps les territoires successivement conquis par le langage étranger d'abord introduit dans chacun de ces centres, et gagnant peu à peu alentour ; il a donc pu et dû se former des variétés diverses, qui, en s'étendant, se sont rencontrées et sont devenues des dialectes limitrophes après avoir été des dialectes isolés. L'objection de fait est tirée en grande partie des observations de M. H. lui-même, si profond connaisseur des parlers de l'est de la France ; en plus d'un endroit, il a trouvé des limites linguistiques assez nettes entre des territoires voisins ; des faits du même genre ont été constatés pour la Lorraine par M. J. Passy, par MM. de Tourtoulon et J. Simon pour l'extrême Sud-Est et le Nord-Est ; on a également pu tracer exactement la limite du provençal et du catalan ; au Sud-Ouest, P. Meyer lui-même a reconnu des limites au domaine de la langue d'oc et à celui de la langue d'oui. Cette objection ne me paraît pas peser d'un grand poids dans la balance ; en effet, d'une part, plusieurs de ces constatations semblent fort douteuses (et M. H. en convient lui-même avec impartialité) ; d'autre part, P. Meyer et ses adhérents ont toujours reconnu que, sans parler des limites naturelles produites par des séparations matérielles, il y avait eu des extensions de variétés dialectales dues à des causes historiques et amenant des parlers autrefois divers à une unité plus ou moins complète et, par suite, des parlers autrefois éloignés l'un de l'autre à être voisins, mais nettement séparés. Nous avons opposé ce fait que nous qualifions d'*historique* au développement *naturel* des parlers, qui ne produit pas entre parlers variés de séparation tranchée atteignant un ensemble de traits linguistiques. M. Horning n'admet pas cette idée du développement « naturel », et remontre à ceux qui la soutiennent que l'évolution du langage n'est pas un fait naturel, mais un fait social. Je suis tout à fait de cet avis, et je l'ai dit plus d'une fois, et à une époque même où la théorie « naturaliste » régnait dans la science, et où Schleicher voulait comparer rigoureusement l'évolution des langages à celle des espèces (voy. *Revue Critique*, 1868, t. II, p. 242 ; *Journal des Savants*, 1887, p. 66). Mais ici il s'agissait simplement de distinguer les faits qui appartiennent au développement d'un langage livré à lui-même de ceux qui tiennent à des causes historiques : le développement du celtique en Gaule est un fait du premier ordre, l'implantation du latin en Gaule un fait du second ; le développement d'un parler local est un fait du premier ordre, la substitution d'un autre parler ou du français d'école à ce parler un fait du second ; il est évidemment nécessaire de distinguer soigneu-

sement les faits des deux ordres (qu'ils soient mêlés dans l'histoire de presque tous les parlers, ce n'est pas contestable, mais cela n'empêche pas leur profonde diversité originaire). Il nous est donc facile de répondre, et il nous paraît évident que, partout où l'on trouve entre des parlers gallo-romans une limite réelle, cela tient à des causes historiques et relativement récentes. Reste la théorie de M. Gröber, qui est assurément ingénieuse et profonde; mais rien ne vient la confirmer en fait. Si elle était vraie, les différences dialectales seraient d'autant plus tranchées qu'on se rapprocherait plus de l'origine : prenons un parler roman qui, s'étant formé à Reims, rayonne peu à peu tout alentour, et un autre qui en fasse autant en partant de Paris; ils finiront par se rencontrer, mettons entre Meaux et Soissons : il est clair que dans la phonétique et la morphologie chacun d'eux aura développé certains traits particuliers qui les mettaient en vive opposition à l'origine, mais que le commerce entre les régions limitrophes pourra peu à peu rapprocher. Or c'est tout le contraire qu'on observe. Plus on remonte le cours des siècles, plus on constate d'uniformité dans le développement du latin en Gaule sur un territoire de plus en plus vaste : les ultièmes, par exemple, tombent dans la Gaule entière, et dans la Gaule entière les cas se réduisent à deux ; puis de grands faits sont encore communs à des zones immenses, comme le changement d'*a* tonique en *é*, de *k* en *ts*, la diphtongaison d'*e* fermé en *ei*, la chute de l'*s* sonore, puis de l'*s* sourde devant consonne, etc. Cela indique un contact permanent entre les différents parlers et non l'élaboration séparée du gallo-roman dans un certain nombre de foyers distincts. Mais l'examen de ces faits, qui forment la trame même de l'histoire du gallo-roman, ne saurait être abordé ici; il nous conduirait à traiter les questions les plus difficiles de la linguistique. Bornons-nous à répéter que les faits linguistiques ne donnent point raison à la conception de M. Gröber, que les faits historiques beaucoup trop mal connus ne sauraient non plus justifier[1] : l'histoire linguistique nous montre bien par toute la Gaule une masse d'abord à peu près identique et se différenciant de plus en plus. La formation d'une langue d'oc au Sud, d'une langue d'oui au Nord, pour prendre le cas le plus saillant, ne s'expliquerait par aucune raison historique (c'est ce que j'ai voulu dire en parlant des points « absolument fortuits » par lesquels passerait la prétendue ligne de démarcation); M. H. s'efforce d'imaginer celles qui ont pu exister, et remarque d'ailleurs justement, avec M. de Tourtoulon, qu'il ne serait pas scientifique de nier un fait parce qu'on ne peut l'expliquer; mais si le fait existait réellement, il est clair qu'on l'accepterait, quitte à en ignorer ou à en chercher les causes; seulement il est loisible de faire remarquer qu'au manque de preuves de son exis-

1. Prenons un exemple que M. H. a cité à l'appui de sa thèse : « Le Perche, dit A. Le Prévost, n'était qu'une forêt avant l'invasion normande. Au Perche appartenaient les départements actuels de l'Orne, Eure-et-Loir, Sarthe, Loir-et-Cher. » Or, non seulement le Perche comptait d'importantes villes, comme Chartres, qui n'ont jamais cessé d'être populeuses, mais si on examine les noms de lieux habités qu'il renferme, on voit que le plus grand nombre remonte à l'époque romaine.

tence vient s'ajouter son improbabilité. La grande argumentation de M H. porte sur ce qu'il faut entendre par « limite dialectale » ; il nous reproche de nous représenter cette limite comme une ligne mathématique, et de prétendre qu'elle n'existe pas parce que nous ne la rencontrons pas sous cette forme ; à cette idée abstraite et fausse il faut, d'après lui, substituer l'idée d'une zone-limite, d'un genre intermédiaire ; il aperçoit bien l'objection qui se présente immédiatement, et il annonce qu'il la détruira, mais je ne vois nulle part qu'il le fasse. Cette objection est celle-ci : on constitue la langue d'oc et la langue d'oui (pour conserver cet exemple particulièrement frappant), l'une au Sud, l'autre au Nord, et entre les deux on admet une bande intermédiaire qui n'est ni d'oc ni d'oui, ou qui est d'oc par certains traits, d'oui par d'autres ; je dis que c'est un procédé arbitraire (résultant de l'idée préconçue qu'il y a une langue d'oc et une langue d'oui), et que si on découpait la France du Sud au Nord en autant de bandes égales à celles dont on a fait la zone intermédiaire, on trouverait toujours (sauf aux extrémités) un égal mélange dans chaque bande des éléments des deux bandes contiguës (je prie le lecteur d'excuser la grossièreté d'un pareil schématisme ; je n'ai pas besoin de dire que je ne m'en sers que comme d'un procédé abréviatif). En résumé, la position que prend dans la discussion en question un savant de la valeur et de la circonspection de M. Horning est assurément un fait important, et plusieurs de ses remarques méritent d'être prises en sérieuse considération ; mais je ne puis trouver qu'il ait réussi à ébranler une théorie qui me paraît toujours absolument simple, conforme à la nature des choses telle que nous pouvons la concevoir, et confirmée par la plupart des observations qui ont été faites avec la rigueur et l'absence de parti pris désirables. Lui-même, évidemment, il n'est pas bien sûr de ce qu'il pense au fond ; il n'avance ses idées qu'avec beaucoup de prudence et même d'hésitation ; après avoir essayé d'établir par divers exemples qu'il existe bien réellement des limites dialectales, il avoue qu'il n'ose pas se prononcer sur l'existence même des dialectes ; après avoir exposé la théorie de l'expansion du latin par le rayonnement de foyers distincts, il n'essaie pas de chercher dans les faits la confirmation de cette théorie ; après avoir répété que les traits dont la réunion peut constituer un groupe dialectal doivent non se compter, mais se peser (ce qui est juste), il ne nous dit nulle part et ne nous fait comprendre par aucun exemple à quels traits on peut reconnaître un de ces groupes, etc. Son travail est fort intéressant et donne beaucoup à penser sur beaucoup de points ; il pourra être fécond en ce qu'il excitera des travailleurs, par des études de plus en plus méthodiques et minutieuses, à contrôler sur les faits la justesse des idées vers lesquelles il incline ou de celles qu'il critique. La science ressemble au champ de la fable : pour fouiller avec ardeur et persévérance, il faut être encouragé par l'espoir d'un trésor caché ; le trésor ne se trouvera peut-être pas, mais le champ sera labouré et portera de riches moissons. C'est l'exemple que nous a déjà donné M. H. dans plusieurs de ses excellents travaux, et que d'autres, espérons-le, suivront avec zèle : « Travaillez, prenez de la peine ; c'est le fonds qui manque le moins. » —

P. 188, R. Lenz, *Beiträge zur Kenntnis des Americospanischen*. [Très importantes recherches d'un excellent phonéticien sur le développement de l'espagnol parlé dans l'Amérique du Sud, et sur l'influence que la langue araucane a exercée et exerce encore sur l'espagnol chilien. Au début de son article, M. Lenz déclare que les renseignements qu'on peut recueillir sur l'origine des *conquistadores* et des colons espagnols ne permettent pas de rattacher les variétés hispano-américaines à telle ou telle variété de castillan parlé en Espagne au XVIe siècle. En terminant, au contraire, il se range à l'opinion d'un historien américain, Diego Barros Arana, suivant laquelle le plus grand nombre des *conquistadores* auraient été originaires d'Estremadure, et auraient implanté en Amérique leur castillan *estremeño*, d'où serait sorti le chilien actuel. Je ne connais pas les arguments de Barros Arana, mais quoiqu'il convienne sans doute d'admettre que Pizarre, par exemple, ait amené avec lui plutôt des gens de sa province et que ceux-là en aient appelé d'autres, il ne s'en suit pas que la prépondérance de l'élément *estremeño* dans la colonisation de l'Amérique du Sud et du Chili en particulier soit un fait acquis. Beaucoup d'autres Espagnols de toutes les provinces de la monarchie participèrent à l'exode et vinrent grossir le premier noyau; nous savons, notamment, qu'un nombre considérable de *montañeses*, d'Asturiens et de Basques s'expatrièrent par Séville au XVIe et au XVIIe siècle. Or, retrouver aujourd'hui dans tout ce mélange des traits propres à telle variété castillane du XVIe siècle (quand d'ailleurs on ne sait que très imparfaitement la prononciation du castillan de cette époque) me semble épineux. La partie la plus importante du travail de M. Lenz est son essai de phonétique araucane. Les documents sur lesquels il a opéré ne sont pas tous très sûrs, et il reste, naturellement, bien des points douteux touchant l'action que cette langue indienne peut avoir eue sur la langue blanche. Toutefois, le premier pas est fait. M. Lenz ne compte guère sur les Hispano-Américains pour lui venir en aide, et nous n'y comptons pas non plus; mais nous comptons sur lui, qui est parfaitement préparé à accomplir la belle tâche qu'il s'est tracée dans ce domaine à peu près vierge. — A. M.-F.] — P. 215, Link, *Le roman d'Abladane*. On n'a de ce roman en prose que le début (M. L. paraît ne s'en être pas aperçu, mais cf. notamment p. 229, l. 36, *comme le livre devise cy après*), et encore imparfaitement conservé. Du Cange l'avait fait copier sur un manuscrit perdu, et sur cette copie en ont été exécutées pour D. Grenier[1] trois autres, aujourd'hui conservées à Amiens, Paris et Munich, dont chacune ajoute des fautes à celles de la première. M. Link publie ce début d'après les trois copies; il aurait pu souvent mieux corriger le texte qui résulte de leur comparaison (pour n'en citer que quelques exemples 220,4 *aconcueillir* qu'il remplace par *acroistre* est fort bon; 221,18 l. *d'ingremance*; 224,16 *prisent*; 229,2 *menu*; 231,19 *prisa*; 232,12 *souloit*; 232,20 *traiteurs*; 223,1 deux copies donnent

1. M. L. s'obstine à écrire *Gremier*, faute que nous avons déjà relevée, *Romania*, XVII, 148.

prime, la troisième *prince*; M. L. lit *priwe*, qu'il comprend sans doute). La perte du reste du roman et le mauvais état de ce que nous en avons sont peu regrettables : c'est une très pauvre fiction, imitée (comme l'a reconnu M. L.) du *Bustalus* tournaisien, qui prétend raconter les origines antiques de la ville d'Amiens, laquelle se serait appelée d'abord Abladane, puis Somme-Noble, puis Amiens (le fragment s'arrête après la destruction d'Abladane et avant qu'on la reconstruise sous le nom de Somme-Noble comme l'annonce le prologue). L'histoire la plus grossièrement défigurée, la magie la plus banale, les inventions les plus froides font les frais du récit, d'ailleurs aussi sec et plat que possible. Le prologue assure que le conte a été traduit du latin par un disciple de Richard de Fournival († 1260), d'après un manuscrit qui aurait été brûlé dans l'incendie de l'Hôtel de Ville d'Amiens en 1258; il a donc été en tout cas écrit après 1260, sans doute vers 1280; l'existence de l'original latin est très douteuse. Il n'y a dans ce fatras qu'un trait intéressant; malheureusement il se trouve après une lacune qui le rend peu clair : *car en reprouvier dient cil d'Abbeville* (c'est la leçon de deux copies, et la bonne; M. L. adopte à tort la leçon de la 3e, *Monstrœul*, amenée par la mention de cette ville dans le récit deux lignes plus bas) *a ceus d'Amiens : alés caroler* (les copies ont *alés caroles*, M. L. *als caroles*), *quant cil d'Amiens leur dient qu'il voient le sang abeuer* (?). Il y a là un échange de dictons injurieux entre les deux villes : l'auteur explique à sa façon l'origine de celui qui concerne Amiens; l'autre est obscur. Notons que l'auteur a emprunté son *African*, qui *fist maint droit et plusieurs lois qui encore sont tenues* au jurisconsulte Africanus. Ce n'est pas lui, comme le dit M. L., qui a prêté à Virgile la construction d'une image (ou d'un palais) qui devait s'écrouler « quand une vierge enfanterait ». — P. 232, Zenker, *Das Lai de l'épine*. Edition de ce petit poème, que Roquefort a imprimé d'après un ms. très altéré, d'après les deux mss. qui l'ont conservé. V. 1 je lirais *les lays*, pour le sens et la mesure. — 24-25 la leçon de B est meilleure. — 30 je lirais *l'aage* pour *l'entente*, en rattachant ce vers au précédent. — 36 le mot *iemble*, dont l'éditeur ne sait que faire, est bien connu : *jemble*, *gemble* signifie « jeune »; le vers suivant reste très difficile à restituer. — 46 je lirais *Si failli l'enfantil amor*, *li* (avec *i* non élidé devant voyelle) comme nom. sg. fém. de l'article étant picard et non normand. — 52 *Et*. — 56 *joinst* (B). — 63 La leçon de A *De si bien lor amor garder* est plus claire que celle de B, et M. Z. traduit en note cette leçon même, qu'il déclare ne pas comprendre. — 68 *ert*. — 87-8 tels que l'éditeur les imprime et les ponctue, n'ont pas de sens; l. *Cent feiz le baise par amor; S'il i sont trop c'iert grant folor*. — 101 *a quelque painne*. — 104 *destreiz*. — 119 *quel la ferai*? — 126 *Et la reïne*. — 175-6 Lisez *fiz* et *Aeliz*, d'après la phonétique normande. — 194 *Qui*. — 251 *parlot*. M. Z. a raison de préférer le *freor* de B au *paor* d'A, mais il explique bizarrement *freor* par « froid »; ce mot (lat. fragorem) veut dire « bruit ». — 276 *Se es chose qui parler deies* (ce terme de *chose* appliqué à un être qu'on soupçonne d'être surnaturel est très fréquent). — 295 *Qui*. — 326 *maumetre*. — 341 *tros* (A) et non *trons*.

— 364 j'aimerais mieux *soi* (B) que *lor* (A). — 367 *passent* (B); tout ce passage a semblé obscur à M. Z., mais cette leçon en enlève une des difficultés; l'autre qui l'a frappé m'échappe. — 418 l. *Ja mar* et non *Jamar* (l'éditeur verrait-il là une forme de *Jamais?*). — 426 *Et que c'est veir.* — 488 A *Ja*, B *Li*, l. *La*. Je ne relève pas un certain nombre de ponctuations contestables ni de fautes d'impression; l'édition est d'ailleurs faite avec soin. Dans la préface, M. Z. traite de la langue du poème, qui est certainement normande. Le seul point à discuter est la rime des v. 241-2, qui dans A est *rehaitié prié* (preco), dans B *deshaitiés* (l. *rehaitiés*) *pitiés*. La leçon de B est certainement refaite; celle d'A indiquerait une rime de *ié* = *é* + *j* avec *ié* = *a* qui assignerait le poème à l'ouest du domaine normand (quant à lire *rehaitie prie*, qui donnerait une rime picarde, c'est impossible de toutes façons); sans examiner si une telle rime est possible, je remarquerai que ce qui la rend bien peu probable pour notre poème, c'est qu'on y trouve *li* rimant avec *chasti* (110); je crois donc préférable de corriger au v. 242 *or vos pri gié*; la forme *gié*, tombée en désuétude dès le milieu du XIIIe s., a souvent été supprimée par les copistes : ici A et B ont modifié le texte de deux façons différentes. Cet emploi de *ie* pour *é* + *j* constituait la seule différence grave relevée par M. Z. entre la langue de notre lai et celle des lais de Marie; le lai de l'*Espine* est-il d'elle? M. Z., d'accord avec M. Warnke, ne le pense pas, et ils donnent à l'appui de leur opinion deux raisons qui leur paraissent décisives, l'extrême pauvreté du fond et une divergence dans l'indication des sources. Il est vrai que ce petit récit est dénué de tout intérêt, mais le lai du *Chaitivel* en a-t-il davantage? Quant à la source de ses lais, Marie indique la tradition orale; l'auteur de l'*Espine* renvoie au contraire à un recueil conservé à Carlion. Mais dans le poème même l'auteur parle d'une source orale (*si con j'oï conter*, v. 481), et dans le prologue il ne prétend pas avoir puisé dans le recueil de Carlion; il dit seulement que le livre conservé à Saint-Aaron peut lui servir de garant pour la vérité des aventures qui en sont le sujet (il ajoute, si on adopte la leçon de B qui me paraît la meilleure, que ces histoires, *conneües* en plusieurs lieux, *sont eües* en Bretagne, c'est-à-dire qu'on les y a aussi par écrit). Ce qui est remarquable, c'est que l'auteur de notre lai rappelle en débutant qu'il en a composé beaucoup d'autres : *Les aventures qu'ai trovees* (c'est le mot même dont se sert Marie), *Qui diversement sont contees, Nes ai pas dites sanz garant.* Ajoutons que la mention de Carlion convient parfaitement à Marie, établie en Angleterre. Si l'on joint à ces circonstances l'identité de langue, de style et de ton, on sera porté, je crois, à joindre le lai de l'*Espine* aux lais de Marie, dont il sera assurément un des plus faibles. — P. 256, Wiese, *Zu den Liedern Leonardo Giustinianis*. Collation ou publication d'après les manuscrits de Florence et de Paris de nombreuses *canzonette* de Giustiniani.

MÉLANGES. I. *Histoire littéraire*. P. 276, Araujo, *L'engien du roman du Châtelain de Couci*. Cette note, comme le montrent les dernières lignes, que l'auteur a négligé de modifier, était destinée à la *Romania*; nous avions répondu au très distingué romaniste espagnol qu'elle nous semblait ne pas

mériter l'impression. En effet, M. A. veut trouver le nom de l'auteur du *Châtelain de Couci* dans les deux mots qui terminent le vers *Et mon nom rimerai ausy* : il y lit *Remi Avresy*, ce qui est une erreur de fait, *Remi Avresy* ayant dix lettres et *rimerai ausy* onze (M. Gröber dit qu'on pourrait aussi bien lire *Aimeri Saury*, — ou *Savary Mirié*, ou *Marie Varisy*, ou bien d'autres choses). Mais il ne considère pas que non seulement (comme le dit M. Gröber) *Jakemes Sakesep* « s'obtient sans effort », mais qu'il est impossible que ces quatorze lettres se trouvent par hasard commencer dans cet ordre les quatorze vers qui suivent le passage où le poète annonce qu'il va se nommer, et qu'en outre ces quatorze vers ont le tour contraint qui indique la gêne imposée par l'acrostiche. Quant à l'expression *mon nom rimeray*, à laquelle M. A. attache beaucoup d'importance, elle signifie seulement que le poète fera, par un *engen*, entrer son nom dans ses vers. Le nom de *Sakesep*, il est vrai, paraît étrange, mais il a des congénères ; à la rigueur on pourrait ne prendre que les douze premiers vers du passage et lire *Sakès* (ou *Makès* si on adopte la leçon du ms. Ashburnham) : *Saquet* et *Maquet* sont des noms de famille encore répandus. — II. *Textes*. 1. P. 279, Stimming, *Anglo-normannische Version von Eduards I Statutum de viris religiosis* ; fragment publié en regard du texte latin (1279), sans grand intérêt. — 2. P. 282, Suchier, *Les quinze joies Nostre Dame*. Édition, d'après un ms. possédé par un particulier (avec collation de deux imprimés), de cette oraison du XVe siècle, et des *Sept requestes a nostre seigneur* qui la suivent. — III. *Grammaire*. P. 285, Kalepky, *Zum sog. historischen Infinitiv im Französischen*. Discussion un peu subtile, mais qui paraît judicieuse, de l'opinion de M. A. Schulze sur la valeur *actuelle* de *de* dans les phrases comme : « Et les enfants de rire, » etc. — IV. *Histoire des mots*. P. 288, Marchot, *Solution de la question du suffixe* -arius. J'aurai l'occasion de discuter prochainement à fond cette question, et d'examiner la théorie de M. Marchot, qu'il publie sous un titre qui pourra sembler un peu ambitieux. Le mérite de sa note est surtout de rappeler l'attention sur les très intéressantes formes *sorcerus* et *paner* dans les Gloses de Reichenau.

COMPTES RENDUS. P. 293, De Gregorio, *Capitoli della prima compagnia di disciplina di S. Nicolò in Palermo* (Schneegans : examen rapide de cette édition, de la critique de M. Förster et de la réponse de l'éditeur). — P. 295, Büttner, *Studien zu dem Roman de Renart und dem Reinhart Fuchs* (Förster : travail rendu inutile par les études de M. Voretzsch. M. F., qui ne connaissait pas encore le livre de L. Sudre, insiste en terminant sur l'origine germanique (*urdeutsch*) des poèmes de Renard ; j'aurai prochainement l'occasion de revenir sur cette question). — P. 298, Doutrepont, *Étude linguistique sur Jacques de Hemricourt, Tableau et théorie de la conjugaison dans le wallon* (Horning : remarques importantes, notamment celle qui concerne la diphtongaison de *e*, *o* entravés, même à l'atone). — P. 300, de Mugica, *Dialectos castellanos montañés, vizcaino, aragonés. Primera parte : Fonetica* (Vigon : [compte rendu assez insignifiant d'un livre qui est plus mauvais encore, s'il se peut, que la *Gramática del castellano antiguo* du même auteur ; aussi avons-

nous jugé inutile d'en parler à nos lecteurs]. — A. M.-F.] — P. 303, Levy, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, I (Tobler : précieuses remarques rectificatives et complémentaires). — P. 306, Novati, *Nouvelles recherches sur le roman de Florimont* (Risop : M. R., qui prépare depuis de longues années une édition de *Florimont*, annonce une prochaine réfutation de l'étude de F. Novati; mais l'adhésion donnée par moi à une partie de cette étude l'a décidé à répondre tout de suite sur quelques points. Il est regrettable qu'il persiste à regarder le choix comme libre entre *Sor Aselgue a Chastillon* et *Lors a sejour a Chastillon*, étant trop évident que la seconde leçon est une altération de l'autre et que l'inverse ne saurait être vrai (ce qui entraîne nécessairement la préférence à donner à *Lionois* sur *Laonois*). Sur la nécessité de la forme *Romanadaple* au contraire (et non *Romandaple*), M. R. a pleinement raison. La question du nom de *Juliana* = *Ana*[*ī*]*lui* reste indécise. M. R. apporte à sa réponse une sorte d'irritation qu'on ne s'explique pas bien. — P. 311, Jeanroy, *Les origines de la poésie lyrique française* (Gröber : simple annonce, rendant pleine justice aux grands mérites du livre, en attendant le compte rendu détaillé auquel M. Gröber « se considère comme obligé »). — P. 313, Bellorini, *Note sulle traduzioni italiane dell' Ars amatoria e dei Remedia amoris d'Ovidio*. — P. 313, *Romania*, avril-juillet-octobre 1892 (M. Tobler fait quelques menues corrections à l'édition d'*Esther*, doute de mon explication de *somes*, *estes* par l'influence d'*esmes* parce qu'*esmes* n'est pas attesté en français; mais il oublie *esmes* dans *Alexis*, v. 616, sans compter que l'*esmes* de la *Passion* et de Boèce, l'*esmos* lyonnais l'attestent en gallo-roman), cite de nombreux exemples de *brief* en a. fr. au sens d'écrit qu'on porte sur soi comme talisman (à propos de la note de P. Meyer dans le *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1891, 2); — M. Meyer-Lübke approuve l'étymologie d'*aise* donnée par A. Thomas, remarque (ce qui m'avait échappé) qu'il avait déjà donné l'étymologie de *mastin* (Körting, *Anhang* 5074), tire *antenois* d'annotīnum mais un peu autrement que moi (j'aurai occasion de revenir sur ce point); — M. Horning présente des remarques dignes d'attention sur la terminaison -ā des 1res pers. pl. en lorrain; — M. Gröber, montrant que *longaigne* a le sens d' « excrément » plus souvent que je ne l'ai dit (ce que confirme A. Tobler), et, apportant d'autres raisons, ne se déclare pas convaincu par mon étymologie). — P. 321, *Giornale storico della letteratura italiana*, XVIII, 3; XIX, 1 (Wiese : à noter principalement les remarques sur la première partie de l'importante étude d'A. Cesareo sur la chronologie des poésies de Pétrarque).

G. P.

II. — Romanische Forschungen, VI (1891). — P. 1, Manitius, *Lateinische Gedichte aus Cod. Dresd.* A 167a; pièces pieuses; la troisième et dernière raconte un combat allégorique entre *Fuscus* de Jéricho et *Dicheophilus* de Jérusalem; on comprend ce que cela veut dire. C'est une pièce à joindre au dossier déjà riche des « combats des vices et des vertus ». — P. 9, Roth,

Lateinische Gedichte des XII-XIV. Jahrhunderts aus Darmstadter Handschriften. Six petites pièces, dont deux assez curieuses (mais sont-elles inédites?) se rapportent au débordement de la Seine à Paris en 1296. L'édition n'est pas exempte de fautes. — P. 17, Roth, *Mittheilungen zur Literatur des Mittelalter aus Darmstadter Handschriften.* Il y a des choses intéressantes dans ces descriptions de manuscrits et dans les morceaux publiés (notamment le poème *Pavo* où, sous l'allégorie transparente d'oiseaux, sont représentées, dans un esprit guibelin, les luttes de Frédéric II et de la papauté), mais les textes sont bien imparfaitement publiés (voy. surtout le premier poème, bien connu d'ailleurs, qui a pour commencement et fin de chaque distique *Vado mori*), et tout commentaire est absent; des recherches que je ne puis faire ici montreraient d'ailleurs que plusieurs des morceaux donnés ici comme inédits ne le sont pas[1]. — P. 57, Rohde, *La Prise de Cordre, altfranzösisches Volksepos aus der Wende des 12. und 13. Jahrhunderts* (première partie d'une introduction, raisonnable, mais inutilement prolixe dans l'étude linguistique, à une édition de cette chanson de geste). — P. 89 et 615, Vollmöller, *Laberinto amoroso*, reproduction d'après les deux exemplaires seuls connus d'une édition de 1618 (Barcelone) et d'une seconde de 1638 (Saragosse), d'un *cancionero* galant, avec de précieuses notes. — P. 149, Mall, *Zur Geschichte der Legende vom Purgatorium des heil. Patricius*; édition, avec quelques remarques introductives, d'un double texte de la relation connue d'Henri de Salterey; malheureusement, la suite du travail, où le savant auteur devait rechercher la date de l'ouvrage et le rapport exact du poème de Marie de France avec les diverses rédactions qu'on en possède du texte latin, n'a point paru. — P. 198, Roth, *Mittheilungen aus altfranzösischen, italienischen und spanischen Handschriften der Darmstadter Hofbibliothek.* Manuscrits français: un volume de Froissart; traduction faite pour Charles le Téméraire des chroniques de Pise de Bernardo Marangone; traduction de Boèce attribuée à Jean de Meun (ms. exécuté pour « noble damoiselle Jehanne de Beaucours, dame de Montmartin et du Brossay »); quelques vers pieux sur les feuilles de garde d'un ms.; un *médicinaire* ou réceptaire du XVe siècle; explication du *Pater* (XIVe-XVe s.); *Vie de Jésus-Christ*, traduite du latin, vers 1390, pour le duc de Berri; *Ysaïe le Triste*; *le Saint Graal* (XIVe s.); gloses aux distiques de Caton (XIVe s.); notes françaises dans le traité de musique de Jean de Grouchi (XIVe s.); *Exemple de Notre Dame* (semble être le quatrain fameux sur la conception de Jésus comparée au passage d'un rayon de soleil dans une verrière); *Vie de saint Julien, Dit de Saches* (? *sic*), prières et hymnes (XVe s.); fragments de *Gui de Bourgogne* (imprimés depuis, voy. *Rom.* XX, 327). Manuscrits italiens : traduction du *De viris illustribus* de Pétrarque; nouvelles *dello imperadore Frederigho de Bardi et della Ghuiglielma*

1. M. Vollmöller fait remarquer (p. 428) que le morceau IV est tiré d'Isidore de Séville.

figliuola del re d'Anglia e donna del re d'Ungheria ; le reste insignifiant. Manuscrits espagnols : *Chronica de los reyes de Navarra asta el principe Carlos 4º escrita por este* (XVe s.), etc. — P. 203, Kübler, *Commonitorium Palladii. Briefwechsel wischen Alexander dem Grossen und Aristoteles über die Wunder Indiens.* Publication de ces textes d'après le ms. de Bamberg (XIe s.), avec une intéressante introduction. — P. 238, Baist, *Alboraz-Campeador*. L'interprétation de Dozy du mot *alboroz*, dans la lettre connue du comte Berenger de Barcelone au Cid, comme une traduction ironique en arabe du titre de *campeador*, n'est pas soutenable ; M. B. en propose une autre (*albaraz* = *excrementum*), qui n'est qu'admissible. — P. 239, Roth, *Mittheilungen aus mittellateinischen Handschriften der Hofbibliothek zu Darmstadt*. Catalogue très sommaire de nombreux manuscrits, surtout des XIVe et XVe siècles, avec quelques citations, souvent fautives (p. ex., p. 260, *tormena*, l. *crumena*). — P. 271, Roth, *Das Missale und das Antiphonarium der Abtei Echternach O. S. B. saec. X in der Hofbibliothek zu Darmstadt*. — P. 285, Mettlich, *Zur Quellen und Alterbestimmumg des sogenannten altfranzösischen Hohenliedes*. Par une série de rapprochements ingénieux, mais qui sont loin d'être probants, l'auteur essaie d'établir que le mois de juillet où l'auteur de l'ancienne imitation du *Cantique des Cantiques* met la scène qu'il rapporte (*Quant li solleiz converset en leon, En icel tens qu'est* ortus pliadon) est le mois de juillet 1140, et que le poème a été composé peu après. Le manuscrit me paraît décidément plus ancien. En tout cas, l'idée d'attribuer le poème à saint Bernard ne sera certainement acceptée par personne. — P. 292, Baist, *Eine neue Handschrift des spanischen Alexandre* ; cf. *Rom.* XVII, 476. — P. 293, Zingerle, *Zum « Songe d'Enfer » des Raouls de Houdenc* ; collation du manuscrit B. N. fr. 2168, non utilisé jusqu'ici. — P. 298, Otto, *Der portugiesische Infinitiv bei Camões*. Madame de Vasconcellos a tenu compte de ce travail et l'a apprécié dans son étude plus générale de l'infinitif portugais dont nous avons eu occasion de parler. — P. 399, Mann, *Zu Philipp's von Taün Werken*. I. C'est sans raison que le catalogue des mss. cottoniens du British Museum attribue à Philippe un bestiaire *latin* contenu dans le ms. Vesp. E. x. ; ce bestiaire n'est pas non plus de Hugues de S. Victor, bien qu'il figure dans ses œuvres, ni sans doute de Guillaume Perrault, à qui il est attribué. II. Les (trois) manuscrits du *Bestiaire*. III. Les morceaux en prose latine intercalés dans le *Bestiaire* ne sont pas de Philippe, non plus que les intercalations semblables, latines et françaises, du *Comput*. IV. Remarques détachées sur les sources et le texte du *Bestiaire*. V. Les trois passages (relatifs au lion) identiques dans le *Comput* et le *Bestiaire* ne sont pas interpolés de celui-ci dans celui-là, mais ont été écrits par Philippe pour le *Comput* (1119) et repris par lui dans le *Bestiaire* (1125). — P. 414, Zingerle, *Zur Margarethen-Legende*. Fragment (80 vers octosyllabiques) d'un ms. anglo-normand contenant une vie de sainte Marguerite différente de toutes celles qu'on connaît déjà. — P. 417, Werner, *Eine Züricher Handschrift von Arnulf's Delicie Cleri* ; collation avec l'édition donnée par M. Huemer dans le t. II des *R. F.* — P. 424, Patzig, *Lantfrid und Cobbo*,

essai de restitution du texte du poème rythmique de *Lantfrid et Cobon* que j'ai publié dans le *Moyen âge* (août-sept. 1888); j'ai rapporté les propositions de M. P. dans un article subséquent du même recueil. — P. 427, Otto, *Rumänisch* insurare; ce mot, qui a le sens d'uxorare, est en fait ce mot lui-même; l'*n* s'est intercalée devant l'*x*. — P. 429, Roth, *Mittheilungen aus lateinischen Handschriften zu Darmstadt, Mainz, Coblenz und Frankfurt a. M.* Le chancelier de Paris dont M. R. imprime (mal) divers morceaux en vers rythmiques est naturellement Philippe de Grève, et ces vers sont imprimés ailleurs encore que dans Flacius Illyricus. — P. 462, Roth, *Der Buchdrucker Johann Schæffer zu Mainz* (1503-1531). — P. 475, Roth, *Beiträge zur Geschichte und Literatur des Mittelalters, insbesondere der Rheinlande.* — P. 509, Manitius, *Die Messias des sogenannten Eupolemius*; poème du XIIe au XIIIe s., racontant encore un combat de « Messyas » contre « Cacus », le diable. — P. 557, Voigt, *Das Florileg von S. Omer*; recueil (340 hexamètres) de sentences et de proverbes; l'édition, préparée par un savant français qui a voulu garder l'anonyme, a été terminée par M. V., et les notes comparatives lui doivent de nombreux enrichissements. — P. 574, Voigt, *Karl Bartsch mittellateinischer Nachlass;* description des notes qu'avait recueillies et classées Bartsch sur la littérature du moyen âge. — P. 581, Manheimer, *Etwas über die Aerzte im alten Frankreich;* jolie étude (uniquement d'après les sources littéraires), attestant une lecture intelligente et étendue, d'un jeune homme dont c'était le début, et dont une mort tragique arrêta aussitôt après les grands projets de travail. Elle a aussi paru à part (voy. *Rom.* XX, 375). — G. P.

III. — PUBLICATIONS OF THE MODERN LANGUAGE ASSOCIATION OF AMERICA, edited by James BRIGHT, vol. VIII, 1893 (*New Series*, vol. I). — P. 1-76, Schönfeld, *Die Beziehung der Satire Rabelais' zu Erasmus' Encomium Moriae und Colloquia*; ce travail, qui dépasse notre cadre, est prolixe, mais ne manque pas d'intérêt : il confirme d'ailleurs ce qu'on a dit maintes fois de l'influence considérable d'Erasme sur Rabelais plutôt qu'il ne démontre par des faits nouveaux une imitation directe du premier par le second. — P. 77-140, G. Mac Lean Harper, *The legend of the Holy Grail*, essai tout à fait inutile à lire; l'auteur, qui prétend mettre ses lecteurs au courant des derniers travaux sur la question, ne connaît rien de plus récent que le livre de M. Nutt et n'a guère rien lu en dehors. Il commet en outre beaucoup d'inexactitudes de détail qu'il est superflu de relever[1]. — P. 141-209, L. E. Menger, *The historical development of the Possessive Pronuns in Italian.* Cet excellent travail, fait avec autant d'application que de méthode, éclaire véritablement le sujet auquel il est consacré. L'auteur étudie dans un premier

1. Lorsque ce mémoire a été lu à la dixième assemblée annuelle de la *Modern Language Association*, il a provoqué des remarques fort judicieuses de la part de MM. Warren et J. E. Matzke (voy. l'Appendice du présent volume, p. XVII-XVIII).

chapitre, à l'aide d'un grand nombre de textes soigneusement dépouillés, les formes irrégulières de ces pronoms, d'abord celles du singulier (surtout *mio tuo suo* pour *mia*, etc.), qu'il explique d'une façon plausible, puis celles du pluriel, c'est-à-dire les formes florentines si connues *mia tua sua* pour *miei*, *tuoi*, *suoi* et *mie*, *tue*, *sue*, pour lesquelles il démontre à peu près sûrement que ce sont originairement des formes neutres, employées d'abord devant les noms neutres pluriels conservés (*le sua braccia*, Dante), puis devant des noms d'un sens de duel et, plus tard, surtout dans l'usage populaire, étendues à tous les cas. Dans le second chapitre, il étudie les formes ordinaires *mio miei*, *tuo tuoi*, *suo suoi*, avec leurs variantes, et conclut qu'elles représentent un développement phonétique régulier, tout *e* ou *o*, long aussi bien que bref, se diphtongant en hiatus avec *i*, tout *e* ou *o*, long ou bref, passant à *i*, *u* devant *o*. Cette conclusion est appuyée sur une étude très pénétrante de tous les cas d'hiatus latins-italiens, et elle paraît devoir être acceptée de tous. Une seule amélioration pourrait être apportée au travail de M. Menger : les textes dont il s'est servi sont loin d'être sûrs pour ces délicates questions de graphie; il a en général consulté les meilleures éditions, mais pour beaucoup d'auteurs anciens on n'en a pas encore qui reproduise strictement les manuscrits. Il est à croire toutefois que la comparaison de ceux-ci ajoutera des exemples à ses listes, mais n'infirmera en rien les résultats qu'il a obtenus. — P. 303, J. Matzke, *On the source of the Italian and English Idioms meaning " to take Time by the forelock "*. G. P.

IV. — STUDIES AND NOTES IN PHILOLOGY AND LITERATURE. Published under the direction of the modern language departments of Harvard University[1]. — « On a l'intention, dit dans une note préliminaire M. F. J. Child au nom du comité de publication, d'imprimer annuellement une série d'articles par les professeurs et les étudiants dans les différents départements des Langues modernes à l'université de Harvard. Ce premier numéro, publié sous le patronage de l'université, montrera ce que doit être le caractère général de la publication; mais les numéros suivants seront de dimensions plus étendues. » Nous accueillons avec grand plaisir cette annonce et ce spécimen qui est fort intéressant. Nous rendrons compte dans ce numéro et dans les suivants des articles qui rentreront dans nos études. — P. 1-65, G. L. Kittredge, *The authorship of the english Romaunt of the Rose*. Contrairement à l'opinion de M. Lounsbury, qui revendique pour Chaucer cette traduction dont on ne possède que 7700 vers, M. K., après une étude fort attentive et fort méthodique, conclut que le *Romaunt* n'est pas de Chaucer, à l'exception peut-être des 1704 premiers vers (exception admise par MM. Kaluza et Skeat). — P. 66-87, E. S. Sheldon, *The origin of the english names of the letters of the alphabet*, étude excellente, qui intéresse la philologie romane et spécialement

1. Boston, Ginn and C°, 1892. In-8°, 128 p. — On a imprimé au dos : VOL. I, mais on aurait dû le mettre aussi sur le titre et la signature des feuilles.

française tout autant que l'anglaise. Je regrette de ne pouvoir éclairer aucun des points restés obscurs pour l'auteur dans ce double domaine (par exemple les anciens noms des lettres en provençal); il montre un savoir si sûr et un raisonnement si juste qu'on peut difficilement le compléter ou le redresser. Il rassemble beaucoup de faits curieux et en donne des explications toujours plausibles, souvent nouvelles. Son hypothèse sur la formation du nom nouveau de la lettre *h* (*ha* en latin) est des plus ingénieuses : *ha*, par la chute de l'*h*, ne se distinguant plus d'*a*, on prit l'habitude, en épelant, de dire (*h*)*a ka*, joignant à (*h*)*a* le nom de la consonne la plus proche, d'où *acá* (port. *hagá*) ou *aca*, *acca* (it. *acca*, fr. *ache*). Les remarques sur les anciens noms de l'*y* (notamment vén. it. *fio*, pr. *fintz* (?), anc. fr. *fius* = filius à cause de l'habitude attestée d'écrire Υ pour le Fils, υἱός), du *w*, du ȝ sont également fort érudites. Il serait à désirer que cette histoire de l'alphabet, qui a des côtés fort intéressants et pour la phonétique et pour la *Kulturgeschichte*, fût étudiée avec soin dans les différents pays. Sur la prononciation *boi*, *coi*, etc, je signale à l'auteur les passages que j'ai cités *Rom.*, XIX, 125. — P. 118-124, Sheldon, *Etymological notes*. I. Fr. *traître*; M. Sh. réfute très bien l'opinion, émise par Willenberg et soutenue par Neumann, d'après laquelle *traître*, anc. fr. *traïtre*, serait tradĭctor; il y voit avec raison un mot savant. Il faut noter déjà dans la *Pass.* *tradetor*, au lieu de *-idor*, qui ferait croire que c'est, comme on peut s'y attendre pour un mot savant, tradĭtorem qu'on a emprunté en français; puis *tradetour* est devenu *traditour* sous l'influence de *tradir* (la chute du *d̨* < *d* dans des mots savants n'est pas rare : voy. p. ex. *bénir*, *juïse*, *empereur*, etc., tandis que le *t* ne tombe pas). Je crois en outre que *traditre* a été refait en français sur *traditour* : on avait besoin d'employer ce mot au vocatif, (et on ne s'en fait pas faute dans les vieux poèmes): c'est ce qui a maintenu le mot au nominatif dans le français actuel; *servitour*, également très anciennement emprunté, n'a pas développé de nomin. *servitre*. — 2. Pr. *suite*, anc. *siute* < sĕcta influencé par les formes de sĕquĕre qui avaient *iu* devenu *ui*; j'admettrais plus volontiers, vu l'ancienneté de *siute*, un part. sĕquītus, qui aurait existé à côté de sĕcūtus. — 3. Engl. *cruise*, « croisière », au lieu de *croise*; essai d'explication. — 4. Engl. *jewel*; le mot reporté à un anc. fr. *giuel*, *juël*, attesté d'ailleurs, et non à *joiel* qui n'existe pas; ce *giuel* ne peut venir de gaudiellum comme on l'admet le plus souvent, ni de jocalem comme on l'a proposé : c'est un diminutif de *jeu* comme *jouet*; l'addition de l'*y* s'explique comme dans *aloyau*, *hoyau*, *boyau*; cela paraît tout à fait plausible. G. P.

CHRONIQUE

Ed. Schwan est mort à Giessen, sa patrie, le 27 juillet, à l'âge de 35 ans seulement. Il avait été l'élève de MM. Böhmer, ten Brink, Martin et Koschwitz à Strasbourg, puis de M. Gröber à Breslau ; il avait suivi à Paris les cours du Collège de France et de l'École des Hautes Études ; c'est des conférences de cette école qu'est sortie son étude sur les manuscrits de la *Vie des Pères* qu'a publiée la *Romania*. Après avoir été *privat-docent* à Berlin, puis avoir suppléé M. Koschwitz à Breslau pendant un semestre, il venait d'être nommé professeur à Jena quand il fut atteint de la maladie qui l'a emporté. Outre d'intéressantes études de phonétique et d'histoire littéraire, on lui doit surtout un importatnt travail sur les *Chansonniers français du moyen âge* (Berlin, 1886), qui rend et rendra beaucoup de services, et qui témoigne d'un travail intelligent et acharné. La *Grammaire de l'ancien français*, qu'il avait publiée en 1888, a reparu cette année même dans une seconde édition complètement remaniée. On peut adresser bien des critiques à ce livre, à la fois trop systématique et trop peu rigoureux, mais il y a un grand effort, une composition habile, beaucoup de remarques fines et judicieuses, et c'est assurément jusqu'à présent la meilleure de beaucoup des grammaires de notre ancienne langue. Ed. Schwan n'était pas seulement un esprit distingué et un ardent travailleur ; sa personne était sympathique et attachante, et sa mort prématurée laisse de vifs regrets à tous ceux qui l'ont connu.

— Le 6 août est mort, à Castel Gandolfo, G. Papanti, âgé de 62 ans. M. Papanti a rendu les plus grands services à la littérature italienne par son *Catalogo dei novellieri italiani in prosa* (Livourne, 1871, 2 vol. in-8°), par son supplément à l'ouvrage de Passano sur le même sujet (Livourne, 1878), et à la linguistique par sa belle publication : *I parlari italiani in Certaldo alla festa del VI centenario di messer Giovanni Boccaccio* (voy. *Rom.* V, 496). Citons encore son joli recueil : *Facezie e motti dei sec. XV e XVI* (Bologne, 1874), et l'œuvre érudite et précieuse qu'il intitula : *Dante secundo la tradizione e i novellatori* (Livourne, 1873). Papanti était comme profession un riche négociant de Livourne ; il employa sa fortune d'abord à collectionner des livres, puis à imprimer élégamment quelques nouvelles inédites, et enfin il devint un excellent et intelligent bibliographe.

— Un jeune romaniste danois, qui avait été élève de l'École des Hautes Études, et qui donnait à ses anciens maîtres de Copenhague et de Paris les espérances les mieux fondées, M. W. Sporon, est mort après une très courte

maladie, le 14 octobre. M. Sporon avait fait sur les vies de saints en ancien français, sujet proposé par l'Académie de Copenhague, un mémoire qui lui avait demandé beaucoup de travail et qui obtint le prix. Nous ne savons si ce travail, que l'auteur voulait revoir encore avant de l'imprimer, pourra être publié.

— M. Paul Marchot vient d'être appelé à l'université catholique de Fribourg en Suisse, pour y enseigner la phlilologie romane.

— L'Académie des Inscriptions a décerné le prix La Grange à M. Émile Picot pour la publication, en collaboration avec feu le baron James E. de Rothschild, du mystère du *Viel Testament* par la Société des anciens textes français.

— Le 15 mars 1894 est le centième anniversaire de la naissance de Frédéric Diez. Plusieurs universités, tant de l'Allemagne que d'autres pays, où sont représentées les études romanes, ont l'intention de célébrer cet anniversaire par une fête intime entre romanistes. En France, les villes dont les Facultés ou les autres établissements d'enseignement supérieur offrent à ces études des centres importants, comme Paris, Lyon, Montpellier, voudront sans doute en faire autant. Nous reparlerons de cette question dans notre prochain numéro; nous ne savons encore si l'on s'entendra sur un moyen de centraliser les hommages qui seront si légitimement rendus au vieux maître de Bonn.

— La *Société des parlers de France* est reconstituée, comme nous l'avons annoncé. Son premier Bulletin contient les statuts, la liste des membres actuels, celle des membres du bureau[1], le compte rendu de la première réunion, tenue à la Sorbonne, où, grâce à la bienveillance de Monsieur le vice-recteur de l'Académie de Paris, auront lieu désormais les séances, le discours de M. G. Paris sur les *Parlers de France*, et quelques communications intéressantes. La cotisation est fixée à six francs par an, et donne droit au *Bulletin*. La Société patronne en outre des publications, pour lesquelles les membres ont droit à un prix de faveur (elle annonce dès à présent le *Glossaire des parlers de Bourncis*, dans le Doubs, par M. Ch. Roussey, et le *Glossaire Saint-Polois*, l'œuvre si remarquable de M. Edmond, dont le commencement a paru dans la *Revue des patois gallo-romans*). Elle institue des enquêtes (dont le *Bulletin* donne plusieurs excellents spécimens) sur des faits de phonétique, de morphologie, de lexicologie, de sémantique, etc. Elle espère pouvoir constituer prochainement, au moins sous une première forme, un *Atlas phonétique de la France*. Nous n'avons pas besoin de dire que nous

1. *Président* : M. G. Paris ; *vice-présidents* : MM. Paul Meyer et Gilliéron; *secrétaire général* : M. Rousselot; *secrétaires adjoints* : MM. Pepouey et Salmon ; *administrateur* : M. Psichari; *trésorier* : M. Deseilligny; *bibliothécaires-archivistes* : MM. Sudre et J. Passy; *comité de direction scientifique et de publication* : MM. P. Meyer, A. Thomas, Gilliéron, Morel-Fatio; *conseil général* (outre les membres ci-dessus nommés) : MM. d'Abbadie, d'Arbois de Jubainville, Brunot, Clédat, Colin, Condamin, Deloche, Dottin, L. Gautier, Haillant, L. Havet, Joret, Liétart, Longnon, Loth, P. Passy, E. Picot, Rosapelly.

recommandons chaudement cette scientifique et nationale entreprise à tous nos lecteurs. Les souscriptions et communications doivent être adressées à M. l'abbé Rousselot, 11, rue Littré.

— Il vient de se fonder à Paris une nouvelle Société, sur laquelle nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs. Nous détachons des Statuts les art. 1 et 8, qui font suffisamment connaître l'objet en vue duquel elle a été fondée et les moyens qu'elle se propose d'employer.

Art. 1. Il est créé une Société d'*histoire littéraire de la France*, destinée à fournir aux personnes qui s'intéressent à l'histoire de la France littéraire les moyens de se réunir, d'échanger leurs idées, de profiter en commun des recherches individuelles, d'unir leurs efforts et de grouper leurs travaux.

Art. 8. La Société se propose de publier une *Revue périodique*, des mémoires et des ouvrages intéressant l'histoire de la littérature française, et d'aider, dans la mesure de ces moyens, au développement de ces études.

La cotisation des membres de la Société est fixée à 20 francs, moyennant quoi ils recevront la *Revue*. Les adhésions doivent être adressées à M. Brunot, secrétaire, 23, rue Madame. Le bureau se compose de MM. G. Boissier, président; Petit de Julleville et Dezeimeris, vice-présidents; Brunot, secrétaire; P. Bonnefon, secrétaire-adjoint; A. Colin, trésorier. Parmi les membres du Conseil d'administration, nous relevons les noms de MM. Chuquet, Claretie, Doumic, Faguet, Larroumet, Lavisse, J. Lemaître, G. Monod, P. de Nolhac, G. Paris, É. Picot, Tamizey de Larroque; parmi les premiers adhérents, ceux de MM. Bédier, Beljame, Bourciez, Chatelain, Constans, Dejob, Delboulle, L. Delisle, Gasté, Gazier, L. Halévy, Hauréau, Jeanroy, Joret, E. Langlois, Ch.-V. Langlois, Lanusse, Marty-Laveaux, A. de Montaiglon, Morel-Fatio, Novati, J. Pichon, G. Raynaud, Reinach, Rigal, H. de Rothschild, Sudre, Vapereau. Inutile de dire que nous souhaitons le meilleur succès à la nouvelle Société, qui vient combler une lacune bien souvent déplorée. Le premier numéro de la *Revue d'histoire littéraire de la France* paraîtra en janvier 1894.

— La Société des anciens textes français vient de mettre en distribution deux volumes attribués à l'exercice 1893 : le tome VIII d'Eustache Deschamps, par M. G. Raynaud; et le vocabulaire des *Miracles de Nostre Dame*, par M. Bonnardot. Ce vocabulaire forme le tome VIII de la publication des Miracles faite par MM. G. Paris et U. Robert. L'exercice 1893 sera prochainement complété par le roman de *Guillaume de Dole* depuis si longtemps annoncé. — La même société se propose de mettre prochainement sous presse une édition des poésies de Guillaume Alexis, par MM. É. Picot et A. Piaget.

— Nous avons dit un mot ci-dessus (p. 329) des *per nozze* qui ont été imprimés en Italie à l'occasion du mariage de mademoiselle Mathilde d'Ancona avec M. E. Cassin. Voici celles de ces charmantes publications qui nous paraissent mériter spécialement d'être désignées à nos lecteurs : I. Sanesi, *Sonetti inediti di Messer Francesco Accolti d'Arezzo* (onze sonnets du célèbre jurisconsulte du XVe siècle); — I. del Lungo, *Un vecchione fiorentino del* XV.

XIII (curieuse page extraite de la *Cronica domestica* de Donato Velluti, dont M. del Lungo prépare la publication d'après le ms. autographe); — P. Rajna, *Pulzella Gaia, cantare cavalleresco* (poème inédit sur un thème analogue à ceux de *Graelent* et de *Lanval*; M. Rajna, qui ne donne ici que le texte, nous en promet une édition copieusement illustrée) ; — D. Buonamici et S. Morpurgo, *El governo de famiglia e le malitie delle donne* (ce sont deux poèmes originairement distincts, l'un imité de la célèbre épître à Raimond de Saint-Ambroise attribuée à saint Bernard, l'autre sur un thème bien connu ; ils ont été indûment réunis à une époque déjà ancienne; l'auteur des *Malitie delle donne*, qui vivait à la fin du XVe siècle et est peut-être aussi celui du *Governo de famiglia*, avait également composé les *Malitie delle arti*, dont il y a plusieurs éditions; tout cela est exposé dans la sobre et savante notice jointe par M. Morpurgo à cette édition faite sur divers imprimés anciens); — P. Novati, *Libro memoriale dei figli di M. Lapo da Castiglionchio* (1382, avec une charmante préface et de savantes notes) ; — F. Torraca, *Fatti e scritti di Ugolino Buzzola* (nouveaux renseignements sur ce Faentin, dont Dante a parlé dans le *De vulg. el.*, et qui avait composé un traité sur les diverses manières de saluer fort admiré de Francesco da Barberino); — M. Menghini, *Un capitolo sulla virtù delle frutta* (petit poème inédit du XVe s.) ; — O. Bacci, *Lettere inedite di Marco Parenti, setaiuolo fiorentino del secolo XV* (extrait d'une riche correspondance dont on n'a imprimé jusqu'ici que quelques échantillons et qui mériterait certainement d'être publiée tout entière); — G. Pitré, *Dubbi e indovinelli siciliani*; — G. Mazzatinti, *Costituzioni dei Disciplinati di S. Andrea di Perugia* (texte de 1374, intéressant pour la langue) ; — M. Barbi, *Antonio Manetti e la novella del Grasso legnaiuolo* (Manetti, s'il est probablement l'auteur de la *Vie de Brunelleschi*, n'est pas celui de cette célèbre nouvelle dont on a une copie de sa main ; elle paraît être sortie d'une collaboration dans laquelle Feo Belcari eut la principale part, et a été plusieurs fois retouchée et amplifiée).

— Nous avons reçu le premier fascicule de l'*Altfranzösische Grammatik* que publie M. Suchier (Halle, Niemeyer, in-8°, 88 p.). Il comprend l'étude des voyelles accentuées de la « Schriftsprache » ; les variations dialectales seront étudiées à part. L'ouvrage est, on le voit, conçu sur un plan à la fois très clair et très compréhensif; il formera sans doute plus d'un volume. Ce que nous en avons lu justifie pleinement tout ce qu'on pouvait attendre d'un philologue de la valeur de M. Suchier : nous en reparlerons à loisir.

— Au troisième congrès des philologues scandinaves, tenu à Stockholm en 1886, M. J. Storm avait fait une communication sur la *diphtongaison dans les langues romanes*, qui vient seulement d'être imprimée, après avoir été remaniée par l'auteur, dans l'appendice des Actes du quatrième congrès, tenu à Copenhague en 1892. Le savant phonétiste de Christiania attribue la diphtongaison de *e* en *ie*, *o* en *uo*, qu'il croit (et nous sommes de son avis) originairement commune à toutes les langues romanes, comme une conséquence de la réduction de *ē*, *ī* à *e*, de *ō*, *ū* à *o*, jointe à l'égalisation de

la quantité entre *e*, *o* et *ē*, *ō*, les quatre voyelles étant devenues longues du moment qu'elles portaient l'accent. Le latin ayant en lui, comme plusieurs autres langues (M. Storm cite particulièrement un dialecte norvégien qui offre des phénomènes tout à fait analogues), une tendance à prononcer les voyelles longues comme des diphtongues, de telle façon qu'elles finissent autrement qu'elles ne commencent, cette tendance s'est développée par le besoin de distinguer les anciens *e*, *o* des nouveaux, et elle a abouti à la formation, d'abord de voyelles doubles *ee*, *oo*, puis des diphtongues *ie*, *uo*, dont l'accentuation a peut-être été à l'origine descendante, mais qui a fini (non point partout) par devenir ascendante, après avoir passé par une longue période d'accentuation « flottante ». Bornée dans la plupart des langues à *é*, *ó* toniques libres, elle a atteint dans d'autres *é*, *ó* entravés, et en français (et ailleurs) elle a encore agi sur l'*e*, *o* nouveaux, les changeant en *ei*, *ou* (devenus plus tard *oi*, *eu*). On retrouvera ces idées, que nous nous bornons ici à exposer, dans l'*Englische Philologie* de l'auteur. Elles ont le grand mérite d'être fondées sur l'observation directe et attentive des phénomènes vivants du langage.

— Au quatrième congrès des philologues scandinaves, tenu à Copenhague en juin 1892, M. J. Vising a fait une intéressante communication (imprimée en suédois à Copenhague dans les actes du Congrès) sur le latin vulgaire. Il a eu surtout pour but de répondre à M. K. Sittl, qui, dans différents écrits, en dernier lieu dans le *Jahresbericht* de Bursian (1891), a nié que les textes de l'époque classique, grammaires, ouvrages et inscriptions, nous aient rien conservé du latin vulgaire (voy. là-dessus M. Miodonski, dans le t. VIII, p. 146, de l'*Archiv für lateinische Lexikographie*). M. Vising montre que c'est se faire une idée fausse du latin vulgaire que de s'imaginer qu'il dût présenter des formes très différentes du latin littéraire, et que c'est cette idée fausse qui, en amenant une déception chez les philologues qui ont examiné en s'en inspirant les textes en question, leur a fait nier qu'ils continssent du latin vulgaire. Il fait voir que, des grandes altérations du latin qu'on trouve dans les langues romanes, les unes par leur nature (accent, quantité, etc.) ne se prêtaient pas à être notées dans les textes, les autres sont postérieures à l'époque à laquelle remontent ces textes, et que notamment les différences dialectales (que le même K. Sittl avait jadis infructueusement essayé de constater) étaient très faibles à cette époque. Malgré cela, ces textes sont loin d'être aussi stériles qu'on le dit, et il en donne quelques preuves que tout romaniste pourrait multiplier. Il ne faut surtout pas oublier que la forme qu'on peut appeler vulgaire et qui était destinée à triompher n'a jamais remplacé brusquement la forme classique correspondante, qu'elle a longtemps vécu à côté d'elle, que ceux qui l'employaient connaissaient aussi l'autre et préféraient naturellement celle-ci quand ils écrivaient : tout homme qui écrit est un lettré (même les *graffiti* de Pompéi sont l'œuvre de demi-savants), il a forcément appris l'orthographe et la grammaire en même temps que l'écriture, et il ne les viole outrageusement que quand elles se sont par trop

éloignées de la langue vivante (comme en français moderne), ce qui n'était pas le cas en latin. Au reste, la question du latin vulgaire est à reprendre d'ensemble, après les travaux de ces dernières années; les quelques pages de M. Vising formeront une bonne contribution à cette attrayante et difficile étude.

— A ce même congrès, M. P. A. Geijer a fait une intéressante lecture sur *les noms de plantes en français,* sur lesquels il prépare un travail étendu. L'auteur parle d'abord des noms traditionnellement conservés, d'origine celtique, latine, germanique, puis passe en revue les différents procédés employés par la langue française pour dénommer des plantes ou des variétés qui n'avaient pas de nom traditionnel. Il mentionne en dernier lieu les emprunts aux langues étrangères et nous donne l'étymologie du mot *rutabaga* (*brassica esculenta*), « chou de Suède, navet de Suède », que Littré n'explique pas. Le nom suédois de cette plante est *rofvor*, mais la langue populaire la désigne sous le nom de *rotabaggar*; ce nom paraît avoir été transporté avec la plante elle-même en Angleterre d'abord et de là en France.

— Dans les *Analecta Graeciensia* offerts par l'Université de Graz au congrès des philologues allemands et autrichiens tenu à Vienne au mois de juin, M. Schuchardt a inséré une jolie étude intitulée : *Der mehrzielige Frage- und Relativsatz* (tirage à part, chez l'auteur, Graz, 28 p. in-8°). Il s'agit de phrases dans lesquelles une double question, directe ou indirecte, est contenue, comme dans l'allemand : *Wann reitest du wohin?* L'auteur recherche cette construction dans les nombreuses langues qui lui sont familières. Elle est rare en roman: pour le français, il n'en a pas trouvé d'exemples; je crois cependant qu'on pourrait en découvrir qui ne seraient peut-être pas des latinismes, au moins sous la forme exclamative. Il ne serait pas impossible, il me semble, de dire, en supprimant *et* dans la phrase connue de Racine : *Quel père je quitterais pour quelle mère!* Mais si cette forme a été employée, ç'a été, à coup sûr, très exceptionnellement. L'auteur a fait précéder cette étude de quelques réflexions intéressantes sur ce qui constitue réellement le génie des langues, ce qu'il appelle « la langue intérieure » par opposition à « la langue extérieure ».

— La première partie du t. II de la *Grammatik der romanischen Sprachen* de M. Meyer-Lübke vient d'être mise en vente; la seconde partie paraîtra sans doute au mois de janvier. La traduction française de ce volume est confiée à deux jeunes romanistes belges que nos lecteurs connaissent, MM. Auguste et Georges Doutrepont.

— Dans les nos de mai, juin, juillet et août du *Journal des savants*, G. Paris a publié, à propos du livre de M. A. Fioravanti, *Il Saladino nelle leggende francesi ed italiane*, une étude étendue sur la légende de Saladin (elle a paru à part, in-4°, à la librairie Bouillon). Il faut y joindre l'édition d'un petit poème latin sur Saladin donnée par le même dans le n° de mai de la *Rome de l'Orient latin*.

— Dans le n° de novembre-décembre de la *Revue historique* (p. 225-260) a

— Nous avons reçu de M. Hartwell Jones les observations suivantes :

L'écrivain de l'article paru dans *Romania* d'avril 1893 est complètement dans l'erreur lorsqu'il croit que je suis responsable pour la publication des Morceaux choisis tirés des Manuscrits de Hengwrt par Williams. — Voici ce qu'il en est. — A la mort du chanoine Williams, la traduction, qui était incomplète, fut confiée à un célèbre savant gallois; mais bientôt, se trouvant incapable de faire cet ouvrage, il me pria de le faire pour lui. Ainsi donc, on voit après cela que les critiques de G. P. vont tout à fait au delà du point. Premièrement, il écrit : « M. Hartwell Jones, qui est responsable de cette partie de la tâche. » Eh bien, il n'y a aucune raison d'être pour cette assertion. Ce qui m'a été confié, c'est la traduction seulement, et elle devait être terminée dans l'espace de six mois.

2°. Il est évident qu'avec si peu de temps à ma disposition, je ne pouvais jamais essayer d'entreprendre une étude philologique des différentes parties de l'ouvrage.

D'ailleurs, toute responsabilité, excepté pour ce qui regarde la traduction, a été rejetée dans la préface.

3°. Ensuite, trouvant parfois impossible de déchiffrer le texte gallois, j'ai voulu consulter les manuscrits de Peniarth : tout ce que j'ai pu obtenir, ç'a été la permission d'y jeter un coup d'œil pendant deux jours seulement.

4°. Le texte gallois tout entier, sauf les trois dernières pages de la fin (qui ont été imprimées par M. Phillimore), avait été mis sous presse, et de fait imprimé avant la mort du chanoine Williams.

5°. Les notes sur le texte ont été insérées à la suggestion d'un savant célèbre gallois qui a cru que, pour me justifier, je devais expliquer le sens qu'on avait adopté pour les passages altérés. Les explications qui précèdent ont été insérées avec le consentement des éditeurs, et cela pour simplement servir de guide aux recherches futures.

Vu l'altération du texte dans l'ouvrage entier, il m'aurait été complètement impossible d'en entreprendre la publication, et comme j'ai écarté aussi clairement que possible toute idée de publication, les remarques de M. G. P. à mon égard sont manifestement injustes.

On pourrait ainsi résumer sa critique :

1°. Partant d'une idée fausse, il attaque un ouvrage que je n'ai jamais entrepris et que je n'aurais jamais voulu entreprendre.

2°. Il n'a pas discerné le travail que j'ai réellement fait, c'est-à-dire la traduction de la VIe partie, la seule chose que l'on m'ait demandé de faire, et qui, je peux le dire, a mérité l'approbation des savants gallois, bien capables de juger de sa valeur.

G. Hartwell Jones.

Cette réponse, comme on le voit, n'est guère moins confuse que la publication même dont j'ai rendu compte. J'ai dit que M. H. J. était responsable de la partie de cette publication qui n'était pas de M. Williams, et je le maintiens, car, quoi qu'il en dise, il n'a nullement rejeté cette responsabilité dans sa préface. Au reste, il ne désavoue pas dans sa réponse les notes que j'ai critiquées, et il importe peu qu'elles aient été faites « à la suggestion d'un savant célèbre gallois » et « insérées avec le consentement des éditeurs ». Elles sont bien de M. H. J., ou du moins je n'avais et n'ai aucune raison de les attribuer à un autre. Au reste, la question personnelle est ici de peu d'importance; j'ai voulu faire connaître à nos lecteurs la valeur d'une publication qui pouvait les intéresser, et M. H. J. lui-même ne dit pas que mon appréciation soit mal fondée. C'est le point essentiel. G. P.

— Livres annoncés sommairement :

Phonologie détaillée d'un patois wallon, contributi
moderne, par Paul Marchot, Paris, Bouillon,
— Nous avons ici la refonte complète et extrême
sur le patois de Saint-Hubert que M. Marchot a
de philologie française (IV, 190-201) ; c'est deven
riche en observations, et où l'on remarquera no
propositions étymologiques, ordinairement judic
unes intéressent le français même ou le roman
n'est ni très commode ni très justifié, et on peu
négligences (impossible, par exemple, de compre
tulé *Exceptions*, où les rubriques disent le contra
dire) ; mais en général il fait preuve d'attention
petit livre formera vraiment une contributio
wallon moderne.

Ernesto Monaci. *Sull' antichissima cantilena giullare
Croce*, xv, 6. Roma, 1892, in-8°, 15 p. (extrait de
demia dei Lincei, mai 1892). — M. Monaci a rais
sur cette petite pièce, fort obscure et assurémen
mais qui est l'œuvre d'un jongleur toscan du xi
scrite avant la fin de ce siècle (on en a donné deu
phiques). Il en améliore en beaucoup d'endroits le t
gnalons notamment *nutiaresco* fort bien expliqué co
mais qui est à mon avis non pas nuptiale+ish(
de nuptia avec le double suffixe *-ar-isc* récem
bler, voy. ci-dessus, p. 340). Il en fixe la date av
que le *vescovo volterrano* du v. 24, désigné seulemen
nom doit avoir trois syllabes et rimer en *ano*, ne
évêque de Volterra de 1150 à 1171. Mais il n'ar
blable que le pape dont l'éloge enthousiaste re
trouvent ces vers fût Calliste II (1124) : qu'un
un pape mort depuis trente ou quarante ans, c
ne croira pas, malgré tout ce qu'ont d'ingénieux
sur le *paradis deuiano* (province de Vienne), *lornar*
en question doit être un contemporain de Ga
imprime *Se mi da'* pour *semida*, mais il me parai
Se mi dà et de supposer que le jongleur attend
vient de louer). Quant au *vescovo grimaldesco*, j'
le même Galgano. La première strophe pourrai
étrangère aux deux autres. — Au v. 5 *ne fisola*
faille interpréter *fisolaco* par *Physiologus* (on sait
constamment au moyen âge pour un nom d'aute
devenu successivement *filosafo*, *fisolafo*, *fisolaco*. —

Ernesto MONACI. *Sull' alba bilingue del cod. Vat. Reg.* 1462. Roma, 1892, in-8°, 15 p. (extrait des *Rendiconti della R. Academia dei Lincei*, juin 1892). — M. Monaci essaie très savamment et très ingénieusement de prouver que le refrain « vulgaire » de la chanson d'aube latine sur lequel on s'est tant exercé n'est pas provençal, mais ladin, que *vigil* ou *bigil* n'y est pas un adjectif, mais désigne le *Vigil-Joch* près de Meran, et que *Tenebras* est sans doute aussi le nom (jusqu'à présent non retrouvé) d'une montagne voisine. La langue d'ailleurs confirmerait cette explication : *y* serait le surselvan *i* = ille et illi ; en ladin *mar* est masculin, humidum et sol survivent ; *mira* veut dire « voilà » et *clar* « lumière », *part* « du côté de » s'emploie sans un *de* qui le relie au mot qui en dépend, post devient *po*. En sorte que les deux vers : *Lalba part umet mar atra sol, Po y pasa bigil miraclar tenebras* signifient dans le plus pur ladin du monde : « L'aube du côté de la mer humide attire le soleil ; après qu'elle passe Vigil, voilà lumière [sur] Tenebras. » C'est une observation de météorologie locale d'une remarquable précision (sauf la mention de la mer qui surprend un peu ; mais M. M. nous prouve que c'est à tort). Je doute que mon savant ami convertisse à son opinion beaucoup plus de lecteurs que ceux qui l'ont précédé dans les divers essais d'interpréter ce texte, où il n'y a qu'une chose claire, c'est que *L'alba part* est le fr. *L'aube pert*, le prov. *L'alba par*, début de tant de refrains d'aube. Mais ce qui est intéressant dans le mémoire de M. M., ce sont les preuves de l'activité littéraire de la région lombardo-frioulane aux VIIIe, IXe et Xe siècles. C'est à cette région aussi que M. M. rapporte (il en donnera prochainement les raisons) les gloses de Cassel, et la pièce 81 des *Carmina Burana*, où l'on avait vu du provençal mêlé de français. — G. P.

Livres provençaux rassemblés pendant quelques années d'étude et offerts à la bibliothèque de l'Université d'Upsala par Carl WAHLUND. Upsala, impr. de l'Université, mai 1892, très petit format. — On connaît le catalogue, unique en son genre, que M. Wahlund a dressé de ses ouvrages de philologie romane *afin qu'on pût plus commodément les lui emprunter* (voy. *Rom.*, XIX, 369). Cette fois il imprime avec la plus exquise élégance, à 75 exemplaires seulement, le catalogue des livres provençaux qu'il a rassemblés et dont il a fait don à la bibliothèque de l'université d'Upsal. Ce catalogue comprend 224 numéros ; le titre de chacun d'eux, reproduit approximativement d'après l'original, occupe un recto ; au verso se trouvent les indications du format, du nombre des pages et du prix. Il y a plaisir à feuilleter ce charmant volume, et çà et là les provençalistes feront connaissance avec des ouvrages dont la plupart ignoraient sans doute l'existence, par exemple des dissertations suédoises. Quant aux étudiants en provençal de l'université d'Upsal, ils devront à leur généreux professeur un instrument de travail que ne possèdent assurément pas bien des universités beaucoup plus voisines de la Provence. Il faut cependant avertir les bibliographes que M. W. a, en certains cas, créé des titres qui n'existent pas et converti en tirages à part de simples coupures de revues.

***Réceptaire français** du XIVe siècle*, d'après un
J. CAMUS, in-8°, 15 p. (extrait du *Bulletin de l*
la Côte-d'Or, n° 11). — Ce petit recueil de re
ms. de Turin L, V, 17 ; il ne manque pas d'in
pour l'histoire de la médecine. M. Camus l'a p
quelques bonnes remarques. « Le manuscrit, dit
à déchiffrer ; aussi ai-je cru devoir faire suivre
quelques vocables dont la lecture ne m'a pas do
Je n'ai pu restituer ces mots ; voici quelques ob
sages : 4 *dont on peut homme garir et saulver se*
morir, l. *aterminés* (voy. Godefroy, s. v.) ; — 7
terre : la premiere est en prieres, la seconde en pare
pierres (c'est la formule bien connue *in herbis, v*
nez li acointe, l. *li acource* (?) ; — 25 et 300 *y ce*, l.
— 76 *li*, l. *l'i* ; — 124 *canvre*, l. *tanvre* (mince)
l. *d'airaule* (d'érable) ; — 273 *danc une*, l. *d'aucun*
éd. *uns du vellous*, mais il faut lire *uns durellons*
la ou nature domine qu'elle en ait (de la barbe
peut-être plutôt *denie* ou *denoie* ; — 348 *en pertu*

Notice sur un ms. d'Orléans contenant d'anciens m
français, par Paul MEYER (tiré des *Notices*
t. XXXIV, 2e partie). Paris, Imp. nat., librairie
30 pages et une héliogravure. — Ces précieux
trois miracles distincts, sont d'une écriture du x
normande ; mais le texte paraît être continental
est affectus, cela les assignerait au sud-ouest
remarquera une curieuse description du marché
Jérusalem, que l'éditeur rapproche d'autres anal
céder sa publication de renseignements sur les dif
de la Vierge, de recherches sur les sources de ce
l'a accompagnée d'un glossaire riche en indication

Notice sur le recueil de miracles de la Vierge renferm
818, par Paul MEYER (tiré des *Notices et extraits*
2e partie). Paris, Imp. nat., libr. Klincksieck,
P. Meyer prouve d'abord que les pièces de ce ms.
d'origine française ont été composées dans la r
ensuite les trois miracles, appartenant à ce grou
trois imprimés en fragments dans la notice précéd
Enfin il donne les rubriques et les débuts des 26
sont dans ce ms., et qui forment « le document
possédions du langage lyonnais au XIIIe siècle ».

Theophilo Braga e la sua obra, por Teixeira BASTO
in-12, IX-508 p. — M. Braga a écrit une centa
posé des poèmes, des contes, des œuvres ph

sociologiques, politiques; il est en Portugal le représentant du positivisme et le chef des républicains; le livre enthousiaste de M. T. Bastos éclaire sous tous ses aspects l'activité multiple et vraiment prodigieuse du « plus grand remueur d'idées du Portugal contemporain ». Mais nous ne mentionnerions pas ce livre, malgré le vif intérêt avec lequel nous l'avons lu, si M. Braga n'était en même temps, comme on sait, l'historien de la littérature portugaise. Son œuvre inégale, disproportionnée, contradictoire en bien des pages (suivant que l'auteur a passé de l'école de Hegel à celle de Comte, ou qu'il s'est exalté pour les Germains, les Arabes ou les Touraniens), est en tout cas une mine de faits prodigieusement riche et aussi une mine d'idées qui, pour n'être pas toujours bien approfondies et bien sévèrement contrôlées, n'en sont pas moins fort souvent originales et quelquefois remarquablement justes et fécondes. Comme philologue, Th. Braga ne mérite pas pour son *Concioneiro vaticano*, travail fait précipitamment, toute l'admiration que lui accorde son biographe. Comme folkloriste, il s'est acquis les plus grands titres à la reconnaissance des savants et de son peuple par ses belles publications de chants et de contes. Th. Braga est né à Ponta Delgada (île de Saint-Miguel, Açores) le 24 février 1843; il a publié à quinze ans son premier volume (des poésies) et ne s'est pas arrêté depuis. Une bibliographie de ses œuvres et des appréciations dont elles ont été l'objet termine le volume. On y voit avec grand plaisir que Th. Braga prépare une édition nouvelle, complètement refondue, de sa grande *Histoire de la littérature portugaise*.

Die istrianischen Mundarten. Von Dr. Anton Ive. Wien, Verlag des Verfassers, 1893, in-8°, 42 p. — M. Ive poursuit ici le cours de ses précieux travaux sur le roman de l'Istrie. Ce fascicule contient le vocalisme du parler de Rovigno, comparé constamment à ceux de Pirano, Valle, Dignano, Gallesano, Fasana, Sissano et Pola, et rapproché quand il y a lieu du vénitien et du ladin. C'est une étude faite véritablement avec beaucoup de soin et qui sera très utile aux romanistes quand elle sera terminée; l'auteur nous annonce que la suite, consacrée au consonantisme et à la morphologie, ne tardera pas à paraître.

Glossaires et lexicographes genevois, par Eugène Ritter. Genève, Georg, 1893, in-8°, 19 p. (extrait du *Bulletin de l'Institut genevois*, t. xxii). — Dans cet intéressant discours et dans les appendices qui l'accompagnent, M. R. donne une courte description du plus ancien dictionnaire latin-français imprimé, qui le fut à Genève en 1487, et dont la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris possède le seul exemplaire connu, — des détails sur l'impression à Genève, en 1680, du dictionnaire de Richelet, — et surtout sur le dictionnaire français-italien de Pierre Canal, publié à Genève en 1598, — et communique une liste d'additions au *Glossaire genevois* de J. Humbert, dont il avait eu le projet, malheureusement abandonné, de donner une nouvelle édition.

Manuale della letteratura italiana, compilato dai Professori Al. d'Ancona e

p. 58, attribue-t-il au *Pamphilus* quatre vers du *Concilium Romaricimontis*?). Il faut cependant noter la preuve, tirée de pièces d'archives, que le Guido delle Colonne qui a mis en latin Benoit de Sainte-More était bien juge à Messine de 1257 à 1280 au moins, et qu'il doit être identifié, contrairement à l'opinion de M. Gorra, avec le poète lyrique du même nom.

Premier essai. Petite grammaire du dialecte valdotain avec traduction française [par l'abbé J.-B. CERLOGNE]. Front Canavese, impr. J.-B. Cerlogne, 1893. In-12, 103 pages. — M. l'abbé Cerlogne, curé de Champ-de-Praz, dans le val d'Aoste, aime son patois et ne néglige aucun soin pour le faire connaître. Il ambitionne même de lui donner une littérature. Ses poésies, publiées à divers intervalles et réimprimées récemment en un volume (*Poésies en dialecte valdotain* par l'abbé J.-B. Cerlogne, Aoste, impr. L. Mensio, 1889, in-8, 158 pages), constituent, à part leur mérite littéraire que nous n'avons pas à apprécier, un véritable *testo di lingua* d'autant plus facile à utiliser qu'une traduction française est placée en regard du texte. Il a publié aussi des almanachs populaires en patois (*Jan-Pouro, armanaque di velladzo pe l'an bisestil 1892*, Barbania, impr. J.-B. Cerlogne, 1892; *Armanaque di velladzo avec les foires de la vallée*, 1893), et voici qu'il nous donne sous un titre modeste une courte et utile grammaire du dialecte valdotain. M. l'abbé C. est son propre éditeur et même son imprimeur : cette circonstance doit nous rendre indulgents pour les fautes typographiques qui abondent dans la *Petite grammaire* et qui ne sont pas toutes relevées à l'*errata*. Cette grammaire n'est pas et ne prétend pas être un travail d'érudition linguistique. Cependant elle indique avec assez de clarté la prononciation, en tenant compte des variétés locales, et elle fournit des séries de paradigmes qui paraissent complètes. L'auteur, qui n'est plus jeune, signale çà et là des modifications qui se sont produites dans son patois depuis un demi-siècle. Il ne faut pas perdre de vue, afin de rendre justice à M. l'abbé Cerlogne, qu'avant lui les philologues n'avaient guère, pour se rendre compte du patois valdotain, qu'un petit nombre de spécimens imprimés dans la *Raccolta di dialetti italiani* de Zuccagni-Orlandini (Florence, 1864), p. 32 et suiv., et dans le recueil de Papanti *I parlari italiani in Certaldo*, p. 490. — P. M.

Sernin SANTY. *La Comtesse de Die*. Sa vie, ses œuvres complètes, les fêtes données en son honneur, avec tous les documents. Introduction par Paul MARIÉTON. Paris, A. Picard, 1893. In-8°, XVIII-146 pages. — Cet ouvrage a été composé, comme l'indique le titre, en souvenir des fêtes célébrées à Die, en août 1888, à propos de l'inauguration d'un buste de la fabuleuse comtesse. On y trouvera tous les discours, toutes les poésies qui virent le jour à cette occasion. En ce qui concerne la comtesse de Die elle-même, nous avons, dans ce volume, un résumé assez exact et passablement au courant de ce qu'on a écrit pour concilier ou expliquer les deux biographies de cette poétesse et les témoignages de Francesco da Barberino. L'auteur, qui, du reste, se borne au rôle modeste de rapporteur, dit avec raison, en

présence des contradictions qui surgissent de toutes parts, que l'histoire, le nom, le titre de son héroïne sont encore une énigme. Les poésies sont réimprimées d'après les éditions, ce qui implique des variations considérables de système, et accompagnées de traductions où l'on trouverait bien à reprendre. En somme, travail d'amateur, fait consciencieusement, mais où il ne faut rien chercher de neuf.

Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du XIVe siècle, publiés et annotés pour la Société historique de Gascogne, par Ed. Forestié. Deuxième partie. Paris, Champion; Auch, L. Cocharaux, 1893. In-8°, 285 pages. — Nous avons rendu compte du premier volume de cette intéressante publication (*Romania*, XX, 170); nous nous bornons actuellement a annoncer la seconde partie qui vient de paraître, ayant l'intention de consacrer aux *Livres des frères Bonis* un second compte rendu, lorsque la troisième partie, qui renfermera la fin du texte, le glossaire et la table, aura paru.

Les couplets similaires dans la vieille épopée française, par Alfred Nordfelt. Stokholm, 1893, in-4°, 18 p. — M. Nordfelt, dont nous avons annoncé l'an dernier l'intéressante étude sur l'antiquité des laisses monorimes terminées par un petit vers, s'attaque ici à un autre point de la technique des chansons de geste, celui des « couplets similaires ». On a déjà beaucoup discuté cette question compliquée, et l'auteur n'a pas connu tout ce qu'on a écrit avant lui (il s'est aperçu après coup que M. Gröber avait donné une explication fort semblable à la sienne). Il établit d'abord que les laisses *entièrement* similaires, comme *Rol.* XLV et XLVII, sont extrêmement rares; pour les laisses partiellement similaires, il y voit un procédé des copistes, qui ont amplifié de simples « recommencements » au début d'une laisse, ou de simples « anticipations » à la fin d'une autre. Il donne de ce procédé des exemples qui paraissent frappants, notamment dans les *Enfances Vivien*, où la rédaction la plus récente remplace par plusieurs vers répétés (avec changement de rime) un vers de résumé de la rédaction la plus ancienne. Toutefois, quand on voit les laisses similaires, fréquentes dans les anciennes chansons (notamment dans le *Roland*), devenir de plus en plus rares avec le temps, on ne peut les regarder que comme très exceptionnellement dues à l'intervention des copistes. On peut, avec plus de vraisemblance, les attribuer souvent aux chanteurs, mais, dès lors, elles apparaissent comme un procédé qu'on employait pour plaire aux auditeurs; et qui empêche alors de croire que les premiers auteurs en ont eux-mêmes fait usage? C'est une question complexe, mais à l'étude de laquelle les observations précises de M. N. apportent une contribution qui n'est certainement pas à négliger.

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON.

TABLE DES MATIÈRES

E. PHILIPON. Les parlers du Forez cis-ligérien aux XIIIe et XIVe siècles. 1
A. JEANROY. Trois dits d'amour du XIIIe siècle 45
R.-J. CUERVO. Las segundas personas de plural en la conjugacion castellana 71
P. MEYER. Les manuscrits de Bertrand Boysset (*fin*) 87
W. CLOETTA. Le mystère de l'*Époux* 177
A. PIAGET. Simon Greban et Jacques Milet 230
É. PICOT et A. PIAGET. Une supercherie d'Antoine Vérard 244
G. PARIS. La *Chanson d'Antioche* provençale et la *Gran Conquista de Ultramar* (*fin*) 345
L. GAUCHAT. Les poésies provençales conservées par des chansonniers français 364
Cte E. CAIS DE PIERLAS et P. MEYER. Mémoire provençal présenté, en 1398, au comte de Savoie, par les Grimaldi de Beuil 405
A. PIAGET. Jean de Garencières 422
A. MOREL-FATIO. Notes de lexicologie espagnole 482
A. THOMAS. Les noms de rivières et la déclinaison féminine d'origine germanique. 489
H.-L.-D. WARD. Lailoken (or Merlin Silvester) 504

MÉLANGES.

Une charte de Gace Brulé (P. Guilhiermoz) 127
Les premiers vers de Charles d'Orléans (A. Thomas) 128
Le latin -itor et le prov. -*eire* (A. Thomas) 261
Buissé, boissié, bouyssé, boissé (A. Delboulle) 264
Fragment d'un miracle de sainte Madeleine (G. Doncieux) 265
Chrétien de Troyes et l'auteur de l'*Ovide moralisé* (A. Thomas) 271
Le jeu des cent drutz (É. Picot) 273
Sur Guillaume de Machaut (A. M.-F.) 275
Jean de Hesdin (B. Hauréau) 276
Complément de l'oraison d'Arnoul Greban à la Vierge (É. Picot) 281
D'un comparatif gallo-roman et d'une prétendue peuplade barbare (A. Thomas) 527

La laisse 144[1] du *Roland* (A. Salmon) 529
Revision des Études sur le Poème du Cid (J. Cornu)..... 531
Sur l'origine du poème *De Phyllide et Flora* (G. Huet)..... 536
La chanson composée à Acre en juin 1250 (G. P.)..... 541
***Entrecor* (*puin, helt*)** (A. Salmon)..... 547
Bédane (G. P.)..... 549
Marmot, marmeau (A. Bos)..... 550
J. Molinet auteur du *Mystère de S. Quentin* (E. Langlois)..... 552
Coquilles lexicographiques (Ad. Hatzfeld, A. Thomas)..... 553

COMPTES RENDUS.

Becker, Jean Lemaire (Ch.-M. Des Granges)..... 136
Bédier, Le fabliau de *Richeut* (G. P.)..... 136
Bédier, De Nicolao Museto (gallice Colin Muset) (G. P.)..... 285
Beljame, La prononciation du nom de Law (G. P.)..... 157
Bertran de Born, hgg. von Stimming (A. Thomas)..... 590
Bonnardot, Trois textes en patois de Metz (G. P.)..... 147
Constans, Notes pour servir au classement des mss. du roman de *Troie* (G. P.)..... 146
Cornu, Études sur le poème du Cid (G. P.)..... 153
Couraye du Parc, Chants populaires de la Basse-Normandie (G. P.). 138
Devaux, Essai sur la langue du Dauphiné septentrional au moyen âge (P. M.)..... 594
Edelfelt (Annie), Mots français et suédois..... 569
Études romanes dédiées à Gaston Paris (G. P.)..... 134
Flach, Le compagnonnage dans les chansons de geste (G. P.)..... 145
Gilliéron, Remarques sur la vitalité phonétique des patois (G. P.)... 155
Goldstaub und Wendriner, Ein tosco-venezianischer *Bestiarius* (E.-G. Parodi)..... 300
Golther, Geschichte der deutschen Litteratur, I (G. P.)..... 164
Grand, Proclamation d'un héraut en dialecte montpelliérais (G. P.).. 145
Havet, L's latin caduc (G. P.)..... 148
Huet, Remarques sur les rédactions diverses d'une chanson du XIIIe siècle (G. P.),..... 136
Jeanroy, Une pièce artésienne du XIIIe siècle (G. P.)..... 140
Jones, voy. Williams.
Joret, La légende de la rose au moyen âge (G. P.)..... 147
Lair, Étude sur la vie et la mort de Guillaume Longue-Épée (G. P.). 576
Langlois, Quelques dissertations inédites de Claude Fauchet (G. P.). 141
Lanusse, De l'influence du dialecte gascon sur la langue française (P. M.)..... 299

LUZZATTO, I dialetti moderni delle città di Venezia e Padova (E.-G. Parodi) 310
Mémoires de la Société néo-philologique d'Helsingfors, I (G. P.)..... 565
MONOD, Les *Annales Laurissenses minores* et le monastère de Lorsch (G. P.)..... 138
MOREL-FATIO, *Duelos y quebrantos* (G. P.)..... 152
MURET, Sur quelques formes analogiques du verbe français (G. P.)... 155
NOVATI, La *Navigatio sancti Brendani* in antico veneziano (E.-G. Parodi)..... 304
NOVATI, La *Navigatio sancti Brendani* in antico veneziano (C. Boser).. 581
OMONT, Les mss. français des rois d'Angleterre à Richmond (G. P.) . 136
PAGÈS, La version catalane de l'*Enfant sage* (G. P.)..... 146
PIAGET, Chronologie des épîtres sur le Roman de la Rose (G. P.).... 141
PSICHARI, Le roman de *Florimont* (G. P.) 158
ROMARINO, La pronunzia popolare dei versi latini ed origine della verseggiatura ritmica (G. P.)..... 574
RAYNAUD, La mesnie Hellequin (G. P.)..... 138
ROUSSELOT, L'*s* devant *t*, *p*, *c* dans les Alpes (G. P.)... 157
RYDBERG, Le développement de *facere* dans les langues romanes (G. P.). 569
SALMON, Remèdes populaires du moyen âge (G. P.)..... 146
SEPET, Observations sur le *Jeu de la Feuillée* d'Adam de la Halle (G. P.) 140
SÖDERHJELM, Le poème de saint Laurent (G. P.)..... 565
SÖDERHJELM, Saint Martin et le roman de la *Belle Hélène* (G. P.).... 566
SÖDERHJELM, Notice d'un ms. français-latin du XVe siècle (G. P.).... 566
STEINWEG, Die handschriftlichen Gestaltungen der *Navigatio Brendani* (C. Boser)..... 578
STRIMMING, voy. *Bertran de Born*.
Studi dialettali veneti (E.-G. Parodi)..... 300
TAVERNEY, Le traitement de *ty* et du suffixe *ulum*, *ulam* en roumain (G. P.)..... 147
THOMAS, Vivien d'Aliscans et la légende de saint Vidian (G. P.)..... 142
USCHAKOFF, Zur Erklärung einiger franz. Verbalformen..... 567
WALLENSKJÖLD, Die deutschen Lieder der *Carmina Burana*..... 567
WENDRINER, voy. GOLDSTAUB.
WILLIAMS and JONES, Selections from the Hengwrt Mss. (G. P.) 269; cf. 625
WILMOTTE, Gloses wallonnes du ms. 2640 de Darmstadt (G. P.)..... 146

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT.

Alton, voy. *Anseïs*.
Ancona (D') e Bacci, Manuale della literatura italiana..... 172, 629
André le Chapelain, *De amore libri tres*, rec. Trojel..... 174
***Anseïs von Karthago*, hgg.** von Alton..... 332
Auvray, Les manuscrits de Dante des bibliothèques de France..... 172
Bacci, voy. **D'Ancona**.
Bastin, Glanures grammaticales..... 332
Bastos, Theophilo Braga..... 628
***Bayonne* (*Livre des Établissements de*)**..... 337
Bédier, Les Fabliaux..... 341
Bellorini, Note sulle traduzioni italiane d'Ovidio..... 339
***Bonis* (Les livres de comptes des frères)**, p.p. Forestié, II..... 632
Bontempi, Poesie in dialetto valmaggino..... 340
Bourciez, La langue gasconne à Bordeaux..... 340
Camus, Réceptaire français du XIVe siècle..... 628
Cerlogne, Petite grammaire du dialecte valdotain..... 631
Coelho, Os Ciganos de Portugal..... 337
Courteault, voy. *Gaston IV, comte de Foix* (*Histoire de*).
Crescini, Qualche appunto sopra l'*Ameto* del Boccaccio..... 344
Cucharmoys, *Le sainct voyage de Jérusalem*, p. p. De Marsy..... 171
Dammann, Die allegorische Canzone des Guiraut de Calanso..... 332
Dante, *Traité de l'éloquence vulgaire*, p. p. Maignien et Prompt..... 172
Dardy, Anthologie populaire de l'Albret..... 332
Forestié, voy. *Bonis*.
Farinelli, Die Beziehungen zwischen Spanien und Deutschland.. 174, 333
Gaston IV, comte de Foix (*Histoire de*), p.p. Courteault, I..... 630
Gautier, Les épopées françaises, II..... 332
Genelin, Unsere höfischen Epen und ihre Quellen..... 331
Giannini, Gli amori di Belinda e Milene..... 176
Gonçalves Vianna, Exposição da pronuncia normal portuguesa..... 337
Gorra, Studi di critica letteraria..... 336
Gottschalk, Ueber die Sprache von Provins im 13. Jahrhundert..... 344
Graf, Miti, leggende e superstizioni del Medio Evo, II..... 339
Gregorio (De), voy. *Libro dei Vizii e delle Virtù*.
Gregorio (De), Per la storia comparata delle letterature neo-latine... 630
Gröber, Geschichte der lat. Litteratur im Mittelalter..... 343
Hamel (Van), *Les Lamentations de Matheolus*, I..... 334
Hasdeu, Genealogia poporelor balcanice..... 173
Herzstein, voy. *Tractatus*.
Hervieux, Avianus et ses anciens imitateurs..... 343

IVE, Die Istrianischen Mundarten..... 629
JORET, La rose dans l'antiquité et au moyen âge..... 171
KOSCHWITZ, Les parlers parisiens..... 342
KURTH, Histoire poétique des Mérovingiens..... 342
LANUSSE, De Johanne Nicotio philologo..... 337
LENZ, La Fonetica..... 333
Leseur, Histoire de Gaston IV, comte de Foix, p.p. COURTEAULT..... 630
Libro (Il) dei Vizii e delle Virtù, pubbl. da G. DE GREGORIO..... 334
LEVY, Provenzalisches Supplement-Wörterbuch..... 337
LOTH, Les mots latins dans les langues brittoniques..... 333
MAIGNIEN, voy. Dante.
MARCHOT, Phonologie détaillée d'un patois wallon..... 626
MARSY (DE), voy. CUCHARMOYS.
MARTIN, voyez *Proverbes*.
Matheolus (*Les lamentations de*), p. p. VAN HAMEL, I..... 334
MEYER (G.), Die rom. Bestandtheile im Wortschatze des türkischen 341
MEYER (P.), Sur un ms. contenant d'anciens miracles de la Vierge... 628
MEYER (P.), Sur le recueil de miracles de la Vierge du ms. fr. 818.. 628
MONACI, Sull' alba bilingue..... 626
MONACI, Sull' antichissima cantilena giullaresca..... 627
NORDFELT, Les couplets similaires dans la vieille épopée française..... 632
PROMPT, voy. Dante.
Proverbes au Comte de Bretagne, hgg. von MARTIN..... 175
PSICHARI, Études de philologie néo-grecque..... 335
RAJNA, Gaia da Camino..... 174
Reali di Francia (*I*), per cura di VANDELLI, I..... 334
RESTORI, Musica allegra di Francia nei secoli XII et XIII..... 341
RESTORI, Tre preghiere francesi del secolo XV..... 342
RITTER, Glossaires et lexicographes genevois..... 629
ROTTIG, Die Verfasserfrage des *Eneas* und des *Roman de Thebes*..... 333
RÜDOW, Geschichte des Rumänischen Schrifttums..... 336
SAINÉNU, Istoria filologiei române..... 336
SALVIONI, Lampyris italica..... 175
SANTY, La comtesse de Die..... 631
SCHULTZ, Die Briefe des Trobadors Raimbaut de Vaqueiras..... 338
SCHWAN, Grammatik des Altfranzösischen..... 342
STENGEL, Romanische Metrik..... 343
STORM, Englische Philologie, I..... 333
SUDRE, Les sources du *Roman de Renart*..... 339
SUDRE, Ovidii Metamorphoseon libros quomodo nostrates imitati sint.. 342
THORMANN, Thierri von Vaucouleurs Johannes-Legende..... 335
THURIET, Traditions populaires de la Haute-Savoie et du Jura..... 335
TISSEUR, Modestes observations sur l'art de versifier..... 341
TOBLER, Etymologisches..... 340

Tractatus de diversis historiis Romanorum hgg. von HERZSTEIN..... 176
TROJEL, voy. André le Chapelain.
VANDELLI, voy. *Reali di Francia.*
WAGNER, Französische Quantität..... 338
WAHLUND, Livres provençaux..... 627

PÉRIODIQUES.

Bulletin de la Société des anciens textes français, 1892, 2..... 324
Propugnatore (Il), 1891..... 325
— 1892..... 326
Publications of the Modern languages Association of America, VIII... 577
Revue de philologie française et provençale, VI..... 323
Romanische Forschungen, IV..... 320
— — V..... 322
— — VI..... 573
Studies in philology and literature of the Harvard University, I..... 580
Zeitschrift für romanische Philologie, XVI, 3-4..... 315
— — — XVII, 1-2..... 565

CHRONIQUE.

Nécrologie : Ed. Mätzner, S. Luce, 168; Ed. Schwan, G. Papanti, W. Sporon, 618. — Centième anniversaire de la naissance de Diez, 618. — Nominations de professeurs, chargés de cours, etc. : MM. Gauchat, Matzke, Todd, 328; Marchot, 619. — Prix décernés à MM. Rousselot, 328, Picot, 619; médaille à M. Loth, 328; mention à M. Devaux, 328. — Publications nouvelles : *Almanac de l'Ariejo*, 169; *Vie de saint Edmond*, de Denis Pyramus, par Th. Arnold, 170; G. Paris, *L'altération du* c *latin en roman*, 336, *Les preuves épigraphiques et paléographiques alléguées en faveur de l'altération du* c, 331, nouvelle édition des *Extraits de la Chanson de Roland* et des *Extraits des anciens chroniqueurs* (publiés avec A. Jeanroy), 330-31, *Jaufré Rudel*, 623, *La légende de Saladin*, 623, *Poème latin sur Saladin*, 623; *Lateinische Denkmäler des XV. und XVI. Jahrhunderts*, 170; Tobler, *Die romanische Philologie auf den deutschen Universitäten*, 328; C. Morel, *Anciennes traductions françaises de Dante*, 624; W. Meyer-Lübke, *Grammatik der rom. Sprachen*, II, 1, 624; A. Suchier, *Altfranzösische Grammatik*, I, 623; A. d'Avril, Nouvelle bibliothèque bleue (*Le chien de Montargis*, *Girard de Roussillon*), 624; Schuchardt, *Der mehrzielige Fragesatz*, 624; Rizler. *Naimes von Baiern und Ogier der Däne*, 328. — *Rassegna bibliografica*

della letteratura italiana, 169. — Publications annoncées : *Histoire de la littérature française* dirigée par H. Petit de Julleville, 330; *Geschichte der franzōsischen Litteratur*, par H. Suchier et H. Morf, 330; Piaget et Bougenot, *Œuvres poétiques d'Hugues de Berzé*, 624; E. Gorra, ouvrages divers, 331; Sudre, *Roman de Renart*, 624; Bourdillon, *Chronique saintongeaise*, 331; Dorveaux, *Le grant Herbier de France*, 624. — Publications en l'honneur des noces Cassin-d'Ancona (MM. Bacci, Barbi, Buonamici, Del Lungo, Mazzatinti, Menghini, Morpurgo, Novati, Pitré, Rajna, Sanesti, Torraca), 328, 620. — Le *Méliador* de Froissart retrouvé, 624. — Société des parlers de France, 328, 619; Société d'histoire littéraire de la France, 620. — Quarante-deuxième congrès des philologues allemands (mémoires de MM. Tobler sur l'adjectif employé substantivement dans les langues romanes, Friedwagner sur la critique des anciens textes poétiques français, Zenker sur la légende de Gormond et Isembart; plan d'un recueil des formes du latin vulgaire), 329; — Troisième et quatrième congrès des philologues scandinaves (mémoires de MM. Storm sur la diphtongaison dans les langues romanes, Vising sur le latin vulgaire, Geijer sur les noms de plantes en français), 621, 622, 623. — Lettre de M. Hartwell Jones, 625.

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS

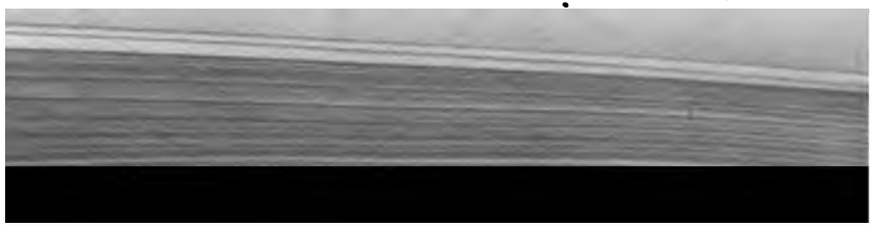

MAY 29 1893

N° 85 Janvier 1893

ROMANIA

RECUEIL TRIMÉSTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXII

PARIS
ÉMILE BOUILLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 25 fr.
Prix de la collection complète, 1872 à 1892 inclus, y compris la table des dix premières années..... 540 fr.

Aucun numéro n'est vendu séparément.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

E. PHILIPON, Les parlers du Forez cis-ligérien aux XIIIe et XIVe siècles.. 1
A. JEANROY, Trois dits d'amour du XIIIe siècle..... 41
R.-J. CUERVO, Las segundas personas de plural en la conjugaison castellana..... 71
P. MEYER, Les manuscrits de Bertrand Boysset (fin)..... 87

MÉLANGES

P. GUILHIERMOZ, Une charte de Gace Brulé 127
A. THOMAS, Les premiers vers de Charles d'Orléans..... 128

COMPTES RENDUS

Études romanes dédiées à Gaston Paris (G. P.)..... 134
W. GOLTHER, Geschichte der deutschen litteratur (P. G.)..... 164

CHRONIQUE..... 168

Les prochains numéros contiendront :

P. MEYER, Phonétique provençale. *A* tonique (avec carte).
G. PARIS, La *Chanson d'Antioche* provençale et la *Gran Conquista de Ultramar* (fin). — La destinée du *c* latin en français.
W. G. C. BIJVANCK, Villon inédit.
E. CAIS DE PIERLAS, Mémoire, en provençal, présenté en 1398 au comte de Savoie par les Grimaldi de Bueil.
W. CLOUTTA, Le Mystère de l'Époux.
H. MORF, Notes pour servir à l'histoire de la légende de Troie (suite).
A. PIAGET, Simon Greban et Jacques Millet. — Jean de Garencières.
É. PICOT, Fragments de mystères de la Passion (suite). — Les plagiats d'Antoine Vérard.
H. L.-D. WARD, Recherches sur Merlin.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

LES LAMENTATIONS DE MATHEOLUS

ET LE LIVRE DE LEESCE

De JEHAN LE FÈVRE DE RESSON

(Poèmes français du XVᵉ siècle.)

Édition critique accompagnée de l'original latin des *Lamentations* d'après l'unique manuscrit d'Utrecht, d'une introduction et de deux glossaires.

Par A. G. van HAMEL, professeur à l'Université de Groningue.

TOME Iᵉʳ. Textes français et latin des Lamentations.

Un volume grand in-8. — Prix..... 10 fr.

LES SOURCES DU ROMAN DE RENART

Par L. SUDRE, professeur au Collège Stanislas.

Un volume grand in-8. — Prix..... 12 fr.

ANDREAS GRYPHIUS

ET LA TRAGÉDIE ALLEMANDE AU XVIIᵉ SIÈCLE

Par L. G. WYSOCKI, professeur au Lycée Condorcet.

Un volume grand in-8. — Prix..... 15 fr.

PETIT GLOSSAIRE DU PATOIS DE DÉMUIN

PAR A. LEDIEU

Un volume in-8. — Prix..... 5 fr.

IL LIBRO DEI VIZII E DELLE VIRTÙ

TESTO SICILIANO DEL SECOLO XIV

Pubblicato e illustrato da G. DE GREGORIO

Un volume in-8. — Prix..... 8 fr.

SAGGIO DI FONETICA SICILIANA

PAR LE MÊME

Un volume in-8. — Prix..... 5 fr.

LA ROSE DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE

HISTOIRE, LÉGENDES ET SYMBOLISME

Par CHARLES JORET, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix.

Un volume in-8. — Prix..... 7 fr. 50

LES ORIGINES DE LA POÉSIE LYRIQUE EN FRANCE

AU MOYEN AGE

Par G. PARIS, membre de l'Institut.

Brochure in-4. — Prix..... 3 fr.

LES MOTS LATINS DANS LES LANGUES BRITTONIQUES

(GALLOIS, ARMORICAIN CORNIQUE)

Phonétique et commentaire, avec une introduction sur la romanisation de l'Ile de Bretagne.

Par J. LOTH, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes.

Un volume grand in-8. — Prix..... 10 fr.

PHONOLOGIE DÉTAILLÉE D'UN PATOIS WALLON

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DU WALLON MODERNE

PAR P. MARCHOT

Un volume in-18 jésus. — Prix..... 3 fr.

LE MUSÉE DE LA CONVERSATION

Répertoire de citations françaises, dictons modernes, curiosités historiques et anecdotiques, avec une indication précise des sources,

PAR ROGER ALEXANDRE

DEUXIÈME ÉDITION

Un volume in-8. — Prix..... 4 fr.

PÉTRARQUE ET L'HUMANISME

D'APRÈS UN ESSAI DE RESTITUTION DE SA BIBLIOTHÈQUE

PAR P. DE NOLHAC

Un volume grand in-8, orné d'un portrait et de trois planches de fac-similés. — Prix..... 16 fr.

LES ANCIENS POÈTES DE LA FRANCE

Publiés sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et sous la direction de M. F. GUESSARD

10 vol. in-12, impression elzevirienne. Prix..... 50 fr.
Chaque volume se vend séparément. Prix..... 5 fr.

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLICATION MENSUELLE

Dirigée par M. ÉMILE CHATELAIN

PRIX D'ABONNEMENT :

Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 17 fr.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
AUG 30 1893
LIBRARY

N° 86 Avril 1893

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXII

PARIS
ÉMILE BOUILLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 25 fr.
Prix de la collection complète, 1872 à 1892 inclus, y compris la table des dix premières années..... 510 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages

W. Cloetta. Le mystère de l'Époux 177
A. Piaget. Simon Greban et Jacques Milet 230
E. Picot et A. Piaget. Une supercherie d'Antoine Vérard 244

MÉLANGES

Le latin *-itor* et le provençal *-eire* (A. Thomas) 261
Buissé, boissié, bouyssé, boissé (A. Delboulle) 264
Fragment d'un miracle de sainte Madeleine (G. Doncieux) 265
Chrétien de Troyes et l'auteur de l'*Ovide moralisé* (A. Thomas) 271
Le jeu des cent drutz (E. Picot) 273
Sur Guillaume de Machaut (A. M.-F.) 275
Jean de Hesdin (B. Hauréau) 276
Complément de l'Oraison d'Arnoul Greban à la Vierge (E. Picot) 281

COMPTES RENDUS

Bédier, De Nicolao Museto (Gallice Colin Muset) franco-gallico carminum scriptore (G. P.) 285
Williams and Jones, Selections from the Hengwrt Mss. preserved in the Peniarth library (G. P.) 296
Lanusse, De l'influence du dialecte gascon sur la langue française (P. M.) 299
Studi dialettali veneti : Goldstaub und Wendriner, Ein tosco-venezianischer Bestiarius. — F. Novati, La « Navigatio Sancti Brendani » in antico veneziano. — Luzzato, I dialetti moderni delle città di Venezia e Padova (E.-G. Parodi) 300

PÉRIODIQUES 315

CHRONIQUE 328

Les prochains numéros contiendront :

P. Meyer. Phonétique provençale. *A* tonique (avec carte).
G. Paris. La *Chanson d'Antioche* provençale et la *Gran Conquista de Ultramar* (fin). — La destinée du *c* latin en français.
J. Bédier. Fragment d'un très ancien mystère français.
W. G. C. Bijvanck. Villon inédit.
E. Cais de Pierlas. Mémoire, en provençal, présenté en 1398 au comte de Savoie par les Grimaldi de Bueil.
L. Gauchat. Les poésies provençales conservées dans des chansonniers français.
A. Morel-Fatio. Notes de lexicologie espagnole.
H. Morf. Notes pour servir à l'histoire de la légende de Troie (suite).
A. Piaget. Jean de Garencières.
É. Picot. Fragments de mystères de la Passion (suite).
H. L.-D. Ward. Recherches sur Merlin.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

LES FABLIAUX

ÉTUDES DE LITTÉRATURE POPULAIRE ET D'HISTOIRE LITTÉRAIRE DU MOYEN AGE

Par J. BÉDIER, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Un volume grand in-8. — Prix..... 12 fr. 50

DE NICOLAO MUSETO (GALLICE : COLIN MUSET)

FRANCOGALLICO CARMINUM SCRIPTORE

Par le même.

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr.

SOLUTION DE QUELQUES DIFFICULTÉS

DE LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE

CHAPITRE DU VOCALISME

Par P. MARCHOT.

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr. 50

LES LAMENTATIONS DE MATHEOLUS

ET LE LIVRE DE LEESCE

De JEHAN LE FÈVRE DE RESSON

(Poèmes français du XIVe siècle.)

Édition critique accompagnée de l'original latin des *Lamentations* d'après l'unique manuscrit d'Utrecht, d'une introduction et de deux glossaires,

Par A. G. van HAMEL, professeur à l'Université de Groningue.

TOME Ier. Textes français et latin des Lamentations.

Un volume grand in-8. — Prix..... 10 fr.

LES SOURCES DU ROMAN DE RENART

Par L. SUDRE, professeur au Collège Stanislas.

Un volume grand in-8. — Prix..... 12 fr.

PUBLII OVIDII NASONIS METAMORPHOSEON LIBROS

QUOMODO NOSTRATES MEDII AEVI POETAE IMITATI, INTERPRETATIQUE SINT

Par le même.

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr.

ANDREAS GRYPHIUS

ET LA TRAGÉDIE ALLEMANDE AU XVIIe SIÈCLE

Par L. G. WYSOCKI, professeur au Lycée Condorcet.

Un volume grand in-8. — Prix..... 15 fr.

DE PAULI FLEMINGI GERMANICIS SCRIPTIS ET INGENIO

Par le même.

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr.

PETIT GLOSSAIRE DU PATOIS DE DÉMUIN

PAR A. LEDIEU

Un volume in-8. — Prix..... 5 fr.

PER LA STORIA COMPARATA DELLE LETTERATURE NEO-LATINE

CONSIDERAZIONI INTRODUTTIVE ED ACCENI SU QUALCHE TEMA SPECIALE

Par G. DE GREGORIO.

Un volume in-8. — Prix..... 4 fr.

SAGGIO DI FONETICA SICILIANA

PAR LE MÊME

Un volume in-8. — Prix..... 5 fr.

LA ROSE DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE

HISTOIRE, LÉGENDES ET SYMBOLISME

Par CHARLES JORET, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix.

Un volume in-8. — Prix..... 7 fr. 50

LE MUSÉE DE LA CONVERSATION

Répertoire de citations françaises, dictons modernes, curiosités historiques et anecdotiques, avec une indication précise des sources,

PAR ROGER ALEXANDRE

DEUXIÈME ÉDITION

Un volume in-8. — Prix..... 4 fr.

LES ANCIENS POÈTES DE LA FRANCE

Publiés sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et sous la direction de M. F. GUESSARD.

10 vol. in-12, impression elzévirienne. Prix..... 50 fr.
Chaque volume se vend séparément. Prix..... 5 fr.

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLICATION MENSUELLE

Dirigée par M. ÉMILE CHATELAIN

PRIX D'ABONNEMENT :

Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 17 fr.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

N° 87 Juillet 1893

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXII

PARIS
ÉMILE BOUILLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 25 fr.
Prix de la collection complète, 1872 à 1892 inclus, y compris la table des dix premières années..... 540 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages

G. PARIS. La *Chanson d'Antioche* provençale et la *Gran conquista de Ultramar* (*fin*)..... 345

L. GAUCHAT. Les poésies provençales conservées par des chansonniers français..... 364

Cte E. CAIS DE PIERLAS et P. MEYER. Mémoire en provençal présenté, en 1398, au comte de Savoie par les Grimaldi de Beuil..... 405

A. PIAGET. Jean de Garencières..... 422

A. MOREL-FATIO. Notes de lexicologie espagnole..... 482

NOTA. Pour ne pas trop retarder l'apparition de ce numéro, que nous comptions faire double, nous publions ici une première partie, qui ne contient que des articles de fonds. La seconde, comprenant des articles de fonds, les comptes rendus, les périodiques et la chronique, paraîtra très prochainement.

Les prochains numéros contiendront :

P. MEYER. Phonétique provençale. *A* tonique (avec carte).

G. PARIS. Les accusatifs féminins en *-ain*. — La destinée du *e* latin en français.

J. BÉDIER. Fragment d'un ancien mystère français.

W. G. C. BIJVANCK. Villon inédit.

H. MORF. Notes pour servir à l'histoire de la légende de Troie (*suite*).

E. PICOT. Fragments de mystères de la Passion (*suite*).

A. THOMAS. Noms de rivière en *-ain*, *-an*.

C. VORETZSCH. Sur *Ansïs de Cartage*.

H. L.-D. WARD. Lailoken (or Merlin Silvester).

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

LES FABLIAUX

S DE LITTÉRATURE POPULAIRE ET D'HISTOIRE LITTÉRAIRE
DU MOYEN AGE

Par J. BÉDIER, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

volume grand in-8. — Prix..... 12 fr. 50

ICOLAO MUSETO (GALLICE : COLIN MUSET)

FRANCOGALLICO CARMINUM SCRIPTORE

Par le même.

volume in-8. — Prix..... 3 fr.

LUTION DE QUELQUES DIFFICULTÉS

DE LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE

CHAPITRE DU °VOCALISME

Par P. MARCHOT.

volume in-8. — Prix..... 3 fr. 50

ES LAMENTATIONS DE MATHEOLUS

ET LE LIVRE DE LEESCE

De JEHAN LE FÈVRE DE RESSON

(Poèmes français du XIVe siècle.)

critique accompagnée de l'original latin des *Lamentations* d'après l'unique manuscrit d'Utrecht, d'une introduction et de deux glossaires,

ar A. G. van HAMEL, professeur à l'Université de Groningue.

TOME Ier. Textes français et latin des Lamentations.

lume grand in-8. — Prix..... 10 fr.

LES SOURCES DU ROMAN DE RENART

Par L. SUDRE, professeur au Collège Stanislas.

volume grand in-8. — Prix..... 12 fr.

II OVIDII NASONIS METAMORPHOSEON LIBROS

QUOMODO NOSTRATES MEDII AEVI POETAE IMITATI,
INTERPRETATIQUE SINT

Par le même.

volume in-8. — Prix..... 3 fr.

ANDREAS GRYPHIUS

T LA TRAGÉDIE ALLEMANDE AU XVIIe SIÈCLE

Par L. G. WYSOCKI, professeur au Lycée Condorcet.

volume grand in-8. — Prix..... 15 fr.

DE PAULI FLEMINGI GERMANICIS SCRIPTIS ET INGENIO

Par le même.

Un volume in-8. — Prix..... ... 3 fr.

PETIT GLOSSAIRE DU PATOIS DE DÉMUIN

PAR A. LEDIEU

Un volume in-8. — Prix..... 5 fr.

PER LA STORIA COMPARATA DELLE LETTERATURE NEO-LATINE

CONSIDERAZIONI INTRODUTTIVE ED ACCENI SU QUALCHE TEMA SPECIALE

Par G. DE GREGORIO.

Un volume in-8. — Prix..... 4 fr.

SAGGIO DI FONETICA SICILIANA

PAR LE MÊME

Un volume in-8. — Prix..... 5 fr.

LA ROSE DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE

[illegible]

Un volume in-8. — Prix..... 7 fr. 50

LE MUSÉE DE LA CONVERSATION

[illegible]

PAR ROBERT ALEXANDRE

[illegible]

Un volume [illegible] — Prix..... 4 fr.

LES ANCIENS POÈTES DE LA FRANCE

[illegible]

[illegible] Prix..... 50 fr.

[illegible] Prix..... 5 fr.

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Paris, [illegible] — Départements et Union postale : 17 fr.

[illegible]

N° 88 Octobre 1893

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXII

PARIS
ÉMILE BOUILLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... ..... 25 fr.
Prix de la collection complète, 1872 à 1892 inclus, y compris la table des dix premières années..... ..... 540 fr.

Aucun numéro n'est vendu séparément.

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

A. Thomas. Les noms de rivières et la déclinaison féminine d'origine germanique. . . . .
H. L.-D. Ward. Lailoken (or Merlin Silvester). . . . .

MÉLANGES

D'un comparatif gallo-roman et d'une prétendue peuplade barbare (A. Thomas). . . . .
La laisse [illegible] du *Roland* (A. Salmon)
Révision des Études sur le poème de [illegible]
Sur l'origine du poème *De Pr*[illegible]
La chanson composée à Acre et [illegible]
Entrée-[illegible] (A. Salmon) . . . .
Balan [illegible] . . . . . .
Marmot, marmotte (A. B[illegible]) . . . . . .
J. Molinet auteur du Mystère de S. Quentin [illegible]
Coquilles lexicographiques [illegible] Thomas . . . .

COMPTES RENDUS

Mémoires de la Société néophilologique [illegible]
[illegible]
[illegible] della versificazione ritmica [illegible]
[illegible] Étude sur la vie et le mort [illegible] . . . .
Steinweg, Die handschriftlichen [illegible] . . . .
Novati, La *Navigatio* [illegible] . . .
Bertran de Born [illegible] . . . .
[illegible] Essai sur [illegible] national au moyen âge [illegible]
[illegible]

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

ÉTUDE SUR LE GREC DU NOUVEAU TESTAMENT

LE VERBE : SYNTAXE DES PROPOSITIONS

Par l'abbé JOSEPH VITEAU, élève de l'École des Hautes Études, Ancien élève de l'École des Carmes.

Un volume grand in-8. — Prix..... 12 fr.

LA LÉGENDE DE SALADIN

Par GASTON PARIS, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Brochure in-4°. — Prix..... 3 fr.

LES FABLIAUX

ÉTUDES DE LITTÉRATURE POPULAIRE ET D'HISTOIRE LITTÉRAIRE DU MOYEN AGE

Par J. BÉDIER, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Un volume grand in-8. — Prix..... 15 fr.

DE NICOLAO MUSETO (GALLICE : COLIN MUSET)

FRANCOGALLICO CARMINUM SCRIPTORE

Par le même.

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr.

SOLUTION DE QUELQUES DIFFICULTÉS

DE LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE

CHAPITRE DU VOCALISME

Par P. MARCHOT.

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr. 50

LES LAMENTATIONS DE MATHEOLUS

ET LE LIVRE DE LEESCE

De JEHAN LE FÈVRE DE RESSON

(Poèmes français du XIVe siècle.)

Édition critique accompagnée de l'original latin des *Lamentations* d'après l'unique manuscrit d'Utrecht, d'une introduction et de deux glossaires.

Par A. G. van HAMEL, professeur à l'Université de Groningue.

TOME Ier. Textes français et latin des Lamentations.

Un volume grand in-8. — Prix..... 10 fr.

LES SOURCES DU ROMAN DE RENART

Par L. SUDRE, professeur au Collège Stanislas.

Uu volume grand in-8. — Prix..... 12 fr.

PUBLII OVIDII NASONIS METAMORPHOSEON LIBROS

QUOMODO NOSTRATES MEDII AEVI POETAE IMITATI, INTERPRETATIQUE SINT

Par le même.

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr.

ANDREAS GRYPHIUS

ET LA TRAGÉDIE ALLEMANDE AU XVIIe SIÈCLE

Par L. G. WYSOCKI, professeur au Lycée Condorcet.

Un volume grand in-8. — Prix..... 15 fr.

DE PAULI FLEMINGI GERMANICIS

SCRIPTIS ET INGENIO

Par le même.

Un volume in-8. — Prix..... [illegible] fr.

PER LA STORIA COMPARATA DELLE LETTERATURE NEO-LATINE

CONSIDERAZIONI INTRODUTTIVE ED ACCENNI SU QUALCHE TEMA SPECIALE

Par G. DE GREGORIO

Un volume in-8. — Prix..... [illegible] fr.

SAGGIO DI FONETICA SICILIANA

Par le même

Un volume in-8. — Prix..... [illegible]

LA ROSE DANS L'ANTIQUITÉ ET AU [illegible] AGE

[illegible]

[illegible]

Un volume in-8. — Prix..... [illegible]

LE MUSÉE DE LA CONVERSATION

[illegible]

Par [illegible] ALEXANDRE

[illegible]

[illegible] — Prix [illegible]

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLICATION MENSUELLE

[illegible]

[illegible]

[illegible]

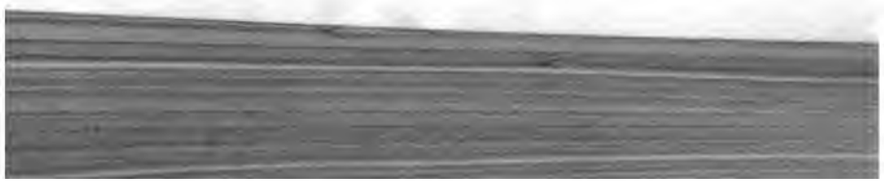

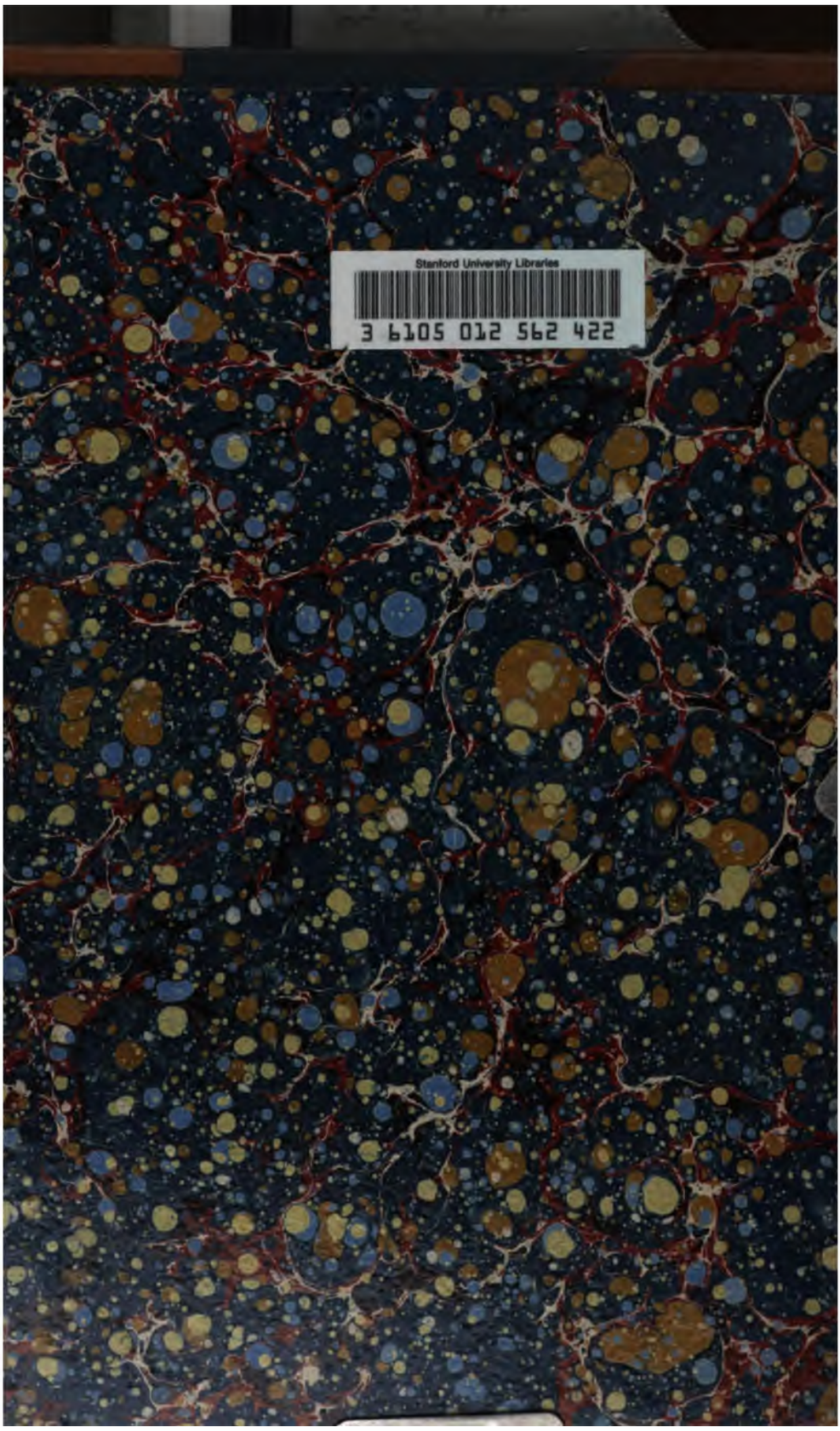
Stanford University Libraries
3 6105 012 562 422